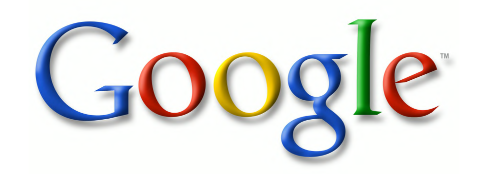
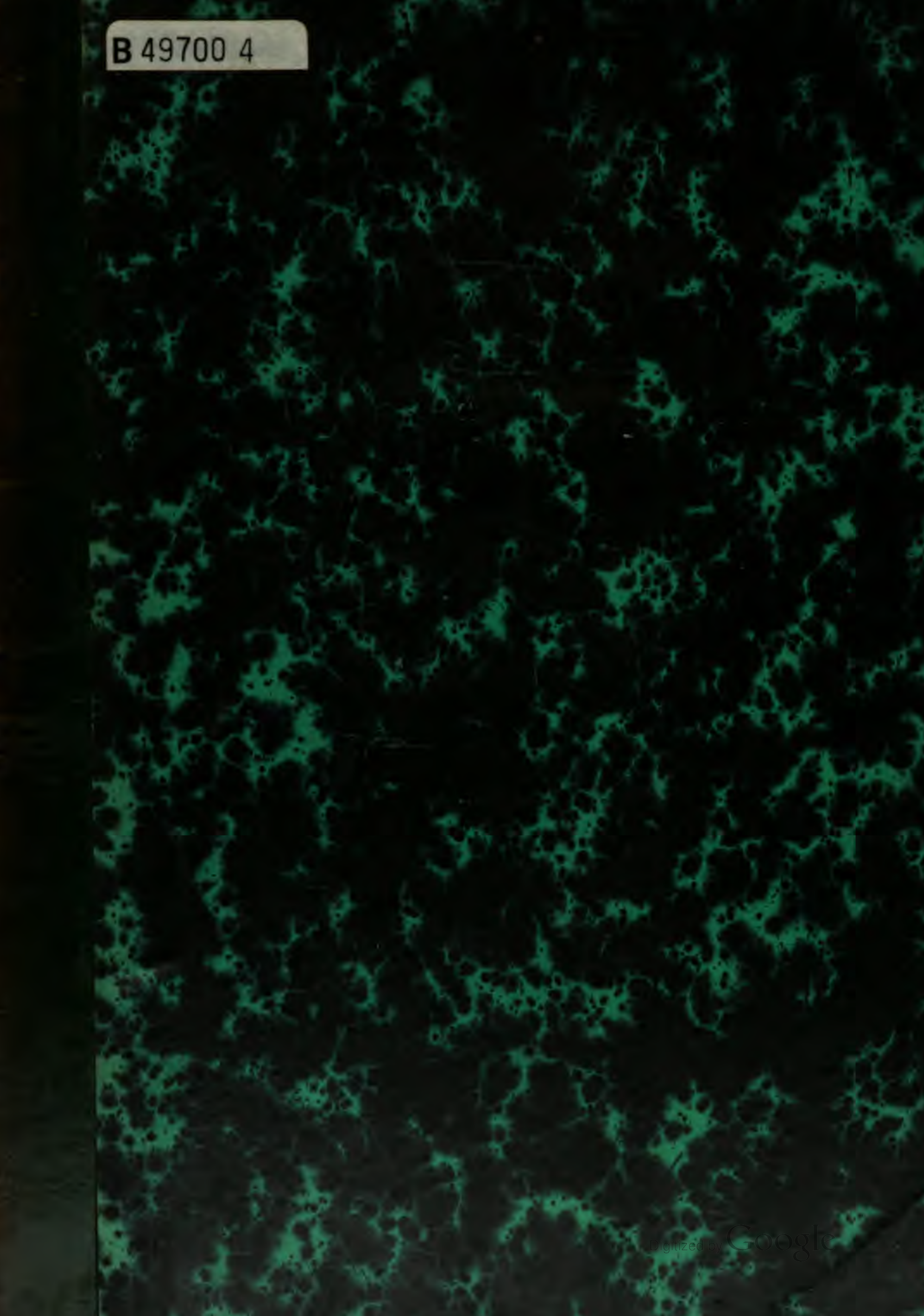
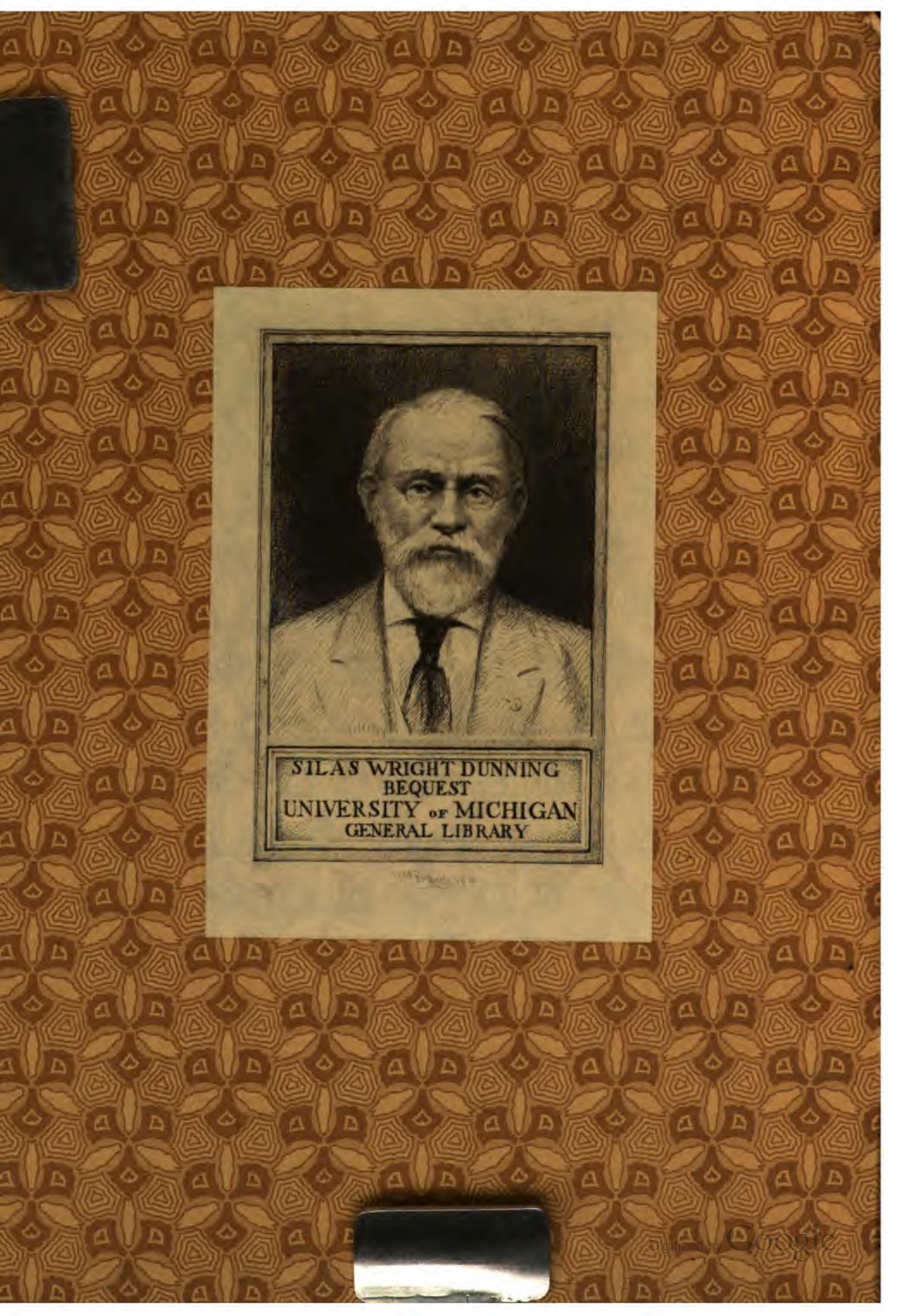
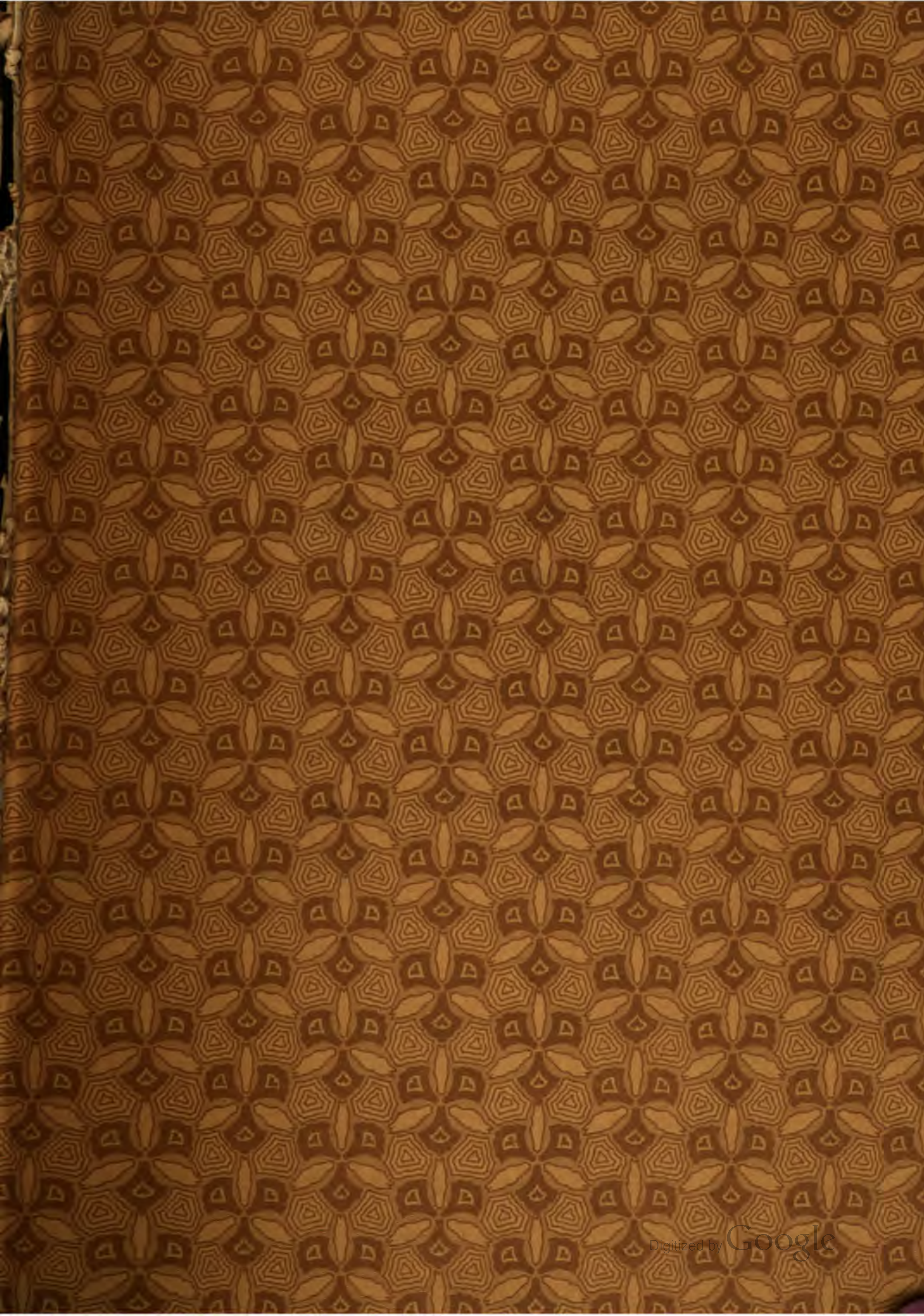

Google




SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY




Dr. jur. Alfred Kayser
Zabern i. Els.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION

DES

MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE

II

II[e] SERIE. — VINGTIEME VOLUME

Avec 26 planches



STRASBOURG

IMPRIMERIE STRASBOURGEOISE

anc[t] R. SCHULTZ & C[ie]

1902

MITTHEILUNGEN

DER

GESELLSCHAFT FÜR ERHALTUNG

DER

GESCHICHTLICHEN DENKMÄLER

IM ELSASS

II. FOLGE. — ZWANZIGSTER BAND

Mit 26 Tafeln



STRASSBURG

STRASSBURGER DRUCKEREI & VERLAGSANSTALT

vorm. R. SCHULTZ & Co.

1902

INHALTS-VERZEICHNISS. — TABLE DES MATIÈRES.

I.

Mittheilungen. — Mémoires.

Seite

II.

Sitzungs-Protokolle. — Procès-Verbaux.



III.

Fundberichte und kleinere Notizen.

IV.



LA CORPORATION

DES

CHIRURGIENS-BARBIERS DE RIBEAUVILLÉ

1680—1791.

Documents pouvant servir à l'histoire de la chirurgie en Alsace au dix-huitième siècle.

Un peu d'histoire.

Avant d'étudier les quelques documents qui concernent une corporation de chirurgiens-barbiers au dix-huitième siècle, rappelons en quelques mots l'histoire de la chirurgie.

Après avoir, chez les anciens, fait partie intégrante de la médecine, la chirurgie, au moyen âge, avait été complètement abandonnée par les médecins, qui auraient cru se déshonorer en touchant un instrument. Faire œuvre manuelle était tenu pour avilissant. Lorsqu'ils jugeaient une opération nécessaire, ils se contentaient d'y assister et prétendaient la diriger, en se réservant, bien entendu, tout le mérite en cas de réussite.

De même ils professaient l'anatomie dans les écoles; mais ils se contentaient de présider du haut de leur chaire aux démonstrations pratiques et aux dissections qu'exécutaient des sortes de manœuvres.

L'étude de la chirurgie était donc négligée. Les petites opérations courantes, telles que le pansement des plaies, la saignée, l'ouverture des abcès, après avoir été, pendant quelque temps, faites par les moines, étaient devenues le monopole des barbiers; ceux-ci, comme les autres métiers, se groupèrent en corporation, soi-disant dans l'intérêt général, mais surtout pour défendre leurs propres intérêts.

Les grosses opérations, telles que la taille, la trépanation, étaient le plus souvent réservées à des chirurgiens spécialistes, qui ne faisaient qu'une seule sorte d'opération et pouvaient par cela même acquérir une très grande dextérité. La plupart de ces spécialistes allaient de ville en ville, opérant les clients qu'ils trouvaient sur leur passage. Mais cette



façon d'agir ouvrait la porte bien grande aux charlatans, qui devaient être en nombre et former la grande majorité de ces opérateurs ambulants, puisque, encore au commencement du dix-huitième siècle nous trouvons dans un dictionnaire de médecine de cette époque[1], à l'article ***Labium leporinum***, que le bec de lièvre était traité généralement par des onguents, très rarement par une opération réservée aux charlatans des places publiques. (*Marcktschreyer*, littéralement: crieur sur les marchés.)

Cette situation était à peu près la même dans tous les pays civilisés. Cependant un mouvement de renaissance parti d'Italie au commencement du quinzième siècle se propagea lentement, mais ne s'accentua sérieusement qu'au commencement du dix-huitième siècle dans les grands centres intellectuels. Depuis, les chirurgiens ont largement pris leur revanche, et leur rôle dans la médecine moderne, grâce aux perfectionnements acquis, a pris une importance très considérable.

Nous avons dit que les chirurgiens, se servant d'instruments et faisant usage de leurs mains, étaient considérés comme exerçant une profession médiocrement relevée et, encore à la fin du siècle dernier, regardée comme très inférieure à celle du médecin. En consultant la liste générale des métiers de Paris au seizième siècle nous trouvons que les barbiers et chirurgiens sont classés au «Deuxième rang qui sont les mestiers d'entre les meilleurs et médiocres» sur la même ligne que les bouchers, chaudronniers, écrivains, etc., après les apothicaires, épiciers, mégissiers, mais avant les armuriers, cordonniers, gantiers, menuisiers, serruriers, qui manient des outils plus volumineux et plus lourds.

Les phases par lesquelles passa l'histoire des barbiers-chirurgiens furent à peu près les mêmes dans les différents États de l'Europe. En France, au douzième siècle, on avait peu à peu confondu les barbiers avec les chirurgiens proprement dits, chacun empiétant sur le domaine de l'autre. On distingua les chirurgiens de robe longue qui opéraient, mais ne devaient «faire le poil», des barbiers-chirurgiens de robe courte qui faisaient le poil et pouvaient, en outre, faire des saignées, arracher les dents, panser les plaies, réduire les luxations, etc. En 1311 parut l'édit de Philippe le Bel, destiné à réglementer les corporations des barbiers, mais sans donner de résultats satisfaisants, puisque de nombreux édits furent successivement promulgués, prenant partie, suivant les influences du moment,

---

1. *Medicinische Schatz-Kammer*, de Woyt. Leipsig, 1734. Voy. aussi ce que dit à ce sujet Daniel Martin dans *La Vie à Strasbourg au dix-septième siècle*. — Ch. Nerlinger *Revue d'Alsace*, quarante-huitième année, p. 421, note.

tantôt pour les chirurgiens contre les médecins et les barbiers, tantôt contre les chirurgiens.

L'édit de 1613 décide que le corps des chirurgiens de robe longue et des barbiers-chirurgiens est fondu en un seul et même corps. En 1691 Louis XIV créa les maîtres barbiers-baigneurs-étuvistes-perruquiers; il défendit en même temps aux maîtres chirurgiens-barbiers de faire aucun commerce de cheveux et perruques, et aux barbiers-baigneurs-étuvistes-perruquiers aucun acte de chirurgie. Mais ce ne fut que par l'édit du 23 avril 1743 que la barberie fut enfin totalement séparée de la chirurgie, en exigeant des élèves une éducation libérale et des titres académiques. De ce fait la maîtrise en chirurgie se voit relevée, son accès est rendu plus difficile et on imposa des examens sévères à ceux qui voulaient se faire recevoir maîtres. Mais cette transformation ne se fit pas en un jour, et il se passa encore une trentaine d'années avant que cet édit eût produit tous ses effets bienfaisants dans la corporation qui nous occupe. En somme, avant 1743 l'histoire de la chirurgie est surtout l'histoire des querelles entre médecins, chirurgiens et barbiers.

Il est intéressant de constater que de nos jours encore, si la chirurgie est bien distincte des attributions des barbiers, les anciennes traditions persistent toujours et permettent aux barbiers de faire acte de chirurgie dans les campagnes reculées, par exemple, d'arracher les dents, de ventouser, de même que les baigneurs sont souvent pédicures.

En certains pays ces traditions sont officiellement reconnues; ainsi à Copenhague un rôle assez important est réservé aux barbiers en cas d'accident sur la voie publique. Tous les barbiers de la capitale sont tenus, par la loi du 30 janvier 1861, de recevoir dans leurs boutiques et de soigner les victimes des accidents qui ont lieu dans les rues; mais cette assistance temporaire est rarement de beaucoup d'importance. Des postes de secours sont en outre organisés là où il y a de grands établissements industriels et où il est difficile de trouver l'assistance médicale. Ces postes sont dirigés par des barbiers instruits pour cet objet. Chez nous les pharmaciens sont chargés de donner ces premiers secours.

Les barbiers-chirurgiens se réunirent de bonne heure en corporation, pour résister aux empiètements des professions voisines. L'État, en favorisant et en règlementant ces corporations, pensait en empêcher les agissements abusifs et donner des garanties au public[1].

1. En Alsace, outre les grandes villes, il existait des corporations de barbiers-chirurgiens dans plusieurs localités : Wasselonne, Munster, etc. D'après Dag. Fischer il n'y en eut pas à Saverne.

Certains documents-manuscrits concernant la corporation des chirurgiens-barbiers de Ribeauvillé étant tombés entre nos mains, nous nous proposons ici de les analyser et de les étudier. La période que ces documents intéressent va de 1680 à 1791, et quoique assez courte, embrasse précisément cette époque de transition qui fit rentrer les chirurgiens dans le sein de l'Université et les prépara à jouer le rôle important qu'ils occupent dans la médecine contemporaine.

Ribeauvillé.

La ville de Ribeauvillé, construite à l'entrée d'une étroite vallée des Vosges, se trouve à peu près au milieu de l'Alsace. Au dix-septième siècle, après la guerre de Trente ans, sa population était d'environ 2,500 âmes. Elle était le chef-lieu de la puissante seigneurie de Ribeaupierre, qui embrassait dans sa circonscription une portion considérable de l'Alsace, un grand nombre de localités de la plaine et de la montagne. En effet, de la seigneurie dépendaient le bailliage de Ribeauvillé, celui de Bergheim, de Guémar, de Zellenberg, d'Orbey (seigneurie de Hohenack), de Sainte-Marie-aux-Mines (côté allemand), de Heiteren et de Wihr-au-Val, comprenant quarante-huit bourgs ou villages[1]. Malgré le chiffre assez faible de sa population, la ville avait une importance assez grande comme chef-lieu et résidence de la seigneurie.

Tombée dès 1634 sous l'influence française, la seigneurie de Ribeaupierre fut reconnue française par les traités de Westphalie en 1648; mais au lieu d'être purement et simplement annexée, elle resta sous la suzeraineté des comtes de Ribeaupierre, qui, conservant leurs droits et privilèges, relevaient directement du royaume de France. La seigneurie gardait ses lois et coutumes spéciales, comme différentes autres régions d'Alsace.

En 1673 la ligne masculine de la maison de Ribeaupierre s'était éteinte dans la personne du comte Jean-Jacques, décédé à l'âge de 75 ans. Sa fille aînée avait épousé en 1667 le prince palatin Christian II, duc de Bischwiller-Birkenfeld, issu d'une branche cadette de la maison de Deux-Ponts[2] et descendant des comtes palatins du Rhin. Le comte Christian, colonel au service du roi de France, commandait le régiment d'Alsace et reçut, en récompense des services rendus, l'investiture définitive des fiefs

---

1. Voy. *L'Alsace en 1789*, par F. C. Heitz. Strasbourg, 1860. Tableau des divisions territoriales et des différentes seigneuries de l'Alsace existant à l'époque de l'incorporation de cette province à la France.

2. De cette famille est issue la famille règnante actuelle de Bavière.

de Ribeaupierre, relevant autrefois de la maison d'Autriche et de l'Empire, mais, depuis le traité de Westphalie, de la couronne de France.

La réunion de l'Alsace à la France, en mettant un terme à ces longues guerres qui avaient dévasté et ruiné le pays, amena un grand nombre d'améliorations, et la prospérité commença à renaître. Le prince de Birkenfeld, blessé en 1678, dut prendre un congé et revint s'établir dans la seigneurie dont il venait de recevoir l'investiture; il eut ainsi le loisir de s'occuper de l'administration de ses sujets, et entre autres eut l'occasion d'organiser la corporation des chirurgiens-barbiers dont il s'agit ici.

Le seigneur, représenté par ses officiers, gouvernait directement le fief; en vertu du décret d'investiture, les édits, décrets et ordonnances du roi de France ne pouvaient être appliqués qu'après avoir été promulgués au nom du seigneur par la chambre ou chancellerie seigneuriale (*hochfürstliche Cantzley*), mais, par contre, la chancellerie ne pouvait prendre d'arrêtés qu'après les avoir fait homologuer par le conseil souverain de la province, au nom du roi de France.

A côté des pouvoirs représentant le gouvernement se trouvait l'administration municipale, dont les membres étaient, soit nommés directement par le seigneur, soit choisis par lui sur une liste présentée par la bourgeoisie. A la tête de la municipalité se trouvait le prévôt ou bailli, nommé comme tous les autres magistrats par le seigneur.

Il s'élevait nécessairement des conflits entre ces deux administrations, ils étaient portés devant le conseil souverain de la province; celui-ci, en 1698, fut appelé à résider dans la ville de Colmar.

Ces quelques mots sur le régime administratif étaient nécessaires pour mieux faire comprendre les différents événements qui se produisirent pendant l'existence de la corporation des chirurgiens-barbiers de Ribeauvillé[1].

Documents.

Nous avons été amenés à entreprendre ce travail sur les chirurgiens-barbiers de Ribeauvillé, par le fait que nous avons retrouvé, parmi de vieux papiers de famille, trois registres provenant de ladite corporation.

Ces registres étaient tenus par le greffier de la ville, faisant fonction de secrétaire et touchant pour cela une indemnité payée par la caisse de la corporation. Ils sont rédigés en langue allemande, entremêlée souvent de mots français et latins, ce qui en rend quelquefois la lecture assez diffi-

1. Pour plus de détails voir les *Recherches sur l'histoire de la ville de Ribeauvillé*, de Bernard BERNHARD, publiées par X. Mossmann en 1888.



cile. Le premier de ces registres renferme les procès-verbaux des assemblées des maîtres de la corporation; il s'ouvre en 1680, et le dernier acte inscrit porte la date du 21 décembre 1791. La corporation fut dissoute vers cette époque, comme toutes les corporations de citoyens de même état et profession, à la suite du décret du 14-17 juin 1791, appliqué un peu tardivement.

Le second registre renferme la comptabilité embrassant la même période.

Le troisième registre contient les engagements d'apprentis et finit avec l'année 1763; il était probablement suivi d'un second exemplaire, qui a été perdu[1]. Nous trouvons, en effet, dans le registre de comptabilité, mention de quelques versements faits par des apprentis inscrits postérieurement à 1763, mais peu nombreux.

Pour compléter ces documents, nous avons recherché les pièces qui pouvaient se trouver, soit aux archives de la ville de Ribeauvillé, soit aux archives départementales de Colmar, où se trouvent tous les documents de la seigneurie de Ribeaupierre.

Les trois registres en question, de format in-folio, sont en bon état de conservation, mais ils n'étaient pas tenus d'une façon très régulière; les procès-verbaux des séances sont, jusqu'en 1730, indifféremment insérés dans le registre 1 ou 2, quoique le premier fut plus spécialement destiné aux affaires de maîtrise, et le second à la comptabilité.

D'après les différentes pièces existantes aux archives, on peut aussi conclure que tous les procès-verbaux des assemblées n'ont pas été transcrits régulièrement sur les registres, soit par négligence, ce qui est probable[2], soit pour toute autre raison.

Registre n° I[3]. — Ce registre, gros volume in-folio, relié en parchemin, contient environ 200 feuilles; il est intitulé:

Buch der Einschreibung Kantzer Ehrender Löblicher Meisterschaft der Barbierer und wundärtzt Under ihrer Hochfürstlichess Durchleucht Hertzog, Christian, Pfaltzgrav bey Rhein Hertzog in Bayern, Grav zu Voldentz Sponheim und Rappoltstein, Herr zu Hohenack Juristiction aufgerichtet Anno Domini 1680.

---

1. Le registre s'est probablement perdu, parce que quelques pages seulement en étaient remplies par les écritures.

2. Les occupations du greffier de la ville étaient assez nombreuses, et on peut bien admettre qu'il y ait eu beaucoup d'irrégularités de ce fait.

3. Nous avons ainsi numéroté ces registres pour faciliter le travail.

Livre d'immatriculation de la toute noble et honorable maîtrise des barbiers et chirurgiens, instituée sous la juridiction de Son Altesse Sérénissime le duc Christian, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Voldentz, Sponheim et Ribeaupierre, seigneur de Hohenack en l'année 1680.

Les trois cinquièmes du registre sont occupés par les procès-verbaux en question, les autres feuilles sont blanches, sauf dans les dernières pages, où se trouve un inventaire dressé vers 1789 des instruments de chirurgie appartenant à la corporation et dont les maîtres avaient le droit de se servir.

Registre nº II. — Ce registre, de même format que le précédent, de 100 feuilles environ, simplement cartonné avec dos en parchemin, est intitulé sur la couverture :

Protocollium Einer Löbl. Zunft der chirurgorum allhier zu Rappoltsweyler, über Jährl. Einnahm und Aussgaab.

Protocole des recettes et dépenses annuelles de l'honorable corporation des chirurgiens de Ribeauvillé.

Le registre porte également la date de 1680, mais le premier procès-verbal est du mardi 22 février 1701, et le dernier du 7 octobre 1783. Ce registre de comptabilité n'est rempli qu'aux deux tiers environ.

Au début les comptes sont fort peu détaillés, ils se résument à dire que pendant telle année la caisse a touché une somme de ... et dépensé tant ... reste tant. Plus tard cependant la comptabilité est plus détaillée, chaque versement est inscrit avec le nom du maître, du valet ou de l'apprenti qui l'a fait; pour les dépenses le détail figure de même; sommes versées à l'aubergiste qui tient le poêle, frais d'enterrements des maîtres, secours versés aus valets pauvres de passage, etc. Ce registre donne plus de détails sur la vie intime de la corporation et sert en même temps à contrôler les deux autres; il n'est réellement bien tenu que de 1730 à 1783 et difficile à déchiffrer.

Registre nº III. — Ce registre, semblable au précédent, est intitulé :

Protocollium Einer Löbl. Zunft der Barbierer und Wundärtzt allhier zu Rappoltzweyler über die gewohnliche aufdingungen.

Protocole des engagements ordinaires d'apprentis de l'honorable corporation des barbiers et chirurgiens de Ribeauvillé.

Sur la première page du registre sont inscrites les lignes suivantes (ce sont des vers allemands, mais écrits à la file sans être reportés à la ligne) :

Wass Mein Gott will, dass geschehe allezeit, Seyne will der ist der beste zu helfen dann Er ist bereit, die an ihn glaube veste, so hilff mir Gnädiglich, dass ich lerne wohl und werde Geschiglich, Gott zu loben, Meinem Nechstem zu dienen biss an dass Ende meines Lebens. Amen.

Que la volonté de Dieu se fasse en tout temps, ce qu'il veut est toujours le mieux, car il est prêt à secourir ceux qui croient fermement en lui. Aide-moi donc dans ta miséricorde, afin que j'étudie bien et que je devienne habile, pour la gloire de Dieu et le bien de mon prochain, jusqu'à la fin de ma vie. Amen.

Chaque procès-verbal est contresigné par le ou les doyens, les assesseurs, le maître qui prend l'apprenti, le père, le tuteur ou le correspondant de l'apprenti.

D'après ces titres nous voyons que le titre officiel était: Corporation des barbiers et chirurgiens, titre qui se maintiendra jusqu'à la Révolution; et cependant il ne s'agit que des chirurgiens, l'examen ne porte que sur la chirurgie, et en 1704 et 1732 nous voyons deux barbiers se faire recevoir chirurgiens. Partout dans les registres les maîtres ou les candidats sont qualifiés de chirurgiens (*wundartzt* ou *chirurgus*). Le terme de barbier figure encore par habitude, bien qu'il ne s'agisse que de chirurgie. Il disparaît complètement à partir de 1751.

Chirurgus paraît avoir été un titre plus relevé que *Wundartzt*, plus honorifique, réservé aux chirurgiens ayant fait des études universitaires, munis de diplômes plus relevés ou investis de fonctions officielles. Le titre de *Wundartzt* était réservé au menu fretin de la corporation.

Cependant chirurgie et *Wundartzney* ne sont pas des mots équivalents; ce dernier s'applique plutôt au pansement des plaies et n'a pas un sens aussi large que celui que nous donnons aujourd'hui au terme de chirurgie. En français le titre d'officier de santé nous permet de traduire assez exactement *wundartzt*. D'ailleurs, cette distinction un peu subtile disparaît complètement en 1753, et les procès-verbaux n'emploient plus que les mots *chirurgus* et *chirurgie*.

Organisation de la corporation.

En 1550 les seigneurs de Ribeaupierre avaient promulgué des statuts venant confirmer de plus anciens, remontant au moins au quatorzième siècle. Ces statuts ou règlements concernent du reste uniquement les individus et ne sont point des statuts de corporation, les diverses industries étant encore trop peu nombreuses dans la ville à cette époque pour

pouvoir être organisées en corps de métier, c'est ce qui nous explique pourquoi les barbiers-chirurgiens n'y figurent pas[1].

Plus tard cependant on sentit le besoin, la population de la ville ayant sensiblement augmenté, de réunir en corporations les différents métiers. Nous n'avons pas trouvé les statuts qui réglaient l'exercice de la chirurgie à Ribeauvillé avant 1680, il n'y en avait probablement pas, puisque à cette date le prince de Birkenfeld organise la corporation et lui donne des règlements.

Le prince eut naturellement recours pour cela à son médecin ordinaire, M. Fatio, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, qui l'avait accompagné dans ses campagnes et qui, élevé dans les idées françaises[2], devait chercher à les appliquer en les conciliant le mieux possible avec les coutumes du pays.

Le premier acte du prince fut de prendre le 14 novembre 1680 un arrêté que nous trouvons inséré en tête du registre des maîtres (pièce I) et dont voici la traduction :

« Le très noble prince et seigneur Christian, comte palatin du Rhin, duc en Bavière, comte de Voldentz, Sponheim et Ribeaupierre, seigneur de Hohenack, notre très gracieux prince et seigneur, voulant faire cesser et prévenir à l'avenir les désordres très nuisibles qui jusqu'à ce jour se sont introduits parmi les chirurgiens et les barbiers, et qui pourraient encore se produire, a été amené, dans l'intérêt public et pour le bien même des chirurgiens, à leur donner règlement et ordonnance profitable.

« Après avoir très gracieusement examiné le cas, il lui a paru d'abord absolument nécessaire qu'à l'avenir, non seulement les deux maîtres jurés élus par la maîtrise, mais aussi tous les autres qui se proposeraient d'exercer publiquement ici, soient régulièrement examinés et interrogés sur leur science, et qu'il soit fait une enquête sur leurs capacités.

« Pour remplir les intentions de sa très gracieuse seigneurie, et à dater de ce jour, le très noble et très savant sieur Fatio, docteur en médecine et en chirurgie, médecin ordinaire attitré de Son Altesse, médecin de la cour et de la ville, fera passer l'examen en présence de nous, Jean Muller l'aîné, secrétaire du conseil, soussigné, rédacteur de la présente et

1. *Archives de la Ville. Histoire de la Ville*, par B. BERNHARD.

2. Nous ne savons de quel pays le docteur Fatio était originaire. Peut-être de Suisse? En 1712 un Nicolas Fatio, mathématicien, protestant ardent réfugié à Londres, fit imprimer dans cette ville : *Le Cri d'alarme,* ou *Avertissement aux nations qu'ils sortent de Babylone, des ténèbres, pour entrer dans le repos de Christ.* On trouve actuellement encore le nom de Fatio en Suisse.



membre du magistrat (de la ville) en qualité de juré délégué et de plus ancien maître, sur l'ordre dudit médecin de la cour, sur les lésions tant internes qu'externes de la tête, sur les accidents des yeux, des oreilles, de la bouche et du nez, sur la façon dont peuvent se produire les différentes luxations du cou, de l'épaule, du coude, de la main, de la hanche, du genou et du pied et sur la manière de les traiter et de les guérir; en outre sur toutes les lésions externes de la partie supérieure ou inférieure du corps, produites par des coups, des instruments tranchants, piquants ou par des armes à feu, sur les fractures du bras, du dos et de la jambe. L'examen et les interrogatoires porteront sur les traitements appropriés, notamment sur les moyens de reconnaître les effets du froid et des brûlures.

«Tous ceux qui, après s'être soumis de bonne grâce à l'examen, auront fait preuve de savoir, seront reconnus capables par le susdit médecin de la cour.»

Cet arrêté ne visait que l'examen des maîtres qui auront le droit d'exercer la chirurgie dans la seigneurie de Ribeaupierre, et tout spécialement dans la ville de Ribeauvillé; des statuts venaient le compléter, mais comme ceux-ci devaient être homologués par le conseil souverain d'Alsace, ce n'est que le 3 avril 1685 que ces statuts furent enfin promulgués (pièce nº VI), après avoir subi de très légères modifications.

Le conseil souverain devait tenir la main à ce que ces statuts fussent conformes aux édits des rois de France et semblables à ceux en vigueur dans le reste de la France.

L'arrêté du 14 novembre 1680 avait donc surtout pour but d'éliminer les charlatans et d'exiger des chirurgiens des connaissances suffisantes. Le prince usait de ses droits seigneuriaux sur ses terres, mais sous le contrôle de la Chambre souveraine agissant au nom du roi.

Les statuts, tels que nous les connaissons, ne suffisaient pas à déterminer la forme suivant laquelle les candidats devaient être examinés. Il existait sans doute un règlement qui imposait aux candidats la marche à suivre, les démarches et les visites à faire; ce règlement devait être semblable à celui dont nous avons trouvé le brouillon aux archives de Colmar[1] et qui se trouvait avec un projet de statuts destiné à la corporation des chirurgiens-barbiers de Riquewihr, petite ville située à une lieue de Ribeauvillé, mais dépendant des princes de Wurtemberg.

Une de ces pièces est intitulée: *Statuts et règlements de la maîtrise des*

1. *Archives de Colmar,* fond de Riquewihr.

chyrurgiens des comtés d'Horbourg, seigneurie de Riquewihr et Ostheim. Ce n'est qu'une reproduction en mauvais français de statuts très semblables à ceux des maîtres de Ribeauvillé. L'autre nous intéresse plus, puisqu'elle comble une lacune et supplée au document qui nous manque (pièce VII).

Si nous comparons cette pièce aux règlements qui étaient en vigueur en France, on constate que les formalités étaient bien moins grandes en Alsace[1].

Ces deux pièces ne portent point de date, mais d'après l'écriture elles sont de la fin du dix-septième siècle et prouvent qu'on voulut créer à Riquewihr une corporation analogue à celle de Ribeauvillé, mais ce projet n'eut pas de suites, puisque en compulsant la liste des maîtres reçus à Ribeauvillé, on peut constater qu'un certain nombre de ces chirurgiens exercent à Riquewihr ou dans ses dépendances: Hunawihr, Beblenheim, Ostheim, Mittelwihr.

La corporation ainsi organisée se composait essentiellement:

1° des jurés (*geschworenen meistern*) qui auraient dû être les chefs de l'association, chargés de l'administration de la tribu et de faire observer les statuts. Le nombre en fut assez variable; un trésorier leur fut adjoint. Nommés d'abord à l'élection par l'assemblée des maîtres, ils furent plus tard désignés par la chambre seigneuriale. Le président de droit des jurés, qui formaient ce que nous appelons dans nos sociétés modernes le bureau, était le médecin ordinaire de la cour et de la ville (*hoff, statt und landphysicus*), auquel on adjoignit bientôt un ou deux conseillers (*rath*) de la seigneurie, spécialement délégués par elle;

2° des maîtres (*mitmeistern*) nommés par la corporation après examen chirurgical préalable, ou après production de pièces, états de services, certificats prouvant la capacité et les aptitudes du candidat;

3° des valets ou garçons (*gesellen*) ou candidats en chirurgie (*candidatus chirurgiae*), qui, munis d'un certificat d'étude délivré par les maîtres de la corporation ou par une corporation étrangère, pouvaient pratiquer sous les ordres, la surveillance et la responsabilité d'un maître, et qui devaient voyager au dehors pour augmenter leur bagage scientifique avant de se présenter à la maîtrise[2];

4° des apprentis (*lehrjungen*) qui pendant trois ans étudiaient sous la direction d'un maître avant de recevoir leur certificat d'apprentissage.

---

1. *Statuts de la cité de Verdun. Journal du Musee lorrain*, t. 6, p. 11. — *Statuts des chirurgiens de province.* Orléans, 1745. Paris, 1735. Aix, 1743.

2. Voir les *Statuts.*

Ces deux dernières catégories étaient surveillées et contrôlées par la corporation, mais ne pouvaient se mêler ni de son administration ni des élections. Valets et apprentis pouvaient, en cas de besoin, porter leurs doléances devant l'assemblée des maîtres, qui y faisait droit s'il y avait lieu.

Le fonctionnement de la tribu ne paraît pas avoir été toujours très régulier, puisque nous voyons des modifications se produire à divers moments et l'administration seigneuriale intervenir à différentes reprises pour tâcher de rétablir l'ordre.

Toutefois les statuts, homologués par le conseil souverain, restèrent en vigueur jusqu'à la Révolution; mais vers la fin du dix-huitième siècle, conséquence probable de l'édit de 1743 qui séparait définitivement les barbiers des chirurgiens, et de l'édit de 1776 qui supprimait en France les corporations, sauf quelques exceptions, celles des barbiers par exemple, on jugea nécessaire de les renouveler.

En 1781 le docteur Steinbrenner avait élaboré un nouveau règlement, qui fut proposé par le Dr Busch au conseil seigneurial; celui-ci chargea le 21 juin 1781 le procureur fiscal Rencker de l'étudier et de le comparer aux statuts des chirurgiens de Colmar, de Strasbourg et de l'évêché[1], pour établir un nouveau projet. De celui-ci il ne fut question qu'en 1789, mais perdu dans la tourmente révolutionnaire, il ne vit jamais le jour.

Les chirurgiens jurés.

Comme nous le voyons par la pièce I, le premier juré (*geschworene meister*) fut désigné d'office pour être adjoint au docteur Fatio et l'assister dans le choix du second juré. Le choix se porta sur le plus ancien maître de la ville, qui, étant en même temps membre du magistrat, offrait à l'administration des garanties suffisantes.

Nous constatons en diverses circonstances que le droit d'ancienneté était généralement respecté, surtout pour la nomination des chirurgiens jurés.

Le bureau étant ainsi constitué, procéda aux examens et à la réception des maîtres (*mitmeistern*). Mais il ne paraît pas avoir attaché à l'examen une valeur très grande, puisque dès le début nous voyons Muller le jeune, fils du premier juré, être reçu maître, malgré un mauvais examen constaté par le procès-verbal. Il fallait ménager des droits acquis, et Muller le jeune exerçait depuis environ vingt ans; il aurait donc été bien tard pour le refuser et le forcer à son âge (40 ou 50 ans) à se replonger dans les

1. *Procès-verbaux de la chancellerie seigneuriale. Archives de Colmar.* E. 961 et 969.

livres. Le père Muller, pour sauver au moins les apparences, n'assistait pas à l'examen et avait délégué en sa place un des maîtres déjà reçus. Muller le jeune fut donc admis dans la *compagnie*, le mot est en français.

Le chirurgien juré, ainsi nommé à cause du serment qu'il prêtait, change ce titre en 1705 en celui de doyen (*altmeister*) pour redevenir après 1750 chirurgien juré.

Il nous faut ici établir une distinction entre le chirurgien juré, administrateur de la corporation, du chirurgien juré, qui, dans diverses localités, était nommé par l'administration et chargé de fonctions officielles, telles que: expertises, constats de décès ou suicides, autopsies médico-légales. Ce dernier devait en outre ses soins gratuits aux pauvres et recevait pour cela une indemnité spéciale.

Le choix de l'administration pour ces chirurgiens jurés portait aussi de préférence sur le chirurgien le plus âgé et le plus respectable. (Voy. pièce nº IX.)

Ces places de chirurgiens jurés dans les petites localités étaient assez recherchées; ainsi nous avons retrouvé aux archives trace d'une pétition d'un sieur Quirin Drey, de Munchhausen, en Haute-Alsace, qui demande à la seigneurie l'autorisation de s'établir en qualité de chirurgien juré à Lapoutroye; on lui répondit d'avoir d'abord à se faire recevoir dans la tribu des chirurgiens à Ribeauvillé; c'était probablement un refus déguisé, puisque nous trouvons plus tard, le 9 décembre 1769, que le sieur Georges Bernard Fuchs, ancien officier du régiment de Nassau infanterie, est autorisé à exercer la chirurgie au val d'Orbey, bien qu'il ne fît pas partie de la corporation.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le premier bureau s'était recruté lui-même sous la présidence de droit du médecin ordinaire. En 1705 un membre étant décédé, on dut le remplacer et on procéda pour la première fois à une élection à laquelle prirent part les maîtres.

En 1713 des modifications assez importantes furent imposées. La seigneurie, après avoir constaté que des abus s'étaient introduits dans la corporation, fit venir le Dr Gloxin de Colmar, pour, avec le titre de conseiller, réorganiser la tribu. A partir de cette date, sauf de rares exceptions, la seigneurie se fit représenter aux assemblées générales, outre le médecin ordinaire, par un conseiller (*rath*) spécialement délégué, chargé de faire observer les statuts, de maintenir l'ordre, et en cas de besoin de faire la police.

Plusieurs chirurgiens des environs, soit des localités dépendant de la seigneurie de Ribeaupierre, soit de villes dépendant d'autres seigneuries,

telles que Riquewihr, s'étaient fait recevoir dans la corporation de Ribeauvillé, et pour encourager cette tendance, autant que pour ménager les droits de ces maîtres étrangers, il fut décidé qu'il y aurait deux doyens et deux assesseurs, choisis l'un parmi les maîtres résidant en ville, l'autre parmi ceux résidant dans une autre localité. Ainsi les maîtres de Riquewihr eurent deux places du bureau, et souvent même trois, lorsque le trésorier (*rechnungsführer*) était pris parmi eux.

Le bureau, à partir de 1705, fut nommé à l'élection par les maîtres, mais d'une façon assez irrégulière jusque vers 1758, date à laquelle l'administration reprit le droit de nommer elle-même directement les chirurgiens jurés, comme le prouve une pièce par laquelle le chirurgien Gäch demande aux autorités la succession du chirurgien juré décédé Falck. (pièce VIII.)

Cette modification dans le recrutement du bureau ne figure pas dans les procès-verbaux, et nous n'avons pas de document qui dise pourquoi elle eut lieu.

Mais en étudiant les registres, on constate que les élections qui devaient avoir réglementairement lieu tous les ans, puis tous les deux ans, ne se firent pas d'une façon régulière, le bureau restant souvent en fonctions bien plus longtemps, cinq ans par exemple. Ces élections irrégulières provenaient de ce que les maîtres, qui devaient assister aux assemblées générales, n'étaient pas très zélés et n'y venaient qu'en petit nombre[1]; une seule fois ils furent 12 ou 13, la plupart du temps ils étaient 6 ou 7. Ce peu de zèle tenait en grande partie à l'époque qu'on avait d'abord choisie, les environs de Noël, pour ces assemblées. Le mauvais état des routes en hiver empêchait les maîtres habitant par exemple Sainte-Marie, de se mettre en route. Cette assemblée fut plus tard remise au printemps, mais les maîtres n'y vinrent pas davantage. Il fallut établir un règlement disant que tout maître qui, sans excuse valable, n'assisterait pas aux assemblées générales, serait passible de 2 livres d'amende. Mais ce règlement ne paraît pas avoir été observé, puisque les comptes ne font pas mention de la rentrée de ces amendes.

Aux assemblées générales les membres du bureau formaient la majorité, puisqu'ils étaient 5 sur 7. Abusant de cette situation, ils prirent l'habitude de se renommer eux-mêmes, un nouveau membre ne pouvant prendre place parmi les anciens qu'après une vacance, produite en général par un décès.

---

1. Ainsi qu'on peut le voir par les signatures apposées à la fin des procès-verbaux. (Registre I.)

L'administration seigneuriale dut constater les abus qu'amenait cette situation, car elle reprit son droit de nommer directement les chirurgiens jurés, les choisissant parmi ceux offrant des garanties sérieuses d'études et d'honorabilité. Cette modification se fit d'une façon très douce, puisqu'elle garda l'ancien bureau, se contentant de nommer de nouveaux membres aux places vacantes.

L'édit de 1743 de Louis XV qui séparait enfin les barbiers des chirurgiens dut aussi en partie être cause de cette modification, car on constate qu'à partir de cette date le nombre des maîtres diminue progressivement à Ribeauvillé; en 1789 ils ne seront plus qu'un ou deux. Les chirurgiens de Riquewihr se faisaient aussi plus rarement recevoir maîtres. Les futurs chirurgiens durent faire leurs études dans les universités, à Strasbourg par exemple, sous la direction de maîtres plus savants et plus capables. Les jurés, vers les derniers temps de l'existence de la tribu, ne firent plus qu'enregistrer, sur la requête de la chambre seigneuriale, les nominations de maîtres, et en 1791 le bureau ne se composait plus que d'un seul membre, le Dr Eberhard, qui avait fait ses études à Strasbourg et dont nous possédons encore la plupart des cahiers d'étude. C'est parmi ceux-ci que se trouvaient précisément les trois registres de la corporation.

Apprentis.

Tout individu qui voulait faire des études chirurgicales commençait par faire trois années d'apprentissage chez un maître-chirurgien appartenant à la tribu.

Muni de son certificat de baptême, de natureté, comme disent les statuts, qui remplaçait à cette époque l'acte de naissance[1], il se présentait chez un maître, qui le prenait à l'essai pendant quelques jours ou même trois ou quatre semaines. Puis étant convenu du prix de pension et d'apprentissage (voir les statuts), le maître d'une part, l'apprenti (*lehrjung*) de l'autre, accompagné de son père, à défaut du père par le tuteur (*vogt*) ou un correspondant habitant généralement la ville, se présentaient devant le doyen et les assesseurs de la tribu. Le maître s'engageait à instruire dans son art son nouvel élève, et l'apprenti promettait de se conduire honorablement et de travailler avec zèle. L'acte d'engagement (*aufdingung*) était dressé, enregistré, l'apprenti versait le montant des droits s'élevant à 9 livres, sur lesquels le greffier prélevait 1 liv. 10 sols, le doyen et l'asses-

1. En France ne pouvaient produire cet acte que les catholiques seuls, mais en Alsace les protestants étaient admis à le produire. Voyez à ce propos dans *Mémoires historiques de Valenciennes* la reproduction d'une lettre de maîtrise accordée aux chirurgiens.



seur chacun 1 livre, le trésorier 10 sols, la différence étant mise dans la boîte.

Ces formalités remplies, on allait faire une collation aux frais de l'apprenti, soit chez les parents, soit au poêle de la tribu. La dépense était fixée par les règlements et ne devait pas être dépassée. L'assemblée de la tribu dut plusieurs fois s'occuper de ces collations pour les réglementer, fixer l'endroit où elles pouvaient avoir lieu et le nombre des personnes qui pouvaient y assister. En particulier, lorsque furent établis un second doyen et un second assesseur, on dut stipuler qu'un seul doyen et un seul assesseur pourraient prélever leur part des droits versés par les apprentis et assister à la collation. Cette mesure était prise, d'une part pour alimenter la caisse, d'autre part pour empêcher les apprentis ou leurs parents d'être entraînés à de trop fortes dépenses. En dehors des invitations règlementaires les apprentis avaient le droit d'inviter leurs parents et amis.

Tout maître appartenant à la tribu pouvait prendre des apprentis, qu'il habitât la ville ou une autre localité; le père pouvait prendre son fils en faisant les déclarations de rigueur, mais ne payait que 6 livres de droits d'inscription.

L'apprenti, d'après les calculs que nous avons pu faire sur les rares données des pièces compulsées, pouvait avoir au moment de son engagement de 14 à 22 ans, et même plus. On ne paraît pas avoir engagé d'apprentis plus jeunes, ni être tombé dans les abus signalés dans la corporation des chirurgiens-barbiers de Valenciennes par exemple, où pour gagner du temps on mettait en apprentissage des enfants de 9 ans[1].

Le maître dirigeait les études de l'apprenti dans les différentes branches de la chirurgie, anatomie, ostéologie, etc.; il lui prêtait les livres classiques, lui enseignait l'art des petites opérations et des pansements et la préparation des quelques médicaments à l'usage externe que les chirurgiens avaient le droit de préparer et de vendre. La mémoire jouait un grand rôle dans ces études, surtout pour l'anatomie.

Si, en cours des années d'apprentissage, le maître venait à mourir, l'apprenti passait sous la direction d'un nouveau maître, et un procès-verbal constatait ce nouvel engagement.

Au bout des trois années d'apprentissage l'apprenti recevait un certificat d'étude. Ce certificat s'obtenait sans examen; le maître attestait avec beaucoup de phrases (pièce III) devant la tribu que l'apprenti avait passé ses

1. *Mémoires historiques*. Valenciennes, t. I, 1865.

trois années d'étude, qu'il ne s'était pas compromis à donner des bains ou à ventouser[1], qu'il était honorable et connaissait son métier.

Réglementairement on exigeait trois années d'apprentissage, mais des exceptions étaient faites par exemple pour des fils de maîtres; on tournait la difficulté en faisant des années de huit mois (cas *Messerschmidt*) chez trois maîtres différents.

L'apprentissage terminé, l'élève était libéré (*ledigsprechung*) en payant les mêmes droits qu'à son engagement; ces droits se répartissaient de la même façon.

Le registre des apprentis prouve qu'ils furent assez nombreux, surtout vers 1730. Après 1763 le nombre des apprentis se fait de plus en plus rare, et le dernier fut engagé en 1781 par Joseph Conraux, maître à Willer; c'était la conséquence forcée de l'édit de 1743 et de l'obligation des études universitaires.

Valets.

L'apprenti libéré devenait valet ou garçon (*gesell*), mais il n'avait pas encore le droit d'exercer; il était tenu de faire un stage de plusieurs années chez un maître de la tribu et à l'étranger. Chaque maître pouvait avoir plusieurs valets, qui, munis de leurs certificats d'études, avaient le droit de faire les pansements et les petites opérations sous la surveillance du maître. Le valet ne devait pas être rétribué, surtout au commencement de son stage, mais le maître était tenu de l'entretenir, de le loger, de le nourrir en échange des services qu'il lui rendait dans sa clientèle[2]. Les valets rendaient de vrais services aux maîtres qui cherchaient, bien entendu, à les exploiter. La tribu dut même intervenir et limiter à deux ou trois seulement le nombre des valets que chaque maître pouvait avoir.

Si le maître venait à mourir, la veuve avait le droit de tenir boutique et de conserver un valet qui contribuait ainsi à la soutenir, mais ce valet n'avait pas le droit de prendre un autre valet. C'est ce qui nous explique pourquoi nous ne voyons jamais, aux dépenses, figurer de secours versés aux veuves. La mort du maître restreignait, mais ne supprimait pas le gagne-pain quotidien.

1. Si, même comme apprenti, un barbier chirurgien était convaincu d'avoir donné un bain ou posé des ventouses, il ne pouvait être reçu dans aucune corporation et ne pouvait par conséquent exercer la chirurgie.

2. Les valets ou compagnons recevaient souvent du client soigné par le chirurgien une gratification supplémentaire. Voy. *La Vie à Strasbourg au dix-septième siècle. Rev. d'Als.*, 1897. p. 418.

A plusieurs reprises la corporation dut mettre différents maîtres en demeure de produire dans les quinze jours les certificats de leurs valets, sous peine d'une amende de 10 livres. Le valet pouvait avoir des certificats de provenance étrangère et avoir étudié sous un maître appartenant à une autre corporation. Pour rendre ce stage plus efficace, le valet ne devait pas le passer sous la direction d'un même maître; il devait en changer et surtout aller à l'extérieur, voyager, visiter les corporations étrangères, et souvent, dans ces temps de guerre, il suivait les armées avec le titre de garçon-chirurgien ou d'aide-chirurgien. Ce stage durait environ une dizaine d'années et donnait aux chirurgiens une expérience que les livres qu'ils avaient eus entre les mains pendant les années d'apprentissage ne pouvaient leur donner.

Les maîtres ne toléraient pas qu'un valet restât trop longtemps dans la même localité sans demander à être reçu maître; on le forçait à passer son examen de maîtrise sous peine de se voir interdire l'exercice de sa profession.

Le valet en voyage devait s'adresser à la corporation des localités qu'il traversait et en obtenait même des subsides en cas de besoin.

Comme exemple de l'existence d'un candidat en chirurgie il y a cent cinquante ans, nous n'avons qu'à reproduire les états de service de Steinbrenner, tels qu'ils sont donnés par le procès-verbal de sa réception à la maîtrise. (Voy. plus loin au chapitre *Maîtres.*) Steinbrenner fut certainement un des sujets les plus distingués, mais cela prouve toutefois qu'on ne pouvait être reçu maître sans avoir vu le monde.

Dans les petites localités éloignées du chef-lieu, les chirurgiens qui exerçaient ne se faisaient pas toujours recevoir maîtres, à cause des frais qu'entraînait cette réception, ou s'ils le faisaient, c'est qu'ils y avaient intérêt, par exemple, lorsqu'arrivait le moment où un fils devait commencer ses années d'apprentissage. (Peyer de Baldenheim par exemple.)

Maîtres.

Ne pouvaient être reçus maîtres que les candidats qui, après avoir étudié comme apprentis pendant trois ans et obtenu un certificat d'études (*Lehrbrief.* Voir pièce III), avaient accompli un stage plus ou moins long, en général de neuf ou dix ans, chez un maître de la localité, ou hors de la seigneurie, et se soumettaient à l'examen de maîtrise.

Cet examen se passait devant l'assemblée des maîtres de la tribu, présidée à l'origine par le médecin ordinaire de la cour et de la ville, puis plus tard par un conseiller spécialement délégué par la seigneurie. L'ex-

pression officielle dit que le candidat se présente devant la boîte ouverte et l'assemblée des maîtres (*vor offener Lade und samtlicher Meistershafft*).

Comme nous l'avons dit plus haut, le candidat devait produire un certificat de baptême et un certificat d'études, plus les pièces justifiant de son ou de ses stages et de son honorabilité. Il versait 30 livres à la boîte, sur lesquelles six revenaient au médecin ordinaire, trois au greffier, deux à chaque doyen ou assesseur, et une au trésorier, la différence servant à alimenter la caisse. Cette dernière somme variait nécessairement suivant le nombre des membres du bureau qui assistaient à l'examen, la caisse bénéficiant de la portion revenant aux absents; mais à partir de 1760 les candidats durent verser à la caisse une somme fixe de 18 livres, et verser directement aux jurés la somme qui leur était allouée.

Tous les maîtres pouvaient assister à l'examen de réception et interroger le candidat. Le médecin ordinaire posait le premier les questions roulant sur les différentes parties de la chirurgie, après lui venaient les doyens, les assesseurs et les maîtres. Pour terminer, l'examen portait sur la préparation d'un chef-d'œuvre, que le candidat devait exécuter de ses propres mains; mais dans certains cas et moyennant une indemnité versée à la caisse, on lui permettait d'énumérer simplement de vive voix les différents ingrédients entrant dans la composition d'un emplâtre, d'un baume ou d'un onguent, en exposant la façon de procéder. Après cette dernière épreuve, si le candidat était reçu, il prêtait serment, devant la tribu, de toujours se bien conduire, de se soumettre aux règlements et statuts, d'exercer honorablement son art, et, chose importante, d'appeler en consultation, dans les cas graves, un maître expérimenté ou le médecin ordinaire.

Dans plusieurs cas les réponses des candidats n'ayant pas paru suffisantes, ceux-ci furent reçus quand même; mais les certificats de réception stipulent des restrictions aux droits des nouveaux maîtres. (Pièce IV.) Le nouvel élu ne pouvait par exemple pas prendre d'apprentis avant un ou deux ans, il s'engageait à étudier encore tel ou tel auteur désigné, à ne soigner ses malades qu'en présence de son père, lorsqu'il était fils de maître ou d'un autre chirurgien.

Les procès-verbaux de réceptions de maîtres (voir pièces IV et V) sont nombreux et remplissent presque tout le registre I. Ils énumèrent d'abord, avec leurs titres, les membres présents, disent que le candidat est interrogé sur l'anatomie et la chirurgie, sur les luxations et les fractures, plusieurs même donnent un programme précis des questions posées. Ainsi en 1681, pour la réception du deuxième maître, le candidat est interrogé de la façon suivante :

1° Étant donné qu'un homme tombe d'un lieu élevé sur la tête, s'il n'y a pas de plaie, comment pourra-t-on reconnaître qu'il existe une lésion du crâne[1]?

2° Qu'y a-t-il à faire en cas de plaie de tête, comment amener la cicatrisation du péricrâne?

3° Que faut-il faire pour réprimer le bourgeonnement des plaies?

4° Comment faut-il traiter les contusions de la tête?

5° Comment faut-il soigner et traiter les lésions des yeux?

6° Que faut-il faire en cas de lésions du nez, des oreilles ou de la langue?

7° Comment faut-il arrêter les hémorragies des grosses artères du cou?

8° Comment faut-il traiter les lésions du poumon en cas de plaie du thorax?

9° Comment traiter les lésions des reins, du péritoine et reconnaître qu'ils suppurent, comment y remédier?

10° Comment traiter les plaies des cuisses, des jambes et des pieds?

11° Qu'observe-t-on en général dans les plaies par arme à feu?

12° Comment les soigner?

13° A quoi faut-il faire attention en cas de fracture de jambe?

14° De même qu'observe-t-on en cas de luxation?

Le 26 juillet 1729 nous trouvons un questionnaire qui diffère sensiblement du précédent et dont les questions sont plus générales.

1° Qu'est-ce qu'un chirurgien?

2° Qu'est-ce que la chirurgie et en quoi consiste-t-elle?

3° Qu'est-ce que l'anatomie et comment la divise-t-on?

4° On passe ensuite à l'ostéologie et l'on demande comment elle se subdivise.

5° Quelles sont ses parties et comment les nomme-t-on?

6° Quelles sont les principales parties du corps humain?

7° Comment divise-t-on le corps humain et en combien de parties?

8° Comment l'homme est-il fait à l'intérieur?

9° Comment désigne-t-on les différentes parties internes, où et comment sont-elles situées, quelles sont les remarques à faire pour chacune?

10° On passe en revue les multiples maladies et les accidents auxquelles elles sont exposées.

---

1. Ou du cerveau, le même mot allemand servant à désigner le contenant et le contenu.

11° Toute l'anatomie sera traitée au point de vue général et spécial.

12° Les jurés et les assesseurs interrogent ensuite le candidat sur les différentes branches qui se rapportent à la chirurgie et surtout au point de vue professionnel.

13° Enfin on examine l'épreuve pratique qui a été imposée au candidat et qui consiste en deux préparations: emplâtre, baume ou onguent.

Le 24 janvier et le 30 avril 1730 ce même questionnaire est reproduit à peu près littéralement.

Le procès-verbal suivant que nous traduisons permet de se rendre compte des états de service de certains candidats et de leur valeur.

— Fait à Ribeauvillé le 24 juillet 1752 en présence de M. le conseiller Wittmann, de M. le Dr Schott, de M. le maître juré Windholtz, de MM. les deux *chirurgiens jurés*[1] Schreiber et Winter, de M. l'assesseur Bær, du trésorier Molitor et de moi, l'actuaire :

A comparu M. Valentin Schmitt, candidat chirurgien et praticien, demeurant à Sainte-Marie-aux-Mines, alléguant, que nonobstant la permission de son altesse sérénissime notre Seigneur et Prince, datée de Strasbourg du 8 mai 1744, de demeurer et d'exercer à Sainte-Marie, et sa nomination par décret du dit seigneur, au titre de valet de chambre[2] héréditaire (*cammerdiener von hauss aus*); qu'au su de la corporation il a dans différentes cures prouvé ses connaissances chirurgicales; pour ne pas se soustraire aux règlements en vigueur il veut se soumettre à l'examen habituel et prie la corporation de vouloir bien le recevoir (*admittiren*).

Par suite le candidat ayant produit, outre le décret dont il a été parlé, un diplôme authentique d'étude daté de Zurich le 6 décembre 1724, un certificat prouvant qu'il a servi 6 ans et 6 mois en qualité de *chirurgien de compagnie* à l'honorable *régiment* des Suisses et qu'il exerce la chirurgie depuis longtemps, la corporation passe à l'examen. Le Dr Schott commence par interroger le candidat sur l'anatomie, MM les maîtres jurés et assesseurs sur la chirurgie, les fractures, les différentes plaies, leur traitement *interne et externe.* Le candidat a répondu à toutes ces questions d'une manière convenable et suffisante, ayant ensuite exécuté le chef-d'œuvre, consistant en emplâtre, vésicatoire et baume d'Arcéus, et après avoir pris connaissance des règlements, il prête serment et est nommé maître à Sainte-Marie, à

1. Les mots en italique sont en français dans le manuscrit.

2. Molière était valet de chambre du roi Louis XIV. Ce mot avait un sens différent, plus honorifique que celui que nous lui donnons aujourd'hui.

la condition de ne pas soigner seul un client grièvement atteint, mais d'appeler en consultation soit un autre maître, soit le médecin.

Ont signé: WITTMANN, WINDHOLTZ, SCHOTT, SCHREIBER, WINTER, BÆR, MOLITOR, FISCHER.

Voici encore copie d'un certificat d'étude délivré en français par le Dr Renaudin à un autre candidat, en exécution de l'édit de 1743:

— Nous soussigné conseiller du roi, médecin-inspecteur des hôpitaux militaires et des pharmacies, examinateur des chirurgiens, apothicaires et sage-femmes de la province d'Alsace: Certifions que le nommé Francois Joseph Beigert, natif d'Oberbergheim, âgé de vingt-deux ans, qui a fait son apprentissage chez le nommé Gäch, maître-chirurgien de Rabswir[1] et en suite des cours d'anatomie, de physiologie, de bandages et d'accouchement à Strasbourg, s'est montré intelligent et instruit sur les saignées et leurs accidents, sur les plaies, les fractures, les luxations simples et compliquées, que nous le trouvons capable de pratiquer, avec l'attention de faire appeller d'autres chirurgiens expérimentés dans les cas graves et compliqués: Exigeant d'ailleurs de lui qu'il fasse un second cours d'anatomie, et qu'il se perfectionne de plus en plus par l'étude des livres que nous lui avons indiqués. En foi de quoi nous donnons le présent certificat pour valoir à ce que de raison, à Strasbourg, le 16 septembre 1775.

Signé: RENAUDIN[2].

Signalons la similitude qui existe entre ce certificat et le procès-verbal de réception de maître. La corporation maintenant ses privilèges, ne dispensa pas, malgré le certificat de Renaudin, le candidat Beigert de passer l'examen pour être reçu maître et membre de la corporation.

Nous donnerons encore le procès-verbal de réception d'un chirurgien que nous avons déja cité et dont le nom et la famille sont fort honorablement connus en Alsace:

— Fait à Ribeauvillé le 27 février 1781 en présence de M. le conseiller Steinheil senior, du médecin ordinaire M. le Dr Busch, du doyen M. Gäch, du plus ancien des chirurgiens qui exercent actuellement ici, M. Degermann, et de moi, l'actuaire.

A comparu M. Jean David Steinbrenner, candidat en chirurgie, né à

1. Pour Rapschwir: Ribeauvillé.

2. En 1786 et années suivantes Renaudin émarge au budget de la seigneurie de Ribeaupierre pour une somme de 100 livres, représentant le quart de 400 livres d'honoraires payés par la Haute-Alsace, probablement à titre d'inspecteur des chirurgiens, etc.



Wasselonne, Basse-Alsace, qui, d'après le certificat authentique qu'il a produit, a étudié sous les ordres de feu M. son père, chirurgien breveté et ancien bourgmestre de Wasselonne, et d'après le certificat d'étude délivré le 29 septembre 1760 par la corporation des chirurgiens de cette ville[1], a dûment étudié, qu'en outre, d'après le certificat du professeur Lobstein de Strasbourg, il a complété ses études anatomiques et suivi les cours de médecine opératoire, qu'il a servi pendant 8 ans comme *garçon chirurgien*, sous les ordres de M. le *chirurgien-majeur* Berger à l'hôpital royal de Wissembourg et du *chirurgien-majeur* Steinbrenner à l'honorable régiment Boccard, et enfin qu'il a servi en qualité *d'aide-chirurgien* à l'hôpital royal de Carhaix en Bretagne, qu'il croit donc avoir fait ses preuves, et prie de l'admettre à l'examen accoutumé et de le recevoir comme maître dans l'honorable corporation. M. Busch ayant questionné M. le *comparant* sur l'anatomie et ce qui concerne le traitement externe et interne, les autres chirurgiens l'ayant aussi interrogé, et les réponses ayant été satisfaisantes, il a été décidé qu'on recevrait le comparant à la condition de se soumettre et de se conformer aux règlements de la corporation et de ne pas traiter de patient gravement atteint sans demander l'avis des médecins. Laquelle promesse ayant été faite, ont signé :

L. G. W. Steinheil. J. J. Busch.
F. C. Gäch. Degermann.
Fischer, actuaire.

Les statuts des corporations favorisaient les fils de maître, en les dispensant de certaines formalités et en réduisant les frais d'inscription et de réception. De plus, l'indulgence des maîtres était acquise aux fils de collègues; les procès-verbaux en font souvent foi en consignant que tel candidat, fils de maître est reçu malgré la faiblesse qu'il a montré à l'examen, avec recommandation expresse de continuer à étudier ses auteurs et de ne pas entreprendre d'opération sérieuse sans le concours d'un confrère plus ancien et plus expérimenté.

Ces abus et d'autres certainement qui ne sont pas consignés aux procès-verbaux provoquèrent à plusieurs reprises l'intervention de l'administration, comme nous l'avons déjà signalé plus haut.

Jusqu'en 1791 furent ainsi reçus 84 maîtres originaires d'un peu partout, de France, d'Allemagne, mais surtout d'Alsace, établis soit à Ribeau-

1. Le sceau de cette corporation est reproduit et décrit par Grenser, Alfred, *Zunft-, Wappen- und Handwerker-Insignien*. Francfort, 1889.



villé même, soit dans des localités plus ou moins éloignées, de la haute et basse Alsace. La corporation devait donc jouir d'une certaine notoriété, puisque des chirurgiens établis sur des terres relevant de seigneuries autres que celles de Ribeaupierre, venaient s'y faire recevoir maîtres.

Nous avons déjà dit que pour exercer la chirurgie à Ribeauvillé et prendre des apprentis il fallait se faire recevoir maître de la corporation; les maîtres jouissaient encore d'un autre avantage, qui mettait à leur disposition un certain nombre d'instruments de chirurgie dispendieux et cependant d'un emploi assez rare, achetés et entretenus aux frais de la boîte.

Cette coutume éminemment pratique ne paraît pas avoir existé dès l'origine de la corporation, ce n'est qu'en 1735 que figure à la comptabilité l'achat d'un couteau à incision (pour autopsies?) ayant coûté une livre dix sols. En 1746, 72 livres sont consacrées à l'achat d'instruments, qui malheureusement ne sont pas spécifiés. Plus tard nous relevons dans les comptes de dépenses de petites sommes dépensées pour frais de transports, de réparations diverses, chez le coutelier, le serrurier, le gaînier, etc.

Le plus ancien chirurgien était chargé de la garde et de la conservation de ces instruments et c'est chez lui qu'on allait les chercher en cas de besoin.

Grâce aux inventaires qui figurent dans les livres nous possédons la liste exacte de ces instruments.

Le premier inventaire est de 1760 et comporte :

1° Un couteau courbe à amputation;
2° Une scie;
3° Un petit couteau pour détacher le périoste;
Le 4e ne figure pas, par erreur;
5° Une sonde d'homme en argent;
6° Une sonde de femme;
7° Un trois-quarts;
8° Un grand abaisse-langue.
9° Un écarteur des mâchoires (*Mundschraube*);
10° Un tourniquet à vis;
11° Une pince à pansement (*Kornzange*);
12° Un livre de chirurgie du Dr Heister[1], acheté en 1748 pour 10 livres, plus 3 livres pour reliure;

1. C'est la *Chirurgie* de Lorentz HEISTER, 3e édition. Nous possédons ce volume, mais le titre est à moitié arraché et la préface de l'auteur est datée de Helmstad le 28 février 1731. Nous possédons aussi l'édition de 1763.

13° Une armoire vitrée pour contenir ces instruments et les préserver de la poussière.

La même année les comptes portent une dépense de 1 livre 12 sols pour réparation d'instruments ayant servi à différentes autopsies.

De nouveaux instruments pour amputations furent achetés en 1775 au prix de 84 livres. Ils comprenaient:

1° Une scie à amputation avec deux lames;

2° Deux couteaux courbes;

3° Deux couteaux longs à virole d'argent;

4° Une petite pince.

5° Une vis (tourniquet);

6° Deux aiguilles courbes;

7° Un ruban de soie avec deux plaques d'écaille.

En 1783 furent achetés pour 30 livres:

1° Un étui contenant une sonde pour jeunes filles;

2° Deux autres pour garçons et une sonde courbe;

3° Un étui contenant des aiguilles de chirurgie;

4° Trois pinces à polypes de différentes grandeurs;

5° Deux paires de ciseaux courbes;

6° Une sonde en argent.

En 1789 un nouvel inventaire avait été fait par le Dr Eberhard; l'arsenal chirurgical depuis une trentaine d'années s'était bien perfectionné, et les chirurgiens entreprenaient des opérations bien plus sérieuses que leur prédécesseurs, telles que l'opération du tripan et de la cataracte. Il est vrai que les études plus sérieuses qu'on exigeait d'eux leur permettaient plus d'audace.

Voici l'inventaire de 1789:

Description des instruments de chirurgie appartenant à l'honorable corporation.

I. Les instruments d'amputations contenus dans un grand écrin noir se composent de:

2 couteaux courbes;

1 scie, avec deux lames;

2 couteaux droits;

1 pince à artères;

1 tourniquet et
2 grandes aiguilles courbes[1].

II. Le trépan dans un écrin noir se compose de:
1 rugine
1 élévateur ou levier;
1 perforatif;
1 tire-fond ou vis;
1 petite scie;
1 brosse;
1 petit couteau lenticulaire et
1 clef.

III. Un étui noir contenant des sondes en argent, soit:
2 sondes d'hommes, dont une courbe;
2 sondes de garçons;
1 sonde de femme;
1 sonde de petite fille;
1 vis de Larzey, aussi en argent[2];

IV. Un étui noir contenant diverses aiguilles courbes et 4 droites en argent pour bec de lièvre.

V. Une petite boîte blanche contenant quatre instruments pour l'opération de la cataracte, savoir:
2 petits couteaux;
1 aiguille à cataracte et
1 petite cuiller.

Nota. — Les quatre pièces précédentes ont été données par Monsieur le conseiller et médecin Busch, qui en plus a versé six livres à la caisse.

VI. Un *trois-quarts* avec une petite canule en argent pour hydrocèle, dans un écrin.

Nota. — Ce trois-quarts a été fait sur les ordres de l'Altmeister actuel, J. D. Eberhard, qui, en outre a fait réparer et affiler différents instruments; le tout a coûté 12 livres, dont il a fait don à la caisse.

VII. Une petite armoire vitrée contenant les instruments suivants:
1 couteau courbe;

---

1. Ce sont les instruments achetés en 1775. Nous les possédons à peu près au complet, ainsi que les suivants.

2. Sonde formée par une lamelle d'argent enroulée et très souple.

1 couteau droit;
1 scie;
3 pinces à polypes;
1 autre pince[1];
2 ciseaux courbes;
1 écarteur pour la bouche;
1 instrument destiné à abaisser la langue et
1 tourniquet à vis.

VIII. Aux frais de la corporation ledit sieur Eberhard a fait faire chez Jacob Weber, coutelier à Strasbourg:

1 *Trois-quarts* florentin à	10 livres;	
1 Bronchotome à	6 »	
1 Sedaceum[2] à	1 »	10 sols;
Port		10 »
Total.	18 livres.	

IX. Pour un pharyngotome argenté il a été payé .	14 »	12 sols.
Au coutelier d'ici pour réparer les couteaux et scies à amputations		14 »
Total.	15 livres	6 sols.

X. Le 14 février 1789 il a été encore payé à Weber à Strasbourg pour une sonde élastique, port compris, 4 livres 12 sols.

Ce dernier inventaire prouve que la corporation avait de l'ordre, puisque les premiers instruments achetés y figurent encore. Il est probable qu'on ne s'en servait guère.

Après la dissolution de la corporation ces instruments restèrent entre les mains du Dr Eberhard, et c'est ainsi qu'ils nous sont parvenus avec les registres que nous avons décrit plus haut.

Épreuve pratique.

Nous avons déjà dit que le candidat à la maîtrise devait subir une épreuve pratique, c'est-à-dire, par analogie à se qui se passait dans les corporations d'autres métiers, exécuter un chef-d'œuvre, consistant en la confection d'un emplâtre, baume ou onguent. Il fut un temps où cette épreuve consistait dans l'obligation pour les candidats de forger eux-mêmes des instruments de chirurgie, de confectionner des lancettes par exemple; mais cette

1. La pince à pansement.
2. Aiguille à séton.

coutume, à la suite de plaintes nombreuses, était tombée en désuétude dès la fin du seizième siècle, et le chef-d'œuvre, à la fin du dix-septième siècle était purement thérapeutique. Dans certains cas, avec l'autorisation des jurés et moyennant une certaine somme versée à la boîte, le candidat pouvait faire venir ses chefs-d'œuvre tout faits de la pharmacie (1719).

Les chirurgiens avaient en effet le droit de préparer certains médicaments externes et faisaient ainsi concurrence aux pharmaciens; ils étaient naturellement tentés d'outrepasser leurs droits et d'exécuter d'autres préparations qui étaient réservées aux pharmaciens ou apothicaires. Ces abus provoquaient nécessairement des plaintes et l'administration civile était obligée d'intervenir pour rétablir la paix entre pharmaciens et chirurgiens.

Pour mieux fixer les droits qu'avaient, sous ce rapport, les chirurgiens, nous reproduisons ici un décret rendu par le conseil de la ville de Colmar à la suite des réclamations des pharmaciens de cette ville et après rapport conforme du Dr Gloxin, le même sans doute qui fut en 1712 chargé de réorganiser la tribu des chirurgiens de Ribeauvillé:

«Il est défendu aux chirurgiens de préparer des remèdes composés, tels que sudorifiques, purgatifs ou autres, ou bien d'en prescrire sans l'assistance d'un médecin; mais il leur est permis de préparer des remèdes simples, des eaux vulnéraires, des dentifrices, gargarismes et autres médicaments employés en chirurgie[1]».

Voici d'ailleurs la liste des préparations demandées aux candidats que nous avons relevées dans le registre I.

Emplâtre composé de minium (dessicatif).
» défensif rouge (à l'oxyde de fer, styptique).
» de mélilot?
» oxycroccum.
» de minium camphré (de Nuremberg).
» diaphorétique de Mynsicht?
» résolutif (ou des quatre-fondants).
» divin (acétate de cuivre).
» diapalme.
» miraculeux (savon camphré, pharmacopée wurtembergeoise.)
» ammoniacal.
» acétique de Crollius.
» pour la cicatrisation des plaies.

---

1. *Archives de Colmar.*

Emplâtre maltito (matico?) avec gomme.
» opodeldoch de Minderer.
» oxycroccum de Nicolas.
» styptique de Crollius (sulfate de zinc, momie, hématite).
» opodeldoch de Wurtz.
» mucilagineux.
» gris.
» diachylon gommé
» vésicatoire (1752).
» vésicatoire officinal.
» blanc cuit (à la céruse).

Sparadrap.

Baume d'Arcœus.
» vulnéraire vert (de Metz).
» vulnéraire de Blancard.
» de Miderer (Minderer?).
» Lemort.
» traumatique de Blancard.
» vulnéraire anglais (teinture balsamique).
» d'acier.
» miraculeux.
» vulnéraire de Hollande.

Onguent Agyptiae (escharotique).
» des apôtres (à l'acétate de cuivre).
» d'Althæa.
» brun (onguent de la mère?).
» digestif composé.
» blanc camphré (pansement des brûlures).
» rouge de Nuremberg (oxyde de plomb).
» rouge camphré.

Le baume d'Arcœus devait jouir d'une très grande vogue, puisqu'on le demande au tiers des candidats environ[1]. En général, ces préparations étaient assez compliquées et il entrait plusieurs corps dans leur composition.

---

1. D'après l'Officine de Dorvault ce baume se composait de :

Suif de mouton . . .	200
Térébenthine	150
Élémi.	150
Axonge.	100.

C'est un détersif excitant.

Les remèdes dans lesquels entraient des éléments bizarres et répugnants n'étaient plus de mode, et même ils étaient formellement réprouvés, puisque nous voyons par les procès-verbaux que plainte est portée contre un maître accusé de donner à ses malades des prescriptions exécutées avec des ingrédients fournis par le bourreau. Le fait ayant été formellement nié par l'accusé, la plainte n'eut pas d'autres suites.

Contestations et procès.

Les contestations qui pouvaient s'élever entre maîtres paraissaient devant l'assemblée et étaient jugées par elle. Le conseiller, représentant le gouvernement, présidait la séance et rendait l'arrêt. Les différentes parties se soumettaient en général à ce jugement; dans le cas contraire les parties allaient devant le Conseil de la ville qui jugeait en première instance, puis, en dernier ressort, devant le Conseil souverain siégeant à Colmar.

Les contestations entre maîtres et personnes étrangères à la corporation ressortissaient du Conseil seigneurial, réuni en tribunal, présidé par le bailli, puis, en appel, on allait devant le Conseil souverain de la province.

Les contestations entre maîtres consistent le plus souvent en plaintes portées par l'un ou l'autre membre de la corporation contre les maîtres n'observant pas les règlements, mais tout spécialement, et surtout au commencement, contre les maîtres et même les chirurgiens jurés qui débauchaient les clients des autres. Alors, comme aujourd'hui, le procédé était des plus simples : on pénétrait chez un malade traité par un concurrent, en discutant la maladie, sous prétexte que le chirurgien traitant pouvait avoir mal reconnu le mal, on levait le pansement, critiquait le traitement et débinait le chirurgien pour prendre sa place. Cette façon d'agir était prévue par les statuts (art. 8) et punissable d'une amende, et la contestation, portée devant l'assemblée des maîtres, se terminait généralement par une condamnation à une amende de 10 livres.

Les rapports entre confrères n'étaient pas toujours très parlementaires; on s'attrapait de temps à autre devant les clients en se disant des injures; le délinquant était alors condamné à faire *réparation d'honneur.* Mais comme l'adversaire n'était pas toujours sans reproche, l'amende se partageait entre les deux parties en cause, le plus coupable était condamné par exemple à payer 20 livres, et son adversaire 10. Ces amendes étaient versées dans la caisse, mais ne l'alimentaient cependant pas suffisamment pour combler les déficits fréquents.

Dans les premières années d'existence de la corporation on était condamné à une amende en nature; elle consistait naturellement en vin,

8 moos par exemple (16 litres environ), que l'on consommait en grande réunion au poêle de la tribu pour fêter la réconciliation des adversaires.

La réparation d'honneur, précédée d'excuses de la part du condamné, se faisait devant la maîtrise assemblée.

Telles furent les premières contestations qui s'élevèrent entre les maîtres; peu à peu d'autres abus surgirent, tels que celui de prendre des apprentis sans faire enregistrer leur engagement et nécessairement sans payer les droits, celui de prendre des valets non munis du certificat d'étude, ou bien encore de soigner un client de compte à demi avec un chirurgien n'appartenant pas à la corporation ou n'étant pas en règle vis-à-vis d'elle.

A partir de 1750 les registres ne font plus mention ni de plaintes, ni de jugements et condamna tions. Le mode d'administration de la corporation s'étant modifié, celle-ci n'eut plus à s'occuper des plaintes dont les maîtres pouvaient être l'objet. Le Conseil seigneurial fut saisi de toutes les questions disciplinaires et les renvoya, pour être jugées, au procureur fiscal[1]. Les chirurgiens rentrèrent donc dans le droit commun longtemps avant la Révolution. A côté de ces querelles intestines la corporation eut à soutenir des procès plus graves, portés jusque devant le Conseil souverain d'Alsace et qui occasionnèrent des frais considérables. Le trésorier Windholtz, exclu de la corporation, lui intenta un procès et le gagna. Il dut être réintégré après réparation d'honneur. Les procès-verbaux sont, pour la circonstance, assez sobres de détails, mais on peut admettre qu'il existait des coteries à la tête desquelles se trouvaient les chirurgiens jurés, doyens ou assesseurs; cela prouve que le choix n'en était pas toujours très judicieux.

Dans les *Notes d'arrêts du Conseil souverain d'Alsace* est relaté tout au long un procès entamé en 1742 contre un nommé Koch, cloutier à Bergheim, à la suite de plaintes des médecins, chirurgiens et apothicaires de Ribeauvillé qui l'accusaient de leur faire illégalement concurrence. Mais le Conseil souverain, constatant qu'il n'est pas prouvé que l'accusé ait causé préjudice aux malades qu'il soignait, le relaxe en lui reconnaissant le droit de donner chez lui les remèdes composés de simples dont il a la connaissance.

Les charlatans et les rebouteurs faisaient donc concurrence aux médecins comme aux chirurgiens et aux pharmaciens.

Voici d'ailleurs une lettre qui se trouve aux archives de Colmar; elle

1. Conf. les registres des protocoles des affaires de la chancellerie. Archives de Colmar.

est adressée par le chirurgien Dufrézier de Sainte-Marie-aux-Mines aux membres du magistrat de Ribeauvillé :

«Messieurs,

«J'ay l'honneur de vous écrire pour vous représenter le préjudice considérable que 3 ou 4 particuliers qui se sont establis dans ces lieux depuis quelques années portent à plusieurs personnes en se meslant d'un métier qu'ils n'ont jamais apris que par routine, qui est la chyrurgie, art que l'on ne sauroit être trop habile et qu'après avoir étudié et travaillé pendant plusieurs années dans les hôpitaux sous d'habilles gens; l'on ignore encore de bien des choses, à plus forte raison doit on empescher ces empiriques et charlatans de donner des remèdes et faire des hopérations auxquels ils n'entendent rien, estropient et faisant mourir plusieurs personnes, ce qui cries vengeance devant Dieu et les hommes, c'est pourquoy nous vous prions de donner des ordres pour empescher un pareil abus qui est de la dernière conséquence, et nous serons tous obligés de prier Dieu pour la conservation de vos illustres personnes à qui nous avons l'honneur d'estre avec un profond respect, etc. Dufrizier à Sainte-Marie-aux-Mines 14 8bre 1716.»

Les contestations avec les perruquiers ne manquent pas; le registre des comptes signale une dépense de 2 livres faite le 25 juillet 1740 pour le vin et le pain consommés lors d'une assemblée extraordinaire convoquée à cause du perruquier; malheureusement nous ignorons la cause et le résultat de cette affaire. Le registre des protocoles de la chancellerie nous signale aussi que le 21 janvier 1774 la corporation porte plainte contre Jacob Karcher, perruquier, accusé d'avoir pratiqué une saignée, et traduit devant le prévôt.

A propos de ces procès nous pensons devoir relater ici un évènement particulier d'une importance assez considérable, puisqu'il menaçait dès 1753 les droits de la corporation des chirurgiens et plus particulièrement celui de faire passer un examen aux maîtres avant de les recevoir et de les autoriser à exercer. Il existe aux archives de Colmar un certain nombre de pièces, prouvant l'importance que le Conseil seigneurial attachait à cette question, qui atteignait les privilèges du seigneur.

Incident Gervasy.

En 1753 l'intendant d'Alsace voulut, au nom du roi de France, et en exécution des lois applicables en France, faire procéder à l'examen de tous les individus exerçant la chirurgie dans les différentes localités de la

province d'Alsace[1]. Mais il empiétait, et en particulier à Ribeauvillé, sur des droits seigneuriaux qui avaient été formellement réservés par les traités de Westphalie et confirmés en 1675 lors de l'investiture du fief de Ribeaupierre à Christ an II.

Comme les prétentions de l'intendant portaient en même temps atteinte aux droits d'autres principautés ou seigneuries d'Alsace, celles-ci cherchèrent à s'entendre pour mieux sauvegarder leurs droits. Il s'établit ainsi une correspondance entre les officiers du comte de Hanau-Lichtemberg, de Bouxwiller et les seigneurs de Ribeaupierre, pour s'opposer collectivement à cet empiètement sur des droits jusqu'alors respectés, entre autres sur la faculté de disposer des places de chirurgiens jurés. Les pourparlers avec l'intendance durèrent plusieurs années et passant outre aux réclamations des seigneurs, l'intendant, M. de Lucé, se décida en 1756 à envoyer à Ribeauvillé M. Gervasy, directeur général des hôpitaux d'Alsace, pour examiner tous les chirurgiens de la seigneurie et leur délivrer des brevets selon leurs capacités. En France, les directeurs généraux des hôpitaux de province avaient en effet dans leurs attributions l'examen des chirurgiens, des sages-femmes et des pharmacies.

Le 19 octobre 1756 M. Gervasy adressa une lettre à M. Fuchs, bailli de Ribeauvillé, pour lui faire convoquer les chirurgiens et les sages-femmes de la tribu de Ribeauvillé.

Cette lettre souleva les protestations de l'administration; mais le duc de Deux-Ponts cessant, sur les conseils de l'avocat Chauffour, de s'opposer aux prétentions de l'intendant, il fallut se soumettre. Parmi les chirurgiens les uns firent une sourde opposition, tandis que d'autres firent les empressés auprès de M. Gervasy. Il en résulta que les premiers furent tenus pendant deux heures et plus sur la sellette par l'inspecteur, tandis que les autres ne passèrent que pour la forme et que leur examen fut expédié en 15 minutes.

A côté du docteur Gervasy siégeaient un médecin de Schlestadt, Brunck, et un chirurgien de Strasbourg, Saupé, qui devaient au besoin servir d'interprètes.

De bons certificats furent ainsi délivrés à MM. Winter, Jean Guillaume,

1. A la suite de cette inspection peu satisfaisante l'intendant de Lucé fit imprimer à Strasbourg en 1755 chez Fr. Christmann un petit volume renfermant sous forme de questions et de réponses des instructions aux chirurgiens et aux sages-femmes. Ce petit livre publié en allemand, sous la direction de M. Gervasy, devait être distribué aux chirurgiens et aux sages-femmes d'Alsace. (*Anfangs-Gründe der Wund-Artzney-Kunst und Unterricht für die Hebammen unter der Aufsicht des Herren* GERVASY. Strasbourg, 1755.)

âgé de 36 ans, établi maître-chirurgien depuis douze ans; Philippe Jacques Schneider, 51 ans, établi depuis vingt-huit ans; François Charles Gäch, 40 ans, et 9 ans; Valentin Schmid, 59 ans, exerçant depuis quinze ans à Sainte-Marie; Jean Georges Rœsch, 36 ans, cinq ans à Hunawihr; Ignace Silbermann, 50 ans, vingt ans à Oberbergheim; Martin Matheus, 60 ans, trente-six ans à Bergheim; Chrétien Schmid, 50 ans, quatorze ans à Riquewihr; Pierre Flach, 45 ans, dix-neuf ans à Riquewihr; Mathieu Irion, 30 ans, établi à Hunawihr.

Voici copie d'un certificat délivré à cette occasion par M. Gervasy:

«Nous soussigné, Ecuyer, Medecin du Roi, Inspecteur général des hôpitaux, chirurgiens, Pharmacies et sages-femmes de la Province d'Alsace, certifions que le nommé Jaques Gäch, agé de 39 ans, établi depuis 9 ans en qualité de chirurgien à Ribeauvillé, a été examiné en notre présence par M. Saupé, chirurgien juré, Examinateur et accoucheur de la ville de Strasbourg que nous avons choisi pour nôtre examinateur interprête de la dite province, le dit Gäch ne sait rien de l'anatomie, il a une médiocre théorie et pratique de la chirurgie, pour ce qui concerne les saignées, abscès et fractures simples, ce que nous luy permettons de faire en luy enjoignant d'étudier davantage et de se faire guider par des chirurgiens expérimentés dans tous les autres cas de la chirurgie qui ne sont pas mentionnés cy-dessus.

Donné à Strasbourg, le 3 Janvier 1757. GERVASY.»

Tous les certificats ne sont pas aussi mauvais que celui-ci, mais Jacques Gäch, fils et frère de chirurgiens, se croyait sans doute dispensé de savoir quelque chose pour exercer. Les conclusions du certificat auraient été, si l'on en croit une plainte, dont il existe une copie non signée aux archives, rendues favorables, grâce à un écu de trois livres glissé subrepticement par le frère aîné dans la main de M. l'inspecteur.

Jacques Gäch, candidat à la maîtrise, avait été refusé par la tribu; son ignorance était notoire et sa clientèle nulle, mais l'argument du thaler était probablement irrésistible. Les sages-femmes ne furent tenues sur la sellette par la commission que huit minutes environ chacune; le pharmacien, M. Rosé, fut examiné en un quart-d'heure, et malgré lui, d'après la plainte ci-dessus, il fut obligé de débourser son thaler.

Ajoutons que les frais de transport et de séjour de la commission furent réglés par la ville. La visite de M. Gervasy coûta en outre à la corporation la somme de 5 livres 18 sous pour frais divers.

La conduite de l'inspecteur ne paraît donc pas avoir été correcte; cepen-

dant en cas de réclamation il avait une défense toute prête. En effet, les ordonnances royales en vertu desquelles avait lieu cette inspection, et qui règlent les inspections annuelles des chirurgiens, pharmacies et sages-femmes, établissent que chaque examiné devra verser un droit de 3 livres pour l'examen[1].

Soit que les protestations de Messieurs de la régence de Ribeauvillé aient été couronnées de succès, soit que les plaintes sur la conduite intéressée de l'inspecteur aient été entendues en haut lieu, cette inspection ne paraît pas s'être renouvelée. Cependant c'est vers la même époque que de notables changements eurent lieu dans l'organisation des chirurgiens-barbiers. La tribu, tout en conservant le droit de recevoir les maîtres et d'immatriculer les apprentis, perdit celui de s'administrer elle-même. Par la force même des choses elle se transformait en simple association de chirurgiens, possédant en commun quelques instruments de chirurgie payés et entretenus par les droits versés par les apprentis et les maîtres reçus, droits qui représentaient la cotisation à la caisse commune.

Comptabilité.

D'après ce que nous avons déjà dit, on peut se rendre compte de ce qu'était la comptabilité. Le trésorier *(Rechnungsführer)* était chargé de la caisse, et sous sa direction le greffier de la ville tenait les comptes. Le trésorier était comme les jurés et doyens, élu aux assemblées générales; il devait rendre ses comptes tous les deux ans, mais cela se faisait d'une façon fort irrégulière.

La caisse consistait en un coffre en bois, garni de serrures dont le doyen et le trésorier devaient chacun avoir une clef; ces clefs se perdaient d'ailleurs assez fréquemment, puisque souvent nous les voyons figurer au compte des dépenses.

La caisse elle-même ne servait guère, puisque le trésorier acceptait les versements sans mettre l'argent dans la caisse et pouvait ainsi solder les dépenses, sans être obligé de chercher le doyen pour ouvrir le coffre. Ces irrégularités devenaient nécessairement la source de nombreuses erreurs: l'aubergiste par exemple, qui tenait le poële, n'était pas payé régulièrement, et ne devait pas se tromper à ses dépens. Un trésorier quitta le pays sans rendre ni ses comptes ni l'argent; le doyen, dont la responsabilité était engagée, dut puiser dans sa poche pour combler le déficit. Un autre trésorier

1. Voy. les §§ LXXX et LXXXI des statuts de 1735.

étant mort, on ne put rien obtenir des héritiers. Ainsi s'explique l'état peu brillant des finances de la corporation.

La caisse, outre l'argent, devait renfermer un exemplaire des statuts, les registres et les papiers de la tribu. Voici d'ailleurs le texte des statuts de 1735 concernant la boîte, ces statuts confirmant en ce point les coutumes:

«§ XII. Tous les anciens Registres, titres et papiers de chaque communauté seront enfermés dans un coffre ou armoires sous trois différentes clefs, dont le Lieutenant, le Greffier et le Prévôt en charge, auront chacun une; à l'égard des Registres courans des Receptions et Délibérations, ils seront entre les mains du greffier qui en sera chargé pendant trois années, après lequel tems ils seront clos par le Lieutenant, le Prevôt en charge et le Greffier, et renfermés ensuite avec les anciens titres.»

Nous avons indiqué les recettes qui alimentaient la caisse; parmi les dépenses nous signalerons le remboursement à l'aubergiste des frais des assemblées, les honoraires de l'exprès chargé de porter à domicile les convocations pour les assemblées, pour les enterrements. Lors du décès d'un maître la caisse payait une croix de 6 livres plus l'inscription qu'on y mettait. (Vers inscrits sur la croix d'un doyen décédé 1 livre 4 sols.) En 1730, lors de l'enterrement du maître Kiener de Riquewihr, la caisse dut rembourser 9 livres au doyen, qui avait fait servir une collation aux apprentis qui avaient porté le cercueil et aux maîtres venus pour rendre les derniers devoirs au défunt. Notons à ce propos que rarement on disait un tel est mort, le greffier, suivant la coutume de l'époque, se servait d'une périphrase et disait, un tel a payé son tribut à la nature, est parti pour l'éternité (*mit dem ewigen verwechseln*).

On dépensait en moyenne 5 livres par an en viatiques aux valets pauvres de passage. Le doyen leur délivrait un bon pour l'aubergiste du poêle, qui faisait le nécessaire et était remboursé par la caisse. Celle-ci prenait aussi à son compte les frais extraordinaires lorsqu'un de ces valets de passage tombait malade. Cette coutume de secourir les confrères pauvres se conserva jusque dans les derniers temps.

De 1739 à 1742 les recettes furent de 102 livres et les dépenses de 92 livres 2 sous 11 deniers. De 1742 à 1745 recettes 231 livres 17 sous 1 denier, dépenses 161 livres 13 sous. De 1781 à 1783 recettes 47 livres 16 sols, dépenses 14 livres 20 sols. Mais la caisse était plus souvent en déficit, et plusieurs fois les doyens durent verser de leur poche une somme assez importante pour rétablir la balance.

Jusqu'en 1720 la monnaie de compte est le florin, divisé en 15 batz et

le batz en dix deniers. A partir de cette date on ne compte plus qu'en livres, sols et deniers. Trois florins[1] valaient six livres ou deux écus (Thaler). Ce dernier mot est souvent employé, mais pas en comptabilité. La livre valait 40 sols.

Taxes, médecins, pharmacie, sceaux.

Les chirurgiens-jurés étaient taxés pour leurs opérations. L'arrêt de 1742 décide que les chirurgiens pour leur voyage, y compris leur rapport, toucheraient 4 livres; pour leur rapport et simple visite dans le lieu de leur résidence quarante sols, et lorsqu'il y aura une exhumation à faire, ouverture de cadavre ou autre opération plus difficile que la simple visite, il sera payé aux chirurgiens outre leur voyage s'il y en a, 4 livres. (Archives.)

En 1786 le registre des comptes du bailliage de Ribeauvillé signale que 48 livres ont été versées à Conrad André Celarius, chirurgien à Andolsheim, pour avoir soigné un pauvre de Wyhr.

Les soins médicaux étaient aussi bien assurés pour les pauvres que les soins chirurgicaux; il y avait pour cela un médecin de la ville et de la campagne (*Stadt- und Landphysicus*) qui, lorsque la cour résidait encore à Ribeauvillé, était en même temps médecin de la cour. Tel fut le cas du Dr Fatio, nommé médecin particulier du Seigneur et médecin ordinaire de la Seigneurie en 1679, et qui à ce titre est chargé de l'inspection, visite, examen et information de sages-femmes et barbiers, de la visite de la pharmacie, et qui pour cela reçut 50 florins argent, 2 quarts de seigle, 6 de blé, 4 d'orge, 2 foudres de vin, 2 foudres de foin.

Le Dr Papelier lui succède en 1700 et reçoit 100 écus, un foudre de vin, six quarts de seigle, six quarts de blé, à titre de médecin de la cour.

Le titre de médecin de la ville et de ses dépendances lui valut 868 livres à charge du traitement gratuit des pauvres et de la visite des 8 bailliages qui contribuaient pour les sommes suivantes:

Ribeauvillé	150	livres
Guémar.	130	»
Zellenberg	88	»
Heidern.	70	»
Wyhr	60	»
Sainte-Marie-aux-Mines . .	80	»
Val d'Orbey.	90	»
Bergheim.	150	»

1. C'était le florin de compte de la Basse-Alsace.

En 1768 cette indemnité est de 100 écus.

Au Dr Papelier succéda le Dr Aulber, 1713—1734; puis Otton Philippe Schott, 1736—1753; B. Lorentz, 1760—1766; Rosé, 1767; Busch, 1777—1790[1].

Le médecin avait fait ses études dans une université et était pourvu du diplôme de docteur en médecine. Cette place était recherchée, puisque en 1754 le docteur Strœhlin de Strasbourg, muni d'une lettre de recommandation de la dame Louise de Bock née de Landsberg, sollicite la survivance du médecin titulaire Schott, qui ne mourut qu'en 1757[2].

Les conseillers de Ribeauvillé consultés, répondirent que le Dr Schott était encore parfaitement et pour longtemps en état d'exercer ses fonctions.

Il n'y avait qu'un médecin à Ribeauvillé; en 1768 (pièces XIII, XIV et XV) il y eut une pétition pour faire nommer un second médecin, mais cette pétition ne paraît pas avoir eu de résultat.

Avant la Révolution il n'y avait aussi qu'une pharmacie à Ribeauvillé.

Les corporations avaient un sceau; nous citerons entre autre celui de Wasselonne, reproduit par Alfred Grenser[3], et qui représente un écusson piriforme surmonté d'un casque fermé et empanaché, dont le cimier est formé par une poupée coiffée d'un chapeau et tenant dans sa main droite trois petits instruments ou bâtonnets, peut-être des lancettes; dans l'écusson se trouve un nid renfermant un cygne (un pélican d'après Grenser) et ses trois petits.

Le sceau d'autres corporations de barbiers-chirurgiens représente soit divers instruments de chirurgie, soit le pélican. Nous n'avons pu retrouver ni à Ribeauvillé, ni aux archives de Colmar, le sceau de la corporation, mais nous possédons un cachet en argent qui provient également du Dr Eberhard, dernier doyen de la tribu.

Ce cachet ovale, de 23mm sur 20, représente un écusson de même forme mais plus petit, surmonté d'une espèce de casque grillagé et empanaché, dont le cimier est représenté par un flambeau allumé; dans l'écusson, dont

---

1. Ces dates sont celles de la première et de la dernière signature du médecin au registre I.

2. Voici la lettre de nomination du Dr Schott:

Aux Deux-Ponts, le 3e Janvier 1735.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite et par laquelle vous désirez d'être pourvu de la charge de Médecin de la comté de Ribeaupierre que Mr. Aulber occupait. Il m'a suffit de savoir votre intention pour ne pas hésiter un moment à vous en gratifier; puisque je sais qu'elle ne peut être mieux remplie.

3. *Zunft-Wappen und Handwerker-Insignien,* par A. Grenser. Francfort, 1889.

le fond bombé est pointillé, figure un autre flambeau également allumé. En exergue se lisent les mots *Aliis in serviendo consumor*, qui se rapportent évidemment au flambeau. Ce cachet veut-il dire que son propriétaire est un flambeau de la science? C'est possible, mais bien prétentieux, quoique conforme aux coutumes de l'époque.

Il est possible que ce cachet ait appartenu à la corporation des chirurgiens-barbiers, et dans ce cas-là on pourrait lui trouver un autre sens plus religieux et se rapprochant de l'invocation inscrite en tête du registre des apprentis. On pourrait voir dans le flambeau inférieur la lumière sous le boisseau, et dans l'autre la lumière sur le boisseau, dont parle l'écriture, et la devise aurait le même sens prétentieux que le symbole du pélican qui figure sur les armoiries de plusieurs autres corporations de barbiers et chirurgiens d'Allemagne.

On a probablement voulu combiner les deux sens, car dans le premier cas un flambeau suffisait.

Liste des noms relevés dans les trois registres de la corporation.

Nous terminons ce travail par la liste de tous les noms relevés dans les trois registres manuscrits qui ont servi de point de départ à ce travail.

A., signifie apprenti.
M., » maître.
A.M., » qu'il existe une inscription d'apprenti et une réception de maître au même nom.
Méd., » médecin ordinaire.
C., » conseiller délégué par l'administration pour assister aux assemblées de la tribu.

La date est l'année de l'inscription ou de la réception. Nous avons ajouté les quelques renseignements qui pourraient intéresser le lecteur.

A. 1737. Adam, Jean Jacob, fils de feu Const., lieutenant des troupes (*trouppen*) impériales, né à Constance.

A. 1710. Amberger ou Hamberger, Jean Jacob, fils de Jean Diebolt, présenté par M. Laurent.

M. 1751. Ammel, Philippe Henri, fils de Martin, ancien chirurgien à Ittenheim, élève de Vogel, chirurgien à Strasbourg.

A. 1733. Andrés, fils de feu Jean, bourgeois de Rorschwihr, présenté par son tuteur François Georges Kübler.

M. 1772. Antoine, Joseph, de Wissembourg.

Méd. 1713. Aulber, Martin, docteur en médecine, nommé physicien de la ville en 1713; appelé à Deux-Ponts en 1734 par la comtesse Caroline.

A. 1697. Bahl, Hanss David, fils de David, bourgeois de Beblenheim.

A. M. 1684. Bähr, Johann, de Battenheim, a été reçu maître, mais cette réception ne figure pas aux procès-verbaux. S'établit à Sainte-Marie.

A. M. 1716. Bähr, Ulrich, fils du précédent, est reçu maître en 1730. Assesseur de 1748—1752.

A. 1718. Bampel, Nicolas, fils de feu Adam, bourgeois et meunier à Colmar, présenté par Jacob Rothmüller, meunier à Ribeauvillé.

M. 1718. Barth, Louis, de Riquewihr, va s'établir à Wettolsheim.

A. 1736. Barth, Gottfried, fils du précédent, présenté par Michel Birkel.

A. 1734. Bayer, Jean Frédéric, de Baldenheim, reçoit son certificat d'apprentissage, mais ne figure pas aux engagements.

M. 1689. Bech, François Joseph, de Dambach, s'établit à Ribeauvillé. Nommé doyen en 1705, mort vers 1710.

A. 1757. Bechmann, Christian Jacob, fils de Jean Gebhard, jardinier de la cour (*hof-lust und Orangengärtner*).

A. 1720. Beck, Henri, fils de feu Henri, présenté par Jean Blanck, secrétaire du conseil, son beau-frère, et Balthasar Felss, son tuteur.

A. 1710. Berking, Henri, fils de André, bourgeois et tailleur de pierres à Berne.

M. 1704. Berna, Jean David, bourgeois et barbier à Ribeauvillé.

M. 1777. Bernhard, Jean-Baptiste.

1734. Beysser, aubergiste.

1781. Beysser, Sébastien, aubergiste du Soleil.

M. 1707. Birkel, Jean Michel, s'établit à Riquewihr, trésorier en 1717.

A. 1726. Birkel. Michel Frédéric, fils du précédent, bourgeois et chirurgien à Riquewihr.

M. 1707. Birkel, Chrétien Dietrich, s'établit à Sundhausen.

A. 1723. Birkel, Philippe Charles, fils du précédent, présenté par Jean Ulrich, chancelier du conseil et procureur de l'administration, son tuteur.

1713. Birkel, Jean Reinhard, secrétaire de la tribu (*zunftschreiber*), tient les registres des procès-verbaux de 1713 à 1740. Signe quelquefois (*gerichtschreiber*) greffier de justice.

A. 1739. Birkel, Frédéric Louis, fils du précédent, procureur du bailliage (*amtschaffner*).

A. 1743. Birkel, Georges Frédéric, fils de feu Jean Reinhard, procureur du bailliage de Zellemberg, frère du précédent et neveu du chirurgien Lehmann, maître de la corporation, établi à Deux-Ponts.

A. 1716. Birrweiler, Chrétien Joseph, fils de Jean, membre du grand sénat à Strasbourg.

M. 1781. Böbel, Hartmann, de Sainte-Marie.

M. 1730. Bock, Henri, fils d'un ancien conseiller.

A. 1707. Bonnay, Jean Jacob, fils de Louis, de Ribeauvillé.

M. 1790. Bopp, Félix, de Kochenthurn, Franconie, dernier maître reçu, postérieurement à la loi de dissolution de toutes les corporations.

A. 1714. Bosch, Jean Michel, fils de Joseph, chapelier à Ettenheim (évêché de Strasbourg).

M. 1732. Breto, Joachim André, barbier de la cour.

Méd. 1756. Brunck, médecin de Schlestadt, adjoint à l'inspecteur Gervasy.

A. 1723. Buking, Jean Frédéric, de Trarbach, Palatinat, présenté par le pasteur Schmidt de Ribeauvillé.

Méd. 1777. Busch, docteur en médecine, médecin ordinaire, conseiller de la cour (*Hofrath*) en 1789.

1736. Caroline, princesse et dame, veuve de Chrétien III, comte palatin du Rhin, duchesse de Bavière, comtesse de Voldentz, Sponheim et Ribeaupierre, dame de Hohenack, née comtesse de Nassau, Saarbruck et Saarwerten, dame de Lahr, Wiesbaden et Itzsheim, tutrice en chef et régente.

1786. Celarius, Conrad André, chirurgien à Andolsheim, touche une gratification de 48 livres pour avoir soigné un pauvre de Wyhr.

M. 1685. Chemets, Jean, de Sainte-Marie-aux-Mines.

C. 1760. Chormann, conseiller.

1680. Christian II, duc, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Voldentz, Sponheim et Ribeaupierre, seigneur de Hohenack, mort en 1717.

M. 1769. Conraux, Joseph, de Willer.

A. M. 1721. Cron, Jean Louis, fils de Frédéric, barbier et chirurgien à Escheringen? Margraviat de Bade, Parent du superintendant, s'établit à Riquewihr et est reçu maître en 1738. Il paye 15 livres pour ne pas exécuter le chef-d'œuvre et 30 livres pour le dîner. La pièce IX concerne probablement son fils.

A. M. 1726. Däuber, Jean, fils de David, bourgeois d'Ostheim, présenté par Paul Ortlieb, bourgeois et tonnelier à Ribeauvillé. Est reçu maître en 1737 et exerça à Ostheim.

M. 1760. Degermann, Adam, fils d'un membre du magistrat de Ribeauvillé, est qualifié en 1779 de plus ancien chirurgien.

A. 1730. Dolter, Jean, fils de Jean, bourgeois de Rorschwihr.

M. 1704. Durrenberger, Jean, bourgeois et chirurgien à Börsch.

A. 1718. Dureté, François, fils de feu Pierre, bourgeois de Weyler, présenté par son tuteur André Klein.

A. 1720. Dychelin, Fabien, fils de feu Christian, bourgeois de Mackenheim, présenté par Jean Gérardin, bourgeois de Berckheim, son beau-frère.

M. 1786. Eberhard, Jean Daniel, dernier chirurgien-juré, avait fait ses études à l'université de Strasbourg vers 1760 et était docteur.

A. 1683. Engler, Jean Georges, fils de Jean Georges, *Haubt-Kant*[1] de la ville de Colmar, premier apprenti inscrit.

A. M. 1706. Falck, Georges Philippe, fils du pasteur de Volgelsheim, s'établit à Ribeauvillé, reçu maître en 1713, nommé assesseur de 1716—1719, supplée le doyen Gech pendant sa maladie et jouit de la moitié de ses profits (*nutzen*), doyen de 1734—1750.

Méd. 1680. Fatio, Jean, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, médecin ordinaire de la cour et physicien de la ville, mort vers 1695.

M. 1695. Fehr, Jean David, de Riquewihr, nommé assesseur en 1705, doyen (*altmeister*) en 1710 et successivement réélu, donne sa démission le 17 juin 1734.

A. 1730. Fehr, Jean David, fils du précédent.

A. 1722. Felckenhauer, Auguste Philippe Jean, fils d'Augustin, secrétaire particulier du prince de Wurtemberg et de Montbéliard, présenté par Jean Henri Löss, valet de chambre héréditaire du prince de Birkenfeld et maître de la tribu. L'apprenti signe Felgenhauer.

1749. Fischer, greffier (*actuarius*), prend aussi le nom de *protocollist*. Est en fonction jusqu'en 1781.

A. 1722. Flach, Jean Georges, fils de Michel, bourgeois et membre du comité (*ausschuss*), de Riquewihr.

A. M. 1729. Flach, Jean Pierre, fils de Jean, bourgeois de Riquewihr, présenté par son beau-père Jean Louis Kron ou Cron. Reçu maître en 1738.

M. 1716. du Fraizier, prévôt de Sainte-Marie, recommandé par M. de Waldner[2], est reçu maître sans passer d'examen. Il signe du Frézier, il avait été reçu maître à Saarlouis en 1697.

1756. Fuchs, bailly de Ribeauvillé.

1730. Gangolff, aubergiste.

M. 1712. Gäch, François Joseph, dit le jeune, assesseur de 1713—1716, de 1719—1726 et de 1732—1746. Est accusé en 1720 par le doyen Fehr d'avoir soigné le sieur Niedern, meunier à Ribeauvillé, avec des ingrédients fournis par le bourreau (*scharfrichter*). Plainte rejetée. Se dispute en 1739 avec Schreiber. Meurt en 1746.

A. M. 1733. Gäch, François Joseph, fils du précédent. Reçu maître en 1743, assesseur en 1748 et doyen en 1764?

---

1. Le *Haubt-Kannt* ou *Haupt-Kann* était l'hôtelier salarié que la Société du Wagkeller de Colmar avait à son service. Le Wagkeller était une sorte de cercle de la noblesse où l'on se réunissait pour manger, jouer et surtout boire.

Le plus ancien des Haupt-Kann connus est Henri Vogler, qui exerçait en 1465, le dernier fut Jean Georges Engler ou Englert, qui cessa ses fonctions en 1688. (Voy. *Ancienne Alsace à table*, de Gérard, 2e édit., 1877, p. 344.)

2. Appartenant à une des plus anciennes familles nobles de Ribeauvillé.

A. M. 1736. Gäch, François Charles, frère du précédent. Reçu maître en 1749, dit le jeune, nommé doyen en 1750, figure encore en 1781 comme chirurgien-juré. Mort au printemps 1782.

A. M. 1739. Gäch, Jean Jacob, frère aîné des précédents. Est reçu maître en 1748 après plusieurs mises en demeure de passer l'examen.

A. 1745. Gäch, François Louis, fils du maître François Joseph II.

M. 1789. Gäch, François Joseph, peut-être fils du précédent, passe ses examens à Colmar et est nommé deuxième chirurgien-juré par la Seigneurie[1].

A. 1769. Germain, Nicolas.

Méd. 1756. Gervasy, écuyer, médecin du roi, inspecteur général des hôpitaux, chirurgiens, pharmacies et sages-femmes de la province d'Alsace.

Méd. 1712. Gloxin, arbitre du trésor (*cammerschatzscheider*), docteur en médecine et en chirurgie à Colmar, est chargé de réorganiser la corporation.

A. 1758. Göbel, Hartmann, fils de Valentin, veneur seigneurial. Valentin Göbel étant paralysé de la main droite, ne peut signer.

A. 1745. Götz, François Ignace, fils de feu François Joseph, maître d'école à Härlesheim (Herlisheim).

A. 1750. Gressel, Jean, fils de Jean, de Hombourg.

1730. Gretzinger, *vicarius*, c'est-à-dire adjoint au greffier. Georges Frédéric Gretzinger figure comme receveur de 1725 à 1741 et comme procureur fiscal en 1732. (Archives de Colmar.)

M. 1685. Grillon de la Parade, à Agenois, Pierre, demeurant à Sainte-Marie. Reçu grâce à la protection de M. Colliquet.

A. 1736. Haderer, Jean-Baptiste, fils de Jean, bourgeois et vitrier à Bergheim.

A. 1751. Hammerer, François Antoine, fils de feu F. A., receveur des deniers de la ville de Selestat, présenté par son cousin Maurice Montfort, bourgeois et négociant à Ribeauvillé.

A. 1741. Hasselmeyer, Jean Georges, fils de feu Eberhard, bourgeois et chirurgien, figurant comme maître au procès-verbal, mais probablement pas de la tribu de Ribeauvillé.

A. 1769. Haupt, Henri, de Sainte-Marie.

M. 1699. Heimel, Jean Christian, de Riquewihr, assesseur en 1705, second doyen en 1713.

M. 1789. Heimel, Jean Frédéric, de Bergzabern, fait le 4 septembre 1789 une demande à la chancellerie afin de pouvoir se faire examiner et être reçu dans la corporation.

A. 1744. Heller, Christophe Frédéric, fils de Christophe, diacre à Munster.

1. Le nom de Gäch s'écrit également Gech.

A. 1747. HEMANN, Jean Ferdinand, fils de Jean, bourgeois et fabricant de boutons à Schlettstadt.

A. 1732. HENKEL, Juste Ludolphe, fils du premier valet de chambre et chirurgien du prince de Birkenfeld à Bischwiller.

A. 1761. HETTIGER, Jean David, fils de J. D., bourgeois de Hunawihr.

M. 1720. HILDENBRAND, Johann, né à Kaysersberg, établi à Châtenois, puis en 1728 à Colmar.

A. 1713. HINDERMAN, Jean Jacob, fils de Jean Philippe, tisserand et bourgeois de Mittelwihr.

A. 1732. HOCHHEIMER, Jean Clément, fils de J. C., procureur de bailliage à Wihr en plaine, présenté par Jean Pierre Koch, receveur général (*rentmeister*) à Ribeauvillé.

A. 1719. HURSTEL, François Joseph, fils de Simon, directeur de la poste, bourgeois émérite et aubergiste à la Couronne à Benfeld.

A. 1766. IMFELD, Theobald.

A. 1712. JEANDRIN, Jean David, fils d'Arnold, bourgeois et conseiller à Berckheim.

M. 1712. JÄNGER, François Ignace.

A. 1721. JÄNGER, François Louis, fils de François Antoine, chirurgien et maître d'école à Kogenen (Kogenheim).

A. 1708. JÖRDT, Sébastien, fils de Matheus, bourgeois et maréchal-ferrant à Châtenois.

A. 1718. KARCHER, Jean, fils de Lorentz, bourgeois à Berckheim.

1774. KARCHER, Jacob, perruquier, est accusé le 21 janvier d'avoir pratiqué une saignée et cité devant le prévôt pour être condamné.

1780. KÄUFER, menuisier, a réparé la boîte.

1711. KAUFFMANN, Jean Michel, aubergiste de la Fleur.

A. 1763. KAYSSER, François Joseph, fils de Jean Michel, bourgeois et maître-tailleur à Bischwiller.

M. 1714. KIENER, Andreas, de Riquewihr.

A. M. 1761. KLEIN, Jean Frédéric, fils de Mathias, aubergiste du Mouton et gourmet à Ribeauvillé, s'établit à Sainte-Marie et est reçu maître en 1779.

A. 1709. KLEINLOGEL, Joseph, fils de Jean-Baptiste, maire (*schultheiss*), de Rorschwihr.

M. 1680. KLINGEL, Jean Henri, fils de Grégoire, procureur du conseil. En 1619 un Grégoire Klingel était *statthalter* (prévôt).

A. 1750. KÖBELEN, Henri, fils de feu Jean, hôtelier de la Cigogne à Schlettstatt, présenté par son tuteur Schweig.

A. 1748. KÖBERLE, Antoine, fils de feu Hippolyte, bourgeois de Saint-Hippolyte. Dans le registre II ce nom est inscrit Köbele.

M. 1761. KŒHLER, Jean Frédéric, fils de Jean, bourgeois et maître-tonnellier à Ribeauvillé, est nommé chirurgien-juré en 1762 et doyen en 1764.

A. 1764. Koehler, de Sainte-Marie-aux-Mines.

A. 1769. Koehler, Jean.

A. 1740. Kreib, Jean Jacob, fils de Jean, bourgeois de Matzenheim.

C. 1729. Kroeber, conseiller qualifié de *hochverordneter Oberherr.*

A. 1732. Kummer, Jean Frédéric, fils de Jean Jacob, bourgeois de Mühlberg, présenté par Georges Frédéric Gretzinger, procureur fiscal (*Hofschaffner*).

A. 1767. Kummich, François Joseph, de Willer.

A. 1781. Kummich, François Xavier, de Strasbourg, est le dernier apprenti.

M. 1751. Laurent, Jacob, fils de Michel, greffier du bailliage de Zellenberg, s'établit à Châtenois.

A. 1773. Laurent, de Châtenois, fils du précédent.

1786. Legermeyer, chirurgien-juré du bourg de Sigolsheim, touche, en exécution de l'ordonnance de Mgr. l'intendant, une gratification de 100 livres pour avoir soigné les pauvres du bailliage d'Orbey.

M. 1733. Lehmann, Jean Gottfried, fils de Jean Christian, ancien chirurgien de la ville minière de Sangerhausen (Saxe), va s'établir à Deux-Ponts.

A. M. 1717. Leininger, Georges Frédéric, fils de Christophe, bourgeois et charron à Ribeauvillé, s'établit à Riquewihr et est reçu maître en 1732.

M. 1736. Leist, Nicolas Léopold, de Rexen, écrit ailleurs Rixen (Rixheim).

A. 1732. Leitsch, Frédéric, fils de feu Étienne Balthasar, tonnelier de la cour à Emendingen, Margraviat de Bade, présenté par son beau-frère Bernhardt Greiner.

A. 1762. Loffet, Benedict, fils de Nicolas, bourgeois et chaudronnier à Colmar.

Méd. 1735. Lorentz, Adam, médecin aulique et physicien de la cour en 1757, meurt en 1766.

A. 1752. Lorentz, Franciscus, fils de Jean Michel, huissier seigneurial, présenté par Jean Meyer, bourgeois et tonnelier à Ribeauvillé.

Méd. 1768. Lorentz, Bernard, fils d'Adam, médecin surnuméraire du Roy, est envoyé en Corse. (Voy. pièces XIII et suivantes.)

M. 1721. Lösch, Jean Henri, fils de feu Jean, hôtelier à Nuremberg. Était valet chez Chr. Ulrich et après sa mort a continué à tenir boutique chez la sœur de ce dernier, et même prit un valet. Sommé en 1720 de passer l'examen de maîtrise, il est reçu avec la plus grande indulgence. En 1726 il est nommé trésorier de la tribu. En 1729 il est de nouveau l'objet d'une plainte pour avoir occupé deux valets sans produire leurs certificats d'études.

A. 1760. Löw, Joseph, fils de Kilian, bourgeois et maître-tonnelier à Ribeauvillé.

M. 1715. Ludwig, Michel, de Riquewihr.

A. 1731. Mäglin, Louis, fils de feu Louis, procureur du bailliage de Marckolsheim, présenté par son oncle Mathieu Schilling.

A. 1760. MARCHAL, François Lorentz, fils de Jean Nicolas, huissier royal à Ribeauvillé.

A. 1732. MARCHANQUEZ, François Ignace, fils de Joseph Antoine, docteur en médecine à Épisnal, présenté par sa mère et Jean Herr, huissier (var. Marchanguez).

M. 1704. MATTISS, barbier et chirurgien à Rorschwihr.

A. 1720. MAURITZ, Georges Christophe, fils d'Ambroise, bourgeois de Beblenheim.

A. 1708. MESSERSCHMIDT, Jean, fils de Jean Georges, bourgeois, maître d'école, membre du conseil de fabrique et de sa profession cordonnier à Rorschwihr[1].

M. 1719. MEYER, Johann, bourgeois et chirurgien à Ammerschwir.

A. 1719. MEYER, Jean Jacob, fils de Jean, bourgeois et maître de l'hôtel de l'Ours à Ribeauvillé.

A. 1751. MEYER, Jean Georges, valet employé chez le maître Rösch, n'est pas muni de certificats valables et doit être renvoyé dans les 24 heures.

M. 1749. MOLITOR, Henri, né à Mayence, certificats de Mayence. Nommé trésorier en 1751, il part pour l'armée royale avant 1759, en oubliant de rendre ses comptes et en emportant environ 55 livres qu'il avait encaissées.

A. 1769. MOLLINERI, Charles.

A. 1767. MONTAGNON, Valentin.

A. M. 1729. MOSSEDER, Lorentz, fils de feu Jean Jacob, négociant à Kehl, s'établit à Willer, est reçu maître en 1745.

M. 1680. MULLER, Jean, dit l'aîné, bourgeois et chirurgien de Ribeauvillé, secrétaire du conseil et membre du magistrat, est nommé chirurgien-juré et assiste aux premiers examens.

M. 1681. MULLER, Jean, dit le jeune, exerce depuis environ 20 ans et est nommé maître avec extrême indulgence.

M. 1700. MULLER, Jean, de Berckheim.

L'un des trois Muller était assesseur de 1713 à 1728 et trésorier en 1732.

A. M. 1714. MULLER, Martin, fils de Jean, assesseur, reçu maître en 1729.

A. 1767. NAIGEOT, François Joseph.

A. 1719. NUSSWITZ, Jean, fils de Jean, bourgeois à Beblenheim.

1780. ORTLIEB, relieur.

Méd. 1695. PAPELIER, docteur en médecine et en philosophie, médecin ordinaire du prince et physicien de la ville, meurt vers 1710.

---

1. C'est la seconde fois que nous voyons un maître d'école exercer en même temps une autre profession (voy. Jänger). Le titre de maître d'école au commencement du dix-huitième siècle était surtout honorifique et peu rémunérateur.

C. 1733. Patrick, conseiller, fait un intérim en 1733 et assiste le conseiller Krœber en 1735.

A. 1705. Petser, Beatus, présenté par son tuteur Matheus Hegelbach.

M. 1746. Peyer, Henri, de Colmar, habitant Baldenheim.

A. 1746. Peyer, Jean Philippe, fils de Henri.

M. 1685. Pinneau ou Pino, Hilarius, de Saumur, muni d'un certificat de la ville d'Amsterdam.

C. 1745. Radius, conseiller.

A. 1715. Raffel, Jean, fils de Mathis, maître.

M. 1775. Reigert, François Joseph, de Bergheim.

A. 1741. Reitz, Georges Guillaume, de Traben?

1786. Renaudin, conseiller du Roy, médecin inspecteur des hôpitaux militaires de la province d'Alsace, reçoit de l'intendance du bailliage de Ribeauvillé comme honoraires une somme annuelle de 120 livres.

A. 1718. Riot ou Riotte, Jean Jacob, fils de J. J., bourgeois et portier, de Berckheim.

M. 1751. Rösch, Jean, fils du pasteur luthérien de Hunawihr, s'établit à Sainte-Marie et prend le titre de *berg chirurgus*, chirurgien des mines[1].

A. 1711. Rohmer, Ernest Ignace, fils de Fabius, greffier de la ville de Benfeld.

A. Méd. 1753. Rosé, Félix Eberhardt, fils de Louis, bourgeois et négociant (pharmacien) à Ribeauvillé, nommé médecin ordinaire en 1767.

A. 1758. Rössel, Jean Michel, fils de J. M., aubergiste du Cerf et gourmet à Riquewihr, présenté par Jean Weiss, boucher et par son tuteur Jean Jacob Herz.

A. 1729. Rotholtz, François Jacob, fils de Jean Georges, bourgeois de Rorschwihr.

A. 1736. Rübert, Mathias, fils de feu Jacob, cuisinier de la bouche (*Mundkoch*) du général Buschau à Vieux-Brisach, présenté par son beau-père François Bischoff, bourgeois de Bergheim.

1756. Saupé, chirurgien strasbourgeois, interprète de l'inspecteur Gervasy.

A. 1730. Say, Georges Léopold, fils d'Antoine, au service de veuve la princesse de Montbéliard, présenté par Jean Charles Loch, son secrétaire.

A. 1714. Schechtel, Jean Simon, fils de Lorentz, bourgeois de Dambach.

M. 1772. Schey, Jean, né à Stebach en Souabe.

M. 1722. Schlapprisky, Jean Antoine, né à .... près de Rhinfelden, établi à Obernai.

1. Au moment où l'on s'occupe de remettre en exploitation les mines de Sainte-Marie, il est intéressant de constater que les mineurs avaient leur chirurgien.

A. M. 1730. SCHMID, Christian, fils de feu C., fermier de la dîme (*zehendmeyer*) du prince palatin à Riquewihr, présenté par son tuteur Jean Jacob Hertz, s'établit à Riquewihr et est reçu maître en 1738.

A. 1732. SCHMID, Jean Frédéric, frère du précédent, présenté par son oncle Jean David Binder, assesseur de justice à Hunawihr.

A. 1735. SCHMIDT, Jean Christophe, fils d'André, membre du conseil de Riquewihr, s'établit dans cette ville et est nommé en 1781 chirurgien-juré par la seigneurie, sans avoir été reçu maître par la corporation de Ribeauvillé.

M. 1752. SCHMITT, Valentin, de Sainte-Marie.

A. M. 1752. SCHMITT, Valentin, fils du précédent, s'établit à Sainte-Marie et est reçu maître en 1769.

A. 1756. SCHMID, André, fils d'A., de Saint-Hippolyte.

A. 1745. SCHNEIDER, François Louis, de Schlestatt, présenté par son tuteur Chrétien Kress, bourgeois de Ribeauvillé.

M. 1753. SCHNEIDER, Antoine, de Soultz.

Méd. 1734. SCHOTT, Otton Philippe, docteur en médecine, nommé médecin ordinaire (*Hof-, Statt- und Landphysicus*), meurt en 1757.

M. 1744. SCHOTT, Charles Guillaume, de Beblen (Beblenheim).

A. 1745. SCHOTT, Frédéric Jacob, fils de Jean Christian, conseiller du consistoire du prince de Wurtemberg et pasteur à Beblenheim.

A. 1755. SCHOTT, Charles Frédéric, fils du médecin, est inscrit gratuitement,

M. 1737. SCHREIBER, Philippe Jacob, de Constance, a pratiqué à Wintzenheim, a fait partie de la corporation des chirurgiens de Haguenau. puis vient s'établir à Ribeauvillé et paie trois louis d'or de droits d'entrée sans passer d'examen, élu trésorier en 1748, chirurgien-juré en 1751, remplit de nouveau les fonctions de trésorier et meurt vers 1756; la famille ne peut rendre l'argent de la caisse.

A. 1776. SCHREIBER, Christophe Henri.

M. 1781. SCHREINER, Jean Chrétien, fils du chirurgien-juré de Beblenheim; a fait ses études à Strasbourg sous la direction du chirurgien-juré Schmeller, et produit un certificat signé de MM. Diebold, Isengarth, Dr Corvinus, prof. Ehrmann, Dr Rœderer, prof. Lobstein et de M. Chairon, chirurgien-majeur de l'hôpital royal de Colmar.

M. 1732. SCHÜSSLER, Jean Élie, de Munster, valet de chambre héréditaire, avait épousé Dorothée Ulrich.

A. M. 1733. SCHWARTZ, Jean, fils de Joseph Bernhard, bourgeois et conseiller à Munster, présenté par son oncle Gretzinger, est reçu maître en 1740.

A. 1740. SCHWARTZ, Jean Frédéric, frère du précédent, présenté par Gretzinger.

M. 1786. SCHWEITZER, Protasius, né à Vieux-Brisach.

A. 1776. SICHLER, Dominique, de Guémar.

A. 1716. Sigel, François Ignace, fils de Joseph, maître de poste à Benfeld.

A. 1719. Siegel, François Antoine, fils de feu Diebolt, bourgeois et hôtelier à Benfeld, présenté par Jean-Baptiste Kummerer, son beau-père.

A. 1754. Sigrist, Abraham, fils d'A., chirurgien et opérateur, présenté par son beau-père Philippe Beyer, candidat en chirurgie à Jebsheim ou Baldenheim.

M. 1735. Silbermann, Ignace, bourgeois et chirurgien à Oberbergheim.

A. 1753. Silbermann, Joseph, fils du précédent, est accusé en 1773 d'exercer sans avoir passé l'examen, d'avoir mal soigné un jeune garçon; il est sommé par le conseil de produire dans les huit jours au procureur fiscal un certificat d'examen.

A. 1707. Simon, Emmanuel, fils de Georges Jacob, apothicaire à Barr.

M. 1730. Stägmann ou Steegmann, fils de Jean Christophe, fils de Joseph Adam, de Friedring (Saxe-Gotha), élève de Justo Christoph Eissner, *statt und land chirurgo* à Eissenach.

M. 1781. Steinbrenner, Jean David, de Wasselonne, nommé chirurgien-juré la même année.

C. 1716. Steinheil, conseiller, député de la seigneurie (*hochfurstl. Deputirter*), justificator.

C. 1743. Steinheil, Frédéric Jacob, fils du précédent. Suppléant du conseiller Patrick, délégué du conseiller Krœber en 1744, assesseur en 1745.

C. 1777. Steinheil, L. G. W., senior.

1786. Süffert, L., greffier.

M. 1767. Thierfelder, Jean Chrétien Gottfried, de Munsiedel, burggraviat de Nuremberg. A fait son apprentissage chez son père, Jean Christophe. Est accusé en 1768 de ne pas se conformer aux statuts (art. 8). S'excuse de son ignorance, le greffier absent en 1767 ne lui ayant pas lu les statuts; ceux-ci lui sont lus, mais il paye les frais de cette séance extraordinaire.

M. 1764. Thim, Jean Gottfried, de Beblenheim.

A. 1725. Tirant, Jacques, fils d'Élisée, inspecteur royal des grandes routes à Strasbourg.

A. 1721. Träger, François Joseph, fils de Mathieu, hôtelier émerite (*vornehmer*) et maître de poste à Schlestadt. Il signe Dreger.

M. 1680. Ulrich, Jean, dit l'aîné, bourgeois et chirurgien à Ribeauvillé, est nommé chirurgien-juré; meurt en 1705.

M. 1702. Ulrich, Jean, dit le jeune, fils du précédent, nommé trésorier en 1724, en 1729, assesseur en 1734; meurt en 1746.

M. 1705. Ulrich, Jean Philippe.

M. 1712. Ulrich, E. Christophe, trésorier en 1718; meurt en 1719.

M. 1720. Ulrich, Jean, fils du procureur de la ville et du bailliage.

A. 1723. ULRICH, Jean, fils de feu Jean, barbier de la cour et maître.

A. 1735. ULRICH, Jean, fils du maître et assesseur Jean.

A. 1739. ULRICH, Christian, fils du maître.

A. 1744. ULRICH, Jean Michel, fils du maître.

M. 1680. VOGEL, Jean Paul.

M. 1705. VOPORTSKY, Joseph Jean Guillaume, né à Mittelwihr et demeurant à Jebsenheim (Jebsheim).

1719. WAILLE[1], bailli (*Ambtmann*).

A. 1708. WALDER, Henri, fils de Jean Pierre, bourgeois et potier à Ribeauvillé.

1780. WEBER, Jean Jacob, coutelier à Strasbourg, fabricant d'instruments de chirurgie.

M. 1720. WEYH, Antoine, né à Marckolsheim, demeurant à Berckheim.

A. 1716. WILLENCOURT, Jean Baptiste, fils de Jean Louis, médecin à Berckheim.

M. 1714. WINDHOLTZ, François Ignace, trésorier en 1720—1723, doyen en 1748.

M. 1718. WINTER, Jean Guillaume, fils de feu le pasteur évangélique de Boftzheim. Ancien *Compagnie feldscherer*, assesseur de 1729—1731 en 1748, chirurgien-juré en 1752.

A. M. 1734. WINTHER, Guillaume, fils du précédent, reçu maître en 1745.

A. 1744. WINTHER, Georges Louis, frère du précédent.

A. 1774. WINTER, Jean Charles, fils de Guillaume? maître à Jebsheim.

A. 1723. WIRTH, Ignace, fils d'Erasme, bourgeois et chirurgien à Kustach, présenté par Michel Laurent, huissier à Ribeauvillé.

C. 1746. WITTMANN, conseiller.

A. 1712. WIX, Philippe Henri, fils de Jean Henri, de Eichen, margraviat supérieur de Schopten?

A. 1715. WURSTING, Philippe, fils d'Alexandre, chirurgien à Dambach.

A. 1713. ZEHEDER, François Louis, fils de Charles Emmanuel, de Berne présenté par Jean Georges Hann, bourgeois et tonnelier à Ribeauvillé.

M. 1764. ZIEGEL, Mathias Adam, d'Ingersheim, a été reçu maître de la tribu de Colmar où il s'était d'abord établi, mais voulant s'installer à Wihr-au-Val, il se présente à la tribu de Ribeauvillé et est reçu sans examen, en payant comptant deux louis d'or.

---

1. Maugue dans son Histoire naturelle de la Province d'Alsace, manuscrit de la bibliothèque nationale, raconte à son sujet l'histoire suivante, p. 660. — J'ay vu M. Vale Baillif de Ribauviller, homme d'un bon esprit et d'un esprit orné, pâlir à la veue et à l'odeur des pommes qu'on avait servi sur la table. Il m'a conté avoir eu un frère qui avait la même anthipathie pour les pommes; ses parents se mirent en teste de la surmonter en lui en faisant manger déguisées dans quelque ragoust. Ils y réussirent, car il en mangea sans s'en appercevoir, mais un quart d'heure après, il lui survint des cardialgies et des violens vomissements qui ne se terminèrent que par la mort.

A. M. 1714. Ziegler, Ambroise, fils de Jean Paul, recteur à Colmar, reçu maître en 1725.

A. 1726. Ziegler, Jean Paul, fils de Balthasar, recteur de l'école évangélique de Riquewihr, s'établit à Munster; reçu maître en 1735.

A. 1754. Ziegler, Jean Paul, de Munster, fils du précédent, ne figure pas aux engagements.

A. 1745. Ziegler, Bastien, fils de Joseph, bourgeois de Soultzmatt.

M. 1753. Ziegler, Sébastien, de Soultzmatt ou d'Isenheim, est refusé et se représente en 1766. (Probablement le même que le précédent.)

M. 1789. Zimmermann, Jean Guillaume, né à Mülheim, duché de Bergen.

A. 1730. Zirckel, Christian Reinhard, fils de Jean Reinhard, procureur du bailliage de Zellemberg (*amptschaffner*).

En résumé, dans l'espace de 110 années furent inscrits 133 apprentis et reçus 90 maîtres, dont 18 seulement avaient fait leur apprentissage à Ribeauvillé même.

Les apprentis se recrutaient dans toutes les classes de la société. Parmi les pères dont nous avons pu établir la profession, 45 étaient bourgeois et exerçaient un métier quelconque, 24 étaient fonctionnaires et 6 pasteurs.

Il y avait par contre 38 apprentis qui étaient fils ou frères de chirurgiens, médecins ou apothicaires. On peut même remarquer que certaines familles fournirent un nombre considérable de chirurgiens: 6 Birkel, 6 Gäch, 3 Kœhler 3 Lorentz, 4 Muller, 4 Schott, 9 Ulrich, 4 Winter.

La profession de chirurgien était donc assez recherchée; mais, comme de nos jours, elle ne paraît pas avoir toujours été lucrative pour tous. Ainsi nous savons que la famille Schreiber, après la mort du chirurgien, ne peut rembourser les petites sommes qui devraient être dans la caisse de la société, mais qui ont été détournées de leur destination. Molitor file avec la caisse et ne reparaît plus. Tous les ans on est obligé de donner des secours de voyage à des compagnons de passage, etc....

Il n'y a pas longtemps on pouvait encore entendre, à Aubure par exemple, qualifier le médecin de «Monsieur le barbier», sans vouloir y mettre une intention malveillante.

Pièces justificatives.

Pièce I. (Registre I.)

Ordonnance portant création de la corporation des chirurgiens-barbiers de Ribeauvillé.

D. 14. novembris 1680.

Nachdem der Durchleuchtigste Fürst und Herr, Herr Christian, Pfaltsgrav bey Rhein, Hertzog in Bayern, Grav zu Voldentz, Sponheim und Rappolstein, Herr zu

Hohenack «unser gdstr. fürst und Herr», zu abstell- und verhütung allerhand schädlicher unordnung, so under den Wundärtzten und Barbierern allhie, biesshero eingeschlichen sein möchte, und noch ferner einreißen könte: bewogen worden, vermittelst stabilir- und ertheilung gewisser dem gemeinen wessen, so wohl als ihnen den Wundärtzten selbst nutzlicher Articul und Ordnungen, ein gnädigsten einsehen zu haben, vor zu dann allerforderist nöthig erschienen, daß nicht allein die von der sambtlichen Meisterschaft, erkiesene zween Geschworne Meister, alß auch folgents alle die überige welche hiesigen orts Ihre Kunst durch öffentliche Praxim zu exerciren gedenken, ordentlicher weise examinirt und Ihrer Habenden Wissenschaft und capacität Kundschaft eingezogen werden: In massen dann zu unterthänigste folge, Höchst gedacht Ihrer Durchl. gnädigsten Intention, am heut dato der anfang gemacht, und durch den Wohl Edel, Vest und Hochgelehrten Herrn Johannem Fatio Medicinae et Chirurgiae Doctorem unserer gnädigsten Herschaft Wohlbestelten Leib und Hoff Medicum auch Hiesiger Stadt Physicum, daß examen vorgenommen, und in gegenwart mein des zu end subscribirten Rathschreibers allhie, H. Johann Müller der ältere und des Raths, alß von übrigen chyrurgis erkiester geschworner und ältister meister der Artzney, von wohlgedachtem Herrn Hoff Medico, sowohl über innerlich alß äußerliche Kopf verwundungen, deßgleichen über die Zufällen der Augen, Ohren, mund und nassen, Wie nicht weniger über alle verrenkungen, sowohl des Halses, der Schultern, achseln, Ellenbogen, Hände, Hüpfen und Knie Fuß wie vielerley wege sich solche Begeben und zu tragen, können, und wie je nach Beschaffenheit denenselben mit einricht- und Heilung zu begegnen; Sodann über alle so wohl am obern alß undern Theil des Leibs Begebende äußerliche verletzungen, alß hieb, stich, schüsse, auch Arm, Rücken und Beinbrücke, ordentlich und mit gehörigen umbständen, sonderlich umb die erkantnuß des Kaltenbrandts und verhütung desselben examinirt und Befragt worden:

Welcher dann darauff, sich nicht allein dem Examini gutwillig submittirt, sondern auch darauf seine wissenschaft also an Tag gegeben, daß Wohlernanter fürstr. H. Hoff Medicus sich damit vergnügt gehalten.

Registre I, p. 1.

Pièce II. (Registre III.)

Engagement d'apprenti.

Anno 1683.

Erscheinte bey versamleter Meisterschaft allhier der löblichen Chyrurgia und geschworenen wundtärtzen Herr Johann Ulrich burger und geschworenen wundtartzt allhier in Rappoltzweir und Brachte vor ermelten Herrn, das weillen er Hanß Jorg Englern weyh: Hanß Jorg Englers gewessenen burgers und Haubt-

kants[1] der statt Colmar hinterlassenen Ehlichen Sohn zu sich ermelte Kunst zu erlernen anehmen, willens seye, deswegen nach weiß und ortnung löblicher Meisterschaft ersucht solchen einzuschreiben;

nachdeme nun in diß sein Billiges Begehren eingewilliget wordten, zu vor aber er H. Johann Ulrich mit handt und mundt zugesaget, das er gedachten Engler als künftiger Lehrjung seinen besten vermögen nach zu Informirn, hingegen aber ist ermelten Jungen genugsamlich vorgetragen wordten das er sich in werender seiner dreyjährig lehrzeit gehorsam fleißig from und auf recht verhalten solle, dessen er auch versprochen nach zu kommen, wie auch ist zu gleich sein geburths brieff produciert wordten, und alß auff derer beiten billiches begehren durch beshehne umbfrag bewilliget und eingeshrieben wordten. In beyseyn untershribenen, Rappshweir, d. 12. Jannuarii.

Johan Fatio, Med. Et chir. d. fürstl. Raplt. Hochfürstlicher Leib undt Hoff Medicus auch ordinari Statt Visicus.

Johann Muller, des raths und geschworen. altmeister.

Johann Paul Vogel, Chirurg.

Johann Heinrich Klingel, Chirurg.

Registre III, p. 1.

Pièce III. (Archives de Colmar.)

Lehrbrief ou certificat d'études délivré après trois années d'apprentissage[2].

Wier hernach benahnnte vor unß und mit Nahmen samtlicher Privilegirt und Examinirter Meister der Barbier und Wundartzney-Kunst alhier zu Rappoltsweiler und Mariakirch teutscher seiten, alß Johann Ulrich der Aeltere, Frantz Joseph Gech und Johann David Fehr, Urkunden und bekennen hiermit und in Krafft dißes, daß an heut zu Endgemeltem dato vor unß erschienen der ehrenhaffte und Kunsterfahrne Herr Johann Heinrich Klingel Barbierer und Wundartzt und dißer Zunfft Mitmeister zu erkennen gebend, wie das ihme furweißer dißes der ehrsame und bescheidene Gregorius Klingel sein ehelicher

1. Le Haupt-Kann ou Haupt-Kant était l'hôtelier salarié que la Société du *Wag Keller* de Colmar avait à son service. C'était en quelque sorte le gérant de ce cercle. Il était dépositaire responsable du mobilier, des gobelets d'argent et de vermeil, du linge, de la vaisselle, des jeux, etc. . . . Il gouvernait la cuisine, il s'engageait à respecter les associés, à obéir aux deux délégués de la compagnie, à ne point surfaire les échos et à traiter les consommateurs avec zèle, droiture et attention sur le pied de la taxe convenue à son entrée en charge. Le plus ancien de ces Haupt-Kann connus est Henri Vogler, qui exerçait en 1465, le dernier fut Jean-Georges Englert, qui cessa ses fonctions en 1688. (Gérard, *Anc. Alsace à table,* 1877, p. 344.) Y a-t-il eu erreur de Gérard, ou bien notre jeune apprenti est-il devenu à son tour Haupt-Kann, ce que pourrait faire croire la similitude des prénoms.

2. Archives de Colmar, série E, liasse 2444.

Sohn den 22. Decembris 1699[1] in damahliger gegenwarth Herrn Hilarii Pineau geschworenen, Herrn Pierre Grillons beeder barbierer und Wundartzt zu Mariakirch Teutscher seithen auch dießer Zunft mitmeistern, sodann unserer obgemelt für einen Lehrjungen der Barbier und Wundartzney Kunst ordentlich der gewohnheit nach, auff drey Jahr eingeschriben worden, derselbe darauff hin seine 3 jährige Lehrzeit völlig außgestandten und erstritten auch erwehnte Barbier: und Wundartzney Kunst und waß derselben anhängig, bestem seinem Vermögen nach erlernet nunmehro aber zu verhoffender fernerer Promotion solch seiner auffrecht und redlich erlernten Kunst, wie auch bißherigen Verhaltens halber scheins und lehrbriefs solchen anbehörigen Orthen haben fürzuweißen benöthiget wäre dannenhero um dessen ertheylung fleyßigst angesucht und gebetten; wann wir nun sein Gregorii Klingels angesucht begehren nicht unbillig erachtet, benebenst die wahrheit sonderlich gegen denen so sich ehrlich verhalten ohnedem zu befördern geneigt nicht weniger obangeregter herr Johann Heinrich Klingel alß lehrmeister dato bey seinen wahren wortten Ehr und Treuen außgesagt daß bemelter Gregorius Klingel sein Sohn und gewester Lehrjung angezogen 3 jahr völlig außgestanden, die Barbier und Wundarztneykunst zimlich ergriffen sich des Badens und Schrepfens niemahlen theilhaftig gemacht, inzwischen sich auch jederzeith alß einem ehrliebenden Lehrjungen geziemet auffrichtig redlich getraü willig und gehorsam erzeigt dergestallten daß er Herr Klingel samt den seinigen ihme nichts als Liebs und Guts nachzusagen weiß, ihme auch alle Beförderung hertzlich gerne gönne, alß haben wir um angeregter motiv seines wohlverhaltens nachbeschehener Umbfrag ihme Gregorium Klingel allerforderist seiner erstrittener Lehrjahren halben ledig gesprochen, auch ihme zu Steur der Wahrheit gegenwärtigen schein und lehrbrief mittheilen also seinem billigmäßigen Petito willfahren und attestiren wollen, daß derselbe angeregte drey Jahr wie recht gelernet ordentlicher weisse eingeschriben anbenebenst in angezogener lehrzeit sich yederzeith (anderst unß nicht vorkommen) fromm, redlich, auffrichtig, gehorsam und willig erzeigt, und seinen Abschied mit wissenden dingen genommen; gelanget dennoch an jedermänniglichen waß Standes und Würden die seyn sonderlich aber an diejenige besagter Kunst erfahrner Meister und Gesellschafften unßer respective Unterthänig unter dienstlich und freundlich bitten, Ihme Gregorio Klingel seiner aufrecht und redlich erlernten Kunst auch sonsten wohlverhaltens halber aller orthen Beförderung zu erweißen, und ihme dießes unseres Attestati merckliehen Genuß empfinden, auch bestens Recommendirt seyn zulassen so wir bey allen Begebenheiten bestmöglich zu reciprociren erbietig zu Mehrer Bestättigung dessen ist gegenwärtiger Lehrbrief auff unßer unterthänigstes ansuchen mit deß durchleuchtigsten Fürsten und Herrn, Herrn Christian des Jungern Pfaltzgraf bey Rhein, Hertzogen in Bayern,

1. L'engagement de cet apprenti ne figure pas dans le registre d'inscription.

Grafen zu Voldentz, Sponheim und Rappolstein etc. Unseres Gnädigsten Fürsten und Herren anhangendem gewohnlichem fürstl. Cantzeley Secret, nebst unserm der Meisterschafft gewohnlichem Zunfft Innsigel begräfftiget worden.

So geben Rappoltzweiler den 4. Januar 1703.

L. S. L. S.

Pièce IV. (Registre I.)

Réception de Maître (par ordre).

Donnerstag den 27. Septembris 1685.

Ist in Beyseyn Herren Joh. Fatio Hochfürst. Pfaltz Sponheimischen Hoff Medici, H. Johann Chemets, H. Johann Ulrich, Johann Paul Vogels, Johann Heinrich Klingels, Johann Müllers und Hilarii Pinneau zugegenstehender *Pierre Grillon de la Parade à Agenois* dem gewohnlichen Examini fürgestellet werden. Ob man nun wohlen anfänglich Bedenken, getragen, selbigen in Ansehung Er denen in Handen habenden Articuln gemäß keinen Lehrbrief producirét, sonderlich aber auch in Theoria alß praxi Bey vorgehabter Examination seine Ignorantz genugsam an Tag geben, zu admittiren, so hat man jedoch in favor und respect Herren *Colliquets*, auch nach eingehohltem Bericht von denen Hochfürstlichen Herren Räthen allhier sich dahin erklärt, daß Bedagter *Grillon* zwar dem Corpori inscrirt Ihme jedoch auf Ein Jahrlang, weder Lehrjungen noch Gesellen anzunehmen, verwehret seyn solle, Biß nach verfließung gedachten Termins Er bessern Beweiß mehrerer Capacitaet von sich geben, und Behörigen orts wieder anmelden werde; Wobey Ihme annoch injungirt worden, keinen gefährlich Scheinenden patienten inner solcher zeits allein, sondern Jeder zeits mit zuziehung H. Chemets oder obged[r] Hilarri Pinneau zu tractiren, auch versprochener maßen seinen Lehrbrief zu handen zu bringen und gebührend zu produciren.

Pièce V. (Registre I.)

Réception de Maître. N° 2.

Actum Rappoltsweyhr d. 13. Jully 1744. Pres. S. T. H. Assessor Steinheil, Herrn D[r] Schotten alß Physici der beyden H. assessor. Bechen undt Ulrichen undt der beyden H. mitmeisterm.

Erscheine H. Carl Wilhelm Schott *chirurgiae candidatus* von Beblen, zeigte gexiement an, was gestelten Er 7. Decembris 1733 dem Ehrengeachten, und kunst Erfahrenen H. Johann Joseph Spachen, die Barbier und wundarzney kunst zu erlernen auffgedingt und den, auff bemete Zeit 1736 vor offener Ladt ledig gesprochen, auch ihme ein formlicher Lehrbrief mitgetheilt worden; nachdem Er nun auf dießer seiner erlernten Kunst, seit hero gereißet verschiedene Barbier stuben frequentirt sich zu perfectionirt, dermahlen aber sich entschloßen Sich dem Examini zu submittiren als wolte er gebetten

haben, ihne zu admittiren; wan man nun sein vor undt anbringen, der wahrheit gemäß befunden alß hat man denselben würklich admittirt; da dan durch vor Edelged. Herrn Dr Schotten, der anfang mit der Chirurgie folglich der Anadomie und nachgehendts mit der osteologie gemacht, nach dießem continuirte H. assessor Bäch, und H. Johann Ulrich mit crocurischen fragen, über wunden, Bein, und armbruch, auch andern chirurgischen zufällen, Endlich wird derselben, über daß Ihme vorgeschribenen und auferlegte meisterstück so in Emplastra Opodeldoch wurtzii und daß *Balsamum vulnerarium* Lemort bestehet examinirt, und auf art und weis er solches componiren wolte, wan nun auß allen denen beschehen antworten, wahrgenohmen, daß der H. Candidatus, denen Herrn Examinatoribus satt seine satisfaction geleisset, auch über daß meisterstück, genugsame kenzeichen seiner wissenschaft an Tag gelegt, als hat derselbe den würklichen Eydt auf die articuls zur Ladt gesprochen, mit hin dießem Prothocollo alß mitmeister dießer Zunft incorporirt worden Jedoch daß derselbe nebst der ordinari gebühr 15 liv. vor daß meisterstück erlegen solle. Alles getreulig und ohne gefährde *actum ut supra.*

FRIEDRICH JACOB STEINHEIL als Deputatus von Herren rathen KRŒBER.

OTTO PHILIPP SCHOTT, Med. Dr et Physic. ordinar. Comitatus Rappolsteinensis.
T. JOSEPH GÄCH.
J. ULRICH.
WINDHOLTZ.
BIRCKEL vor dießermahl requirirt.

PIÈCE 6. (Archives de Colmar. E. 47.)

Copie de l'Extrait des registres du Conseil souverain d'Alsace, du 3e avril 1685.

Règlements et articles pour les Maistres chirurgiens en la ville de Ribeauvillé et Sainte-Marie, dressés et accordés entr'eux par le corps desdits chirurgiens, avec la permission de Monsieur le Prince Palatin de Birkenfeld et à l'assistance du sieur Jean Fatio Docteur en Médecine de la faculté de Montpellier, médecin ordinaire dudit sieur Prince de Birkenfeld et de la ville de Ribeauvillé.

1.

Premièrement il ne doit être permis à aucun chirurgien et Barbier d'exercer l'art de chirurgie et d'être reçu pour maître, audit lieu, qu'il n'ait été auparavant examiné par le médecin ordinaire ou à son deffaut par un autre médecin du voisinage dans les terres du Roy, conjointement par les deux maîtres-jurés et que par eux il soit jugé suffisant et capable.

(En marge: *homologué.*)

2.

Secondement; celui qui veut faire profession de la chirurgie, et être reçu pour maître, doit avoir appris son métier, non d'un Baigneur, mais d'un maître du même métier, et doit savoir toutes les choses nécessaires et requises à la chirurgie, même doit avoir pratiqué ailleurs et hanté les Pays étrangers, pour le moins le temps de quatre années, et ensuite subir l'examen.

(En marge: *le mot étranger et (sic) a ôter de cet article.*)

3.

Tiercement; Celui qui prétend se faire examiner doit auparavant produire sa lettre d'apprentissage valable et authentique et de payer la somme de dix écus blancs, dont six seront mis dans la Boette de la maitrise et les quatre autres partagés entre ceux qui l'auront examiné.

Homologué.

4.

En quatrième lieu, ceux qui seront ainsi reçus, examinés, et trouvés capables, pourront non seulement faire le poil et saigner, mais aussi faire l'exercice de la chirurgie en toutes choses appartenantes à icelle et en toutes les occasions qui se présenteront, toutes fois afin que personne n'ait sujet de se plaindre ils se conformeront aux taxes de cy après.

Homologué.

5.

En cinquième lieu, s'il se trouve que les cures qu'ils ont à faire, sont de conséquence, dangereuses et difficiles à entreprendre, en sorte qu'ils doutent d'y réussir, ils doivent en ce cas consulter le médecin du lieu avec les maîtres-jurés et en prendre leur avis.

Homologué.

6.

En sixième lieu, ayant des blessures reçues en querelle à traiter, soient mortelles ou non mortelles, ils en doivent toujours donner avis audit médecin, ou en son absence à l'un des maîtres-jurés, qui aussitôt après en doivent faire leur rapport là ou il appartiendra.

Homologué.

7.

En septième lieu, toutes les visitations se doivent faire par ledit médecin, et les maîtres-jurés afin que tout se passe dans le bon ordre, tant pour le bien du blessé que pour la décharge de celui qui le traite.

Homologué.

8.

En huitième lieu, il ne sera permis à aucun maître de visiter les cures de l'autre, à son inçu, ou a son absence de lever son appareil, non plus que



d'en parler mal en derrière lui, sous peine d'amande arbitrale mais vivant ensembles en bonne correspondance sans attirer l'un les chalans de l'autre.

Ajoute: *S'il n'en est requis par le malade ou ses proches qui l'assistent.*

9.

En neuvième lieu. Il est deffendu absolument (*à peine de punition exemplaire et d'amande arbitrale*) aux chirurgiens d'icy, de donner purgation ou médicament, lesquels peuvent provoquer les ordinaires des femmes, et leurs accouchements, ou autres médicaments violents sans le çu et le consentement du médecin de la ville, à peine de cinq écus d'amande, dont la moitié sera mise dans la Boette, et l'autre moitié pour le seigneur du lieu, auquel aviendra toujours la moitié de toutes les autres amandes, et ne doivent lesdits chirurgiens saigner aucune fille ou autre personne soupconnée de grossesse au pied, sans un billet d'un médecin.

10.

Pour le dixième. Ils ne doivent prendre aucun apprentis sans en parler aux maîtres jurés, et l'ayant eu avec leur permission chés eux pour épreuve, pour le moins pendant trois ou quatre semaines, le feront ensuite inscrire dans le livre en présence desdits maîtres-jurés, après qu'il aura auparavant montré sa lettre de natureté et il ne doit être loué à moins que de trois années d'apprentissage.

Homologué.

11.

Pour l'onzième; ne doit aucun maître prendre moins d'un apprentis que soixante florins ny plus aussi que cent florins pour ses apprentisages, dont la moitié sera payé à l'entrée et l'autre moitié à demi terme d'apprentisage, et si cependant le garçon viendrait à quitter son maître sans cause légitime, ledit argent payé ne pourra plus être repeté, mais demeurera audit maître sans contredit, il sera permis néantmoins à tout maître d'apprendre Luy-même son enfant propre et de l'instruire dans l'art de chirurgie, pourvu qu'il se fasse aussi inscrire dans le Registre aux mêmes charges d'un autre apprentis.

Corrige ainsi qu'il en suit, qu'il sera à la liberté des Maîtres de prendre moins de soixante florins.

12.

Scavoir est en douzième lieu, chaque apprentis doit payer tant à son louage que lorsqu'on lui passera sa lettre à chaque fois, deux écus blancs dont l'un sera mis dans la Boette et l'autre distribué en cette manière, savoir douzes bazes au greffier qui l'inscrira et à chaque maître-juré un demi florins pour leur peines, payant ledit garçon sa lettre d'apprentisage à part.

Homologué.

Collationné et signé: Dumaille, Bérillon, le 24e Mars 1685.

Louis par la Grace de Dieu Roy de France et de Navarre, etc. . . .

PIÈCE VII. (Archives de Colmar, fond de Riquewihr.)

Règlements et statuts qu'ils doivent être observé[1] *et tenu a un Examen d'un candidat dans le comté de Horbourg, Seigneurie de Riquewihr et Ostheim.*

1.

Si un candidat en chirurgie demande a être examinè, il se prèsentera quinze jours avant l'examen chez le Prèsident et agent de S. A. S. Physicien et chyrurgiens jurés pour demander le jour de son examen.

2.

Le récipiendaire paraîtra au jour à luy fixé et etre pourveu des lettres Baptismaux apprendifs et autres bons certificats.

3.

Le Recipiendaire promettra en donnant la main avant l'examen de se conformer aux statuts règlements et articles qu'on luy donnera lecture.

4.

Le candidat seras examiné toute l'avant midy par le Physicien des Comte de Horbourg et Seigneurie, de l'anatomie et l'ostéologie et un heure aprés midy des tumeurs, des glandes et des osses.

5.

Aprés 1 heure d'examen du Physicien le candidat subira l'examen des chyrurgiens jurés, des opérations, Luxations et fractures.

6.

Aprés cet Examen des chyrurgiens jurés, le candidat tirera deux billets numérotés au sort, sur lesquels seront marqués des différents bandages aprés quoy tout finira pour ce jourd'huy.

7.

Le lendemain à deux heures aprés midy on se rassemblera et le candidat donnera à connaitre à l'assemblée ses connaissances, lumières et expèriences, tant en Theorie qu'en Pratique de tous les Bandages. Aprés le candidat sera encore examiné par le Physicien de la *Materia medica* et de l'accouchement, et l'examen finira par là. Donc on enregistrera le tout dans le Protocole des Maitres chyrurgiens et Procés verbal sera dressé en consèquence et l'expédition délivré ayant payè les honoraires de l'examen auparavant.

8.

Pour le bon ordre il y aura deux fois par an des assemblées des Maitres et garçons, un, six semaines avant Noel, l'autre six semaines avant S[t] Jean pour juger les diffèrents entre les maîtres et garçons et autres difficultés s'il y en a.

---

1. Nous respectons le style et l'orthographe.

9.

Chaque garçon chyrurgien payera deux fois par an vingt quatre sols dans la boete des garçons chyrurgiens pour soulager des pauvres garcons chyr. passants et autres bons œuvres, et la boete sera toujours déposé auprés des chyrurgiens jurés.

Pièce VIII. (Archives de la ville de Ribeauvillé.)

Pètition du chirurgien Gäch, pour être nommè chirurgien juré en remplacement du sieur Falck, dècèdè.

A Messieurs les Bailly, Prevot et Magistrats de la ville de Ribeauvillé.

Supplie très humblement François-Charles Gäch, bourgeois chirurgien et assesseur de la tribune[1] des chirurgiens de cette ville, Disant que par le deced du S[r] Georges-Philippe Falck en son vivant du Magistrats et Chirurgien juré à ladite ville, la place de chirurgien est devenue vacante et que cette place sera indoubitablement remplacè par un autre M[e] chirurgien experimentè dans cet art.

Ors Messieurs, le supplèant se croyant capable de succèder feu le sieur Falck en la place de chirurgien juré d'autant qu'il a servy plusieurs année dans les hopitaux et dans les trouppes en qualité de chirurgien major, il a lieu d'èspèrer qu'il sera choisy dans cette place préférablement à un estranger, Estant fils de bourgeois et de chirurgien de la ville, c'est dans cette confiance qu'il a l'honneur de vous prèsenter sa très humble requète.

Considère Messieurs Veu l'exposé de la prèsente requète et y ayant ègard il vous plaise recevoir le suppliant au lieu et place de feu le S[r] George Philippe Falck pour chirurgien juré de cette ville, c'est la grace que le suppliant vous demande et pour cet effet il offrira ses vœux au Ciel pour la conservation de vos santés et ferez bien.

F. Gäch,
Mars 1758.

Pièce IX. (Archives de Colmar E. 41.)

Nomination d'un chirurgien juré à Riquewihr. Avis du recvr. Seign. de Riquewyhr par lequel il propose le N[e] Fabian en qualité de chirurgien juré de la Seignerie de Riquewyhr et Ostheim le 11 Juin 1781.

Avis.

S'il faut un homme expèrimentè dans l'art de la chirurgie, intègre et de bonne foi pour l'office de chirurgien juré de la Seigneurie de Riquevir et d'Ostheim, vacant par la mort du S. Christofle Schmid, le choix ne sera pas difficile à faire entre les deux Requettes ci jointes des Srs Jean Fabian et Louis Cron Bourgeois chirurgiens Praticiens à Riquevir. Autant que le pre-

1. Pour tribu.

mier jouit à juste titre d'une reputation et d'une probité reconnue, autant les qualités chirurgicales et morales de Louis Cron sont elles rèvoquèes en doute dans le public. On lui impune une ignorance aussi grasse qu'une cupiditè reprèhensible, tandis qu'on ne sauroit se louer assez de l'habiletè dèsinteressèe du S^r. Fabian.

Ce considèrè, le très h: soussignè, estime sous le bon plaisir de Nossgrs du Conseil de la Régence, que le dt Sr Jean Fabian soit reçu comme chirurgien jurè de la Seigrie de rwihr et d'Ostheim au lieu et place du Sr Christofle Schmid dèffunt.

Fait à rwihr ce 11 Juin 1781.

THÜRINGER.

Cet avis commençait par les lignes suivantes biffées:

Le S. Louis Cron Bourgeois chirurgien à Riquevir n'est rien moins le sujet qu'il faut pour remplacer feu le Sr Christofle Schmid en qualitè de chirurgien jurè.

S'il faut etc.

PIÈCE X. (Registre II.)

Réparation d'honneur.

Actum Rappoltsweyler den 10ten Jan. 1719. In praesent: S. F. Herrn D. Aulbers. Herrn Justif. Steinheilen und sambtlicher Meistershaft.

Ershiene H. Johann David Fehr Altmeister, zeugte gebühread an, was gestalten Er ohnlängsten den wieder H. Windholtzen im Nahmen sambtlicher Meisteshaft geführten Proceß sowohl vor H. Amtman Waille als nachgehends au Conseil souverain verlohren und zu praestirung geziemender reparation d'honneur condemnirt worden, sich anbey offerirent solchem Urthel vor offener Laden und gesamter Meisterschaft ein genügen zu Leisten. Herr Windholtz zugegen, hat solches offertum hiermit angenommen, Worauf ged. Herr Fehr Ihne vor offener Laden und Versamleter Meisterschaft vor Einen ehrlichen Man und Chirurgum erkennet, Ged: Herr Windholtz hingegen versprochen, künfttig hin keiner fernere Feindschaft gegen Ihne H. Fehren noch auch sambtl. mitmeistere zu hegen, auch denen Zunftordnungen gemäs sich zu verhalten, Welches dann von seithen H. Fehren und der Meisterschaft auch Ihme H. Windholtzen hirmit acceptiret worden. So ist auch unter beiden Partheyen diesses abgeredet und verglichen worden, daß Er. H. Windholtz wegen der in dem Zunftprotocoll inserirter 7 liv. 10 s. S. Herrschaft straff bey gndstr Herrschaft umb Nachlass unterthänigst supplicando einkommen solle, und falls ihme solche nicht nachgelassen würde, offerirt man sich von seithen der Meisterschaft, solche nebst denen Ihnen zu kommenden 7 liv. 10 s. übersich zunehmen; Hingegen hat Er H. Windholtz versprochen, die von hießigen Magistrat aufgelegtene und bereits durch Ihne bezahlte unkosten der Lad so lang zu borgen biß die Lad bey bestern Mittlen sein wird solche

zu restituiren; welches beide theil hirmit freywillig angenommen und sich alhier im Protocoll nebst denen von gstr. hochfrstl. Herrschaft zu dieser versamlung deputirten HH. Commissariis unterschrieben. actum ut supra.

J. Fr. HEIMEL.
Johann MÜLLER ??
G. Ph. FALCK.
F. J. GÄCH.
Ch. ULRICH, chy.
Johannes BÄRR.
Ludwig BARTH.
Andreas KIENER.
Ml. Benedikt. BÜTTING.
Johann. Wilhelm WINTER.
Johanes MEYER.
J. Fehr. WINDHOLTZ.
AULBER. m. Physic. ordin.
Fred. Jacques STEINHEIL als deputirter.

PIÈCE XI. (Archives de Colmar.)

Plainte contre les charlatans et empiriques portée par le chirurgien Dufrizier de Sainte-Marie-aux-Mines devant le Conseil seigneurial.

Messieurs,

J'ay l'honneur de vous écrire pour vous reprèsenter les préjudices considérables que 3 ou 4 particuliers qui se sont establis dans ces lieux depuis quelques années portent à plusieurs personnes en se meslant d'un métier qu'ils n'ont jamais appris que par routine, qui est la chyrurgie, art que l'on ne saurait ètre trop habile et qu'aprés avoir étudié et travaillé pendant plusieurs annèes dans les hopitaux sous d'habilles gens, l'on ignore encore de bien des choses à plus forte raison doit-on empèscher ces empiriques et charlatans de donner des remèdes et faire des hopèrations auxquels ils n'entendent rien, estropient et faisant mourir plusieurs personnes, ce qui crie vengeance devant Dieu et les hommes, c'est pourquoy nous vous prions de donner des ordres pour empèscher un pareil abus qui est de la dernière consèquence et nous serons tous obligés de prier Dieu pour la conservation de vos illustres personnes à qui nous avons l'honneur d'estre avec un profond respect, etc.

DUFRIZIER à Sainte-Marie-aux-Mines, 14 octobre 1716.

PIÈCE XII. (Archives de la ville.)

Nomination du docteur Papelier.

Extrait des registres des audiences du Grand Baillage de la Comtée et Seigneurie de Ribeaupierre et Honack du 30e août 1700.

Son Altesse Sérénissime Monseigneur Le Prince Palatin de Birckenfeld Comte de Ribeaupierre, ayante voulu pourvoir sa Comtée d'un Physic ou mèdecin pour soulager ses suiets en cas de besoing dans leurs maladies et ayante sur le rapport qui luy a esté fait de la Personne du Sr Eberhard Papelier Docteur en Médecine; honoré des provisions de Médecin ou Physic dans toute la Comtée, Nous le Grand Bailly de la Comtée de Ribeaupierre, sur les ordres que nous avons reccus de sadite Altesse avons ycelluy prèsenté au Magistrat lesquels l'ont reconnu estre leur Physic et Médecin en la Ville,

ainsi qu'il a plust à sadite Altesse Sérénissime de luy accorder les provisions, tant pour la ville que toute la Comtée pour en jouir suivant celles qui luy sont expèdiés ou accordées par Sa dite Altesse.

Fait à Ribeauvillé le 30e Aoust trois heures de relevées 1700.

Pièce XIII. (Archives de la ville.)

Délibération pour la nomination d'un second médecin subventionné.

Comme dans une assemblée de Nous les Bailly, Prévot et Magistrats, il nous aurait été référé que le Sr. Bernard Lorentz médecin surnumèraire du Roy, fils de feu le Sr. Adam Lorentz en son vivant physicien du Comté de Ribeaupierre était sur le point d'accepter le physicat de la ville d'Altkirch, qui lui avait été offert, et étant convaincu de la nécessité d'avoir dans la ville de Ribeauvillé deux médecins qui puissent se soulager mutuellement dans une communauté aussi nombreuse que celle-cy, et à qui la plus grande partie des habitants du Comté de Ribeaupierre, et toute la Seigneurie de Bergheim avaient recours dans les maladies qui se présentaient.

Nous aurions jugé convenable au bien public d'arrèter ledit Sr. Bernard Lorentz par la fixation d'une pension provisionelle de trois cents livres qui lui serait payée annuellement à compter du premier Janvier dernier et ce pendant tout le temps et jusqu'à ce que Monseigneur l'Intendant aura statué sur le mémoire qui lui sera présenté par la Sérénissime Seigneurie et la Ville, dans lequel l'on demande le rétablissement des anciens honoraires imposés à tous les endroits du Département de Ribeauvillé et dans des taux qui pourront assurer le sort dudit Sr. Lorentz, à quel Effet nous feront accèder un nombre suffisant de bourgeois qui nous ont déjà sollicités aux présentes promesses, Nous nous engageons en conséquence tant au nom de la Communauté qu'en tant que besoin serait en nos propres et privés noms au paiement annuel des susdits honoraires de trois cents livres aussy longtemps qu'il n'y aura point été rendue d'ordonnance favorable sur le susdit mémoire. Nous supplierons encore Monseigneur le Duc de Deux-Ponts notre Seigneur auquel appartient le droit de nomination d'agréer et nommer ledit Sr. Lorentz pour second médecin à tel titre que son Altesse Sérénissime Jugera à propos de ses terres en haute Alsace, en foy de quoy avons signé avec les Elus et bourgeois notables de cette ville audit Ribeauvillé ce onze mars mil sept cent soixante huit. Signés et sousmarqués à l'original.

(Suivent 229 signatures.)

Collationné :

Guldenfels, greffier.



Pièce XIV. (Archives de la ville.)

Réédition de la pièce précédente.

Du 23 avril 1773.

Nous les Bailli, Prévot et Magistrats de la ville de Ribeauvillé Etant aujourd'hui assemblés sur l'hotel de ville nous nous sommes fait représenter notre délibération du 11 mars 1768, suivis du consentement général de toute la bourgeoisie, par Laquelle nous avons tiré en consideration la necessité absolue d'avoir deux médecins dans la ville de Ribeauvillé qui pourraient se soulager mutuellement dans cette communauté nombreuse et alors sous l'agrément de Monseigneur l'Intendant promis au Sr. Lorentz médecin surnumèraire du Roy une pension annuelle de trois cent Livres à compter du 1er Janvier 1768 mais comme ledit Sr. Lorentz a été peu de tems après cette délibération appellé à l'armé de Corse ou il se trouve encore, ladite pension ne lui a jamais été payée.

Et comme nous reconnaissons que la prèsence d'un mèdecin habile est très nècessaire en cette ville et que le Sr. Charles Henri Rosè mèdecin de la cour de Monseigneur le Duc de Deux Ponts a acquis une rèputation générale depuis plusieurs années qu'il fait les fonctions, et afin de le conserver en la ville, nous sommes unaniment de l'avis que les trois cens livres que l'on avait destiné au Sr. Lorentz, soient à compter du 1er Janvier dernier payés au Sr. Rosé et aussi longtemps et jusqu'à ce que Monseigneur l'Intendant aura statué sur le mémoire qui luy sera présenté par Monseigneur le Duc des Deux Ponts, et la ville dans lequel l'on demande le rètablissement des anciens honoraires imposés à tous les endroits du Département pour assurer l'Etat de deux mèdecins.

Nous supplierons aussi Monseigneur le Duc des Deux Ponts, auquel appartient le droit de nomination d'agrèer et nommer outre le Sr. Rosé un autre mèdecin a tel titre que son altesse jugera à propos de ses terres de la haute Alsace à la rèsidence de Ribeauvillé pour qu'il y ait toujours un médecin catholique et un Luthérien, afin que la populace puisse avoir le choix.

Délibéré à Ribeauvillé le 23 avril 1773.

Signés à l'original : J. S. Lichtenberger; J. B. Kæss, prévot; Speisser; Gangolff; Dors; J. F. Rosé; Lorentz; Ducasse; H. Kühlwein; Barth et Guldenfels, avec paraphes.

Pièce XV. (Archives de la ville.)

Même sujet.

A Monseigneur de Blair Conseiller d'Etat du Roy, Intendant de Justice, Police et Finances en Alsace.

Renvoyé à M. Lichtenberger[1] pour se faire remettre une copie de l'ordonnance qui a dû intervenir sur la délibération du 11 Mars 1768 et renvoyer ensuite le tout avec son avis à Strasbourg.

Le 29 May 1773. Signé : Desmarais.

Supplient très humblement, les Prevosts et Magistrats de la ville de Ribeauvillé.

Disants que le grand nombre de Bourgeois de ladite ville de Ribeauvillé et la fréquence des maladies qui y règnent, rendent les secours de deux médecins à demeure absolument nécessaire, c'est la force de ces motifs qui engagea la Bourgeoisie le 11 Mars 1768 à se réunir pour supplier Votre Grandeur de l'authoriser au payement d'une pension annuelle de cent écus en faveur du S. Lorentz, qui n'en a pas joui pour avoir passé en Corse.

Les suppliants de concert avec leurs cobourgeois désirent de voir transporter cette Pension à la Personne du S. Rosé médecin célèbre qui a rendu pendant l'Espace de 14 ans à la bourgeoisie les services les plus importants et dont la réputation est très avantageusement établie tant en Alsace qu'au dehors par les traitements les plus Epineux et les Guérisons les plus heureuses.

Votre Grandeur a fait la même grace au plus grand nombre des villes de la Province d'Alsace, les suppliants attendent avec autant de respect que de confiance de sa Bonté, la même faveur et la gracieuse authorisation de leur délibération du 23 Avril 1773 qu'ils ont l'honneur de joindre.

Signés à l'original : G. B. Kæss, Prevot; Speisser; Dors; Lorentz; Barth; Gangolph; J. F. Rosé; Ducasse et J. C. Kuhlwein.

Vu la présente requête, etc.... à la charge par le S[r] Rosè de donner ses soins de préférence aux habitants de la dite ville et de secourir gratuitement les Pauvres qui s'y trouvent.

Principaux auteurs consultés.

Statuts des Chirurgiens. Paris, 1701, in-4°.

Statuts pour la communauté des Maîtres-Chirurgiens jurés de Paris. 1738, in-4°.

Collection de Lorraine. Bibl. nat., vol. 460, fol. 4.

Malgaigne, *Introduction des Œuvres complètes d'Ambroise Paré,* 1840.

Franklin, Alfred, *La Vie privée d'autrefois,* t. 12 : *Les Chirurgiens,* 1893.

Berriat-Saint-Prix, *Recherche sur l'Histoire et la Législation des Barbiers-Chirurgiens. Mém. de la Soc. des antiquaires de France,* t. XIII, 3[e] de la 2[e] série, p. 248.

Bouon, *Corporation des Chirurgiens-Barbiers à Valenciennes, 1592—1762. Mém. hist. sur l'arrondissement de Valenciennes,* t. I, 1865.

1. Grand bailli de Ribeauvillé.

GOSSELIN, *Les Barbiers et les Chirurgiens en Normandie avant 1792.* Rouen, 1864, in-8°.

DESBARREAUX-BERNARD, *Statuts et règlements des Chirurgiens-Barbiers de Toulouse, Mém. de l'Ac. imp. des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 6ᵉ série, t. III, p. 1.

CLOSMADEUC, *Chirurgiens-Barbiers de la Bretagne avant 1789. Bull. de la Soc. polymathique du Morbihan*, années 1868—1869.

STEPHANE DE LA NICOLLIÈRE TEIJEIRO, *Le Chef-d'Œuvre des Maîtres-Chirurgiens de Nantes en 1568. Rev. des Soc. savantes*, 5ᵉ série, t. V, p. 298.

WIEGER, *Geschichte der Medicin.* Strassburg, in-8°, 1885.

LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières en France.* Paris, 1859.

NERLINGER, Th., *La Vie à Strasbourg au dix-septième siècle. Le Barbier. Revue d'Alsace,* 48ᵉ année, p. 414—424. Belfort, 1897.



L'ABBAYE DE MARBACH.

I.

L'abbaye de Marbach[1] fut fondée dans le Mundat supérieur, territoire de l'évêché de Strasbourg, par Burchard de Geberswiler, vassal de l'Église de Strasbourg et administrateur du Mundat, voici à quelle occasion. Burchard, fatigué de la chasse, s'endormit un jour au lieu appelé Marbach[2]; c'était en l'année 1060, si l'on en croit une notice rédigée par le dernier prieur J. Herrgott. Pendant son sommeil il eut une vision. Jésus-Christ, la très sainte Vierge et saint Augustin lui apparurent et lui commandèrent d'ériger en leur honneur un couvent au lieu même où il reposait[3]. Cette tradition n'a point laissé de trace dans les anciens titres de l'Abbaye; il ne commence à en être question qu'au seizième siècle[4]. Aussi bien les anciens titres de l'Abbaye que nous possédons encore sont tous, ou à peu près, ce qu'on appelle aujourd'hui des papiers d'affaires; et il n'est pas étonnant que des papiers d'affaires ne relatent pas une vision, c'est-à-dire un fait surnaturel, qui aurait été le motif déterminant de la libéralité de Burchard.

Quoiqu'il en soit, Burchard se mit aussitôt à l'œuvre. Pendant que l'on élevait les constructions, il s'occupa de doter la nouvelle fondation, lui donna une grande partie de son patrimoine «magna prediorum et familie sue parte donavit»[5], et pour en assurer la durée ou la perpétuité, il voulut que la propriété des biens dont il se dépouillait appartint à douze vassaux

1. Les plus anciens documents appellent l'Abbaye, *Marbach* (1096, 1118, 1191, 1194, etc.) Au treizième siècle, on employait les deux formes: *Marbach* et *Marpach*. Au seizième siècle, on écrivait aussi *Marppach*. Un titre de 1462 porte *Morpach* et un contrat de 1308 même *Marchbach*. En 1501, on trouve *Margkbach*.

2. Ce lieu doit son nom à un ruisseau qui, de nos jours, comme du temps de Grandidier (*Œuvres inéd.*, III, p. 117), se «voit à peine ..., ne se forme même qu'à la fonte des neiges ou dans les temps de grandes pluies». Cependant le jugement de 1188 le nomme «*torrens* Marbach». Aurait-il été plus considérable en 1188?

3. Cependant les documents appellent indifféremment, ce semble, Marbach: monasterium omnium Sanctorum, — ou S. Augustini, Irenei et omnium Sanctorum, — ou S. Augustini, — ou bien encore S. Irenei, tout court.

4. La notice du prieur Elten, que Grandidier cite en note (Ibid., p. 118), est de 1502; la chronique de M. Berler est de 1510.

5. Charte de l'empereur Rodolphe, 1270.

de l'Église de Strasbourg, sous la protection desquels le futur monastère était spécialement placé[1]. Ces donations, pour devenir irrévocables et recevoir leur plein effet, furent faites ou plutôt confirmées dans un plaid public des seigneurs de la province, convoqué par Othon de Habsbourg, comte de la Haute-Alsace[2], selon les formes usitées à cette époque. D'autre part, outre Burchard, plusieurs seigneurs se montrèrent généreux envers Marbach; et parmi les libéralités qui formèrent les biens de première fondation, il convient de signaler plus particulièrement les deux suivantes: Gérard, le premier comte de Vaudemont, et son épouse Heilwige, à laquelle appartenait le comté d'Eguisheim, abandonnèrent quelques immeubles au nouveau monastère[3]; à leur exemple, un peu plus tard, en 1092, Albert, comte d'Eguisheim et de Muha, leur parent, lui fit donation d'un bien considérable sis à Herrlisheim, à la propriété duquel était attaché le quart du droit de patronage et la huitième partie des dîmes de l'église de ce lieu[4].

Les constructions furent achevées vers 1094. Pour peupler le nouveau monastère, Burchard s'adressa à Manegold, alors prieur ou doyen de l'abbaye de Raitenbuch en Bavière[5]. Manegold était une grande figure dans l'Église. Sa science et ses vertus lui avaient acquis une considération universelle et une grande autorité, qu'il employa toujours au service du bien. Dévoué au pape saint Grégoire VII, il avait soutenu ce dernier par

---

1. «... Predictum locum cum omnibus appendiciis suis, Duodecim conparibus suis Argentinensis Ecclesie Ministerialibus, in proprietatem dedit, tali conditione, ut fratres ibidem deo servientes et bona Ecclesie manutenentes, et quicquid in posterum donatione vel oblatione alicujus juste ac rationabiliter eidem Ecclesie conferretur, sue jurisdictioni firmissime asscriberent, atque omnia proprietatis jure fidelissime tuerentur.» (Ibid.)

2. «Que omnia predictus Burchardus, auxilio Comitis ottonis de habesburc et omnium comprovincialium suorum testimonio, in generali placito publice confirmavit.» (Ibid.)

3. «Aliquid prediorum suorum Marbacensi ecclesie pro remedio animarum suarum contulerunt.» Charte de 1092. C'est le plus ancien document concernant Marbach que nous possédions; il a été publié dans WÜRDW., *Nov. Sub.*, VI, p. 254; GRANDIDIER, *Hist. d'Als.*, II, p. 158, et plus récemment *Bulletin de la Société pour la cons. des mon. hist.* 1865, p. 163, avec une traduction française, malheureusement fautive.

4. Ibid.

5. Manegold de Lautenbach est-il le même que Manngold, ou Mangaud, le philosophe, l'émule du bienheureux Lanfranc, de saint Anselme de Cantorbery, de saint Bruno, le maître du bienheureux Theotger, évêque de Metz, de Gérard de Loudun, de Guillaume de Champeau, l'ami de saint Ives de Chartres, etc.? La question est controversée. V. GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, II, p. 257 et s. — GIESEBRECHT, *Ueber magister Manegold.* (*Bull. de l'Ac. de Munich*, 1868, II, p. 297). La discussion de cette intéressante question nous mènerait beaucoup trop loin.

la parole et par ses écrits contre les partisans de l'empereur. Aussi attira-t-il leur colère sur le couvent de Lautenbach, dont il était alors chanoine[1]. Lautenbach fut détruit; les chanoines durent prendre la fuite et se virent réduits à se cacher chez leurs amis[2]. Mais Manegold, qui avait attiré cet orage sur leurs têtes, fut spécialement recherché. L'un de ses livres intitulé: *Liber Manegoldi ad Geberhardum, archevêque de Salzbourg*[3], le désignait plus particulièrement à la colère de l'empereur, dont il dénonçait les fautes en termes très vifs, sans ménager pour autant les évêques qui avaient embrassé son parti. Aussi persécuté, poursuivi avec plus d'acharnement pour cette raison, il fut contraint de chercher un asile en Bavière, à l'abbaye de Raitenbuch, dont il devint doyen vers 1086. Lorsque Burchard eut fondé Marbach, il saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de rentrer dans sa patrie et prit possession du nouveau monastère avec quelques-uns de ses anciens confrères de Lautenbach et plusieurs religieux venus de l'abbaye de saint Irénée, près de Lyon: c'est du moins ce qu'assure le prieur H. Elten dans sa notice (1502)[4].

1. De là peut-être son nom: Manegold de Lautenbach. Toutefois on admet plus communément que Lautenbach est le lieu de sa naissance.

2. Lautenbach, fondé au commencement du neuvième siècle, vers 810, par Béatus, abbé de Honau, cessa d'appartenir aux bénédictins en même temps que Honau, en 1079 environ. Si M. le docteur Hürbin, recteur du gymnase et du lycée de Lucerne, avait ouvert GRANDIDIER (*Hist. de l'Égl. de St.*, I, p. 411, ou *Œuvres inédites*, I, p. 162), il aurait évité plusieurs erreurs dans son livre sur *Pierre d'Andlau* (p. 106 et s.). Il aurait vu que Grandidier ne se fonde pas sur une simple tradition, mais sur un titre dont l'authenticité n'a pas encore été révoquée en doute, pour fixer la fondation de Lautenbach vers 810; il n'aurait pas fait de Lautenbach une abbaye de bénédictins, précisément à l'époque qui nous occupe; enfin il aurait appris que la bulle d'Innocent II, de 1135, que Schœpflin regardait à tort comme le titre de fondation de Lautenbach (*Als. ill.*, II, p. 448), est relative, non à Lautenbach, mais à l'abbaye de Honcourt, erreur que Schœpflin a reconnu dans son *Alsatia; diplomatica* (I, p. 479, note s.), et ne peut par conséquent en aucune façon se comprendre de la reconstruction de Lautenbach après sa destruction par Henri IV.

3. Se trouve à la bibliothèque de Carlsruhe et a été publié dans les *Monumenta Germaniae : Libelli de lite imperatorum et pontificum*, 300—430, 1891. Cfr. *Hist. litt. de France*, IX, p. 280. — Manegold dit, dans la préface de ce livre, qu'il ne l'écrivit que *virtute obedientiae*; par conséquent ses confrères et lui étaient unis de cœur et de sentiment dans la querelle entre le sacerdoce et l'empire.

4. «Itaque cum huic operi insisteret Burchardus, singulaque edificia prout congruum est, edificata fuissent, magister Manegoldus, canonicus ecclesie S. Michaelis de Lutenbach, assumptis fratribus, quorum aliqui de Lutenbach, nonnulli vero de monte S. Irenei martiris juxta Lugdunum Gallie, referuntur advenisse, disciplinam regularem apud Marbach instituere cepit, seque unum eorum clericorum communiter et regulariter

Au contraire, le dernier prieur J. Herrgott (1773) prétend que la première colonie qui peupla Marbach vint de saint Ruf d'Avignon[1], et notre Nécrologe nous apprend que les chanoines de Marbach se souvenaient plus particulièrement dans leurs prières de leurs frères de saint Ruf, «unde institutionis canonice religionem, *quam maxime* traximus»[2]. Si donc cette première colonie ne sortait pas directement de saint Ruf, il faut croire que les religieux de saint Irénée s'étaient soumis à la règle professée dans cette abbaye, de telle sorte qu'ils en apportèrent l'esprit avec les institutions. Manegold devint leur supérieur et prit le titre de prévôt, prepositus. On conçoit que dans la position particulière dans laquelle se trouvait le nouveau prévôt vis-à-vis de l'autorité impériale, il se préoccupa avant tout de rechercher la protection du Saint-Siège. Les services qu'il avait rendus à la cause de l'Église l'avaient d'ailleurs depuis longtemps désigné à la bienveillance du pape, dont il était personnellement connu, puisque Urbain II, dans la bulle qu'il lui accorda à Tours en 1096, l'appelle son ami: familiarem filium nostrum[3].

De retour à Marbach, Manegold se mit à l'œuvre. Insensible aux menaces comme aux promesses de l'empereur[4], il travailla avec plus d'ardeur que jamais à l'extinction du schisme en Alsace. Sa parole ardente, son cœur d'apôtre et le zèle qu'il sut inspirer à ses religieux, reveillèrent dans notre province la foi qui y était complètement éteinte[5]. Profitant des calamités publiques, et surtout à l'occasion d'une peste qui ravagea cruellement

viventium esse voluit.» (Cité par Grandidier, *Œuvres inéd.*, III, p. 120.) Ce fut sans doute la raison pour laquelle Manegold obtint de l'archevêque de Lyon des reliques de saint Irénée: «Hugo Lugdunensis archiepiscopus magistro Manegoldo reliquias S. Hyrenei martiris transmisit, quae huiusque in Marbacensi ecclesia digno honore servantur.» (1098. Ch. de Marbach, *Monument. Germ.*, XVII.)

1. «Die Congregation St. Rufi in Gallia hatte von ihren Männer geschickt für Marbach mit frommen geistlichen Chorherren anzupflanzen.» C'est également l'avis d'Amort (I), de Petrus (IV) et de Zung (II), d'après lequel la congrégation de Saint-Ruf était «tunc per totum orbem celeberrima» (p. 577).

2. A Schwartzenthann on célébrait également au 14 janvier «Commemoratio fratrum S. Rufi».

3. Cette bulle est publiée dans Grandidier, *Hist. d'Als.*, II, p. 164. — Würdwein, *No. Sub.*, VI, p. 265. — Gallia Christ., V, p. 474. — Original: F. de Rouffach (H. Mundat). *Archives départ.*

4. «Strenuus assertor veritatis . . . a qua nec promissis, nec minis schismatici regis flecti potuit.» (*An. Mellic.* cités par Grandidier, *ibid.*, II).

5. «Religionem in Alsatia jamdudum extinctam omnino, Deo miserante, reaccendit.» (Ch. de Marbach, *Mon. Germ.*, XVII, p. 157.)

notre pays, il s'éleva avec plus de force encore contre le schisme et prêcha la pénitence. Il fut entendu. De toute part on accourait à Marbach se jeter à ses pieds; et comme Manegold avait obtenu du pape Urbain II le pouvoir d'absoudre, il réconcilia avec l'Église romaine et releva de l'excommunication une foule innombrable et la plupart des seigneurs d'Alsace. Tant de succès éveillèrent l'envie et la fureur des schismatiques. L'empereur Henri IV, sur leurs excitations, donna l'ordre d'enlever Manegold et le condamna à une dure et longue captivité: l'Église tout entière en gémit! s'écrie Berthold de Constance[1]. On peut croire que durant sa détention, la maison dont il était le chef subit toute espèce de vexations. Aussi dès qu'il eut recouvré la liberté, Manegold recourut de nouveau au Saint-Siége, et sur sa demande, le pape Pascal II lui renouvela, en les confirmant, toutes les faveurs que lui avait accordées Urbain II (2 août 1103)[2]. Toutefois, usé par le travail et brisé par les épreuves, il mourut bientôt, le 2 janvier d'après notre Nécrologe, le 24 mai d'après ceux de Zwifalten et de Schwartzenthann, sans que l'on sache l'année de sa mort.

Le successeur de Manegold fut Gerung, ou Gerungus. Celui-ci obtint, en 1119, du pape Calixte II la confirmation de tous les priviléges que ses prédécesseurs avaient accordés à Marbach, en même temps que la concession de quelques faveurs nouvelles, nous ne savons pas dans quelles circonstances[3]. Sans doute la mort de Manegold devint l'occasion d'un redoublement de persécution, et le prévôt Gerung ne put se défendre qu'en se mettant derechef sous la protection du Saint-Siége. L'année suivante, en 1120, mourut à Gueberschwir, Burchard, le fondateur de Marbach, âgé de plus de 90 ans. Comme il avait exprimé le désir de reposer à Marbach, il fut enterré dans l'église du monastère, près du

---

1. Nam invalescente apud illos diuturna mortalitate, omnes pene majores et militares ad ipsum *catervatim* convenere, et de excommunicatione, per potentiam a domino papa Urbano sibi concessam absolvi meruerunt. Unde et magnam invidiam sibi apud scismaticos excitavit, adeo ut apud Henricum accusatum, ab eo aliquandiu detentus fuit.» (Ch. de Marbach, *Mon. Germ.*, XVII, p. 157.) — «Hujus autem obedientie, Manegoldus maxima causa fuit .... Manegoldus, venerabilis prepositus canonicorum apud Marbach degentium, a Henrico Rege diu in captione detentus est ... unde et *tota Ecclesia longe lateque condoluit.*» (Berthold.)

2. Cette bulle a été imprimée par Grandidier, *ibid.*, II, p. 189. — Würdwein, *ibid.*, VI, p. 277. — Collection Migne, t. 163, p. 116.

3. Original, F. de Rouffach (H. Mundat). — Cette bulle a été reproduite par Grandidier, *ibid.*, II, p. 296. — Würdwein, *ibid.*, VII, p. 33. — Gallia Christ, V, p. 475.

maître-autel, du côté de l'évangile[1]. Gerung lui survécut dix ans et mourut le 24 août 1130, d'après le Nécrologe et les Annales de Marbach. Ses successeurs furent : Arnold († 14 avril 1144), Dutto († 27 mai 1150) et Marquard († 10 avril 1159).

C'est sous le gouvernement de ces prévôts que l'abbaye de Marbach commença à briller d'un vif éclat. Plusieurs religieux tirés de Marbach, furent jugés dignes, d'après la notice du prieur Elten, d'occuper des sièges épiscopaux, entre autres ceux de Salzbourg, de Constance et d'Eichstett. Puis les constitutions, œuvre de Manegold ou de Gerung, peut-être des deux conjointement, furent adoptées dans la plus grande partie de l'Allemagne et pénétrèrent jusqu'en Bohême[2]; et il est très probable que la plupart des cent deux couvents, ou du moins un grand nombre de ceux dont le Nécrologe de 1241 fait l'énumération, contractèrent à cette époque leur union de prières avec l'Abbaye.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que Marbach devint le berceau d'un grand nombre de couvents de chanoines réguliers, tant en Alsace, qu'en Suisse et en Allemagne. En 1128, le prévôt Rupert et cinq religieux sortirent de Marbach pour peupler le couvent d'Undenstorff en Bavière, fondé en 1126 par le comte palatin Othon, père d'Othon, plus tard duc de Bavière. En 1122 une colonie alla s'établir à Backnang, aujourd'hui ville du Wurtemberg, et prit possession du couvent que le margrave de Bade, Hermann II, avait fondé en 1116. S. Léonard de Bâle, fondé par l'évêque de Bâle, Adalbéron et un chanoine du nom de Ezelin, reçut également des religieux de Marbach en 1136. Il en fut de même d'Interlaken et de la prévôté régulière de S. Martin de Zurich.

En Alsace même, l'institut des chanoines réguliers de Marbach fut

1. «Burchardus war etlich neutzig Jahr alt, als er zu Gueberschwyr todes verblich, wurde nach seinem Willen sein Leichnam zu Marbach beerdigt, liegt neben dem grosen Altar, a latere Evangelii, in der Mauer. Der Grabstein hat die Ueberschrift: A. D. MCXX. IX kal. martii obiit bone memorie Burchardus miles de Gebliswiller. Fundator huius loci.» — Cette pierre se trouve aujourd'hui au musée de Colmar.

2. Amort (*Vet. Discipl. Can. reg. et secul.*, I, p. 383) : «Arno suprarelatus, ac scriptor seculi XII, describens consuetudinem sui ordinis, canonicorum videlicet regularium, saltem per Germaniam ferme nullas alias recenset, nisi quae in his constitutionibus continentur.» — Voici la courte analyse que fait Grandidier de ces constitutions : «elles forment 153 articles; ... elles défendaient toute propriété quelconque; elles prescrivaient un étroit silence; elles ordonnaient l'office de la nuit; elles établissaient un dortoir commun; ... un refectoir commun, qui était en même temps celui du prélat. L'usage de la viande était permis depuis Pâques jusqu'au 13 septembre, tous les dimanches, mardis et jeudis de la semaine. Mais depuis ce jour jusqu'à l'Avant, et depuis

adopté par Œlenberg, dès le commencement du douzième siècle[1], en 1135 par Goldbach[2], en 1137 par Ittenwiller près Epfig, par S. Arbogast de

Noël jusqu'à la Septuagésime il n'était autorisé qu'aux dimanches, aux fêtes de neuf leçons et dans les octaves; la viande ainsi que la graisse étaient défendues pendant le reste de l'année. On n'osait même se servir d'œufs et de fromage depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques. On n'était pas reçu à profession avant l'âge de 15 ans. Celui qui la faisait était obligé de promettre obéissance, suivant la règle canonique de saint Augustin, au prévôt de la maison et à ses successeurs qui seraient élus canoniquement. L'élection du prévôt se faisait par compromis. Dès que l'ancien était mort, on appelait les prieurs des maisons dépendantes, et le chapitre de tous les chanoines assemblés nommait trois d'entre eux, lesquels choisissaient celui qu'ils jugeaient le plus propre à remplir cette charge. Le nouvel élu était alors présenté au chapitre, où il était aussitôt reconnu et confirmé par chacun des chanoines, qui promettait entre ses mains l'obéissance. Chaque monastère avait des officiers particuliers, parmi lesquels le principal était le prieur, qui était amovible et choisi par le prévôt ou prélat, dans le nombre de ceux qui y demeuraient. On y élevait aussi des enfants, à la tête desquels on mettait deux anciens, l'un pour veiller sur eux et l'autre pour les instruire. Chaque maison avait aussi un hôpital, situé près de l'église, où l'on recevait les pauvres et les pèlerins et auquel était affecté les dîmes de tous les biens et de toutes les offrandes du monastère.» (*Ibid.*, t. III, p. 122.) Ces règles sont imprimées dans Amort, l. c.

1. Œlenberg fut fondé par Heilwige, mère de saint Léon IX. Ce couvent demeura aux chanoines réguliers de Saint-Augustin jusqu'à la guerre des Suédois. A cette époque, devenu vacant, il fut donné en commande à des séculiers; et comme l'abbé de Creutzlingen, des chanoines réguliers au diocèse de Constance, ne put ni payer les 6,000 florins que réclamait le commanditaire pour renoncer à ses droits, ni repeupler le couvent faute de sujets disponibles, l'archiduc Léopold donna Œlenberg aux jésuites, malgré les efforts du prévôt des Augustins de Fribourg, qui eut désiré le conserver à son ordre. Cette donation fut approuvée par l'empereur Ferdinand II et le pape Urbain VIII. Les jésuites avaient à Œlenberg trois pères et quelques frères ordinairement.

2. Goldbach fut fondé dans la principauté de Murbach, en 1135, par un prêtre du nom de Bernher, en l'honneur de saint Laurent, martyr, pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin, sous le gouvernement d'un prévôt. Comme la mort avait fait de grands ravages parmi eux et qu'ils ne parvenaient pas à se recruter à cause de leur pauvreté, le couvent fut donné plus tard à des religieuses augustines, sous la direction spirituelle de Marbach. En 1312 l'évêque de Bâle réunit Goldbach à Steinbach, que Marbach dirigeait également. A la fin du quatorzième siècle les religieuses, qui régulièrement devaient être au nombre de douze, n'étaient plus que deux. La règle ne pouvant plus être observée, l'évêque de Bâle, Humbert de Neufchatel, crut se conformer aux intentions du fondateur et des donateurs, en décidant qu'après la mort des dernières religieuses, les chanoines réguliers de Marbach rentreraient en possession de la prévôté (1402). Après la mort de Henri Saas, prévôt de Goldbach (1471), le prieur de Marbach, auquel il appartenait de nommer le successeur, conféra cette dignité à dom Henri de Regesheim O. S. B. custode de Murbach, sur les sollicitations de l'abbé de Murbach. A la suite de cette nomination Murbach contesta les droits de Marbach sur Goldbach. Il y eut procès; mais le jugement ordonna que chaque partie conserverait les droits dont elle était en possession:

Strasbourg en 1143[1] et enfin par le couvent de la Sainte-Trinité de la même ville en 1150[2].

N'oublions pas de mentionner Schwartzenthann, qui date également de cette époque. Burchard de Gueberschwir avait fondé auprès de Marbach un couvent de femmes, soumis à la règle de S. Augustin, sous la direction des chanoines réguliers de l'Abbaye. Après sa mort, les religieuses acquirent le lieu appelé Schwartzenthann, y construisirent un couvent et s'y établirent en 1149[3]. Schwartzenthann devint dans la suite pour Marbach la

«Caveatur de cetero, écrivit le religieux qui raconte ce différend, ne ulli alieno concedatur prepositura propter fallacias hominum.» (1472). Cependant les revenus de Goldbach ne tardèrent pas à diminuer. Les usurpateurs des biens de la prévôté devinrent de plus en plus nombreux; les débiteurs et les fermiers ne payaient plus ni rentes ni canons, de sorte qu'il fallut plusieurs fois les y contraindre par des monitoires, avec menace d'excommunication. D'autre part les religieux à Marbach étaient devenus si peu nombreux, qu'on pouvait à grand peine détacher un prêtre à Goldbach. Aussi le prieur de Marbach, L. Creutznach, prit le parti de vendre Goldbach à l'abbé de Murbach en 1567; nous verrons plus loin dans quelles circonstances.

1. Ittenwiller fut fondé dans les terres de l'évêché de Strasbourg en 1137 par Conrad de Geroldseck, chanoine et plus tard évêque de Strasbourg, en l'honneur de sainte Christine. En 1454 Robert, évêque de Strasbourg, unit ce couvent à Saint-Arbogast. Plus tard il l'en détacha de nouveau pour le donner à Truttenhausen; puis en fit une prévôté indépendante, qu'il exempta de toute contribution épiscopale. En 1525 Ittenwiller fut saccagé par les paysans. Depuis ce moment le couvent déclina de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin il fit retour à l'évêché de Strasbourg titulo derelictionis. L'évêché y installa un receveur laïque, et en 1765 c'était à peine si l'on pouvait reconnaître la destination primitive des bâtiments qui existaient encore.

Saint-Arbogast fut fondé vers 1031 par l'évêque de Strasbourg Hetzelin, et sécularisé au commencement du douzième siècle. En 1137 Charles, doyen de la cathédrale de Strasbourg, qui était prévôt de Saint-Arbogast en même temps, introduisit dans ce couvent, avec l'aide de l'évêque Burchard et d'Eberhard, écolâtre de la cathédrale, la règle de saint Augustin, telle qu'elle était professée à Marbach. En 1530 le magistrat de Strasbourg s'empara du couvent et le fit démolir. (Grandidier, *Hist. de l'Égl. de Str.*, I, 215. — *Œuvres inédites*, II, 28.)

2. Le couvent de la Sainte-Trinité, également appelé Domus in insula Viridis, ou bien *Im Grünen Werd*, fut bâti hors des murs de Strasbourg, dans le lieu appelé *Grünen Werd*, en 1150 par Wernher de Hunnenburg, grand-maréchal de l'évêché de Strasbourg. Donné aux chanoines réguliers de Marbach et peuplé par une colonie venue de Saint-Arbogast, «non sine grandi impensa Marbacensium», ce couvent en fut de nouveau séparé en 1250 par l'évêque Henri, pour demeurer soumis à la juridiction épiscopale. En 1263 il fut uni à l'abbaye bénédictine d'Altorf. Puis, comme les bénédictins semblaient vouloir l'abandonner, il fut acheté en 1367 par un gentilhomme de Strasbourg, nommé Rulmann Mœrswin, qui le donna à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, après l'avoir fait réparé. En 1633 le magistrat de Strasbourg en prit possession et le fit raser, parce qu'il était trop près des fortifications de la ville. (Grandidier, *Œuvres inédites*, III, 21.)

3. Voir sur Schwartzenthann: «Schwartzenthann» *Revue catholique*, 1894.

source de difficultés sérieuses assez nombreuses, pour ne pas être passé sous silence.

Ce qui, sans doute, favorisa quelque peu ce développement, cette expansion de la vie religieuse, telle qu'elle était professée à Marbach, c'est que les pouvoirs publics, de persécuteurs, étaient devenus bienveillants, si bien que le prévôt Marquard obtint, en 1152, de Frédéric I des lettres par lesquelles l'empereur prenait expressément l'Abbaye sous sa protection[1].

Marquard mourut le 10 avril 1159 et eut pour successeur Ettelin ou Hetzelin. Celui-ci reçut de l'anti-pape Victor un bref lui confirmant la direction spirituelle des sœurs du couvent de Steinbach que l'évêque de Bâle, Ortlieb, avait confiée à son Abbaye (21 mars 1160). Cette intervention d'un anti-pape prouverait-elle que la première ferveur de Marbach commençait à se refroidir? Il semble que non, car après la mort du prévôt Ettelin, qui arriva le 7 ou le 17 janvier 1166, son successeur, Bernard, envoya une colonie de ses religieux à Truttenhausen, au pied de la montagne de Sainte-Odile. Truttenhausen venait d'être fondé par Herrade de Landsperg, avec l'aide de Gunther ou Gauthier de Jugenhege, en l'honneur de saint Nicolas et de la très sainte Vierge, et le premier supérieur de cette nouvelle maison fut Volcmar, religieux de Marbach, que Frédéric, duc d'Alsace, qualifie de «venerabilem et religiosum virum» dans ses lettres confirmatives de 1181[2]. Deux ans plus tard une nouvelle colonie

1. Ces lettres sont relatées, de verbo ad verbum, dans un diplôme de 1275 de l'empereur Rodolphe, dont l'original existe encore (F. du Mundat sup.) et qui a été reproduit par WÜRDWEIN, *ibid.*, VII, p. 158.

2. Truttenhausen fut réformé en 1454 par les religieux de la Congrégation de Windisheim, sous la conduite du prieur de Bodeck, au diocèse de Paderborn, Arnold de Holdt, le même qui réforma Marbach en 1462. En 1525 le couvent fut pillé par les paysans. Quelques années plus tard un incendie éclata dans la salle des bains et fit d'assez grands ravages. Comme les religieux ne se pressaient nullement de faire les réparations nécessaires, les nobles de Landsperg, dont une partie avait passé au luthérianisme, profitèrent de leur négligence pour s'emparer du monastère, après les en avoir chassés. La Congrégation de Windisheim, cependant, ne perdit pas l'espoir d'en recouvrer la possession. En 1549 l'évêque de Strasbourg lui en fit espérer la restitution à bref délai, si le général voulait bien maintenir à Marbach le prieur J. Landstein, qui venait d'être appelé à Schwabenheim. En 1612 le prieur de Marbach, Stœrcklin, écrivit au général que selon ses instructions il s'était sérieusement occupé de la question de Truttenhausen. En 1630 le général ordonna au prieur de Marbach J. Kling d'agir par les voies contentieuses, puisqu'il ne réussissait pas par les voies gracieuses. Il y eut en effet un procès engagé à ce sujet devant la régence de Saverne, procès qui dura fort longtemps «per multos annos», et dont l'issue fut favorable à la Congrégation de Windisheim. Mais les malheurs des temps ne permirent pas de faire exécuter la sentence. En 1637 le commissaire général

sortit de Marbach, se rendit à Ulm et prit possession du couvent fondé dans cette ville par le comte d'Albeck Wittignon, en l'honneur de saint Michel, couvent appelé monasterium S. Michaelis ad insulas Wengenses.

A la même époque le prévôt Bernard était aux prises avec des difficultés qui se renouvelèrent périodiquement, pour ainsi dire, sous une forme ou sous une autre pendant plusieurs siècles, et ne trouvèrent de solution définitive que par un arrêt du Conseil souverain du 23 décembre 1673, comme on le verra plus tard. Grandidier résume parfaitement les faits; malgré l'emploi de quelques expressions peu juridiques, nous ne saurions mieux faire que de lui laisser la parole: «Werner, Conrad et Eppon de Hadtstatt contestèrent au monastère de Marbach la quatrième partie du droit de patronage et la huitième des dîmes de Herrlisheim, qu'Albert, comte d'Eguisheim, lui avait données sur la fin de l'onzième siècle, en prétendant que l'une et l'autre faisait partie de leur fief. La cause fut d'abord plaidée devant l'évêque diocésain, qui était Henri de Bâle, et qui ne put la terminer. Elle fut ensuite portée par appel au métropolitain Thierry, archevêque de Besançon. Celui-ci délégua pour le jugement Henri, évêque de Strasbourg, seigneur avoué et territorial de Marbach. Bernard, qui était prévôt, prouva la possession par le secours de sept témoins, tant laïques qu'ecclésiastiques, entre lesquels se trouvaient les

---

de la Congrégation pour la Germanie inférieure, et en 1639 le général lui-même, ordonnèrent néanmoins à Pierre Kropenberg, le futur prieur de Marbach, de prendre possession du couvent par acte notarié, ce qu'il fut obligé de faire à Cologne à cause des guerres. En 1644 le général députa le prieur de Frenswegen aux plénipotentiaires français à Munster, dans le but de défendre les intérêts de la Congrégation et le chargea, par l'article 7 de ses instructions, de demander la restitution de Truttenhausen. En 1661 l'évêque de Strasbourg, Léopold Guillaume, voulut faire exécuter la sentence de la régence de Saverne, dont nous avons parlé plus haut; mais les Landsperg s'y opposèrent par la force. En 1681 le général écrivit au prieur de Marbach de ne pas perdre la question de Truttenhausen de vue, et s'il en était besoin, de céder les droits de la Congrégation aux chanoines réguliers de France, dans le cas où ceux-ci paraissaient avoir plus de chance de réussir. En 1689 le prieur de Marbach conféra en commande le prieuré de Truttenhausen à Nicolas Le Laboureur, prévôt de Saint-Pierre-le-Vieux. Celui-ci obtint une bulle confirmative de la Cour de Rome en 1689 et des lettres d'attache de Versailles en 1697, qu'il fit enregistrées au Conseil en 1698; mais on décida que l'on attendrait la fin de la guerre pour les mettre à exécution, «l'affaire ayant été remise après la paix à cause des conséquences qu'elle pouvait avoir» et parce que les membres protestants de la famille des Landsperg fondaient leurs droits sur la règle de l'année décrétoire du traité de Munster. Enfin en 1749 les Landsperg vendirent Truttenhausen à l'évêché et au chapitre de Strasbourg, qui depuis lors en restèrent possesseurs sans contradiction, jusqu'à la Révolution française.

deux prévôts d'Ittenwiller et de Truttenhausen, Reinbold et Frédéric, anciens religieux de sa maison. L'évêque de Strasbourg tint son consistoire dans le chœur de sa cathédrale, où, en présence des chanoines de cette église et des officiers de son évêché, il prononça en faveur de Marbach. Le jugement de Henri de Strasbourg, daté de l'année 1188, fut rendu en présence de l'archevêque de Besançon et de l'évêque de Bâle qui le ratifièrent. Il fut aussi confirmé par le pape Clément III qui venait de monter sur le Saint-Siège»[1].

A cette même occasion l'évêque de Strasbourg mit fin à une autre difficulté. Les Hattstatt revendiquaient également un vaste terrain en nature de pré, appelé la Baumatt, propriété de Marbach depuis sa fondation, prétendant que ce pré faisait partie du fief de Lengenberg qu'ils tenaient de Cunon de Horbourg. Toute tentative de conciliation avait échoué jusqu'alors. Mais en ce jour, l'évêque et ses officiers obtinrent des Hattstatt la renonciation pure et simple à toute prétention sur la Baumatt d'une part, et la résignation de tous leurs droits sur cette partie du fief du Lengenberg d'autre part entre les mains de leur suzerain, Cunon de Horbourg, lequel la céda en toute propriété à l'évêque de Strasbourg; l'évêque de son côté en transmit la propriété à l'abbaye de Marbach, moyennant la somme de vingt-cinq marcs d'argent qu'elle devait compter aux nobles de Hattstatt. Toutes ces cessions, renonciations et résignations se firent publiquement devant l'évêque et ses officiers selon les formes usitées à cette époque, et acte en fut dressé à la suite du jugement dont nous venons de parler plus haut[2].

Bernard mourut le 17 mars 1189. Son successeur Otto ne vécut que quatre ans et décéda le 28 janvier ou le 1er février 1193, après avoir obtenu du pape Célestin III, par une bulle du 21 janvier 1192, confirmation de tous les privilèges de son Abbaye. Grégoire le remplaça, mais le suivit dans la tombe quelques jours après, le 26 février 1193. Le prévôt Louis, qui lui succéda, n'est connu que par la charte par laquelle, Arnold, abbé de Murbach, confirma, en 1196, la donation de quelques biens faite à l'abbaye de Marbach par son prédécesseur Conrad d'Eschenbach. Le Nécrologe le passe absolument sous silence. On ne connaît pas l'année de sa mort. Toutefois le chanoine Voss fixe son anniversaire en novembre, dans un petit Nécrologe dont nous parlerons plus loin. Frédéric, son successeur, figure comme témoin dans une charte de 1202, dans laquelle Conrad II,

1. Grandidier, *Œuvres inédites*, III, p. 134.

2. Ces documents sont publiés dans Würdwein, *Nov. Sub.*, X, p. 145—148.

de Hunnenbourg, évêque de Strasbourg, donne acte de la libéralité que le chapitre de Lautenbach fit au couvent de Schwartzenthann, en l'exemptant de toute espèce de dîmes sur une vaste étendue de terrain, moyennant une rente annuelle d'un demi marc[1]. Le même évêque avait remis à Marbach l'année précédente, 1201, certaines rentes annuelles qui grevaient les deux cours dont cette Abbaye était propriétaire à Rouffach et à Westhalten, à condition de fonder un anniversaire annuel pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs et successeurs sur le siège de Strasbourg et de servir à tous les religieux, le jour où il serait célébré, une réfection un peu plus copieuse[2]. Frédéric mourut le 4 mai ou le 16 septembre 1203. Burchard, son successeur, ne vécut pas même un an et mourut le 16 juillet 1204. Rodolphe, qui le remplaça, obtint du pape Innocent III, le 4 juillet 1212, la confirmation de tous les droits et propriétés de son Abbaye, que la bulle énumère *en détail*, sans oublier les dîmes et le droit de patronage de Herrlisheim[3]. Nous ignorons quels dangers extraordinaires pouvaient menacer Marbach, pour que l'on ait pris soin de faire insérer dans la bulle, avec tant de précaution, le nom de tous les lieux où le monastère était possessionné : jusqu'alors on s'était toujours contenté d'une mention tout à fait générale.

D'autant plus qu'à cette date Rodolphe n'était plus en possession de la prévôté. Chassé depuis quelque temps de Marbach, il venait d'être déposé comme dissipateur des biens de son église[4] par une sentence de l'abbé de Pairis, rendue conformément aux lettres que les religieux avaient obtenues du Saint-Siège. Toutefois Rodolphe, qui s'était laissé condamner par défaut,

1. Würdwein, *Nov. Sub.*, X, p. 206.

2. Würdwein, *Ibid.*, p. 197.

3. Würdwein, *Nov. Sub.*, X, p. 260. Original au fonds de Rouffach. Voici ces possessions avec les noms propres tels qu'ils sont écrits dans l'original : «Specialiter autem octavam partem decimarum, cum jure patronatus in ecclesia in herlichem, Curtes in Weggelthem, in hamstat, in Gundolishem, in Wurtmulen, in Phaffinhem, in Gebelihes-wilre, in hadistat, in Vochelmischem, in morswilre, in Reitholze, in Egenshem, in Wetels-hem, in Sulzpach, in Bumatin, in Colmare, in Kazendale, in Ongishein, in Kestenholz, in Crehishem superiori et inferiori, in Bischonishem, in Tubikein, in Kumnihem, in husen, in Gruzenheren, in Elleshem, in Argentina, cum omnibus pertinenciis earumdem, et alia bona vestra .... » — Une seconde bulle du 21 mai 1213 accorde la même confirmation pour la nouvelle cour que l'Abbaye avait acquise à Wekelthem : «novam curtem cum appenditiis suis.» (V. *Patrologie* de Migne, t. 215. — Original, *Arch. dép.*)

4. « ... quod canonici Marbacenses, dictum R. super perjurio duplici, dissolutione vite, furtiva substractione privilegiorum Ecclesie, ac dilapidationis vitio, coram abbate Parisiensi, et suis conjudicibus delegatis a nobis, impeterent ... » (*Bulle d'Innocent III.* Coll. Migne, t. 216, p. 812.)

ne demeura pas sous le coup de ce jugement. Il en appela à Rome; mais nous ne savons s'il put grandement se féliciter du succès de son appel. Sans doute, le pape Innocent III, par une bulle datée du VIII des Ides d'avril 1213, cassa la sentence de l'abbé de Pairis et chargea les abbés de Marbach et de Salem et le cellerier de l'évêché de Bâle, Henri, de restituer le prévôt Rodolphe dans ses droits; mais ce fut à condition de lui adjoindre deux religieux, sans le consentement desquels il ne pourrait faire aucun acte d'administration si les accusations portées contre lui semblaient avoir quelque fondement, et avec ordre de recommencer le procès, leur donnant le pouvoir, si le prévôt était reconnu coupable, de le déposer et de proeéder à une nouvelle élection canonique sans autre formalité[1].

1. *Patrologie* de Migne, t. 216, p. 812. — Le prévôt Rodolphe se donnait comme victime: Parce qu'il eut le courage, disait-il dans sa défense, de publier, *voce intrepida,* l'excommunication d'Othon IV (1211) devant une nombreuse assemblée du clergé, de la noblesse et de beaucoup de laïques, il fut persécuté par ses religieux, partisans secrets de l'empereur; car ceux-ci, soutenus par quelques seigneurs, conspirèrent contre lui et le chassèrent honteusement de Marbach, *turpiter ejecerunt,* il y avait près de deux ans (en 1213). Il obtint sans doute en Cour de Rome des lettres donnant pouvoir à l'abbé de Lucelle de forcer les religieux, au besoin par les censures, à le recevoir de nouveau comme leur légitime prévôt, ainsi que des lettres recommandant à l'évêque de Metz de veiller à ce que les partisans de l'empereur ne lui fissent aucun mal. Mais ses religieux avaient pris les devants et arrachèrent par surprise au Saint-Siège d'autres lettres donnant pouvoir à l'abbé de Pairis de prononcer sur les diverses accusations dont il était l'objet de leur part. L'abbé de Pairis, dont il avait de graves motifs de décliner la juridiction, l'assigna dans un lieu où il ne se croyait pas en sûreté. Néanmoins il répondit à l'action principale, en demandant, sous forme d'exception, à être restitué dans sa prévôté avant de fournir ses défenses. Sur le refus du tribunal d'accepter cette exception, il en appela au Saint-Siège. L'abbé de Pairis cependant passa outre, et bien qu'on eut parlé d'un compromis par lequel on choisissait l'évêque de Bâle pour arbitre, cependant il condamna le prévôt absent à être déposé sans qu'il y eut *litis contestatio.* Pour toutes ces raisons Rodolphe demandait que toute cette procédure fut cassée comme contraire au droit canonique; il voulait de plus être restitué dans sa charge de prévôt et pouvoir forcer à l'obéissance, même par les censures, des adversaires qu'il regardait comme excommuniés pour participation avec un excommunié. — Le procureur de Marbach, Henri, répondait que les religieux accusaient leur prévôt de véritables crimes, (nous les avons énumérés plus haut) et non de choses légères. Cité devant l'abbé de Pairis, Rodolphe eut recours à de vains subterfuges, jusqu'à proposer des causes de suspicion contre un des juges, causes qu'il ne put prouver. L'exception qu'il opposait ne pouvait évidemment pas être admise, «ne daretur eidem in re familiari grassandi facultas». Son exception repoussée, il restait au prévôt une *actio ad agendum,* qu'il devait intenter, non devant l'abbé de Pairis, mais devant celui de Lucelle, seul compétent. Il ne le fit pas. D'ailleurs l'eut-il fait, que le procès engagé devant l'abbé de Pairis eut dû recevoir une solution auparavant, «quia ordine propositionis precesserat, precedere terminacione debebat.» C'est

Rodolphe eut-il encore le temps de se faire réintégrer ou fut-il déposé? Nous l'ignorons, car il mourut le 22 juillet 1214, mais probablement avant que justice n'ait été faite. Quoiqu'il en soit, il fut le dernier prévôt, car son successeur obtint du Saint-Siège la dignité abbatiale.

II.

C'est à cette époque que l'abbaye de Marbach atteignit son apogée. Elle était alors, dit Grandidier, «le chef-lieu d'une congrégation particulière de chanoines réguliers, établie dans différentes parties de la haute Allemagne, qu'un écrivain de l'ordre, sans doute en exagérant, fait monter à près de trois cents monastères. On y tenait le chapitre général et les études ordinaires de la congrégation»[1].

Il faut remarquer cependant que les archives de Marbach n'ont conservé aucun souvenir qui se rattache à ce fait, à notre connaissance du moins. Quoiqu'il en soit, si l'abbaye de Marbach sous le gouvernement de ses

---

pourquoi le tribunal de l'abbé de Pairis retint la cause principale et la jugea, d'autant plus que les lettres pontificales lui accordaient le pouvoir de prononcer non obstant appel. Le procureur demandait en conséquence confirmation pure et simple de la sentence. Sur le rapport du cardinal Robert, chargé de l'examen de la cause, le Pape cassa toute la procédure qui avait été faite contre le prévôt comme contraire au droit, «maxime occasione litterarum que veritate tacita fuerant impetrate», restitua le prévôt dans sa charge et donna pouvoir aux commissaires, auxquels il adressait le bref, d'employer à cette fin les censures, à cette condition cependant que: «si prefatus prepositus merito fuerit de dilapidatione suspectus, adhibeatis eidem circa curam temporalium duos viros providos et fideles, sine quorum consilio et assensu administrationem temporalium nequeat exercere, ne per usum administrationis inutilis, bona Marbacensis ecclesie dissipentur. Deinde super aliis que huinc inde fuere proposita, quia de ipsis nobis constare non potuit, vos partibus convocatis, et auditis que duxerint proponenda, quod canonicum fuerit, appellatione postposita, statuatis. Et si prescripta crimina contra dictum prepositum legitima probatione patuerint, vos ipsum a regimine Marbacensis ecclesie in perpetuum amoventes, appellatione remota, faciatis Ecclesie supradicte de alio viro idoneo in prepositum per electionem canonicam provideri, nullis litteris obstantibus, preter assensum partium, a sede apostolica impetratis. Quod si non omnes... duo vestrum...»

1. Grandidier, *l. c.*, p. 139. — J. Manburne, *In Venat. c. g.*: «quae domus, quam late effloruerit, quam districtam vitam duxerit, quam sublimata fuerit, testimonio sunt capitularis congregatio, fere 300 monasteriorum, constitutiones, reliquiae, etc.» (Cité par Pennot: *Generalis tot. ord. cleric. canoni. historia*, 2, 66.) — Zung (*Historia generalis et specialis de ord. can. reg. S. Aug.*, II, p. 576) trouve le chiffre de 300 exagéré et suppose qu'il faut lire dans le manuscrit XXX, dont les lignes supérieures et inférieures auraient été effacées par le temps, de sorte que les X ressemblaient à des C; il déclare d'ailleurs n'avoir pas vu ce manuscrit.

prévôts, grâce à la forte discipline qu'elle avait reçue de Manegold et de Gerung, parvint à jeter quelque éclat, elle ne sut pas maintenir ses traditions sous le gouvernement de ses abbés. Ce fut d'abord le besoin, même la misère contre laquelle elle eut à lutter, puis vint le relâchement, la décadence et la ruine, si bien que les deux évêques de Strasbourg et de Bâle ne purent rendre une vie nouvelle à ce corps qui se mourait, qu'en appelant à leur secours des religieux d'une autre Congrégation.

Falco, successeur de Rodolphe, auparavant prévôt de Truttenhausen, échangea bientôt son titre de prévôt contre celui d'abbé. Vers 1216 en effet, d'après le prieur Elten et la chronique de Marbach[1], il obtint du pape Honorius III, par l'entremise de l'empereur Frédéric II, la dignité abbatiale avec l'usage des ornements pontificaux pour lui et pour ses successeurs. Si cette distinction augmenta quelque peu aux yeux du monde le prestige de l'Abbaye, elle n'empêcha nullement les enfants de ceux qui avaient été partie au jugement de 1188 (sur lequel nous nous sommes longuement étendu), de contester le droit de patronage sur l'église d'Herrlisheim qui appartenait à Marbach depuis 1092. L'affaire devint assez sérieuse pour devoir être soumise à des arbitres en 1220. L'abbé de Murbach, Hugo, et Hugo, chantre du grand chapitre de Bâle, furent chargés par les deux parties de prononcer. Ils profitèrent d'une grande assemblée qui avait été convoquée *in patenti campo* sur la colline appelée Ottensbühl, dans le but d'accommoder le différend qui s'était élevé entre les nobles de Hattstatt et ceux de Jungholtz. La cause entendue, les arbitres se prononcèrent en faveur de Marbach[2]. Falco mourut quelque temps après, le 12 février 1221, selon les Annales de Colmar, ou 1222 selon notre Nécrologe et celui de Schwartzenthann. Il semble avoir été vraiment un personnage puisque les annales et les chroniques du temps ont pris soin d'enregistrer son élévation à la dignité abbatiale ainsi que l'année de son décès.

Son successeur, Frédéric († 30 mai 1248), obtint en 1222 du pape Honorius III confirmation de tous les droits de l'Abbaye et en particulier de ses droits de propriété sur la «villa de Hamerstat»[3], nous ne savons à quel propos. D'autre part, tout en recherchant la protection de Rome, le

1. *Monumenta Germ.*, XVII, p. 144.

2. Würdwein, *Nov. Sub.*, XIII, p. 254. — Les Hattstatt, dont on paraît s'être quelque peu défié, durent, avant toute procédure, prêter serment sur les saintes reliques de se soumettre à la décision des arbitres quelle qu'elle serait. — La sentence reconnut à l'Abbaye le droit de présentation au quatrième tour.

3. Würdwein, *ibid.*, XIII, p. 263.

nouvel abbé ne négligea pas l'occasion d'agrandir le patrimoine de son monastère; et nous pouvons citer parmi les acquisitions qu'il fit, l'achat d'une grande propriété sise à Königshofen, que lui céda en 1225 maître Ulrich de Bollingen, chanoine de Saint-Thomas de Strasbourg, au prix de 185 marcs d'argent, ainsi que l'acquisition de tous les biens que l'abbaye de Meinau possédait à Alwilre, Soultz, Vulfersheim et Isenheim et que l'abbé Hermann se vit contraint de vendre, en 1242, pour alléger les charges de sa maison complètement obérée.

Cuno († 16 août 1267), qui succéda à l'abbé Frédéric, fit en 1250 l'acquisition du Lengenberg, alors appelé Mons lignifer. Le contrat, il est vrai, a la forme d'une donation; mais il est aisé de se convaincre qu'au fond il s'agit d'un acte essentiellement onéreux. Cette prétendue donation est faite en effet par Conrad Wernher de Hattstatt: «*ut inter nos pax et concordia perenniter haberetur*»; en conséquence l'Abbaye, pour la reconnaître, lui cède la pleine propriété de ses biens de Soultzbach[1], ensuite et surtout elle renonce à élever quelque réclamation que ce soit au sujet des injures et des rapines dont elle avait été victime de la part des Hattstatt: «*Indulgentes nichilominus, si quid in eostem actenus aliquibus injuriis presumpsimus vel rapinis.*» Ces mots *injuriis* et *rapinis* dans la bouche de Werhner de Hattstatt font assez comprendre combien il devait être un voisin turbulent, de sorte qu'après tout, cette prétendue donation est un véritable échange, dont les avantages qui pouvaient en résulter pour l'Abbaye ont tous les caractères d'une indemnité, d'une réparation ou d'une restitution.

Toutes ces acquisitions sont loin de prouver que Marbach se trouvait dans une position embarrassée. Et cependant, si l'on en croit Zung, l'Abbaye, à cette époque, était ruinée par les guerres: «*enormiter bellorum injuria defecisse*»; en peu de temps, dit-il, la pauvreté devint de l'indigence, au point qu'en 1244 l'évêque de Strasbourg, Berthold, permit aux religieux de solliciter la charité publique[2]. Nous ignorons les causes qui ont amené une pareille extrémité. Ce pourrait être, par exemple, quelques grandes calamités qui s'abattirent coup sur coup sur l'Abbaye. Plus tard, comme nous le verrons, elles n'épargnèrent pas Marbach. Mais jusqu'à présent nous n'avons aucune connaissance d'un malheur exceptionnel, extraordinaire

1. Pour indemniser Wernher d'une éviction qu'il subit plus tard, l'Abbaye lui versa la somme de 20 livres, dont il se déclara satisfait.

2. *Hist. Ord. canon. reg. S. Aug.*, II, p. 576. — L'abbé Herrgott dit dans son Inventaire: «Ungefehr gegen mitte des dreyzehnhunderten jahrs geritte Marbach theils durch Krieg, undt theils durch die Wucherer also in armuth, dass die geistliche müssten almoosen begehren.»

qui ait frappé ce monastère. Nous n'entendons point prétendre, pour autant, que l'abbaye de Marbach était alors dans une situation opulente. Non; elle avait des dettes et beaucoup de dettes; les documents contemporains ne permettent point d'en douter, comme on le verra plus loin.

Quoiqu'il en soit, en 1253 Marbach devint la proie des flammes. Cet incendie, dont nous ignorons la cause, dut être d'une certaine importance, puisque l'évêque de Bâle, Berthold, sur la demande des religieux, accorda des indulgences à tout fidèle qui contribuerait, par ses aumônes, à la restauration du monastère[1]. D'autre part il fallait que le désastre eut été bien grand et l'Abbaye absolument dénuée de ressources, pour lui en procurer par ce moyen extraordinaire[2]. De fait, elle avait de lourdes dettes que le malheur dont elle venait d'être frappé rendit sans doute plus pesantes, car quelques années plus tard, en 1274, l'évêque de Strasbourg se vit réduit à faire confisquer ses biens, afin de payer ses dettes, «l'abbé et les chanoines ne pouvant s'accorder pour les acquitter», dit la chronique[3]. Combien ces dettes devaient être pour ainsi dire accablantes, nous pouvons le conclure de la manière dont s'exprimait l'évêque de Bâle dans un document de 1288 dont nous parlerons plus bas; il y déplore en effet: «miserandam ac merito detestandam subvertionem honorandi collegii Monasterii marpacensis, ... a *multis retroactis temporibus*, ex usurarum voragine et intollerabilium debitorum onere *pregravati*...» Quelle était la cause et l'origine de ces immenses dettes? Nous l'ignorons. Cependant deux diplômes de l'empereur Rodolphe, l'un de 1270, l'autre de 1275, nous apprennent que Marbach avait de puissants ennemis qui ne craignaient point de s'attaquer à ses biens. Dans le diplôme de 1270, l'empereur confirma les dispositions qu'avait prises Burchard de Gueberschwir, le fondateur de Marbach, pour assurer le temporel de l'Abbaye, parce qu'il veut, dit-il, protéger et défendre les lieux consacrés au service de Dieu et

1. «Littere petitorie domus Marbacensis, post combustionem, ab Episcopo Basiliense sub suo sigillo date 1254. — Bertholdus, episcopus Basiliensis dat indulgentias omnibus fidelibus qui ad restaurationem Monasterii aliquid in elemosinam dederint, 1254.» (Inventaire des titres de l'Abbaye, 1579. — Index du livre intitulé: *Copia litterarum*, aujourd'hui perdu.)

2. C'est peut-être sous l'empire de ce présent besoin que l'abbaye de Marbach se vit contrainte de vendre à Hohenbourg ses biens situés à Ergersheim pour la somme de 216 marcs d'argent (1253).

3. «Episcopus argentinensis precipit advocato in Rubiaca, ut confiscaret res ecclesie Marbacensis et solveret debita, quia abbas et canonici in solutione debitorum non poterant concordare.» 1274. — *Chr. des Domin. de Colmar*, p. 42. — Annales Colm. (*Mon. Germ.*, XVII, p. 147.)

garantir leurs biens contre les attaques des méchants: «ut eorumque bona a malefactoribus conservemus illesa». Dans celui de 1275, Rodolphe renouvelle et confirme les droits et privilèges que l'Abbaye avait obtenus de l'empereur Frédéric, un de ses prédécesseurs, et menace de la colère impériale quiconque oserait les enfreindre ou les violer[1]. Quels étaient ces ennemis? L'Abbaye s'était-elle délivrée de leurs vexations en leur versant une somme d'argent qu'elle avait empruntée?

Toujours est-il que les dettes pesaient lourdement sur le monastère jusqu'à compromettre son avenir. Dans ces circonstances Pierre I, qui était alors abbé, fut assez heureux d'obtenir du comte de Ferrette, Thiébaut, donation du droit de patronage sur la paroisse de Woffenheim, après que Werhner de Hattstatt, dit le jeune, qui le possédait en fief, eut renoncé à ses droits solennellement à Rheinfelden le jour de Pâques 1276. Il obtint également, la même année 1276, du même Werhner de Hattstatt, donation de la part qui lui appartenait dans le droit de patronage de Herrlisheim, dont un quart, nous le savons, avait été donné à Marbach en 1092 par le comte Albert d'Eguisheim[2]. Ces deux libéralités, la première surtout, paraissent avoir véritablement soulagé, presque relevé l'Abbaye. C'est ce que constate l'évêque de Bâle dans le document dont nous parlions plus haut (1288): «*Nunc* in bono resurgendi statu positi, pro habundantiori ipsius reformacione, cum spiritualia sine temporalibus diu subsistere non valeant». Aussi pour favoriser de son côté et hâter de tout son pouvoir cette résurrection, l'évêque déclarait consentir à l'incorporation de Woffenheim à Marbach, ses droits épiscopaux réservés, et le pape Nicolas IV, dans une bulle du 31 mars 1292, accorda sa confirmation pour le même motif[3].

Ces espérances toutefois ne se réalisèrent pas! Et d'abord la donation du droit de patronage sur Herrlisheim ne tarda pas à être contestée par les deux frères de Werhner le jeune, Conrad et Sigfrid. Il fallut de nouveau avoir recours à des arbitres. En 1286 le prévôt du chapitre

---

1. Würdwein, *Nov. Sub.*, VII, p. 158.

2. Materne Berler, p. 22. Voy. aussi précédemment, page 474.

3. «... quod venerabilis frater noster P. Basiliensis episcopus, attendens quod monasterium vestrum debitorum et paupertatis erat onere pregravatum, et cupiens illud ab onere huiusmodi relevari, vestreque indigentie subvenire, ecclesiam de Wofenhem, curam animarum habentem, cujus patroni existitis, sue diocesis, cum omnibus juribus et pertinentiis suis vobis et monasterio vestro, sui capituli ad id accendente consensu, auctoritate propria, in usus proprios deputavit, reservata de redditibus ipsius ecclesie vicario in eadem ecclesia perpetuo servituro congrua portione, ex quibus possit commode sustentari, ac episcopalia et alia incumbentia sibi onera supportare... » (*Arch. départ.*)

Saint-Martin de Colmar, dont le nom ne nous est pas donné, et Frédéric, chanoine de Bâle, après un mûr examen des prétentions de chaque partie, se prononcèrent encore une fois en faveur de Marbach[1]. Cette sentence cependant ne ramena la paix que pour bien peu de temps, puisqu'elle dut elle-même être confirmée huit ans après, en 1294, par l'un des fils de Sigfrid, Wernher, dit Gütman, tant en son nom qu'au nom de ses frères et des enfants de son oncle Conrad, dont il était le tuteur légitime. En second lieu, comme il eut été difficile de mettre encore une fois en question la valeur de cette donation, les fils de Wernher le jeune, George et Jean, se prétendirent lésés par la renonciation que leur père avait faite en 1276 au droit de patronage sur l'église de Woffenheim. Ils cherchèrent donc chicane à Marbach de toute manière et ne reculèrent pas devant des mesures violentes. L'Abbaye, pour éviter de plus grands dommages, du consentement de l'évêque de Strasbourg, seigneur temporel et protecteur de Marbach, crut devoir composer avec ses adversaires et leur compta trente marcs d'argent fin, *ad redimendam vexam,* à la condition que ceux-ci ratifieraient expressément, tant la renonciation de leur père au droit de patronage sur l'église de Woffenheim, que la donation du même droit sur l'église de Herrlisheim (1296)[2]. Enfin, au milieu de toutes ces difficultés, en 1290, un violent incendie ravagea et ruina de nouveau l'Abbaye. A cette occasion le monument de Burchard, fondateur de Marbach, qui se trouvait primitivement dans le chœur de l'église principale, fut placé du côté de l'évangile, dans la nouvelle église, avec l'inscription suivante, qui conservait en même temps le souvenir de ce sinistre:

Anno millesimo bis centeno nonageno,
Post Christum natum, fuit hoc quod fecit exustum
Burchardus templum, translatus in id monumentum[3].

---

1. Ils décidèrent que, tant que la donation de 1276 ne serait pas révoquée, l'abbé aurait droit de faire deux présentations: l'une au nom de son Abbaye, l'autre au lieu et place du donateur; les deux autres tours appartiendraient aux Hattstatt. Mais si la donation était annulée, alors l'abbé ne pourrait plus présenter qu'une fois, tandis que les Hattstatt auraient droit à trois tours.

2. Materne Berler, p. 22.

3. Grandidier, *l. c.,* p. 126. Nous rapportons ce fait sur la foi de Grandidier. Cependant nous soupçonnons fort notre historien d'avoir mal lu et mal reproduit l'inscription sur laquelle il se fonde. Elle serait bien plus correcte et plus intelligible, si elle était ainsi conçue: Anno etc.... fuit hoc *qui* (et non pas *quod*) fecit exustum Burchardus templum, translatus in id monumentum. — Il est vrai qu'alors l'année 1290 deviendrait la date de la translation des cendres de Burchard et non pas celle d'un incendie, qui pourrait fort bien n'être que celui de 1253.

Il est très probable que cet incendie d'une part, les frais occasionnés par ces contestations interminables de l'autre, et la forte somme d'argent qu'il fallut verser aux Hattstatt, aggravèrent sérieusement la position de Marbach, déjà si embarrassée. Aussi tous les actes, tous les contrats qui furent passés à cette époque, nous parlent plus que jamais d'une situation extrêmement obérée, de dettes qu'il faut payer, de grands besoins auxquels il faut subvenir, etc. Tous les efforts des abbés furent dirigés vers ce but; et c'est au milieu de ces préoccupations que l'abbé Dietherius ou Dietrich († 25 février ou 5 mai 1309) acheva le treizième siècle et commença le quatorzième[1].

Le gouvernement de l'abbé Godefroy qui lui succéda († 1320), paraît avoir été réparateur. En 1312 il obtint de Wernher et Conrad de Hattstatt donation pure et simple, sans aucune charge, de toute la part du droit de patronage sur l'église de Herrlisheim qu'ils possédaient encore[2]. Sept ans après, en 1319, Godefroy acheta de Burchard et Walther de Horbourg la moitié de Wettolsheim, avec tous les revenus seigneuriaux correspondants, y compris le droit de patronage sur la Feldkirch, pour la somme de 715 marcs d'argent fin, poids de Strasbourg, du consentement de l'évêque de Strasbourg, Jean, suzerain de cette terre. L'année suivante (1320) l'évêque de Bâle, Gérard, et son chapitre consentirent à l'incorporation de la Feldkirch à l'Abbaye, afin d'améliorer la situation matérielle de celle-ci, en lui procurant quelques nouveaux revenus: «vobis et monasterio vestro in subsidium, dit l'évêque, ... ac in solutionem *gravium et urgentium debitorum vestrorum,* et ut omnia spiritualia et temporalia que vobis frequenter

---

1. En l'année 1300 l'Abbaye envoya quelques-uns de ses religieux fonder le monastère de la Toussaint à Fribourg en Brisgau. Une nouvelle fondation est toujours une occasion de dépenses. — Le Nécrologe de Schwartzenthann, si sobre d'ordinaire, fait en ces termes l'éloge de cet abbé: Anno domini M. CCC. nono, sancte memorie pius pater Domnus Dietherius presbyter et abbas Marpacensis.» Il célèbre son anniversaire le 5 mai.

2. «Quod cum Strenui Milites Werherus et Conradus dicti gutman de Hadstat, pure ac simpliciter, propter deum ac in remedium animarum suarum et eorum progenitorum, donatione irreuocabili inter viuos dederint, donauerint, ac tradiderint, Religiosis viris... Abbati et Conuentui Monasterij Marpacensis .... omne ius quod ipsis communiter vel diuisim in jure patronatus Ecclesie de Herlisheim .... competebat seu competere videbatur, nullo jure in eodem jure patronatus vel in bonis dotis eiusdem Ecclesie, cum eorumdem pertinencijs, eis aut eorum heredibus siue successoribus aliqualiter reservato .... » L'évêque de Bâle, Gérard, confirme la donation et consent à l'incorporation de Herrlisheim à la mense de l'Abbaye (1312—1315); ce que le pape Clément V confirma également plus tard.

ex diversis causis incumbunt facilius valeatis ..... Nc propter defectum sustentationis, aut pecunie, aliquo unquam tempore, cultus divinus, qui semper honorifice in vestro hucusque viguit monasterio, deficiat, vel minuatur in posterum».

La chapelle de Saint-Martin, qui se trouvait au village même de Wettolsheim, avait été exceptée de la vente. Mais quelques années plus tard, en 1337, comme elle avait fait retour à l'évêché et au grand chapitre de Strasbourg, ceux-ci en firent donation pure et simple à l'abbaye de Marbach, en reconnaissance des grands services rendus à l'évêché tant par l'abbé Eberhard († 1347), alors à la tête de la maison, que par plusieurs de ses prédécesseurs: «Cum honorandus et religiosus vir Eberhardus Abbas et Conventus Monasterii Marpacensis... et eorum in dicto Monasterio predecessores eidem Ecclesie Argentinensis, nonnulli diutius impenderint *servitia utique fructuosa*...». Nous ignorons quelle était la nature de ces services.

Il semble que Marbach eut beaucoup de peine à désintéresser Walther et Burchard de Horbourg, dont elle avait acquis la moitié de Wettolsheim, y compris le droit de patronage sur la Feldkirch. En 1319, l'année même de cette acquisition, l'Abbaye vendit une rente de plus de 200 rézaux de grains, constituée sur ses terres de Griesheim, *cum onere retrovenditionis* cependant[1]. En 1323 l'abbé Jean I, successeur immédiat de Godefroy et prédécesseur d'Eberhard, aliéna de vastes terrains situés dans la même localité[2], en se réservant également la faculté de rachat, pour une somme de 120 livres strasbourgeoises, sans doute, parce qu'il croyait que l'embarras d'argent dans lequel il se trouvait n'était que momentané. En 1329 encore, le même abbé vendit une nouvelle rente constituée de 40 livres strasbourgeoises pour se libérer de ses dettes: «*ad redimendum debita*»[3], etc.

Cependant le produit de ces aliénations et d'autres encore dont nous ne parlons pas, ne suffit pas à rétablir les affaires de l'Abbaye, tant elle eut à souffrir dans la suite du temps. En 1335 un vent violent endommagea l'église et arracha la croix du clocher[4]. En 1348 le suffragant de l'évêque

1. Ist der Brief halb von den Mausen zerfressen, dit l'Inventaire de 1758; hat nicht können copiert, noch dessen ganzen Inhalt hier angebracht werden.

2. C'était 34 ¹/₄ *Acker* de champs et 3 *Platz* de pré, vendus à Cunzo dit Meerschwin.

3. Litterae quibus Abbas et Conventus Marbacensis 40 libras denariorum argenti super quibusdam bonis suis ad *redimendum debita eorum,* salva reemptione, divendunt, sub suis et Bertholdi electi et confirmati episcopi argentinensis sigillis. 1329.

4. «Kalendas Novembris, qui tunc fuit dominica proxima ante festum omnium Sanctorum, et cira horam vespertinam, venit ventus nimis horribilis et validissimus, qui de nostro pinnaculo seu campanili ejecit crucem cum suo gallicano.» (*Ann. Marbach*, 150.) — Cfr. Königshofen, 123. — Trith., II, 179.



de Bâle réconcilia le monastère, tous les autels et les deux cimetières, nous ne savons à la suite de quelles profanations[1]. Trois ans après un nouvel incendie plus cruel que les précédents détruisit l'Abbaye, comme le fait entendre l'inscription suivante que nous a conservée Grandidier:

«Anno milleno post Christum trecenteno et quinquageno primo, non tempore pleno, in Marbacense sevit crudeliter ense claustrum flamma furens penitus decus perurens, anno milleno quod erat factum bis centeno nonageno.»

Pour comble de malheur, en 1360, l'Abbaye fut dévastée, pillée par les troupes anglaises qui ravagèrent l'Alsace à cette époque; et Materne Berler, bien qu'il ne nous donne aucun détail, montre bien que ce fut sans aucun ménagement et sans pitié[2].

En 1355 l'abbé Jean II († 1366), sans doute pressé par la nécessité, avait vendu à l'évêché de Strasbourg, pour une rente annuelle de 8 marcs d'argent, tous les droits que l'Abbaye avait acquis sur le village de Wettolsheim des nobles de Horbourg, le patronage de la Feldkirch excepté. Mais cette rente, bien qu'elle fut très élevée, n'était pas suffisante pour satisfaire tous les créanciers de Marbach. Devant leurs exigences, il fallut emprunter. Et comment s'étonner que le crédit de l'Abbaye à cette époque fut à peu près nul, pour ainsi dire tout-à-fait perdu? Aussi l'abbé Pierre II en 1373 ne trouva plus d'argent qu'à des conditions extrêmement dures: il n'obtint un prêt de 144 livres strasbourgeoises qu'en hypothéquant tous les biens que l'Abbaye possédait à Epfig et en s'engageant à payer un intérêt annuel usuraire de 12 livres: «sub his quidem adhuc durioribus conditionibus, remarque l'abbé Herrgott en 1757, videlicet: si Marbacenses solutionem 12 librarum non rite annuatim facerint, ad urgendam solutionem Abbas se censurae excommunicationis et Capitulum se censurae interdicti et suspensionis ab officio divino, ferendae a judice curiae Argentinensis dioecesis subjacerunt, consentiente et approbante Joanne episcopo Basiliensi, tunc temporis jurisdictionem spiritualem exercente».

En 1414 Marbach acheta en bloc tous les biens que l'abbaye de Schutteren possédait à Herrlisheim pour la somme de 150 marcs d'argent et 450 florins d'or[3]. Il se peut que l'abbé Nicolas de Hüsseren et ses pré-

1. 1348. Littere reconciliationis monasterii in Marbach, omnium altarium et duorum cimeteriorum, cum indulgentiis, data per Suffrag. Basil.»

2. *Chron.*, p. 39.

3. C'étaient 109 Juchart de champs, 27 Juchart 3 Rueth de prés, 20 Juchart de forêt, un bien appelé *die Forst*, avec ses dépendances, la colonge, un moulin, une dîme à Herrlisheim et la dîme appelée *Schutterzehend* à Niederhergheim.

décesseurs aient relevé les affaires de l'Abbaye par leur administration sage et économe, au point de pouvoir se permettre cette importante acquisition. Toutefois Marbach avait un intérêt majeur à réunir à son propre domaine de Herrlisheim celui de l'abbaye de Schutteren. Les deux Abbayes en effet étaient en conflits perpétuels au sujet de leurs droits et de leurs propriétés. En 1315 déjà elles avaient choisi pour arbitre l'évêque de Strasbourg, avec l'engagement de se soumettre à sa décision, sous peine de 100 marcs d'argent par celle des deux parties qui la violerait, sans compter la déchéance ipso jure des droits qu'elle prétenderait. Une clause pénale aussi sévère permet de conclure à la gravité et à l'importance du différend. Si ces difficultés furent alors aplanies, il en surgit d'autres non moins sérieuses dans la suite, et le seul moyen assuré d'y mettre un terme certain, était évidemment l'acquisition par l'une des parties de tous les droits et de toutes les propriétés de l'autre.

Quoiqu'il en soit, l'effet immédiat de cette nouvelle acquisition fut d'augmenter le passif de Marbach d'une manière assez sensible. D'autre part les ressources diminuaient de jour en jour. Plus les temps devenaient mauvais, plus il était nécessaire de compter avec la ruse et la mauvaise foi de ceux avec lesquels l'Abbaye était en relation. Nous ne parlons pas des monitoires qu'il fallait employer pour obtenir quelque chose même de simples fermiers. L'Abbaye avait d'autres ennemis plus redoutables. En 1435 le concile de Bâle nomma des commissaires qu'il chargea de revendiquer les biens usurpés sur Marbach; et quelque temps après, en 1439, il donna à la sollicitation de l'Abbaye la bulle: «Cenobio Marbach; de non gravandis Monasterii Marbach bonis et personnis».

D'autre part il est certain que cette gêne, cette détresse à peu près continuelle dont souffrait l'Abbaye, était rendue plus sensible par l'incurie ou l'incapacité de ceux qui gouvernaient la maison, autant que par le relâchement de ceux qui devaient obéissance. Malheureusement cet esprit de forte discipline, auquel Marbach était redevable de tout son éclat, se refroidit insensiblement et finit par s'éteindre sous le gouvernement des abbés. Peut-être les supérieurs de Marbach n'avaient pas eu la main assez forte pour maintenir la discipline régulière; peut-être aussi l'esprit d'un siècle corrompu et corrupteur pénétra jusque dans le cloître malgré leurs efforts; et puis les circonstances où l'on se trouvait, les événements qu'il fallait subir et la situation qu'ils imposaient, n'étaient guère favorables à la régularité. Aussi toutes ces causes réunies sans doute, avaient fini par briser les liens de la discipline, au point qu'une bulle du pape Clément VI

dut absoudre de l'excommunication plusieurs religieux de Marbach qui l'avaient encourue par leurs excès[1].

Un dernier malheur semble avoir comblé la mesure. En 1439 les Armagnacs envahirent l'Alsace. Une partie d'entre eux, venus d'Epfig, se jeta un jour sur Hattstatt, Morschwir, Vögtlingshoffen, Gueberschwir et Pfaffenheim, où ils passèrent la nuit. Materne Berler nous apprend qu'ils n'épargnèrent pas Marbach[2]. D'ailleurs, s'il échappa quelque chose à ce premier pillage, ce ne fut que pour être, cinq ans plus tard, la proie de nouveaux envahisseurs. En 1444, en effet, les Armagnacs, au nombre d'environ 100,000 hommes, reparurent en Alsace sous la conduite du Dauphin. Ils séjournèrent huit semaines à Ensisheim, dont ils firent le centre de leurs déprédations. Et comme, d'après Materne Berler, ils étaient plus méchants que ceux qui les avaient précédés[3], on peut bien s'imaginer qu'ils n'ont pas manqué de se jeter sur l'Abbaye et achevèrent de la ruiner[4].

Dès lors c'en fut fait de toute vie régulière à Marbach. L'abbé Nicolas Surgant de Gueberschwir ne parvint pas plus à rétablir les affaires temporelles de son Abbaye, qu'à ramener à l'observation de la règle ses religieux qui s'en étaient écartés. Ils n'étaient d'ailleurs plus que quatre, si l'on en croit le prieur Pierre Kropenberg[5]. Aussi les deux évêques de Strasbourg et de Bâle, Conrad de Bussang et Jean de Vönningen, le premier en qualité de seigneur temporel du Mundat, le second parce que Marbach se trouvait dans son diocèse et sous sa juridiction, résolurent de mettre un terme à des scandales qui déshonoraient le sanctuaire. Ils déterminèrent en 1462 l'abbé Nicolas Surgant à se démettre, moyennant une pension annuelle de 100 florins pour lui[6] et de 12 florins pour ceux de ses chanoines qui abandonneraient Marbach avec lui[7]. Puis ils s'adressèrent à la puissante Congrégation de Windisheim, au diocèse d'Utrecht, en Hollande, et lui

1. Litterae dispensationis, quorum tenore Clemens papa, sub suo sigillo plumbeo, indulget quibusdam monachis in Marbach, excessorum eorumdem et excommunicationis veniam, praevia tamen penitentia. Anno pontificatus sui primus.

2. *Chron.*, p. 55.

3. *Ibid.* «Disse Armaniecken woren vil bosser dan die ersten» (p. 59).

4. Grandidier, *l. c.*, p. 139.

5. D'après Grandidier, ils auraient été six ou sept. (*Ibid.*, p. 140.)

6. Il se retira à Bâle, où il mourut en 1474. (Grandidier, *l. c.*, p. 140).

7. Il semble que deux des anciens religieux demeurèrent à l'Abbaye et passèrent à la congrégation de Windisheim, si du moins on peut comprendre en ce sens les mots: «*unus de antiqvis*», qui se trouvent deux fois dans le Nécrologe: au 28 avril (Fr. H. Steck) et au 23 juillet (Fr. Schedelin).

offrirent le monastère avec tous les revenus encore existants. L'acte d'incorporation fut signé le 14 décembre 1462, mais non sans de laborieuses négociations[1].

III.

La Congrégation de Windisheim n'avait point d'abbés. Le supérieur de chaque maison portait le titre de prieur, ou prieur-prélat, prior-praelatus; il en était le chef spirituel et temporel, mais non pas avec pouvoirs absolus. La règle prenait soin de déterminer les limites dans lesquelles il pouvait agir et se mouvoir librement, quand il devait prendre l'avis, quand il avait besoin du consentement de son chapitre ou du général de la Congrégation[2].

Outre les religieux de chœur et les frères convers, les constitutions de Windisheim avaient cela de particulier, qu'elles admettaient encore des *donats, donati*, et des *laïci familiares*. Les donats, prêtres ou laïques peu importe, ne faisaient point de vœux solennels; ils promettaient seulement par vœu simple obéissance au prieur de la maison et au chapitre général de la Congrégation, faisaient au couvent donation de tous leurs biens présents et à venir et renonçaient à toute espèce de propriété. Les *laïci* ou *familiares* faisaient simple promesse d'obéissance au prieur, résignaient leurs biens entre les mains du procureur, non pas pour toute leur vie, comme les donats, mais seulement pour le temps qu'ils resteraient au couvent. Ils avaient en effet la faculté de quitter quand ils le jugeaient à propos, comme le prieur de son côté avait toujours le droit de les congédier; mais dans l'un et l'autre cas le procureur leur restituait les biens qu'ils avaient apportés en entrant dans la maison. Ces mots *donati, laïci, familiares* reviennent assez souvent dans le Nécrologe pour nécessiter cette explication.

---

1. Au 19 mai on célébrait un anniversaire pour Antoine de Hattstatt et ses parents «qui *multum* laboraverunt pro reformacione». On eut sans doute quelque peine à décider Nicolas Surgant et ses chanoines à abandonner Marbach. Puis la liquidation de la situation qu'ils laissaient ne dut pas être précisément chose aisée, d'autant que, d'après ses statuts, la Congrégation de Windisheim ne pouvait pas recevoir à l'affiliation une maison qui n'avait pas les ressources suffisantes pour l'entretien d'un supérieur et de huit religieux de chœur au moins, avec le nombre de convers et de domestiques nécessaires. Il se rencontra peut-être encore d'autres obstacles dont nous n'avons pas connaissance.

2. En général chaque emploi avait un titulaire. Mais si dans les communautés peu nombreuses on pouvait confier plusieurs charges à un seul et même religieux, cependant il n'était jamais permis au prieur ou au sous-prieur d'être en même temps procureur ou économe.



L'acte qui incorporait Marbach à Windisheim portait la date du 14 décembre 1462; toutefois il ne reçut son exécution qu'en 1464. En cette année Arnold de Holdt, prieur à Bodeck, diocèse de Paderborn, assisté de Berthold, prieur de Kirchgarten, et de Jean, prieur de Truttenhausen, prit solennellement possession de Marbach au nom de la Congrégation et installa dans ce monastère cinq religieux avec quelques converts, auxquels il donna pour prieur Frédéric a Kempis, parent, croit-on, de l'illustre auteur de l'Imitation de Jésus-Christ[1].

La réforme était à peine opérée, qu'il s'éleva un différend dont le petit couvent de Schwartzenthann fut l'objet et l'occasion. Schwartzenthann, autrefois couvent de femmes, venait de faire retour à Marbach, par ordre du concile de Bâle, et les religieux de Windisheim croyaient y avoir des droits en vertu de l'acte d'incorporation de l'Abbaye à leur Congrégation, d'autant plus que de temps immémorial les biens de ce couvent, indivis avec ceux de Marbach, n'avaient jamais formé une mense séparée. Ils furent donc très surpris d'apprendre un jour que Guillaume de Ribeaupierre avait obtenu de l'évêque de Bâle la permission de rétablir à Schwartzenthann une communauté de femmes, à condition que le couvent serait séparé au moins au temporel de l'abbaye de Marbach. Lors même qu'ils se méprenaient au sujet de leurs droits, la cessation de l'indivision aurait pu devenir véritablement désastreuse pour la nouvelle colonie, si l'on y avait procédé sans beaucoup de ménagement, et même alors, ouvrir une ère de procès dont le résultat infaillible, tout en supposant à ces procès toujours l'issue la plus favorable, eut été d'appauvrir et de ruiner en fin de compte l'Abbaye au grand détriment de la régularité. Telle n'était pas cependant l'intention de l'évêque Gaspard Ze Rhein, qui comprit les légitimes inquiétudes des religieux. Il leur envoya donc des commissaires avec mission de terminer le différend. Les négociations aboutirent en 1484. Schwartzenthann fut rétrocédé au seigneur de Ribeaupierre avec les terres contiguës que le contrat spécifiait, sous réserve de la ratification des

1. GRANDIDIER, *l. c.*, p. 140. — Voici d'après le Nécrologe les religieux qui accompagnèrent Frédéric a Kempis : 1° 9 Martii, Henricus Sasz, prior in Basilea, presbyter hic professus et unus de primis hic missus pro reformatione † 1505. — 2° 13 Aprilis, obiit honorabilis frater Henricus Hœrter de Paderborn, quondam prior in Ittenwiller, hic autem supprior et senior post reformationem. † 1498. — 3° 15 Augusti, Anniversarium Fr. Theodorici de Weralia, sacerdotis, qui et primus post huius monasterii reformationem solvit mortis debitum, in flore adhuc sue juventutis. † 1471. — 4° 3 Novembris, obiit Fr. Gotfridus Lippie, presbyter, professus hic, unus de primis qui fuit missus hic pro reformatione. † 1474. — Nous ne connaissons pas le cinquième.

évêques de Bâle et de Strasbourg. L'évêque de Strasbourg confirma purement et simplement l'acte qui lui fut soumis. L'évêque de Bâle déclara, en le ratifiant, que Guillaume avait traité avec Marbach par sa permission et qu'il mettait pour condition expresse de son approbation que jamais les nouvelles religieuses ne pourront élever contre l'Abbaye aucune réclamation au sujet de biens qui ne leur auraient pas été restitués, sous quelque prétexte que ce fut.

Cette dernière condition était capitale pour Marbach. Aussi l'Abbaye, soucieuse de ses intérêts qu'elle avait senti gravement menacés, résolut-elle, pour plus de sécurité, de solliciter en Cour de Rome la confirmation du traité passé avec Guillaume et de la ratification des deux évêques. Après une enquête *de commodo separationis,* faite par l'official de Bâle, une bulle d'Innocent VIII confirma la séparation des deux couvents et ordonna expressément que les deux parties conserveraient les biens qu'elles possédaient à la date de la bulle, sans qu'elles pussent jamais s'inquiéter l'une l'autre à ce sujet (1488).

Il ne suffisait pas de conjurer les menaces de l'avenir, il fallait encore songer au présent. La communauté s'était accrue. Composée de six personnes à l'origine, elle comptait en 1490 dix-huit religieux de chœur, un prêtre donat, six frères convers et quinze laïques, soit en tout quarante personnes. Or, plusieurs bâtiments menaçaient ruine par suite de vétusté ou faute d'entretien, et le couvent lui-même n'était pas clos de murs. Le prieur Mathias Dalen (1488 † 1506) pourvut à tout. Par ses soins les bâtiments furent restaurés ou reconstruits; et le mur d'enceinte, commencé en 1491, terminé en 1496, se voit encore aujourd'hui. Ces travaux se firent à grands frais, nous dit le Nécrologe, et imposèrent de grandes fatigues aux religieux, car tous, prêtres, frères ou laïques ne répugnèrent pas à faire le métier de maçon dans ce qu'il avait de plus rebutant.

L'œuvre capitale de Mathias Dalen paraît avoir été la refonte des cloches. Elles étaient sept autrefois, d'après la Chronique des Dominicains[1]. Mathias Dalen les réduisit à quatre, sans doute pour que le son gagnât en ampleur et en sonorité. Maître Jacques de Mensbach, très expert dans l'art de fondre les cloches, nous dit le Nécrologe, fut chargé de ce travail, qu'il entreprit avec le concours de ses deux frères François et Nicolas. Il avait à peine pris les premières dispositions, qu'il tomba malade et mourut. Ses frères achevèrent son œuvre. Les quatre nouvelles cloches furent suspendues, non plus à leur ancienne place, mais dans la tour dite

1. *Chron. des Dom.,* p. 233.

des *Abbés*, qui se trouvait du côté de Gueberswihr. On put les sonner pour la première fois le jour de la Toussaint 1500.

Tous ces travaux avaient coûté fort cher. Pour éteindre cette dette et faire vivre la communauté, il n'était pas trop de toutes les ressources de l'Abbaye. Aussi le prieur Mathias, de crainte qu'on ne lui contestât, sous un prétexte ou sous un autre, les droits dont il était en paisible possession, — (cela était arrivé pour Schwartzenthann) — s'adressa au cardinal Raymond, légat du pape pour toute l'Allemagne, qui se trouvait alors à Bâle. Il lui exposa que les énormes dépenses faites pour mettre l'Abbaye en état, avaient absorbé toutes ses ressources, de sorte qu'il devait compter, tant pour pouvoir vivre que pour faire honneur à ses engagements, sur les revenus des cinq paroisses et du prieuré de Goldbach, incorporés à Marbach avant la réforme de Windisheim; il priait donc le légat de confirmer de nouveau cette union, *auctoritate apostolica.* Le cardinal se rendit à ses désirs le 4 des calendes de mai ou 28 avril 1504.

Cependant le prieur avait porté ses vues plus loin. Il pressentait de nouvelles difficultés dans un avenir prochain, et pour les prévenir, il demanda et obtint du cardinal en même temps confirmation de la bulle d'Innocent VIII relative à Schwartzenthann. Schwartzenthann à cette époque appartenait aux augustines du Petit-Lucelle. Celles-ci avaient acheté ce couvent de Guillaume de Ribeaupierre en 1495 et s'y étaient fixées avec l'autorisation de l'évêque de Bâle, tant dans l'espoir d'échapper aux persécutions, que dans celui d'améliorer leur position matérielle. Mais elles se trompèrent sur ce dernier objet et ne gagnèrent absolument rien au changement à ce point de vue. Bientôt poussées par la nécessité, elles ne virent pas d'autre moyen de se tirer d'embarras, que de s'en prendre à Marbach et de demander à cette Abbaye au moins la restitution de la compétence assignée à ses religieux, du temps qu'ils occupaient le couvent avant le traité de 1484. Les sœurs prétendaient de Marbach bel et bien une *restitution*, dans la persuasion que les bulles d'Innocent VIII, dont on connaît les prescriptions, n'ayant pas été obtenues contre elles, ne les obligeaient pas; et elles avaient déjà prié Albert de Bavière, évêque de Strasbourg, et Christophe d'Uttenheim, évêque de Bâle, d'être leurs interprètes auprès de la Congrégation de Windisheim, toutes prêtes à agir par la voie contentieuse, si leurs réclamations n'étaient pas agréées. Ainsi le même danger qui avait menacé Marbach lors de la cession de Schwartzenthann au comte de Ribeaupierre allait donc reparaître, et déjà les religieux voyaient anéanti le résultat d'efforts persévérants et le fruit de laborieuses négociations. Mais le prieur Mathias parvint à conjurer l'orage

qui menaçait son Abbaye. Pour empêcher qu'on ne donnât à ces réclamations la forme d'une revendication, il demanda et obtint du cardinal Raymond confirmation des bulles d'Innocent VIII. Dès lors il devenait certain que l'intention du pape avait été de faire défense aux religieuses, propriétaires de Schwartzenthann, *quelles qu'elles fussent*, d'inquiéter Marbach au sujet des biens qui ne leur avaient pas été restitués. Aussi toute équivoque ayant ainsi disparu, les sœurs durent mettre de côté la question de droit. Il ne leur restait plus ouverte que la voie gracieuse, et elles ne purent que faire appel à la charité des religieux.

En 1505 deux visiteurs de la Congrégation, Jean Dulman, prieur de Bodeken, et Jean de Zusato, prieur de Merxhusen, munis de pleins pouvoirs, vinrent à Marbach pour terminer cette affaire. Ils trouvèrent en effet que les sœurs de Schwartzenthann étaient dans une position voisine de l'indigence; et pour venir à leur secours, ils leur cédèrent, au nom de la Congrégation, quelques biens qu'ils affectèrent spécialement à l'entretien d'un prêtre chargé du service religieux. Comme ils entendaient faire acte de charité et nullement accomplir une obligation, ils firent cette donation à la condition expresse que jamais les sœurs ne pourraient disposer de ces biens sans le consentement préalable du prieur de Marbach, et cela à peine de révocation *ipso jure*. Cet acte ne reçut son exécution qu'en 1507; le prieur Mathias étant mort le 3 mars 1506, il fut passé au nom de son successeur Antoine de Wyck (1506 † 1508).

Antoine de Wyck commença la reconstruction de la chapelle de Saint-Augustin. Selon la tradition cette chapelle était bâtie sur l'emplacement même où Burchard de Gueberswihr avait eu sa vision. On croit que les premiers religieux de Manegold y célébraient le saint office avant d'avoir pu prendre possession de l'église principale. Quoiqu'il en soit, cette chapelle était devenue un lieu de pèlerinage assez fréquenté, comme le témoignent les nombreuses indulgences qui y étaient attachées. On ignore si elle avait été détruite par quelqu'accident, à l'époque dont nous parlons, ou s'il fallut la démolir pour une autre raison. En tout cas elle fut reconstruite à nouveau depuis le sol — *a solo renovatam* — dans le style ogival, qui était le style de l'époque. Antoine de Wyck mourut avant son achèvement. Son successeur, Henri Elten (1508 à 1518) la termina, de sorte qu'elle put être consacrée le 3 septembre 1509 par le frère Telamon Limperger, des ermites de Saint-Augustin, évêque de Tripoli, suffragant de Bâle[1].

1. Il plaça la chapelle sous l'invocation de Saint-Augustin, des saints martyrs Vite, Pancrace, Théobald, Antoine et de sainte Monique; de plus il accorda quarante jours



En cette même année (1509) le prieur Henri obtint du pape Jules II une bulle confirmant tous les privilèges que Marbach avait obtenus des papes, ses prédécesseurs, et maintenant expressément l'Abbaye en la possession des biens et des bénéfices dont elle était, à cette date, paisible propriétaire. Sans doute le prieur prévoyait l'avenir. A cette époque malheureuse, où les théories les plus subversives étaient partout en grande faveur, peut-être devina-t-il les affreux malheurs dont la société était menacée et crut-il qu'une nouvelle sanction pontificale accordée aux droits de son Abbaye pourrait être un jour de quelqu'utilité. Il s'en faut d'ailleurs que Marbach ait été alors dans l'opulence, comme le témoigne le prieur dans une lettre de 1514 à l'évêque de Strasbourg; il était donc de son devoir de ne rien négliger pour assurer la conservation de ses biens.

Henri Elten se démit en 1518, nous ne savons pas pourquoi. Il eut pour successeur Bruno de Huseren (1519 † 1541). L'orage, qui depuis longtemps grondait sourdement, ne tarda pas à éclater. D'un bout de l'Alsace à l'autre les paysans fanatisés se soulevèrent en masse et se portèrent contre les villes, les châteaux et les couvents dont ils méditaient le pillage. En 1525 ceux des environs de Marbach, en bandes nombreuses, se ruèrent sur l'Abbaye. Le prieur a consigné le récit de cet événement dans l'Urbaire de 1512, qui malheureusement n'est pas arrivé jusqu'à nous. Deux phrases seulement nous en ont été conservées dans une lettre de 1671; elles suffisent pour deviner les excès auxquels se portèrent les paysans et pour admirer les sentiments qu'inspirait au prieur et à ses religieux le malheur dont ils étaient victimes. D'après le prieur, les gens de Gondolsheim étaient les plus âpres à la curée, quoique ceux des villages voisins les secondaient dignement, et tous, «contra Marbacences *debachati* fuerint, omnia altaria prophanaverint, et insanierint, imo reliqua omnia, preter tecta, destruxerint». Aussi leur fureur tint du délire: ils profanèrent l'église, détruisirent ce qui leur tombait sous la main et ne laissèrent subsister que les toits[1]. Mais, ajoute le prieur, Dieu certainement

d'indulgence à tout fidèle qui contribuerait à son entretien par quelqu'aumône, ou qui la visiterait le jour de la Dédicace ou de la fête de l'un des patrons, et il permit, sur la demande des religieux, à tous ceux auxquels les lois canoniques interdisaient l'entrée du couvent, de gagner dans la chapelle de Saint-Augustin les indulgences attachées à la chapelle de la Très-Sainte-Vierge, qui se trouvait dans la clôture.

1. «Im Bauerenkrieg, welcher sonderlich a°. 1525 heftig war, plünderten die Nachbaren Marbach rein aus.» (Notice de l'abbé Herrgott). Nous savons aussi par le prieur Beywandt que quantité de documents des archives furent brûlés, déchirés ou volés par les pillards. Cependant les pièces qui parurent les plus importantes avaient été mises en sûreté à Eguisheim par le prieur Bruno, avec beaucoup de peines.

a permis toutes ces choses très justement, de sorte qu'il ne faut pas les haïr pour cela, mais les aimer néanmoins selon le commandement du Seigneur: «Quae quidem sine dubio Deus justissime fieri permisit, et idcirco non sunt ob hoc odio habendi, sed diligendi secundum mandatum Domini.»

Les religieux durent tout abandonner et se réfugier à Eguisheim. Ils trouvèrent un asile dans la maison qui leur appartenait et ils se virent réduits à y rester assez longtemps, pour que le prieur put appeler Eguisheim dans ses lettres, le lieu de son exil, *locus exilii*[1].

Cependant il fallait vivre! Dans un besoin aussi pressant le prieur ne trouva pas d'autre moyen pour se créer des ressources que de vendre l'ancien couvent de Saint-Léonard, au-dessous du Schauenberg, dont il ne restait plus alors que la chapelle avec une métairie[2]. Le lundi après la Saint-Jean-Baptiste, 1525, la commune de Pfaffenheim en devint acquéreur moyennant la somme de 100 florins, à condition de faire dire annuellement un certain nombre de messes. Cette vente n'avait été autorisée ou confirmée, ni par l'évêque de Strasbourg, ni par l'évêque de Bâle, ni par le général de la Congrégation, comme il eut été requis par sa parfaite validité. Elle n'avait donc en droit que la valeur d'un simple projet. Aussi lorsque les temps furent devenus plus calmes, l'un des successeurs de Bruno se demanda-t-il sérieusement s'il n'y avait pas lieu de la faire annuler. Non pas qu'il élevât quelque accusation contre Bruno, l'extrême nécessité où celui-ci se trouvait le justifiait amplement; mais il trouvait quelque injustice à ce que les habitants de Pfaffenheim, après avoir pillé alors Marbach sans façon, tirassent maintenant quelque profit d'une vente qu'ils avaient en quelque sorte rendue eux-mêmes nécessaire, d'autant plus qu'à cette époque ils n'acquittaient plus aucune des charges du contrat.

En 1526 l'ordre fut de nouveau rétabli, du moins à la surface. Le premier soin du prieur fut de commencer la restauration de l'Abbaye. Les villages dont les habitants avaient pris part au pillage furent condamnés par autorité de justice à l'indemniser, après une longue procédure. Puis, dans le but de recouvrer plus facilement ses biens volés ou usurpés, il demanda et obtint du pape Léon X (1526) une bulle conçue dans les mêmes termes identiquement, sauf deux ou trois mots, que celle de Jules II de 1509[3]; mais il rencontra tant d'obstacles, qu'il se vit obligé de faire

1. Ils y demeurèrent jusqu'en 1527.

2. La chapelle existe encore aujourd'hui, mais en très mauvais état.

3. Serait-ce une preuve que ces deux bulles avaient le même but dans l'intention de ceux qui les sollicitaient?

faire à grands frais, avec l'autorisation de l'évêque de Strasbourg (1531), le renouvellement général des biens de son Abbaye.

Schwartzenthann avait subi le même sort que Marbach. Lorsque le calme fut revenu, huit religieuses seulement, sur vingt-trois, consentirent à rentrer au couvent, qui d'ailleurs n'était plus qu'une ruine. Mais la paix n'existait qu'à la surface. Si les religieuses se trouvaient à l'abri d'un coup de violence de la part des révoltés, elles avaient encore tout à craindre des tracasseries, des persécutions, de l'audace de leurs ennemis. Elles ne parvenaient pas, malgré leurs démarches, à rentrer en possession des terres qui avaient été usurpées; elles vivaient sans cesse dans l'inquiétude, exposées à toute espèce de voies de fait, sous le coup de fréquentes menaces d'incendie; on ne les défendait pas efficacement contre les vols avec effraction dont elles étaient journellement les victimes. Bref, il n'y avait plus de sécurité à Schwartzenthann, ni pour leurs personnes, ni pour leurs biens, parce qu'un puissant parti excitait contre elles toutes les convoitises et voulait à tout prix les faire apostasier, ou les forcer à se disperser, afin de partager leurs dépouilles. Découragées, avancées en âge, incapables de se défendre, sans appui du côté des officiers de l'évêché, elles résolurent donc de chercher un autre asile plus sûr, moyennant l'abandon de tous leurs droits et leurs propriétés. Elles s'en ouvrirent à l'évêché de Strasbourg et à Marbach. Il y eut des pourparlers; on discuta les propositions qui furent faites de part et d'autre. Mais comme il y avait péril en la demeure et que l'issue de ces négociations se faisait trop attendre à leur gré, les religieuses demandèrent et obtinrent du cardinal Laurent, légat *a latere* pour l'Allemagne, leur incorporation pure et simple au monastère de Schönensteinbach (1530). A cette nouvelle l'évêque de Strasbourg, Guillaume III, en appela au pape Clément III, parce que la supplique des religieuses au cardinal était, disait-il, obreptice et subreptice, c'est-à-dire cachait l'entière vérité, et parce que l'acte d'incorporation rendu à son insu, violait les droits incontestables de l'évêché et du grand-chapitre, en qualité de seigneur temporel (1533). Sur l'invitation de Guillaume, le prieur de Marbach se joignit à lui, parce que la direction spirituelle de Schwartzenthann était enlevée sans motif à son Abbaye et passait aux dominicains, et parce que la donation de 1507, faite sous condition résolutoire qui paraissait maintenant arrivée, réservait expressément les droits de Marbach sur les immeubles qui avaient été cédés aux religieuses à cette époque. Ces deux appels effrayèrent les religieuses. Cependant, après bien des démarches, elles réussirent à obtenir le désistement de Guillaume III (1534); et le prieur Bruno, pour ne pas paraître faire

cause commune avec leurs persécuteurs, consentit également à retirer sa plainte. Dès lors les sœurs de Schönensteinbach demeurèrent en la paisible possession de Schwartzenthann.

Six ans plus tard, après que la dernière des augustines de Schwartzenthann fut morte, Schönensteinbach revendit le couvent à l'évêché de Strasbourg (1539). Lorsqu'il fut de notoriété que la vie religieuse avait complétement cessée à Schwartzenthann (1541), Bruno de Huseren pensa pouvoir sans inconvénient faire valoir les droits que lui réservaient les titres authentiques qu'il avait en sa possession. Il réclama donc la restitution de tous les immeubles que les visiteurs de la Congrégation n'avaient cédés à Schwartzenthann que sous condition, puisque maintenant, aux termes mêmes du contrat, la donation était résolue de plein droit sans aucun doute possible. Nous ignorons si le prieur dut, ou non, en appeler aux tribunaux pour se faire rendre justice; mais il est certain que ses réclamations aboutirent et qu'il rentra en possession de ces biens[1]. Ce fut la dernière affaire que le prieur mena à bonne fin. Il mourut en effet le 16 novembre 1541. Le Nécrologe dit de lui: «Qui iterato post bellum rusticanum domum nostram restauravit». Sans doute il releva l'Abbaye de ses ruines; mais, ce qui valait mieux, il sut défendre ses religieux contre le relâchement et, malgré quelques défections, maintenir parmi eux l'esprit de règle et de discipline au milieu de la corruption générale.

Jean Landstein, son successeur (1541 à 1549), avait toutes les qualités et les vertus nécessaires pour poursuivre avec succès l'œuvre de relèvement qu'avait entreprise son prédécesseur. Doué de beaucoup d'énergie et d'une grande piété[2], il sut pendant les huit années qu'il gouverna Marbach inspirer à ses religieux l'amour du devoir, tout en achevant la restauration ou la reconstruction de l'Abbaye[3]. Il parvint même à relever le crédit de sa maison au point qu'il trouva à emprunter de l'argent sans intérêt. Certes, comme le remarque un de ses successeurs, qui se trouva dans une position beaucoup plus désespérée, il fut aidé par les circonstances. Mais s'il rencontra des hommes qui le secoururent dans ses besoins, il sut leur inspirer de la confiance et ne trompa pas leur attente.

En 1549 le couvent de Passenschwabenheim, dont il était profès, vint à

1. Pour plus de détails, voir la *Notice sur Schwartzenthann* publiée par la *Revue catholique*, 1894.

2. «Vir prudens, justus et doctus.» (Lettre du général de Windisheim. 1549, à l'évêque de Strasbourg.)

3. « . . . Quam, per tumultu rustico olim misere destructam, peneque desolatam. infatigabili diligentia, bona ex parte, pulchre restauravit.» (*Ibid.*)



perdre son supérieur, dont l'administration avait été déplorable à tous les points de vue. J. Landstein fut élu prieur à l'unanimité. L'évêque de Strasbourg, qui l'appréciait à sa juste valeur, prévoyant que son départ deviendrait fatal pour Marbach, se hâta de réclamer son maintien. Mais le général de la Congrégation ne put l'accorder, parce que, d'après les statuts de l'Ordre, la maison où l'on avait fait profession conservait par privilège tous ses droits sur ses sujets, fussent-ils prieurs dans un couvent étranger.

IV.

Les temps étaient devenus mauvais. La Réforme, après avoir divisé l'Église, avait jeté la discorde entre les rois, les princes et les peuples et provoqué ces luttes acharnés qui ensanglantèrent si longtemps la plus belle partie de l'Europe. L'Alsace souffrit beaucoup de ces violentes querelles. Lorsqu'elle n'était pas le théâtre de la guerre, elle était sillonnée en tous sens par des bandes armées qui se rendaient aux camps des belligérants. Les campagnes se trouvaient à la merci de ces aventuriers, dont les excès demeuraient impunis. Il n'y avait plus de sécurité nulle part, sauf peut-être dans les villes; mais si les remparts de celles-ci les garantissaient contre les dangers extérieurs, ils ne les défendaient pas cependant contre les discordes intérieures qui les déchiraient pour la plupart.

Outre les dangers résultant de son isolement, l'Abbaye avait encore tout à craindre de voisins trop turbulents, maintenant surtout qu'elle ne pouvait presque plus compter sur la protection des deux évêques de Bâle et de Strasbourg, eux-mêmes aux prises avec les plus grandes difficultés. Puis la guerre et le peu de sécurité des routes rendaient impossibles les relations régulières entre Marbach et le chef-lieu de la Congrégation. La mission des visiteurs, que les statuts de l'Ordre regardaient avec raison comme de la dernière importance, était entravée par des obstacles extérieurs invincibles. Les visites devenaient forcément de plus en plus rares et par conséquent de plus en plus inefficaces. D'autre part Windisheim fut pris et pillé par les Réformés; on put à grand peine sauver les archives et les mettre en sûreté à Cologne. De là, dans l'administration de la Congrégation, un véritable bouleversement qui fut nécessairement funeste à l'Ordre tout entier. Dans ces conditions, il eut fallu à la tête de l'Abbaye des hommes d'énergie et de cœur, capables de maintenir inflexible l'empire de la règle sans le secours des moyens ordinaires sur lesquels on ne pouvait plus compter. Les hommes de cette trempe sont rares. Nous en trouverons au siècle suivant. Mais alors il ne s'en rencontra pas, ou ceux

sur lesquels on eut pu fonder quelques espérances moururent trop tôt pour les réaliser.

Le successeur de Jean Landstein fut Léonard Creutznach (1549 † 1570). Ce prieur continua l'œuvre de son prédécesseur, restaura ou reconstruisit en particulier les maisons, granges, écuries et autres bâtiments de service dont l'Abbaye était propriétaire dans les endroits où se recueillaient ses principaux revenus. Ce furent évidemment des dépenses considérables qui grossirent d'une manière très sensible le passif que n'avait pu couvrir Jean Landstein en quittant Marbach, et cela d'autant plus, que Léonard ne paraît pas avoir toujours agi avec la prudence, l'économie ou la modération que commandaient les circonstances. Les dettes augmentèrent donc. Or, quand sous le coup de pressants besoins, il faut recourir à l'emprunt, aulieu de sortir de misère, on ne fait en quelque sorte qu'aggraver ses embarras. Car dans peu de temps, les intérêts accumulés, presque toujours usuraires dans les temps difficiles, pèsent sur le débiteur d'un poids bien plus intolérable que les nécessités matérielles auxquelles il avait espéré se soustraire. Aussi bientôt Léonard ne vit plus moyen d'alléger les charges excessives de son Abbaye que dans l'aliénation de quelque immeuble. Il s'en était plusieurs fois ouvert aux visiteurs. Ceux-ci semblaient toujours abonder dans son sens, mais ne lui donnèrent jamais les autorisations qui lui eussent été nécessaires. En 1566 l'abbé de Murbach, Jean Rodolphe, manifesta le désir d'acquérir la petite prévôté de Goldbach, propriété de Marbach, quoique sur le territoire de Murbach. Le prieur se plaignait de tout temps des embarras que lui causait cette prévôté, dont les revenus, d'après lui, ne suffisaient jamais aux dépenses; il avait même trouvé tant de mauvaise foi parmi les détenteurs des biens du prieuré, il avait été victime de tant de fraudes et de perfidies de leur part, qu'il dût, en 1562, demander un monitoire apostolique, leur enjoignant, sous peine d'excommunication, de restituer à bref délai les biens qu'ils avaient usurpés et de payer les sommes dues qu'ils retenaient indûment. Aussi accueilla-t-il avec faveur les ouvertures du prince-abbé, d'autant plus qu'il se flattait, par le moyen de cette aliénation, de dégrever Marbach, sans diminuer les revenus ordinaires de l'Abbaye. Dans l'impossibilité de demander à ce moment au général de la Congrégation les permissions nécessaires, il se contenta de solliciter l'approbation des deux évêques de Bâle et de Strasbourg et vendit Goldbach au prince-abbé de Murbach le 10 novembre 1566 pour la somme de 2,000 florins, non pas, comme il aurait dû le faire, sous la réserve de l'approbation de son général, mais purement et simplement. D'ailleurs il fut trompé dans ses calculs, la vente de Goldbach n'améliora pas même sa position.

A la même époque Léonard Creutznach était en difficulté avec les villages de Hattstatt et de Vögtlinshoffen au sujet du droit de pâturage et de glandée qu'ils prétendaient les uns et les autres exercer réciproquement dans leurs forêts respectives. Toujours pressé par le besoin d'argent, il vendit en 1568 à quelques bourgeois de Colmar 26 arpents de bois à couper dans la forêt du Sparren, précisément l'une de celle dans laquelle ces deux villages prétendaient avoir la glandée. A cette nouvelle, ceux-ci élevèrent les plus vives réclamations. Leur seigneur, Nicolas de Hattstatt[1], peut-être l'instigateur de la querelle, épousa leurs intérêts, fit saisir le bois coupé et de plus revendiqua la propriété du Sparren, comme faisant partie de son fief. C'était à tort, certainement, car l'Abbaye pouvait prouver ses droits par les titres les plus authentiques. Mais Nicolas de Hattstatt avait quelque sujet de mécontentement contre Balthasar Schneider, bourgeois de Colmar, cousin du prieur Léonard, et régisseur ou administrateur laïque des biens de l'Abbaye. Ce Balthasar, d'un caractère dominateur et orgueilleux, s'était totalement emparé de l'esprit de son cousin, le prieur, et abusait de l'ascendant qu'il exerçait pour agir en maître absolu en tout et avec un sans-gêne qui souvent offensa gravement les religieux eux-mêmes.

Non content de revendiquer la propriété du Sparren, Nicolas de Hattstatt, pour mieux atteindre l'Abbaye, souleva de nouvelles difficultés au sujet des bénéfices de Herrlisheim. Les deux autels de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, dont Marbach était le patron, avaient été fondés et dotés par ses ancêtres. L'Abbaye, dans l'exercice de son patronage, tenait compte habituellement des recommandations de la famille de Hattstatt par un sentiment de déférence qui se comprend. Nicolas voulut y voir la preuve de ses droits prétendus et fit écrire au prieur, alors titulaire du bénéfice de

---

1. Nicolas de Hattstatt, dernier descendant de la famille de ce nom, paraît avoir été un esprit aventureux. En 1536, au mépris de la défense de l'empereur Ferdinand, il prit du service dans l'armée française avec quelques bourgeois de Hattstatt et servit avec le grade de colonel. Déféré à la régence, il fut condamné, et ses biens confisqués furent mis sous séquestre. Après la paix, en 1538, il n'osa pas revenir chez lui, mais se retira à Bâle jusqu'à ce que l'empereur l'eut nommément gràcié. En 1552 et en 1569, cependant, il fut fidèle à son souverain. En 1553 son parent, Frédéric de Hattstatt, étant venu à mourir sans enfants, il réunit entre ses mains tous les fiefs de sa famille. Partisan plus ou moins déclaré des doctrines nouvelles, il se retira à Bâle sur la fin de ses jours, y embrassa ouvertement la Réforme et y mourut en 1585, sans laisser d'héritier, si ce n'est un enfant naturel, George Philippe. Celui-ci réclama sa filiation légitime, mais échoua devant les tribunaux, de sorte qu'il fut légitimé par un acte de la puissance souveraine et devint ainsi la souche de la nouvelle famille des Hattstatt.

Saint-Nicolas, qu'il entendait désormais percevoir les revenus de ces deux autels à son profit, puisqu'il en était devenu propriétaire par droit de succession. Depuis lors ce fut entre deux parties, les gens de l'Abbaye et ceux de Hattstatt et de Vögtlinshoffen, des chicanes, des vexations continuelles, une véritable guerre ouverte, car on ne reculait pas même devant les voies de fait contre lesquelles on ne trouvait aucune protection auprès des pouvoirs publics durant ces temps troublés. Dans cette extrémité le prieur Léonard réclama l'intervention des évêques de Strasbourg et de Bâle. La régence de Saverne s'occupa beaucoup de l'affaire du Sparren et proposa une transaction qui ne fut admise par aucune des deux parties. L'évêque de Bâle, Melchior, demanda à Nicolas de Hattstatt la preuve de ses droits. Toutes ces difficultés, bien loin de s'applanir, paraissaient au contraire s'aggraver, lorsque le prieur Léonard vint à mourir en 1570, de chagrins que lui causa Balthasar Schneider, chagrins sur lesquels nous n'avons aucun renseignement.

Son successeur, Nicolas Trawen (1570 † 1579)[1], se hâta de sacrifier un administrateur qui était la cause secrète et véritable de tous les embarras dont l'Abbaye se trouvait accablée. Il le révoqua de ses fonctions le 7 février 1571. Aussitôt Nicolas de Hattstatt se désista complètement de toutes ses prétentions et fit la paix avec les religieux. Mais Balthasar Schneider se plaignit amèrement d'avoir été sacrifié, sans égard pour les services qu'il avait rendus, et réclama l'intervention du magistrat de Colmar pour sauvegarder ses droits et venger sa réputation que le nouveau prieur, disait-il, avait gravement compromise. Le magistrat, qui n'était pas le juge naturel de Marbach, ne put qu'offrir ses bons offices pour terminer la querelle. Toutefois les religieux lui donnèrent l'assurance qu'ils n'entendaient nullement priver leur ancien administrateur des droits et avantages que l'ancien prieur lui avait accordés, mais que son mandat étant périmé, ils ne l'ont pas laissé continuer ses fonctions, parce qu'ils avaient à se plaindre de son extrême insolence, et qu'ils ne voulaient pas porter la peine et la responsabilité des actes de violences que Schneider se permettait envers leurs voisins et pour lesquels il avait déjà été quelquefois judiciairement condamné; s'il avait éprouvé quelque dommage véritable à cause d'eux, durant son administration, ou s'il lui était dû quelque chose, on ne se refusait pas à l'indemniser dès qu'il aura rendu ses comptes. Dans ces conditions l'affaire ne présentait plus aucune difficulté. Aussi la régence de Saverne, qui fut saisie de la question, maintint la

1. Paraît avoir été de Coblence ou des environs.

révocation de Balthazar Schneider et fixa en même temps la somme que les religieux eurent à lui verser pour le désintéresser complètement.

Une fois débarrassé de son administrateur laïque, Nicolas Trawen voulut régir lui-même les biens de l'Abbaye. Mais, soit qu'il n'eût pas les aptitudes nécessaires, soit pour toute autre raison, il ne réussit pas mieux que son prédécesseur et fut bientôt dans le cas de recourir à l'emprunt. Il se vit même forcé de donner en emphytéose, à des conditions très désavantageuses, un grand bien dont sa maison était propriétaire à Gondolsheim. Pour la validité de l'emphytéose comme pour celle d'une vente, les statuts de Windisheim exigeaient l'autorisation préalable des supérieurs majeurs. Le prieur ne la demanda pas et conclut quand-même. Il est possible qu'il en ait été empêché par les circonstances, mais nous savons aussi qu'à cette époque le relâchement s'était introduit à Marbach. Depuis la guerre des paysans, la communauté diminua sans cesse. Le prieur Bruno, nous l'avons vu, eut à déplorer la défection de quelques religieux. Ces vides ne furent jamais remplis. Aussi le couvent depuis cette époque, d'après une notice du prieur Pierre (1664): «fere totaliter periit, et proinde, per sex, septem aut octo canonicos, usque ad annum 1635 fuit inhabitatum». Déjà du temps de Nicolas Trawen il ne résidait plus à l'Abbaye que trois religieux, dont un seul prêtre[1]. On comprend donc que par la force des choses la règle ne pouvait plus être observée. De là le relâchement.

Dans ces conditions ne pouvait-on pas, ne devait-on pas prévoir le moment où la mort certainement, et peut-être à bref délai la défection des religieux, allait faire de l'Abbaye en quelque sorte un bien vacant? Il semble que l'évêché de Strasbourg, comme la régence d'Ensisheim, se soient sérieusement occupés de cette éventualité. Strasbourg pouvait, certainement, avec quelqu'apparence de droit, prétendre à la propriété de Marbach, *titulo advocatiae*, une fois l'Abbaye abandonnée, car elle était située dans le Mundat supérieur, terre de l'évêché, et placée sous le protectorat particulier de l'évêque. Plus tard le prieur Pierre Kropenberg, dans une des nombreuses notices qu'il a laissées, remarqua que Strasbourg parvint à s'emparer sous ce prétexte de Hohenbourg, d'Ittenwiller et d'autres couvents encore, et il soupçonna l'évêché d'avoir nourri les mêmes vues intéressées sur Marbach. Quoiqu'il en soit, après la guerre des paysans, vers 1540, le prieur Bruno, soit sur la demande de

1. Il est probable que d'autres religieux étaient détachés dans les paroisses qui dépendaient de l'Abbaye; mais nous ignorons en quel nombre.



l'évêché qui voulait peut-être préparer l'avenir, soit de son propre mouvement afin d'avoir un appui sérieux à cette époque troublée, mit de nouveau son Abbaye sous la protection expresse de l'évêque Jean, par un acte solennel, *Vertrag*, dans lequel l'évêque lui garantissait en retour les droits et privilèges de sa maison, notamment l'*immunité*, dont Marbach avait joui depuis sa fondation[1]. Vers la même époque la régence d'Ensisheim émit de son côté, mais encore timidement, quelques prétentions et s'immisça dans les affaires de l'Abbaye, comme si celle-ci faisait partie des états autrichiens et non pas de l'évêché. Les officiers de Rouffach qui signalent ce fait à Saverne, accusent également l'évêché de Bâle d'avoir nourri quelqu'arrière pensée à ce sujet. Nous croyons qu'ils se trompent. Marbach faisait incontestablement partie, comme tout le Mundat supérieur, du diocèse de Bâle. Quoiqu'exempte de la juridiction de l'ordinaire en vertu de l'acte d'incorporation à Windisheim, l'Abbaye figurait néanmoins dans les rangs du clergé de Bâle, était en relations continuelles avec l'évêché, surtout à cause des paroisses sur lesquelles elle avait le droit de patronage, et supportait sa part dans toutes les charges matérielles qui pesaient sur le clergé de ce diocèse. Rien d'étonnant donc, si l'évêque de Bâle se fut préparé de loin à faire valoir un jour ses droits d'ordinaire et à réclamer la propriété de l'Abbaye et de ses biens, *titulo derelictionis*. Mais c'est aller trop loin que de lui prêter cette intention, uniquement parce que la curie et l'official de Bâle se mêlaient souvent des affaires qui intéressaient Marbach, car ils en avaient l'obligation. Ce qui est vrai, c'est que l'évêché de Strasbourg, pour faciliter sans doute la réussite de ses projets, s'efforçait d'arracher le Mundat tout entier, ou à peu près, et Marbach en particulier, à l'évêché de Bâle, pour l'annexer au diocèse de Strasbourg et y exercer la juridiction spirituelle, *jure ordinario*, de manière à pouvoir un jour revendiquer Marbach (puisque nous ne parlons ici que de cette Abbaye), non seulement *titulo advocatiae*, mais encore *titulo derelictionis*. Mais ce fut sans succès, car les deux délégués que l'évêché envoya à Porentruy dans ce but, le 3 octobre 1581, ne réussirent pas dans leur mission[2]; et nous n'avons pas connaissance d'autres démarches qui eurent le même objet.

---

1. «Dass daselbe aller Collecten und Schatzungen, wie die nur erdacht oder Nahmen haben können, mögen, gäntzlich entschultet.»

2. Jean Wilhelm, ambtmann de Rouffach, et Valentin Adam Contz, docteur en droit. Ils étaient chargés de réclamer l'incorporation au diocèse de Strasbourg des paroisses et des couvents du Mundat, notamment de Marbach, Lautenbach, Saint-Marc, Rouffach, Soultz, etc., cum eorumdem personis, beneficiatis et residentibus, qui tous, à

On conçoit donc la raison pour laquelle les officiers de Rouffach avaient à cette époque l'œil tout particulièrement ouvert sur ce qui se passait à Marbach. Aussi lorsque le prieur Nicolas Trawen fut sur le point de mourir, se hâtèrent-ils d'en prévenir la régence de Saverne et de prendre ses ordres, d'autant, disaient-ils, qu'il fallait extrêmement se défier et de l'official de Bâle et de la régence d'Ensisheim (11 février 1579). Pour le même motif le nouveau prieur, Simon Kleindienst, originaire de Sainte-Croix (1579 à 1582), dut, sans tarder, signer une nouvelle reconnaissance des droits de Strasbourg et prendre l'engagement de ne jamais demander ni reconnaître d'autre protecteur que l'évêché (1579).

Avec Simon Kleindienst, l'Abbaye tombait véritablement de mal en pis. Le nouveau prieur donnait lui-même le scandale. Presque toujours absent, il ne rentrait à Marbach que pour y mettre le désordre. Il aimait un peu trop le vin, et quand il était en état d'ébriété, il devenait violent; c'était alors des disputes continuelles et bruyantes avec le régisseur laïque, avec les religieux, avec la domesticité qu'il excitait contre les religieux et le régisseur, de telle sorte que l'Abbaye devait être appelé, «*nit ein Gotzhus, sonder ein hus des unfridens*». En avril 1581 le prieur dut aller au synode de Délémont. Les religieux profitèrent de son absence pour appeler l'attention du bailli de Rouffach sur la triste situation de leur maison et se plaindre amèrement de leur prieur: les domestiques, disaient-ils, excités par lui, ne veulent plus, ni obéir, ni travailler; ils passent leur temps à l'auberge, de sorte qu'à Marbach on sème, quand partout ailleurs on récolte, «*wan Andere schneiden, wir erst seyen*»; le prieur fait tout par lui-même sans en référer à qui que ce soit, contrairement aux statuts; il vend les récoltes personnellement aux marchés, ou par le moyen de son frère de Sainte-Croix et n'a jamais rendu aucun compte; en partant pour Délémont, il a emporté, sans même les en prévenir, les pièces les plus

---

leur avis, étaient *immediate* sous la juridiction de l'évêque de Strasbourg, «als in dessen Landtfürsterlichen Obrigkeit, Schutz, Schirm und Protection, nit allein in temporalibus, sondern auch in spiritualibus unterworfen, wie dann solches mit der unfürdencklichen Possession, *privilegiis, exemptionibus* und vielen *actibus* zu beweisen». Comme les preuves qu'ils alléguaient n'étaient nullement concluantes, l'évêque de Bâle lui-même les assura qu'il entendait respecter tous les droits de Strasbourg ou privilèges légitimement acquis, mais qu'il ne saurait admettre aucun empiètement de la part de qui que ce soit, pas plus que Strasbourg ne souffrirait les empiètements d'une autorité étrangère quelconque dans son diocèse. Au surplus, disait-il, il serait odieux de voir un évêque chercher à supplanter un autre évêque, et il exprima l'espoir que Strasbourg ne prendra pas pour modèle l'Autriche, qui essaie tous les jours par sa régence les nouveautés les plus insupportables. (3 oct. 1581.)

importantes de leurs archives, etc., etc. Il semble que cette dernière accusation ait fait le plus d'impression sur le bailli. Que peut faire le prieur de ces précieux documents, écriva-t-il à l'évêque de Strasbourg, en lui rendant compte de ces incidents, dans quelle intention les a-t-il emportés, si ce n'est pour chercher un autre protectorat? Aussi ai-je cru devoir en avertir votre seigneurie par un messager spécial (3 avril 1581). L'évêque Jean IV avait déjà reçu quantité de plaintes à son sujet; celle-ci mit le comble à la mesure. Il répondit donc qu'il était résolu, puisque les circonstances l'exigeaient impérieusement, de réformer lui-même l'Abbaye, à défaut des supérieurs ordinaires, *in spiritualibus*, aussi bien qu'*in temporalibus*, afin de mettre fin à tous ces désordres[1].

En effet, le 22 avril, il se rendit personnellement à Marbach, assisté de ses deux conseillers, Adam Contz et Jean Werres. Il rappela sérieusement les religieux et leur prieur à l'observation plus fidèle de leur règle et les avertit de mener une vie plus exemplaire, puis il établit «*eine bessere Ordnung*», en vertu de ses droits supérieurs «*unserer höchsten geistlichen Oberkeit*», sans qu'il nous ait fait connaître les mesures qu'il crût devoir ordonner. Puis, afin d'assurer la durée à son œuvre, il dépêcha en même temps son conseiller, J. J. Wormbs, aux prieurs de Neus et du Corpus Christi à Cologne, pour leur demander quelques bons sujets, «in vita, moribus et doctrina qualificatos et idoneos», sur lesquels il put compter. Cependant il n'oublia pas de réunir les chartes, toutes les lettres, tous les titres, contrats et documents intéressant l'Abbaye, et après les avoir serrés avec le plus grand soin, de manière à ce que les sceaux ne pussent être endommagés, il ordonna de les déposer à Isenburg, sous prétexte qu'ils ne se trouvaient pas en sûreté à Marbach[2].

Toutefois le prieur Kleindienst qui se sentait coupable, effrayé par ce qui s'était passé, redoutait vivement l'avenir. Aussi depuis ce moment, il disposa plus que jamais en maître des dîmes, des grains, des vins de l'Abbaye, en un mot fit argent de tout, «*was er gekhont, alles zu gellt gemacht*», et se tint prêt à toute éventualité.

Au mois de janvier 1582 deux religieux de Westphalie, Wernher Titianus

---

1. «Dartzue dann die Superior vnnd Visitatores durch Ire nun vill Jar heer vnnderlassenen schuldigs einsehen, vnsers erachtens vrsach geben, so sein wir alls der ordinarius Schutz vnnd Schirmherr nottwendig bewegtt worden derowegen einsehen zuthun, damitt sollich Gottshaus nit gar verderbtt vnnd verschwendt würde.»

2. «Haben demnach auch wegen dieser sorglichen geschwinden Zeitten, obbestümbte Jura bey Euch im Closter, alls an einem vngewarsamen ortt, also pleiben zu lassen gefärlich vnnd nitt Rahttsam ermessen.»

(de Dietz) et Adolphe Viefelkoven, envoyés par leur supérieur, vinrent à Strasbourg se mettre à la disposition de l'évêque. Celui-ci les accueillit avec joie et donna les ordres nécessaires pour qu'ils trouvassent à Marbach la soumission, l'obéissance et le respect qu'il convenait. L'un d'eux, Wernher, était sous-prieur du couvent de Neus et portait le titre de visiteur. En avait-il également les pouvoirs? Il semble que oui[1]. Quoiqu'il en soit, il était à peine depuis quelques jours au couvent, que le prieur Kleindienst jugea prudent de s'enfuir. Non content d'emporter avec lui la somme d'argent qu'il avait amassée depuis longtemps, il s'appropria de plus toute l'argenterie du couvent qu'il avait pris soin de mettre secrètement en dépôt chez Jost Barner, hôte de l'auberge zur Blume, à Colmar. A cette nouvelle, l'évêque de Strasbourg ordonna à ses officiers de Rouffach de poursuivre et d'arrêter Kleindienst et ses complices et, en attendant l'élection d'un nouveau prieur, il nomma Wernher administrateur (9 mars 1582). Il semble que l'évêque dépassait quelque peu ses pouvoirs et violait les statuts de la Congrégation en nommant de son propre chef un administrateur, et c'est peut-être pour ce motif que les religieux procédèrent sans tarder à l'élection d'un nouveau prieur. En effet c'est à ce moment seulement que l'on peut placer l'élection de Hermann de Œtmerheim, dont nous ne savons du reste que fort peu de choses. Notre Nécrologe nous apprend que ce religieux mourut en 1584, et le chanoine Voss ajoute à son nom l'annotation suivante: «Qui, ad adventum D. D. Visitatorum, ex Marbach discessit et amplius non comparuit»[2]. Nous ignorons de quels visiteurs il s'agit. Mais comme peu de temps après la fuite et la déposition de Kleindienst, Wernher Titianus échangea son titre de visiteur contre celui de prieur et qu'il remplit ces fonctions jusqu'en 1585, il n'y a pas moyen de fixer à une autre époque l'élection de Hermann. Toutefois cette élection ne paraît pas avoir été bien sérieuse, puisque aucun écrit, aucune lettre, du moins parmi celles qui nous sont parvenues, n'y fait la moindre allusion. Aussi nous ne la mentionnons que pour mémoire.

---

1. «Inprimis monasterium juxta regulas ordinis vestri per vos visitari curavimus.» (Lettre de l'évêque à Wernher).

2. Le chanoine ne savait pas quel rang lui donner: «Reperitur quoque inter Priores Praelatos, Hermannus Vetmersheim, sed quotus in numero non addebatur, quem proinde loco 16° ponendum censeo.» Si Hermann est mort en 1584, il ne peut être le seizième prieur, parce que le quatorzième prieur de la liste du chanoine, Ulrich Buob, élu en 1596, mourut en 1602. Il y a donc ici une erreur évidente. Cette annotation de l'écriture de Voos fut rayée plus tard, et une main inconnue écrivit en regard en grosses lettres: De mortuis non nisi bene!

Quoiqu'il en soit, Wernher Titianus, auquel la qualité et les pouvoirs de visiteur rendaient peut-être inutile le titre d'administrateur, fut bientôt après nommé prieur, «mediante legitima electione», et se mit à l'œuvre avec courage et énergie. Il lui en fallait certes, parce que les devoirs qu'il avait à remplir ne pouvaient guère lui gagner les sympathies de ses subordonnés, d'autant que son compagnon, Adolphe, qui lui avait été donné comme sous-prieur, parut bien vite s'accommoder de la vie facile que l'on menait à Marbach. Néanmoins, au bout de peu de temps, il vit ses efforts couronnés de quelques succès, si bien qu'il put dire, lorsqu'il quitta l'Abbaye: «ut cultus divinus, ibidem propemodum desolatus refloresceret, et disciplina monastica, ibidem sepulta, revivisceret».

Toutefois la situation matérielle de l'Abbaye, si compromise par ses prédécesseurs, ne fut pas le moindre de ses soucis. Il dut satisfaire des créanciers exigeants, résister aux prétentions dénuées de fondement de prétendus créanciers, défendre les biens de sa maison contre les empiètements de ses voisins, surtout des gens de Hattstatt et de Vögtlinshofen; il fut même obligé de citer ces derniers en justice, afin de statuer un exemple, et se vit contraint d'exiger par la même voie le paiement des rentes et des canons dus à son Abbaye et retenus par des débiteurs de mauvaise foi, etc. Ce qui augmentait ces embarras continuels, c'est que le prieur n'avait pas sous la main les archives de l'Abbaye et ne connaissait qu'imparfaitement ses droits et ses obligations. Il supplia plusieurs fois l'évêque de Strasbourg de lui rendre les titres de sa maison qui se trouvaient toujours en dépôt au château de Rouffach. Mais il n'obtint le plus souvent que la permission d'en prendre copie, sans déplacement, toujours sous prétexte que Marbach ne présentait ni sécurité, ni garantie pour leur conservation. D'autre part les visiteurs avaient cassé et annulé la vente de Goldbach passée par L. Creutznach et l'emphytéose de Gondolsheim consentie par N. Trawen, comme faites en violation des statuts de la Congrégation et des prescriptions du droit civil et ecclésiastique, et le général, M. Lentius, ordonna à Wernher, *virtute obedientiae,* d'agir par toutes les voies de droit, afin de récupérer la possession de ces biens injustement aliénés. Puis le même général, en 1583, nomma le prieur commissaire général et visiteur de quatorze couvents de la Congrégation avec les pouvoirs les plus étendus. Quelques-unes de ces maisons étaient sans doute entre les mains des Réformés. Mais le devoir du commissaire était alors de tout tenter pour en recouvrer la possession, ce qui évidemment ne diminuait pas le nombre de ses difficultés ni celui de ses embarras.

C'est au milieu de ces soucis et de ces préoccupations continuels que Wernher reçut tout-à-coup de son général l'invitation de se rendre à Cologne. Sentant combien sa présence était nécessaire à Marbach, il voulut la décliner, mais il dut obéir à l'injonction formelle de son supérieur, qui le menaça des censures en cas de refus. A Cologne en effet la situation était grave. Le couvent de Neus, dont Wernher était profès, avait été dévasté et brûlé par les hérétiques, et de puissants ennemis s'étaient conjurés pour arracher à la Congrégation le Corpus Christi de Cologne, dans lequel le général de la Congrégation, chassé de Windisheim par les Réformés, avait trouvé un asile. Dans ces circonstances le général voulut être entouré de ceux que les statuts faisaient ses conseillers, et, de leur avis, pour éviter la perte des deux couvents, il réunit provisoirement en une seule maison à Cologne les deux communautés de Neus et du Corpus Christi. Lorsque l'on fit l'élection du nouveau prieur, tous les suffrages désignèrent le prieur de Marbach. Celui-ci, malgré ses prières et ses supplications, dut s'incliner devant la volonté de ses frères, parce qu'il était profès de Neus, les statuts ne lui permettant pas de refuser.

Marbach allait donc perdre son supérieur! Muni des pleins pouvoirs du général, Wernher revint à l'Abbaye, rendit ses comptes à la communauté assemblée et fit élire son successeur, selon l'ordre qu'il avait reçu, d'après les usages de la Congrégation: «secundum formam statutorum nostrorum, quam tanquam regulam legitimam sequi debemus» (19 juillet 1585). Adolphe Viefelkoven fut élu († 19 juillet 1586) et eut pour sous-prieur Simon Kleindienst, l'ancien prieur destitué, nous savons pourquoi, que Werhner avait de nouveau admis au couvent, après qu'il eut donné des preuves d'un repentir sincère. Lorsqu'il eut réglé toute chose, aussi bien que le lui permettaient les circonstances, Wernher repartit le 27 juillet pour Cologne, accompagné de deux novices, que le général voulait sans doute soustraire à la contagion du mauvais exemple.

Toutes ces choses s'étaient passées à l'insu de l'évêque de Strasbourg. Dès que les officiers de Rouffach en eurent connaissance, ils en rendèrent compte à leur maître. L'évêque en fut vivement blessé. Dans une lettre latine datée du 8 août 1585 et adressée à Wernher, il rappelle à celui-ci la bienveillance qu'il lui a toujours témoignée et la confiance sans borne qu'il eut en lui, jusqu'à mettre à sa disposition une somme d'argent assez notable; puis il lui reproche d'avoir fait faire une nouvelle élection de prieur sans son consentement et au mépris de ses droits, d'être parti pour Cologne sans avoir rendu ses comptes, d'avoir spolié le monastère pour parfaire ses frais de voyage et celui des deux novices qu'il emmena, en

un mot, d'avoir trompé indignement sa confiance et répondu par l'ingratitude à ses bienfaits, le sommant, en vertu de son serment, *nomine praestiti tui juramenti*, de revenir au plus tôt à Marbach pour répondre de sa conduite. Wernher se justifia aisément; il ne pouvait contrevenir aux ordres exprès de son général auquel il doit obéissance, et les statuts de l'ordre ne lui permettaient pas de refuser la charge de prieur dans la maison où il avait fait profession; il a rendu ses comptes avant son départ à la communauté assemblée, qui les a approuvés sans objection, et il peut prouver qu'il a employé dans l'intérêt exclusif de l'Abbaye tous les fonds dont il avait eu la disposition; quant à lui, il n'a dépensé pour sa personne que la somme d'argent que ses parents et le général lui avaient donnée, et s'il n'a pas informé lui-même l'évêque de ce qui se passait, c'est que la communauté lui a refusé le viaticum nécessaire à ce voyage: «meum enim, quod adhuc ex mutuo accepto restabat frugale admodum erat, nec ad iter versus Coloniam absolvendum satis sufficiens fore videbatur». L'honneur de Wernher sortit sain et sauf de cet incident[1]. On peut cependant reprocher au prieur d'avoir gravement manqué à la déférence et à l'obéissance qu'il devait à l'évêque de Strasbourg, dont il connaissait les droits et qu'il eut pu facilement prévenir par lettre ou faire prévenir, s'il avait voulu; et c'est sans doute en quoi il fut blâmé par son général.

Voici, d'après le prévôt de Rouffach, la raison pour laquelle Adolphe Vifelkoven fut élu prieur[2]: «*da zu jetzigen Gelegenheit, auch nitt wohl ein bequemer im Couvent dan denselb Adolphus zu haben gewest*». Ce n'était faire l'éloge ni des conventuels ni du nouveau prieur. Wernher qui regardait, non sans quelque raison, le prieur Adolphe comme la cause principale des désagréments qu'il éprouvait de la part de Strasbourg, l'avait dépeint à l'évêque dans sa défense comme un fourbe: «hic enim quia per propria sua virtute eniti nequeat, diffamando alios atque detrahendo, aliquid se esse videri cupit»[3]. Qu'attendre d'un tel homme? Il ne vécut

1. Wernher fut élu quelques années plus tard, vers 1611 ou 1612, général de la Congrégation, et il n'est pas probable que cette charge ait été confiée à un homme dont la réputation eut été quelque peu douteuse et l'honnêteté problématique. — Il mourut en 1615, accablé de travail et dévoré de soucis, au monastère de Bodeck en Westphalie, «in ipso actu visitationis», de sorte qu'on inscrivit sur son mausolée: «Visitantem me, visitavit Dominus.»

2. Il semble que l'évêché ne confirma pas cette élection, de sorte qu'à ses yeux Adolphe ne fut que simple administrateur.

3. « . . . Ad mendacium confingendum et diffamandum natus est . . . Sciunt mecum fratres, quod eundem sepissime mendaciorum suorum in fratres suos ibidem et multos alios conflictorum publice in conventu ad ruborem et confusionem usque redarguerim . . .

qu'un an à peine, et, à sa mort, le désordre était tel à l'Abbaye que le bailli de Rouffach se transporta à Marbach avec quatre ou cinq fusiliers, fit fermer les portes avec défense d'y laisser entrer quelqu'étranger que ce fût, jusqu'à ce qu'il eût apposé les scellés, et ne se retira qu'en confiant la garde du couvent au greffier assisté de deux bourgeois de Rouffach.

Dans ces conditions, l'évêque remit à plus tard l'élection d'un prieur et nomma administrateur de l'Abbaye Simon Kleindienst, qui avait regagné sa confiance par une conduite tout à fait régulière[1]. Toutefois le nouvel administrateur rencontra parmi ses confrères un esprit d'opposition, de contradiction tel, qu'il ne pouvait pas remplir ses devoirs. L'évêque envoya ses conseillers, Jean Dullard et Alexandre Fabri à Marbach, avec mission de procéder à la visite et de rétablir l'ordre dans le couvent. La visite eut lieu le 2 mars 1587. Mais les résultats qu'elle produisit ne furent pas de longue durée, car en 1589 l'administrateur se plaignit à l'évêque, que les religieux maintenant s'étaient avisés d'exiger, outre leur entretien, un «*Jahrgeld*», ce qui est tout à fait contraire à leur profession et aux statuts de la Congrégation. Et comme il pensait que tout ce désordre provenait de ce que l'Abbaye était sans chef régulier, il suppliait l'évêque de vouloir bien lui procurer à bref délai l'élection d'un nouveau prieur, d'autant que les difficultés du dehors s'ajoutaient à celles du dedans. L'évêque alors chargea le greffier de Rouffach et le prieur de Lautenbach de se rendre à Marbach, de vérifier les plaintes de l'administrateur et de faire respecter son autorité, en attendant l'élection d'un nouveau prieur (20 mars 1589). Cette élection d'ailleurs eut lieu quelque temps après, et Simon Kleindienst fut élu.

La régence d'Ensisheim, qui, dans le principe, n'avait que timidement manifesté les prétentions de l'Autriche sur Marbach, s'était enhardie à la faveur de tous ces désordres. En 1574 l'Ordre du clergé (*Prelatenstand*)

In D. Generalem, nostrumque priorem, etiam in priorem Insulæ apud Confluent. nostri ordinis, et confratres suos ibidem Marpachii, me et aliis praesentibus, quam turpia congesserit, pudet referre.....»

1. «Wan wir uns dann erinnern welchermassen gemelter Kleindienst sich hiebevor gehalten, deswegen wol befuegt gewesen ine gentzlich ausz und abzuschaffen. So ist er uns doch seines berümbten gebesserten verhaltens unnd wollausens halben nachgehendts dermassen commendirt worden, das wir demnach leiden mögen sich gemelts Closters administration unnd verwaltung bisz auf unser fernere verordnung zu unterziehen.» — Voici en quels termes Kleindienst implorait encore son pardon dans une lettre de 1589 : «Als bitt ich underthenig E. F. G. die volle alles dasjenig so ich hiebevor ausz unverstandt dem Gottshausz zu schaden, und E. F. G. zuewider gehandelt haben möchte, mir aus lauter Gnaden, und umb Gottes willen verzeihen, wie ich dann derhalben bei den herren patribus zu Molsheim mich auch demuetig erzeigt, und in foro conscientiae absolvirt worden bin.»

des états antérieurs de l'Autriche avait pour la première fois réclamé à l'Abbaye une contribution annuelle de 30 florins, qui devait être levée quatorze fois. L'Abbaye jouissait de l'immunité depuis sa fondation en vertu de diplômes impériaux: elle refusa; tout fut tranquille jusqu'aux dernières années. En 1588 en effet la régence lui fit réclamer le paiement immédiat de l'arriéré et de l'année courante avec menace de saisie-exécution. L'évêque de Strasbourg lui conseilla de persévérer dans son refus, car selon les décisions de la diète de Ratisbonne de 1576 et de celle d'Augsbourg de 1582, Marbach faisant partie du Mundat supérieur et étant sous la juridiction de l'évêché de Strasbourg, devait payer contribution avec l'évêché, même pour ses terres situées dans les états de l'Autriche, et ne pouvait être imposée justement par une autre autorité que par son seigneur légitime. Marbach obéit. Mais la régence n'entendit point raison et fait faire une saisie-arrêt, comme si la supériorité territoriale sur l'Abbaye appartenait à l'Autriche. Devant cet acte de rigueur, Strasbourg conseilla de céder pour cette fois, par conséquent de payer les frais et le principal, afin d'obtenir la levée de la saisie, mais de protester que l'Abbaye ne cédait que devant la force et qu'elle entendait faire valoir les droits de l'évêché de Strasbourg, autant que ses propres franchises, injustement violés et méconnus, à la prochaine réunion des états (20 mars 1589). Cette réunion eut lieu à Fribourg en avril 1589. Simon Kleindienst s'y rendit, accompagné d'un conseiller de la régence de Saverne; mais ils n'obtinrent aucun succès.

Ces 462 florins, plus la somme énorme que coûtèrent les frais de saisie, grevèrent lourdement le budget de Marbach. Il s'en ressentait encore, lorsqu'un terrible accident vint frapper l'Abbaye et aggraver la situation financière déjà si fortement compromise. En 1592, le vendredi qui précéda le troisième dimanche après Pâques, à 5 heures du matin, la toiture de la grande église s'écroula avec un grand fracas, et dans sa chute ruina toute l'église, aussi bien que les murs extérieurs. Grâce à l'activité du prieur, le dégât matériel fut réparé en cette année encore, et l'on put l'année suivante la meubler de nouveau, y mettre de nouveaux autels, une nouvelle chaire et de nouvelles stalles. On peut se figurer, dit le religieux qui nous a conservé le souvenir de ce fait, ce qu'il en a coûté de peines, de travaux et d'argent pour remettre notre église dans son premier état[1]. Aussi le Nécrologe dit de Simon Kleindienst: «Qui in collapso huius Monasterii templo restaurendo plurimum laboravit.» (3 avril.)

1. Ce fut une année de grande cherté «ein fiertel frucht muste man kaufen umb siben gulden, ein fuder wein umb hundert gulden.»

Le successeur de Simon Kleindienst, Ulrich Buob (1596†1602)[1], ne paraît pas avoir payé volontiers la nouvelle contribution que l'Autriche exigeait des états antérieurs, pour soutenir la guerre contre les Turcs. En 1597 Marbach fut averti que le Landtag, tenu à Ensisheim le 14 avril, s'était engagé à payer à l'empereur 100,000 florins en quatre termes annuels; la part qui incombait à l'Ordre du clergé était le quart de la somme totale, et la cote de Marbach avait été fixée à 60 florins. Nous savons que le prieur s'exécuta, mais non sans peine, à la dernière heure; car en 1601 il y eut encore des négociations à ce sujet, sans qu'on ne nous en ait fait connaître le détail.

D'ailleurs à ce moment les Truchsès de Reinfelden contestaient à l'Abbaye la propriété des forêts du Lengenberg et du bien appelé Baumatt. L'Abbaye avait acquis des nobles de Hattstatt le Lengenberg ou *Mons lignifer* par échange en 1250, et elle était propriétaire de la Baumatt depuis le temps du prévôt Bernard, en vertu du titre de 1188, qui mit fin à la querelle entre elle et les Hattstatt au sujet du droit de patronage à Herrlisheim. Les Truchsès prétendaient au contraire que ces biens leur appartenaient, comme faisant partie du fief qu'ils tenaient de la maison de Wurtemberg, successeur des Horbourg. La régence de Saverne soutint les prétentions de Marbach; elles étaient d'ailleurs fondées sur tant de titres, qu'il était impossible de les méconnaître, si l'on était de bonne foi. Les officiers du Wurtemberg au contraire prirent fait et cause pour les Truchsès; c'était l'intérêt de leur maître. Les deux parties nommèrent des commissaires pour terminer le différend. On devait se rencontrer à Hattstatt une première fois en 1597, le 25 novembre; mais l'affaire fut remise sur la demande du sieur de Truchsès. Enfin, en 1599, le 21 avril, la commission put se réunir. Les deux parties firent valoir leurs prétentions; le lendemain la commission fit une descente des lieux et ordonna le maintien du *statu quo* jusqu'à ce qu'elle eût rédigé son avis et fait faire le plan des terrains en litige. Le 15 juillet le sieur de Truchsès demanda à la commission de se réunir, non plus à Hattstatt, mais à Gueberschwir. Le 26 juillet, nouveaux plaidoyers. Les commissaires du Wurtemberg proposent alors une transaction en vertu de laquelle Marbach conserverait la Baumatt et céderait le Lengenberg aux Truchsès. Mais l'Abbaye refuse son consentement à un acte qui la dépouillait de ses droits légitimes, dont elle faisait seule tous les frais, et qui par conséquent n'avait de transaction

1. Son élection, quoique irrégulière, fut confirmée par les supérieurs de la Congrégation, à cause des temps calamiteux.

que le nom. Après discussion, les commissaires, qui ne parvinrent pas à s'accorder, décidèrent qu'il fallait remettre la solution du procès jusqu'à la paix, et qu'en attendant les parties resteraient en possession de leurs droits respectifs et devaient vivre en bons voisins. Cette décision, qui ne terminait rien, fut loin de ramener la paix entre les deux adversaires. Dès lors il n'y eut de parts et d'autres que des vexations et des chicanes continuelles; et comme durant ces temps troublés les pouvoirs publics étaient sans force et ne pouvaient se faire respecter, les ouvriers et des domestiques des uns et des autres s'insultaient réciproquement et se portaient à des voies de fait qui ne pouvaient être réprimés; puis on faisait des coupes de bois sur lesquelles chaque partie avait des prétentions et que chaque partie se disputait, etc., etc.

C'est au milieu de ces préoccupations que vécut le prieur Ulrich, et son successeur, Jacques Sinwel (1602 † 1606), n'en vit pas la fin[1].

Ces embarras augmentèrent encore par suite de nouvelles exigences de la régence d'Ensisheim.

Depuis longtemps la régence d'Ensisheim, nous le savons, affectait de considérer Marbach comme situé sur terre de la maison d'Autriche. Un long mémoire, dans lequel on cherchait à établir ce point, était tombé par hasard entre les mains de l'évêque de Strasbourg en 1586 et avait provoqué ses réclamations. La régence n'y fit pas grande attention, mais elle devint plus prudente dans la poursuite de ses fins. Ainsi que nous l'avons remarqué, elle procédait avec lenteur. Après s'être avancée très timidement d'abord, elle s'enhardit à la suite des désordres qui affligèrent l'Abbaye, jusqu'à ordonner une saisie-arrêt en paiement des contributions qu'elle réclamait. Dans le principe ces contributions n'étaient que temporaires et devaient cesser après quelques années. Maintenant elle exigea une contribution ordinaire permanente. Ce fut d'abord 20 florins, puis 40, puis 82 fl. 30 kr., puis enfin 96 fl. 10 kr.[2]. Strasbourg, qui n'entendait en aucune façon se laisser supplanter et abdiquer ses droits sur l'Abbaye, ne sut pas mieux faire pour les sauvegarder que de réclamer de Marbach, à titre de reconnaissance ou Schirmgeld, une somme analogue à celle que le couvent payait à l'Autriche. Ce fut donc 20 florins d'abord, et lorsque

1. L'affaire n'avait pas encore eu de solution en 1696, c'est-à-dire cent ans après qu'elle avait commencé. Nous ne savons exactement comment elle se termina; mais tout fait croire que les Truchsès n'osèrent pas contester devant le Conseil souverain les droits beaucoup trop bien fondés de Marbach.

2. Cette somme fut encore augmentée de 16 fl. 30 kr. en 1627, pour fournir aux besoins de la garnison de Brisach.

la régence en exigea 40, Strasbourg en demanda autant; puis, lorsque les états autrichiens fixèrent la contribution ordinaire à 82 fl. 30 kr., Strasbourg alla jusqu'à 83 fl. 6 β 8 ₰. A côté de ces contributions ordinaires il y en eut d'autres que l'on appela extraordinaires, levées par les deux parties. En 1619 l'évêché réclama de Marbach à ce titre 200 florins en quatre termes, puis en 1620 une somme de 800 florins sous le nom de contributions pour l'Union chrétienne. En 1619 et en 1621 deux Landtage, convoqués dans les états autrichiens, accordèrent à l'archiduc Léopold des subsides extraordinaires pour trois ans. La part de Marbach devait être de 769 fl. 5 β en 1620, 660 fl. en 1621 et 771 fl. 2 β en 1622, etc.

Ces contributions, qui augmentaient tout à coup dans une si forte proportion, aggravaient d'une manière bien sensible les embarras financiers de l'Abbaye. Les dettes que la nécessité avait obligé de contracter étaient considérables. Le relâchement qui s'était introduit à l'Abbaye et qui eut pour conséquence une administration économique vicieuse, déplorable, les nombreux procès qu'il fallait engager ou soutenir pour la défense et la conservation de ses droits, avaient grossi et grossissaient encore à tout instant son passif. D'autre part les revenus diminuaient tous les jours. Profitant de ces temps calamiteux[1] dans lesquels ils n'avaient rien à craindre, des usurpateurs plus ou moins avoués mettaient audacieusement en œuvre tout ce que la mauvaise foi, l'esprit de lucre et de chicane pouvaient inventer, pour s'emparer des biens de l'Abbaye, ou se soustraire à leurs obligations envers elle, si bien que le prieur J. Sinwel, dans un état des revenus de sa maison qu'il fournit à l'évêché, ne croit pas exagérer en affirmant que chaque année les fermages, les canons et les rentes diminuaient dans une proportion telle, que, si l'on n'avait recours à un renouvellement à bref délai, il n'en restera presque plus rien en moins de 100 ans!

Son successeur, Melchior Störcklin (1606 † 1628), toujours sous la menace d'une saisie-exécution de la part de Strasbourg, et surtout de la part d'Ensisheim, eut recours à l'emprunt, pour se tirer de cette position difficile. Ce moyen présente toujours quelque danger. Mais il devient véritablement désastreux, lorsque le crédit du débiteur est perdu et que les temps sont mauvais, nous l'avons déjà remarqué: on échappe à quelque embarras pour le moment, mais pour tomber plus bas l'instant d'après.

1. D'après une lettre du prieur Störcklin, datée de 1612: «Gott habe das gantze Elsass über eimal mit Krieg, Hunger nnd Pest heimgesucht; wobey Marbach drei priester und zwei fratres laïcos verloren.»

En 1620 donc, le prieur emprunta d'un nommé Samuel Wetzel, de Colmar, 1000 florins, abandonnant au créancier le droit de prendre chaque année sur la dîme de Sainte-Croix la quantité de 200 rézaux de grains en nature, à un prix très inférieur que fixait le contrat, jusqu'à ce qu'il serait entièrement remboursé, capital et intérêt. En 1622 nouvel emprunt de 1200 florins du sieur Lochner, avocat à la régence d'Ensisheim. En cette même année, le prieur vendit encore une rente de 100 florins au sieur J. J. Tector, bourgeois d'Altkirch et receveur du grand chapitre de Bâle, moyennant un capital de 2000 florins, dont la moitié seulement était destinée à payer les contributions, tandis que l'autre moitié servit à rembourser la créance Wetzel qui était usuraire, attendu que les fruits et les denrées avaient à ce moment une valeur presque *huit fois* supérieure à celle que fixait le contrat de 1620. En 1623 autre emprunt de 300 florins du sieur Linsenmeyer, pour payer le salaire de la domesticité du couvent, etc., etc.

Vers 1627 le prieur se plaignit amèrement à la régence de Saverne de l'état misérable et précaire dans lequel se trouvait Marbach. Durant ces dernières années le couvent, dit-il, a dû payer plus de 6000 florins, deux foudres de vin, 28 rézaux de grains, etc., pour contributions à Ensisheim et à Strasbourg, afin d'éviter du moins les frais énormes qu'entraînaient les saisies-arrêts dont on était sans cesse menacé; d'autre part les frais de culture, de l'entretien du personnel augmentent de jour en jour, tandis que les revenus diminuent; de sorte que si l'on ne pouvait obtenir la diminution des charges insupportables qui pèsent sur l'Abbaye, il serait prochainement dans la nécessité de renvoyer les religieux et d'abandonner le couvent. L'évêque de Strasbourg chargea son conseiller, Walter Didenheim, d'aller vérifier sur place l'exactitude de cette requête. Celui-ci se rendit en effet à Marbach le 25 juin 1627, examina la situation, interrogea le prieur et les religieux, alors au nombre de dix, et sur leur demande leur accorda un délai de huit jours pour spécifier par écrit leurs *gravamina*. Toutefois l'impression qu'il emporta de cette visite fut défavorable au prieur. Toute la faute, dit-il, provient d'une détestable administration; le prieur veut jouer au prélat, ne sort qu'avec deux ou trois chevaux, donne souvent à dîner; chaque religieux suit son caprice, va se promener et dépense à son gré: en somme il n'y a personne qui surveille le ménage, la culture des terres et la domesticité[1].

1. «Ist allein der fehler bey der Economia, dann ich eusserlich soviel in erfarnuss gebracht, dass der jetzige Prior ein sehr schlecht haushälter, will sich prælatisch halten, mit 2, 3 pferden ausreithen hinnen und wieder in das Gotteshaus höf und hausen, allwo



Il semble bien que le conseiller avait raison, pour partie du moins. Le prieur, non seulement ne savait point conduire sa maison, mais aimait par trop le faste et la dépense. Ainsi un voyage qu'il fit à Cologne pour se rendre au chapitre général de la Congrégation coûta 300 Reichsthaler, et les frais de séjour qu'il fit à Bruxelles en 1626 furent tels, que le chapitre général permit à l'Abbaye d'aliéner un fonds de terre pour éteindre la dette qu'il avait contractée[1]. Le prieur Störcklin d'ailleurs avait si bien conscience de ses fautes, qu'en 1628, lorsqu'il sut que la visite canonique devait se faire de nouveau à Marbach, après une interruption de plusieurs années, il n'attendit pas l'arrivée des visiteurs et disparut, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu.

Les visiteurs trouvèrent Marbach dans le plus déplorable état: «miserimum et extrema omnium rerum inopia»[2]. Leur premier soin fut de déposer Melchior Störcklin et de faire élire à sa place Jean Kling, natif de Trèves (1620 † 1632). Lorsque cette élection fut connue, l'évêché de Strasbourg, qui n'avait été ni averti, ni consulté, se montra vivement offensé. Il céda néanmoins aux sollicitations du nouveau prieur et confirma son élection, à la seule condition que celui-ci reconnût par un acte authentique les droits de l'évêché et du grand chapitre, et déclarât qu'il n'avait voulu leur porter aucune atteinte, et qu'il entendait bien les respecter à l'avenir.

L'évêché avait de graves raisons pour se contenter de cette déclaration. L'empereur Ferdinand, en effet, venait d'écrire à Strasbourg qu'il allait nommer une commission, chargée de régler le différend existant entre l'évêché et la régence d'Ensisheim, au sujet de la supériorité territoriale sur Marbach, Saint-Valentin et Lautenbach, et au sujet du droit d'imposer ces trois monastères. La déclaration du prieur de Marbach fournissait aux députés de Strasbourg un argument de plus; aussi, pour lui donner plus de poids, fut-elle rédigée avec un soin exceptionnel, énumérant en détail

---

es zimbliche Gästereyen zeucht. Auch der übrigen Conventualen, folgt ein jedewederer nach seinem belieben, ausspazieret, und in summa niemandt vorhanden der auf das hauswesen, ackerbaw und Gesind aufsehnt hatt.»

1. Il s'était rendu, nous ne savons pour quel motif, auprès de l'infante Elisabeth Claire Eugénie, archiduchesse de Brabant, laquelle, pour reconnaître le don qu'il lui avait fait de reliques provenant de la sacristie de Marbach, offrit à l'Abbaye un magnifique ornement complet et une chapelle pour les offices pontificaux.

2. Cela était si vrai qu'après la fuite de son prieur, la communauté supplia Saverne de vouloir bien lui accorder, pour pouvoir vivre, main-levée de la saisie des revenus de l'Abbaye à Eguisheim, parce que Marbach était ruiné et tellement privé de ressources, que les anniversaires fondés ne pouvaient plus se célébrer. (1628, 16 mars.) Saverne accorda.

les droits de l'évêché et du grand chapitre, sans omettre l'engagement formel pour le prieur de ne jamais chercher d'autre seigneur et d'autre protecteur que l'évêché, sur le territoire duquel l'Abbaye était incontestablement située. Malgré toutes ces précautions, Strasbourg ne réussit point au gré de ses désirs. La commission se réunit en effet à Ensisheim vers 1631; et décida que ces quatre maisons pouvaient être imposées à l'avenir par la régence d'Ensisheim, mais seulement pour toutes les terres qu'elles possédaient dans le territoire de la maison d'Autriche.

Il semble qu'en attendant la décision de la commission, Strasbourg et Ensisheim, avaient redoublé de rigueur dans le recouvrement des contributions. Les saisies succédaient aux saisies[1]. En 1628, quelque temps avant l'élection du prieur, le couvent supplia la régence de Saverne de lui abandonner au moins la moitié des fruits saisis, afin de n'être pas absolument réduit à la misère en ces temps difficiles; et le receveur de Rouffach, de son côté, engageait la régence de Saverne à se montrer moins rigoureuse pour cette fois à cause de la détresse réelle de l'Abbaye. En 1629, le 21 août, la régence d'Ensisheim menaça d'une saisie-exécution, si Marbach mettait quelque retard à s'acquitter envers elle. Et comme si tous les maux devaient s'abattre à la fois sur le malheureux couvent, la curie de Bâle fit saisir les dîmes de Sainte-Croix en 1630, parce que Marbach, qui faisait partie du clergé de Bâle, n'avait acquitté aucune des charges imposées au clergé de ce diocèse, entre autre la contribution exigée pour l'érection du séminaire de Porrentruy, qui était due depuis 1622.

Dans ces conditions on peut s'imaginer quels furent les embarras du prieur. D'un côté, s'il voulait éviter les saisies ou faire lever les saisies déjà faites, il devait payer sans délai les contributions qu'on exigeait de tous côtés; car si Strasbourg se laissait toucher et patientait quelquefois, Ensisheim, du moins, était toujours inexorable. D'autre part il avait à satisfaire de nombreux créanciers, véritablement intraitables; car ils recouraient pour le moindre retard aux moyens d'exécution qu'ils s'étaient réservés par contrat. Pour parer aux besoins les plus urgents, Jean Kling, à bout de ressources, emprunta un peu de tout côté, engageant ou hypothéquant les biens de l'Abbaye, mais toujours de l'avis et avec la permission de ses supérieurs. La nécessité était si pressante, d'ailleurs, que même la recette de Rouffach lui avança un jour 300 florins au nom de l'évêché.

Le prieur, qui était un homme d'ordre, voulait du moins préparer un meilleur avenir, et, dans ce but, il commença la réforme intérieure du

1. «1628 waren unsere fruchten arrestirt, wegen schuldigen schatzungen, geltern.»

couvent; car le plus souvent, non pas toujours, le désordre dans les finances, surtout quand il se prolonge indéfiniment, est le signe extérieur d'un désordre intérieur, qui a pour cause le relâchement de ceux qui obéissent. Du temps de Melchior Störcklin en effet toute discipline avait pour ainsi dire disparu. Voici les raisons pour lesquelles, d'après le conseiller de l'évêché, Walter Diedenheim, il eut été impossible alors d'avoir un peu d'ordre dans les finances: «der ein nimbt da, der ander dort; der einpackt da, der ander dort zue Marck, und verthuet ein jeder pro beneplacito ...». D'un autre côté le conseiller nous apprend également que les religieux «wagiren aus, gleichsamb pro beneplacito, unter dem pretext etwas einzutreiben oder pfarrgeschaft zu verrichten, und pleiben zu zeiten viel tag aus ...». Le prieur Kling voulut mettre un terme à ces abus; et le même conseiller nous apprend qu'il le fit avec *sévérité*, sans nous renseigner sur les mesures qu'il crut devoir prendre à ce sujet.

Toutefois le prieur ne vécut pas assez longtemps pour voir ses efforts couronnés de succès; il mourut le 17 janvier 1632. Dès qu'elle reçut la nouvelle de sa mort, la régence de Saverne fit apposer les scellés et ordonna à ses officiers de Rouffach de faire garder le couvent, tant il lui parut nécessaire de prendre des précautions. A ce moment il n'y avait plus que trois profès de Marbach à l'Abbaye. Comme s'ils venaient d'être délivrés d'un joug intolérable par la mort de leur prieur, ils usèrent et abusèrent de leur liberté, au point que dans peu de temps ils n'eurent plus de religieux que le nom. Le comte de Salm, gouverneur de Saverne, leur imposa un administrateur laïque, pour sauvegarder de son mieux les intérêts matériels de l'Abbaye, et, d'accord avec eux, il fixa au lundi 8 mars l'élection du nouveau prieur, dont dépendait la résurrection spirituelle de la maison[1].

Au jour convenu, avant de commencer, le délégué de Saverne, le pré-

1. «Quo defuncto, subito omnis canonica et regularis disciplina, quae ipso vivente paulo ante utcumque florescere ceperat, paulatim ita expirare coepit, ut brevi tempore vix vestigium et umbra canonicae et regularis disciplinae apparuerit. Tres tantumodo residui Conventuales, jugum disciplinae excutientes, textum canonici juris: Canonicos regulares laxiori servire regulae quam Monachos, — male et sinistre intelligentes, ad tempus solo habitu exteriore et tonsura contenti, de interiore autem et vera religiosa perfectione nihil solliciti, tandem utrumque religionis suae habitum exuere .... Huic malo occurere volens .... perillustris et generosus D. comes a Salm, tunc temporis gubernator in Zabern .... in dicto monasterio oeconomum secularem constituit, insuper paulo post, certos commissarios deputavit, praesentibus quibus a tribus residuis conventualibus electio habita est .... » (Lettre d'un religieux, témoin oculaire, à l'abbé de Kreutzlingen).



sident, qui était le suffragant de Strasbourg, les scrutateurs, qui étaient le gardien des Franciscains de Rouffach et le prévôt de Saint-Marc, adjurèrent «*aufs aller ernstlich*» les trois religieux, qui seuls avaient droit de vote, de ne choisir qu'un chef irréprochable, doué des qualités requises par leurs constitutions; ils pouvaient, au besoin, le prendre dans une autre maison, ou choisir parmi les trois pères de Franconie, que la guerre avait forcés à se réfugier à Marbach, celui qu'ils croyaient le plus digne, et parmi eux on désignait plus particulièrement à leurs suffrages le père Oswald Weis, très instruit et d'une conduite exemplaire, qui avait fait sa théologie au collège germanique de Rome. Mais cet avis ne fut pas de leur goût: «es hatt aber bey Ihnen ein solches nicht verfangen; sondern einen von Ihnen eligiren wollen», et Sébastien Diellmann obtint la majorité. Toutefois les scrutateurs, qui connaissaient le passé du nouvel élu, «denen sein leben und wandel amb besten bekannt war», hésitèrent, et se demandèrent assez longtemps s'il fallait ou non donner suite à une telle élection. Mais avoir bien considéré que les deux autres étaient encore moins dignes et capables, «die übrigen beide viel weniger aptiores noch digni», qu'il serait dangereux de laisser sans chef pendant ces temps calamiteux un couvent aussi éloigné du chef-lieu de la Congrégation, ils se décidèrent néanmoins à la publier. Cependant ils crurent de leur devoir de faire venir l'élu avant de le proclamer, de lui donner «*per monitionem evangelicam*» quelques avis pour sa conduite future, de lui interdire absolument certaines choses et d'exiger de lui la promesse de ne jamais modifier en quoi que ce soit les sages ordonnances de son prédécesseur. Sébastien Diellmann promit tout ce qu'on lui demanda, mais ne tint aucun de ses engagements. Il était en effet comme s'exprime un témoin oculaire: «pro tali officio, inhabilis, incapax, utpote *totus idiota, rudis*, nullius scientiae, experientiae, zeli religiosi».

Aussitôt que le général et les commissaires-visiteurs pour la Germanie inférieure eurent connaissance de cette élection, tout à fait contraire aux statuts de la Congrégation, ils protestèrent vivement contre une telle violation de leurs contitutions[1] et déclarèrent le nouvel élu déposé de

1. Les religieux, dans la lettre dans laquelle ils demandent la confirmation du nouvel élu à leur général, prétendent qu'ils lui ont écrit afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour procéder à l'élection, mais que ne recevant pas de réponse, ils avaient cru devoir passer outre, à cause du malheur des temps. D'autre part le prieur de Frenswegen, le P. Quirinus Steghman, vint à Marbach au commencement de mars, avec le titre de «capituli Windesh. deputatus commisarius». Mais, comme il était en laïque, il fut mal reçu et éconduit, parce qu'il parut suspect aux religieux. Sa protestation contre

plein droit; et comme d'après une disposition formelle de la règle, le droit de nommer le nouveau prieur était dans ce cas dévolu au général, celui-ci confia cette charge à Adolphe Kousen, profès du Corpus Christi[1]. Adolphe Kousen fut dans l'impossibilité absolue de se rendre en Alsace avant 1635. Les communications en effet étaient interrompues, et la guerre, qui sévissait avec fureur, ne permettait pas de tenter le voyage. Pendant ce temps, Sébastien Diellmann, oublieux de ses promesses, ne conserva plus aucune retenue. Voici ce que raconte un témoin oculaire: «Dictus P. Sebastianus Dillmann, cum totali et omnimoda ruina disciplinae et oeconomiae in sua permansit possessione..... Omnis disciplina exulare coepit, negligi cultus divinus, clausura violari, lectio mensae abrogari, nullum silentium servari, vota frangi, contemni; hinc ad majora progressum, plurimi enormes excessus cum scandalo plurimorum perpetiari.....» Pour comble de malheur les Suédois, qui occupèrent Eguisheim après la prise de Colmar[2], se jetèrent sur l'Abbaye comme sur une proie et la pillèrent de telle sorte qu'il n'en resta plus que les murs[3]. Les religieux avaient fui. Le prieur, ou soi-disant prieur, s'était réfugié à Guebwiller, son lieu d'origine; les deux autres avaient trouvé un asile, l'un dans la maison de Colmar, l'autre à Eguisheim. Comme ils se haïssaient mutuellement, — «animis inter se divisi, se odio mutuo prosequuntur», — ils ne cherchèrent pas même à se réunir et à rentrer à l'Abbaye lorsque les Suédois se furent retirés, de sorte que Marbach abandonné, sans soin, sans réparation, exposé sans défense à toutes les intempéries de la saison, devint une véritable ruine, presqu'inhabitable —

cette élection fut faite à Hattstatt et datée du 14 mars. — On fut peut-être très heureux de trouver un prétexte pour l'éconduire, car, à cette époque, il était presque nécessaire de revêtir des habits laïques à qui voulait voyager.

1. Cette nomination fut considérée comme faite contrairement aux droits de l'évêché de Strasbourg; aussi les officiers de Rouffach protestèrent. Cependant la régence de Saverne, tout en approuvant leur attitude, disait que, si le prieur élu en 1632 consentait à se démettre en faveur de celui qu'avait nommé le général, le consentement de l'évêché ne devait pas lui être refusé. — A. Kousen avait été religieux à Marbach de 1624 à 1631; il n'était donc pas un inconnu. En 1631 il avait été présenté par le comte de Salm, au nom de l'évêché, pour la cure d'Eguisheim. Mais les habitants de cette ville durent l'abandonner *aus hunger undt noth*, et Adolphe se vit obligé à chercher un asile à Brisach. De là il fut appelé par ses supérieurs à Cologne, où il se trouvait au moment où se passaient ces choses.

2. Au nombre de trois compagnies.

3. Ils se faisaient aider par les paysans des villages voisins qu'ils avaient réquisitionnés.

«omnia aedificia praestantissimam ruinam minantur, ut nullo modo habitationi deservire possint[1].»

C'est dans ces circonstances que le nouveau prieur, Adolphe Kousen, qui avait accepté cette charge après beaucoup d'hésitations et de répugnance[2], parvint, au péril de sa vie, à gagner l'Alsace (1635). Sébastien Diellmann ne fit aucune difficulté à le reconnaître pour vrai et légitime supérieur[3]. Son premier soin fut de s'établir à Eguisheim, pour être plus près de l'Abbaye, que la présence des armées ennemies et leurs incursions continuelles ne permettaient pas d'occuper définitivement. Vers carnaval, l'armée du duc de Lorraine passa le Rhin près de Brisach,

---

1. «Qua de causa, quam primum reverendissimus generalis caeterique commisarii et visitatores in inferiori Germania residentes, hanc subreptitiam, ordini et constitutionibus e diametro repugnantem electionem intellexerunt, per proprium inhibitorium mandatum, ut illicitam, illegitimam, nullius valoris et roboris, contra juris dispositionem peractam, repudiarunt, annihilarunt, novum dictum Priorem, non canonica et debita via electum, nulla potestate et jurisdictione quacumque pollere, ipso jure et facto depositum et amotum, declararunt, ejus vero loco, pro canonico et legitimo Priore, R. P. Adolphum Kussen, Monasterii Corporis Christi Coloniae professum, designarunt, ipsique quocumque tandem tempore advenerit, tanquam vero legitimo et canonice electo Priori, omnem obedientiam, reverentiam exhibendam mandarunt. Interim cum melior sit conditio possidentis, et subrogatus Prior novus, ob tumultus bellicos Colonia Marbachium venire hactenus non potuerit, dictus P. Sebastianus Dillman, cum totali et omnimoda ruina disciplinae et oeconomiae, in sua permansit possessione, et in ea, languente morbido capite membra quoque languida morbida esse necesse est, omnis disciplina exulare cepit, negligi cultus divinus, clausura violari, lectio mensae abrogari, nullum silentium servari, vota frangi, contemni; hinc ad majora progressum : plurimi enormes excessus, cum scandalo plurimorum perpetrari... donec ultimo, ante annum, Suecus miles omnium quasi malorum coronidem imposuit, templum prophanavit, altaria violavit, organum dejecit, campanas abstulit, monasterium funditus despoliavit, depilavit, omnia, una cum vasis, frumenta, victualia avexit, omnem suppellectilem domesticam amovit, fenestras, januas, fornaces dejecit, ita ut pro nunc, nihil ex Monasterio Marbacensi, quam parietes et turres conspiciantur. Insuper, ob supinam negligentiam, incuriam resarciendi, reparandi tecta, ex defectu congruae et debitae restaurationis, ob pluvias, injurias et tempestates coeli, omnia aedificia praestentissimam ruinam minantur, ut nullo modo habitationi deservire possint.... Residui dicti loci professi Conventuales tres, hinc inde dispersi, animis inter se divisi, se odio mutuo prosequuntur. Prior hic, apud nos, in Gebweiler moratur, alter... Colmariae, tertius... in Eguisheim prope Colmariam... etiamsi dicti tres conventuales ad suum monasterium sunt redituri, quod facile, modo velint, nunc impetrare possunt..., ab illis... nihil solidi expectandum.» (Ibidem.)

2. «... Und selbiges (das Priorat), nach langer Verweigerung, a°. 1635 aus obligenden und einmal verlobten Gehorsam, anzutretten gezwungen ... »

3. «Da er... sein jus praetense electionis, mir alsbald, in adventu meo plenissime, tanquam legitimo, confirmato Priore, cum traditione sigilli, resignirt hat..: »

occupa tout le pays, mais se retira bientôt après. Cette première invasion avait partout répandu la terreur, et quoique l'on n'eut pas eu trop à se plaindre des soldats, cette fois-ci du moins, tous ceux qui habitaient la campagne cherchèrent néanmoins, même après leur départ, à mettre en sûreté dans les villes le peu qu'ils possédaient encore. Marbach avait déjà soustrait de cette manière un assez grand nombre d'objets précieux à la rapacité des Suédois en 1632. On avait mis en sûreté chez des amis de l'Abbaye ou dans des couvents, à Guebwiler, à Thann, à Eguisheim, à Ammerschwir, à Rouffach, etc., quantité de linges, de livres, de tableaux, de meubles, etc. On avait surtout réfugié à Brisach, chez les pères augustins, les meilleurs ornements d'église, les reliques insignes[1], ainsi que les chartes, parchemins et autres documents les plus précieux des archives. On avait même enterré à Marbach des objets difficiles à transporter, ou que l'humidité ne pouvait gâter, comme de la vaisselle d'étain. Le départ des soldats lorrains ne ramena pas la confiance. L'avenir demeurait si menaçant, que non seulement on ne retira pas les dépôts que l'on avait faits, mais on chercha par tous les moyens à les augmenter; et ce ne fut pas sans raison! Le mercredi après la Pentecôte l'armée lorraine repassa le Rhin près de Brisach et vint camper non loin de Sainte-Croix. Un détachement de soldats fut envoyé à Eguisheim. Non content de mettre cette petite ville à sac[2], il se porta vers Marbach, détruisit, anéantit ce que

1. Les reliques furent d'abord déposées au couvent d'Engelsport à Guebwiller, puis de là transportées plus tard à Vieux-Brisach, où on les crut plus en sûreté.

2. «Da haben sie alles ausgeplundert, die Kirche gantz verherget, alle Kirchenziehr weggenohmen, die Leuth gemordet, kleine unmundige Kinder um das Leben gebracht, die Köpf entzwey gehauen; theils aufgehenckt, theils blos ausgezogen, und mit honig geschmiert, in die federen gelegt, und zum spott in der Stadt herumgeführt, viele haben sie die hände auf den Rücken gebunden, ein stuck holtz oder beyelhelm in den Mund gesteckt, und mit Mistlachen oder harn von Menschen und vich aufgefühlt, und darnach mit ihren füssen wieder auf den bauch getreten, dass das Wasser wieder heraus gespritzt ist; dies haben sie gethan bis man ihnen gelt versprochen hat.» (Relation d'un contemporain: Mathias Hertzog d'Eguisheim). — Le même nous apprend que durant quatre semaines les habitants d'Eguisheim, ne trouvant plus de sécurité chez eux, se réfugièrent dans les forêts, *wie die wilden thieren*. Les papiers de l'Abbaye nous disent que la misère était si grande, que quantité d'habitants d'Eguisheim abandonnèrent cette ville, «*die Einwohner, aus hunger und noth, das stätlein verliessen und nit mehr bei haus und hof bleiben konnten*»; ils vivaient d'aumônes, particulièrement en Suisse; beaucoup moururent en exil; ceux qui revinrent, ne le purent qu'après la prise de Brisach (car jusqu'alors tout le pays était ravagé par les armées ennemies) et retrouvèrent leurs champs en friche et leurs maisons en ruine, dépouillées de tout ce qu'elles contenaient. — A la paix, il n'y avait plus que sept personnes dans tout le village de Hüsseren. (Arrêt du Conseil souv., 22 juin 1703.) — Voir l'autobiographie de Mathias Herzog dans *Miscellanea alsatica* de M. l'abbé Ingold, 1897.)

les Suédois avaient épargné, ou ce que l'on avait pu réparer, et réussit à découvrir le trésor de l'église que l'on avait enterré aulieu de le mettre en sûreté dans quelque ville ou quelque couvent, comme il fut fait pour quantité d'autres objets.

Après les deux pillages de 1632 et 1635, on pourrait croire qu'il ne restait plus rien à voler à Marbach. Erreur! Les Colmariens surent encore y faire du butin. Ils envahirent l'Abbaye et chargèrent leurs chariots de tuiles, de chaux, de portes, de fenêtres et de tout le mobilier qu'ils purent ramasser; ils enlevèrent jusqu'aux tuyaux d'orgue![1] puis ils se jetèrent dans les forêts de l'Abbaye, où ils coupèrent plusieurs centaines d'arbres magnifiques, qu'ils s'approprièrent sans façon[2].

D'autre part, le pays était continuellement sillonné en tous sens par des bandes de soldats qui faisaient main basse sur tout ce qui leur plaisait. Pas de récolte possible! Les moissons, nous venons de le dire, furent détruites par les soldats lorrains; la vendange devint la proie des Suédois: «wiederumb totaliter beraubt, dit le prieur, durch die huenerfusischen Swedischen Reuter, unter Oberst Steuffen». Puis il y a les aventuriers et les voleurs, toujours prêts à tirer leur profit des malheurs publics, quand ils sont sûrs de l'impunité surtout! Bref, il n'y avait plus de sécurité à

---

1. «Cives Colmarienses, cum bigis et quadrigis suis, turmatim in Marbacum monasterium confluxerint, et ingenti prius quantitate vivae calcis, laterum et tegularum, non obstante quod Canonici nostri deprecarentur et protestarentur, per apertam vim et violentiam ablata, deinde etiam januas, fenestras, plumbi laminas, ferramenta et instrumenta diversi generis, ollas, libros, et ne quid deesset libidini suae, fistulas organi omnes, cum aliis plerisque quae in cubiculis et officiniis mobilia erant, secum avexerint, ita demum Canonicam nostram omni sua supellectili nudaverint, ut, ipsi etiam acatholici milites, cum religiosis, multo religiosius vixerint, et hanc saltem laudem a nobis acceperint, quod, prater stramen, gramen, foenum, granum, panem, et hospitium, nihil; illi sine delectu, omnia . . . . »

2. «Accedit et verificari potest, quod Civitas Colmariensis, per aurigas suas, multa e sylvis nostris maximarum arborum centena, nobis rationabiliter invitis, et ista tempestate sub altissimis praedictorum coronarum — (Suède et France) — protectionibus notorie degentibus, pro suo privato usu, non alio quam nocendi animo, extraxerit, cum alias sylvas viciniores et quocumque genere lignorum habuerit abundantiores.» En 1636, le prieur porta plainte à la régence de Fribourg, mais inutilement. «A°. 1636 beklagt sich Marbach bey der Regierung zu Freiburg, dass die statt Colmar a°. 1633 (c'est une erreur de date, il faut lire 1635) «in dem Marbacher walt vill holtz gehauen zur bevestigung dieser statt, und auch zu heilig Crütz die Marbacherfruchtzehnten bey 200 viertel mit gewalt hinweg genommen. Die Regierung antwort und sagt: so bald die kriegsunruhe werde gestillt seyn, wirdt man dem Gotteshauss verhilflich seyn.» (Inv. de l'abbé Herrgott, 1757.)



Marbach pour les personnes; la culture des terres était à peu près impossible, et comme on ne pouvait compter sur le paiement ni des rentes, ni des dîmes, il fallait, dit le prieur, user de toute espèce d'expédients pour ne pas mourir de faim: «dass man leider dem Hunger zu entfliehen, zur Lebensconservation alle Schlüpf suchen müsse, ist ohne zweifel genungsamb bewust».

En 1637 Adolphen Kousen fut appelé à Cologne pour l'élection d'un nouveau général. Il s'y rendit sur la fin de juillet et y tomba sérieusement malade. A peine guéri, le nouveau général, Michel Caersius, le nomma commissaire-général pour le Palatinat, avec ordre de poursuivre dans ce pays la restitution de tous les couvents qui avaient été enlevés à la Congrégation. La Congrégation en effet avait perdu trente-cinq couvents durant les troubles, un grand nombre d'autres étaient encore menacés, et, comme un décret impérial ordonnait la restitution des maisons confisquées depuis la paix de Passau à l'ordre qui les occupait précédemment, le général de Windisheim jeta les yeux sur Adolphe Kousen pour faire valoir ses droits, d'autant plus que le retour du prieur en Alsace était absolument impossible, tant la guerre sévissait avec fureur.

Pendant qu'Adolphe Kousen remplissait sa mission, les Suédois, qui avaient pénétrés dans la Haute-Alsace sous le commandement de Bernard, duc de Saxe-Weimar, tenaient la forteresse de Brisach étroitement assiégée (1638). Durant le siège, le duc de Saxe-Weimar ordonna la confiscation de tous les biens ecclésiastiques abandonnés, ou dont les possesseurs ne s'étaient pas placés sous la protection de la Suède et de la France. Quoique Marbach, à l'exemple d'autres maisons du Mundat supérieur, eut obtenu la protection de la Suède après la reddition de Benfeld[1], néanmoins l'Abbaye fut confisquée et donnée au suédois George Welcker, (qui portait le titre d'auditeur général), jusqu'à concurrence d'une somme de 10,000 florins, représentant son arriéré de solde et la récompense de ses services, «cum hac clausula, ut receptis etiam in gratiam fugitivis Patribus, Monasterium, cum juribus et obventionibus, teneat, fruatur, nec de istis rationem reddat, donec dicti nummi persoluti». D'autre part les dîmes de Sainte-Croix, les biens de Colmar, ceux de Wetolsheim et les revenus de Basse-Alsace furent exceptés de cette prétendue libéralité et donnés, avec

1. «Dedito, jam in potestate Suedici exercitus redacto Benfeldio, ad exemplum quorundam etiam episcopatus Argentinensis subditorum vicinorum nostrorum, nos sub protectionem, et salvaguardiam vivam, ut vocant, et scriptam Suedici exercitus .... adeoque satis directe ipsius Suedicae Coronae dedidimus.»

autant de droit, pour en jouir jusqu'à la conclusion de la paix, sans être tenus d'aucune charge, aux villes de Colmar et de Strasbourg[1].

Les religieux, privés, dépouillés de toute ressource, ne pouvaient certes pas se fixer à Marbach et y résider, comme on leur en avait laissé la faculté, car ils devaient gagner leur vie; d'autre part la prudence ne leur eut même pas permis dans ces temps troublés de passer, ne fût-ce qu'une nuit, dans un lieu tellement isolé, «ubi pernoctare, dit le prieur dans une de ses lettres, propter latrunculos nec ipse D. Auditor suadet»! Ils se dispersèrent donc de tous côtés; les uns se refugièrent dans un autre couvent de leur Congrégation; les autres cherchèrent de quoi vivre en exerçant le ministère dans quelque diocèse voisin plus tranquille. Ceux qui demeurèrent, vécurent dans la plus profonde misère, si bien que le frère George se vit réduit un jour par le besoin, à déterrer et à vendre de la vaisselle d'étain: «F. laïcus Georgius aliquot libras de his effodit et pro sustentatione vendidit».

Le prieur Adolphe Kousen, toujours retenu dans le Palatinat par les affaires de la Congrégation, recevait lettre sur lettre, l'engageant à revenir en Alsace dans le plus bref délai, de peur que dans peu de temps, disait-on, il ne fut plus possible de trouver un remède efficace à la situation. Enfin il put se mettre en route au commencement de mai 1641, et parvint à Strasbourg le 25 mai, après avoir couru mille dangers[2]! Il alla trouver le ministre de France et en obtint des lettres de protection et de recommandation, qui lui permirent de gagner Brisach et Colmar. L'auditeur Welcker, qui n'avait pas été l'un des moins ardents à solliciter son retour, vint à sa rencontre très poliment, «humaniter et multis complimentis me excipiebat», lui faisant les propositions les plus engageantes pour le déterminer à accepter la rétrocession de l'Abbaye, moyennant le paiement des 10,000 florins qu'il tenait de la libéralité du duc de Saxe-Weimar[3]. C'était lui

---

1. «Argentinenses et Colmarienses *optimos flores* nostrarum obventionum tenent.»

2. «Non exiguo certe periculo me commisi ex locis hostilibus huc proficiscendo. Omnes mihi noti in Breisach, et alibi, stupebant attoniti audaciam meam et jam me cippis mancipandum credebant. Pessime apud D. D. Ministros Regis christianissimi delatus fueram, quod scilicet nonnullarum pasquillarum author, quod interfuerim alicui Austriacorum concilio . . . , quod Coloniensis totus hispanisatus, in aulis Bruxellensi et imperiali meos habeam correspondentes, huc appulerim, potius ad exploranda praesidia, quam recuperandum monasterium.»

3. L'auditeur s'était fait illusion sur la valeur du gage qu'il détenait. Il y avait si peu de sécurité partout et il recueillit si peu, que jusqu'en 1641 les dépenses à sa charge avaient été supérieures aux revenus: «fateor, dit le prieur, plus hactenus impendit, quam recepit ex omnibus obventionibus», d'autant que l'ancien régisseur du couvent qu'il avait continué dans ses fonctions «*inique et sibi soli* villicavit». Puis, en l'année 1642, il n'y eut ni moisson, ni vendange.



demander l'impossible dans la détresse actuelle, malgré toutes les facilités qu'il lui offrait. Le prieur en effet était sans ressource aucune. Pour vivre, il dut s'établir à Eguisheim et de cette petite ville administrer les paroisses dont le patronage appartenait à Marbach; et encore était-ce avec peine qu'il trouvait le nécessaire: «In paupertate juxta status qualitatem vivo pauper; pauperibus evangelizo ... quatuor meae pareciae cum capellania alere me solum hoc anno (1642) non possunt. Res mihi certe augusta domi est, et curta suppellex; *multis diebus solo olere et pane sustentor...*»[1]. Dans cette extrémité il supplia le magistrat de Colmar, qui détenait toujours les dîmes de Sainte-Croix, de lui délivrer une certaine quantité de grain, parce qu'il administrait la paroisse de Morschwir, et en obtint la quantité de 15 rézaux à titre de compétence annuelle[2].

L'auditeur Welcker, malgré d'instantes démarches, ne put faire confirmer par la France la donation que lui avait faite Bernard de Saxe-Weimar. D'autre part le général de la Congrégation, à l'instigation d'Adolphe Kousen, députa le prieur de Frenswegen, Hermann Raynond, aux plénipotentiaires français qui se trouvaient à Munster, pour réclamer en son nom la restitution pure et simple de Marbach en premier lieu, puis, s'il se pouvait, celle de Truttenhausen et des autres couvents alsaciens qui avaient été enlevés à la Congrégation, et cela avec d'autant plus d'instance, que l'auditeur Welcker était entré en relation avec les jésuites et leur avait offert la cession de Marbach à des conditions que ceux-ci n'avaient pas précisément rejetées (1644). Soit que le prieur de Frenswegen réussît dans ses négociations pour partie du moins, soit plutôt que l'on eut obtenu cette faveur par l'intermédiaire de la Reine-mère, comme l'assure le prieur A. Kousen[3], au commencement de mai 1645, le commandant de Colmar, du Clausier, reçut directement l'ordre exprès du Roi de France de faire restituer l'abbaye de Marbach et ses appartenances, de gré ou de force, à ses légitimes propriétaires. Cette restitution ne se fit pas volontiers. Mais

---

1. «Hab mich des juris patronatus behelfen wollen, und deren meinem Gotteshauses zugehörigen Pfarrn ... administration, zuvorderest zu Ehren Gottes und dem gemeinen Volck zu heil und trost, selbst an die hand genomen; und jedoch nitt ersehe wie bey solcher bewantnuss der Sachen, ich dabey zu erhalten, und nitt haimblich nott leiden müesse ... »

2. C'était sur les dîmes de Sainte-Croix que se prenait d'ordinaire la compétence du curé d'Obermoschwir. Le prieur paraît avoir obtenu cet adoucissement par l'intermédiaire du stettmeister Moog, pour lequel il eut toujours la plus grande estime. Il dit dans une de ses lettres: «Clarisimus Dominus Mogg murus suae civitatis est.»

3. Cf. Grandidier, *Œuvres inédites*, III, p. 141.

comme le commandant était accompagné de soldats, toute résistance devenait inutile; il fallut céder et le 27 mai le prieur Adolphe Kousen, accompagné du sous-prieur G. Beltz, reprit possession d'une maison qu'ils avaient perdue depuis 1638. Toutefois l'auditeur ne se tint pas pour battu; deux, trois fois la semaine il venait harceler le prieur, le menacer d'exécution ou d'autres mesures de rigueur, si bien que celui-ci, *ad redimendam vexam*, sur le conseil du commandant, signa le 10 juillet une soi-disant transaction par laquelle il s'obligeait de livrer à l'auditeur, dans le délai de dix ans au plus, 30 foudres de vin blanc et 5 foudres de vin rouge, pour lui tenir lieu de prétendues améliorations qui n'existaient pas[1].

A cette date du 10 juillet Adolphe Kousen, quoiqu'il demeurait à la tête du couvent, n'était plus prieur de Marbach. Il avait été élu le 12 mars 1645 prieur de Neus, alors uni au Corpus Christi de Cologne, maison dans laquelle il avait fait profession[2]. Sentant combien en ces temps difficiles il était nécessaire que Marbach eut un chef prudent, sage et énergique, Kousen signala au choix du général un jeune père du nom de Pierre Kropenberg, profès d'Aix-la-Chapelle, qu'il avait eu l'occasion de connaître et d'apprécier pendant sa mission dans le Palatinat. Son avis fut goûté, et Pierre Kropenberg, qui était alors à Frankenthal, reçut l'ordre de se rendre à Marbach pour prendre le gouvernement de cette maison (août 1646)[3].

V.

Pierre Kropenberg, que l'on regarde avec raison comme le second fondateur de Marbach, ne se faisait aucune illusion: «*Muss ebenfals,*

1. L'auditeur fut complètement payé jusqu'en 1649. Il se montra peu satisfait et voulut exiger davantage. Pour l'obtenir, il fit démarches sur démarches à l'intendance et auprès du subdélégué-général, réclama à grands cris un exécutoire contre Marbach; mais ne put rien obtenir. Les frais de livraison de chaque chargement de vin s'élevèrent à 20 fl. environ et la valeur totale du vin livré était de 16 à 1700 fl.

2. Adolphe Kousen fut élu général de la Congrégation en 1652 et mourut en 1654.

3. P. Kropenberg avait été envoyé à Frankenthal avec le titre de «concionator», pour assister le père Pierre Reynbouts qui était rector ou curé, afin de conserver à la Congrégation un couvent et une paroisse que lui disputaient les jésuites. En 1644 il unit à ce titre celui de curé de Dürenstein. Mais après deux ans de luttes et de fatigues, il demanda à être déchargé. C'est à ce moment qu'A. Kousen le désigna au choix du général pour être mis à la tête de Marbach (21 août 1646). Son premier mouvement fut de refuser une charge pour laquelle il ne se reconnaissait pas les aptitudes nécessaires et se croyait beaucoup trop jeune. Mais il dut se soumettre et obéit «in nomine Domini». Il fut obligé de se rendre à Marbach en toute hâte et ne put même pas s'arrêter, en passant, au couvent où il avait fait profession. Il était accompagné du frère George Weis de Marbach, réfugié à Cologne depuis 1636.

disait-il, ... *ins Elend hinein!*» Et en effet il trouvait un couvent en ruine, dont les meilleurs revenus étaient quatre et même cinq fois hypothéqués ou engagés, les terres en friche ou la proie de quelque usurpateur. Avec cela, un passif qu'il évaluait à 14000 florins environ, pour lesquels il devait payer de gros intérêts tous les ans; puis il était étranger dans un pays qui venait de passer sous une domination nouvelle, sans connaissance du passé, sans conseil même du côté de ses religieux, car la mort avait enlevé tous ceux qui furent témoins de la guerre de Trente ans. Certes, dans ces conditions, cette parole «*Muss ins Elend hinein*» n'avait absolument rien d'exagéré, surtout si l'on tient compte de la situation particulière dans laquelle se trouvait alors notre pays.

Le premier soin du prieur fut de rendre l'Abbaye au moins habitable, quoiqu'il en put coûter, et d'y rétablir l'office canonial interrompu depuis 1632. Il comprit que s'il voulait rétablir à Marbach la vie religieuse, «nisi novella, et alia plantatio regularis disciplinae ibidem plantetur, nihil solidi expectandum». Il n'hésita donc pas. Malgré ses soucis quotidiens, malgré le peu de ressources dont il disposait, il demanda partout des religieux «in subsidium». Il en réunit d'abord sept (1647), ou huit (1652). Bientôt il en compta quinze, et en 1664, outre quinze profès de chœur, la communauté comprenait encore un frère et deux novices, auxquels un religieux dominicain était spécialement chargé d'enseigner la théologie.

Depuis que les religieux avaient recouvré l'Abbaye, ils cherchaient à rentrer en possession des objets mobiliers, qu'en prévision des malheurs qui les menaçaient, ils avaient mis en dépôt un peu de tous côtés. Ils ne réussirent qu'avec beaucoup de peines et en partie seulement. Ainsi le magnifique ornement pontifical, don de l'infante Elisabeth, Claire, Eugénie, archiduchesse de Brabant, qui avait été confié aux Augustins de Vieux-Brisach, ne se retrouva plus après la prise de cette ville. Mais si quantité d'objets avaient été, comme celui-ci, la proie des soldats, beaucoup de dépositaires trouvaient dans un prétendu pillage un prétexte pour ne pas rendre. En 1659, et en 1663, le prieur Pierre se plaignait encore du peu d'objets qui lui avait été restitué à Guebwiller. Il accusait même les Franciscains de Rouffach, non seulement d'avoir retenu toute la literie qu'on leur avait confiée, mais encore de l'avoir vendue à leur profit[1].

---

1. L'Abbaye, quand elle le put, reconnut les services qui lui avaient été rendus. Une sœur converse Catharina, des Dominicaines d'Engelsport ce semble, leur avait été d'un grand secours «pro quibus laboribus, merito ipsi aliquando debetur honorarium», écrit le prieur Kousen. Nous savons que les pères Augustins de Vieux-Brisach reçurent en reconnaissance une certaine quantité de denrées et 150 florins; les Antonites d'Isenheim et de Rouffach furent aussi récompensés, etc., etc.

Ce qui lui fut le plus sensible, c'était la perte irréparable d'un grand nombre de documents, contrats, lettres, livres, tels qu'urbaires et colligendes, etc., d'un usage journalier, qui ne purent être retrouvés. Le défaut de ces pièces mettait le prieur, pour ainsi dire, à la merci de débiteurs comme de créanciers avides et audacieux, toujours prêts à tirer profit des incertitudes de la situation et des hésitations ou de la faiblesse des pouvoirs publics, à cette époque de troubles et de guerres continuelles. Les uns réclamaient avec insolence, et souvent avec violence et menaces, une dette déjà remboursée en grande partie ou même entièrement; les autres niaient effrontement l'existence ou le montant d'une dette et se refusaient à tout accommodement raisonnable; les uns et les autres cherchaient à surprendre la bonne foi du prieur, qui n'avait pas une connaissance exacte des choses et ne pouvait s'en faire instruire[1], de sorte qu'il aurait fallu soumettre ces différends à la justice. Mais dans le désarroi et la confusion dans lesquels la guerre de Trente ans avait jeté le pays, la justice, trop souvent, n'était qu'un vain épouvantail, surtout quand on avait affaire à forte et puissante partie. Dans une lettre du 3 octobre 1654 au magistrat de Colmar, le prieur Pierre remarquait que parmi les 14,000 florins de dettes, il y avait beaucoup de créances suspectes; que jusqu'à ce jour un grand nombre d'erreurs ont été découvertes; et il se plaignait discrètement des désagréments et des embarras continuels que lui causaient sans cesse quantité de créanciers peu raisonnables «*unverständig*», se fiant par trop aveuglément à eux-mêmes. Ces plaintes visaient sans aucun doute le magistrat lui-même; qu'on en juge!

Dans le principe, lorsque les religieux rentrèrent à l'Abbaye, ils n'avaient d'autres revenus que ceux qu'ils tiraient de l'administration des paroisses

1. Le pharmacien C. Sopfer, de Colmar, réclamait 201 fl. 13. 7.; ses livres vérifiés, il ne lui restait dû que 4 ou 5 fl. tout au plus (1663). — G. Kirschner réclama 14 fl. depuis longtemps payés (1659). — H. Meyerhoffer demandait 184 fl. 36. 5.; après vérification de ses livres, il se trouva que cette dette était payée jusqu'à concurrence de 51 fl. (1650); ce qui n'empêcha pas ses héritiers d'en réclamer le paiement intégral encore en 1654. — Les héritiers du sieur Lochner demandèrent une première fois, en 1658, le remboursement de leur créance de 1200 fl.; le prieur leur répondit que cette créance avait été remboursée, capital et intérêts, par une saisie que fit Lochner sur les dîmes de Sainte-Croix; nouvelle demande en 1662; même réponse, qui cette fois ne satisfit pas; l'Abbaye est assignée en remboursement devant le Conseil souverain; mais l'arrêt du 1er février 1664 la renvoie des fins de la plainte sans dépens. — Daniel Mader réclame au prieur une dette assez considérable, dont le montant nous est inconnu; vérifications faites, ledit Mader s'était remboursé en percevant les dîmes de Griesheim et se trouvait encore redevable envers Marbach d'un excédant de 459 fl. 3. 4., etc., etc.



dont le patronage leur appartenait[1]. Ayant recouvré le couvent, ils devaient évidemment chercher à rentrer par toutes les voies de droit en possession des biens, dont ils avaient été injustement dépouillés; il était de leur devoir autant que de leur intérêt de libérer l'Abbaye le plus tôt possible du fardeau sous lequel elle succombait. Le magistrat de Colmar, on s'en souvient, s'était emparé des dîmes de Sainte-Croix et des biens de Marbach sis à Colmar et à Wetolsheim sous le couvert d'une prétendue donation du duc de Saxe-Weimar. Or, il venait d'apprendre de source certaine que la paix, tant de fois annoncée en vain, venait enfin d'être signée. Aussitôt pour se garantir contre des revendications, que ses jouissances plus ou moins légales n'eussent pas manqué de provoquer, il fit offrir, comme pure grâce, au prieur Pierre la restitution immédiate et soi-disant anticipée, (puisque sa prétendue donation ne devait prendre fin qu'avec la guerre), de tous les biens qui en faisaient l'objet, à condition que le prieur, de son côté, reconnût la donation pour légitime et renonçât à faire valoir contre la ville toute espèce de prétention pour le passé. Le prieur, qui ignorait la conclusion de la paix, signa tout ce que l'on demandait, s'estimant trop heureux de recouvrer à si peu de frais les revenus les plus importants de son Abbaye (14 mai 1648). Mais il ne tarda pas à s'apercevoir combien il avait été joué, d'autant plus que les années suivantes (1651—1652), le magistrat fit régulièrement main-basse sur une bonne partie des dîmes de Sainte-Croix, ou plutôt força les dîmiers à verser une grosse partie de la dîme entre les mains des officiers de la ville, prétendant qu'il était créancier de Marbach lui-même, ainsi que plusieurs de ses bourgeois, pour une grande somme d'argent. Où trouver justice alors contre de pareilles procédés?

Le magistrat fit encore mieux un peu plus tard. Le prieur, qui n'était pas encore parvenu, en 1650, à recouvrer la dixième partie des biens et des revenus de l'Abbaye, harcelé par les créanciers autant que par le besoin, remonta et mit en état son train de culture, afin de tirer tout le parti possible des terres de Marbach demeurées depuis si longtemps en friche ou à peu près[2]. Grâce à la générosité d'amis et de bienfaiteurs de sa

1. «Da alles verherget, und kaum mehr under den tachlosen gebawen zue wohnen, niergend anders was wir durch pfarradministration doppelt verdient zum Unterhalt einzunehmen gehabt, und gewust...» (Le prieur à l'évêque de Strasbourg, 1680.)

2. Le prieur se plaignait à l'évêque de Strasbourg de ce qu'il ne trouvait pas à affermer quantité de terres de l'Abbaye et se voyait dans la nécessité de les cultiver lui-même.

maison, et en y consacrant plus de 200 thalers d'économies personnelles dont la règle de la Congrégation lui permettait de disposer, il y était parvenu, lorsque la guerre éclata de nouveau. Sur la fin de 1651, dans la crainte d'une invasion de l'armée ennemie, il fit transporter à Colmar, croyant les mettre en sûreté, le vin et les grains emmagasinés à Marbach et à Eguisheim pour la subsistance de ses religieux. La précaution ne fut pas inutile, car le samedi de la sexagesime, 1652, les soldats de l'armée du duc de Lorraine, sans aucunement tenir compte de la sauvegarde (salvaguardia) que le prieur avait obtenue de leur général[1], envahirent l'Abbaye, la mirent au pillage et s'approprièrent tout le bétail et le train de culture: abstraction faite du dommage causé aux toitures, portes, volets, meubles, etc., le prieur estimait la valeur des objets volés 2076 florins[2]. Peu de temps avant la guerre des Suédois, la ville de Colmar avait acquis de la succession de Nicolas de Hattstatt, décédé à Bâle en 1586, un certain nombre de rentes foncières, parmi lesquelles se trouvait une rente annuelle d'un foudre de vin, due par l'Abbaye et sise sur des biens de Gueberschwir. Après la guerre, le sieur de Poltier, la ville de Bâle, le sieur de Schauenbourg et la ville de Colmar réclamèrent, tous à l'envi, comme successeurs de Nicolas de Hattstatt, le paiement de cette rente. Comme il ne pouvait y avoir qu'un seul créancier légitime, le prieur Pierre, nouveau venu dans la province, ignorant ce qui s'était passé, demanda les délais nécessaires pour faire des recherches et pria les créanciers de lui communiquer leurs titres, ou de lui indiquer sur quels biens reposait la rente foncière en question. Il ne reçut aucune réponse. Mais lorsque le magistrat de Colmar eut appris que le prieur avait fait conduire à Colmar les fruits et les vins de Marbach, pour les soustraire à la rapacité des ennemis, il fit faire main-basse sur neuf chariots de vin, qui représentaient le paiement de la rente pour l'année courante et pour les années échues, même celles durant lesquelles les religieux, expulsés de l'Abbaye, avaient été dépouillés des biens débiteurs de la rente. C'était une injustice criante,

---

1. «Schriftlich und lebendig» dit le prieur. Sans doute, le lieutenant-général Fauge avait donné ses ordres par écrit, avec quelques soldats qui devaient les faire respecter et ne le firent point. Ces soldats demeurèrent dix jours au couvent et on leur donna 6 fl. par jour. Il semble que les envahisseurs furent plutôt de ces vivandiers qui suivaient l'armée, que des soldats; car le prieur les appelle ailleurs : teutsche lothringer *Bauern*.

2. On pourra se faire une idée de ce que valaient 2076 florins au pouvoir actuel de l'argent, lorsqu'on saura qu'un cheval était alors estimé 48 fl., un bœuf 30, une vache 24.

contre laquelle le prieur, destitué de tout secours, ne put protester «que par des larmes»[1].

Tous les créanciers de l'Abbaye ne purent pas évidemment agir avec le même sans-façon. Mais la plupart n'étaient guère plus délicats; ceux de Colmar surtout se montrèrent, dans les commencements, avides et durs, et le prieur assure qu'il ne parvint à faire taire les plus affamés, qu'en faisant de lourds sacrifices, «in diesen herden Zeiten und unserem also beschwerlichen Anfang der Marbaichen Wohnung»[2]. Le pillage de l'Abbaye par les soldats du duc de Lorraine les força nécessairement à prendre patience; et comme deux ans plus tard, en 1653—1654, les soldats du maréchal de la Ferté-Senneterre firent subir le même sort à Marbach[3], ils durent

1. La ville de Colmar était réellement seule créancière légitime de cette rente, et Marbach continua de la payer. Mais lorsque le prieur eut ramassé «de côté et d'autre ce qu'on a pu retrouver des titres de l'Abbaye», il trouva dans un de ses livres de recette, que la rente en question était rachetable moyennant 70 fl. d'or, prix dérisoire à cette époque, mais en proportion avec la valeur du vin au moment où la rente fut créée. Colmar prétendit au contraire que les Hattstatt, en aliénant cette rente plusieurs fois, s'étaient toujours réservés à eux-mêmes et n'avaient jamais consenti à d'autres la faculté de réméré à raison de 70 fl. Le successeur du prieur Pierre, en 1689, s'appuyant sur son livre de recette, refusa désormais de payer la rente et offrit de la rembourser à 70 fl. Il y eut procès au Conseil souverain. Un premier arrêt de 1693 ordonna aux parties de bailler leurs titres. Marbach, qui les avait perdus par le fait de la guerre, ne le put pas évidemment, et Colmar s'y refusa absolument, de sorte que le 20 septembre 1700 il intervint un arrêt définitif, par lequel Colmar fut maintenu en sa possession, sauf aux défendeurs leur action au pétitoire; Marbach fut condamné aux frais qui s'élevèrent à 275 ℔. 8. 6. — Les arrérages en retard faisaient une somme de 1,100 ℔, mais Colmar se contenta de 600 ℔, plus un foudre de vin de 1699. (2 avril 1701.)

2. En 1653 le prieur fut obligé de donner en antichrèse les immeubles de l'Abbaye aux créanciers «gezwungenerweise ... eine solche Repartition, dass sye alles, ohne die Pfarrpfrunden und dero incorporisten Kirchenfälle, bis zue ihrer vollige Zahlung einziehen sollen.»

3. «Paldt daruff durch lothringische, und als Es (das Gotteshaus) kümmerlich sich wieder ein wenig erholt, durch die lafertischen Kriegstruppen gänzlich ausgeplundert, verhert und verderbt worden.» (Le prieur à l'évêque de Strasbourg, 1665.) — Le maréchal de La Ferté avait été envoyé en Alsace pour «réprimer la mauvaise conduite et rébellion du comte de la Suze, gouverneur de Belfort», qui avait pris parti pour la Fronde. A la tête de 6000 hommes, il assiégea Belfort et força le comte de la Suze à capituler le 7 février 1654; puis il marcha contre le comte d'Harcourt et M. de Charleroy, qui avaient embrassé le même parti et les força à signer un traité qui fut agréé par Versailles. (Cf. Strobel, *Vaterl. Geschichte.* V, p. 15). — D'après deux lettres de Louis XIV à la ville de Colmar, le maréchal vint à Colmar en décembre 1653, et sur la demande du Roi, obtint l'artillerie de la ville, à charge de restituer les canons «incontinent après que l'occasion de les employer sera passée». (Communication de M. Waldner, archiviste de la ville de Colmar.)

attendre, bon gré, malgré, bien plus longtemps qu'ils ne l'eussent souhaité!

Cependant, pour les satisfaire, il n'est rien que le prieur négligeât. C'est dans cette vue, autant que pour subvenir aux besoins de sa maison, qu'il s'efforçait de refaire le patrimoine de Marbach et d'arracher les biens de son Abbaye aux mains qui les détenaient injustement. Toutefois il n'achetait le succès qu'au prix d'efforts persévérants. Nous avons dit qu'en 1650 il n'était pas encore parvenu à recouvrer la dixième partie de ses revenus. En 1664, c'est-à-dire quatorze ans plus tard, le prieur écrivait dans un de ses livres qu'il appelait *Notanda:* «Annui reditus fuerunt aliquando mediocres; nunc, *pro tot debitis, oneribus, gravaminibus,* necessariis restaurationibus, suppellectile ecclesiastica et profana, vinearum et agrorum incultorum expurgationibus, eorumque et censuum renovationibus et plurium religiosorum vestimentis et alimentis, alisque quotidianis emergentiis, *admodum exigui*». Et dans une lettre à l'évêque de Strasbourg, Eggon de Furstenberg (1665), il insiste sur ce point: Marbach, dit-il, «an seinen jahrlichen einkomen, durante bello, solchen abgang und schmälerung erlitten, *das von 1800 fiertel frucht, so zu fridenszeit* jahrlich eingebracht werden könten, an jetzo *kümmerlich 420 zu erhalten;* zu denen, weil die jungeren Colligenden verlohren, und die Urbaria zu alt, *in die 22 fuder jahrlichen bodenzinses gar verlohren gangen*, die besten aber und die gibigster gefälle zu Egisheim starck oppignorirt...». Aussi, s'écrit-il, il reste à peine assez de quoi, «post tot accepta damna, die Creditores umb etwas zu geschweigen, die nothwendigen alimenta für 15 geistlichen und gesind beyzuschaffen, und die noch stehenden gebaw in sartis tectis zu erhalten»! Aussi bien le prieur rencontrait à chaque pas de grands obstacles; il avait souvent à lutter contre de puissants adversaires. Ainsi les Truchsès de Rheinfelden, renouvelant leurs anciennes prétentions, firent couper dans les forêts litigieuses vingt-cinq chênes qu'ils purent enlever et vendre, grâce à l'appui que leur prêta le commandant de Colmar (1652). En 1667 Rodolphe de Schauenbourg fit assigner l'Abbaye au Conseil souverain, l'accusant d'avoir fait couper quarante des plus beaux chênes dans une forêt qu'il prétendait à tort faire partie de son fief. Les fermiers et les débiteurs refusaient partout de payer les canons ou les arrérages qu'ils devaient, parce qu'ils étaient soutenus et encouragés dans leurs prétentions par Messieurs du magistrat de Colmar, «pour lors les tous-puissants dans le pays et la terreur de leurs voisins», et même par les officiers de l'évêché. Les Schauenbourg allèrent jusqu'à disputer à l'Abbaye les droits de patronage sur Herrlisheim et les dîmes qui y étaient attachées!

Ces droits, contestés pour la première fois en 1188, du temps du prévôt Bernard, reconnus depuis la propriété de Marbach par un si grand nombre de titres irréfragables, faisaient, d'après eux, partie du fief qu'ils tenaient de l'évêché de Strasbourg et ils s'en mirent en possession, à la première occasion, de leur autorité privée, comme il sera expliqué plus loin[1].

Ces difficultés de toute sorte, suscitées par les créanciers autant que par les débiteurs et les usurpateurs des biens de l'Abbaye, cette quantité de procès qui en étaient la suite, avaient transformé Marbach en un vrai bureau d'affaires, en quelque sorte, en étude de procureur. Ce sont les religieux qui s'en plaignent : «Quia tanta judicialium processuum forragine hactenus obruti, et in continuis discurtionibus, distractionibus procuratorum, advocatorum et aliorum tabularum forensium quotidianis salutationibus, adorationibus et genuflexionibus, insuper super sumptibus ex aerario et promptuario Christi in nimis notabili summa desumptis, usque ad justissimam impatientiam et rationabilem indignationem pertaesi sunt et attaediati».

1. Les Schauenbourg affichèrent pour la première fois leurs prétentions vers 1627. Mais après la guerre des Suédois, ils ne gardèrent plus aucune mesure dans la poursuite de cette affaire, s'emparant des dîmes avec violence, ainsi que des revenus des bénéfices et de la cure, nommant eux-mêmes un curé, etc. Cependant ils ne triomphèrent, ni à la régence de Saverne, ni à l'officialité d'Altkirch, ni devant le Conseil souverain; et l'arrêt du 23 décembre 1673 reconnut les droits de Marbach et condamna les deux barons de Schauenbourg aux dépens, avec dommages-intérêts et restitution de tout ce qu'ils avaient indûment perçu. Néanmoins, dans l'intérêt de la paix et pour conserver des rapports de bon voisinage, Marbach fit remise aux barons des dommages-intérêts et des restitutions, qui pouvaient s'élever à 1500 thalers environ. — Voici comment les Schauenbourg fondaient leurs prétentions, d'après les pièces fournis au procès: les Hattstatt avaient constitué leurs alleux en fiefs oblats de l'évêché de Strasbourg en 1310, moyennant 680 marcs d'argent. En 1585 le dernier descendant légitime de cette famille étant mort à Bâle, les fiefs firent retour à l'évêque de Strasbourg. En 1603 le cardinal de Lorraine, qui était alors évêque de Strasbourg, les conféra aux Schauenbourg moyennant 19,800 gulden, qu'ils payèrent à la maison de Lorraine. Les Schauenbourg prétendaient que les Hattstatt, tenant en fief de l'évêché les sept huitièmes des dîmes et les trois quarts du patronage de Herrlisheim depuis 1310, n'avaient pas pu en disposer sans le consentement du seigneur direct pour plus longtemps qu'eux-mêmes, selon les principes du droit féodal. Or ces droits n'ont été cédés à Marbach qu'en 1312; donc cette cession était annulée par le retour des fiefs au seigneur direct. On a vu plus haut que Marbach était propriétaire de la moitié de ces droits dès 1276; et comment croire que la cession de l'autre moitié en 1312 ait été faite sans l'assentiment de l'évêché, au préjudice de ses droits, puisque *jamais* l'évêché n'a fait la moindre objection à ce sujet. La possession actuelle prouvait donc, à défaut de titre, que le patronage et les dîmes avaient été cédés à Marbach en 1312 en pleine propriété, soit de l'agrément de l'évêché, ou bien parce qu'ils avaient été exceptés expressément de l'acte de 1310.

Cependant le protectorat de l'évêché de Strasbourg était, pour le prieur, une source non moins féconde de cruels embarras. Marbach, situé dans le Mundat supérieur, considérait toujours l'évêque de Strasbourg comme son seigneur légitime et son protecteur spécial, malgré l'annexion, parce que le traité de Munster n'avait porté aucune atteinte aux droits des seigneurs immédiats. Aussi, dans toutes les difficultés qui l'assaillaient de tous côtés, le prieur n'osait prendre aucun parti, sans en avoir référé à son seigneur et protecteur. Celui-ci, jaloux de conserver ses prérogatives et ses droits, empêchait de tout son pouvoir Marbach de s'adresser, ou de répondre à la justice royale, au Conseil souverain, parce qu'il était lui-même le juge naturel de l'Abbaye. Pour ce motif il obligeait souvent Marbach à se soumettre, ou à passer des transactions qui, certes, n'étaient pas dans son intérêt. Ainsi, dans une difficulté que suscita l'abbaye de Munster en 1662, au sujet d'une rente de sept mesures de vin sise sur des biens de Rouffach, le prieur, assigné devant le Conseil souverain, ne put se défendre; il se soumit aux exigences de Munster: «ex nostra parte, gehörte diese Sache ad tribunal Episcopi argentinensis; *habe darumb nit antworten können:* satisfeci anno 1671». En 1661 et en 1668, la régence de Saverne fit les plus vifs reproches au prieur de ce qu'il avait consenti à se défendre devant le Conseil dans des affaires personnelles «in personalibus»[1].

Cette attitude réservée, presque défiante, que l'évêché imposait à Marbach, n'exempta nullement l'Abbaye de figurer sur les rôles du clergé de Haute-Alsace pour les impositions royales, à titre de sujet du roi. En 1651 le prieur fut dans l'impossibilité matérielle de payer la cote qui lui avait été demandée; on lui saisit, pour en tenir lieu, 10 rézaux de grain. En 1656 nouvelle imposition qui devait durer quelques années. La cote de Marbach, d'après la répartition approuvée par l'intendant, fut fixée à 14 florins 9 batz. par an. L'Abbaye réclama. Sur l'ordre de l'évêché, sans doute, le prieur députa à Ensisheim, où se tint en cette année l'assemblée du clergé, le sieur Pierre Jäger, lequel représenta que Marbach, étant de la juridiction temporelle de l'évêché, devait payer contribution à Saverne seulement, même pour les terres situées dans la domination du Roi, parce

1. En 1658, lors de l'installation du Conseil à Ensisheim, le prieur fut invité par le premier président, Colbert, à assister à la cérémonie. Saverne, consulté par exprès, eut le bon esprit de répondre qu'il serait imprudent de s'abstenir, mais que le prieur devait se faire accompagner par deux de ses religieux. — Toutes ces choses sont de petits incidents de la question plus importante de savoir quels étaient les droits qui appartenaient à la France sur les terres immédiates cédées par le traité de Munster.



que, d'après les lois de la province, il n'était dû de contribution que *in loco domicilii;* sous les Autrichiens on avait fait violence à l'Abbaye malgré ses protestations; elle demandait donc non une faveur, mais simplement justice. L'abbé de Lucelle, qui était président, répondit qu'il ne lui appartenait pas d'accueillir les réclamations de Marbach, parce qu'elles auraient pour effet une innovation dans les traditions reçues et suivies jusqu'alors. Il fallut donc se soumettre bon gré malgré.

Cependant, dès que l'intendant eut appris par l'un des secrétaires-interprètes que Marbach se réclamait du protectorat de l'évêché, il manifesta publiquement son mécontentement, de telle sorte que les Schauenbourg, qui étaient alors en contestation avec l'Abbaye au sujet du droit de patronage de Herrlisheim, se sentirent encouragés, et comptant bien qu'elle ne serait ni soutenue, ni protégée par personne, s'emparèrent par violence, sans citation préalable, sans arrêt qui les y autorisât, des dîmes et de tous les biens qu'elle possédait à Herrlisheim. C'est le prieur qui nous l'assure dans une lettre à l'évêché, dans laquelle il se plaint amèrement des embarras continuels que lui causait ce protectorat inefficace, auquel cependant il n'entendait pas se soustraire.

C'était pour assurer la conservation de ce protectorat que l'évêché exigeait régulièrement de l'Abbaye le droit de protection annuel, *Schirm-* ou *Schatzungsgeld,* et lui faisait sa part dans toutes les impositions qu'il levait sur ses sujets[1]. D'un autre côté le Mundat supérieur, dans lequel se trouvait Marbach, faisait au spirituel partie du diocèse de Bâle, et l'Abbaye, pour ce motif, était cotisée avec le clergé de ce diocèse, de sorte qu'il arriva ce que le prieur redoutait dès 1652 dans une supplique à l'évêque de Strasbourg: s'il fallait, disait-il alors, payer contribution au Roi, nous qui sommes déjà imposés par l'évêché, « wir, arme Geistliche, die ohne dem, cum clero Basiliensi als ein membrum dioecesis jederzeit contribuiren, und ferner in emergentiis zu contribuiren schuldig seindt, pro iisdem bonis, zumahlen dreyfachen collecten underworffen, und consequenter mehr als keiner im gantzen Bischtumb gravirt wehren ». Il en fut ainsi jusqu'à ce que, par la force des choses, l'évêché se vit obligé de renoncer à son protectorat; le moment ne tarda pas d'ailleurs.

En 1665, l'évêque de Strasbourg, auquel les traités garantissaient la

1. Le droit de protection était 83 fl. 6 β. 8 ₰. par an. — En 1663 il fixa à 20 florins par an la cote de l'Abbaye dans l'imposition destinée à subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs, et à 25 florins celle qu'elle aurait à payer pour le rachat d'Oberkirch, baillage situé sur la rive gauche du Rhin et engagé à un hérétique, que l'évêque Eggon de Fürstenberg, à peine nommé, avait résolu de racheter.



supériorité territoriale, reconnut volontairement, par un traité secret, la souveraineté de la France. Dès lors le protectorat qu'il exerçait sur Marbach, ne pouvant plus être que nominal, n'avait aucune raison d'être. On le conserva néanmoins, sans doute parce qu'il était une source de revenus. L'année suivante, 1666, l'Abbaye convint avec l'évêque, sous forme de transaction, qu'elle continuerait à payer à l'évêché, d'une part l'imposition pour le rachat d'Oberkirch durant le temps qu'elle restait à courir, et le droit de protection d'autre part, mais celui-ci réduit à 30 florins par an aulieu de 83, sauf à être augmentée dans quatre ans, si les revenus du couvent avaient augmenté; l'évêque de son côté s'engageait à faire exempter Marbach de toute imposition royale, sinon à lui remettre le droit de protection, et de toute manière à rayer l'Abbaye des rôles du clergé de Strasbourg pour l'inscrire dans celui des «*weltlichen Orten*» du Mundat. Cette transaction améliorait sans doute la position de l'Abbaye au point de vue des contributions, mais laissait toujours subsister le prétendu protectorat de l'évêché. En 1673, un bourgeois de Soultz demanda permission d'assigner au Conseil Marbach comme immatriculé à l'ordre du clergé, pour y répondre d'une affaire personnelle, et le Conseil l'accorda sans difficulté. — Nous voilà, de fait, passés sous une autre domination, écrivit le prieur à l'évêché. Que faire? Refuser de nous reconnaître sujets du Roi, serait encourir la disgrâce de l'intendant et nous exposer à toute espèce de représailles, comme nous en avons fait autrefois la triste expérience. — La régence de Saverne crut sauvegarder ses droits, sans exposer l'Abbaye, en ordonnant au bailli de Rouffach de citer devant lui les deux parties, puisque le demandeur était également sujet de l'évêché, et d'user de toute son influence pour les accommoder. Nous ne savons s'il y parvint, mais l'arrêt du Conseil subsista et ne permettait plus de douter des intentions du gouvernement. Dès lors ce ne fut plus qu'une question de temps; et bientôt le Roi exerça sur l'Abbaye tous ses droits de souveraineté, si bien qu'en 1711 et en 1741, les représentants de l'évêque de Strasbourg ne furent plus même admis à l'élection du prieur, malgré leurs protestations.

Grâce à son énergie et à sa persévérance, au prix de soucis, d'embarras, de luttes continuels, le prieur parvint, non pas à relever l'Abbaye, le mot serait trop ambitieux, mais du moins à la sauver d'une ruine presque certaine et à lui préparer un meilleur avenir. Toutefois, sur la fin de 1674, la guerre, qui avait éclaté de nouveau, faillit encore une fois compromettre un résultat si péniblement acquis. L'Alsace avait été envahie; et bien que le prieur eut obtenu une sauvegarde de l'électeur de Brandebourg, néanmoins l'ennemi imposa à l'Abbaye une contribution de guerre de 400

thalers et le logement de dix cavaliers avec dix-sept chevaux. Le prieur eut beau se plaindre d'une contribution excessive pour un couvent lui-même aux abois, d'autant plus que les soldats firent main-basse sur les fruits et denrées qu'il avait cru mettre en sûreté chez ses voisins, il ne fut pas écouté et dû s'exécuter. Mais la bataille de Türckheim força les Impériaux à une retraite précipitée, de sorte que le prieur n'eut pas à déplorer d'autre ruine ou d'autre catastrophe, semblable à celles que jusqu'alors, périodiquement, toutes les guerres avaient entraînées avec elles.

Avant sa mort, le prieur eut encore la consolation de prouver à l'un des adversaires les plus fougueux de son Abbaye, qu'il ne lui gardait pas rancune. Pendant la guerre, Herrlisheim avait été ravagé par l'ennemi et le château du sieur de Schauenbourg pillé et réduit en cendre ainsi que ses dépendances[1]. Sur la demande de ce seigneur, le prieur lui permit de prendre dans les forêts de Marbach, qu'autrefois ses sujets avaient tant maltraitées à son instigation, tout le bois nécessaire à la reconstruction et aux réparations de ces ruines.

Le prieur Pierre Kropenberg mourut le 24 octobre 1680, après un gouvernement de trente-quatre ans. Cet homme, ce religieux, avec Dieu seul pour appui, fort de son droit, exposé sans secours, livré comme une proie à la rapacité de ses adversaires, presqu'accablé sous leur nombre, trouva cependant dans sa foi et la justice de sa cause, la force et l'énergie de leur faire face à tous dans des temps difficiles. Il triompha de toutes les violences comme de toutes les disgrâces, au point d'arracher à l'avidité d'ennemis tous-puissants les dépouilles de sa maison qu'ils s'étaient partagées. Ce spectacle édifie et console de la défection ou de la faiblesse de quelques-uns de ses prédécesseurs. Les religieux, auxquels il avait rendu leur première ferveur, lui vouèrent une grande reconnaissance. L'un d'eux l'appelle «doctissimus juriumque nostrorum defensor accerbissimus»; on écrivit même sa vie: *Vita P. Kropenberg*, qui malheureusement n'est pas arrivée jusqu'à nous.

Quoique dans l'élection du successeur du prieur, on observa à peu près, cette fois encore, les formalités traditionnelles, néanmoins l'évêché de Strasbourg dut comprendre que son prétendu protectorat n'était plus qu'un vain mot. Le nouvel élu en effet, qui ne put plus être choisi que

1. «Das nach denen im jüngst vorbey gangenen beschwerlichen Landt- und Leutverderblichen Jahren, under anderen uns eben das laidige Ungluck getroffen, dass nit allein unsere Herrschaften insgemein die gröste Ruinen durch feindliche Völcker ausgestanden, sondern auch unser Wohn- und Residenzschloss zu Herrlesheim sambt alle hinterlassenen Mobilien, durch feuer und Flamen verzehert und eingeäschert . . . »

parmi les religieux sujets du Roi, devait se retirer par devant Sa Majesté, solliciter des lettres patentes, ou comme on disait, des lettres de don, l'autorisant à s'adresser à Rome ou à ses supérieurs pour en recevoir les bulles de confirmation, les faire enregistrer au Conseil souverain, et obtenir un arrêt ordonnant remise du temporel de l'Abbaye, après qu'il avait prêté serment de fidélité. Bien mieux, dans les lettres de don qu'obtint Augustin Beywandt, le Roi disait expressément, en parlant de Marbach: «la nomination et la présentation nous appartiennent par droit de patronage, régale ou autrement.»

VI.

Les bouleversements qu'avaient produits des guerres aussi longues que fréquentes, la confusion des intérêts qui en fut la suite, suscitèrent partout quantité de difficultés et de différends, qu'il appartenait aux tribunaux de trancher, maintenant que l'ordre était rétabli. Sans doute, on n'avait plus à craindre ces coups de force, ces violences, dont le prieur Pierre avait tant eu à souffrir, parce que la justice suivait un cours régulier[1]. Mais ce fut alors véritablement l'ère des procès et par conséquent le règne de la chicane. Et, certes la chicane n'épargna pas l'Abbaye! A cette époque les procès étaient devenus un mal nécessaire. Encore en 1742 le commandeur de l'ordre de Malte, baron de Forel, regardait les procès comme «un mal *presque* inévitable à celui qui a du bien..., quoiqu'ajoutait-il, à parler franchement, je m'en passerais...» Pour l'époque qui nous occupe, le mot *presque* est de trop. Il n'entre pas dans notre sujet d'énumérer et de raconter par le menu, la quantité de procès que les successeurs du prieur Pierre durent soutenir ou intenter. Aussi serons-nous très court sur la vie de la plupart d'entre eux, puisque tous leurs moments étaient pour ainsi dire absorbés par des procédures compliquées dont le récit serait monotone et fastidieux.

Le successeur du prieur Pierre, Augustin Beywandt, natif de Kaysersberg (1680 † 1711)[2], suivit en tous points les traditions de son prédécesseur. Ses efforts d'ailleurs furent couronnés de succès. Il finit par améliorer la situation matérielle de l'Abbaye, de telle sorte que le manus-

1. Ainsi un arrêt du 22 juin 1703 ordonna restitution à l'Abbaye de la dîme novale de douze arpents de terre sises à Hüseren, dîme dont le sieur Christophe de Poltier, seigneur pour un tiers de ce village, s'était emparé clandestinement et à main armée deux années de suite.

2. «Ex nobili Alsatarum stirpe progenitus, etc.» Kuehn, *Collect. Script. rerum hist. monast. eccl.*, t. IV.



crit de La Grange, dont on connaît le caractère officiel, estimait le revenu de Marbach en 1697 à 4 ou 5000 ℔ par an. Certes, ce n'était guère pour l'entretien d'une communauté nombreuse et des domestiques qu'exigeait le train de culture, soit cinquante personnes au moins. Et cependant, grâce à une économie sévère, le prieur parvint, non seulement à faire face à tant de besoins, mais il put encore consacrer une assez belle somme d'argent aux réparations qu'exigeaient les bâtiments de l'Abbaye et surtout la grande église[1]. L'une des listes d'abbés dit de lui: «qui 30 annis laudabiliter regnavit et multa restauravit, praesertim Ecclesiam et ornamenta illius et domum hospidum aedificavit.» Grandidier prétend que le prieur Augustin «fut le premier qui se fit bénir et qui porta la croix pectorale, la crosse et la mitre, exemple suivi par tous ses successeurs[2].» C'est une erreur. Le prieur de Marbach eut toujours le droit de faire usage des ornements pontificaux; c'est la raison pour laquelle il était appelé *prior infulatus*, et occupait un rang privilégié au chapitre général de la Congrégation, au même titre et pour la même raison que le prieur de Rebdorf[3].

---

1. Il «rétablit l'église telle qu'on la voit encore aujourd'hui; car il n'y a que le portail, dont l'architecture paraît être du douzième siècle, qui soit de l'ancien édifice brûlé par les rustauds d'Alsace». (GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, III, p. 141.)

2. *Œuvres inédites*, III, p. 141.

3. On se souvient que le prévôt Falco obtint du pape Honorius III, vers 1216, par l'entremise de l'empereur Frédéric II, le droit de se servir des ornements pontificaux, pour lui et ses successeurs, avec le titre d'abbé. Lorsque Marbach fut incorporé à la Congrégation de Windisheim, les supérieurs continuèrent, comme les abbés qui les avaient précédés, à user de ce privilège. Mais puisque le titre d'abbé n'était pas connu dans la Congrégation, ils furent appelés, comme leurs confrères, prieur ou prélat, ou quelquefois les deux mots réunis, *prior-praelatus*, auquel titre cependant on ajoutait le qualificatif *infulatus*, mitré, pour les distinguer des autres prieurs qui n'avaient point ce droit. Comme ils partageaient cet honneur avec les prieurs de Rebdorf, ils occupaient les deux, pour cette raison, une place distinguée au chapitre de la Congrégation. Quoique la bulle d'Honorius III se perdit ou fut détruite au milieu des bouleversements dont eut à souffrir l'Abbaye, cependant il ne vint à l'idée de personne de faire la moindre objection à l'usage des pontificaux par les prieurs de Marbach, tant la chose allait de soi et paraissait naturelle. Ainsi, Melchior Störcklin se servait habituellement d'un cachet sur lequel se voyait la crosse et la mitre au-dessus de ses armes. Et s'il en avait été autrement, comment aurait-on pu lui reprocher d'aimer le faste en jouant au prélat? Quel cadeau eut été pour lui le magnifique ornement pontifical dont le gratifia l'archiduchesse de Brabant, l'infante Élisabeth, Claire, Eugénie, s'il n'avait pas eu le pouvoir de s'en servir? Le commissaire de la Congrégation, Th. Metzmecker, dans la lettre par laquelle il annonçait à Pierre Kropenberg que le général le nommait prieur de Marbach (1646), écrivait pour la même raison: electus in priorem, sive potius in *abbatem* Marbacensem. En 1658, le même Pierre Kropenberg acheta à Strasbourg une crosse, sur l'ordre des visi-

Augustin Beywandt mourut le 7 août 1711, et eut pour successeur Joseph, Antoine, Preys (1711 † 5 oct. 1741[1]), lequel, comme son prédécesseur, vécut accablé de procès : «Ich, meines Theils,» répondait-il le 3 mai 1724 à une réclamation que lui avait adressée le baron Roll de Soleure, «suche auch die alten wegen denen Kriegszeiten zurückgebliebenen Zinzen. Allein muss Ich mich mit authentischen Brief und Schriften, mit nennung der Guether, sambt ihre anstösen und gewanden praesendiren; sonst werde ich zu meinem aigenen spott und schaden lähr abgewiesen.» Parmi ces nombreuses difficultés, nous ne pouvons omettre de mentionner les pré-

---

teurs, qui considéraient que toute la Congrégation avait intérêt à la conservation du privilège des prieurs de Marbach. Cependant après la mort du prieur Pierre, le Nonce de Lucerne fit faire défense expresse à son successeur, Augustin Beywandt, de se servir des pontificaux, à moins qu'il ne put présenter un titre émanant du Saint-Siège qui lui en conférât le droit. Il paraît que d'habitude les prieurs de Marbach, à peine élus, prenaient la croix et l'anneau et pontifiaient sans avoir reçu la bénédiction abbatiale. Le Cardinal-protecteur consulté, déclara que c'était un abus. Mais pour corriger cet abus, fallait-il exiger la représentation d'un titre, alors que la bulle d'Honorius III, dont on ne pouvait contester ni l'existence, ni le contenu, avait été détruite par le malheur des guerres? Quoiqu'il en soit, pour obéir à l'injonction du Nonce, on fouilla les archives de l'Abbaye en tout sens, on s'adressa même à Rome aux archives du Vatican. Mais comme ces recherches n'aboutissaient à aucun résultat, le nouvel élu pria le suffragant de Bâle, Haus, son ami particulier, d'intervenir en sa faveur. Sur les démarches de celui-ci, le Nonce se désista et retira sa défense, de sorte que l'évêque de Bâle consentit à donner la bénédiction abbatiale au nouveau prieur, qui depuis ce moment porta la croix et l'anneau. Grandidier n'eut de tous ces incidents qu'une connaissance imparfaite; de là l'erreur que nous avons relevée un peu plus haut.

Lorsque Augustin Beywandt fut mort, la communauté entière supplia l'évêque de Bâle d'user de son influence à Rome pour obtenir de nouvelles bulles en faveur de ses successeurs, puisque les anciennes bulles étaient perdues. Sa prière fut entendue sans doute; car le 18 décembre 1712, le prieur Ant. Preis reçut la bénédiction abbatiale des mains de Jean Christophore Haus, évêque de Domitiopolis, suffragant de Bâle, à Notre-Dame-de-la-Pierre, en présence des abbés mitrés de Notre-Dame-de-la-Pierre et de Bellelay de l'ordre des prémontrés. Son successeur, Élisée Kieffer, éprouva de nouveau cependant quelques difficultés, mais ce fut, semble-t-il, parce qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, sauf le dernier, il avait pris la croix et l'anneau avant la bénédiction abbatiale, usage contre lequel le suffragant Haus s'était vivement élevé. Le général, auquel le prieur avait demandé conseil, engagea celui-ci à beaucoup de prudence et à user de ménagements. De fait, les choses s'arrangèrent bientôt de leur mieux et, depuis ce temps, l'usage des *Pontificalia* ne donna plus lieu à aucune difficulté.

1. De la famille de Ehrenpreys (Petrus, IV.), — Alsacien de naissance, peut-être de la famille du conseiller à la régence d'Ensisheim, Preys, pour lequel se célébrait un anniversaire à Marbach. — « Vir decorandi ordinis et canonicae nostrae zelo plenus, nullique secundus», d'après une lettre de l'abbé Herrgott (1757).

tentions que les barons de Schauenbourg affichèrent en 1732 ou 1733. Les barons, qui ne pouvaient plus revendiquer la propriété des forêts qu'ils avaient convoitées, après l'arrêt de 1673, imaginèrent d'y réclamer le droit de chasse. Le droit de chasse, disaient-ils, est un régalien; et comme les Hattstatt tenaient leurs biens en fief, ils ne pouvaient en disposer que du consentement du seigneur direct. Or le titre de 1188 est un titre faux qui porte en lui-même les preuves de sa falsification; puis les évêques de Strasbourg ne devinrent seigneurs territoriaux de Marbach que cinquante ans plus tard; enfin les terres dont il s'agit faisaient partie du fief des Schwartzenberg et n'appartinrent jamais à celui des Horbourg, qui par conséquent ne purent valablement les céder, ni à l'évêque Henri, ni à l'abbaye de Marbach, etc.; autant d'erreurs que de mots! Inutile d'insister. C'était pour la première fois, depuis plus de 500 ans, que le titre de 1188, si souvent contesté et attaqué, était suspecté de faux! L'affaire d'ailleurs ne fut pas soumise aux tribunaux; une transaction y mit fin le 12 septembre 1734.

Le prieur, aidé de l'infatigable doyen Élisée Turstenlob[1], acheva la restauration de l'Abbaye et releva les maisons de recette établies dans les endroits voisins. C'est de quoi on le loue particulièrement: «Qui 30 annis regnavit..., aedificavit totam canoniam, rursus aream ac stabulum vaccarum et taurorum, nec non et domum in Heilig-Creutz, una cum area, domum in Herrlisheim, denique in ecclesia Marbacensi, nova sedilia in choro et nova organa fecit construi...»; les orgues seuls coûtèrent 6400 ₶, sans les frais de montage.

Le successeur du prieur Joseph[2], Élisée Kieffer, natif de Kaysersberg, était cousin de l'avocat Kieffer, celui qui devint le beau-père du premier président de Boug. Il fut élu le 28 décembre 1741. D'après le droit canonique français, tout bénéfice vacant pouvait être chargé d'une ou plusieurs pensions par le Roi, en vertu de sa qualité de patron féodal et ecclésiastique, antérieure à tout concordat[3]. A l'occasion de l'élection du prieur Élisée Kieffer, le Roi, par ses lettres de don, imposa à l'Abbaye une pension viagère de 1 000 ₶ par an, en faveur du sieur de Boisgautier, conseiller clerc au Conseil souverain. Cette charge nouvelle, ajoutée aux impositions ordinaires (elles ne montèrent en 1741 qu'à la somme de 269 ₶ 91, mais atteignirent l'année suivante le chiffre élevé de 1,266 ₶),

1. Petrus, IV. 1765.

2. Il mourut âgé de 75 ans, la 56e année de sa profession (abbé Herrgott 1757).

3. *Arrêts notables*, I, p. 94, 30 août 1718.

aggravait considérablement la position de l'Abbaye, qui n'était pas opulente, tant s'en faut. On fit des démarches pour en être déchargé. L'avocat Kieffer écrivit plusieurs lettres à Paris, à des personnes de marque dans ce but, mais n'obtint aucun résultat (1742)[1].

Le prieur avait 69 ans quand il fut élu. Il n'accepta cette charge qu'à regret. Soit qu'il se défiât de ses forces, soit que sa santé laissât à désirer, il voulut même se démettre en 1743, mais le général l'en dissuada. Cependant il ne tarda pas à tomber malade et mourut le 5 mars 1745, frappé d'apoplexie, de mort subite, mais non pas imprévue, dit l'abbé Herrgott, à 73 ans, après quarante-huit années de profession.

Son successeur, Joseph Jehl, d'Oberhergheim, fut élu le 4 mai 1745. Les religieux, en demandant en Cour l'autorisation de procéder à cette élection, avaient supplié le Roi de ne point leur imposer de nouvelles charges, parce que les revenus de leur Abbaye étaient si maigres, que sans les paroisses qu'ils administraient, ils ne pouvaient pas joindre les deux bouts. Ils avaient cherché à intéresser en leur faveur le cardinal de Fleury, le marquis de Breteuil, ministre de la guerre, le cardinal de Rohan, le maréchal de Broglie, l'intendant et M. de Brou, ancien intendant d'Alsace, alors garde des sceaux. Mais ils ne réussirent point, et on leur imposa une nouvelle pension viagère de 500 ₶ au profit du sieur Gobel, prévôt de Colmar.

Le nouveau prieur ne sut pas maintenir l'esprit de discipline et de régularité dans l'Abbaye. En peu de temps les anciens abus reparurent au grand scandale des religieux demeurés fidèles. De là, comme conséquence nécessaire, le désordre dans les finances, de telle sorte que «bona temporalia hujus Abbatiae», dit le général de Windisheim dans son ordonnance du 11 décembre 1754, «quantumvis tenuia, tam male ac injuste fuerint administrata, ut nisi adhibuissemus modum, continuis iisdemque notabilibus furtis ac defraudationibus in materia gravi, eadem domus Marbacensis redacta fuisset in infimam miseriam et paupertatem». Mais les temps étaient passés où l'autorité ecclésiastique se trouvait réduite à l'impuissance, et où les pouvoirs publics se montraient froids et indifférents, lorsqu'ils n'avaient aucun intérêt à favoriser le désordre dans les maisons religieuses. Par un acte daté du 19 juin 1754 le promoteur de l'officialité d'Altkirch, au nom de l'évêque de Bâle, somma les prieur, doyen et religieux de l'abbaye de Marbach «de pourvoir dans les trois mois, pour tout délai, au rétablissement de la discipline régulière dans leur maison et à la

1. La pension ne fut servie qu'à partir de 1743.

bonne administration des biens et revenus d'icelle, par une visite canonique qu'ils feront faire par leurs supérieurs réguliers...; faute de ce faire dans ledit délai, ledit promoteur se pourvoira en conformité de l'édit de 1695», dont les dispositions autorisaient les évêques à visiter tous les monastères quelconques de leur diocèse, lorsqu'ils le jugeaient à propos.

Aussitôt que le général de la Congrégation, Balthazar de Cutenbourg, eut connaissance de cette sommation, il résolut de faire la visite en personne. Il se pourvut donc à Versailles des autorisations nécessaires, et en attendant qu'il les eut obtenues, il ordonna d'enfermer le prieur et de le faire garder à vue par les serviteurs de l'Abbaye. Toutes formalités remplies, le général, assisté du prieur du couvent de Bethléhem, se rendit à Marbach le 2 octobre[1]; il y demeura jusqu'au mois de décembre. L'enquête minutieuse à laquelle il se livra fixa les responsabilités. Le 11 décembre, après avoir félicité les religieux demeurés fidèles et puni ceux qui étaient coupables, il ordonna diverses mesures qui devaient prévenir le retour de pareils abus, et comme le prieur avait manqué le plus gravement aux devoirs de sa charge, il le suspendit de ses fonctions, le condamna, sous le bon plaisir du Roi, à quinze années de bannissement et nomma administrateur par intérim Joseph Herrgott, religieux profès, natif de Guebwiller[2]. Le Roi ratifia toutes les mesures qu'avait prises le général, et par lettre de cachet, assigna pour résidence au prieur l'abbaye bénédictine de Mousson en Champagne, au diocèse de Reims, «l'espace de quinze années, sans pouvoir en sortir pour quelque raison et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine de désobéissance» (13 novembre 1754). La détention du prieur ne dura pas quinze ans, car le 13 août 1755 il fut frappé d'apoplexie et mourut[3].

1. Longissimo et difficili itinere die 15 sept. se committens, Marbacum die 2 oct. salvus advenit.

2. C'est à cette occasion que le général rappela aux religieux, surtout à ceux qui avaient charge d'âmes, l'obligation où ils étaient de se livrer à l'étude: «quod ut melius suum sortiatur effectum, monemus R. Adm. Dominum Administratorem, ut bibliothecam, quae optimum est ornamentum Abbatiae, per statuendum librarium, qui se conformet legibus praescriptis in statutis nostris (ch. XI), purgari et ornari curet, et quantum facultas domus permittit, per emptionem annuam, quorumdam librorum augeri...» Le mauvais état des finances de l'Abbaye ne permit à Joseph Herrgott d'y songer qu'en 1757. — Voir sur la bibliothèque de Marbach, *Revue catholique,* 1883 : *Le dernier abbé de Marbach.*

3. Il avait quitté Marbach le 16 décembre 1754. Les frais de séjour, d'entretien, de maladie et d'enterrement s'élevèrent à la somme de 1660 ₶ 3 sols. Il était âgé de 60 ans et avait trente-neuf ans de profession.

Jusqu'alors l'Abbaye avait échappé à tous les périls, qui pendant 200 ans environ ne cessèrent de menacer son existence, et à peu près secoué l'immense fardeau de ses dettes, sous le poids desquelles, selon toutes les prévisions humaines, elle aurait dû infailliblement succomber. Mais pendant que le général corrigeait les abus et rétablissait l'empire de la règle, un puissant parti s'était formé dans le but d'obtenir la sécularisation de Marbach et sa réunion au chapitre Saint-Martin de Colmar. On faisait à l'intendance et auprès du Roi les démarches les plus pressantes, exagérant sans doute ce qui s'était passé et représentant que cette solution était le seul moyen certain de prévenir tout désordre à l'avenir. Cependant, grâce à l'intervention énergique de l'évêque de Bâle, le danger fut écarté[1]; et tout obstacle étant levé, l'élection d'un nouveau prieur put se faire librement le 10 décembre 1755. Tous les suffrages se réunirent sur l'administrateur par intérim François Joseph Herrgott, âgé de 36 ans[2].

Cependant le Roi, pour prix de la bienveillance qu'il témoignait à l'Abbaye en lui donnant un chef, lui imposa une nouvelle pension de 1000 ₶ pour huit années, destinées aux réparations de l'église de Saint-Louis à Strasbourg. Cette nouvelle pension était évidemment une charge trop pesante. En 1757, l'année où elle devait être payée pour la première fois, les impositions ordinaires de Marbach et les anciennes pensions faisaient un total de 4683 ₶ 2 s. 8 ₰ sur un revenu tout au plus de 12000 ₶, y compris le rapport des cinq paroisses desservies par les religieux. Restaient donc au maximum 7316 ₶ 17 s. 4 ₰, qui suffisaient à grand'peine

1. «Ante quatuordecim annos, nos defenderat (Episcopus Basiliensis), contra Canonicos seculares Colmarienses, qui omnem lapidem moverunt ad supprimendam canoniam nostram, et ad istius proventus uniendos suae collegiatae Ecclesiae in Colmar.» (Les Religieux à leur général, 24 septembre 1768.) — «Je ne vous dis rien du projet de M. Gobel, prévôt de l'Église de Colmar. Les sécularisations et les réunions ne se font pas si aisément qu'il se l'imagine. On ne nous en a pas encore parlé ici, et je vous assure que si l'on vient à m'en parler, je rejetterai la proposition de tous mes efforts. Ce que vous auriez le plus à appréhender là-dessus, ce serait que M. l'Évêque de Bâle consentît à la suppression et sécularisation de votre Maison. C'est un très digne Prince et un très vertueux Évêque. Je suis persuadé que tant que l'abbaye de Marbach se soutiendra dans la régularité, il en sera le protecteur, loin de penser à la détruire. Ainsi tout dépend de la manière dont vivront vos Religieux; ils n'ont rien à craindre tant que leur conduite sera édifiante et conforme à leur état.» (Lettre de l'évêque de Mirepoix au général, 27 janvier 1755.)

2. Cfr. sur l'histoire de Joseph Herrgott: *Revue catholique*, 1883 : *Le dernier abbé de Marbach*, où l'on trouvera sur l'église, les cloches, la sacristie, la bibliothèque, les revenus, le patrimoine de l'Abbaye, etc., quantité de détails trop minutieux pour figurer dans cette courte étude.

aux dépenses ordinaires de l'Abbaye : entretien de seize ou dix-sept religieux sans les novices, salaire de vingt à vingt-cinq domestiques, frais de culture, entretien coûteux des bâtiments, frais du culte, aumônes, etc. Comment trouver ces 1 000 ℔? Le prieur fit les démarches les plus actives pour faire décharger son Abbaye de ce nouveau fardeau; il ne fut pas entendu. Dans l'impossibilité de payer, il s'était résigné, après ses réclamations inutiles, à se faire assigner et à souffrir une saisie-exécution, lorsque le plus ancien de ses pensionnaires, le conseiller de Boisgautier, vint à mourir inopinément. La somme que l'on réclamait pour Saint-Louis devenait donc subitement disponible. Le prieur se hâta de satisfaire son nouveau créancier, et put ainsi éviter un procès désastreux qu'il aurait infailliblement perdu.

Quelques années de calme avaient permis à l'Abbaye de respirer. Les impôts avaient quelque peu diminué et la situation financière, sans accuser une grande prospérité, était néanmoins assez satisfaisante pour que le prieur, au milieu des préoccupations que lui causaient les procès, put s'occuper de la restauration et de l'embellissement de son église[1]. Tout allait pour le mieux, lorsque tout à coup un édit de mars 1768, registré le 3 septembre, vint mettre la communauté dans une cruelle nécessité. Dans cet édit le Roi, empiétant sur les droits du Saint-Siège, à titre de «souverain temporel et de protecteur de l'Église», réglait de sa seule autorité ce qui regardait le noviciat, le nombre de conventuels de chaque monastère, leurs rapports avec l'ordinaire, etc., et par l'article 6 défendait à tous les religieux du royaume d'être affiliés à une Congrégation étrangère, sous peine de passer dans le délai d'un an, *ipso facto*, sous la juridiction de l'ordinaire. Ainsi donc Marbach se vit obligé de rompre les liens qui l'unissait à la Congrégation de Windesheim depuis 1462! En 1721 il en avait déjà été sérieusement question; même une démarche en ce sens avait été faite en Cour de Rome. Mais l'affaire n'eut point de suite; et depuis longtemps tout était oublié, lorsque l'édit de 1768 vint faire l'effet d'une mise en demeure. Le général Nicolas Zorn en conçut une vive

1. «C'est au même prélat que l'on doit la décoration et l'embellissement de l'église, qui est d'un bon goût et une des plus belles de la province (années 1764 et suivantes). Le tableau du maître-autel, qui est tout en marbre de Flandre, garni de bronze, représente tous les saints, au bas desquels se trouvent saint Irénée et saint Augustin avec un ange, tenant le plan de Marbach.» (GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, III, p. 142). — Ce tableau se trouve aujourd'hui dans l'église de Colmar; au plan de Marbach on a substitué le plan de saint Martin. (Voir *Le dernier abbé de Marbach*, p. 67.) — D'après les comptes du prieur, il fut dépensé par l'église et la sacristie 131.089 ℔, depuis 1756 jusque et y compris 1787; cette somme provenait en grande partie de dons et de legs faits dans ce but.

douleur. Mais que faire contre la nécessité? Il délivra donc une autorisation provisoire (5 novembre 1768)[1], parce que le chapitre général seul avait le pouvoir d'accorder l'excorporation définitive[2]. Le 17 août 1769 Simon Nicolas de Montjoie, évêque de Bâle, sur le vu de cette autorisation définitive, rendit une ordonnance par laquelle il déclara que le monastère de Marbach, détaché de la Congrégation de Windesheim et nouvellement passé sous sa juridiction, serait visité par son vicaire-général et suffragant Gobel; et pour ne laisser aucun doute sur la réalité de cette séparation, le prieur Joseph Herrgott reprit officiellement le titre d'abbé, titre qui était inconnu dans la Congrégation[3].

---

1. Marbach était entré immédiatement en négociation avec l'évêché de Bâle, et une ordonnance épiscopale du 28 septembre avait accepté ses propositions, sauf à elle à se mettre en règle vis-à-vis de la Congrégation de Windisheim.

2. Elle fut accordée le 13 juin 1769. L'arrêt ou l'édit de mars 1768 n'était obligatoire qu'à partir du 3 septembre, date de l'enregistrement. L'ordonnance de l'évêque de Bâle qui recevait Marbach définitivement sous sa juridiction, fut rendue le 17 août 1769. Néanmoins *plus tard,* l'évêque d'Autun soutint que les religieux ne se soumirent à la juridiction de l'ordinaire que «*plusieurs années après*» l'édit, «ce qui les met, dit-il, dans le cas de la suppression» ! (Mém. de l'abbé Herrgott, 1788).

3. L'abbé Joseph Herrgott crut devoir à cette occasion demander la restitution des archives de l'Abbaye qui étaient à Saverne. On se rappelle pourquoi et dans quelles circonstances l'évêque de Strasbourg, Jean IV, s'en empara en 1581, et les fit déposer avec beaucoup de soin à son château d'Isenbourg, dans un coffret à deux clés, dont l'une fut remise à l'Abbaye et l'autre resta entre les mains du bailli de Rouffach. Plus tard on crut les mettre davantage en sûreté, en les transportant à Saverne. Depuis ce temps les prieurs de Marbach, malgré leurs réclamations continuelles, n'en eurent plus que très rarement communication; on se contentait de leur en donner en cas de besoin des copies vidimées. Même en 1657, 1658 et 1659, le prieur P. Kropenberg, qui regrettait tant la perte des urbaires, colligendes et autres livres usuels de sa maison, ne put plus, pour y suppléer en quelque manière, obtenir la permission d'en faire prendre des copies vidimées. En 1731, lorsque le protectorat de l'évêché avait certainement disparu, l'Abbaye renouvela ses instances, d'autant plus vivement qu'à cette époque on faisait faire des renouvellements dans tous ses environs. L'évêque de Strasbourg ordonna alors de dresser un inventaire de tous les documents intéressant Marbach qui se trouvaient à Saverne. L'Abbaye apprit par son agent, que cet inventaire comprenait plus de 250 articles, mais ne put jamais en obtenir communication. En 1769, alors que Marbach fut de nouveau soumis à la juridiction spirituelle de l'évêque de Bâle, Joseph Herrgott se flatta qu'une nouvelle démarche faite en son nom par son évêque, aurait quelque chance d'aboutir, d'autant plus qu'il croyait pouvoir compter sur le bienveillant appui du président de la régence de Saverne et de l'évêque d'Arath. Mais il ne réussit pas. Aujourd'hui, les archives de Marbach qui étaient à Saverne, ou plutôt ce qui en reste, se trouve aux archives départementales de la Haute-Alsace, fonds de Rouffach.

«Unter anderm Stück, dit J. Herrgott, dans son Inventaire de 1759, hat Marbach

L'orage semblait conjuré, même dissipé, lorsque bientôt il se reforma plus menaçant que jamais et d'une manière tout à fait inattendue. On se rappelle qu'en 1755, on avait inutilement essayé d'obtenir la réunion de l'Abbaye au chapitre Saint-Martin. Or, en 1786 ces démarches furent reprises. Averti par l'intendant (26 avril 1786), l'évêque de Bâle ordonna à son ministre à la Cour de France, l'abbé de Raze, «de faire toutes les démarches possibles et nécessaires pour que ce projet de réunion... n'ait pas lieu»; et lui-même se plaignit à l'intendant des persécutions continuelles dont Marbach était l'objet[1].

---

umbsonst nominatim bittlich begehret, litteras fundationis und ein bergamenten buch darin, per modum chronici, alles fleisig pro notitia posterorum solle verzeichnet seyn.» Les lettres de fondation étaient perdues et ne se trouvaient pas à Saverne. L'autre livre en parchemin disparut lors de la guerre de Trente ans, selon le prieur Augustin Beywandt. Voici ce que ce dernier écrivit le 26 novembre 1689 à l'auteur de la *Collectio scriptorum rerum historico-monastico ecclesiasticorum variorum Religiosorum ordinum* (IV): «Acerbe doleo quod, ob defectu principalium documentorum nostrorum, quae jam sub decursu seculi decimi sexti, tempore belli rusticani a potiori perierunt et a seditiosa tumultuantium agricolarum turba vulcano tradita, vel violenter fuerunt decerpta, perdida et ablata, ampliorem informationem dare haud possim. Nostro decurente seculo, usque ad annum 1633, superfuit apud nos, insigne quoddam et inestimabile Chronicon, ab antiquis canonicis Marbacensibus, ab integris quatuor saeculis, magna sane sedulitate conscriptum, in quo praeter diversa notata, mirabilis quoque rerum ac temporum metamorphosis, mutationes item statuum, ordinum, provinciarum ac monasteriorum accurate fuerunt annotata. Hujus proin libri raritas et praestantia, quam plurimos patriae nostrae magnates, viros doctos, imo doctissimos, isthuc Marbacum attraxit, qui non tam animi relaxandi causa, quam ob hauriendam tam certam. et evidentem peritiam, pluribus diebus isthuc sese detinebant, legebant, seque cum maxima mentis oblectatione divertebant. Verum hujus modi Chronicon, postmodum, tempore belli suevici, una cum thesauro et pretiosissimo Ecclesiae nostrae ornatu (quem ex puro puto auro confectum Isabella, Clara, Eugenia, illustrissima Belgarum princeps nobis donaverat), Brisacum tanquam ad commune Patriae nostrae asylum tutissimum fuit translatum; ubi tandem jure belli, ad Bernardi Weimmariensis, ducis Saxoniae, generalem, uti vocant, auditorem, Georgium Welck, patria Norinbergensem, acatholicum devenit; et sic haud sine gravissima injuria a nobis ablatum periit.» — La chronique de Marbach a-t-elle été réellement retrouvée de nos jours et publiée dans les *Monumenta Germaniae* de Pertz? A-t-elle été véritablement écrite à Marbach, ou faut-il n'y voir qu'une compilation? Quels en sont le ou les auteurs? etc., etc. Autant de questions sur lesquelles s'est exercée la sagacité de plusieurs critiques, qui, selon la coutume, démolissent les opinions les uns des autres, solennellement, avec un grand appareil d'érudition. — (Pertz, *Arkiv.*, XI. — La traduction allemande de la chronique de Marbach par Grandaur, etc.)

1. Il ajoutait que s'il fallait venir au secours du chapitre de Colmar, il serait plus sage de lui incorporer le chapitre de Lautenbach; et il indiquait «le moyen d'indemniser monseigneur le cardinal-évêque de Strasbourg de la perte de la juridiction sur le chapitre de Lautenbach, en lui conservant les nominations aux canonicats transférés... », etc.

Cependant «M. le baron de Flachslanden, maréchal de camp, neveu de l'abbesse d'Ottmarsheim, gendre de M. de Landenberg de Soultzmatt, ayant eu connaissance de ce qui se tramait à l'intendance contre Marbach, eut à ce sujet de longues conférences chez son dit beau-père à Soultzmatt, dont le résultat fut de profiter de cette occasion pour demander à M. de Brienne, archevêque de Toulouse, protégé de la Reine, son grand ami, et à M. de Marbœuf, évêque d'Autun, administrateur chargé de la feuille des bénéfices, lié le plus étroitement avec ledit archevêque de Toulouse[1], la suppression de l'abbaye de Marbach en faveur du chapitre des dames nobles d'Ottmarsheim et de Boussières, pour en réunir les revenus: ce qu'il obtint par arrêt préparatoire du Conseil d'État du 25 août 1786, signifié à ladite Abbaye le 29 septembre de la même année»[2]. Toutefois on agit avec la plus grande circonspection, et l'on garda le plus profond secret, si bien que l'arrêt de suppression fut rendu sans l'avis préalable, ni de l'intendant de la province, ni de l'évêque du diocèse, ni du Conseil souverain, sans les formalités civiles ou canoniques d'usage, de sorte qu'il fit l'effet d'un coup de foudre. Il est vrai que l'arrêt n'avait qu'un caractère provisoire. Mais pour qui savait comprendre, c'était un moyen de tourner une difficulté que l'on n'aurait pu vaincre en l'abordant de front. Il aurait fallu céder devant toutes les réclamations, les vives protestations qui se seraient élevées de toute part; tandis qu'une fois la suppression ordonnée et toutes les mesures prises en cette vue, malgré leur caractère provisoire, il n'eut coûté, pour les rendre définitives, que la peine de les déclarer telles, sans plus provoquer la moindre opposition. Quoiqu'il en soit l'arrêt, considérant que l'abbaye de Marbach se trouvait réduite à un si petit nombre de religieux qu'elle ne pouvait plus subsister aux termes des art. 7 et 9 de l'édit de mars 1768, ordonna sa suppression par voie d'extinction. En conséquence il était interdit aux religieux de se recruter; leurs biens étaient confisqués et mis sous séquestre pour être employés selon que le Roi jugerait à propos de l'ordonner en temps et lieu, tout en annonçant dès maintenant le projet d'augmenter la dotation des chapitres nobles de Boussières en Lorraine, ou d'Ottmarsheim en Alsace[3]. Or, il

1. Depuis 1766 une commission permanente, instituée à Versailles, sous prétexte de réformer le clergé, s'occupait de diminuer le nombre de couvents par voie de suppression. Voir sur cette commission: Taine, *La Révolution*, I, p. 213. — Elle fit si bien, qu'en douze ans neuf Congrégations avaient entièrement disparu, et au bout de vingt ans 386 maisons étaient supprimées.

2. Mémoire de l'abbé Herrgott relatif à la suppression de l'Abbaye, 1788.

3. «Le dispositif fait défense à Marbach de recevoir des novices, et en remet les revenus en séquestre sous l'administration du sieur Bruder, avocat, secrétaire-interprète à

était absolument faux que Marbach ne comptait plus le nombre de religieux fixés par l'édit de 1768. Depuis de longues années ceux-ci ne furent jamais moins que 17 ou 18[1]; et comme telle était la seule raison alléguée pour justifier leur suppression, les religieux ne perdirent point l'espoir de faire révoquer cet arrêt[2]. L'évêque de Bâle écrivit plusieurs lettres en leur faveur au maréchal de Ségur, ministre de la guerre, à l'archevêque de Paris, à l'archevêque de Toulouse, à l'évêque d'Autun, au comte de Montmorin, et recommanda vivement à l'abbé de Raze, son ministre à la Cour de France, de prendre en main leur cause. Le 5 avril 1787 il s'adressa même directement au Roi et lui représenta combien il lui serait pénible de voir disparaître pour des raisons absolument inexactes et controuvées une Abbaye dont les religieux, par «la régularité..., leur zèle pour le salut des âmes, leur charité envers les personnes misérables, sont devenus des objets de vénération, de confiance et de gratitude publique». M. de Salo-

---

Colmar et bailly du château de Wagenbourg, appartenant à M. de Landenberg de Soultzmatt. Ledit sieur Bruder, en qualité d'économe-séquestre, est chargé de la recette et de toute dépense non claustrale de l'Abbaye, de l'entretien des bâtiments, de fournir le nécessaire pour l'église, de payer les impositions royales, les contre-cens, les frais pour la culture des vignes et des terres labourables, comme aussi de tirer ceux de son administration, sans être obligé d'en rendre compte qu'à M. l'intendant, enfin de verser le restant dans les mains du procureur claustral, qui servira à l'entretien de. l'abbé et ses religieux.» (Mém. de l'abbé Herrgott.)

1. Aux termes de l'édit de 1768, le minimum de religieux variait, selon les cas, de quinze à neuf, pour qu'une maison put subsister. Voici, d'après une lettre de l'abbé Herrgott à son avocat de Paris, l'origine et le fondement de cette accusation fausse dirigée contre Marbach: «Je me ressouviens... que l'an 1782 la chambre ecclésiastique, à laquelle préside M. de Klinglin, pour former un nouveau cadastre et régler les impositions d'un chacun selon la justice distributive, m'a demandé le dénombrement des *sujets résidant* dans l'Abbaye. Il faut remarquer que l'on n'a pas demandé celui des profès. J'ai donc donné un état des religieux alors existants et résidant dans la maison, sans avoir fait mention des exposés dans les cures, comme de juste, car ceux-ci sont confondus et imposés sur le même pied que les autres curés du clergé séculier. Qui est-ce qui aurait cru, qui aurait même osé soupçonner qu'un homme en place, un grand-vicaire, serait capable de se prévaloir malicieusement de cet état pour me dénoncer comme prévaricateur de la loi énoncée dans l'édit de 1768? Il faut le dire, c'est M. de Klinglin qui a eu la noirceur de se rendre coupable d'une action aussi détestable. Il a mis en mains cet état à nos ennemis, dont lui-même en est le plus cruel, comme dénombrement complet des sujets de l'Abbaye, sans rien dire des exposés ..» (29 avril 1787.)

2. «Dans le même temps M. de Flachslanden, par une lettre du 1er octobre, une autre du 14 et une troisième du 22 du même mois, tentait de nous engager de nous retirer avec une pension; mais remarquant que nous étions intentionnés de faire porter la vérité jusqu'au pied du trône, ce seigneur a cessé de faire des propositions ultérieures.» (Ibid).

mon, second président du Conseil, de son côté, assura le garde des sceaux, M. de Ségur et M. de Vergennes, que si véritablement «l'abbaye de Marbach avait manqué de se conformer à l'édit de 1768», le Conseil ne se serait pas laissé prévenir et n'aurait pas gardé le silence[1]. Les religieux eux-mêmes n'épargnèrent ni prières, ni démarches, ni dépenses. Ils vendirent toute l'argenterie dont ils pouvaient disposer, contractèrent divers emprunts pour un total de 24000 ₶, firent imprimer plusieurs mémoires et envoyèrent à Paris deux députés, les chanoines Weck et Ebelin. Ceux-ci, sur les conseils de MM. de Tissot, secrétaire du Roi, et du Closey, avocat au Conseil d'État, firent requête au garde des sceaux, recommandèrent leur cause à Mme Louise de France, tante du Roi, frappèrent à toutes les portes et dépensèrent une somme énorme en sollicitations. Mais ils luttaient contre un parti pris, et tout fut inutile[2].

A cette époque, on regardait les privilèges de la noblesse d'un œil d'envie, car les idées égalitaires avaient fait leur chemin. Aussi dès qu'on vit que Marbach était la victime d'une injustice évidente dont la noblesse seule devait profiter, la cause de l'Abbaye trouva les plus chaudes sympa-

1. L'intendant s'intéressa également en faveur des religieux, sans que nous puissions préciser quelles démarches il fit.

2. Pendant ce temps, les prétendants à la succession de Marbach faisaient à Paris les démarches les plus actives pour obtenir chacun une bonne part de ses dépouilles. Un moment le chapitre Saint-Martin se crut favorisé; mais bientôt l'abbaye d'Ottmarsheim parut l'emporter de nouveau (lettres de l'abbé de Raze, 16 mai et 7 juin 1787); puis l'on fit courir le bruit que «l'arrêt de suppression sera supprimé, mais à la condition de payer dans l'espace de huit ans soixante mille ₶ aux dames d'Ottmarsheim». (Lettre de l'abbé Herrgott, 19 avril 1787.) — Dans cette incertitude, «M. le baron de Flachslanden, ce grand ami de Mgr. d'Autun et protégé du Ministre principal, partit pour Paris avec son frère, le chevalier, commandeur de l'ordre de Malte, président de l'Assemblée provinciale d'Alsace» (28 février 1788), afin d'assurer le succès définitif d'Ottmarsheim. — Toutefois un arrêt du 16 juin 1787 rejeta purement et simplement la requête de Marbach, débouta les religieux de leur demande et ordonna l'exécution pure et simple de l'arrêt du 25 août 1786. L'avocat, M. du Closey, en avertissant l'abbé de Marbach de l'insuccès apparent de ses démarches, l'engageait cependant à ne pas désespérer, et considérait, quant à lui, ce dernier arrêt comme ayant «pour objet de concilier la dignité du Conseil avec la justesse de nos représentations, et de ne pas révoquer subitement et ouvertement le premier». Aussi l'abbé adressa le 18 octobre 1787 une nouvelle supplique à l'archevêque de Toulouse, plus pressante que jamais. Mais «pour toute réponse Mgr. l'archevêque de Toulouse nous a fait signifier le 31 octobre 1787 l'arrêt du 16 juin précédent; ... et nos trois novices ont quitté Marbach le 4 novembre suivant». Cependant «la déposition du Ministre principal» fit renaître l'espoir au cœur des religieux, et l'avocat du Closey annonçait le 27 août 1788 à l'abbé, qu'il se préparait à «faire revivre la défense de notre affaire aussitôt» que la tranquillité publique serait rétablie: moment qui n'arriva jamais.

thies auprès du tiers-état. La suppression des chanoines de Saint-Antoine et du Saint-Esprit au profit de l'ordre de Malte avait déjà surexité les esprits peu d'années auparavant; la suppression de Marbach les révolta «plus que jamais.. dans toute la province, attendu qu'il en résultait une nouvelle perte pour les familles de roture de quatorze à quinze places»[1]. La première assemblée complète du district de Colmar, en 1787 et, en 1789, *tous* les cahiers du tiers et du clergé dans toute la province, même le cahier des dix villes impériales, protestèrent unanimement contre toute suppression de chapitres, corps ou maisons régulières, ouvertes aux personnes du tiers, et quelques-uns réclamèrent nommement la conservation de l'abbaye de Marbach[2]. L'unanimité de ce témoignage d'intérêt en faveur de leur Abbaye ranima la confiance des religieux.

Aussi bien l'année 1789 réservait encore bien des surprises. Au mois de juillet, le peuple des campagnes se souleva partout et chercha dans le désordre la réalisation immédiate de ses aspirations. Une proclamation de la Commission intermédiaire, mal rendue en allemand, encouragea les émeutiers dans leurs revendications aulieu de les calmer[3]. Le peuple fanatisé se rua sur les châteaux; la vie des seigneurs et de leurs officiers ne fut plus en sûreté; les couvents, pour peu qu'ils fussent en contestation avec quelques communautés, couraient les plus grands dangers, surtout s'ils étaient isolés. Marbach ne fut pas épargné. Linge, vaisselles, meubles de toute sorte furent soustraits, abimés, brisés ou détruits; les personnes elles-mêmes n'étaient plus guère en sûreté, tant les aggressions violentes se multipliaient. Et nous ne disons rien de la dévastation des forêts!

Lorsqu'on apprit à Colmar que la vie et les biens des religieux de Marbach étaient en danger, toutes les anciennes sympathies pour cette maison si éprouvée se ravivèrent. Le 21 août, les chefs et représentants catholiques de la ville et de la bourgeoisie de Colmar prirent un arrêté par lequel ils offraient à l'Abbaye «leur sauvegarde», si celle-ci consentait à sa réunion au chapitre Saint-Martin. Dans des circonstances aussi critiques, cette démarche des bourgeois de Colmar parut aux religieux une

1. *Moniteur universel,* 15 février 1790, discours de Gobel.

2. Aux assemblées de Belfort, il y eut même à ce sujet des motions «très vives» sur lesquelles nous n'avons aucun détail.

3. Ce n'est pas le lieu de raconter en détail cette insurrection de juillet; nous avons essayé de le faire un peu plus longuement dans «*Le dernier abbé de Marbach*», 1883, et surtout dans un travail d'une certaine étendue, qui a pour titre : «*La Haute-Alsace durant l'Administration provinciale*», liv. V et VI.

véritable planche de salut. La communauté, réunie en chapitre, s'empressa, le 25, de donner le consentement qu'on lui réclamait. Dès lors les chefs et représentants s'occupèrent à tenir leurs promesses. Une compagnie de la garde nationale, sous les ordres de Martin Stockmeyer, bien connu, se rendit en toute hâte à Marbach. La présence des baïonnettes effraya les émeutiers[1], et grâce à cette protection, la sécurité reparut quelque peu à l'Abbaye.

Toutefois la réunion de deux corps ecclésiastiques ne se fait pas sans de nombreuses et de longues formalités. Or, il y avait urgence, presque péril en la demeure. Aussi le 16 septembre, les représentants de la bourgeoisie, impatients de tout retard, prirent un arrêté par lequel les religieux furent requis de se rendre à Colmar sans délai. Sur le vu de cet arrêté, le Conseil souverain, par arrêt du 18 septembre, les autorisa par provision et pour un an, à se réunir au chapitre, sauf à se retirer dans l'année, tant par devant Sa Majesté que par devant leurs supérieurs ecclésiastiques, pour faire confirmer en définitive lesdites réunion et translation. Le chapitre Saint-Martin, auquel fut également communiqué l'arrêté de la bourgeoisie, promit de les recevoir comme capitulaires dès qu'ils se seraient rendus à Colmar. Mais comme l'Abbaye ne pouvait quitter le lieu de sa fondation, même *ad interim*, ni le chapitre l'admettre légitimement dans son église, sans une autorisation de l'évêque de Bâle, leur supérieur commun, le chapitre dépêcha le même jour, 18, son doyen, le chanoine Réech, à l'évêque, qui ne refusa point son consentement.

Le lundi, 29 septembre, à 7 heures du soir, les religieux de Marbach arrivèrent à Colmar. Ce fut une véritable ovation. La municipalité vint à leur rencontre et leur fit cortège, avec une foule nombreuse et sympathique, jusqu'à l'hôtel de Pairis, gracieusement mis à leur disposition, en attendant que leur propre hôtel fut en état de les recevoir. Ils amenaient avec eux, chargés sur des chariots, les ornements d'église, les vases sacrés, les meubles et le linge de première nécessité, réunis en toute hâte. Depuis ce jour ils se réunirent au chapitre, auquel ils abandonnèrent leur sacristie tout entière, sauf la chapelle de l'Abbé qui était la propriété particulière de ce dernier. La présence des religieux jeta un certain lustre sur le chapitre. Celui-ci, en effet, réduit à cinq ou six chanoines, s'augmentait

1. Stockmeyer savait faire l'ordre d'une manière un peu trop militaire, qui froissa le Bureau intermédiaire de Colmar. Aussi le Bureau pria le comité permanent de Colmar, le 3 octobre 1789, de veiller à ce que «*les armées*» destinées au maintien de l'ordre, ne troublassent pas le repos des citoyens, en attendant les fruits des travaux de l'Assemblée nationale.

tout à coup de neuf membres nouveaux[1], parmi lesquels il s'en trouvait un, l'abbé, qui avait le droit de se servir des ornements pontificaux.

Ce départ si précipité ne se fit pas sans beaucoup de désordre, et les comptes du procureur signalent la soustraction d'une quantité d'objets mobiliers disparus à cette occasion. Il ne faudrait pas croire cependant que l'Abbaye fut complètement abandonnée. Non; les deux religieux, curés de Hüsseren et d'Obermorschwir, continuèrent à y résider par la force des choses, ces deux villages n'ayant point de cures pour les loger. On leur adjoignit même un troisième religieux. L'église ne fut pas non plus totalement dépouillée; on se contenta d'enlever les objets qui pouvaient le plus exciter la convoitise.

Mais le temps avait marché, et l'Assemblée nationale, sous l'empire d'idées de plus en plus révolutionnaires, avait décidé de procéder à une organisation radicale, civile et religieuse, de la France entière, en faisant table rase de toutes les institutions existantes. Le 22 février 1790, le conseil général de la commune de Colmar recommanda vivement la ville qu'il représentait à la bienveillance de l'Assemblée, et envoya deux délégués à Paris, les sieurs de Salomon, second président au Conseil souverain et Jean Buob, stettmeister, afin de demander la conservation des établissements civils et religieux existants et notamment la réunion de l'abbaye de Marbach au chapitre Saint-Martin. La municipalité, de son côté, adhérant aux vœux du conseil général, pria par une adresse les députés alsaciens à l'Assemblée, d'appuyer les sollicitations des délégués de Colmar. Mais ils ne réussirent à préserver de la suppression prononcée par les lois des 2 novembre 1789 et 5 et 13 février 1790, ni l'Abbaye, ni le chapitre.

Cependant l'année pendant laquelle les religieux avaient été autorisés à se retirer à Colmar touchait à son terme; et ceux-ci considéraient leur suppression complète et immédiate comme si peu possible, qu'ils songeaient à retourner de nouveau à Marbach, malgré l'incertitude de l'avenir, lorsque le chanoine Réech, doyen et curé de Colmar, parvint à les faire changer de sentiment, et grâce à l'appui de la municipalité, obtint du département l'autorisation pour eux de continuer leur séjour à Colmar.

Toutefois la position matérielle des religieux devenait de jour en jour plus critique. En 1786 leur patrimoine avait été déjà mis sous séquestre; mais du moins les revenus leur en étaient intégralement versés tous les

1. Sans compter cinq religieux qui étaient dans le ministère et ne pouvaient résider à Colmar.

ans. Lorsque l'Assemblée nationale s'empara des biens du clergé et supprima les couvents, elle assigna aux intéressés une pension annuelle en compensation des biens dont elles les dépouillait. Le total des pensions auxquelles devaient avoir droit les chanoines réguliers de Marbach était bien supérieur à celui des revenus de l'Abbaye. Mais avant de les toucher, les pensions devaient être liquidées, et celles-ci du moins ne le furent jamais : de sorte que depuis lors, les religieux, entièrement spoliés, étaient littéralement sans ressource, d'autant que la loi du 5 novembre 1790 anéantit les droits de patronage que l'Abbaye possédait sur cinq paroisses et faisait déjà prévoir le moment où les religieux-curés seraient eux-mêmes privés de leurs bénéfices. L'installation de l'évêque constitutionnel fut l'occasion d'une perte d'un autre genre. Le département enjoignit à l'abbé de remettre sans délai à la sacristie de Saint-Martin tous les ornements épiscopaux de sa chapelle «sans exception», quoique cette chapelle fut incontestablement propriété particulière et privée, et que les lois n'avaient encore confisqué que les biens communs.

Les exigences du pouvoir, maintenant franchement persécuteur, devenaient de plus en plus impérieuses. D'un autre côté la population, toujours très sympathique aux religieux, avait souvent donné des marques non équivoques de sa mauvaise humeur, lorsque l'administration essayait de porter la main sur les choses de la religion. Aussi, craignant que la suppression des couvents ne devint une cause de trouble, les autorités résolurent d'agir avec beaucoup de prudence, même d'employer la ruse pour les prévenir. Le 2 mai 1791 le département, auquel il appartenait de fixer le lieu de leur résidence aux religieux qui avaient opté pour la vie commune, prit un arrêté ordonnant aux chanoines réguliers de Marbach de se rendre de nouveau à l'Abbaye dans la quinzaine, «si mieux ils n'aiment user de la liberté à eux accordée par les décrets». Les religieux, qu'aucun motif ne retenait plus à Colmar depuis l'installation de l'évêque constitutionnel, furent heureux de retrouver la solitude, le silence et le recueillement dans leur ancienne Abbaye, en échange des ennuis de chaque jour qu'ils rencontraient. Cependant ils ne tardèrent pas à s'apercevoir à quelles illusions ils s'étaient abandonnés. L'Abbaye pouvait loger vingt religieux. Or ceux de Marbach n'étaient plus alors que treize, et le département voulut faire occuper les sept places vacantes par sept bénédictins de Munster. L'abbé, dès qu'il en reçut la nouvelle, fit requête au département, demandant de vivre en commun à l'Abbaye sans mélange de religieux d'un ordre différent, s'offrant au besoin de payer à titre de loyer la somme qu'il plairait à l'administration de fixer. Le district, dans

la séance du 24 mai, fut d'avis de faire droit à cette requête, moyennant un loyer annuel de 600 ₶, plus les réparations locatives. Mais le département la rejeta le 12 juin, en déclarant qu'il n'y avait pas lieu de délibérer. Cependant les bénédictins furent tous envoyés à Lucelle, nous n'en savons pas la raison. Il est très probable que la vente de Marbach étant résolue en principe, on estima fort inutile d'y faire venir des bénédictins, pour avoir à les transporter ailleurs un peu plus tard.

Nous ne savons quel jour les chanoines réguliers durent abandonner définitivement l'Abbaye. Mais dès le mois de septembre, on commença par la dépouiller des objets mobiliers qui s'y trouvaient. Ce travail n'était pas même achevé, que déjà le 17 octobre 1791 les sieurs Roux Jacques et François Xavier Schedelin, les deux de Neuf-Brisach, se rendaient adjudicataires[1] de tous les bâtiments et du terrain compris dans l'enclos connu sous le nom de Marbach, pour la somme de 32,600 ₶; la mise à prix avait été de 21,200 ₶.

C'est ainsi que tomba pour ne plus se relever l'abbaye de Marbach, après plus de 700 ans d'existence. Elle avait eu pour fondateur un homme illustre par la science autant que par la piété, qui laissa en mourant le meilleur héritage qu'un religieux put laisser à ses frères : de grands exemples de vertu à imiter, le souvenir de services signalés rendus à la religion et surtout une règle austère, la force et la gloire de Marbach, tant qu'elle fut religieusement observée. Lorsque le relâchement menaça l'œuvre de Manegold, l'Abbaye trouva dans la puissante Congrégation de Windesheim une sève nouvelle et vigoureuse, qui produisit des fruits abondants de sainteté, jusqu'au moment où les idées de réforme soulevèrent la plus belle partie de l'Europe contre l'autorité de l'Église. Depuis ce moment, comme un rameau séparé du tronc, à peu près isolée du centre par les malheurs de la guerre, elle languit, abandonnée à elle-même, et fut bien près de mourir. Mais lorsque le traité de Munster eut ramené la paix, elle s'épanouit de nouveau, grandit, se développa, jusqu'au jour où le pouvoir la frappa d'un coup mortel.

Depuis 1253, date de la première catastrophe, dont le souvenir a été conservé, jusqu'à sa suppression, elle a été consumée trois ou quatre fois par le feu et mise dix fois au pillage. En 1638 les religieux en furent même violemment expulsés et en restèrent dépossédés pendant sept ans. Et lorsqu'ils y rentrèrent, par la protection du Roi de France, ils durent

---

1. Ils avaient pour coadjudicataires les sieurs Giroy, Joseph, Nicolas et Jean, de la même ville.

reconquérir, au milieu de difficultés sans nombre, un à un chaque pouce de terrain, sou par sou chacun de leurs revenus. Toute fortune particulière, toute entreprise commerciale, eut mille fois sombrée sous le coup de pareils désastres. Il ne fallait rien moins que des religieux pour ne point céder au découragement et poursuivre envers et contre tous le relèvement d'une maison qui semblait fatalement condamnée à périr. Ils réussirent cependant, à force de patience, d'énergie, de privations et de sacrifices. Ils ne se laissèrent rebuter ni par les embarras, ni par les procès, ni par les chicanes et les persécutions que leur suscitaient les usurpateurs plus ou moins avoués de leurs biens, et commençaient à refaire le patrimoine tout à fait compromis de Marbach, lorsque le gouvernement les surchargea d'impôts. Cependant ils firent encore face à ces nouvelles difficultés, et malgré le pillage de 1789, lorsque l'Abbaye fut supprimée, elle était, pour ainsi dire, dans un état de prospérité qu'elle n'avait jamais connu.

Après la suppression de l'Abbaye, l'abbé François Joseph Herrgott trouva un asile à Colmar, à l'hôtel même de Marbach, bien que déjà vendu[1]. Le 3 août 1792, il obtint exemption de la mesure ordonnée par le conseil général du département, avec autorisation de résidence continue à Colmar, à cause de son âge et de ses infirmités. Cependant le 27 juillet 1794 il fut enfermé au collège à titre de reclus. Toutefois il n'y demeura pas longtemps, car le 22 août 1795, (5 fructidor an III), à 6 heures du soir, il mourut, âgé de 76 ans, en son domicile, à Colmar, rue Saint-Nicolas, 2e section. François Joseph Herrgott était, avant tout, un véritable religieux, fermement attaché à ses devoirs. Son amour du bien et son zèle pour la discipline lui avaient mérité l'estime et le respect de ses contemporains. C'est en toute vérité qu'il put écrire dans le Mémoire relatif à la suppression de sa maison: «aucune maison religieuse de l'Alsace ne surpasse cette Abbaye en régularité de mœurs, en exactitude à remplir le service divin, en union des membres avec leur chef et entre eux, et en distribution d'aumônes proportionnées à leurs facultés en faveur des pauvres des lieux circonvoisins»[2]. Aussi l'auteur de la *Vie de M. Pierron* ne craint

1. Le 21 mai 1790, au sieur Müssel de Colmar, pour la somme de 20,100 ₶, sur une mise à prix de 16,000 ₶.

2. L'évêque de Bâle rendait le même témoignage en faveur des religieux dans les nombreuses lettres qu'il écrivit pour le maintien de l'Abbaye, notamment dans sa lettre au Roi du 4 avril 1787: «... Je croirais manquer au zèle que doit ma sollicitude à la conservation d'une communauté ecclésiastique qui édifie les ouailles dont la garde m'est confiée, si je ne me joignais à elle pour conjurer Votre Majesté de lui être favorable. Il

pas de citer l'abbé de Marbach parmi les membres qui firent le plus d'honneur au clergé à cette époque, et n'hésite pas à le mettre sur la même ligne que Casimir de Rathsamhausen[1].

L'abbaye de Marbach, malgré la présence des forestiers d'Eguisheim qu'on y avait logés, souffrit quelque peu de l'audace des maraudeurs qui en voulaient principalement «aux ouvrages en fer». Elle ne tarda pas, d'ailleurs, faute d'entretien, à être dégradée par l'humidité du sol et l'intempérie des saisons. Comme elle n'était d'aucun rapport, le sieur Roux, qui ne voulait pas sacrifier sa fortune personnelle pour la conserver, la revendit en l'an VI à quelques bourgeois d'Eguisheim, au prix de 28000 fr. payables en or ou en argent. Depuis ce moment les propriétaires ne paraissent plus avoir attaché aucune importance aux bâtiments; ils les démolissaient et en vendaient les matériaux. Aussi bientôt l'Abbaye ne fut plus qu'une ruine. Au commencement de ce siècle, en 1818, les deux tours de l'église se trouvaient encore debout; mais l'église elle-même et les cloîtres étaient détruits depuis longtemps. En 1822 la tour de gauche, celle du côté de Gueberschwir, appelée la tour des abbés ou *turris praepositorum*, avait totalement disparu. Vers 1830 la seconde tour subit le même sort. De nos jours, à part quelques petits débris de colonnes et quelques rares chapitaux, il ne reste plus rien de l'Abbaye; et si ce n'était le vieux mur d'enceinte, commencé en 1491 et terminé en 1496 par le prieur Mathias Dalen, on ne se douterait presque plus de l'endroit où s'élevait naguère le monastère dont nous avons esquissé l'histoire à grands traits.

VII.

Il existe dans le fonds de Marbach, aux Archives de la Haute-Alsace, deux catalogues des supérieurs de l'Abbaye. L'un se trouve à la fin du livre intitulé: *Index litterarum* de 1654, et le second est l'œuvre du chanoine Voss qui l'a mis en tête de son petit Nécrologe. Ils diffèrent quelque peu

est connu, Sire, combien ces sortes d'exemples sont rares dans le siècle dépravé dans lequel nous vivons, et combien par là même ils deviennent précieux et nécessaires pour arrêter le progrès de cette dépravation. Il serait malheureux pour moi et infiniment affligeant pour les âmes chrétiennes, si la destruction de l'abbaye de Marbach devait faire cesser l'heureuse influence de son pieux institut sur les mœurs publiques...» — Nous avons cité précédemment, déjà, un extrait de la même lettre, tout aussi élogieux pour les religieux.

1. *Histoire de la vie de Fr. Pierron, chanoine-curé de Belfort,* page 32, 1826. — M. Pierron, chanoine-curé de Belfort, mourut dans cette ville le 11 décembre 1780, en odeur de sainteté.

l'un de l'autre, et nous n'avons pas tardé à nous apercevoir qu'ils étaient tous deux inexacts et incomplets. Notre Nécrologe assigne à chacun des supérieurs dont il enregistre le décès un numéro d'ordre, mais on peut lui faire le même reproche qu'aux catalogues dont nous venons de parler.

Voici la liste des supérieurs de Marbach, depuis l'origine jusqu'à la suppression de l'Abbaye, telle que nous ont permis de l'établir les documents authentiques que nous avions à notre disposition. La première colonne de gauche renferme les numéros d'ordre du Nécrologe; on y remarquera, sans que nous ayons besoin de les relever davantage, les erreurs, même les quelques omissions auxquelles nous faisions allusion plus haut.

Prévôts.

1	Manegoldus	1094 : premier prévôt. Son anniversaire se célèbre le 2 janvier. On ignore l'année de sa mort.
1, 2	Gerungus	meurt le 24 août 1130 (Chronique de Marbach. — Nécrologe de Marbach et de Schwartzenthann), ou le 4 juillet, suivant la correction du chanoine Voss.
2	Arnoldus	meurt le 14 avril 1144. (Nécrologe.)
3	Dutto	meurt le 27 mai 1150. (Nécrologe.)
4	Marquardus	1154 est la quatrième année de son gouvernement, d'après le manuscrit de Gutta. Meurt le 10 avril 1159. (Nécrologe.)
6	Ettelinus	ou Hetzelinus, reçoit un bref de l'anti-pape Victor, le 21 mars 1160. Il meurt le 17 janvier, selon le Nécrologe, ou le 7 janvier, 1166, d'après Grandidier (*Œuvres inédites*, III, p. 132), et le Nécrologe de Schwartzenthann.
9	Bernardus	témoin dans un contrat de 1184. Meurt le 17 mars, selon le Nécrologe. Grandidier ajoute la date de 1189. (Ibid., p. 135.)
7	Otto	meurt le 1er février selon le Nécrologe, ou le 28 janvier 1193, selon le Nécrologe de Schwartzenthann.
8	Gregorius	meurt le 26 février, selon le Nécrologe. Grandidier (ibid.) ajoute la date de 1193.
—	Ludovicus	figure dans une charte d'Arnold, abbé de Murbach, de 1196. Le Nécrologe n'en fait pas mention. Le petit Nécrologe du chanoine Voss fixe son anniversaire en novembre.
11	Fridericus	témoin dans une charte de 1202. Meurt le 16 septembre, d'après le Nécrologe, ou le 4 mai 1203, d'après Grandidier (ibid., p. 138) et le Nécrologe de Schwartzenthann.
12	Burckardus	meurt le 16 juillet, selon le Nécrologe; Grandidier ajoute la date de 1204. (Ibid.)
—	Rodolfus	reçoit un bref d'Innocent III en 1213. Meurt le 22 juillet, selon le Nécrologe de Marbach (qui ne lui donne pas de numéro d'ordre), et celui de Schwartzenthann; Grandidier ajoute la date de 1214. (Ibid., p. 138.)

Abbés.

1	Falco	obtient la dignité abbatiale en 1216. Meurt le 12 février 1222, selon le Nécrologe de Marbach et celui de Schwartzenthann, ou 1221, selon les *Annales colmarienses*.
2	Fridericus	son nom se trouve sur un contrat de 1242. Il meurt, selon le Nécrologe, le 30 mai 1248.
—	Cuno	meurt le 16 août 1267, selon le Nécrologe, qui ne lui assigne pas de numéro d'ordre.
—	Petrus I	ne se trouve dans aucun catalogue; le Nécrologe n'en fait aucune mention; mais il figure dans des contrats parfaitement authentiques de 1277—1278—1279.
4	Waltherus	figure dans un contrat de 1286; meurt le 1er janvier 1288, selon le Nécrologe, ou le 4 septembre 1288, selon le Nécrologe de Schwartzenthann.
5	Conradus I	son anniversaire se célèbre le 5 janvier.
6	Hermannus	son anniversaire se célèbre le 2 mai.
7	Wilhelmus	son anniversaire se célèbre le 1er février. Ces trois abbés ne nous sont connus que par le Nécrologe et les différents catalogues; on n'indique nulle part l'année de leur mort.
8	Dietherius	contrats de 1290—1301—1308—1309. Meurt le 25 février 1309, selon le Nécrologe du chanoine Voss, et le 5 mai 1309 selon celui de Schwartzenthann.
9	Godefridus	contrats de 1312—1315—1316—1318—1319—1320. Meurt le 1er avril 1320 et non 1324, comme pourrait le faire croire une charte de 1324 mal lue: c'est la remarque du prieur Pierre.
10	Johannes I	contrats de 1320—1321—1323—1327—1329—1330—1334. Son anniversaire se célèbre le 15 avril. Année de sa mort inconnue.
11	Eberhardus	contrats de 1336—1337—1341—1344—1347—1350. Meurt en 1350 ou 1351. Son anniversaire se célèbre le 1er juin.
12	Johannes II	contrats de 1351—1356—1358—1361. Meurt le 9 août 1366, selon le Nécrologe.
13	Nicolaus I	son anniversaire se célèbre le 27 mai.
14	Conradus II	son anniversaire se célèbre le 8 juillet. Ces deux abbés ne nous sont connus que par le Nécrologe et les divers catalogues, sans indication de l'année de leur mort.
15	Petrus II	contrats de 1370—1371—1372—1373—1381—1385—1387—1388—1401—1402. Son anniversaire se célèbre le 16 août. Année de sa mort, inconnue.
—	Nicolaus II	contrats de 1408—1409. Le Nécrologe n'en fait pas mention, quoiqu'il figure dans les catalogues. Le petit Nécrologe du chanoine Voss fixe son anniversaire en novembre.
17	Nicolaus III de Hüseren	contrats de 1413—1414—1417—1422—1426—1427. Son anniversaire se célèbre le 4 décembre. Année de sa mort inconnue.

18	Nicolaus IV de Buck	contrats de 1432—1437—1438—1444. Son anniversaire se célèbre le 1er octobre. Année de sa mort inconnue.
—	Nicolaus V Surgant *ultimus abbas*	élu selon Grandidier (ibid., p. 139) en 1446. — Contrats de 1446—1451—1454—1459—1460, démissionnaire en 1462; se retire à Bâle et meurt en 1474. Son anniversaire se célèbre le 16 mars.

Prieurs de la Congrégation de Windisheim.

1	Fridericus a Kempis	nommé en 1464, meurt le 12 juillet 1473, dans les Pays-Bas, selon le Nécrologe.
2	Hermannus	contrats de 1476—1479—1480. Son anniversaire se célèbre le 5 décembre. Année de sa mort inconnue.
3	Johannes de Heist	contrats de 1485—1487. Meurt le 8 août 1488.
4	Mathias Dalen	1488; meurt le 3 mars 1506.
5	Antonius de Wyck	1506; meurt le 28 novembre 1508.
6	Henricus Elten	1509; démissionne en 1518 et meurt le 2 mars 1522.
7	Bruno de Hueszen	1519; meurt le 16 novembre 1541.
8	Johannes Lanstein	contrat de 1543; transféré à Schwabenheim en 1549; meurt le 17 septembre 1553.
9	Leonardus Crütznnacher	contrat de 1551; meurt en 1570 et non en 1579, comme l'indique le Nécrologe.
10	Nicolaus Trawen	contrat de 1573; meurt le 7 octobre 1579.
—	Simon Kleindienst	(de Sainte-Croix), 1579; destitué en 1582.
—	Hermannus Oetmerszhensis	dont l'élection ne fut pas confirmée par les Supérieurs. Il mourut le 6 avril 1584, selon le Nécrologe, où il n'a pas de numéro d'ordre.
12	Wernerus Titianus	nommé en 1582; transféré à Neuss en 1585 et meurt en 1615. Son anniversaire se célèbre le 22 octobre.
12	Adolphus Wiefelkovensis	élu le 19 juillet 1585; mourut le 19 juillet 1586.
10	Simon Kleindienst	(de Sainte-Croix), senior et prioratsverwalter 1586 à 1589; réélu prieur avant le 5 avril 1589; meurt 3 avril 1596. Le Nécrologe dit de lui *decimus tertius* prior; mais le mot *tertius* est rayé.
14	Ulricus Bub	élu le 13 novembre 1596; meurt le 11 janvier 1602.
15	Jacobus Sinwell	élu en 1602; meurt le 15 octobre 1606.
16	Melchior Störcklin	élu en 1606; déposé en 1628. Son anniversaire se célèbre le 22 octobre, sans qu'on sache le jour ou l'année de sa mort.
17	Joannes Kling	élu en 1628; meurt le 17 janvier 1632.
—	Sebastianus Dielmann	élu le 12 mars 1632; ne fut pas confirmé par les Supérieurs; mourut le 4 novembre 1636. Le Nécrologe ne lui donne que le titre de senior.
18	Adolphus Kousen	nommé en 1634 ou 1635; transféré à Neuss en 1645. Il mourut en 1654. Son anniversaire se célèbre le 11 décembre.
19	Petrus Kropenberg	nommé en août 1646; meurt le 24 octobre 1680.
20	Augustinus Beywandt	(de Kaysersberg), élu en 1680; meurt le 7 août 1711.
—	Jos. Antonius Preys	élu le 28 août 1711; meurt le 5 octobre 1741.
—	Eliseus Kieffer	(de Kaysersberg), élu le 28 décembre 1741; meurt le 5 mars 1745.
—	Joseph Jehl	(d'Oberhergheim), élu le 4 mai 1745; meurt le 19 août 1755.
—	Joseph Herrgott	(de Guebwiller), élu le 10 décembre 1755; reprend le titre d'*Abbé* en 1768; meurt le 6 fructidor an III (22 août 1795), après la suppression de l'Abbaye.

Nous disions que les deux catalogues du fonds de Marbach sont inexacts et incomplets. L'un et l'autre en effet classent le prévôt Bernard au neuvième rang, au lieu de lui donner le septième, omettent l'abbé Pierre Ier, oublient de mentionner que Simon Kleindienst fut prieur à deux reprises, passent sous silence Hermann Oetmersheim et Sébastien Dielmann. Le chanoine Voss cependant parut avoir ressenti quelques scrupules au sujet de Hermann Oetmersheim. Il écrivit en marge la note suivante: «Reperitur quoque inter Priores Praelatus Hermann Oetmersheim, sed quotus in numero non addebatur, quem proinde, loco 16ti (qui ad adventum D. D. Visitatorum ex Marbach discessit, et amplius non comparuit), ponendum censeo». Cette petite parenthèse eut le don de déplaire; car un inconnu traça quelques grosses lignes sur la note entière, après avoir écrit ces mots à côté: De mortuis non nisi bene! Nous en avons d'ailleurs déjà fait l'observation.

Remarquons aussi que le catalogue de l'*Index* admet dix-huit abbés au lieu de dix-neuf que contient le catalogue du chanoine Voss, ou de vingt si l'on veut tenir compte de l'abbé Pierre Ier. Quelqu'un ajouta au dix-huitième abbé, qui est un Nicolas, le nom de *Surgant*, avec cette remarque: «Qui debuit admittere Wyndesheimenses.» Le mot *debuit* choqua sans doute, car il fut relevé par une écriture récente en ces termes: «Non debuit, sed quia voluit, et quia Rus Episcopus Basiliensis, Ordinarius et visitator, ob perversos mores illius saeculi, ad introducendam meliorem disciplinam regularem, liberum consensum suum....» Quoique le surplus ait été coupé par le relieur, il est aisé d'y suppléer.

Tous ces deux catalogues ont été continués. Celui du chanoine Voss s'arrête à Joseph Jehl (1755), tandis que celui de l'*Index*, moins sobre de détails sur les derniers prieurs, mentionne encore l'élection de Joseph Herrgott.



LE NÉCROLOGE

DE

L'ABBAYE DE MARBACH.

Le Nécrologe de Marbach que nous publions, est un grand in-4° de 59 feuillets de parchemin. Il n'a point de titre, ou plutôt le titre qu'il porte, d'une écriture toute moderne, se trouve sur une feuille de papier assez récemment collée en tête du volume[1]. Le recto du premier feuillet de parchemin a été lavé à l'exception de la dernière ligne. Un contemporain, dont nous ignorons le nom, a cru devoir y consigner le souvenir des réparations faites à l'Abbaye de 1490 à 1494, de la refonte des cloches en 1500, d'autres restaurations de 1501, et enfin de la grande mortalité que les chaleurs de l'automne de cette même année ont occasionnée dans le pays. La dernière ligne, — qui a été respectée, — contient les premiers mots des matines de l'office des Morts, tel qu'il se chantait anciennement à Marbach et qui se poursuit durant huit pages[2]. A la page 10 commencent des litanies qu'on a laissé inachevées[3]; elles sont suivies d'autres litanies des Morts, assez longues, dans lesquelles la plupart des Saints d'Alsace ne sont pas oubliés, et qui se terminent par une oraison.

Il est d'usage dans les maisons religieuses de prier pour les défunts les unes des autres. Marbach avait contracté une union de prières de ce genre avec un assez grand nombre de couvents, dont l'auteur du Nécrologe fait l'énumération à la page 15e, après nous avoir exactement renseignés sur la manière dont les religieux de Marbach s'acquittaient de cette obligation.

Le Nécrologe proprement dit ne commence qu'à la page 18e qui forme le verso du neuvième feuillet de parchemin. Toutes les pages invariable-

1. Peut-être la reproduction d'un titre plus ancien, nous l'ignorons. Le voici : «Necrologium Conventus Marpach, prope Eguisheim, in Alsatia superiori, Inceptum anno MCCXLI. — Liber seu Catalogus Fidelium defunctorum, Fundatorum, Benefactorum, et omnium Confratrum hujus Fundationis.» Ces derniers mots se lisent également, écrits à l'encre rouge, sur une ancienne étiquette de papier collée sur la couverture.

2. Les antiennes sont annotées selon l'ancienne méthode; on n'indique les psaumes que par les deux ou trois premiers mots.

3. Il semble qu'à cet endroit un feuillet de parchemin a été détaché et enlevé.



ment sont divisées en sept, quelquefois en huit parties, par des lignes horizontales. Chaque partie devait être consacrée à un jour; mais la nécessité que l'on ne pouvait prévoir alors, força plus d'une fois l'écrivain à ne pas respecter cet arrangement. Le verso du feuillet sur lequel commence le Nécrologe est divisé en quatre colonnes verticales à l'encre rouge. La première renferme à leur date les fêtes que l'on célébrait à l'Abbaye, avec différentes indications liturgiques relatives à l'office du jour: le nombre de leçons, les mémoires, la qualité de la messe. La seconde colonne, très étroite, ne contenait que la lettre dominicale. La troisième était réservée à la date qui s'indiquait selon l'usage romain, par calendes, nones et ides; toutefois on y a ajouté assez récemment le quantième en chiffres arabes, tel qu'il se trouve en usage de nos jours[1]. Le reste de la page, ainsi que tout le recto du feuillet suivant qui lui fait face, contiennent sous chaque jour la mention des anniversaires. On a essayé quelquefois d'établir un certain ordre dans l'inscription de ces anniversaires. On trouve en tête de certaines pages ces mots : Anniversaria fratrum, — fraternitatis, — communia, ou bien : conversorum, — laïcorum, — communitatis, etc. Mais en fait, ceux qui furent chargés de la rédaction du Nécrologe, ne s'accommodèrent pas d'un pareil arrangement.

On lit sur le dernier feuillet de parchemin ce qui suit :

Anno M.CC.XL.I. scriptus fuit liber iste ab indigno sacerdote Wernhero.
Precipe conscribi cum justis, obsecro, Christe,
Nomen Wernheri, per quem liber editur iste.

Ce Nécrologe a donc été commencé en 1241 par un religieux de Marbach du nom de Wernher. Il a été continué jusqu'en 1731, date de l'inscription la plus récente[2]. Chaque siècle y a laissé son empreinte; on y trouve les écritures les plus diverses. Toutefois il est certain qu'il ne renferme pas tous les anniversaires célébrés d'habitude à Marbach.

Grandidier, qui a eu entre les mains «le Nécrologe en parchemin..., écrit en 1241», comme il l'assure dans son *Histoire de l'Église et des Évêques de Strasbourg,* cite un assez grand nombre d'anniversaires qui y figuraient et dont aucun ne se trouve dans le Nécrologe que nous possédons; nous en donnons en note le texte tel que Grandidier l'a relevé sur

1. Celui qui fit cette addition omit le 13 au mois de juin, et marqua le 1er novembre au 31 octobre, de sorte que les deux mois de juin et de novembre, qui n'ont que 30 jours, en reçoivent tous deux 31. Nous avons eu soin de corriger cette erreur.

2. «R. D. Georgij Jacobi Schoch, presbyteri Canonici professi huius domus 1731.» — (18 février.)

le manuscrit lui-même[1]. Bien plus, dans la note seconde de la page 137, notre historien, après avoir cité les mots qui terminent le Nécrologe ancien[2], ajoute la réflexion suivante: «c'est dommage qu'il ne soit pas entier et qu'il y manque les feuilles qui renferment les trois derniers mois.» Or le Nécrologe en parchemin que nous possédons est absolument complet; il n'y manque pas un feuillet[3]. On pourrait presque croire que Grandidier a connu notre Nécrologe et qu'il le distingue avec soin de celui de 1241. En effet, pour déterminer le jour de la mort de Manegold, le premier prévôt de Marbach, il s'appuie sur le «Nécrologe de Marbach et celui de Zwiefalten», qui, tous deux, donnent la date du 24 mai, dit-il; puis il ajoute en note: «le premier (celui de Marbach), porte IX kal. Junii magister Manegoldus presbyter. Un *nécrologe plus nouveau* le rappelle ainsi au 2 janvier: IV non. Januarii Manegoldi primi praepositi hujus domus, olim canonici Lutenbacensis, nec non in sacrosancta theologia doctoris eximii[4]». Or ce sont exactement les expressions dont se sert notre Nécrologe à la date du 2 janvier, ou quatre des nones de janvier, en les faisant précéder toutefois des mots: Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Manegoldi, etc., mots de style que l'écrivain emploie régulièrement pour enregistrer les anniversaires de tous les supérieurs de Marbach, et que Grandidier pouvait, pour cette raison, négliger sans aucun inconvénient[5].

---

1. *Œuvres inédites*, t. III, p. 136 : XXX martii, Arnoldus abbas Murbacensis. — X junii, Fridericus imperator. — XXIX julii, Urbanus II papa. — XXI januarii, Paschalis papa. — XXIX januarii, Gelasius II papa. — XI januarii, Gebehardus episcopus de Argentina. — XX augusti, Burchardus episcopus argentinensis. — XVIII augusti, Ortlieb episcopus Basileensis. — XXXI maii, Lutoldus episcopus basileensis. — VI maii, Herimannus episcopus metensis. — XXIV martii, Bruno abbas. — IV augusti, Bertholtus abbas S. Blasii. — XVI septembris, Fridericus abbas S. Georgii. — IX septembris, Udalricus comes. — VI augusti, Ludewicus comes. — Ibid., t. II, p. 273 : 14 janvier : Commemoratio fratrum S. Rufi, etc., etc.

2. «An. dom. M.CC.XLI. scriptus fuit liber iste ab indigno sacerdote Wernhero.»

3. Grandidier confond évidemment: «Les trois derniers mois» manquent au Nécrologe de Schwartzenthann et non pas à celui de Marbach.

4. Ibid., t. II, p. 278.

5. Ibid., t. III, p. 138, note 2, nous lisons : «*L'ancien* nécrologe de Marbach, que nous avons déjà souvent cité, porte: *IV non. maii* dom. Fridericus presbyter et prepositus Marbacensis, an. 1203..... Le *nouveau* nécrologe de Marbach place fautivement le jour de son décès au *16 septembre.*» Or notre Nécrologe n'indique rien pour le mois de mai et fixe l'anniversaire du prévôt Frédéric au 16 septembre: «XVI Kal. septembris, Anniversarium Reverendi et Amplissimi domini Friderici Praepositi et Praelati huius domus undecimi.»

Il est vrai que notre Nécrologe mentionne également un Manegold à la date du 24 mai, en des termes un peu différents de ceux qu'a copiés Grandidier : «VIII kal. (Junii), magister Manegoldus noster presbyter hic[1].» Il est certain que ce Manegold était religieux de Marbach, comme l'indique le mot *hic*. Mais il n'est pas moins certain que ce religieux, appelé Manegold, n'était pas le fondateur en quelque sorte de l'Abbaye, ou du moins son initiateur dans la vie religieuse et son *premier prévôt.* Car il serait inexplicable que le Nécrologe ne l'eut pas distingué au moins par quelque qualification particulière[2], et que *seul* de tous les supérieurs de Marbach, il lui refusât le titre qui lui appartenait et que lui reconnaissaient les diplômes pontificaux les plus authentiques[3]. Et la preuve que les religieux de l'Abbaye l'entendaient ainsi, c'est que le petit Nécrologe, qui se trouve aujourd'hui aux Archives de la Haute-Alsace et dont nous parlerons plus loin, classe ce Manegold, non parmi les *Praelati,* ni même parmi les *Officiales,* mais le met simplement an nombre des *Canonici presbyteri,* sans aucune mention particulière.

Non seulement un grand nombre d'anniversaires que Grandidier a relevés sur le Nécrologe de 1241 ne se trouvent pas dans celui que nous possédons, mais on y chercherait en vain la mention de plusieurs autres anniversaires que l'Abbaye s'était engagée à célébrer par des contrats dont les originaux sont arrivés jusqu'à nous. Nous n'en citerons qu'un seul exemple. En 1276 Thiébaut, comte de Ferrette, fit don à Marbach du droit de patronage sur l'église de Woffenheim, à la condition, dit l'acte authentique qui existe encore, «ut Abbas et fratres ibidem Deo servientes, sollempniter *anniversaria nostra* singulis annis, orationibus assiduis, ut mos est, celebrent et preces Domino effundant[4].» Or notre Nécrologe ne fait aucune mention du comte de Ferrette. Inutile d'insister.

---

1. Le Nécrologe de Schwartzenthann dit également au 24 mal «Manegoldus presbyter magister».

2. Le mot *magister* se rencontre encore trois fois dans le Nécrologe : aux 21 janvier, 3 mai et 17 avril. La lettre *n,* pour *noster,* se trouve également au 3 octobre.

3. Ce serait d'autant plus singulier, que de tous les religieux qui ont vécu à Marbach, Manegold a été incontestablement le plus illustre, ou plutôt le seul illustre.

4. Arch. de la Haute-Alsace, fonds de Marbach. — La chronique de Materne Berler, p. 22, parle d'une donation analogue faite par les Hattstatt sous pareille condition, et l'on chercherait en vain dans notre Nécrologe un anniversaire pour ces Hattstatt. Würdtwein (t. X, p. 197) reproduit un titre de 1201, dont voici l'analyse d'après le livre appelé *Copia Litterarum :* «Conradus episcopus argentinensis, ad fundationem anniversarii in Ecclesia Marbacensi peragendum, confert 30 solidos, minus sex denariis, super curtibus in Ruffach et Westhalden, 1201.» Notre Nécrologe n'en fait aucune mention. L'*Index litterarum* de

Il est certain que notre Nécrologe a subi de nombreuses corrections. Une ligne, quelques mots imparfaitement effacés qu'il n'est plus possible de reconstituer, trahissent souvent la main maladroite qui a voulu faire une suppression; et en maints endroits, le peu d'épaisseur du parchemin nous avertit que le grattoir s'employait sans trop de ménagement. Mais si l'on peut expliquer ainsi les changements et les modifications que nous venons de signaler, par qui, dans quel but et à quelle époque ont-ils été faits? Il est évidemment impossible de répondre à ces questions autrement que par des conjectures. Voici ce qui nous paraît le plus probable.

Il est assez naturel de penser que les anniversaires s'inscrivent dans un Nécrologe par les contemporains de ceux qui sont décédés; et il n'est pas croyable qu'on ait attendu un grand nombre d'années, même plusieurs siècles, avant d'y admettre le nom d'un défunt, surtout s'il a été supérieur de la maison. Or, il se trouve que dans notre Nécrologe les anniversaires de huit prévôts sur treize (1094 à 1214); treize abbés sur vingt (1216 à 1464)[1]; cinq prieurs sur vingt-trois (1464 à 1711)[2], sont d'une écriture qui date de la fin du dix-septième siècle[3]. Personne n'imaginera que les religieux de l'Abbaye aient attendu jusqu'au dix-septième siècle pour se souvenir dans leurs prières de ceux de leurs anciens supérieurs, dont les anniversaires ne figurent au Nécrologe que depuis cette époque. Or il est certain qu'ils n'avaient pas un autre Nécrologe plus ancien, plus détaillé, plus complet, ou réservé à certaines catégories de personnes, aujourd'hui perdu. L'abbé Herrgott, dans un inventaire des archives de sa maison qu'il fit en 1758, ne mentionne que celui de 1241; et quelques mots écrits de sa main sur la couverture de celui que nous possédons (*Todenbuch e 1241*, mots qu'a respectés le relieur lorsqu'il répara les outrages que les années avaient faits au volume), prouvent bien que l'abbé entendait décrire celui-ci et n'en connaissait point d'autre[4].

1497 fournirait beaucoup d'autres exemples, qu'il serait trop long de rapporter. — En 1666 Marbach s'obligea par une transaction avec l'évêché de Strasbourg à célébrer un anniversaire pour l'évêque Léopold Guillaume Ier, anniversaire dont nous ne trouvons aucune trace dans notre Nécrologe, etc., etc.

1. On peut croire que l'inscription de ceux qui étaient morts avant 1241 était de la main de celui qui a commencé le Nécrologe.

2. Les quatre derniers prieurs sont postérieurs à 1731.

3. La même main a de plus écrit, ou inscrit, quantité d'autres anniversaires, changé quelques-uns de date et opéré plusieurs autres corrections, sans doute pour des motifs de convenance.

4. «Todenbuch auf pergament, geschriben a°. 1241, wie in fine zu lesen. Am ersten Blat ist zu sehen was zu Marbach a°. 1490 bis 1501 merckwürdiges geschehen, sub Mathia de Dalen Priore. Mehr, am sibenden Blat et seq. lisset man jene orte mit welchen damahl Marbach brüderschaft gehabt; waren überhaupt 104.»

Ce même Nécrologe devait avoir une certaine valeur aux yeux des religieux, puisqu'il a été copié par le chanoine Guillaume Voss, sous-prieur de Marbach († 1697), sous le titre suivant: «Apographum ex Mortuali nostro Marbacensi pervetusto in pergamine conscripto per Adm. Rdum Dominum Wernherum Sacerdotem professum, anno ab incarnatione Dni. 1241[1].» Nous disons *copié;* il serait plus exact d'écrire *remanié.* Le chanoine Voss en effet partage chaque mois en deux parties, et divise chaque partie (qui comprend la moitié du mois) en six sections; la première est réservée aux *Praelati,* tant de Marbach que de monastères étrangers; la seconde aux *Officiales;* la troisième aux *Canonici professi sacerdotes;* la quatrième aux *Canonici professi non sacerdotes;* la cinquième aux *Laïci professi* et la sixième aux *Benefactores.* Dans chacune de ces sections, les anniversaires sont rangés sous un numéro d'ordre, sans égard à la date à laquelle ils étaient fixés dans l'ancien Nécrologe; et si les noms des défunts sont les mêmes, du moins le chanoine Voss a pris soin de supprimer, à quelques exceptions près, tous ces petits détails, ces petits renseignements auxquels nous attachons aujourd'hui tant de prix et qui font le grand intérêt des anciens Nécrologes. Cet abrégé, ou ce corrigé du Nécrologe de 1241, qui se trouve aujourd'hui aux Archives de la Haute-Alsace, a été complètement écrit *manu propria* par le chanoine Voss; c'est l'abbé Herrgott qui nous l'apprend dans une note écrite sur le premier feuillet[2]. Or, en comparant l'écriture de ce petit livre avec celle des additions si récentes que nous venons de signaler dans notre Nécrologe, il est aisé de se convaincre qu'elles sont toutes deux de la même main et que le chanoine Voss est l'auteur de l'un comme des autres[3].

---

1. Il s'agit bien de notre Nécrologe, car le titre continue par ces mots: Huic Mortuario subscribit hos versus : Praecipe conscribi cum justis, obsecro, Christe, — Nomen Wernheri per quem liber editur iste.

2. Conscripsit hunc libellum A. R. et religiosissimus D[us] Guilielmus Voss, senior et supprior hic. — Ce Nécrologe a été continué après la mort du chanoine Voss, dont l'anniversaire est enregistré en ces termes: «Anniversarium adm. Rdi et Religiosissimi Dni Wilhelmi Voss supprioris et *horum nominum scriptoris,* senioris, qui 16 nov. 16 — obiit» (1697).

3. Une note relative au prieur Störcklin s'exprime ainsi: «Venientibus dominis commissariis ex Belgio, ad visitandam Canoniam Marbacensem, evasit, invisibilis factus usque adhuc, nec unquam scitum quorsum advenerit; hoc notat F. W. V. subpr. Marb. 1688; c'est-à-dire frater Wilhelmus Voss subprior Marbacensis. Or voici en quels termes notre Nécrologe note l'anniversaire du prieur Störcklin : «XI kal. nov. (22 oct.) Anniversarium Adm. Rdi et Amplissimi Domini Melchioris Störcklin infulati Prioris huius domus, decimi sexti. Hic advenientibus Dominis Commissariis ex Belgio invisibilis factus usque adhuc». — Ne peut-on pas en conclure que le chanoine Voss est l'auteur de cette inscription (comme de toutes celles qui sont de la même écriture), et qu'il la fit en 1688?

Quelle fin se proposait-il dans son travail? On ne peut raisonnablement soutenir que les auteurs de notre Nécrologe aient omis par inadvertance, et encore moins de propos délibéré, une si grande quantité de supérieurs de l'Abbaye, sans que personne ne s'en soit aperçu avant le chanoine Voss. Que l'on eut oublié la mention de l'un ou de l'autre, soit! On peut se l'expliquer. Mais quel cas faudrait-il faire d'un Nécrologe, quelque ancien qu'on le suppose, s'il passait sous silence les noms de vingt-cinq religieux qui, à des époques diverses, ont tous gouverné la maison? Que se proposait donc le chanoine? Est-ce peut-être de substituer une formule plus élégante, plus distinguée, plus respectueuse, selon le goût de son temps, à celle un peu sèche et sévère dont se sont servi ses prédécesseurs[1]? Mais alors pourquoi s'être contenté de l'ancienne formule dans un grand nombre de cas, et ne pas l'avoir remplacée chaque fois qu'elle se rencontrait[2]? Nous ne savons.

D'autre part il est à remarquer que, sauf deux ou trois exceptions, on a eu soin d'effacer ou de faire disparaître les anciennes inscriptions, sans doute comme faisant double emploi avec celles du chanoine Voss, auxquelles on donnait la préférence. A quel moment se fit cette suppression? On ne peut pas en accuser le chanoine. Il était mort depuis longtemps lorsque Grandidier lisait encore dans notre Nécrologe l'ancienne inscription des prévôts Otto et Hezelin[3], et y relevait ce grand nombre d'anni-

1. Le chanoine emploie *régulièrement* la formule suivante : Anniversarium Adm. Rdi et Amplissimi domini... ou bien : Reverendissimi et Religiosissimi domini..., tandis que ses prédécesseurs se contentaient d'inscrire le nom, la dignité du défunt et quelquefois l'année de sa mort. Ainsi au 12 février on lisait simplement: Falco abbas primus M.CCXXII. On passa un trait de plume sur ces mots, et le chanoine Voss inscrivit *à côté :* Anniversarium Reverendissimi domini Falconis Conradi Abbatis huius domus primi. Anno 1222. — Pour Burckard, le fondateur de l'Abbaye, le chanoine Voss ne fut pas content des mots par trop modestes: Burchardus fundator domus huius. Toutefois, sans supprimer cette inscription, il se borna à écrire *vis-à-vis :* Anniversarium generosi et praenobilis domini Burckardi militis de Gebersweiler et ministerialis Ecclesiae Argentinensis, Fundatoris huius domus eximii. Anno 1060. — Au 30 mai, les mots: Fridericus abbas M.CCXLVIII eurent également le don de déplaire; mais le chanoine, renonçant à sa formule de style, se contenta de changer *abbas* en *abbatis* et d'ajouter: praelati huius domus secundi.

2. On retrouve l'ancienne formule le 24 août (Gerungus) — 14 avril (Arnoldus) — 27 mai (Duto) — 10 avril (Marquardus) — 22 juillet (Rodolfus) — 16 août (Cuno) — 9 août (Johannes); elle a été seulement modifiée le 12 février (Falco) — le 30 mai (Fridericus), etc.

3. V. Kal. febr. an. 1193, domnus Otto presbyter, prepositus Marbacensis. — VII idibus janu. anno ab incar. dom. 1166. Hezelin prepositus Marbacensis. (Ibid. III, p. 135, 132.) Le chanoine Voss a écrit : Kal. feb. Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi domini Ottonis septimi Praepositi et Praelati huius domus — XVI Kal. febr. Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Etzelini Praelati et Praepositi huius domus sexti: ce sont ces inscriptions que l'on a conservées.

versaires dont nous avons parlé et qu'on y chercherait en vain aujourd'hui. On peut donc croire que notre Nécrologe n'a subi ces grandes corrections qu'à la fin du siècle dernier.

Mais à quoi bon nous arrêter à ces détails minutieux, à ces petites questions? Il est bien certain qu'au siècle dernier notre Nécrologe avait cessé depuis longtemps d'être un livre usuel. Il ne pouvait tout au plus que faire nombre sur les rayons d'une bibliothèque, ou occuper quelque coin poudreux des archives. Peut-être y eut-il alors, comme il y a encore aujourd'hui, des lettrés qui honoraient ces reliques du passé d'une estime égale à l'utilité qu'elles avaient. Et si l'un d'eux s'est emparé de ce Nécrologe, il a pu s'en servir pour une foule d'expériences dont il ne nous est plus possible que de constater les résultats. Néanmoins il nous sera permis de conclure que si notre Nécrologe est bien celui de 1241, comme nous le pensons, il a subi dans le cours des ans, et surtout à la fin du dix-huitième siècle, des corrections, des remaniements, des altérations regrettables, pour ne point dire des mutilations.



SIGILLum CAPITULI MARPACENsis
ECCLesIE, sub titulo Episcopi S͂CS Augustini

1316 sceau, cire blanche — 1324 id cire verte
1378. cire blanche — 1358. id — 1485. cire verte — 1536. cire verte,
parfaitement net — 1548. imprime sur papier.

(Prefecture H. R. F. de Marbach)



SI.Gillum CONVENTUS MONASTERII
SANCTI AUGUSTINI
IN
MARPACH

1681. cire rouge — 1708. grosses Couvents Jnsigel,- cire verte.
— 1741 papier sur cire, avec la signature: Elisœus
Turstenlob. decanus et Capitulum Marbacense

(Prefecture H.R. F. de Marbach)



SIGILLum CAPITULI MARPAGENsis
ECCLesIE, sub titulo Episcopi SCS Augustini

1316 sceau, cire blanche — 1324 id cire verte
1378. cire blanche — 1358. id. — 1485. cire verte — 1538. cire verte,
parfaitement net — 1548. imprimé sur papier.

(Prefecture H R. F. de Marbach.)



SIGillum CONVENTUS MONASTERII
SANCTI AUGUSTINI
IN
MARPACH

1681. cire rouge — 1708, grosses Couvents Jnsigel; cire verte.
— 1741 papier sur cire, avec la signature: Elisœus
Turstenlob, decanus et Capitulum Marbacense

(Prefecture H. R. F. de Marbach)



JOSEPH HERRGOT 1755 à 1795

NECROLOGIUM CONVENTUS MARPACH,

PROPE EGUISHEIM, IN ALSATIA SUPERIORI, INCEPTUM ANNO MCCXLI.

Liber seu catalogus fidelium defunctorum, fundatorum, benefactorum et omnium confratrum hujus fundationis[1].

Notum sit presentibus et futuris quod anno M° CCCC° XC° sub domino priore Mathia Dalen plurima sunt erecta edificia cum magnis expensis et laboribus fratrum qui tunc temporis aderant. Fratres enim a mane vsque vespere laborabant feruenti spiritu. Aliqui portabant lapides, aliqui parabant cementum, aliqui portabant. Anno igitur XCI incepimus edificare murum per girum monasterij et compleuimus anno nonagesimo sexto. Item anno XC edificauimus nouam domum circa superiorem portam. Item anno XCIII° edificauimus nouum refectorium. Item multa alia antiqua et ruinosa restaurauimus sicut patet intuenti. Item sciendum eodem tempore fuerunt in marpach decem et octo fratres conuentuales et unus sacerdos donatus sex conuersi et alij layci quindecim demptis mercenarijs.

Anno ab incarnacione domini M° quingentesimo sabbato ante festum Marie magdalene venit ad Marpach dominus iohannes schad de mersbach cum duobus fratribus suis franscisco et nycolao omnes magistri in arte fabrili, ceperuntque hic laborare et transposuerunt campanas nostras de vna turri ad aliam que est turris abbatum versus geberswyler et pendent in ea quatuor campane quarum maior habet inferius latitudinem quatuor pedum et est dedicata in honorem quatuor euangelistarum quorum habemus duo capita scilicet sanctorum mathei et luce. Idem vero magister iohannes famosissimus in arte fabrili maxime in fundendo reformando et meliorando campanas, cum essemus in medio opere cepit repente vexari febribus qui tandem ad extremum veniens dormiuit in pace et iacet sepultus in ecclesia ante chorum. Idem magister johannes dedit canonicis marpachensis[2] ecclesie octo-

1. Titre écrit sur une feuille de papier placé en tête du volume, écriture moderne.
2. Cod. marpachcensis.

genta florenos pro tricenario et anniuersario perpetuo et quod predicti fratres eius curam habuerunt. Obijt autem anno quo supra in festo sancti egidij abbatis et compleuerunt fratres eius omnem reliquum laborem ante festum omnium sanctorum patronorum nostrorum.

Anno domini M° quingentesimo[1] primo in festo exaltacionis sancte crucis fecimus fontem retro capellam beate marie virginis pro fratribus ad balneandum et ad lauandum vestimenta eorum et currit aqua per plumbea canalia que sunt posita in ligneis canalibus. Eodem tempore fuerunt diu magni calores in autumpno et magna pestilencia circa marpach que eciam inuasit nos. [Sancta Trinitas vnus deus miserere animabus eorum. amen[2].]

Après l'office des morts, annoté selon l'usage de l'époque se trouvent des litanies incomplètes, inachevées, plutôt un essai de litanies, d'une écriture plus moderne, que nous nous abstenons de reproduire; puis viennent les litanies suivantes:

Kyrie eleison. Christe eleison. Christe audi nos.

Pater de celis deus miserere animabus omnium fidelium defunctorum.

Fili redemptor mundi deus miserere animabus eorum. Spiritus sancte deus miserere animabus eorum.

Sancta trinitas unus deus miserere animabus eorum.

Sancta Maria intercede pro animabus eorum.

Sancta dei genitrix intercede pro animabus eorum.

Sancta uirgo uirginum i. p. a. e.

Sancte Michahel i. p. a. e.

Sancte Gabriel i. p. a. e.

Sancte Raphahel i. p. a. e.

Omnes sancti angeli et archangeli intercedite pro animabus eorum.

Sancte Johannes baptista intercede p. a. e.

Omnes sancti patriarche et prophete intercedite pro animabus eorum.

Sancte Petre intercede p. a. e.

Sancte Pavle i. p. a. e.

Sancte Andrea i. p. a. e.

Sancte Jacobe i. p. a e.

Sancte Johannes i. p. a. e.

Sancte Thoma i. p. a. e.

Sancte Jacobe i. p. a. e.

Sancte Philippe i. p. a. e.

Sancte Bartholomee i. p. a. e.

Sancte Mathee i. p. a. e.

Sancte Symon i. p. a. e.

Sancte Thattee i. p. a. e.

Sancte Mathia i. p. a. e.

Sancte Lvca i. p. a. e.

Sancte Marce i. p. a. e.

Sancte Barnaba i. p. a. e.

Sancte Thimothee i. p. a. e.

Omnes sancti apostoli et ewangeliste intercedite pro animabus eorum.

1. Cod. quingintisimo.

2. Ces derniers mots sont d'une autre main.

Sancte Stephane intercede p. a. e.
Sancte Line i. p. a. e.
Sancte Clete i. p. a. e.
Sancte Clemens i. p. a. e.
Sancte Alexander i. p. a. e.
Sancte Vrbane i. p. a. e.
Sancte Fabiane i. p. a. e.
Sancte Corneli i. p. a. e.
Sancte Syxte i. p. a. e.
Sancte Cypriane i. p. a. e.
Sancte Laurenti intercede.
Sancte Vincenti intercede.
Sancte Ypolite intercede.
Sancte Sebastiane intercede.
Sancte Blasi intercede.
Sancte Leudegari intercede.
Sancte Georgi intercede.
Sancte Vitalis intercede.
Sancte Pancrati intercede.
Sancte Oswalde intercede.
Sancte Felix intercede.
Sancte Maurici cum sociis tuis intercede.
Sancte Yrenee cum sociis tuis intercede.
Sancte Ciriace cum sociis tuis intercede.
Sancte Eustachi cum sociis tuis intercede.
Omnes sancti martyres intercedite pro animabus eorum.
Sancte Siluester intercede p. a. e.
Sancte Leo intercede.
Sancte Gregori intercede.
Sancte Ambrosi intercede.
Sancte Augustine intercede.
Sancte Augustine intercede.
Sancte Martine intercede.
Sancte Bricci intercede.
Sancte Nicholae intercede.
Sancte Remigi intercede.
Sancte Arbogaste intercede.
Sancte Florenti intercede.
Sancte Vdalrice intercede.
Sancte Seruati intercede.
Sancte Seuerine intercede.
Sancte Felix intercede.
Sancte Eusebi intercede.
Sancte Benedicte intercede.
Sancte Jeronime intercede.
Sancte Egidi intercede.
Sancte Antoni intercede.
Sancte Columbane intercede.
Sancte Galle intercede.
Omnes sancti confessores intercedite.
Sancta Felicitas intercede.
Sancta Perpetua intercede.
Sancta Agnes intercede.
Sancta Agatha intercede.
Sancta Lucia intercede.
Sancta Cecilia intercede.
Sancta Anastasia intercede.
Sancta Columba intercede.
Sancta Prisca intercede.
Sancta Margareta intercede.
Sancta Katherina intercede.
Sancta Barbara intercede.
Sancta Walpurgis intercede.
Sancta Sabina intercede.
Sancta Gerdrudis intercede.
Sancta Petronella intercede.
Sancta Scolastica intercede.
Sancta Brigida intercede.
Sancta Odilia intercede.
Sancta Regula intercede.
Sancta Helena intercede.
Sancta Afra intercede.
Sancta Maria magdalena intercede.
Sancta Vrsula cum sociis tuis intercede.
Omnes sancte uirgines intercedite.
Omnes sancti intercedite pro animabus eorum.
Propicius esto libera animas eorum domine.
Ab hoste malo libera a. e. d.
A laqueis diaboli l. a. e. d.
A potestate demonum l. a. e. d.
Ab ira tua l. a. e. d.
A dampnatione perpetua l. a. e. d.
A penis inferni l. a. e. d.
Ab omni malo l. a. e. d.
Per natiuitatem tuam l. a. e. d.

Per crucem et passionem tuam l. a. e. d.

Per mortem et sepulturam tuam l. a. e.

Per gloriosam resurrectionem tuam l. a.

Per admirabilem ascensionem tuam l. a.

Per aduentum spiritus sancti paracliti l. a. e.

Peccatores te rogamus audi nos.

Ut animas omnium fidelium defunctorum de principibus tenebrarum et de locis penarum liberare digneris te rogamus audi nos.

Vt remissionem omnium peccatorum eis donare digneris te r. a.

Vt quicquid uiciorum fallente diabolo contraxerunt. clementer indulgere digneris t. r. a. n.

Vt quicquid in hoc seculo proprio reatu deliquerunt. pie delere et misericorditer abstergere digneris t. r.

Ut eas ab inferorum cruciatibus liberare digneris t. r. a. n.

Vt tua gratia succurrente mereantur euadere iudicium ultionis t. r. a. n.

Ut eis placidam et quietam mansionem tribuere digneris t. r. a. n.

Vt eas in pacis ac lucis regionem constituere digneris t. r. a. n.

Vt nos exaudire digneris t. r. a.

Fili dei miserere animabus eorum.

Agne dei qui tollis peccata mundi. miserere animabus eorum.

Agne dei qui tollis peccata mundi. parce eis domine.

Agne dei qui tollis peccata mundi. dona eis pacem et requiem eternam̄.

Christe audi nos. Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison. Pater noster. A porta inferi. erue domine animas eorum. Dominus uobiscum.

Devs origo pietatis. pater misericordiarum. solamen tristium. indultor criminum. de cuius munere omne quod bonum dicitur procedit. respice propicius supplicum preces. et quamuis nos propria indignos deputet conscientia. te dignum nostris flecti peticionibus. tamen pulsamus quantulumcumque conceditur aures tue pietatis. Nam si omittimus. in utroque ueremur esse rei. quoniam et te precipis a peccatoribus exorari. nostroque ac si non merito hoc agendum te prestante tribuitur ministerio. Ergo sancte pater omnipotens eterne deus. qui unicum filium tuum dominum nostrum ihesum christum incarnari de uirgine constituisti. quo uetustum solueret proprio cruore peccatum. quique gratia cooperante sancti spiritus. legem mortis pati dignatus est ut uitam redderet mundo. te quesumus ipso opitulante et beata maria semper uirgine cum omnibus sanctis intercedente. ut animas omnium fidelium defunctorum. ab ergastulo cemilente materie exemptas. ab omnibus piaculis absoluas. Amen. Non paciantur insidias occursantium demonum. propter quas ad terras misisti unicum filium tuum. Amen. Libera et absolue eas a tetra uoragine inferni. quas redemisti precio unigeniti tui. Amen. Libera et absolue eas ab estuantis incendio gehenne. collocans in paradisi amenitate. Amen. Non sentiant piissime pater quod calet in flammis. quod stridet in penis. Amen. Sicque misericordia tue magnificentie preueniente. mereantur euadere iudicium

ultionis. et beate requiei ac lucis eterne felicitatibus perfrui. prestante eodem domino nostro ihesu christo. qui tecum uiuit et regnat. in unitate. spiritus sancti deus. per omnia secula. seculorum. Amen.

Cvm secundum beati iacobi apostoli sententiam indubitabilem. multum ualeat deprecatio iusti assidua. exhortantis fideles orare pro inuicem ut saluentur. optimum est consilium. ut qui ad supernam patriam festinant in Christi societate firmiter uniti. manus orationum mutuas sibi inuicem prebere non desinant. Scriptum quippe est. frater fratrem adiuuet. et sic ambo consolantur. Quod genus solacii. gratiam scilicet sancte orationis. quam a multis congregationibus nos suscepisse gaudemus. quid nos sociis nostris rependere debeamus. scribere curauimus. ne obliuionis uel negligentie arguamur. Quamuis tamen aliis plus. aliis minus. prout inter nos et quosdam specialiter condictum est superaddere soleamus. Generaliter itaque cunctis quibus huius modi societate confederati sumus. hec impendere conuenimus. Quando ipsorum obitus ad nos uenerit. pronunciatio usque ad proximum capitulum differtur. et finito capitulo cantatur pro eo eundo in ecclesiam verba mea. cum pulsatione signorum. Postea uero aguntur pro illo in conuentu septem vigilie pleniter cum nouem lectionibus. et septem misse. et totidem verba mea. Vnusquisque etiam sacerdotum missam unam pro eo celebrat. ceterorum quisque sciens psalmos L. ei decantat. qui psalmos nescit. quinquagies dominicam orationem pro eo dicat. Sunt autem iste congregationes monachorum seu canonicorum quibus prememoratum debitum persoluendum spopondimus.

De hirsaugia. De sancto Georgio. De sancto Blasio. De muren. De sancto albano (basilee). De Erlao. De beinwilre. De Lucela. De trv̊bach. De Golpach. De Mv̊rbach. De Lutinbach. De sancto Marco. De sancto Gregorio. De paris. De alospach. De hugonis curte. De sancta cruce. De sancti petri monte. De mavrimonasterio. De Ebirsheim. De altdorf. De Slecistat. De Erstheim. De Eschowe. De sacra silua. De herde. De hegene. De sancto Albano (Moguncie). De sancto Jacobo (Moguncie). De sancto Euchario (treueris). De selse. De Lintburc. De monte sancti Disibodi. De spanheim. De flanheim. De frankendal. De sancta trinitate. De nouo castro. De sturcelbrunnin, de crŏchtal. De sancto Johanne. De sancta Waltpurga. De reitinbv̊ch. De brůnual. De alpersbach. De sancto Trutperto. De scaphusin. De rinowe. De ettinheim. De kamberc. De Otinheim De burre. De Genginbach. De

swarzaha. De sancto ůlrico constanciensi. De steinuelt. De Gotesowa. De sconowa. De zviueltun. De monte iouis. De itingen. De chunis. De freistorf. De monte turicino. De wettinhusin. De vndisdorf. De loco crescente. De bellifonte. De lucca. De sexto. De luxeim. De altkilchin. De sancto Stephano (argentine). De sancto thoma. De sulzberc. De monte romarici. De uilla masonis. De wezzinsbrunnin. De herbrehtingin. [De sancto Arbogasto. De Monasterio nostri ordinis quod dicitur Interlacus[1]].

Non nulla quoque monasteria. prelibata quidem a nobis adepta sunt oraminum beneficia. scilicet quia longinquis distant a nobis locorum spaciis. adeo ut raro nostros queant ipsi. uel nos illorum obitus percipere pre commeantium raritate. statuimus utrinque semel in anno sollempniter defunctorum commemorationem celebrare. ut sic aliquatenus suppleamus in omnium officiosa commemoratione. quod negligere conpellit ignorantia in singulorum emigratione.

Igitur. XVIIII k. februarii fratrum de sancto Rufo commemorationem agere debemus. unde et institutionis canonice religionem quam maxime traximus. Similiter et coloniensium monachorum de sancto pantaleone. de sancto Martino. et de Brunwilre. De sigeberc.

Calmosiacensibus uero. tullensibus. De sancto Leone. De cella sancte Marie. De sancti petri monte in episcopatu metensi. De Salzburc. De herde. De hirsaugia. Riedensibus. Berenriet. tanquam nostre professionis fratribus affiniori societatis tabula conscripti. uelut ex ordinata in nobis caritate. ista pre ceteris superaddita uicissim inpendimus. prebendam ad obitum. annotationem pro anniuersarie commemorationis obsequio. et. IIII. k. octobris. plenariam eorum commemorationem agimus.

Canonicis quoque de sprengerisbach et de Rauengersburch. idipsum inpendimus. nisi quod prebendam illis non damus. Super hec omnia hiis congregationibus que a nobis fundationem et institutionem religionis acceperunt. uidelicet Baggenant. Reinunga. Itenwilre. Drutenhusen. De sancto Arbogasto. De sancto Leonardo. Interlacus. tres prebendas et totidem unusquisque presbyter missas exsoluimus. ceteris qui litteras

1. Ces derniers mots sont d'une autre main.

sciunt tociens quinquaginta psalmos. et qui litteras nesciunt. tociens dominicas orationes explentibus. S; et obitus eorum in kalendario nostro notamus.

Rescriptum litterarum quibus fratres landinenses quid fratribus nostris defunctis. et uiuis ad se uenientibus facere decreuerunt. nobis rescribentes insinuare curauerunt. B. preposito marpacensi. et eiusdem ecclesie uniuerso capitulo. P. prior lantinensis. et uniuersitas eiusdem ecclesie. utriusque hominis sospitate uigere. Longa licet nos terrarum spatia semoueant. tamen quos ordinis identitas copulauit. mentis obtutibus speculamur. Et quia pro salute mutua orare precipimur. orationibus uestris iuuari cupientes. ex communi fratrum consilio statuimus. quandocunque obitus canonici uestri nobis denunciatus fuerit. si hora idonea fuerit in ecclesia conueniemus et campanas pulsabimus. miserere mei deus et orationem dicemus. VII. uigilias et totidem missas pro eo in conuentu cantabimus. et usque ad trigesimum diem Verba mea. Domine ne in furore. Dilexi. Credidi. Deprofundis. in capitulo dicemus. Preterea unusquisque sacerdos unam missam priuatim cantabit. quisque uero reliquorum leget unum psalterium. conuersi etiam nostri. L. pater noster dicent. Pro conuerso uestro statuimus unam uigiliam et unam missam in conuentu cantare. et quisque sacerdotum priuatam missam. ceteri uero canonici. L. psalmos legent. et usque ad. VIIum. diem V psalmos supradictos in capitulo dicemus. Conuersi etiam ut superius. L. pater noster. Pro anniuersariis quoque statuimus. XVIII. K. februarii. sollempnes exequias celebrari. Si uero canonicus uester ad nos peruenerit. sicut unus ex nostris in choro. refectorio. dormitorio. recipietur. in capitulum uero nisi nocetur non ueniet. valete.

Nos uero predictis fratribus omnia impendere promisimus. que hiis qui nobis pre ceteris maiori familiaritate coniuncti sunt impendere solemus. excepto quod prebendas eis non damus. et canonicis eorum. IIIes missas. vel. IIIes quinquagenas. in hoc formam ab ipsis accipientes dicimus. Sollempnem quoque commemorationem defunctorum. XVIIII. k. februarii. celebramus. Si ipsorum canonicus ad nos uenerit. eo modo quo ipsi nos recipiunt. et nos eos in omnibus excepto capitulo recipiemus.

Rescriptum litterarum quod miserunt ad nos fratres Salzburgensis ecclesie. pro antique fraternitatis amicicia renouanda. Dilectis in Christo fratribus et amicis karissimis. F. venerabili abbati. totique collegio fratrum Marpacensis ecclesie. A. miseratione diuina prepositus. ch. Decanus. et vniuersitas capituli Salzburgensis ecclesie. fraterne dilectionis per-

seuerantiam et orationum instantiam. Gratias agimus omnium largitori bonorum. cuius opus est ab inicio. deformata reformare. dispersa congregare. et diuisa in unitatem spiritus reuocare. qui etiam sinceritati mentium uestrarum istis diebus malis et a feruore caritatis pene torpentibus. dignatus est infundere. ut puluerem oculorum nostrorum pre uetustate caligantium. manu fraterne salutationis abstergere curaretis. Visis siquidem litteris uestre dilectionis. de priori fraternitate mentionem habentibus. ualde in domino gauisi sumus. et scintillam dilectionis mutue per dominum conservatam. per uos autem nobis exhibitam. inquantum domino cooperante ualebimus. in ignis lucem et feruorem accendere satagemus. De cetero rogamus in domino. ut si quando nostrates ad uos. aut uestrates ad nos transitum facere contigerit. statum uestrum nobis intimetis. super omnia autem memoriam nostri in orationibus uestris habeatis. eandem uicissitudinem in quantum dominus donauerit. a nobis recepturi. scientes quod si malicia temporum permiserit. corporali presentia uos libentissimine uisitabimus.

Venerabilis abbatissa Rilindis. que canonice religionis ordinem in hohenburc restituit. ad nos ueniens. hoc fideliter impetrauit. ut in orationibus et in ceteris obsequiis. talia pro sanctimonialibus defunctis hohenburgensibus suffragia faciamus. sicut pro nostris sororibus facere solemus. Ipse uero quia pauciores nobis habent sacerdotes. ut orationes elemosinis restituant. XXX[a]. prebendas pauperibus in obitu cuiuslibet defuncti canonici fratris nostri dare promiserunt.



Anniuersaria fratrum fraternitatis communia.[1]

JANUARIUS.

Kalendis Januarii. 1. **Circumcisio domini.**

Anniversarium Reverendissimi Domini Waltheri Abbatis huius domus quarti.

Frater Paulus de Wyler laycus donatus professus anno domini M° CCCCC° secundo.

IIII. Non. 2. **Octava stephani.**

Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Manegoldi primi Praepositi huius domus, olim Canonici Lutenbacensis, nec non in sacrosancta Theologia Doctoris eximij.

III. Non. 3.

II. Non. 4.

Nonas. 5.

Anniversarium Reverendissimi Domini Conradi Abbatis quinti huius domus.

Frater Jeronimus suevus laicus familiaris 1508.

VIII. Id. 6. **Epiphanie Domini.**

VII. Id. 7.

Anno Domini 1686. obijt in Domino R. Dominus Johannes Paeffrath professus huius Domus, ac Vicarius in Wettoltzheimb.

VI. Id. 8.

Frater Petrus de Crutzenagh subdyaconus professus Anno domini M. D. II.

Hans Aenfrouwe et Barbare vxoris sue etc. dederunt XIII solidos heller annuatim pro XIII florenis emptis.

V. Id. 9.

Pie in Christo vitam finiuit R. Pater Joannes Dirr quondam Supprior huius domus ac professus. Anno 1611.

---

1. Voyez sur ces mots les remarques de la page 166.

Canonicus hic, qui fuit praeco Divini verbi suo tempore celeberrimus.

IIII. Id. 10.

Waltheri sellatoris de Rufach et uxoris sue ac omnium progenitorum suorum.

III. Id. 11.

Obijt venerabilis Pater Fr. Ulricus Bub Prior huius Domus decimus quartus. Anno 1602.

II. Id. 12.

Idibus. 13.

Anniuersarium F. Martini Räss de Rottenburg huius conventus professi ac presbyteri anno 99[no].

Obijt Reverendissimus P. F. Joannes Kling Treuirensis. Prior huius domus 17[us], per Triennium et quatuor menses. Professus vero in Clusa Eberhardica. Anno M. D. C. XXXII.

Eodem Anno. Mense. Die. Hora. Obijt R. P. F. Joannes Schœberus. Domus huius Professus ex Pfaffenheimb.

XVIIII. K. Februarii. 14.

Anniversarium honesti viri Joannis Wannot de Albayeron ex Valle Luseronensi sub praefectura de lugares, ac omnium Progenitorum suorum.

XVIII. K. 15.

Anniuersarium fratris Wilhelmi subdiaconi de Ruremonda M. CCCCC. XIV professi huius domus.

XVII. K. 16.

XVI. K. 17.

Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Etzelini Praelati, et Praepositi huius domus sexti.

XV. K. 18.

XIIII. K. 19.

Anniuersarium fraternitatis honorabilis domini Nicolai Bosinger cappellani ecclesie collegiate in Tannis qui dedit nobis XX florenos pro anniuersario et in alijs multis nobis benefecit.

Fratris Philippi layci familiaris anno IX°.

XIII. K. 20. **Fabiani et Sebastiani. VIIII. l.**[1]

Vrsule Metzigerin de Morszwyler et maritorum ac filiorum suorum quae dedit nobis 1 florenum.

---

1. L., c'est-à-dire: *lectiones*.

XII. K. 21. **Agnetis virginis. VIIII. l.**
Frater Magister Johannes Franckfordie presbiter professus qui fecit multa obsequia hic scribendo etc. Obijt Anno domini M. CCCC. XCIX.

XI. K. 22. **Vincentii diaconi. VIIII. l.**
Hans Huseler ac suorum heredum.

X. K. 23.
R. D. Andreas Franciscus Willeman canonicus Professus huius Domus ex Türckheim. anno 1729[1].

VIIII. K. 24. **Thimothei apostoli. III. l.**

VIII. K. 25. **Conversio sancti Pauli. VIIII. l.**
Fratris Iohannis de Augusta presbiteri professi anno M. V^c. IX.
Obijt Johannes Hausman Treuerensis Custos ecclesie ac prebendarius noster anno domini 1590.
Anniuersarium Nobilis viri domicelli Theobaldi Stör senioris et eius vxoris legittime nobilis dominae Margarethe de Tachszfeldenn.
Eodem die Anniuersarium nobilis viri domicelli Theobaldi Stör junioris et filij prescripti senioris et vxoris eius legittime nobilis dominae Anastasie de Habszperg. ac omnium progenitorum et liberorum eorumdem[2].

VII. K. 26.

VI. K. 27. **Johannis Crisostomi. III. l.**
Obijt in Domino R. D. Joannes Henricus Koler Canonicus hujus Domûs p. t. Vicarius in Wetolszheim 1709.
Theodorici Banij macellatoris in Hadstatt a quo recepimus XIII florenos anno 1518.

V. K. 28. **Octava Agnetis. III. l.**
Fratris Johannes Oldenseel presbiteri professi Anno 1538.

IIII. K. 29. **Valerii episcopi.**
Anniversarium Reverendi Domini Jacobi Dalen Canonici presbyteri et professi huius domus. eodem anno xxvij.

---

1. Ce religieux dit sa première messe en 1704.

2. Anniversaire fondé en 1531. «Dieser Theobalt Stör hat Marbach 34 fl. bezahlet etiam für ihm und seiner fraw, wie auch seinen Eltern ein jahrzeit auf ewig zu halten.» (Inventaire de l'abbé Herrgott, 1759, Wetosheim.)

III. K. 30.

Fratris Hermanni de Colonia et parentum eius. Anno M°. V°. XIX°.

II. K. 31.

Fratris Johannis de Zusato presbiteri hic professi qui obijt anno M° V^co septimo.

Anno Domini 1628 Mensis Januarii tricesimo primo hic in Domino obdormiuit Reverendus P. F. Hieronymus Betz Altkirchensis Presbyter ac Professus huius Domus.

FEBRUARIUS.

Kalendis Februarii. 1. **Brigide virginis. III. l.**

Anniversarium Reverendissimi Domini Wilhelmi Abbatis huius domus septimi.

Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Ottonis septimi Praepositi et Praelati huius domus.

IIII. Non. 2. **Purificatio sancte Marie. VIIII. l.**

III. Non. 3. **Blasii episcopi. VIIII. l.**

Anno Domini 1631. Obijt Pr. Fr. Nicolaus Schlabardus Presbyter et Professus in Clusa Eberhardj prope Treuerim, qui in servitio huius domus pie obijt.

II. Non. 4.

Nonas 5. **Agathe virginis. VIIII. l.**

VIII. Id. 6.

Johannis rasoris donati.

Anniuersarium Mathie Meiger de Herlisheim et vxoris sue ac omnium progenitorum et benefactorum eorum qui dederunt XX fl.

VII. Id. 7.

VI. Id. 8.

Honesti Hansz Vsselman et Barbare vxoris eius qui dederunt nobis subsidium ad ornatum ecclesie.

Peter Bender resignatus.

V. Id. 9.

Anno 1611 obijt fr. Georgius Leo. Laicus familiaris. professus.

Frater Henricus conuersus de Lippia obijt anno XXII.

IIII. Id. 10. **Scolastice virginis a. et or.**[1]
Burchardus presbyter. S.[2]
Frater Arbogastus Piscatoris presbyter professus 1535.
III. Id. 11. **Imenee virginis a. et or.**
II. Id. 12.
FALCO abbas primus M. CC. XXII°.[3]
Anniversarium Reverendissimi Domini Falconis Conradi Abbatis huius Domus primi Anno 1222.
Johannes acolytus hic.
Idibus. 13.
Heinricus episcopus Argentinensis M° CC° XXX° III°.
XVI. K. Martii 14. **Valentini martyris. III. l.**
XV. K. 15.
XIIII. K. 16. **Juliane virginis et martyris a. et or.**
Petri ortulani familiaris.
XIII. K. 17. **Dedicatio hospitii ante portam.**[4]
Wernherus de Bisconish. presbyter hic. — Qui multa bona contulit nobis in ecclesiasticis ornamentis et fratrum necessariis.[5]
Fratris Andree donati laici.
Nota. — Quod quater in anno seruetur anniversarium scilicet in quatuor angarijs domini Märtini Stőr militis et domine Marthe de Masmunster vxoris sue legittime et domicelli Joannis Jacobi filij eorum. Vnum e quatuar solemne erit sicut fundatoris reliqua tria simplicia, dedit centum talenta Basilien.
XII. K. 18.
Berhtolfus presbyter prepositus Baggenatensis.
Dominus Fredericus Morch Capellanus in Rubyaco qui delegauit nobis X aureos pro anniuersario perpetuo Obijt Anno domini M° CCCC° XCVIJ.

---

1. A. et or., c'est-à-dire : *Antiphona et oratio.*
2. Dans les inscriptions primitives, on trouve à la suite du nom du défunt quelques indications au sujet de son lieu d'origine, de ses fonctions, de la date de sa mort, etc. etc. Ces indications sont très sommaires ; beaucoup d'entre elles s'expliquent et se comprennent facilement. Mais nous ignorons ce que l'écrivain entendait par *S.*, *a.* ou *st.* par exemple.
3. Cette inscription est rayée d'un simple trait de plume.
4. Les mots *ante portam* sont d'une écriture plus récente.
5. Ces mots se trouvent écrits dans la colonne réservée au calendrier.

R. D. Georgij Jacobi Schoch presbyteri Canonici professi huius domus 1731. Sub tumba 17ª e latere arae S. Annae.

XI. K. 19.

Anniversarium Generosi et Praenobilis Domini Burchardi Militis de Geberswiler, et Ministerialis Ecclesiae Argentinensis Fundatoris huius domus eximij. Anno 1060.

Anniversarium Praenobilis Dominae Judentae Conthoralis Domini Burchardi Fundatoris nostri.

Anniversarium Praenobilis Dominae Margarethae filiae Fundatoris nostri.

Gerboto presbyter hic. Hilteradus canonicus hic.

Burchardus fundator domus huius — qui singulis annis pronuntiabitur M° C° XX°.[2]

Nobilis domicellus Marquardus Sconenberch fautor noster qui dedit nobis XX aureos pro anniuersario. in vigilia omnium sanctorum anno M. CCCC. XCII°.

Nota. — Vxor fundatoris nostri dicta est Judenta et filia eius Margaretha quae etiam plura dedit monasterio.[1]

X. K. 20.

Wido presbyter hic. Waltherus presbyter S.

Fratris Roberti Schryner layci resignati Anno VIII°.

VIIII. K. 21.

Anniuersarium Marci Herman et vxoris suae legitimae et omnium progenitorum suorum.[2]

VIII. K. 22. **Cathedra sancti Petri. VIIII. l.**

Anniversarium nobilis, ac spectabilis Viri Pauli Preys civis Colmariensis et Asistentis olim in celso Regimine Ensesheimiano sub Austriacis, ac omnium pro quibus ipse desiderauit.

VII. K. 23.

Conradus presbyter hic. Heinricus acolitus hic.

Frater Paulus presbyter professus anno XV^{co} XII°.

Frater Johannes Swollis presbiter professus anno 3. 3°.

---

1. Cette note se trouve dans la colonne réservée au calendrier.
2. Ces derniers mots d'une autre écriture.

Franciscus Emmanuel Dieterich Käysersbergensis fidelis famulus noster per 22 annos obijt Anno Domini 1709.

Conradi vinitoris laici familiaris anno XX.

VI. K. 24. **Mathie apostoli. VIIII. l.**

Gisilbertus presbyter prior S.[1]

V. K. 25.

Frater Martinus Spengler presbyter professus huius domus.

eodem die anniuersarium totius parentele sue, dederunt duos florenos annuos.

Anniversarium Reverendissimi Domini Dietheri Abbatis huius domus octavi.

IIII. K. 26.

Frater Hermannus Embricensis presbyter professus huius domus obijt anno 1552.

Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Gregorij Praepositi et Praelati huius domus octavi.

III. K. 27.

Anniversarium Domini Henrici Acolyti.

II. K. 28.

MARTIUS.

Kalendis Martii. 1.

Honesti Hans Wysz kornmesser in Columbaria et vxoris eius legittime qui dederunt nobis medium florenum annuatim.

Anniuersarium fraternitatis honorabilis domini Lamperti de Lochem qui fuit caplanus in Eigeszheim de quo plura emolumenta prouenerunt domui.[2]

VI. Non. 2.

Frater Henricus Elten quondam prior sextus huius domus obijt anno 1522.

Anniuersarium cuiusdam Ciuis Columbariensis dicti Peter von Bloetsen qui dedit ornamentum et alia vtensilia multa.

---

1. En 1154 il y eut un Gisilbertus, prieur à Schwarzthann, selon le manuscrit de Gutta. La lettre S. signifierait-elle Schwartzenthann ?

2. Voir le 6 mars.

V. Non. 3.

Fratris Mathie Dalen prioris quarti huius domus qui multum laborauit in renouacionem bonorum huius domus Obijt anno M. V^co sexto.

Domini Johannis Dauid olym decani in Luttenbaco et postea caplani maioris ecclesie in Basilea qui dedit nobis centum florenos et seruabitur eius anniuersarium quinquies in anno videlicet in quatuor angarijs et in die depositionis sue ut infra.

Proxima feria quatuor temporum semper agetur anniuersarium fraternitatis nobilis domini Conradi de Buzenagh parentum et amicorum suorum et pro quibusque ipse desiderat.[1]

Domini martini Stör militis et vxoris ac filij ut supra.

IIII. Non. 4.

Anniversarium Adm. Reverendi et ornatissimi Domini Joannis Abt curati in Nidermorschweir.

III. Non. 5.

II. Non. 6.

Quadrante post tertiam matutinam Anno 1693 obijt placidissime in Domino R. A. D. Simon Thurn Mosellanus ex Witlich septuagenarius requisitis sacramentis rite munitus.

Anniversarium Reverendi Domini Lamberti de Lochem capellani in Egesheimb.[2]

Nonas. 7. **Perpetue et Felicitatis.**

Martinus Serer ciuis Columbariensis et Elizabeth Mittendorffin vxoris eius legittime. Johannis Serrer et Katherina Serrerin monialis zu Hinderlinden liberi sui. et parentum eorumdem. Nam idem Martinus fecit nobis gratis presbiterium in choro et multa alia seruitia pia qui postea scilicet anno M^o V^co VIII° obijt hic cuius filius dedit nobis annue VI florenos et sunt redimibiles cum centum XX florenis in Richenwiler.

---

1. Conrad de Busnang, évêque élu de Strasbourg, de concert avec Jean de Voenigen, évêque de Bâle, introduisit à Marbach la réforme de Windisheim, comme il a été dit ailleurs.

2. Voir le 1er mars.

VIII. Id. 8.

VII. Id. 9.

Frater Hinricus Sasz prior in Basilea presbyter hic professus et unus de primis huc missis pro reformacione obijt Anno M° V^co^ quinto.

VI. Id. 10.

Reuerendi ac deuoti singularis huius domus benefactoris Domini Martini Traub curati Wintzhemensis, eiusdem etiam parentum omniumque pro quibus orare desiderat. Contulit gratis citra 100 fl. uel ultra.

V. Id. 11.

Guntrammus presbyter hic.

Anniversarium Adm. Reuerendi et Religiosissimi Domini Conradi Arnheimb Prioris Praelati ad Sanctum Leonardum Basileae Canonici professi huius domus.[1]

IIII. Id. 12. **Gregorii pape. VIIII. l.**

Machfridus presbyter S. Christianus presbyter. S. Wernherus presbyter hic.

Fratris Johannis sutoris laicij donati.

Anniversarium Adm. Rdi. et Eximij Dni. Reinoldi presbyteri et Praepositi in Iterwiler.[2]

III. Id. 13.

Sifridus presbyter hic. Hugo presbyter hic. Wernherus presbyter hic.

Frater Fredericus de Basilea dyaconus professus Obijt Anno domini M° CCCC° XCIX° adhuc juvenis.

Parentum fratris nostri Jasperi videlicet Johannis Mensert et Cornelie vxoris eius legittime necnon et filij eorum dicti Hynrici Mensert de quorum bonis recepimus circa centum et XV florenos renenses ex parte legittimi patrimonij ejusdem fratris nostri Jasperj.

II. Id. 14.

Fratris Georgij Etlin Colmariensis Subdiaconi hic professi Anno 1594.

Anniversarium Adm. Rdi. et Eximij Dni. Godefridi presbyteri et Praepositi in Iterweiler.

1. Voir le 21 mars.

2. A été témoin dans le jugement de 1188. — Cf. p. 77.

Idibus. 15.

Rudegerus presbyter hic.

Frater Jacobus Badenheim presbiteri hic professi qui obijt anno 1562.

XVII. K. Aprilis 16.

Gotefridus presbyter prepositus Itenwiler. Sifridus presbyter hic.

Anniversarium Reverendissimi Dni. Nicolai Surgandt Abbatis huius domus vltimi Anno 1474.[1]

XVI. K. 17. **Gertrudis virginis.**

Anniversarium Adm. Rdi. et Amplissimi Dni. Bernardi Praepositi et Praelati huius domus noni.

Fratris Mathie donati.

XV. K. 18.

Anniversarium Claudij Teütsch, et Mariae Elisabethae Schulerin civ: Molshemiensium ac Parentum R. D. Confratris nostri Joannis Josephj Teütsch. Marbaci. Cujus Pater 1675. die 5. hujus, Mater vero 1696 18. Octobris in Domino obijt.

Antonij Tennien Rembolt gerber et vxoris eius et pro quibus desiderauerit a quo recepimus XX florenos aureos. Et pronuntiabitur quarta post letare.[2]

XIIII. K. 19.

Henricus presbyter hic. Gotefridus diaconus hic.

XIII. K. 20.

Fridericus presbyter hic.

Ludowici de Truttershen procuratoris nostri in curia nostra Argentine et Brigide vxoris sue qui dedit XXX florenos.

XII. K. 21. **Benedicti abbatis. VIIII. l.**

Otto presbyter hic. frater Conradus Arnhein prior in Basilea professus huius domus Anno M° CCCC XCIII°.[3]

XI. K. 22.

Albero diaconus hic.

---

1. Voir le 23 mars.

2. L'acte de fondation est de 1460, sabbato post festum purificationis. (*Index litt.*, 1497, f. 27.)

3. Effacé jusqu'au mot *huius* exclusivement. Voir le 11 mars.

Fratris Andree laici familiaris 1536.

Decimo Kalendas Aprilis, in coena Domini, Anno 1690. post trium dierum infirmitatem, circa sextam vespertinam obijt R. D. Hieronymus Becker procurator et professus huius domus C. A. R. I. P. Amen.

X. K. 23.

Eggebertus presbyter hic.

Obijt Dominus Nicglaus Surgant ultimus abbas huius monasterij anno M. CCCC. LXXIIII.[1]

Nicolaus presbyter.

Obijt venerabilis Pater Leonardus Crützennacher prior nonus huius Monasterij. Anno 1579.[2]

VIIII. K. 24.

VIII. K. 25. **Annunciatio domini. VIIII. l.**

Heinricus episcopus Argentinensis.[3] Otto subdiaconus hic.

Anniuersarium honesti Caspari Gilg quondam ciuis Columbariensis et vxoris eius Katherine ac progenitorum eiusdem. seruabitur ante vel post festum secundum congruitatem festi aut temporis.

VII. K. 26.

Frater Georgius sartor conuersus professus Anno domini M° V^co^ 2°.

Rodolf. S.

VI. K. 27.

Obiit pie in christo R. P. F. Jacobus Zumbach Scharmeniensis in Monasterio Rauernsberghem. ibidem laborans pro Haereticorum conuersione.[4] Domus Huius Professus, et quondam Supprior. 1631.

Hansz Muller et Katherine vxoris sue legittime ac omnium progenitorum suorum a quibus recepimus XXX florenos in auro pro anniuersario perpetuo.[5]

---

1. Effacé. Voir le 16 mars.

2. Effacé et à peine lisible. Voir le 14 juin. La date de 1579 est erronée.

3. Henri Ier, l'un des bienfaiteurs de Marbach. — Cf. p. 76.

4. «... in ducatu Simmerensi et pie sub his curis defunctus est in Ravensgirsburg.» (Nécrologe du ch. Voss.)

5. L'acte de fondation est de 1414, quinta feria ante festum S. Benedicti. «pro anniversario peragendo cum vigiliis et missis solitis nobis.» (*Index litterarum* de 1497, f. 15.)

V. K. 28.

Cono presbyter hic.

Anniversarium Dni. Conradi Acolythi.

Anniversarium Dni. Rudolphi.

III. K. 29.

Berhtoldus presbyter hic. Conradus acolytus hic.

Reinboldus canonicus hic.

III. K. 30.

Wignandus prepositus S. Arbogasti. Trutwinus presbyter hic.

II. K. 31.

Folcmarus presbyter hic.

Fratris Teobaldi de Thannis supprioris huius domus. Obijt anno 1538.

APRILIS.

Kalendis Aprilis. 1.

Burchardus presbyter prior st.

Anniversarium Reverendissimi Dni. Godefridi Abbatis huius domus noni.

Anniversaria fraternitatis

Honorabilium ac deuotarum personarum

Honorabilis Domini Joannis Spidelij vicarij Hattstattensis.

Honorabilis Domini Andree Heinrici vicarij Herlishemensis.

Laurentij Heinrici et coniugis eius Barbarae Hueberin Herlishemensium.

Matthiae Gsell et uxoris eius Catharinae Wägbächerin ciuium Egishemensium.

Marci Gsell et vxoris eius Vrsulae Ränckhin coniugum ciuiumque Egishemensium.

Melchionis Körtz et coniugis eius Rosinae Rielrerin ciuium coniugumque Moltzhemensium.

Sebastiani Räntz Sauldorffensis. Hic aeconymi.

Joannis Wachter ciuis Ammersch[w]yrensis inclusus.

Hi singuli tabulas affabre pictas, de Passione Domini, ac circuitu nostro applicatas, suis sumptibus fieri curauerunt.[1]

---

1. Ces peintures, «Picturae de passione Domini majores, quae pendere solebant in ambitu interiori Marpacensi», furent déposées chez les pères augustins du Vieux-Brisach pendant la guerre des Suédois.

IIII. Non. 2.

Honorabilis Dni. Theobaldi seratoris plebani in Habchisen a quo prouenerunt Domui nostre emolumenta plurima.

III. Non. 3.

Adelbero prior hic primus.[1]

Obijt frater Laurentius de Glatbach presbyter professus et procurator huius domus anno 1534.

Anno 1596 Venerabilis Dni. Simonis Kleindienst de Sancta Cruce, prioris decimi qui in collapso huius Monasterij templo restaurando plurimum laborauit.

II. Non. 4. **Ambrosii episcopi. VIIII. l.**

Folmarus subdiaconus hic.

Nonas 5.

Fridericus presbyter prior Marpacensis. S.

VIII. Id. 6.

Hartpertus diaconus. S.

Obijt frater noster Harmannus Oetmerszhensis professus huius domus quondam prior nobiscum LXXXIIII.

Obijt frater Heinricus Firsten dyacōnus M. 520.

VII. Id. 7.

Albertus diaconus hic.

Anno domini 1629 obiit Casparus Mörck ex Sueuia qui ex diuturno laboriosoque salario domui nostrae Marpacensi 50 florenos delegauit.

VI. Id. 8.

Fridericus presbyter cantor hic.

V. Id. 9.

Waltherus presbyter hic.

Reuerendus Dominus Carolus Offermans Sacerdos obijt in Belgio Anno 1703.

IIII. Id. 10.

Marquardus prepositus hic quartus M. C. L. VIIII.

Johannes acolitus. a.

III. Id. 11.

Henricus acolitus hic.

---

1. En 1154 il y eut un Adelbero prieur à Marbach, selon le manuscrit de Gutta. Cette charge aurait-elle été créée vers cette époque ?

II. Id. 12.

Wernherus acolitus hic.

Idibus. 13.

Obijt honorabilis frater Henricus Hoerter de Paderborn quondam prior in ytewiler hic autem supprior et senior post reformacionem. Anno domini Millesimo CCCC° XCVIII° in parasceue domini. vixitque vltra LX annos in ordine laudabiliter.

XVIII. K. Maii 14. **Tyburcii. Valeriani et Maximi. III. l.**

Arnoldus prepositus hic secundus M. C. XLIIII.

Obijt frater Johannes de Hammone presbyter professus noster.

Wernherus presbyter. S.

XVII. K. 15.

Reinherus acolitus hic.

Anniversarium Reverendissimi Domini Joannis Abbatis decimi huius domus.

Frater Jacobus antiquus laicus donatus M. 520.

XVI. K. 16.

Anniuersarium fraternitatis parentum fratris nostri Conradi presbyteri donati professi scilicet Jeckel Lisenson et vxoris eius Katherine ac filij eorumdem Johannis Lisenson de cuius vero ac legitimo patrimonio recepimus circa ducentos florenos.[1]

XV. K. 17.

Hugo de Onaugia presbyter hic Magister.

XIIII. K. 18.

Anniversarium honesti viri Jacobi Linsenson; vxoris suae Catharinae, et Joannis Linsenson filij eorumdem.

XIII. K. 19.

XII. K. 20.

Berhtolfus presbyter hic.

Frater Theodericus de Weert laycus donatus Anno M° V^co^ quinto.

XI. K. 21.

Obijt frater Johannes de Nouamagio presbyter professus anno 34°.

---

1. Rayé, comme faisant sans doute double emploi avec l'inscription du 18 avril.

X. K. 22.

Hartungus presbyter. a.

Anniversarium Honestae Viduae Annae Mariae Durivallin Domesticae 1720. 22. Aprilis.

VIIII. K. 23. **Georgii martyris. VIIII. l.**

Rûthardus presbyter hic.

VIII. K. 24.

Folmarus presbyter.

VII. K. 25. **Marci ewangeliste. VIIII. l.**

Folmarus canonicus hic.

VI. K. 26.

Fratris Martini laici donati.

V. K. 27.

IIII. K. 28. **Vitalis martyris. III. l.**

Frater Hinricus Steck presbiter professus vnus de antiquis. Anno domini M° CCCC° XC°.

Fratris Stepphani laici et resignati.

III. K. 29.

Anniversarium Perillustris Dni. Conradi de Butzenach electi episcopi Argentinensis parentum et amicorum eius, et pro quibus desideravit.

II. K. 30.

Fratris Wilhelmi conuersi nouicij.

MAIUS.

Kalendis Maij. 1. **Philippi et Jacobi. VIIII. l.**

Reuerendus Dnus. Bartholomaeus Sieger anno 1705 Sacerdos in Domino obdormiuit prima Maij.

Anno Domini 1609 obijt honorabilis vir Martinus Dillgast ciuis Friburgensis qui pro nigris dalmaticis faciendis dedit 50 florenos.

VI. Non. 2.

Anniversarium Reverendissimi Dni. Hermanni Abbatis sexti huius domus.

Fratris Iacobi sutoris anno V^co^ VIII°.

V. Non. 3. **Inuentio sancte crucis. VIIII. l.**

Honorabilis magistri Iacobi Fedderer de Friburga sacre

Theologie bacchalarij formati Obijt Anno domini M° CCCCC primo in Zwartzendan specialis amicus Marpachcensium.

Fratris nostri Nicolai laici hic professi, qui obijt anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo.

IIII. Non. 4.

Domini Bernhardini Knelling de than et parentum eius et omnium progenitorum et benefactorum eius.

III. Non. 5.

Domini Conradi Kempff canonici in Luttenbach qui dedit annuatim vnum florenum sicut habetur in littera de columbaria.

Domini Johannis Ernst de Luterborn presbyteri in Herleshem et Elizabeth ancille sue et parentele et filiorum ancille Ab hijs accepimus XII^cim florenos qui venerunt ad restauracionem tecti ecclesie nostre.

II. Non. 6. **Johannis ante portam latinam. VIIII. l.**

Adilhoch presbyter hic.

Obijt Hinricus Meister frater noster laycus familiaris.

Nonas. 7.

Richardus prepositus Vndisdorf.

Frater Conradus conuersus obijt anno 1531.

VIII. Id. 8.

Johannes canonicus hic. Berhtoldus acolytus hic.

Anniversarium Bertholdi acolyti.

VII. Id. 9.

Gerungus presbyter Triefinstein. Fridericus canonicus hic.

Anniversarium Praenobilis Dni. Martini Stör et suorum.[1]

VI. Id. 10. **Gordiani et Epimachii. III. l.**

Conradus canonicus hic.

Anniversarium Elisabethae de Herlisheimb parentum et liberorum eius.[1]

---

1. En 1505, M. Stör acquit 12 schatz de vignes, sises à Gueberschwir et grevées d'une rente de 3 mesures de vin rouge au profit de Marbach. Il légua ces vignes à l'Abbaye pour la fondation de cet anniversaire. «Nota. A tergo litterae est notatum quod nobilis Dominus Stör istos 12 schados legaverit Marbacensibus pro anniversario celebrando.» (Inventaire de l'abbé HERRGOTT, 1757.)

V. Id. 11. **Gangolfi martyris. III. l.**
Domicelli Andree Hůngersteyn et suorum.
Henricus presbyter hic ad succ. XII marcas.
Obijt frater Henricus Arnhemensis Supprior et concanonicus noster Anno 1576.
Obijt frater Martinus laycus familiaris anno 1532.

IIII. Id. 12. **Nerei et Achillei. III. l.**
Fridericus presbyter hic.
† Obijt in domino R. D. Albertus Glattbach canonicus huius Domûs, p. t. Sacellanus Egishemij MDCCIX sub tumba.

III. Id. 13. **Seruacii episcopi. VIIII. l.**
Hugo presbyter. S.

II. Id. 14.

Idibus. 15.
Obijt frater noster Johannes Oetmerszheymensis presbyter professus M° CCCC° LXXXVI°.

XVII. K. Junij 16.
Albero presbyter ad succ. Rodolfus presbyter prior st.
Obijt frater noster Conradus Dichter presbyter professus anno 1561.

XVI. K. 17.

XV. K. 18.

XIIII. K. 19. **Potenciane virginis.**
Wernherus diaconus hic. Gebo acolytus hic.
Domini Iohannis Dauid olym decani in Luttenbach benefactoris nostri.
Proxima feria quatuor temporum semper agetur anniuersarium nobilis conradi de Buzenagh. parentum et amicorum suorum et pro quibuscumque ipse desiderauerit.

---

1. «A°. 1660 ist ein Kaufbrief über ein quart an weinzehnten zu *herrlisheim* für Marbach, erkauft von Elisabetha von Rishach, geborene von breitenlandenberg, und ihrem H. sohn hans Rudolph von Rishach, herrn zu Imendingen. Der kaufschilling ware 675 Pfund, das Pfund ad 12 batz. Von diser summa hat gedachte Frau Elisabeth dem Gotteshaus Marbach 355 Pfund als ein fundation zu einer jahrtzeit überlassen. Notat a tergo litterae H. Kroppenberg, dass Er der adelichen fundatrici klar angedeutet, dass dises Anniversarium concurrenter mit andern anniversariis einmahl im jahr gelesen wird.» (Inventaire de l'abbé Herrgott, 1759.)

Anniuersarium domicelli Anthonij de Hatzstat et omnium progenitorum suorum qui multum laborauit pro reformacione.

XIII. K. 20.

Lupoldus presbyter hic. Billungus acolytus hic.

XII. K. 21.

Anniversarium honesti viri Jeremiae Linsenmeyer civis Brisacensis et suorum.[1]

XI. K. 22.

Berhtoldus presbyter hic.

Anniversarium Rdi. Dni. Georgij Gauchenawer Vicarij quondam in Herlisheimb.

Anniversarium Dni. Joannis Kienlein Archigrammatei in Thüringheimb et vxoris suae Annae Mariae Huetin.

X. K. 23.

VIIII. K. 24.

Manegoldus presbyter magister noster hic. Harmůdus subdiaconus hic.

Obijt frater noster Hinricus de Susato presbyter professus anno M. CCCC° LXXXVI. qui scripsit duo gradalia pro choro et alia plura.

VIII. K. 25. **Urbani pape et martyris. VIIII. l. — Gregorius papa VII^us^.**

Cůnradvs presbyter abbas Celle sancte Marie.

VII. K. 26.

VI. K. 27.

Dvto prepositus hic tercius M. C. L. — et praelatus huius domus tertius.[2]

Fratris Nycolai Saltzman presbyter professus. Anno domini M° CCCCC° primo.

Anniversarium Reverendissimi Dni. Nicolai Abbatis huius domus decimi et tertij.

---

1. Anniversaire fondé en 1651, en remboursement de 50 florins qui restaient dus sur les 300 florins empruntés en 1623 par le prieur M. Störcklin au sieur Jérémie Linsenmeyer, chef de tribus de Brisach.

2. Ces mots d'une écriture plus récente.

V. K. 28.

Anniversarium Praenobilis ac generosi Dni. Rizacher de Milheim in Svevia, ac omnium pro quibus desideravit.

IIII. K. 29. **Maximini episcopi a et or.**

III. K. 30.

Fridericus abbatis et Praelati huius domus secundi M. CC. XL. VIII.[1]

Anniversarium strenui Dni. Hübschman ac omnium progenitorum.

II. K. 31. **Petronelle virginis a. et or.**

Anniversarium R. D. Francisci Joachimi Boltier Yprensis canonicus regularis hujus Domus, qui post 9 dierum infirmitatem febri correptus, in Domino obijt, aetatis 33, die 30 Maij 1712 c. a. r. i. p.

JUNIUS.[2]

Kalendis Junii 1.

Anniversarium Reverendissimi Dni. Eberhardi Abbatis huius domus vndecimi.

IIII. Non. 2. **Marcellini et Petri. III. l.**

Obijt frater noster Johannes de Harn conuersus professus.

Anniuersarium domini martini Stör militis et domine Marthe de Maszmunster vxoris sue legitime et domicelli Johannis Jacobi Stör filij etc. seruabitur quater in anno vt supra in principio quadragesime signatum est.

III. Non. 3.

Bruno presbyter mortuus apud iherusalem.

Anniuersarium honesti Mathie Vorer et Katherine legittime vxoris sue et omnium progenitorum suorum qui dedit vigenti florenos.

---

1. L's du mot *abbas* a été transformé en un t; et ce qui suit est d'une écriture plus récente.

2. Voir la note 1, page 166.

II. Non. 4.

Nonas. 5. **Bonifacii et sociorum eius. III. l.**

Henricus prepositus s. Leonardi Basilee. Nibelungus presbyter. S.

Hermannus abbas Celle sancte Marie.

VIII. Id. 6.

Dietericus presbyter prior hic M° CC° XXXI°.

Anno 1698 Obijt Adm. Reverendus D. Godefridus Müller Parochus in Exen et senior huius domus.

VII. Id. 7.

VI. Id. 8.

Wernherus presbyter scriptor bibliothece nostre Reinungin.

V. Id. 9. **Primi et Feliciani. III. l.**

IIII. Id. 10.

III. Id. 11. **Barnabe apostoli. VIIII. l.**

II. Id. 12.

Conrat Weysz et vxoris sue ac omnium suorum de quibus recepimus X. florenos in auro.

Idibus 13. **Basilidis. Cirini. III. l.**

Wernherus Windemacher laycus resignatus. Anno domini M° CCCC° XCVIII°.

XVIII. K. Julij 14.

Honesti Lodowici olim hospes czum schlössel in Columbaria et Katherine vxoris sue qui dederunt nobis XX^cim^ florenos.

Anno Domini M° CCCCC° primo.

Anno domini 1579 Obijt venerabilis pater Leonardus Crützennacher nonus prior post reformationem huius domus.[1]

XVII. K. 15. **Viti, Modesti et Crescentiae. III. l.**

XVI. K. 16.

XV. K. 17. **Antidii episcopi. III. l.**

XIIII. K. 18. **Marci et Marcelliani. III. l.**

XIII. K. 19. **Geruasii et Prothasii. III. l.**

1. Voir le 23 mars. La date de 1579 est erronée. Cfr. p. 103.

XII. K. 20.

Praenobilis ae Generosus Dominus Philippus Ludovicus S. B. de Kageneck colonellus Imperialis etc. et anniversarium ejus Praenobilis Dominae conjugis Mariae Annae 1720 Friburg. Brisg.

XI. K. 21. **Albani martyris. VIIII. l.**

X. K. 22. **Memoria reliquiarum. VIIII. l.**

VIIII. K. 23. **Vigilia.**

Egelolfus presbyter hic duos mansos.

Anniuersarium honestae matronae Apoloniae Seylerin ex Schliengen. Obijt Anno 1603. Quae nobis pro ornamentis faciendis dedit 24 Florenos. Cujus anima quiescat. Amen.

VIII. K. 24. **Nativitas s. Johannis bap. VIIII. l.**

Bertholdus presbyter prior Baag.

VII. K. 25.

VI. K. 26. **Johannis et Pauli. VIIII. l.**

V. K. 27.

Daniel presbiter hic.

Frater Conradus faber donatus laycus. Anno M° V^co quinto.

IIII. K. 28. **Yrenei et sociorum eius. VIIII. l. vigilia.**

Frater Johannes Horst subdyaconus professus. Anno M° V^co quinto.

III. K. 29. **Petri et Pauli. VIIII. l.**

Obijt in Domino R. D. Joannes Henricus Stumpff professus hujus domus sacellanus in Egisheim Anno Domini 1696. Die 30 Junij.

Anniversarium Josephi Studer famuli fidelissimi huius canoniae.

II. K. 30. **Commemoratio sancti Pavli. Marcialis episcopi. VIIII. l.**

JULIUS.

Kalendis Julii. 1. **Octava S. Johannis bap. VIIII. l.**

Fratris Hermanni Colonie et parentum eius qui diuersa donauerunt filio et domui.

Anniuersarium Fratris Francissi Laici familiaris huius domus. Anno 1558.

Tengen Rembolt vnd syner husfrawenn Elizabeth Berlerin et Michahele filio eius.

VI. Non. 2. **Processi et Martiniani. III. l. — Visitatio B. Mariæ virginis.**[1]

Anniversarium Venerabilis domini Georgij Grüeber quondam prioris in Rebdorff. Obijt anno 1586.[2]

Anniuersarium honestae Matrone ac vidue Margarete Deckelmennin et maritorum ac filiorum suorum quae diu seruiuit nobis, deditque pro Anniuersario 23 florenos Anno 1592.

V. Non. 3.

Fridericus presbyter hic.

Anniversarium Reverendissimi Domini Conradi Abbatis huius domus decimi quarti.

IIII. Non. 4. **V̊dalrici episcopi. VIIII. l.**

Walto subdiaconus hic.

Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Dni Gerungi Praelati et Praepositi huius domus secundi.[3]

III. Non. 5.

Hermannus presbyter hic.

II. Non. 6. **Octava apostolorum. VIIII. l.**

Obijt frater Wolfgangus Leimberer Marckdorffensis Professus huius domus. Anno Domini Millesimo Sexcentesimo tertio.

Anniversarium Reverendi ac Religiosissimi Domini Arnoldi de Holt Prioris Praelati in Bodicken reformatoris huius domus ex parte Capituli Wyndesheimensis.[4]

Nonas 7.

VIII. Id. 8. **Kyliani et sociorum eius. III. l.**

Otto diaconus hic.

---

1. D'une écriture plus récente.
2. «... hic defuncti et in Capitulari domo sepulti.» (Nécrologe de ch. Voss.)
3. Voir le 24 août.
4. Voir le 26 août.

VII. Id. 9. **Procopii martyris. III. l.**

VI. Id. 10. **Septem fratrum. III. l.**

Lutoldus presbyter ad succ.

V. Id. 11.

Waltherus presbyter hic.

IIII. Id. 12.

Fratris Frederici Kempis primi prioris huius monasterij post reformacionem. Obijt in partibus inferioribus.

III. Id. 13.

Henricus presbyter hic.

II. Id. 14.

Bv̊bo presbyter hic.

Idibus 15. **Margarete virginis. VIIII. l.**

Obijt frater Conradus de Roctwiler presbiter professus Anno domini 1531.

Anniuersarium fraternitatis honorabilis domini Nicolai Habermenger Canonici ac scolastici ecclesie Collegiate Columbariensis specialis benefactoris nostri Qui ultra beneficia nobis prius per eumdem exhibita ut in alijs locis patet scilicet ubi exprimitur donacio viginti florenorum cum anniuersario sui et suorum circa festum Bartholomei Jam denuo donauit nobis sexaginta florenos propter deum et seruabitur secundario eius anniuersarium et suorum omnium circa festum sancte Margarete virginis et martiris.

XVII. K. Augusti 16.

Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Burchardi Praepositi et Praelati huius domus duodecimi.

XVI. K. 17. **Alexis confessoris a. et or.**

Hesso presbyter senior hic.

XV. K. 18.

XIIII. K. 19.

Anno 1586. Obijt venerabilis pater Adolphus Wiefelkouensis hic a Marcello Lentio generali priore, una cum venerabili patre Wernhero Titiano uisitator huc destinatus postea electus in priorem huius domus unico saltem anno hic praefuit. Fuit autem professus domus nostre Nouesianae modo destructae prior duodecimus.

XIII. K. 20.

XII. K. 21. **Arbogasti episcopi. VIIII. l.**

XI. K. 22. **Marie magdalene. VIIII. l.**
Rodolfus prepositus hic.

X. K. 23. **Apollinaris martyris. III. l.**
Rûdegerus presbyter hic prior Steinb.
Domini Judoci Schedelen qui fuit vnus de antiquis.

VIIII. K. 24. **Christine virginis. Vigilia.**
Petri Zigeler de Ammerszviler et Anne vxoris eius qui dederunt nobis decem florenos.

VIII. K. 25. **Jacobi aspostoli. VIIII. l.**
Burchardus presbyter. S.
Vrbanus sartor laicus donatus.

VII. K. 26.

VI. K. 27.
Wolfhelmus canonicus hic.

V. K. 28. **Pantaleonis martyris. VIIII. l.**

IIII. K. 29. **Felicis pape et martyris. VIIII. l.**
Obijt frater Wilhelmus Stralin presbiter professus anno Domini 1531. Supprior domus et procurator.

III. K. 30. **Abdon et Sennen martyrum. III. l.**
Marquardus subdiaconus hic.

II. K. 31.

AUGUSTUS.

Kalendis Augusti. 1. **Ad uincula sancti Petri. VIIII. l.**

IIII. Non. 2. **Stephani pape et martyris. VIIII. l.**

III. Non. 3. **Inuentio S. Stephani. VIIII. l.**
Wernherus presbyter hic.
Magistri Martini lapicide ciuis Rubiacensis et vxoris sue legittime ac omnium progenitorum suorum qui donauerunt domui nostre XX florenos et alia plura pro anniuersario perpetuo. Anno domini M. CCCC° XCVI.

II. Non. 4.
Wernherus diaconus hic.
Anniuersarium honesti virj Balthasarj Störcklin Ciuis in Wûnheim et omnium Progenitorum Suorum pro

quibus ipse desiderauerit. Obijt Anno 1614. Qui nobis dedit 80 florenos in restaurationem templi. Cuius anima Deo viuat.

Nonas. 5. **Oswaldi regis. III. l.**

VIII. Id. 6. **Sixti felicissimi et agapiti. VIIII. l.**

Hugo subdiaconus. S.-Obijt venerabilis pater Johannes de Heist professus in insula circa Confluenciam tercius prior huius domus post reformacionem anno domini etc. M. CCCC. LXXXVIII°.

VII. Id. 7. **Afre martyris. VIIII. l.**

Hartmannus presbyter hic.

Anniversarium Reverendissimi et Amplissimi Domini Augustini Beywandt Praelati huius Domûs 20mi qui specialis majoris Ecclesiae nostre Restaurator extitit, et generoso animo placidissime in Domino obijt 67 annorum. Regiminis 30. Anno M. DCCXI. (C. A. R. I. P.)

VI. Id. 8. **Ciriaci martyris et sociorum ejus. VIIII. l.**

Bvrchardus presbyter S. Emicho presbyter hic.

Georgius portarius et Anna vxor eius de quibus recepimus XX florenos aureos.

Anno 1675 Die 8 Augusti pie in Domino obijt R. P. Joannes Hieronymus Schick Professus huius Domus et pro tempore Vicarius in Egeszheim. Requiescat in pace[1].

V. Id. 9. **Romani martyris a. et or.**

Anno domini M. CCC. LXVI. Johannes abbas XIIus hic.

IIII. Id. 10. **Laurencii martyris. VIIII. l.**

Burchardus presbyter hic.

Obijt frater Benedictus custos anno domini 1515[2].

Johannes Breytensteyn et Barbara vxor eius filiaque Elizabeth. dederunt nobis curiam in Colmar[3].

---

1. Cette inscription est placée au 3 août dans le manuscrit.

2. Prévôt de Goldbach et sous-prieur à Marbach en 1509.

3. «A°. 1477, hanss Breitenstein übergibt sein hauss sambt allem begrif an Marbach, gelegen in der St. Niclaus gass, stossendt mit der schür an die alte statt rinckmauer, mit den stallungen zum theil an den weinleuthenhoff, undt zum Theil an hanssen seeligen

Dominus Jacobus Brun plebanus in Herlishen contulit pro anniuersario suos libros. Johannes Carpentator laycus familiaris.

III. Id. 11. **Tyburcii martyris. III. l.**

Arnoldus presbyter prepositus sancti Arbogasti. *Wimarus canonicus hic.

II. Id. 12.

Fratris Petrj donati layci. Anno domini M. CCCC. LXXI.

Idibus 13. **Ypoliti martyris et sociorum eius. VIIII. l.**

Hesso presbyter decanus Argentinensis. Henricus presbyter hic.

Fratris Johannis Fyck alio nomine Priesterhansz, de Waldkilchen laici donati. Anno domini 1542.

XVIIII. K. Septembris 14. **Eusebii confessoris vigilia.**

Anniversarium Adm. Reverendi D. P. Joannis Baptistae Baveray canonici regularis olim subprioris et senior 67 aetatis. Obijt 1713[1].

XVIII. K. 15. **Assumptio sancte Marie. VIIII. l.**

Fratris Theoderici de Wesalia sacerdotis qui et primus post huius Monasterij reformacionem ex fratribus soluit mortis debitum in flore adhuc sue iuuentutis. Anno M° CCCC° LXXI°.

XVII. K. 16. **Theodori episcopi. VIIII. l.**

Hugo presbyter hic.

Anno domini M° CC° LX° VII° Cůno abbas.

XVI. K. 17. **Octava sancti Laurenti a et or. et prior missa.**

Conradus subdiaconus hic.

XV. K. 18. **Agapiti martyris a et or. et prior missa.**

Emicho canonicus.

---

hof zum Palmen, mehr mit dem garten undt hinterem hauss auf Roggenbachsgässlein.» Cette maison, qui fit partie depuis lors du Marbacherhof, quoique grevée de quelques petites rentes foncières, fut achetée aux conditions suivantes : «für disen hof verspricht Marbach dem hanss breitenstein lebenlänglich jahrs auf S. Laurentii 15 rheinische gulden, undt nach seinem Todt solche 15 gulden auch seiner Tochter lebenlänglich, item soll jährlich für ihm undt den seinigen nach unserer arth ein jahrzeit gehalten werden.» (Inventaire de l'abbé Herrgott, 1758.)

1. Vicarii in Herlisheim. (Nécrologe du ch. Voss.)

Anno Domini 1635, 18. Aug. obiit Colmarie R. P. Balthasarus Ziegler Friburgensis Brisg. Sacerdos et professus huius domus. Jacet sepultus Colmariae in Monte Oliueti.

XIIII. K. 19.

Frater Augustinus de Brisaco presbyter professus huius domus Anno XCIJ°.

XIII. K. 20.

Wernherus canonicus hic — qui dedit nobis vineam cum curte Gebeliswiller et VI mansos Rubiaci et castellum Sahsinheim cum appendiciis suis[1].

Conradus subdiaconus hic.

XII. K. 21.

Henricus presbyter S. grecus.

XI. K. 22. **Octava sancte Marie VIIII. l. — Thimothei et Simphoriani.**

Otto presbyter hic scriptor. M° C° XXXII.

Anniuersarium Seuerini Bůcher et Dorotheae uxoris eius legitimae qui suis sumptibus fenestram a sinistro cornu altaris summi facere curaverunt. Anno 99no.

X. K. 23. **Vigilia.**

Obricus presbyter hic. Karolus subdiaconus S.

Fratris Wimanni de Dalem laicus (sic) resignati.

VIIII. K. 24. **Bartholomei apostoli. VIIII. l.**

Gervngus prepositus hic primus M° C° XXX°[2].

VIII. K. 25.

Anniuersarium fraternitatis Domini Nicolai Habermenger Scolastici ecclesie Collegiate Columbariensis benefactoris nostri Qui contulit nobis circa viginti florenos renenses et peragetur proxima die feriali post festum sancti Bartholomej apostoli.

VII. K. 26.

Berhtoldus presbyter hic.

Venerabilis patris Arnoldi de Holt prioris in Bodeken reformatoris huius domus qui obijt M° CCCC LXIIII°[3].

---

1. Ces mots sont écrits dans la colonne réservée au calendrier.
2. Voir le 4 juillet.
3. Voir le 6 juillet.

Burchardus sartor et vxor eius contulerunt emolumenta vnius prati valentis viginti florenos semel.

VI. K. 27. **Dedicatio capelle sancti Augustini**[1].

Odalricus episcopus Constanciensis. Otto presbyter hic.

Honesti Cůnrat Můller et Anne vxoris sue legittime ac pro quibus desideratum est, inde prouenerunt domui nostre XX ß.

V. K. 28. **AUGUSTINI episcopi. VIIII. l. Hermetis martyris a. et or. et prior missa.**

Honorabilis domini Conradi Lysenson de Dreckzchusen donati sacerdotis hic professi qui obijt anno M. CCCCC° III°.

Anniuersarium magistri Petri de Aquisgrani Canonici in Thannis qui dedit nobis propter deum circa X libras obulorum. Et in alijs eciam benefecit nobis.

IIII. K. 29. **Decollatio sancti Johannis bap. VIIII. l. Sabine martyris.**

III. K. 30. **Felicis et Adaucti. III. l.**

Otto presbyter hic.

II. K. 31.

Wipertus presbyter hic.

Anniuersarium Nobilis Familiae de Metzger ex Schliengen et eorum pro quibus desiderarunt.

SEPTEMBER.

Kalendis Septembris. 1. **Egidii confessoris a. et or. Verene virginis.**

Honorabilis dominus Iohannes Schad de Meyrszbach qui delegauit nobis LXXX florenos. Obijt anno domini M° d°. Eodem tempore transposite sunt campane nostre de vna turri ad aliam cum magnis expensis. Carpentarij laborauerunt ad decem ebdomadas et fuit precium eorum L et vnus florenus precium uero fratrum predicti domini qui compleuerunt opus edificij fuit XX^ti et sex floreni in auro demptis cibarijs et lignis quorum precium non est taxatum nec ferrum quidem. Oretur pro eo.

---

1. La chapelle de saint Augustin, selon la tradition, avait été élevée sur le lieu même où Burchard eut la vision qui le détermina à fonder Marbach. — Cfr. p. 473—501.

IIII. Non. 2. **Antonini martyris a. et or.**

Rudolfus acolitus.

III. Non. 3. **Dedicatio capellarum sancti Johannis bap. et sancti Laurentii. VIIII. l.**

Obijt Mathias Früeh prebendarius huius cenobij.

II. Non. 4. **Octava beati Augustini. VIIII. l.**

Obijt Reuerendus pater fr. Joannes Conradus Schilling Rubeaquensis professus huius Canonicae. Anno 1629. 4. septembris quondam subprior[1].

Anniuersarium Welschin Haberer quondam sculteti in Eygesheym et vxoris eius legittime Ennelyn ac liberorum suorum et pro quibus desiderant. Qui contulerunt nobis annuatim duos florenos.

Nonas 5.

Frater Matheus de Wert presbiter professus Anno domini M° d° quingentesimo, scripsit diurnale pro choro et alia.

VIII. Id. 6.

Parentum fratris nostri Ruthgeri de Wert videlicet Ruthgeri Cristiani et Aleydis Moels vxoris sue legittime qui dederunt XXti aureos.

VII. Id. 7.

Petrus presbyter hic de Rubiaca.

VI. Id. 8. **Natiuitas sancte Marie. VIIII. l.**

Obijt fr. Fabianus Arnoldi professus in Rebdorff Anno 1584 hic sepultus[2].

V. Id. 9. **Gorgonii martyris. III. l.**

Anniuersarium Fratris Johannis Jacobi Frawenfelder Fryburgensis, hic Professus Diaconus Anno 1586.

IIII. Id. 10.

Domicelli Egidij Kempff ciuis Columbariensis.

III. Id. 11. **Prothi et Jacincti martyrum. VIIII. l.**

II. Id. 12.

Sintramus presbyter Basilee. Cvno canonicus hic.

---

1. Est écrit dans la colonne du 3 septembre.

2. « ... qui hic mortuus et in domo capitulari sepultus est. » (Nécrologe du chanoine Voss).

Idibus 13.

Fridericus presbyter hic. Henricus presbyter. S.

XVIII. K. Octobris. 14. **Exaltatio sancte crucis. VIIII. l. Cornelii et Cipriani.**

Willehelmus presbyter hic.

XVII. K. 15. **Nichomedis martyris. III. l.**

Ebirhardus presbyter prepositus Itenwiller.

Prima feria IIII^or temporum semper agetur fraternitatis anniuersarium nobilis domini Conradi de Buzenagh parentum et amicorum suorum et pro quibus ipse desiderat.

Simili modo et simul agetur anniuersarium domini Martini Stör et domine Marthe vxoris et filij eorumdem.

XVI. K. 16. **Evfemie virginis. III. l.**

Anniversarium Reverendi et Amplissimi Domini Friderici Praepositi et Praelati huius domus vndecimi.

Anniversarium Reverendissimi Domini Petri Abbatis huius Monasterij decimi et quinti.

XV. K. 17. **Lamperti martyris. a. et or.**

Wernherus presbyter hic.

Anno domini 1553 Obijt Venerabilis Pater Johannes Lansteinnus Octauus Prior post Reformationem huius domus. Obijt autem Prior in Schwabenheim.

XIIII. K. 18.

Anniversarium Per Illustris Domini Conradi de Butzenach Electi Episcopi Argentinensis, parentum et amicorum eius et pro quibus desideravit.

XIII. K. 19.

Henricus canonicus hic.

Fratris Iohannis Windemacher de Thurego et olim canonicus in thannis prepositus in Goltpach et hic procurator obijt M° CCCCC° I°.

Anniuersarium Reverendi Domini Joannis Schweren Nouesiensis presbyteri professi huius domus: Obijt anno 1667 in domino pijssime aetatis 26. sacerdotij 2. infirmitatis die ista.

XII. K. 20. **Vigilia.**
Conradus presbyter prior hic M° C° XC° I°.

XI. K. 21. **Mathei apostoli. VIIII. l.**
Frater Johannes Paderborn. Custos professus huius domus presbyter. Anno 148... (1482)[1]

X. K. 22. **Mavricii et sociorum eius. VIIII. l.**

VIIII. K. 23. **Tecle virginis a. et or.**
Berhtrammus diaconus hic.

VIII. K. 24.
Obijt frater Henricus de Kempis laicus familiaris M. CCCC. LXXIIII.

VII. K. 25.

VI. K. 26.

V. K. 27. **Cosme et Damiani. III. l.**
Henricus diaconus scriptor hic.
Honorabilis domini Conradi Bomgarti qui fuit olim primissarius in Hatzstat qui ad nos veniens resignauit se et sua Anno domini M° CCCC° XCIIII° Obijtque XCVII°.

IIII. K. 28.
Henricus imperator 6tus M° C° XC° VII°[2].
Anniuersarium Johannis Rorici de Fridperg et sui filij Johannis emptoris et omnium progenitorum suorum et benefactorum qui contulit nobis ij florenos annui census.

III. K. 29. **Michahelis archangeli. VIIII. l.**
Reinboldus subdiaconus camerarius hic.

II. K. 30. **Jeronimi presbyteri. VIIII. l.**
Domini Johannis Dauid decani olym in Luttenbaco et postea caplani maioris ecclesie in Basilea. Obijt anno domini M°. CCCCC° secundo.
Anniversarium spectabilis Domini Joannis Jacobi Tectoris ex Altkirch et suorum.

---

1. Cette date nous est fournie par un autre document; le Nécrologe ne porte que 148; le dernier chiffre est illisible.

2. Un des bienfaiteurs de Marbach qui lui devait la plupart de ses reliques insignes. (Grandidier, *Œuvres inédites*, III, p. 137. — Berler, *Chr.*, f. 348.)

OCTOBER.

Kalendis Octobris. 1. **Remigii episcopi. VIIII l.**
Anniversarium Reverendissimi Domini Nicolai Abbatis huius Monasterij decimi octavi.

VI. Non. 2. **Leudegarii episcopi et martyris. VIIII. l.**
Anniversarium honesti viri Joannis Salch ex Gebers-wiler et suorum.

V. Non. 3. **Ewaldorum presbyterorum a. et or.**
Rodolfus presbyter hic noster medicus.

IIII. Non 4.
Anno domini M° CCCC° LXXXII° obijt frater Johannes Faber laycus familiaris.

III. Non. 5.
Frater Albertus laycus donatus Anno domini M° CCCC° CXVII°.

II. Non. 6. **Fidis virginis a. et or.**

Nonas 7. **Marci pape. III. l. Sergii et Bacchii a. et or.**
Berhtolfus presbyter hic.
Anniversarium Adm. Reverendi et religiosissimi Domini Nicolai Traven Prioris Praelati huius domus decimi.
Dominus Georgius Feger.

VIII. Id. 8. **Amoris confessoris a. et or. Libarie virginis a. et or.**
Fridericus presbyter hic prepositus Trutinhusensis[1].
Heinricus canonicus cellarius hic.
Obijt frater Martinus conuersus anno domini M. CCCCC XII°.

VII. Id. 9. **Dionisii et sociorum eius. VIIII. l.**
Andreas Titianus Juliacensis Subdiaconus secularis a generali Priore Marcello Lentio ad fratrem suum huius coenobij Priorem cum litteris missus, paucis interiectis diebus morbo correptus fatis concessit, anno 1584 aetatis 23, in domo capitulari sepultus domini buccinam mortuos resuscitantem expectat[2].

---

1. Témoin dans le jugement de 1188. — Cf. p. 77.

2. «Anniversarium R. D. Andreae Titiani subdiaconi et germani B. Werneri Titiani, quondam praelati Prioris hujus domus, qui Andreas hic obiit et in domo Capitulari sepultus est.» (Nécrologe du chanoine Voss.)

Anniversarium honesti viri Friderici Hügelin civis Gebweilerensis, et suorum.

VI. Id. 10. **Gereonis et sociorum eius. VIIII. l.**

V. Id. 11. **Dedicatio basilice. VIIII. l.**

IIII. Id. 12. **Translatio sancti Augustini. VIIII. l.**

Diepoldus presbyter prepositus Itenwillerensis. Nibelungus canonicus hic.

III. Id. 13.

II. Id. 14. **Kalisti pape et martyris. VIIII l. Celestis episcopi.**

Anniuersarium Bartholomei Textoris de Francfurdia Ciuis Basiliensis et vxoris eius legittime Otilie De quibus prouenerunt domui nostre Marpacensi LV floreni Ex parte fratris nostri dilecti Johannis de Franckfordia germani dicti Bartholomei hereditario jure.

Obijt frater Johannes sartor conuersus professus hic inuestitus post reformacionem anno M° CCCC LXXIIII.

Idibus. 15. **Aurelie virginis.**

Anno Millesimo Sexcentesimo sexto obijt Venerabilis Pater Jacobus Sinwell Prioris huius Domus 15°.

XVII. K. novembris 16. **Galli abbatis. VIIII. l.**

XVI. K. 17.

XV. K. 18. **Luce ewangeliste. VIIII. l.**

Obijt Simon Bene frater Nouitius anno 1541.

XIIII. K. 19. **Januarii et sociorum eius a. et or.**

XIII. K. 20.

Anno Domini 1634. 22. octobris obiit in Egisheim R. P. Benedictus Kästlin Rubeaquensis professus huius domus.

Fratris Johannis Schmidt laicus familiaris.

Elizabeth Schilingerin, mariti sui ac omnium progenitorum suorum.

XII. K. 21. **Vndecim milium virginum. VIIII. l.**

XI. K. 22. **Cordule virginis et martyris a. et or.**

Anniversarium Reverendissimi et Amplissimi Domini Werneri Titiani Praelati Prioris huius domus duodecimi qui in canonica superioris Claustri apud

Novesienses suos conprofessos electus, tandem in dignitatem Generalatus pie defunctus est.

Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Melchioris Störcklein infulati Prioris huius domus decimi et sexti. hic advenientibus Dominis Comissarijs ex Belgio invisibilis factus usque adhuc.

X. K. 23. **Seuerini episcopi. III. l.**

VIIII. K. 24.

Anniversarium Adm. Reverendi et Amplissimi Domini Petri Croppenberg Prioris Infulati huius domus decimi noni. obijt Anno 1680 die 24.

VIII. K. 25. **Crispini et Crispiniani. III. l.**

VII. K. 26. **Demetrii martyris. a. et or.**

Obijt Melchior Rotweiler huius domus professus frater et custos Anno 1541.

VI. K. 27. **Vigilia.**

V. K. 28. **Symonis et Jude. VIIII. l.**

Adam laici familiaris.

IIII. K. 29.

III. K. 30.

II. K. 31. **Quintini martyris a. et or. Vigilia.**

Otto presbyter hic camerarius. Henricus presbyter ad succ.

NOVEMBER.[1]

Kalendis Novembris. 1. **Festiuitas omnium sanctorum VIIII. l.**

IIII. Non. 2. **Commemoratio omnium fidelium defunctorum. VIIII. l.**

Zerzilinus presbyter hic.

III. Non. 3.

Sifridus canonicus. S.

Obijt frater Gotfridus Lippie presbiter professus hic unus de primis qui fuit missus huc pro reformacione Anno Domini M° CCCC LXX IIII.

II. Non. 4.

Adelbertus presbyter hic de Munew(iller?).

Anno 1636 Obijt Colmariae venerabilis P. Sebastianus

1. Voir la note 1, page 166.

Dielman professus hic presbyter et Senior, sepultus Colmariae in cemiterio extra muros.[1]

Nonas 5.

VIII. Id. 6.

Gerwigus diaconus hic.

Lödwich Zûlen Et Elizabeth Smeden vxoris sue.

VII. Id. 7. **Florentii episcopi. VIIII. l.**

Obijt frater Nicolaus Nouesianus presbiter et professus anno 1564.

Anno domini 1628 Die 7 Nouembris obijt in domino Honesta Matrona ac vidua Susanna Herrbortein Mater Sebastiani Dielman Gebweylerensis presbyter et professus huius domus.

Anniuersarium Christophori Bägstätter Ex Valesia qui legauit nobis 40 fl.

VI. Id. 8. **Octaua omnium sanctorum VIIII. l. Quatuor coronatorum.**

V. Id. 9. **Theodori martyris. III. l.**

Obijt frater Lucas de Breda doctor licentiatus presbiter professus Anno domini M° CCCC° LXX IIII° ipse scripsit duo lectionalia estiualia pro choro.

IIII. Id. 10.

III. Id. 11. **Martini episcopi. VIIII. l.**

R. D. Joannes Wolff Senior et pro tempore presbyter Sacellanus in Herrlisheim anno 1704.

Fratris Hynrici de Telget clerici.

II. Id. 12.

Fratris Johannis Wintertur qui fuit cellerarius et donatus professus hic anno 93.

Idibus 13. **Brictii episcopi. VIIII. l.**

XVIII. K. decembris 14. **Rufi episcopi. III. l.**

Fratris Allexandri de Senheim presbyter professus anno 1534.

---

1. «Ann. R. D. Sebastiani Dielmann Canonici hujus domus, quondam senioris et procuratoris, qui tempore belli Suevici, inter aerumnas Colmariae, in curia nostra defunctus et ibidem extra muros ad Sanctam Annam sepultus est.» (Nécrologe du chanoine Voss.)

XVII. K. 15. **Dedicatio maioris ecclesie.**

Rodolfus presbyter hic. Jmmo diaconus hic.

Anno 1541 Obijt Venerabilis Pater Bruno de Hueszsen septimus Prior post Reformationem qui iterato post bellum Rusticanum domum nostram restaurauit.

Anno 18. Obijt nobilis et generosus domicellus de Swigardus de Schouenberg qui delegauit XL fl. renos pro se et filia agneta (nihil dedit).

XVI. K. 16. **Othmari confessoris a. et or.**

Obijt Adm. Reverendus Dominus Willhelmus Vosus quondam supprior et senior huius domus 1697.

XV. K. 17.

XIIII. K. 18.

Berhtolfus presbyter hic. Cv̊nradus prepositus Baggin(ensis).

Obijt frater Theodericus monasterij nouicius anno M CCCC LXX IIII.

Anniuersarium F. Itelecij Ottonis presbyteri ac professi huius domus Anno 1599ni.

Frater Johannes Franck familiaris.

Ioannis Georgij Hug Rhedarij 1720.

XIII. K. 19.

Růdegerus presbyter de Wegen. S. a.

Fratris Euerhardi Enderlyn sacerdotis qui fuit vnus de antiquis LXVI.

XII. K. 20.

Meinlochus presbyter custos hic.

XI. K. 21.

X. K. 22. **Cecilie virginis et martyris. VIIII. l.**

VIIII. K. 23. **Clementis pape et martyris. VIIII. l.**

Symon presbyter hic. Nordewinus canonicus hic.

Fratris Nycolay qui longo tempore seruiuit in bostario obiit anno M° V°.

VIII. K. 24. **Crisogonii martyris. III. l.**

Gotefridus presbyter S. Rudegerus diaconus hic.

Willehelmus subdiaconus hic.

VII. K. 25. **Katherine virginis et martyris. VIIII. l.**

VI. K. 26.

V. K. 27.

Fratris Anthonij de Wick prioris huius domus quinti post reformacionem obijt anno M° V^{co} VIII°.

Anno Domini 1630 Obijt Pr. Fr. Jodocus Tector Altkilch presbyter professus.

Fratris Ulrici muratoris layci familiaris XV^{c} X°.

IIII. K. 28.

Rûbertus presbyter hic. Arnoldus presbyter st.

III. K. 29. **Saturnini. Crisanthi. Mauri a. et or. et prior missa vigilia.**

II. K. 30. **Andree apostoli. VIIII. l.**

DECEMBER.

Kalendis Decembris. 1.

Johannes presbyter hic. Wolframmus presbyter hic. Henricus subdiaconus hic.

Anniversarium domini Caspari de Berg Canonici praesbyteri huius domus.[1]

IIII. Non. 2.

Constantinus presbyter hic.

Fratris Ruperti de Paderborne Conuersi professi Anno XV^{c} X^{mo}.

III. Non. 3.

Anno 1611 obijt frater Christianus Brenner laicus professus huius Domus.

II. Non. 4. **Barbare virginis a. et or.**

Anniversarium Reverendissimi Domini Nicolai Abbatis huius domus decimi et septimi.

Anniuersarium vnius deuote matrone in Argentina que contulit nobis aliquas elemosinas.

Nonas. 5.

Anniversarium Adm. Reverendi et Religiosissimi Domini Hermanni Prioris Praelati huius domus secundi.

---

1. Voir le 7 décembre.

VIII. Id. 6. **Nicholai episcopi. VIIII. l.**

Beringerus presbyter hic. Ebirhard diaconus hic.

Anniuersarium domicelli Hansz Diderich Rebestock de Argentina a quo habuimus XXX florenos ad structuram ecclesie nostre.

VII. Id. 7. **Octava sancti Andre a. et or. et prior missa.**

Otto presbyter prior S.

Obijt hic frater Jaspar de Berg presbiter professus hic Anno M° CCCC LXXIIII.[1]

Frater Henricus praesbyter 1475.

VI. Id. 8. **Evcharii episcopi a. et or.**

Anno 1611. Obijt frater Joannes Häuslin Rubeaquensis. hic pie vltra annum in nouitiatu vixit.

V. Id. 9. **Joachym confessoris.**

Honorabilis domini Petri Fridperg rector in Hochsol. Item domini felicis Saltzman canonicus ecclesie beate virginis in Murbach et omnium parentum ac benefactorum eorumdem. Idem dominus Petrus dedit fratribus in Marpach vnam libram annuatim super vnam domum in Murbach prout habetur in littera. Item, idem dominus petrus dedit nobis XX[ti] aureos in testamento suo obiit autem Anno domini M° CCCCC° secundo.

Item Hans Hollender et vxoris sue et filiorum ac carorum eius. Qui dedit nobis III florenos renenses in Conszhen Et sunt reemibiles cum quinquaginta florenis vt littere desuper confecte approbant.

Conradi laici de Wesalia familiaris.

IIII. Id. 10.

Frater Rutgerus Nussie presbyter professus obijt anno 1526.

III. Id. 11. **Damasi pape a. et or.**

Anniversarium Reverendissimi et Amplissimi Domini Adolphi Kousen Infulati Prioris Marbacensis decimi octavi qui in Praelatum Priorem Canonicae Novesiensis in superiori Claustro tanquam professus ibidem

1. Voir le 1 décembre.

Canonicus Anno 1645 electus, tandem post Commissariatum Provinciae superioris ex omnium laude administratum, in dignitate Praepositi generalis Wyndesemensis pie defunctus Novesij, et sepultus sonum Angelicae tubae expectat.

Anniversarium Adm. Reverendi Domini Joannis Gotthard quondam in sua professa Canonica Clusa Eberhardica Prioris tandem hic post exantlatos in vinea Domini plurimos labores mortui et in maiori Ecclesiae prope suggestum sepulti.[1]

II. Id. 12.

Idibus 13. **Lucie virginis et martyris. VIIII. l.**

XVIIII. K. Januarii. 14.

XVIII. K. 15.

XVII. K. 16.

Frater Nugand anno 1511.

Domini Iohannis Dauid olym decani in Luttenbaco benefactoris nostri.

Proxima feria IIII^or temporum semper agetur fraternitatis memoria nobilis Conradi de Buzenagh et parentum et amicorum suorum et pro quibuscumque ipse desiderat.

Item Anniuersarium domicelli Anthonij de Hatzstatt et omnium progenitorum suorum.

XVI. K. 17.

Anniversarium Joannis Hecker Civis Colmariensis[2].

XV. K. 18.

Obijt R. Pr. Matthias Dillgast Friburgensis presbyter ac professus. Anno 1610.

Obijt frater Adamus Domannus Zellensis concanonicus noster. Anno 1579.

---

1. Le Nécrologe du chanoine Voss, dans une note sur les religieux exilés auxquels Marbach donna l'hospitalité, dit que le chanoine J. Gottard vint à l'Abbaye en 1657, fut curé à Herlisheim et à Eguisheim pendant quinze ou seize ans, «ac in domo scholari in Eguisheim, anno 1680, cum notae sanctitatis obiit, et in majori Ecclesiae nostrae Marbacensi, retro suggestum sepultus.»

2. Voir le 21 décembre.

Obijt frater Petrus conuersus professus de Kempis. Anno M° CCCC LXXIIII.

Martini Hemmerlin.

XIIII. K. 19.

Conradus presbyter electus Argentinensis.

Fratris Ruthgeri de Werdt presbiteri professi Anno domini M° CCCC° XCVIII°.

Fratris Hermanni de Geyszken conuersus professus Anno XV^c decimo.

XIII. K. 20. **Vigilia.**

Anniuersarium vnius deuote matrone cum viro et filio que diu seruiuit monasterio in bostario dicte Kesemuter.

XII. K. 21. **Thome apostoli. VIIII. l.**

Johannes presbyter hic. Wernherus presbyter hic. ad succ.

Item Anniuersarium commune vnius ciuis Columbariensis dicti Hansz Hecker qui contulit nobis elemosinas[1].

XI. K. 22.

Henricus subdiaconus hic.

X. K. 23.

VIIII. K. 24. **Vigilia.**

VIII. K. 25. **Natiuitatis domini VIIII. l.**

Immo presbyter hic.

Frater Gerardus donatus professus.

VII. K. 26. **Stephani prothomartyris. VIIII. l.**

Fratris Bernardi de Nouomagio presbiteri professi Anno XV^c decimo.

1626. Honestorum coniugum Georgij Steühr et vxoris suae Agathae. Qui ex diuturno laboriosoque salario suo nostrae domui Marpacensi 40 florenos delegarunt.

VI. K. 27. **Johannis ewangeliste VIIII. l.**

Frater Iohannes de Fryburgo supprior obijt anno M° CCCCC° VIII°.

---

1. Voir le 17 décembre.

Ludewicus presbyter camerarius hic.

Anno 1647 Die 27 Decembris Venerabilis Pater Gabriel Beltz supprior vltimus huius Domus professus clericus diris ventriculi cruciatibus lente exhaustus et euisceratus tandem placidissime in Domino obijt in Egesheim in aedibus Georgij Lichtlin ciuis ibidem[1].

V. K. 28. **Sanctorum Innocentium. VIIII. l.**

Burchardus presbyter hic.

IIII. K. 29.

III. K. 30.

Waltherus presbyter hic.

Anno 1661. 30 Decembris obijt frater Georgius Weschle Laicus conuersus aetatis 61. professionis 32. natione Sueuus. huius domus professus.[2]

II. K. 31. **Siluestri pape VIIII. l.**

Wisandus acolytus et carros rub. S.

Die vltima Mensis decembris Anni 1694 post peractum summum sacrum, quod pro alio ex fraterna charitate celebravit, tactus apoplexia infra spatium 6 horarum usque ad vltimum sibi praesentissimus sacramentis requisitis provisus devotissime obijt R. D. Godefridus Bremen Juliacensis professus huius domus.

Oswaldum Weisz vice praepositum.

Petrum Bemmerich.

Joannem Ziegler professos in Triffenheim Expulsos a Rege sweco perbenigne ad nostrum Conuentum suscepimus.

---

1. Ann... venerabilis Dni Gabrielis Beltz, canonici professi et subprioris hujus domus, qui fuit ultimus inter suos clericos confratres post bellum suevicum superstes, et in urbe Egisheim, ejusque cura parochiali, anno 1646, pie defunctus in majori Ecclesiae Marbacensi sepultus quiescit.» (Nécrologe du chanoine Voss.)

2. «Ann... Fratris Georgii Weschle laici conversi ultimi post bellum suevicum ex Suevia, cum nota sanctitatis defuncti in Marbach et prope suggestum, in majori Ecclesiae sepulti, aetatis 61, professionis 32.» (Nécrologe du chanoine Voss.)

Anno M° CC° XL. I° scriptus fuit liber iste ab
indigno sacerdote Wernhero.
Precipe conscribi cum iustis obsecro Christe,
Nomen Wernheri per quem liber editur iste.

(Ce qui suit est écrit sur la feuille de papier qui termine le volume; écriture moderne.)

pr. fr. Casparus Böchen, professus Coloniensis, supprior hic anno 1627.

Jodocus Thonaeus, professus Balheimensis in Westphalia hic nobiscum per annum commoratus anno 1631 sed propter infirmitatem stomachi iterum discessit.

Fr. Hubertus conversus, professus in Clusa Eberhartica hic per annum et ultro nobiscum vixit, cellariae servivit.

Formula promulgationis minorum anniversariorum est sequens:

Hodie servabitur anniversarium fidelium defunctorum, fundatorum, benefactorum, Confratrum, Parentum, Fratrum et Sororum: et anniversarium N.N. (legendo nomina secundum ordinem in quovis mense descripta). In fine additur: horum et omnium fidelium animae per misericordiam Dei requiescant in pace
De profundis cum cons. . .



INDEX NOMINUM.

Abréviations: epis. = episcopus — abb. = abbas — pp. = prepositus — pr. = prior — subp. = subprior — pbr. = presbyter — can. = canonicus — diac. = diaconus — subdiac. = subdiaconus — acol. = acolytus — fr. = frater — f. = famulus — cap. = capellanus — vic. = vicarius.

(Les noms des supérieurs de l'Abbaye sont en italique.)

Bub, Ulricus pr. hic. 11 janvier.
Bůbo, pbr. 14 juillet.
Bůcher, Severinus et uxor ej. Dorothea. 22 août.
Burchardus, pbr. 10 février.
Burchardus de Geberswiler fundator. 19 février.
Burchardus, pbr. pr. st. 1er avril.
Burchardus, pp. hic. 16 juillet.
Burchardus, pbr. 25 juillet.
Burchardus, pbr. 8 août.
Burchardus, sartor et uxor ejus. 26 août.
Burchardus, pbr. 28 déc.
Buzenach (de) Conradus epis. Arg. elect. 3 mars.
Butzenach (de) Conradus epis. Arg. elect. 29 avril.
Buzenach (de) Conradus epis. Arg. elect. 19 mai.
Buzenach (de) Conradus epis. Arg. elect. 15 sept.
Butzenach (de) Conradus epis. Arg. elect. 18 sept.
Buzenach (de) Conradus epis. Arg. elect. 16 déc.

C.

Carpentator, Joh., fr. 10 août.
Christianus, pbr. 12 mars.
Cono, pbr. 28 mars.
Conradus, abb. hic. 5 janvier.
Conradus, pbr. 23 février.
Conradus, vinitor, fr. 23 février.
Conradus, acol. 28 mars.
Conradus, acol. 29 mars.
Conradus, fr. 7 mai.
Conradus, can. 10 mai.
Conradus abb. C. Ste-Mar. 25 mai.
Conradus, faber, fr. 27 juin.
Conradus, abb. hic. 3 juillet.
Conradus de Roctwiler, pbr. 15 juillet.
Conradus, subdiac. 17 août.
Conradus, subdiac. 20 août.
Conradus, pbr., prior. 20 sept.
Conradus, pp., Bagg. 18 nov.
Conradus de Wasalia, fr. 10 déc.
Conradus, pbr. elect. arg. 19 déc.
Constantinus, pbr. 2 déc.
Croppenberg, Petrus pr. hic. 24 oct.
Crutzenagh (de) Petrus subdiac. 8 janv.
Crützennacher, Leonardus, prior, 14 juin.
» » » 23 mars.
Cůno abb. hic. 16 août.
Cůno can. 12 sept.

D.

Dalen, Jacob, can. pbr. 29 janvier.
Dalen, Mathias, pr. hic. 3 mars.
Daniel, pbr. 27 juin.
David, Joh., dec. in Luttenbach. 3 mars.
» » » » 19 mai.
» » » » 30 sept.
» » » » 16 déc.
Deckelmennin, Margareta, 2 juillet.
Dichter, Conradus, pbr. 16 mai.
Dielmann, Sebast. pbr. et senior. 4 nov.
Diepoltus, pbr. pp. Itenwil. 12 oct.
Dieterich, Emmanuel famulus nostr. 23 février.
Dietericus, pbr. pr. 6 juin.
Dietherius, abb. hic. 25 février.
Dillgast, Martinus, 1er mai.
Dillgast, Matthias, pbr. 18 déc.
Dirr, Joannes, subp. 9 janvier.
Domannus, Adamus, can. 18 déc.
Duriwallin, Anna Maria. 22 avril.
Duto, pp. hic. 27. mai.

E.

Eberhardus abb. hic. 1er juin.
Ebirhardus, diac. 6 déc.
Ebirhardus, pp. Itenwil. 15 sept.
Egelolfus, pbr. 23 juin.
Eggebertus, pbr. 23 mars.
Elisabetha de Herlisheim. 10 mai,
Elisabeth ancilla. 5 nov.
Elten, Henricus, pr. hic, 2 mars.
Embricensis Hermanus. 26 février.
Emicho, pbr. 8 août.
Emicho, can. 18 août.
Enderlin, Everhardus, pbr. 19 nov.
Ernst, Joh., de Luterborn, pbr. 5 mai.
Etlin, Georgius, subdiac. 14 mars.
Etzelinus, pp. hic., 17 janvier.

F.

G.

H.

I. J.

K.

Kesemuter. 20 déc.
Kienlen, Joan., archigram. 22 mai.
Kleindienst, Simon, pr. hic. 3 avril.
Kling, Joannes, pr. hic. 13 janvier.
Kneling, Bernardinus. 4 mai.
Körtz, Melchior. 1er avril.
Koler, Joan. Henr., can. vic. in Wetolsh. 27 janvier.
Kousen, Adolphus, pr. hic. 11 déc.
Kroppenberg, Petrus, pr. hic. 24 oct.

L.

Lamberti de Lochem, cap. in Eguish. 1er mars; 6 mars.
Landstein, Johannes, pr. hic. 17 sept.
Laurentius de Glattbach, pbr. 3 avril.
Leimberer, Wolfgangus, pbr. 6 juillet.
Lentius, Marcellus, gen. prior. 19 juillet; 9 oct.
Leo, Georgius, fr. 9 février.
Linsenmeyer, Jeremias, 21 mai.
Linsenson, Jacobus, 18 avril.
Linsenson, Jechel, uxor et filius ejus Johan. 16 avril.
Lippie, Gotfridus, pbr. 3 nov.
Lippia (de), Henricus, fr. 9 février.
Lodovicus et uxor ejus Catherine. 15 juin.
Lucas de Breda, pbr. 9 nov.
Ludewicus, can. 27 déc.
Ludovicus de Trutterschen, procurator. 20 mars.
Lupoldus, pbr. 20 mai.
Lutoldus, pbr. 10 juillet.
Lysenson, Conradus, sacerdos donatus. 28 août.

M.

Machfridus, pbr. 12 mars.
Manegoldus, pp. hic. 2 janvier.
Manegoldus magister. 24 mai.
Margareta filia Fundatoris. 19 février.
Marquadus, pp. hic. 10 avril.
Marquardus subdiac. 30 juillet.
Martha de Masmunster. 17 février; 2 juin.
Martinus, fr. 26 avril.
Martinus, fr. 11 mai.
Martinus lapicida, 3 août.
Martinus, fr. 8 oct.
Matheus de Wert. 5 sept.
Mathias, fr. 17 mars.
Matrona in Argentina. 4 déc.
Meiger, Mathias. 6 février.
Meinlochus, pbr. custos. 20 nov.
Meister, Hinricus, fr. 6 mai.
Mensert, Johannis et uxor ejus Cornelia et filius Hynricus. 13 mars.
Metzger (de). 31 août.
Metzigerin, Ursula. 20 janvier.
Mittendorffin, Elizabeth. 7 mars.
Moels, Aleydis. 6 sept.
Morch, Fredericus capellanus. 18 février.
Mörck, Casparus, f. 7 avril.
Muller, Hans, et uxor ejus Catherina. 27 mars.
Müller, Godefridus, pbr. senior. 6 juin.
Müller, Cůnrat et Anna uxor ejus. 27 août.

N.

Nibelungus, pbr. 5 juin.
Nibelungus, can. 12 oct.
Nicolaus, Surgandt, abb. hic. 16 mars; 23 mars.
Nicolaus, pbr. 23 mars.
Nicolaus, fr. 3 mai.
Nicolaus, abb. hic. 27 mai.
Nicolaus, abb. hic. 1er oct.
Nicolaus, novesianus pbr. 7 nov.
Nicolaus, abb. hic. 4 déc.
Nordewinus, can. 23 nov.
Nůgand, fr. 16 déc.
Nussie Rutgerus, pbr. 10 déc.
Nycolaus, fr. 23 nov.

O.

Odalricus epis. Const. 27 août.
Oetmerszbensis, Harmanus, pr. hic. 6 avril.
Oetmerszheim, Johannes, pbr. 15 mai.
Offermans, Carolus, sacerdos. 9 avril.
Oldenseel, Johannes, pbr. 28 janvier.
Obricus, pbr. 23 avril.
Otto, pr. hic. 1er février.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Z.

NECROLOGIUM MONASTERII
SANCTI JOANNIS AD CAULES (ST. JOHANN BEI ZABERN).

O Herr! gib allen hierin Verzeichneten auch sonst allen christgläubigen noch zeitlich büßenden Seelen die ewige Ruhe, und das ewige Licht lass ihnen leuchten. Lass sie, ô Herr! ruhen in ewig seligen Frieden. Amen.
(Kleines Necrologium.)

VORWORT.

Vor etwa zwei Jahren erhielt ich von der Familie Fritsch zu Zeinheim das kleine Necrologium der alten Abtei St. Johann bei Zabern[1]. Es wurde in der stürmischen Zeit der französischen Revolution durch die Aebtissin Holder und die Schwester Maria Gertrud Fritsch in dieses am Fusse des Göftberges gelegene Dörflein geflüchtet. Dort fand auch Herr Kanonikus Dacheux das grosse Nekrologium, welches in zuvorkommender Weise mir zur Verfügung gestellt wurde. Dies letzterwähnte Todtenbuch im 16. Jahrhundert begonnen, umfasst 1. das Verzeichniss der Feste des Klosters, der gestifteten Gottesdienste für die Verstorbenen und der Antheilhaber am allgemeinen Gebet, 2. die Art und Weise den Todtkranken das Viatikum zu überreichen, die Entschlafenen zu bestatten und ihrer sowohl im Gebet als in Werken der Barmherzigkeit zu gedenken, und 3. die Liste der Aebtissinnen und etlicher Schwestern, die nach Aussterben des Stifts «wieder aufgenohm und Profeß gethan». Im kleinen Nekrologium, das mit zwei Titelbildern geschmückt ist, die Tod und Fegfeuer darstellen mit entsprechenden Inschriften, sind 1. die Zuschriften an die Aebtissin Maria

1. Es führt den Titel: «*Necrologium partheniae ad S. Joann. Abbatiae Chorale,* daß ist alltägliche, ordenliche, abgekürtzte Verzeichnuß deren in dem Hern Abgestorbenen deß Jungfräulichen Klosterstiffts und Gotteshauß Sanct-Joann Stifftern, Obern, Vorsteherin, Seelsorgern, Gut-thäteren, Einverleibten, angehörigen Freünden, Gönnern auß dessen grössern außführlichen Necrologio zum täglichen Chor-gebrauch gezogen und in diese Form eingeordnet unter hochlöbl. abbteylicher Regierung der hochw. in Gott geistl. Fr. Fr. Mariae Odiliae Payer im Hoff Abbatissin. Von F. M. Z. O. S. P. B. pf.ᵗᵉ Maurim. zum andern Mahl P. et P. daselbsten. Anno Dni. MDCCXXXV».

Odilia Payer im Hoff und die Schwestern des Konvents über das Gedächtniss der dem Gotteshause anbefohlenen armen Seelen, 2. ein Vorbericht, 3. ein kurzes Verzeichniss der Stiftungen, 4. die Reihenfolge der Vorsteherinnen und 5. alle übrigen Verpflichtungen der Klosterinsassen gegenüber den Sterbendeu und Verstorbenen, enthalten.

Im Interesse grösserer Uebersichtlichkeit sind die beiden Nekrologe vereinigt und mit erläuternden Anmerkungen versehen worden. Möge diese Arbeit ein bescheidener Beitrag zur Geschichte des altehrwürdigen Heiligthums ad Sanctum Joannem ad Caules sein.

Jos. Lévy, *Pfarrer*.



[*Zuschrift an Ihro hochw. gn. die hochw. wohlgeborn in Gott andächtig geistliche Fr. Fr. Maria Odilia Payer im Hoff â Corde Jesu deß wohledel hochlöbl. Jungfrawen-Stiffts und Gotteshauß St. Johann Ord. S. P. Ben. bey Elsaß-Zabern hochverdiente Frawe Aeblissin.*

M. H. G. Fr.

Hochwürdig-wohlgeborn in Gott vnd geistlich sonders hochgeehrte gn. Fraw.

Es ist nicht ongefähr noch zur zufälliger Weiß geschehen, wie ich dermahl beobachte, daß die Verfertigung dieses schon zur Zeit wohllöbl. und hochverdienter abbteylich. Regierung weyl. Fr. Mariae Gertrudis ew. hochw. Fr. Vorfahrin seel. unterfangenen Wercklein sich verweylet biß anhero zur Zeit, da hiesig. wohledel-hochlöblichen Jungfrawen-Stiffts Verwaltung ew. hochw. gn. rühmlichster Obsorg anvertraut und übergeben zn seyn daß Glück hat. Es hat Gott, ohne dessen Verhängnuß nichts geschieht, also belieben wollen, auf daß die Vollziehung des in diesem Wercklein enthaltenen Vorhabens, nemlich die Einführung der bey unsers h. Ordenß Gottesdienst anderwerths sonst täglich gewöhnliche benahmete Gedächtnuß der unß anbefohlenen Abgestorbenen derojenigen Sorg und gottseeliger Anordnung vorbehalten und überlassen würde, welche von unseres Vatterlands und Ordenß hl. Patronin Odilia mit dem Nahmen zu mahlen auch ererbet deroselben kundbares Mitleyden und sonders hilf-fährige Lieb gegen die auf jener Welt zeitlich leydent und unserer Fürbitt anbefohlenen Seelen.

Und glaube ich nicht ohne Ursach, es haben Ihro hochw. gn. die ewigen Andenckens hochwürdige Fr. Maria Anna von Davier ew. hochw. gn. alß damahl hochdero geistlich wertheste Tochter eben darum den Nahm Odilia a Corde Jesu zugeeygnet, weilen hochselbe in ewer hochw. gn. Mitleydigen Hertzen schon voran beobachtet die unter anderen fürleuchtent und meistbelobte Tugent der hl. Odiliä, nemlich die zarthertzig-mitleydig- und hilffwillige Lieb gegen die in dem Läutherungsfeyr schmertzlich büßente Seelen; alß welche an ewr. hochw. gn. auch jetziger Zeit sich so rümlich verspüren laßt, daß wir dero hochw. geistl. Fr. Mutter und höchstbelobt. Fr. Vorfahrin Maria Anna von Davier billig so zu frohlocken, als schuldigst zu danken haben, daß hochselbe ihren von der h. Odilia gottseeliglich erlernten, hochlöblichen, hochverdienstlichen Hilfseyfer gegen unsere ab-

gelebte Zu- und Angehörige durch die Gottseeligkeit ewr. hochw. gn. in hiesig hochlöblichen Gotteshauß fortzusetzen und ohnsterblich zu machen sich so glücklich alß klüglich habe angelegen seyn lassen.

Dieses ist eygentlich und fürnemlich waß mich veranlaßet diese in folgenden Blättern, alß viel bißhero möglich war, verfaßt und benahmste Gedächtnuß hiesig hochlöblichen Gottes-Haußes abgelebter Stifteren, Oberen, Seelsorgern, Einverleibte, Guththätern und anderer Ein- und Angehörigen ewr. hochw. gn. dermahl zum geistlichen Bandt oder Ehren-Strick auf dero hohe Nahmens-Fest so ehr-alß hilffwilligst zu zuschreiben, zu widmen und zu überreichen; damit wie ich dermahls durch dieses zwar geringfügige Ehren-Bandt und geistl. Strick meinen ehrwilligst abgelegte Glückwunsch begleithen gedencke, also zumahls auch ewer hochw. gn. hochverdienstlich löblichem Seeleneyfer dardurch verhilflich an Hand gehen möchte, und also hochselbe hieran ein zweyfelsohn beliebiges Mittel und Bandt haben mögen, alle dero sowohl dermahl glücklich Untergebene, alß in hiesig hochlöblichen Gotteshauß nach folgente gottseeliglich zu verbinden, zu leithen und anzuführen zur beharrlich ohnsterblichen Nachfolg und erwünschte Verewigung dero gegen die abgelebte büßente Seelen hilffwilligen Gottseeligkeit: Dardurch einfolglich zue verhoffen, daß gleichwie wir in dero hochw. Person schuldigst zu verehren haben eine andere Odiliam oder Otiliam, nemlich eine hochansehnliche, einträchtige, linde, mildmüthige Mutter, undt ohnermüdlich, sorgfältige Wiedererbawerin hiesig Gotteßhauß, dermahl gantz baufälliger Wohnung ihrer geistlichen Kinder und Dienerin Gotteß, also die in Gott abgelebte sonderlich hier unß anbefohlene Seelen an deroselben tröstlich zu hoffen und zu lieben haben eine mildreiche gütige Helfferin, und, wie die hl. Odilia, nach dem liebreichen Hertzen Jesu gerichtete Erlöserin, durch dero Vermittlung sie auß jenem entsetzlichen feyrig Straf-Kerker erhoben, zu der ihnen verordneten Wohnung im Himmel seeliglich gelangen und Gotteß Ehr, Lieb undt Glory zu vermehren helfen mögen.

Ew. hochw. gn. belieben dahero dieses wenige Ehrenbandt, doch aber hoffentlich nützliche Hilfwercklein, in sothaner Meinung zugenaden auf und anzunehmen, und dero hochverdienstlich, mitleydig, löblichen Seeleneyfer auß Einfluß deß liebreichen Hertzens Jesu newe Flammen anwachsen zu laßen, umb dardurch die zu dergleichen gottseeligen Liebbezeigungen leichlich sich zu entzünden geneigte Hertzen dero glücklich Untergebenen zue Vollziehung dieses Vorhabens hinführo löblich anzuführen.

St. Johann den 13. Xbr. 1735.

Ew. hochw. gn.

Geistl. Dienstbereithwilligster in Chsto

F. M. Z. O. S. B. p. t. p. ibid.

Zuschrift an die wohlehrw[e]*, edel- und wohlgeborne in Gott andächtig geistliche Fr. Fr.*

Fr. Maria Elisabetha Hauger à S[ta] Scholasticâ, jubilaeirte Chorfrau, und Priorin.

Fr. Maria Scholastica Michel von der Heimsuchung Mariä, jubilaeirte Chorfrau u. Subpriorin.

Fr. M. Francisca Scharpf, jubilaeirte Chorfr. Seniorin.

Fr. Josepha Blanck von S[t]. Josepho.

Fr. M. Agatha Uhrwiller von dem verborg. Leben Chrî.

Fr. M. Anna Payer im Hoff von der Himmelfarth Chrî.

Fr. M. Flavia Daegelin von Wangen vom H. Geist.

Fr. M. Abundantia Schwarz vom süßen Nahm Jesu.

Fr. M. Juliana de Sauleque von der Todangst Christi.

Fr. M. Richardis Gress von d. Creuzigung Chrî.

Fr. M. Catharina Eppel von St. Maria Magdalena.

Fr. M. Mechtildis Dürrenberger vom Namen Maria.

Fr. M. Georgia Bender von der Erscheinung Chrî.

Fr. M. Benedicta Sutter von dem Hertz Mariä.

Fr. M. Cunegundis Stahl von den hh. Engelen.

Fr. M. Joanna Bapt[a]. Rieffel von der Menschwerdung Chrî.

Alle dermahl würdige Profeß- und Chorfrawen deß wohledel hochlöbl. Gotteshauses St. Johann[1]].

(Hier fehlt ein Blatt im kleinen Necrologium.)

[*Nothwendiger Vorbericht* für die allhier angehente Chor-Frauwen belangent sowohl die alltäglich nach Ordnung der Monath, alß auch und sonderlich die nach Ordnung der beweglichen Fest- und Sonntägen zu lesen fürkommente Gedächtnus der Abgelebten.

1. Wann nichts Sonderbares bey täglich nach der im Chor geendigten Prim offentlich zu geschehen pflegenter Gedächtnuß der Abgestorbenen zu lesen fürkombt, so wirdt nur gelesen: *Die Gedächtnus aller abgelebten Brüder, Schwestern undt Angehörigen unsers heiligen Ordens: wie auch* **Täglicher Seeldienst.**

1. Die Notizen in den eckigen Klammern sind aus dem kleinen Nekrologium entnommen.



aller Guththätern dieses unseres hiesigen Stiffts, und Gotteshaus. Worauf die Fr. Superiorin sagt: *Requiescant in pace.* Folgt Psal. *De profundis.*

2. So aber ein oder mehr sonderbare Nahmen der Abgestorbenen zu lesen fürkommen, so wird daß Necrologium also fürgelesen: *Die Gedächtnus* $\frac{\textit{des}}{\textit{der}}$ N. N. wie auf den Tag so fürfallt, befindlich, folgends wirdt hinzu gesetzt wie hieroben: *und aller abgelebten Brüder, Schwestern usw.*

3. Es wird daß Necrologium fürgelesen wie daß Martyrologium, nemlich nicht die Nahmen, so auf den fürfallent oder gegenwärtigen Tag deß Monaths verzeichnet seyndt, sondern diejenige so auf den folgenten Tag geschriben stehn; damit nemlich der Chor sich zu richten wiße, wegen etwan bey folgenter Vesper, oder auf folgenten Tag fürgeschriebenen Officium Def. und anderen Seeldienst, wobei dannoch ferner und zwar —

4. Ist zu beobachten, daß wann etwan ein Seelvigil, Anniversarium oder anderer sonderbarer Seeldienst zu verkündten fürkombt auf folgenten Tag, da wegen etwan einfallentem Sontag, Feyrtag, oder anderer fürfallenter Hinternuß sothaner Seeldienst nicht kan gehalten werden, solcher auch auf solchen Tag nicht gelesen oder verkündigt werde; sondern für jenen Tag, welcher entweder in dem Directorio oder Chorordnung hierzu verzeichnet, oder von den Oberen hierzu verordnet wirdt; auf eben die Weiß wie es in Lesung deß Martyrologii mit den Festis translatis oder verschobenen Chor-Festen zu geschehen pflegt.

5. Demnach die hochw. undt von hiesigem Gotteßhauß högstverdiente Fr. Abbatissin Maria Anna von Davier bey dero 55. jährige Regierung unter viel und ohnzahlbar anderen ewigen Andenkens und dankenswürdige Verrichtungen beobachtet, daß theylß wegen langwirrig schädliche Kriegs-Zeiten, theylß auch wegen vorjährigen Unordnungen in zeitlich undt geistlicher Regierung hiesigen Gotteßhauß viele auch bestifftete Gedächtnuß der Abgelebten in Vergeß gerathen, auch wegen viele der neu eingeführten Chor-Festen, die von der Kirch verordnete Gedächtnuß, Vigil undt Commemoration bey der Hl. Meß, so auf jeden ersten Tag da daß Officium in dem Monath de feria ist, für die Abgestorbenen geschehen soll, gröseren theyls außer Gebrauch undt Acht gekommen, Sie aber zur liebreichen Hilff undt Fürbitt für die in den zeitlichen Straf-feyr büßente Seelen sonders geneigt ware, hat Selbe fürsichtiglich geordnet, Erstlich daß die veraltete Gedächtnuß der Einverleibte, Stiftern, Gut-thätern undt Freünden hiesigen Gotteßhauß auß einem alten zerrissenen und schier ohnleßbaren Mortuario oder Hauß-Todebuch aufgesucht undt ausgeschrieben wurde, umb damit, so viel möglich, mit Haltung der vormahlen bestiffteten Seelvigil undt Hl. Meß-

opferen dem Rechten ein genüges geschehn möchte, welches dann A°. 1718 R. P. Placidus Müller ord. S. B. auß dem Gotteßhauß Schwartzach am Rhein hier verordneter Prior undt Pfarrherr auf Anhalten hochwohl. bemeldter Fr. Abbtissin in einem in-folio beschriebenen Mortuario verrichtet, undt die schuldige Anniversaria oder jährlich theylß mit, theylß ohne dem Chor-officio oder Seelvigilien, biß dahin verordnete Seelmessen auf 35 verzeichnet und auch folgents A°. 1720 in einer quart-form sonderlich zur Anweisung undt Gebrauch eines jeweiligen R. P. Prioris allhier, außgezogen undt beschrieben; wie dan solches nachgehends zu noch leichterer Anweisung in die A°. 1728 beschriebene Chor-Ordnung dieses löblichen Gotteßhauß jedes an seinem Orth eingetragen undt beschrieben befindlich. Zweydens hat hochwohl bemeldte Seeleyfferin, undt Fürsteherin hiesigen Gotteßhauß nebst dem waß auf Allerseelentag über die sonst von der Kirch verordnete Schuldigkeit allhier zu geschehen pflegt, verordnet, daß alle Samßtag nach der im Chor vollendten Vesper, auch die Seelvesper gebettet werden, sowohl für die durch die Woch in der Christenheit abgelebte, alß auch für diejenige, für welche daß Gotteßhauß sonderlich zu betten einige etwann nicht mehr sonders bekandte Schuldigkeit hat.

Wochentlicher Seeldienst.

Drittenß umb die von der Kirch verordnete monatliche Seelgedächtnuß allhier in löblichem Gebrauch zu erhalten, ohnangesehen solche Schuldigkeit gröseren theyls wegen viele deren dermahligen Festen gehoben undt verhindert wird, hat Selbe klüglich undt gottseeliglich verordnet, daß nebst solcher von der Kirch verordneten monatlichen Seelengedächtnuß, dajezuweilen solche ohngehindert gehalten wirdt, auf jeden ersten Werck-Dinstag jeden Monaths da nemlich kein Feyrtag einfallt, nebst Montagsabends vorgehenter Seelvesper, die kleinere Seelvigil mit der Commemoration in der hl. Meß gehalten werde, dieweilen aber solches keine sondere Schuldigkeit ist, alß hat Selbe mit Genehmhaltung damahligen löblichen Convents undt Hrn. Seelsorgern Fürsichtigkeit geordnet, daß sothaner monatlicher Seeldienst dienen solle zu Ersetzung deren dermahlen ohnbewußten Schuldigkeiten, und geschehen solle für diejenige, für welche das Gotteßhauß einig veraltete und dermahl ohnbekandte sonderliche Schuldigkeit undt Pflicht haben mag, wie dan solches hienachfolgent durch alle Monath auf jeder deroselben ersten Tag ordenlich verzeichnet und befindlich ist. Dahero dan —

Monatlicher Seeldienst.

6. Auf Montag vor dem ersten Werckdinstag jedens Monaths wird für diejenige deren sonderbare viellicht auch bestifftete oder sonsten etwan absonderlich verdiente Gedächtnuß bey so viel und langwirrigen Kriegs-



Zeiten und anderen hiesig Gotteßhauses verderblichen Schicksalen in Vergeß und außer Acht gerathen, primo loco oder zuforderst in Ablesung deß Necrologii gelesen, wie zu dem End auf jedes Monaths ersten Tag verzeichnet und angewisen ist, und so ferners nichts sonderes mehr auf solchen Tag zu lesen fürkombt, beschlossen wie alltäglich hieroben N° 1 gemeldet.

Item hat hochwohlbemeldte Fr. Abbtissin von Davier nicht nur durch ihren löblichen Seeleyfer zu wegen gebracht, daß in hiesiger dem Gotteßhauß allzeit angehöriger Pfarr, in dero Begräbnuß-Capell Sa Agatha[1] zum Trost aller auß der Pfarr abgelebten, auf jeden Mittwoch deren vier Fronfastenzeiten ein öffentlicher Seeldienst mit Umbgang auf den Gräbern gehalten werde; sondern ebenfallß mit Verwilligung des Convents und damahligen Hrn. Seelsorgers verordnet, daß ein gleiches mit einer gantzen Seel-Vigil auf dem Chor, und gesungenem Ambt sambt Resp. Libera, doch ohne Umbgang auf den Begräbnusen auf jeden Freytag oder so etwan solches verhindert, auf den Sambstag der vier Fronfastzeiten gehalten werde für alle deß Gotteßhauß sonderlich hierunder begrabenen Angehörige. Dannenhero —

Fronfasten Seeldienst.

7. Auf Tonnerstag vor den vier Fronfast-freytag oder so etwan dieser einer wegen einfallentem Feyrtag verhindert würde, wird auf solche Freytag für so folgente Sambstag in dem Necro-logio also gelesen: *Die Gedächtnus undt gewöhnlicher Fronfasten-Seeldienst für die insonderheit ohnbewuste Stiffter, Obern, Seelsorger, Einverleibte, Gut-thäter von hiesigem Gotteshaus sonders verdiente, Anverwandte und hierunden begraben;* undt so nichts ferner sonderlich zu lesen fürkombt, wird beschlossen mit dem alltäglichen: Auch alle abgelebte Brüder usw. wie hieroben Nr. 1 verzeichnet.

8. Gegen End deß Jenners, oder Anfang February, oder so es kanlich geschehen kan, den Tag nach Stae Scholasticae, oder wann es die Obern zum bequemesten zu verordnen befinden, wird mit groser Seel-Vigil auf dem Chor, undt zwey hohe Ämbteren einem nemlich de Requiem, dem anderen de officio diei hochfeyrlich gehalten der so genante Hohe Stifter-Jahrtag oder Anniversarium für die hochgräflich gottseelige erste Stiffter

1. Die St. Agatha-Kapelle stand auf dem Gottesacker, unweit der Klosterkirche. Sie wurde des Einsturzes halber 1828 niedergerissen. Dag. Fischer, *Notice hist. de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux*, 56. Auf dem Friedhof lag auch «der Gärner (Beinhaus), in welchem am hl. Weinacht Abendt, in der hl. Osternacht, der Lestenfastnacht, an aller Seelen Nacht und an der Stiffter Jahrtag eine iij 4lingß Waxkertz die ganze Nacht für alle Abgestorbene gebrändt wirdt.» Grosses Necrologium.



hiesigen Gotteßhauß Petro, Ida undt Reginaldo ihren Sohn gewesne Herren zu Lützelburg undt Eigenthumbs Herren deß hiesig zur Stifftung von ihnen Gott gewidmeten Guths. Den Tag zuvor wird solches in dem Necrologio forderst also angekündet: *Die jährliche hohe Gedächtnus gesungene grose Vigil und gewöhnlich hoher Seeldienst für Grafen Petro, Idda seine Gemahlin und Reginaldo ihren Sohn, Grafen zu Lüzelburg, vormahl Eigenthumsherren hiesigen Guts undt Urhebern hiesiger Stifftung undt Gotteshaus.* Item die Gedächtnus etc. wie etwan auf solchen Tag sonderlich oder alltäglich zue lesen fürkombt, wie auch bey dem 11ten Febr. zu End sonderlich verzeichnet[1].

9. Auf Sontag oder Montag Quinquagesimae da bey Eingang der Hl. viertzig-tägigen Fastenzeit den Closterfrauen einige auserordentliche Freüd und Ergötzlichkeit erlaubt wird, damit hierbey der Verstorbenen nicht vergessen, sondern durch dero offentliche Gedächtnuß sothane Erlustigung in den schrancken gebührenter geistlichen Eingezogenheit gehalten werde, wird auß Verordnung mehr hochbemeldten hochw. Fr. Abbtissin von Davier mit Verwilligung damahligen löbl. Convents undt Hrn. Seelsorgers ein auf folgenten bequemen Tag bestelltes Anniversarium primo loco also verkündet undt vorgelesen: *Die jährlich gewöhnliche Gedächtnus mit ganzer Vigil undt Seelambt für alle hier gewesne Oberen, Seelsorger, Chorfrauen, Layschwestern und Stifftsgenossen hiesigen Closters.* Item die Gedächtnus, wie etwan ferner auf solche Tag sonderlich oder alltäglich zu lesen.

Gewöhnlicher Fastnacht Seeldienst.

10. In der Woch nach dem 3ten Sontag nach Ostern, vor dem Tag, so in dem täglichen Chor-Directorio hierzu verzeichnet ist, wird deß R. P. Raynaldi Dürr hiesigen Gotteßhauß sonderbaren Gutthäter auf diese Zeit gestelltes Anniversarium also voran verkündet und gelesen: *Die Gedächtnus und das mit Einwilligung der Obern gestifftete Anniversarium mit ganzer Vigil undt Seelambt des Wohl-Ehrwürdigen Patris Raynaldi Dürr hiesigen Gotteshaus gewesnen Seelsorgers und Gutthäders.* Item die Gedächtnus, wie auf solche Tag sonderlich oder alltäglich zu lesen.

Anniversar. R. P. Raynaldi Dürr. O. S. B.

11. Auf Sonntag S. S. Trinitatis wird für den folgenden Montag, wann solcher nicht verhindert ist, voran gelesen: *Die Gedächtnus mit ganzer Vigil undt Seelambt für alle hierunden und bey St. Agatha begrabene Stiffter und Gutthäter des Gotteshaus, deren Nahmen und gegen dem Closter gemachte Pflicht undt Verdiensten dermahl ohnbekandt.* Item. Die Gedächtnus, wie etwan auf solchen Tag ferner sonderlich oder alltäglich

Seeldienst in der Woch nach Heil. Dreyfaltigkeit.

1. Siehe unter 27. Februar.

zu lesen. Ist doch waß diesen Articul betrifft (so ebenfallß von der hochw. Fr. Maria Anna von Davier zu Entladung ihres und dero Nachfolgerinen Gewissens, undt zu Ersetzung der außer Acht undt in Vergeß gefallener deß Closters dißwertigen Schuldigkeiten eingeführt worden), allhier zu beobachten, daß wann dieser Montag, wie öffters zu geschehen pflegt dem ersten Werckdinstag deß Monaths Juny nahe beyfallet, die auf selben Dinstag gesetzte kleinere Vigil undt monatliche Gedächtnuß für die ohnbekandt wordene Stiffter undt Guth-thäter mit diesem Seeldienst könne vereinigt werden, undt nicht nothwendig seye, auf sothanen ersten Werckdinstag Juny die kleine Vigil undt Commemoration zu widerholen, wann dieser grösere Seeldienst für die nemliche ohnbekandt wordene Stiffter undt Guthäter kurtz vorangeschehen, oder gleich darnach geschehen sollte, weilen es der nemliche Seeldienst ist.

12. Auf den nächsten Sontag nach SS. MM. Felicis et Adaucti, alß auf welchen die jährliche Festivitet der Abbteylichen Kirchweyhe allhier einfallet, wirdt für den folgenden Montag in Lesung deß Necrology voran verkündet und gelesen: *Die jährliche Seelengedächtnus mit ganzer Vigil und Seelambt für alle Stiffter, Stiffts- undt Pfarrgenossene hiesiger Kirch undt Gotteshaus usw.*

13. Umb oder gegen den 20ten Octobris da zum Beschluß deß Herbsts undt der gewöhnlichen kleinen Herbst-zeitlichen Ergötzlichkeiten denen Closterfrawen einige clösterliche Erlustigung gestattet wirdt, wollte abermahl oft hocherwehnte Fr. Abbtissin von Davier, alß gottseelige Reformatrix undt Ernewerin hiesiger löblichen clösterlichen Disciplin, daß auch die in hiesigem Gotteßhauß abgelebte dabey ihren Trost, die lebente aber durch öffentliche Gedächtnuß der Abgestorbenen eine heylsame Erinnerung der geistlichen Eingezogenheit haben sollten, dannenhero Selbe mit Genehmhaltung damahligen Hrn. Seelsorgers allhier löblich eingeführt, daß auff solche Zeit deren hier in Gott abgelebten Oberen undt Geistlichen mit offentlichen Seeldienst solle gedacht werden. Wirdt also nach eingemachtem Herbst für den nächst bequemen hierzu von den Obern bestimbten folgenten Tag zu Anfang deß Necrology also gelesen: *Die jährliche Seelgedächtnus mit ganzer Vigil undt Seelambt für alle hiesigen Gotteshaus abgelebte hochwürdige Fr. Abbtissin, Hrn. Seelsorger, Chorfrauen, Ley-Schwestern und Bediente*].

For dise Comm. so alle Monett kombt, bett daß Convent ein kurtze Vigil am erste Dinstag deß Monatß mitt dem Montag vorhergehender Vesper, der Pfarrher nimbt ein Comm. in der Meß.

Weyln vile Jartäg auch mitt 2 Priester zue halten in diesem Buch vermeldett, so dieser Zeitt vor schlechtem nitt mer also können gehalten werden und schon von langen Jahren her nitt mehr seindt gehalten worden, werden also mitt disem Zeichen ‡ NB. gezeichnett, diejenige so noch gehalten werden, welche aber nitt mer sindt gehalten worden o o gezeichnett.

Dargegen seindt die Fronfasten-Jahrtäg angefangen und fleisig gehaltten.

9. Den 9. Tag obijt Helena . . . von Ziewyler, hat dem Gotts-hauß vermacht 11 Fl. 8 β und ein schön gemalte Taffel.

10. Herr Cuono ein Ritter Grisella sin Husfrow von Altorf[1].

12. **Octava Epiphaniae.** Frauw Elizabeth Margaretha Catharina vnd Beatrix Aly von Wickerșheim.

13. Den 13. Jenner 1680 ist in Gott verschiden Frau Scolastica Schönekhin, Closterfrau alhie, ligtt zue Vickhenspach begraben, weihlen sie wegen deß Kriegs im Elsass zue ihrem Bruder in daß Allgew[2] geflohen wahr.

Obijt an diesem Tag 1719 der hochwürdige Hr. Ambrosius Samuel Kopp, gewester Canonicus beym Jungen St. Peter in Straßburg, welcher dem Gotteshauß vermacht 100 Fr. und seiner Frau Baaß seelig Mariae Catharinae Zollerin, gewester Closterfrau 100 Fr. wird also nach seinem Begehren jährlich für ihnen ein Anniversarium gehalten.

15. **Mauri Abbatis.** Obijt die ehrwürdige geistliche Frauw Anna Maria Müllerin, Conuent Frauw disses Gotzhauß, 1634.

---

1. Ein adeliges Geschlecht aus der Pfalz. BERNHARD HERTZOG, *Elsässische Chronik*, 1592, VI. Buch, 151 und 217.

2. Landstrich zwischen Iller, Donau und Tyrol. HERDER, *Conversations-Lexikon*, I, 95.

16. **Marcelli papae.**

17. **Anthonij abatis.**

Her Eberhart von Walthen vnd Margaretha, Anna, Elizabeth. Herr Wernher von Walthen Ritter, die haben S^ti Johanniß Caplaney wider auff ein Weiteß gestüfft, darum ihnen auff den 19. ein Jartag gehalten wirdt mit gesungen Ambt, Vigil, Libera, Berauhung des Grabß. ‡ NB.

20. **Sebastiani martyris.**

21. **Agnetis virginis.**

23. L... B... zu Sant Johann hatt geben zwei Gulden auf das gemein Gebett[1].

24. Frow Demut von Mülhusen. Disen Tag ist Bruder Gall auff St. Michelßberg[2] 9 Jahr wohnendt[3] im 4 gemeinen Waldt todt geschlagen worden. Welcher den andern Tag gefunden und fon deß Closterß Schaffner, wie auch dem Schultßen Andemann Gerichtßmann von St. Johan. 3. von Ernolzheim auff einem Pferdt gehollett und in St. Michelßkirch gelegt worden, den 3ten Tag hernach auf Befehl der Frau Abbtissin durch einen Barbirer und 2 Geschikten deß Gerichts by St. Johann besichtigt und deß andern Tag auff St. Agathakirchhoff begraben worden, den 28ten Jenner 1690, 49 Jahre alt v. Mülheim auß Bayern gebürtig. Gott sey seiner Seehl gnadig.

25. **Conversio Pauli***[4]. Obijt Herr Hanß von Berlingen, Pfarher allhir gewessen, welcher Jahrdag umb Pauli Bekörung gehalten sol werden.

26. Magareta võ Wildsperg[5]. Anno Dmi. Xvvijij jar.

---

1. Ist ausgestrichen.

2. 1 Kilom. hinter St. Johann.

3. Er wohnt in einem bei der Michaelskapelle stehenden Häuschen. S. Dag. Fischer, *La chapelle de Saint-Michel* im Samstags-Blatt oder Feuille du Samedi, 1868, 124. Bezirksarchiv des Unterelsass, H. 2893.

4. Die mit diesem Zeichen versehenen Festtage sind im Manuscript mit rother Tinte geschrieben.

5. Die Edeln von Wildsperg (Wildesperg, Wilsperg) schrieben sich von dem bei Pfalzburg gelegenen Dorfe gleichen Namens; sie kamen schon anfangs des 13. Jahrhunderts vor und erloschen zu Zabern im Juli 1587. Hertzog, *Chronik*, VI. Buch, 210 u. 211.



27. Frav Anna von Wachsenstein.

29. **Valerij episcopi.**

Nochfolgende Psalter bettet daß Conventt auff die hohe Fest for die Versaumnuß auß Andachtt.

1. It. in dem Advent zur Ehre der Menschwerdung Christ.
2. Weinachten zur Ehren der Geburtt Christi.
3. Auff der stüffter Jartag.
4. Auff Herren Fastnacht oder quinquagesima vor die Sünder.
5. In der Fasten zur Ehren der Leiden Christi.
6. Auff St. Benedictßtag wirdt zur Buß im Capitel geben.
7. Auff den Carfreytag wirdt gleichfalß zur Buß geben.
8. Auff Ostern zur Ehre der Verstandt Christi.
9. Auff Pfingsten der 3ten göttl. Person dem hl. Geist.
10. Auff Corporis Christi zur Ehre des hl. Sacramentt.
12. Auff St. Johanneßtag.
13. Auff Maria Himmelfahrtt derisigst.
14. Auff Kirchweihung.
15. Auff S. Michelßtag zu Ehren aller hl. hl. Engelen.
16. Auf aller Seelentag.

Auff diese Fest würdt der Pßalter im Capitel angesagtt. Nach jedeß guetten Gelegenheit zue betten und außgetheillt nach Zahl deß Convents.

†17. Auff den hl. trey Königtag.
†18. Auff St. Josephstag.
†19. Auff St. Georgentag.
†20. Auff deß Schutzengelstag.
3. May auff hl. Creüz.

Kalendis. FEBRUARIJ Hornung hat XXVIII Tag.

1. [Auff den Montag in der Faßnacht wirdt ein mitt gesung Ambt und Vigil jährliche Gedächtnuß gehalten aller Verstorbenen diß Conventß].

Auf dissen Tag starb die ehrwurdige geistliche Frauw Barbara Stiesin [Professa und] Chorfrauw allhie gewessen zu Sant Johann, gedenken ihr umb Gottes willen[1]. Ann. 1614.

2. **Purificatio Marie** *.

1. Das Jahrgedächtniss wurde am 2. Februar abgehalten. Kleines Necrologium.

3. Die Gedächtnuß[1] Michel[is] Schafner vnd Conrat Schnabel [Gutthaedern].

3. [Die Gedächtnuß der wohlerwürdigen Fr^{en} Maria Edmonda Bartolony alhießigen Gotteshaußes Professe und Chorfrau 1787].

5. **Agate***. An diesem Tag begehett man St. Agathafest prime classis vnd wirdt der Gottesdienst in der Capel mit gesungen beeden Vesperren, Ambtt und Predig gehalten, nach der zweiten Vesper ein Seelvesper for die Verstorbene und deß anderen Tags eine hl. Meß auch in der Capel und gehett der Herr mit dem Missere auff die Gräber wie auch alle Fronfastenwittwoch da eine hl. Meß for die Abgestorbene in der Capel gelesen wirdt, darfor bezahlt St. Agatha dem Herren 3 Fl. 5 ß.

6. [Die Gedächtnus] Nela Hufleryn vnd ir Mueter vnd Adelheit von Buswiler [Buchsweiller].
[Item Hrn. Johannis Demonté, Guthäter.]
Commemoratio fratrum: ‡ NB.

8. Auff dissen Tag starb die ehrwürdige edele geistliche Frauw Scholastica von Wangen[2], gewessen [Professa und] Conuentfrauw in dissem Gotzhauß. Anno 1636.

10. **Scolastice virginis.** Obiit Margareta von Rietheim [hiesigen Gotteshauß gewesen Abbtissin].

11. Wilhelm Benner vnd Ennell sin eliche Husfrowe habent geben ein Meßgewandt an das gemein Gebett.
[Item Frau Maria Flavia Dägelen von Wangen hier gewesnen Chorfrau *1770*].

13. Claus Bock[3] vnd Gertrud Merschwinn[4] sin Husfrowen vnd Adam Bock [Gutthäder].

14. **Valentini martyris.** Obijt die ehrwürdige edele christliche

---

1. Im kleinen Nekrologium ist überall Gedächtnus anstatt obiit zu lesen.

2. Dieses Geschlecht, das seinen Namen von Dorf Wangen hat, blühte schon im 12. Jahrhundert. HERTZOG, VI. Buch, 286.

3. Das Geschlecht der Bock hat seinen Ursprung von dem edlen Geschlecht der Franken, es wohnte zuerst bei dem Bocksberge; «1283 wurden die Bocken Hausgenossen zu Straßburg». HERTZOG, VI. Buch, 223 u. 227.

4. Die Edlen von Mörschwein blühten von 1256 bis anfangs des 16. Jahrhunderts. HERTZOG, VI. Buch, 187 u. 188.

Frauw, Frauw Veronica von Ramstein[1] gewessene Frauw Meisterin diesses Gotzhauß.

15. 1709 Jahr den 15 February zwüschen ein vnd 2 Vhr verschide in Gott die hochwohlgeborne Fraw Gerdruet deß Geschleicht der der Schöncken von Kastel, Abbtißin deß adelichen Stiiffts vnd Gotteshauß Urspringen[2], im 72 Jahr ihres Alters, 44 Jahr ihrer Regierung, 56 Jahr Profession, deren Gott gnädig sey; hatt unserem Gotteshauß St. Joann, zum Almußen daß gollische Erbtheil, so durch Länge der Zeit vnd allerhand Unfall endtlich nur auff 333 F. 6 β. 8 d. Item ein andermale 200 F. sambt einem schönen Meeßgewand, so etliche 30 F. gekost, Item als die Kelch vnd Meeßkändlein gestollen, ein ℔ vnd ein Fierling vooll gewogen Bruch Silber sambt 3 Tugaten zum vergulten; gedencken ihrer vmb Gottes willen, als einer Gutthäterin. Obijt Herr Bartolome Rauch gewester Hoffmeister zu Urspringen, welcher ein sonderbahrer Güthäter vnßeres Gotteshauß vnd Vrsach daß diße 300 F. dem Closter seint verehrt worden. Gedenkhen seiner auch.

Hat ietztmalige Fraw Abbtißin Francisca Gielen von Bielsperg diße 200 F. zum Allmußen geschenket dem Closter S. Joann 1714. Gedenkhen ihrer auch vmb Gotteswillen.

16. Her Berchtol Münch von Dellingen Ritter der wah Schültheß zu Zabern[3] vnd Adelheit sin Husfrow vnd Frow Salome von Dellingen ein Meisterin diß Gotzhuses, Hensel, Symon, Cuoman vnd Friderich ally von Dellingen[4].

[Item] Den 16. Feb. 1696 Donnerstag Abendts zwischen 4 vnd 5 Vhren starb Frau Maria Idda Brüderin Conven-

---

1. Sie stammt von den Edeln von Ramstein am Wassgau ab, die im 13. Jahrhundert blühten und in der 2. Hälfte des 16. Jahrhunderts ausstarben. Hertzog, VI. Buch, 196.

2. Bei Schelklingen in Schwaben.

3. Fischer (*Geschichte der Stadt Zabern*, 152) lässt die Oberschultheissen Berthold Münch 1350 und dessen Sohn 1379, ebenfalls Berthold genannt, von Wilsperg stammen.

4. Ein Rittergeschlecht, das im 13. und 14. Jahrhundert die Burg von Dehlingen im Eichelthal bewohnte. Archiv der evang. Kirche von Saarunion. Bezirksarchiv des Unterelsass, Fonds Saarwerden, Nr. 11 u. 21. Staatsarchiv zu Wiesbaden. Königl. Arch. von München. Fischer, *L'ancienne seigneurie de Diemeringen*. Clauss, *Wörterbuch des Elsass*, 241.

tualin deß Closters St. Johann 10 Jahr 5. Monett nach ihrer Profession, deren Gott gnädig sey.

17. ‡ NB Obijd Caspari Biderman[1] Mayger gewessen alhie zu Sanct Johann, hat geben 20 Gd Gelts, jhnn alle Jahr ein Jar Zytt zu halten. Anno 1608 — Gott sey der Selen gnädig.

[Item] den 17. Febr. 1675 am Sontag zwischen 8 vnd 9 Uhren ist in Gott verschieden der wohlerw. Herr P. Augustin Wiser Conuentual zue Gengenbach[2] Prior vnd Pfarrer alhie im 3ten Jahr, ligtt in der Closterkirch begraben neben den großen Grabstein gegen der Kantzel.

[Item die Gedächtnus der wohlwürdigen Fraw Maria Genova Schirmer, allhießigen Gotteshaußes Chorfraw.

18. Die Gedächtnus der hochw. Fr. Gertrudis Scheneken von Kastel, Abbtissin zu Urspringen].

20. Frow Gertrut von Utenheim[3] ein Custerin diß Gotzhuses.

22. Hatt Peter Krämer vnd Barbara seine ehrliche Haußfrauw Burger zue St: Johan, haben zur Ehre St: Johannß deß heiligen Patronen alhie ein Kestenberg am Pfaffenberg verehret, soll der St: Johaneßberg genant werden. Derowegen zur gedenkhen ihrer beider Seellen heill. ist gestorben 22. Hornung 1687.

24. **Mathie apostoli***. Mathia apostoli 1704 Gebetag starb Hanß Jorg Wiebel[4], Wirt zum Schwane, gutter Freind diß Gotshauß.

[Item die Gedächtnus Fr. Merrier Mergdalener Tender geb. Uebelmernnin, Mumbler der dato regierenden Fr. Abbtißin Maria Georgii Bender, als sonderbahre Gutthätterin hießigen Gotteshaußes 1783].

25. Hans Rorer vnd Heinrich Küfflys [Gutthädern].

---

1. Vndt Vrsula sin Haußfrau. Im kleinen Nekrolog ist zu lesen: Die Gedächtnus Caspari Bidermann und Ursulae seiner Hausfrau, Stiffteren einer iährlichen Seelmeß. Siehe auch unter 12. September.

2. Lag jenseits des Rheines und gehörte an die Diöcese Strassburg. L. G. Glœckler, *Geschichte des Bisthums Strassburg,* II, 345.

3. Ein adeliges Geschlecht, das schon 1266 zum Vorschein kam. Hertzog, VI. Buch, 285.

4. Im kleinen Nekrologium steht Würmel. Dies ist auch der richtige Name. Siehe Dag. Fischer, *Das alte Zabern,* 194 u. 220.

27. Stiffter Graf Peter von Lützelburg vnd Ita sin Husfrow vnd Reingold sin einiger Sun [gewesner Eigenthumbs-herren und Urheber hiesiger Stifftung und also Stifftern hiesigen Gotteshauß].

Dise Jahrzeitt wirtt mitt etlichn Pristern vnd nach vermögn herlich gehaltn mit 2 gesungenen Ambtren, gesunger Vigil, auch betten die Priester unter den Ämbtren vnd wirdt nach Vermögn ein Almuß den Armen geben vnd wirdt den Sontag vor hero von der Cantzel verkündt den Burgern vmb sich fleisig bey dem Gotteßdienst vnd Opfer ganz ein zu stellen[1].

Kalendis. MARCIUS Mertz XXX Tag.

[Auf Montag vor dem ersten Werckdinstag wird gelesen: Die Gedächtnus und kleine Seelvigil für alle sonderbare Gutthäder hiesigen Gotteshaus, deren absonderliche Gedächtnuß verlohren gangen].

1. [Die Gedächtnuß] Fr. Elisabetha Villenpächin [von Willenbach] Priorin 1516.

4. Commemoratio benefactor. ‡ NB. [Die Gedächtnus der edlen Wilberti, Susannae Salome dessen Gemahlin, auch Philippi und Jacobeae von Ramstein Gutthädern].

6. [Die Gedächtnus] Frow Kungünd von Hochfelden[2], Junkher Burckel von Mühlenheim[3], Brida [Brigitta] und Ennel beide von Hochfelden[4].

7. [Die Gedächtnus des hochwohl. edel geb. Herrn Baron von Wangen, Herschaft zu Wilsheim, sondern Gutthäders hies. Gotteshaus].

8. Obijtt die wohlehrwürdige geistliche Frauw, Frauw Margaretha Wolzin[5], gewessene Abbatissin disses Gotzhauß Anno 1621.

---

1. Später wurde diese Stiftung auf den 11. Februar gesetzt. Kleines Necrologium.

2. Die Edeln von Hochfelden erschienen bereits im Jahre 1196 als Zeugen in einer Urkunde Kaiser Heinrichs VI. Eine gewisse Kunigunda von Hochfelden, Johanns Tochter, war mit Volmar von Wilsperg vermählt. VICT. CHATELAIN, *Ein Vasallenverzeichnis der Herren von Finstingen aus der Mitte des XIII. Jahrhunderts*, 43.

3. Aus dem berühmten Geschlechte der Mühlenheim, ursprünglich Mülheim genannt, das sich in 12 Aeste theilte und sich bis auf den heutigen Tag fortpflanzt. DAG. FISCHER, *Geschichte der Stadt Zabern*, 153. HERTZOG, VI. Buch, 260.

4. Bezirksarchiv zu Strassburg, H. 2888, Legs de Brigitte de Hochfelden 1437.

5. DAG. FISCHER (*Notice sur l'abbaye de St.-Jean des Choux*) schreibt Walz von Hagenau.

[Item] obijt die ehrwürdige geistliche Frauw Anna Grisbächin gewessene Suppriorin disses Gotzhauß, gedencken ihrer umb Gotz willen. Ao. 1621.

[Item Hrn. Joann. Dormerque des Gotteshaus geheimen Freunds undt Wohlthäters].

10. Den 10. Martij Anno 1593 ist in Gott verscheiden die würdige edele geistlige Frauw Frauw Beatrix, geborne vō Hattstein [hiesigen Gotteshaus gewesnen Chorfrau].

Item Fraw Eva Schmittin von Bibelisheim, gewessene Küchenmeysterin undt Closterfrau disses Gotzhauß zu St. Johan. Gedenken ihr umb Gottes wiillen in dem gemeynen Gebett.

[Item am 10. Mertz] soll auch gehalten werden die Jahrzeit für Nicláuß Rinck, Burger und deß Gerichts zu St. Johann, wobey die Jahrzeit seiner Haußfrau Brigidae (nach dem Absterben) auch solle eingeschlossen sein wegen Stifftung 40 Fl. welche auß jährlichen Zinß außgeben worden.

11. Die Gedächtnus Hrn Graf Hans von Sarbrücken vnd Johanna sin Dochter Grefin auch zu Nassaw[1].

[Item] Eberhart Schoupe ein Ritter vnd Vialin eliche Husfrow vnd Neß siner Dochter.

12. **Gregorij papae.** Die Gedächtnus Materni Anstett und Annae Klein, Stiffteren einer jährlichen Seelmeß.

[Item der ehrengeachten Fr. Anna Maria Dürrenbergerin, gebohren Jayrette, Stifterin einer jährlichen Seelmeß 1748].

13. Die Gedächtnus Annae Guthin, Hanß Guth, weylandt Schultheis zur Rohr hindlaßene Wittib, welche beede Eheleutt sich in das Closter verpfrindtett, verschied den 13ten Mertzen 1675 um Mitag und ligt auff unserm Kirchhoff begraben.

Obiit Othilia Frantzen Michels eliche Hußfraw, hat geben 20 Gulden, Meinung ir alle Jor die Jorzüt halten, so lang dis Closter steet mit einer Messen. Anno LXXXXVIJ Jor ist sy verschieten. ‡ NB.

14. Obijt Frantzen Michel, hat auch geben 20 Guld ihm ein

---

1. S. Fried. Köllner, *Geschichte des vormaligen Nassau-Saarbrück'schen Landes und seiner Regenten*, I. Joh. Georg Hagelgans, *Nassauische Geschlechts-Tafel des Walramischen Stammes.*

Jahr Zeitt zu halten, ist zusammen 40 Gulden, für sich und sein Haußfrauw järlich zu bedencken mitt einem Jarzeitt[1]. Anno 1617.

16. Obijt Lorentz Schwitz Schumacher vndt Bürger allhier zu St. Johann, hatt geben 8 Gulden Gelts, gedenken sein vmb Gottes willen.

17. Frow Elsa Zornin vnd Junckher Claus Zorn ir Vatter[2] mit III Priester dem Prior 1 β eim Caplan X d. oo.

18. Obijt den 18. Mertz 1685 starb der hochwürdige Joannes Franciscus [Scherer[3]], Abbt deß Gotteshauß St. Georgen auff dem Scwartzwalt zu Villingen, wahre erwählt 1661 an dem Fest Praesentatae in templo Virginis.

19. Joseph Ernervatter Jesu, ist im Jahre 1669 vom Convent zue einem Patron vnd Schirmherrn angenohmen worden, auch zue ewigen Zeitten dißer Tag feyrlich zue halten angenohmen worden mitt Bewilligung deß Visitatorß.

20. Die Gedächtnus der Frau Marian Walpurgis Gruntz, Chorfrau hiesigen Closters.

21. **Benedicti Abbatis***. Feiertag im Closterhoff aber nit im Dorf. Auff St. Benedictustag bettet daß Convent den ganzen Psalter.

[Die Gedächtnus Theobaldi hier gewesnen Meyers und Elsae seiner Hausfrau, Gutthädern]. Diese Jarzeit soll in der Vigil, einem Seelenampt und den Nebenmessen bestehen. Dem Prior gibt man ein β d und yedem Prister X d[4].

[Item die Gedächtnus der Frau Philipp Jacob Barth hiesigen Gotteshauß Schafner und Ambtschreiber.

22. Die Gedächtnus Fr. Mariae Waldburgis Baumgartnerin hiesigen Closters Chorfrau].

---

1. Im vorigen Jahrhundert wurde für alle Beide nur ein Seelenamt gesungen. Kleines Necrologium.

2. Im kleinen Necrologium steht: Die Gedächtnus der edlen Nicolai Zorn undt Elisabethae seiner Gemahlin Gut-thädern.

3. Er verwaltete das Kloster von 1661 bis 1685. Die Aebte von St. Georgen hatten von 1126 bis zum 18. Jahrh. die Aufsicht über das Kloster von St. Johann. K. Th. Kalchschmidt, *Geschichte des Klosters, der Stadt und des Kirchspiels St.-Georgen*, 156 u. 169. Am 6. Septembris 1661 entschlief Michael II. Kederen, Abt zu St. Georgen. Grosses Necrologium. Kalchschmidt, a. a. O. 169.

4. Früher wurde sie «uff Dinstag nach Mittelfast gehalten». Grosses Necrologium.

25. **Annuntiatio Marie***. Fraw Agnes v̊n Mittelhusen[1]; die man nennt die ruyde, hatt geben ij Guldin, daß man sy in dem gemainen Bet hab.

[Item Gedächtnus des wohlehr. Hrn. Patris Joseph Weisrock von Schlettstadt Capitul. der Abtey Maursmünster, hier gewesnen Prior Pfarrherrens und Seelsorgers 1771[2]].

26. Die Gedächtnuss des hochw. Herrn Joh. Doegermann (Degermann), Propsten des Collegiatstiffts zu Zabern, hiesigen Gotteshaus sonderbaren Gönners und Guttäders[3]].

28. Die Gedächtnus der hochw. Fr. Uttae von Uttwiller[4], hier gewesnen Frw. Abbtissin.

[Item der wohlehrw. Fr. Margareta Priorisin].

[Item] Her Gotfrid von Ůtwiller Ritter und Ottilia sin eliche Husfrow Anna vnd Dina von V̊twiler. Vnd Frow V̊tta von V̊twiler Meisterin diß Gotzhuß. Margaretha Priorin disß Gotzhuses[5].

Kalendis. APRILIS Aberel hat XXX Tag.

Hanß Jacob Klein gibt St. Joannes . . 5 F.
Hauff der Muttergottes Altar . . . . . . 5 F.
auff St. Michelsberg . . . . 5 F.

sich darmit in das gemein Gebett zu befehlen, anno 1712.

[Auf Montag vor dem ersten Werck-Dinstag wirdt gelesen die Gedächtnus, ganze Vigil und Seelenambt für alle hiesigen Gotteshaus abgelebte Abbtissin nnd Fürsteherin].

1. [Die Gedächtnus Melchioris Denninger, gewesnen Schultheisen allhier undt Gutthäders, 1737].

---

1. Die Edeln von Mittelhausen blühten schon um die Mitte des 12. Jahrhunderts und starben im Januar 1634 aus. Ihr Stammschloss stand zu Mittelhausen, Kanton Hochfelden. B. HERTZOG, VI. Buch, 264 u. 65. JAC. BAQUOL, *L'Alsace ancienne et moderne*, 227.

2. Er liess sich am 23. August 1741 in die St. Michaelsbruderschaft aufnehmen. *Bruderschaftsbuch der Pfarrei St. Johann.*

3. Er endigte sein Leben am 27. März 1732 und wurde in das Chor der Stiftskirche zu Zabern beigesetzt. DAG. FISCHER, *Das alte Zabern*, 99.

4. Ein Rittergeschlecht, welches schon anfangs des 14. Jahrh. blühte, und vermuthlich Ende des 15. Jahrh. verschwand. HERTZOG, VI. Buch, 209 u. 210.

5. Die Gedächtnus des edlen Gottfridi von Uttwiller und Odiliae seiner Gemahlin, auch Annae und Dinae ihrer Kinder. Kleines Necrologium.

3. Cuoniman vnd Meister Hans Denling von Santerfor und Her Hans Früomesser[1].

4. **Ambrosy episcopi.** Anno 1711 den 6. April am Oster Montag abens zwischen 9 unnd 10 Uhren, starb der wohl ehrwürdig Herr Pater Joann Evangelist Gruber Convendual zu St. Georgen auff dem Schwartzwalt, Prior und Pfahrherr allhie zu St. Joann, 13ten Jahr [seines Amtes], seines Alters aber 40 Jahr 6 Monath 13 Tag; wurde bei St. Benedictus Altar begraben, unnd in daß Grab gelegt alwo anno 1639 Herr Jacob Sältzele, Profeß zu St. Georgen auff dem Schwartzwalt, auch Prior unnd Pfahrherr alhie gelegt worden, und anno 1659 Herr Pater Benedict Roner von Allmendingen, Convendual und Proffeß zu Münster im Gregoritall.

7. Commemoratio Abbatissarum. Ambt Vigil nach Osteren ‡ NB. [Die Gedächtnus Joannis Klein hier gewesnen Burgers undt Gutthäders].

[Item] Glovb[2] Hensel vñ Agneß sin Husfrow [Gutthädern].

8. Obiit die wirdige geistliche edele Frauw Frauw [Maria] Dorothea von Ingenheim[3], Closterfrauw allhie zu Sanct Johann Anno 15∅/8∅3.

[Item Frau Maria Mechtildis Dürrenbergerin, hiesigen Closters Chorfraw 1742].

9. Heintz Brandenburg, Agnes Kretzköpfin, Claus Meiger vnd Claus Koler [Gutthäder].

[Item die hochwierdige Frau Maria Georgia Bender, hiesigen Closters hochverdienten Abbtissin, 1788].

12. [Die Gedächtnus der Schwester Maria Margaritha Barbier, hiesigen Gotteshauß Porterin].

14. **Tiburcij et Valeriani martyrum.**

15. Am 15. April 1702 starb Meister Stephan Schoeneck, ein Glaßer auff der Sucht ist in Gott seelig verschieden; hat in unser Kirch geben ein baar silberne Armbant unnd 10 F. an Gelt, dem Gott gnädig sey.

---

1. Die Gedachtnus hrn. Cumanni, auch Joannis Dentlinger, und hrn. Joannis Priesters und Früemessers, aller von und zu Saaralben. Kleines Necrologium.

2. Glaub. Kleines Necrologium.

3. Dieses Geschlecht, welches seinen Namen vom Dorf Ingenheim hatte, lebte schon 1377, es erlosch im 16. Jahrh. Hertzog, VI. Buch, 179 und 180.

Anna sein Fraw vermacht auch 10 F. sich in daß gemeine Gebett zu befehlen.

17. Frow Demut von Ernoltzheim, Her Dielmans seligen sin Muoter, Otten Diebold von Lutenheim deß Schafnerß, Anna Blochholtzin.

19. **Leonis papae.**

20. Den 20n. Tag Aprillis 1699 am Ostermontag for Tag starb Schwester Otelia Guttgsellin von Villing gebürtig, ihreß Alterß 66 Jahr 9 Monat 14 Tag, im 36 Jahr vohn ihrer Profession, welche geschehn im Jahr 63, 26. Junij deren Gott gnädig sey.

[Item Michael Meny Gutthätters].

21. Den 21. Aprilen 1614 an einem Sambstag Morgenß zwischen 5 vnd 6 Uhren starb die edel geistl. Frau Maria Salome Späthin von Zwifalten[1], Conventualin zue Urspringen, alwo sie auch gestorben, hatt unsrem Gotteßhauß durch ihre Mühe und schwere Reisen bey Geist und Weltlichen im Jahr 1656 gesamblett und umb Gottes willen erbetten bey 600 Fl. so an daß verbränte Gewölb gewendet selbiges wider under daß Tach zum bringen, hatt 6 Jahr die Administration diseß unser Gottshauß löblich versehen. Requiesc.

23. **Georij martyris*** cum octava I classis. Obijt B̂ndictus prior âno Xv^{r}xvj d^{t} ij Mesgewand vn̂ Alben vn ain Caps zů dn̂ Sac^{r}met[2].

Anno 1609 auff Sanct Georgij Dag ist die Dugentreiche Frauw Ursula Schäfferin auß disser Welt verschiden, ist ein Pfrunerin in dissem Closter gewessen. Item hatt geben 20 Gld. Gelts und für ihr Pfrune hatt sie die Scheffermatten wiederumb zum Kloster geben.

Nach dem Sontag nach Cantate würt ein Jahrzeit gehalten mit einem gesungenen Ambt, auff den Abent die seel. Vesp. für den wohlehrwürdigen Pater Reinolt, ordinis S. Benedicti, Profess zu Amerspach, welcher in dem fran-

---

1. In Würtemberg.

2. 1516. Dedit II Messgewand und Alben und ein Caps zu dem Sacrament (Kapsel zur Aufnahme des Viatikums, Schüch, *Pastoraltheologie*, 975). Im kleinen Necrologium steht: 29. Aprilis. Die Gedächtnus R^{di} Patris Benedicti Prioris undt Gut-thaeders allhier.

zösischen großen Krieg sich aufhaltete im Landt. Und zu großer Guthatt gibt er dem Closter 100 F, auch zu Ehren St. Joannis Babtistae verehrt obgemelter Pater Reinolt ein silberes Haubt St. Joannis auff einer silberen Blatt, so über 300 F. wert.

Georgius Abbt der 2te diß Nahmens von Villingen zum Geschlecht Geißer (Gaisser)[1] erwählt 1685 — obijt den 22. April 1690.

Der Meiger des Closters zu Mutzig hat gesetzt sin Jorzit zu haben uff Zinstag nach Jergentag mit eim gesungene Seelenampt und Vigilien, deß hett er geben drey Schilling Gelts nach Lütt eines versigeltten Brieff. oo.

25. **Marci evangeliste***. [Gedächtnuß der wohlehrwürdigen Fra: Maria Wiborada Barth allhießigen Gotteshaußes Chorfrauen.

27. Die Gedächtnus des wohlehrw. Hrñ Joannis von Behrlingen Prioris allhier und Stiffters einer jährlichen Seelmeß].

28. **Vitalis martyris.** Obijt Her Jacob von Mittelhussen, [Probst zu Neuwiller[2], Stiffter eines Anniversarij mit Vigil und Seelambt, hat] dem Gotzhuß geben zwentzig gültten in anno Xvcxij Jare. ‡ NB.

30. **Quirini mr̂is. Octa Georij.** [Die Gedächtnus Joannis Meyer des Gotteshaus Bedienten undt Gutthäders.

Item der Leyen Schwester Maria Ottilia Schamberin].

Kalendis. MAY hat XXXJ Tag.

[Auf Montag vor dem ersten Werckdinstag wird gelesen die Gedächtnus und kleine Vigil für alle hier gewesne herren Beichtvätter, Prioren und Pfarr-herren sambt Seelambt undt Reponsorio Libera 1736].

1. **Philippi et Jacobi***. [Die Gedächtnuß der wohlehrw. andächtigen Fr. Mariae Elisabethae Haugerin, jubilöirten Chorfrau und hochverdienten Fr, Priorin allhier 1736.

Item die Gedächtnuß der wohlehrwürdigen Frawen Mariae

---

1. Es war Georg III. K. Th. Kalchschmidt, a. a. O. 169. Ein Vorgänger von ihm, gleichen Namens, ist Verfasser von Tagebüchern, welche bei F. J. Mone, *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte*, II, 159—528, abgedruckt sind.

2. Er war Propst von 1499 bis 1507. Im letztgenannten Jahre resignirte er «in favorem» zu Gunsten von Reinhard Hanauer. Dag. Fischer, *Abtei und Stadt Neuweiler*, 79. L. Walter, *Les Regestes de l'abbaye de Neuwiller. Liste des prévôts.*



Scholastica Michelin, jubiloeirten Chorfrau und Supriorin allhier 1751.

Item die Gedächtnuß der wohlwürdig Fraw Maria Theresia Nodler, allhießigen Gotteshaußes Chorfrauen].

3. **Inventio crucis***. Anno Domini 1657 am H. Creuz Erfindungs Abent ist in Gott verschieden Hanß Guth, gewesener Schultheiß zu Rohr undt Pfründer in dießem Gotteshauß, deme Gott gnädig.

4. Commemoratio Fratrum. [Die Gedächtnus der edlen Joannis von Still[1], Hedwigis und Hugolini (Hugo) seiner Kindter].

5. **Johanis ante portam latinam.**

6. Commemoratio aller Pfarherrn alhier gewesen ‡ NB.

7. Den 7. May 1702, den 3. Sontag nach Ostern, zwischen 11 und 12 Uhr zue Mitag ist in Gott seelig verschitten Fraw [Chorfrau] Maria Gerdrut Michalin [Michelin], im 42 Jahre ihres Alters, weniger 8 Tage, und 20 nach ihrer Profession deren Gott gnädig sey.

8. **Apparitio St. Michaelis Archangeli.** O. Her Claus Bezer Ritter [undt Gutthäders]. Den andern Tag wirdt NB. ein hl. Meß auff dem Berg gelesn, welche Clauß Weiß ein Burger allhie gestifftett und seine Frindt und Erben järlich bezahlen müssen.

10. [Die Gedächtnus Fr. Elisabethae Mergin und Fr. Margarethae Mergin, Gutthäderen].

NB. Jahrzeitt gehalten for Brüder und Schwestern der Bruderschaft St. Michaels auch wegen der Caplaney, so aber nitt mehr ist.

[Item des Hren] Jacoby Steyb Canonicy des Stiffts zum Jungen St. Peter zu Straßburg, hatt gestührt zwehn tamasten Levittenröck, gedenken sein umb Gottes willen.

11. **Gangolffi.**

12. **Pangracy.** Dedicatio chori et altaris, dupl. maj.

13. Obijt Herr Hänrich Katz geweßener (bischöflicher) Landtschreiber zu Zabern, hatt den Fronaltar undt sanct Johannesaltar undt die zwen Engel, die vor dem Fronaltar hencken,

---

1. Die Edeln von Still lebten vom 13. Jahrh. bis in die 2. Hälfte des 15. Jahrh. HERTZOG, *Chronik*, VI. Buch, 206 u. 207.

lassen schnitzlen undt molen undt dem Kloster zu einer Gedechtniß[1] verehrtt neben andren Gutthaten, gedencken sein jährlich mitt einem Jahr zeitt. Ao. 1615[2].

16. Frow Junta von Alben, Cätherin Stengin, Ennel zu der Meid, Agnes von Fischbach, [Gutthäderin].

17. Obiit Herr Petter Bachler Salz factor zue Reütten in dem Tirol, hatt dem Gotteßhauß geschenkhtt den greyffensteinischen Haußplatz, so for 100 Thaler verkaufft worden, item noch etwelche stückh so schint von dem longischen Erb zurstandig 1681, so sich belauffen in allem 212 fl. 5 β mit obigemelten.

[Item Gedächtnus des hochw. Hr̃n Bernardi, Abbten zu Ebersheimmünster, Visitatoris allhier und Gutthäders][3].

19. **Potentiane[4] virginis.**

20. Den 20 May Anno 1590 ist die wirdige edele geistliche Frauw, Frauw Elisabeht von Nassauw in Gott verschiden, gewessene Closterfrauw[5].

21. [Die Gedächtnus Frw Euphrosinae Langin Anverwandt und Gutthäderin].

Anno 1605 hatt die edele dugentreiche Frauw Frauw Dorothea von Fegersheim[6], geborne Häsin, geben 10 ß gelts, daß man Gott für sy sol bitten.

24. Im Jahr 1672 an einem Dinstag den 24. May Abends um 7 ist in Gott seelig verschiden P. Benedictuß Heim, Conventual zur St. Georgen, Prior und Pfarrer allhie im 9 Monat 36 Jahre seineß Alterß.

26. **Urbani episcopi***. Anno 1674 am Sambstag abentt zwischen 5 und 6 Uhren den 26n May starb die edele Frau Johanna von Brandt, Abtissin diß Gotteßhaus im 78 Jahr ihreß

---

1. Für ihn und seine Frau. Kleines Necrologium.

2. Siehe auch DAG. FISCHER, *Das alte Zabern,* 209.

3. Bernhard Röthelin von Freiburg in Baden stand vom 18. Februar 1675 bis zum 17. Mai 1715 der Abtei Ebersmünster vor. A. M. P. INGOLD, *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier,* III, 191. KALCHSCHMIDT, *Geschichte des Klosters St. Georgen,* 156.

4. Vermuthlich soll es Pudentianae Virg. heissen.

5. Sie wurde wahrscheinlich am 16. April 1515 geboren. J. G. HAGELGANS, *Nassauische Geschlechts-Tafel,* 54.

6. Die Edeln von Fegersheim tauchten anfangs des 13. Jahrh. auf. HERTZOG, VI. Buch, 244 und 245.

Alterß zue Zabern, alß wier im Krieg geflohen wahren[1], ist in daß Closter geführtt und begraben worden.

27. Fraw Sophia Bernachin Meisterin[2], Jenta Her Burkartz Dochter von Rorbach eines Ritter.

[Item Fr. Mariae Catharinae Doegermann, Gutthäderin].

28. Am Montag den 28ten 1674 zwischen 12 und 1 Uhren deß Nachts, starb Johan Michel Eptensteiner [Eppensteiner] Schaffner des Closterß ein getreyer Diener. Gott sei ihm gnadig, ist auch in daß Closter geführett nnd begraben worden.

29. Obijt der ehrsam bescheiden Johannes Bürck undt Anna Käfferin sein gewessene Haußfrauw, haben dem Gotzhauß verehrtt undt vermacht ein Acker Reben, neben anderen Wolthatt, dennen hatt man versproch ein Jahrzeytt zu halten, so lang daß Kloster steht. Ao. 1627.

30. [Die Gedächtnus Herrn Georgij Caroli Zoller].

31. **Petronelle virginis***.

Kalendis. JUNIUS Brachmonat hat XXX Tag.

[Auf Montag vor dem ersten Werck-Dinstag dieses Monaths die Gedächtnus und kleine Vigil für alle hiesige Stiffter, sonderlich diejenige, deren Nahmen und Stifftungen durch die länge undt üble der Zeiten verschwundten undt verlohren gegangen].

Uff Mendag nach Trinitatis, auch uf Mentag nach Johannis Baptiste legåt man Jarzit aller der Guttätter und deren Cörper hie ruowend by der Capell und hie im Closter allwegen. ‡ NB.

3. **Erasmi episcopi.**
Commemoratio fundatorum. ‡ NB.

5. **Bonifacij et al.** Meister Michel Adam, Kieffer und Burger allhier, hat geben vor jährlich ein Seelmeß und auff daß

---

1. Der ehemalige Greifenstein'sche Hof diente den Klosterfrauen bis zur 1. Hälfte des 17. Jahrh. als Zufluchtsort. Dies Gebäude wurde aber in dem Schwedenkriege zerstört und nicht mehr von der Abtei St. Johann hergestellt. DAG. FISCHER, *Das alte Zabern*, 210.

2. DAG. FISCHER nennt sie Sophie Bernach von Küttolsheim. *Notice sur l'abbaye de Saint-Jean*.

Grab zu gehn 100 F. mehr gibt in die Kirchen, 30 F. in daß gemeine Gebett zu befehlen, sarb den 5. Juny 1713[1].

7. Her Götzo Feßler ein Ritter vnd Elizabeth sin Husfrow, [Gutthäderen].

[Item der hochwürdigen Frw Mariae Annae von Davier (aus Dänemark stammend[2]), in das sechs und fünfzigste iahr högstverdienter Fr. Abbtissin, so im geist- als zeitlichen gleichsam anderen Stiffterin hiesigen Gotteshaus]. Den 25. 7. obiit Schwester Margaretha Ottin verschieden gedenckhen ihrer umb Gottes willen gewessene Convent Schwester im Jar 1660[3].

8. **Medardi.**

9. Anno 1568 ist die ehrwürdig edele geistliche Frauw Frauw Am̃elia von Oberkirch[4] verscheiden, gewesnen Frauw Meisterin disses Gottshauß.

11. **Barnabe apostoli*.**

15. **Viti, Modesti et al.** Vix von Türigen vndt seiner Hausfraw Susana handt geben ein Altarduch[5].

[Item] Petri Schmidter von Saarburg hat geben ein Roß.

[Item] die edle tugendtreiche Frauw Frauw Anna Lißbeth von Wangen, hatt geben ein schwartz geblümbt samett Meßgewandt, gedencken ihrer umb Gottes willen.

16. Im Jahr 1671 den 16. Juny zwischen 3 und 4 Uhren abendts Dinstag ist in Gott seelig verschiden Fr. Elisabetha Ursin Conventfrau allhie zur St. Johan, ihres Alterß 60 und etlich Jahr, Gott sey ihrn gnädig.

18. **Marci et Macelliani.** Obijt Antony Schmidtt uxoris eius Katherine et filii eius iohannis anno XLriiij[6].

---

1. Siehe Kleines Necrologium.
2. Dag. Fischer, *Notice*, 58.
3. Siehe unter 26. Juni.
4. Das Geschlecht der Edeln von Oberkirch blühte schon um die Mitte des 12. Jahrhunderts; sie trugen ihren Namen von dem eingegangenen Dorfe Oberkirch das nach Dag. Fischer, (*Geschichte der Stadt Zabern*, 153) bei Oberehnheim lag. Hertzog, VI. Buch, 268. Eissen, *Relation des excursions faites par le congrès archéologique à Saverne, Saint-Jean des Choux etc.*, 1859, 5.
5. Die Gedächtnus Viti von Dürningen et Susannae seiner Hausfrau, Gut-thädern.
6. Die Gedächtnus Antony Schmidt, Catharinae seiner Hausfrau und Joannis ihres Sohns, Gutthäderen. Kleines Necrologium.

22. **Decem milium martyrum.**

23. **Vigilia*.**

24. **Johannis baptiste*.** Her Xpi [Crispini] Caplan zu Hert [hiesigen Gotteshaus Gutthädern]. Diesen Tag solle nach gantzen Vermögen herrlich gehalten werden, 2 gesungene Aembter dazwischen ein Predig, Vesper, darnach ein gesungene todten Vesper.

25. [Die Gedächtnus und großer Jahrtag] mit etlichen Priestern, 2 Aembtern, gesungenen Vigil, ein Psalter, [für alle hiesigen Gotteshauses abgelebte Oberen, Chorfrauen, Leyschwestern, Gutthädern, Stiffteren, Stiffts- undt Pfarrgenossene allhier].

26. [Die Gedächtnus Margarethae Ottin hiesigen Closters gewesner Convents-Schwester].

27. [Die Gedächtnus Joannis Schwirzel und seiner Ehfrau], hat gen zwen Gultin im und seiner Hausfrau zu ewiger Gedechnis in dysem wirdigen Gotzhus.

28. **Vigilia*.** [Die Gedächtnus Frauen Annae Gutthäderin].

29. **Petri et Pauli apostolorum*.** Focz ellen hat geben vinf β zu einer ewigen Gedechnis.

Kalendis. JULIUS Haumonat hat XXXI Tag.

[Den Montag vor dem ersten Werckdinstag dieses Monaths die Gedächtnus undt kleine Seelvigil für alle hier abgelebte Chorfrawen undt Leyschwestern].

2. **Visitatio marie*.** O. die wirdige edele geistliche Frauw Frauw Susanna geborne Firnimren, gewessene Closterfrauw alhie zu Sanct Johan.

4. **Udalrici*.**

5. Com: aller Fr. vnd Schwestern ‡ NB.
Frow Susanna von Lamperten [Lampertheim[1]] Otilia von Ramstein.

---

1. Ein uraltes Geschlecht, das Ende des 15. Jahrh. erlosch. HERTZOG, VI. Buch, 184 u. 185.

8. **Kyliani et sociorum.**

9. Frow Margareth Försterin[1], Junckher Hans Förster ir Vatter, Anna von Sal ir Müoter, Berchtold, Marty ir Brüoder, Brida vnd Elsa ihry Schuösteren[2] [Gütthader], begat man nymer.

11. **Commemoratio benedicti abbatis*.**

12. Auff dissen Tag starb die würdige geistliche Schwester Odilia Meltzin Conuentschwester disses Gotzhauß. Ao.: 1639. Da wahren wir schon in dissem geschenckten Hauß.

13. Auff dissen Tag den 13en July 1683 starb die wohlehrwürdig Frau Beatrix Deckerin Couventfrau alhie ihres Alterst im 30^{n}.

14. Hans Metzger vnd Berchtold sin Sun, dicti, die Ritzen [Gutthäder].

15. **Margarete virginis.** Obijt die edele tugendtreiche Frauw Dorothea von Fegersheim, geborene Häsin, hatt geben hundertt gulden gelts in 9 Goltstücken, daß man ihr järlich ein Jahr Zeitt soll halten, gedenck ihr umb Gottes willen. Ao. 1613. ‡ NB.

17. **Alexij.**

21. **Arbogasti episcopi.**

22. **Marie Magdalene*.**

24. Anno 1583 ist die ehrwirdige edele Fra Frauw Catarina von Ingenheim [Gutthäderin undt] gewessene Frauw Meisterin disses Gottshauß verscheiden, Gott sey derselben gnedig.

25. **Jacobi apostoli*.**

26. **Anne matris marie*.** Die ehren- vndt tugendtreichen Frauw Eva [Weinundbrot] des erbaren Diebolt Krantzen ehliche Haußfrauw, hatt geben 30 Gulden in disses Gotzhauß zu einer Gedechtniß, dz man ihr järlich ein Jahr Zeitt soll halten. ist ein Jarzeitt ‡ NB.

---

1. Diese Edeln stammten von Bitsch und besassen im 15. Jahrh. einen Hof in Zabern. Dag. Fischer, *Das alte Zabern*, 198.

2. Ist ausgestrichen im grossen Necrologium.

27. [Die Gedächtnus Frw. Mariae Benedictae Rissin von der Aufferstehung Christi, hiesigen Gotteshaußes Chorfrauen undt Gutthäderin.

Item die Gedächtnus mit gantzer Vigil und Seelambt für Christine Hgmbßin (?) etle Jungfrau, Gutthäderin und Freundin.

29. Die Gedächtnus Francisci Karg hiesigen Gotteshauses Bedienten undt sonderen Gutthäders].

30. **Abdon et Sennen.** [Die Gedächtnus Herren Antoni Laurant hiesigen Closter Schaffner und Ambtschreiber allhier.

31. Die Gedächtnus Frauw Beatricis Domerg gebohrnen Pallas, des Closters sonderer Freündin und Wohlthäterin].

Kalendis. AUGUST' Augstmonat hat XXXI Tag.

[Auf Montag vor dem ersten Werck-Dinstag dieses Monaths die Gedächtnus undt kleine Seelvigil für alle hier begrabene Christgläubige].

2. **Vincula Petri.**

Com̄: aller hir begrabenen Christgläubigen ‡ NB. [Die Gedächtnus der wohlerwürdigen Frw Maria Ildephonsa Hannong hiesigen Gotteshauses Chorfrau 1787].

3. **Invent. Stephani.** [Die Gedächtnus und gestifftete Seelmeß für Jacob Blatter] hat gedient bei einem Melcker im Closter St. Johann, nach seinem Absterben, waß er gehabt, so sich lauffe bei 60 F., 10 F. darvon ligt an Zinß, solle jährlich ein hl. Meß gehalten werden; ist gestorben den 3. Augst 1713.

4. Den 27. 7. 1664. Martinß N: Mathaeus zue Monsweiller hatt verehrt 2 Tafflen in der St. Johanіß Kirch gedenckhen seiner umb Gottes willen.

6. **Sixti papae.**

8. Frow Margareth Ryffin, Priori ij β den Caplanen eim 1 β d. oo.

10. **Laurentij*.** [Die Gedächtnuß der ehrw. Frw Maria Francisca Scharffin von S. Scholastica biß in das 56 Jahr hier geweste Closter Frau 1741].

11. **Tiburtij martyris.** Obiit Conradt [Schneider] sonst genannt Ballenschneider, zue Gotteshausen wohnhafft, hat dem Closter geben vor seinem Todt 20 specie docaten zum

bou alß es im franzosischen Krieg verdörbt wahr. Hat in seiner Jugent im Closter for ein Knecht gedient, alß daß Gewölb 1643 abgebrannt. Gott tröst sein Seel, ist zue Gotteshausen begraben 1674.

12. [Die Gedächtnuß der wohlehrwürdigen Frauen Maria Agada Urweillerin, hiesiges Gotteshauses Chorfrau, 1742.
Item die Gedächtnuß der wohlwürdigen Frau Maria Chunigundis Tahl, jubilierten Chorfrau allhier 1789].

14. **Vigilia***. Obijt Herr Johannes Stephanus Bossius, Kayserlicher Leutnant zu Wien in Oesterreich, Anno 1657. Hat dem Gotteshaus allhier durch seinen Vettern Herr Doctor Zvanger verehrt 10 f.

15. **Assumptio Marie***.

17. **Octava Laurencij.**

20. **Bernhardi abbatis.** Den 20. Augusti verschiedt in Gott der ehrwürdige geistlich vndt wohlgelehrtte Herr Jacobi Sälzel, gewessen Prior [und Seelsorger] alhie und Conventual zu St. Georij auff dem Schwartz Waldt, Ao. 1629.

24. **Vigilia***.

25. **Bartholomei apostoli***.

26. Den 26. 7. wirdt Jahrzeitt gehaltten mitt gesungenen Ambtt [und Seelvesper] ganz für die Villisch — Hasselt — und Billikunische Familien. Die Jahrzeitt ist von dem Convent und Gotteshauß angenommen worden auff Ewig für und umb 331 Fl. altt im schwedischen Krieg und darnach bis 1669 versessener Zins von 400 Fl. capital, so daß Gotteßhauß den Villischen Jarzins aus der Bilikunisch Freundschaft Erbgutt verlihen und umb Anemung dieser Jahrzeitt sontirt, die 31 Fl. seindt abgeredt, hatt daß Gotteshauß 30 Fl. landtgebiger Müntz, der Fl. zu 15 Batzen; darfor die Freindtschafft ein seiden Meßgewandt mit Goldt verbrembt sambt dem Kelchtuch, Pala, Corporaltasch a 44 Fl. 2 ß 8 d bezahlt und ist dise Abredt geschehn und bederseits angenommen worden, verschriben 2 gleich lautende Brieff auff gesetzt und jeden Theil ein Exemplar zuegestellt worden den 10. 8[br] 1695 mit Betheilung deß ordenlich Visitatorß.

27. Frow Gertrut Schwarwerin vnd ir Bruoder Claus Schuarwer. Dem Prior iiij β iiij d eim Caplan als vil als einer frowen. oo.

[Item] Obijt die tugentreiche Jungfrauw Christine Gamsin, Pfrünnerin in dissem Gotzhauß, hat für ihr Pfrunn geben 6 hundert Gulden undt daß man ihr auch all Jahr ein Jahrzeitt soll halten, Ao; 1616. ‡ NB.

[Item der wohlehrw. Frw Mariae Johannae Reichardin bis an das 50ste Jahr hier gewesnen Closterfrauen 1735].

28. **Augustini Pelagii***.

29. **Decollatio Johannis Baptiste***.

30. **Fiacrij***. Obiit 1675 Matheis Götz vnd sein Hausfrau haben geben 9 Fl. Geltts an daß gemein Gebett.

Kalendis. SEPTEMBER Wolmonat hat XXX Tag.

[Auf Montag vor dem ersten Werckdinstag dieses Monaths leset: die Gedächtnuß undt gantze Seelvigil für alle abgelebte Eltern, deren hier lebent und abgestorbene Closterfrauen].

1. **Egidij.**

3. **Anthonini. Dedicatio monasterij***. Den naegten Sontag nach Felicis et Audaucti wirtt alle Jahr Kirchweyh gehalten den Montag darauff ein Jahrzeitt mitt gesungenen Ambtt Vigil ‡ NB. [1126][1].

5. Comm. aller hie gewenthn vnd wohnendn Vatter vnd Müttern deß Closterß ‡ NB.

6. **Magni.**

8. **Nativitas Marie***.

9. Obiit 1688 9ten 7br Hanß Jacob Rossel an einem Donnerstag zu Mittag zwischn 11 vnd 12 Uhrn, ist ein getrever Freindt vnd Unterthan deß Gotteßhaus gewesen.

11. **Proti Hyacinthi et aliorum.** Den 11tn obijt der hochwürdig Herr Georgius Geisser Abbt zue St. Georg vff dem Schwartzwaldt unser gnediger Herr Visitator.

---

1. Nach Eissen (*Relation des excursions*, 4), Glœckler (a. a. O., II, 456) u. s. w. wurde die Kirche des Klosters am 5. Februar 1127 eingeweiht.

12. Anno 1609 ist die dugentsame Frauw Ursula Caspar Bidermanns Haußfrauw gewessen verscheiden, hatt geben 20 Gulden daß man ihr alle Jahr sol gedencken mit einem Jahrzytt[1]. Die ist zu jhrem Haußwirdt gelegt.

14. **Exaltatio crucis***.

15. Den 15. September anno 1713 starb Anna Hanssin von Roher welche bey 28 Jahr ein Pfrüntnerin hier im Closter gewest.

16. Endres Meiger vnd sin Husfrow Eva, Cůnrat sin Knecht [Gutthäder].

17. **Lamperti episcopi**. [Die Gedächtnus der wohlehrwürdigen Frau Maria Joanna Baptista Rieffel Closterfrau allhie].

18. Den 18t. Septembris Anno 1637 ist die edle erw. vnd tugentrichs Frauw Ursula Eurin Herrn Secretarii Thaeussen[2] selig Haußfra. in Gott verschieden, vnd dem Closter St. Johann eine Behaußung in der Statt Zabern eigenthumblich vermacht, dern Selen Gott der Herr genadn wolln.

20. **Vigilia**.

21. **Mathei apostoli***.

22. **Mauricij et al***. Obijt die geistliche Schwester Anna Geilerin, gewessene Conventschwester in dissem Gotzhauß, gedencken ihrer vmb Gotz willen Anno 1620.

23. Obijtt Hanß [Gärtner] ist verscheiden anno XCVIIJ Jar [hiesigen Closters Bedienter undt Gut-thäder].

24. **Festum Conceptionis sancti Johanis Baptistae**.

25. Lorentz Christman vnd sin Frau haben geben den Geltes 60 Gulden for ein ewig Jorzit einer hl. Meße ‡ NB [Gedächtnus und gestiffte Seelmeß].

[Item die Gedächtnus Frauen Mariae Abundantiae Schwartz hiesigen Gotteshaus Chorfrau 1767].

26. [Die Gedächtnus Hen̄ Vincentij Böz und seiner Angehörigen, hiesigen Closters Gutthädern]. Bötz hatt dem Closter geben 20 Fl. Gelttß an einer Schuldt. Item er wird seine Döchter

---

1. Ist gestrichen im grossen Necrologium.

2. Johann Heinrich Theus war Sekretär der Rentkammer 1603. DAG. FISCHER, *Geschichte der Stadt Zabern*, 211.

Männer etliche Fenster in daß Closter machen lassen, auch ein guter Theil Glaß zue den übrigen Fenster gesteürett. [Item die Gedächtnus der wohlerwürdigen Frauen Maria Juliana de Sauleque, hießigen Gotteshaußes jubiloeirten Chorfrau 1786].

27. Obiit Martin Letz, Schultß zue Eckharßweyler, hat St. Johanß Glockh von 2 Zentner 20 ℔ machen lassen, dem Convent 40 Fl. geltt for Kleider vermacht und 600 Fl. der Kirche auff St. Michelsberg vermacht zum bauen[1], auh die Cantzel in der Closterkirch machen lassen 1684.

28. [Die Gedächtnus Hern Joannis Christophori Sutter Gutthäders]. Circa festum St. Michaelis hat Ihro Hochwürden Herr Doctor Zwanger[2] dem Gotzhauß zue Aufbauung eines Altars (?) verehrt 8 Taler od. 12 Fl., item hatt dem Gotteshauß in seinem Testament vermacht 50 Stükh Schafft und ein Stük Geltt die frendt haben 22 Stükh Schafft geliffert sonstn nichts, ist gestorben 1669.

29. **Michahel archangelus***. Joannes Urster von Zabern [Gutthäder]. Hat sich empfollen in das gemeine Gebett.

30. **Jeronimi presbyteri.** Den esten Tag nach St. Michelßtag wirdt ein hl. Meß auff dem Berg gelesen für bemelten Martin Letz, sein Haußfrau vnd alle Brüder und Schwestern der St. Michaelsbrüderschafft (pro anima omnium defunctorum congregationis)[3]. Dise Meß sollen bezahlen Hanß Bernhardt deß Schmidtß Erben von einem Kestenberg im Veldtberg[4].

---

1. Die Michelskapelle soll 1126 von Peter von Lützelburg errichtet worden sein. Im Laufe der Zeiten ging sie völlig zu Trümmern, wurde aber 1593 wieder aufgebaut. Anno 1686 liess M. Letz das Kirchlein «von Fundament aus abbrechen und erweitern». Während der franz. Revolution (1792) theilweise zerstört, ist es 1844 neuerdings restaurirt und am 6. August 1848 eingeweiht worden. *La Feuille du samedi*, 1868, 121—126. Bruderschaftsbuch. KRAUS, *Kunst und Alterthum des Unterelsass*, 120. *Geographische und geschichtliche Notizen zur Schulwandkarte des Kreises Zabern*, 46. BAQUOL, *L'Alsace ancienne*, 181.

2. Johann Karl Zwanger von Zabern gebürtig, war Probst und Pfarrer in Zabern. Bruderschaftsbuch. Er schloss seine irdische Laufbahn am 20. Mai 1669 und fand sein Grab in der St. Katharinakapelle, die er gegründet hat. DAG. FISCHER, *Das alte Zabern*, 102.

3. *La Feuille du samedi*, 1868, 125.

4. Sie wurde 1642 gestiftet. *La Feuille du Samedi*, 125.

Nach St. Michelßtag wird Jarzeitt gehalttn mitt einem gesungenem Ambtt vnd Vigil wegen der Caplaneij auf dem Berg. ‡ NB.[1]

Kalendis. OCTOBER Herbsmonat XXXI Tag.

[Den Nägst komlichen Tag nach eingemachtem Herbst wirdt für den folgenten hierzu von den Obern bestimbten Tag gelesen: die Gedächtnus, ganze Vigil und Seelambt für alle hiesigen Gotteshaus abgelebte Frw Abbtissin, Hern Prioren, Chorfrauen, Schwestern undt Bediente].

1. **Remigij episcopi.** Herr Burckhat vō Friberg, Chorher vō Augspurg, dt. 1 vergultin Schal und funftzig Guldin Xviij.

3. Die edle Frauw [Susanna] von Uttenen, Sampsons von Razamhusen[2] Husfrauwe haben vns begabt mit Vij Meßgewant zur eyner ewigen Gedächtnis vnnd zu Trost yrer Selen und aller deren von denen es her kumpt. Der Selen gedencke umb Gottes willen.

4. **Francisci.** Frauwe Susanna Klonkeller [Gutthäderin] hat geben ein schwartz samet syden Meßgewant und zwe Alben und ein Altarduch und ein syden Duch über unser Hergott, um das gemein Gebett.

[Item des hochwürdigen Hern Edmundi Fronhoffer, Abten der hochlöblichen Abbtäy Ebersmünster, hiesiges Gotteshaus sondern Freunds und Gutthäders[3]].

6. [Die Gedächtnus der Frauen Maria Barbara Korgin, gebohrene Dürrenbergerin sonderbahre Gutthäderin hiesigen Gotteshaußes.

---

1. Im September hat auch der 1675 verstorbene N. Sector, Barbier zu Zabern, dem Closter 10 Fl. gegeben, «um seiner zue gedenken». Grosses Necrologium.

2. Die Dynasten von Rathsamhausen waren ein uraltes Geschlecht, das sich laut Hertzog, (*Chronik*, VI. Buch, 270 u. 271) nach dem Dorfe gleichen Namens bei Schlettstadt gelegen, nannte. Sie besassen ein Schloss in der Nähe von Ottrott. J. Baquol, *L'Alsace ancienne*, 280. E. Müller, *Le magistrat de la ville de Strasbourg et notices généalogiques des familles de l'ancienne noblesse d'Alsace depuis la fin du XVIIe siècle*, 196—203.

3. Er wurde zu Kiensheim geboren und verwaltete das Kloster Ebersmünster von 1730 bis zu seinem Tode, der am 4. Oktober 1771 erfolgte. Ingold, *Nouvelles œuvres de Grandidier*, III, 192. Sein Bildniss wird im bischöfl. Seminar zu Strassburg aufbewahrt. Gütigst mitgetheilt von Hrn. Pfarrer Wetterwald.

Die Gedächtnus Frauen Maria Bernharda Jolion, hiesigen Gotteshaus Chorfrau 1767].

7. Her [Johann] Gorg Kintel [Kuntel] vnd Margret weylant syn Hußfrauw, Ostwalt Claus, Ursula Tresin syn Hußfrauw vnd Ursula Klemyg [Klemmig] Closterfrauw zu Sant Johan und all ir Geschwisteren lebendig und doit han gestiff ey Jorgezijt mit zwey Messen eyner fygiligen. oo.

9. Obijt Jungfrauw Anna Zwangerin von Zabern Herr Doctor Zwangers Schwester, Alters schier bey achtzig Jahren, Anno 1659, hat dem hiesigen Gottshauß geschenckht vier Ohme Wein.

10. **Gerconis et al.**

11. O. die ehrwürdige edele vnd geistliche Frauw Frauw Cristina von Schattenauw gewessene Priorin dises Gotzhauß, ist verscheiden Anno 1610, denckent jhrer umb Gottes willen.

Auch auff dissen Tag helt man ein Jahrzeyt für alle Conuent Frauwen, vndt Schwestren so auß dissem Gotz hauß verscheiden sindt, oder auch noch verscheiden werden. Gott sey allen genedig vndt barmhertzig, vndt gedenck ihrer aller vmb Gotz willen.

Com̃. mitt ein gesung Ambt vnd Vigil aller Abbissin Beuchttvätter, Frauw vnd Schwestern deß Conventß. ‡ NB.

[Item Gedächtnus des wohlehrw. Patris Placidi O. S. B., professi zu Schwarzach, hier gewesnen Seelsorgers.

Item des wohlehrwürdigen andächtigen Herrens Laurentij Faber, Pfarrherrens zu Waldolvisheim, hiesigen Closters sonderen Freünds und Gutthäders].

15. [Die Gedächtnus des hochw. Hern̄ Anselmi, Abbten zu Maursmünster hiesigen Gotteshaus Fürstehers, Visitators undt Gütthäders[1]].

16. **Galli abbati.** Margrede Wein vnd Brottin hat gesetzt ir Jorziit für sii vnd ir elichen Gemahell Arbogast Wein vnd Brot, Blassen Schmalren vnd Scheffen Claus Velinn, alle

1. Anfangs des vorigen Jahrhunderts stellte der Bischof von Strassburg das Kloster von St. Johann unter die Aufsicht des Abtes von Maursmünster, der zum Visitator des Gotteshauses ernannt wurde. DAG. FISCHER, *Notice sur St. Jean*, 51. *Revue catholique d'Alsace*, 1885, 646.

Jore zu thun vnd halten mit eim gesungen Sellampt und zwo Neben Messen vnd gibt dem Prior 1 β vnd yedem Capplan X d vnd gesetzt v β Gelts mit XX abzulösen. oo[1].

18. **Luce evangeliste.**

19. O. Burchhåt vô Aichelbẽg [Burckardt von Eichelberg Gutthäder] dedt 1 Såmat zue zwin ruher.

21. **XI Milium virginum.**

22. Hat die edele Jungfuainin [Maria] Jacoba Naegelin ein miss daffede Zig geben zu eim Meßgewandt, begert daß gemeine Ge. vir sy zu dun, anno 1601 iar den 23ten October.

23. [Die Gedächtnus der hochw. Frw. Mariae Gertrudis Dürrenbergerin, hiesign Closters hochverdienten Abbtissin 1733. Item Herren Joseph Barth in die 43. Jahre hiesigen Closters Schaffner und Ambtschreiber allhier].

25. **Crypini et Crypiniani.**

26. Die Gedächtnus Her̃n Martini Weinundbrodt, hiesign Gotteshaus Schaffners undt Gutthäders.

27. **Vigilia*.**

28. **Symonis et Jude*.**

31. **Wolfgangi*, Vigilia*.** [Die Gedächtnus der in Gott andächtigen Jungfrau Catharinae Kleinin Bürgerin allhier, Gutthäderin].

Kalendis. NOVEMBER Schlachmonat hat XXX Tag.

1. **Omnium Sanctorum*.** [Wann heüt nicht Sambstag also daß es der morgige Sontag verhindere, in welchem Fall wird morgen als daß Necrologium also gelesen: Die Gedächtnus mit dreymahliger Vigil und hohen Seeldienst für alle abgelebte Christgläubige büßente Seelen, sonderlich aller Brüder, Schwestern und Angehörigen unsers h. Ordens, wie auch Stiftern, Gutthädern, Anverwandten, Stiffts- undt Pfarrgenoßen hiesigen unsers Stiffts undt Gotteshauß. Item der geistlichen Schwester Marthe Heitz Convents-Schwester allhier].

2. **Omnium animarum*.** O. Frow Ursula võ Rott [Roth] Maistrin zu johanns gewesn obijt åno domini tusent fier huder vnn nũn vnd nutzig[2].

---

1. Ist gestrichen im grossen Necrologium.
2. Das Jahrgedächtniss fand am 3. November statt. Kleines Necrologium.

4. Die wohlerwürdige geistliche Frauw Juliana von Brandscheidt Priorin zue St. Johan, gedenckhet ihr im Gebett. Starb sie den 9ten Novembris 1660, 70 ihres Alters[1].

5. **Commemoratio omnium fidelium defunctorum huius Monasterii.** ‡ NB. [Die Gedächtnus der wohlehrw. Fraw Annae Benedictae Rheding von Bibereck in das 54te Jahr hier hochverdienten Priorin].

6. **Leonardi.** Die Gedächtnus der wohlwürdigen Fraw Maria Elisabetha Weimer allhießigen Gotteshaußes Chorfraw 1785].

7. **Florenty episcopi.** [Die Gedächtnus der wohlehrwürdigen Fraw Maria Catharina Eppelin Closterfrau allhier 1751.

Item die hochwürdige Frau Mariae Odiliae Payer im Hoff (Peyrimhoff) hiesigen Closters hochverdienten Abbtissin 1756].

11. **Martini episcopi***. O. Martini Vyn vnn Brot et uxor eius Kathina procurator huis monasterij.

12. **Eustasij abbatis.** Martin Wyn vnd Brot Katherina habent fir sie, ir Kinder, Vatter, Mutter vnd Vorfahren Selen willen gesetzt ein Jarzit zu haben vnd begen mit ein gesungen Vigilien am Abent, am Tag ein gesungen Selampt vnd zwe Nebenmessen φ β Geltz ab zu kouffen mit φ G. vnd sol dem Prior 1 β sunst eim Caplan φ d davon werden[2].

Umb Martini Episcopi A°. 1621 ist der erwürdig vnd geistliche Herr Pater Christoff Humeler [Humler] gewestener Beichtvatter deß Closters St. Johann bey Zabern, in Gott seliglich entschlaffen deß Seelen Gott der Herr genade wolle.

[Die Gedächtnus des wohlehrw. Hrn Patris Coelest. Ziß (Züß) Profeßen und Capitularen der Abtey Maursmünster, damahlen Prioris und Beichtvatter zu Biblisheim, hiesigen Gotteshaus Guth-thäter[3]].

13. Den 13. Novemb. obijt die wohlehrwürdige Fraw Maria Catharina Zollerin geweste Closterfrauw allhier anno 1718

---

1. Das Jahrgedächtniss hatte am 9. November statt. Kleines Necrologium.
2. In dem kleinen Necrologium wird nur die Stiftung vom 26. Oktober erwähnt.
3. Von 1708 bis 1731 kommt er abwechselnd als Pfarrer von Hägen und Reutenburg vor. Gefällige Mittheilung des Herrn Pfarrers Sigrist von Bitschhofen.

ihres Alters im 46. der hl. Profession aber im 19 Jahr und 7 Monath. Requiescat in sancta et perpetua pace.

14. [Die Gedächtnus Frawen Maria Ludgardis Zugmeyerin hießiges Gotteshauß Closterfraw, 1748.

Item des wohlehrw. Herrn Patris Leonardi Collonet (Colonel) Professen und Capitularen der Abtey Maursmünster hier gewesnen Priors Pfarrherrens und Seelsorgers 1756[1]].

16. **Othmari abbat.** O. Ursula [Deny] võ Henhingen [Henningen Gutthäderin] d[t] 1 Meßgewand.

[Item die Gedächtnus mit ganzer Vigil und hohen Seelambt für Fr. Beatrix Billony].

Item der geistlichen Schwester Mechtildis Roßelin bis in das 50[te] Jahr hier wohlverdienten Leyschwester.

19. **Elizabeth vidue.** Obiit Herr Jacob Suntz[2], Probst zue Neüweyler 1677 [Gutthäder], gedenckhen sein vmb Watteß willen, weil er alß ein gutter Freundt solches begehrtt.

[Item die gedächtnus der geistlichen Chorschwester Mariae Annae Frohnhoffer, Novizin allhier 1736.

21. **Praesentatio Marie*.**

23. Obijt die ehrwürdige geistliche Frauw [Maria] Anna Antonij gewessene Conuentfrauw undt Organistin disses Gottzhauß, gedencken ihrer umb Gottes willn. Ao. 1626.

23. **Katherine virginis*.** Obijt die geistliche Schwester Ursula Kyschin[3] Conuentsschwester in dissem Gotzhauß Anno 1632.

[Item die Gedächtnus mit ganzer Vigil und Seelambt für die Stiffter und Gutthaeder St. Catharinae Altars.

Item die Gedächtnus des hochw: Herrn Patris Martini Zugmeyer (von Hagenau) groß Keller (und Professor der Philosophie) des hochlöblich. Gotteshauß Maursmünster zum zweyten Mahl Prior und Seelsorger allhier[4], großer

---

1. Am 29. September 1750 wurde er in die Bruderschaft des hl. Michaels aufgenommen. Bruderschaftsbuch.

2. Er war Probst von 1670 bis 1677, wo er sein Leben endigte und in die Stiftskirche von Neuweiler begraben wurde. DAG. FISCHER, *Abtei und Stadt Neuweiler*, 80.

3. Das kleine Necrologium nennt sie Kürsch.

4. Er war Prior vom 16. Oktober 1723 bis zum 1. Dezember 1728 und vom 8. Januar 1734 bis 1741. Bruderschaftsbuch.

Gutthaeter des Closters, so er mit geringeren Kösten erbawet[1], hat ein gestüfft Seelmeß 1751].

Nach St. Catharinatag wirdt Jarzeitt mitt einem Ambt auff deren Altar und Vigil wegen St. Catharina Caplaney. Item solle alle Montag eine Meß auff disem Altar gelesen werden. ‡ NB.

26. **Cůnradi episcopi***. Paulus Bernhart von Monswiller vnd Ursulla sin eliche Hußfrowe habent gesetzt jr Jarzüt für sü vnd iren beden Eltteren zu begende alle Jare mir eyner gesungen Vigillien vnd Sellampt vnd zwo neben Messen vnd geben dem Priori 1 β d vnd yedem Capplan φ d vnd hen gesetzt an das Closter. oo.

28. [Die Gedächtnus deren edlen Gabrielis von Kirrweiler Gilsae Juden, und der sambtlichen edlen Familie Juden von Bitsch sondren Gutthädern[2]].

29. **Vigilia***.

30. **Andree apostoli***.

Kalendis. DECEBER Wint'monat hat XXXI Tag.

[Für den ersten Werckdinstag dieses Monaths wird gelesen die Gedächtnus mit kleiner Vigil und Commemoration in der hl. Meß für die drey letztabgelebte hochw. Frauen Abbtissin].

1. Obijt Frauw [Maria] Birgita Bürhin [Bürckin] Fraw Meystrin deß Gotzhauß St. Johan starb jm Jahr 1645 den 6. (?) deß Monatz gedenken jhr vmb Gotzdes Wülle im gemeynen Gebett[3].

2. Com. der 3 lezt verstorben Abbtissin ‡ NB.

4. O die wirdige edele geistliche Frauw Frauw Ursula von Ingenheim, [Gutthäderin und] Closterfrauw alhie zu Sanct Johann.

---

1. Pater Zugmeyer war auch ein tüchtiger Kanzelredner und Verfasser verschiedener theologischen und asketischen Werke. *Revue catholique d'Alsace*, 1885, 646.

2. Gabriel von Kirrweiler und Elisabeth Judin von Bitsch, seine Gemahlin, überliessen im Jahre 1475 der Abtei St. Johann, «Gott dem allmächtigen und Maria seiner hochwürdigen Mutter zu Ehren, was ihnen am Büchelberg eigentümlich gebürt, und sie zu allen Zitten mit dem Wald Wilsperg genossen haben». Dag. Fischer, *Das alte Zabern*, 168. Bezirksarchiv des Unterelsass, H. 2891.

3. Das Jahresgedächtniss wurde am 2. Dezember abgehalten. Kl. Necrologium.

4. **Barbare virginis***.

5. Frow Margaret vnd Agnes Beid von Windeg [Windeck[1]] mit iij Priestern dem Prior 11 β eim Caplan 1 β d.

6. **Nicolai episcopi***. Anno 1610 hatt der Herr Heinrich [Katz] Landschreiber zu Zabern dem Gotzhauß zu einer Verehrung loßen mahlen die groß Taffel auff deß Chorßaltar, auch daß groß Vesper bildt loßen anstrichen vnd den Schank zu der Küstery lossen machen vnd bezahlt. Denken sein gegen Gott. ‡ NB.

8. **Conceptio Marie***.

11. Her Johans von Monburnen ein Ritter Her Hans sin Sun Duomher zů Nuwiler [Neuweiler] vnd Frow Otilia von Monburnen haben ins Gottshauß St. Johann wegen gemeinen Gebetts gestifft ein fiertel Korns, so zu Zebersdorff fällig.

12. Obijt R. P, Benedicti Renner von Elhmendingen, gewesner Prior [und Pfarrherr] allhie, anno 1659.

Im Jahr 1674 starb am Mittwoch den 12n 10br Morgenß zwischen 7 vnd 8 Vhren Frau Gertrudis Veylerin Conventtfrau alhie ist zue Zabern gestorben vnd in daß Closter geführett vnd begraben worden, ligtt bey der Todtenhaüßlein am Buxbaumstokh.

13. **Lucie virginis**. [Die Gedächtnus der wohlehrwürdigen Fraw Maria Gertrudis Meyerin Closterfraw allhier 1751.

Item der wohl ehrwürdigen Frau Maria Anna Payerimoff gewesnen Chorfrau allhier].

17. Frow Margaretha von der Wyten Müly Meisterin vnd Cuonrat Schnabel.

[Item die Gedächtnus Hanß Martin Stupffet, verpfrienter undt sunderen Gudthäders hießigen Gotteshaus.

19. Den 19n darauff selbigen Jahreß vnd Monats (Dez. 1674) auch am Mittwoch zwischen 6 vnd 7 Vhr Morgens ist gestorben Frau Francisca Krämerin Conventtfrau alhie auch zue Zabern in Krieg wardt auff St. Johann geführett vnd

1. Die Edeln von Windeck blühten vom 13. Jahrh. bis Ende des 15. Jahrh. HERTZOG, VI. Buch, 216 u. 217. Sie besassen Schlösser zu Katzenthal und unweit Niederbronn. J. BAQUOL, *L'Alsace ancienne*, 182 und 261.

alda begrabn rechtt hinder dem Coraltar auff dem Kirchhoff[1].

20. **Vigilia.**

21. **Thome apostoli***. [Die Gedächtnus der edel und ehrw. Frauen Cunegundis von Reinach Conventualin allhier[2].

22. Die Gedächtnus der geistlichen Schwester Rosa Fund Leynschwester allhier 1771].

23. Ist Schwester Anna Langyn verscheiden, dencken jr umb Gots Willen anno Xvij Jar.

24. **Vigilia.** Obijt die edele Frauw Beatrix des Herrn Docktors und Cantzlers Pillonij [Billonij] Frauw sellig, [Stiffterin eines auf den 16ten Novembris verordneten hohen Seeldiensts] geben hundert Gulden für sie all Jahr ein Jahr Zeitt zu halten. Anno 1612.

25. **Nativitas Domini***.

26. **Stephanie***. [Die Gedächtnus der geistl. Schwester Ida Ziß, Convents Schwester allhier].

27. **Johannis evangeliste***.

28. 1715 obiit der ehrwürdiger P. Reynold Dürr, Profeß zu Amorsbach, Mentzer Bistumb, Prior und Beichtvater allhier [und Stiffter eines auf eine andere Zeit verordneten Hohen Seeldienst[3]], ahn den Unschuldigen Kindlein Tag morgens zwischen 8 und 9 Uhren, seines Alters im 68 Jahr, vnd wardt die Ceremony zu halten erbetten worden Herr Pater Prior von Mauersmünster, beyde Chorherren von Montzweiler vnd Steinburg, die Vicarj von Neyweiler, auch 3 Pater Franciscaner. Vor gemeltn Herrn sein Jahrtag wirdt gehalten den Sonntag nach Cantate.

31. **Siluestri pape.** [Die Gedächtnus aller dis Jahr abgelebten unsers heiligen Ordens und sonderlich hiesigen Orths Angehörigen.

---

1. Siehe oben 12. Dezember.

2. Ein altes auswärtiges adeliges Geschlecht, das durch Heirath und öfteren Aufenthalt im Elsass bekannt wurde. Hertzog, VI. Buch, 275. Kunigunde lebte noch im Jahre 1698. Bruderschaftsbuch.

3. Siehe Vorbericht.

Item die Gedächtnus der wohlehrwürdigen Frawen Maria Josepha Blanchin, hiesiges Gotteshauß Closter Chorfraw].[1]

Deo gratias.

1· Decembris. Obiidt hatt Herr Martin Lez Schultheiss zue Eckharzweiller Burgers Sohn von St. Johan, zur Ehrn dem heilligen Patrone St. Johanes ein Canzel zue machen versprochen 11 F. soll biss uff St. Johans Tag 1653 gemacht werden. Zue gedenkhen seiner Sellen Heil in Beisein Johan Niclauss Würdt alhie.

Hie bey bekenne ich mich Martem Lez wie ob stet. Grosses Necrologium. Siehe auch oben 27. September.



[Verzeichnuß dessen waß allhier für die Sterbente[1] und Verstorbene zue geschehn undt gebettet zu werden pflegt.

1. Demnach allhier eine hochw. Fr. Abbatissin, Hr. Seelsorger oder Closterfraw die Schuld der Natur bezahlt und die Seel in die Händ ihres Schöpfers aufgegeben, sollen die bey solchem Ableben Anwesente sogleich daß Resp. Libera sambt den Psal. Miserere undt De profundis sambt der Collect. Absolve quaes. mit einander betten.

2. Soll sogleich nach dem Ableben mit allen Glocken hierunden und bei St. Agath ein dreyfaches Zeichen geläuthet werden, es sey dann daß zolches Ableben in der Nacht zwischen der Complet undt Matutin sich zutruge, in welchem Fall gleich nach der Metten daß Scheydzeichen geläuthet wirdt.

3. Solle biß nach der Begräbnuß, Morgens, Mittags undt Abends zur gewöhnlichen Bettglockzeit ein dreymaliges Zeichen geläuthet werden.

4. Wann eine hochw. Fr. Abbtissin alß Herrschaft stirbt, solle solches Zeichen 30 Tag lang, so wohl zu Eckardswiller, alß hier drey Mal deß Tags gegeben werden, und wird dem Schulmeister zue Eckardswiller deßwegen etwann 1 Thalr. gegeben.

---

1. Wenn eine Von Gott heimgesucht und mitt den hl. Sacramenten versehen (solle) werden, sollt die Krankhen-Warterin, nachdem daß Zimmer gesaubert, wohl beräuchert, daß Bett weiß bekleidet, daß Scapular Weihl, Rosencrantz darauff gelegt, durch die Custerin den Tisch oder Altar mit weissen Tüchen, Leuchter, Crucifix, Weihwasser, Wein, Büscheln auf einem Teller, 2 geweihte Lichtern und was nötig lassen bereiten, daß Conventt mit einem Zeichen zusammen beruffen, daß Hochwürdige helfen begleithen, und bey der Kranken zu betten. Das Convent soll waß möglich liegen und stehen lassen und dem End beywohnen mitt geweiht Licht und Wasser, eüffriges und stehles Gebett, Lesung der hl. Passion, Litaney, Rosencrantz, und nach Vermögen helffen den letzten Streitt verbringen. Grosses Necrologium.

5. Gleich nach dem Hinscheyd soll die Frau Custodin sorgen, daß der Leichnam nach Ordens-Gebrauch ehrbar begleydet, auf ein Brett in Luft gelegt, der Todensarg verfertigt, solcher mit geweyhter Asch und Weyhwasser besprengt, der verstorbene Leichnam eingelegt und unter dem Gebett der dabey wachenten nach christlichem Gebrauch versorgt werde.

6. Sobald es nach dem Ableben geschehn kann, verfüegt sich daß Convent in den Chor undt bettet die gantze Seelvigil, wie auch nochmal vor der Begräbnuß,

7. Bey oder unter den 3fachen Scheyd-Zeichen bettet wer kan, die 7 Bußpsalm sambt der Collect: Absolve quaes., wer aber hiezu die Zeit nicht hat, bettet den Psalm miserere oder De profundis mit Kyrie, Pater noster. Orat. Absolve quaes.

8. Die Begräbnuß solle wie auch der Sibendt undt Dreysigste und folgente Jahrtag gehalten werden mit gantzer Vigil, wenigst 3 heilig Messen undt 2 gesungene Aembtern, daß eine nemlich Missa Requiem, daß andere Missa de officio diei.

9. Durch den gantzen Dreysigsten, nemlich 30 Täg nach der Begräbnuß gehet der Priester täglich nach der hl. Convents-Meß auf daß Grab, und bettet den psal. Miserere, De profundis & or. Absolve, welches sambt dem Resp. Libera unterdeßen auf dem Chor gebettet wirdt, unter Geläuth der Closter Glocken, welche Andacht, sofern es seyn kann auf den 30ten Tag mit dem sogenannten dreysigsten hohen Seeldienst beschlossen wirdt, und bleibt biss dahin die Todenbaar oder doch 4 Leuchter so unter der hl. Meß angezünden werden vor dem Altar stehen zur Erinnerung der Abgelebten in dem hl. Gebett je allzeit zu gedencken.

10. So wird auch in dem Refectorio an dem Orth der Verstorbenen auf ein schwartzes Velum gestellt das Cruzifix sambt der Portion deren Verstorbenen, welche nachgehends den Armen außgetheilt wirdt durch den gantzen Dreysigsten.

11. Wird täglich nach der Prim daß Crucifix, sambt brennenter Kertz in dem Capitel fürgestellt und nach der Gedächtnuß deren Gut-

thäder und Psal. De profundis gebettet den Psal. Voce mea auß der Freytags-Vesper sambt der Collect. Absolve, nebst oder nach der gewöhnlich Oration Deus venia für die Abgelebte gebett durch den gantzen Dreysigsten.

12. Wird auch soviel möglich, doch ohne Schuldigkeit so zur Sünd verbinde, vor jeder Closterfraw für die im Gotteshauß Abgelebte gebettet, erstlich 30 Mahl daß Officium def. zweydens 30 Rosenkräntz, drittens 7 Mahl die 7 Bußpsalm undt 2 Psalter Davids in privat oder Sonderheit. Der erste Psalter soll, wann es seyn kan, gebettet werden in den 3 ersten Tägen des Dreysigsten; der andere nach Gelegenheit in folgentem Jahr biß zu dem Anniversario.

13. Für diejenige Hrn. Patres undt Confrates, so auß der Congregation, deren daß hiesige Gotteshauß Ao. 1715 in dem General Capitel zue Altdorff ist einverleibt worden, wirdt zu folg der Constitution so in hochbemeldtem Altdorffer Capitel gemacht worden, theylß auch zu folg hiesigen löblichen Gebrauchs in dem Chor gebettet daß gantze Officium Def. folgends ein Seelambt mit dem Resp. Libera. Die Leyenschwestern betten 3 Rosenkräntz.

14. Wann eines der Eltern, daß ist Vatter oder Mutter hiesiger Closterfrawen stirbt, bettet mann im Chor daß gantze Officium Def. und die 7 Bußpsalm. Wirdt ein Seelambt und daß Resp. Libera gesungen, undt 30 Taglang in dem Chor nach der hl. Convents-meß gebettet, daß Resp. Libera, der Psal. Miserere, De profundis mit der Collecta Absolve[1].

15. Wann sonst ein Verwandter, Freündt oder Guthäter deß Gotteßhauß stirbt, wirdt von den Obern deß Closters absonderlich ver-

1. Wan eine Person auß der Bruderschaft stirbt, auch Vatter, Mutter, Brüder und Schwestern deren im Closter bey leben und auß den Clöstern St. Georgen, Ambtenhausen heltt man folgendes: ein gesungenes Ambt wenn es eine Person aus den Clöstern ist (ist es eine Weltliche der Freindschaft ein hl. Mess, darum der Herr ersucht wirdt), den Tag der Besingnus eine lange Vigil, am Abent forher die Vesper, am 7ten Tag die 7 Busspsalmen sambt der Litaney, am 30ten Tag eine kurtze Vigil und 30 Tag daß Libera sambt dem Miserere. Grosses Necrol.

ordnet waß gebettet oder sonst verrichtet werden soll, nach Erforderung der Gutthaten, Diensten oder anderen Gefälligkeiten, so von dem Verstorbenen dem Closter geleistet worden.

16. Zufolg ohnlängst neü errichteter Confoederation mit dem Gotteßhauß Bibelißheim, so der Congregation dermahlen nicht einverleibt, wann eine auß alldorthigen Closterfrawen unserer geistlichen Mitschwestern auß diesem Leben entscheidet, soll hier für dieselbe in dem Chor gebett werden daß gantze Officium Def. den folgenten Tag ein Seelambt und daß Resp. Libera gesungen werden. Die Leyenschwestern betten drey Rosencräntz].



Verzeichnuß der Aebtissinen.

Frau Utta von Uttwiller hatt regiert 1341.

(Frau Odilia 1354[1].)

Frau Salome von dem edlen Geschlecht der Münch von Dellingen Abbtissin, ist gestorben 1389.

Frau Elisabeth I.[2] von Wieherßheim[3] [wardt den 7. May 1389 canonice erwählt, lebte aber in der Regierung nitt lang und nach ihrem Absterben (1396) folgte]

Frau Sophia von Bernachin, [lebte aber auch nit lang den anno 1413[4] wardt erwählt]

Frau Gertrudt von Schwarbern[5].

Frau Margaretha I. von der Weitenmühl [kommt schon 1420 vor, stirbt 1452].

Frau Elisabeth II. von Mittelhausen, erwählt 1452 [stirbt 1464].

Frau Barbara von Blumenau[6], erwählt 1464 [und regiert bis 1480].

(Frau Anna Ruckerin von Finstingen, erwählt 1480[7].)

---

1. INGOLD, *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier*, III, 292. Dieser Geschichtsschreiber irrt sich in Betreff einiger Namen und Daten.

2. CAM. SCHŒLL, *Notes sur l'arrond. de Saverne.* Ms. in der Stadtbibliothek von Strassburg.

3. Die von Wieherssheim (Wickersheim) waren ein adeliges Geschlecht, das schon 1385 sein Haupt emporhob und im Juni 1732 mit Johann Philipp erlosch. E. MÜLLER, *Le magistrat de la ville de Strasbourg de 1674 à 1790*, 245.

4. Damals waren folgende Schwestern im Kloster: Frau Agneß von Lampertheim, Fr. Catharina von Ueber...hlingen, Fr. Bertha von Uttesweyler, Fr. Margaretha von Uttesweyler, Fr. Margaretha von Dummofessel, Fr. Gertrudis Schwaberin ‡ die edle, Fr. Agneß von Frenden, Fr. Enneline von Dellingen, Fr. Enneline Schwarberin die edle, Fr. Agneß von Schwarberin die edle und Fr. Elisabeth von Velembachin, Priorin. Grosses Necrologium.

5. Aus dem edlen vom 13. bis zum 15. Jahrh. blühende Geschlecht der Schwarber. HERTZOG, VI. Buch, 205 und 206.

6. Die Edeln von Blumenau kamen schon 1266 vor; ihr Schloss lag «zu Straßburg in der Vorstadt». HERTZOG, VI, 220.

7. Bezirksarchiv des Unterelsass, H. 2910. B. HERTZOG, VI. Buch, 199. CHATELAIN, *Ein Vasallenverzeichnis der Herren von Finstingen*, 49.

Frau Anna auß dem edlen Geschlecht der Böckh[1], (Bechlin) von Bleßheim[2], hatt gelebt umb die Jahr 1480 [undt regiert noch 1494].

Frau Ursula auß dem edlen schwäbischen Geschlecht deren von Rott [Roth] hatt gelebt umb die Jahr 1496, starb 1499.

Frau Veronica von Ramstein, erwählt 1500 [regiert noch 1505[3]]

Frau Margaretha II. von Rietheim [regiert] 1506.

Frau Amalia von Oberkirch erwählt 1527, gestorben 1568 [regierte also 41 Jahr].

Frau Katharina von Ingenheim, [erwählt 1568, stirbt nach 6jähriger Krankheit 1583[4]].

Frau Elisabetha III. von Heydorff [Heiidorf] wardt auß dem löblichen Gotteshauß Urspringen in Schwab postuliert [1586] hatt nach etlich Jahren wieder resignirt[5] vnd wieder in ihr Closter gezogen.

Frau Margaretha Voltzin postulirt aus dem löbl. Gotteshaus Biblißheim 1593 [erste nicht Adeliche], ist gestorben 1621, [18. März].

Frau Brigittha Bürckh, [Bürckhen], erwählt 1621, [lebt armselig im Schweden-Krieg zu Zabern wohnhaft, stirbt alldorthen, wird hier begraben 1645].

Frau Johanna von Brandt zue Teulsh auß edlem Geschlecht in Frankreich gebohren, erwählt 1646, ist gestorben den 26ten May 1674, hatt wegen hoch Alterß etlich Jahr vor ihrem Todt die Abtey resignirt anno 57, hatt doch die Administration noch müssen behalten biß 68.

[Frau Maria Anna von Davier, erwählt und postuliert von Urspringen den 25. Octobr. 1668, nahm nach der Antrettung der abbteylichen Regierung vom Convent die Obedientz und

1. DAG. FISCHER (*Notice sur l'abbaye de Saint-Jean*) schreibt Bock. S. auch E. MÜLLER, *Le magistrat de la ville de Strasbourg*, 121—123.

2. Dieses Geschlecht war schon 1266 zu Strassburg bekannt. HERTZOG, VI, 231.

3. HERTZOG, VI. Buch, 196.

4. Sie hatte zwei Schwestern hier im Kloster gehabt, von welchen die eine Ursula hiess. Grosses Necrologium. S. auch Bezirksarchiv des Unterelsass, H. 2910.

5. Denn im Kloster St. Johann war alles ausgestorben bis auf eine Schwester Namens Annel, welche 2 Jahre allein die Haushaltung führte. Grosses Necrologium.

von den Unterthanen deß Dorffs St. Johann und Sarnhofen[1] an (27. Nov. 1668), den 19. August 1669 am Sontag zu Villingen in der Closterkirche benediciert, regiert als eine andere Stiffterin hiesiges Gotteshaus 55 Jahr, stirbt den 7. Juny 1724.

Maria Gertrudis Dürrenbergerin von Strasburg, einhällig erwählt und offentlich ernennt den 10. July 1724, hier benediciert den 27. Aug. 1724, regiert hochverdienstlich bis in das zehnte Jahr, stirbt den 23. Octobr. 1733.

Fr. Maria Odilia Payer im Hoff von Lanzer, einhälliglich erwählt den 15. Jan. 1734, benediciert zu Strasburg den 16. May 1734, regiert bis in das 23. Jahr, stirbt den 23. Novembris 1756.

Fr. Maria Georgia Bender von Strasburg, einhälliglich erwählt und offentlich ernennt den 20. Decembris 1756, benediciert zu Mauresmünster den 13. Mertz 1757, regiert bis in das 32. Jahr, stirbt den 9ten Abril 1788.

(Frau Maria Gertrud Holder, letzte Aebtissin, 1788, stirbt in Zeinheim[2].)

---

1. Sornhof. Siehe Glœckler, a. a. O., II, 457.

2. Sie stiftete daselbst ein Seelenamt, dessen alljährliche Celebration auf den 2. Juli gesetzt ist. *Regist. anniversariorum*. S. auch Bezirksarchiv des Unterelsass, H. 2910.



Verzeichnuß etlicher Klosterfrawe, so nach Außsterben wider auffgenohm vnd Profeß gethan.

Frau Ursula Clemyg, Closterfrau allhier.

Frau Christina von Chatenau auß Lotringen 1595, Priorin.

Frau Anna Longin von Zabern 1595.

Frau Anna Griessebächin, Supriorin 1595.

Schwester Ursula Kierschin ein Leyschwester 1600.

Frau Christina Drägerin 1600.

Frau Barbara Stöffin 1600.

Frau Anna Anthoni, Organistin 1603.

Frau Juliana von Brandtscheidt 1605.

Frau Brigitha Bürkhin Abbtissin.

Frau Johanna von Brandt auß Frankreich obgemelter von Schatenau Schwester Dochter Abbtissin 1612.

Schwester Margreth Ottin, ein Leyschwester 1612.

Schwester Otilia Möltzin, ein Leyschwester 1612.

Frau Elisabeth Vesin von Hagenau 1618.

Frau Anna Maria Müllerin 1618.

Frau Maria Cleopha.

Frau Scholastica von Wangen 1628.

Frau Scholastica Schöneckhin 1666, † 1680.

Frau Francisca Krämerin 1666.

Schwester Otilia Guttgsellin, ein Leyschwester 1666.

Frau Gertrudt Weylerin 1670.

Schwester Mechtildt Roßlerin, ein Leyschwester 1670.

Frau Beadrix Deckerin 1675.

Frau Gertrudt Michaelin 1682.

Frau Elisabeth Haugerin 1682.

Frau Maria Scholastica Michaelin 1682.

Frau Maria Ita Brüederin 1685, † 1696.

Frau Walpurg Baumgartnerin von Münsterlingen 1685.
Frau Francisca Scharpsin 1685.
Frau Johanna Reichardin von Bregentz 1685.
Frau Catharina Zollerin 1698.
Frau Josepha Blanckin 1698.
Frau Kunegunda von Reinach 1699.
Frau Agatha Veronillerin 1706.
Schwester Martha Schrederin 1699.
Schwester Ita Zeßin 1707.
Frau Othilia Peyerimhoff 1713.
Frau Bertrandt Dirrenbergerin 1713.
Frau Benedicta Rissin 1715.
Frau Maria Anna Peyerimhoff 1715.



NAMENREGISTER.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I. J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

Z.

NOTES

SUR

BERGHEIM, LE CHATEAU DE REICHENBERG ET THANNENKIRCH.

Bergheim[1].

C'est à Bergheim qu'en 1848, en fouissant une vigne, on découvrit la remarquable mosaïque dont s'orne aujourd'hui le musée de Colmar. Ce morceau de l'art gallo-romain a, sans nul doute, appartenu à l'édifice central d'un riche domaine, duquel, suivant les vraisemblances, dépendait un établissement agricole à Rorschwir, où des objets antiques ont aussi été découverts, et un autre au Willer, nom d'un hameau qui existait au moyen âge à deux kilomètres de la ville, sur le chemin de Thannenkirch. A Bergheim s élevait ainsi l'habitation du maître, la maison de luxe et de plaisance, la villa proprement dite ou *villa prætoria;* à Rorschwir et au Willer on trouvait, comme leur nom le dit encore, le *villare*[2], c'est-à-dire des groupes de bâtiments ruraux, cabanes, granges, étables, pressoirs, forges et autres ateliers pour la population attachée à la culture et aux industries accessoires par le colonat ou le servage, sous la direction d'un *villicus.* Les charbons qu'on a rencontrés dans les fouilles nous apprennent que la belle demeure a péri par les flammes, ce qui dut arriver lors de la désastreuse irruption des Alamans au milieu du

1. Les travaux récemment exécutés au château de Reichenberg près Bergheim ont réveillé l'intérêt sur le passé de cette résidence seigneuriale. Au cours d'une recherche qui s'y rapportait, il nous a paru que l'histoire de Reichenberg est inséparable de celle de Bergheim, et celle-ci, en divers points, de l'histoire de Thannenkirch. Nous réunissons, touchant ces trois localités, les notes que nous ont fournies les archives municipales et le cartulaire de l'église de Bergheim, élaboré par M. l'abbé Hans, curé de la paroisse, qui a bien voulu nous aider de ses connaissances sur le sujet, ainsi que M. l'abbé Weber, curé de Thannenkirch. Il nous est agréable de reconnaître ici leur obligeance et tout ensemble, celle de M. Müller, archiviste de Bergheim.

2. *Villare,* mot bas latin, plus particulier à la Gaule et aux terres décumates.



quatrième siècle, calamité que d'autres allaient suivre, et dont l'Alsace fut deux siècles à se rétablir, grâce à la sécurité que lui apporta enfin la main-mise de Clovis sur le pays et le gouvernement de ses successeurs.

Au septième siècle, qui fut pour l'Alsace l'ère de la renaissance religieuse et économique, aucune trace, aucun souvenir de la villa principale ne paraît avoir subsisté, pas même un nom, car celui de Bergheim se compose d'éléments entièrement nouveaux. Ce qui s'appelait alors Bergheim était un patrimoine territorial, correspondant peut-être par son origine et son étendue à celui de l'époque antérieure, et qu'un seigneur franc tenait, comme on peut l'imaginer, d'une concession royale. Ce domaine devait être encore faiblement peuplé, car les écrits auxquels nous devons quelque lumière sur cette époque lointaine le nomment simplement *praedium* et non *villa,* qui est la désignation ordinaire des villages dans les titres et chez les annalistes. Il y existait cependant une église, dotée déjà de beaux revenus, et placée, comme elle l'est encore après douze siècles, sous l'invocation de la Vierge Marie. Le maître du lieu, un noble franc nommé Hagio, fit donation d'une grande partie de sa terre à l'abbaye de Moyenmoutier, dont la fondation au-delà des monts était toute récente; puis son successeur, Téodoald, qui embrassa la vie cénobitique sous saint Hydulphe, premier abbé du monastère, transféra, en quittant le monde, à cette maison pieuse la propriété de l'église et de sa dotation. Dans la suite le domaine rural aussi bien que l'église furent disputés avec des succès divers entre plusieurs prétendants. Il paraîtrait, d'après un bref d'Alexandre IV, qu'au treizième siècle l'église était une appartenance de l'ordre du Temple, qui avait une commanderie située dans le Willer, mais auquel on ne voit pas comment et à quel titre cette autre possession serait advenue. Quoiqu'il en puisse être, on trouve dans les âges suivants la paroisse entièrement séparée de la seigneurie, deux séries distinctes de patrons et de maîtres du sol jusqu'à la fin du quinzième siècle. Les deux prérogatives se réunirent alors dans une même main, celle des archiducs d'Autriche, pour n'être plus séparées sous le gouvernement de ces princes ni de leurs successeurs.

Moyenmoutier conserva toujours à Bergheim, aux termes d'une transaction arrêtée en 1132, des vignes, une cour ou maison de recette, et certaines dîmes. On peut voir encore à Rorschwir le beau clos de vignes et la vaste maison construite à la lorraine, qui appartenait encore à l'abbaye en 1789. Ces immeubles seraient du nombre des objets de la transaction, car Rorschwir au douzième siècle ne se distinguait pas encore de Bergheim, et d'ailleurs ce village, avec celui de Rodern, demeura toujours

inséparable de Bergheim, dont il a suivi toutes les destinées. Les habitants de ces deux localités avaient la bourgeoisie dans la ville, avec tous droits et charges, de sorte qu'ils y participaient à l'administration de la justice et au service des armes, dans la compagnie des arquebusiers.

Mais, si uni que fût en lui-même ce petit corps politique, il ne cessa dans le cours du moyen-âge de changer de maîtres. On le voit par alternatives aux mains, tantôt comme terre salique, d'un possesseur allodial, tantôt d'un feudataire, d'un engagiste; et sans trop vouloir fatiguer ceux qui prennent la peine de me lire, il me semble curieux d'esquisser rapidement une liste de ces différents détenteurs.

En premier lieu paraissent les leudes francs, puis le monastère lorrain, l'abbaye de Munster, celle de Marbach, l'évêché de Toul, l'abbaye de Hohenbourg, les ducs d'Alsace et de Souabe, les seigneurs de Gilbwiller, l'évêque de Strasbourg, le duc de Lorraine, le comte de la Petite-Pierre, la maison de Ribeaupierre, l'Empire, les Geroldseck, la maison d'Autriche, encore les Ribeaupierre, puis de nouveau l'Autriche, les nobles de Müllenheim, ceux de Hattstatt, le margrave de Bade et encore les Ribeaupierre, l'Autriche cette fois définitivement. La liste en est longue comme on voit, et j'affirmerais à peine qu'elle soit complète, mais c'est toujours une assez belle particularité que vingt à vingt-cinq gouvernements successifs pour un état, même en 800 ans.

La bourgeoisie (on peut bien le comprendre) se lassa de ces vicissitudes; d'autre part elle en était venue à s'attacher d'affection entre ses autres maîtres à la maison d'Autriche, qui était le seigneur direct ou indirect depuis le commencement du quatorzième siècle. L'Autriche, en effet, a eu cela de gagner le cœur de ses sujets, étant peut-être le seigneur en Europe qui les a le moins foulés, mérite auquel s'ajoutait le prestige de sa grandeur. Nos pères en Alsace furent les témoins au commencement du siècle des profonds regrets de la population du Brisgau, lorsqu'elle se vit arrachée à l'Autriche pour être annexée à la souveraineté badoise[1].

Mais par là même que l'Autriche ménageait ses peuples, elle se trouvait toujours à court d'argent pour ses entreprises, et ainsi en venait à engager ses terres. Le cas est arrivé pour Bergheim jusques à quatre fois

1. Certain nombre d'années après l'érection du Grand-Duché, formé de pièces et morceaux par Napoléon, un Alsacien traversant le Rhin à Brisac risqua d'être jeté à l'eau par le passeur, pour avoir rappelé à l'endroit de l'empereur François le sobriquet de *Froesche-Fraentzel*, que le goût pour la pêche à la ligne avait valu à ce bon prince.



différentes, outre les inféodations et les ventes à réméré. Et trois fois, avec une générosité dont leurs descendants peuvent se faire honneur, les habitants se rachetèrent des mains de l'engagiste pour revenir à la seigneurie de leurs préférences. Ce faisant, ils stipulaient, et c'était bien juste, qu'ils ne seraient plus à l'avenir engagés ou inféodés, promesse qui leur fut, hélas! bien mal tenue, par exemple de la part d'un certain duc Albert le prodigue. L'empereur Maximilien enfin retira une dernière fois le gage avec de l'argent que la communauté lui prêta, et qui, possible, ne lui fut jamais remboursé. Depuis, durant un laps de 137 années, les gens de Bergheim eurent le contentement de vivre sous une même administration, jusqu'au jour où le dur suédois, Gustave Horn, s'empara de la ville en 1632, comme épisode à une plus grande entreprise, le siége qu'il allait mettre devant Sélestat.

Ce fut alors à recommencer pour la commune de passer d'un seigneur à un autre. Les Suédois, deux années après, mis hors d'état de conserver leurs conquêtes par la grande défaite qu'ils essuyèrent à Nordlingue, les délaissèrent à la couronne de France. Bergheim et ses deux annexes, qui formaient avec elle un bailliage, fut octroyée par Louis XIII en récompense de services de guerre à un colonel de l'armée weimarienne, le comte de Nassau, en 1639. Cet officier mourut peu après, et la seigneurie, qui avait fait retour au domaine royal[1], en fut de nouveau détachée en faveur du célèbre duc de Montausier[2], lequel en jouit durant 38 ans, de 1641 à 1679, pour la vendre un jour à Christian, comte palatin du Rhin, héritier de la famille de Ribeaupierre, qui venait de s'éteindre. A son tour le Palatin la revendit au baron de Biberach, mais à pacte de rachat. L'acquéreur la transmit lui-même à trois membres du magistrat de Strasbourg. Elle fut ressaisie finalement en 1708 par le vendeur, figurant depuis lors parmi les domaines de la maison de Deux-Ponts et dans le beau comté de Ribeaupierre, qui réunissait huit bailliages, cinq villes murées, quarante-deux communes rurales avec une population de plus de 30,000 âmes. C'était l'état des choses à l'heure de la Révolution.

Bergheim n'a pas été dans le passé une ville libre, c'est-à-dire qu'elle a toujours vécu sous l'autorité d'un seigneur. Mais, dit M. Bernhard dans la savante notice dont il a fait précéder l'inventaire des archives commu-

1. En fait, non en droit; car la souveraineté ne fut transmise que par le traité de Westphalie neuf ans plus tard.

2. Il commandait alors à Sélestat. Sa gracieuse épouse, Julie d'Angennes, dont tous les beaux esprits du temps ont tressé la guirlande poétique, se trouve avoir été dame de Bergheim, Rodern et Rorschwir.

nales, dès le quatorzième siècle, l'époque à laquelle cette cité fut incorporée aux domaines que possédaient les archiducs d'Autriche en Alsace, elle obtint d'eux divers privilèges analogues à ceux des villes libres, fut dotée comme ces villes d'une administration stable et d'une organisation civile régulière. Cet état de choses, qui lui donna au moyen-âge une importance particulière, se rattache comme point de départ à l'érection de l'ancienne bourgade ouverte en ville fortifiée, ce qui lui fut octroyé en 1312 par l'empereur Henri VII de Luxembourg. Dès ce moment Bergheim possède une administration communale de 12 à 15 membres, renouvelée d'année en année par moitié par le conseil sortant, hors le bailli et le prévôt, qui sont à la nomination du seigneur. Ce système fonctionne depuis sans interruption. «L'existence dans une petite cité, dit encore M. Bernhard, d'un corps administratif, se maintenant avec cette stabilité, et dont les délibérations remontent aussi haut, est à signaler comme un fait remarquable et qui constate une forte organisation de cette magistrature.»

Comme c'était de règle dans toutes les communes urbaines en Alsace, ce corps municipal exerçait le pouvoir judiciaire en première instance. On y apportait à Bergheim un grand appareil. Dans les affaires capitales il se tenait des assises extraordinaires présidées par le prévôt, où venaient siéger des bourgeois de la ville et des communes de Rodern et Rorschwir jusqu'au nombre de vingt-quatre juges, non compris sept assesseurs, probablement des juristes qui avaient à faire connaître la loi. Malheureusement ce tribunal, qui offrait par sa composition des garanties si exceptionnelles, a rendu des sentences atroces en matière de sorcellerie.

Bien plus anciennement, au onzième siècle, les évêques de Toul, alors seigneurs à Bergheim, avaient obtenu de l'empereur Henri III le droit d'y battre monnaie. Puis trois cents ans après, en 1375, l'archiduc Léopold II fit de cette prérogative des anciens seigneurs un droit propre à la ville, et le lui conféra en privilège; mais elle paraît n'en avoir point usé, car on ne connaît pas de monnaies marquées à son coin. La faveur briguée par les évêques était motivée par le fait qu'ils possédaient en même temps des mines d'argent dans le territoire de Sainte-Marie; mais il en exista dans celui de Bergheim. Des *Silberlœcher et Silbergruoben* sont mentionnés dans les états de libéralités pieuses du quatorzième siècle. Leur situation, il est vrai, n'est pas indiquée, mais je la supposerais vers le vignoble de Birlenberg. En effet, la formation géologique de cette montagne se prolonge dans la banlieue de Rodern, sous le nom de *Silberberg*, témoignage assez probable d'anciennes exploitations minières.

C'est de ce temps lointain et de la même autorité épiscopale que date

l'institution du marché de Bergheim. Les braves femmes qui y portent leurs fruits et leurs légumes le mercredi ne savent guère, ne tiennent même pas beaucoup à savoir que ce fut ainsi réglé une fois pour toutes par un vieil évêque, il y a huit à neuf cents ans.

Le plus curieux privilège de la ville de Bergheim est le droit d'asile qu'elle possédait dejà d'ancienneté lorsqu'il lui fut confirmé par le même Léopold II. Cet usage, qui opposait quelque tempérament aux mœurs violentes des temps féodaux, en arrêtant les vengeances privées, les rigueurs précipitées et irréparables, et qu'une ordonnance de Louis XIV abolit dans son royaume lorsqu'il n'avait plus de raison d'être, a été propre à nombre d'autres villes en Alsace, mais nulle part il ne reçut une organisation aussi parfaite. Il pouvait être invoqué par les individus poursuivis pour homicide et pour quelques autres délits, mais non sans condition. Il fallait, pour être admis à la sûreté, une décision du corps de ville, qui suivait en cela des règles précises. L'homicide devait être excusable, exempt de préméditation et de la volonté de donner la mort. L'asile encore était une sauvegarde pour les débiteurs en butte à des poursuites trop rigoureuses; mais la preuve leur était demandée qu'ils fussent devenus insolvables par suite de malheurs et non par leur faute. Pour une durée de 82 ans[1], comprise entre 1530 et 1667, dont les registres de déclarations existent, on trouve 752 suppliques de réfugiés appartenant à toutes les classes de la société. Sont accueillies favorablement 744 demandes, et 8 sont rejetées. La sûreté s'accordait pour cent ans; mais c'est là une de ces évaluations imaginatives dans le tour d'esprit de nos aïeux. En pratique cette faveur était provisoire; son objet, dit M. Bernhard, n'était pas de soustraire indéfiniment le prévenu à l'action de la justice, mais de lui laisser le temps de préparer sa défense et d'entrer en arrangement avec l'offensé. On ne trouve en effet dans les archives aucun indice que ceux qui viennent se réfugier à Bergheim s'y établirent définitivement, et que l'asile ait été converti en droit de bourgeoisie. Le statut des réfugiés, en leur prescrivant de résider dans une auberge publique, prouve au contraire qu'ils étaient considérés comme étrangers à la ville. On ne se figure pas trop en effet que personne s'aille loger pour cent ans dans une auberge.

Jusqu'à nos temps il s'était conservé à Bergheim un symbole matériel et plaisant de cette institution secourable. C'était, en bas-relief, la figure d'un individu qui retourne malicieusement sa personne vers des gens qui

1. En plusieurs fois: 1530 à 1587; 1611 à 1632; 1662 à 1667.

n'ont pas su l'attraper, représentation consacrée, dit-on, par la reconnaissance d'un habitant de Rodern qui s'était bien trouvé du droit d'asile. Après tout elle réjouissait le bon peuple et le faisait rire, murée qu'on la voyait hors la porte supérieure de la ville, au coin d'une ancienne redoute. Or, il advint un jour que le maire de Bergheim se trouva estomaqué par l'aspect de cette drôlerie. Est-ce que l'administrateur y voyait une atteinte à la morale publique, ou bien peut-être un ridicule jeté sur la cité de son gouvernement. A mon estime, c'est une pareille susceptibilité qui passerait pour ridicule. Toujours est-il que pendant l'obscurité d'une nuit d'hiver, en 1852, la sculpture grotesque fut arrachée de sa place et mise en morceaux; les restes en allèrent s'engloutir près de là dans une fondrière, précautions qui révèlent que ses auteurs appréhendaient le déplaisir du public. L'ancien objet des souvenirs et de la gaieté populaires avait disparu pour toujours. En face du lieu qu'il avait occupé nous voyons s'acheminer vers le même sort le tilleul antique, naguère encore incomparable par sa beauté, contemporain de la maison de Souabe, mais pliant désormais sous le poids des siècles, et que la génération qui s'avance ne connaîtra pas. Ceci était fatal; mais je demande ce qu'il y a de gagné à avoir anéanti l'œuvre, fût-elle un peu hardiment naïve, d'un facétieux artisan du vieil âge? Or, le gain, le voici: aussi longtemps que cette œuvre a frappé les yeux, elle a été comprise, commentée, elle a fait vivre la mémoire d'une particularité locale intéressante, d'un privilège singulier et fort honorable pour les aïeux; à l'heure où nous sommes, notion qui se perd de vue, et dont, avant peu d'années, rien ne restera dans les esprits; en résultat, pour la communauté, un effacement dans son histoire. D'autres destructions encore y ont succédé.

C'est que, à mettre le marteau dans une vieille maison, il est impossible qu'on s'arrête. L'enlèvement du bas-relief fut suivi à peu d'intervalle de la ruine de la redoute où il adhérait, de celle de l'avant-porte en arc ogive qui donnait issue vers la campagne. Bergheim, comme d'autres villes dans la province, s'est dépouillée sans utilité de ce qui lui donnait de la physionomie et de la tournure, et si on voit debout les cinq tourelles dont le rempart du nord est toujours flanqué, c'est que, par un favorable hasard, elles sont devenues propriété privée; sinon, dès longtemps, la municipalité en aurait vendu les pierres; mais enfin il reste quelque chose, assez pour que M. l'abbé Clauss, dans son dictionnaire, ait pu qualifier Bergheim: *altes, alterthümliches, interessantes Landstaedtchen.*

Ces murs et ces antiques défenses qui éveillent en nous la curiosité d'une lointaine histoire avec la secrète émotion de la poésie et de l'art,

avaient pour les hommes qui en ont élevé la structure un objet tout positif et actuel : celui de mettre en sûreté deux choses, leur famille et leur avoir. Les annales de la ville témoignent assez que cette préoccupation était motivée. Bergheim en effet a subi quatre sièges, et on a vu sa résistance victorieuse. En 1374, attaquée par le duc de Lorraine à la tête d'une puissante armée et avec toutes les ressources de l'art militaire du temps, sa défense dirigée par un chef habile, Hildebrand de Müllenheim, rendit vaines toutes les attaques, preuve, dit Schœpflin, de la force des murailles de Bergheim et de la vertu guerrière de ses habitants.

Un jour ces braves gens ont fait mieux encore que de se défendre. Ce fut au quinzième siècle, lorsque vingt à trente mille Armagnacs dans la contrée s'étaient rendus maîtres d'une vingtaine de villes. Saint-Hippolyte capitula devant eux après une fort belle résistance, mais ils n'osèrent s'aventurer contre Bergheim, qui les fit reculer par l'aspect de ses tours et l'attitude de sa population. Celle-ci, non contente d'être restée hors d'insulte, fournit un corps de gens armés qui, soutenus par un secours de la seigneurie de Ribeaupierre, allèrent délivrer Saint-Hippolyte et y ramener les habitants, qui s'étaient dispersés dans la montagne.

Au seizième siècle la ville fut moins heureuse. Elle ne put tenir contre la formidable insurrection rurale de 1525, et lui ouvrit ses portes, peut-être à raison d'un manque d'accord entre les habitants, car on sait qu'en plusieurs lieux, une partie de la bourgeoisie se montra favorable aux revendications du peuple des campagnes. Les rustauds firent leur entrée en ville au nombre de 5000 hommes. Il faut dire que ni meurtre ni violences graves ne furent à leur reprocher. Tout le pis de leurs faits et gestes fut de s'abreuver du vin des bourgeois, largement comme on peut croire, et de vexer les Juifs, un plaisir exquis pour des villageois. On renferma les malheureux dans une maison tous ensemble; leur synagogue fut mise à l'envers, et de leurs livres hébreux il se fit une flambée. Dans leurs habitations restées désertes les paysans saisirent les objets mis en gage, appelant les débiteurs à les retirer en acquittant la dette, mais dans leurs mains à eux insurgés et à leur profit. Les gens du Willer, qui étaient serfs, prirent occasion de l'évènement pour secouer le joug et se joindre aux aggresseurs. La ville, pour finir, fut contrainte de fournir un renfort de soixante hommes à l'armée paysanne, lorsqu'elle reprit sa marche, allant au devant de la catastrophe qui devait mettre le terme à cette grande émotion populaire.

Un siècle avait passé. Les maux sans nombre de la guerre de Trente-Ans sévissaient en Alsace. Après le comte de Mansfeld, qui vint acquérir

chez nous le titre d'Attila de la Chrétienté, les armées impériales ajoutèrent pour leur compte aux misères du pays, apportant la peste, dont ces troupes avaient toujours le germe par leurs contacts fréquents avec la Turquie. A Bergheim la contagion emporta le curé après une foule de ses paroissiens. Une infection insupportable régnait dans la bourgade, l'unique représentant qu'y possédât l'art médical, le barbier, partagea le même sort. Il ne nous reste pas même qui sache soigner un malade, disent les relations de l'époque.

Il y eut pour la province un relâche de huit à dix ans pendant que le conflit se poursuivait en d'autres parties de l'Empire; mais en 1632 l'armée suédoise franchit le Rhin. Son chef, Gustave Horn, ayant réduit Benfeld après un siège de six semaines, vaillamment soutenu par le baron de Boulach, étendit ses opérations autour de Sélestat, préludant à l'attaque de cette cité importante par la prise des petites places. Markolsheim se défendit et fut emporté d'assaut. A Châtenois la population essaya une résistance qui fut malheureuse dans l'espèce de citadelle qui domine le bourg. Les autres lieux fortifiés, Barr, Andlau, Epfig, Dambach ouvrirent leurs portes sur la première sommation; puis le général vint de sa personne diriger une attaque sur Bergheim. Nous savons que la ville fut prise, nous savons aussi que l'assaillant n'y est pas entré par la brèche; si elle s'est mise en défense et sut retenir l'ennemi en échec plus ou moins de temps, nous l'ignorons. Elle en avait quelques moyens[1]. Les rigueurs qu'elle a éprouvées à la suite de l'évènement feraient croire à une attitude de résistance. Mais la place était dominée. Après les premières volées de canon tirées des hauteurs, la position parut impossible à tenir, et force fut de se soumettre. C'est le vraisemblable. Les suites furent affreuses.

C'est premièrement une famine. Les armées avaient mangé le pays,

---

1. Voici l'état des armes et munitions qui, l'année suivante, furent transportées de Bergheim à Sélestat par l'ordre du commandant de cette dernière ville pour la Suède, Hochberg.

Artillerie. — Bronze : 1 pièce de quatre, 4 d'une livre.
Fer : 2 canons d'une livre, 2 mortiers d'une livre, 4 mortiers de quatre, 112 boulets d'une livre.

Mousqueterie. — 40 arquebuses à croc, 68 mousquets.

Armes blanches. — 30 épées, 16 piques, 16 cuirasses.

Munitions. — 260 livres de poudre, 1 quintal de plomb.

Il se peut bien que tout ou partie de ces armes fussent en mauvais état de service, comme c'était souvent le cas. Reste à savoir, ce qui n'est pas de ma compétence, si la petite artillerie de Bergheim était en rapport avec le pourtour de ses murailles, qui avaient près de 1,000 toises.



suivant l'expression reçue chez les gens de guerre. A cet instant commence la période la plus cruelle des hostilités dont l'Alsace fut le théâtre. Elle servait de champ clos à toutes les puissances et à toutes les passions: protestants et catholiques, Suédois et Lorrains, Impériaux et Français s'y heurtaient dans un conflit sanglant, sans trêve. Les habitants abandonnaient tout devant la violence étrangère, se sauvant en Suisse, en Lorraine, en Bourgogne. Mais rien n'a égalé la fureur des Suédois.

Une pièce conservée dans les archives locales, qui est de 1649, c'est-à-dire d'une époque d'accalmie et de restauration, laisse entrevoir dans sa brièveté ce que Bergheim avait eu à souffrir à la suite de l'occupation suédoise. «Durant les longues guerres, y est-il dit, l'oppression des quartiers militaires et les pilleries des soldats avaient réduit à rien la population. La faim a fait périr le plus grand nombre; le reste s'est enfui. Après des années et après le retour des fugitifs la bourgeoisie s'est trouvée réduite à 20 hommes au lieu de 300 qu'elle avait comptés avant la guerre. Quantité de maisons étaient en ruine; dans le nombre les poêles de nos deux tribus des artisans et des vignerons. En 1646 enfin ces tribus ont pu se reconstituer et se mettre à rebâtir leurs locaux.»

Le plus fort des troubles était passé que les temps restaient durs pour les pauvres curés de Bergheim. L'un d'eux, en 1635, lorsqu'à la suite de la défaite de Nordlingue l'armée suédoise avait évacué l'Alsace, se plaignait de la suppression de ses revenus et de l'indifférence de ses ouailles, qui le laissaient sans aide. A Rodern la détresse du curé était pareille. L'excès des maux avait resserré les cœurs. Aussi la fonction devint elle vacante faute de sujets qui voulussent la remplir. On allait à Guémar y faire baptiser les enfants.

Nous savons déjà que le bailliage de Bergheim fut attribué en seigneurie au comte de Nassau. Ce militaire paraît s'être soucié faiblement de la sécurité et du bien-être de ses sujets, car il existe une requête des officiers municipaux de Bergheim, Rodern et Rorschwir à l'adresse du résident de France à Sélestat, laquelle a pour objet, tout en exprimant leur soumission envers leur seigneur, de rappeler qu'ils sont dans la protection du Roi, et de réclamer de son autorité une sauve-garde efficace. Le document est daté de 1634, et dès ce temps, dans l'Alsace malmenée par les Suédois, peu satisfaite des Impériaux, nombre de lieux recouraient au patronage royal. Les villes libres demandaient garnison française.

A peu d'années de là ce n'était plus la simple protection, mais la souveraineté de la couronne de France qui s'établissait sur le pays. Pour un quart de siècle l'Alsace connut enfin le repos, et commença à se refaire

de ses violentes secousses. Nombre de villages avaient disparu du sol, qui ne se sont jamais relevés; d'autres attendaient des habitants. Le gouvernement royal en appela de l'étranger. Beaucoup de familles suisses, dont la trace peut se reconnaître, à Rodern entre autres, ont aidé à repeupler la Haute-Alsace.

Louis XIV, courroucé contre les Hollandais, attaqua leur pays en 1672, et l'Alsace en eut le contre-coup. Dès que le Roi fut engagé à fond, et aux prises avec des difficultés assez grandes, l'empereur Léopold, son cousin germain et son ennemi, saisit le moment guetté de récupérer l'Alsace. Ses troupes, avec celles de plusieurs princes de l'Empire, se portèrent en 1674 dans la province, qui leur fut disputée pied à pied par le maréchal de Turenne; puis ce grand général, après s'être replié en Lorraine, leva ses quartiers en décembre, et, dans les neiges, achemina ses troupes par détachements séparés vers Belfort, où leur rendez-vous était marqué. C'est de là qu'il fondit inopinément sur les alliés, qui étaient distribués par échelons jusqu'à Benfeld. Une brillante affaire de cavalerie sous les murs de Mulhouse fut suivie de la victoire de Turckheim, qui eut pour conséquence l'évacuation de l'Alsace par les troupes de l'Empire.

Les cœurs en ce temps n'étaient pas encore gagnés à la domination française. A l'arrivée des Allemands la bourgeoisie de Colmar s'était déclarée en leur faveur et avait pris les armes. Le mieux possible, on relevait les défenses de la ville, rasées par ordre du Roi dans sa visite d'inspection l'année précédente. L'électeur de Brandebourg amenait sa femme dans la ville comme en triomphe. Dans le Sundgau l'armée autrichienne, sous Bournonville et Caprara, se voyait bien accueillie, et de Thann on allait au devant d'elle jusqu'à une demi-lieue avec la croix et la bannière. Le curé d'Ensisheim faisait des prônes contre les Français sur le texte du jugement dernier, leur donnant le rôle des boucs et aux Allemands celui des agneaux. «On peut juger par là, dit un homme de sens et d'esprit, qui eut l'occasion de visiter l'Alsace, combien il faut de temps pour faire d'une nation conquise des sujets fidèles, puisqu'après avoir vécu vingt-sept ans sous l'obéissance d'un prince, un curé n'a pu oublier ses anciens maîtres[1]».

Il paraît toutefois que d'autres sentiments régnaient aussi dans la province, et la correspondance de Turenne y fait des allusions. Par exemple le curé de Guémar se vit maltraiter par les Brandebourgeois pour avoir fait tenir des avis au commandant français de Brisac. Ils incendièrent sa

1. Mémoires de deux voyages en Alsace, 1674—1681. Mulhouse, veuve Bader.

maison. Le maréchal, qui vint prendre gîte à Guémar trois jours après la bataille, parle de lui dans ses rapports comme d'un homme *affectionné au service du Roi*, et le recommande pour un secours de 50 écus.

Parmi ces évènements c'est le sort de Bergheim qui nous intéresse, et voici quelle était la situation de la petite ville au milieu des mouvements militaires.

Avant l'apparition inattendue de l'armée française, l'Alsace supérieure était inondée de troupes, dont nous connaissons les emplacements. Caprara tenait le Sundgau; Bournonville avait ses quartiers à Ensisheim; l'Électeur, logé à Sainte-Croix, étendait les siens de Guémar jusqu'à Munster et Thann; le duc de Holstein occupait Ribeauvillé; le duc de Lorraine Lièpvre, Villé, Châtenois, avec son quartier à Saint-Hippolyte; les troupes de Zell et de Lunebourg étaient cantonnées autour de Sélestat jusqu'à Obernai et Benfeld. Une seule localité importante se maintenait libre de cette occupation militaire. Les Allemands n'entrèrent pas à Bergheim.

Ce n'est pas qu'on l'eût oubliée. Un parti formé de contingents de Lunébourg et de Brandeboung, belles troupes et les meilleures de l'armée, se présenta pour prendre ses logements dans la ville. Elle leur ferma ses portes.

Disons premièrement ce que rapporte la tradition locale. Au son du tocsin les habitants coururent aux murailles. A cet instant critique ils appelèrent sur eux, du rempart même, par un vœu proféré, la protection de la sainte Vierge. Comme par un secours du ciel l'assaut des Allemands fut repoussé, et leur chef, un Lunébourgeois, fut abattu par un coup tiré de la tour verte, voisine du chœur de l'église. Aucun vestige ne subsiste ni de la porte vaillamment défendue, ni de la tour verte, ainsi nommée de sa couverture en tuiles vernies. On verra plus loin comme a disparu cette construction antique, témoin d'un fait si singulier et si mémorable; mais jusqu'à nos jours il en subsiste un autre monument, la procession solennelle qui remet en mémoire tous les deux ans les vœux exaucés et la délivrance de la ville. La coutume s'en est conservée nonobstant certains obstacles survenus à la traverse.

Au dix-huitième siècle l'autorité ecclésiastique, voulant parer à quelques abus, supprima plusieurs de ces cérémonies dans le diocèse de Bâle, et dans le nombre la procession votive de Bergheim. Mais la bourgeoisie réclama avec chaleur le maintien d'une de ses traditions les plus chères[1].

Le 7 juillet 1752 les curé, prévôt et élus de la ville exposaient à

1. *Cartulaire de l'église de Bergheim*, p. 209. Document français.

l'évêque que leurs prédécesseurs avaient reconnu en différentes occasions la puissante protection de Dieu et de sa sainte mère, notamment pendant le siège de la ville par les troupes de Lunébourg et Brandebourg, quatre-vingts ans en ça, dont ils furent délivrés miraculeusement par l'intercession de la sainte Vierge. En raison de quoi ils demandent à pouvoir faire leur procession comme ci-devant. Il fut fait droit à leur demande.

Plus de trente ans s'étaient passés lorsqu'une nouvelle interdiction arriva de Porrentruy. Aussitôt, en date du 14 juin 1786, les prévôt, bourgmestres, magistrats et bourgeois notables (non le curé) rappelèrent à l'évêque que dans le siècle passé la ville, assiégée par les troupes de Lunébourg et Brandebourg, fut miraculeusement délivrée sur un vœu solennel des ancêtres. Les suppliants regardaient comme un des plus grands malheurs la suppression décrétée, et cette seule circonstance, disaient-ils, avait jeté la terreur parmi les habitants.

La suppression était provoquée par le curé, qui de ce chef se mit très mal avec sa paroisse; mais celle-ci eut encore gain de cause[1].

Le premier de ces documents est postérieur de soixante-dix-sept ou soixante-dix-huit ans aux faits qu'il rapporte et qui étaient sans aucun doute encore bien connus dans leurs traits principaux. L'impression de terreur qu'ils avaient laissée et dont c'est ici le témoignage, les avait fortement marqués dans les esprits. Les hommes de 60 à 70 ans, c'est-à-dire nés de 8 à 18 années après les évènements, avaient connu leurs témoins oculaires; mais la prose délayée du rédacteur nous laisse ignorer des circonstances d'un intérêt essentiel, qui devaient être alors dans le discours de tout le monde. C'est qu'il est assez ordinaire d'apporter en des conjonctures le moins d'attention à recueillir précisément ce qu'elles ont de plus notoire. On néglige de consigner ce qui est présent à l'esprit de tout un peuple. D'ailleurs la pensée des auteurs de la supplique n'allait pas à faire de l'histoire, mais à obtenir le redressement d'un tort qui leur était sensible. La substance de ce qu'ils attestent se réduit donc à ces quelques points. Une attaque fut dirigée contre la ville et non pas un coup de main, mais un véritable siége; elle était souverainement redoutée par ses conséquences; la population porta un vœu vers le ciel et se trouva délivrée. Par quels moyens fut opérée cette délivrance, avec quelles particularités? Rien du tout ne le fait apercevoir. Le curé de l'époque, Wolfgang Buergi, avec l'habitude qu'il avait de tenir un cahier de notes, aurait pu nous renseigner en dix lignes sur ce que nous avons intérêt à connaître; mais

1. *Cartulaire de l'église de Bergheim*, p. 221. Document français.

l'excellent homme, beaucoup moins préoccupé de l'histoire locale que d'un point de liturgie pour son église, se borne à marquer comme quoi, en 1675, on commença à faire la procession votive et à sonner la cloche à 11 heures, à cause que la ville s'était vue délivrée des Brandebourgeois qui la tenaient assiégée. — *Anfang der Votivprocession nach U. L. Fr. von Kienzheim und des Elfuhrlautens wegen der Befreiung Bergheims von den die Stadt belagernden Brandenburgern.* Cartulaire, p. 306.

Les sources que je viens de citer ne datent même pas l'entreprise sur Bergheim. On peut croire seulement que le fait par où fut déterminée la retraite des agresseurs s'est produit à 11 heures du matin. Mais quelques lumières nous viennent d'autre part touchant cette question de date et sur la cause qui a rendu possible la résistance de la petite cité.

On supposerait à peine que la bourgeoisie, réduite à ses propres forces, ait osé tenir tête, avec la chance même du succès, mais avec la perspective d'une attaque renouvelée en plus grande force et d'une redoutable exécution militaire. Sans doute, cette région de la moyenne Alsace avait d'incessants rapports avec Brisac, où résidait l'intendant, M. de la Grange, Brisac qui était gardée à la France par ses propres habitants, organisés en compagnies d'armes. Cette place alors était bloquée et ne pouvait dans les circonstances fournir aucun appui[1]. La vérité, c'est qu'il existait dans Bergheim une troupe forte ou faible détachée de l'armée de Turenne.

Le maréchal, pendant que le Roi poursuivait la conquête de la Franche-Comté, avait pris position à Hesingen, où il couvrait le siège de Besançon contre une diversion du duc de Lorraine, qui avec sa cavalerie se tenait aux aguets dans la Souabe. Après la chute de cette grande place, le 22 mai, Turenne leva son camp pour se porter dans le bas pays, qui était menacé à son tour par une autre armée, celle des Impériaux. Franchissant le Rhin, il les alla battre à Sintzheim, 16 juin, mais leur jonction avec le duc de Lorraine les rendit assez forts pour s'engager en Alsace à la faveur du pont de Kehl, qui leur fut livré par la république de Strasbourg. Les forces combinées furent encore défaites par le maréchal le 4 octobre à Entzheim. Cette fois les positions étaient renversées; l'armée française faisait face au Midi, et comme l'adversaire fut renforcé presque

1. Vers l'époque de la bataille d'Enzheim le pays entre Colmar et Sélestat était battu par des partis détachés, Français sortis de Brisac, Lorrains venus par la montagne. Dans une occasion les premiers eurent le dessous; leurs blessés et une trentaine de fuyards se sauvèrent à Ribeauvillé, où ils étaient en pays ami. «Ils y sont encore, attendant les ordres de Brisac», est-il dit dans une lettre de la régence au maréchal de Créqui, 7 octobre 1674, dans Rocholl, *Feldzug des grossen Kurfürsten*, p. 25. Berlin, 1879.

aussitôt par les vingt-mille hommes de l'Électeur de Brandebourg, le général français successivement se replia sur la Zorn, la Moder, puis sur Lorraine, où il prit son point de départ pour une nouvelle et audacieuse campagne. Auparavant, dans sa marche depuis les confins suisses, faite en esprit de retour, il avait laissé quelques postes garnis. De ce nombre était le château de Stotzheim, qui se rendit à l'Électeur devant le déploiement de son artillerie. Nous savons que Bergheim avait aussi garnison française par la relation d'un nommé Chemnitz, économe de l'église de Riquewihr. Il nous apprend que dans sa localité on reçut de l'armée qui opérait sur la Bruche une réquisition de vivres et de fourrages. On dut répondre que les charrois ne pourraient suivre la route avec sûreté, comme elle passait à portée de Bergheim, où se trouvait de la troupe française. Il fut donné ordre aussitôt dans le camp à l'envoi contre Bergheim d'un régiment de Lunébourg, pourvu d'artillerie légère et chargé de réduire la place. Le fait a dû se passer vers le commencement de novembre, alors que la masse de l'armée s'ébranlait pour aller prendre ses quartiers d'hiver dans le haut pays, moins épuisé et voisin de la Franche-Comté, sur laquelle on avait des projets. Les emplacements des corps sont connus du lecteur. Ajoutons que le duc de Brunswick-Lunébourg avait son quartier-général à Sélestat, ses troupes s'échelonnant de Benfeld à Ribeauvillé.

Celles qu'on avait dirigées sur Bergheim furent rejointes après coup sans doute par un renfort de Brandebourgeois. S'étant détachées du gros de l'armée campée encore au loin dans la basse Alsace, elles ont dû arriver au terme de leur marche antérieurement à l'occupation de Sélestat par leur prince, qui s'avançait à la suite des régiments de Brandebourg. De ceux-ci l'avant-garde parvint le 2 novembre à Colmar, où l'Électeur, sa cour et son quartier-général arrivèrent un peu plus tard seulement. Cependant à Sélestat un lieutenant du duc de Lunébourg, le colonel Rumarsen, intima aux habitants de se rendre avec pelles, pics et pioches devant Bergheim pour travailler aux cheminements. Ils s'y présentèrent le 17 novembre. Le jour d'après, le siège se termina par un accommodement, aux termes duquel les Français se retirèrent à Brisac[1].

Cette donnée est encore bien succinte et laisse le champ large aux conjectures. Quelle pouvait être la force du détachement français? Avait-il du canon? Impossible de le savoir. Les habitants eurent-ils dans la défense de leurs foyers un rôle quelconque? Il n'existe pas de documents qui

---

1. Chronique manuscrite du bourgmestre de Sélestat, Jacques Frey. Je dois cette communication à l'obligeance de M. l'abbé Gény, archiviste de la ville.

nous en instruisent, mais le cas n'est pas impossible. Nous savons en effet que pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, 1688—1697, la bourgeoisie de Bergheim fut associée à la défense du royaume. On trouve dans les archives locales pour cette époque des ordres d'armer les bourgeois pour repousser les troupes ennemies, d'envoyer des hommes avec armes pour la garde du Rhin. Rien ne dit que mêmes mesures n'aient pas été prises du temps de la guerre de Hollande, quand vingt-cinq années d'une paix ininterrompue sous le sceptre du Roi très chrétien s'étaient écoulées pour la province.

Ce qui est certain, c'est que la cause de l'évènement fut ici tout autre qu'à Stotzheim. La résistance paraît avoir eu quelques jours de durée, nonobstant l'effet des pièces de campagne, puisqu'il fallait en venir contre la place à des travaux d'approche et de terrassement. Est-ce que, dans la vérité, on s'est battu, et le sang a-t-il coulé? La réponse devrait être fournie par le registre des inhumations, mais il n'en existe point de l'époque. J'inclinerais, tout considéré, pour l'hypothèse d'une lutte armée; le fait de l'officier lunebourgeois tué par une arquebusade ne serait pas une pure imagination. Voici ce qui me paraît y conduire.

La teneur du placet de 1752 laisse apercevoir que les notions touchant le siège de 1674 étaient encore précises. A y supposer rien de vague et d'effacé, les réclamants, comme du reste le fit le curé en 1675, s'en fussent rapportés au fait dominant et le plus notoire, à l'invasion d'une armée de Brandebourg sous le prince de ce pays. Le nom des corps subordonnés et d'autre origine aurait perdu sa place dans les souvenirs. Mais, tout au rebours, l'énoncé est exact. Non seulement il y est fait mention des troupes de Lunébourg, mais c'est en première ligne qu'elles sont nommées; on comprend que celles de Brandebourg n'ont pris part à l'entreprise qu'à titre d'appoint. Cet indice s'accorde merveilleusement avec le rôle principal rempli dans l'affaire par les gens de Lunébourg, tel qu'il est attesté par d'autres données certaines, tel que le voulait d'ailleurs l'état des cantonnements. La mention exprimée en 1752, reproduite et confirmée en 1786, dénote chez la population de Bergheim au dernier siècle une fraîcheur de souvenirs autorisant dans quelque degré la tradition orale qui se perpétuait à côté des documents écrits.

Mais qu'a été cette délivrance, sujet d'une si ardente gratitude envers la protection céleste, depuis lors célébrée dans la durée de deux siècles et d'un quart de siècle? Je ne peux me figurer la conjoncture comme l'abord d'un corps de troupes, suivi tout uniment d'un envoi de parlementaires et d'une capitulation. D'après les émotions dont l'écho nous est conservé, la

venue de l'ennemi a été des plus menaçantes et la population s'est vue tout près d'une catastrophe. D'autre part le vœu public qu'elle a formé, suivi d'un prompt effet, dont l'heure même a été retenue dans la coutume locale, suppose quelque trait subit et frappant. Ce serait par exemple la mort du Lunébourgeois, rencontre qui, jointe à l'attitude des défenseurs, aurait rabattu les prétentions de l'aggresseur et lui inspirant la crainte de trop chèrement acheter le succès, l'aurait disposé à entrer en transaction. Quoiqu'il en soit, Bergheim n'a pas été rendue. Le commandant français a stipulé pour la ville, non seulement la sûreté des personnes et des biens, mais la dispense de recevoir des troupes étrangères, autrement on ne comprendrait pas qu'elle ait été délivrée du siège, *Befreiung von den die Stadt belagernden Brandenburgern*. Elle est alors demeurée en paix sous la garde de sa bourgeoisie parmi le conflit des armées. Les Allemands se sont tenus satisfaits, comme d'un avantage de valeur, d'avoir écarté de leur flanc une force militaire active, gênante et surtout dangereuse dans le cas d'une disgrâce sur le théâtre de la guerre.

A l'égard des motifs de la terreur apportée par leur présence, il me suffise de renvoyer aux historiens qui ont décrit l'état de l'Alsace lors de l'occupation de 1674, en particulier aux pièces publiées dans ces dernières années par Rocholl, aumônier militaire prussien, et qui m'ont fourni plusieurs données intéressantes. *Der grosse Churfürst in Elsass*. Strasbourg, Trübner, 1877. *Feldzug des grossen Churfürsten*. Berlin, 1879.

Après le succès de Turckheim le baron de Monclar se porta avec 3,000 chevaux sur le Landgraben; toute la plaine entre Bergheim et Guémar se remplit de troupes françaises; il est même avancé que Bergheim eut à loger huit régiments, détail suspect à mon estime. Il est peu croyable que Turenne ait accablé d'autant de logements militaires une commune qui venait de se faire des titres à sa faveur, plus encore, d'après les idées du temps, qui avait pour seigneur un homme d'autant de considération et de crédit à la cour que le duc de Montausier, gouverneur de l'héritier du trône. Cette rigueur est d'autant moins admissible de la part du maréchal à côté de la courtoisie dont il usa à l'égard de Ribeauvillé, seigneurie du prince de Birkenfeld. Les députés de cette ville étant venus le saluer à Ingersheim, il les reçut avec une extrême bienveillance. Ils pouvaient, leur dit-il, se tenir pour aussi bien en sûreté que dans Paris par sa considération, dit-il, pour leur sérénissime prince. Le comte de Roye, l'un de ses lieutenants, leur parla de son côté du prince avec une haute estime. Les officiers de la régence, enchantés, envoyèrent au maréchal un gâteau. Il l'accepta gracieusement. Ainsi Turenne a mangé du Couglof. La mémoire

de ce grand homme est restée vivante en Alsace; sa campagne y est toujours racontée, pendant que le nom et les prouesses de ses émules, Créqui, Villars, du Bourg, se sont effacés dans l'oubli.

A partir du traité de Nimègue, qui termina la guerre de Hollande, à partir surtout de la réduction de Strasbourg en 1681, l'Alsace fut à couvert et n'eut plus à subir l'invasion. Les attaques du dehors furent toujours promptement repoussées. Bergheim, au sein du repos jusqu'à la Révolution, n'a plus d'histoire.

En ce temps un objet de sollicitude pour le magistrat, à cet égard fort différent de ses successeurs du dix-neuvième siècle, était l'entretien des murailles et des portes de la ville, dont la solidité se montrait parfois compromise. Il se rencontre dans la correspondance du petit gouvernement local avec les intendants plusieurs demandes d'autorisation à l'effet d'exécuter aux frais de la commune des travaux urgents de réparation. Les vues auxquelles le magistrat tenait essentiellement, étaient d'empêcher que la nuit on sortît de la ville ou on y pénétrât, et ainsi de prévenir les vols par les étrangers à l'intérieur ou par les habitants dans la campagne, surtout à l'approche de la vendange. On se persuaderait en vérité que les plus suspects étaient les derniers, lorsque les gens de garde étaient logés extérieurement dans les avancées des portes, tenant de la façon sous leur tour de clé dans Bergheim petits et grands, jusqu'à M. le bailli lui-même et à M. le prévôt. Cet usage d'une incomparable bonhomie a été suivi jusqu'en 1830 à peu près. C'est de cette ère seulement que date dans nos petites localités l'homme moderne, fier des lumières qu'il s'attribue, fort dédaigneux du passé et hostile à tout ce qui en rappelle la mémoire.

On se figure bien que ces braves magistrats, avec leur esprit conservateur, n'auraient eu garde de toucher à la tour verte. Elle était encore debout, quand il arriva en 1791 que la France se donna une constitution fort célèbre, ingénieuse autant qu'inexécutable. Par un effet de cet acte législatif la tour se trouva perdre le droit à l'existence. Cela résultait du système appelé constitution civile du clergé, suivant lequel désormais ne devaient plus exister d'autres lieux de culte que les églises paroissiales. En même temps l'exercice des fonctions pastorales était délégué aux seuls prêtres assermentés. Le premier qui parut à Bergheim se retira dans les vingt-quatre heures devant l'attitude irritée de la population. Trois autres se succédèrent en six semaines; enfin le nommé Philippe tint bon jusqu'à la fin de 1793. Un de ses premiers soins fut de porter plainte au directoire départemental contre le culte ancien et rival, en ces termes: «Le nombre de mes paroissiens conformistes a singulièrement diminué par le

fait de vingt prêtres réfractaires retirés en la même ville, qui vont dire leur messe les jours de dimanches et fêtes dans les six chapelles qui se trouvent dans la banlieue et instiguent les citoyens d'y assister à l'exclusion du service de la paroisse.»

Au nombre de ces chapelles se trouvait celle du Tempelhof et une autre en ville dans une dépendance de l'ancienne commanderie, le Kanselhof (hôtel Saint-Jean[1]). La tour verte, et ce fut son malheur, était disposée en chapelle dans son rez-de-chaussée sous l'invocation de l'archange saint Michel. La municipalité, contrainte par des ordres supérieurs, procéda à la fermeture de ces sanctuaires, mais ensuite, cédant à la réclamation violente des habitants, elle se dessaisit des clés et l'exercice du culte proscrit recommence jusqu'à ce que, la Révolution allant plus avant, les chapelles furent démolies sans exception. Toutefois, par un singulier hasard, à la tour verte ce qui échappa à la destruction totale, ce fut le local même de la chapelle, dont la voûte seulement fut défoncée, comme on l'eut sous les yeux très avant dans le cours du siècle. Ces restes valaient assurément une restauration, ou du moins d'être épargnés à titre d'objet d'art et pour la circonstance historique qui s'y rapportait. Mais un jour, en conseil municipal, il fut trouvé plus expédient de desceller les pierres de taille, de briser les membres d'architecture ogivale et de mettre à la place, pour en faire quelque chose, une échoppe à renfermer du bois.

Aux plus sombres moments de la Révolution Bergheim s'est noblement distingué comme le refuge de nombre de prêtres poursuivis, qui trouvèrent à y vivre cachés aux persécuteurs dans des familles chrétiennes et courageuses. Quelques-uns administraient les sacrements par délégation du curé Anstett, réfugié autre part. Je rencontre ici des souvenirs domestiques. Ma famille maternelle possédait en dehors des murs, au lieu dit Engelgarten, un jardin et dans son enceinte un pavillon carré, mais intérieurement coupé aux quatre coins, d'où résultaient quatre cabinets triangulaires et un salon octogone. Les cabinets servaient de cachette pour les personnes, et on y serrait les objets nécessaires au culte. A certains moments la messe se disait dans le salon. Une remarque qui m'a été transmise est celle de la discrétion admirable des plus jeunes enfants, dont pas un n'aurait dit un mot ou fait un geste pouvant révéler la présence d'un prêtre.

Notre petite cité a fait encore parler de soi en 1832, quand sa population se souleva contre les juifs. Des gens du dehors vinrent se mêler à cette mutinerie, qui rendit nécessaire l'appel à la force armée. Les soldats

1. Aujourd'hui propriété de M. le docteur Halbedel.

ne pénétrèrent dans la ville qu'en faisant usage de leurs armes. Il y eut du sang versé, et un jeune homme de ma connaissance particulière perdit la vie à cette occasion[1]. Ce sera là, si on veut, le cinquième siège de Bergheim. Tous les papiers des juifs avaient été jetés par les fenêtres; les débiteurs les ramassaient dans les rues pour trouver leur promesse et la détruire, mais par un hasard nul ne mit la main sur la sienne et aucune créance ne fut perdue. Il en a coûté à la commune un long procès, une indemnité de 131,000 fr. aux individus lésés et des frais énormes. Le tout ne put être acquitté qu'en vingt ans. Les familles juives riches quittèrent Bergheim pour s'établir dans les grandes villes.

Il existait jusqu'à présent, non pas une tradition, mais une opinion, suivant laquelle saint Bernard, quand il vint prêcher la croisade dans nos pays en 1146, se serait arrêté à Bergheim. Récemment le fait a été contesté par M. l'abbé Glœckler dans la *Revue catholique d'Alsace* de septembre 1896. Mon respect pour la personne et la science de l'auteur n'a pu toutefois me détacher du sentiment reçu.

L'itinéraire du saint nous est connu par le journal de l'un de ses compagnons, Philippe, archidiacre de Liège, et voici, touchant la question qui nous intéresse, les données fournies par ce document.

Le jeudi 20 décembre Bernard partit de Bâle avant le jour pour aller gîter à *Ronascle*. Il y prêcha le lendemain 21. Le samedi 22 on le trouve *in ecclesia Berche*. Le dimanche il s'embarquait à Strasbourg, passait la nuit à Hagenbach et le jour suivant arrivait à Spire.

Les noms de *Ronascle* et *Berche* sont défigurés, mais on y a retrouvé, nous semble-t-il à juste cause, Rouffach et Bergheim. L'écrivain a rédigé sa relation d'après des notes hâtives, faites en cours de route Après coup il a pu facilement prendre pour une *n* la double *ff* du mot Rouffach, ce qui donnerait *Roffascle*, forme déjà peu différente de la véritable; et *Berche* pour Bergheim ne fait pas de difficulté, lorsque chez nous la finale *heim* est substituée dans les noms de lieux par un simple *e* muet.

De Bâle à Rouffac on peut compter de 48 à 50 kilomètres, distance facile à parcourir en voiture et en six ou huit heures, même par les mauvais chemins de l'époque. De Rouffac à Bergheim 28 kilomètres. Le saint, ayant prêché à Rouffac le matin, a pu, dans l'après-midi, gagner Bergheim, où sa présence est constatée dans l'église le 22. De là restaient dix lieues à faire pour atteindre Strasbourg, ce que les voyageurs ont pu

1. Il s'appelait Schad, mon camarade d'école.

faire après leur messe matinale. Ils purent de la sorte, le lendemain dimanche, à Strasbourg, prendre le bateau pour Hagenbach et Spire.

Suivant M. Glœckler, Ronascle serait Rhinau, et Berche Mittelbergheim. Bernard, en partant de Bâle, aurait pris la voie du Rhin comme la plus commode pour se rendre à Spire. Commode, c'est ce qu'on peut contester, vu la saison, qui ne laissait que sept à huit heures de jour pour vingt-cinq lieues à parcourir entre le point de départ et Rhinau. On aurait eu à se guider pendant plusieurs heures de nuit et à grand péril sur un fleuve aussi capricieux que le Rhin dans ces parages, aussi embarrassé d'îlots et de bancs de sable. A partir de Strasbourg les obstacles à la navigation allaient en diminuant. Du reste, l'auteur du journal, qui remarque la circonstance de l'embarquement à Strasbourg, n'a rien noté de pareil à Bâle. Le contexte fait même entendre assez clairement que la distance de Bâle à Strasbourg a été franchie par voie de terre. Cette opinion est celle d'un savant que j'ai tenu à consulter, M. l'abbé Vacandard, auteur d'une *Vie* récente et très estimée *de saint Bernard*[1].

J'estime que les églises de Rouffac et de Bergheim doivent être maintenues dans l'honneur d'avoir hébergé l'apôtre du douzième siècle, honneur de grand prix, car il semble que la prière d'une âme sublime laisse après elle dans un sanctuaire comme le parfum d'un encens évanoui.

L'usage, en parlant français, est de prononcer *Berquem*. Dans le parler populaire ce nom devient *Parike*.

Le Reichenberg.

De mille filets d'eau qui filtrent sous la mousse dans les sapinières de Thannenkirch naît un ruisseau limpide allant déboucher de la montagne en face et à une demi-lieue de Bergheim. En ce point la vallée déjà étroite qu'il vient de parcourir laisse tout au plus ce qu'il faut d'espace pour le courant, pour un chemin et pour un martinet tenant la place d'un moulin d'autrefois. L'étranglement du passage résulte de deux puissants reliefs du sol, qui sont dirigés l'un vers l'autre. C'est à gauche, par rapport à Bergheim, le mont du Schlüsselstein aux hardis et nobles contours, où on peut recueillir comme dans un amas de choses curieuses les jaspes historiés, l'agathe, l'améthyste, les géodes à cristaux, la baryte en crête de coq et autres raretés minéralogiques. A l'opposite c'est le Birlenberg, d'où se tire la pierre extraordinairement dure qui est voiturée au loin pour le chargement des routes. L'extrémité de cette montagne se relève sous la

1. Une édition allemande a paru à Mayence chez Kirchheim.

forme d'un cône rocailleux, semblable à un homme armé qui garderait l'accès de la gorge. Sur cette éminence se voient les restes du château de Reichenberg ou Rychenberg, suivant l'ancienne orthographe; mais ces noms sont ignorés du peuple, qui sans aucun souci de l'histoire appelle tout uniment le moulin *Schlossmehl*, et le château *Mehlschloss;* et c'en est toujours assez pour faire entendre de quoi on parle, qui est l'essentiel. A l'entour s'étendent des prairies ombragées, des châtaigneraies, de riches vignobles, des vergers arrosés par le ruisseau poursuivant sa course vers la petite ville, qu'il ira traverser.

La ruine aujourd'hui en était vraiment une et se réduisait à fort peu de chose: deux ou trois pans de murs croulants, et jusqu'à ces derniers jours d'incommodes monceaux de décombres[1]. Un seul détail serait encore intéressant: c'était une fenêtre ouverte sur la vallée, qui de là s'offre avec un aspect singulièrement romantique. La baie prise dans l'épaisseur d'un gros mur et garnie de deux banquettes de pierre formait un de ces cabinets où l'imagination se plaît à entrevoir une noble jeune femme filant sa quenouille de lin ou touchant le luth sonore. Mais cette partie même de la bâtisse était sans style, sans signalement qui permît de la rapporter à une époque quelconque. La grossièreté des matériaux et leur appareil à peu près nul ne laissent prise à aucune conjecture. On a construit avec du moellon brisé sur place, et je ne crois pas qu'on eût trouvé dans toute l'enceinte une seule pierre de taille. Cet indice d'économie, joint à la dimension fort médiocre du manoir, donnerait à penser que les maîtres en étaient d'assez petits seigneurs; or il n'en est rien, comme on le verra par la suite de cet exposé: les Reichenberg étaient riches et ne dérogeaient pas à leur nom significatif. Je verrais là plutôt le témoignage d'une antiquité exceptionnelle de l'édifice, lequel daterait d'une époque où le transport des matériaux à distance était encore peu pratiqué.

En effet, de fort bonne heure, en 1362, le donjon du château est qualifié *der alte turm,* désignation qui à partir de là devient habituelle et consacrée dans les actes. Au seizième siècle cette tour était déjà assez atteinte par la vétusté pour que la moitié s'en écroulât. C'était en 1572, et toutefois ce qui demeurait de la construction se trouva encore assez résistant pour s'être maintenu debout passé deux siècles, jusqu'à la veille de la Révolution. D'après des contemporains que j'ai connus le plan de la

1. Cette description se rapporte à l'état des choses lors du début des travaux entrepris au Reichenberg.

tour était hexagone, et le meunier voisin l'aurait mise à bas pour rechercher un trésor dans les décombres, espoir qui fut justement déçu. On employa la mine à cette œuvre de vandalisme.

Philippe de Reichenberg est le premier membre de la famille de ce nom qui apparaît dans l'histoire, et c'est comme un seigneur très considéré. On le trouve en 1236 le représentant d'un aussi grand personnage que le comte Henri de Werd, landgrave de la basse Alsace. Un autre Philippe, fils peut-être du premier, entra dans la ligue formée en 1262 sous la direction de Rodolfe de Habsbourg en faveur de la ville de Strasbourg, revendiquant ses libertés contre son belliqueux évêque, Walter de Geroldseck. Ce Philippe est titré comte de Reichenberg, qualification d'un ordre éminent au treizième siècle et marque d'une situation hors ligne de la famille.

Celle-ci devait remonter plus haut: jusqu'au douzième, peut-être au dixième siècle. On sait qu'un des résultats de la chute de l'Empire romain fut, dans les Gaules, l'effacement des noms de famille. C'est là un fait accompli avant le septième siècle, cause pour les historiens d'insurmontables difficultés dans la recherche des généalogies du haut moyen-âge. Les hommes puissants n'avaient point alors d'appellation propre à leur lignée, mais des noms tout individuels, et par contre souvent ils les attachaient à leurs domaines. Ainsi un Amalric appela sa terre *Amalrici villa*, *Ammerschwir*. Avec la féodalité, à l'inverse, ce fut le seigneur qui prit le nom de sa terre. Comme exemple on peut supposer qu'au temps des Dagoberts un nommé Uto ait fondé en Alsace un établissement rural intitulé Utenheim; puis qu'au douzième siècle cette terre se soit trouvée dans la possession d'un seigneur qui en prit le nom à toujours pour lui et sa descendance. Ou bien encore c'est une même lignée continue et qui, à raison de nouvelles circonstances sociales, prend un nom de terre formé du nom personnel d'un de ses ancêtres. Il se peut, au cas particulier, qu'un certain Richard ait anciennement nommé Reichenberg le tertre où il fut le premier à bâtir, et qu'après maintes générations ce nom soit un jour devenu l'appartenance de sa famille. C'est à cette période des secondes origines que se placerait celle de la puissance des Reichenberg, et suivant toutes les probabilités la construction de leur manoir.

La seigneurie était au treizième siècle un fief mouvant du duché de Lorraine, comme l'étaient dans le même temps le château du Kœnigsbourg, le village d'Enzheim en basse Alsace, l'advocatie de Moyenmoutier à Rorschwir et la bourgade même de Bergheim.

On relève comme propriété de la maison de Reichenberg, outre le château et ses jardins, la forêt de l'Ermelspach; celles de l'Ill et du Castelwald, des terres à Ellenwir, village disparu près de Ribeauvillé, des droits sur le mont Birlenberg, le patronage de la chapelle de Saint-Pierre, qui était la paroisse du Willer, ce hameau lui-même avec les serfs qui en étaient les habitants et sa justice territoriale, *zwing und bann*, d'autres hommes propres dans Bergheim, les droits de marché dans la ville, la cour colongère de Saint-Pierre, la dîme des foins à Bergheim, les villages de Stützheim et de Berolsheim en basse Alsace, une colonge et d'autres biens à Widensol, des prairies et des vignes, à Guémar des biens considérables, entre autres une colonge, ou du moins part à la colonge du prieuré de Lièpvre. Dans cet établissement les terres étaient surveillées par quatre bangards, nommés chacun par l'un des intéressés, savoir le prieur, le comte de Ribeaupierre, celui de Reichenberg et le préposé du chapitre de Saint-Dié.

Au début du quatorzième siècle ce petit château se trouvait à la fois indivis et plus ou moins partagé quant à ses dépendances entre plusieurs membres et même entre plusieurs branches de la famille, comme on le voit par un traité intervenu le 22 mai 1307 entre Volmar de Reichenberg et d'autre part les ducs Frédéric, Jean et Léopold d'Autriche. J'analyserai cette pièce à cause des circonstances caractéristiques qui s'y rencontrent.

Volmar abandonne aux princes autrichiens:

1° Sa part au château et l'avant-cour en entier.

2° Un jardin traversé par le ruisseau et un vivier; un autre jardin s'élevant vers les vignes; un troisième derrière le château à *côté de nos cousins*, dit le cédant.

3° Le bois d'Ermelspach et cinq arpents de vignes.

4° La justice territoriale depuis le manoir jusqu'aux étaux de boucherie à Bergheim.

5° La cour colongère du cédant avec les droits y attachés. Toutefois il s'y réserve un champ, une prairie et les cens lui revenant de la colonge. Ces choses réservées il les tiendra en fief de messieurs les ducs.

6° Ses hommes propres à Bergheim et au Willer.

Ici une clause fort singulière: Volmar se réserve encore et de même au titre de fief de messieurs les ducs, huit hommes dénommés avec leurs femmes et enfants, plus une femme appelé Sigmut.

Quel pouvait être le motif de cette stipulation? Était-ce l'avantage du maître à raison d'une valeur exceptionnelle des individus réservés, de

leur industrie peut-être? Était-ce intention favorable et protectrice à leur égard? Le texte ne fournit pas la réponse, mais, de ce qu'une femme est personnellement comprise dans la réserve, j'inclinerais vers la dernière opinion.

7° Les forêts de l'Ill et du Castelwald avec leurs hangards ou écuries (?) *burgstall*.

8° La moitié des droits de marché à Bergheim.

En échange le cédant reçoit:

1° Le château de Ramstein au val de Villé (Obrechsthal), voisin de celui d'Ortenberg, et la forêt de Michelwald entre deux.

2° Les domaines ayant appartenu dans la vallée aux sires de Honcourt.

3° Droit au bois d'œuvre et de chauffage dans les districts d'Ortenberg et de Ramstein.

4° Le village d'Erlenbach, ses hommes, sa terre, sa justice. Les habitants n'auront à plaider que devant le juge du lieu.

Le tout en fief; et comme ce qui est abandonné par Volmar est le plus vaillant, il a reçu de messieurs les ducs une soulte de 160 marcs d'argent.

Ortenberg et Ramstein auront à s'entr'aider et ne point se nuire, à maintenir ensemble la paix dans la montagne.

Par l'effet de ce traité la maison d'Autriche en ses trois membres devient coseigneur du Reichenberg avec les collatéraux de son cédant. Ses droits s'entrecroisent avec les leurs, avec ceux-mêmes que le cédant a retenus. Ces complications étaient fort usitées dans notre moyen-âge. On pouvait être copropriétaire non seulement d'un château, mais d'une de ses tours, être seigneur ou engagiste d'une chose incorporelle, d'une créance, d'un droit de retrait.

En 1357 Hugues, comte de Reichenberg fut investi à nouveau par la maison d'Autriche des fiefs d'Erlenbach et de Ramstein. Il mourut quatre ans plus tard et fut inhumé à l'abbaye de Honcourt, le dernier de sa race, du moins le dernier mâle.

En effet, un document du seizième siècle nous fait connaître deux filles de Reichenberg mortes anciennement sans alliance, à Bergheim, paraît-il, vu l'affection qu'elles ont témoignée à cette commune. Elles s'appelaient Ita et Eta, par un reste de l'habitude antique chez les Germains d'imposer aux membres d'une même famille des noms presque semblables, comme par exemple Théodoric, Théodebert et Théodebald. Ces dames avaient une part dans l'héritage, entre autres la prairie dite Eschenbach et la dîme des foins. De l'une et de l'autre elles gratifièrent la cité, dont les

représentants déclarent en 1560 qu'elle jouit de ces droits en toute franchise par l'abandon des anciens. Les tombes des deux bienfaitrices se voyaient l'une à côté de l'autre auprès de l'église de Saint Pierre.

Après l'extinction des Reichenberg leur ancien domaine, en divers temps, passa par des mains différentes et à différents titres. On trouve, occupant la seigneurie les princes d'Autriche, les Hattstatt, les Müllenheim, les Waldner. Il y aurait une œuvre de haute érudition à entreprendre de dater, de classer, de définir les droits et les prérogatives de tous ces possesseurs, si un tel travail pouvait offrir de l'intérêt.

Ce qui ressort de l'ensemble des faits, c'est qu'à partir du milieu du quatorzième siècle environ les destinées du Reichenberg se confondirent avec celles de la commune de Bergheim. Nous voyons par exemple que les archiducs avaient engagé ville et manoir aux nobles de Hattstatt pour 1,400 marcs d'argent et 1,000 florins, que l'un et l'autre furent en même temps dégagés par la bourgeoisie prenant la dette sur elle. En reconnaissance de cet acte généreux les princes octroyèrent à la cité: 1° le droit de battre monnaie; 2° aussi longtemps qu'il y aurait des paiements à effectuer sur la créance, la faculté de faire son profit des prestations que la ville devait aux seigneurs ou à leurs engagistes de Hattstatt; 3° le pouvoir de revendiquer, comme le ferait le seigneur lui-même, les parties du domaine qui auraient été usurpées. — En même temps les archiducs promettent de ne plus jamais engager la ville ni le château, et dans le cas d'une disposition pareille, autorisent les habitants à n'en point tenir compte.

La charte de concession est de 1375. En 1377 la dette se trouvant pleinement acquittée, la ville obtint: 1° la propriété des fossés de ses remparts; 2° le droit d'établir un moulin sur le ruisseau de Reichenberg, en lieu à son choix, à charge d'y moudre et non ailleurs; 3° les droits à percevoir sur les étalages des marchands dans la ville et sa banlieue.

Comparaison faite de ces données diverses, l'idée se présente à l'esprit que la haute seigneurie appartenait à la puissante maison d'Autriche, et que les autres détenteurs n'étaient que ses ayants-cause. Malgré tout, cette maison n'était encore que feudataire sous la suzeraineté des ducs de Lorraine, et cette situation ne lui a pas même appartenu d'une manière constante. Le fait ressort des réversales délivrées au duc Charles de Lorraine en 1404 par Frédéric de Hattstatt, comme tenant de lui en fief la tour, le patronage de Saint-Pierre et les manants d'entre le château et la ville. Ainsi les Autrichiens, au début du quinzième siècle, se trouvent dessaisis du domaine; on ne voit pas qu'ils soient intermédiaires entre le

suzerain et son vassal. Les armes des Hattstatt qui se voient dans le chœur de l'église de Bergheim, témoignent qu'ils avaient dans ces lieux une situation prépondérante.

Mais à la fin du même siècle il n'est plus question de la Lorraine; la maison d'Autriche, dans la personne de l'empereur Maximilien, nous apparaît saisie de la pleine souveraineté tant sur le Reichenberg que sur Bergheim, qui ne forment plus qu'une seule et même seigneurie. L'administration du manoir et de ses dépendances est confiée au bailli de la cité, qui en adresse des rapports à la régence autrichienne à Ensisheim. En 1590 par exemple cet officier fait connaître que moitié de la tour s'est écroulée il y a dix-huit ans. Il se plaint des passages et charrois vers la forêt, qui font que bêtes et gens causent des dommages le long du château, et demande des instructions à ce sujet. En 1618 autre rapport sur une demande de renseignements de la régence, qui ne sait plus très-bien ce que c'est que le Reichenberg: «c'est, répond le bailli, un vieux manoir tombé en ruine, situé au delà du Tempelhof.»

Au dix-huitième siècle les choses sont restées sur le même pied, sauf que les princes de Deux-Ponts tiennent alors la place de la maison d'Autriche. Les divers emplacements du château, remparts, fossés, cours sont affermés en partie, le reste laissé à l'abandon. En 1754 le moulin qui fut établi anciennement au pied du château en vertu de la concession ducale de 1377, se trouve être la propriété du meunier Grœninger, qui est à la fois le locataire des débris du manoir. Cet homme demande au magistrat de lui céder en emphytéose un terrain dans les prés de l'Erlenbach, à l'effet d'y créer un potager et des vignes, ce qui est accordé, à charge de ne rien détruire de la tour ou des murs. Il pourra toutefois en prendre des pierres pour revêtir le canal du moulin.

La légende n'a pas manqué de se faire une place dans ces ruines comme en beaucoup d'autres vieilles résidences féodales. Il est parlé d'une dame blanche qui descendait de la tour pour puiser au ruisseau. Un homme qui la suivit comme elle s'en retournait découvrit un trésor au lieu où elle avait disparu. De leur côté, les sorcières ont trouvé l'endroit favorable pour leur sabbat, qu'elles célébraient aussi au Grasberg, cette colline dénudée en forme de dôme aplati, qu'on aperçoit de la plaine entre Rorschwir et Bergheim.

Le Reichenberg vient d'être relevé de ses ruines par Mlle Engel et M. Ehret de Strasbourg, qui en ont fait une résidence agréable.



Reichenberg avant les travaux.

Le Willer et le Tempelhof.

Le domaine du Tempelhof, qui lors de la suppression de l'ordre du Temple, fut attribué aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, est situé à mi-chemin de Bergheim et du Reichenberg. Le nom de Willer est propre à l'étendue comprise entre l'ancienne commanderie et le château; il existait là au moyen âge un hameau habité par les serfs de la seigneurie de Reichenberg. Celle-ci du reste étendait ses droits et sa justice jusqu'aux portes de Bergheim sur la terre, sur les quelques manants qui y vivaient dispersés, sur quelques-uns même, comme on l'a vu, qui demeuraient dans la ville. Le seigneur était de plus propriétaire de la colonge de Saint-Pierre, située non loin des remparts.

Le lecteur sait que les hommes du Willer se joignirent en 1525 à l'armée des paysans. Ils ont dû la suivre dans sa marche et subir avec elle un même sort dans les terribles journées de Scherwiller et de Lupstein. On ne saurait dire si aucun d'eux a revu ses foyers. De là est résultée la décadence et enfin la disparition de cette petite localité. *Vicus Willer prope Reichenbergam,* dit Schœpflin, *ante aliquot saecula periit* C'est un peu trop dire. Aux termes du rapport envoyé à la Régence en 1618, il subsistait dans le Willer deux groupes de bâtiments de ferme, *hofstaaten,* et toute trace d'habitation n'était pas encore effacée à la fin du dix-septième siècle, car je vois le lieu marqué sous le nom *Imwiller* sur une carte française de 1690.

La chapelle de Saint-Pierre entre le Tempelhof et Bergheim, à laquelle attenait un cimetière, était, comme on l'a vu plus haut, le siège de la paroisse du Willer. De ce hameau dépendait un gibet auquel se rapporte un petit monument érigé au bord du chemin, une croix de misère, *Elends Kreuz,* devant laquelle le condamné à mort faisait sa dernière prière. Renversée pendant la Révolution, elle fut relevée en 1820 par les époux Radat, qui ont exprimé leur pensée sur l'événement dans cette inscription incorrecte et naïve :

O Elents Kreuz we bist du veruniert worden.

Le Tempelhof ne fut pas relevé en commanderie par l'ordre de Saint-Jean. Il ne fut désormais qu'une propriété de rapport de la commanderie de Sélestat, fort beau domaine du reste, comme on le reconnaît aux débris de l'enclos de murs qui renfermait les vergers. Le ruisseau de la montagne y alimentait un vivier à truites; au-delà s'étendait un plant de vignes de tout premier ordre. Le Kanselberg, *le mont Saint-Jean,* témoigne

du discernement reconnu aux ordres religieux pour deviner la terre du bon vin; et d'après le proverbe les Templiers étaient brevetés dans le royaume de beuverie.

Les bâtiments ont été reconstruits au seizième siècle, suivant la date de 1552 gravée sur les impostes. J'ai dit dans quelles circonstances la chapelle qui en dépendait fut démolie. Des dispositions intérieures on peut reconnaître encore un local qui était décoré avec soin, un salon d'honneur sans doute. Entre autres ornements on remarque aux baies des fenêtres des colonnes torses, dont une ou deux encore existantes, fort endommagées au moment où j'écris; mais la plus remarquable, autant par ses dimensions que par la beauté de ses contours, et qui était dans le trumeau, où je l'ai vue plusieurs fois dans ma jeunesse, a été barbarement détruite.

Thannenkirch.

Thannenkirch se trouve nommé en 1320, 17 décembre, dans un document daté d'Avignon, où la cour pontificale résidait alors depuis douze années. C'est une concession d'indulgences émanée par une particularité fort singulière, non du pape règnant et présent, Jean XXII, mais de treize évêques ou archevêques, dont aucun n'avait le moindre rapport avec l'Alsace, et dont la moitié sont des orientaux au moins par le titre de leur siége, par exemple un patriarche d'Alexandrie. Je ne saurais découvrir par quelle circonstance cette faveur spirituelle fut sollicitée, ni pourquoi obtenue en cette forme. Elle concerne l'église de Sainte-Marie à Bergheim et sa filiale l'église de Sainte-Catherine à Thannenkirch. Le décret en fut rendu exécutoire l'année suivante par une ordonnance de l'évêque de Bâle[1].

Thannenkirch ne formait alors qu'une seule paroisse avec Bergheim, toutefois en deux bénéfices distincts et dont la collation pouvait s'accorder séparément. Leur commun patron était alors Frédéric d'Usenberg. En 1343 ce gentilhomme cédait à Jacques et Jean de Rathsamhausen la fondation de Sainte-Catherine qu'ils avaient eux-mêmes constituée pour le repos de l'âme de leur frère Hartung. Faut-il entendre ou que leur fondation était plus ancienne en date que le décret d'indulgences, ce qui la ferait remonter à environ 25 ans, ou que Sainte-Catherine jusqu'aux derniers temps existait sans dotation propre et vivait sur les revenus de l'église de Bergheim. Le dernier sentiment me paraît le plus probable, puisque Sainte-Catherine est appelée la fille de Bergheim, autrement dit sa création.

1. Il y est dit: *Petri et Pauli apostolorum auctoritate confisi*, sans autre référence à l'autorité pontificale. Daté *Joannis Papae XXII anno V.*



Une dixaine d'années plus tard Frédéric renonça au patronage même de l'église de Sainte-Marie de Bergheim en faveur du comte de Bade et de Hochberg. Vraisemblablement ce fut lui encore qui céda aux Rathsamhausen la seigneurie du village de Thannenkirch, possédée par cette famille au quinzième siècle, époque où elle la revendit aux Ribeaupierre ensemble avec le patronage de la chapelle. Celle-ci était desservie à certains jours du mois par les prêtres de Bergheim.

De ce moment Thannenkirch dépendit au civil du bailliage de Ribeauvillé, et quant au lien religieux de la paroisse de Bergheim.

A la fin du seizième siècle, en conformité d'une prescription synodale, le curé Seyser de Bergheim établit un registre des baptêmes — 1594. — Les actes y furent couchés en allemand. Une annexe nous apprend que les enfants de Rodern, Rorschwir et Thannenkirch étaient alors baptisés à Bergheim.

L'allemand, comme on le verra plus loin, n'était pourtant pas le langage populaire à Thannenkirch; cette appellation n'est pas originaire. Une requête est encore signée en 1683 par les officiers du *village de Sainte-Anne vulgairement appelé Thannenkirch*, et je suis possesseur d'une carte gravée à Nuremberg au dix-septième siècle qui inscrit *Annakirch*. Il est né des circonstances une méprise étymologique. Le village se trouvant de toutes parts entouré par des sapinières, la forme *Sant Annakirch* est aisément devenue Thannenkirch. Schœpflin lui-même y a été trompé lorsqu'il écrit: *in monte abietibus, unde nomen accepit, consito.*

Le culte de Sainte-Anne dans ce village retiré est plus ancien, même supposé-je beaucoup plus ancien que celui de Sainte-Catherine. La première sainte n'a pas cessé d'y être honorée; on voit dans l'église sa statue qui remonte à 1649; sa fête est la plus solennelle dans la paroisse. Voici comme on peut rendre compte de ces choses.

Il aurait existé au douzième ou au treizième siècle dans ces vallons alors couverts de futaies un ermitage sous l'invocation de Sainte-Anne. Puis à l'entour s'est groupée une colonie de bûcherons et de charbonniers lorrains qui allaient vendre les produits de leur travail à Ribeauvillé, à Bergheim, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Sainte-Croix. Leur langage était le patois français, et la mémoire en est conservée dans les noms des familles et des cantons locaux[1]. Les constructions qui n'ont pas été refaites dans

1. Exemples: Noms de famille: Maréchal, Ancel, Finance, Claudot, Gardon, Couvaux, Laigaisse, Humbert, Maire, Antoine, Dumoulin, etc.

Lieux dits: Biénatte, Champ de la vigne, Champ de la croix, le gros champ, la Côte, le Bas-Vaux, Legotte, etc.

notre siècle offrent la tournure lorraine : la petite porte en cintre du rez-de-chaussée, les profils droits du comble au lieu de la combinaison, assez disgracieuse, préférée en Alsace, d'une croupe et d'un pignon en trapèze. Enfin, les habitations se voient dispersées comme dans la montagne lorraine, lorsque dans nos villages elles se serrent les unes auprès des autres.

C'est chez les gens de Bergheim que le nom de Thannenkirch s'est accrédité, pendant que ceux du village ne lui connaissaient que le nom de Sainte-Anne. On comprend ainsi que l'expression Thannenkirch se rencontre déjà dans le décret des treize évêques, lesquels n'ont eu connaissance de la localité que par un exposé venant de Bergheim.

En 1683 les habitants, depuis peu sujets du prince palatin de Birkenfeld, représentèrent que leur commune, après avoir été ruinée par les guerres, était maintenant assez rétablie pour avoir un curé à soi, pourvu que le seigneur voulût bien leur abandonner les dîmes du village et les revenus de la fondation de Sainte-Catherine. Moyennant cela ils s'engageaient à entretenir l'église, le presbytère et le curé. Leur requête fut accueillie sans égard à l'opposition du magistrat de Bergheim, qui aurait voulu retenir l'administration des fonds de Sainte-Catherine. Le traité qui s'en suivit fut homologué par arrêt du conseil souverain d'Alsace le 11 novembre 1698. D'avance le curé Benoît Quirin s'était installé. Il avait ouvert dès 1682 les registres paroissiaux, qui furent d'abord rédigés en français, langue des habitants, puis, à partir de 1700 et jusqu'à nos jours, en latin.

On voit que durant des siècles, alors que la commune dépendait de l'empire germanique, et nonobstant ses rapports de voisinage, le parler français s'y était maintenu. Mais ce qui est bien plus fait pour surprendre, c'est que la langue française commença à décliner à Thannenkirch et finit par s'y éteindre sous le gouvernement français. Cette transformation selon toute apparence a été favorisée par le curé Bernauer de Colmar, qui exerça les fonctions pastorales à Thannenkirch durant un demi-siècle, de 1749—1798. Déjà d'ancienne date on avait vu des familles allemandes venir se fixer à Thannenkirch, comme le prouve le fait de la rédaction accidentelle des actes paroissiaux en allemand dès 1594. Ce groupe de population avait grossi au temps de l'abbé Bernauer, et, sans doute, à l'effet de simplifier son service, de n'avoir qu'un prône et qu'un catéchisme, de satisfaire aussi une préférence personnelle, il s'appliqua durant son long ministère à faire prévaloir l'allemand sur le français. Aussitôt installé, il prononça le premier sermon allemand qu'on ait ouï dans la paroisse. On lit dans Schœpflin au sujet de Thannenkirch : *idioma hoc ex*

Lotharingico et Germanico conflatum in usu. A la lettre cela voudrait dire qu'il s'était formé là un idiome composite, tel que la langue anglaise; mais c'est plutôt que les deux langues se parlaient l'une à côté de l'autre, non sans quelque mélange. Schœpflin écrivait en 1761: cette année est celle de la naissance de ma grand-mère, à laquelle, étant garçon de 10 ans, j'ai souvenance d'avoir ouï dire que du temps de sa jeunesse le langage à Thannenkirch était français. Mais le français y était maintenant ignoré; il avait achevé de mourir dans le cours de la Révolution, de l'Empire au plus tard. L'école du village était purement allemande, comme partout en Alsace avant la loi de 1833, qui, par une mesure générale, inscrivit la langue française au nombre des matières d'enseignement. Sous la Restauration encore, plus d'un maître d'école alsacien n'en savait pas un mot. Pour ce qui est du cas singulier de germanisation que je viens de décrire, les autorités de l'ancien régime n'en avaient pris aucun souci. En ce temps là on laissait les choses à leur cours naturel et les populations à leurs préférences; on ne croyait pas, du moins en France, que la grandeur de l'État et l'attachement des sujets dépendissent de leur façon de s'exprimer. Par contre, jamais il ne s'est vu autant de choses obligatoires, autant d'ingérence de l'État dans la vie privée que dans notre siècle de libéralisme. Quoiqu'il en soit, ce point était curieux à noter, que les gens de Thannenkirch, étant allemands, parlaient français, et que, devenus français, ils se sont trouvés parler allemand.

Comme dernier vestige une coutume atteste encore les origines et les anciennes conditions de Thannenkirch. C'est, à la Sainte-Anne, l'affluence des pèlerins de langue française, venus d'au-delà des monts, pendant que cette solennité laisse indifférente la population du vignoble, où c'est l'allemand qui est parlé. Longtemps on a prêché ce jour là un sermon français, usage qui fut abandonné, on ne voit pas pourquoi, vers 1865.

On pourrait, pour clore l'histoire de Thannenkirch, rapporter un fait qui lui serait d'assez grand honneur, à le supposer bien authentique. On le racontait jadis à Bergheim; le souvenir en est aujourd'hui perdu. En 1814, à la suite de l'engagement où les dragons d'Espagne maltraitèrent si fort les cosaques dans la forêt de Sainte-Croix, la cavalerie française s'étant repliée pour rejoindre Napoléon sur la Marne, les cosaques s'avancèrent jusqu'à Bergheim, et de là se portèrent vers Thannenkirch. Mais les habitants, groupés au haut de l'escarpement qu'il faut gravir pour aborder le village, et armés à leur manière, auraient intimidé les envahisseurs et leur fait tourner bride.



Une bévue étymologique du genre de celle de Schœpflin sur le nom de Thannenkirch regarde, dans le voisinage, la roche du Schlüsselstein, si bizarre, qui couronne la montagne entre notre vieux château et la ville de Ribeauvillé. Comme son nom éveille l'idée d'une clé, M. de Golbéry, je crois, et d'autres observateurs ont découvert l'image frappante d'une clé dans cet objet naturel. Or le Schlüsselstein ressemble moins à une clé qu'à une chose quelconque, et M. Kirschleger a bien mieux vu, lorsqu'il décrit dans sa *Flore* «cette roche dénudée, très grande et fort curieuse, qui, vue de loin, a l'air d'une ruine ou d'une ancienne tour démantelée». C'est bien cela. Dans mon jeune âge, l'apercevant des crêtes en arrière de Rodern, je crus longtemps que j'avais devant les yeux une tour féodale, un quatrième château de Ribeauvillé. Nous sommes ainsi amenés sur la voie de l'étymologie. Sans aucun doute, d'après cette ressemblance, la roche a été nommée primitivement *Schlœsselstein, Rochefort*, en langage du pays Schlèsselstein; puis, dans le cours du temps l'E ouvert s'est changé en E fermé, *Schlésselstein*, ce qui appelle l'orthographe allemande Schlüsselstein, et l'idée d'une clé s'est ainsi logée dans les imaginations.

Ces roches de jaspe et toutes celles de même nature qu'on voit saillir sur les pentes de la montagne, sont traversées par des filons d'améthyste. Lorsque, par une cassure heureuse, on rencontre, adhérente sur le jaspe, une plaque de cette pierre diaphane et pourprée, on en obtient par la polissure un effet singulier et superbe. De ces fragments polis se voient dans nos musées d'histoire naturelle. Il y a quarante à cinquante ans un industriel pensa à tirer parti de ces jaspes améthysés pour en façonner des objets d'ornement. Mais la part du hasard était trop grande dans la recherche des morceaux de prix, et presque toujours on se trouvait avoir brisé les plus beaux avant de les amener au jour. L'entreprise dut en rester là.

H. Danzas.



LE CHATEAU D'ECHERY.

(Avec 3 planches.)

I.

Les châteaux d'Echery et de Zuckmantel.

Le château d'Echery a été décrit déjà par Grandidier dans les *Vues pittoresques de l'Alsace*, de WALTER[1]; le savant historien se borne toutefois à constater qu'on n'en voit plus que quelques ruines, et fait suivre cette courte mention d'une notice sommaire sur la famille noble des Eckerich, qui a donné son nom à cette forteresse.

On désire fixer ici l'état actuel de cette ruine[2] et rechercher quels en ont été les possesseurs successifs. Il sera question incidemment du château de Sainte-Croix-aux-Mines, connu sous le nom de château de Zuckmantel, qui doit avoir été construit par la même famille et dont il ne reste plus rien.

Le château d'Echery est situé au fond du vallon du *Petit-Rombach*, qui débouche dans la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines à l'extrémité ouest du bourg de Sainte-Croix. Il importe de ne pas le confondre avec le village actuel d'Echery, dont il est distant d'environ 6 kilomètres et dont il se distinguait, du reste, par l'appellation de Haut-Echery (en allemand Hoh-Eckerich), tandis que la dénomination d'Alt-Eckerich s'appliquait plutôt au hameau appelé aussi Saint-Guillaume et connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Blaise. L'origine de ce nom d'Eckerich, que l'on peut traduire par glandée, ou par pâture des faines[3], est douteuse; la plupart des auteurs le font dériver d'Acheric, l'un des solitaires qui seraient venus au dixième siècle se retirer au fond du val de Lièpvre, alors que son compagnon aurait donné son nom à l'église et au village de Saint-Guillaume. Mais le vocable *Achinis ragni* figurant déjà dans un diplôme de Charlemagne de l'an 774, pour désigner le rain de Saint-Blaise ou d'Alt-Eckerich,

1. *Vues pittoresques de l'Alsace*, 6e livraison, Strasbourg 1785. Voir aussi: D. RISLER, *Histoire de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines*, Sainte-Marie-aux-Mines, 1873, et ROTHMÜLLER, *Musée pittoresque et historique de l'Alsace*.

2. Nous donnons, pl. I, une vue du château prise du pied de la montagne, et pl. II, une vue des ruines prise au-dessus de la maison d'école.

3. R. REUSS, l'*Alsace au dix-septième siècle*, I, p. 564.

il semble plus plausible d'attribuer le nom d'Eckerich aux forêts de chênes et de hêtres qui couvraient alors le fond de la vallée[1].

Le château s'élevait sur un pic rocheux, formant saillie à l'intersection des vallons de la *Vraie-Côte* (ou *Ravaiecôte*) et de *Jaboumont*, les deux branches du Petit-Rombach, et dominait le fond de la vallée d'une hauteur d'environ 100 mètres, de sorte qu'il n'était accessible que d'un côté, vers le nord-ouest.

Il n'en reste plus debout aujourd'hui que quelques pans de murs du corps de logis, auxquels on accède par un escalier taillé dans le roc, et une portion notable des murs de la chapelle appuyés de contre-forts, qui forment encore actuellement la partie la plus saillante de la ruine. Cette chapelle, d'une construction plus récente que le reste de l'édifice, était bâtie avec une grande hardiesse sur le rocher en avant du château.

Suivant une note ajoutée par Fr. Reber au texte de Grandidier (*Histoire de la vallée de Lièvre,* extraite de la 3e livraison des *Vues pittoresques,* p. 51), la façade du château avait trois étages, et en 1810 elle était encore assez bien conservée; on voyait à cette époque les pilastres ayant supporté la voûte de la chapelle, qui, dit notre auteur, était d'un «goût gothique». Ad. Lesslin, dans les notes manuscrites qu'il a laissées sur l'histoire du val de Lièpvre, dit que l'emplacement du château consistait en un carré long, précédé à l'ouest d'une vaste cour polygonale, entourée de murailles et flanquée de tours aux angles. Un fossé de 4 à 5 mètres de large, autrefois recouvert d'un pont volant, séparait le château de la montagne. Pour arriver au donjon, situé au nord, il fallait franchir 5 portes protégées par des tours et gravir 4 escaliers taillés dans le roc. La chapelle était située à l'est, en dehors de l'enceinte.

Un trou carré existe au milieu du château; suivant une légende accréditée dans le pays, sa profondeur devait atteindre le niveau de la rivière qui coule au fond du vallon. Des fouilles pratiquées en 1856 prouvent que cette croyance est fausse et que ce prétendu puits n'était qu'une citerne. Les mêmes fouilles ont mis à nu plusieurs fragments de fenêtres ogivales, ainsi que des plaques de poterie en couleur provenant d'un poêle, des fers de lance et de flèches, une épée, des boucles de ceinturon, etc., qui sont conservés dans les collections de M. Lesslin, ainsi qu'une pierre taillée qui passe pour avoir été la clef de voûte de la chapelle. Les côtés de ce bloc de grès présentent cinq saillies, paraissant

1. Aujourd'hui encore un canton forestier, touchant le village d'Echery et peuplé de jeunes chênes, est appelé *les Chéneaux*.

correspondre aux arêtes de la voûte; sur l'une des faces sont sculptées en relief des armoiries qui ne laissent pas que de nous embarrasser: l'écu porte en effet trois émanches, qui répondraient aux armes des Harm de Soulz[1]; mais nous n'avons trouvé aucune trace de cette famille dans les documents concernant le château d'Echery et nous croyons plutôt que ces armoiries étaient celles des Waldner de Freundstein, dont les trois merlettes surmontant les émanches auraient été négligées par le sculpteur. Comme nous le verrons plus loin, la chapelle fut construite vers 1460 par le chevalier Adam d'Andolsheim, alors détenteur d'une partie du château, qu'il délaissa plus tard à son cousin, Hermann Waldner de Freundstein, ce qui rendrait notre hypothèse assez vraisemblable. A cette époque l'autre moitié du château était entre les mains des Hattstatt, dont les armes n'avaient aucune analogie avec notre écusson. Quoiqu'il en soit, nous donnons, pl. III, une reproduction de ce dernier[2], laissant à de plus habiles le soin de décider à quelle famille il doit être définitivement attribué.

Nous possédons des souvenirs plus certains des sires d'Eckerich: ce sont deux pierres tombales provenant du prieuré de Lièpvre, où ils avaient leur sépulture. L'une[3], qui a servi longtemps de table d'autel dans l'église du village, se trouve actuellement dans le cimetière entourant cette église, et porte en bordure sur trois côtés de la face l'inscription suivante en caractères gothiques:

† Hie Ligent || Die Von Eckeric und Ruwent In || Gottes Friden

(Ici sont couchés ceux d'Eckerich et reposent dans la paix de Dieu.)

L'autre pierre tombale parvenue jusqu'à nous est beaucoup plus fruste; elle est conservée à Lièpvre dans le jardin de MM. Dietsch, dont le vaste établissement industriel est construit sur l'emplacement même de l'ancien prieuré, et l'inscription, disposée comme sur la première tombe, est illisible, à l'exception des deux mots *Eckerich* et *Militis;* ce dernier fait croire qu'elle recouvrait les restes d'une châtelaine d'Echery.

Tous nos historiens, Schœpflin[4] et Grandidier[5] en tête, s'accordent à fixer au treizième siècle la fondation du château d'Echery. Ils se basent

1. Kindler de Knobloch, *Der alte Adel im Oberelsass,* p. 33.

2. Un moulage de ce fragment d'architecture existe dans les collections de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace (*Bulletin,* t. XVII, p. 135).

3. Voir pl. III.

4. *Alsatia illustrata,* II, p. 123.

5. *Vues pittoresques,* Echery, p. 11 et *Œuvres inédites,* I, p. 307.

sans doute sur ce qu'en dit Richer dans sa chronique de l'abbaye de Senones, écrite vers l'an 1264: «le nom d'Acheric sert encore aujourd'hui «à désigner un village où demeurèrent plus tard de nobles hommes, dans «le temps desquels on découvrit des mines d'argent...... De leur famille «descendirent des hommes qui *de nos temps* (donc au XIII[e] siècle) fon«dèrent un château dans la vallée Lebrath (ou de Lièpvre), qu'ils appe«lèrent du dit nom d'*Acheric*[1].»

Don Calmet reproduit cette citation dans sa *Notice de la Lorraine*[2].

Par contre le chanoine Jean Ruyr, dans son curieux ouvrage sur les *Sainctes Antiquités de la Vosge,* dont la 1[re] édition a été imprimée à Saint-Dié en 1625, parlant de Guillaume et Acheric, qui passent pour s'être retirés au vallon d'Echery dès le neuvième siècle, afin d'y vivre dans la solitude[3], écrit[4]:

«Environ cinquante ans après le décès des premiers culteurs (Guillaume «et Acheric), aucuns gentils-hommes curieux de nouveauté, firent creuser «la montagne d'illec, pour en tirer mines d'argent, et du profit de ce, «en bastirent une forteresse à peu près de là, nommée la Tour d'Eschery.»

D'après J. Degermann[5], ce serait là l'origine de notre château, dont la fondation remonterait donc au dixième ou au onzième siècle, tandis qu'il faudrait voir dans l'édifice dont parle la chronique de Richer le château dit de Zugmantel, qui aurait été construit au treizième siècle par les descendants des premiers seigneurs d'Echery; il s'élevait au centre du village de Sainte-Croix-aux-Mines, à l'entrée du vallon Grand-Rombach.

Le château de Zugmantel, qui devint un fief des ducs de Lorraine, après l'extinction des nobles d'Eckerich en 1381, est moins connu que le château d'Echery. Il joua cependant un certain rôle au moment de l'invasion des Armagnacs en Alsace[6]. En 1445 l'armée du Dauphin rentrait en France, revenant de l'expédition envoyée par Charles VII pour purger le pays de ces bandes d'aventuriers; sur l'assurance du marquis de Bade

1. SCHŒPFLIN-RAVENEZ, t. III, p. 457.

2. T. I, p. 740.

3. Le regretté J. Degermann, dans son beau travail sur le *Monastère d'Echery*, publié ici-même en 1895, émet l'opinion que Guillaume et Acheric pourraient bien n'avoir été qu'une seule et même personne: Guillaume d'Acheric; il établit qu'ils ont vécu, non au neuvième siècle, mais au dixième seulement, attendu que Blidulphe, qui les avait précédés dans la contrée et qui est le fondateur probable du monastère d'Echery, n'y est arrivé que vers 938.

4. Édition d'Épinal, 1633, p. 231.

5. *Le Monastère d'Echery,* tirage à part, p. 4.

6. TUETEY, *Les Écorcheurs sous Charles VII,* t. I, p. 152.

qu'elle y serait en sûreté, Philippe de Jalognes, maréchal de France, déposa au *Château de Sainte-Croix* l'artillerie du Dauphin. Après la défaite des Armagnacs entre Sainte-Croix et Lièpvre, le 18 mars 1445, les habitants des vallées de Lièpvre et de Villé, enhardis par leur succès, s'emparèrent de l'artillerie du roi de France, non sans avoir largement festoyé au dit château. Une lettre de Charles VII, datée du 4 avril 1445 et adressée au marquis de Bade, alors détenteur de cette partie de la Lorraine, se plaint de cet enlèvement et réclame, avec la punition des coupables, la restitution de son artillerie, dont il fait l'énumération.

Nous ne savons à quelles circonstances ce château devait son nom de Zugmantel ou Zuckmantel (c'est ainsi qu'il est orthographié dans la plupart des actes de l'époque).

La famille noble des Zuckmantel de Brumath, qui était établie dans la Basse-Alsace dès le quatorzième siècle, en fût-elle investie après la disparition des Eckerich? Cela ne résulte d'aucun document à notre connaissance, et J. Degermann[1] suppose qu'il n'y aurait là qu'une similitude d'un nom de lieu assez répandu en Allemagne.

Quoiqu'il en soit, cette dénomination apparaît pour la première fois dans un accord daté de 1473, par lequel Jean Martin, *châtelain de Zuckmantel* et Jean Dohan, mayeur des sires de Hattstatt, au nom du village et de la communauté de Lièpvre, d'une part, et Antoine Rapp, prieur et gouverneur du Prieuré de Lièpvre, d'autre part, s'entendent au sujet des grosses et menues dîmes de ce lieu[2].

Au siècle suivant, en 1547, Christine de Danemark, duchesse douairière de Lorraine, «pourvoit Jacques Raynette, capitaine de Spitzenberg[3], de l'estat d'officier ez château de Zuckmantel et du val de Lièpvre, que les maires des dits lieux possédaient auparavant.» Les lettres de provision ajoutent que cet office porte en allemand le nom de *Amptman*[4].

Les archives de Meurthe-et-Moselle contiennent pour cette époque de nombreuses pièces dans lesquelles Jacques de Raynette rend compte de sa gestion au val de Lièpvre: dépenses pour réparations au château de Zuckmantel, pour messages envoyés à la cour de Lorraine, frais de procédures instruites contre des femmes accusées de sorcellerie, amendes perçues, redevances des moulins du val, produit des mines, etc. — En

1. *Le Monastère d'Echery,* tirage à part, p. 5.

2. Archives de Meurthe-et-Moselle, layette Val de Lièpvre T (B 952), n° 10.

3. Spitzenberg, château situé entre Saint-Dié et Saales, près Provenchères (SCHOEPFLIN-RAVENEZ, IV, p. 459; voir aussi DOM CALMET, *Notice de la Lorraine,* II, p. 521).

4. Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 955, n° 7.

1562 nous trouvons la curieuse mention d'une somme payée au maître de la compagnie des arquebusiers de Sainte-Marie, pour 12 paires de chausses que le duc de Lorraine leur accorde chaque année «pour tirer et faire passe-temps et pour que la compagnie soit prête à lui faire service[1].»

En 1567 le château est en très mauvais état; le capitaine de Spitzenberg, officier, et Henry Gemel, châtelain de Zuckmantel, font estimer par des hommes du métier les réparations devenues nécessaires: leur devis s'élève à la somme de 362 francs, 2 gros, monnaie de Lorraine[2].

En 1578 les comptes de Jacques de Reynette nous donnent un renseignement intéressant pour la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines: c'est un relevé des «droictures appartenant à la châtellenie de Zuckmantel», qui énumère les moulins à farine et foulons de Lièpvre, Sainte-Croix et Sainte-Marie, avec les rentes en grains ou en espèces dues par leurs détenteurs, lesquelles rentes se partageaient par moitié entre les châtelains de Zuckmantel et ceux d'Echery, côté des Hattstatt[3].

Quelques années plus tard, en 1590, Jacques de Reynette, capitaine de Spitzenberg, surintendant des mines du val de Lièpvre, côté lorrain, adresse au duc de Lorraine une requête tendant à faire construire des prisons pour les mineurs; l'année suivante il se voit contraint à chercher un logis pour lui-même, et s'adresse au duc pour «obtenir un logement convenable, attendu que son Altesse a accordé sa maison de Zuckmantel au sieur de Saint-Ballemont»[4].

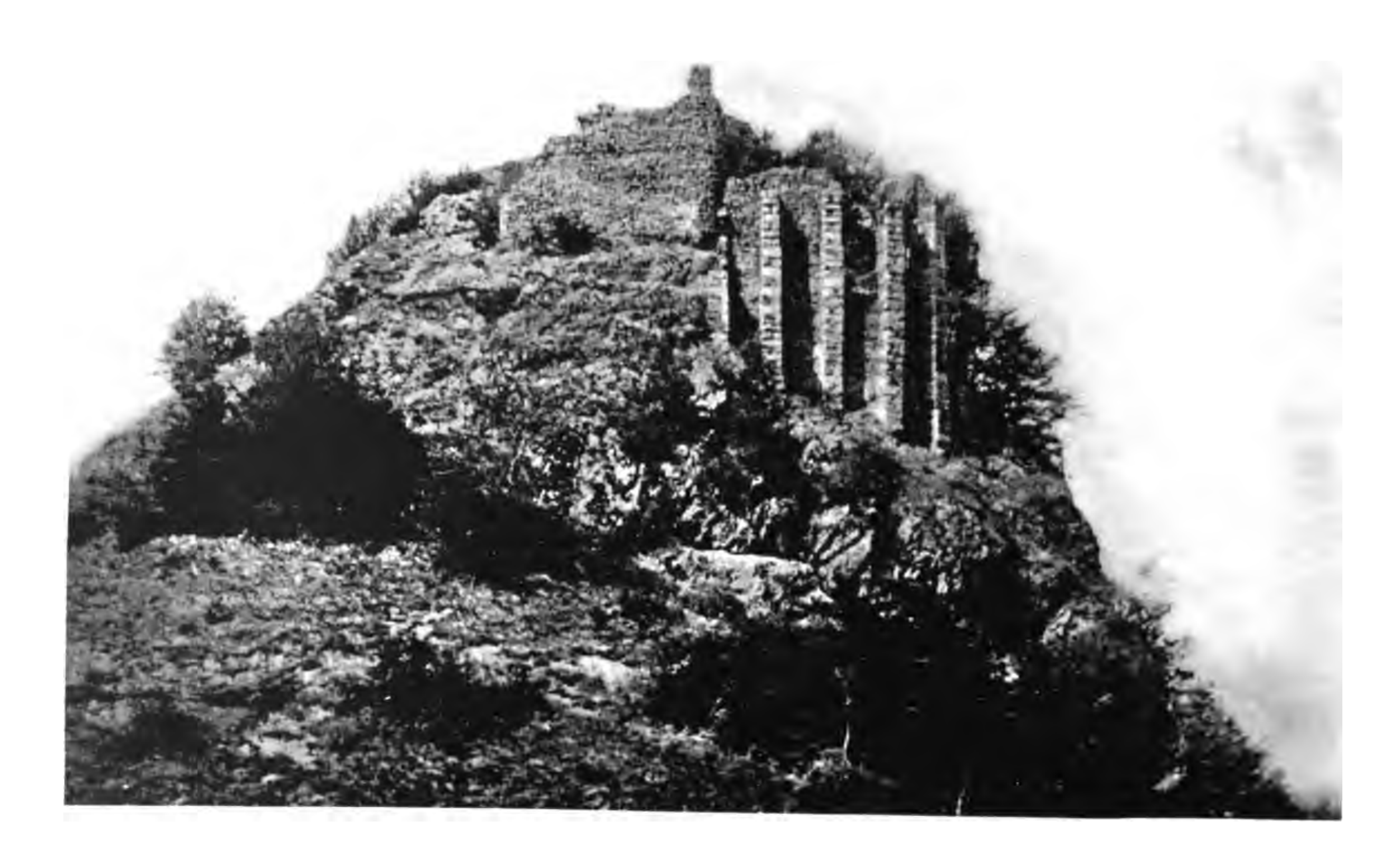
Il existe en effet au Trésor des Chartes à Nancy des reversales de Gérard de Reinach, seigneur de Saint-Baslemont, chef des gardes suisses du duc de Lorraine, dans lesquelles il expose que, par lettres patentes du 15 septembre 1589, le duc Charles de Lorraine lui a octroyé pour sa vie durant le château ou maison fossoyée de Zuckmantel, avec toutes ses appartenances et les rentes qui en dépendent; ce don est fait en considération des services fidèles dudit Gérard de Reinach, «qui a quelquefois à se rendre dans la plaine d'Alsace pour mettre ordre à ses affaires et prend volontiers son chemin par le val de Lièpvre.» Les lettres patentes ajoutent «qu'il sera avisé d'assigner ailleurs au surintendant Jacques de Reynette une compensation en même espèce, ou en argent, pour l'équivalent de ce que dessus[5].»

1. Archives de Meurthe-et-Moselle, reg. B, 9544.
2. Ibid., liasse B, 9662.
3. Ibid., reg. B, 9551, f° 60.
4. Ibid., B, 955, n° 36.
5. Ibid., B, 953, n° 67.



Le Château d'Echery.

Pl. II.



Le Château d'Echery.





Le Château d'Echery.

1. Clef de voûte de la Chapelle. — 2. Pierre tombale des Eckerich.

Vers 1597 Jean Jacques de Reynette, sieur de Voisey, capitaine de Spitzenberg et surintendant du val de Lièpvre, probablement fils de Jacques Reynette, a repris possession de notre château; dans une requête au duc Charles de Lorraine, datée de 1605, il expose que depuis sept à huit ans qu'il habite le château de Zuckmantel pour vaquer à son office, il n'a importuné le duc d'aucune demande de réfections, bien qu'il ait trouvé le château fort ruiné; il supplie le duc, en considération des services de ses ancêtres, et avec l'espoir de continuer lui-même «de bien en mieux», de lui accorder en propre ladite châtellenie. Cette demande est agréée, moyennant l'abandon au duc de Lorraine de la seigneurie de Spitzenberg avec ses revenus[1].

Jean Jacques de Reynette doit être décédé vers 1609; à partir de cette date les comptes sont rendus par Pierre, puis par Nicolas Fournier.

Mais la dynastie des Reynette n'est pas éteinte: en 1619 Gabriel de Reynette, grand prévôt et chanoine en l'église insigne de Saint-Dié, déclare que son petit-neveu, Jacques de Reynette, est héritier du fief et château de Zuckmantel, concédé au feu sieur de Voisey, son père; il adresse en son nom une requête au duc de Lorraine pour se plaindre du refus des habitants du val de Lièpvre de fournir les corvées nécessaires aux «rétablissements et réfections des bâtiments du château de Zuckmantel et du moulin en dépendant», et obtient une nouvelle réglementation de ces corvées[2]: les fossés du château devront être vidés, les matériaux nécessaires à son entretien devront être charroyés par les corvéables, auxquels il sera donné «du pain et du vin raisonnablement.»

Deux ans plus tard, en 1621, le fief de Zuckmantel est engagé par Henri de Lorraine au sieur André des Bordes, capitaine de Sierques, à la suite du décès de son dernier possesseur, J. J. de Reynette, mort en Bohême au service de l'empereur. Cette cession est faite en compensation d'une somme de 12,000 francs, versée par le sieur des Bordes au duc de Lorraine pour subvenir aux dépenses extraordinaires causées par les troubles survenus à la frontière; il sera toujours loisible au duc de racheter ledit fief pour la même somme de 12,000 francs; en outre l'acquéreur devra construire à ses frais une prison destinée à remplacer la geôle du château[3].

---

1. Archives de Meurthe-et-Moselle, liasse B, 9576.

2. Archives de Sainte-Croix-aux-Mines. (Document publié par M. A. Ehret dans le *Messager des Vosges* du 5 novembre 1896.)

3. Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 9597.

En 1625 André des Bordes est décédé; il résulte d'un compte de Pierre Fournier, rendu en 1634, que sa veuve et ses enfants ont obtenu la jouissance du château jusqu'au réachat, qui ne pourra se faire avant huit ans. Ce document reproduit l'énumération de 1578 des droits appartenant à la châtellenie de Zuckmantel et y ajoute la nomenclature des prés et terres qui en dépendent[1].

Cet acte de 1634 est le dernier que nous ayons trouvé concernant ce castel; il nous permet de supposer que le château n'a pas été détruit par les Suédois, qui avaient ravagé le val et incendié Lièpvre dès 1633, et nous devons admettre plutôt, avec J. Degermann, que le château de Zuckmantel fut compris parmi les nombreuses forteresses démolies en 1636, par ordre de Louis XIII, pour assurer le libre passage de ses armées de France en Alsace.

De toutes façons il n'était plus debout en 1761; Schœpflin écrit à cette date qu'on voit à Sainte-Croix les ruines «d'un château-fort détruit[2].»

En 1774 les restes du château et son emplacement[3] furent cédés à Nicolas Pierre Aubry, régent d'école à Sainte-Croix, par arrêté du Conseil d'État et par contrat d'acensement consenti par la chambre des notaires de Lorraine, à charge de payer au domaine une redevance annuelle fixée à un rézal de froment; ce contrat de cession fut ratifié le 19 vendémiaire an XI par le Conseil de préfecture du Haut-Rhin et prit fin en 1839, le sieur J. B. Aubry ayant été autorisé à cette date à racheter la redevance annuelle[4]. Les ruines se voyaient encore en 1815[5] et servirent dès lors de carrière pour la construction des maisons du voisinage; la propriété Gros-Aubry, près de l'église paroissiale, s'élève aujourd'hui sur leur emplacement.

II.

Les nobles d'Eckerich.

Comme nous l'avons vu plus haut, le château du Petit-Rombach a été construit par les nobles d'Eckerich, enrichis par l'exploitation des mines.

Les ducs de Lorraine tenaient à cette époque du monastère de Lièpvre

1. Archives de Meurthe-et-Moselle, reg. B, 9610, fol. 154.

2. *Alsatia illustrata*, II, p. 273.

3. Un plan dressé à l'appui de cet acte donne l'emplacement exact du château et ses dimensions: il formait un rectangle de 22 mètres de long, sur 16 de profondeur. (Archives de Meurthe-et-Moselle, reg. B, 11158).

4. Notes du capitaine Aubry, décédé à Sainte-Croix en 1896

5. A. Jæger, *Précis historique de Sainte-Croix-aux-Mines*, p. 7.

l'advocatie du val; dans ses notes manuscrites, Ad. Lesslin rapporte que lesdits ducs nommèrent les seigneurs d'Eckerich sous-voués du monastère et leur permirent, par libéralité, de construire un château au Petit-Rombach. Quoique cette affirmation ne soit accompagnée d'aucune preuve, elle est confirmée par les documents qui font de la seigneurie d'Echery un fief des ducs de Lorraine, et elle concorde avec le fait de la sépulture des Eckerich au monastère de Lièpvre.

Faut-il réellement conclure du texte de Jean Ruyr, cité plus haut, que le château d'Echery ait été construit dès le dixième ou le onzième siècle? — Ce qui permettait d'en douter, c'est que la première mention certaine d'un sire d'Eckerich date de l'année 1232.

Dès lors les nobles d'Eckerich jouent un rôle important dans la contrée; leur famille est nombreuse et puissante, et se divise en plusieurs branches, dont l'une prend le nom de Waffler, ou Waffeler.

Les Waffeler d'Eckerich sont connus comme Schultheiss impériaux de la ville de Schlestadt, de 1299 à 1352[1]. Henri Waffeler cède cette charge en 1312 à Godefroy, comte de Linange, pour la somme de 400 marcs d'argent[2]; mais elle ne tarde pas à revenir dans la famille Waffeler, une lettre de 1318, citée par Hertzog, en fait foi.

On trouve les Eckerich alliés aux familles nobles suivantes: d'Andolsheim, Fürst de Brumath, de Hattstatt, de Hurretsch, de Landsberg, Marshall de Stotzheim, de Masevaux, zum Ried, de Rosheim, de Wasselonne, Zorn-Lapp et Zorn-Schultheiss[3].

Leurs armoiries portaient sur champ d'argent une poutre en diagonale de gueules, parsemé de six fleurs de lis de gueules, trois de chaque côté; sur le casque deux ailes déployées, traversées de poutres de gueules et semées de fleurs de lis comme l'écu[4].

Comme variante, l'écusson de Jean d'Eckerich est surmonté en 1332 d'un buste de femme couronné[5].

Les Waffeler portaient sur l'écu un lion d'or, avec couronne d'argent, sur champ de sable; de même sur le casque. De plus, comme Schultheiss de la ville de Schlestadt, ils joignaient à leurs armoiries particulières une croix de sable sur champ d'or[6], à titre de privilège spécial accordé par l'empereur.

1. Hertzog, *Edelsasser Chronick*, liv. VII, p. 6.
2. Ibid., liv. VII, p. 8.
3. Kindler de Knobloch, *Der Alte Adel im Ober-Elsass*, p. 22.
4. Hertzog, *Edelsasser Chronick*, liv. VI, p. 167.
5. Kindler de Knobloch, loc. cit., p. 22.
6. Hertzog, liv. VII, p. 6.

Le nom des Eckerich se retrouve dans de nombreux documents du treizième et du quatorzième siècle, principalement dans les archives des Ribaupierre. Le premier en date est Gunther ou Gérard d'Eckerich, qui en 1232 figure comme témoin dans une donation faite par Henri, comte de Werd et landgrave d'Alsace, à l'église de Strasbourg[1].

En 1239 et 1259 Walter Waffeler est cité dans deux lettres des évêques de Strasbourg, Berthold et Henri[2].

En 1259 les deux frères Henri et Gérard d'Eckerich figurent comme témoins dans des lettres féodales de Sigebert, comte de Werd, landgrave d'Alsace[3].

En 1271 Luck[4] mentionne Walter Waffeler, Eligenta sa femme, Agnès, Catherine et Guillaume, leurs enfants.

En 1278 les *Annales des Dominicains de Colmar*[5] relatent le décès d'un seigneur d'Eckerich, mais sans indiquer son prénom, ni la cause de sa mort violente (*interfectus est*, dit le texte). Jean Ruyr, qui reproduit ce fait dans l'ouvrage cité plus haut, ajoute: «je crois qu'il est enterré à Saint-Alexandre de Lièpvre, en la chapelle, du côté de l'Évangile.» En 1279 apparaissent les nobles Henri, Gérard, Cunon et Cuncermann d'Eckerich, et Ercemann dit Waffeler, dans une charte de l'abbaye de Moyenmoutier donnée par Belhomme[6]; ce document rapporte que les juges délégués du Saint-Siège confirment Arnold, recteur de l'église paroissiale d'Eckerich, dans la possession de cette cure, qui lui a été donnée par l'abbaye, à l'exclusion de Gérard, clerc de l'église de Risquivilla (diocèse de Bâle), que les susdits nobles d'Eckerich avaient nommé à ladite cure, s'arrogeant à tort le patronage de celle-ci.

Les seigneurs d'Eckerich paraissaient avoir atteint à cette époque leur plus grande prospérité, lorsqu'un événement tragique vint y mettre fin, au moins pour un temps: les *Annales des Dominicains de Colmar*[7] racontent qu'en 1284 Jean de Eckerich, qui l'emportait sur tous ses parents en puissance et en richesses, fut traîtreusement mis à mort par ses propres cousins. Désireux de venger son allié, le seigneur de Hohenstein, landvogt d'Alsace, aidé par Conrad de Lichtenberg, évêque de Stras-

1. Laguille, *Histoire d'Alsace, preuves*, p. 36.
2. Schœpflin, *Alsatia diplomatica*, I, p. 383 et 429.
3. Luck, *Annales Rappolstinienses*.
4. Ibid.
5. Édition Gérard et Liblin, p. 70.
6. *Historia mediani monasterii*, Argentorati 1724, p. 336.
7. Édition Gérard et Liblin, p. 114.

bourg, assiégea le château d'Echery avec des forces considérables et l'emporta dans un court espace de temps.

Schœpflin ajoute[1], d'après les archives ducales de Nancy, que deux ans après, en 1286, l'évêque Conrad «avait dans sa main le château d'Eckerich, qui est un fief du noble homme, Frédéric de Lorraine, à la volonté de ce dernier.»

L'évêque et «Otton d'Ochsenstein, Vogt d'Alsace, promirent au duc Frédéric de rendre le château, avec toute la terre y attenant, aux héritiers légitimes, qu'ils s'efforceraient de réconcilier; que si ces derniers ne se réconciliaient pas, ils rendraient le château au duc[2].»

Grandidier rapporte de son côté[3] qu'en 1286 Frédéric III, duc de Lorraine, confia la garde du château d'Echery, qui était un de ses fiefs, à Conrad, évêque de Strasbourg.

La réconciliation entre les sires d'Eckerich, souhaitée par leurs vainqueurs, semble s'être fait attendre, car en 1289 le même duc Frédéric transféra leur château à son cousin, Henry de Blamont, avec tous les fiefs de la vallée de Lièpvre qui en dépendaient, à l'exception de ceux qui avaient été donnés à la Vogtei de Wasselonne[4].

Henry, sire de Blamont, tenait la seigneurie de ce nom des évêques de Metz[5], mais n'en était pas moins l'homme-lige du duc de Lorraine, qui l'appelait son «ami et féauble cousin[6]»: en 1290 nous voyons Henry de Blamont appelé à mettre fin au différend existant entre Ferry III de Lorraine, Anselme et Henri de Ribaupierre[7]; et en 1309 il rend le même office à ces deux frères au sujet des contestations qui se sont élevées entre eux[8].

Les nobles d'Eckerich et les Waffeler ne tardèrent du reste pas à rentrer en possession de leur château, qu'ils paraissent avoir détenu en commun et qu'ils conservèrent jusqu'à leur extinction en 1381; désormais

---

1. *Alsatia illustrata,* II, p. 123.

2. Schœpflin-Ravenez, IV, p. 290; ce texte est extrait sans doute des lettres indiquées *en déficit* dans l'inventaire des Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 492, n° 10.

3. *Vues pittoresques,* Echery, p. 12.

4. Les lettres d'investiture portent: «lou fley d'Escherey, lou chastel es dou vaul de Lievres et tous les fles qui i appendent et que on tenait de moi au vaul de Lievres». (Schœpflin-Ravenez, IV, p. 290.)

5. Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* I, p. 128.

6. Grandidier, *Vues pittoresques,* Echery, p. 12.

7. Albrecht, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch,* I, p. 136.

8. Ibid., I, p. 197.

ils sont cités comme vassaux des Ribaupierre, tout en restant sous la protection des ducs de Lorraine.

Nous retrouvons en 1288 un Waffeler de Eckerich dans une charte d'Anselme de Ribaupierre, annonçant qu'il restera en paix avec la ville de Strasbourg et les avoués de Wasselonne jusqu'après la foire de Saint-Glérins, et promettant pleine sécurité à tous ceux qui se rendront à Schlestadt ce jour-là, tant pour lui, que pour ses alliés et vassaux, parmi lesquels il cite..... Waffeler de Eckerich[1].

Dix ans plus tard[2], en 1298, le même Anselme de Ribaupierre atteste qu'il a donné en fief héréditaire à Henri Waffeler de Eckerich le bien que Cunon, fils de Kunzemann, tenait au même titre à *Alt-Eckerich*, plus un subside de 4 livres-pfennig de Strasbourg[3], à prélever tous les ans à la Saint-Martin sur la taille de Ribeauvillé; ce fief pouvait être dégagé par le versement d'une somme de 50 marcs d'argent[4].

En 1303 les nobles d'Eckerich figurent parmi les vassaux qu'Anselme de Ribaupierre reconnaît appartenir à son frère Henri[5].

En 1311 une lettre de Thibaut II, duc de Lorraine, conservée aux archives de Meurthe-et-Moselle[6], donne à Henri Waffler d'Eckerich (Henricus Wafflerus de Escherit, miles scultetus in Scelestat), en récompense de ses services, le fief advenu audit duc par la mort de Waultier de Richenberg[7], pour le tenir pareillement en fief, en augmentation de ceux que Waffler tient déjà dudit duc et pourra tenir par la suite. — Nous retrouvons ici Henri Waffler, que nous avons vu plus haut céder en 1312 la charge de prévôt de Schlestadt au comte de Linange, charge dont il était déjà rentré en possession en 1317[8].

En 1315 Henri Waffler reçoit du duc Ferry la cour colongère de Saint-Pierre à Bergheim[9], la collation de la cure du même lieu, un bois derrière Reichenberg et un autre sur la rivière d'Ill[10].

---

1. ALBRECHT, *Rapp. Urk.* I, p. 131.
2. Ibid., I, p. 166.
3. Environ 500 francs de notre monnaie.
4. Ce qui, d'après HANAUER, *Guide monétaire pour l'Histoire d'Alsace*, représenterait actuellement environ 15,000 francs.
5. ALBRECHT, *Rapp. Urk.*, I, p. 178.
6. B, 492, n° 10 bis, *Inventaires du Trésor des Chartes*.
7. Walter de Reichenberg, possesseur du château de ce nom, près Bergheim.
8. GRANDIDIER, loc. cit., p. 12, note *i*.
9. D'après STOFFEL, *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, la marche de cette cour s'étendait depuis la Blind jusqu'à la Liepvrette et les sources de la Fecht.
10. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, B, 739, n° 4.

Le lundi après la Saint-Laurent de la même année, Waffler sert de garant avec d'autres nobles à Frédéric d'Autriche, roi des Romains, pour l'achat d'un cheval au chevalier Krafft de Waldener[1].

Enfin en 1316 des lettres de Ferry IV, duc de Lorraine, accordent à Henry Waffler de Escherich, chevalier, à sa femme et à ses filles, le fief qu'il a acquis de son beau-père, le voué de Wasclehem[2], situé dans le val de Lièpvre et que ledit voué tenait dudit duc, à condition que, faute d'héritiers mâles, ce fief retournerait au duc après la mort des filles de Waffler[3].

Si nous remontons de quelques années en arrière, nous retrouvons un Jean d'Eckerich, que nous appellerons Jean II; il est cité comme l'un des «procureurs de la paix provinciale» conclue en 1313 entre Henri VII, roi des Romains, et les évêques de Strasbourg et de Bâle[4].

C'est sans doute ce même Jean II qui en 1317 est désigné comme fils de Hermann, écuyer, et qui avec Henri Waffler cède à l'abbé de Baumgarten[5] le droit de patronage de l'église de Saint-Guillaume à *Alt-Eckerich,* avec une cour située au même endroit et les dîmes y afférentes[6], à condition que le couvent de Baumgarten payera annuellement 15 Schillings de Strasbourg à l'abbaye de Moyenmoutier, rente que cette abbaye percevait autrefois sur les revenus de l'église de Saint-Guillaume. L'acte de donation porte que ce droit de patronage appartenait aux sires d'Eckerich par voie héréditaire et non à titre de fief, leurs ancêtres l'ayant possédé de toute ancienneté; nous avons vu cependant qu'il leur était contesté en 1279 par l'abbaye de Moyenmoutier.

En 1320 Jean de Ribaupierre fait savoir que les fiefs que Henri Waffeler de Eckerich tient de lui au val de Lièpvre, «depuis l'Isenbach[7], en amont, et depuis la Lieur-Schelle[8], également en amont, en remontant

---

1. Schœpflin, *Als. dipl.,* II, p. 115.

2. Il s'agit ici de l'un des Vogt de Wasselnheim dont parle Schœpflin (Ravenez, IV, p. 473. Nous avons vu, en effet, qu'en 1239 une partie des fiefs lorrains du val de Lièpvre avait été donnée à la Vogtei de Wasselonne. D'autre part, nous verrons plus loin que l'une des branches de la famille Waffler portait le nom de Bischovisheim, village que les Vogt de Wasselnheim tenaient en fief de l'évêché de Strasbourg.

3. *Archives de Meurthe-et-Moselle,* B, 739, n° 5.

4. Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse,* I. p. 113.

5. Abbaye de l'ordre de Citeaux, dans la Basse-Alsace, près Andlau.

6. J. Degermann, *Le Monastère d'Echery,* p. 21; on y trouvera des renseignements intéressants sur l'église et la dîme de Saint-Guillaume.

7. Ruisseau de la Goutte Saint-Blaise.

8. Liverselle, ruisseau de Hergochamps.

le cours de l'eau jusqu'à la limite de la fonte des neiges, et ce qui est situé entre ces cours d'eau, terres et gens, eaux et forêts, ainsi que tous les droits qui en dépendent», reviendront à la fillé de Waffeler et à ses héritiers, dans le cas où celui-ci viendrait à décéder sans laisser d'enfant mâle[1].

En 1325 Henri Waffeler figure avec les Ribaupierre en tête des seigneurs qui ont juré de maintenir la paix avec la ville de Strasbourg, à la suite de l'emprisonnement dans cette cité du sire Ruschin de Regensbein[2], l'un d'eux[3].

En 1328 Henri Waffeler, sentant peut-être sa fin prochaine[4], comparaît devant Walther de Horbourg, landrichter de la Haute-Alsace, et déclare qu'il a transféré à Guillaume de Werde, à Dietrich de Schrankenfels et à Berthold son frère, tous les fiefs qu'il tient du duc de Lorraine, de l'évêque de Strasbourg et du landgrave de la Basse-Alsace. Le transfert a été fait avec l'assentiment de Jean de Eckerich, son cousin, pour le fief détenu par eux en commun et qui est dénommé le château d'Eckerich. En même temps ledit Jean d'Eckerich consent à ce transfert pour le compte de noble dame Suzanne, fille de Henri Waffeler, et de ses enfants, Henri, Werner et Frédéric[5].

Quoique les seigneurs témoins de cet acte aient émis l'avis que ce transfert fut autorisé, il ne semble pas avoir été mis à exécution en ce qui touche le château d'Eckerich, car les noms des Werde et des Schrankenfels ne figurent plus dans aucun document le concernant.

Par contre, en 1331 Elizabeth d'Autriche, duchesse régente de Lorraine, donne à Wernher dit Gutman de Hattstatt, mari de Suzanne Waffeler citée plus haut[6], l'investiture de la partie des châteaux d'Eckerich et de Reichenberg que Henri Waffeler, son beau-père, tenait en fief du duc Ferry[7].

Vers 1330 Jean II de Eckerich commence à jouer un rôle dans l'his-

---

1. Albrecht, *Rapp. Urk.*, I, p. 262.
2. Reguisheim, canton d'Ensisheim.
3. Schœpflin, *Als. dipl.*, II, p. 134.
4. Nous n'avons pas retrouvé la date exacte de sa mort, mais il ne vivait plus en 1332 (Albrecht, *Rapp. Urk.*, I, p. 320).
5. Albrecht, *Rapp. Urk.*, I, p. 288.
6. Suzanne Waffeler épousa en secondes noces Conrad de Ilzicka, et en 1333, avec son autorisation, elle restitua au prieuré de Lièpvre les dîmes et la collature de la chapelle de Sainte-Marie. (*Archives de la Basse-Alsace*, G, n° 1552.)
7. *Archives de Meurthe-et-Moselle*, B, 739, n° 7.

toire du pays : il a des droits sur la ville de Turkheim, que l'empereur Louis de Bavière lui rachète à cette date pour la somme de 200 marcs[1], et en 1335 il figure au nombre des seigneurs appelés à la cour de ce monarque; le chroniqueur qui rapporte ce fait ajoute qu'on ignore ce qui fut traité dans cette entrevue[2]. A peu près à la même époque il est le héros de deux épisodes guerriers, qui nous sont rapportés comme suit:

En 1331 Jean, sire d'Eckerich, se rend à l'appel de son suzerain, le duc de Lorraine, alors en guerre avec le comte de Bar et le chapitre de Saint-Dié, et ravage les villages de Bertrimoutier, Provenchères, Remoneix et Sainte-Marguerite, qui dépendaient dudit chapitre[3]. Jean d'Echery, prévenu de la marche en avant des troupes du chapitre, les attire dans une embuscade et fait prisonniers les trois chanoines qui les commandaient, Jean de Toulon, Geoffroy d'Herbeuviller et Nicolas de Porcher. Tandis que les troupes du chapitre sont laissées en liberté, les trois chanoines sont conduits et enfermés au donjon d'Eckerich, puis échangés contre le chevalier d'Hurbache et le comte de Linange, donnés comme otages, pendant que le chapitre négociait leur rançon avec le sire Jean; celle-ci fut fixée à 750 livres de bons tournois, somme équivalent à environ 13,000 francs de notre monnaie, et représentant, suivant la coutume de l'époque, les revenus d'une année des trois captifs, pris les armes à la main.

Le chapitre essaya alors de gagner à son parti le chevalier dont il venait d'éprouver la valeur; mais le sire d'Eckerich ne voulut écouter aucune proposition avant le rétablissement de la paix avec le duc de Lorraine. Ce ne fut qu'en 1338 qu'il consentit à entrer à la solde de l'église de Saint-Dié, et que le chapitre lui céda, pour lui en tenir lieu, la ferme de la Fosse, qui forme aujourd'hui le village de la Grande-Fosse[4]; cette ferme était évaluée à 20 livres de Strasbourg par année.

En 1336 Jean d'Eckerich figure parmi les vassaux de Berthold de Bucheck, évêque de Strasbourg[5]; dans un dénombrement donné par Schœpflin[6] des fiefs nobles dépendant à cette époque de l'évêché se trouvent: «Jean d'Eckerich et ses oncles paternels, le village de Saint-

1. Albrecht, *Rapp. Urk.*, I, p. 305.

2. Ibid., I, p. 345.

3. Gravier, *Histoire de Saint-Dié*, p. 164.

4. Canton de Provenchères, arrondissement de Saint-Dié.

5. Grandidier, *Vues pittoresques*.

6. Ravenez, IV, p. 388.

Maurice, de même le village dit Wantselle, à partir du rivage vers Frankenbourg; de même le moulin près de Kestenholtz.»

Peu de temps après Jean d'Eckerich se joint à plusieurs nobles de la ville de Schlestadt, qui renient l'autorité de l'évêque; Risler[1] nous donne, d'après la chronique d'Albert de Strasbourg[2], le récit suivant des hostilités qui furent la conséquence de cette révolte:

«L'édit du 6 août 1338 mandait aux villes impériales de prendre les armes contre l'évêque de Strasbourg, Berthold de Bucheck.

Les Schlestadtiens, commandés par Jean d'Eckerich, s'empressèrent d'entrer dans la lice et envahirent par le fer et la flamme toutes les dépendances soumises à l'évêché. Les ducs d'Autriche avec une armée, l'évêque de Bâle, accompagné de 4000 hommes d'infanterie et de 200 cavaliers, l'abbé de Marbach, suivi de ses vassaux, et le comte Ulrich de Wurtemberg avec 300 hommes, volent au secours de Berthold. L'évêque, ne pouvant s'emparer de Schlestadt, dirige sa vengeance contre le val de Lièpvre, en haine d'Eckerich, et y commet d'affreux ravages. Dans la première nuit de son invasion il prend ses dispositions pour activer le siège du château d'Eckerich; mais un détachement de l'armée des ducs ayant mis le feu à Lièpvre, en sonnant la retraite, attira le reste de l'armée hors du vallon, et l'évêque, trompé par ce signal d'alarme, opéra un mouvement rétrograde. La cavalerie d'Eckerich profita de cette heureuse diversion et s'embusqua dans un défilé où elle attendit l'ennemi.

Les cavaliers de l'évêque de Bâle formaient l'arrière-garde des troupes épiscopales; quand ils furent engagés dans le passage étroit où se trouvaient les hommes d'Eckerich, une nuée de flèches vint les assaillir et jeter l'épouvante dans leurs rangs. A un signal convenu, les paysans de la vallée, postés au haut de la montagne, achevèrent la déroute des épiscopaux en roulant sur eux d'énormes quartiers de rocs.

Berthold était décidé à retourner sur ses pas, mais Jean Eberter, l'un de ses lieutenants, mieux inspiré, fit avancer rapidement la bannière épiscopale, entraîna l'armée à sa suite, laissant croire à ceux d'Eckerich qu'il fuyait. Trompés par ce mouvement et persuadés qu'ils n'avaient plus qu'à compléter leur victoire, les Impériaux sortirent de leur embuscade. Ainsi le piège qu'Eberter leur avait tendu réussit. Celui-ci arrête son mouve-

1. D. Risler, *Histoire de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines*, p. 29.

2. *Alberti Argentinensis Chronicon*, dans «Ursticius germaniae Historicorum illustrium», Francfort 1670, t. II, p. 175. Specklin, dans ses Collectanées, édition R. Reuss, p. 221, rapporte les mêmes faits, mais il les place en 1336. Voir aussi sur le même sujet: Grandidier, *Œuvres inédites*, IV, p. 151.

ment, fait face à l'ennemi, débusque les paysans des hauteurs et assure la marche des épiscopaux, qui vont mettre le siège devant Schlestadt». — Arrêtons ici cette citation, la suite du récit ne concernant plus les Eckerich.

En 1343 Jean d'Eckerich et ses fils, Jean et Heintzmann, signent un accord avec Louis et Frédéric d'Oettingen[1], landgraves d'Alsace, au sujet de leurs contestations relatives aux bois de Saint-Hyppolite et de Frankenburg[2].

Vers l'année 1350 Jean II, dit le jeune, devient plus pacifique: il figure à cette date à côté des Ribaupierre, des Hattstatt et autres seigneurs, qui déclarent mettre fin aux hostilités avec la duchesse régente de Lorraine, Marie de Blois[3], et ne joue plus désormais que le rôle de médiateur.

En 1353 il signe comme témoin l'acte par lequel Jean, Ulrich et Bruno conviennent de laisser indivis pendant dix ans après la mort de leur père, Jean de Ribaupierre, tous les biens qui leur parviendront d'icelui[4].

Enfin en 1357 il est l'un des trois arbitres auxquels se soumettent, pour mettre fin à leurs différends, Jean de Ribaupierre et ses fils d'une part, et les Hattstatt et la ville d'Oberbergheim d'autre part[5].

De la même année 1357, nous avons une convention des seigneurs de Ribaupierre sus-nommés, par laquelle ils refusent aux nobles de Hattstatt, de Hus et d'Eckerich l'autorisation de léguer ou d'engager à autrui les fiefs qu'ils tiennent de la seigneurie, parmi lesquels sont comptés les terres situées au val de Lièpvre et les droits dont les seigneurs d'Eckerich et de Hattstatt sont investis[6].

Deux ans après, en 1359, Jean de Eckerich est décédé, laissant un fils, Henselin ou Jean III, qui sera le dernier de sa lignée.

Dans un acte de 1359 Henselin d'Eckerich, écuyer, se déclare caution vis-à-vis des seigneurs de Ribaupierre à la place de feu son père, le chevalier Jean d'Eckerich[7].

En 1363 Henselin d'Eckerich est cité dans deux actes comme codébiteur de plusieurs autres seigneurs envers la ville de Strasbourg[8].

---

1. Voir sur les comtes d'Oetingen Schœpflin-Ravenez, V, p. 497.
2. Vidimus de 1537 existant aux archives de Meurthe-et-Moselle, B, 908, n° 24.
3. Schœpflin, *Als. dipl.*, II, p. 199.
4. Albrecht, *Rapp. Urk.*, I, p. 517.
5. Ibid., I, p. 546.
6. Ibid., I, p. 550.
7. Ibid., I, p. 556.
8. Ibid., I, p. 589 et 590.

En 1374 les héritiers des Eckerich paraissent pressentir l'extinction de la famille; les archives de la Haute-Alsace contiennent en effet une donation entre vifs, par laquelle Jean Ier, duc de Lorraine cède à Bruno de la Halte Rabapiere (haute Ribaupierre) l'expectative des fiefs qui pourront lui échoir à la mort de Coinche et Werlin de Hattstatt et des enfants de Jean d'Eschery[1].

Schœpflin nous apprend que Jean d'Eckerich, fils de Jean, meurt en 1381, le dernier de sa race[2]. Cette date se trouve confirmée par un document de 1383, relatif à un arbitrage entre Bruno de Ribaupierre et différents autres seigneurs, au sujet d'une garantie qu'ils avaient donnée pour Jean d'Eckerich et son fils Henselin, tous deux décédés[3].

Nous avons vu plus haut que les Eckerich se sont alliés à plusieurs familles seigneuriales d'Alsace: nous signalerons entre autres un chevalier Jean de Masevaux, qui est «dit de Eckerich» en 1389[4]; puis la branche de la puissante famille des Zorn qui portait au quatorzième et au quinzième siècle le nom de *Zorn d'Eckerich.* D'après Hertzog[5], ces Zorn tiraient leur nom «d'un château appelé Eckerich, qu'ils auraient cédé aux Ribaupierre contre le château de Weyerspurg[6] et le village d'Oberhausbergen». Schœpflin rapporte que le château de Weyerspurg était entre les mains des Zorn de Lapp, qui en 1499 en firent l'oblation aux Ribaupierre[7].

Suivant Lehr[8], c'est en 1446 que Jean Zorn d'Eckerich fut investi par Maximin de Ribaupierre du village d'Oberhausbergen, avec les dîmes de Gottesheim et Geisweiler; le château de Weyersburg y aurait été joint plus tard.

Nous verrons plus loin qu'à cette époque le château d'Echery était partagé par moitié entre les Ribaupierre et les Hattstatt, et aucun document ne nous apprend à quelle date il aurait été entre les mains d'une branche des Zorn.

Quoiqu'il en soit, la liste des Stettmeistres de Strasbourg compte plusieurs fois le nom de Jean Zorn d'Echery, de 1397 à 1439. L'un d'eux épousa vers 1402[9] Suzanne de Marx d'Eckwersheim; un de ses petits-fils,

---

1. Albrecht, *Rapp. Urk.,* II, p. 114.
2. *Als. illustr.*, II, p. 642.
3. Albrecht, *Rapp. Urk.*, II, p. 195.
4. Kindler de Knobloch, *Alter Adel im Ober-Elsass,* p. 54.
5. *Edelsasser Chronik,* liv. VI, p. 309.
6. Situé à l'entrée du val de Liépvre, derrière Châtenois; il n'en reste plus rien aujourd'hui.
7. *Alsatia illustrata*, II, p. 124.
8. *Alsace noble,* III, p. 244.
9. Ibid., III, p. 245.

Martin Zorn, eut pour femme une Zuckmantel; serait-ce là l'origine du nom de Zuckmantel, donné à l'un des châteaux d'Echery?

En 1439 Jean Zorn de Eckerich figure parmi les seigneurs qui contractent avec l'évêque de Strasbourg une alliance de trois ans contre les Armagnacs[1]. Nous trouvons également sa signature au bas du traité intervenu en 1442 entre la ville de Strasbourg et les nobles qui l'avaient quittée en 1420. Enfin, il est encore question au seizième siècle d'une Marthe Zorn d'Eckerich, qui épousa Jacques Bock de Blæsheim[2].

Quant aux Waffler, un rameau de cette famille, est connu sous le nom de Waffler de Bischovisheim[3]; ce sont très probablement deux membres appartenant à cette branche qui périrent en 1262, à la bataille de Hausbergen; un troisième, du nom de Wernhard, fut tué à Sempach en 1386. Les Waffler de Bischovisheim détenaient en fief la charge de deuxième sous-échanson des évêques de Strasbourg[4], à laquelle étaient attachés des biens sis audit lieu. Ainsi que les Waffler d'Eckerich, ils avaient pour armoiries un lion d'or sur champ de sable[5]. Luck, dans ses *Annales Rappolst.*, mentionne plusieurs membres de cette branche des Waffler, jusqu'en 1449. D'autre part nous trouvons en 1423 un Jean Waffler, qui déclare tenir en fief des Ribaupierre cent arpents labourés et deux journées de prés sis à Innenheim[6]; était-ce un descendant des Waffler d'Eckerich exclu du patrimoine paternel? Toujours est-il qu'il mourut sans postérité, car en 1452 les biens qu'il énumérait en 1423 reviennent aux Ribaupierre et sont transférés à Siegfried d'Oberkirch[7]. En 1459 ces biens sont donnés à la veuve de ce dernier, Agnès de Hattstatt, épouse de Dietrich de Ratsamhausen[8].

III.

Les successeurs des Eckerich.

Les nobles d'Eckerich s'étant éteints en 1381, leur château fut divisé en deux parties: l'une des moitiés revint aux ducs de Lorraine, qui en

1. Albrecht, *Rapp. Urk.*, III, p. 515.
2. *Alsace noble*, II, p. 93.
3. Bischofsheim am Berg, canton de Rosheim.
4. Ingold, *Nouvelles œuvres inédites de Grandidier*, III, p. 415.
5. M. Clauss, dans son intéressant *Wörterbuch des Elsass*, en cours de publication, dit p. 135, qu'il ne faut pas confondre les Waffler de Bischovisheim avec ceux de Eckerich; il nous semble cependant que la conformité des armoiries indique bien qu'il s'agit de deux branches d'une même famille.
6. Village du canton d'Obernai. Albrecht, *Rapp. Urk.*, III, p. 155.
7. Albrecht, *Rapp. Urk.*, IV, p. 157.
8. Ibid., IV, p. 241.

étaient seigneurs directs, l'autre moitié aux Ribaupierre, héritiers allodiaux des Eckerich. Cette division donna lieu, comme on le verra par la suite, à de nombreuses contestations.

Schœpflin[1] et Grandidier[2] rapportent que les ducs de Lorraine donnèrent à partir de 1381 leur portion en fief aux nobles de Hattstatt. Ceux-ci avaient cependant des droits sur le château d'Echery antérieurement à cette date; nous avons vu dès 1331 la duchesse régente de Lorraine investir Gutman de Hattstatt d'une partie du château que son beau-père Henri Waffeler tenait en fief du duc Ferry. D'autre part il a été dit plus haut qu'en 1357 déjà les Hattstatt possédaient des fiefs des Ribaupierre au val de Lièpvre[3], et en 1399 il est question des contestations soulevées *de longue date* au sujet du château d'Echery entre Bruno de Ribaupierre et Frédéric de Hattstatt[4].

De toutes manières, il est établi que les Hattstatt eurent entre leurs mains la moitié du château d'Echery au quinzième et pendant la plus grande partie du seizième siècle, c'est-à-dire jusqu'à leur extinction en 1585. C'est d'abord Frédéric de Hattstatt, qui en 1404 déclare tenir en fief du duc Charles de Lorraine la moitié du château d'Echery avec toutes ses dépendances dans le val de Lièpvre, la vieille tour de Reichenberg, les gens qui habitent entre ce château et la ville de Bergheim, la cour colongère de Saint-Pierre à Bergheim, etc.; en un mot tous les biens que nous avons vus en 1315 entre les mains de Henri Waffeler[5]. Plus tard, en 1474, nous trouvons une charte de René II de Lorraine, donnant en fief la moitié du château d'Echery à Guillaume de Hattstatt, Jean Oswald, Christophe, Henri et Cunon, ses cousins[6].

En 1484 la même investiture est donnée à Jacques, Antoine et Wiglis, fils de Guillaume de Hattstatt défunt et à Christophe, Jean Oswald, Henri et Cunon, leurs cousins[7]. Enfin, en 1494 Jean de Hattstatt, chevalier, reçoit en fief pour lui et ses héritiers, des mains de *Guillaume de Ribaupierre*, la moitié du château d'Echery, avec prés, bois, etc., à l'exclusion des redevances de Saint-Guillaume et de Saint-Blaise[8]. Ainsi les Hattstatt

---

1. Trad. Ravenez, t. IV, p. 290.
2. *Vues pittoresques*, Echery, p. 12.
3. Albrecht, *Rapp. Urk.*, I, p. 550.
4. Ibid., II, p. 482.
5. Schœpflin, *Als. dipl.*, II, p. 312.
6. Albrecht, *Rapp. Urk.*, V, p. 27.
7. Ibid., V, p. 348.
8. Ibid., V, p. 458 et 462.

auraient été, pour un temps du moins, les maîtres des deux parties du château.

Les Ribaupierre ou leurs représentants et les Hattstatt ne vécurent pas longtemps en bonne intelligence sur leur domaine commun: en 1399, le 17 juin, Maximin de Ribaupierre et Frédéric de Hattstatt le jeune conviennent de soumettre à trois arbitres, Rodolphe de Hohenstein, Jerothéus de Rathsamhausen et Hanemann am Graben, stettmeistre à Colmar, les contestations soulevées depuis longtemps au sujet du château d'Echery entre Maximin, feu son père Bruno et Ulrich d'Altenkastel[1], d'une part, et Frédéric de Hattstatt et Jean de Wasselnheim[2], d'autre part[3].

Le 19 septembre les arbitres décident que le château sera divisé en deux parts égales, afin que chacune des deux parties en possède la moitié; elles pourront employer pour cela tels ouvriers, maçons, charpentiers, etc., qu'il sera nécessaire, afin d'opérer le partage le plus également possible; la boulangerie, les puits ou citerne, les portes, le pont, l'escalier, quelle que soit la part où ils se trouveront, resteront en commun et devront être entretenus à frais communs. En outre les deux parties devront conclure un traité de paix (Burgfriede)[4].

Cet arrangement, connu sous le nom de *paix castrale*[5], fut conclu le 9 décembre 1399; en voici les principales dispositions[6]:

Maximin de Ribaupierre, tant pour lui que pour son frère Bruno, et Frédéric de Hattstatt le jeune conviennent, sur le conseil de leurs bons amis, de vivre dorénavant en paix, eux et leurs descendants, ainsi que leurs sujets, tant dans l'intérieur du château d'Echery, qu'à l'entour et sur tout le territoire qui en dépend, entre le Bockestein et le Reinhartzstein[7], suivant que l'eau de la fonte des neiges s'écoule dans la vallée (c'est-à-dire en suivant les crêtes). La sécurité des biens et des personnes devra être garantie par les deux parties dans ledit territoire, et s'étendra à tous ceux

1. Ancienne famille noble, vassale des Ribaupierre et tenant son nom du château primitif de Hoh-Rappolstein.

2. Nous avons vu plus haut que l'avoué de Wasselnheim, beau-père de Henri Waffler, tenait le château d'Echery en fief avant 1316 et qu'il en était déjà question en 1289.

3. ALBRECHT, *Rapp. Urk.*, II, p. 482.

4. Ibid., II, p. 485.

5. Cette expression est consacrée par l'usage, mais d'après Littré (supplément de 1879), le terme allemand Burgfriede doit se traduire par *paix castrense.*

6. Voir le texte original en allemand dans SCHOEPFLIN, *Als. dipl.*, II, p. 303.

7. Bockestein, Roche des Chèvres, sur la crête au-dessus du Haut-de-Faite. Nous n'avons retrouvé le Reinhartzstein sur aucune carte, mais concluons de ce texte que ce rocher devait se trouver au haut de la Goutte Saint-Blaise.

qui seront recueillis ou détenus dans le château. Si l'un des contractants veut détenir quelqu'un dans la forteresse, il doit en prévenir les gardiens et leur remettre les frais de détention, fixés comme suit : pour un prince, ou le représentant d'une ville 40 florins, pour un seigneur 20 florins, pour un simple chevalier une arbalète de 3 ou 4 florins; l'argent ainsi payé devra être employé à l'entretien en commun du château.

Les deux parties devront veiller à la garde du château et, en cas d'attaque, y envoyer les hommes et les munitions nécessaires pour le défendre.

S'il survenait des rixes entre les gens du château, les coupables seront punis de 15 jours à 2 mois de prison et condamnés à une amende de 30 Schillings à 5 livres. En cas de mort, le meurtrier sera jugé suivant la coutume.

Les contestations entre les parties seront soumises aux trois arbitres nommés plus haut, qui devront les citer à comparaître dans un délai de 15 jours; celui qui refuserait de se rendre à cette citation serait déclaré parjure et tenu de payer mille florins d'or à la partie adverse.

Afin d'assurer l'exécution de ces conventions, les deux parties désignent des garants, qui seront : pour les Ribaupierre, le chevalier Henri d'Andlau, Jean Ulrich de Huse d'Isenhain, son beau-frère, Wernlin d'Altenkastel et Hanseman Kurtzen, écuyers; et pour le sire de Hattstatt, son cousin Alexis de Hattstatt, Hartung de Huse, Ulrich de Ferrette son beau-frère, et Eguenolff de Rathsamhausen le jeune.

Dans le cas où l'une des parties n'accepterait pas la sentence prononcée par les arbitres, elle devra donner comme répondants un écuyer avec un valet et deux chevaux, et chacun de ses garants un valet avec un cheval; ces otages seront placés dans une auberge de la ville de Schlestadt et devront y rester jusqu'à ce que la partie lésée ait obtenu satisfaction. S'il arrivait que la partie rebelle ou l'un de ses garants rompe la constitution d'otages, l'autre partie pourra la traduire en justice et prendre en gage, même en dehors du ressort de cette convention, les biens et gens, les meubles et immeubles de son adversaire.

Si l'un des arbitres ou des garants vient à mourir, il devra être remplacé dans le délai d'un mois.

Les deux contractants promettent, pour eux et leurs héritiers, d'exécuter fidèlement tous les points de cet arrangement, suivant le serment solennel qu'ils ont prêté; en foi de quoi, eux, leurs arbitres et leurs garants ont appendu leurs sceaux à cet acte, le mardi après la Saint-Nicolas de l'an 1399.

Les bons effets de ce traité paraissent s'être prolongés pendant toute la première moitié du quinzième siècle. Mais bientôt les hostilités reprirent: en 1469 l'avoyer de Berne se plaint aux conseillers du duc de Bourgogne des attaques des hommes-liges du sire de Ribaupierre, les sires de Hattstatt, qui trouvent un refuge à Echery[1].

En 1475 c'est au tour de Christophe de Hattstatt de se plaindre au comte Oswald de Thierstein, landvogt de la Haute-Alsace, de ce que, pendant qu'il guerroyait en Lorraine pour le service du duc d'Autriche, Guillaume de Ribaupierre s'est emparé de la moitié du château d'Echery, qui lui appartient à lui et à ses cousins, a réduit en captivité plusieurs de leurs gens, enlevé leur bétail et pillé leurs maisons; il demande au représentant de l'Autriche de les faire réintégrer, ses cousins et lui, dans l'héritage de leurs pères et d'obtenir du sire de Ribaupierre qu'il répare les dommages causés par lui et qu'il rétablisse tous les effets de la paix castrale[2].

Quelle qu'ait été la suite donnée à cette supplique, les hostilités n'en continuèrent pas moins entre les deux familles qui se partageaient la possession du château.

En 1477 de nouveaux arbitres cherchent à y mettre fin; le vendredi avant la Saint-Jean trois membres de la régence d'Ensisheim, Herman d'Eptingen, Lazare d'Andlau et Jean de Hirtzbach, écrivent à leurs bons amis Christophe et Henri de Hattstatt, d'une part, et au seigneur de Ribaupierre d'autre part, qu'ils se préoccupent depuis longtemps de terminer à l'amiable leurs contestations et leur fixent un jour pour se rencontrer à Ensisheim dans un but de conciliation[3].

En 1479 nouvelle plainte des cantons suisses au sujet de deux prisonniers, qui ont été capturés par un certain Heimbrandt Trube et conduits au château d'Echery; les confédérés, réunis à Lucerne, demandent au magistrat de la ville de Bâle d'intervenir auprès des Ribaupierre, des Hattstatt et des Waldner, qui protègent ledit Trube, pour faire relâcher les prisonniers sans rançon[4].

Qu'advint-il pendant la même période de la partie orientale du château, échue aux Ribaupierre? Ces dynastes paraissent l'avoir conservée pendant quelque temps en leurs propres mains: en 1418 le comte palatin du

1. Mossmann, *Cartulaire de Mulhouse,* III, p. 364.
2. Albrecht, *Rapp. Urk.,* V, p. 39.
3. Ibid., V, p. 99.
4. Ibid., V, p. 191.

Rhin Louis III, somme Maximin de Ribaupierre de lui livrer Henri et Conrad Husser, qu'il retient dans son château d'Echery[1].

Ce n'est qu'en 1452 que les seigneurs de Ribaupierre aliènent la partie du château qui leur appartient: suivant une charte datée du 20 mai 1452, Gaspard et Guillaume de Ribaupierre, tant en leur nom, qu'au nom de leur frère Maximin, donnent en fief masculin au chevalier Adam d'Andolsheim et à ses héritiers leur part du château d'Echery, telle qu'elle est délimitée dans la paix castrale de 1399, et ce, dans les conditions suivantes: le seigneur d'Andolsheim n'aura aucun droit sur les gens, ni sur les produits et revenus du château, sauf pour les bois de construction et de chauffage qui lui seront nécessaires; dans le cas où ledit seigneur mourrait sans enfants, son épouse légitime Lucie de Rœfelingen conservera la susdite part du château, à condition de se faire représenter par un gentilhomme rendant hommage aux sires de Ribaupierre pour ce fief; enfin les seigneurs de Ribaupierre s'engagent à verser à Adam d'Andolsheim, à sa femme, ou à leurs héritiers, une redevance annuelle pour la garde du château de sept livres-pfennig et trois quartauts de froment, en monnaie et mesure du val d'Echery[2].

Ce bail fut renouvelé vers 1456 dans les mêmes conditions[3].

A cette époque se place un fait intéressant pour l'histoire de notre ruine; le conseiller Radius rapporte dans ses Annales qu'on voyait au-dessus de la porte de la chapelle de Haut-Echery, sculptée dans la pierre, l'inscription suivante:

«En l'an 1460 le sire Ulrich de Ribaupierre posa la première pierre «de cette chapelle, qui fut terminée par le chevalier Adam d'Andolsheim[4].»

Il y a là évidemment une erreur de date ou de nom, attendu qu'Ulrich de Ribaupierre est décédé dès le 2 juillet 1431. Quoiqu'il en soit, il résulte de cette inscription que la chapelle était de construction beaucoup plus récente que le reste du château.

En 1463 un accord intervint entre le sieur Adam d'Andolsheim et ceux de Hattstatt, touchant le village et la moitié du château d'Echery[5].

Adam d'Andolsheim mourut en 1466; le livre de comptes du Kaufhaus de Colmar porte au mois de mars de cette année une dépense de 14 ½ Schilling faite par deux conseillers de cette ville, pour s'être rendus

1. Albrecht, *Rapp. Urk.*, III, p. 117.
2. Ibid., IV, p. 158 et 159.
3. Ibid., IV, p. 199.
4. Ibid., IV, p. 256.
5. Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 740.

à cheval à Ribauvillé, pour assister à ses obsèques[1]. Il laissait du reste un patrimoine plus ou moins obéré, car en 1468 encore ses héritiers reconnaissent devoir pour son compte certaines sommes à Guillaume de Ribaupierre[2].

Son héritage, au moins en ce qui concerne la moitié du château d'Echery, revint à son cousin Hermann Waldener, chevalier, qui dans un acte de 1472 reconnaît tenir en fief des Ribaupierre la moitié du château d'Echery, laquelle lui est échue au décès de son cousin Adam d'Andolsheim[3]; ce nouveau détenteur d'une portion du château n'était autre que Hermann Waldner de Freundstein, cinquième du nom, qui fut conseiller de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et son lieutenant en Alsace; il mourut en 1484[4].

Relatons ici un fait qui, sans toucher le château lui-même, intéresse la population qui en dépendait. Nous avons vu en 1317 Henri Waffeler céder à l'abbaye de Baumgarten le patronage de l'église Saint-Guillaume à Alt-Eckerich, avec les dîmes y afférentes. En 1494 les habitants du val eurent quelques démêlés avec le couvent à ce sujet, et finalement ils obtinrent gain de cause: le mardi après la Saint-Barthélemy, Guillaume de Ribaupierre mit fin au différend et par une convention amiable intervenue entre ses sujets d'Alt-Eckerich d'une part et le seigneur Obrecht, abbé de Baumgarten, d'autre part, il fut décidé que le quart de la dîme d'Echery et le quart du contenu du tronc appartiendraient dorénavant aux églises de cet endroit, pour servir à leur parure et à leur entretien, les trois autres quarts continuant à revenir à l'abbé[5].

Avec le seizième siècle la partie orientale du château change encore de possesseur nominal; en 1507 Guillaume, Maximin et Bruno de Ribaupierre donnent en propre à l'abbaye de Murbach, pour alors en recevoir l'investiture à titre de fief, divers biens, parmi lesquels: la moitié du château d'Echery avec toutes ses dépendances, ainsi que les trois villages de Saint-Blaise, aussi appelé Saint-Guillaume, d'Echery et de la Petite Lièpvre[6].

Les lettres d'investiture en faveur des Ribaupierre se répètent et se copient jusqu'en 1665[7]. Cela n'empêche pas les Ribaupierre d'engager

---

1. Albrecht, *Rapp. Urk.*, IV, p. 363.
2. Ibid., IV, p. 415.
3. Ibid., IV, p. 528.
4. Lehr, l'*Alsace noble*, III, p. 180.
5. Albrecht, *Rapp. Urk.*, V, p. 466.
6. Gatrio, *Die Abtei Murbach*, II, p. 83.
7. Muhlenbeck, *Documents historiques concernant Sainte-Marie-aux-Mines*, p. 201.

en 1512 leur part du château à Walther de Uttenheim à Ramstein, moyennant 1200 florins à rembourser en 12 ans. En 1519 un nouveau réméré la livre à Conrad Rieff pour 8 ans, contre une avance de 600 florins[1].

Les prévôts[2] établis à cette époque au château d'Echery, au nom des familles de Ribaupierre et de Hattstatt, étaient en guerre ouverte, comme leurs seigneurs respectifs: en 1522 Guillaume de Ribaupierre prescrit à Dietrich von Wylr, prévôt de la partie orientale du château, de poursuivre la restitution d'un jeune cerf que le noble de Hattstatt avait pris sur le territoire de Ribaupierre, près de la mine des Trois-Rois (vallon de Saint-Philippe). En 1556 Christmann Baumann, prévôt au Haut-Echery, se plaint à son seigneur, Eguenolffe de Ribaupierre, des vexations continuelles de son collègue et voisin, le prévôt de Hattstatt, et de ce qu'il veut exiger de lui la dîme que depuis 18 ans il ne lui avait jamais réclamée[3].

La famille de Hattstatt s'éteignit, comme nous l'avons dit plus haut, en 1585, avec Nicolas de Hattstatt[4].

A partir de cette époque les ducs de Lorraine établissent le maire du val de Lièpvre comme châtelain de la partie du château qui leur appartient. En 1586 nous voyons dans une «déclaration des terres de ménan-«ties[5] que sont scizes et situées sur le ban de Sainte-Croix, obvenues à «l'Alteze de Monseigneur par la mort du sieur Claus de Hadstatte[6]», qu'un certain Demenge[7] Hurauldel est «chastellain au château de Haut-d'Eschery» pour la partie lorraine et possède une terre de ménantie sise

---

1. MUHLENBECK, *Documents historiques concernant Sainte-Marie-aux-Mines*, p. 206.

2. Suivant un titre de 1483, le prévôt du château d'Eckerich recevait par semaine 2 ½ Schillings, plus une mesure de vin et 13 sacs de farine par année, que les bourgeois du val d'Echery étaient tenus de lui voiturer au château par corvées. (Archives de Colmar, seigneurie de Ribaupierre).

3. Notes manuscrites d'Ad. Lesslin, tirées des archives de Ribaupierre.

4. Nicolas de Hattstatt laissa trois fils naturels, qui furent légitimés par l'empereur Ferdinand, et dont l'un, dit le Petit Nicolas, servit en Espagne comme général de cavalerie. (Laguille; voir aussi Sabourin de Nanton, *Les Hattstatt*, dans le *Bulletin de la Société des Monuments historiques*, t. VII, 2e partie, p. 1).

5. Expression lorraine désignant des biens soumis au payement d'une rente à chaque mutation.

6. Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 9557.

7. Jean Demenge, maire de Lièpvre, qui est cité dans une pièce de la même année 1586, conservée à la mairie de Sainte-Croix-aux-Mines; (voir la notice de M. A. EHRET dans le *Messager des Vosges* du 26 novembre 1895).

au Petit-Rombach, venant de son père, pour laquelle il doit au duc de Lorraine une rente annuelle de six sols, six deniers.

Suivant un autre acte de la même année 1586, le châtelain du duc de Lorraine a la prééminence sur celui de Ribaupierre et détient la clef de l'unique porte du château; cependant en 1477 le seigneur de Ribaupierre avait dépensé 88 deniers pour faire une clef pour la porte du château d'Echery[1].

Le châtelain des Ribaupierre n'a du reste d'autre droit, en dehors du château, que de mettre quelque peu de foin dans la grange située au-dessous du château. La chasse et la pêche dans le ruisseau dépendant du château appartenaient au duc de Lorraine seul, lequel avait octroyé le droit de pêche à Bastien Ergersheim, bourgeois de Sainte-Marie: le 23 novembre 1585 permission en est donnée audit Ergersheim par «Charles «de Lorraine, en présence du comte de Salm, maréchal de Lorraine, «grand maistre de l'hostel, gouverneur de Nancy, et Alix, président des «comptes de Lorraine; acte contresigné par de la Ruelle, secrétaire. «Copie conforme collationnée par le Brecq, tabellion[2]». Que de hauts personnages mis en mouvement pour quelques truites!

Dans l'acte de 1586 cité plus haut, Jacques de Reynette, capitaine de Spitzemberg, superintendant des mines du val de Liépvre, que nous avons vu dès 1547 pourvu de la charge de châtelain de Zuckmantel, soumet à la chambre des comptes de Lorraine l'état des réparations nécessaires au château d'Echery, savoir: pour la maçonnerie, la réfection de plusieurs murailles et de diverses toitures en tuiles est estimée par Claude Pernet, maître maçon à Sainte-Marie, à . . . 24 écus de 4 francs; pour la charpenterie, Demenge Ferry et Demenge Perris, charpentiers à Sainte-Croix, demandent pour faire une toiture neuve sur le corps de logis, un escalier neuf pour monter à la cuisine et diverses menues réparations, pour la façon seulement (le bois devant évidemment être fourni par les forêts seigneuriales) . . . 22 écus de 4 francs; non compris les réparations nécessaires à la chapelle, laquelle «se ruine, tant de plancher comme de couverture», et auxquelles le seigneur de Ribaupierre devait contribuer pour moitié.

D'autres réfections sont encore proposées: il faudrait «refaire les fenestres de la chambre et mettre un fourneau neuf au poêle.»

Par ordonnance du 14 juillet 1586, il est prescrit à Jacques de

1. Archives de la Haute-Alsace, seigneurie de Ribeaupierre.

2. Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 9557.

Reynette de procéder à ces réparations, «au plus grand profict et meilleur marché pour son Altesse que possible sera et en se servant des corvées, comme il est accoutumé en tel cas[1].»

Les archives de la Chambre des comptes de Nancy nous fournissent encore quelques renseignements pour la même époque: en 1602 le mobilier du château, partie lorraine, est réduit à fort peu de choses; un inventaire dressé par Jacques de Reynette constate qu'il ne s'y trouve plus que:

2 fers à emprisonner et enferrer les prisonniers;

3 mortiers de fer, d'environ 1 pied de long, montés sur bois;

4 vieux châlits;

1 table et 3 vieux coffres de bois;

1 grosse seille de chêne, à mettre les grains.

En 1609 et 1610 Pierre Fournier, conseiller du duc de Lorraine, rend compte des dépenses suivantes:

pour les gages de Jean Remy, chastelain du château d'Echery fr. 15.
pour réparation des murailles et construction d'un four audit château . . . . » 30[2].

Vers la même époque les Ribaupierre élevaient des prétentions à la possession tout entière du château; en 1599 une lettre d'Eberhard de Ribaupierre rappelle au duc Charles de Lorraine que l'expectance des fiefs d'Echery et de Hattstatt avait été donnée à ses prédécesseurs[3]. Cette mise en demeure paraît être restée sans résultat.

D'ailleurs les revenus de la seigneurie d'Echery diminuaient par suite des dépenses nécessitées par l'entretien du château. Nous venons d'en citer quelques-unes pour la partie lorraine. L'autre moitié du château n'en était pas exempte, car, en 1538 déjà, Jean Würtzel, prévôt d'Echery, fournissait à la chancellerie de Ribaupierre un état de dépenses de 38 florins pour réparations au château[4]. Vers 1589 les frais de réparation atteignent environ 40 florins par an, et le produit des récoltes ne suffit pas à couvrir les frais d'entretien du château et des deux prévôts[5].

Au siècle suivant ces revenus sont devenus insignifiants; nous trouvons

1. Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 9557.

2. Ibid., B. 9577 et 9578.

3. Ibid., B, 492, n° 10 *bis*.

4. Notes manuscrites d'Ad. Lesslin. Suivant Hanauer le florin valait alors environ 28 francs de notre monnaie.

5. Muhlenbeck, *Documents historiques*, p. 202.

dans les comptes, rendus par Daniel de Piehle, lieutenant du comte de Ribaupierre à Sainte-Marie, un reçu du prévôt Christmann, de 12 florins, pour «le louage des *héritages* du château du Haut-Echery pour les années 1660, 1661 et 1662, à 4 florins par an[1].»

Le château lui-même était-il encore debout pendant la période suédoise de la guerre de Trente ans (1630-1635)? Nous n'oserions l'affirmer, quoique, d'après la tradition populaire, il aurait servi de prison à cette époque, et que les comptes de Pierre Fournier, surintendant du val de Liépvre pour le duc de Lorraine, mentionnent encore en 1631, et pour la dernière fois, les corvées dues par les sujets du val pour les réparations du château d'Echery[2]. Une seule chose nous paraît certaine, c'est que le château fut ruiné et abandonné dans le courant du dix-septième siècle.

En 1785 Grandidier constate, dans ses *Vues pittoresques,* qu'il n'en reste que quelques ruines et que la partie occidentale du château est domaine du roi de France, au titre du duché de Lorraine, tandis que la partie orientale appartient au prince Maximilien Joseph des Deux-Ponts, qui le tient en fief du chapitre équestral de Guebwiller. La suzeraineté de l'abbaye de Murbach avait donc duré jusqu'à cette époque.

Notre ruine devint propriété particulière pendant la Révolution. Enfin en 1881 elle fut acquise par l'État, qui y fit faire quelques travaux urgents de consolidation.

ERNEST BLECH.

1. MÜHLENBECK, *Documents historiques*, p. 299; le florin ne représentait plus guère à cette époque que 10 francs en valeur actuelle.

2. Archives de Meurthe-et-Moselle, B, 9606.



ELSÄSSISCHE GRABHÜGEL.

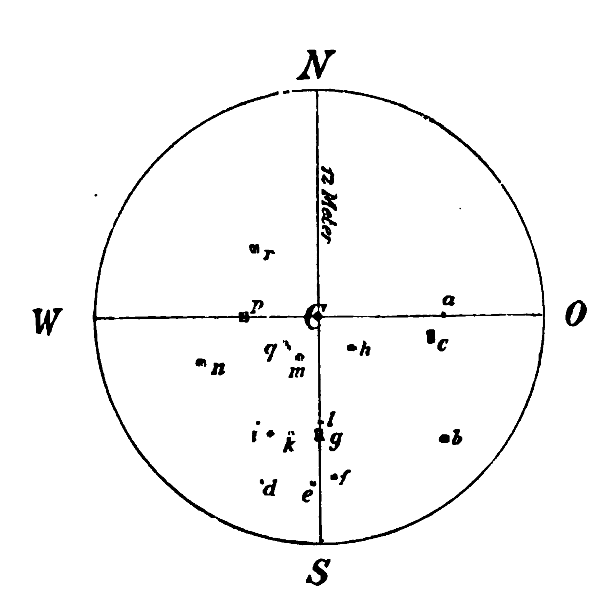
II.

Tumulus 20 des Brumather Waldes.

(Mit 4 Tafeln.)

Da eine Gesammtbehandlung aller elsässischer Grabhügelfunde — die Lösung der von unserer Gesellschaft gestellten Preisaufgabe — in naher Aussicht steht, erfolgt hier nur ein kurzer Bericht meiner vom 23. bis 26. April 1895 im Brumather Walde vorgenommenen Ausgrabung des Tumulus 20 der Beilstein'schen Karte (Bull., 2. Serie, I, 201 und Tafel).

Der Hügel hatte einen Durchmesser von 24 Metern, eine Höhe von annähernd 2 Metern. Seine Anlage glich durchaus derjenigen der Hattener Hügel (Mitth., XVII, 1 ff.). Von Steinsetzungen zeigte sich nirgend eine Spur. Wie dort, war auch hier eine grössere Anzahl von Grabstätten in demselben Hügel in unregelmässiger Gruppirung vereinigt. Fast durchweg herrschte Leichenbestattung, nur an einer oder zwei Stellen waren Brandgräber vorhanden.



Der erste Fund ergab sich bei *a*, 6,40 m östlich von *C*, wo auf dem gewachsenen Boden ein einzelner Bronzering lag, dessen eines Ende abgebrochen war (Taf. I, Fig. 1). Knochenreste waren nicht mehr vorhanden, so dass es sich möglicher Weise nicht um eine Grabstätte handelt. Der Ring war offen, von vorwiegend länglicher

Ausdehnung, die etwa 8 cm betragen haben mag, während die Breite nur 6 cm betrug. Er ist vierkantig und an den Enden abgerundet. Decorirt sind nur die beiden Aussenflächen mit je zwei Horizontallinien, über resp. unter denen kleine schräge Querstrichelchen angebracht sind, während zwischen ihnen, über die abgerundete Kante fort, kleine verticale Linien gezogen sind. Nach dem Ende zu, wo die kantige Form in die runde übergeht, bilden herumlaufende Kreislinien eine entsprechende Verzierung.

Der zweite Fund, etwa 9 m in südöstlicher Richtung von *C*, der sich durch lockerer werdendes Erdreich anzeigte, war der einzige, der uns unter die natürliche Bodenoberfläche führte. Etwa 1 m tief im gewachsenen Boden lagen in einer Ausdehnung von etwa 50 cm Ueberreste von verbrannten Knochen und zwei Gruppen von Spiralringen (Taf. I, Fig. 2), die im Knick liegend etwa 12 cm von einander entfernt waren. Die eine hat 11, die andere 10 Windungen mit einem Durchmesser von etwa 6,5 cm, die eine ist aus etwas dickerem, die andere aus dünnerem Bronzedraht verfertigt. Weitere Beigaben waren nicht vorhanden.

Die dritte Fundstelle, *c*, war, wie auch die geringen Knochenreste lehrten, sicher ein Bestattungsgrab, das von Norden nach Süden orientirt war. Am weitesten nördlich unter den Funden (Taf. I, Fig. 3) — also nach dem Kopfende zu — lag die kleine zierliche Fibel, die wohl gebrochen, aber in allen ihren Theilen wohl erhalten ist, mit Spirale, an deren Enden noch Eisenoxydreste sich befinden, Nadel und Bügel, welcher in einen emporragenden schalenförmigen Endknopf übergeht.

Etwa 90 cm südlich der Fibel lagen die kleinen Ringe, die also wohl um das Handgelenk des ausgestreckten Armes getragen wurden. Kleine Knochenreste lagen noch daneben. Der eine ist ganz schlicht und geschlossen, der andere, gleichfalls unverziert, läuft an dem einen Ende in einen kleinen Zapfen aus, der in eine Höhlung des andern Endes hineingreift. Der Durchmesser beider beträgt 6 bis 6,5 cm. Etwa 1,20 m südlich der Fibel lagen zwei grössere, arg zerdrückte Ringe, die mithin nur als Fussringe gedient haben können. Beide sind hohl, aus dünnem, unverziertem Bronzeblech mit innerer Holzfüllung. Der eine, besser erhaltene, hat einen Durchmesser von annähernd 13 cm. Er war allem Anschein nach völlig geschlossen. Der Rest eines Knochens lag noch dabei.

Sodann fanden sich im Süden des Hügels, an drei Stellen, einzelne keramische Gegenstände, ohne Grabspuren. Zunächst bei *d*, etwa 4,50 m in nordwestlicher Richtung von *S* entfernt, dicht unter der Oberfläche, ein kleiner zerbrochener Topf (Taf. II, Fig. 1), dessen Form sich völlig herstellen liess. Es ist ein Henkelgefäss von der Form eines kleinen

Milchtopfes. Er ist von graugelbem, an der Oberfläche z. Th. noch geschwärztem Thon, 7,1 cm hoch, hat an der engsten Halsstelle einen Umfang von 16,5 cm, bei der grössten Bauchweite einen solchen von 24,4 cm. Der Boden ist etwas ungleichmässig abgeflacht, der Rumpf mässig gebaucht, der Hals weit und leicht nach aussen geschweift.

Nicht weit davon, bei *e*, 4,30 m in nördlicher Richtung von *S*, stand auf dem gewachsenen Boden eine einhenklige Schaale aus gelblichem Thon (Taf. II, Fig. 2). Der Durchmesser ihrer oberen Weite beträgt 12 cm, der obere Umfang 37 cm, die Höhe etwa 6 cm. Unten hat sie zum besseren Stehen einen leichten, aber unregelmässigen Eindruck, im übrigen ist sie regelmässig gewölbt, über dem Henkel tritt aussen der Rand leise zurück.

Ein dritter, grösserer Topf fand sich nordöstlich davon bei *f* etwa $^3/_4$ m über dem gewachsenen Boden (Taf. II, Fig. 3). Die erhaltenen Bruchstücke ergaben ein regelmässiges Hallstattgefäss von 22,5 cm Höhe mit einer engsten Halsweite von 57 cm und einem grössten Bauchumfang von 1,7 m. Die bräunliche Oberfläche zeigt einfache Glättung.

Bei *g* zeigte sich ein neues Bestattungsgrab, das, wie aus der losern Erde und den weiteren Funden sich ergab, eine vorwiegende Orientirung von Süden nach Norden hatte. Die beiden grössern zerbrochenen Ringe, Fussringe (Taf. III, Fig. 1 *a*), lagen etwa 5,85 m südlich von *C*, schon etwas im gewachsenen Boden. Sie bestehen aus dünnem Bronzeblech mit theilweise erhaltener Holzfüllung, in die einige kleine Bronzestifte hineinreichten. Der eine, seiner Form nach reconstruirbare, hat einen Durchmesser von 13 cm. Die Ringe sind offen und auf der Aussenseite gemustert durch in kleinern Abständen angebrachte Gruppen von je 4 verticalen Linien, über und unter denen einzelne Zickzacklinien auf- und absteigen. Kleine Knochenreste lagen bei den Ringen. Zu demselben Grabe gehören weiter die beiden kleinen, offenen, unverzierten Armringe (Fig. 1 *b*), von denen der unverbogene 6 cm im Durchmesser hat, ferner zwei kleine und eine grössere Fibel (Fig. 1 *c*). Bei den ersteren fehlt die Nadel; die Spiralen, deren Windungen z. Th. noch erhalten sind, laufen um einen Bronzestift, der Bügel zeigt nur eine geringe Verdickung, der dicke Knopf ist in das Fussende eingesetzt. Die grössere ist von zierlicherer Form. Die lange Spirale, an der noch die Spuren von Eisenoxyd haften, hat keine innere Stütze, der Bügel trägt in der Mitte einen Knopf, ebenso ist das zurückgebogene Fussende mit einem flachen, schalenartig vertieften Knopfe versehen. Beide sind mittels eines Stiftes in den Draht eingelassen.

Mehr nach dem Centrum zu, bei *h*, 2,3 m südöstlich von *C*, lag, etwa 70 cm über dem gewachsenen Boden, ein einzelner massiver Bronzering von einer für das Elsass besonders charakteristischen Form (Taf. III, Fig. 2). Er ist oben und unten kantig, die nach der Mitte zu sich vorwölbende Aussenseite ist durch 5 tiefe horizontale Linien gefurcht, nach den mit dicken Knöpfen versehenen Enden zu wird er dünner. Die Enden sind mit Kreisen und einem feingegitterten Muster verziert. Sein innerer Durchmesser beträgt von Kante zu Kante 7, zwischen den innern Wölbungen etwa 6,5 cm. Spuren von einer Bestattung waren in der Nähe des Ringes nicht mehr zu erkennen.

Bei *k*, etwas über dem gewachsenen Boden, lag ein einzelner massiver Bronzering (Inv. Nr. 2940), geschlossen, schlicht, mit 11 cm Durchmesser. Wenn er ein Fussring war, kann er möglicherweise zu demselben Funde wie *i* gehört haben. Hier, etwa 85 cm westlich von *k* und 6,50 m in südsüdwestlicher Richtung von *C*, fand sich etwa auf dem gewachsenen Boden ein einzelner massiver geschlossener Handring von 6,5 cm Durchmesser, nicht weit davon ein zweiter von nur 6 cm Durchmesser, ebenso ganz in der Nähe eine kleine Paukenfibel, zerbrochen und mit fehlender Nadel, sowie die Spirale einer zweiten gleichen Fibel (Taf. III, Fig. 3).

Bei *l*, 5,50 m südlich von *C*, lag in gleicher Höhe wieder ein einzelner massiver, geschlossener Bronzering, von kaum 5 cm Durchmesser (Inv. Nr. 2942).

Bei *m*, 2,40 m südsüdwestlich von *C*, 80 cm unter der Oberfläche, lag ein einzelner alterthümlicher Bronzenadelknopf mit heraustretenden Spitzen (Taf. III, Fig. 4), sowie kleine gebrannte Knochenreste, ähnlich unregelmässig zusammengeschüttet wie bei *b*, so dass auch hier ein Brandgrab anzunehmen ist.

Ein weiterer Fund ergab sich bei *n*, 6,80 m in westsüdwestlicher Richtung von *C*, auf dem gewachsenen Boden, bestehend aus 2 kleinen Fibeln, ähnlich denen von Taf. III, 1 *c*, nur dass ihnen ausser der Nadel auch die Spiralvorrichtung fehlt, ferner einem kleinen eisernen Gürtelhaken und drei kleinen, offenen bronzenen Handringen von etwa 6 cm Durchmesser, von denen zweie bei einander lagen (Taf. IV, Fig. 1).

Im Centrum selbst (bei *C*) war offenbar nur ein bedeutungsloses Grab: 1,25 m unter der Oberfläche, also fast 1 m über dem gewachsenen Boden, lagen ein vollständiger und ein zerbrochener, offener, dünner Bronzehandring (Inv. Nr. 2945), mit einem Durchmesser von 6 cm.

Das am reichsten ausgestattete Grab zeigte sich bei *p*, 4 m westlich von

C, etwas über dem gewachsenen Boden. Die Fundstücke lagen auf einem Raume der von Norden nach Süden 50, von Osten nach Westen 40 cm betragen mochte. Im Nordwesten, also wohl an der einen Hand, lag ein Lignitring und unmittelbar darunter ein Bronzering (Taf. IV, Fig. 2 *c*), von der Art wie Taf. III, Fig. 3, die also zusammengetragen wurden; der erstere hat einen innern Durchmesser von kaum 6 cm, der letztere von 6 ½ cm, beide sind geschlossen. Auf der andern Seite, im Südosten, lag ein einzelner, etwas flacherer Bronzering (ebenda), der eine neuere Bruchfläche zeigt, ursprünglich also geschlossen war. Sein Durchmesser würde gleichfalls 6 ½ cm betragen. Beide lagen etwa 20 cm von einander entfernt und reichten von den Fundstücken am weitesten nach Norden in den Hügel hinein.

25 cm südlich derselben lag in der Mitte ein grosser Bronzereif, ein Kopf- oder Halsring, zerbrochen, aber vollständig wieder zusammenzusetzen (Taf. IV, Fig. 2 *a*). Er ist regelmässig rund, offen, ohne Verzierung, und hat einen innern Durchmesser von 20 cm. Unmittelbar daran, und zwar auf der nördlichen Seite, wo noch die Spuren von Eisenrost sich zeigen, lag die eine halbkugelförmige Bronzekapsel, von 4 cm Breiten- und fast 5 cm Längendurchmesser. An den beiden Längsseiten haften noch grössere Reste oxydirten Eisens, auch inwendig läuft ein dünnes Eisenband über die ganze Mitte fort. Die Kapsel kann wohl nur zu einer grossen Paukenfibel gehört haben. Auf der gegenüberliegenden Seite des Ringes, 7 cm ausserhalb desselben, fanden sich die Bruchstücke einer zweiten ebensolchen Fibel.

Derselben Fundschicht entstammt auch die kleine Fibel Fig. 2 *b*, deren zierliches Drahtgewinde grossentheils zerbrochen ist sowie das Gürtelblech, von dem unsere Fig. 2 *e* ein deutliches Bild gibt. Das vorliegende Bruchstück, das sich aus den zahlreichen Fragmenten zusammenstellen liess, ist 37 cm lang, 13,5 cm breit, unter dem vorderen Schlussstücke ist in der Mitte ein kleiner eiserner Haken angebracht, ähnlich dem auf Taf. IV, Fig. 1 abgebildeten. Die eingestanzte Ornamentirung belebt die ganze Fläche durch einfache geometrische Motive, welche in symmetrisch abwechselnde Feldern und Streifen angeordnet sind.

Bei *q* zeigte sich noch ein weiteres Bestattungsgrab mit zwei kleinen massiven Armringen und verschiedenen dabei befindlichen Knochenresten.

Endlich fanden sich bei *q*, 5,60 m nordwestlich von *C*, etwa 80 cm unter der Oberfläche des Hügels, einige Topfbruchstücke, die zu einer kleinen Henkelschale gehören (Taf. II, Fig. 4).

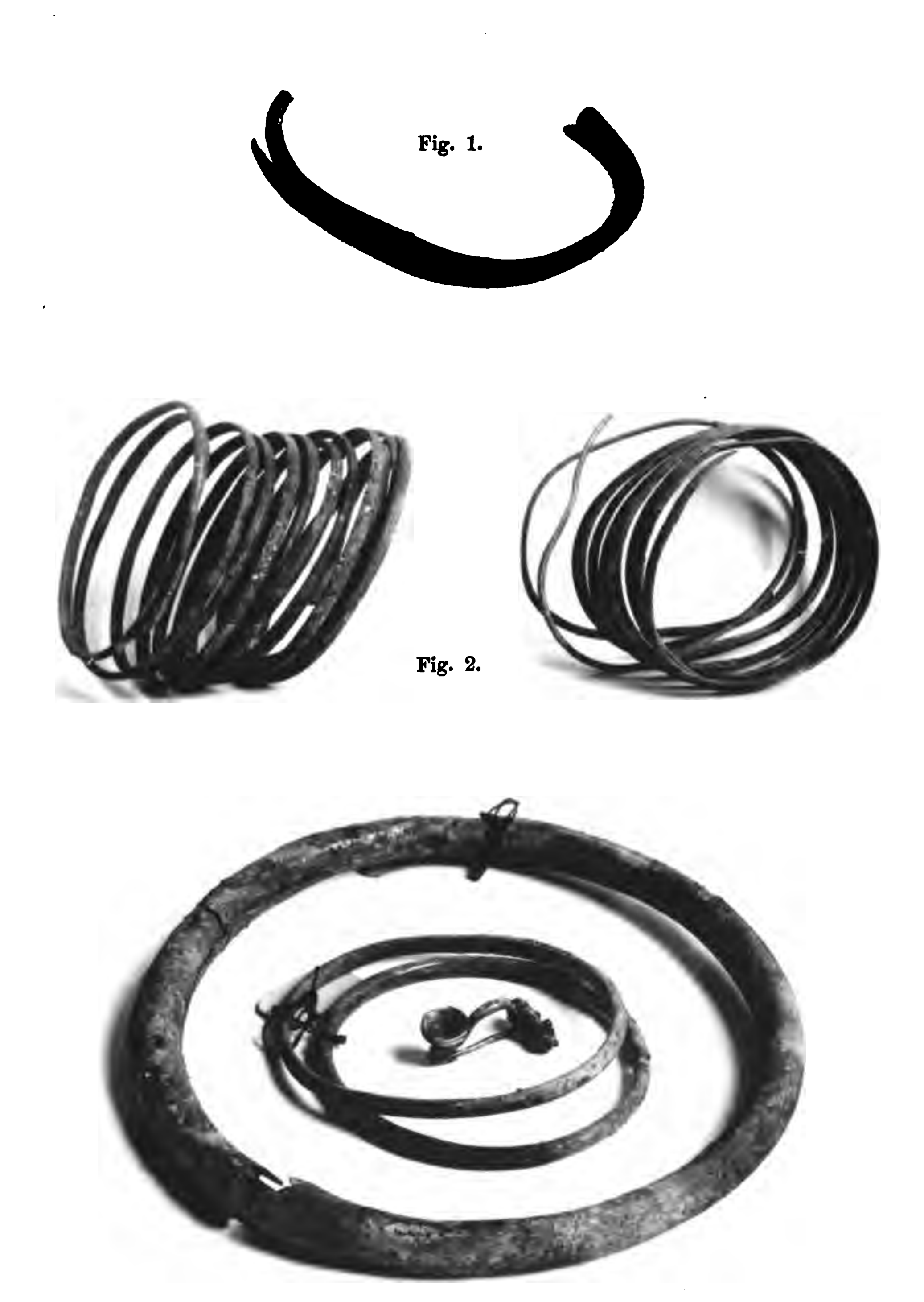


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.



Fig. 4.

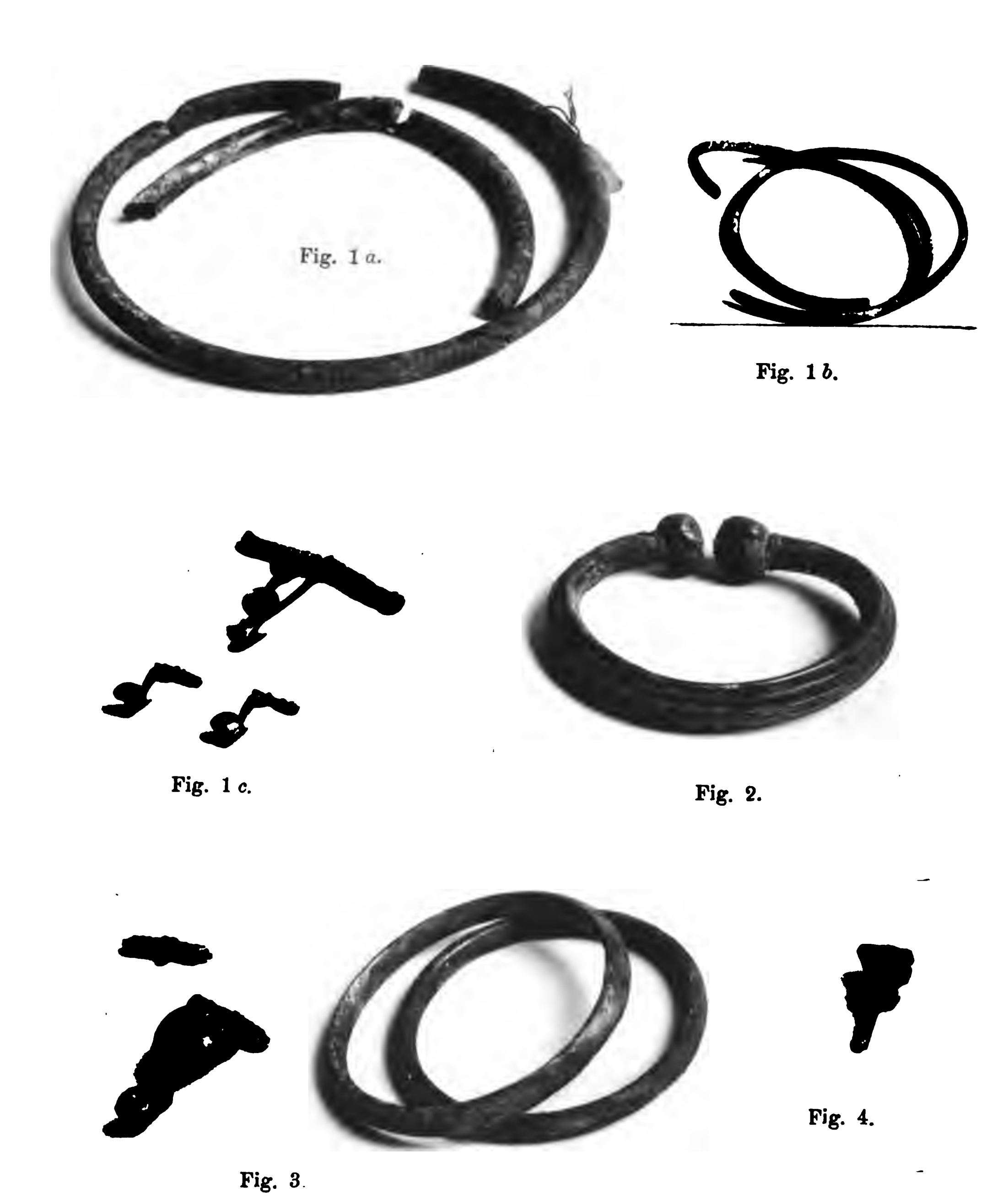


Fig. 1 b.

Fig. 1 c.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

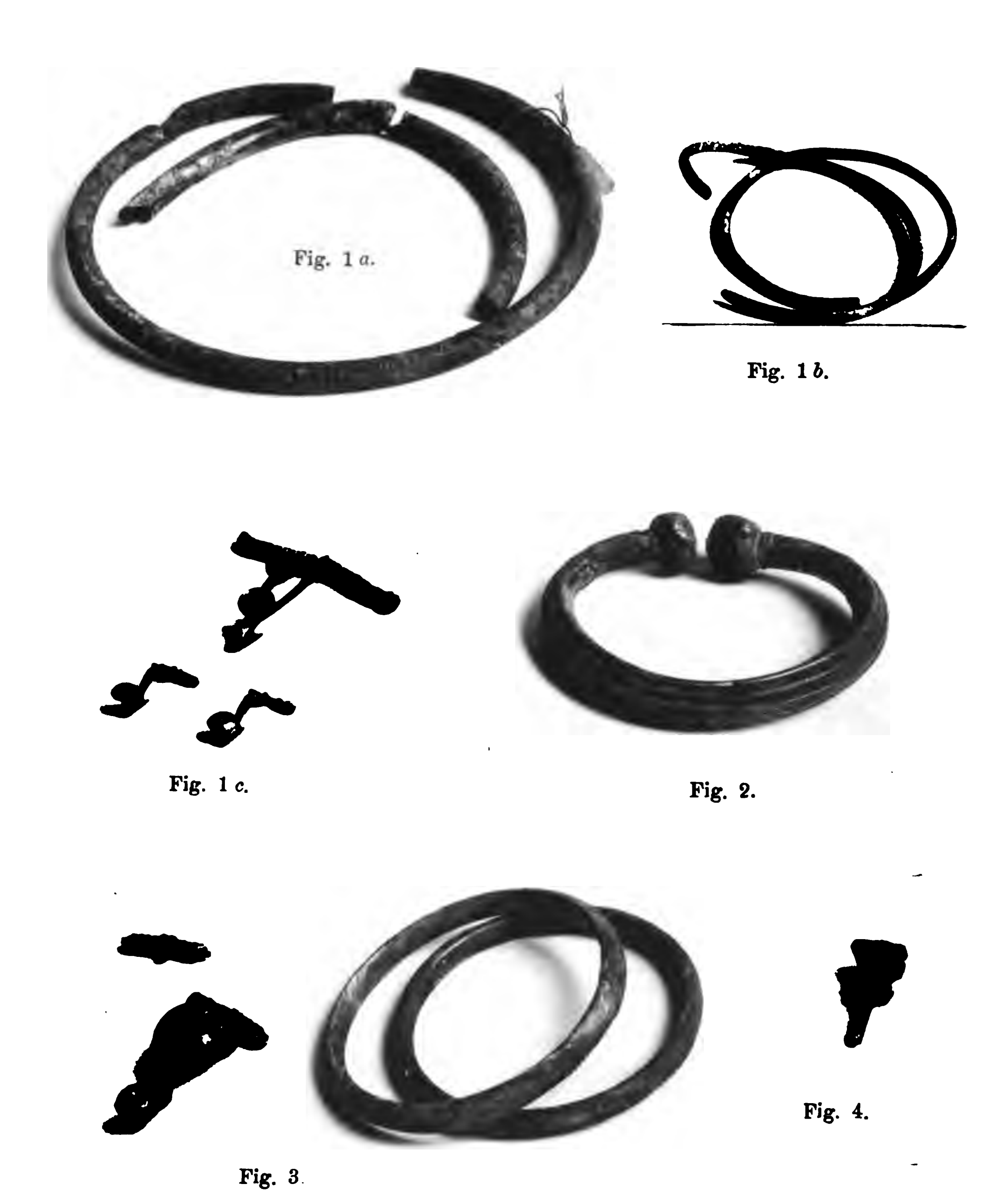


Fig. 1 *a*.

Fig. 1 *b*.

Fig. 1 *c*.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

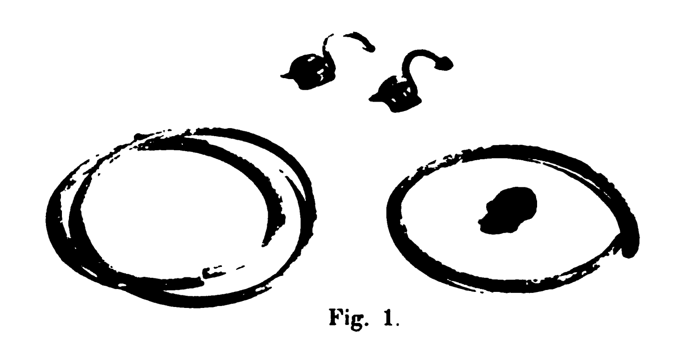


Fig. 1.



Fig. 2 *b*.

Fig. 2 *a*.



Fig. 2 *c*.



Fig. 2 *d*.

Fig. 2 e.



So zeigen alle Bestattungsgräber des Hügels dieselbe archäologische Beschaffenheit. Ihre Ausstattung mit Hals-, Arm-, Fussringen, Spangen und dem einen Gürtelblech hat etwas sehr typisches. Alle Funde gehören zur sogenannten Hallstattkultur. Eigenartig steht daneben das ältere im gewachsenen Boden befindliche Brandgrab mit den Spiralringen der Bronzezeit. Auch das zweite Brandgrab (*m*) ergab einen alterthümlichen Nadelknopf. Die hohe Lage desselben im Hügel ist freilich sehr bemerkenswerth.

R. Henning.



Urkundenbüchlein

der ehemaligen Ritterburg zu Dehlingen (Unter-Elsass).



Wappen nach den Siegeln der Archive von Darmstadt und Wiesbaden.



Einleitung.

Dehlingen liegt ungefähr 11 Kilometer östlich von Saarunion, an der frühern Römerstrasse von Dieuze nach Mainz. Auch wurden in der Nähe dieses Dorfes alte Ruinen, Gräber und Münzen entdeckt, die eine römische Ansiedlung vermuthen lassen.[1] In der merovingischen Zeit (737) wurde Dehlingen zum ersten Male unter dem Namen *Diluquifiaga super fluvio Aquila* urkundlich erwähnt; damals besass die Abtei Weissenburg schon Güter dortselbst.[2] Anfangs des 13. Jahrhunderts gab der Ort seinen Namen einem Rittergeschlecht, vielleicht Ministerialen der Herrschaft Diemeringen, zu der Dehlingen gehörte. Später nannte sie sich mit dem Zunamen Münch (Mönich, Munich, Mynche) und führte in ihrem Wappen einen Balken mit 4 Zinnen auf- und 3 abwärts (siehe oben Bild).[3] Ihr Schloss stand an der durch die Flurnamen «Burg und Burggarten» bezeichneten Stelle,[4] wo man heute noch eine Art von kreisförmigem Wall, von einem Graben umgeben, bemerkt, und bei Nachgrabungen, Mauerreste, hölzerne Wasserleitungen, einen Herd mit Asche, eine kleine Urne[5] u. s. w. entdeckte.[6] Wann diese adelige Familie von Dehlingen

1. Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 2e série, 1er vol., 127, 2e vol.: 1. *Geographische und geschichtliche Notizen zur Schulwandkarte des Kreises Zabern*, 34.

2. Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, N° 37 u. 39. — Harster, *Der Güterbesitz des Klosters Weissenburg i. E.*, I, 103.

3. Ende des 13. Jahrhunderts hatten sie noch kein eigenes Wappen. Siehe unter Nr. 2.

4. *Die alten Territorien des Bezirkes Lothringen*, 169. Strassburg, 1898.

5. Im Besitz des Herrn Stengel, pension. Lehrer von Dehlingen.

6. Gefällige Mittheilung des Herrn Stengel.

ausstarb, ist mir nicht bekannt; meines Wissens kommt sie 1393 zum letzten Male urkundlich vor.[1]

Möge dieses alte, fromme Geschlecht durch die Herausgabe der vorliegenden Schrift, deren Material ich in den Archiven von Saarunion, Strassburg, Wiesbaden, Darmstadt und München, sowie in verschiedenen Werken zerstreut gefunden, der Vergessenheit entzogen werden.

Jos. Lévy, Pfarrer.

1. Clauss, *Historisch-topographisches Wörterbuch des Elsass,* 4. Liefer., 241, schreibt also unrichtig: «ca. 1334 wird zuletzt erwähnt Junker Berthold Münch v. D.»

1. *Hugo I., Herr von Lüneville bestätigt zu Lützelstein*[1] *eine Schenkung des Ritters Hugo von Dehlingen an das Kloster Werschweiler*[2] *bei Zweibrücken. 1212, Mai 1.*

Fidelis est literarum custodia, que et rerum gestarum seriem luculenter transmittit ad posteros et emergentibus querelis inconcussa veritate prebet obstaculum. Inde est, quod ego Hugo Dominus Lunarum ville scripto presenti notum facio universis presentibus et futuris, quod Hugo de Delingen illud suum apud Rycteim[3] allodium tam in vineis quam in agris vel pratis, que ei Gerhardus de Geitzwilre[4] vendiderat, totum Deo et beate Marie de Werneswilre in elemosinam contulit per manum nostram, uxoris omniunque heredum suorum assensu, ea condicione, ut singulis annis quamdiu vixerint, ipse scilicet et uxor eius censum duorum solidorum in assumpcione beate virginis Abbati et fratribus solvere teneantur, post obitum vero amborum, si tamen absque liberis decesserint, allodium memoratum in perpetuam et quietam ecclesie Werneswilre transibit possessionem, qui si genuerint liberos ea, que contulerant, digna estimacione appreciabuntur, et precium predii Deo collati de suis mobilibus ecclesie recompensabunt, ipsum vero predium heredes retinebunt. Si autem idem Hugo uxore, quam nunc habet, defuncta aliam duxerit, vel ipsa eo defuncto alteri nupserit, liberique inde provenerint, propter eos elemosina facta nullatenus impedietur, sed post obitum utriusque Hugonis scilicet et uxoris eius, licet de iterato vel alterato coniugio genuerint, sepedictum allodium de Ricteym in Abbatis et fratrum de Monte ius plenarie transferetur, absque ullius contradictione, et ut elemosine huius constitucio in perpetuum firma et rata perseveret, ipsam scripto comprehensam, sigilli nostri impressione testiumque, qui interfuerunt, annotacione fecimus roborari. Testes Theodoricus Capellanus, Hugo et Conradus filii mei, Reinboldus de Assewilre, Eberwinus de Hagenawe, Hugo de Bliese, Johannes de Manburne milites cum aliis pluribus. Acta autem sunt hec apud Lutzeln-

---

1. Er wohnte seit Ende des 12. Jahrhunderts im Schlosse zu Lützelstein. F. von Bodungen, *Die vormalige Grafschaft Lützelstein*, 22 u. 25.

2. Friedrich, Graf von Saarwerden, gründete im Jahre 1131 die Abtei Wernes- oder Werschweiler. Dag. Fischer, *Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévoté de Herbitzheim*, 1—2.

3. Nach Dag. Fischer, *Notice historique sur l'ancienne seigneurie de Diemeringen*, 6, soll es Riedheim heissen.

4. Bei Fischer ist «Gutzwilre» zu lesen.

stein anno Dominice incarnacionis M° CCm° XII° Kaln. Junii Ipsa sancta die Penthecostes[1].

Aus dem Wersweiler Chartulario.

Gedruckt bei G. Ch. Crollius, *Westricher Abhandlungen*, 1. Stück, 58 u. 59. Zweybrücken, 1771. Siehe auch Fr. X. Remling, *Urkundliche Geschichte der ehemaligen Abteien und Klöster im jetzigen Rheinbayern*, I, 240; F. von Bodungen, *Lützelstein*, 25; und besonders Aug. Heintz, *Die Urkunden des ehemaligen Cisterzienserklosters Werschweiler*.

2. Simon von Dehlingen und andere verzichten auf die Güter zu Wachten[2] zu Gunsten der Abtei Werschweiler, 1292, Okt. 28.

Nos Symon de Delingen Ortwin dictus Dreffgreve, Nicolaus, Henricus et Johannes fratres, Lupoldus et uxor eius Elecha, filia Henrici bone memorie et filius eius, tenorem praesentium constare volumus universis, quod cum inter nos ex una parte et viros religiosos dominum Abbatem et Conventum Monasterii de Wernevillerio Cisterciensis ordinis Metensis diocesis ex altera, super bonis apud villam Wachtin sitis que quondam fuerunt Ortelonis Castrensis de Sarwerde felicis memorielis et discordia verteretur docti tandem et inducti a viris prudentibus et discretis nullum omnino Jus nobis competere in eisdem bonis in Wachtin pro nobis et heredibus nostris universis renunciamus et effestucamus praefatis bonis in Wachtin, in presentia nobilis domine Elisabeth Comitisse de Sarwerde, Johannis filii eius Comitis ibidem, domini Hugonis viri nobilis de ffinstingen, domini Theodorici, militis dicti Homburg, et aliorum quam plurium virorum fide dignorum integraliter et ex toto ut pote quibus prorsus nullum jus competit in eisdem, volentes et publice protestantes memoratos Religiosos dominum Abbatem videlicet et Conventum de Wirnevillerio de praefatis bonis in Wachtin, quem admodum veros dominos et possessores pleno Jure gaudere debere et ipsa perpetuo possidere, absque omni nostra heredumque nostrorum contradictione pacifice et quiete. In cuius rei testi-

---

1. Hugo, Herr zu Luneville, beurkundet, dass Hugo von Delingen, mit Zustimmung seiner Frau und Erben, das von Gerhard von Geitzwilr erkaufte Allod bei Rycteim, bestehend in Weinbergen, Aeckern und Wiesen, dem Kloster Werschweiler, unter der Bedingung geschenkt hat, dass er und seine Frau gegen einen jährlichen Zins von 2 solidi auf ihre Lebenszeit im Besitz bleiben, ihre allenfallsigen Kinder das Gut gegen eine billige Abschätzung behalten dürfen, Kinder von ihm oder seiner Frau aus einer andern Ehe aber kein Recht darauf haben sollen. Zeugen: Theodoric capell. u. s. w. Aug. Heintz, *Die Urkunden des ehemaligen Cisterzienserklosters Werschweiler bei Zweibrücken*, 1882, S. 14 (autographirt). Der historische Verein zu Speier und die Gymnasialbibliothek in Zweibrücken besitzen je ein Exemplar.

2. Ein verschwundenes, zwischen Lorenzen und Ratzweiler, am Büttener Bach, liegendes Dörflein; jetzt Wachterhof, Watterhof. Der Bann fiel an Lorenzen und Diemeringen. Straub, *Les Villages disparus*, 56—57.

monium quia sigilla propria non habemus praefate domine Elisabeth Comitisse de Sarwerden ac domini Hugonis de ffinstingen ante dicti, sigillis communiri petivimus praesens scriptum. Et nos Elisabeth, Comitissa de Sarwerde supradicta, nec non Hugo, dominus de ffinstingen praenotatus ad preces memoratorum Symonis de Delingen Ortwini dicti dreffegreve, Nicolai Henrici et Johannis fratrum Lupoldi et uxoris eius Eleche, filie Henrici bone memorie et filii eius sigilla nostra praesentibus apponi decrevimus in robur et testimonium omnium praemissorum. Datum Anno domini M° CC^mo^. Nonagesimo secundo In die Apostolorum Symonis et Jude[1].

Königl. bayr. geheim. Staatsarchiv in München, Abtheilung III, Halbingen Nr. 38. HEINTZ, *Die Urkunden des Klosters Werschweiler,* S. 73.

3. Graf Johann I. von Saarwerden schenkt seinen Antheil an den Präsentationsrecht der Kirche St. Lorenzen dem Kloster Werschweiler, in Gegenwart des Ritters Fritzscheman, Mônich genannt und des Johann Bucheiz, 1310, 9. Jan.

Elisabeth, comitissa sen., mater Johannis comitis piae mem. de Sarwerden, necnon Ferriaca comitissa jun. uxor ipsius dom. Johannis quando comitis, beurkunden, dass der praedictus comes de Sarwerden, als er, cum rege Alemanniae profectus, auf dem Wege krank ward und starb, zu seinem Seelenheil dem Kloster Werschweiler seinen Antheil an dem Präsentationsrecht der Kirche S. Lorenzen, dessen Ausübung ihm gemeinschaftlich mit dem Kloster Werschweiler zugestanden, in Gegenwart von

---

1. Simon de Delingen, Ortwin dict. Dreff..., Nicolaus, Heinr. und Joh. Gebr., Lupoldus und dessen Fr. Elecha, Tochter des sel. Heinrich und ihr Sohn erklären in dem Streite mit dem Kloster Werschweiler wegen der Güter zu Wachtin, welche einst dem Ortelo, Burgmann zu Sarwerden gehört hatten, in Gegenwart der edlen Frau Elisabeth, Gräfin von Sarwerden, ihres Sohnes Johann, Grafen daselbst, des edlen Mannes Hugo von Finstingen und des Theoderich, mil. dict. Homburg, unbedingt darauf verzichtet zu haben. Siegler: die Gräfin Elis. von Sarwerden und Hugo von Finstingen. A. HEINTZ, *Die Urkunden des Klosters Werschweiler,* 73.

Ortelo hatte diese Güter dem Stift vermacht, wie folgende Urkunde bezeugt: «Ludov., mil. dict. Beheymer castrensis in Dymaringen, und sein Sohn Joh. bekennen, dass, nachdem sie mit dem Kloster Werschweiler wegen benannter Güter zu Wachten, Wergesingen und St. Lorenzen in Irrungen gestanden, indem das Kloster behauptete, sie seien ihm von Ortelo von Sarwerden, gen. Rennepail, selig. Ludwigs Schwiegersohn, geschenkt worden, sie auf Zuspruche des Herrn Hugo von Finstingen, dessen Burgmänner sie sind, in Gegenwart desselben, sowie der Priester Rainer von Mynebach, des Tilemanes de Albe, des Herrn Joh. de Flugesheim, Barth. de Alba und Wilhelms de Eyche, der Ritter, auf ihre Ansprüche verzichtet haben. Siegler für sie, welche kein Siegel haben: Hugo von Finstingen.» HEINTZ, *Urkunden,* S. 76.

Fritzscheman. mil dict Mönich[1] und Joh. dict. Bucheiz geschenkt hat. Sie genehmigen diese Schenkung und erkennen an, dass das Präsentationsrecht in Zukunft dem Kloster Werschweiler allein zustehen soll. Mitsiegler: Nicol. canon. Verdun., custos S. Arnualis. Dat. 1310, sab. post oct. circumcis.[2]

A. Heintz, *Die Urk. des Klosters Werschweiler*, 92. Crollius, *Origines Bipontinae*, I, 137.

4. Die Ritter Mettelo von Hattigny und Fritschemann Münch von Dehlingen fällen ihren Schiedsspruch in dem Streite zwischen der Stadt Strassburg und Nicolaus von Lützelstein, 1316, Februar 20.

Allen den si kunt, die disen[3] brief ansehent odir hörent lesen, daz wir Mettelo von Hittingen und Fritscheman Münich von Delingen rittere, ratlüte genomen und erkosen von juncherren Niclaweses wegen herren von Lützelnstein über die missehellü und über die bresten, die die burgere von Strazburg und der vorgenante juncherre Niclawes mittenander hettent, al soliche ding, so hie nach geschriben stant und alse sü untz her betegedinget sint mittens hern Jofride von Bolchen und her Gerarde von Warnesberg, hern Albrechte Růlenderlin und hern Clawese Frideriche rittere ratlüte von beden siten. von den zwein hundert marcken silbers alse vil minre, alse ez der vorgenante juncherre Niclawes gemachen mag, und sint die fünf und zwenzig marcke von Hagenouwe in die zweihundert marcke genomen, und ensülent ouch über die zweihundert marcke nüt kummen. so sprechen wir Mettelo und Fritscheman uf unsern eit, daz die lüte den juncherre Niclawes ir gůt genomen het, ir gůt sülent behalten mit dem eide, als ein recht ist. und sol juncherre Niclawes daz gelten zů den zieln, die der erber herre von gotz gnaden bischof Johannis von Strazburg gemachet, als ez ouch beret ist und an in gelaßen ist. Wir sprechent ouch von dem brande dez von Wangen und Johanneses Kagen, den die von Strazburg sprechent, er würde uzgelaßen und wurde nüt genomen in die zweihundert marcke. Und sprichet juncherre Niclawes alle die missehellü, die er hette odir haben möchte untz an die stunde und den tag, daz die sůme zwischent im und den burgern von Strazburg beret wart, in die zweihundert marg genomen wart, daz sol men bevinden an den viern ratlüten. und ist daz sü

1. Nach dieser Urkunde scheint Fritzscheman den Grafen Johann in den Krieg begleitet zu haben.

2. Der Graf Johann starb auf dem Feldzuge des Kaisers Heinrich VII. am 5. Okt. 1310 zu Verona, und laut D. Fischer, *Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté de Herbitzheim,* 16, zu Bern, woraus sich ergibt, dass das Datum nach dem Trierer oder Metzer Kalender zu berechnen ist.

3. Die dis auf Rasur.

sprechen, daz ez drin wurde genomen, so sol ez noch drinne sin. sprechent sü aber, daz ez uße bliebe, so sol ez noch uße sin. Von der vesten zu Wegelnburg hant die ratlüte von Strazburg gesprochen, daz die burgere von Strazburg juncherren Niclawesen nit schuldig ensint, sider die vesten eins riches waz und sü ein riche gewan und sü helfere warent an der getat. darwider sprechen wir Mettelo und Fritsche uf unsere truwe und uf unsern eit und verstant uns bessers niet, wand ez juncherre Niclaweses vordern inne hettent, daz wol kuntlich ist, und die vesten und daz darzů hört zu eime pfande hettent vür sibenhundert pfunde Metscher pfennige, und hettent zweihundert marcke wert getregedes in der vesten und daz zů der vesten hört, daz sü im widertůn sülent die vesten und daz getregede, daz in der vesten waz und daz zů der vesten hört, sider die von Strazburg wol jehent, daz sü schinende werent an der getat, oder sülent im widertůn die summe, dar für ime und sinen vordern die vesten stunt. wir viere vorgeschribene ratmanne sint dez wol überein komen und sprechen von Doldemannes wegen, daz die burgere von Strazburg Doldemanne widergeben sülent, waz er kuntlich mag gemachen, daz im meister und rat von Strazburg genomen hant, wand sü ez jüncherren Niclawese gelobet hant. die ratlüte von Strazburg hant gesprochen, daz die burgere von Strazburg juncherren Niclawese nütsnit schuldig sint umbe die zwene knehte, die sü enthoubetent, sider die burgere von Hagenouwe die selben zwene knehte viengent und sü mit urteile verteiletent und sü gewilleclichen gabent den burgern von Strazburg zů enthoubetenne. Wir Mettelo Fritscheman sprechent darwider, sider men die knehte vant wedir tribende noch tragende niemannes gůt danne ir gůt und dez vorgenanten juncherren Niclaweses gůt und ouch juncherre Niclawes dez tages burger waz der von Hagenouwe unwidersaget, so sprechen wir, daz im die burgere von Strazburg an den zwein knehten unrehte hant getan und ez im bessern sülent. Die ratlüte von Strazburg hant gesprochen von dem brande und dem schaden, die da geschahent zů Winden, zu Spetwilre, zů Bůchberg, zů Husberg und zů Haselouwe von dez wegen von Geroltzecke und von dez Heiden wegen, dabi soltent sin gewesen die vorgenanten burgere von Strazburg, alse der vorgenante juncherre Niclawes sprichet, sider es ein verrihtiget und ein versůmet ding si, daz die vorgenanten burgere im nüt drumbe schuldig sint uf ze rihtenne. Darwider sprechen wir Mettelo und Fritscheman, sider juncherre Niclawes sprichet, do er versümet wart mit dem Heiden, do blibe die name und der schade von Haselouwe ußewendig der sůnen und ist noch ußewendig und sint noch in ursagen von dem selben dinge, und wil daz juncher Niclawes zů

bringen mit den, die die sûne machtent, und mit den, die drüber warent, darumbe sprechen wir: ist daz juncherre Niclawes daz zû bringen mag, alse hie vor geschriben stat, daz es im die von Strazburg ufrichten sülent. von namen und von brande, die zû Winden, zû Spetwilre, zû Bûchberg und zû Husberg geschahen, sprechen wir Mettelo und Fritscheman, wand juncherre Niclawes sprichet, daz sin crieg gesetzet und versûnet were mit den burgern von Strazburg, e denne mit den von Geroltzecke, und er sinen schaden und sine vorderunge vürbringen süle vür die ratlüte, von dem schaden, den er gelitten hat von den von Strazburg, so sprechen wir Mettelo und Fritscheman: mag juncher Niclawes zu bringen, alse ein reht ist, mit den, die die süne machtent und über der sûnen warent, daz er sich sünete mit den vor Strazburg, e danne mit den von Geroltzecke, so sülent ez im die burgere von Strazburg ufrihten. alse die ratlüte von Strazburg gesprochen hant von Smiecken wegen, daz juncherre Niclawes uf in verzige, dez sprichet junchere Niclawes, er si sin unschuldig und welle sich ez entreden, alse ein reht ist, da sprechen wir Mettelo und Fritscheman, daz er sich billicher entschuldigen sol, danne man ez in bereden süle. alse die ratlüte von Strazburg gesprochen hant von Huges wegen Bûtenheim umbe sin gût, ob im yet genummen si ime und den sinen von juncherren Niclaweses crieges wegen, dez kneht er do waz und noch ist, so sprechen wir Mettelo und Fritscheman: ist daz Hug von Bûtenheim zû bringen mag, daz ieme und den sinen iet genomen ist in dem vorgenanten criege, daz eine die burgere von Strazburg daz ufrihten sülent, als ein reht ist. zu allen disen vorgeschriben sachen wolte ieman darwider iet reden, daz wil juncherre Niclawes zû bringen mit der warheit, alse ein reht ist. Diz vorgeschribene bringen und sprechen habe ich Mettelo von Hittingen besigelt von min selbes wegen und von hern Fritschemannes wegen, der sich under min ingesigele in diesen vorgeschriben sachen verbunden hat, mit minem ingesigele. und ich Fritscheman vergihe an diesem briefe, daz ich mit hern Metteln gesprochen han und, wan ich ingesigels nüt enhan, mich under sin ingesigeln verbunden han. Diz geschah zû Zabern an den frigetage vor der pfaffen vastnacht, do men zahlte von gotz geburte drüzehen hundert in dem sehtzehenden jare.

Aus dem Strassburger Stadtarchiv, AA. 1398. Gedruckt bei Wilh. Wiegand, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, II. Bd., 290—292. *Die Vidimatio schliesst:* in den vorgeschriben sachen hant wir Johannis von gotz gnaden der bischof von Strazburg angesehen, waz die ratlüte von beden teilen gesprochen hant, alse da vor geschriben stat. und darüber hant ouch wir alse ein gemeine obeman mit wiser lüte rate gesprochen zû rehte, dez wir uns verstant, und zû minnen, daz uns gevellich duncket. und ist daz sprechen geschrieben und mit unserme ingesigele besigelt. Vgl. Wiegand, S. 300.

5. *Graf Simon von Zweibrücken verpfändet an Fritschemann Münch von Dehlingen Einkünfte des Dorfes Achen*[1]. *1321, Fastnacht.*

Wir hn' Symont und hn' Eberart gebrudere graven von Zweinbruchen und hn' von Bychzen dünt kunt allen den die diezen brief anegesint oder gehorent daz wir bint zculdic und uns' erben rethe und redelichen eime erzamm manne und uns'me getuwen hn' Frichemann Mvniche von Delingen und sienen erben seßich pfönt mecz' phenninge geng' und geber zcwene turnese vor einen meczen. und hant in dar vor bewiset sez pfönt mecz' pfenninge geldez in uns'me Dorf zu Achen an deme Xaffe zu zcwein ciden zu gene alle jar zu lietemeßen dru pfönt und zu sce Rimeges dage die and' dru pfönt ane allez sumeniße und ane allen sienen zschaden. Und aber ez so keme daz er od' sin erben zu den cilen dar ane gehindert würdent von unz od' von unsern ambatluthen dz got wende, daz in ir volle nith enwurde von d' summen alzo da vorgescrieben stat so mach der vorgenanthe h.' Fr.' oder sin erben gan an uns' pfeede in deme dorf od' and' zwu da ez ieme fuget bit uns'm guden willen unzce an die stunt dz ieme sin volle gezchit gencliche unn gar ane allen sienen zchaden. Ez ist ouch zu wißene daz werene wir Sy. und Eber. vorgenanthen hr'en oder uns' erben kement bit sechzich pfönden mecz' pfenningen und hn' Fr.' aber sienen erben wollen gededent von den seßich pfönden die wir ieme sculdich bint rethe unn redelichen. zo sont die ses pfönt geldes lidich wider vallen an unz aber an uns' erben. un' wir Sy. und Eber. h'ren vorgenannt geloubent alle dieze ding stede u'n reste zu haldene ane alle gef(er)'de und argelist unn ane alles widerrufen, alzo es bit worthen hie vorgescriben stat und geloubent diz bit truwen an eidez stat stede zuhaldene und daz diz war unn uncurbroclich si zo han wir uns' ingesigele an diezen brif gehenket zu eime ganzcen urkunde aller dirre dinge. Dirre brif wart gescriben da man zcalede von gottez geburthe druzehenhundert unn einz unn zwenzich jar an d'grosen vastnath.

Original im evang. Pfarrarchiv zu Saarunion, Pergamentbriefe Nr. 2, mit 2 zerbrochenen Siegeln der Aussteller.

6. *Ritter Fritzemann Munich von Dehlingen steht unter der Zahl der Bürger, die Heinrich von Finstingen für eine von Hanemann von Lichtenberg aufgenommene Kapitalschuld bestellt, 1321, Juli 13.*

Wir Heinrich herre von Vinstingen dünt künt allen den, die disen brief sehent oder gehoerent lesen, daz wir dem edelen herren, hern Hannemanne herren von Lichtenberg hant gegeben zů koufe rehte und redeliche zwenzig

1. Kreis Saargemünd.

phunt strazburgere pfenninge geltez, die zû Strazburg genge und gebe sint, unbe drühundirt phunde cleiner swarzen turnese gûtir und geber ûf unsir dörfere Büsselsbach und Merresberg unde ûf alles, das wir in den zwen vorgenantenen dörfern hant, es sint lüte, korngulte, bette, schaf, walt, weyde, gerihte und welrehande gût wir hant in den vorgenantenen zwen dörfern, ane alleyne Jacobe unsern schûlteyzsen von Büsselsbach und sin gût üs genomen, den han wir uns behabet; also mit solicher gedinge, daz wir der vorgenante Heinrich herre von Vinstingen und unser erben sülent geben allen jar dem vorgenanten herren von Liehtenberg und sinen erben zwenzig phunde strazburger phennige zû zwein ziljten ane geverde, zû sante Johannes tage zû sünigeten zehen phûnt und zû sante Martins tage zehen phunt; und also lange so wir daz dûnt, so sülen wir Heinrich herre von Vinstingen und unser erben den nûtz von den dörfern allen niemen und ensol denne der vorgenante her Hanneman herre von Liehtenberg keyn gebot haben uber die dörter noch die lute noch gerehte noch uber kein daz gût, daz wir und unser erben hant in den vorgenantenen zwein dörfern. Were aber, daz wir die zwenzig phunt nüt engebent noch unser erben zû den zwen zilen, alse da vor geschrieben stat, so mag der vorgenente herre von Liehtenberg und sin erben die dörfere und die lüte und allez daz wir in den zwen dörfern hant, anegrifen und pfenden vor die zwenzig phunt oder vor alse vile, alse ime oder sinen erben denne virsessen oder virsumet ist, ane geverde, unze daz in ir ganz volle wirt getan von demme, daz denne virsumet ist. Und wanne wir der vorgenante Heinrich oder unser erben dem vorgenantenen herren von Liehtenberg oder sinen erben gebent ûf einen tag druhundert phunt cleiner swarzen turnese gûter und geber, so sülent sü uns und unsern erben die vorgenante zwei dörfere wider geben zû köfene umbe die selbe dru hundirt cleiner swarzer turnese, alse da vor geschrieben stat, ane alle geverde. Und umbe dise ding alle, daz wir sü stete habent, so han wir dem vorgenanten herren von Liehtenberg und sinen erben burgen gegeben unvirscheidenliche hern Fritzemanne Muniche von Delingen, hern Gerungen von Manburnen, hern Huge Brüchen von Ahswilre, hern Fritzemanne von Riegal ritthere, Abertine von Nuwillere und Johannese den Mezegere von Bûswilre also und mit solicher gedinge, geben wir oder unser erben die zwenzig phunt nüt zû den zwen zilen, alse da vor geschrieben stat, wenne danne nach den zilen die burgen von dem vorgenanten herren von Liehtenberg, von sinen erben oder von irme gewissenen botten gemanet werdent munt wider munde oder zû huse und zû hove, do sülent sich die burgen entwrten in die stat zû Buswilre zû rehter gyselzefte,

niemer dannen zů komene, der breste si denne e ůf gerehtet, der da gesůmet ist. welre aber under den rittheren nüt selber leisten wil, der sol eynen erbern kneht und eyn phert legen an sine stat. und welre under den burgen breche und nüt enleistete, den sol der vorgenante herre von Liehtenberg oder sin erben an grifen und phenden, unze daz in aller ir volle wirt getan und ůf gerihtet umbe den bresten, der denne ist gewesen. und ensol die phendunge nüt gan an geistlich noch an weltlich gerihte, noch an den lantfrieden. und welen schaden sü oder ire helfere der phendungenn niement, den sin wir und die burgen in öch schůldig abe zů tůne nach irre warheite. Und aller dirre dinge zů urkunde so haben wir der vorgenante Heinrich, herre von Vinstingen unser ingesygele gehenket an disen brief zů urkünde dirre vorgeschriebener dinge. Wir Fritzeman Munich von Delingen, Gerunc von Manburnen, Hug Brüche von Ahswilre, Fritzeman von Riegal ritthere, Abertin von Nüwilre und Johannes der Mezeger von Bůswilre viriehent, daz wir unverscheideliche burgen sint worden und gelobent stete zů habene allez, daz in diseme brieve von uns geschrieben stat, und verbindent uns dar zů mit gůten truwen ane alle geverde. Ez ist öch also beret und beidinget, welre under den burgen abe gat, daz got wende, e denne die dörfer werdent wider gekouft, so sülen wir der vorgenante Heinrich von Vinstingen einen alse gůten geben in den vir wochen, so wir dar umbe gemanet werden wir oder unser erben, und endedent wir daz denne nüt, wenne dar nach denne die burgen gemanet werdent, so sülent sü leisten in alle wiz, alse da vor geschrieben stat, unze der burge wirt ůfgerihtet ane geverde. und zů ůrkünde dirre vorgeschriebener dinge so haben wir Fritzeman Munich von Delingen, Gerunc von Manburnen, Hůg Brüche, Fritzeman von Riegal ritthere, und Abertin von Nuwilre unsere ingesygele gehenket an disen brief, uns zů übersagende aller der dinge, die an disem brieve von uns geschrieben stant. Ich Johannes der Mezeger von Bůswilre, wande ich eyenes ingesygeles nüt enhan, so verbinde ich mich zů allen den dingen, die von mir an diseme brieve geschrieben stant und gelobe sü stete zů habende under mins herren ingesygele von Vinstingen dez vorgenanten und under der andern burgen ingesygele. Dirre brief wart gegeben an deme mentage nach sante Margareten dage, do von gottes geburte waren druzehen hundert und eins und zwenzig jar.

Original im Archiv zu Darmstadt. Gedruckt bei F. J. Mone, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, XIV. Bd., 68—71. Siegel 1, 3, 4, 5 sind abgefallen. Siegel 2, rund in grauem Wachs, im Schilde ein Balken mit 4 Zinnen auf- und 3 abwärts. Umschrift: S. FRITZEMANI. MILIT. DI. MVNCH. D. DALIG. Siegel 6 klein, rund in gelbem Wachs. Eine Hand hebt einen senkrechten Schlüssel, wodurch schief ein Haken gezogen ist. Umschrift: † S. OBERTINI. DE NOVIL.

7. *Fritzemann Münch und andere werden als Schiedsrichter zwischen Ludemann und Hanemann von Lichtenberg ernannt. 1329.*

In dem Jahre 1329 war «groz stoz und missehelle uf erstanden» zwischen Herrn Ludemann III. und zwischen Hanemann II., den Verwandten von Lichtenberg, «da von Lute erschlagen und vestenen und gut behebet wurden, und ander groz ungelimph und krieg in waz», hauptsächlich wegen der ihnen gemeinsam zustehenden Burgen Lichtenberg, Buhswlire und Gerlingesdorf mit Zubehörden, daher sie endlich des langen Kampfes müde, dem strassburger Bischofe Berthold und dem Markgrafen Rudolf von Baden, genannt von Pforzheim, die Entscheidung ihrer Zerwürfnisse anheimstellten und auf's Feierlichste eidlich angelobten, sich und Ludemann zugleich noch für seine Neffen «alle diewilen er ir voget ist», deren Spruche unterwerfen zu wollen, welcher so ausfiel: sie sollten in jenen Vesten, mit ihren Leuten und Dienern, einen stäten, wahren und getreuen Burgfrieden beschwören, so dass Keiner den Andern darin beschweren, ihn gar aus derselben stossen, oder sonst vergewältigen dürfe; wer aber dagegen handle und frevle, der soll nicht nur von Rechts wegen seines Antheils an jenen Burgen, sondern auch noch aller Lehen des Bisthums Strassburg verlustig sein, was dann alles demjenigen zufallen sollte, der das Unrecht und die Beeinträchtigung erlitten hätte; würden indessen nachher Spänne unter ihnen eintreten, so müssten sie dieselben durch vier ihrer Manne, Burgmanne oder Diener, und zwar auf Hanemann's Seite, durch Cunemann Vogt von Wasselnheim und Walther von Utenheim, von wegen Cudemann's aber durch Fritzemann Münch von Telingen und Hug von Widen entscheiden lassen; könnten jedoch diese sich zu keinem Spruche vereinigen, so möchten sie denselben noch einen gemeinen Obmann zugeben[1]. Die beiden Herrn kamen bald darauf diesem Entscheide gewissenhaft nach, beschworen den Frieden in den genannten Vesten und gelobten, sämmtliche Bestimmungen dieser Sühne treulich halten zu wollen; ja in einer besonderen Urkunde machten sie sich noch ausdrücklich anheischig, Keiner dürfe den andern an Leib oder Gut beschädigen, und ihm sonst Leids anthun, er habe es ihm denn acht Tage zuvor angesagt, und auf solche Weise war dann der Frieden und die Ruhe wieder hergestellt.

J. G. Lehmann, *Urkundliche Geschichte der Grafschaft Hanau-Lichtenberg*, I, 95 u. 96.

---

1. Der geben wart zu Strazburg an deme nehesten Sammestage nach unserre frowen tage, der Erren, des jares 1329.

8. Heinrich, Herr von Finstingen und Friedrich, Graf von Saarwerden einigen sich zur Beilegung ihrer Streitigkeiten durch die Schiedsleute Fritzemann von Delingen, Bucard von Castel[1] *und Simon und Nicolaus Gebrüder, Grafen von Salm. 1330, Montag nach St. Niclaus.*

Wir Heinrich heirre von Vinstingen und Friedrich graue von Sarwerde důnt kůnt allen den die diesen brief ane gesehent oder gehörent lesen, daz wir umbe alle die anesprache und vorderonge die wir hant oder fordern wellent zu dirre stunt unser einre an den andern ane eygen und erbe; und leyn und ere daz hen wir ratlüte und dritlüte genůmen und sint des minnen unnrehtes an sie kůmen, und des ein ende zu gebene twissen hie und fastnacht unn da twissen einen dag zů leystene wanne és uns die dritlüte vor enbiedent und hant bit truwen gelobet und sind schůldig worden stete zů haldene was sie davone bringent mit der minnen oder mit dem rehten ůnde ist zů wizzene, dz wir Heinrich vorgenant hant genůmen zů eym ratmanne hern Fritzchemanne von Delingen und ich Friderich grave von Sarwerde hern Bucarden von Castel und zů dritluden grave Symonden und Niclause gebrüder von Salmen die zweine an eins mannes stat und sol iederman ůnter ůns zwein of dem daige den uns die vorgenanten dritlude embiedent sine vorderonge und antworte sinen ratmanne und den vorgenantenen dritluten bit worten vorleigen und vorweisen und hant die dritlüde mit truwen gelöbet der sachen ein ende zu gebene zwissen hin und dem forgenanten tile. (Rasur) der fastnacht mit der minnen oder mit dem rehte und wes die zweine dritmanne uberem kument und unser eins ratman daz hat vorgang und enhat der ander keine mäht unt dis hant wir verbůrget stete zu haldene und ist bürge von ůnseren wegen hern Heinriches vorgenant grave Symont von Salmen unser newe her Hugelman von Vinstingen und her Johans von Chammele gegen ůnserme newen Frideriche graven von Sarwerde und ist burge vor ůns Friderichen vorgenant ůnser swager Nycolaus von Salmen her Hugelman von Vinstingen und her Johans von Chamble gegen unserem öhömen hern Heinrichen vorgenant und dis zu eime stete urkunde so han wir Heinrich heirre von Vinstingen und Friderich grave von Sarwerde ůnd die vorgenantene dritlute grawe Symont und Nicolaůs bruder von Salmen unser ingesiel an diesen brief gehenket ůns zu besagene dirre vorgeschriebener dinge, dis beschach zu Alben an dem montage nach sancte Niclaustage do man zalte von gottes geburt druzehenhundert iar und drizzig iar.

Original im Bezirksarchiv zu Strassburg, Fonds Saarwerden, Urkunden Nr. 11. Vier zerbrochene Siegel der Aussteller.

---

1. Kastel an der Blies. Im Inventar des Bezirksarchivs zu Strassburg ist mit Unrecht Burckard von Cassel zu lesen.

9. Oeffentlich ausgefertigte Quittung über 100 Pfund strassburger Denare, die als erste Rate einer Schuld von 300 Pfund Denare von Friedrich, Graf von Saarwerden an zwei Juden von Strassburg zurückgezahlt wurden. Fritschemann Münich von Dehlingen u. A. besiegelt dieselbe. 1336, März.

Coram nobis . . iudice curie Argent(inensis) constit(uti) Jeckelinus et dictus Mannekint fratres filii quondam Selmelini iudei Argent(inensis) recognoverunt se in figura iudicii sibi centum libr(as) den(a)ri(orum) Argent(inensium) usualium et legalium cum dampno eisdem accret(o) de debito trecentarum librarum eoru(n)dem denariorum per nobilem virum dominum Fridericum comitem de Sarwerde persolvisse et tradidisse; et asseruerunt eciam iidem iudei sibi per eundem dominum comitem de eisdem centum libr(is) et dampno eisdem accret(o) plene et integraliter satisfactum esse, in quibus quidem centum lib(ris) ipse dominus comes dictis iudeis existebat obligatus, et adhuc idem dominus comes ipsis iudeis in ducentis lib(ris) dictorum den(a)ri(orum) remanet obligatus, prout in instrumento Theutonico super hoc confecto et sigillo ipsius domini comitis una cum sigillis dominorum Hugonis et Egenonis de Gerolczecke in Vosago, Eberhardi dicti de Griffenstein, Friderici senioris, Friderici iunioris dictorum de Wildesberg et Fritschemanni dicti Munich de Telingen militum sigillato plenius continetur. Quas quidem centum lib(ras) cum dampno eisdem accret(o) ipse dominus Fridericus comes prefatis iudeis dedit tradidit et persolvit r(ati)one primi termini in dicto instrumento conscripti; q(ui)ttantes et absolventes ipsi iudei pro se suisque heredibus quibuscumque prefatum dominum Fridericum comitem eiusque condebitores eciam in dicto instrumento consc(ri)pt(os) eorumque heredes a solucione et prestacione dictarum centum lib(rarum) cum dampno eisdem accret(o), et promiserunt prefati iudei pro se suisque heredibus universis ipsum dominum Fridericum comitem et eius condebitor(es) predictos necnon eorum heredes universos r(ati)one dictarum centum libr(arum) p(er)solutarum cum dampno eisdem acc(r)et(o) numquam impedire impetere vel molestare aut hoc fieri procurare per se vel per alios quo quomodo in iudicio vel extra imposterum vel ad presens. Et in huius rei testimonium sigillum curie Argenti(nensis) ad peticionem dictarum p(ar)tiu(m) presentibus est appensum.

Actum quinto idus Martii anno domini millesimo trecentesimo tricesimo sexto.

Original, Pergament, im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden (V, 12). Das abhängende Siegel ist bis auf einen kleinen Rest (— gen —) verschwunden.

10. Aufrüstung für die Herzöge von Oesterreich — Johann von Dehlingen unter den Aufgerüsteten. 1369, August.

Anno domini 1369 feria secunda post festum assumpcionis beate virginis Marie sub domino Johanne dicto Schilte magistro do wurdent dise hin nachgeschriben personen gemistert, mit den man diende den hertzogen von Österriche.

Item Bertholtz schwartz hengest von Altenkastel vür 70 flor.

Item sin rot pfert vür 16 flor.

— — — — — — — — — — — — — — —

Item Johans von Delingen sin rot hengest vür 18 lib.

» » » » sin rot pfert vür 12 lib. den.

Aus dem Strassburger Stadtarchiv, G. U. P. Lad. 20 Nr. 1. Gedruckt bei Witte und Wolfram, *Urkundenbuch der Stadt Strassburg*, V. Bd., 643 u. 45.

11. Hänsel von Dehlingen verpfändet Güter an Nicolaus von Saarwerden. 1388, Juni 24.

Ich Hennesel von Delingen Münich[1] ein edeln knecht dun kunt allen den dy disen brief ane sehent öd. hörent lesen daz ich versetze und versetzet han vör mich und myne eirbn Nyclawes von Sarwerden und Agneis siner elichen frowen und yren eirben eylf morgen mathen gelegen in der Höndenowen dy dö min sint und heißent Müniche matte. Daz ist zů wüßen iiij morgen gelegen by zeppelez matten und ij morgen gelegen by stückbrodz matten und iij morgen by mürsschelzen matten und i mörgen uffe der myttelachen. Daruf sü mir hant gelüwen zehn pfönt straßb. pfen. so in disem brief geantwortet wart. Die vorgenant matten globen ich Hennesel von Delinge vorgenant vor mich und myne erben den vorgenant Nyclawz und Angneis elich gemeched und yre erben güter wirschöft zu dragende vor aller menglich mit güten truwen und sullent die vörgenanten matten nützen und genießen untz uffe die stünt daz ich öder myne eirben könnet mit X ℔ straßburger ünd gebent die de vorgenant gemecheden und yren eirbe zu eynen möle und myteinander und sollent ouch dye lösunge dün vör sce Johestage Baptiste. Alle dise vörgeschriben ding glöbe ich Hennesel vörgenant vör mich und myne eirben mit güten truwen stette und veste zů haltend und herwider nymer zu dunde nöch schaffen gedan zu werdin mit d'heinenden dingen nöch funden die nu sint öder hernöch möttent werden, es were mit gereihte öder ane gereithe geist-

1. Henselin von Dehlingen verkaufte Ringendorf dem Herrn von Lichtenberg. Herzog, *Chronicon Alsatiae*, III. Buch, 6, 42.

lich öder weltlichen üsgescheiden sy alle geuerde. Zu urkünde aller diser vorgeschribenen dinge sö han ich Hennesel von Delingen vorgenant vör mich und myne eirben min eygen ingesigel an disen brief gehencket der dö geben wart uffe sce Johannes Baptiste abent dez jöres dö man zalte von Cristes gebürte drüzehn hundert achtzig und achte jör.

Original im evang. Pfarrarchiv zu Saarunion, Pergamentbriefe Nr. 4. Siegel fehlt.

12. Jahrgedächtniss für die Seelenruhe der Ritterfamilie Münch von Dehlingen im Kloster zu St. Johann bei Zabern. Ohne Datum.

16. February. Her Berchtol (Bechtold) ritter Münch von Dellingen[1] der wah schultheß zû Zabern[2] und Adelheit sin husfrow und frow Salome von Dellingen ein meisterin diß gotzhuses[3], Hensel, Symon, Cuoman und Fridrich ally von Dellingen.

Necrologium monasterii sancti Joannis ad Caules (St. Johann bei Zabern), herausgegeben von Jos. Lévy, 17. Separat-Abdruck aus den Mittheilungen der Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler des Elsass, Bd. XX, 1899.

13. Die Edelknechte Konrad von Schweinheim[4], Johann Münch von Dehlingen und Gottfried Schaden von Happkirchen[5] siegeln einen zwischen den Herren Hügelman und Heinrich von Finstingen und Johann Koelterlin sowie dessen Ehefrau Gertrud von Bitsch abgeschlossenen Vertrag. 1393, Dez. 24.

Ich Hügelman und Heinrich gebrüder herren zû Vinstingen tûnd kunt aller menglichem mit disem brief, als Johans Költerlin von Bitschen und Gertrud sin eliche hußfröw und ir erben von uns und unsern erben uff unser burg und stat zû Diemeringen mit twing banne welden wunnen

---

1. In einem kurz nach 1344 aufgestellten Güterverzeichniss der Grafschaft Saarwerden geschieht Erwähnung des Junkers Bertholt Münch und dessen verstorbenen Bruders Fritschemann. Bezirksarchiv zu Strassburg, Saarwerden, Nr. 21. D. Fischer, *Seigneurie de Diemeringen.*

2. D. Fischer, *Geschichte der Stadt Zabern*, 152, lässt die Oberschultheissen Berthold Münch 1350 und dessen Sohn, ebenfalls Berthold genannt, 1372, von Wilsperg stammen. Zweifelsohne war diese Familie mit den Herren von Dehlingen verwandt, denn Johann, Ritter, genannt von Wildensperg, besass Güter bei St. Lorenzen, unweit Dehlingen (1275). Aug. Heintz, *Die Urkunden des Klosters Werschweiler*, 30 u. 31.

3. Sie starb 1389. Demnach waren vermuthlich sämmtliche in diesem Todtenregister verzeichneten Glieder der Familie Münch vor dem Monat Februar des Jahres 1389 aus der Welt geschieden.

4. Kanton Maursmünster.

5. Vermuthlich Habkirchen in der bayerischen Pfalz.

weiden wassern scheffen betten ungelten zinsen mülen böschen almenden gerichten hoh und nider und uff allem dem, das dar zû gehört, klein und gros nüschit usgenummen zwenzig alter güldin ierlicher gült geköfften und verpfant hant zû einem widerköffe umb zwei hundert gûter alter güldin, als das alles der brief lüterlichen ynn heltet und wiset, den die vorgenanten elichen gemechte dar umb von uns ynn hant, der selb brief mit minem, des vorgenanten Hügelmans, eigennem insigel versigelt ist, und umb das ich Heinrich herre zû Vinstingen vorgenant zû diser zit eigennes insigels nit enhan, so hab ich gebetten den edeln minen lieben vettern hern Heinrich grefen zû Sarwerden herren zû Rappolstein und zû Honack, daz er sin insigel vür mich hat tûn henken an den vorgeseiten brief mich und min erben zû übersagen aller der dinge, die von mir an dem selben brief geschriben stent. Und ist zû wissen, wer es sache, daz dem obgenanten unserm vettern sinen erben oder nachkomen iemer notrede da von ufstünde, und das si des besigelns und der sachen halb zû schaden kement, in welichen weg das were, da gelobent wir die vorgenanten Hügelman und Heinrich gebrûder mit unsern gûten trüwen vür uns und unser erben und nachkomen beid gemeinlich und unser ietweder vür al den obgenanten unsern vettern sin erben und nachkomen in der sachen von allen notreden und allem schaden zû hebenn, dar in si von des besigelnez und der sachen halb kement oder kummen möchtent, in welichen weg daz were. Tettent wir oder ünser erben und nachkomen des nit, so mag der vorgenant unser vetter sin erben und nachkomen unser ûnserre erben oder nachkomen lüte und gûter ligende oder varende, die wir ingenot hant oder her nach iemer gewinnent, mit gericht oder ane gericht, wie es in füget, dar vür angriffen und pfenden, so lang bitz an die zit daz si gentzlich unschadhafft da von gemacht werdent und in ouch aller der coste und schade, der von des pfendens wegen uf erstan würde, in welichen weg daz were, ufgeracht würt gar und gentzlich all geverd usgescheiden beider site. Her über zû einem offenn urkünd han ich der obgenant Hügelman min insigel tûn hencken an disen brief mich min erben und nachkomen zû übersagen aller diser vorgeschriben ding. Und ich der vorgenant Heinrich herre zû Vinstingen veriehen ouch allez des, so vor von mir geschriben stet, und des zû urkünt han ich gebetten Chûnrat von Sweinheim, genant von Steinbach, Johannes Münch von Delingen und Gödefrid Schaden von Happkirchen edel knechte, daz si ire insigel vür mich gehenkt hant an disen brief mich min erben und nachkummen zû übersagen und zû einem gezügniße aller diser vorgeschriben dinge, das ouch wir die selben Chûnrad, Hensel und Gödefrid durch des

obgenanten ünsers jungherren, jungherr Heinrichs, bett willen getan hant.

Geben des nechsten cinstagez nach sant Tomans tag des heiligen zwelfbotten, do man zalt von gottes gebürt drützehenhundert nünzig und drü iar.

Original, Pergament, im Königl. Staatsarchiv zu Wiesbaden (V, 12). Von den erwähnten Siegeln fehlt Nr. 1; Nr. 2 hat die Umschrift: S. Konrad. von Sweinhem; Nr. 3: S. Joh(ann)is Mvn. ivn. de Delinge, Wappenbild wie oben; Nr. 4: S. Gedefrit Schade.

GESELLSCHAFT

FÜR ERHALTUNG

DER GESCHICHTLICHEN DENKMÄLER

IM ELSASS.

Vorstands-Sitzung am 10. Februar 1899,

Nachmittags 3 Uhr im Schloss, Erdgeschoss links.

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Binder, Ficker, Henning, Keller, Martin, Reinhard, Salomon, Seyboth und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Christmann, Himly;

Herr Dr. Forrer, Mitglied der Gesellschaft, wohnt der Sitzung bei.

Als neue Mitglieder werden aufgenommen die Herren:

Bezirks-Präsident Halm in Strassburg,
Pfarrer Müller in Pfirt,
Pfarrer Lux in Sesenheim,
vorgeschlagen durch den Vorsitzenden;
Dr. Berger in Bühl, O.-E.,
vorgeschlagen durch Pfarrer Muess;
Dr. Bartels, Archivpraktikant im Bezirks-Archiv in Strassburg,
vorgeschlagen durch Dr. Gass;
Petri, Präsident des Direktoriums,
vorgeschlagen durch Salomon.

Die Vereinigung der historischen Vereine Deutschlands beabsichtigt, im Herbste des laufenden Jahres ihre Generalversammlung in Strassburg abzuhalten. Nachdem Herr Bürgermeister Back seine Bereitwilligkeit dazu ausgesprochen hat, wendet sich der Vorsitzende des Vereins für die Geschichte Berlins als Vertreter der Vereinigung nunmehr an die Gesellschaft mit dem Ersuchen, eine Anzahl Vertreter derselben zu einem

SOCIÉTÉ

POUR LA

CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

D'ALSACE.

Séance du Comité du 10 février 1899,

à 3 heures de l'après-midi, au Château.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Barack, Binder, Ficker, Henning, Keller, Martin, Reinhard, Salomon, Seyboth et Bechstein, secrétaire.

Excusés: MM. Christmann et Himly.

M. le Dr Forer, membre de la Société, assiste à la séance.

Sont reçus membres de la Société:

MM. Halm, Bezirkspräsident à Strasbourg,
l'abbé Müller, curé de Ferrette et
l'abbé Lux, curé de Sesenheim,
présentés par le Président;
le Dr Berger à Bühl, H.-A.,
présenté par M. l'abbé Muess, curé à Bühl;
le Dr Bartels, employé aux archives départementales à Strasbourg,
présenté par M. le Dr Gass;
Petri, président du Directoire,
présenté par M. Salomon.

L'union des Sociétés historiques d'Allemagne se propose de tenir en automne prochain son Assemblée générale à Strasbourg. M. le Maire de Strasbourg ayant exprimé son consentement à ce projet, le Président de la Société pour l'histoire de Berlin, en qualité de représentant de l'Union, s'adresse maintenant à notre Société avec la prière de vouloir bien élire quelques membres pour représenter notre Société dans un comité

Lokalkomité zu wählen; ein gleiches Ersuchen ist an den hiesigen historischen Verein und an den literarisch-historischen Zweigverein des Vogesenclubs ergangen. Auf den Vorschlag des Mitgliedes Martin werden die Mitglieder des engeren Vorstandes: Dacheux, Barack, Bechstein, Seyboth und die beiden Conservatoren Henning und Ficker, ferner die Herren Salomon und Forrer dazu bestimmt.

Herr X. Zimmermann in Kienzheim hat sich an den Kaiserl. Statthalter gewandt mit der Bitte um Unterstützung für eine in Kork herzustellende Reliefkarte des Elsasses, zur Veranschaulichung des römischen Strassennetzes. Dieses Schreiben nebst Äusserungen der Herren Dr. J. v. Schlumberger und Prof. Dr. Euting sind der Gesellschaft zur Begutachtung zugegangen. Der Vorstand spricht seine Ansicht darüber dahin aus, dass die Frage nach den römischen Strassen im Elsass aus Mangel an sicheren Resultaten z. Zt. noch nicht spruchreif ist und dass er daher die Ausführung der gedachten Arbeit nicht befürworten kann. Die Gesellschaft hat ihrerseits die Absicht, an die Lösung dieser Frage durch Stellung einer Preisaufgabe heranzutreten. In diesem Sinne soll dem Kaiserl. Statthalter geantwortet werden.

Mitglied Henning kommt noch einmal auf die durch Herrn Dr. Conr. Plath in Kirchheim veranstalteten Ausgrabungen zurück. An den genannten Herrn hat er in dem in der Vorstandssitzung am 16. Nov. v. Jahr. vereinbarten Sinne geschrieben. Mitglied Barack verliest nun das in dieser Angelegenheit an den Kaiserl. Statthalter gerichtete Schreiben, dessen Inhalt genehmigt wird und vom gesamten Vorstande unterzeichnet werden soll, mit der Änderung jedoch, dass dasselbe an das Ministerium, nicht an den Statthalter zu richten ist.

Der Vorsitzende gibt bekannt, dass die Wiederherstellungsarbeiten am Kopfhaus in Colmar vollendet sind; der Beitrag der Gesellschaft dafür von 500 ℳ soll angewiesen werden. Ferner, dass sich in Reichenweier ein Verein zur Erhaltung der historischen Denkmäler daselbst gebildet hat; derselbe sendet seine Statuten.

local. Pareille demande a été adressée à la Société historique de Strasbourg ainsi qu'à la fraction littéraire et historique du Club vosgien. Sur la proposition de M. Martin on désigne pour cette mission les membres du bureau: MM. Dacheux, Barack, Bechstein, Seyboth, les deux conservateurs du musée Henning et Ficker et enfin MM. Salomon et le Dr Forrer.

M. X. Zimmermann à Kienzheim s'est adressé au Statthalter dans le but d'obtenir une subvention pour exécuter en écorce de chêne-liège (bouchon) une carte d'Alsace en relief, où seraient marquées les anciennes voies romaines. La lettre de M. Zimmermann ainsi que des appréciations de M. le Dr J. de Schlumberger et de M. le prof. Euting sont communiquées à la Société avec demande d'avis. Le Comité, considérant qu'à l'heure actuelle la question des voies romaines, faute de preuves suffisantes, n'est pas encore mûre, déclare ne pouvoir se prononcer pour la carte projetée. La Société a d'ailleurs l'intention de contribuer à résoudre cette question intéressante en proposant un prix pour un travail sur ce sujet. C'est dans ce sens qu'il sera répondu à la communication du Statthalter.

M. Henning revient encore une fois sur les fouilles entreprises à Kirchheim par M. le Dr Plath. Il a écrit à ce dernier dans le sens de la décision prise par le Comité le 16 novembre de l'année dernière. D'autre part M. Barack donne lecture d'une lettre à adresser à ce sujet au ministère. La teneur de cette lettre est approuvée par les membres présents qui tous signeront la pièce.

Le Président informe le Comité que les travaux de restauration de la maison dite *Kopfhaus* à Colmar sont terminés et que le paiement de 500 ℳ, subvention de la Société, peut être effectué. Il annonce aussi qu'il s'est formé à Riquewihr une Société pour la conservation des monuments historiques de la localité, laquelle envoie un exemplaire de ses statuts.

Das Kaiserl. Ministerium benachrichtigt die Gesellschaft, dass in Avolsheim Gräber (römische?) gefunden worden seien, und stellt es derselben anheim, eine örtliche Besichtigung vorzunehmen. Die Arbeiten seien einstweilen sistirt. Mitglied Henning wird an einem der nächsten Tage sich an Ort und Stelle begeben.

A Avolsheim on a trouvé des tombes (romaines?). Le ministère d'Alsace invite la Société à prendre connaissance de ces fouilles dont les travaux sont provisoirement arrêtés. M. Henning se propose de se rendre sur place au premier jour.

Inbetreff des *Hortus deliciarum* berichtet der Vorsitzende, dass die letzte (XI.) Lieferung bis Ostern erscheinen wird, und gibt eine Übersicht über den finanziellen Stand des Unternehmens: Darnach belaufen sich die Gesamtausgaben bis jetzt auf 18 123 ℳ, die Einnahmen auf 6 412 ℳ; letztere werden sich nach Vollendung des ganzen Werkes durch weitere Verkäufe noch erhöhen.

Le Président annonce que la dernière livraison (XI) du *Hortus deliciarum* paraîtra d'ici à Pâques et donne un aperçu de la situation financière de cette publication. Le total des dépenses jusqu'à ce jour monte à 18 123 ℳ, celui des recettes à 6412 ℳ; il est à prévoir qu'après l'achèvement de l'œuvre de nouvelles ventes élèveront ce chiffre.

Mitglied Salomon legt die Rechnungen über die Erhaltungsarbeiten an der Ruine Rathsamhausen vor; nach diesen betragen die Gesamtkosten 5693,47 ℳ, von denen die eine Hälfte mit 2846,73 ℳ die Gesellschaft, die andere Hälfte der Eigentümer Herr Scheidecker trägt. Weiter zeigt er einen bei den Arbeiten gefundenen Fingerring aus Messing vor, der vielleicht 2—3 Jahrhunderte alt ist.

M. Salomon dépose le compte des travaux de conservation exécutés au château de Rathsamhausen. D'après ce compte les dépenses sont de 5693,47 ℳ; la moitié de cette somme, soit 2846,73 ℳ, est à la charge de la Société, l'autre moitié sera fournie par le propriétaire, M. Scheidecker. M. Salomon montre ensuite un anneau de cuivre trouvé pendant l'exécution de ce travail et pouvant remonter à deux ou trois siècles.

Mitglied Ficker zeigt 3 antike Goldgläser vor, von denen er eines der Güte des Herrn Forrer verdankt; das älteste ist vielleicht noch römisch, die beiden anderen jedenfalls frühchristlich; ferner einen mit unechten Steinen besetzten ledernen Gürtel, ebenfalls frühchristlich. Die Gegenstände stammen aus Ägypten.

M. Ficker montre trois verres dorés antiques dont l'un lui a été remis par M. Forrer; le plus ancien est probablement romain, les deux autres certainement de la première époque chrétienne; puis une ceinture de cuir ornée d'une fausse pierre précieuse, également des premiers temps du christianisme. Tous ces objets proviennent de l'Égypte.

Mitglied Henning legt zwei Steinäxte aus Sandstein von riesigem Umfang vor, die bei der Dohlenanlage am Fischerstaden gefunden wurden. Über den Zweck derselben war eine sichere Ansicht bisher nicht zu gewinnen; weiter Stücke gebrannten Lehms aus den trichterförmigen Gruben bei Achenheim, die offenbar als Wohnungen gedient haben, und zwar schon in vorhistorischer, aber auch noch in römischer Zeit, wie sich aus den Fundgegenständen — ältere Thonscherben und Terrasigillatascherben — ergibt.

M. Henning présente deux haches en pierre de grande dimension qui ont été trouvées au Quai des Pêcheurs pendant la construction de l'égout, et dont l'usage ne peut jusqu'ici être déterminé d'une manière certaine; le même présente des morceaux d'argile cuite tirée des fosses en forme d'entonnoir près d'Achenheim, lesquelles ont évidemment servi d'habitation déjà à l'époque préhistorique et aussi plus tard à l'époque romaine, comme on peut le constater par la trouvaille de morceaux de vases en terrasigillata.

Nachdem noch das Protokoll der letzten Sitzung verlesen und genehmigt worden ist, wird die Sitzung geschlossen um 4 $^1/_2$ Uhr.

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été lu et approuvé, la séance est close à 4 heures et demie.

Vorstands-Sitzung am 3. März 1899,

Nachmittags 3 Uhr im Schloss, Erdgeschoss links.

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Binder, Christmann, Ficker, Glück, Henning, Klem, Martin, Reinhard, Salomon, Schickelé, Schlosser und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt die Mitglieder: Himly, Keller, Seyboth.

Mitglied Bechstein berichtet über den Stand des Grundkartenunternehmens (vergl. Prot. vom 19. Juli 1898). Zuerst erläutert er noch einmal kurz den Zweck solcher Grundkarten an der Hand einer Anzahl ausgeführter, von der lothringischen Altertumsgesellschaft in Metz gütigst zur Verfügung gestellter Karten und unter Verlesung eines an ihn gerichteten Briefes des Herrn Professors Lamprecht in Leipzig. Das Elsass würde 6 Blätter und 3 mit Lothringen gemeinschaftliche umfassen; von letzteren hätte unsere Gesellschaft 2, bezw. 1 $^1/_2$ zu übernehmen. Das von Professor Thudichum in Tübingen, dem Urheber der Grundkarten, empfohlene Verfahren bei der Herstellung dieser Karten setzt voraus, dass ein im Zeichnen auch weniger geübtes Mitglied der Gesellschaft die zeichnerische Vorlage für den Steindruck ausführt; da sich aber bei uns wohl niemand finde, der über die dazu nötige Zeit verfüge, so empfiehlt er, die Arbeit bei einem Berufszeichner nach dem von der lothringischen Gesellschaft beobachteten Verfahren ausführen zu lassen.

Dasselbe ist kurz folgendes: 1. Auf den Messtischblättern werden die Flussläufe und Gemeindegrenzen — letztere gestrichelt — mit schwarzer Kreide ausgezogen. 2. Diese Blätter werden photographirt, im Massstabe 1 : 100 000. 3. Nachdem die Photographieen aneinandergeklebt sind, wird eine Durchzeichnung angefertigt, wobei Ortschaften, Höfe u. s. w. die für die Grundkarten vorge-

Séance du Comité du 3 mars 1899,

à 3 heures de l'après-midi, au Château, rez-de-chaussée à gauche.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Barack, Binder, Christmann, Ficker, Glück, Henning, Klem, Martin, Reinhard, Salomon, Schickelé, Schlosser et Bechstein, secrétaire.

Excusés: MM. Himly, Keller, Seyboth.

M. Bechstein parle de la situation de l'entreprise des cartes dites *Grundkarten*. (Cf. procès-verbal du 19 juillet 1898.) Et d'abord il explique de nouveau brièvement l'utilité de ces cartes en présentant un certain nombre de cartes exécutées par la Société des antiquités de Metz et mises à sa disposition, et en lisant une lettre à lui adressée de M. le professeur Lamprecht de Leipzig. L'Alsace comprendrait 6 cartes plus 3 autres communes à l'Alsace et à la Lorraine; de ces dernières l'Alsace aurait 2 ou 1 $^1/_2$ à faire exécuter. La méthode recommandée par le professeur Thudichum à Tübingen pour l'exécution de ces cartes suppose qu'un membre tant soit peu expérimenté en dessin fasse le dessin que le lithographe devra reproduire, mais comme ici il ne se trouve personne qui puisse disposer du temps nécessaire à cet ouvrage, il recommande de le faire exécuter par un dessinateur de profession d'après la méthode de la Société lorraine.

En voici la marche: 1° Sur des feuilles quadrillées les rivières et les frontières des communes sont marquées à la craie noire, les dernières en pointillé; 2° ces feuilles sont ensuite photographiées à l'échelle de 1 : 100000; 3° ces photographies sont collées l'une à l'autre et l'on en prend un calque où les communes, hameaux, etc., sont marqués des signes conven-

sehenen Zeichen erhalten. 4. Die Zeichnung kommt zum Steindrucker, der darnach die Karten fertig stellt.

Die Kosten eines auf solche Weise hergestellten Blattes (zwei Blätter der Generalstabskarte umfassend) sind folgende:

1) Herstellung des Manuscriptes (Ausziehen der Flussläufe und der Grenzen, und Durchzeichnen), sowie Korrektur der lithographirten Blätter . . . . ℳ 200
2) Photographieen pro Blatt . . . . . . » 20
3) Lithographie einschl. Papier für 1000 Exemplare eines Blattes. . . . » 275

Zusammen ℳ 495

Da wir für das Elsass 7—8 Blätter nötig haben, so würden sich die Kosten dafür auf rund 4000 ℳ belaufen. Die lothringische Gesellschaft hat nun auf eine diesbezügliche Eingabe s. Zt. von Seiten der Regierung einen Zuschuss von 900 ℳ erhalten, d. i. die Hälfte der von ihr im voraus berechneten Unkosten, die sich später allerdings etwas höher stellten.

Demgemäss wird beschlossen, das Kaiserl. Ministerium um einen ausserordentlichen Zuschuss von 2 000 ℳ zu bitten, der auf 2 Jahre verteilt werden könnte; der Schriftführer wird mit der Abfassung der Eingabe beauftragt.

Gleichzeitig soll die Industrielle Gesellschaft in Mülhausen für das Unternehmen interessirt werden, sei es dass dieselbe einen Zuschuss dazu leistet, sei es dass sie die Herausgabe der oberelsässischen Blätter übernimmt. Mitglied Glück erbietet sich, die Angelegenheit in der Industriellen Gesellschaft zu vertreten.

Weiter erklärt sich der Vorstand mit dem Antrage des Schriftführers einverstanden, dem von der lothringischen Gesellschaft als zuverlässig erprobten Zeichner, Regierungssekretär Rothenberger in Metz, auch die Bearbeitung der elsässischen Blätter zu übertragen. Mitglied Bechstein ist bereit, die Überwachung der Arbeiten zu übernehmen.

Mitglied Salomon berichtet sodann über den Einsturz eines Teiles des neu aufgeführten Mauerwerkes an der Ruine Rathsamhausen. Von den

tionnels adoptés pour ces cartes; 4° le dessin est ensuite remis au lithographe qui termine l'œuvre.

Voici l'aperçu des frais d'une feuille exécutée de la sorte et comprenant deux feuilles de la carte de l'état-major:

1° Dessin à la main (rivières, frontières, calque et correction des épreuves lithographiques). . . . . ℳ 200
2° Photographies pour une feuille . . » 20
3° Lithographie, y compris le papier pour 1000 exemplaires d'une feuille » 275

Total . . . ℳ 495

Comme il nous faut pour l'Alsace 7—8 feuilles, les frais monteraient à environ 4000 ℳ La Société lorraine a demandé et obtenu du gouvernement une subvention de 900 ℳ, c'est-à-dire la moitié des frais présumés pour sa part, frais qui plus tard se sont élevés davantage.

En conséquence on décide de demander au ministère une subvention extraordinaire de 2000 ℳ qui pourraient se répartir sur deux années; le secrétaire est chargé de la rédaction de la missive.

En même temps on cherchera à intéresser à cette entreprise la Société industrielle de Mulhouse, soit qu'elle donne une subvention, soit qu'elle se charge de l'exécution des cartes de la Haute-Alsace. M. Gluck s'offre à recommander cette affaire au sein de la Société industrielle.

Enfin le Comité adopte la proposition du secrétaire de confier l'exécution des feuilles d'Alsace au dessinateur éprouvé de la Société lorraine à Metz. M. Bechstein se dit prêt à surveiller l'exécution de ce travail.

M. Salomon expose ensuite qu'une partie de la maçonnerie récemment exécutée à la ruine de Rathsamhausen s'est effondrée. La grande tour

zwei grossen Breschen, die 1898 an dem runden Bergfried aufgemauert worden sind, ist die nach der Hofseite zu abgestürzt, während die nach der Grabenseite sich noch in gutem Zustand befindet. Die Ursache des Einsturzes wird sich erst ermitteln lassen, wenn ein Gerüst aufgestellt sein wird; vielleicht dass sich dann ergibt, dass ein Erdstoss, wie solche in jenen Tagen des 12. Februar in Baden u. Elsass mehrere gespürt wurden, den Zusammensturz verursacht hat. Liesse sich dies beweisen, so träfe den Unternehmer keine Verantwortung. Bis jetzt kann der Berichterstatter nur sagen, dass die Arbeit gut ausgeführt zu sein schien und dass guter Ottrotter Kalk dazu verwendet wurde. Dem Unternehmer die ganze Verantwortlichkeit aufzubürden, wäre ohne kostspieligen Prozess nicht möglich; deshalb schlägt Mitglied Salomon einen billigen Vergleich vor, dass nämlich von dem voraussichtlich 1 000 ℳ nicht überschreitenden Gesamtschaden die Gesellschaft ein Viertel, ein weiteres Viertel der Eigentümer Herr Scheidecker und der Unternehmer die Hälfte übernehmen.

Mitglied Salomon wird beauftragt, auf Grund dieses Vorschlages mit dem Unternehmer zu unterhandeln.

Mitglied Ficker berichtet, dass ohne sein Wissen ein Altar und ältere Gemälde aus den Sammlungen der Gesellschaft entfernt und den städtischen Sammlungen einverleibt worden seien, und fragt an, ob Abmachungen zwischen der Gesellschaft und der Stadt wegen des Verfügungsrechtes über solche Gegenstände existiren, an denen die Stadt ein Miteigentumsrecht hat.

Da die Frage nicht auf der Stelle beantwortet werden kann, so verspricht der Vorsitzende dieselbe aufzuklären.

Im Anschluss an die Verlesung eines von Herrn Dr. Conrad Plath an ihn gerichteten Briefes (vergl. Protokoll v. 10 Febr. d. Js.) teilt Mitglied Henning mit, er habe sich durch den Augenschein überzeugt, dass mit verhältnismässig wenig Geld eine Versuchsausgrabung zu machen sei; die Gesellschaft nehme zwar wissenschaftliches Interesse an den Untersuchungen, müsse aber mit einem

ronde présentait deux brèches qui ont été réparées en 1898 par de nouvelles maçonneries; celle du côté de la cour vient de s'écrouler, l'autre du côté du fossé s'est maintenue en bon état. Il est difficile de déterminer la cause de cette chute avant d'avoir établi un échafaudage; peut-être reconnaîtra-t-on alors que l'effondrement est dû à une secousse de tremblement de terre, comme on en a ressenti précisément ce jour-là, 12 février, en divers endroits du duché de Bade et de l'Alsace. Si cette cause pouvait être déterminée avec certitude, l'entrepreneur n'aurait plus aucune responsabilité. Jusqu'ici le rapporteur peut seulement affirmer que l'ouvrage lui a paru bien exécuté, et que l'on a employé pour cette réparation de la bonne chaux d'Ottrott. On ne pourrait pas sans un procès dispendieux endosser toute la responsabilité à l'entrepreneur; M. Salomon propose donc un partage équitable du dommage estimé dans son ensemble à 1000 ℳ; la Société paierait un quart, le propriétaire, M. Scheidecker, un second quart, et l'entrepreneur les deux autres quarts, soit la moitié.

M. Salomon est prié de négocier avec l'entrepreneur sur cette base.

M. Ficker se plaint de ce que à son insu on a détourné de notre musée un ancien autel et quelques tableaux anciens pour les incorporer dans le musée de peinture de la ville, et demande s'il existe un traité entre la Société et la ville qui permet à cette dernière de disposer de la sorte des objets sur lesquels elle croit avoir un droit de copropriété?

Cette question ne pouvant être aussitôt résolue, le Président s'engage à l'éclaircir.

M. Henning rappelant la lecture d'une lettre à lui adressée par M. Conrad Plath (cf. le procès-verbal du 10 février dernier), expose qu'il s'est assuré *de visu* qu'un essai de fouille peut être entrepris avec relativement peu de frais; la Société suivra avec intérêt ces recherches scientifiques, mais ne s'engage pas à donner une subvention, les moyens pécuniaires mis à la dispo-

Zuschusse zurückhalten, da die dem betr. Herrn bereits zur Verfügung stehenden Mittel für eine erste Versuchsausgrabung vollständig ausreichten.

sition de M. Plath étant suffisants pour un premier essai.

Ferner berichtet Henning, dass bei Avolsheim, auf einem Buckel südwestlich des Dorfes Grabstätten geöffnet worden seien (s. Prot. v. 10. Februar d. Js.): ein Steinplattengrab aus fränkischer Zeit mit einem Eisenschwert und bronzenen Knöpfen; ein zweites Grab war schon zerstört; im Felde finden sich überall Knochen. Es scheint eine Begräbnisstätte an jener Stelle gewesen zu sein.

Le même rapporte que sur une colline au sud-ouest d'Avolsheim on a découvert d'anciennes tombes (cf. procès-verbal du 10 février dernier): une tombe en pierre de l'époque franque avec une épée de fer et des boutons de bronze; une seconde tombe était déjà détruite; il paraît que c'était un lieu de sépulture, car on rencontre partout dans ces parages de nombreux ossements.

Endlich macht dasselbe Mitglied noch darauf aufmerksam, dass durch einen Privatliebhaber in Achenheim mit Erlaubnis des Besitzers gegraben wird und die Funde von ihnen mitgenommen werden. Es sei kaum möglich, dem Einhalt zu thun.

M. Henning dénonce encore au Comité qu'un particulier fait des fouilles à Achenheim avec la permission du propriétaire et qu'il emporte les objets que l'on trouve. Il n'est guère possible d'y mettre obstacle.

Schluss der Sitzung um 4 ³/₄ Uhr.

La séance est close à 4 ³/₄ heures.

Vorstands-Sitzung am 28. April 1899,

Nachmittags 3 Uhr im Schlosse (Erdgeschoss links).

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Séance du Comité du 28 avril 1899,

à 3 heures de l'après-midi, au Château.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Binder, Ficker, Henning, Keller, Kurtz, Martin, Reinhard, Salomon und Bechstein als Schriftführer.

Présents: MM. Barack, Binder, Ficker, Henning, Keller, Kurtz, Martin, Reinhard, Salomon et Bechstein, secrétaire.

Entschuldigt die Mitglieder: Christmann, Glück, Klem, Schickelé und Seyboth.

Excusés: MM. Christmann, Glück, Klem, Schickelé et Seyboth.

Die Mitglieder der Gesellschaft: Herr Dr. Forrer und Herr General z. D. Röder von Diersberg wohnen der Sitzung bei.

Deux membres libres de la Société: M. le D[r] Forrer et le général en retraite Röder de Diersberg assistent à la séance.

Als neue Mitglieder werden vorgeschlagen und aufgenommen die Herren:

Bouchholtz, Förster a. D. in Marlenheim,

Roederer, städt. Bauführer in Strassburg, vorgeschlagen vom Vorsitzenden.

Le Président présente comme nouveaux membres:

M. Bouchholtz, garde-forestier en retraite à Marlenheim, et

M. Rœderer, architecte de la ville.

Ils sont aussitôt admis.

Mitglied Schickelé schenkt der Bibliothek das von ihm verfasste Werk: *Le Doyenné du Sundgau,* 1899. — Dank.

M. Schickelé donne à notre bibliothèque un exemplaire de son ouvrage: *Le Doyenné du Sundgau,* 1899. — Remerciments.

In das nächste Heft der *Mitteilungen* wird aufgenommen werden ein Vortrag über das *Kopfhaus* in Colmar von Herrn Stadtarchivar Waldner daselbst. Derselbe übersendet zu dem Zweck eine ältere Zeichnung des Kopfhauses in seinem früheren Zustand, deren Reproduktion, in Buntdruck hergestellt, sich nach einer von der Firma Saille in Colmar aufgestellten Rechnung auf 135 ℳ belaufen würde. Der Vorstand hält den Preis für sehr hoch, einen Farbendruck überdies nicht für nötig; ein einfacher Schwarzdruck dürfte genügen.

Dans la prochaine livraison du *Bulletin* paraîtra une conférence de M. Waldner, archiviste de la ville de Colmar, sur une ancienne maison connue sous le nom de *Kopfhaus*. A cet effet l'auteur envoie un dessin ancien de cette maison, dont la reproduction en *chromo* reviendrait d'après un devis de la maison Saillé à Colmar, à 135 ℳ Le Comité trouve ce prix trop élevé; d'ailleurs un *chromo* n'est pas nécessaire, on pourrait se contenter d'une impression en noir.

Eingelaufen ist ein Schreiben von dem Ministerium für Els.-Lothr., worin mitgeteilt wird, dass der Kaiserl. Statthalter für das Grundkartenunternehmen den Betrag von 2000 ℳ, zahlbar in 2 Raten (1899 und 1900), aus dem Dispositionsfonds bewilligt hat. (Vergl. Prot. vom 3. März d. Js.)

Une communication du ministère d'Alsace-Lorraine annonce que le Statthalter a accordé pour l'entreprise des cartes dites *Grundkarten* sur le *Dispositionsfonds* une subvention de 2000 ℳ, payables en deux fois (1899 et 1900. Cf. procès-verbal du 3 mars dernier).

Im Anschluss daran berichtet der Schiftführer, dass er mit dem Zeichner, Herrn Reg.-Sekr. Rothenberger in Metz, persönlich die Verhandlungen abgeschlossen hat. Wegen der notwendigen unmittelbaren Aufsicht bei der Korrektur der Lithographie erscheint es wünschenswert, dass die Karten auch in Metz gedruckt werden, womit der Vorstand sich einverstanden erklärt.

M. Bechstein, à la suite de cette communication, rapporte qu'il a terminé ses négociations avec le dessinateur, M. Rothenberger à Metz. La correction des épreuves de lithographie exige en quelque sorte que les cartes soient aussi imprimées à Metz. Le Comité y consent.

In derselben Angelegenheit ist auch von Herrn Glück in Mülhausen, der am persönlichen Erscheinen heute verhindert ist, ein Schreiben eingelaufen, in dem er über die Beteiligung der Industriellen Gesellschaft an dem Grundkartenunternehmen berichtet: Trotz einzelner Bedenken hat dieselbe im Prinzip sich für eine finanzielle Unterstützung ausgesprochen, die Festsetzung der Summe aber für später vorbehalten.

D'autre part il a reçu au sujet de cette même affaire une lettre de M. Glück de Mulhouse, empêché d'assister à la présente séance, qui annonce que la Société industrielle, malgré les hésitations de quelques membres, s'est prononcé en principe pour une participation financière à l'entreprise des *Grundkarten*, se réservant à fixer plus tard le montant de la subvention.

Zur Verlesung kommt ferner die Antwort des Kaiserl. Ministeriums auf den Brief des Vorstandes in der Angelegenheit Plath (siehe Prot. vom 10. Febr. d. Js.). Mitglied Henning hebt noch einmal nachdrücklich den Standpunkt der Gesellschaft hervor, die durchaus einen festen Arbeitsplan und Kostenanschläge verlangen müsse, ehe sie sich finanziell an dem Unternehmen beteiligen könne.

On lit ensuite la réponse du ministère à la lettre du Comité relative à l'affaire Plath. (Cf. procès-verbal du 10 février dernier.) M. Henning renouvelle explicitement son avis sur l'attitude que la Société doit prendre; avant de s'associer financièrement à cette entreprise, elle doit exiger un plan exact des ouvrages à faire et un devis des frais.

Der Verleger der neuen Zeitschrift *Denkmalspflege* ladet zum Abonnement ein. Nach einigen erläuternden und empfehlenden Worten des Mitglieds Ficker wird beschlossen, auf die Zeitschrift zu abonnieren. Dem Wunsche des Verlegers nach Übermittlung des Mitgliederverzeichnisses soll durch Übersendung des demnächst im Druck vorliegenden Verzeichnisses entsprochen werden.

L'éditeur du nouveau journal *Denkmalspflege* invite la Société à prendre un abonnement, ce à quoi le Comité se décide après les éclaircissements et les recommandations de M. le prof. Ficker. L'éditeur ayant exprimé le désir d'obtenir une liste des membres de la Société, on lui enverra un exemplaire de la liste qui sera prochainement imprimée.

Herr Dr. Forrer bittet um leihweise Überlassung der s. Z. bei Ausgrabungen auf dem Odilienberg gefundenen Gegenstände für den demnächstigen Besuch Sr. Maj. des Kaisers auf dem Odilienberg und erbietet sich, den Transport sowie die Verantwortung für richtige Zurücklieferung der Gegenstände zu übernehmen. — Wird genehmigt.

M. le D[r] Forrer, à l'occasion de la prochaine visite de Sa Majesté l'Empereur au mont Sainte-Odile, prie le Comité de vouloir bien lui confier, à titre de prêt, les objets trouvés autrefois dans les fouilles faites au mont Sainte-Odile et faisant maintenant partie de notre musée; il se charge de la responsabilité du transport et du retour exact des objets. — Adopté.

Der Vorsitzende teilt mit, dass die aus dem Akademiehofe in den Hof des Schlosses verbrachten Steindenkmäler wegen des bevorstehenden Besuches Sr. Majestät durch städtische Beamte geordnet werden, wozu der Conservator Ficker bemerkt, dass er abermals davon nicht rechtzeitig benachrichtigt worden sei.

Letzterer berichtet sodann, dass die Rechtsfragen inbetr. der Kunstgegenstände (Gemälde) unserer Sammlung, für die die Stadt Mittel zur Wiederherstellung bewilligt habe, durch Dokumente klar gestellt seien; er beantragt, dass an den aus der Sammlung der Gesellschaft in die städt. Bildersammlung übergeführten Gemälden das Eigentumsrecht der Gesellschaft durch angebrachte Tafeln auch äusserlich kenntlich gemacht werde. — Wird genehmigt.

Le Président informe le Comité qu'en vue de la prochaine visite de Sa Majesté, les monuments en pierre transportés de l'Académie dans la cour du château seront placés en ordre par des employés de la ville. M. le conservateur Ficker remarque qu'il n'a pas été informé à temps de cette mesure, et il ajoute que la question de droit relativement aux œuvres d'art (peintures) de notre collection, pour la restauration desquelles la ville a contribué par une subvention, est clairement fixée par des documents authentiques; il propose de faire connaître aussi extérieurement le droit de propriété de la Société en apposant un écriteau ou une tablette de métal aux tableaux de notre collection qui ont été placés dans la galerie des tableaux de la ville. — Adopté.

Ein Herr in Russland bietet ein von ihm verfasstes Werk mit Abbildungen aus russischen Handschriften u. dergl., ähnlich denen im *Hortus deliciarum*, zum Tausch an gegen ein Exemplar des *Hortus*. Angenommen mit dem Wunsche, dass der betr. Herr unsere Veröffentlichung der Akademie in Petersburg vorlege, um dadurch zur weiteren Bekanntmachung derselben beizutragen.

M. Uspensky, professeur à l'Institut impérial d'archéologie à Saint-Pétersbourg, propose l'échange d'un ouvrage sur d'anciennes images saintes russes édité par lui contre notre *Hortus deliciarum*. — Adopté en exprimant le désir que M. Uspensky veuille présenter notre publication à l'Académie de Saint-Pétersbourg et contribuer ainsi à en répandre la connaissance.

Mitglied Barack spricht den Wunsch aus, dass für die im Herbste d. Js. in Strassburg sich ver-

M. Barack exprime le désir que pour le Congrès des Sociétés d'histoire et d'archéologie qui

sammelnden Teilnehmer der historischen und archäologischen Vereine eine grössere Anzahl (60—80) Exemplare unserer demnächst erscheinenden *Mitteilungen*, mit besonderem Titel versehen, abgezogen werde. — Einverstanden.

Sodann legt Mitglied Henning den 1. Teil des Manuscriptes der von Herrn Naue in München bearbeiteten *Preisaufgabe* vor; es sind dies die Tafeln von den in der Hagenauer Gegend ausgegrabenen Gegenständen und der dazu gehörige Text (Fundberichte nach dem Tagebuch von Nessel); es fehlt noch der 2. Teil, Bericht über die übrigen Funde des Landes und die eigentliche wissenschaftliche Verarbeitung. Die Entscheidung über die Frage, ob jetzt schon dem Verfasser, der durch langen Aufenthalt in Hagenau nicht unbedeutende persönliche Opfer gebracht hat, der halbe Preis auszuzahlen sei, wozu der Vorstand bereit ist, wird dem Verfasser überlassen, bei dem Mitglied Henning darüber anfragen wird.

Der Vorsitzende regt die Frage an, ob es sich nicht vielleicht empfehle, diese Arbeit — statt der *Mitteilungen* — als Festschrift dem historischen Congress in Strassburg vorzulegen. Die Entscheidung darüber wird ausgesetzt.

Weiter legt Mitglied Henning den *Bericht des Herrn Prof. Thrämer über die Strassburger Ausgrabungen* vor. Derselbe sei zu einer wissenschaftlichen Arbeit über das römische Argentoratum angewachsen, welche über die Appel'sche Arbeit über Argentoratum (s. *Mitteilungen*, Bd. XII) weit hinausgehe. Doch sei es für die Zukunft wünschenswert, dass eine regelmässige Fundchronik geführt und veröffentlicht werde. Letzteres hält Mitglied Ficker schon deshalb für notwendig, um dem Bürgermeister und dem Gemeinderat der Stadt Strassburg einen Rechenschaftsbericht über die Verwendung des geleisteten Zuschusses vorlegen zu können; er habe übrigens geglaubt, dass Prof. Thrämer nicht nur die römischen, sondern auch die mittelalterlichen Funde bearbeiten werde. Hennings Vorschlag, dem Herrn Prof. Thrämer die geleistete Arbeit zu honorieren und für die Zukunft an dem früher aufgestellten Arbeitsprogramm festzuhalten, findet die Zustimmung des Vorstandes.

doit avoir lieu à Strasbourg en automne, un bon nombre d'exemplaires (60—80) de notre *Bulletin*, à paraître prochainement, soient tirés à part avec titre spécial. — Adopté.

M. Henning présente ensuite la première partie du manuscrit où M. Naue à Munich a traité la question proposée pour un prix; cette première partie contient les tables des objets trouvés dans la contrée de Haguenau, avec texte correspondant d'après le journal de M. Nessel. La seconde partie, qui doit traiter scientifiquement des autres trouvailles faites dans notre pays, manque encore. Faut-il donner dès maintenant à l'auteur la moitié du prix en raison des dépenses occasionnées par son séjour à Haguenau? Le Comité abandonne la décision de cette question à l'auteur lui-même avec qui M. Henning s'entendra à ce sujet.

Le Président demande s'il conviendrait peut-être de présenter le travail de M. Naue en place du *Bulletin* comme publication du Congrès? Cette question est remise.

M. Henning présente encore le rapport de M. le professeur Traemer sur les excavations de Strasbourg. Ce rapport est devenu un travail scientifique sur l'Argentoratum du temps des Romains qui dépasse de beaucoup le travail parallèle de M. Appel. (Voir *Bulletin*, tome XII.)

Il est à désirer qu'à l'avenir on publie régulièrement une chronique des trouvailles. M. Ficker est d'avis que ce journal est nécessaire pour rendre compte au maire et au Conseil municipal de la ville de Strasbourg de l'emploi des subventions accordées à la Société; il pense que M. Træmer devrait s'occuper des objets trouvés du moyen âge aussi bien que de ceux de l'époque romaine.

Le Comité adopte la proposition de M. Henning de rémunérer le travail de M. Thræmer et de l'attacher à l'accomplissement du programme fixé antérieurement.

Endlich wird auf Hennings Antrag beschlossen, für unsere Bibliothek SILBERMANN, *Lokalgeschichte der Stadt Strassburg*, anzuschaffen.

Schluss der Sitzung um 4 ½ Uhr.

Enfin, sur la proposition de M. Henning, le Comité décide l'acquisition de la «*Lokalgeschichte der Stadt Strassburg*» de *Silbermann* pour notre bibliothèque.

La séance est levée à 4 ½ heures.

Vorstands-Sitzung am 9. Juni 1899.

Nachmittags 3 Uhr im Schloss (Erdgeschoss links).

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Ficker, Henning, Martin, Keller, Klem, Kurtz, Schickelé, Schlosser und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Binder, Christmann, Glück, Seyboth.

Die Herren Dr. Forrer und Rouge aus Molsheim, Mitglieder der Gesellschaft, wohnen der Sitzung bei.

Als neue Mitglieder werden vorgeschlagen und aufgenommen die Herren:

Aug. Richard, Pfarrer in Homburg, vorgeschlagen durch Mitglied Beck;

Moeglin, Privatsekretär des Bischofs, vorgeschlagen durch Mitglied Keller.

Mitglied *Keller* teilt mit, dass *Titel und Inhaltsverzeichnisse zum Hortus deliciarum* bis zur Generalversammlung der hist. Vereine im Herbst d. Js. fertiggestellt werden sollen, und zwar beabsichtige er drei Inhaltsverzeichnisse anzufertigen: 1. nach der zeitlichen Folge der Veröffentlichung der einzelnen Blätter, 2. nach der Ordnung des Manuscriptes, 3. ein Sachregister.

Wünschenswert sei es, dass wenigstens 1 Blatt in Buntdruck zum Titel beigegeben werde. Er legt eine Anzahl von z. T. noch von dem verstorbenen Kanonikus Straub, z. T. von ihm selbst bunt gemalter Blätter vor.

Der Vorstand ist damit einverstanden und entscheidet sich dafür, dass das vorgelegte Blatt LXXVI (das apokalyptische Weib) in Buntdruck auszuführen ist. Zugleich wird aber die Meinung laut, dass noch eine weitere Anzahl von bunten Tafeln in 1—2 Lieferungen zu veröffentlichen seien. Die

Séance du Comité du 9 juin 1899

au Château, à 3 heures après-midi.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents : MM. Barack, Ficker, Henning, Martin, Keller, Klem, Schickelé, Schlosser et Bechstein, secrétaire.

Excusés: MM. Binder, Christmann, Glück et Seyboth.

MM. Forrer et Rouge (Molsheim), membres libres de la Société, assistent à la séance.

Sont présentés et admis comme nouveaux membres:

MM. Aug. Richard, curé de Homburg, présenté par M. Beck;

Mœglin, secr. particulier de Mgr. l'Évêque, présenté par M. Keller.

M. le chanoine Keller annonce que le *titre* et les *tables* pour le *Hortus deliciarum* seront prêts d'ici au Congrès des Sociétés historiques en automne prochain. Il se propose de donner trois tables: la première d'après l'ordre de publication, la seconde d'après l'ordre du manuscrit, la troisième sera une table alphabétique des matières.

Il est à désirer que l'on donne au moins une planche en couleurs pour frontispice. Dans ce but il présente au Comité une série de planches coloriées en partie par feu M. le chanoine Straub et en partie par lui-même.

Le Comité adopte cette proposition et décide de faire chromolithographier la planche LXXVI (la Femme de l'Apocalypse). Quelques membres expriment la pensée que l'on pourrait encore publier une ou deux livraisons de planches en couleurs. Cette question ne pourra être décidée

Entscheidung über diese Frage, insbesondere über die Zahl der Tafeln, hängt ab von den Kosten, über die sich der Vorsitzende informieren wird.

Der Schriftführer hält es für wünschenswert, dass von der Gesellschaft aus die Herstellung *einer Sammelmappe* veranlasst werde, die den Mitgliedern gegen Bezahlung zur Verfügung gestellt werde. Mitglied Ficker übernimmt es, mit der Firma Trübner darüber zu verhandeln.

Herr *Rouge* hat bei *Heiligenberg* an der Breuschthalstrasse *Ausgrabungen* an der Stelle veranstaltet, wo früher, besonders durch Schweighäuser, römische Töpferöfen u. dergl. gefunden wurden. Bis jetzt sind eine grosse Anzahl Terrasigillatascherben mit schönen Mustern, aber noch keine ganzen Gefässe zu Tage gekommen; er legt eine Anzahl davon vor.

Mitglied Henning erbietet sich, eine Besichtigung an Ort und Stelle vorzunehmen, um dann wegen der Übernahme der Kosten durch die Gesellschaft Vorschläge zu machen. Herrn Rouge wird für seine Bemühungen der Dank des Vorstandes ausgesprochen.

Der Vorsitzende gibt bekannt, dass die *Industrielle Gesellschaft* in Mülhausen sich bereit erklärt hat, zu dem *Grundkartenunternehmen* 400 ℳ beizusteuern (vergl. Prot. v. 28. April v. Js.). — Dank.

Im Anschluss daran teilt der Schriftführer mit, dass Herr Regierungssekretär Rothenberger in Metz ihm mitgeteilt hat, die Zeichnung zum 1. Blatt (Strassburg-Schlettstadt) sei von ihm fertiggestellt und dem Lithographen übergeben; letzterer habe Probeabzüge bis zum 1. September in sichere Aussicht gestellt. Die von ihm eingesandte Rechnung für Generalstabskarten und Messtischblätter wird der Kassirer direkt an die Buchhandlung von Scriba in Metz bezahlen.

Mitglied *Schlosser* zeigt ein von ihm für die Gesellschaft erworbenes, in einer Quelle der Gemeinde Pisdorf gefundenes *Relief* vor, das eine sitzende Minerva mit ihren Attributen, der Eule und dem Hahn, darstellt. Fundbericht und Beschreibung folgen in den *Mitteilungen*.

que lorsque l'on connaîtra le prix de reproduction, ce dont le Président promet de s'informer.

Le secrétaire pense qu'il serait utile de faire exécuter pour le *Hortus deliciarum* un portefeuille ou emboîtage que les membres de la Société pourraient se procurer contre paiement. M. Ficker se charge de traiter cette question avec la maison Trübner.

M. Rouge a entrepris des fouilles près de *Heiligenberg* dans la vallée de la Bruche à l'endroit ou anciennement M. Schweighäuser avait trouvé des vases et des fours romains. Il a découvert une grande quantité de fragments de terrasigillata avec de beaux ornements dont il présente des spécimens, mais jusqu'ici on n'a pas encore trouvé de vase entier.

M. Henning s'offre à aller examiner ces trouvailles sur place et à donner ensuite son avis s'il convient de continuer ces fouilles à la charge de la Société.

Le Président déclare que la *Société industrielle* de Mulhouse est prête à contribuer à l'exécution des *Grundkarten* pour une somme de 400 ℳ Remercîments.

A ce propos le secrétaire informe le Comité que M. Rothenberger à Metz a terminé le dessin de la première feuille (Strasbourg-Schlestadt) et l'a remis au lithographe, qui a promis une épreuve pour le 1er septembre. La note de la librairie Scriba pour fourniture de cartes de l'état-major et pour feuilles de planchette sera réglée directement par notre caissier.

M. Schlosser montre un relief trouvé dans une source de la commune de Pisdorf et acquis par lui pour la Société. Le relief représente une Minerve assise avec ses attributs, le hibou et le coq. Un rapport sur la trouvaille et une description de l'objet seront donnés dans le Bulletin.

Die diesjährige *Generalversammlung* wird auf Mittwoch, den 12. Juli, im Schloss festgesetzt.

Mitglied *Henning* berichtet über die *Ausgrabungen in Strassburg.* Durch die Kanalisationsarbeiten ist *bei der Thomaskirche* ein grosses römisches Terrain erschlossen worden; ein Doppelraum, einer davon mit römischem Estrich; in demselben Heizanlagen (? Wasserleitung) mit ungewöhnlich weiten Röhren; Wandverputz mit Malereien u. dergl. deuten auf eine *römische Villa.* Die Anlage ist schon aus früheren Jahren (1869) bekannt; Mitglied Salomon soll daselbst früher Funde gemacht haben; in den *Mitteilungen* findet sich keine Notiz darüber. — Gleichzeitig wurden im *Stelzengässchen* Reste eines römischen *Hypokaustes* aufgedeckt.

Henning hat die Funde einstweilen geborgen, hat aber nicht hindern können, dass beinahe unter seinen Augen verschiedene Gegenstände gestohlen worden seien. Er hat daraufhin mit Herrn Bürgermeister Back eine Unterredung gehabt, der ihn in jeder Weise zu unterstützen versprochen habe; er warte nur auf eine Anzeige, dann werde er die Sache dem Staatsanwalt übergeben. Auch habe er von Seiten der Stadt Aufseher zur Verfügung gestellt.

Im Anschluss an diesen Fundbericht führt Henning in längerer Rede aus, dass bei den umfangreichen Aufgaben, die an die Gesellschaft herantreten, es unmöglich sei, dass ein einzelnes Mitglied neben seinen Berufsgeschäften denselben gerecht werden könne; im August stehe die Kanalisation der Kalbsgasse bevor, da sei ununterbrochene Aufsicht nötig; er selbst werde in dieser Zeit abwesend sein. Es müssten deshalb möglichst bald Schritte geschehen, dass die Regierung eingreife; sollte diese sich weigern, so sehe er sich genötigt, zurückzutreten. Sein Plan sei: Unter Festhaltung unserer Organisation muss für die Verwaltung und Ordnung des Museums von Staatswegen ein Direktor oder Conservator angestellt werden, den die Regierung auf Vorschlag der Gesellschaft ernennt. Es sei wichtig, schon der nächsten Generalversammlung die Frage vorzulegen. Henning beantragt daher, eine Commis-

L'Assemblée générale de cette année est fixée au mercredi 12 juillet, au Château.

M. Henning fait un rapport sur les fouilles de Strasbourg. Par suite des travaux de canalisation on a découvert près de l'église de *St. Thomas* une vaste construction romaine : deux chambres, dont l'une avec carrelage romain et installation pour chauffage avec tuyaux extraordinairement évasés; peintures murales, etc. Tout cela indique une *villa romaine.* L'existence de cette maison est connue d'ancienne date. En 1869 M. Salomon doit y avoir fait des trouvailles, mais le Bulletin ne présente aucune notice qui s'y rapporte. — En même temps on a trouvé dans la rue des Échasses des restes d'un hypocauste romain.

M. Henning a mis ces trouvailles en lieu sûr, mais n'a pu empêcher que quelques pièces n'aient été enlevées presque sous ses yeux. Il a eu ensuite à ce sujet un entretien avec M. le Maire, qui lui a promis de le soutenir énergiquement; il n'attend qu'une dénonciation pour confier l'affaire à un procureur. Il a également promis des surveillants au compte de la ville.

A propos de ces trouvailles M. Henning démontre qu'étant donné les marges multiples et étendues qui s'imposent à la Société, il est impossible qu'un seul membre puisse y suffire à côté de ses devoirs d'état; au mois d'août on commencera la canalisation dans la rue des Veaux, où il faudra une surveillance continuelle, alors que lui-même sera obligé de s'absenter. Il faut donc sans tarder faire une démarche auprès du gouvernement; si le gouvernement se désintéresse, lui-même serait forcé de se retirer. Son plan est celui-ci: Tout en conservant l'organisation actuelle de la Société, il faut qu'un directeur ou conservateur nommé par le gouvernement sur la présentation de la Société soit établi aux frais de l'État pour l'administration et l'arrangement du musée. Il est important de présenter cette question dès la prochaine assemblée générale. M. Henning propose en conséquence de nommer

sion, bestehend aus den beiden Vorsitzenden, den beiden Conservatoren und dem Schriftführer, zu ernennen, die am nächsten Mittwoch, 4 Uhr, zur weiteren Beratung zusammentrete.

Wird genehmigt und Henning beauftragt, bis dahin einen Entwurf als Unterlage für die Beratungen vorzulegen.

une commission composée des deux présidents, des conservateurs et du secrétaire, qui pourrait se réunir mercredi prochain à 4 heures pour délibérer sur ce sujet.

Adopté avec charge par M. Henning d'élaborer d'ici là un projet pouvant servir de base à la délibération.

Ein weiteres Streiflicht auf diese von Henning berührten Fragen wirft die Mitteilung des Vorsitzenden, dass jüngst Prof. Mehlis aus Neustadt mit Mitteln der bairischen Regierung im Elsass Ausgrabungen veranstaltet und die Fundgegenstände nach Speyer habe schaffen lassen, ohne auch nur um Erlaubnis für die Ausgrabungen bei den elsass-lothringischen Behörden nachgesucht zu haben. Mitglied Barack hat bereits die Hilfe des Herrn Bezirkspräsidenten nachgesucht, der die Ausgrabungen telegraphisch inhibiert und die Rückgabe der Fundgegenstände gefordert hat.

La question présentée par M. Henning est corroborée par la communication suivante faite par le Président: Tout récemment le prof. Mehlis de Neustadt (Palatinat) a entrepris des fouilles en Alsace aux frais du gouvernement bavarois, et a fait transporter les objets trouvés à Spire sans même avoir demandé aux autorités d'Alsace-Lorraine la permission de faire des fouilles. M. Barack a déjà invoqué l'intervention de M. le Bezirkspräsident, lequel a donné télégraphiquement l'ordre de cesser les excavations et de retourner les objets trouvés.

Bei einer anderen Frage, die Ernennung eines neuen *Conservators der Kunstdenkmäler* im Elsass, ist die Gesellschaft ebenfalls lebhaft interessiert und hat ein Recht, dass dabei auch ihre Meinung gehört werde. Mitglied Ficker stellt dazu die Forderung auf, dass der Conservator in Strassburg wohnen und dass ihm auch die Aufsicht über die Gegenstände der prähistorischen und römischen Zeit übertragen werden müsse.

La Société est également intéressée dans une autre question, celle de la nomination d'un nouveau conservateur des monuments d'art en Alsace, et l'on devrait écouter son avis dans ce choix à faire. M. Ficker demande que le conservateur ait sa résidence à Strasbourg et qu'on lui confie également la surveillence des objets préhistoriques et de l'époque romaine.

Der Vorsitzende legt einen im *Colmarer Tageblatt* erschienenen Bericht über die von Mitglied Winkler gemachten *Grabfunde zwischen Ingersheim und Katzenthal* vor.

Le Président dépose un rapport de M. Winkler qui a paru dans le *Colmarer Tageblatt*, sur les tombes trouvées entre Ingersheim et Katzenthal.

Durch Vermittlung des Herrn Forrer werden der Gesellschaft ein aus Grassendorf stammendes Bronzebeil für 15 ℳ und verschiedene aus dem Heitz'schen Neubau am Studentenplatz stammende Gegenstände für 3 ℳ angeboten. Wird angenommen. — Ferner teilt er mit, dass Herr Schäfer in Oberehnheim, Besitzer des Waldes am Odilienberg, zwei von der Heidenmauer stammende Steine mit charakteristischen Einschnitten (Schwalbenschwänzen) der Gesellschaft zur Verfügung stellt. — Dank.

Une hache de bronze trouvée à Grassendorf est offerte à la Société par M. Forrer au prix de 15 ℳ et plusieurs objets trouvés dans la construction Heitz, place des Étudiants, au prix de 3 ℳ — Adopté. Le même membre rapporte que M. Schæffer d'Obernai, propriétaire de la forêt sur le mont Ste.-Odile, met à la disposition de la Société deux pierres du mur païen avec les entailles caractéristiques de la queue d'aronde. — Remercîments.

Nachdem noch das Protokoll der letzten Versammlung verlesen ist, wird die Sitzung geschlossen um 5 Uhr.

Vorstands-Sitzung am 7. Juli 1899.

Nachmittags 3 Uhr im Schloss (Erdgeschoss).

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Binder, Christmann, Ficker, Henning, Martin, Klem, Kurtz, Reinhard, Salomon und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Himly und Seyboth.

Die Herren Dr. Forrer und Winter, Mitglieder der Gesellschaft, wohnen der Sitzung bei.

Das Protokoll der letzten Sitzung wird verlesen und genehmigt.

Der Vorsitzende hat wegen farbiger *Reproduktion der Abbildung des Waghauses in Colmar* (vergl. Prot. vom 28. April d. Js.) sich noch mit zwei anderen Firmen in Verbindung gesetzt (Saille in Colmar hatte für 500 Exemplare 135 ℳ gefordert); die Druckerei Schultz u. Co. stellt den Preis für die gleiche Zahl auf 148 ℳ, Fischbach hier auf 95 ℳ — Für die Herstellung einer Tafel des *Hortus* in Buntdruck (vergl. Prot. vom 9. Juni) in 750 Exemplaren verlangt erstere Firma 470 ℳ, letztere 290 ℳ — Beschlossen wird, vorerst von beiden Firmen Proben farbiger Reproduktionen zu erbitten.

Als *neue Mitglieder* werden vorgeschlagen und aufgenommen die Herren:

Sigrist, Pfarrer in Bitschhofen,
Th. Walter, Lehrer an der Landwirtschaftlichen Schule in Rufach,
Goehlinger, Pfarrer in Geispolsheim,
vorgeschlagen durch den Vorsitzenden;
Bader, Pfarrer in Wettolsheim,
vorgeschlagen durch Mitglied Klem.

Mitglied *Christmann* übergibt als Geschenk 13 Lichtdrucke nach von ihm aufgenommenen Photographieen aus Niederbronn und Umgebung. — Dank.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente la séance est levée à 5 heures.

Séance du Comité du 7 juillet 1899,

à 3 heures de l'après-midi, au Château.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Barack, Binder, Christmann, Ficker, Henning, Martin, Klem, Kurtz, Reinhard, Salomon et Bechstein, secrétaire.

Excusés: MM. Himly et Seyboth.

MM. Forrer et Winter, membres libres, assistent à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président rapporte qu'au sujet de la reproduction en couleurs du *Waghaus* à Colmar (cf. procès-verbal du 28 avril dernier) il s'est mis en relation avec deux autres lithographies (la maison Saille à Colmar avait demandé 135 ℳ pour 500 exemplaires); l'imprimerie Schultz et Cie a fixé pour le même nombre d'exemplaires le prix de 148 ℳ et Fischbach celui de 95 ℳ Pour la reproduction en couleurs d'une planche du *Hortus deliciarum* (cf. procès-verbal du 9 juin) à 750 exemplaires la maison Schultz demande 470 ℳ et Fischbach seulement 290. — Le Comité décide de demander d'abord aux deux maisons des spécimens de reproductions en couleurs.

Sont proposés et admis comme nouveaux membres:

MM. Sigrist, curé à Bitschhofen,
Th. Walter, prof. à l'école d'économie rurale à Rufach,
Gœhlinger, curé à Geispolsheim,
présentés par M. le Président;
Bader, curé à Wettolsheim,
présenté par M. Klem.

M. Christmann donne à la Société 13 photogravures d'après des clichés faits par lui-même à Niederbronn et ses environs. — Remercîments.

Folgt die Beratung über die auf der *Tagesordnung der Generalversammlung* stehenden Gegenstände.

Der Schriftführer verliest den Rechenschaftsbericht für 1898/99, der mit einigen Abänderungen gut geheissen wird.

Nach den Satzungen scheiden aus dem Vorstande aus: Dacheux, Henning, Kurtz und Salomon für Strassburg, Winkler für Colmar; die Mitglieder sind wieder wählbar.

Aus dem Rechnungsabschluss gibt der Schatzmeister bekannt, dass sich

die Einnahmen auf	12 698,78 ℳ
die Ausgaben auf	7 943,92 »
beliefen; bleiben also zur Verfügung	4 754,86 ℳ

Von dieser Summe sind allerdings noch einige grössere Posten zu bezahlen.

Barack und *Henning* berichten sodann über die *Beschlüsse des Ausschusses* inbetr. der zukünftigen *Verwaltung und Ordnung unserer Sammlungen* und der Gewinnung einer Persönlichkeit zur ständigen Beaufsichtigung der Kanalisationsarbeiten (vergl. Prot. vom 9. Juni d. Js.).

Da der Betrieb der Sammlungen mit den uns zur Verfügung stehenden Kräften sich nicht mehr ermöglichen lässt, so ist die sofortige Anstellung eines Assistenten notwendig. Die Versuche, eine geeignete Persönlichkeit von auswärts zu beschaffen, sind erfolglos geblieben. Jetzt ist Herr Welker in der Buchhandlung des Herrn d'Oleire ins Auge gefasst, der ½ Jahr am *Limes* mitgearbeitet hat; die Verhandlungen mit ihm sind im Gange.

An der von der Regierung vorzunehmenden Ernennung eines Landesconservators, der bisher ein Vorstandsmitglied unserer Gesellschaft war, nimmt der Vorstand ein besonderes Interesse. Wegen der einheitlichen Organisation, der wissenschaftlichen Erforschung wie der Erhaltung der Denkmäler unseres Landes ist es

Le Comité s'occupe ensuite des sujets qui forment l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le secrétaire lit le compte rendu pour 1898/99 qui est adopté après quelques modifications.

Les membres qui, d'après les statuts, doivent sortir cette année du Comité sont: MM. Dacheux, Henning, Kurtz et Salomon pour Strasbourg, Winkler pour Colmar; ils sont de nouveau éligibles.

Le trésorier informe le Comité que

les recettes montent à.	12,698,78 ℳ
les dépenses à	7,943,92 »
il y aurait donc une somme disponible de	4,754,86 ℳ

Toutefois sur cette somme il y a encore plusieurs articles importants à payer.

MM. Barack et Henning parlent ensuite des résolutions prises par la commission spéciale relativement à l'administration et la mise en ordre de nos collections ainsi qu'à l'emploi d'une personne qui puisse constamment surveiller les travaux de la canalisation (cf. procès-verbal du 9 juin de cette année).

Le personnel actuel à notre disposition ne suffisant plus pour la bonne administration de notre musée, il faut absolument pourvoir à l'admission immédiate d'un assistant. Jusqu'ici les démarches faites au dehors en vue de trouver une personne convenable pour ce poste étaient restées sans résultat. Maintenant il est question de M. Welcker, employé de la librairie d'Oleire, lequel a collaboré pendant six mois aux opérations du *Limes*; on est en pourparler avec lui.

Le Comité doit s'intéresser d'une manière spéciale à la nomination à faire par le gouvernement d'un conservateur des monuments de notre pays. En vue d'une organisation unie pour la recherche scientifique et la conservation des monuments d'Alsace, il est à désirer que notre Société reste, comme par le passé, en relation

dringend zu wünschen, dass unsere Gesellschaft auch weiterhin in engster Verbindung mit der betreffenden Regierungsinstanz bleibt. Nur für die mehr technischen Fragen, für die Restaurationsarbeiten der mittelalterlichen Kirchen und Burgen, ist eine Loslösung durchführbar und wünschenswert.

Nun ist es unverkennbar, dass ein einzelner Mann nicht alle einschlägigen Dinge zu übersehen und zu beurteilen vermag. Deshalb empfehle es sich, zwei Conservatoren zu ernennen, den einen für das Mittelalter, den die Regierung nach ihrem Ermessen wählen möge, den anderen für die ältere, die sog. vorhistorische, die römische und die fränkisch-alemannische Zeit. Die zahlreichen und überall zerstreuten Denkmäler dieser älteren Perioden, die eine unausgesetzte, zugleich werbende und autoritative Aufmerksamkeit, sowie eine einheitliche Concentrierung in der vornehmsten Landessammlung dringend erheischen, können des offiziellen Schutzes gar nicht entbehren.

Es erscheint natürlich und zweckentsprechend, dass der offizielle Landesconservator ein Mitglied unseres Vorstandes und unserer Museumsverwaltung ist. Hierdurch können beide beteiligte Faktoren, unsere Gesellschaft und die Regierung, nur gewinnen. Professor Henning, der bereits mündlich Herrn Geh. Regierungsrat Rabe Bericht erstattet hat, übernimmt es, hierüber der Regierung ein Memorandum vorzulegen.

Weiter muss ein geschickter Diener ganz zur Verfügung des Conservators stehen, der auch allmählich angelernt werden kann, die Fundgegenstände zu conservieren. Für alle Fälle aber ist zur Aufsicht der Sammlungen am Sonntag, wo dieselben oft von 200 Leuten besucht werden, sofort ein zweiter Diener notwendig.

Mitglied *Ficker* berichtet, dass nach Rücksprache mit dem Conservator Binder dem Beschlusse des Vorstandes gemäss (s. Prot. vom 28. April) an den der Gesellschaft gehörigen, in die städtischen Kunstsammlungen übergeführten Gemälden Messingschilder mit dem Namen der Eigentümerin, freilich auf deren Kosten, angebracht werden.

intime avec ce fonctionnaire de l'État. Une action séparée se comprendrait seulement pour les questions purement techniques et pour les travaux de réparation des églises et des châteaux du moyen âge.

Mais il est certain qu'une seule personne ne peut suffire pour surveiller et pour juger tout ce qui se rapporte aux monuments anciens. Il serait donc avantageux qu'il y eut deux conservateurs, l'un pour la période du moyen âge, l'autre pour les périodes préhistorique, romaine et gallo-alemanique. Les nombreux monuments de ces anciennes époques, dispersés dans toutes les parties de l'Alsace, qui exigent une attention constante et autorisée pour être acquis et concentrés dans les collections du pays, ne peuvent se passer d'une protection officielle.

Il semble naturel et convenable que le conservateur officiel nommé par l'État soit membre de notre Comité et de l'administration de notre musée. La Société et le gouvernement ne peuvent que gagner à cet arrangement. M. Henning, qui a déjà parlé de cela à M. le Conseiller Rabe, se propose de présenter au gouvernement un memorandum à ce sujet.

De plus, il faut mettre à la disposition du conservateur un serviteur ou employé intelligent que l'on pourra initier peu à peu à l'art de conserver les antiquités. En tout cas, il faut dès maintenant un second gardien pour surveiller le musée le dimanche, où il y a souvent jusqu'à 200 visiteurs.

M. Ficker informe le Comité que d'après la décision prise le 28 avril, les œuvres d'art appartenant à la Société et qui ont été placés dans les collections de la ville, recevront des plaques de cuivre avec le nom de la Société comme propriétaire, bien entendu aux frais de cette dernière.

Ferner legt er eine solide *Probemappe* für den *Hortus deliciarum* vor, die die Firma Trübner hat anfertigen lassen (s. Prot. vom 9. Juni d. Js.); dieselbe stellt sich auf 5 ℳ; werden noch einige Verzierungen angebracht, was als wünschenswert bezeichnet wird, so erhöht sich der Preis um 50 ₰. Durch eine besondere Notiz sollen die Mitglieder darauf aufmerksam gemacht werden.

Für unsere Sammlungen hat *Ficker* einen *Damenbrettstein* aus Buchsbaumholz (Ende 17. Jahrh.) erworben. Derselbe zeigt auf der einen Seite in Schnitzarbeit die Stadt Strassburg mit der Umschrift: *Argentina sub imperio ac tutela Magni Ludovici, Regis Galliae, floreat*; auf der anderen: König Ludwig zu Pferd, *Louis le Grand, Roy de France.*

Herr Pfarrer *Dr. Stephani* in Stettin, der mehrere Arbeiten über das romanische Haus geschrieben hat und jetzt als der beste Kenner desselben gelten muss, ist von Ficker auf unser Heidenhaus in Rosheim aufmerksam gemacht worden und hat es für äusserst wertvoll erklärt. Er ist bereit, für unsere *Mitteilungen* eine Abhandlung darüber zu liefern, wenn ihm genaue Pläne zur Verfügung gestellt werden. Salomon erklärt sich bereit, dieselben anzufertigen.

Endlich werden 40 ℳ bewilligt für *Ausgrabungen*, die Herr Scheuermann *am Köpfel* (oberhalb Klingenthal) vornehmen will.

Schluss der Sitzung um 5 Uhr.

Le même membre présente un modèle de solide carton pour le *Hortus deliciarum* que la maison Trübner a fait exécuter (cf. procès-verbal du 9 juin dernier) et qui se monte à 5 ℳ; quelques ornements qu'il faudrait ajouter augmenteront ce prix de 0,50 ₰. Les membres de la Société en seront prévenus par une note spéciale.

M. Ficker a acquis pour notre musée une dame ou jeton de damier de la fin du 17e siècle en bois de hêtre. Une des faces présente en sculpture la ville de Strasbourg avec cette inscription: *Argentina sub imperio ac tutela Magni Ludovici, Regis Galliae, floreat*; sur l'autre on voit le roi Louis XIV à cheval avec l'inscription: *Louis le Grand, Roy de France.*

M. le Dr Stephani à Stettin, qui a publié plusieurs travaux sur les anciennes maisons romanes et qui compte actuellement comme le premier maître dans cette partie, a été rendu attentif par M. Ficker à notre *Heidenhaus* de Rosheim, et considère cette antiquité comme très précieuse. Il est prêt à fournir pour notre Bulletin un travail sur ce sujet si on lui en communique un plan exact. M. Salomon promet de le satisfaire.

Enfin le Comité accorde 40 ℳ pour des fouilles que M. Scheuermann se propose de faire au *Köpfel* (Klingenthal).

La séance est levée à 5 heures.

General-Versammlung am 12. Juli 1899,

Nachmittags 2¾ Uhr, im Schloss (Museumsgebäude)

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Vom Vorstande anwesend: Barack, Binder, Christmann, Glück, Henning, Himly, Keller, Klem, Kurtz, Reinhard, Salomon, Schickelé, Schlosser, Seyboth und Bechstein als Schriftführer.

Am Vorstandstische der Ehrenpräsident, Herr Bezirkspräsident Halm.

Assemblée générale du 12 juillet 1899,

à 2¾ heures de l'après-midi, au Château.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Membres présents du Comité: MM. Barack, Binder, Christmann, Glück, Henning, Himly, Keller, Klem, Kurtz, Reinhard, Salomon, Schickelé, Schlosser, Seyboth et Bechstein, secrétaire.

M. Halm, préfet de la Basse-Alsace, Président d'honneur de la Société, assiste à la séance.

Nachdem der Vorsitzende die erschienenen Mitglieder der Gesellschaft — etwa 60 an der Zahl — begrüsst hat, verliest der *Schriftführer* folgenden

Rechenschaftsbericht des Vorstandes der Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler des Elsasses über das Geschäftsjahr 1898/99.

In der vorigjährigen Generalversammlung am 28. Juni 1898 wurden die auf Grund der Satzungen *ausscheidenden Vorstandsmitglieder*: Barack, Binder, Ficker, Martin für Strassburg und Glück für Colmar auf weitere 5 Jahre *wiedergewählt.*

Der *engere Vorstand* (*Bureau*) bestand im abgelaufenen Geschäftsjahr aus den Herren:

Kanonikus Dacheux, 1. Vorsitzender,
Geh. Reg.-Rat Dr. Barack, 2. Vorsitzender,
Dr. Bechstein, 1. Schriftführer,
Dr. Seyboth, 2. Schriftführer,
Kurtz, Schatzmeister;

ausserdem gehörten dem Vorstande weitere 20 Herren an, darunter die Herren Prof. Dr. Henning und Prof. Dr. Ficker als Conservatoren.

Unsere *Mitgliederzahl* betrug nach dem Bericht der letzten Generalversammlung . . . 537

davon schieden aus:

durch den Tod	8
freiwillig.	9
demnach Abgang . . .	17;
neu aufgenommen wurden	14

Somit ergibt sich am Schluss des Geschäftsjahres eine Gesamtmitgliederzahl von 534

Über die *Thätigkeit des Vorstandes* kann Folgendes berichtet werden:

1. Erhaltungsarbeiten.

Die in dem letzten Jahresbericht erwähnten Wiederherstellungsarbeiten am *sogen. Kopfhaus* in *Colmar* sind beendigt; ausser der Stadt und dem Bezirke Colmar beteiligte sich auch unsere Gesellschaft daran mit 500 ℳ

Le Président souhaite la bienvenue aux membres qui assistent à la séance au nombre d'environ 60, puis le secrétaire lit le rapport suivant sur l'exercice 1898/99:

Compte rendu du Comité de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace pour l'exercice 1898/99.

Dans l'assemblée générale du 28 juin 1898 MM. Barack, Binder, Ficker, Martin et Glück, membres sortants du Comité, ont été réélus pour 5 ans, les quatre premiers pour Strasbourg, M. Glück pour Colmar.

Le bureau était composé de Messieurs:

Chanoine Dacheux, président,
Dr Barack, vice-président,
Dr Bechstein, 1er secrétaire,
Dr Seyboth, 2e secrétaire,
Kurtz, trésorier.

En outre, le Comité renfermait encore vingt autres membres, parmi lequels MM. Dr Henning et Dr Ficker, conservateurs.

Le nombre des sociétaires d'après le rapport de l'assemblée générale précédente était de 537.

De ce nombre il faut défalquer:

membres décédés	8
démissionnaires.	9
Total. .	17
Par contre, les admissions nouvelles sont de	14

Le nombre total des membres à la fin du dernier exercice est donc de. 534

Compte rendu de l'activité du Comité.

1. Travaux de conservation.

La restauration de la maison dite *Kopfhaus* à Colmar dont il a été question à l'Assemblé générale de l'année dernière, est maintenant terminée. Notre Société a concouru à cette œuvre avec la ville et le Bezirk de Colmar pour une somme de 500 ℳ

Die Erhaltungsarbeiten an der *Ruine Rathsamhausen* wurden unter der Leitung unseres Mitglieds Salomon im Herbste v. Js. fortgesetzt. Die Gesamtkosten derselben beliefen sich auf 5 693,47 ℳ, von denen die eine Hälfte die Gesellschaft, die andere der Eigentümer trug. Leider ist, wie Sie wissen, ein Teil des neu aufgeführten Mauerwerks im Februar d. J. wieder eingestürzt; die Ursache des Einsturzes hat sich bisher nicht ermitteln lassen. Da es ohne einen kostspieligen Prozess nicht möglich gewesen wäre, dem Unternehmer den ganzen Schaden aufzubürden, so hat sich der Vorstand für einen billigen Vergleich entschieden, indem die Gesellschaft ein Viertel, ein weiteres Viertel der Eigentümer der Ruine und der Unternehmer die Hälfte desselben übernehmen.

Les travaux de conservation au château de Rathsamhausen ont été continués l'automne dernier sous la direction de M. Salomon. Le total des frais s'est élevé à la somme de 5,693,47 ℳ dont une moitié à la charge de la Société, l'autre à celle du propriétaire. Malheureusement, comme vous le savez, une partie du nouveau mur s'est effondrée au mois de février dernier, sans que l'on ait pu jusqu'ici préciser la cause de la chute. Comme il n'eût pas été possible, à moins d'un procès dispendieux, d'endosser tout le dommage à l'entrepreneur, le Comité s'est décidé pour un juste accommodement, d'après lequel la Société supportera un quart des frais du dégât, le propriétaire un autre quart et l'entrepreneur la moitié restante.

2. Ausgrabungen und Funde.

Ein hervorragendes Interesse beanspruchten die seit Frühjahr 1898 im Gange befindlichen *Kanalisationsarbeiten in Strassburg*; diese sowie zwei Neubauten am Neukirchplatz haben bereits eine Reihe wichtiger Ergebnisse geliefert; weitere sind in der nächsten Zeit zu erwarten, wenn der grosse Sammeldohlen in die innere Stadt (Kalbsgasse) eingeführt werden wird. Eine zusammenfassende Arbeit über die bisherigen Resultate hat Herr Prof. Thrämer übernommen; sie wird den Mitgliedern in den *Mitteilungen* zugänglich gemacht werden.

Da Sie heute noch Gelegenheit haben werden, von berufener Seite einen ausführlichen Bericht darüber zu hören, so sei an dieser Stelle nur andeutungsweise darauf hingewiesen:

Am Neukirchplatze wurde die westliche Ecke der römischen Stadtmauer, am Thomasplatz eine römische Villenanlage blossgelegt, untersucht und aufgenommen; im Stelzengässchen stiess man beim Kanalbau auf eine römische Heizanlage (Hypokaust); am Fischerstaden wurde eine riesige Steinaxt aus Sandstein, Töpfe, Scherben u. a., wohl mittelalterlichen Ursprungs, gefunden.

Ausserhalb Strassburgs wurde ein Tumulus bei Ingersheim, ein fränkisches Plattengrab bei Avolsheim, ein Sarkophag und eine Terrasigillata-Schale in Königshofen, prähistorische, noch in römischer Zeit benutzte grubenartige Wohn-

2. Fouilles et trouvailles.

Un intérêt spécial s'attache aux travaux de la *canalisation de Strasbourg* commencée en printemps 1898. Ces travaux ainsi que deux nouvelles constructions sur la place du Temple-Neuf ont déjà mis au jour une série de trouvailles importantes; d'autres sont en vue dans un avenir prochain, lorsque l'on construira l'égout collecteur dans la rue des Veaux. M. le prof. Thræmer s'est chargé d'écrire un rapport sur l'ensemble de ces travaux, qui sera publié dans le Bulletin de la Société.

Comme les membres présents entendront aujourd'hui même d'une bouche autorisée une exposition complète de ces trouvailles, je puis me contenter ici d'une simple indication:

Sur la place du Temple-Neuf on mit au jour le coin ouest du mur d'enceinte de l'ancienne ville romaine; sur la place St.-Thomas on découvrit l'emplacement d'une villa romaine; dans la rue des Échasses on trouva une installation de chauffage romain (hypocauste); au quai des Pêcheurs une grande hache de pierre, des pots et fragments du moyen âge.

En dehors de Strasbourg on a découvert un tumulus près d'Ingersheim, une tombe franque près d'Avolsheim, un sarcophage et une coupe en terrasigallata à Kœnigshofen, des habitations souterraines préhistoriques mais qui ont encore

stätten im Lehm bei Achenheim ausgegraben, die römischen Töpferstätten bei Heiligenberg im Breuschthal, bisher noch ohne wertvollere Funde, und die Abfallhaufen unter den Felsenwohnungen in Graufthal, letztere kaum älter als aus dem 17. Jahrhundert, untersucht.

servi à l'époque romaine, dans la terre glaise près d'Achenheim; on a aussi examiné l'emplacement des poteries romaines près Heiligenberg, dans la vallée de la Bruche, sans y faire jusqu'ici de trouvaille importante, ainsi que les cavernes rocheuses servant d'habitation à Graufthal, lesquelles ne semblent pas remonter au delà du dix-septième siècle.

Ausser bei diesen Ausgrabungen wurden *Funde* gemacht:

Aus den Fundamenten des umgebauten Kaufhauses in Strassburg hebräische Grabsteine; aus einer Quelle bei Pisdorf ein sehr interessantes Relief mit der Minerva.

En outre, pendant la restauration des bâtiments de l'ancienne douane à Strasbourg on a tiré des fondements quelques pierres tombales hébraïques; puis dans une fontaine à Pisdorf on a trouvé un relief intéressant avec la figure de Minerve.

Weiter gingen in den Besitz der Gesellschaft über:

Eine Lanzenspitze, ein Beil, ein Stück Bronze, 2 Pfeilspitzen, gefunden bei den früheren Hafenbauten vor dem Metzgerthor; ein Steinbeil und ein anderes steinernes Instrument, wahrscheinlich überseeischer Herkunft; ein Kessel aus Bronze, vielleicht römisch, aus einer Sandgrube bei Wanzenau; ein Bronzebeil aus Grassendorf; ein im Rhein unterhalb der Brücke in früheren Jahren gefundener Degen; einige kleinere Gegenstände aus dem Heitz'schen Neubau beim Protestantischen Gymnasium.

Notre musée s'est accru des pièces suivantes:

Un fer de lance, une hache, une pièce de bronze, 2 fers de flèches trouvés lors de l'établissement du port hors la porte des Bouchers. Une hache de pierre et un autre instrument en pierre provenant probablement d'outre-mer; un chaudron de bronze, peut-être romain, trouvé dans une sablonière près de la Wanzenau; une hache de bronze de Grassendorf; une épée trouvée dans le lit du Rhin et quelques menus objets provenant de la maison Heitz en reconstruction, près du gymnase protestant.

3. Einem Antrage eines Herrn in Berlin auf einen Zuschuss von Seiten der Gesellschaft zur *Untersuchung der fränkischen Pfalz* in *Kirchheim* konnte nicht entsprochen werden, da weder von ihm ein Arbeitsplan vorgelegt, noch von Seiten der Regierung, die ihm bereits eine grössere Summe zu dem gedachtem Zwecke zur Verfügung gestellt hatte, die Gesellschaft von den Absichten des betreffenden Herren unterrichtet worden war. Gleichzeitig richtete der Vorstand an das Kaiserl. Ministerium die Bitte, sich in ähnlichen Fällen zukünftig mit der Gesellschaft vorher in Verbindung zu setzen und ihre gutachtliche Aeusserung einzuholen.

3. Notre Société a repoussé la demande d'un particulier de Berlin qui espérait une subvention pour rechercher à Kirchheim l'emplacement du palais des rois de l'époque franque, parce que l'explorateur ne nous a pas soumis le plan de ses recherches, et parce que le Ministère qui avait mis à sa disposition une assez forte somme, ne nous avait pas instruits des intentions de ce Monsieur. A cette occasion le Comité a adressé au Ministère impérial la prière de vouloir bien en pareil cas se mettre d'abord en rapport avec la Société et s'informer de sa manière de voir.

4. Das in unserem vorigen Jahresbericht erwähnte Verzeichnis der sogenannten *klassierten Denkmäler*, um dessen Aufstellung der Vorstand

4. La liste des monuments classés, dont il a été question dans le compte rendu de l'année dernière, et qui a été dressée par votre Comité à la

das Kaiserl. Ministerium gebeten hatte, ist bei demselben eingelaufen; die Veröffentlichung desselben hat sich das Ministerium vorbehalten.

5. Die Einlieferungsfrist für die vom Vorstande gestellte *Preisaufgabe:* «Ueber die archäologischen Ergebnisse der vorrömischen Grabhügelfunde des Elsasses», die durch einen Herrn in München eine Bearbeitung, und zwar die einzige, gefunden hatte, wurde unter Berücksichtigung dieses Umstandes auf Bitten des betreffenden Herrn um weitere 6 Monate verlängert; der erste Teil der Arbeit ist in den Händen des Vorstandes.

6. Was die *litterarische Thätigkeit der Gesellschaft* betrifft, so liegt die zweite Lieferung des XIX. Bandes der *Mitteilungen* fertig vor und wird in den nächsten Tagen in die Hände der Mitglieder gelangen. Sie enthält u. a. ein vollständiges, nach Ortschaften geordnetes Mitgliederverzeichnis.

Der *Hortus deliciarum der Herrad* wurde durch Ausgabe einer XI. Lieferung zum Abschluss gebracht; noch im Laufe des Jahres werden Titel, ausführliche Inhaltsverzeichnisse und ein in Buntdruck hergestelltes Blatt den Mitgliedern zur Verfügung stehen. Die finanzielle Seite dieses bedeutenden Werkes, um das sich zwei Mitglieder unserer Gesellschaft, der verstorbene Herr Kanonikus Straub und unser verehrter Herr Kanonikus Keller, ganz besondere Verdienste erworben haben, ergibt sich aus folgender Zusammenstellung:

I. Ausgaben.

Lieferung	1.	ℳ 1 691,30
»	2.	» 2 070,01
»	3.	» 2 054,—
»	4.	» 2 297,87
»	5.	» 2 429,88
»	6.	» 1 670,66
»	7.	» 1 670,66
»	8.	» 1 670,66
»	9.	» 2 477,50
»	10.	» 2 088,—
»	11.	» 2 160,—
	Summa	ℳ 22 280,54

demande du gouvernement, a été remise au Ministère, lequel s'en réserve la publication.

5. Le travail sur «les résultats archéologiques des objets trouvés dans les tombes gallo-romaines d'Alsace» pour lequel le Comité a proposé un prix, n'a été entrepris que par un seul auteur qui demeure à Munich. Sur sa demande le terme de la livraison de la fin de l'ouvrage a été prolongé de six mois; nous possédons déjà la première partie du travail.

6. Pour ce qui regarde l'activité de la Société au point de vue littéraire, la deuxième livraison du volume XIX de notre Bulletin est achevée et sera expédiée dans les premiers jours. On y trouvera une liste complète des membres de la Société dans l'ordre des localités qu'ils habitent.

Le *Hortus deliciarum de Herrad de Landsberg* vient de trouver son achèvement dans la XI[e] livraison qui sera suivie encore dans le cours de cette année du titre, d'une série de tables et enfin d'un frontispice en couleurs. Voici un aperçu du côté financier de cette œuvre importante par laquelle feu M. le chanoine Straub et son continuateur, M. le chanoine Keller, ont bien mérité de la Société.

I. Dépenses.

Livraison	1	ℳ 1,691,30
»	2	» 2,070,01
»	3	» 2,054,—
»	4	» 2,297,87
»	5	» 2,429,88
»	6	» 1,670,66
»	7	» 1,670,66
»	8	» 1,670,66
»	9	» 2,477,50
»	10	» 2,088,—
»	11	» 2,160,—
	Total	ℳ 22,280,54

II. Einnahmen durch Verkauf.

1879	ℳ	162,—
1880	»	576,—
1881/82	»	—
1883	»	341,60
1884	»	374,40
1885	»	144,—
1886/87	»	—
1888	»	180,—
1889	»	81,—
1890/91	»	9,—
1891/92	»	72,—
1892/93	»	252,—
1893/94	»	1 598,—
1894/95	»	917,—
1995/96	»	614,—
1896/97	»	342,—
1897/98	»	669,30
1898/99	»	414,—
Summa	ℳ	6 746,30

Ausgaben	ℳ	22 280,54
Einnahmen	»	6 746,30
Bleiben Ausgaben	ℳ	15 534,24

die sich durch weitere Verkäufe noch mehr vermindern werden.

Es sei nur noch hinzugefügt, dass auf Veranlassung des Vorstandes die Verlagsbuchhandlung von Trübner eine solide *Sammelmappe* herstellen lässt, die den Mitgliedern für einen billigen Preis zur Verfügung stehen wird.

Als ein drittes litterarisches Unternehmen ist hinzugekommen die Herstellung von *Grundkarten* des Elsasses. Nachdem diese bereits im Vorjahre vom Vorstande grundsätzlich beschlossen worden war, konnte die Arbeit selbst im Laufe d. Js. in Angriff genommen werden, nachdem durch beträchtliche Zuschüsse von Seiten des Kaiserl. Ministeriums und der Industriellen Gesellschaft in Mülhausen die finanzielle Grundlage dafür geschaffen war. Diese Grundkarten, im Massstabe 1:100000 hergestellt, enthalten nur die Flussläufe, Ortschaften nebst Annexen und Einzelhöfen und die Gemeindegrenzen und sollen den mannigfachsten topographisch-archäologischen u. -histo-

II. Recettes par vente.

1879	ℳ	162,—
1880	»	576,—
1881/82	»	—
1883	»	341,60
1884	»	374,40
1885	»	144,—
1886/87	»	—
1888	»	180,—
1889	»	81,—
1890/91	»	9,—
1891/92	»	72,—
1892/93	»	252,—
1893/94	»	1,598,—
1894/95	»	917,—
1895/96	»	614,—
1896/97	»	342,—
1897/98	»	669,30
1898/99	»	414,—
Total	ℳ	6,746,30

Dépenses	ℳ	22,280,54
Recettes	»	6,746,30
Excédent des dépenses	ℳ	15,534,24

Ce chiffre sera certainement diminué par de nouvelles ventes.

Il est bon d'ajouter que la maison Trübner à la demande du Comité fait exécuter, pour réunir les livraisons, un solide carton ou porte feuilles que les sociétaires pourront se procurer à bon compte.

Une troisième entreprise littéraire est la publication des cartes de l'Alsace dites *Grundkarten*.

Cette œuvre, décidée l'année dernière par le Comité, a reçu un commencement d'exécution dans la présente année, après que le gouvernement et la *Société industrielle* de Mulhouse, par d'importantes subventions, ont fourni une base financière à l'entreprise. Ces cartes, à l'échelle de 1:100000, ne présentent que les cours d'eau, les communes avec annexes et maisons isolées ainsi que les limites des banlieues et doivent servir de base aux différentes études de topographie, d'archéologie et d'histoire. Il s'agit ici d'une vaste entreprise qui ne s'étendra pas seulement

rischen Studien als Unterlage dienen. Es handelt sich um ein grosses Unternehmen, das nicht nur ganz Deutschland, sondern allmählich auch alle mitteleuropäischen Staaten umfassen soll.

Das «*Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*» wird auch ferner unentgeltlich in die Hände der Mitglieder gelangen, und zwar wird der Vorstand Vorsorge treffen, dass die Nummern des Blattes ebenso wie die Protokolle der Vorstandssitzungen in kürzeren Zwischenräumen den Mitgliedern zugestellt werden, als es in der letzten Zeit der Fall war.

7. Freunde und Gönner der Gesellschaft beehrten sie auch im verflossenen Geschäftsjahr mit ihrem Wohlwollen.

Geldspenden erhielt die Gesellschaft an *regelmässigen Beiträgen:*

1. vom Kaiserl. Ministerium . . . . 1 000 ℳ
2. » Bezirkspräsidium in Strassburg. 600 »
3. » » in Colmar . . . 400 »
4. » von der Stadt Strassburg . . . . 500 »

die diese der Gesellschaft während der Dauer der Kanalisationsarbeiten als jährlichen Beitrag in Aussicht gestellt hat zur Conservierung und wissenschaftliche Bearbeitung der bei den Arbeiten gefundenen Altertümer.

Als *ausserordentlichen Zuschuss* zur Herstellung der *Grundkarten* gewährte das Kaiserl. Ministerium eine auf 2 Jahre zu verteilende Summe von 2 000 ℳ, die Industrielle Gesellschaft in Mülhausen zu dem gleichen Zweck 400 ℳ

Geschenke von Büchern und Altertümern gingen der Gesellschaft zu von:

1. dem Kaiserl. Ministerium,
2. Herrn Christmann in Monsweiler,
3. » Kanonikus Keller, hier,
4. » Rouge in Molsheim,
5. » Schäfer in Oberehnheim,
6. » Ehrendomherr Schickelé, hier,
7. » Baurat Winkler in Colmar.

Allen Schenkgebern sei auch an dieser Stelle im Namen der Gesellschaft der verbindlichste Dank ausgesprochen.

à l'Allemagne, mais peu à peu à tous les États de l'Europe centrale.

Le «*Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*» continuera d'être expédiée gratuitement aux sociétaires, et le Comité prendra soin de leur faire parvenir les numéros de cette publication ainsi que les procès-verbaux de ses séances plus rapidement que dans ces derniers temps.

7. Les amis et protecteurs de la Société lui ont conservé cette année leur bienveillance.

Comme subvention régulière la Société a reçu:

1. du Ministère . . . . 1,000 ℳ
2. du Bezirkspräsidium de Strasbourg . 600 »
3. » de Colmar . . . 400 »
4. de la ville de Strasbourg . . . . 500 »

Cette dernière subvention sera accordée chaque année pendant la canalisation pour la conservation et l'arrangement scientifique des antiquités que l'on pourra trouver.

Comme subvention exceptionnelle pour la publication des *Grundkarten* le Ministère a accordé une somme de 2,000 ℳ à répartir en deux années, et la Société industrielle de Mulhouse pour le même but une somme de 400 ℳ

En outre la Société a reçu divers dons en livres et en antiquités:

1. du Ministère,
2. de M. Christmann à Monsweiler,
3. » le chanoine Keller à Strasbourg,
4. » Rouge à Molsheim,
5. » Schæffer à Obernai,
6. » le curé Schickelé à Strasbourg,
7. » Winkler, architecte à Colmar.

Nous remercions sincèrement au nom de la Société MM. les donateurs.

8. Dem *Schriftenaustausch der Gesellschaft* sind neu hinzugetreten:

1. Historische Gesellschaft des Cantons Aargau in Aarau,
2. Breisgau-Verein «Schau-ins-Land» in Freiburg,
3. Commission historique du département du Nord in Lille,
4. Société Neuchâteloise de géographie in Neuchâtel und
5. Historischer Verein der Oberpfalz in Regensburg,

so dass wir jetzt mit 83 Gesellschaften und Vereinen unsere Veröffentlichungen austauschen.

9. Noch sei an dieser Stelle darauf hingewiesen, dass im Herbste d. Js. die *Generalversammlung der geschichtlichen und archäologischen Vereine Deutschlands* in *Strassburg* stattfinden wird. Die Mitglieder unserer Gesellschaft sind freundlichst eingeladen, den Verhandlungen möglichst zahlreich beizuwohnen. In dem die Vorbereitungen dazu treffenden Ortsausschuss ist der Vorstand unserer Gesellschaft mit mehreren Mitgliedern vertreten.

10. Über unsere *finanzielle Lage* wird Ihnen unser Herr Schatzmeister Kurtz durch Vorlegung der Rechnung und der derselben beigefügten Belege Auskunft erteilen.

Meine Herren!

Wenn wir versucht haben, Ihnen in knappen Worten ein Bild zu geben von dem, was die Gesellschaft in dem abgelaufenen Geschäftsjahre geleistet hat, um die Aufgaben zu erfüllen, die sie sich gestellt hat, so müssen wir noch *ein Wort des Dankes* hinzufügen an alle die, welche ihrerseits durch Rat und That den Vorstand bei seinen Bemühungen, die Interessen der Gesellschaft zu wahren, unterstützt haben. Unter diesen aber fühlt sich der Vorstand gedrungen, zwei Männer hervorzuheben und ihnen seinen besonderen Dank auszusprechen, die mit der grössten, nicht genug anzuerkennenden Opferfreudigkeit ihre Kenntnisse und ihre Zeit in den Dienst unserer Gesellschaft gestellt haben, *die Herren Professoren Henning und Thrämer*.

8. Les Sociétés suivantes sont entrées en relation avec la nôtre pour l'échange de publications littéraires:

1. Historische Gesellschaft des Cantons Aargau in Aarau,
2. Breisgau-Verein « Schau-Ins-Land » in Freiburg,
3. Commission historique du département du Nord à Lille,
4. Société Neuchâteloise de géographie à Neuchâtel et
5. Historischer Verein der Oberpfalz in Regensburg,

de sorte que nous échangeons actuellement nos publications avec celles de 83 Sociétés savantes.

9. En automne prochain aura lieu à Strasbourg un congrès des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Allemagne. Les membres de notre Société sont invités à assister en nombre à ces séances. Dans la commission locale d'organisation de cette fête scientifique le Comité de notre Société est représenté par plusieurs de ses membres.

10. Le compte rendu de notre trésorier, M. Kurtz, vous exposera avec pièces à l'appui la situation financière de la Société.

Messieurs!

Nous avons essayé de vous donner en peu de mots une idée de l'activité que la Société a déployée dans cette dernière année pour atteindre le but de sa mission. Il nous reste à ajouter une parole de reconnaissance pour tous ceux dont le conseil et l'action ont soutenu le Comité dans ses efforts à sauvegarder les intérêts de la Société. Deux hommes ont particulièrement droit à notre gratitude parce qu'ils ont généreusement mis leurs connaissances et leur temps au service de la Société, ce sont MM. les professeurs Henning et Træmer.

Sie erinnern sich vielleicht noch aus unserem vorigjährigen Jahresbericht der Vorbereitungen, die der Vorstand getroffen hatte, um eine fortgesetzte Beaufsichtigung der Kanalisationsarbeiten in Strassburg in Bezug auf die zu erwartenden Funde zu gewährleisten. Diese, auf eine Anzahl von Herren verteilte Art der Überwachung — das müssen wir heute unumwunden eingestehen — hat sich nicht bewährt. Die Ursache davon zu untersuchen ist hier weder der Ort noch die Zeit. Und so kam es, dass schliesslich die ganze Arbeit auf den Schultern der beiden Herren, ganz besonders aber des Herrn Professor Henning lag, der trotz seiner umfangreichen Berufspflichten vom frühen Morgen bis zum späten Abend zur Stelle war, wenn wichtige Entdeckungen gemacht wurden. Aber eine ununterbrochene Überwachung von Seiten eines einzelnen Mitgliedes unserer Gesellschaft war unmöglich, und doch hat es sich gezeigt, dass eine solche durchaus notwendig ist, sollen nicht die durch die Kanalisationsarbeiten in ausserordentlichem Umfange zu Tage tretenden Funde des vorhistorischen Strassburg gefährdet oder verschleudert werden. Denn trotz aller Vorsichtsmassregeln und trotz der striktesten Anweisungen von Seiten des Herrn Bürgermeisters an Unternehmer und Arbeiter verschwinden viele Fundgegenstände und gelangen in unberufene Hände; da ist schärfste, fortlaufende Aufsicht nötig.

Ferner ist in Betracht zu ziehen, dass die Sammlungen unserer Gesellschaft, aus kleinen Anfängen nach dem Jahre 1871 erwachsen, allmählich einen bedeutenden Umfang angenommen haben. Die Conservierung und Catalogisierung der Funde nimmt daher jetzt eine solche Menge Zeit in Anspruch, dass es schlechterdings nicht mehr möglich ist für einen vollbeschäftigten Mann, diese Arbeit im Neben- und Ehrenamte zu leisten.

Dazu kommt weiter, dass auch für die ausserhalb Strassburgs gelegentlich zu Tage tretenden Funde *jeder* Zeit eine archäologisch gebildete Kraft zur Verfügung stehen muss, um die Interessen der Gesellschaft zu wahren. Wir brauchen Sie in dieser Beziehung nur an das zu erinnern, was wir vor kurzem in Niederbronn erlebt haben,

Vous vous rappelez sans doute les mesures projetées l'année dernière pour surveiller constamment les travaux de canalisation à Strasbourg, en vue des trouvailles que l'on pouvait espérer. Le projet de répartir la surveillance entre une série de membres n'a pu se réaliser. Ce n'est ici ni le lieu ni le temps de rechercher les causes de l'insuccès. La charge de cette surveillance reposa donc bientôt exclusivement sur les deux membres que je viens de nommer et surtout sur M. Henning qui, malgré les nombreux devoirs du professorat, ne manqua pas de rester sur place lorsque des découvertes importantes l'exigeaient. Mais une surveillance continue ne pouvait être laissée à la charge d'un seul membre de la Société, et d'autre part, si les trouvailles se rapportant à l'époque préhistorique de Strasbourg ne devaient pas être perdues et dispersées, cette surveillance continuelle était nécessaire. En effet, malgré toutes les précautions, malgré les instructions les plus strictes données par M. le Maire aux entrepreneurs des travaux et aux ouvriers, beaucoup d'objets disparaissent et passent à d'autres mains, et ainsi la surveillance la plus active et la plus constante est absolument requise.

De plus, il est à considérer que les collections de notre Société commencées petitement, ont pris peu à peu une grande étendue. La conservation et le classement des trouvailles exige maintenant un temps si considérable, qu'il n'est plus possible à une personne qui a d'autres devoirs à remplir, d'accepter ce travail comme une charge accessoire et d'honneur.

Il faut aussi une capacité archéologique disponible en tout temps pour sauvegarder les intérêts de la Société à l'occasion des trouvailles qui se font en dehors de Strasbourg. Il suffit de vous rappeler ce qui s'est produit dernièrement à Niederbronn, où non seulement on avait entrepris des fouilles sans permission, mais encore de

wo von unberufener Seite nicht nur Ausgrabungen veranstaltet, sondern auch wertvolle Fundgegenstände, in Kisten verpackt, ausser Landes verbracht worden sind.

Alle diese Missstände sind nicht zu beseitigen ohne ein Eingreifen von Seiten der Regierung, und zwar muss dies so schnell als möglich geschehen.

Der Vorstand wird sich deshalb erlauben, Ihnen seine Ansicht darüber ausführlich darzulegen und Ihre Zustimmung zu den dahin zielenden Vorschlägen zu erbitten.

Verehrte Herren!

Wir schliessen unsern Bericht mit der Bitte, den Vorstand der Gesellschaft auch ferner in seinen Bestrebungen zu unterstützen durch rasche Berichterstattung über zu Tage tretende Funde, durch Beiträge archäologischen oder geschichtlichen Inhaltes für die *Mitteilungen* und durch Heranziehung neuer Mitglieder in den Kreis der Gesellschaft.

Darauf erstattet der *Schatzmeister Kurtz* den *Kassenbericht* über das abgelaufene Geschäftsjahr 1898/99. Derselbe ist schon vorher von dem Mitgliede Barack geprüft und für richtig befunden worden. Dem Kassierer wird Entlastung erteilt.

Darnach hält Mitglied *Henning* einen Vortrag über die *praktischen Arbeiten der Gesellschaft im vergangenen Jahre.* Nachdem er einleitend die Ausgrabungen der prähistorischen Wohnstätten in Achenheim und die Bergung eines interessanten römischen Sarkophags mit einem Relief der Parzen in Königshofen berichtet hat, geht er ausführlicher auf die Strassburger Funde, die Blosslegung der römischen Stadtmauer am Neukirchplatz, einer Hypokaustanlage in dem Stelzengässchen und einer Villenanlage am Thomasplatze, ein; insbesondere die Wandmalereien der letzteren werden eingehend charakterisiert unter Vorzeigung eines der besten Stücke.

Daran schliesst Mitglied *Barack* folgenden Bericht:

précieuses trouvailles emballées dans des caisses sont sorties du pays.

Tous ces inconvénients ne peuvent être évités que par une prompte intervention du gouvernement.

Le Comité vous présentera un rapport détaillé sur ce sujet et vous demandera d'approuver ses propositions.

Messieurs!

Je termine mon rapport en vous priant de soutenir les efforts de notre Comité par de promptes communications sur les découvertes qui peuvent avoir lieu, par des travaux historiques ou archéologiques pour notre Bulletin et enfin par le recrutement de nouveaux membres.

M. Kurtz, trésorier, présente ensuite le compte rendu financier de l'exercice 1898-99, examiné et approuvé préalablement par M. Barack. L'assemblée donne décharge au trésorier.

Puis M. Henning fait une conférence sur les travaux pratiques de la Société dans le cours de la dernière année. Après avoir parlé des fouilles d'Achenheim (habitations préhistoriques) et de la découverte intéressante d'un sarcophage romain avec un relief figurant les trois Parques à Kœnigshofen, M. le professeur passe aux découvertes faites à Strasbourg, c'est-à-dire la muraille romaine de la place du Temple-Neuf, l'hypocauste de la rue des Échasses et la villa romaine, place Saint-Thomas, et décrit particulièrement les peintures murales de cette dernière, en montrant à l'assemblée une pièce des mieux conservées.

Comme corollaire de cette conférence, M. le vice-président Barack lit la proposition suivante:

Meine Herren!

Im Anschluss an den Bericht des Schriftführers der Gesellschaft, des Herrn Dr. Bechstein, und den Vortrag des Herrn Prof. Henning, Conservators der Altertümer, kann ich mich kurz fassen, um Ihnen die Erwägungen und die Folgerungen mitzuteilen, welche der Vorstand daraus zu ziehen zu müssen geglaubt hat.

Wir haben gehört, dass die Sammlungen der Gesellschaft, insbesondere die der Altertümer im Laufe der letzten Jahre infolge der vielen Funde im Lande und ganz besonders in hiesiger Stadt einen solchen Umfang erreicht haben, dass unter den jetzigen Umständen eine ordnungsmässige Verwaltung unmöglich ist. Dazu kommt, wie sie hörten, dass die zur Zeit und in den folgenden Jahren stattfindenden, für unsere Sammlungen bis jetzt recht ergiebigen Kanalisationsarbeiten eine ständige Überwachung derselben erfordern. Es ist klar, dass Männern, welche in erster Linie ihren Berufspflichten nachzukommen haben, bei allem Eifer für die Sache nicht im Stande sind, diese Arbeitslast zu übernehmen, die Aufgabe der Gesellschaft in erwünschter Weise auszuführen. Die nächste Folge davon ist, dass eine Hilfskraft nebst einem Diener bestellt werden muss, welcher diese Überwachung und dann die Instandsetzung und Verzeichnung der Sammlungen unter Aufsicht der Conservatoren besorgt. Zur Durchführung dieser Massnahmen reichen jedoch, wie begreiflich, die Mittel der Gesellschaft nicht aus. Bedenkt man nun, dass unsere Gesellschaft ausser ihren eignen auch Gegenstände verwahrt, welche dem Staate, dem Bezirke und der Stadt Strassburg gehören, so liegt der Gedanke nahe, dass von diesen 3 Seiten Hilfe zu kommen hat. Staat und Bezirk sowie die Stadt bieten uns zwar schon ihre hilfreiche Hand; die von ihnen gewährte Unterstützung reicht jedoch nicht hin, um die Verwaltung in der angedeuteten Weise auszugestalten. Was uns not thut und allein dauernd helfen kann, ist die Stellung unserer Sammlungen unter die staatliche Autorität in der Eigenschaft eines Landesmuseums, in der Weise, dass unserer Gesellschaft die ihr gehörenden Gegenstände als Eigentum und ein Einfluss auf die Verwaltung gewahrt bleiben.

Messieurs!

Après le rapport du secrétaire de la Société, M. Bechstein, et le discours de M. le prof. Henning, conservateur des antiquités, je puis en peu de mots résumer les réflexions et les conséquences que notre Comité a cru devoir en tirer.

Nous avons entendu que les collections de la Société, particulièrement celle des antiquités, par suite de nombreuses découvertes faites dans tout le pays et spécialement à Strasbourg, ont atteint un développement si considérable, que dans les circonstances actuelles l'administration régulière de ces collections est devenue impossible. D'autre part il est certain que les travaux de la canalisation qui seront continués durant plusieurs années et qui ont déjà procuré à la Société de nombreuses trouvailles, exigent une surveillance constante. Or, des hommes qui ont avant tout à remplir les devoirs de leur état, quelque soit leur zèle, ne peuvent pas assumer cette charge. Il s'ensuit qu'il faut engager un employé chargé de surveiller les fouilles et capable de cataloguer les objets trouvés et de les placer en ordre dans nos collections sous l'autorité des conservateurs. Malheureusement les ressources financières de la Société ne lui permettent pas un pareil engagement: mais si l'on considère que notre Société, à côté de ses propres collections, conserve aussi des objets appartenant à l'État, au département et à la ville de Strasbourg, on comprendra que ces trois administrations sont intéressées dans la question. L'État, le Bezirk et la ville fournissent déjà une subvention, mais celle-ci ne suffit pas pour la mesure proposée. Pour une assistance durable il faudrait placer nos collections sous l'autorité du gouvernement comme musée de l'État, en ce sens que les objets nous appartenant, resteraient propriété de la Société et que celle-ci jouirait d'une certaine influence dans l'administration.

Werfen wir unsern Blick über die Grenzen unseres Landes hinaus und halten wir Umschau nach gleichartigen Sammlungen, so finden wir fast überall — ich verweise nur auf unsere Nachbarländer Baden und Württemberg — Anstalten, welche längst das erreicht haben was wir anstreben.

Soll Elsass-Lothringen, soll das Elsass, sollen unsere Sammlungen nach 40jähriger Thätigkeit der Gesellschaft hierin zurückbleiben?

In der Überzeugung, dass der bezeichnete Weg der sicherste ist zur Aufklärung der ruhmreichen Vergangenheit unseres Landes, hoffen wir, dass die hochgeehrte Versammlung unsere Absicht billigen und die Regierung unsern dahingehenden Antrag wohlwollend aufnehmen wird.

Nunmehr erbittet sich *Herr Bezirkspräsident Halm* das Wort, um dem Gefühle der Befriedigung Ausdruck zu geben, jetzt persönlich mit der Gesellschaft in Berührung zu kommen, nachdem er in seiner Eigenschaft als Bezirkspräsident des Ober-Elsasses schon früher durch sein Amt Beziehungen zu derselben angeknüpft habe. Wenn die Satzungen der Gesellschaft ihm die Ehrenpräsidentschaft zuwiesen, so werde er dabei auch die Pflichten nicht aus den Augen lassen, die ihm diese Stelle auferlegten. In dem auch im Jahresbericht berührten Falle der Verschleppung elsässischer Altertümer aus Niederbronn seien von ihm und dem Ministerium bereits die nötigen Schritte gethan, dass diese dem Lande wieder zurückerstattet würden, was in naher Aussicht stehe.

Nachdem der Vorsitzende dem Herrn Bezirkspräsidenten den Dank der Gesellschaft ausgesprochen, richtet er an die Versammlung die Frage, ob sie mit den von Herrn Geh. Reg.-Rat Barack verlesenen Vorschlägen einverstanden sei. Die Versammlung gibt ihre Zustimmung.

Si nous jetons les yeux au delà des limites de notre pays sur des collections analogues à la nôtre, nous trouverons presque partout — pour ne citer que les pays voisins, Bade et Wurtemberg — des établissements qui depuis longtemps ont atteint l'organisation que nous désirons.

Faut-il que notre Alsace, que nos collections, après 40 années d'activité de la Société, restent en arrière sous ce rapport et soient privées de cet avantage?

Persuadés que la voie indiquée est la plus sûre pour arriver à mettre de plus en plus au jour le glorieux passé de notre pays, nous espérons que l'honorable assemblée approuvera notre projet et que le gouvernement accueillera favorablement notre proposition.

A ce moment M. le *Bezirkspräsident Halm* demande la parole pour exprimer sa satisfaction d'entrer maintenant en relation personnelle avec la Société, après avoir eu déjà précédemment en qualité de président de la Haute-Alsace des relations de correspondance avec elle. Puisque les statuts de la Société lui confèrent la présidence d'honneur, il ne perdra pas de vue les devoirs qui en sont la conséquence. Aussi, dans l'affaire des antiquités de Niederbronn transportées ailleurs, dont il a été question dans le rapport de cette année, il a fait conjointement avec le Ministère les démarches nécessaires en vue de la réintégration des objets enlevés, ce qui ne peut manquer d'arriver.

Le Président remercie au nom de la Société M. le président de la Basse-Alsace de ses paroles bienveillantes et, s'adressant ensuite à l'assemblée, lui demande si elle approuve les propositions lues par M. Barack. L'assemblée, après avoir reçu l'assurance que ces propositions n'entraîneraient pas la perte de son autonomie, donne son consentement.

Wahlen.

Aus dem Vorstande *scheiden satzungsgemäss aus*

Élections.

Daprès les statuts les membres sortants du Comité sont:

für Strassburg:
Dacheux, Henning, Kurtz und Salomon;
für Colmar:
Winkler.

Dieselben *werden wiedergewählt*, und zwar Dacheux, Henning, Salomon und Winkler mit je 61, Kurtz mit 60 Stimmen.

Gleichzeitig wird der bisherige *Vorsitzende, Kanonikus Dacheux*, einstimmig (abgegeben sind 56 Stimmen) auf ein weiteres Jahr *in seinem Amte bestätigt.*

Herr *Rouge* aus Molsheim hat auch in diesem Jahre eine grössere Anzahl selbstgefertigter Zeichnungen und Aquarelle von historischen Gebäulichkeiten u. dergl. ausgestellt, wofür ihm der Vorstand seinen Dank ausspricht.

Schluss der Generalversammlung um 4 Uhr.

Im Anschluss daran findet noch eine kurze *Vorstandssitzung* statt.

Neu aufgenommen wird als Mitglied:
Herr Pfarrer Dietz, Präsident des Consistoriums in Rothau,
vorgeschlagen von dem Vorsitzenden.

Aus der Zahl der von Herrn *Rouge* ausgestellten Zeichnungen soll die Abbildung des alten Taufbeckens aus Mutzig in die *Mitteilungen* aufgenommen werden.

Mitglied Salomon berichtet, dass der Schaden an der *Ruine Rathsamhausen* wiederhergestellt sei; doch habe sich bei genauerer Untersuchung herausgestellt, dass in dem alten Mauerwerk mehrere kleinere Risse vorhanden seien; er hält es daher für wünschenswert, eine Sicherung in der Weise herzustellen, dass ein eiserner Reifen um den Bergfried herumgelegt werde. Er beantragt dafür einen Kredit von etwa 150 ℳ, d. i. die Hälfte der auf etwa 300 ℳ veranschlagten Kosten. — Wird genehmigt.

Der *engere Vorstand* (*das Bureau*) wird in seiner bisherigen Zusammensetzung für das laufende Geschäftsjahr beibehalten.

Schluss um 4 ¹/₄ Uhr.

pour Strasbourg
MM. Dacheux, Henning, Kurtz et Salomon;
pour Colmar
M. Winkler.

Les mêmes sont réélus, à savoir MM. Dacheux, Henning, Salomon et Winkler par 61 voix, Kurtz par 60.

Puis le Président actuel, M. le chanoine Dacheux, est maintenu dans sa charge pour une nouvelle année à l'unanimité des votants (56 voix).

M. Rouge de Molsheim avait exposé comme l'année dernière une série de dessins et d'aquarelles de sa main représentant divers monuments historiques. Le Comité lui en exprime sa reconnaissance.

L'assemblée générale est close à 4 heures.

Après cette assemblée générale le Comité se réunit pour une courte séance.

Est admis comme nouveau membre:
M. le pasteur Dietz, président du consistoire à Rothau,
présenté par M. le Président.

Un des dessins exposés par M. Rouge, représentant l'ancien baptistère de Mutzig, doit être reproduit dans notre Bulletin.

M. Salomon rapporte que le dommage survenu à la ruine de Rathsamhausen est réparé, cependant un examen approfondi lui a fait voir de légères crevasses dans le vieux mur, et il croit utile, pour en assurer la conservation, d'entourer la tour d'un cercle de fer. Il propose donc d'accorder un crédit de 150 ℳ, c'est-à-dire la moitié des frais estimés à 300 ℳ — Adopté.

Le bureau du Comité est maintenu pour une année dans sa composition actuelle.

Levée de la séance à 4 ¹/₄ heures.

Vorstands-Sitzung am 20. September 1899,
Nachmittags 2 ³/₄ Uhr im Schloss (Erdgeschoss links).
Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Henning, Keller, Kurtz, Reinhard, Salomon Winkler und Bechstein als Schriftführer.

Herr Scheuermann hat durch die Vermittlung des Vorsitzenden die Erlaubnis zu Ausgrabungen am sogenannten Köpfel oberhalb Klingenthal erwirkt; 40 ℳ wurden ihm früher zu dem Zwecke bewilligt.

Mitglied Barack schlägt den Wortlaut des Titels vor für die 150 Exemplare des neusten Heftes der «Mitteilungen», die als Gabe der Gesellschaft für die Mitglieder der Generalversammlung deutscher Geschichts- und Altertumsvereine (25.—28. Sept. d. J.) bestimmt sind. — Wird genehmigt.

Sodann giebt der Vorsitzende bekannt, dass die letzte Lieferung der Herrad bis Montag fertig wird. Ein vollständiges Exemplar soll für die genannte Generalversammlung zusammengestellt werden.

Als Delegierter der Gesellschaft zur Generalversammlung wird Mitglied Barack gewählt.

Mitglied Henning berichtet sodann, dass Herr Buchhändler Welker kontraktlich als Assistent der Gesellschaft zur Ueberwachung der Ausgrabungen in der Stadt und zur Conservierung der Funde angestellt worden ist; derselbe hat im August den halben Tag, im September den ganzen Tag über in unsern Diensten gearbeitet und während Hennings Abwesenheit Berichte an ihn eingeschickt. Zahlreiche Funde wurden in der Kalbsgasse gemacht und zwar vorzugsweise aus der merovingischen Zeit und dem frühen Mittelalter, dagegen fast nichts römisches; u. a. wurde eine alte Ankerkette mit einem sogenannten Bolzenschloss noch am Pfahl gefunden. Im Neubau des Roten Hauses am Kleberplatz wurde u. a. ein Altarfragment gefunden. Im Neubau des Consistoriums (Ecke Münster- und Studentengasse) wurde die Thätigkeit der Beauftragten der Gesellschaft

Séance du Comité du 20 septembre 1899,
à 2 ³/₄ heures de l'après-midi, au Château.
Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Barack, Henning, Keller, Kurtz, Reinhard, Salomon, Winkler et Bechstein, secrétaire.

M. Scheuermann, par l'entremise du Président, a obtenu la permission de faire des fouilles au Klingenthal, à l'endroit appelé *Köpfel;* 40 ℳ lui ont été précédemment accordés dans ce but.

M. Barack propose un titre spécial pour les 150 exemplaires de la dernière livraison du *Bulletin*, qui seront distribués comme don de notre Société aux membres du Congrès des Sociétés allemandes d'histoire et d'archéologie (25—28 septembre prochain). — Adopté.

Puis le Président annonce que la dernière livraison de l'œuvre de *Herrade* sera achevée lundi prochain. Un exemplaire complet du *Hortus deliciarum* sera présenté au Congrès.

M. Barack est élu comme délégué de la Société au Congrès.

M. Henning rapporte ensuite que M. Welker, commis de librairie, a été engagé par contrat comme assistant du musée de la Société, pour surveiller les fouilles dans la ville et pour conserver et soigner les trouvailles qui pourront se faire. Cet assistant a travaillé au service de la Société en août la moitié de la journée, depuis septembre la journée entière, et pendant le congé de M. Henning lui a adressé des rapports sur les trouvailles faites. Dans la rue des Veaux on a trouvé de nombreux objets, principalement de l'époque mérovingienne et des premiers temps du moyen âge, presque rien de l'époque romaine: entre autres trouvailles on a découvert une ancienne chaîne d'ancre avec un cadenas cylindrique encore attaché au pieu. Dans la reconstruction de la Maison Rouge, place Kléber, on a trouvé un fragment d'autel, et dans la reconstruc-

gehemmt durch das Verbot des ausführenden Architekten Salomon, Fundgegenstände vom Platze zu entfernen und archäologisch zu operieren.

tion de la maison du coin de la rue du Dôme et de celle des Étudiants l'activité des agents de la Société a été entravée, parce que l'architecte qui dirige les travaux (M. Salomon) a défendu d'emporter les objets trouvés et d'opérer scientifiquement sur ce terrain.

Mitglied Salomon erwidert darauf, dass dieses Verbot nicht von ihm, sondern vom Consistorium erlassen sei, welches sich das Eigentumsrecht an den Gegenständen wahren wolle; die spätere Verwendung derselben behalte sich das Consistorium vor; er (Salomon) zweifle nicht daran, dass es diese der Gesellschaft später zur Verfügung stellen werde.

M. Salomon répond que cette défense ne vient pas de lui, mais du Consistoire qui a voulu conserver ainsi le droit de propriété. Il espère que les objets trouvés seront plus tard cédés à la Société.

Mitglied Barack stellt den Antrag, durch ein schriftliches Gesuch das Consistorium zu bitten, dem Vertreter der Gesellschaft die Erlaubnis zum Betreten des Bauplatzes zu erteilen. — Genehmigt.

M. Barack fait la proposition de prier le Consistoire dans une demande écrite de vouloir bien accorder aux représentants de la Société la faculté de circuler sur le terrain de la nouvelle construction. — Adopté.

Als neues Mitglied wird angemeldet und aufgenommen:

Herr Dr. v. Borries, Oberlehrer hier,
vorgeschlagen von Mitglied Bechstein.

Est proposé et adopté comme nouveau membre :

M. le D[r] v. Borries, Oberlehrer en ville,
présenté par M. Bechstein.

Ein Gesuch des Rabbiners Ginsburger um eine Beihilfe von Seiten der Gesellschaft zur Erforschung der Geschichte der Funden im Elsass während der französischen Revolution, kann aus Mangel an den nötigen Mitteln z. Z. nicht berücksichtigt werden.

Une demande de M. le rabbin Ginsburger, en vue d'obtenir un secours de la Société pour des recherches historiques sur les trouvailles faites en Alsace pendant la Révolution française, ne peut être prise en considération, vu l'état actuel de nos finances.

Mitglied Winkler hat gehört, dass das Bezirkspräsidium in Colmar der Ansicht ist, die Ruine Hohneck, an dem unsere Gesellschaft Besitzrechte habe, sei ausschliesslich Staatseigentum. Er erbietet sich die Sache aufzuklären.

M. Winkler a appris que le Bezirkspräsidium de Colmar est d'avis de considérer la ruine du château de Hohneck, pour laquelle notre Société revendique des droits de propriété comme étant exclusivement propriété de l'État.

Schliesslich legt der Schriftführer 2 Probeabzüge des ersten Blattes der Grundkarten des Elsass (Strassburg-Schlettstadt) vor; Mitglied Barack wird dieselben der Generalversammlung des Geschichtsvereins unterbreiten.

Enfin le secrétaire dépose deux épreuves de la première feuille des *Grundkarten* d'Alsace (Strasbourg-Schlestadt). M. Barack se charge de les présenter au Congrès des Sociétés d'histoire.

Schluss der Sitzung um 3 $^3/_4$ Uhr.

La séance est levée à 3 $^3/_4$ heures.

Vorstands-Sitzung am 3. November 1899,
Nachmittags $2^{1}/_{2}$ Uhr im Schloss (Erdgeschoss links).
Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Binder, Christmann, Ficker, Henning, Keller, Kurtz, Martin, Reinhard, Salomon, Schlosser, Seyboth und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Himly.

Nach Verlesung u. Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung werden als neue Mitglieder vorgeschlagen und aufgenommen die Herren:

Spindler, Kunstmaler in St. Leonhard,
Schoch, Pfarrer in Gressweiler,
Müller, Pfarrer in Saarunion,
Sutter, Pfarrer in Maursmünster,
Abbé Kraener, stud. philos. in Freiburg i. B.,

vorgeschlagen durch den Vorsitzenden;

Heinrich Ansel, Postvorsteher in Weiler bei Thann,
Ad. Herrmann, Direktor des «Elsässer», hier,

vorgeschlagen durch Mitglied Reybel;

Heinrich Salomon, Architekt hier,
vorgeschlagen durch Mitglied Salomon;

Dr. Herm. Bloch, Privatdozent hier,
vorgeschlagen durch Mitglied Ficker;

Welker, Assistent am Museum, hier,
vorgeschlagen durch Mitglied Henning.

Mitglied Christmann übergiebt der Gesellschaft eine Mappe mit Bildern in Lichtdruck aus dem Oberelsass (Fortsetzung).

Mitglied Dr. Forrer sein Werk: «Die Heidenmauer von St. Odilien, ihre prähistorischen Steinbrüche und Besiedelungen». Strassb. 1899. — Dank.

Es folgt eine Besprechung der *finanziellen Lage* der Gesellschaft. Die finanziellen Verpflichtungen der Gesellschaft haben sich im laufenden

Séance du Comité du 3 novembre 1899,
à $2^{1}/_{2}$ heures de l'après-midi, au Château.
Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Barack, Binder, Christmann, Ficker, Henning, Keller, Kurtz, Martin, Reinhard, Salomon, Schlosser, Seyboth et Bechstein, secrétaire.

Excusé: M. Himly.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente sont présentés et acceptés comme nouveaux membres:

MM. Spindler, artiste-peintre à Saint-Léonard,
Abbé Schoch, curé à Gresswiller,
Abbé Müller, curé à Saarunion,
Abbé Sutter, curé à Marmoutier,
Abbé Kræner, étudiant en phil. à Fribourg en Brisgau,

présentés par le Président;

Henri Ansel, directeur de la poste à Weiler, près Thann,
Ad. Herrmann, directeur de l'*Elsässer*, en ville,

présenté par M. Reybel;

Henri Salomon, architecte en ville,
présenté par M. Salomon père;

D[r] Herm. Bloch, Privatdozent en ville,
présenté par M. Ficker;

Welker, assistant du musée en ville,
présenté par M. Henning.

M. Christmann fait don à la Société d'une collection de photogravures de la Haute-Alsace, faisant suite à une collection précédente. — Remerciments.

M. le D[r] Forrer dépose un exemplaire de son ouvrage: *Die Heidenmauer von St. Odilien, ihre prähistorischen Steinbrüche und Besiedelungsreste.* Strassburg, 1899. — Remerciments.

Le Comité s'occupe ensuite de la situation financière de la Société. Dans le courant de cette année les charges financières de la Société se

Jahre ausserordentlich vermehrt, besonders durch die Notwendigkeit der Anstellung eines eigenen besoldeten Assistenten, sowie durch die erheblichen Kosten für die Bergung und Lagerung der in Strassburg gemachten Funde, und für den Druck der Mitteilungen. Nach einer vom Kassirer aufgestellten Uebersicht betragen die Activa 3622,51 ℳ, deren Ausgaben in der Höhe von rund 12700 ℳ gegenüber stehen, so dass die Gesellschaft mit einem Fehlbetrag von rund 9100 ℳ zu rechnen hat. Letzterer dürfte sich durch den Verkauf des Hortus der Herrad etwas vermindern. Von diesem Werke liegen für 100 Exemplare 6 Lieferungen vollständig, 5 Lieferungen nahezu vollständig vor.

Henning bemerkt, dass vor allem an Druckkosten gespart werden müsse, da sonst für die praktischen Arbeiten kaum etwas übrig bleibe. In demselben Sinne spricht sich *Ficker* aus, der auf die allzu splendide Ausstellung der Mitteilungen hinweist, und zur Vergleichung das «Jahrbuch» der lothringischen Altertumsgesellschaft heranzieht, das trotz seines würdigen Aeussern doch viel billiger hergestellt werde. Weiter verlangt er aber auch eine Erhöhung der Zuschüsse von Seiten der kaiserlichen Behörden und der Stadt; zu diesem Wunsche berechtigten durchaus die reichen Funde, die im letzten Jahre in der Stadt gemacht worden seien.

Henning schliesst sich diesem Verlangen an, indem er zugleich darauf hinweist, was die Stadt Metz in dieser Hinsicht leistet (Anstellung eines Direktors mit 4500—6000 ℳ).

Beschlossen wird vorerst, mit den Vertretern der Stadt, des Bezirkes und des Ministeriums die Sachlage mündlich zu besprechen und dann schriftliche Eingaben zu machen, deren Wortlaut in einer besonderen Sitzung festgesetzt werden soll, an der die beiden Vorsitzenden, der Kassirer sowie die beiden Conservatoren teilnehmen werden.

Darauf legt der Schriftführer einen Brief des Herrn Regierungssekretärs Rothenberger in Metz vor, in dem derselbe mitteilt, dass die 1000 Exem-

sont considérablement augmentées, d'abord par la nécessité d'engager un assistant et ensuite par les frais d'aménagement et de conservation des antiquités trouvées à Strasbourg, et par la publication du *Bulletin*. D'après un aperçu dressé par notre trésorier, l'actif n'est que de ℳ 3622,51 contre un passif de 12,700 ℳ, de sorte qu'il faut envisager un déficit de 9100 ℳ Ce chiffre pourra être diminué par la vente du *Hortus deliciarum*. Nous avons en magasin 100 exemplaires des 6 premières livraisons et presque autant d'exemplaires des 5 livraisons suivantes.

M. Henning pense qu'il faut avant tout chercher à diminuer les frais d'impression, parce qu'autrement il ne resterait que peu de ressources pour les autres travaux. M. Ficker s'exprime dans le même sens et compare la forme trop recherchée de notre *Bulletin* avec «l'Annuaire» de la Société lorraine qui, tout en ayant un extérieur digne et convenable, revient bien moins cher. M. Ficker demande aussi que les subventions du gouvernement et de la ville soient plus élevées que jusqu'ici, les riches trouvailles faites en ville dans ces dernières années justifient ce désir.

M. Henning appuie cette motion et parle de ce que fait la ville de Metz dans ce but (place de directeur avec 4500 à 6000 ℳ).

Le Comité arrête qu'il convient d'exprimer d'abord verbalement la situation aux autorités de la ville, du Bezirk et du ministère et de présenter ensuite une pétition écrite dont la teneur serait fixée dans une séance spéciale à laquelle prendraient part les deux présidents, le trésorier et les deux conservateurs.

Le secrétaire lit ensuite une lettre de M. Rothenberger, secrétaire du gouvernement à Metz, dans laquelle il annonce que les 1000 exem-

plare des Blattes Strassburg-Schlettstadt der Grundkarten im Drucke seien und dass er mit den Vorbereitungen des westlich anstossenden Blattes Saarburg-Schirmeck beschäftigt sei.

plaires de la feuille Strasbourg-Schlettstadt des *Grundkarten* sont sous presse et qu'il est occupé de préparer la feuille adjacente à l'ouest, c'est-à-dire Saarbourg-Schirmeck.

Mitglied *Barack* verliest ein Schreiben des «Aachener Geschichtsvereins», der mit unserer Gesellschaft in Schriftenaustausch treten will. Da die Schriften des Vereins auf der hiesigen Universitätsbibliothek vorhanden sind, so soll die Zustimmung davon abhängig gemacht werden, ob in den Vereinsschriften auch archäologische Gegenstände behandelt werden. Die Beschlussfassung wird bis zur Erledigung dieser Vorfrage ausgesetzt.

M. Barack communique une lettre de l'*Aachener Geschichtsverein* qui demande à entrer avec notre Société en échange de publications. Comme les publications de cette Société se trouvent à la bibliothèque de l'Université, le Comité décide qu'avant de consentir à l'échange il faut s'assurer si les dites publications traitent de sujets archéologiques. Le consentement est retardé jusqu'à la solution de cette question préalable.

Der Vorstand hat in Erfahrung gebracht, dass Herr Dr. Plath, der in Kirchheim auf dem Boden der alten fränkischen Pfalz Ausgrabungen veranstaltet (vergl. Prot. vom 3. März d. Js.), die Absicht habe, die von ihm gefundenen Gegenstände mitzunehmen. Dazu bemerkt Mitglied *Barack:* Herr Plath arbeite mit Geldunterstützung der Regierung; die Gesellschaft müsse es also verhindern, dass die Funde ausser Landes gehen; er legt deshalb den Entwurf einer dahingehenden Eingabe an die Regierung vor, der vom Vorstande genehmigt wird.

Le Comité apprend que M. le Dr Plath, qui fait des fouilles à Kirchheim sur l'emplacement de l'ancien palais des rois francs (conf. procès-verbal du 3 mars 1899), a l'intention d'emporter les objets qu'il y a trouvés. M. Barack remarque à ce sujet que M. le Dr Plath fait ces fouilles moyennant des subventions du gouvernement, la Société doit donc empêcher que ces trouvailles ne sortent du pays; en conséquence il soumet au Comité une pétition à adresser au gouvernement dans ce but. — Adopté.

Mitglied *Henning* berichtet, dass die aus Niederbronn in die Pfalz entführten Steine (vergl. Prot. vom 12. Juli d. Js.) zurückgelangt seien; dagegen sollen angeblich noch 16 Steine bei der Wasenburg von Prof. Mehlis weiter vergraben worden sein, deren Versteck nur Förster Krebs kende. Welche Schritte zu ihrer Bergung zu unternehmen sind, soll von dem oben genannten besonderen Ausschuss beraten werden.

M. Henning rapporte que les pierres emportées de Niederbronn dans le Palatinat (conf. procès-verbal du 12 juillet 1899) ont été retournées; par contre M. le prof. Mehlis aurait encore fait enterrer près de la Wasenburg 16 autres pierres dont la cachette ne serait connue que du forestier Krebs. Le Comité spécial indiqué plus haut doit délibérer sur les mesures à prendre pour sauver ces pierres.

Von der römischen Mauer, die in dem Neubau des Consistoriums Ecke Münster- und Studentengasse aufgedeckt wurde, sind die besten Teile der eigentlichen Mauer mit dem aus Sandsteinquadern bestehenden Sockel in unser Museum geschafft worden; der unter dem Sockel befindliche Teil derselben ist noch an Ort und Stelle. Mitglied *Henning* wird beauftragt, mit dem Unternehmer zu verhandeln, unter welchen Bedingungen er auch diesen Teil für unsere Gesellschaft abbrechen will.

Les plus belles parties du mur romain trouvé dans les fondements de la nouvelle construction au coin de la rue du Dôme et de celle des Étudiants, ainsi que le socle en pierres de taille sont transportées dans notre musée. La partie au-dessous du socle est encore en place. M. Henning est chargé de traiter avec l'entrepreneur à quelles conditions il consentirait à démolir aussi cette dernière partie pour le compte de notre Société.

Mitglied *Schlosser* berichtet über neuere Ausgrabungen bei Hirschland. Schon früher wurden merovingische Plattengräber gefunden; 60 m davon war ein kleiner Hügel, in dem in den letzten Tagen abermals 2 merovingische Gräber aufgedeckt wurden: die Langseiten bestanden aus Trockenmauern, die Schmalseiten aus Platten, Steinmaterial und Kalkstein; Inhalt: Skelette ohne Beigaben. (Ausführlicher Bericht folgt in den «Mitteilungen».)

Im Anschluss daran bemerkt *Henning*, dass auch bei Plobsheim fränkische Fundstätten aufgedeckt wurden.

Zum Schluss lenkt *Henning* die Aufmerksamkeit des Vorstandes auf die Sockelfrage für unsere Sammlungen. Wenn wir auch in den nächsten Jahren noch im Schlosse werden bleiben können, so sei doch keine Aussicht, dass dieser Aufenthalt ein endgiltiger sein werde. Er habe desshalb schon jetzt mit dem Bürgermeister die Frage besprochen und auf die alte Metzig als ein für uns geeignetes Lokal hingewiesen, wo wir unter der Voraussetzung, dass uns das ganze Haus zur Verfügung gestellt werde, ausreichenden Platz für unsere Sammlungen, Versammlungslokal und Arbeitsraum finden würden. Der Herr Bürgermeister zeigte sich dem Vorschlage geneigt. Jedenfalls müssen bei Zeiten von uns Schritte unternommen werden, um uns die Metzig zu sichern.

Schluss der Sitzung um 3 ³/₄ Uhr.

M. Schlosser fait un rapport sur de nouvelles excavations près de Hirschland. Déjà précédemment on y a trouvé des tombes mérovingiennes; 60 mètres plus loin se trouvait une petite colline dans laquelle on a découvert ces derniers jours 2 nouvelles tombes mérovingiennes. Les côtés longs consistaient en murage à sec, les côtés étroits en dalles et en pierres à chaux; à l'intérieur squelette sans accessoires. (Rapport complet à suivre dans le *Bulletin*.)

M. Henning ajoute que l'on a aussi découvert des antiquités franques à Plobsheim.

Finalement M. Henning porte l'attention du Comité sur la question d'un local pour nos collections. Bien que nous puissions encore quelques années rester au château, il n'est pas probable que ce local nous soit assuré pour toujours. Il a donc dès maintenant entretenu M. le Maire de cette éventualité et porté son attention sur l'ancienne boucherie qui serait un local convenable et suffisant pour notre musée et aussi comme lieu de réunion et laboratoire, si toutefois toute la maison était mise à notre disposition. M. le Maire a favorablement accueilli cette proposition. De toute façon il faudra faire à temps les démarches nécessaires en vue de nous assurer cet ancien bâtiment.

Fin de la séance à 3 ³/₄ heures.

Vorstands-Sitzung am 15. Dezember 1899,

Nachmittags 3 Uhr, im Schloss (Erdgeschoss links).

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Binder, Ficker, Glück, Henning, Keller, Klem, Martin, Salomon, Seyboth und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Himly und Winkler.

Das Mitglied der Gesellschaft Herr Welker wohnt der Sitzung bei.

Séance du Comité du 15 décembre 1899,

à 3 heures de l'après-midi, au Château.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Barack, Binder, Ficker, Glück, Henning, Keller, Klem, Martin, Salomon, Seyboth et Bechstein, secrétaire.

Excusés: MM. Himly et Winkler.

M. Welker, membre de la Société, assiste à la séance.

Nach Verlesung und Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung werden als neue Mitglieder vorgeschlagen und aufgenommen die Herren:

Felix Wolff, Architekt und Conservator für das Elsass, hier,

vorgeschlagen durch Mitglied Winkler;

Dr. Polaczek, Privatdozent, hier,
Dr. Bunger, Professor, hier,
Schneider, Pfarrer in Oberbetschdorf,
Diessener, Pfarrer in Wintersdorf,
Karl Jäger, cand. theol., hier,

vorgeschlagen durch Mitglied Ficker.

An *Geschenken* sind der Gesellschaft zugegangen:

Von Herrn Bahnmeister Nessler in Hördt: eine Steinaxt, gefunden in der Gemarkung Gries; von Herrn Noiriel, hier, ein Kopf eines Bischofs von einer Statue aus gothischer Zeit; von Herrn Architekten Schmitz, hier, Ofenkacheln, gefunden beim Neubau der Klinik für innere Medizin; von Herrn Leuthold, hier, Gegenstände aus der Bronze- und Neuzeit, gefunden bei den Kanalisationsarbeiten hier. — Dank.

Auf die Gesuche des Vorstandes um Erhöhung der jährlichen Zuschüsse (vergl. Prot. v. 3 Nov. d. J.) haben die Bezirkspräsidien in Strassburg und Colmar eine solche für das nächste Jahr in Aussicht gestellt; von dem Kaiserl. Ministerium und der Verwaltung der Stadt Strassburg sind Antworten noch nicht eingelaufen.

Von den Reklamationen des *Hortus deliciarum* können die von Lieferungen 1 und 5 nicht alle befriedigt werden, da die Vorräte erschöpft sind. Es entsteht deshalb die Frage, ob von diesen beiden Lieferungen eine neue Auflage gedruckt werden soll. Nach eingezogenen Erkundigungen würden sich die Kosten einer solchen in der

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance sont proposés et admis comme nouveaux sociétaires:

MM. Félix Wolff, architecte et conservateur pour l'Alsace, à Strasbourg,

présenté par M. Winkler;

Dr Polaczeck, Privatdocent à Strasbourg,
Dr Bunger, professeur à Strasbourg,
Schneider, pasteur à Oberbetschdorf,
Diessener, professeur à Wintersdorf,
Charles Jäger, candidat en théologie à Strasbourg,

présentés par M. Ficker.

La Société a reçu comme *dons:*

De M. Nessler, chef de section au chemin de fer à Hördt, une hache de pierre trouvée sur le territoire de la commune de Gries; de M. Noiriel à Strasbourg une tête d'évêque provenant d'une statue de l'époque gothique; de M. Schmitz, architecte à Strasbourg, des carreaux de poêle en faïence, trouvés lors de la construction du nouveau bâtiment de la clinique pour médecine interne; de M. Leuthold à Strasbourg des objets de l'âge de bronze et de l'époque moderne, trouvés à Strasbourg à l'occasion des travaux de canalisation. — Remerciments.

Sur la demande du Comité relative à l'augmentation des subventions annuelles (voyez procès-verbal du 3 novembre de cette année), les présidences départementales de Strasbourg et de Colmar en ont fait entrevoir pour l'année prochaine; les réponses du ministère impérial et de l'administration de la ville de Strasbourg ne sont pas encore parvenues.

En ce qui concerne les demandes touchant l'*Hortus deliciarum*, il ne peut être donné suite à toutes celles relatives aux livraisons 1 à 5, les provisions en étant épuisées. Il y a donc lieu d'examiner la question de savoir s'il faut faire imprimer une nouvelle édition de ces deux livraisons. Renseignements pris, les frais s'en

Höhe von 100 Exemplare für die Herstellung der Bilder auf 300 ℳ, des Textes auf 60 ℳ für jede Lieferung belaufen, zusammen also auf 720 ℳ

Da die Kosten zum grössten Teil aus dem Verkaufe der bis jetzt reklamierten Lieferungen gedeckt werden können, so wird ein *Neudruck der 1. und 5. Lieferung* beschlossen.

Wegen der Uebernahme der noch im Besitze der Gesellschaft befindlichen 100 vollständigen Exemplare des *Hortus* hat Mitglied Barack sich mit mehreren Buchhändlerfirmen in Verbindung gesetzt: Trübner, hier, hat den Verkauf abgelehnt, weil infolge der Verteilung des Werkes an die Mitglieder der Gesellschaft und des Verkaufes einer Anzahl vom Exemplaren an andere Interessenten die Nachfrage nur gering sein dürfte; ebenso Bär in Frankfurt, vorläufig wenigstens; Hirsemann in Leipzig wünscht vorerst noch verschiedene Auskünfte, besonders in Betracht des Preises; Welter in Paris und Berger-Levrault in Nancy haben noch nicht geantwortet.

Der Preis wird auf 75 ℳ, bei besonders günstigen Bedingungen auf 60 ℳ für das vollständige Exemplar (Lief. I-XII) festgesetzt; als weitere Entscheidung in dieser Frage aber auf die nächste Sitzung vertagt.

Aus den bei den *Ausgrabungen in Strassburg* in der letzten Zeit gemachten Funden hebt *Ficker* als besonders wichtig Ziegelstempel aus frühchristlicher Zeit (Münstergasse) hervor. — Einen Ring, etwa aus Ende des vorigen Jahrhunderts, hat er für 1 ℳ erworben.

Zahlreich sind die römischen Funde, darunter, wie *Henning* bemerkt, am interessantesten solche aus der frührömischen Zeit in dem Neubau in der Blauwolkengasse. Einzelheiten hervorzuheben ist unmöglich; die Gegenstände liegen zu Haufen im Museum. Deshalb ist die Anschaffung eines neuen Schrankes unbedingt nötig, womit sich der Vorstand einverstanden erklärt.

élèveraient pour 100 exemplaires, les planches à 300 ℳ, le texte à 60 ℳ pour chaque livraison, soit ensemble à 720 ℳ

Ces frais pouvant être couverts en majeure partie par la vente des livraisons demandées jusqu'à ce jour, la réimpression des *livraisons 1 et 5* est décidée.

M. Barack s'est mis en relation avec plusieurs librairies pour la reprise des 100 exemplaires complets de l'*Hortus*, se trouvant encore en possession de la Société. Trübner, de Strasbourg, en a décliné cette affaire, parce que l'ouvrage ayant été distribué aux membres de la Société et un certain nombre d'exemplaires ayant été vendus à d'autres intéressés, les demandes probablement ne seront pas considérables; de même Baer de Francfort, du moins pour le moment; Hirsemann à Leipzig désire au préalable recevoir encore certains renseignements, notamment en ce qui concerne le prix; Welter à Paris et Berger-Levrault à Nancy n'ont pas encore répondu.

Le prix pour l'exemplaire complet (livraisons I à XII) est fixé à 75 ℳ; en cas de conditions spécialement favorables à 60 ℳ; en vue d'une décision ultérieure cette question est ajournée à la prochaine séance.

Parmi les trouvailles découvertes lors des fouilles qui ont été entreprises à Strasbourg ces derniers temps, M. Ficker fait surtout ressortir, comme ayant une importance spéciale, des briques avec empreintes de la première époque chrétienne (rue du Dôme). Il a fait pour 1 ℳ l'acquisition d'une bague qui date de la fin du dernier siècle.

Nombreuses sont les trouvailles romaines, parmi lesquelles, comme le fait remarquer M. *Henning*, les plus intéressantes sont celles qui datent de la première époque et qui ont été découvertes dans la nouvelle construction de la rue de la Nuée bleue. Il est impossible de citer des détails; les objets se trouvent en tas au musée. Pour cette raison l'acquisition d'une nouvelle armoire est indispensable; proposition que le Comité adopte.

Eine weitere unabweisbare Verpflichtung erwächst der Gesellschaft daraus, denjenigen Leuten, die sich auf den verschiedenen Bauplätzen besondere Verdienste an der Bergung der Fundstücke erworben haben, *Vergütungen* zukommen zu lassen. *Henning* schlägt vor: dem Aufseher Schwab auf dem Bauplatz in der Blauwolkengasse, dessen gewissenhafter Fürsorge wir eine grosse Menge der wertvollsten Funde verdanken, 50 ℳ, ferner den Aufsehern Jockers (Bauplatz Rotes Haus) und Esch (Alte Markthalle) sowie dem Kastellan des Museums Thierauf für besondere Dienstleistungen bei Reinigen der Fundstücke zusammen weitere 50 ℳ, ferner dem Museumsdiener in Karlsruhe für Reinigen von silbernen Spangen 10 ℳ und für die Erwerbung der fränkischen Funde aus Plobsheim ebenfalls 10 ℳ zu vergüten. — Wird gutgeheissen.

Une autre obligation inévitable pour la Société c'est l'allocation de *bonifications* aux personnes qui se sont spécialement distinguées sur les chantiers par la mise en sûreté des pièces trouvées. M. *Henning* propose de bonifier: au contre-maître Schwab, aux soins consciencieux duquel nous sommes redevables d'une grande quantité de trouvailles précieuses, 50 ℳ; en outre aux contre-maîtres Jockers (Maison Rouge) et Esch (Ancienne Halle), ainsi qu'au concierge Thierauf, pour services spéciaux à l'occasion du nettoyage des pièces trouvées, ensemble également 50 ℳ, de plus au gardien du musée à Calsruhe pour nettoyage de boucles en argent 10 ℳ et pour l'acquisition des trouvailles franques de Plobsheim 10 ℳ également. — Approuvé.

Um die Fundberichte möglichst rasch der Oeffentlichkeit zugänglich zu machen, schlägt *Henning* vor, diese nicht bis zum Erscheinen eines neuen Bandes der «Mitteilungen» aufzuschieben, sondern in kurzer Fassung im Correspondenzblatt der Westdeutschen Geschichts- und Altertumsvereine; das Wichtigere dagegen (z. B. über die römische Mauer) später in zusammenhängender Darstellung in den «Mitteilungen» zu veröffentlichen.

Dans le but de pouvoir publier au plus tôt les rapports sur les découvertes faites, M. *Henning* propose de ne pas les différer jusqu'à la publication d'un nouveau tome du *Bulletin*, mais de les faire paraître en abrégé dans le *Correspondenzblatt der Westdeutschen Geschichts- und Altertumsvereine*, mais de traiter plus tard d'une manière plus complète dans le *Bulletin* les trouvailles plus remarquables, p. ex. celle du mur romain.

Ficker wünscht alljährlich eine nach Tagen geordnete Uebersicht der Funde, was er auch der Stadt gegenüber als im Rechenschaftsbericht über die Verwendung der bewilligten Gelder für notwendig hält.

M. Ficker désire que l'on dresse chaque année un apercu jour par jour des trouvailles; il est d'avis qu'un répertoire de ce genre serait nécessaire pour faciliter le compte à rendre à la ville de l'emploi des fonds alloués.

Schluss 4 ½ Uhr.

Clôture de la séance à 4 ½ heures.

Vorstands-Sitzung am 2. Februar 1900,

Nachmittags 3 Uhr, im Schloss (Erdgeschoss links).

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Barack, Binder, Christmann, Keller, Martin, Salomon, Schickelé Seyboth und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Glück, Henning und Himly.

Séance du Comité du 2 février 1900,

à 3 heures de l'après-midi, au Château.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Barack, Binder, Christmann, Keller, Martin, Salomon, Schickelé, Seyboth et Bechstein, secrétaire.

Excusés: MM. Glück, Henning, Himly.

Nach Verlesung u. Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung wurden als neue Mitglieder vorgeschlagen und aufgenommen die Herren:

Francis Kœnig, Fabrikant in Markirch,

vorgeschlagen durch Mitglied E. Blech;

Leo Herrenschneider in Weier im Thal,
Dr med. Edm. Blind, hier,

vorgeschlagen durch den Vorsitzenden;

Schlesier, Buchhändler, hier,
vorgeschlagen durch Mitglied Barack;

die Gemeinde Beblenheim,
vorgeschlagen durch den Herrn Bürgermeister in Reichenweier;

die Gesellschaft für Erhaltung der Altertümer in Reichenweier,
vorgeschlagen durch Herrn A. Waltz in Reichenweier.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, ont été présentés et admis comme nouveaux membres:

MM. Francis Kœnig, manufacturier à Sainte-Marie-aux-Mines,
présenté par M. E. Blech;

Léon Herrenschneider à Wihr-au-Val,
Edm. Blind, docteur en médecine à Strasbourg,
présenté par M. le Président;

Schlesier, libraire à Strasbourg,
présenté par M. Barack;

la commune de Beblenheim,
présentée par M. le maire de Riquewihr;

la Société pour la conservation des antiquités à Riquewihr,
présentée par M. Waltz de Riquewihr.

An Geschenken sind eingelaufen und wurden mit Dank entgegengenommen:

Eine Anzahl von Katalogen über die Sammlungen der Stadt Metz von dem Konservator des Städt. Museums in Metz;

Michaëlis, *Römisch-germanische Forschung* (Sonderabdruck aus der *Allgem. Zeitung,* Januar 1900),
von dem Herrn Verfasser;

Bulletin of the New-York Public Library,
von der dortigen Bibliotheksverwaltung.

Ont été reçus et acceptés avec gratitude les dons ci-après:

Un certain nombre de catalogues concernant les collections de la ville de Metz, envoyés par le conservateur du musée de la ville de Metz;

Michaëlis, *Recherches romano-germaniques,* tirage spécial de l'*Allgemeine Zeitung,* de janvier 1900,
envoyé par l'auteur;

Bulletin of the New-York Public Library, (Bulletin de la librairie publique (ou de l'État de New-York),
envoyé par l'administration de la bibliothèque de ladite ville.

Letztere wünscht mit unserer Gesellschaft in Schriftenaustausch zu treten. Aus diesen beschliesst der Vorstand nur dann einzugehen, wenn das Bulletin nicht schon in der hiesigen Universitätsbibliothek vorhanden sein sollte.

Cette dernière désire entrer en relation d'échange de publications ou documents avec notre Société. Le Comité décide de n'y consentir que si le *Bulletin* en question n'existe pas déjà dans la bibliothèque de l'Université de notre ville.

Die Verwaltung des Städt. Museums zu Metz bittet für die Bibliothek desselben um eine Gegengabe von seiten unserer Gesellschaft; der Schriftführer übernimmt es anzufragen, worauf sich die Wünsche der Verwaltung richten.

L'administration du musée de la ville de Metz désire recevoir, pour la bibliothèque de ce dernier, un don réciproque de la part de notre Société; le secrétaire se charge de demander sur quel objet portent les desiderata de cette administration.

Der auf der heutigen Tagesordnung angekündigte Bericht über die neuesten Ausgrabungen in Strassburg musste wegen Krankheit des Conservators Henning und des Museumsassistenten Welker ausfallen.

Le rapport sur les récentes fouilles de Strasbourg, quant à l'ordre du jour de cette séance, a dû être supprimé pour cause de maladie de M. le conservateur Henning et de l'assistant du musée Welker.

Ueber die Anschaffung eines neuen Schrankes (vergl. Prot. vom 18. Dez. 1899) berichtet Mitglied Barack: Schreinermeister Keiling hat den letzten Schrank für 685 ℳ geliefert; ein anderer Schreiner verlangt 700 ℳ. Da dem Vorstand die Kosten etwas hoch erscheinen, so übernimmt es Mitglied Salomon sich mit noch anderen Schreinern in Verbindung zu setzen.

M. Barack réfère sur l'acquisition d'une nouvelle armoire (voyez procès-verbal du 18 décembre 1899): le maître-menuisier Keiling a fourni la dernière armoire pour 685 ℳ; un autre menuisier demande 700 ℳ Le coût paraissant un peu élevé au Comité, M. Salomon se charge de se mettre encore en rapport à cet effet avec d'autres menuisiers.

Wegen der Uebernahme des Verkaufes unserer Vorräte der Herrad haben Bär in Frankfurt und Welter in Paris ablehnend geantwortet; die Antworten von Berger-Levrault in Nancy und Hirsemann in Leipzig sind noch nicht eingelaufen. Die Entscheidung in dieser Frage muss deshalb noch einmal vertagt werden.

En ce qui concerne la vente de nos provisions de *Herrade*, Bær de Francfort et Welter de Paris ont répondu négativement; les réponses de Berger-Levrault à Nancy et de Hirsemann à Leipzig ne nous sont pas encore parvenues. Il faut donc ajourner encore une fois la décision sur cette question.

Endlich wird der Verkaufspreis für ein Exemplar der Mitteilungen (II. Serie Band 1—19) auf 100 ℳ festgesetzt.

Enfin le prix de vente pour un exemplaire du *Bulletin* (IIe série, tomes 1 à 19) est fixé à 100 ℳ

Schluss der Sitzung um 4 Uhr.

Clôture de la séance à 4 heures.

Vorstands-Sitzung am 9. März 1900,
Nachmittags 3 1/4 Uhr, im Schloss,
Vorsitzender: Geh. Reg.-Rat Barack.

Anwesend die Mitglieder: Binder, Henning, Keller, Klem, Kurtz, Salomon und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Dacheux, Himly, Martin und Seyboth.

Nach Verlesung und Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung, verliest der Schriftführer im Anschluss daran einen Brief des Conservators des städt. Museums in Metz, worin derselbe um Ueberlassung des III. Bandes der I. Serie und des I. Bandes der II. Serie des *Bulletin* bittet (vergl. Prot. vom 2. Februar d. Js.) und zugleich das Museum in Metz als Mitglied der Gesellschaft anmeldet.

Séance du Comité du 9 mars 1900,
à 3 1/4 heures de l'après-midi, au Château.
Président: M. BARACK, vice-président.

Présents: MM. Binder, Henning, Keller, Klem, Kurtz, Salomon et Bechstein, secrétaire.

Excusés: Dacheux, Himly, Martin et Seyboth.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire lit une lettre du conservateur du musée de la ville de Metz, dans laquelle celui-ci prie de lui céder le tome III de la IIe série du *Bulletin* (voyez procès-verbal du 2 février de cette année) et présente en même temps le musée de Metz comme membre de la Société.

Das städt. Museum in Metz wird als Mitglied aufgenommen.

In Betreff der Bitte um Ueberlassung der beiden genannten Bände wird spätere Benachrichtigung erfolgen, sobald ermittelt sein wird, ob die Bände noch in den Beständen der Gesellschaft vorhanden sind. Die ganze II. Serie wird der Museumsverwaltung für 50 ℳ zur Verfügung gestellt.

Mitglied Salomon hat sich im Auftrage des Vorstandes (vergl. Prot. vom 2 Februar d. J.) mit dem Schreinermeister Baldner in Verbindung gesetzt wegen Anfertigung eines Schrankes für die Sammlungen; derselbe stellt den Preis *a*) für einen grossen auf 550 ℳ, *b*) für einen kleinen auf 320 ℳ nach Vorbild des vorhandenen, aber mit Tannen- statt Eichenboden.

Da Mitglied Henning, der in der letzten Sitzung nicht anwesend war, unterdessen schon bei Keiling bestellt hat, so wird beschlossen, an letzterer Bestellung festzuhalten, zumal da Keiling bisher alle Arbeiten für die Gesellschaft zur Zufriedenheit besorgt hat; doch soll derselbe unter Hinweis des niedrigen Angebots Baldners aufgefordert werden, seinerseits seine Forderung zu ermässigen.

Aus Rappoltsweiler kommt ein Angebot zum Ankaufe zweier, an einem zum Abbruch bestimmten Hause befindlichen Steinskulpturen (Karyatiden) aus Jahren 1542 und 1730. Der Vorstand beschliesst, Herrn Konservator Wolf von dem Anerbieten Kenntnis zu geben.

Auf die Eingabe des Vorstandes an Stadt und Regierung wegen eines verstärkten Zuschusses an die Gesellschaft sind amtliche Entscheidungen noch nicht eingelaufen. Jedoch berichtet Henning, dass bei einer persönlichen Aussprache mit dem Herrn Bürgermeister, dieser seine Gewissheit dazu ausgesprochen hat, die Sache vor dem Gemeinderat zu vertreten und ihn (Henning) um die nötige Unterlage dazu gebeten habe.

Weiter teilt Barack mit, dass die Regierung für dieses Jahr weitere 1000 ℳ (zusammen also 2000 ℳ) und für das nächste Jahr 3000 ℳ in

Le musée de la ville de Metz est admis en cette qualité.

Pour ce qui est de la cession des deux tomes sus-désignés, il y sera répondu ultérieurement, aussitôt qu'on aura vérifié si ces tomes sont encore disponibles. La IIe série complète est mise à la disposition de l'administration du musée au prix de 50 ℳ

Sur la demande du Comité, M. Salomon s'est mis en rapport (voyez procès-verbal du 2 février de cette année) pour la confection d'une armoire pour les collections avec le maître-menuisier Baldner; ce dernier fixe les prix comme suit: *a*) pour une grande armoire 550 ℳ, *b*) pour une petite 320 ℳ, sur le modèle de celle déjà existante, mais avec fond en sapin au lieu de chêne.

M. Henning, qui n'avait pas assisté à la dernière séance, ayant depuis fait la commande à Keiling, le Comité décide de maintenir cette commande, d'autant plus que Keiling a jusqu'ici exécuté d'une manière satisfaisante tous les travaux de la Société; on devra cependant, eu égard à l'offre réduite de Baldner, l'inviter à diminuer également ses prétentions.

De Ribeauvillé nous parvient une offre pour l'achat de deux sculptures (caryatides) faisant partie d'une maison à démolir et datant des années 1542 et 1730. Le Comité décide de donner connaissance de cette offre à M. le conservateur Wolff.

Nous sommes encore sans réponse officielle à une pétition adressée à la ville et au gouvernement en vue d'une augmentation de la subvention annuelle à la Société. Toutefois M. Henning communique qu'à l'occasion d'une conversation qu'il a eue avec M. le Maire, celui-ci a exprimé la certitude qu'il plaiderait notre cause auprès du Conseil municipal et l'a prié (M. Henning) de lui faire parvenir les pièces à l'appui.

M. Barack communique en outre que le gouvernement avait fait entrevoir pour cette année 1000 ℳ de plus (donc ensemble 2000 ℳ) et

Aussicht gestellt habe. Schliesslich weist Henning noch auf die Notwendigkeit hin, ein besonderer Betriebsfonds für die praktischen Arbeiten zu bilden.

Mitglied Keller bringt den Wunsch des Vorsitzenden Kanonikus Dacheux zur Kenntnis des Vorstandes, ein Exemplar der *Herrad* auf der diesjährigen Ausstellung in Paris aufzulegen. Barack übernimmt es, die Sache weiter zu verfolgen.

Zum Schluss bittet Henning Mitglied Salomon, beim Consistorium befürworten zu wollen, dass dieses die bei dem Neubau Ecke Münster- und Studentengasse gefundenen Gegenstände, wo in der letzten Zeit mit staatlichen Mitteln gearbeitet worden ist, nur unserer Gesellschaft zuweise und dieselbe nicht in andere Hände übergehen lasse, was zugesagt wird.

Der auf der Tagesordnung stehende Bericht über die neuesten Ausgrabungen in Strassburg wird auf die nächste Sitzung verschoben.

Schluss der Sitzung um 3³/₄ Uhr.

pour l'année prochaine 3000 ℳ Finalement M. Henning fait encore ressortir la nécessité de la création d'un fonds spécial pour l'exécution de travaux pratiques.

M. Keller présente au Comité le désir de M. le chanoine Dacheux, président, d'envoyer un exemplaire du *Hortus deliciarum* à l'Exposition universelle de Paris. M. Barack promet de s'occuper de l'affaire.

Enfin M. Henning prie M. Salomon de s'employer auprès du Consistoire, afin que ce dernier ne laisse pas aller en d'autres mains les objets trouvés lors de la nouvelle construction élevée à l'angle de la rue du Dôme et de la rue des Étudiants, où, dans ces derniers temps il a été travaillé au moyen de fonds de l'État, mais que ces objets soient attribués à notre Société, à quoi M. Salomon donne son adhésion.

Le rapport figurant à l'ordre du jour sur les récentes fouilles à Strasbourg est remis à la prochaine session.

Clôture de la séance à 3³/₄ heures.

Vorstands-Sitzung am 18. Mai 1900,
Nachmittags 3 Uhr, im Schloss.
Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Binder, Ficker, Henning, Kurtz, Martin, Salomon, Schickelé, Schlosser, Seyboth, Winkler und Bechstein als Schriftführer.

Die Mitglieder der Gesellschaft Dr. Forrer und Welker wohnen der Sitzung bei.

Nachdem das Protokoll der letzten Sitzung verlesen und genehmigt worden ist, verliest der Schriftführer im Anschluss daran einen Brief des Herrn Museumsdirektors Kenne (Metz), in dem derselbe das Anerbieten des Vorstandes, ein — soweit noch vorrätig — vollständiges Exemplar unseres *Bulletins dem städt. Museum* zu dem ermässigten Preise von 50 ℳ *zu überlassen* (vergl. Prot. vom 9. März d. Js.), dankbar annimmt,

Séance du Comité du 18 mai 1900,
à 3 heures de l'après-midi, au Château.
Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Binder, Ficker, Henning, Kurtz, Martin, Salomon, Schickelé, Schlosser, Seyboth, Winkler et Bechstein, secrétaire.

Les sociétaires Dr Forrer et Welker assistent à la séance.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire lit, à l'appui, une lettre de M. Kenne, directeur du musée de Metz, par laquelle il déclare accepter avec remerciments l'offre du Comité, de lui céder au prix réduit de 50 ℳ (voyez procès-verbal du 9/3. 00) — pour autant que disponible — un exemplaire complet de notre *Bulletin*, *au musée de la ville*, et demande en même temps un délai de paie-

zugleich aber auch um Zahlungsausstand bis 1. April 1901 bittet. Wird genehmigt. Der Schriftführer übernimmt die Absendung.

Der Vorsitzende verliest sodann die mit der nächsten Generalversammlung satzungsgemäss ausscheidenden Vorstandsmitglieder; es sind dies: Keller, Stamm, Binder, Seyboth hier und Dr J. v. Schlumberger in Gebweiler; dieselben sind wieder wählbar.

Ferner erklärt Barack wegen Krankheit seinen Austritt aus dem Vorstand der Gesellschaft. Durch den Tod hat der Vorstand sein langjähriges Mitglied Reinhard verloren.

Die diesjährige Generalversammlung wird auf Mittwoch, den 27. Juni, festgesetzt.

Von Seiten der *Regierung* ist für das Jahr 1900-1901 der Zuschuss an die Gesellschaft auf 3000 ℳ erhöht worden. — Weiter ist von Seiten des Herrn Bezirkspräsidenten auf die Eingabe des Vorstandes ein Schreiben eingegangen, in dem eine Uebersicht über unsere Einnahmen und Ausgaben und in Anschlag für die im laufenden Jahre zu erwartenden Ausgaben verlangt wird, als Material zur Vertretung unserer Eingabe um Erhöhung des Zuschusses von *Seiten des Bezirks Unter-Elsass* beim Bezirkstag.

Henning berichtet über die Schritte, die er bei der *Stadtverwaltung* unternommen hat, um auch von dieser Seite eine Erhöhung der jährlichen Unterstützung zu erhalten; vorläufig hat der Herr Bürgermeister versprochen, eine einmalige Unterstützung beim Gemeinderat zu vertreten.

Weiter berichtet *Henning* über die in den letzten Monaten ausgeführten *praktischen Arbeiten*. Zunächst stellt er einige, mit Hilfe eines jungen Bildhauers erzeugte röm. Terrasigillata-Gefässe vor, die den Beifall des Vorstandes finden; nur möchte Mitglied Salomon die mit Gyps ergänzten Teile weissgelassen haben. Für die Wiederherstellung der Glasgefässe ist es Henning gelungen, einen hiesigen Handwerker ausfindig zu machen.

ment jusqu'au 1er avril 1901. — Adopté. — Le secrétaire se charge de l'expédition.

Le Président donne ensuite connaissance des membres du Comité sortants à la prochaine Assemblée générale aux termes des statuts; ce sont: MM. Keller, Stamm, Binder, Seyboth à Strasbourg et Dr J. de Schlumberger à Guebwiller; ces membres sont rééligibles.

En outre M. Barack se démet de la charge de vice-président de la Société pour cause de maladie. — Le Comité déplore la perte, par suite de décès, de M. Reinhard, pendant de longues années membre du Comité.

L'Assemblée générale de cette année est fixée au 27 juin.

Le *gouvernement* a élevé à 3000 ℳ, pour l'année 1900-1901, sa subvention à la Société. — D'autre part M. le président du département a répondu à la pétition du Comité par une lettre dans laquelle il demande un aperçu de nos dépenses et de nos recettes et une estimation des dépenses probables pour l'année courante, comme pièces à l'appui, vis-à-vis du Conseil départemental, de notre demande en augmentation de subvention de la part du *département de la Basse-Alsace*.

M. Henning réfère sur les démarches qu'il a faites auprès de la *municipalité* en vue d'obtenir également de ce côté une augmentation de la subvention annuelle; en attendant M. le Maire a promis d'appuyer auprès du Conseil municipal une subvention une fois payée.

En outre *M. Henning* donne des renseignements sur les travaux de main-d'œuvre exécutés pendant ces derniers mois. D'abord il présente quelques vases romains en terra sigillata, recomposés avec l'aide d'un jeune sculpteur et qui rencontrent l'approbation du Comité; seulement M. Salomon aurait voulu laisser à l'état blanc les parties remplacées en plâtre. M. Henning a réussi à découvrir sur place un artisan pour la recomposition des vases en verre.

Darauf weist er auf die *Notwendigkeit* der baldigen *Publikation der umfangreichen Funde aus Strassburg* hin (Aubette, Blauwolkengasse, Studentengasse, Münstergasse, Kalbsgasse, Thomasplatz). Dieselbe muss noch in diesem Sommer vorbereitet werden, da es im Winter unmöglich ist, in den Räumen unseres Museums zu arbeiten (die Redaktion der Berichte wird Henning übernehmen). Trotz unserer schwierigen finanziellen Lage können wir nicht länger damit säumen, da durch die kurzen Mitteilungen, die in die Oeffentlichkeit gedrungen sind, das Interesse allseitig geweckt ist und man Näherses zu erfahren wünscht. Diese Berichte in anderer Weise als durch die Mitteilungen der Gesellschaft zu veröffentlichen, wird von allen Seiten für untunlich erklärt.

Weiter erklärt Henning, dass der neue Schrank zur Unterbringung der Funde lange nicht ausreicht; vor allem sei es nötig, einen einfachen Schrank zur Aufnahme der massenhaften Scherben sowie einfache Holzgestelle anfertigen zu lassen.

Dr. *Forrer* berichtet kurz über die Aufdeckung neolithischer Wohngruben in *Stützheim*, über die er einen ausführlichen Bericht für die „Mitteilungen" in Aussicht stellt, wie er auch die Funde unserer Sammlung zuzuwenden verspricht.

Als *Geschenk* ist eingegangen: eine Steinskulptur (Kopf eines Kindes, ca. 18 Jahrh.), die in der Fassade des in der Blauwolkengasse gelegenen Hauses der Herren Adler und Oppenheimer angemauert war. — Dank.

Schluss der Sitzung um 3 ³/₄ Uhr.

Là-dessus il rend attentif à la nécessité d'une *publication prochaine des découvertes faites à Strasbourg* (Aubette, rue de la Nuée bleue, rue des Étudiants, rue du Dôme, rue des Veaux, place Saint-Thomas). Il faut la préparer encore dans le courant de cet été, puisqu'il est impossible de travailler dans les locaux du musée pendant l'hiver. (M. Henning se chargera de la rédaction des rapports.) Malgré notre situation financière difficile, nous ne pouvons retarder davantage cette publication, attendu que les courtes communications qui ont pénétré dans le public ont éveillé partout l'attention et qu'on désire être renseigné plus exactement. De toutes parts on tient pour impraticable un mode de publication de ces rapports autre que par le *Bulletin* de la Société.

Henning déclare en outre que la nouvelle armoire ne suffira pas à loger toutes les découvertes; avant toute chose il est nécessaire de faire faire, pour recevoir les nombreux tessons, une armoire simple et de simples rayons en bois.

Le Dr *Forrer* réfère brièvement sur la découverte de cavernes d'habitation néolithiques à *Stützheim*, sur lesquelles il prépare un rapport détaillé pour le *Bulletin* et promet de verser dans notre collection les objets trouvés.

Nous avons reçu en don: une sculpture en pierre (tête d'enfant, datant du dix-huitième siècle environ), qui était murée dans la façade de la maison de MM. Adler et Oppenheimer, située rue de la Nuée bleue. — Remercîments.

Clôture de la séance à 3 ³/₄ heures.

Vorstands-Sitzung, Freitag den 22. Juni 1900,
Nachmittags 3 Uhr, im Schloss.
Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend die Mitglieder: Binder, Christmann, Ficker, Henning, Keller, Klem, Kurtz, Martin, Salomon, Winkler und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Himly und Seyboth.

Séance du Comité du 22 juin 1900,
à 3 heures de l'après-midi, au Château.
Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Binder, Christmann, Ficker, Henning, Keller, Klem, Kurtz, Martin, Salomon, Winkler et Bechstein, secrétaire.

Excusés: Himly et Seyboth.

Nach Verlesung und Genehmigung des Protokolls der letzten Sitzung wird als Versammlungslokal für die auf Mittwoch, den 27. Juni, festgesetzte General-Versammlung der im Erdgeschoss des Schlosses gelegene Saal bestimmt.

Darauf verliest der Schriftführer den Jahresbericht des Vorstandes über das Geschäftsjahr 1899—1900, der mit einigen Veränderungen gut geheissen wird.

Darauf legt der Kassierer den Kassenbericht vor; derselbe schliesst mit 9393,93 ℳ in Einnahmen ab, der Ausgaben in der Höhe von 22168,27 ℳ gegenüberstehen, so dass die Gesellschaft vor einem Deficit von 12774,34 ℳ steht.

Unter Hinweis auf diese Lage weist Henning darauf hin, dass die Gesellschaft in der bisherigen Weise nicht weiter arbeiten könne; er sehe keinen anderen Ausweg, als dass die Kosten der praktischen Arbeiten und der Verwaltung unserer Sammlungen der Regierung übertragen werden unter voller Wahrung der Rechte der Gesellschaft, wozu die Vorbereitungen bereits in die Wege geleitet seien, indem er mit dem Ministerium Verhandlungen angeknüpft habe. Er habe dort auch grosses Entgegenkommen gefunden und sei aufgefordert unter voller Klarlegung unserer finanziellen Lage einen festen Etat aufzustellen. Er habe zu dem Zwecke in den Pfingstferien eine Museumsreise unternommen; nach seiner Meinung seien unsere Verhältnisse in Strassburg am meisten mit denen des Museums in Bonn zu vergleichen, wo der Etat von 20000 ℳ zur Hälfte vom Staate Preussen, zur anderen Hälfte von der Provinz getragen werde. Er halte es jedoch für notwendig, der General-Versammlung von diesem Plane Kenntnis zu geben und die Meinung derselben zu hören, womit der Vorstand sich einverstanden erklärt.

Henning übernimmt es, den Vorschlag vor der General-Versammlung zu vertreten. Gleichzeitig wird er dabei einen kurzen Bericht über den wissenschaftlichen Ertrag unserer Ausgrabungen geben.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance on désigne comme local pour l'Assemblée générale, fixée au 27 juin, la salle située au rez-de-chaussée du Château.

Puis le secrétaire donne lecture du compte rendu du Comité sur l'exercice 1899—1900, lequel est approuvé avec quelques modifications.

Ensuite le caissier soumet le rapport de la caisse qui présente 9393,93 ℳ aux recettes et 22168,27 ℳ aux dépenses, de sorte que la Société se trouve en face d'un déficit de 12774,34 ℳ

Eu égard à cette situation, M. Henning fait ressortir qu'il est impossible que la Société continue à travailler de cette façon; qu'il ne voit pas d'autre issue que de transférer les frais des travaux de main-d'œuvre et de l'administration de nos collections au gouvernement, sous réserve de tous les droits de la Société; qu'il a déjà préparé les voies à cet effet en entrant en pourparlers avec le ministère. Il ajoute qu'il a rencontré auprès de ce dernier beaucoup de prévenance et qu'on lui a demandé d'établir un budget ferme, avec l'indication aussi claire que possible de notre situation financière; qu'il avait dans ce but fait une tournée dans des musées pendant les fêtes de la Pentecôte. A son point de vue notre situation à Strasbourg peut le mieux être comparée avec celle du musée de Bonn, dont le budget est supporté pour une moitié par l'État prussien et pour l'autre moitié par l'Administration provinciale; que cependant il serait nécessaire de donner connaissance de ce projet à l'Assemblée générale et d'écouter son opinion; le Comité se déclare d'accord avec cette proposition.

Henning se charge de défendre le projet devant l'Assemblée générale. En même temps il donnera un aperçu rapide du résultat scientifique de nos fouilles.

Ferner legt er 2 aus Odratzheim stammende Scramasaxe, ein grösseres und ein kleineres vor, die für 12 ℳ angeboten werden. Er empfiehlt den Ankauf, der gutgeheissen wird.

Als neue Mitglieder werden aufgenommen die Herren:

Aug. Müller, Architekt in Strassburg, vorgeschlagen von Mitglied Winkler;

Pfarrer Lic. Anrich in Lingolsheim, Privatdozent an der hiesigen Universität, vorgeschlagen von Mitglied Ficker.

Endlich unterbreitet Mitglied Winkler den Mitgliedern eine von ihm nach alten Zeichnungen hergestellte Zeichnung der früheren Abtei Marbach bei Egisheim.

Schluss der Sitzung um 4 ¼ Uhr

De plus il présente 2 scramasaxes trouvées à Odratzheim, une grande et une petite, qu'on offre pour 12 ℳ Il en recommande l'achat. — Adopté.

Sont admis comme nouveaux membres:

MM. Aug. Müller, architecte à Strasbourg, proposé par M. Winkler;

pasteur Lic. Anrich à Lingolsheim, Privatdocent à l'Université de Strasbourg, présenté par M. Ficker.

Enfin M. Winkler donne communication aux membres du Comité du plan de l'ancienne abbaye de Marbach, rétablie d'après d'anciens plans.

Clôture de la séance à 4 ¼ heures.

General-Versammlung am 27. Juni 1900,

Nachmittags 2 ½ Uhr, im Schloss.

Vorsitzender: Kanonikus Dacheux.

Anwesend vom Vorstande: Binder, Christmann, Ficker, Henning, Keller, Klem, Kurtz, Salomon, Schickelé, Winkler und Bechstein als Schriftführer.

Entschuldigt: Herr Bezirks-Präsident Halm.

Nachdem der Vorsitzende die Generalversammlung eröffnet hat, verliest der Schriftführer den *Rechenschaftsbericht des Vorstands über das Geschäftsjahr 1899—1900.*

Rechenschaftsbericht des Vorstandes der Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler des Elsasses über das Geschäftsjahr 1899—1900.

In der vorigjährigen General-Versammlung, am 12. Juli 1899 wurden die satzungsgemäss *ausscheidenden Vorstandsmitglieder*: Dacheux, Henning, Kurtz und Salomon für Strassburg und Winkler für Colmar *wieder gewählt.* In dem Bestande des engeren Vorstandes (Bureau) fanden gegen das Vorjahr keine Veränderungen statt. Zu unserm grossen Bedauern sah sich Herr Geh.

Assemblée générale du 27 juin 1900,

à 2 ½ heures de l'après-midi, au Château.

Président: M. le chanoine DACHEUX.

Présents: MM. Binder, Christmann, Ficker, Henning, Keller, Klem, Kurtz, Salomon, Schickelé, Winkler et Bechstein, secrétaire.

Excusé: M. Halm, président du département.

M. le Président Dacheux ayant déclaré l'Assemblée générale ouverte, le secrétaire, M. Bechstein, a lu le compte rendu du Comité pour l'exercice 1899—1900, comme il suit:

Compte rendu du Comité de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace pour l'exercice 1899—1900.

Lors de l'Assemblée générale du 12 juillet 1899 les membres sortants du Comité: MM. Dacheux, Henning, Kurtz et Salomon pour Strasbourg et Winkler pour Colmar furent réélus. Dans la composition du bureau il n'y a pas eu de changement comparativement à l'année précédente. A notre grand regret M. le Dr Barack s'est vu, par suite de sérieuse maladie, dans la

Reg.-Rat Barack im Mai v. Js. wegen ernster Erkrankung genötigt, sein Amt als 2. Vorsitzender niederzulegen, nachdem er seit 1878 dem Vorstande unserer Gesellschaft angehört hat. Mit dem Dank für seine umfassende Thätigkeit im Interesse der Gesellschaft verbindet der Vorstand den aufrichtigen Wunsch auf eine baldige Wiederherstellung seines schwer erschütterten Gesundheitszustandes.

Durch den Tod verlor der Vorstand ein altes, treues Mitglied, Herrn Reinhard, der am 10. März d. Js. starb.

Unsere *Mitgliederzahl* betrug am 1. April 1899 535

von diesen sind bis zum 1. April 1900 verstorben.	13	
freiwillig ausgeschieden.	12	
also Abgang	25	
Neu aufgenommen wurden bis zum 1. April 1900	42	
mithin Zuwachs		17
und eine Gesammtmitgliederzahl von . .		552

Die Thätigkeit des Vorstandes erstreckte sich zunächst auf praktische Arbeiten.

1. Ausgrabungen und Funde.

Die Fortsetzung der Kanalisationsarbeiten in *der Stadt Strassburg*, die schon in dem vorigen Geschäftsjahre eine Reihe wichtiger Ergebnisse geliefert hatten; in weit grösserem Umfange aber der Abbruch einer grösseren Anzahl alter und die tiefe Fundamentierung neuer Häuser im alten Strassburg (zu nennen sind das Rote Haus am Kleberplatz, der Abbruch der Kleinen Metzig am Hohen Steg und eines Teiles der sog. Kleinen Läden an den Gewerbslauben, die Neubauten des Consistoriums Ecke Münstergasse und Studentenplatz und der Banque d'Alsace-Lorraine in der Blauwolkengasse u. a.), wobei man in einer Tiefe bis zu 7 m unter das jetzige Strassenniveau eindrang, haben eine ungeahnte Fülle der wertvollsten Funde betr. aus der Zeit des römischen Argentoratums, aber auch aus merovingischer Zeit und dem frühen Mittelalter (Kalbsgasse) und eine

nécessité de renoncer à ses fonctions de 2e président, après avoir fait partie du Comité de notre Société depuis 1878. Le Comité lui exprime ses remercîments pour l'activité qu'il a déployée dans l'intérêt de la Société et forme des vœux pour le prompt rétablissement de sa santé ébranlée.

Le Comité a aussi perdu un autre membre ancien et dévoué dans la personne de M. Reinhard, décédé le 10 mars de cette année.

Le nombre de nos membres s'élevait au 1er avril 1899 à 535

sur lesquels sont décédés jusqu'au 1er avril 1900.	13	
et sortis volontairement	12	
soit sortis	25	
Ont été nouvellement admis jusqu'au 1er avril 1900	42	
d'où augmentation		17
et nombre total des membres		552

L'activité du Comité a porté en première ligne sur les travaux de main-d'œuvre.

1. Fouilles et découvertes.

La continuation dans la ville de Strasbourg des travaux de canalisation avait déjà fourni pendant l'exercice précédent une série de résultats importants; mais la démolition d'un certain nombre d'anciennes maisons et la fondation profonde de nouvelles constructions dans le vieux Strasbourg (nous citerons la Maison Rouge sur la place Kléber, la démolition des Petites Boucheries à la Haute-Montée et d'une partie des Petites Boutiques, rue des Grandes Arcades, les nouvelles constructions du Consistoire à l'angle de la rue du Dôme et de la rue des Étudiants, ainsi que de la Banque d'Alsace et de Lorraine dans la rue de la Nuée bleue), où l'on a pénétré jusqu'à 7 mètres au-dessous du niveau actuel du sol des rues, ont fourni avec une abondance dont on n'avait aucune idée, des découvertes des plus précieuses datant de l'époque de l'Ar-

grössere Anzahl von Ofenkacheln* aus der Zeit der Renaissance (an verschiedenen Stellen) geliefert; ein besonderes Interesse beanspruchen wegen ihres in Strassburg seltenen Vorkommens Ziegel mit altchrislichen Stempeln (Münstergasse). Ausser den Kleinfunden und einer zahllosen Menge Terrasigillata u. a. Scherben sei an dieser Stelle nur auf die Bloslegung und den Abbruch der römischen Mauer in der Münstergasse hingewiesen, die unseren Sammlungen nicht nur eine Reihe wertvoller Skulptur- und Inschriftensteine lieferten, sondern auch die Lösung mancher Rätsel brachte, die die im Jahr zuvor am Neukirchplatz aufgedeckte Mauer gestellt hatte.

Diese für die älteste Geschichte unserer Stadt höchst bedeutsamen Funde und der aus ihnen sich ergebenen Resultate hätten aber kaum gewonnen werden können, wenn nicht die vorjährige Generalversammlung den vom Vorstande vorgelegten Plan, der *Anstellung eines* eigenen, in den ausschliesslichen Dienst der Gesellschaft stehenden *Assistenten* gutgeheissen hätte, der die Fundstellen regelmässig besuchte, die zu Tage getretenen Fundstücke barg, reinigte, die zerbrochenen wieder zusammensetzte und eine genaue Fundbeschreibung aufnahm. Mit Genugthuung dürfen wir es heute an dieser Stelle aussprechen, dass es dem Vorstande gelungen ist, in Herrn Welker den rechten Mann gefunden zu haben.

Infolge dieser umfangreichen Arbeiten in Strassburg selbst sah sich der Vorstand genötigt, seine *Thätigkeit in dem übrigen Lande* darauf zu beschränken, da anzugreifen und die Interessen der Gesellschaft zu vertreten, wo der Zufall Funde ans Licht förderte. Um so dankbarer erkennt es der Vorstand daher an, dass er auch von anderer Seite in- und ausserhalb Strassburgs Unterstützung gefunden hat. So hat unser verehrtes Mitglied Schlosser bei Hirschland merovingische Gräber geöffnet, Herr stud. Scheuermann mit Mitteln der Gesellschaft am Köpfel oberhalb Klingenthal bei der sog. römischen Befestigung Nachgrabungen veranstaltet — aller-

gentoratum romain et aussi de l'époque mérovingienne et des premiers temps du moyen âge (rue des Veaux) et une grande quantité de carreaux de poêles de l'époque de la Renaissance (en divers endroits); des briques avec empreintes datant des premiers temps du christianisme (rue du Dôme) appellent surtout l'intérêt. Outre les trouvailles de menus objets et d'une très grande quantité de tessons en *terra sigillata* et autres, nous ne mentionnerons ici que la mise au jour et la démolition du mur romain dans la rue du Dôme, lesquels fournirent à nos collections non seulement une série de pierres sculptées et épigraphiques, mais en outre la solution de bien des énigmes que le mur découvert l'année précédente sur la place du Temple-Neuf avait fait poser.

Mais ces découvertes des plus importantes pour l'histoire primitive de notre ville et les résultats acquis, grâce à elles, n'auraient guère pu être obtenus si l'Assemblée générale de l'année dernière n'avait pas approuvé le projet soumis par le Comité, relativement à l'emploi d'un *conservateur* au service exclusif de la Société, pour visiter régulièrement les endroits des découvertes, mettre à l'abri les pièces trouvées, les nettoyer, reconstituer à nouveau les objets brisés et rédiger une description de ces découvertes. Nous avons la satisfaction de pouvoir affirmer que le Comité a réussi à trouver en M. Welker l'homme qu'il fallait pour cette tâche.

En raison de l'extension des travaux exécutés à Strasbourg même, le Comité s'est vu dans la nécessité de borner dans le reste du pays son activité à l'intervention et à la sauvegarde des intérêts de la Société là où le hasard mettait des trouvailles au jour. Aussi le Comité est-il d'autant plus reconnaissant de l'appui qu'il a trouvé tant à l'intérieur qu'au dehors de Strasbourg. C'est ainsi que notre honorable membre, M. Schlosser, a ouvert près de Hirschland des tombes mérovingiennes; l'étudiant Scheuermann a, au moyen de ressources mises à sa disposition par la Société, entrepris des fouilles au *Köpfel*, au-dessus du Klingenthal, près de l'endroit appelé

dings ohne Funde; eine fränkische Grabstätte kam bei Plobsheim zu Tage, deren Funde durch Vermittlung des Herrn Professor Thrämer für unsere Sammlung erworben wurden. In Kirchheim werden, wie schon in unserm letzten Jahresbericht erwähnt, auf Kosten der Regierung von Herrn Dr Plath Ausgrabungen an der Stelle der merovingischen Pfalz veranstaltet. Infolge eines von dem Vorstande an das Kaiserl. Ministerium gerichteten Gesuches ist die Erhaltung der Fundgegenstäde für unser Land gesichert. Im Anschluss daran sei gleich erwähnt, dass auf Anregung des Vorstandes (durch das kräftige Eintreten der Kaiserl. Behörden) die aus Niederbronn über die Grenze entführten Steine römischer Arbeit wieder in das Land zurückgebracht worden sind.

Ein besonderes Interesse beansprucht die Aufdeckung alter Wohngruben aus der neolithischen Zeit in dem Löss bei Stützheim die aber, ähnlich wie dies im vorigen Jahre bei Achenheim beobachtet worden war, auch noch in späteren La Tène- und Römer-Zeiten im Gebrauche waren. Dieselben kamen bei einem von der Strassenbahngesellschaft ausgeführten Durchstich zu Tage; Herr Dr. Forrer hat sich das Verdienst erworben, einen Monat lang mit den fortschreitenden Arbeiten die Gruben — 27 an der Zahl — genau untersucht und aufgenommen zu haben; einen genauen Bericht dürfen wir für unsere «Mitteilungen» erwarten, auf die wir hier verweisen müssen, ebenso wie er uns die dort gemachten Funde für unsere Sammlung in Aussicht gestellt hat.

So wichtig dieser Fund für die Kenntnis des ältesten Kulturzustandes unseres Landes ist, so wurde die Aufmerksamkeit auf denselben doch erst durch den ganz zufälligen Umstand hingelenkt, dass auch Gräber allemanischer Zeit blossgelegt wurden; die unansehnlichen Scherben hatten die Arbeiter zu Haufen unbeachtet auf ihre Kippkarren geladen. Diese Thatsache weist mit gebieterischer Notwendigkeit darauf hin, nach Mitteln zu suchen, für alle derartigen Funde in den weitesten Kreisen, nicht zum wenigsten in dem der arbeitenden Bevölkerung, zu wecken.

fortification romaine, malheureusement sans rien trouver; un tombeau franc fut mis au jour près de Plobsheim; les trouvailles faites à cette occasion ont été acquises pour notre collection par l'intermédiaire de M. le professeur Thrämer. A Kirchheim, comme il est déjà mentionné dans notre dernier compte rendu, M. le docteur Plath a organisé des fouilles aux frais de la Société sur l'emplacement du palais mérovingien. Par suite d'une demande adressée par le Comité au ministère impérial, la conservation des objets trouvés est assurée à notre pays. Ajoutons encore que sur l'initiative du Comité (grâce à l'intervention énergique des autorités impériales) les pierres d'origine romaine, qui avaient été transportées de l'autre côté de la frontière, ont été rapportées dans le pays.

La mise au jour de cavernes d'habitation, de l'époque néolithique, dans le Löss près de Stützheim, appelle un intérêt spécial; ainsi qu'on l'a observé l'an dernier à Achenheim, ces cavernes étaient encore en usage à des époques postérieures. Elles furent mises au jour par la Société des tramways à l'occasion d'un percement; M. le Dr Forrer a eu le mérite de visiter et de relever les cavernes — au nombre de 27 — pendant un mois, au fur et à mesure de l'avancement des travaux; nous en recevrons un rapport détaillé pour nos *Communications*; on nous a également promis pour notre collection les objets trouvés en cette occurence.

Malgré son importance au point de vue de la connaissance du plus ancien état de civilisation de notre pays, l'attention n'a été attirée sur cette découverte que par suite de la mise au jour de tombes de l'époque alemannique. — Les ouvriers avaient chargé les tessons de peu d'apparence en tas dans leurs tombereaux. — Ce fait prouve la nécessité impérieuse de chercher les moyens d'éveiller notamment dans la population ouvrière l'attention sur de pareilles trouvailles.

Der Vorstand hat diese Frage schon seit Jahren erwogen, die Dr. Forrer neuerdings ebenfalls angeregt hat.

Il y a des années que le Comité discute cette question que le Dr Forrer vient de soulever à nouveau.

2. Was die *Litterarische Thätigkeit* des Vorstandes betrifft, so ist zunächst die Herausgabe der 1. Lieferung des *XX. Bandes unserer «Mitteilungen»* zu erwähnen, die mit ihrem reichen Inhalt vor kurzem in die Hände der Mitglieder gelangt ist.

2. En ce qui concerne l'activité littéraire du Comité, nous citerons la publication de la première livraison du tome XX de nos «*Communications*», qui a été récemment distribué aux membres de la Société.

Vor allem aber müssen wir auf die Vollendung des bedeutsamen Werkes hinweisen, durch das die Gesellschaft sich den Dank weitester Kreise gesichert hat. Durch die Ausgabe einer XII. Lieferung, enthaltend Titel, Inhaltsverzeichnisse und ein Blatt in Buntdruck nach den Farben des Originals, ist das *Hortus deliciarum der Herrad* nach 28jähriger Arbeit *abgeschlossen*, und es erscheint daher angemessen, mit einigen wenigen Worten auf die Entstehung und Fortführung des Werkes hinzuweisen.

Mais avant toute chose il nous faut parler de l'achèvement de l'œuvre la plus importante par laquelle la Société s'est acquis la reconnaissance d'un vaste cercle de lettrés. Par la publication d'une XIIe livraison contenant le titre, trois tables de matières et une planche en chromo d'après les couleurs de l'original, le *Hortus deliciarum* a été terminé après 28 ans de travail; il semble dès lors opportun de rappeler en peu de mots l'origine et la marche de l'œuvre.

Es war am 6. März 1873, in der ersten Vorstands-Sitzung nach den kriegerischen Ereignissen des Jahres 1870, als der Vorstand den Beschluss fasste, was an dem verloren gegangenen Werke der Herrad noch vorhanden war, reproduzieren zu lassen. Herr Kanonikus Straub, damals Sekretär und bald darauf Präsident der Gesellschaft, übernahm die Bearbeitung. Die Vorarbeiten, die sich auf die Sammlung der vorhandenen Zeichnungen und auf die Ermittlung der geeignetsten Reproduktionsart bezogen, nahmen Jahre in Anspruch. Endlich im Jahr 1879 lag die 1. Lieferung fertig vor. Eine längere Unterbrechung trat, nachdem bis 1884 noch 3 weitere Lieferungen erschienen waren, infolge des Umstandes ein, dass in der Bibliothèque nationale in Paris bis dahin unbekannte Pausen aufgefunden wurden. Unterdessen war der verdiente Herausgeber im November 1891 gestorben und Herr Kanonikus Keller übernahm die Fortsetzung des Werkes; im Jahr 1892 konnte die 5. Lieferung fertiggestellt werden, der nun in rascherer Folge die weiteren Lieferungen, bereichert durch neue Funde im Kgl. Kupferstichkabinet in Berlin, folgten, bis im Herbst 1899, wie erwähnt, das ganze Werk abgeschlossen werden konnte.

Ce fut le 6 mars 1873, à la première séance qui eut lieu après les événements de la guerre de 1870, que le Comité résolut de faire reproduire ce qui existait encore de l'œuvre perdue de *Herrade*. M. le chanoine Straub, alors secrétaire et bientôt après Président de la Société, se chargea de cette entreprise. Les travaux préparatoires, c'est-à-dire le collectionnement des dessins existants et la recherche du meilleur procédé de reproduction s'étendirent à plusieurs années. Enfin en 1879 la première livraison était achevée; jusqu'en 1884 3 autres livraisons avaient paru; puis nouvelle interruption par le fait qu'on trouva à la Bibliothèque nationale de Paris des calques dont on ignorait jusque-là l'existence. Dans l'intervalle l'auteur si distingué mourut en novembre 1891 et M. le chanoine Keller se chargea de la continuation de l'œuvre; en 1892 parut la 5e livraison, à laquelle succédèrent rapidement les autres livraisons enrichies de nouvelles trouvailles faites dans le cabinet royal des gravures de Berlin, et enfin l'ouvrage fut achevé en automne 1899.

Es ist ein Akt der Pflicht, wenn wir heute, wo wir eine stattliche Anzahl von Mitgliedern der Gesellschaft versammelt sehen, Herrn Kanonikus Keller für seine mühevolle, mit eben so grosser Gelehrsamkeit wie künstlerich feinem Verständnis ausgeführte mühevolle Arbeit öffentlich den Dank der Gesellschaft aussprechen.

Um die noch vorhandenen Bestände dieses Werkes zu Gunsten unserer Kasse möglichst bald zu verwerten, hat der Vorstand zunächst 100 vollständige Exemplare zusammenstellen lassen und mit verschiedenen Verlagsfirmen Verhandlungen wegen Uebernahme derselben angeknüpft, leider bisher ohne Erfolg. Für die nachträglich eingetretenen Mitglieder stehen zur Vervollständigung ihrer Exemplare noch einzelne Lieferungen zur Verfügung; nur die 1. und 5. Lieferung sind vergriffen, so dass diese vorläufig nicht mehr abgegeben werden können. Doch hat der Vorstand bereits einen Neudruck dieser beiden Lieferungen in beschränktem Umfange beschlossen.

Von einem weiteren litterarischen Unternehmen der Gesellschaft, der in unserm letzten Jahresbericht erwähnten und gewürdigten *Herstellung von Grundkarten* im Masstabe 1 : 100 000 wurde das *1. Blatt* (enthaltend die Blätter Strassburg und Schlettstadt der deutschen Generalstabskarte) im Herbst vorigen Jahres fertiggestellt. Das 2., westlich anstossende Blatt mit den beiden Sektionen Saarburg und Schirmeck ist in Arbeit und wird noch im Sommer herausgegeben werden können.

Nachdem der Boden Alt-Strassburgs unsern Sammlungen eine so reiche Ausbeute geliefert hat, tritt an den Vorstand die Pflicht heran, nicht nur den Mitgliedern, sondern auch weiteren Kreisen, in denen das Interesse dafür durch gelegentliche, in die Öffentlichkeit gelangte Berichte schon längst geweckt ist, ausführlich Rechenschaft darüber abzulegen. Jetzt hat der Vorstand die *Vorbereitungen zur Veröffentlichung genauer Fundberichte* und von Abbildungen der bedeutenderen Fundstücke getroffen; sie werden Ihnen in der nächsten Lieferung der «Mitteilungen» zugänglich gemacht werden.

Aujourd'hui que nous voyons assemblés un nombre si considérable de membres, nous nous faisons un devoir d'exprimer publiquement à M. le chanoine Keller la gratitude de la Société pour ce travail pénible, exécuté avec autant d'érudition que de délicatesse et de goût artistique.

Afin de réaliser le plus tôt possible au profit de notre caisse les disponibilités encore existantes de cet ouvrage, le Comité a commencé par en faire assortir 100 exemplaires complets et est entré en pourparlers avec divers libraires-éditeurs en vue de la cession de ce reste; malheureusement sans succès jusqu'ici. Pour les membres reçus ultérieurement dans la Société quelques livraisons isolées sont encore disponibles pour compléter leurs exemplaires; seules les livraisons 1 et 5 sont épuisées, de sorte que pour le moment ces dernières ne peuvent plus être fournies. Toutefois le Comité a décidé la réimpression en nombre restreint de ces livraisons.

La première planche d'une autre entreprise littéraire de la Société, l'établissement de cartes dites *Grundkarten*, à l'échelle de 1 à 100 000, mentionné et apprécié dans notre dernière compte rendu annuel, a été terminée en automne de l'année dernière. Elle embrasse les planches Strasbourg et Schlestadt de la carte de l'état-major allemand. La 2e planche contiguë, du côté de l'ouest, renfermant les deux sections de Sarrebourg et de Schirmeck, est en cours d'exécution et pourra être encore éditée dans le courant de l'été.

Après que le sol de Strasbourg a valu à nos collections une si riche moisson, le Comité a le devoir d'en donner un compte rendu détaillé, non seulement aux membres de la Société, mais encore au public, dont l'intérêt à cet égard a été éveillé depuis longtemps par divers rapports publiés occasionnellement. Le Comité a dès maintenant pris les mesures pour la publication de rapports sur les découvertes et de dessins des plus importantes pièces trouvées; ils seront donnés dans la prochaine livraison du *Bulletin*.

Wenn dies nicht schon früher geschehen ist, so ist dies begründet durch die *schwierige finanzielle Lage* in der sich die Gesellschaft z. Zt. befindet; des Nähern hierüber werden Sie aus dem Berichte unseres Kassierers erfahren.

Die *Gründe* für diese finanziellen Schwierigkeiten müssen wir aber auch in unserm Rechenschaftsbericht wenigstens kurz erwähnen:

In erster Linie sind es die Kosten für unsere Veröffentlichungen in den «Mitteilungen» die unsere Mittel in den letzten Jahren in ungewöhnlichem Masse in Anspruch genommen haben. Der Vorstand wird deshalb vor allem sein Augenmerk darauf richten, diese in Zukunft auf das Notwendigste zu beschränken, d. h. vor allem für die Veröffentlichung der Fundberichte und der Reproduktion der wertvollsten Gegenstände selbst verwenden.

Eine weitere bedeutende, und zwar fortlaufende Ausgabe erwuchs der Gesellschaft durch die früher nachgewiesene und auch von der General-Versammlung anerkannte Notwendigkeit der Anstellung eines besoldeten Assistenten, da es eben den einzelnen Vorstandsmitgliedern nicht mehr möglich war, die Überwachung der oft mehrfach gleichzeitig geöffneten Fundstätten und die Bergung der Funde neben ihren Berufsgeschäften dauernd zu übernehmen. Nicht unerhebliche Mittel mussten endlich für die Conservierung und Wiederherstellung der Fundstücke aufgewendet werden. Dazu reichte die Arbeitskraft unseres Assistenten nicht aus, und so war es nicht zu umgehen, dass geschickte, und deshalb nicht billige Hilfskräfte, wie Bildhauer, Gypser u. a., herangezogen wurden, um die zertrümmerten Skulptursteine und die zahllosen Topf- und Glasscherben wieder, soweit wie möglich, zusammenzufügen.

Für diese zahlreichen Funde aber, besonders die Kleinstücke, durch die ja unsere Sammlungen eine recht erfreuliche Bereicherung erfahren haben, reichten unsere Schränke bei weitem nicht aus, und so mussten abermals nicht unbedeutende Mittel zur Anschaffung weiterer Schränke ausgegeben werden.

Si cela n'a pas eu lieu plus tôt, la cause en est dans la situation financière difficile dans laquelle se trouve en ce moment la Société; vous trouverez à cet égard des détails dans le rapport de notre trésorier.

Mais il nous faut pour le moins résumer brièvement dans notre compte rendu les causes de ces difficultés:

Ce sont d'abord les frais de nos publications dans le *Bulletin* qui ont mis ces dernières années nos ressources à contribution dans une proportion inusitée. Le Comité s'efforcera à l'avenir de les réduire au strict nécessaire, c'est-à-dire de les appliquer avant toute chose à la publication des rapports sur les trouvailles faites et à la reproduction des objets les plus précieux.

Une autre dépense, dépense courante, résulte de la nécessité déjà établie précédemment et reconnue par l'Assemblée générale, d'avoir un adjoint rémunéré, puisqu'il n'était plus possible aux divers membres du Comité de se charger à côté de leurs occupations professionnelles de la surveillance des lieux à explorer et du sauvetage des objets trouvés. Enfin la conservation et la reconstitution des objets trouvés ont exigé des dépenses considérables. Le travail de notre adjoint n'y suffit même pas et il était indispensable de s'assurer des auxiliaires, tels que des sculpteurs, des plâtriers, etc., pour reconstituer autant que possible les pierres sculpturales brisées et les innombrables débris de poterie et de verrerie.

Nos armoires étaient aussi devenues de beaucoup insuffisantes en raison des nombreuses trouvailles qui ont enrichi nos collections, de sorte qu'il fallut faire encore de notables dépenses pour l'acquisition de nouvelles armoires.

Unter diesen Umständen musste der Vorstand darauf Bedacht nehmen, *aussergewöhnliche Quellen zu erschliessen*, und wandte sich deshalb unter Darlegung der Sachlage in besonderen Eingaben an die Stadtverwaltung, an das Bezirkspräsidium und das Kaiserl. Ministerium. Und der Vorstand spricht im Namen der Gesellschaft auch an dieser Stelle den Behörden und der Verwaltung der Stadt Strassburg seinen aufrichtigsten Dank aus für das wohlwollende Entgegenkommen, dass er bei ihnen gefunden hat.

So hat das Kaiserl. Ministerium seinen jährlichen Zuschuss von 1000 ℳ für das Jahr 1899—1900 verdoppelt und für das laufende Jahr einen solchen von 3000 ℳ gewährt. Ebenso hat der Herr Bezirkspräsident sich bereit erklärt, eine Erhöhung des Zuschusses von Seiten des Bezirkes Unter-Elsass, der bisher 600 ℳ betrug, vor dem Bezirkstag zu vertreten, und der Herr Bürgermeister von Strassburg neben dem bis auf weiteres in Aussicht gestellten jährlichen Zuschuss um 500 ℳ einen ausserordentlichen einmaligen Zuschuss für das laufende Jahr bei dem Gemeinderat zu befürworten; unseres Wissens ruht die Angelegenheit gegenwärtig in der Kommission des Gemeinderates.

Ausserdem leistete der Bezirk Ober-Elsass den bisher üblichen Zuschuss von 400 ℳ

Geschenke an Büchern gingen der Gesellschaft zu von den Herren:

Christmann in Monsweiler,
Prof. Dr. Michaelis, hier,
Dr. Forrer, hier,
der Verwaltung des Museums der Stadt Metz und der öffentlichen Bibliothek in New-York (The New York Public Library);

an *Altertümern* von den Herren:

Noiriel, hier,
Architekt Schmitz, hier,
Leuthold, hier,
Adler und Oppenheimer, hier,
Thiebold, hier,
Dr. Forrer, hier,
Bibliothekar Dr. List, hier,
Bahnmeister Nessler in Hördt.

Toutes ces circonstances amenèrent le Comité à se préoccuper de trouver des ressources extraordinaires, et il s'adresse à cet effet, dans des pétitions spéciales et en exposant la situation, à l'administration de la ville, au président du département et au ministère impérial. Et le Comité exprime ici, au nom de la Société, aux autorités gouvernementales ainsi qu'à la municipalité de Strasbourg ses remercîments pour la bienveillante prévenance qu'elle a trouvée auprès d'elles.

Ainsi le ministère impérial a doublé pour l'année 1899—1900 le montant de 1000 ℳ de sa subvention annuelle et a en outre alloué pour l'année courante une subvention de 3000 ℳ De même M. le président du département s'est déclaré prêt à appuyer auprès du Conseil général une augmentation de la subvention de 600 ℳ allouée jusqu'ici par le département de la Basse-Alsace, et M. le maire de Strasbourg a recommandé au Conseil municipal, outre la subvention annuelle de 500 ℳ, une allocation extraordinaire une fois payée, pour l'exercice en cours; d'après nos renseignements l'affaire est pendante à l'heure qu'il est au sein de la commission du Conseil municipal.

De plus, le département de la Haute-Alsace nous a servi comme jusqu'ici une subvention de 400 ℳ

La Société a reçu des dons en *livres* de la part de:

MM. Christmann, de Monswiller,
Prof. D[r] Michaelis à Strasbourg,
D[r] Forrer à Strasbourg,
de l'administration du musée de la ville de Metz et de la Bibliothèque publique de New-York (New-York Public Library);

des *antiquités* de la part de:

MM. Noiriel, Architecte Schmitz, Leuthold, Adler et Oppenheimer, Thiebold, D[r] Forrer, Bibliothécaire D[r] List } de Strasbourg,
Nessler, chef de section au chemin de fer à Hördt.

Allen Schenkgebern sei auch bei dieser Gelegenheit im Namen der Gesellschaft von dem Vorstand der *verbindlichste Dank* ausgesprochen.

Le Comité exprime à cette occasion au nom de la Société ses plus sincères remercîments à tous les donateurs.

Den gleichen Dank fühlt sich der Vorstand verpflichtet auch der *Münsterbauverwaltung* auszusprechen für die liebenswürdige Bereitwilligkeit, mit der sie uns zu jeder Zeit ihre geschulten Kräfte für die Aufnahmen und Wiederherstellungsarbeiten zur Verfügung gestellt hat, ferner dem Herrn *Landesconservator Wolf*, der uns aus den ihm zur Verfügung stehenden Mitteln mit kleineren Beträgen unterstützte, als es galt, Arbeiter durch klingende Münze für das von ihnen an den Tag gelegte Interesse zu belohnen, und endlich den Herren *Studiosi Jäger* und *Scheuermann*, die in uneigennützigster Weise ihre Zeit und ihre Arbeitskraft in den Dienst unserer Gesellschaft gestellt haben, besonders in der Zeit, als unser Assistent durch einen schweren Unglücksfall an der Ausübung seines Amtes verhindert war.

De même le Comité croit de son devoir de remercier l'administration de l'*Œuvre-Notre-Dame* pour la bienveillante prévenance avec laquelle elle a de tout temps mis à sa disposition son personnel compétent pour divers travaux; en outre M. le conservateur Wolf qui nous a soutenus, sur les ressources mises à sa disposition, lorsqu'il fallut rémunérer en argent comptant des ouvriers pour l'intérêt témoigné par eux, enfin *MM. les étudiants Jäger et Scheuermann* qui ont mis au service de la Société de la façon la plus désintéressée leur temps et leurs services, surtout à l'époque où notre adjoint était empêché de remplir ses fonctions par suite d'un accident grave.

Von der vom Vorstande gestellten und von Herrn Naue in München bearbeiteten *Preisaufgabe*: «Über die archäologischen Ergebnisse der vorrömischen Grabhügelfunde des Elsasses», ist der 1. spezielle Teil der Arbeit, die Beschreibung der Grabhügelfunde, jetzt in den Händen des Vorstandes; der 2. allgemeine Teil mit den gewonnenen Resultaten steht noch aus.

En ce qui concerne le sujet mis au concours par le Comité et élaboré par M. Naue de Munich: *Des résultats archéologiques des découvertes de tombes préromaines en Alsace*, la première partie du travail, partie spéciale, la description des tombes découvertes se trouve aujourd'hui entre les mains du Comité; la deuxième partie générale, traitant des résultats acquis, reste encore à recevoir.

Im *Schriftenaustausch* stand unsere Gesellschaft mit 83 verwandten Vereinen; eine Veränderung hierin ist im abgelaufenen Jahre gegen das vorausgehende nicht eingetreten.

Comme échange de documents notre Société s'est trouvée en rapport avec 83 Sociétés similaires; il n'y a pas eu à cet égard de changement pendant l'exercice écoulé comparativement à l'exercice précédent.

Zum Schluss sei noch der am 25.—28 Sept. v. J. in *Strassburg* abgehaltenen *Generalversammlung der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine* gedacht, auf der unser 2. Vorsitzender, Herr Geh. Reg.-Rat Barack die Gesellschaft vertrat. Den Teilnehmern an der Versammlung hat der Vorstand die mit einem diesbezüglichen Titel versehene 1. Lieferung des XX. Bandes unserer «Mitteilungen» als Begrüssungsschrift überreichen lassen. Ferner lag in den Sitzungen der 1. und 2. Sektion das 1. Blatt der von dem Vorstand redigierten Grundkarten des Elsass aus; und in einer

Nous rappellerons enfin l'*Assemblée générale des Sociétés allemandes pour l'histoire et les antiquités*, tenue l'année dernière — du 25 au 28 septembre — *à Strasbourg*, dans laquelle notre Société fut représentée par notre 2e président, M. le conseiller Dr Barack. Le Comité a fait remettre aux membres de cette assemblée comme témoignage de bien-venue la 1re livraison du XXe volume de notre *Bulletin*, sous un titre spécialement approprié. En outre, on avait déposé aux séances des 1re et 2e sections la 1re planche des cartes dites *Grundkarten de l'Alsace*, dressée

Sitzung der vereinigten Sektionen legte Herr Kanonikus Keller ein vollständiges Exemplar des «Hortus deliciarum» der Herrad vor und erläuterte das Werk durch einen beifällig aufgenommenen Vortrag.

Finanzlage der Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler des Elsass am 31. Oktober 1899.

Activa.	ℳ	
1. Kassenbestand	674,51	
2. Guthaben bei der Bank	2500,00	
3. Rückständige Subvention vom Bezirk Ober-Elsass	400,00	
4. Rückständige Mitgliederbeiträge.	48,00	ℳ 3622,51
Passiva.		
1. Rechnung Schultz u. Co. über Bulletin Bd. XVIII, 2. Lief.	ℳ 4454,31	
darauf geleistete Abschlagszahlung	1000,00	
bleiben . . .	3454,31	
2. Rechnung Rothenberger, Metz, für Grundkarten	220,00	
3. Rechnung Braun, Dornach, für Lichtdruck .	665,60	
4. Rechnung Kraemer, Kehl, für Lichtdruck zum Bulletin	688,00	
5. Rechnung Holtzmann für Ausgrabungen . . .	154,06	
6. Rechnung Lindner für 1 Buch	25,00	
7. Rechnung Kettner für Einbände	8,00	
8. Rechnung Braun, hier, für Bronzieren	5,00	
9. Rechnung Gerschel, hier, für Photographie	10,00	
10. Rechnung Mittler und Sohn, Berlin, für Abonnement	15,00	
Zu übertragen .	5244,97	3622,51

par le Comité; et dans une séance des sections réunies M. le chanoine Keller soumit un exemplaire complet de l'*Hortus deliciarum* de l'abbesse *Herrade* et donna une description de l'œuvre dans une conférence qui fut vivement applaudie.

Situation financière de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace au 31 octobre 1899.

Actif.		
1. Espèces en caisse . . .	674,51	ℳ
2. Fonds en banque. . . .	2,500,00	
3. Subvention arriérée du département de la H^te^-Alsace.	400,00	
4. Cotisation en retard des membres	48,00	3,622,51
Passif.		
1. Facture Schultz et Comp. pour le volume XVIII du *Bulletin*, 2e livraison	4,454,31	
moins acompte payé. .	1,000,00	
Reste . . .	3,454,31	
2. Facture Rothenberger à Metz, pour Grundkarten	220,00	
3. Facture Braun, Dornach, pour phototypie	665,60	
4. Facture Kræmer, Kehl, pour phototypie à l'appui du *Bulletin*	688,00	
5. Facture Holtzmann, pour fouilles	154,06	
6. Facture Lindner, pour un livre	25,00	
7. Facture Kettner, pour reliure.	8,00	
8. Facture Braun, Strasbourg, pour bronzage	5,00	
9. Facture Gerschel, pour photographie	10,00	
10. Facture Mittler et fils, Berlin, pour abonnement	15,00	
A reporter. .	5244,97	3622,51

	ℳ	ℳ
Uebertrag . .	5244,97	3622,51
11. Rechnung Heinrich für Bücher	24,00	
12. Rechnung Scriba, Metz, für Karten	41,50	
13. Rechnung Gerschel für Photographien	50,00	
14. Rechnung Schultz u. Co. für Drucksachen . . .	1868,10	
15. Rechnung Schultz u. Co. für Bulletin Bd. XIX. Lief. 1—2	4100,72	
16. Besold. Welker, 6 Monaten à 200 ℳ	1200,00	
17. Thierauf 6 Monate . . .	150,00	
18. Löhne und Porti	500,00	13179,29

Ergibt ein Fehlbetrag von ℳ 9557,78

Es sind gezahlt worden:

	Für Hortus	Für Mitteilungen
	ℳ	ℳ
1897	2132	2357
1898	2223	1124
1899	2160	1000
	6515	4481

10996 ℳ

Zu zahlen sind noch für:

Bulletin Bd. XVIII, 2. Lief.	= 2477 ℳ	
» » XIX, 1. »	= 3130 »	
» » XIX, 2. »	= 971 »	
	6578 ℳ	6578 »

Es betragen daher die Kosten für Hortus-Mitteilungen für 3 Jahre . . . . ℳ 17574 ℳ
oder durchschnittlich pro Jahr = 5850 »

Ferner trägt der Kassierer den Kassenbericht über denselben Zeitraum vor.

Darauf legt Mitglied Henning die Bearbeitung der vom Vorstande gestellten, durch Herrn Naue in München gelöste Preisaufgabe vor und spricht kurz über den Inhalt derselben. Die Arbeit hat einen grösseren Umfang angenommen als vorauszusehen war, worauf auch der veränderte Titel:

	ℳ	ℳ
Report . .	5244,97	3622,51
11. Facture Heinrich, pour livres	24,00	
12. Facture Scriba, Metz, pour cartes	41,50	
13. Facture Gerschel, pour photographie	50,00	
14. Facture Schultz et Co., pour imprimés	1,868,10	
15. Facture Schultz et Co., pour *Bulletin*, tome XIX, livraisons 1 et 2	4,100,72	
16. Appointements Welker, 6 mois à 200 ℳ	1,200,00	
17. Thierauf, 6 mois	150,00	
18. Salaires et ports	500,00	13,179,29

soit un déficit de . . . . . . ℳ 9,557,78

Il a été payé:

	pour le *Hortus deliciarum*	pour le *Bulletin*
	ℳ	ℳ
1897	2,132	2,357
1898	2,223	1,124
1899	2,160	1,000
	6,515	4,481

10,996 ℳ

Il reste encore à payer pour:

Bulletin vol. XVIII, 2e livr.	= 2,477 ℳ	
» » XIX, 1re »	= 3,130 »	
» » XIX, 2e »	= 971 »	
	6,578 ℳ	6,578 »

Les frais pour le *Hortus* et le *Bulletin* se montent en conséquence pour trois années à . . . . 17,574 ℳ
soit en moyenne par an à . . . = 5,850 »

Le caissier rend en outre compte du rapport de caisse pour la même période.

Puis M. Henning soumet à l'Assemblée le travail de M. Naue de Munich, sur le sujet du concours proposé par le Comité et résume en quelques mots son contenu. Ce travail a pris un plus grand développement qu'on ne pensait dans l'origine, comme l'indique d'ailleurs son titre

«Die Denkmäler der vorrömischen Metallzeit im Elsass» hinweist. Darauf spricht Henning die Hoffnung aus, dass auch der zweite Teil, die kritische Bearbeitung des Stoffes, bald in unsere Hände gelange.

Zu einem kurzen Bericht über die Ausgrabungen des vergangenen Jahres in Strassburg übergehend, erwähnt er zunächst die hauptsächlichsten Fundstätten: Rotes Haus, Aubette, Banque d'Alsace-Lorraine in der Blauwolkengasse, Neubau des Consistoriums Ecke der Münstergasse und Studentenplatz. Die wenigen Kräfte, die zur Vertretung der Gesellschaft zur Verfügung standen, mussten oft an verschiedenen Stellen, eine Zeit lang an vier, zu gleicher Zeit thätig sein.

Die meisten Funde gehören der römischen Zeit an. Diese umfasst aber einen Zeitraum von mehreren hundert Jahren, innerhalb deren man erst seit Auffindung und genauer Untersuchung zweier römischer Grabfelder mit zahlreichen Münzen bei Andernach und der genauen Durchforschung des Limes gelernt hat, die einzelnen Perioden zu unterscheiden. Was wir bisher an römischen Funden in unserem Museum hatten, gehörte überwiegend der späteren Zeit an; jetzt haben wir durch die neuen Grabungen auch zahlreiche Fundstücke aus der ersten Kaiserzeit gewonnen. Da der römische Schutt in deutlich wahrnehmbaren Schichtungen liegt, so ist die Einordnung der Funde in die verschiedenen Perioden unschwer zu machen; so fanden sich z. B. in der Blauwolkengasse 11 römische Münzen, von denen 7 Augustusmünzen in der untersten und 2 Constantin in der obersten römischen Schicht lagen; bei den Kleinen Läden sieht man schon bei einer Tiefe von 3,25 Meter auf die altrömische Schicht; hier fand man auch Scherben von sogen. Belgischer Waare, die hier in Strassburg bisher unbekannt waren. Redner kommt sodann auf die Frage: Reicht Strassburg's Geschichte über die römische Zeit hinaus? Diese Frage ist nach seiner Ansicht heute noch nicht sicher zu beantworten; dazu bedarf es noch weiterer Beobachtungen.

Bemerkenswert ist der Fund eines Dolches, der

modifié : *Les monuments de l'époque métallique préromaine en Alsace*. M. Henning exprime en même temps l'espoir que la deuxième partie du travail, le commentaire critique, parviendra également bientôt entre nos mains.

Passant à un exposé succinct sur les fouilles de l'année dernière à Strasbourg, M. Henning mentionne en premier lieu les principales localités où l'on a trouvé des antiquités; ce sont : la Maison Rouge, l'Aubette, la Banque d'Alsace-Lorraine dans la rue de la Nuée bleue, la nouvelle construction du Consistoire à l'angle de la rue du Dôme et de la place des Étudiants. Les personnes peu nombreuses dont disposait la Société pour la représenter, ont, pendant un certain temps, dû déployer leur activité sur quatre points à la fois.

Le plus grand nombre des trouvailles appartient à l'époque romaine. Mais celle-ci comprend un espace de plusieurs centaines d'années, dans lesquelles on a appris à distinguer différentes périodes seulement depuis la découverte et l'examen minutieux de deux cimetières romains près d'Andernach, où l'on a trouvé de nombreuses monnaies, ainsi que par les recherches sérieuses du *Limes*. Ce que nous possédions jusqu'ici dans notre musée en fait de trouvailles romaines appartenait en majeure partie à la dernière époque; par les nouvelles fouilles nous venons maintenant d'acquérir aussi des objets datant des premiers temps de l'empire. Les diverses couches de débris romains étant faciles à distinguer, la classification des trouvailles selon les différents périodes n'offre plus de difficulté; ainsi on a trouvé dans la rue de la Nuée bleue 11 monnaies romaines, dont 7 d'Auguste, dans la couche inférieure, et 2 de Constantin dans la couche supérieure; sous les Petites-Boutiques on aperçoit déjà la couche romaine primaire à 3,25 mètres de profondeur; on trouva également sur ce point des tessons de vases d'origine belge, inconnus jusqu'à ce jour ici à Strasbourg. L'orateur arrive ensuite à poser la question : l'histoire de Strasbourg s'étend-elle au-delà de l'époque romaine? Cette question selon lui ne peut pas encore être résolue avec certitude; il faudra pour cela de nouvelles observations.

Il faut remarquer la trouvaille d'un poignard

in 4 Meter Tiefe bei den Kleinen Läden unter der römischen Schicht gefunden wurde. Andere Funde, die man sonst der späteren La-Tènezeit zuweist, zeigen, dass diese Zeit hier zu Lande schon römisch war. Für die weiter zurückliegende Mittel-La-Tènezeit sind noch viele Untersuchungen und Beobachtungen nöthig, ehe man darüber ein festes Urteil gewinnen kann.

Zum Schluss kommt der Redner auf das finanzielle Deficit zu sprechen, mit dem wir abschliessen; mit einem solchen können wir weder finanziell noch wissenschaftlich weiter arbeiten. Deshalb müssen wir die Verwaltung des Museums bei voller Wahrung unserer Interessen dem Staate übertragen und einen festen Etat aufstellen; auf diesen Weg sind wir offiziell hingewiesen worden. Als Vorbild dürfte uns das Museum in Bonn dienen. Zu diesem Schritt erbittet der Redner die Zustimmung der Versammlung und zugleich die Befürwortung des Antrages bei den einzelnen Abgeordneten zum Landesausschuss, wenn diesem unser Etat vorgelegt werden wird. Zugleich aber bittet er auch die Mitglieder der Versammlung um kräftige Beteiligung bei den praktischen und literarischen Arbeiten der Gesellschaft.

Nachdem der Vorsitzende dem Redner gedankt, wird zur Wahl der satzungsgemäss ausscheidenden und verstorbenen Mitglieder des Vorstandes, sowie zu der des neuen Vorsitzenden geschritten.

Der Schriftführer erhebt Protest gegen die Verteilung einer Liste mit den neuen Candidaten, die dem Vorstande in seiner letzten Sitzung nicht vorgelegt worden ist, ebenso dagegen, dass der Vorsitzende von der Absicht, sein Amt niederzulegen und eine Neuwahl abzulehnen in der Vorstandssitzung kein Wort erwähnt und damit den Vorstandsmitgliedern die Möglichkeit benommen hat, sich über einen Vorschlag betr. eines neuen Vorsitzenden zu beraten, und verlässt die Versammlung.

Hierauf werden die Ergänzungswahlen zum Vorstande vorgenommen.

à 4 mètres de profondeur sous les Petites-Boutiques, dans la couche romaine. D'autres trouvailles, qu'on attribue généralement à la dernière époque de la Tène, indiquent que cette période était dans notre pays déjà romaine. Pour l'époque moyenne de la Tène il faut encore beaucoup de recherches et d'observations avant de pouvoir fixer un jugement.

Pour terminer, le rapporteur arrive à parler de notre déficit financier; il serait impossible de continuer à travailler avec un déficit pareil, tant au point de vue scientifique que sous le rapport financier. Il nous faudra donc transférer l'administration de notre musée à l'État, sous l'entière réserve de notre droit de propriété et établir un budget stable. C'est la voie qui nous a été officiellement indiquée. A cet égard le musée de Bonn pourrait servir de modèle. L'orateur sollicite à cet effet l'approbation de l'Assemblée et demande que ce projet soit recommandé à la bienveillance des membres du *Landesausschuss* lorsque le budget de notre Société leur sera soumis. Il prie en même temps l'Assemblée de participer largement aux travaux extérieurs et littéraires de la Société.

Le Président remercie l'orateur, et l'on passe à l'élection des membres du Comité sortants d'après les statuts ou décédés, ainsi qu'à celle du nouveau Président.

Le secrétaire proteste alors contre la distribution d'une liste de nouveaux candidats qui n'a pas été soumise au Comité dans sa dernière séance; il reproche aussi au Président d'avoir eu l'intention de se démettre de ses fonctions et de décliner une nouvelle élection, privant ainsi les membres du Comité de la faculté de délibérer et de s'entendre sur le choix d'un nouveau Président. Après cette protestation il quitte l'Assemblée.

Il est ensuite procédé aux élections complémentaires pour le renouvellement partiel du Comité.

Es erhalten: HHrn. Can. Keller 69, Dr. Seyboth 68, Dr. Schlumberger 49, Dr. E. Muller 41, Dr. Forrer 36, H. Stamm 34 Stimmen.

Diese Herren sind als Mitglieder des Vorstandes gewählt.

Bei der nachfolgenden Vorstandswahl erhält Herr Can. Keller von 65 abgeg. 64 Stimmen.

Hierauf schlägt das Vorstandsgmitglied Herr Salomon vor, Herrn Can. Dacheux zum Danke für seine langjährigen Bemühungen um die Gesellschaft als Ehrenvorsitzenden zu wählen, was durch Acclamation geschieht.

Schluss der Versammlung.

Ont obtenu: MM. le chanoine Keller 69, Dr Seyboth 68, Dr Schlumberger 49, Dr E. Müller 41, Dr Forrer 36, H. Stamm 34 voix.

Ces Messieurs sont élus membres du Comité.

Puis le Comité procède à l'élection de son Président; M. le chanoine Keller obtient 65 voix sur 64 votants.

Là-dessus M. Salomon, membre du Comité, propose de nommer M. le chanoine Dacheux *Président honoraire* à titre de reconnaissance pour les peines qu'il s'est données pour la Société pendant de longues années; cette nomination a lieu par acclamation.

Clôture de la séance.

Vorstands-Sitzung am 26. October 1900.

Vorsitzender: Kanonikus Keller.

Anwesend die Mitglieder: Binder, Forrer, Henning, Himly, Klem, Kurtz, Martin, Müller, Salomon, Schickelé, Seyboth und Winkler.

Entschuldigt: Herr Christmann.

Nachdem der Vorsitzende dem verstorbenen Mitglied und zweiten Vorsitzenden Herrn Direktor Barack einen warmen Nachruf gewidmet, wird zur Wahl des Bureau's geschritten.

Prof. Henning enthält sich der Abstimmung.

Durch Acclamation werden sodann gewählt: Zum Vize-Präsidenten: Herr Salomon; zum Schriftführer: Herr Prof. Müller; zum Kassirer: Herr Himly.

Der Vorsitzende berichtet über die finanzielle Lage der Gesellschaft, die sich als eine äusserst missliche herausstellt. Schritte, die der Vorsitzende bei der öffentlichen Behörde gethan, um einen entsprechenden Zuschuss zu erwirken, sind bis jetzt ohne positiven Erfolg geblieben.

Bei der hierauf folgenden Debatte wird von verschiedener Seite die Forderung gestellt, es möchten für die nächsten Jahre die Ausgaben auf das Allernothwendigste beschränkt werden.

Séance du Comité du 26 octobre 1900.

Président: M. le chanoine KELLER.

Présents: MM. Binder, Forrer, Henning, Himly, Klem, Kurtz, Martin, Müller, Salomon, Schickelé, Seyboth et Winkler.

Excusé: M. Christmann.

Après un pieux souvenir donné par le Président à M. Barack, vice-président de la Société, récemment décédé, on procède à l'élection du bureau.

M. le professeur Henning s'abstient du vote.

Sont nommés par acclamation: M. Salomon, vice-président, M. le professeur Müller, secrétaire, et M. Himly, trésorier.

Le Président rend compte de la situation financière de la Société, qui est réellement très grave. Les démarches faites auprès des autorités en vue d'obtenir une subvention proportionnée au déficit sont jusqu'ici demeurées sans résultat positif.

Pendant la discussion qui suit cet exposé on demande de divers côtés que les prochaines années les dépenses soient limitées au plus strict nécessaire.

Prof. Henning schlägt vor, bei dem Herrn Statthalter einen Zuschuss aus dem Dispositionsfonds zu erwirken. Schliesslich wird dieser Antrag angenommen in der Form, dass der Herr Vorsitzende, der zweite Vorsitzende und die Mitglieder Prof. Martin und Henning beauftragt werden beim Herr Statthalter vorzusprechen.

Weitere Mittheilungen des Vorsitzenden betreffen eine Bitte des Herrn Conservators Wolff um zeitweilige Ueberlassung von Zeichnungen aus dem Museum der Gesellschaft, zum Zweck einer Ausstellung, die Anmeldung der Herrn Ziegler, Fehrenbach und Pfannenstiel als Mitglieder, die Demission der Gemeinde Hüttenheim und der Mitglieder Schaufler aus Zabern, ferner eine eingegangene Notiz des Herrn von Müllenheim über eine im Museum befindliche Grabinschrift (Hans von Kandel) — an Herrn Ficker überwiesen — und endlich die von der Gesellschaft unterstützte Anfertigung elsässischer Grundkarten — Hrn. Bechstein überwiesen mit der Bemerkung, dass die Gesellschaft der übernommenen Verpflichtung nachzukommen habe, aber eine fernere Teilnahme an dem zwar recht schätzenswerten, den Zwecke der Gesellschaft aber fernerliegenden Unternehmen nicht angezeigt erscheine.

Hierauf wird die Sitzung geschlossen.

M. le professeur Henning propose de solliciter auprès de M. le Statthalter une subvention sur le *Dispositionsfonds*. Cette proposition finit par être adoptée en ce sens que le Président, le vice-président et MM. les prof. Martin et Henning sont chargés de faire une démarche à ce sujet chez M. le Statthalter.

Le Président communique ensuite au Comité: demande de M. le conservateur Wolff concernant le dépôt temporaire de dessins de monuments d'Alsace appartenant à notre Société dans l'Exposition qui doit avoir lieu en printemps prochain; présentation de MM. Ziegler, Fehrenbach et Pfannenstiel comme membres; démission de la commune de Hüttenheim et de M. Schauffler de Saverne; note de M. de Müllenheim sur une inscription funéraire (Hans von Kandel) qui se trouve au musée (note transmise à M. Ficker); enfin exécution subventionnée par la Société, des *Grundkarten* d'Alsace (confiée à M. Bechstein), avec la remarque que la Société devra sans doute remplir les engagements pris, que cependant une participation ultérieure à l'œuvre, très estimable d'ailleurs, mais trop éloignée du but que poursuit la Société, ne paraissait pas opportune.

Puis la séance est close.

Vorstands-Sitzung am 2. November 1900.

Vorsitzender: Kanonikus Koller.

Anwesend die Mitglieder: Binder, Christmann, Forrer, Henning, Himly, Klem, Kurtz, Martin, Müller, Salomon, Schickelé, Seyboth und Winkler.

Entschuldigt: Herr S. Glück.

Demissionirt haben: HHrn. A. Kieffer und Doctor Metzenthin, Strassburg.

Herr Christmann übergibt der Gesellschaft eine Reihe von photographischen Aufnahmen, wofür ihm gedankt wird.

Nach Verlesung des Protokolls der letzten Sitzung durch den Schriftführer berichtet der Vorsitzende über die beim Herrn Statthalter ge-

Séance du Comité du 2 novembre 1900.

Président: M. le chanoine KELLER.

Présents: MM. Binder, Christmann, Forrer, Henning, Himly, Klem, Kurtz, Martin, Müller, Salomon, Schickelé, Seyboth et Winkler.

Excusé: M. Glück.

Ont démissionné: MM. A. Kieffer et Dr Metzenthin à Strasbourg.

M. Christmann remet à la Société une série de vues photographiques. Remercîments.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par le secrétaire le Président rend compte des démarches faites auprès du Statthalter dans

thanen Schritte zur Erlangung einer Subvention aus dem Dispositionsfonds. Der Erfolg war ein durchaus erfreulicher.

Der Herr Statthalter erklärte sich bereit, zehn Exemplare des *Hortus deliciarum* auf Kosten des Dispositionsfonds zu übernehmen.

Ferner wurde der Gesellschaft für das Jahr 1903 eine Unterstützung von 5000 ℳ unter bestimmten Bestimmungen zugesagt.

Folgt der Bericht des Kassierers aus dem zu entnehmen ist, dass die Gesellschaft im Jahre 1900 bereits ausgegeben: für die Beaufsichtigung des Museums: 1) 150 + 108 ℳ; weitere 150 + 108 ℳ sind noch zu bezahlen; 2) für das Bureau: 1400 + 80 + 90 + 16 ℳ; zu bezahlen bleiben 1000 + 70 + 90 + 16 ℳ; 3) für Bureaubedienung und Porti: 490 ℳ; bleiben 110 ℳ; 4) für Feuerversicherung bleiben 60 ℳ; 5) für Unterhalt des Museums und Neuanschaffungen: ℳ 1283,30; 6) für Bibliothek bleiben 54 ℳ: 7) für Ausgrabungen: 292 ℳ; bleiben ℳ 46,40 + ℳ 258,60; 8) für Unterhaltung von Denkmälern nichts; 9) für Veröffentlichungen: 2300 ℳ; ferner als Extraordinarium für Transportkosten: 597 ℳ; für Preisarbeit: 300 ℳ; macht im Ganzen eine Ausgabe von ℳ 7106,30; eine vorausgesehene Ausgabe von 1968 und eine Gesammtausgabe von ℳ 9075,30.

Nach Genehmigung mit Bezug auf die durch die Ausgrabungen in Strassburg verursachten bedeutenden Mehrkosten dieser Aufstellung wird der Vorschlag durch den Vorstand angenommen, die Stadt um einen weiteren Zuschuss anzugehen.

Prof. Henning berichtet hierauf über die von der Gesellschaft gekrönte Preisarbeit: *Die Hügelgräber des Elsass* betreffend.

Da nach den Aussagen des Herrn Berichterstatters das Ministerium einen Zuschuss von 3000 ℳ in Aussicht stellt, erklärt der Vorstand den Druck der Arbeit des Herrn Naue auf ihre Kosten übernehmen zu wollen, unter der Bedingung, dass die Herstellungskosten 3600 ℳ nicht übersteigen.

le but d'obtenir une subvention sur le *Dispositionsfonds*. Le résultat a été des plus satisfaisants.

M. le Statthalter se déclare prêt à acquérir aux frais du *Dispositionsfonds* dix exemplaires de l'*Hortus deliciarum*.

En outre il a été promis à la Société, pour l'année 1903, sous des conditions déterminées, une subvention de 5000 ℳ

Suit le rapport du caissier, d'où il résulte que la Société a déjà dépensé pendant l'année 1900: pour la surveillance du musée: 1° 150 + 108 ℳ, 150 + 108 autres ℳ sont encore à payer; 2° pour le bureau: 1400 + 80 + 90 + 16 ℳ; il reste à payer 1000 + 70 + 90 + 16 ℳ; 3° pour le service du bureau et pour ports: 490 ℳ; reste à payer 110 ℳ; 4° pour l'assurance contre l'incendie, reste à payer 60 ℳ; 5° pour l'entretien du musée et pour nouvelles acquisitions: ℳ 1283,30; 6° pour bibliothèque, reste à payer 54 ℳ; 7° pour fouilles: 292 ℳ, reste à payer ℳ 46,40 + 258,60; 8° pour l'entretien de monuments, néant; 9° pour publications: 2300 ℳ; en outre: dépenses extraordinaires pour frais de transport: 597 ℳ; pour prix du concours: 300 ℳ; soit ensemble une dépense déjà faite de ℳ 7106,30; une dépense encore à faire de 1968 ℳ; au total une dépense de ℳ 9075,30.

Après approbation de cet état, eu égard aux frais supplémentaires considérables occasionnés par les fouilles à Strasbourg, le Comité vote la proposition de solliciter également une subvention de la ville.

Puis M. le professeur Henning rend compte du travail de concours accepté par la Société: *Les tertres funéraires de l'Alsace.*

Comme, d'après les communications du rapporteur, le Ministère fait prévoir une subvention de 3000 ℳ, le Comité se déclare prêt à entreprendre l'impression du travail aux frais de la Société, à la condition que ces frais ne dépassent pas 3600 ℳ.

Herr Christmann theilt mit, dass er die nötigen Schritte thun wird, um aus dem schriftlichen Nachlasse des verstorbenen Conservators des Zabernen Museums, die archäologisch wichtigern Bestandteile für das Museum zu acquiriren.

Eine Offerte des Buchhändlers Schlesier, aus Strassburg, bez. Uebernahme der noch vorhandenen Exemplare des *Hortus deliciarum* wird im Prinzip angenommen. Jedoch soll zuerst eine Uebersicht über den Bestand des Vorrates gewonnen werden.

Der Vorsitzende gibt dem Vorstande Kenntnis von einem Schreiben des Herrn Fastinger seine Honorare betreffend.

Der Tübinger Bibliothek, welche ein Exemplar der *Mitteilungen* zu erwerben wünscht, wird ein solches um den Vergünstigungspreis von 80 ℳ angeboten werden.

Hierauf Schluss der Sitzung.

M. Christmann s'offre à faire les démarches nécessaires dans le but d'acquérir pour notre musée les œuvres posthumes les plus importantes au point de vue archéologique laissées par le conservateur récemment décédé du musée de Saverne.

Une offre du libraire Schlesier de Strasbourg, relative à la reprise des exemplaires encore existants de l'*Hortus deliciarum*, est acceptée en principe. On devra cependant au préalable dresser un inventaire de la provision disponible.

Le Président donne connaissance au Comité d'une lettre de M. Fastinger concernant une gratification anciennement promise.

Un exemplaire du *Bulletin* sera offert au prix de faveur de 80 ℳ à la bibliothèque de Tübingen, qui désire en faire l'acquisition.

Là-dessus clôture de la séance.

Vorstands-Sitzung am 14. Dezember 1900.

Vorsitzender: Kanonikus Keller.

Anwesend die Mitglieder: Binder, Forrer, Henning, Himly, Martin, Müller, Klem, Salomon, Seyboth.

Entschuldigt: Herr Ficker.

Demissionirt haben: HHrn. Kuehn, Colmar; Rœsch, Rodern.

Der Vorsitzende verliest das Schreiben des Ministeriums, durch welches der Gesellschaft ein Zuschuss von 5000 ℳ für das Jahr 1903 zugesichert wird, unter der Bedingung, dass bis dorthin alle Schulden derselben bis auf 5000 ℳ getilgt sein werden und übergibt eine Rechnung des Frauenstiftes von 500 ℳ für Arbeiten und geliefertes Material gelegentlich der in Strassburg vorgenommenen Ausgrabungen.

Hierauf wird ein Beschluss vom Sommer 1900 die Veröffentlichung von literarischen Arbeiten über die betreffenden Ausgrabungen angesichts der finanziellen Lage zurückgenommen.

Séance du Comité du 14 décembre 1900.

Président: M. le chanoine KELLER.

Présents: MM. Binder, Forrer, Henning, Himly, Martin, Müller, Klem, Salomon, Seyboth.

Excusé: M. Ficker.

Ont démissionné: MM. Kuehn, Colmar; Rœsch, Rodern.

Le Président donne lecture de la lettre du Ministère, d'après laquelle une subvention est assurée à la Société pour l'année 1903, à la condition que jusque-là toutes ses dettes soient éteintes jusqu'à concurrence de 5000 ℳ, et remet une facture de 500 ℳ de l'Œuvre-Notre-Dame pour travaux et matériaux fournis à l'occasion des fouilles entreprises à Strasbourg.

Une décision prise au cours de l'été 1900, et relative à la publication de travaux littéraires sur ces fouilles, est rapportée en raison de la situation financière.

Prof. Henning berichtet dann über die letzten durch die Ausgrabungen bedingten und von ihm gemachten Ausgaben. Eine Summe von 55 ℳ für zwei Aufseher bei diesen Arbeiten wird bewilligt.

Weitere Ausgaben für Instandsetzung des Museums werden von Herrn Prof. Henning in Aussicht gestellt.

Da weder hiefür noch für den Gehalt des Assistenten die nöthigen Fonds vorhanden sind, schlägt Prof. Henning vor, den Herrn Bürgermeister, der dem Herrn Vorsitzenden bereits eine wenig günstige diesbezügliche Erklärung abgegeben hatte, nochmals um einen entsprechenden Zuschuss aus der städtischen Kasse anzugehen. — Der Antrag wird angenommen.

Der Kassierer theilt das für das nächste Jahr von ihm vorgeschlagene Budget mit, dessen endgültige Besprechung auf die folgende Sitzung verschoben wird.

Der Vorstand beschliesst sodann die Restauflage des *Hortus deliciarum* an den Buchhändler Schlesier unter den von ihm vorgeschlagenen Bedingungen mit Ausschluss des Passus bezw. des Zustandes der vorhandenen Exemplare zu veräussern.

Endlich wird beschlossen auf den weiteren Bezug des (Trierer) Correspondenzblattes angesichts der finanziellen Lage der Gesellschaft einstweilen zu verzichten.

M. le professeur Henning rend compte des dépenses faites par lui pour les fouilles de ces derniers temps. Une somme de 55 ℳ est votée pour deux surveillants employés à l'occasion de ces fouilles. Il fait prévoir de nouvelles dépenses pour la mise en état du musée.

Les fonds nécessaires n'étant pas disponibles ni pour ces dépenses, ni pour les appointements de l'assistant, M. le professeur Henning propose de solliciter encore une fois auprès de M. le Maire, malgré la réponse peu favorable que celui-ci vient de donner à notre président, une subvention avenante prise sur la caisse municipale. — La proposition est adoptée.

Le caissier donne communication du budget proposé par lui pour l'année prochaine; la discussion définitive en est remise à la prochaine séance.

Le Comité décide ensuite de vendre au libraire Schlesier le restant de l'édition de l'*Hortus deliciarum* aux conditions offertes par lui, en supprimant toutefois le passage relatif à l'état de conservation des exemplaires disponibles.

Enfin il est décidé, en présence de la situation financière de la Société, de renoncer jusqu'à nouvel ordre à l'abonnement du *Correspondenzblatt* de Trêves.

Vorstands-Sitzung am 28. Dezember 1900.

Vorsitzender: Kanonikus Keller.

Anwesend die Mitglieder: Binder, Ficker, Forrer, Henning, Himly, Kurtz, Klem, Martin, Müller, Salomon, Seyboth, Schickelé.

Professor Euting, Mitglied der Gesellschaft, wohnt der Sitzung bei.

Herr Vorsitzender Keller berichtet über die gemeinschaftlich mit Herrn Prof. Henning beim Bürgermeister gethanen Schritte behufs Erlangung einer grösseren Unterstützung seitens der Stadt. Diese Schritte haben zu keinem günstigen Resul-

Séance du Comité du 28 décembre 1900.

Président: M. le chanoine KELLER.

Présents: MM. Binder, Ficker, Forrer, Henning, Himly, Kurtz, Klem, Martin, Müller, Salomon, Seyboth, Schickelé.

M. le professeur Euting, membre libre de la Société, assiste à la séance.

M. le Président rend compte des démarches entreprises de concert avec M. le professeur Henning auprès du Maire pour obtenir une subvention plus importante de la ville. Ces démarches n'ont pas eu de résultat favorable et

tate geführt und die Gesellschaft wird sich daher wohl in die unangenehme Lage versetzt sehen dem Assistenten am Museum zu kündigen.

Die Herren Martin, Ficker und Euting betonen die Unentbehrlichkeit des Assistenten.

Prof. Henning ist der Ansicht, dass der vorgelegte Budgetentwurf im allgemeinen ein günstigeres Bild der Finanzlage darbiete. Im Ministerium habe man ihm einen Zuschuss von 3000 statt 1000 ℳ für das folgende Jahr in Aussicht gestellt und auch von der Stadt würde wohl noch mehr zu erlangen sein. Hierauf werden auf seinen Vorschlag hin die einzelnen Posten des Budgets diskutirt und es ergibt sich die Möglichkeit einer Ersparnis von 700 ℳ Da aber eine Bilanzirung des Budgets sich aus dieser Ersparnis nicht ergibt, wird der Vorschlag des Herrn Binder angenommen, die Herren Seyboth und Ficker zu veranlassen nochmals die Situation der Gesellschaft und die Nothwendigkeit einer Unterstützung derselben seitens der Stadt angesichts der im Interesse letzterer noch zu unternehmenden Ausgrabungen beim Bürgermeister zur Sprache zu bringen.

Die definitive Regelung der Angelegenheit wird bis zur nächsten Sitzung verschoben.

par suite la Société se trouvera sans doute dans la pénible nécessité de dénoncer son emploi à l'assistant du musée.

MM. Martin, Ficker et Euting insistent sur l'indispensable nécessité de garder l'assistant.

M. le professeur Henning est d'avis que le budget proposé au Comité présente dans son ensemble une image moins défavorable de la situation financière. Au Ministère on lui a promis pour l'année prochaine une subvention de 3000 au lieu de 1000 ℳ et probablement aussi il sera possible d'obtenir un secours plus considérable de la ville. Sur sa proposition on discute ensuite les divers articles du budget et l'on arrive ainsi à une économie de 700 ℳ Toutefois, comme cette économie ne suffit pas pour contrebalancer le déficit, on adopte la proposition de M. Binder, d'après laquelle MM. Seyboth et Ficker se rendront encore une fois chez M. le Maire pour exposer la situation de la Société et la nécessité de lui allouer un secours exceptionnel en raison des fouilles encore à entreprendre dans l'intérêt de la ville.

Le règlement définitif de l'affaire est donc renvoyée à la prochaine séance.

Vorstands-Sitzung vom 15. März 1901.

Vorsitzender: Kanonikus Keller.

Anwesend die Mitglieder: Binder, Forrer, Henning, Himly, Martin, Müller, Salomon und Schlosser.

Entschuldigt die Mitglieder: Christmann, Ficker, Klem und Schickelé.

Herr Seyboth berichtet über den günstigen Erfolg der bei der städtischen Behörde unternommenen Schritte. Eine bedeutende Unterstützung seitens der Stadt ist für die nächste Zeit zu erwarten.

Der Vorsitzende teilt ein Schreiben der Vogesenclub-Sektion Barr mit, bezüglich seiner Beihülfe zur Restaurirung der Ruine Spesburg. — Wird an Herrn Conservator Wolf überwiesen.

Séance du Comité du 15 mars 1901.

Président : M. le chanoine KELLER.

Présents: MM. Binder, Forrer, Henning, Himly, Martin, Müller, Salomon et Schlosser.

Excusés: MM. Christmann, Ficker, Klem et Schickelé.

M. Seyboth réfère sur le résultat favorable des démarches faites auprès de l'autorité municipale. On peut s'attendre à une subvention importante de la part de la ville dans un temps rapproché.

Le Président communique une lettre de la section du Club vosgien de Barr, relative à un secours pour la restauration de la ruine du Spesburg. — Transmis à M. le conservateur Wolf.

Eine Einladung des Vereins für Geschichte und Altertumskunde zu Frankfurt a/M. bezw. des Verbandes süd- und westdeutscher Vereine für römisch - germanische Altertumsforschung zu einer Versammlung zu Trier am 11. und 12. April wird dem Vorstande zur Kenntnis gegeben.

Il est donné connaissance au Comité d'une invitation de la Société d'histoire et d'archéologie à Francfort-sur-le-Mein, ou plutôt de l'Union des Sociétés du sud et de l'ouest de l'Allemagne pour les recherches sur les antiquités germano-romaines, à une assemblée qui aura lieu à Trêves les 11 et 12 avril.

Für das von Herrn Lehrer Walter (Rufach) der Gesellschaft geschenkte Exemplar seines Buches: *Urkundenbuch der Pfarrei Rufach,* spricht der Vorstand seinen Dank aus. Der Veröffentlichung weiterer Arbeiten des Verfassers: *Ueber das Strassburger Baarfüsserkloster und Alsatia sepulta* sieht er mit Interesse entgegen.

Le Comité exprime ses remercîments à M. l'instituteur Walter (Rouffach) pour l'exemplaire offert à la Société de son livre qui a pour titre: *Livre des documents de la paroisse de Rouffach.* Il attend avec intérêt la publication annoncée d'autres travaux de l'auteur: *Sur le couvent strasbourgeois des Carmes déchaussés* et l'*Alsatia sepulta.*

Zur Einladung des Herrn Conservators Wolf zum Besuche der Ausstellung von Reproduktionen der klassirten Denkmäler des Elsass soll auf Vorschlag des Herrn Binder in der Form Folge geleistet werden, dass alle Mitglieder der Gesellschaft vom Vorstande durch Circular eingeladen werden, zu dem Zwecke sich an einem bestimmten Tage im Schlosse einzufinden.

Quant à l'invitation de M. le conservateur Wolf, à visiter l'exposition des dessins des monuments classés d'Alsace, on y donnera suite, et, sur la proposition de M. Binder, tous les membres de la Société seront invités par circulaire de la part du Comité à se trouver dans ce but au Château un jour fixé.

Herr Rothenberger, Regierungssekretär in Metz, übersendet die zweite Grundkarte (Saarburg-Schirmeck).

M. Rothenberger, secrétaire du gouvernement à Metz, envoie la deuxième *Grundkarte* (Sarrebourg-Schirmeck).

Prof. Henning übergibt seitens des Herrn Naue Nachbildungen von einem Schwert und einem Dolch von Bronze, wofür gedankt wird.

M. le professeur Henning remet, de la part de M. Naue, des reproductions d'une épée et d'un poignard en bronze. Remercîments.

Bezüglich der auf einem neu entdeckten Grabfelde (Königshofen) gefundenen 30 Urnen wird Herr Prof. Henning mit Herrn Rodemer (Schlösselweg 25) in Verhandlung treten.

Relativement aux 30 urnes trouvées dans un cimetière nouvellement découvert (Königshofen), M. le professeur Henning se mettra en rapport avec M. Rodemer (Schlösselweg, 25).

Eine Reihe von präparirten Gegenständen sind aus Mainz zurückgekommen.

Une série d'objets antiques préparés sont revenus de Mayence.

Prof. Henning wird beauftragt für die vorzügliche Arbeit den Dank der Gesellschaft auszusprechen.

M. le professeur Henning est chargé d'exprimer les remercîments de la Société pour cet excellent travail.

Schluss der Sitzung.

Clôture de la séance.



Rechnungen 1898—1899, 1899—1900, 1900—1901.

Compte rendu des Recettes et Dépenses des exercices 1898—1899, 1899—1900, 1900—1901.

Rechnung 1898/99.

Einnahmen.

Ordentliche Einnahmen.

		ℳ
Kapitel	I. Beiträge der Mitglieder, 535 à 8 ℳ	4,280 —
»	II. Zinsen von Kapitalien und von der Bank	146 11
»	III. Zuschüsse des Kaiserl. Ministeriums, der Bezirke Ober- und Unter-Elsass sowie der Stadt Strassburg 1,000 + 400 + 600 + 500....	2,500 —
	Summe der ordentlichen Einnahmen ...	6,926 11

Ausserordentliche Einnahmen.

1. Rechnungs-Ueberschuss aus 1897/98....	5,330 69	
2. Verkauf von Exemplaren des *Hortus deliciarum*	438 —	
3. Zurückerstattete Steuern für das Heidenhaus in Rosheim	3 98	
Summe der ausserordentlichen Einnahmen ...		5,772 67
Summe aller Einnahmen ...		12,698 78

Compte rendu des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1898/99.

A. Recettes.

I. Recettes ordinaires.

			ℳ
Chapitre I.	Cotisations des membres de la Société, 535 à 8 ℳ		4,280 —
» II.	Intérêts de fonds déposés à la banque		146 11
» III.	Subventions du Ministère impérial . .	1,000 —	
	» des départements de la Haute- et Basse-Alsace	1,000 —	
	» de la ville de Strasbourg	500 —	
			2,500 —
	Total des recettes ordinaires		6,926 11

II. Recettes extraordinaires.

1° Reliquat de l'exercice 1897/98	5,330 69	
2° Vente d'exemplaires du *Hortus deliciarum*	438 —	
3° Restitution de l'impôt payé pour la maison antique de Rosheim, dite *Heidenhaus* . .	3 98	
Total des recettes extraordinaires		5,772 67
Total de toutes les recettes		12,698 78

Ausgaben.

Fortdauernde Ausgaben.

Kapitel I. *Verwaltungskosten.*	ℳ	
1. Aufsicht über das Museum	404 —	
2. Hilfeleistung bei den Büreau-, Kassen- und Bibliotheksgeschäften	372 —	
3. Porto- und Frachtkosten, Versendung der *Mitteilungen* und des *Hortus*, sowie Büreaubedürfnisse	969 06	
4. Erhebung der Beiträge und Bankspesen	195 05	
5. Unterhaltung des Museumslokals und des Mobiliars, sowie Kosten der Feuerversicherung	130 96	
6. Vermehrung der Bibliothek	95 94	ℳ
Summe Kapitel I		2,167 01
Kapitel II. *Ausgrabungen, Unterhaltung von Denkmälern und Erwerbungen für das Museum.*		
1. Ausgrabungen	785 90	
2. Unterhaltungsarbeiten an Denkmälern	1,507 25	
3. Erwerbungen für das Museum	137 10	
Summe Kapitel II		2,430 25
Kapitel III. *Veröffentlichungen der Gesellschaft*		1,123 16
Summe der fortdauernden Ausgaben		5,720 42

Ausserordentliche Ausgaben.

1. Herausgabe des *Hortus deliciarum*		2,223 50
Summe aller Ausgaben		7,943 92
Die Einnahmen betragen		12,698 78
Verleibt Ueberschuss		4,754 86
welcher besteht in:		
1. Kassenbestand	634 96	
2. Bankguthaben	1,888 95	
3. 2,400 ℳ Werthpapiere zum Ankaufspreis von	2,230 95	
		4,754 86

B. Dépenses.

I. Dépenses ordinaires.

Chapitre I. *Frais d'administration.*	ℳ	
1° Pour les gardiens du Musée	404 —	
2° Allocations pour divers services du bureau, de la caisse et de la bibliothèque	372 —	
3° Frais de bureaux, d'affranchissements et de ports pour l'expédition du *Bulletin* et du *Hortus deliciarum*	969 06	
4° Recouvrement des cotisations	195 05	
5° Entretien du local du Musée, du mobilier et assurance contre l'incendie	130 96	
6° Pour la bibliothèque	95 94	ℳ
Total du chapitre I		2,167 01
Chapitre II. *Fouilles, entretien de monuments et acquisitions pour le Musée.*		
1° Fouilles	787 90	
2° Travaux d'entretien	1,507 25	
3° Acquisitions pour le Musée	137 10	
Total du chapitre II		2,430 25
Chapitre III. *Publications de la Société*		1,123 16
Total des dépenses ordinaires		5,720 42

II. Dépenses extraordinaires.

Publication du *Hortus deliciarum*	2,223 50
Total de toutes les dépenses	7,943 92

Résumé.

Les recettes se sont élevées à		12,698 78
Les dépenses effectuées sont de		7,943 92
D'où résulte un excédent de recettes de		4,754 86
dont: 1° en caisse	634 96	
2° en banque	1,888 95	
3° 2,400 en titres dont le prix d'achat a été de	2,230 95	
		4,754 86

Rechnung 1899/1900.

Einnahmen.

Ordentliche Einnahmen.

			ℳ
Kapitel I.	Beiträge der Mitglieder, 553 à 8 ℳ		4,424 —
» II.	Capital- und Conto-Corrent-Zinsen		106 28
» III.	Zuschüsse von dem Kaiserl. Ministerium	2,000 —	
	» » den Bezirken Ober- und Unter-Elsass	1,000 —	
	» » der Stadt Strassburg. . .	500 —	3,500 —
	Summe der ordentlichen Einnahmen . . .		8,030 28

Ausserordentliche Einnahmen.

1. Rechnungsüberschuss aus 1898/99:			
a) Kassenbestand	634 96		
b) Bankguthaben	1,888 95		
c) Verkauf der Werthpapiere (Verkaufspreis)	2,341 30	4,865 21	
2. Verkauf von Exemplaren der *Mittheilungen* und des *Hortus*		408 —	
3. Zuschüsse zur Herstellung von Grundkarten:			
a) Von dem Kais. Ministerium . .	1,000 —		
b) » der Industrie-Gesellschaft in Mülhausen	400 —	1,400 —	
Summe der ausserordentlichen Einnahmen . .			6,673 21
Summe aller Einnahmen . . .			14,703 49

Compte rendu des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1899/1900.

A. Recettes.

I. Recettes ordinaires.

			ℳ
Chapitre I.	Cotisations des membres de la Société, 553 à 8 ℳ		4,424 —
» II.	Intérêts de fonds déposés à la banque		106 28
» III.	Subvention du Ministère impérial . . .	2,000 —	
	» de la Haute- et Basse-Alsace	1,000 —	
	» de la ville de Strasbourg .	500 —	3,500 —
	Total des recettes ordinaires		8,030 28

II. Recettes extraordinaires.

1° Reliquat de l'exercice 1898/99 :			
a) en caisse	634 96		
b) en banque	1,888 95		
c) vente de titres (prix de la vente)	2,341 30	4,865 21	
2° Vente d'exemplaires de *Bulletin* et du *Hortus*		408 —	
3° Subventions pour la publication des *Grundkarten* :			
a) du Ministère impérial	1,000 —		
b) de la Société industrielle de Mulhouse	400 —	1,400 —	
Total des recettes extraordinaires			6,673 21
Total de toutes les recettes			14,703 49

Ausgaben.

Fortdauernde Ausgaben.

	ℳ	ℳ
Kapitel I. *Verwaltungskosten.*		
1. Beaufsichtigung des Museums	468 25	
2. Hilfeleistung bei Besorgung der Büreau-, Kassen- und Bibliotheksgeschäfte	372 —	
3. Besoldung der Assistenten	1,480 —	
4. Porto- und Frachtkosten sowie Versendung der *Mitteilungen* und des *Hortus* und Einziehung der Beiträge	531 43	
5. Unterhaltung des Museumslokals und des Mobiliars sowie Kosten der Feuerversicherung	467 44	
6. Vermehrung der Bibliothek	56 70	
Summe Kapitel I		3,375 82
Kapitel II. *Ausgrabungen, Unterhaltung von Denkmälern und Erwerbungen für das Museum.*		
1. Ausgrabungen	1,127 50	
2. Unterhaltungsarbeiten an Denkmälern	2,934 89	
3. Erwerbungen für das Museum	494 —	
Summe Kapitel II		4,556 39
Kapitel III. *Veröffentlichungen der Gesellschaft*		2,910 —
Summe der fortdauernden Ausgaben		10,842 21

Ausserordentliche Ausgaben.

1. Herausgabe des *Hortus deliciarum*	2,490 —	
2. Herstellung von Grundkarten	582 55	
Summe der ausserordentlichen Ausgaben		3,072 55
Summe der fortdauernden Ausgaben		10,842 21
Summe aller Ausgaben		13,914 76
Die Einnahmen betragen		14,703 49
Verbleibt Bestand		788 73
welcher besteht in:		
a) Cassabestand	252 68	
b) Bankguthaben	536 05	
		788 73

B. Dépenses.

I. Dépenses ordinaires.

Chapitre I. *Frais d'administration.*	ℳ	
1° Pour les gardiens du Musée	468 25	
2° Allocations pour divers services du bureau, de la caisse et de la bibliothèque	372 —	
3° Traitement de l'assistant	1,480 —	
4° Frais de bureaux, d'affranchissements et de ports pour l'expédition du *Bulletin* et du *Hortus deliciarum* ainsi que pour le recouvrement des cotisations	531 43	
5° Assurance contre l'incendie et entretien du local du Musée et du mobilier	467 44	
6° Pour la bibliothèque	56 70	ℳ
Total du chapitre I		3,375 82
Chapitre II. *Fouilles, entretien de monuments et acquisitions pour le Musée.*		
1° Fouilles	1,127 50	
2° Travaux d'entretien à divers monuments	2,984 89	
3° Acquisitions pour le Musée	494 —	
Total du chapitre II		4,556 39
Chapitre III. *Publications de la Société*		2,910 —
Total des dépenses ordinaires		10,842 21

II. Dépenses extraordinaires.

1° Publication du *Hortus deliciarum*	2,490 —	
2° » de la première carte des *Grundkarten*	582 55	
Total des dépenses extraordinaires		3,072 55
Total de toutes les dépenses		13,914 76

Résumé.

Les recettes se sont élevées à		14,703 49
Les dépenses effectuées sont de		13,914 76
D'où résulte un excédent de recettes de		788 73
dont 1° en caisse	252 68	
2° en banque	536 05	788 73

Rechnung 1900/01.

Einnahmen.

Ordentliche Einnahmen.

				ℳ
Kapitel	I.	Beiträge der Mitglieder, 539 à 8 ℳ		4,312 —
»	II.	Conto-Corrent-Zinsen		49 60
»	III.	Zuschüsse :		
		a) Von dem Kaiserl. Ministerium .	3,000 —	
		b) » der Stadt Strassburg. . . .	1,500 —	
		c) » den Bezirken Ober- und Unter-Elsass 400 + 600. . . .	1,000 —	5,500 —
		Summe der ordentlichen Einnahmen . . .		9,861 60

Ausserordentliche Einnahmen.

1. Rechnungsüberschuss aus 1899/1900	788 73	
2. Verkauf von Exemplaren des *Hortus* und der *Mitteilungen*.	2,283 25	
3. Rückerstattung eines nicht verwendeten Betrags von dem Comite in Colmar	100 —	
4. Zuschuss des Ministeriums zur Herstellung von Grundkarten II. Rate.	1,000 —	
Summe der ausserordentlichen Einnahmen . .		4,171 98
Summe aller Einnahmen . . .		14,033 58

Compte rendu des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1900/01.

A. Recettes.

I. Recettes ordinaires.

			ℳ
Chapitre I.	Cotisations des membres de la Société, 539 à 8 ℳ		4,312 —
» II.	Intérêts des fonds déposés à la banque		49 60
» III.	Subventions :		
	a) du Ministère impérial	3,000 —	
	b) de la ville de Strasbourg	1,500 —	
	c) des départements de la Haute- et de la Basse-Alsace.	1,000 —	5,500 —
	Total des recettes ordinaires		9,861 60

II. Recettes extraordinaires.

1. Reliquat de l'exercice 1899/1900.	788 73	
2. Vente d'exemplaires du *Hortus deliciarum* .	2,283 25	
3. Restitution du montant d'une allocation du Comité de Colmar.	100 —	
4. Subvention du Ministère pour les *Grundkarten*.	1,000 —	
Total des recettes extraordinaires		4,178 98
Total de toutes les recettes		14,033 58

Ausgaben.

Fortdauernde Ausgaben.

	ℳ	ℳ
Kapitel I. *Verwaltungskosten.*		
1. Beaufsichtigung des Museums	505 25	
2. Besoldung des Assistenten	2,400 —	
3. Hilfeleistung bei den Büreau-, Kassen- und Bibliotheksgeschäften	372 —	
4. Porto- und Frachtkosten, Versendung der Veröffentlichungen und Büreaubedürfnisse	634 62	
5. Unterhaltung des Museumslokals und des Mobiliars sowie für Feuerversicherung	991 20	
6. Vermehrung der Bibliothek	87 —	
Summe Kapitel I		4,990 07
Kapitel II. *Ausgrabungen, Unterhaltung von Denkmälern und Erwerbungen für das Museum.*		
1. Ausgrabungen	370 53	
2. Unterhaltung von Denkmälern des Museums.	1,401 46	
3. Erwerbungen für das Museum	250 —	
Summe Kapitel II		2,021 99
Kapitel III. *Veröffentlichungen der Gesellschaft.*		589 50
Summe der fortdauernden Ausgaben		7,601 56

Ausserordentliche Ausgaben.

1. Herausgabe des *Hortus deliciarum*	3,330 17	
2. Für Lösung einer Preisaufgabe über elsässische Grabhügelfunde	300 —	
3. Herstellung von Grundkarten, Blatt II.	568 16	
Summe der ausserordentlichen Ausgaben		4,198 33
Summe der fortdauernden Ausgaben		7,601 56
Summe aller Ausgaben		11,799 89
Die Einnahmen betragen		14,033 58
Verbleibt Bestand		2,233 69
wovon: in der Kasse	648 04	
bei der Bank	1,585 65	
	2,233 69	
Von diesem Saldo muss jedoch für nicht ausgegebenen Zuschuss für die Grundkarten abgezogen werden		1,249 29
Das Effektiv-Saldo ist somit		984 40

Ausserdem schuldete die Gesellschaft noch am 31. März 1901 ℳ 13,781 15.

B. Dépenses.

I. Dépenses ordinaires.

Chapitre I. *Frais d'administration.*

	ℳ	
1° Pour les gardiens du Musée	505 25	
2° Traitement de l'assistant	2,400 —	
3° Allocation pour divers services du bureau, de la caisse et de la bibliothèque	372 —	
4° Frais de bureau, d'affranchissements, etc.	634 62	
5° Entretien du local du musée et du mobilier et assurance contre l'incendie	991 20	
6° Pour la bibliothèque	87 —	ℳ
Total du chapitre I		4,990 07

Chapitre II. *Fouilles, entretien de monuments et acquisitions pour le Musée.*

1° Fouilles	370 53	
2° Travaux d'entretien de monuments du Musée	1,401 46	
3° Acquisitions pour le Musée	250 —	
Total du chapitre II		2,021 99

Chapitre III. *Publications de la Société*		589 50
Total des dépenses ordinaires		7,601 56

II. Dépenses extraordinaires.

1° Publication du *Hortus deliciarum*	3,330 17	
2° Prix pour le travail sur les *tumuli* alsaciens.	300 —	
3° *Grundkarten*, 2e feuille	568 16	
Total des dépenses extraordinaires		4,198 33
Total de toutes les dépenses		11,799 89

Résumé.

Les recettes se sont élevées à		14,033 58
Les dépenses effectuées sont de		11,799 89
D'où résulte un excédent de recettes de		2,233 69
dont 1° en caisse	648 04	
2° à la banque	1,585 65	
	2,233 69	

Il faut toutefois déduire de ce solde les subventions non dépensées pour les *Grundkarten*, soit	1,249 29
Le solde effectif est donc de	984 40

Les dettes de la Société se montaient, en outre, au 31 mars 1901, à la somme de ℳ 13,781 15.

FUNDBERICHTE

UND

KLEINERE NOTIZEN.

DIE ARCHÄOLOGISCHEN FUNDE VON EGISHEIM.

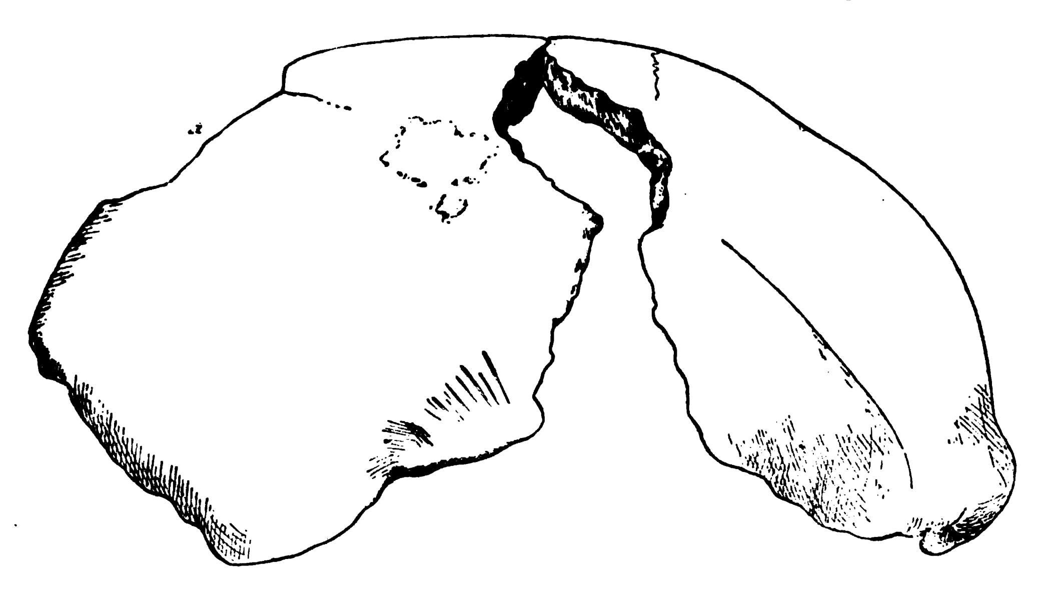
1888—1898.

(Mit 17 Tafeln.)

»Die Zeit, die Allbestatterin,
Sie furcht und pflüget sonder Ruh',
Und jede Furche, die sie pflügt,
Deckt schollernd ein Jahrhundert zu.«
(WEBER.)

Einleitung.

Die Altertumsforscher wandten zum erstenmale ihre Blicke nach dem ehemaligen Städtchen Egisheim bei Colmar, dem früheren Sitze der Grafen von Egisheim und der mutmasslichen Geburtsstätte des grossen Papstes Leo IX., als dort im diluvialen Lehm (Löss) des Bühls (Plan I, Punkt 60) im November 1865 Teile einer menschlichen Schädeldecke aufgefunden



Schädelfragment von Egisheim. (Gefunden 1865.)

wurden, die bis jetzt als die ältesten Reste der elsässischen Urbevölkerung gelten[1].

1. Über den Schädel von Egisheim siehe: Dr. FAUDEL, *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar,* 6e et 7e années. 1865—1866.

QUATREFAGES et HAMY, *Crania ethnica.* Paris, 1882.

Dr. SCHWALBE, *Mitteilungen der Philomathischen Gesellschaft in Elsass-Lothringen,* 5. Jahrgang (1897), III. Heft.

Dr. E. SCHUMACHER, ebendaselbst.

An sonstigen Fundstücken aus vorgeschichtlicher Zeit waren noch bekannt: Ein Steinhammer, gefunden bei den Drei-Exen, dann einige bronzene Hals- und Armringe aus der La Tèneperiode, aufgefunden im Jahre 1856 bei den Abdeckungsarbeiten eines Steinbruches am Bühl (Pl. I, P. 38).

Alle die genannten Gegenstände sind im Unterlindenmuseum zu Colmar aufbewahrt.

So stand es um die Altertümer von Egisheim bis zum Jahre 1888. Seitdem hat der Boden eine stattliche Anzahl von Dokumenten aus allen Perioden der vorgeschichtlichen Zeit freigegeben, welche der Wissenschaft erhalten blieben; doch scheint es mir, als ob dieselben für verschiedene Gebiete die letzten Überbleibsel sein dürften, während der grösste Teil der Zeugen verschwundener Völker, die auf dem klassischen Boden von Egisheim hausten, einer vielhundertjährigen Bebauung des sehr ergiebigen Ackerlandes, besonders der Kultur des Weinstockes zum Opfer gefallen ist.

Die reichste Fundstätte war bis jetzt die Umgebung des Bühls. Letzterer ist ein etwa 40 m hoher, südlich vom Eingange des Dorfes liegender Hügel, dessen Abhänge von der neolithischen bis zum Ende der alemannisch-fränkischen Zeit als Begräbnisstätten dienten.

I. Die Steinzeit.

Aus der neolithischen Zeit liessen sich nur noch 4 Gräber feststellen, welche ziemlich nahe bei einander am Süd-Ostabhange des Bühls lagen. Zwei davon sind durch Arbeiter bei der Herstellung von Gräben zu einer neuen Rebanlage im Februar 1889 zerstört worden. Beide befanden sich auf dem Grundstück Nr. 198 Sect. C des Kataster-Planes der Gemeinde Egisheim[1], etwa 50 m und 55 m östlich der Alten-Strasse (Plan I, P. 1, 2). Nach den erhaltenen Schädelresten zu schliessen, diente das eine dieser Gräber zur Aufnahme einer männlichen, das andere zur Aufnahme einer weiblichen Leiche, die beide in der Richtung Süd-Südost-Nord-Nordwest nur 40 cm unter der heutigen Bodenoberfläche gebettet waren. Neben jedem Schädel befand sich ein poliertes Steingerät, ein kleines Beil aus Jadeit (Fig. 1) und ein Meissel aus Amphibolit (Fig. 2). Das Jadeitbeil hat eine Länge von 65 mm und eine grösste Breite von 40 mm bei einer Stärke von 12 mm. Die vordere, convex geschliffene Seite geht nur mit schwacher Neigung zur Schneide über, die hintere, ziemlich flach gehaltene Seite zeigt einen ballenförmigen Zuschliff der Schneide. (Gerade so sind unsere heu-

1. Die Kataster-Pläne wurden in den Jahren 1827—29 von dem Geometer P. Baur angefertigt.

tigen Stahlbeile auch geschliffen.) Die Schneide ist gegenwärtig noch so scharf, dass man ein Blatt Papier damit entzweischneiden kann. Infolge des langen Liegens im Löss hat sich an verschiedenen Stellen des Beiles eine erdige, fest anhaftende Kruste angesetzt.

Der Meissel ist 52 mm lang, gegen die Schneide 30 mm, gegen das andere Ende 24 mm breit und in der Mitte 11 mm dick. Die Art der Zuschleifung entspricht genau derjenigen des Beiles, nur zeigt die vordere Seite keine so regelmässige Fläche, da sie von der Mitte ab in eine dachförmige Gestalt übergeht, was jedenfalls aus dem Grunde geschieht, damit der Meissel sicherer in seinem Griff befestigt werden konnte. Die Inkrustation ist viel bedeutender als beim Jadeitbeil; es dürfte dies wohl dem Umstande zuzuschreiben sein, dass die Politur des Amphibolites eher zerztört war, und der Stein dann die erdigen Niederschläge leichter anhaften liess.

Keramische Beigaben scheinen bei den beiden Skeletten nicht vorhanden gewesen zu sein; wenigstens fand ich, als ich einige Tage später die Fundstelle besichtigte und die ausgeschachteten Knochenstücke sammelte, nicht die geringsten Spuren, und auch die Arbeiter versicherten, keine Scherben bemerkt zu haben.

Die noch vorgefundenen Knochen beweisen deutlich, dass sie zwei verschiedenen Individuen angehörten, besonders zeigen dies die Schädelreste. Von einem Frauenschädel, bei dem mutmasslich der Meissel (Fig. 2) gelegen hat, konnte der grösste Teil des Scheitels und des Hinterhauptes zusammengesetzt werden, während die Stirn- und Gesichtspartien verloren gingen. Es scheint, dass der Schädel kurze Zeit vor dem Ableben der betreffenden Person einen Bruch erlitten hat; denn 45 mm über dem Lambda zieht quer ein Spalt, der in allem 10 cm lang gewesen sein mag. Im Innern sind die Ränder wieder geeint, also beinahe verwachsen, an der Aussenseite klaffen sie voneinander, während gleichzeitig die nach der Stirn gewendete Partie der Schädeldecke höher steht als die rückliegende. Es ist anzunehmen, dass der Bruch von einem Schlage herrührt, welcher von der Rückenseite des Verletzten aus auf den obersten Teil des Kopfes geführt wurde. Die Schädelwände haben eine mittlere Dicke von 5 mm. Nach einem Stück des Unterkiefers zu schliessen, in welchem noch 3 Schneidezähne, 1 Eck-, 1 Backen- und 1 Mahlzahn stecken, dürfte die Person bei ihrem Tode erst in den zwanziger Jahren gestanden haben. Eine nahezu 18 qcm grosses Stückchen der rechten Stirnbeinhälfte zeigt, dass die Stirne über den Augenbrauen etwas eingeschnürt war und eine Höhe von nur 35 mm hatte.

Vom zweiten Schädel, neben welchem — wie ich annehme — das Jadeitbeil lag, ist ein Stück des Stirnbeines mit Nasenwurzel, dann eine grössere Partie der Seitenwand- und Hinterhauptbeine, ein halber Ober- und der ganze Unterkiefer vorhanden. Da am Stirnbein die Augenbrauenbogen grösstenteils weggebrochen sind und überhaupt zu viele Teile der Schädelkapsel fehlen, lässt sich über die Kopfbildung gar kein Urteil fällen; es kann nur festgestellt werden, dass auch diese Stirne etwas eingeschnürt und sehr niedrig war. Ausserdem macht sich eine Verschiebung nach rechts bemerkbar, die sich während des Wachstums vollzogen haben muss und nicht etwa als Folge eines äusseren Druckes nach der Bestattung angesehen werden kann, haben doch die Wandungen jetzt noch, in ihrem ausgelaugten und ausgetrockneten Zustande, eine mittlere Dicke von 7 mm. Der Schädel gehörte einem männlichen Individuum an, das im Alter von 22—24 Jahren stand, denn sowohl im Ober- als Unterkiefer waren die letzten Molaren, die sogenannten Weisheitszähne, noch in der Entwickelung begriffen und standen eben in dem Stadium, wo sie den Kiefer durchbrechen sollten.

Der Unterkiefer erscheint etwas klein, aber sehr wohlgeformt. Setzt man den Tasterzirkel zwischen den zwei mittleren Schneidezähnen am Alveolarrande und dem Winkel ein, den der aufsteigende Ast hinter dem letzten Molar bildet, so ergiebt sich eine Entfernung von 53 mm. Der Ast selbst hat eine Breite von 34 mm und eine senkrechte Höhe von 52 mm. Starke Muskeleindrücke sind nicht wahrnehmbar.

Zum gleichen Skelett scheinen die zwei vorhandenen Oberschenkelknochen zu gehören, von denen die Gelenkknorren, sowie Hals und Gelenkkopf weggebrochen sind. Die jetzige Länge beträgt noch 30 cm und 32 cm. Ich nehme an, dass der Gelenkknorren 5 cm lang war und der Gelenkkopf den grossen Rollhügel um 2 cm überragte, dann hätte der ganze Knochen eine Länge von 39 cm, mit Hinzurechnung der Knorpelschicht 40 cm gehabt. Setzt man «nach Carus» den Oberschenkel zu 2,5 Moduli und die ganze Körperlänge zu 9,5 Moduli an, so müsste die Person, welcher das Skelett angehörte, eine Höhe von 152 cm gehabt haben. Auch die Dimensionen der sonst noch erhaltenen Knochen weisen nur auf eine mässige Körperentwickelung hin. Die bereits genannten Femuren haben in der Mitte einen Umfang von 70 mm, der Gelenkkopf einen solchen von 118 mm und die dazu gehörende Pfanne einen Durchmesser von 45 mm. Zwei stärkere Rückenwirbel sind 25 mm hoch und haben einen Durchmesser von 30 mm, während 4 kleinere Wirbel 21—23 mm hoch und 24—26 mm breit sind.

Auf dem gleichen Grundstück Nr. 198 Sect. C. wurde noch ein drittes

4

6

3

5

8

1

2

7



Grab aus neolithischer Zeit entdeckt, welches 68 m östlich der Alten-Strasse, nahe der Nordgrenze des Ackers sich befand (Plan I, P. 3). Dasselbe konnte von mir am 4. April 1889 untersucht werden. Es enthielt nur noch schwache Reste eines weiblichen Skelettes, das frei in die Erde gebettet auf dem Rücken lag, den Kopf noch Süd-Südost, die Füsse nach Nord-Nordwest gerichtet. Der rechte Arm war gestreckt der Körperseite entlang gelegt, der linke hingegen mit dem Unterarm auf die Brust gebogen. Dem Anscheine nach lagen die Unterschenkel tiefer als der Oberkörper, woraus auf eine Bestattung in halbhockender Lage geschlossen werden könnte. Die Knochen, bloss 50—60 cm mit Lösserde bedeckt, waren so zersetzt, dass sich meistens nur schwache Reste vorfanden, die bei der leisesten Berührung zerfielen; darum konnte auch die Länge des Skelettes nicht genau festgestellt werden, doch dürfte dieselbe 1,50 m kaum überstiegen haben.

Die wenigen etwa vorhandenen Schädelknochen waren von den Arbeitern, welche das Grab entdeckten, unabsichtlicherweise zerstört worden; das einzige noch erhaltene Stückchen ist der vordere Teil des Unterkiefers mit den 4 Schneidezähnen und dem rechten Eckzahn (Fig. 3). Dieses Fragment zeigt deutlich, dass es einer älteren Person angehörte; denn die Schneidezähne sind so abgenutzt, dass die eigentliche Schneide gänzlich fehlt, und der obere Teil eine ebene Fläche darstellt. Die dünne Wandung dieses Kieferstückes lässt auf einen nur wenig entwickelten Knochenbau schliessen. Beweise für diese Annahme liefern auch das schmächtige Oberarmstück Fig. 4 und eine erhaltene Rippe von 30 cm Länge bei einem mittleren Umfang von 3 cm.

Links vom Kopfe, in der Halsgegend, stand eines jener für die neolithische Zeit so charakteristischen Gefässe (Fig. 5) mit sphärischem Boden und 4 seitlichen Warzen zum besseren Festhalten[1]. Die Farbe ist bläulichgrauschwarz; das Material besteht aus feinem, schwachgebranntem Thon mit gleichmässig gefärbtem, dunkel-blaugrauem Bruch. Der Topf hat eine Höhe von 9 cm, oben am Halse einen Umfang von 38 cm und einen Lichtdurchmesser von 11 cm. Nach unten erweitert sich das Gefäss ein wenig, so dass der Umfang da, wo sich die Warzen befinden, 40,5 cm beträgt. Zwischen je zwei Warzen sind vermittelst einer Art Kerbschnitt 4 oder

1. Ob diese Warzen wirklich zum Zwecke des besseren Festhaltens — wie man allgemein annimmt — vorhanden waren, oder aber als Verzierung dienten, möchte ich als eine offene Frage ansehen. In der Bronze- und Hallstattzeit kommen ähnliche Gefässe mit kesselförmigem Boden vor, aber ohne Warzen, und doch wird man nicht behaupten können, dass die Töpferwaren jener Epochen weniger praktisch gewesen sind, als die der Steinzeit.



5 schraffierte Rauten angebracht, die sowohl am obern als am untern Eck mit einem kleinen, viereckigen, zweigliederigen Stempeleindruck abschliessen. Von den Warzen gehen nach der Mitte des Bodens zu die gleichen Stempeleindrücke und zwar in der Weise, dass der Stempel fünfmal hintereinander in gleicher Richtung und gleicher Tiefe eingedrückt wurde. Um den Hals ziehen sogenannte Schnurverzierungen, und zwar 5 mm unter dem Gefässabschluss eine Doppelreihe und 5 mm unter dieser eine einfache Reihe. Ich halte es für ganz sicher, dass diese Verzierung nicht mit einer Schnur, sondern vermittelst eines Rädchens hervorgebracht worden ist, und darum die Bezeichnung «Schnurornament» hier nicht zutrifft[1]. Sehr schwache Spuren weisen darauf hin, dass diese eingeschnittenen und eingedrückten Ornamente ursprünglich mit weisser Paste ausgefüllt waren. Etwas unterhalb der Brustgegend des Skelettes, da wo sich das Handgelenk des linken Armes befunden haben muss, lagen 21 scheibenförmige, durchbohrte Knöchelchen, welche ein Armband gebildet haben (Fig. 6). Sie lagen noch in der beinahe kreisförmigen Anordnung, wie sie einst den Arm umschlossen, obschon die Knochen des letzteren bis auf wenige Restchen zersetzt waren. Diese runden Scheibchen haben einen Durchmesser von $8^1/_2$—9 mm und eine Stärke von 4—7 mm, die Lichtweite der Durchbohrung beträgt 4 mm. An einigen haben sich starke Krustationen des Lössbodens angesetzt, mehrmals sind zwei Scheibchen durch diese Krustenschichte sehr fest zusammengekittet. Dieser Umstand dürfte wohl darauf hinweisen, dass viele hundert Jahre seit der Bestattung verflossen sind.

Die ganz gleichen Armbänder wurden in der jüngsten Zeit auf den neolithischen Gräberfeldern zu Worms gefunden, nur mit dem Unterschiede, dass diese nicht aus Knochen, sondern aus der fossilen Muschel Perna Sandbergii geschnitten sind.

Bei Betrachtung dieser Armbänder fragt man sich unwillkürlich, mit welchen Werkzeugen wurden die Ringelchen aus Knochen und Muscheln so sauber zugeschnitten und durchbohrt? —

Nur 14 m nördlich der beschriebenen Grabstätten und 64 m östlich der Alten-Strasse wurde auf dem Grundstück Nr. 196 Sect. C am 22. November 1893 das zweite und letzte von mir untersuchte neolithische Grab entdeckt (Pl. I, P. 4). Es enthielt 40 cm unter der Oberfläche das nur 1,20—1,25 m lange Skelett eines Zwerges, welches gestreckt auf dem Rücken lag, die beiden Arme längs der Körperseiten. Der Kopf war nach

1. Würden die Ornamente vermittelst einer Schnur entstanden sein, so müssten sie kleine Rinnen bilden, was keineswegs der Fall ist.

Westen gerichtet, während die Füsse gegen Osten wiesen. Rechts vom Kopfe, zwischen diesen und das Schlüsselbein eingezwängt, stand das Gefäss Fig. 7 u. 8. Dasselbe konnte, wie das Bild zeigt, nur unvollständig zusammengesetzt werden, da verschiedene Teile fehlen, ganz besonders vom Halse nur das Stück Fig. 8 erhalten ist. Jedenfalls wurde der Topf in zerbrochenem Zustande beigesetzt, wie solches in der neolithischen Zeit oft vorkam; denn trotz der sorgfältigsten Untersuchung des Bodens konnten nicht mehr Scherbchen gefunden werden. Auch vom Gefäss Fig. 5 fanden sich nicht alle zugehörigen Stücke, die fehlenden Teile liessen sich aber leicht ergänzen.

In der Grundform gleicht das Gefäss Fig. 7 u. 8 demjenigen von Fig. 5; es hat einen kesselförmigen Boden und Warzenansätze, dazu kommt aber noch ein ausladender Rand. Während Fig. 5 eigentlich nur aus zwei Teilen, aus Bauch und Hals besteht, hat Fig. 7 u. 8 schon drei Teile: Bauch, Hals und Rand. Letzterer ist derjenige Gefässteil, der an der Mündung in einem bestimmten Winkel von der übrigen Gefässwand sich absetzt[1]. Die Verzierungen sind, obwohl im Princip die gleichen, doch ganz anders ausgeführt als bei Fig. 5. Von den Warzen laufen gegen die Bodenmitte langgezogene Rauten aus unregelmässigen, sich teilweise kreuzenden Strichen. Die Stelle der Rauten zwischen den Warzen des Gefässes Fig. 5 nehmen hier tiefe Punkte ein, die kein Muster bilden. Etwa 2 cm über den Warzen liefen ursprünglich 2, vielleicht auch 3 Reihen solcher Punkte rings um den Bauch. Der Hals zeigt nicht die sogenannte Schnurverzierung, sondern 2 cm lange, von oben nach unten laufende Rillen, welche 3 mm breit und 5 mm von einander entfernt sind (Fig. 8). Links neben den Rillen zeigt das Stück eine Stelle, die von eingekratzten Strichen bedeckt ist, von denen sich nicht recht sagen lässt, ob sie als Verzierung dienten, oder ob angebrachte Rillen durch dieselben wieder verwischt werden sollten; ich bin geneigt, letzteres anzunehmen. Die Rillen scheinen durch fünfmaliges, ruckweises Eindrücken des stumpfen Endes eines viereckigen Stäbchens hervorgebracht worden zu sein. Die dadurch entstandene Unebenheit der Sohle liess die weisse Masse — gewöhnlich kohlensaurer Kalk — womit die Vertiefungen ausgefüllt waren, fester anhaften. Die Wandung des Gefässes ist gegen die Mitte des Bodens am stärksten und nimmt nach dem Rande mehr und mehr ab. An ersterer Stelle beträgt die Dicke 8 mm, an letzterer Stelle noch 3 mm. Die Farbe ist durchgehends, also auch im Bruche bräunlich, die Thonmasse weniger

1. Dr. C. Koehl, *Nachträge zu den Berichten über prähist. Funde aus Worms.*

fein geschlemmt, leicht mit Quarzsand durchsetzt, nur mässig gebrannt und bröckelig. Die ganze Herstellungsweise verrät viel weniger Sorgfalt, ist also eine rohere als bei dem Gefäss Fig. 5.

Die beiden beschriebenen Produkte der Töpferkunst sind von ausserordentlicher Wichtigkeit, einmal weil durch sie eine ziemlich sichere Bestimmung der Zeit möglich ist, welcher die Gräber angehörten und zweitens, weil sie meines Wissens die einzigen bekannten Stücke dieses Typus sind, die bis jetzt im Elsass gefunden wurden.

Das Gefäss Fig. 5 gehört entschieden zu den ältesten keramischen Erzeugnissen, welche eine ziemlich reiche, künstlerische Verzierung aufweisen. Zum erstenmale wurden derartige Töpferwaren auf dem Gräberfelde beim Hinkelstein unweit Monsheim in Rheinhessen gefunden[1], weshalb diese Formen die Bezeichnung «Hinkelsteintypus» tragen. Ähnliche Gefässe lieferte das Gräberfeld im Rheingewann zu Worms in grosser Anzahl[2]. Da die Töpferwaren vom Hinkelsteintypus der älteren neolithischen Periode zugeschrieben werden[3], ist auch für die Begräbnisstätte von Egisheim der Nachweis erbracht, dass sie bis in jenes graue Alter zurückreicht, das nach allgemeiner Annahme in das dritte Jahrtausend v. Chr. fällt. Noch von keinem andern Orte des Elsass liess sich bis jetzt mit voller Sicherheit ein gleicher Nachweis erbringen.

Das Gefäss Fig. 7 u. 8 ist etwas jünger, was aus dem neuen Gefässteil, dem Rand, zu schliessen ist, sowie aus der unregelmässigen Strichführung der schraffierten Rauten[4]. Nicht weniger weisen die von unten nach oben ziehenden Rillen des Halses auf ein weniger hohes Alter hin, indem eine ähnliche Verzierungsweise in der Kupfer- und Bronzezeit vorkommt[5]. Man wird also nicht fehlgehen, wenn man annimmt, dass der Zwerg, in dessen Grab der Topf Fig. 7 u. 8 gefunden wurde, in der letzten Hälfte der neolithischen Periode gelebt hat.

Vom Skelett des Zwerges, das leidlich conserviert war, wurden nur die noch erhaltenen Schädelteile dem Boden enthoben. Durch Zusammensetzung ergab sich daraus die grösste Partie der Schädelkapsel, nebst dem Unterkiefer ohne aufsteigende Äste (Fig. 9). Den Massverhältnissen des Körpers entsprechend, ist auch dieser Kiefer klein zu nennen, obschon er

1. Lindenschmit, *Archiv für Anthropologie*, III. Bd. — Ranke, *Der Mensch*, II. Bd., S. 516 u. d. f.

2. Dr. Koehl, *Neue prähistorische Funde aus Worms und Umgebung.*

3. Koenen, *Gefässkunde.* Bonn, 1895.

4. Dr. Koehl, *Nachträge.*

5. Koenen, *Gefässkunde*, Tafel IV, Fig. 7.

ursprünglich alle 16 Zähne enthielt, von denen besonders die Mahlzähne etwas abgenutzte Kauflächen zeigen. Der Kiefer beweist also zur Genüge, dass er einer ausgewachsenen Person und nicht etwa einem Kinde angehörte.

Das Schädeldach hat eine Dicke von 5—6 mm. Das Stirnbein ist über den Augenbrauenbogen nicht eingeschnürt und die Stirne nicht niedrig und fliehend, sondern ziemlich hoch, fast senkrecht aufsteigend und die mittlere Partie — wie bei Kindern — nach vorn herausgewölbt. Die beiden untersten Teile des Stirnbeines, welche den äussern Oberrand der Augenhöhlen bilden, stehen über 1 cm vor die Schläfengrube heraus. Die Stirne hat hier — also an ihrer Basis — eine Breite von 98 mm. Die grösste Länge des Schädels beträgt 180 mm und die grösste Breite 138 mm, was einen Längen-Breiten-Index von 76,6 ergiebt. Die Glabella-Lambda-Länge[1] ergiebt 171 mm, die dazugehörende Calottenhöhe 58 mm und der daraus resultierende Index 33,9.

Am 25. November 1893 fand ich 3 m nördlich vom Zwergskelett und 66 m von der Alten-Strasse entfernt, auf Grundstück Nr. 195 (Pl. I, P. 5) einen Schädel, nebst Stücken von Armknochen. Gefässscherben oder andere Beigaben waren nicht bemerkbar. Die Knochen rühren offenbar von einem früher zerstörten Grabe her, von dem ich annehmen muss, dass es ebenfalls der neolithischen Zeit entstammte, zu welchem Schluss man gedrängt wird durch die charakteristischen Eigenschaften hohen Alters, hervorgerufen durch Verwitterung, welche sich an den betreffenden Knochen bemerkbar und diese den Skelettresten der bereits beschriebenen Gräber ganz ähnlich machen.

Der Schädel (Fig. 10) zeigt nach seiner Restaurierung eine ganz interessante Form, die viel Ähnlichkeit mit dem Schädelfragmente hat, das im November 1865 im Löss des Bühls zu Egisheim gefunden und von Dr. Faudel beschrieben worden ist. Herr Professor Dr. Schwalbe rechnet sowohl letzteren, als auch den Fig. 10 zur Cro-Magnon-Rasse. Sofort fällt der starke Wulst über der Nasenwurzel auf, dann der dahinter liegende verflachte Absatz, die sogenannte Einschnürung, ebenso die fliehende Stirne, die kaum 2 cm Höhe hat. Durch irgend einen Druck, ausgeübt während der Lagerung in der Erde, ist die rechte Seite etwas nach einwärts gepresst und die jedenfalls schon während des Wachstums hervorgerufene Verschiebung der Stirnpartie nach rechts eine stärkere ge-

1. Siehe: Dr. Schwalbe, *Über die Schädelformen der ältesten Menschenrassen, Mitteilungen der Philomathisch. Gesell. in Elsass-Lothr.*, 5. Jahrgang (1897), III. Heft.

worden. Der Schädel ist ausgesprochen dolichocephal[1]. Die grösste Länge beträgt 207 mm, die Breite jetzt noch 133 mm, vor der Zusammenpressung mag sie wohl 140 bis 144 mm betragen haben. Nimmt man letztere Ziffer an, so ergiebt sich ein Längen-Breiten-Index von 69. Die Glabella-Lambda-Länge misst 195 mm, die dazu gehörende Calottenhöhe 73 mm, somit Index 37,7. Die Wandungen des Schädels haben eine mittlere Stärke von 4—5 mm. Die Augenhöhlen, welche 3 cm hoch und 4 cm breit sind, stehen etwas schief nach unten und aussen, die innern Winkel bilden Ecken, die äussern sind abgerundet. Merkwürdig erscheint es, dass die Augenbrauenbogen nicht regelmässig verlaufen, sondern neben der Stirnwulst, im innern obern Eck der Augenhöhle eine Einbuchtung nach oben zeigen. Auch bei diesem Schädel tritt der untere Teil des Stirnbeines, welcher den Uebergang zum Jochbein bildet, etwa 15 mm über das Schläfenbein vor. Die Entfernung dieser beiden Punkte von einander, oder mit andern Worten, die Breite der Stirnbasis beträgt 107 mm. Das Gesicht misst von der Nasenwurzel bis zum Rande der Oberkieferzähne 79 mm, von Jochbein zu Jochbein 127 mm. Die Nase hat eine Länge von 48 mm und die Nasenöffnung eine Breite von 26 mm. Der kräftige, starke Muskeleindrücke zeigende Unterkiefer ist gegen das Kinn etwas vorgezogen. Er misst vom Kinn zum Rande der Schneidezähne 46 mm, von der Mitte zwischen den Schneidezähnen und dem Winkel des aufsteigenden Astes 59 mm, während letzterer eine Breite von 39 mm hat. Die Zähne sind gut erhalten, obschon die stark abgenutzten Mahlzähne und der am Kiefer bereits eingetretene Knochenschwund darauf hindeuten, dass der Schädel einer älteren Person angehörte.

Die Grösse dieser Person lässt sich wohl auch annähernd bestimmen. Da die Gesamthöhe des Schädels 186 mm beträgt und im Leben mit Hinzurechnung von Haut und Fett etwa 200 mm betragen hat, berechnet sich die gesamte Körpergrösse nach «Schadow» auf 150 bis 151 cm. Dieses Mass bleibt allerdings weit zurück hinter dem, was man hochgewachsene Leute nennt, als welche Quatrafages und Hamy[2] die Vertreter der Cro-Magnon-Rasse ansehen. Übrigens wurde bisher angenommen, dass auch dasjenige Individuum, welchem der 1865 gefundene «Schädel von Egisheim» angehörte — der, wie schon bemerkt, von Dr. Schwalbe ebenfalls der Cro-Magnon-Rasse zugezählt wird — nur ein kaum mittelgrosses gewesen sei.

---

1. Auch die Schädel vom Gräberfelde am Hinkelstein hatten dieselbe lange, schmale Form. (Siehe: Ranke, B. II, S. 533.)

2. *Crania ethnica*, 1877—1882.

10

9

Professor R. Virchow nimmt an, dass die sogenannten Lössfunde, zu denen der letzterwähnte Schädel gehört, diejenige Periode ausfüllen, die zwischen den ältesten Fundstellen menschlicher Thätigkeit, den Kjökkenmöddingern, und den eigentlichen neolithischen Ansiedelungen liegt[1]. Wenn dies zutrifft, ergäbe sich nebst der schon gemeldeten Rassenzugehörigkeit noch ein zweites Moment, die beiden im November 1865 und November 1893 gefundenen Schädel mit einander in Beziehung zu bringen. Es wären sich dann beide chronologisch ganz nahe gerückt, indem sie der gleichen Periode des geschlagenen Steines oder doch wenigstens zwei unmittelbar aufeinander folgenden Perioden angehörten. Es mögen deshalb die Massverhältnisse der 3 ältesten bis jetzt bekannten Schädel von Egisheim eine Zusammenstellung finden.

	Grösste Länge.	Grösste Breite.	Längen-Breiten-Index.
1. Löss-Schädel vom Jahre 1865 . .	200 mm	150 mm	75[2]
2. Schädel Fig. 10 vom Jahre 1893.	207 »	144 »	69
3. Zwergschädel Fig. 9.	180 »	138 »	76,6

Da vom Löss-Schädel blos Stirnbein und Scheitelbein erhalten sind, bedeuten die Längen- und Breitenmasse nur angenommene Werte, können also zu einer exacten Vergleichung nicht dienen; deshalb berechnete Dr. Schwalbe aus der Glabella-Lambda-Länge und der grössten darauf errichteten Höhe einen Index. Für die genannten 3 Schädel ergiebt sich nach diesem Schema folgende Zusammenstellung:

	Glabella-Lambda-Länge.	Calottenhöhe.	Index.
1. Löss-Schädel . . .	195 mm	77	39,4
2. Schädel Fig. 10. .	195 »	73	37,7
3. Schädel Fig. 9. . .	171 »	58	33,9

Ich möchte nur noch darauf hinweisen, wie wenig die Masse der beiden ersten Schädel sich von einander unterscheiden, und dass das Merkmal eines höheren Alters — die flachere Schädelwölbung — sogar zu Gunsten des zweiten ausfällt. Schlussfolgerungen hieraus zu ziehen, überlasse ich berufeneren Personen[3].

1. *Correspondenz-Blatt der deutsch. Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte,* Nr. 11 u. 12, November u. Dezember 1897, S. 151.

2. Dr. Schwalbe, *Mitteilungen der Philomathischen Gesellschaft,* 1897. III. Heft.

3. Dr. Mehlis, *Correspondenzblatt der deutschen Geschichts- und Altertumsvereine,* Nr. 9 u. 10, 1897, hält die Urbevölkerung des Rheinthales für Stämme der Ligurer. Die Veröffentlichung seiner diesbezüglichen Studie wird im Laufe dieses Sommers im *Archiv für Anthropologie* erfolgen. — Bekanntlich neigt R. Virchov schon lange derselben Ansicht zu, und Dr. Deecke hat sie vom linguistischen Standpunkte auch vertreten.

Etwas nordöstlich des Dorfes Egisheim, links und rechts des Malzbaches[1], da wo er das ebene Gelände zu durchfliessen beginnt, in den Gewannlagen Bachöfele, Saulöcher und Hexenzielt fanden sich zahlreiche Spuren einer Ansiedelung. Auf genanntem Gelände, welches seines vorzüglichen Thones wegen von Ziegeleibesitzern ausgebeutet wird, trafen die Arbeiter häufig Löcher, die mit Scherben, Kohlen, Asche pp. ausgefüllt waren. Die Aussagen der verschiedenen Arbeiter stimmten darin überein, dass sämtliche Gruben die Form eines Backofens gehabt hätten, und in der That war diese Bezeichnung eine nicht ganz unrichtige, wovon ich mich selbst überzeugen konnte. Man hat es hier mit sogenannten Trichtergruben oder Mardellen zu thun, die sich aber von denjenigen verschiedener anderer Gegenden dadurch unterscheiden, dass sie einem umgestürzten Trichter, einer Cisterne gleichen, also oben eng und unten weit sind, während die anderwärts beobachteten an der Oberfläche des Erdbodens mit dem grössten Umfange beginnen und mit zunehmender Tiefe immer mehr sich verengen.

Am 4. November 1890 wurde im Gewann Saulöcher, auf dem Grundstück Nr. 238 Sect. B, etwa 100 m östlich von der Alten-Strasse entfernt eine Trichtergrube entdeckt, die ich gründlich untersuchen konnte (Pl. I, P. 6). Dieselbe hatte eine Tiefe von 1,20 m, der Durchmesser der kreisrunden Sohle betrug 1,30 m. Das natürliche Thonlager erreichte an dieser Stelle eine Mächtigkeit von ebenfalls 1,20 m, dann folgte eine starke Ader von eingeflösstem, grobkörnigem Granitsand. Man hat bei Herstellung der Mardelle also nur das Thonlager durchbrochen, so dass die Sandschicht die Sohle bildete; eine Erklärung hiefür ergiebt sich aus der cisternenartigen Form der Gruben von selbst. Auf dem Sandboden erhob sich zuerst eine 4—5 cm dicke Kohlenlage, in der sich sehr leicht gebrannte, hellgelbe, stellenweise vom Rauche schwarz gefärbte Lehmstücke befanden (Fig. *a*). Diese tragen Eindrücke von Holzstäben mit 15 mm Durchmesser und liefern hierdurch den Beweis, dass die

Fig. *a*. Grösse 1/1.



Lehmknollen mit Eindrücken von Flechtwerk.

1. Der Malzbach ist heute nur noch ein unbedeutendes Wässerlein, während er vor 2000 Jahren und der vorangehenden Zeit ein breiter, reissender Wildbach war. Er durchfliesst das nördlich der «Drei-Exen» liegende Bechthal. Als seine Quelle kann das auf mehr als halber Berghöhe befindliche «Eberschte-Brünnele» angesehen werden.

Grube ursprünglich mit einer aus Reisig und Lehmbewurf hergestellten Hütte überbaut war. Gegen den Rand der Grube hin lagen verschiedene vom Feuer gerötete Findlingssteine von 12—20 cm Seitenlänge. Auch ein Schleifstein von Sandstein in Form einer halben, langgezogenen Ellipse lag da. Seine Länge betrug 25 cm, seine grösste Breite 5 cm[1]. Die nächstfolgende, etwa 20 cm mächtige Schicht bestand besonders aus Scherben, Kohlen, Asche und Lösserde mit sogenannten Puppelsteinen[2]. So wechselten die Lagerungen, aus vorwiegend reinen Kohlen, oder aus Scherben und Asche bestehend, bis 40 cm unter der Oberfläche der Ackerboden begann. Nahe am Grubenrand, kaum 30 cm unter der Oberfläche, kam eine gut erhaltene Paukenfibel zum Vorschein, die nur zufälligerweise dahingekommen ist und keineswegs als Inventarstück der Mardelle angesehen werden darf.

Als sehr wichtige Stücke des Grubeninhaltes muss ich die Steingeräte ansehen, weshalb ich in erster Linie mit deren Beschreibung beginne.

1) Fig. 18 zeigt ein Stück der oberen Hälfte einer Lanze aus Flintstein (Silex). Die Oberfläche hat einen schwärzlichgrauen Überzug — vielleicht Mangan —, während die Bruchflächen milchweiss sind. Die untere Seite ist glatt und nur ganz leicht gewölbt, die obere dreiseitig zugeschlagen, mit retouchierten Schärfen. Das Lanzenfragment hat eine Länge von 4 cm und eine Breite von 28 mm beziehungsweise 18 mm. Die Waffe muss ursprünglich eine Länge von 15—20 cm besessen haben.

2) Eine 4 cm lange, 13 mm breite, convex-concav gearbeitete Klinge stellt Fig. 19 dar. Dieselbe besteht aus weisslichem, durchscheinendem, chalcedonartigem Feuerstein (Silex). Wie bei der Lanze zeigt auch hier die Unterseite nur eine Fläche, die Oberseite drei Flächen, die sämtlich durch je einen Schlag hergestellt wurden. Beim photographischen Bilde tritt die Gestaltung nicht scharf heraus, woran das weisse Gestein die Schuld trägt. Eine Retouche war nicht erforderlich, da die Schneiden ohne sie sehr scharf sind.

3) Fig. 23 veranschaulicht ein dünnes, auf beiden Seiten flaches Stück aus rauchbraunem Feuerstein. Die auf der Photographie nach oben gerichtete Schneide ist äusserst scharf, hat aber beim Gebrauch eine Scharte erhalten, wodurch das Instrument wertlos wurde.

1. Ähnliche Werkzeuge wurden auf den Gräberfeldern am Hinkelstein und bei Worms gefunden.

2. Puppelsteine nennt man im Ober-Elsass die puppenförmigen, steinharten Gebilde, die im Löss vorkommen.

4) Einen sogenannten Beschlaghammer aus schwarzem, bis jetzt noch nicht bestimmten Gestein zeigt Fig. 24. Der Hammer bildet ein vierseitiges Prisma mit beinahe gleichgrossen Seitenflächen von 48 mm Länge und 30 mm Breite. Der Stein zeigt auf den ersten Blick nur wenig Bearbeitung, ist aber zum Gebrauche doch praktisch eingerichtet. Da er mit Daumen und Zeigefinger festgehalten wurde, hat die eine Längsseite eine leichte Vertiefung zum Einlegen des Zeigefingers, die entgegengesetzte Längsseite hingegen trägt zwei plattenartige Absätzchen zum Auflegen des Daumens. Die Vorderansicht der Photographie zeigt diese Platten. Letztere sind so gearbeitet, dass der Hammer gleich sicher in der Hand ruht, ob man die eine oder die andere Kopffläche, welche beide schiefe Ebenen bilden, zum Zuschlagen gebrauchen will.

5) Zwei weisse Quarzitstücke, von denen eines unten in der Mardelle, das andere etwa in der Mitte gefunden wurde, passten genau zusammen. Sie stammen von einem dreiseitig-prismatischen Rollsteine, der an beiden Enden abgeköpft, beinahe eben zugeschlagen ist und in dieser Gestalt noch 5 cm Länge hat, während die Seiten 4 cm breit sind. Wahrscheinlich sollten aus demselben kleinere Geräte, vielleicht Pfeilspitzen, gefertigt werden, weshalb er vermittelst dreier Schläge, deren Marken deutlich zu sehen sind, geteilt wurde; da er aber nicht nach Wunsch spaltete, verlor er seinen Wert und musste zum Abfallhaufen wandern.

6) Ein recht interessantes Objekt, einen Fruchtquetscher oder Reibstein, stellt Fig. 29 dar. Er besteht aus einem dreiseitig zugeschlagenen Stück Grauwacke von 7 cm mittlerer Länge. Die dreieckige, convex abgenutzte Reibfläche ist bei der Photographie nach oben gerichtet, sie grenzt sich aber auf dem Bilde nicht ganz scharf ab wegen der gleichmässig grünlichgrauen Farbe des Gesteins.

Ausser den bis jetzt beschriebenen Steinartefacten enthielt die Grube noch verschiedene Nuklei und Abfallstücke aus gewöhnlichem und chalcedonartigem Feuerstein, aus Jaspis, Quarz, Quarzit, Rosenquarz, Grauwacke pp. Diese liefern den unwiderleglichen Beweis dafür, dass die am häufigsten gebrauchten Steingeräte an Ort und Stelle selbst verfertigt wurden.

7) Die Erzeugnisse der Keramik nehmen das Interesse in zweiter Linie in Anspruch. In den beiden tiefsten Scherbenlagern fanden sich die Gefässe Fig. 31 und 32. Ersteres ist ganz erhalten, nur am Halse fehlt ein dreieckiges Stückchen. Sofort unterscheidet sich dieser Topf von den im ersten Abschnitt beschriebenen durch den flachen, horizontalen Boden, dann durch seine ganze Gestalt. Im übrigen besteht er auch nur aus Bauch und Hals. Durch den kurzen, stark nach innen geneigten Abschluss des Bauches hebt

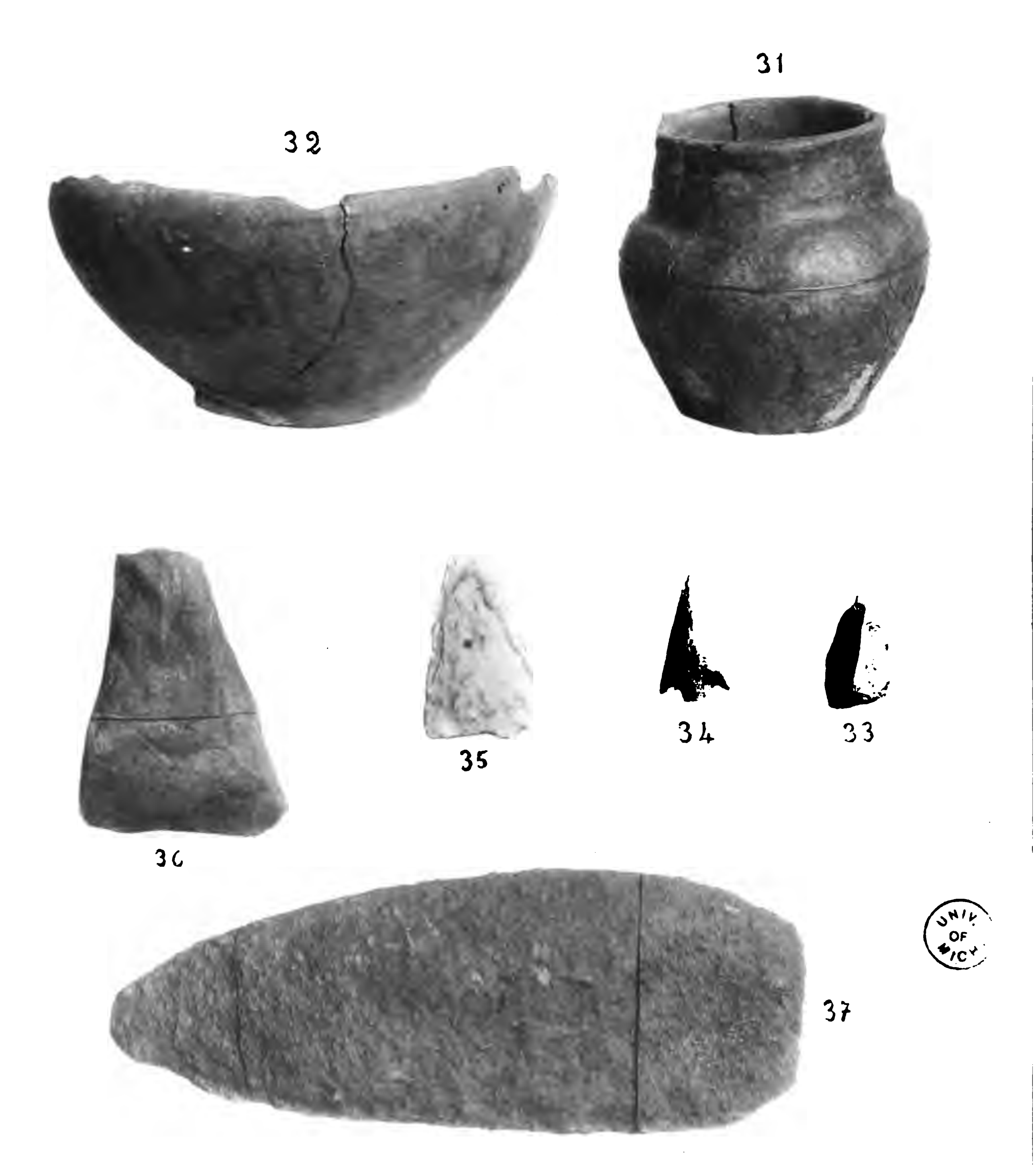
16 15 14 13 12 11

22 21 20 19 18 17

26 25 24 23

29 28 27

30


32
31
36
35
34
33
37

sich der nur wenig einwärts ziehende Hals scharf ab. Die Herstellung geschah ohne Drehscheibe, weshalb die Form keine symmetrische ist. Die ganze Höhe, von der ein Drittel auf den Hals entfällt, beträgt 12 cm; der grösste Durchmesser des Bauches ergiebt 12 cm und derjenige des Halsabschlusses 8 cm.

8) Fig. 32 zeigt das Bild einer halben Schüssel von 11 cm Höhe, 10 cm Bodendurchmesser und 20 cm grösstem oberen Durchmesser. Beide Gefässe sind aussen und innen geglättet und haben eine bräunlichschwarze Färbung, die sich bei Fig. 32 auch an den Bruchflächen zeigt, während Fig. 31 schmutzigbraune Bruchflächen hat. Der Thon enthält kleinkörnigen, weissen Quarzsand, ist wenig oder gar nicht geschlemmt und nur schwach gebrannt. Bei Fig. 31 zeigen die Wandungen eine fast durchgehends gleichbleibende Stärke von 5—6 mm. Bei Fig. 32 hat der Boden eine Dicke von 18 mm, dann findet eine gleichmässige Verschwächung nach oben statt, bis der Abschluss mit 5 mm erfolgt.

9) Von einem dritten Gefäss mit Boden ist beinahe die halbe Seitenwand erhalten. Diese zeigt die gleiche Form wie Fig. 31, ist aber blos 9 cm hoch, dünnwandiger und regelmässiger geformt. Beide Seiten sind geglättet. Von der sorgfältigen Ausführung dieser Arbeit kann man sich jetzt noch überzeugen, reiht sich doch an der Aussenseite eine winzige Glättfläche an die andere. Die Glättung kann nur vermittelst eines polierten Steines oder Knochens erfolgt sein. Die Farbe ist gelblichbraun.

10) Von einem vierten Gefäss, das in Grösse und Form den eben beschriebenen geglichen haben mag, ist nur die halbe Höhe einer Seitenwand mit Bodenstück vorhanden. Dasselbe ist rotgelb gebrannt und zeigt fast gar keine Quarzsandbeimengung. Die Herstellung erscheint als eine sehr primitive, man glaubt das Versuchsstück eines angehenden Töpfers vor sich zu haben, so buckelig und unregelmässig ist die Wand gestaltet.

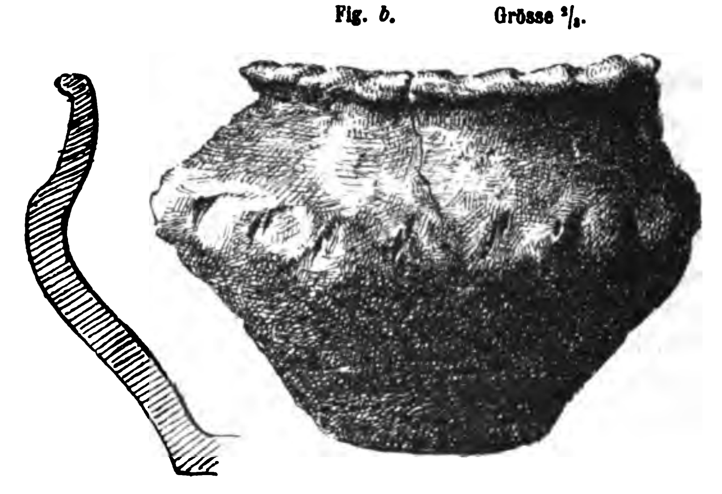
11) Nicht ganz die gleiche Gestalt lässt die noch erhaltene Hälfte eines fünften Töpfchens von 9 cm Höhe erkennen (Fig. *b*). Vom flachen Boden aus läuft die Wandung ziemlich schief nach aussen und wendet sich dann etwas über der halben Höhe in einem Winkel von ungefähr 60° nach innen. Dieses Gefäss hat also keinen Hals. Während die Stärke der Wandung 4 mm nicht übersteigt, verbreitert sich der Abschluss zu 8 mm. Ob man den über die Wandung hervorragenden Teil als Rand aufzufassen hat, will ich nicht entscheiden, mir scheint, die Schaffung eines breiten Abschlusses ist nur im Interesse der Ornamentierung erfolgt. Auf der erzielten Fläche ist nämlich ein durch das Eindrücken, beziehungsweise Durchgleitenlassen des Daumenfingers erzeugtes Wellenornament angebracht. In der grössten Bauchweite läuft ringsherum eine Reihe von Eindrücken der Daumen-

spitze, bei denen jeweils der Fingernagel sein Merkmal hinterliess. Ahmt man die Herstellung dieser Vertiefungen nach, indem man den Daumen in dieselben und den Zeigefinger an die Innenseite der Gefässwand legt, so fühlt man auch auf der Innenseite die Spuren, welche der Zeigefinger des Töpfers beim Gegendruck erzeugte.

Nach den auf diesem und auch auf den andern Gefässen beobachteten Fingereindrücken zu schliessen, muss das Töpferhandwerk in der neolithischen Zeit von Frauen ausgeübt worden sein; denn die Daumenspitze eines Mannes hätte andere Dimensionen gehabt.

12) Unter den anderen noch vorhandenen Scherben fanden sich die oberen Teile einer ziemlich grossen, flachen Schüssel, oder besser gesagt,

Fig. b. Grösse ²/₃.



Durch Daumeneindrücke verziertes Gefässstück.

einer Platte. Der randlose Abschluss wölbt sich etwas nach innen und ist mit dem gleichen Wellenornament verziert wie das vorgenannte Stück. Dieses Ornament kam noch bei verschiedenen Scherben vor, die den oberen Teilen von 4 grossen Gefässen entstammen, welche regelmässig da, wo der Hals in die Bauchung übergeht, mehr oder weniger länglichrunde Eindrücke haben. Eines dieser Stücke, das einzige mit etwas ausladendem Abschluss, zeigt Fig. 39. Alle derartig verzierten Töpferwaren gleichen sich in ihrer Herstellungsweise. Sie sind etwas hart und fast gleichmässig stark gebrannt, daher die Bruchflächen ebenso bräunlichschwarz oder grauschwarz aussehen wie die ungeglätteten Aussen- und Innenseiten. Der Thon, welcher ordentlich mit Quarzsand durchspickt ist, scheint mir an Ort und Stelle entnommen worden zu sein, er war ja da in Hülle und Fülle vorhanden, auch ist demselben der grobe Sand schon beigemengt.

13) In der untersten Kohlenschicht der Mardelle lag der Thonwirtel Fig. 11. Er hat eine Höhe von 17 mm, an beiden Enden einen Durchmesser von 17 mm und nicht ganz in halber Höhe einen solchen von 21 mm. Die Form ist also beinahe cylindrisch. Die beiden Endflächen sind gegen die Durchbohrung vertieft. Letztere hat eine Lichtweite von 4 mm. Der Wirtel ist geglättet, ziemlich hart gebrannt und von gelblichgrauer Farbe.

Zum Inventar der Trichtergrube gehörten auch Knochen und Knochensplitter, welch letztere meistens eine Länge von 5—6 cm haben und von kleinen, dünnwandigen Röhrenknochen herrühren. Trotzdem der grösste Teil dieser Splitter an einem Ende spitz zuläuft, kann doch kein einziger als Werkzeug angesehen werden. Die noch bestimmbaren Knochen gehörten dem Rind, Schaf, Schwein, Pferd und Hund oder Wolf an[1].

Das Rind ist durch verschiedene Knochenreste vertreten, besonders durch Zähne von jungen und alten Tieren, einen Unterkieferwinkel, Zehenglieder und ein breites Rippenstück, das verschiedene Ritzen — wahrscheinlich vom Steinschaber herrührend — erkennen lässt.

Vom Schaf liegt der linke Unterkiefer vor, von welchem die sich verbreiternde hintere Partie teilweise abgeschlagen ist. Das Verfahren geschah derartig, dass man den Kiefer auf irgend einen Stein legte und mit einem anderen Steine darauf schlug. Die Zerquetschung des Knochens, sowie die verschiedenen Löcher und Löchlein lassen diesen Gang der Handlung deutlich erkennen, ja, man bleibt sogar nicht einmal im Zweifel, welche Seite nach unten lag und auf welche der Streich geführt wurde, er traf die Aussenseite. In gleicher Weise ist der vordere Teil des Kiefers, der die Schneidezähne enthielt, abgeschlagen. Man fragt sich vielleicht, weshalb die Zertrümmerung der genannten Kieferteile erfolgt ist? Die Antwort zu geben dürfte nicht schwer fallen. Nachdem das Tier geschlachtet, wurde es in Stücke, in Portionen, zerlegt, und als eine solche ist der Kinnbacken anzusehen. Da er durch starke Muskelbänder mit den andern Kopfteilen verbunden war, zu deren Durchschneidung scharfe Werkzeuge fehlten, erfolgte die Lostrennung durch Hiebe vermittelst eines kantigen Steines. Mehrere Ritze auf der Innenseite des Kiefers rühren entschieden von dem Steinschaber her, mit welchem das Fleisch sauber vom Knochen gelöst wurde. Dem Schafe gehören noch an: je ein oberer und ein unterer Molar, sowie ein oberer Prämolar.

Vom Schwein fand sich ein linker Femur, dessen oberer Teil abgeschlagen

---

1. Die Bestimmung der Knochen hat Herr Prof. Dr. Döderlein zu Strassburg in liebenswürdiger Weise besorgt, wofür ihm auch an dieser Stelle der beste Dank ausgedrückt sei.

ist, damit man das Mark herausholen konnte, dann einige Unter- und Oberkieferstücke mit Mahlzähnen, die Spitze eines Hauers und ein Schneidezahn.

An Pferdeknochen liegt ein Astragalus und ein Rückenwirbel vor.

Dem Hund oder Wolf gehört ein Humerus (Oberarmknochen) an.

Von einem ziemlich grossen, aber nicht bestimmbaren Geweih sind zwei Stückchen von blos 9 cm und 7 cm Länge vorhanden. Dieselben passen zusammen und ergeben nach ihrer Vereinigung etwa den halben Umfang des ganzen Geweihes, das hier — nahe der Spitze — einen Durchmesser von 47 mm und 40 mm hatte.

Viele der kleinen Knochensplitter haben im Feuer gelegen, und auch an grösseren Stücken zeigen sich Brandspuren.

Als letzter Fund sei ein nicht ganz nussgrosses Stückchen Ocker von lichtgelber Farbe angeführt, das jedenfalls zum Bemalen der Haut oder der Geräte diente.

Anfangs Dezember 1891 wurden auf dem gleichen Grundstücke 2 kleinere Löcher — keine Trichtergruben — aufgedeckt, deren Inhalt aus Scherben, Steinabfällen und Knochenresten bestand. Als beachtenswerte Objekte erwähne ich nur den mit deutlichen Sägezähnen versehenen Kratzer Fig. 21 aus weissgelbem Flintstein und die beiden Thonwirtel Fig. 12 und 15. Der erstere Wirtel hat eine Höhe von 20 mm und einen grössten Breitendurchmesser von 27 mm. Die Gestalt gleicht einem abgestumpften Kegel mit auswärtsgewölbter Bodenfläche. Die Oberfläche ist glatt und von Farbe bräunlichschwarz. Fig. 15 zeigt eine unregelmässige, beinahe cylindrische Gestalt von 22 mm Höhe und 27 mm grösstem Breitendurchmesser. Die Farbe ist wie beim vorigen, die Oberfläche aber nicht geglättet. Der Lichtdurchmesser der Spindellöcher beträgt bei beiden Wirteln an der Basis 5 mm, am entgegengesetzten Ende 4 mm.

Im gleichen Winter 1890 wurde etwa 100 m südwestlich der beschriebenen Mardelle, auf dem Grundstück Nr. 242 Sect. B von den Arbeitern eine Trichtergrube zerstört, welche ebenfalls Scherben, Kohle p. p. enthielt. Obschon der ganze Inhalt für die Wissenschaft verloren ging, und eine zweite Grube sich nicht mehr vorfand, lieferte dieses Ackerfeld (Pl. I, P. 7) doch eine beträchtliche Anzahl wichtiger Gegenstände aus Tiefen von 20 bis 80 cm unter der Oberfläche.

1) Eine convex-concave, noch 95 mm lange Klinge von licht-gelblichgrauem Flintstein zeigt Fig. 17. Sie ist ähnlich gearbeitet wie Fig. 18 u. 19, hat eine glatte, concave Unterseite, während die convexe Oberseite 4 Flächen aufweist, von denen die beiden, welche die Schneide bilden helfen, durch Retouche hergestellt sind. Die Spitze der Klinge fehlt.

2) Fig. 20 zeigt eine unfertige Pfeilspitze aus bläulichbraunem Flint.

3) Ein Abfallstück aus dunkelgelbem Halbopal veranschaulicht Fig. 22.

4) Aus rötlichem Quarzit besteht eine geschliffene, unten und oben etwas abgeplattete Kugel mit einem Querdurchmesser von 52 mm und einem Höhendurchmesser von 42 mm (Fig. 25). Welchem Zweck dieselbe diente, konnte ich bis jetzt nicht feststellen.

5) Fig. 26 zeigt ein unvollendetes Stück, vielleicht auch einen Nukleus aus grauem Flintstein.

6) Ein Werkzeug, das wahrscheinlich bei der Bebauung des Feldes Verwendung fand, gibt Fig. 30 wieder. Es besteht aus einem 145 mm langen, 42 mm breiten und jetzt noch 15 mm dicken, bläulichen Thonschiefer, dessen eine Breitseite stark abgeblättert ist. Das eine Ende ist abgerundet, das andere geht in eine einseitig zugeschlagene, stumpfe Spitze über[1].

7) Ein recht hübsches Ding ist die nur 25 mm lange Pfeilspitze Fig. 33 aus fleischrotem Jaspis, welche die gleiche Technik aufweist wie die Figuren 17—20, nur ohne Anwendung der Retouche. Vermittelst dreier geschickter Schläge ist die dachförmige Oberseite und mit einem Schlage die Unterseite hergestellt. Recht deutlich erkennt man an letzterer die Schlagmarke.

8) Dass man zu der Zeit, da genannte Trichtergruben in Gebrauch waren, auch geschliffene und polierte Steinwerkzeuge anfertigte und gebrauchte, geht aus den beiden Gegenständen Fig. 27 und 28 hervor. Letzterer ist ein geschliffener, aber nicht polierter Meissel aus Quarzitschiefer von 84 mm Länge, 30 mm mittlerer Breite und 15 mm mittlerer Stärke. Die beiden Breitseiten sind gleichmässig gearbeitet und neigen sich vorn zur Schneide zusammen, doch hat auch hier die eine einen stärkeren Ballen als die andere. An der einen Schmalseite ist beim Gebrauch ein grösseres Stück weggesprengt worden, wodurch das Object seine Verwendbarkeit einbüsste. Gefunden wurde der Meissel Ende März 1891.

9) Fig. 27 zeigt einen Polierstein aus Roteisenerz. Die spiegelglatte, glänzende Fläche von 45 mm Länge und 30 mm mittlerer Breite, welche auf der Photographie dem Beschauer zugewendet ist, lässt über den Gebrauch dieses Stückes keinen Zweifel zu. Der Polierstein wurde am 6. Februar 1892 etwa 45 cm unter der Oberfläche in einer Kohlenschicht entdeckt.

10) Daselbst lagen auch die drei Wirtel Fig. 13, 14 und 16. Fig. 13 hat

---

1. A. Voss, *Merkbuch*, Berlin, Mittler u. Sohn, giebt auf Taf. I, Fig. 17 ein nicht ganz gleich, aber sehr ähnlich geformtes Gerät unter der Bezeichnung «Grosser Setzkeil aus grauem, schieferigem Gestein».

eine abgeplattete Form mit einem Höhendurchmesser von 17 mm und einem Breitendurchmesser von 30 mm. Die Unterseite verläuft beinahe flach, während die obere gegen die Durchbohrung etwas emporgezogen ist. Der Wirtel Fig. 14 zeigt annähernd runde Form. Von einem Endpunkt der Durchbohrung zum andern ziehen fünfmal je drei Rillen. Der Durchmesser beträgt nach der Höhe 20 mm, nach der Breite 26 mm. Bei Fig. 16 ergiebt sich ein Höhendurchmesser von 17 mm und ein Breitendurchmesser von 24 mm. Der untere Teil ist abgeplattet, der obere halbkugelig. Alle drei Wirtel haben eine braune bis schwarzbraune Färbung und sind nicht sonderlich hart gebrannt.

In der gleichen Kohlenschicht lagen etliche Abfälle verschiedenfarbiger Flintsteine, ein grösserer Nukleus, vier Stücke aus Vogesensandstein und Grauwacke von der Grösse einer Kinderfaust, stellenweise Abschliffe zeigend, einige Knochenreste, davon ein Rippenstück mit Spuren des Schabers und etliche Scherben von grauschwarzer Färbung aus ungeschlemmtem, stark mit Quarzsand gemischtem Thon gebrannt.

Auf derselben Stelle, aber nur 25—30 cm unter der Oberfläche, kam ein 9 cm langes Bruchstück einer Bronzenadel von 3 mm Stärke zum Vorschein. Kopf und Spitze fehlen, doch scheint die Nadel hart hinter dem Kopfe abgebrochen zu sein; sie trägt an dieser Stelle 3 Reihen kleiner, angegossener Punkte.

Eine Mardelle scheint man auch getroffen zu haben dicht neben der jetzigen Dorfstrasse beim Ausschachten des Kellers zum Wohnhaus Brucker-Stromeyer Sect. F Nr. 646*b* (Pl. I, P. 8). In einer ungefähren Tiefe von 1 m zog man aus einer Aschen- und Kohlenschicht drei schwarzgebrannte, fossile Knochenstücke, wahrscheinlich vom Mammut herrührend. Das grösste Stück kann dem Becken zugehören, es hat jetzt noch — nachdem die Arbeiter ihre leidigen Untersuchungen mit Hilfe des Messers daran ausgeführt haben — eine Länge von 16 cm und einen Umfang von 23 cm. Der zweitgrösste Knochenrest — möglicherweise ein Teil vom Schenkelhals — hat bei einer Länge von 12 $^{1}/_{2}$ cm einen Umfang von 18 cm. Das dritte Stück ist einem Röhrenknochen entnommen. Es stellt ein langes, schmales Dreieck mit stumpfer Spitze dar; Länge 18 $^{1}/_{2}$ cm, breites Ende 33 mm, schmales Ende 14 mm, Dicke 21 mm.

Während sich über die Verwendung der beiden erstgenannten Knochenreste keine Vermutung aufstellen lässt, zeigt das lange, schmale Stück deutlich, dass es gehandhabt wurde; denn die Kanten sind stumpf und die Seitenflächen abgenutzt. Ich frage mich, war das nicht jenes einfache Instrument, mit welchem die Pfeilspitzen und Klingen aus Feuerstein, ganz

besonders deren retouchirte Schärfen hergestellt wurden? Bekanntlich geschieht die Anfertigung dieser Waffen bei den verschiedensten Naturvölkern der Jetztzeit nicht immer durch Schlag mit einem Hammer, sondern durch Druck mit einem cylindrischen Knochen[1]. Freiher von Tröltsch, welcher sich nach dieser Methode von den Feuerländern mehrere Pfeilspitzen anfertigen liess, sagt: «Die Bearbeitungsmethode der Feuerländer verdient ganz beondere Beachtung, weil sie als kulturniedrigstes Volk sich des primitivsten Werkzeuges bedienen und uns aus diesen beiden Gründen ohne Zweifel die Art und Weise zeigen, wie die vorhistorischen Völker ihre Feuersteinartefacte erzeugt haben. Eine Vergleichung der feuerländischen Lanzen- und Pfeilspitzen aber zeigt, dass sie in ihrer Form mit den prähistorischen im Norden, Süden und in der Mitte Europas übereinstimmen. Ihre Form ist die vollendetste aller Pfeil- und Lanzenspitzen von Stein».

Nachdem die Beschreibung der Mardellenfunde zu Ende geführt ist, erübrigt noch zu untersuchen, welcher Zeit diese Gruben und ihr Inhalt angehören.

Faudel und Bleicher[2], welche die von Schlosser untersuchten Mardellen von Weyer bei Drulingen beschrieben haben, deren Inhalt die grösste Analogie mit den Egisheimer Funden zeigt, stellen jene in die Zeit der Kjökkenmöddinger, also in die älteste Periode des geschlagenen Steines, die paläolithische, geben aber auch der Möglichkeit Ausdruck, dass sie zur neolithischen Periode zu zählen seien.

Professor Ritterling teilte mir persönlich mit, dass er die Trichtergruben von Wiesbaden, welche ebenfalls Scherben mit dem wellenförmigen Ornament am Abschluss des Halses und Daumeneindrücken am Bauche enthalten, der neolithischen Zeit zurechne.

Hœrnes[3] nimmt die «Grubenwohnungen», wie er diese Erdlöcher nennt, ebenfalls für die jüngere Steinzeit in Anspruch.

Auch die Egisheimer Mardellen gehören unstreitig der neolithischen Zeit an. Hiefür spricht in erster Linie das Vorhandensein von Steinartefacten, die thatsächlich im Gebrauche waren bei denjenigen Menschen, welche die Gruben benutzten, was aus dem Umstande hervorgeht, dass alle in den Abfallhaufen gewanderten Stücke sich in defektem Zustande

---

1. Siehe den Aufsatz, E. v. Tröltsch, *Anfertigung von Feuersteinwaffen,* in der Zeitschrift *Humboldt,* 1. Jahrg., 3. Heft. (Stuttgart, Verlag von Enke, 1882.)

2. Dr. Faudel u. Dr. Bleicher, *Matériaux,* 1883, S. 29—35 u. S. 70.

3. Hœrnes, *Urgeschichte des Menschen.* Wien, 1892, S. 265.

befanden. Einen weiteren Beweis von der Benutzung des Steines als Werkzeug liefern die Merkmale, welche der auf S. 17 beschriebene Unterkiefer eines Schafes an sich trägt. Durch Hiebe mit einem Stein wurde er von den andern Kopfteilen losgetrennt, mit einem Stein wurde das Fleisch sauber vom Knochen geschabt. Die verschiedenen Nuklei und die vielen Abfallstücke erzählen, dass die am häufigsten gebrauchten Geräte an Ort und Stelle selbst angefertigt wurden; die gleiche Sprache spricht der Polierstein.

Wenn schon die Flintsteingeräte an die Typen von La Madeleine erinnern, so weisen ihrerseits die keramischen Reste auf eine jüngere Periode hin, da besonders die Scherben der grösseren Gefässformen, die sich in nicht geringer Anzahl in den obersten Schichten der Mardelle fanden, den Charakter der älteren Bronzezeit an sich tragen.

Über den Zweck der Trichtergruben will ich mich eines Urteiles enthalten, da es mir nur glückte, eine einzige zu untersuchen. Hoernes hält sie teils für Wohngruben, teils für Vorratskammern. Eines ist ganz sicher: Da wo sich solche Gruben finden, haben die Wohnstätten von Menschen gestanden. Vom Vorhandensein einer Hütte legen die gefundenen Lehmstücke mit Eindrücken von Holz ein unanfechtbares Zeugnis ab, da sie von dem Bewurf einer aus Reisig errichteten Behausung herrühren. Somit ist für Egisheim der Ort festgelegt, auf welchem seine neolithischen Besiedler, die Gründer der Kultur, hausten; der Ort, auf welchem vor mehr als 4000 Jahren das Urdorf sich erhob.

Nicht in dem Gelände, auf welchem die Trichtergruben angetroffen wurden, fanden sich die Artefakte, welche die Figuren 34, 35, 36 und 37 veranschaulichen und die der nämlichen Zeit angehören wie die Mardellen.

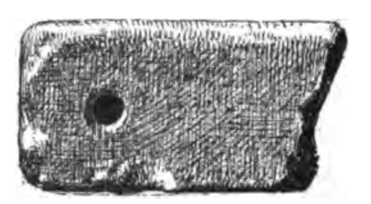
Die hübsch geformte und äusserst fein retouchirte Pfeilspitze Fig. 34 aus gelblichem Flintstein misst in ihrer ganzen Länge 28 mm, wovon 3 mm auf den Schaftansatz entfallen. Die Spitzen der Widerhaken sind 15 mm von einander entfernt. Gefunden wurde die kleine Waffe am 6. Oktober 1894 auf dem Grundstück Nr. 219, Sect. C (Pl. I, P. 9), welches südlich vom Bühl, im Gebiete des grossen Gräberfeldes liegt. Die Pfeilspitze lag etwa 3 m vom Rande der Alten-Strasse in einer Bodentiefe von 30 cm vereinzelt, doch kamen in deren nächsten Umgebung Kohlen, verschiedene Topfscherben von grobem Typus, wovon einer einen knolligen Handhabeansatz trägt (Fig. 56), sowie 2 Nuklei aus schwarzem, jaspisartigem Gestein zum Vorschein.

Die Pfeilspitze Fig. 35 aus weissem, gelb und bläulich gebändertem Achat zeigt eine eigentümliche Form, die mir auch von andern Orten des

Elsass bekannt ist. Bei Hoernes, S. 303 und Ranke, II. Bd., S. 492 ist die gleiche Form als Pfeilspitze aus Island abgebildet. Die Länge beträgt 45 mm, die grösste Breite 25 mm. Gefunden wurde das Stück im Juni 1895 am Nordabhang des südlich der Banngrenze von Egisheim, jenseits der Thalmatten beginnenden Herlisheimer Rebberges (Pl. I, P. 10).

Auf dem Grod (Grot, Grat) (Pl. I, P. 11), einem Hügelrücken, der eigentlich die nach Westen laufende Fortsetzung des Bühls ist und im Süden des Dorfes, hart hinter letzterem hinzieht, wurde beim Rigolen eines Rebstückes im Winter 1889/90 die Axt Fig. 37 gefunden. Dieselbe ist ein unfertiges, bloss zugeschlagenes Exemplar aus Grauwacke von 15 cm Länge, 58 mm Breite und 2 cm Dicke. Die Breitseiten sind flach gehalten und laufen gleichmässig in die 35 mm breite Schneide zu, welche sich auch von den Schmalseiten her verjüngt. Nach meiner Ansicht ist die Axt bei der Bearbeitung zu schwach an Körper geworden und darum unvollendet geblieben.

Fig. c. Grösse 1/1.

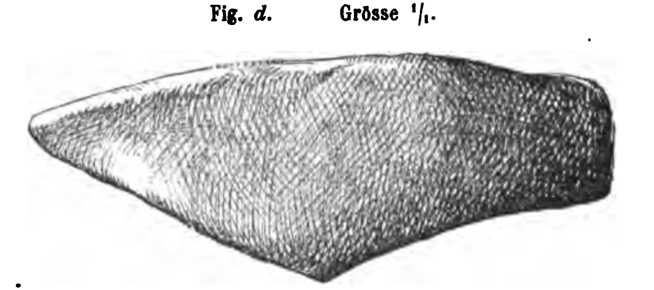


Fragment eines Steinwerkzeuges.

In der Nähe genannter Fundstelle wurde nebenstehend abgebildetes Fragment eines Steinwerkzeuges, das vielleicht als Wetzstein diente, aufgehoben (Fig. *c*).

Von der Nordgrenze des Bannes, aus der Gewannlage «Pairiser-Breite» (Pl. I, P. 12) — einem flachen Ackerfelde — stammt das Beil Fig. 36 aus Buntsandstein. Die Länge beträgt 65 mm, die nur von einer Seite zugeschliffene Schneide ist 48 mm, das entgegengesetzte Ende noch 17 mm breit. Ausser der Schneide zeigt das Artefakt nur zugeschlagene Flächen.

Fig. *d*. Grösse 1/1.



Messer aus schwarzem Schiefergestein.

Von der östlichen Banngrenze, aus der Gewannlage «Ring» (Pl. I, P. 13) enthält meine Sammlung ein sogenanntes Lederschneidemesser aus schwarzem Schiefergestein (Fig. *d*). Zwei ähnliche Messer aus der fränkischen Schweiz hat Ranke in seinem Werke «*Der Mensch*», B. II, S. 509 abgebildet.

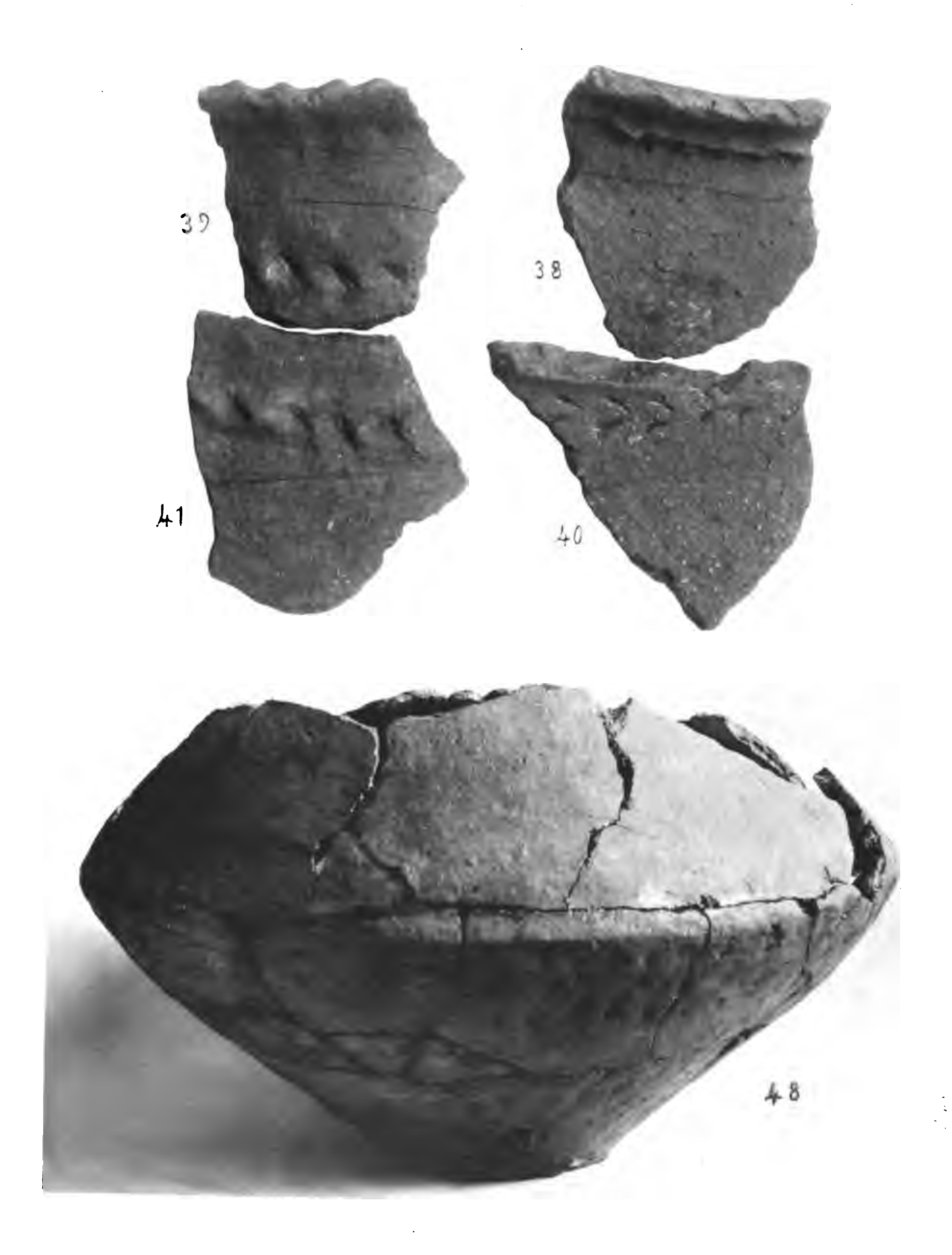
In der Nähe der Drei-Exen wurde in den fünfziger Jahren ein polierter Steinhammer gefunden, dessen ich bereits in der Einleitung Erwähnung gethan habe.

Wie sich aus obiger Zusammenstellung ergiebt, hat man an den verschiedensten Punkten des Bannes von Egisheim: in der Ebene, auf den Hügeln und in den Niederungen des Flussgebietes der Lauch Steinartefakte gefunden, und zwar geschah dies in dem kurzen Zeitraum von kaum 9 Jahren. Wie viele derartiger Gegenstände müssen in den verflossenen Jahrhunderten zu Grunde gegangen oder unbeachtet geblieben und dem Schoss der Erde wieder übergeben worden sein? Dürfte man diese Thatsachen nicht als einen Beweis dafür ansehen, dass die neolithische Niederlassung zu Egisheim recht lange Zeit gedauert hat und dass der Ort ausserdem stark bevölkert war? Was aber ist aus diesem Volke geworden, das uns nur unbrauchbare Gegenstände: zerbrochene Töpfe, schadhaft gewordene Steinwaffen und Werkzeuge hinterliess? Sollte das gänzliche Fehlen guterhaltener Artefakte — abgesehen von den Grabbeigaben — ein Fingerzeig sein, dass die Bevölkerung mit ihrer besten Habe die Gegend verlassen hat, während doch anderseits die Keramik den Nachweis zu liefern scheint, als hätte sich der Übergang von der neolithischen zur Bronzezeit in friedlicher Fortentwickelung vollzogen?

II. Die Bronzezeit.

Auf dem gleichen Grundstück, auf welchem die von mir untersuchte Mardelle lag (Pl. I, P. 6), wurde im Winter 1888/89 eine grosse Quantität Scherben zu Tage gefördert, die mindestens einem Dutzend Gefässe angehörten, doch war es nicht möglich, eine Zusammensetzung vorzunehmen, da nichts zusammenpasst. Die zahlreich vorhandenen Fragmente von oberen Gefässpartien machen den Fund aber doch zu einem sehr schätzenswerten. Ihrem ganzen Charakter nach sind die Scherben denjenigen, die im oberen Teile der Mardelle gefunden wurden, nahe verwandt; besonders zeigt sich dies in der Verzierungsweise, und auch in der Form der Töpfe hat gewiss viel Übereinstimmung gewaltet.

Immerhin bestehen merkliche Unterschiede. Einmal gehörten die Scherben ausnahmslos grossen Gefässen, Urnen, an, mit vorherrschend roter oder gelber Färbung. Es sind ganz erhaltene Böden darunter von 12 cm Durchmesser. Die Dicke der Wandungen schwankt zwischen 7 mm und 14 mm. Der Thon ist nicht fein geschlemmt und hat starke Beimengung von groben, weissen Sandkörnern. Die Brennweise ist eine


39
38
41
40
48

derartige, dass die Bruchflächen deutlich drei verschieden gefärbte Streifen erkennen lassen. Zunächst der Aussen- und Innenseite ist der Thon rot oder gelb, zwischendrin hingegen schwarz oder schwarzgrau. Somit waren die Wandungen nur an den Oberflächen etwas hart gebrannt, in der Mitte aber nicht.

Ein weiterer Unterschied liegt darin, dass mit wenigen Ausnahmen alle erhaltenen Fragmente oberer Gefässteile einen wirklichen Rand haben.

Als neues Ornament tritt die Leiste auf. Es ist dies ein vierkantig zugeschnittener, schmaler Thonstreifen, der gewöhnlich an der Grenze von Bauch und Hals um das Gefäss gelegt wurde. Fig. 38 zeigt eine solche Leiste unter dem Rand. Auch dachförmige, also dreiseitig zugeschnittene Leisten erscheinen.

Eine kurze Beschreibung der wichtigsten Stücke möge hier folgen:

1) Fig. 40 veranschaulicht ein Stückchen, das einer grossen Urne mit ziemlich gutem Brand und gelber Farbe entstammt. Der Rand ist abgebrochen, unmittelbar unter der Bruchstelle erscheint ein Ornament (Fischgrätenornament), das bei dem Mardellenfunde nicht vertreten war. Es ist eine Stichverzierung aus zwei Reihen kommaartiger Striche bestehend, die vermittelst eines keilförmig zugeschnittenen Stäbchens eingedrückt worden sind.

2) Auf dem Fragment eines andern Gefässes befindet sich nur eine Reihe solcher Kommastriche. Letztere haben die gleiche Lage wie diejenigen der obern Reihe von Fig. 40, stehen aber etwas weiter voneinander. Unterhalb dieser Stichverzierung liefen rings um den Hals drei ganz flache Hohlkehlen, die dadurch entstanden sind, dass der Töpfer die drei mittleren Finger der Hand nebeneinander legte und damit um den Hals herum strich.

3) Fig. 41 zeigt das Bild eines Scherbens, auf dem zwischen Hals und Bauchung die dachförmige Leiste mit einer Basisbreite von 12—14 mm angebracht ist. Durch schief gestellte Eindrücke der Daumenspitze ist die eigentliche Gestalt der Leiste so umgebildet, dass sie sich dem Auge als fortlaufende Reihe eckiger Buckeln darstellt.

4) Auf einem andern Stück erscheint dieselbe Leistenform, doch sind hier die Eindrücke regelmässiger und senkrechter, wodurch erreicht wurde, dass an Stelle der ungleich gestalteten Buckeln sich vierseitige Pyramidchen befinden[1].

1. Mitteilungen der Ges. f. Erhalt. der geschichtl. Denkmäler im Elsass, Jahrg. 1894. «Die Grabhügel zwischen Hatten und Selz», Taf. III, Fig. 9 u. Taf. IV, Fig. 4, zeigen ähnliche Pyramidenbänder.



5) Ein ziemlich grosses Bruchstück vom oberen Teile eines umfangreichen Gefässes mit ziegelroter Aussenseite hat keinen eigentlichen Rand (Fig. 42). In gefälliger Schweifung geht der Bauch in den etwas ausladenden Hals über, an dessen Abschluss sich wieder das wellenartige Ornament findet, jedoch sind die Eindrücke viel tiefer und eleganter hergestellt, als dies bei Fig. 39 und den andern, früher beschriebenen Fragmenten der Fall ist. Auf der Grenze zwischen Bauchung und Hals liegt eine vierkantige Leiste von 5 mm Stärke. Die dem Auge zugekehrte Fläche ist durch schieflaufende Fingereindrücke gewellt.

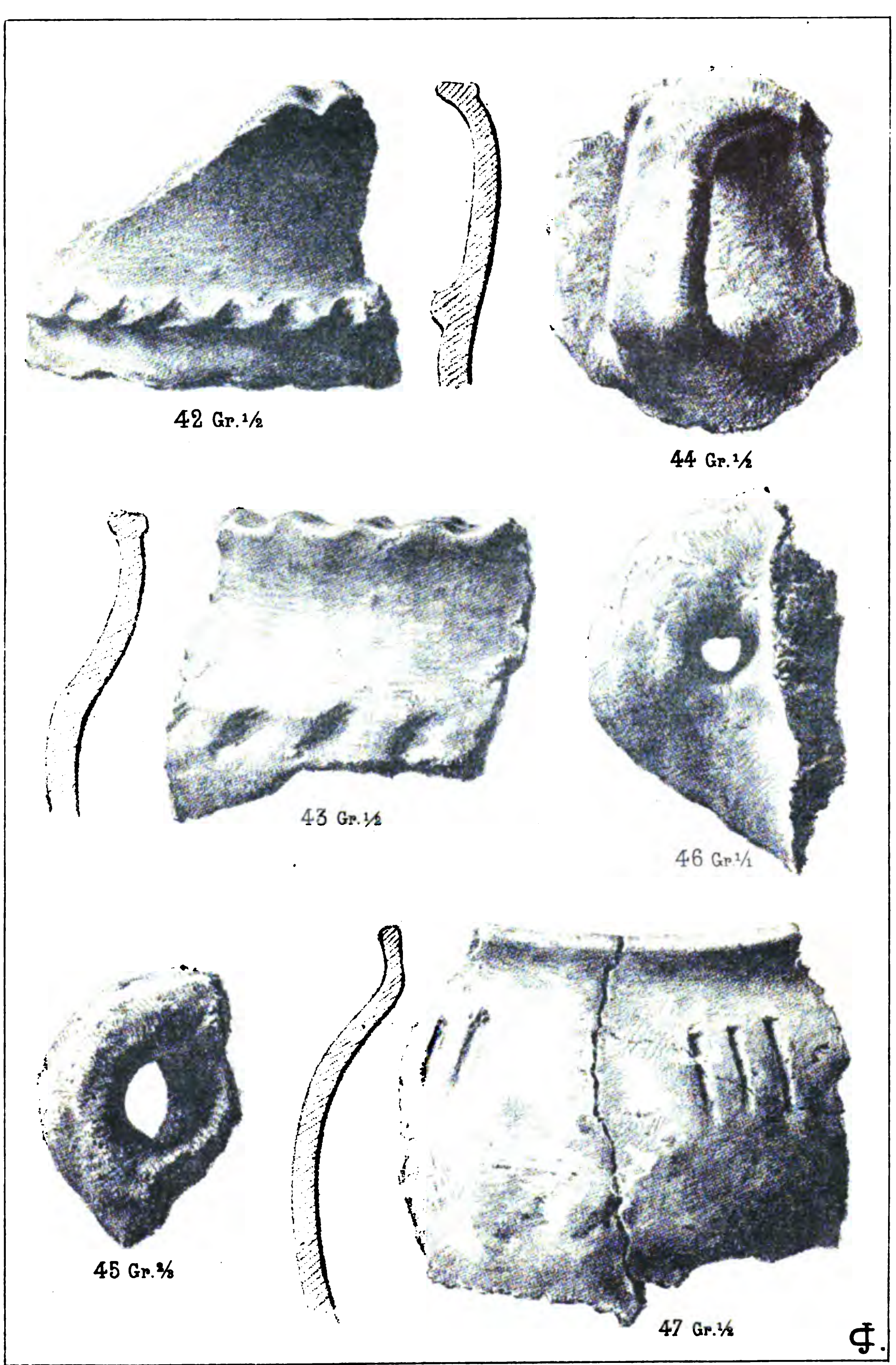
6) Eine Anzahl von Scherben hat wiederum da, wo der meist kurze Hals in den wenig gewölbten Bauch übergeht, eingedrückte Tupfen von regelmässiger, man könnte fast sagen symmetrischer Gestalt, wodurch sie sich von den Eindrücken auf den Topfresten aus der Mardelle unterscheiden. Bald sind es schiefliegende, langgezogene Ellipsen, die dann dicht neben einander stehen (Fig. 43), bald weiter voneinander gerückte runde, fast halbkugelige Auswölbungen, zu deren Herstellung jedenfalls die Spitze des Mittelfingers diente, bald kleine, keulenförmige Vertiefungen, die mit dem stumpfen Ende eines derartig geformten Stäbchens eingedrückt zu sein scheinen[1].

7) Auch einige Bodenstücke tragen an ihrem Umfange schiefgezogene Daumeneindrücke.

8) Ein recht interessantes Objekt bildet der mittlere Teil eines Deckels mit vollkommen erhaltener Handhabe (Fig. 44). Diese hat die Gestalt eines Paralleltrapezes mit 10 cm grösster unterer, 65 mm kleinster oberer Spannung und 40 mm senkrechter Höhe. Eine mittelgrosse Hand kann bequem Zeige-, Mittel- und Ringfinger unterschieben. Die Öse ist nicht walzenförmig, sondern flach aus einem Thonbande von 25 mm Breite und 14 mm Stärke gearbeitet. Das Deckelfragment selbst stellt eine Scheibe dar, deren Durchmesser der grössten Länge der Handhabe gleichkommt, dann neigt sich die Fläche plötzlich nach unten. An dieser Stelle hat leider auch die Zerstörung begonnen, so dass die übrige Form nicht angegeben werden kann.

9) Einen Gegensatz zu den roh aussehenden Scherben der grossen Gefässe bildet das innen und aussen geglättete, bräunlich gebrannte Frag-

1. Nach Ranke, B. II, S. 525, zählt Klopfleisch die Gefässe mit diesen Tupfenverzierungen und selbst die mit Leisten zur neolithischen Periode. Kœnen dagegen stellt sie richtig in die Bronzezeit. Man vergleiche die Figuren auf Tafel IV seiner Gefässkunde.


42 Gr. 1/2
44 Gr. 1/2
43 Gr. 1/2
46 Gr. 1/1
45 Gr. 2/3
47 Gr. 1/2

ment eines kleinen, flachen Tellers, dessen schiefaufsteigende, etwas convex-concav gehaltene Wand nur 4 mm dick und 15 mm hoch ist.

10) Noch eines Scherbchens, das der Bauchung eines mittelgrossen, schwarz gebrannten Topfes entstammt, muss ich Erwähnung thun, weil dasselbe in der Mitte ein schief nach innen ziehendes Loch von 5 mm lichtem Durchmesser hat. Welchem Zwecke mag diese kleine Öffnung wohl gedient haben?

11) Im Jahre 1895 wurde dem Boden desselben Grundstückes eine Handhabe mit anhaftendem schmalem Streifen der Gefässwand von schwarzer Färbung enthoben (Fig. 45). Die Öse ist aus einem wurstförmigen Thonstück gefertigt, das einen Durchmesser von 20 mm hat. Die Henkelöffnung bildet ein regelmässiges, hübsch ausgeführtes Oval mit einer Höhenachse von 20 mm und einer Breitenachse von 14 mm. Die ganze Länge der Handhabe beträgt 65 mm.

Im Winter 1892 fanden die Arbeiter auf demselben Grundstück eine leuchtendgrün patinierte, S-förmig gebogene Bronzenadel von 56 mm Länge und 1 $^1/_2$ mm mittlerem Durchmesser. Der Knopf wird durch eine 2 mm lange, 3 mm Durchmesser haltende cylindrische Verdickung mit gewölbtem Abschluss gebildet.

Ich möchte hier nochmals an die nahe der Mardelle gefundene Paukenfibel mit gleich schöner, hellgrüner Patina erinnern. Nach Aussage der Arbeiter hätten sie in den oberen Erdschichten hin und wieder Bronzenadeln und auch Ringe gefunden, die sie aber nicht weiter beachteten.

Es war im Dezember 1896, als man mir einige Scherben von dickwandigen Gefässen überbrachte, die auf einem etwa 400 m nordöstlicher gelegenen Grundstück im Gewann Pairiser-Breite mit einigen Tierknochen und Kohlen ausgeschachtet wurden, als man dort eine kleine Grube herstellte, die einen zur Verankerung des Rebendrahtgerüstes dienenden Stein aufnehmen sollte (Pl. I, P. 14). Die Ware zeigt den gleichen Charakter wie die bisher genannten Stücke. Glücklicherweise sind unter den Fragmenten zwei Henkel.

Der eine ist 6 cm hoch und 3 cm breit, aus einem halbkreisförmigen Stück Thon gefertigt, das sich gegen den Umfang hin von beiden Seiten verjüngt (Fig. 46). In der Mitte der Basis, hart an der Gefässwand befindet sich die runde Durchbohrung von kaum 5 mm Durchmesser. Der Thon ist nur mässig mit weissen Sandkörnern durchmengt, mittelstark gebrannt, hat aussen und innen eine rote Farbe, während durch die Mitte der Wand ein breiter, schwarzer Streifen zieht.

Der andere Henkel ist nur halb erhalten. Er gleicht dem durch Fig. 45 veranschaulichten, doch dürfte die Öffnung nicht grösser gewesen sein als die des Henkels Fig. 46. Deutlich sieht man die Fingereindrücke, vermittelst deren das walzenförmige Thonstück, das den Henkel bildet, mit seinen Enden an der Gefässwand befestigt wurde. Die Farbe ist russartig schwarz.

Verschiedene Scherben, welche ihrem Charakter nach der Bronzezeit zugehören, wurden im Jahre 1890 bei P. 59, Pl. I ausgegraben.

Bronzezeitliche Gefässreste fanden sich auch in der Auffüllungsmasse des vor der Westseite des römischen Castells liegenden Wallgrabens auf Grundstück Nr. 715, Sect. F, Gewann Mühlengärten (Pl. I, P. 15). Diese Stelle liegt etwa 400 m südwestlich von der Fundstätte auf Nr. 238, Sect. B (Pl. I, P. 6) entfernt.

1) In erster Reihe nenne ich den 165 mm Durchmesser haltenden Boden einer Urne mit 15—20 mm dicker Wand. Die Aussenseite ist braun, die Innenseite tiefschwarz gebrannt.

2) Das Seitenwandstück eines ebenfalls grossen Gefässes zeigt eine bis jetzt hier nicht vorgekommene Form, da kein eigentlicher Hals vorhanden ist. Die flache Wölbung des Bauches setzt sich bis hart an den Abschluss fort. Letzterer trägt in markiger Ausführung das schon aus der neolithischen Zeit bekannte Wellenornament. Das Gefäss war auf beiden Seiten rauh, aussen ziegelrot, innen schwärzlichbraun, kaum mittelstark gebrannt. Der Thon enthält viele Quarzkörner, darunter Stücke, die 1 cm lang und 6—8 mm dick sind.

3) Die gleiche Farbe, Brennweise, Thonmengung und Ornamentierung des Abschlusses zeigt ein weiteres Fragment. Die Wandflächen sind etwas sauberer gearbeitet, doch hatte das Gefäss, welches auch in der Grundform dem vorigen geglichen haben muss, einen 36 mm hohen Hals. Zwischen diesem und dem Bauch treffen wir wieder die früher beschriebene Pyramiden-Leiste. Die Wandstärke beträgt 10—12 mm, die auch bei dem unter 2 angeführten Stück festgestellt wurde.

4) Von einem etwas kleineren Gefäss mit gleicher Grundform wie 2 u. 3 ist ein über 180 qcm grosses Stück erhalten (Fig. 47). Es zeigt nur schwachen Brand und an den glatt abgeriebenen Flächen eine dunkelbräunliche Färbung. Der Thon ist fein und hat selten ein kleines, weisses Körnchen in der durchgehends schwarzgrauen Bruchfläche. Über dem flachgewölbten Bauch folgt eine Einschnürung, dann der nur 1 cm hohe, etwas auswärts geneigte Hals mit glattem Abschluss. Unter der Ein-

schnürung, da wo sich die stärkste Wölbung des Bauches befindet, sind 30 mm lange, 4 mm breite und 3 mm tiefe Rillen eingedrückt[1]. Ihre Herstellung ist mit einem walzenförmigen, oben wagerecht abgeschnittenen Stäbchen so erfolgt, dass das Ende unter dem Hals eingestossen und dann der übrige Teil abwärts in den weichen Thon gedrückt wurde; daher haben diese Rillen oben eine scharf abschliessende, etwas vertiefte Basis, verflachen sich nach unten, wo sie in einer allmählich zulaufenden Spitze enden. Es stehen je drei solcher Rillen neben einander, dann folgt bis zur nächsten Gruppe ein Zwischenraum von 7 cm.

5) Ein viertes Stück, von einem kleinen dünnwandigen, durch und durch schwarz gebrannten, fast wie Kohle aussehenden Gefässe, trägt am gerade verlaufenden, 2 cm hohen Hals das Wellenornament und unter dem Hals länglichrunde Eindrücke.

6) Abweichend von der Urnenform der zuletzt genannten keramischen Produkte zeigen die Reste zweier Gefässe die Kumpenform, ähnlich dem Mardellenstück Fig. 32. Die Wände steigen jedoch erst ganz schief aufwärts und wenden sich dann im letzten Viertel mit kurzer Wölbung nach oben. Der Thon ist ziemlich gut geschlemmt, innen und aussen mit der nassen Hand abgerieben, hat nur wenig Sandkörner und zeigt durchgehends schwarze Färbung, die auf der Aussenseite bisweilen ins Bräunliche spielt. Boden und Wandung haben eine überall gleichbleibende Stärke von 6 mm.

Einen Rand besass kein einziges der in der Aufschüttungsmasse des Wallgrabens gefundenen Abschlussstücke.

Etwa 100 mm östlich dieser Fundstelle, auf der Scheide der beiden Grundstücke Nr. 163 u. 164, Sect. F, jeweils 95 m vom Malzbach und der Dorfsstrasse entfernt (Pl. I, P. 16), beinahe mitten im römischen Castell traf man die Urne Fig. 48, welche 70 cm unter der heutigen Oberfläche auf gewachsenem Boden — eingeflösstem Granitsand — stand. Gehoben wurde dieselbe am 24. November 1894. Das recht ansehnliche Stück hat einen verhältnismässig kleinen Boden, denn dessen Durchmesser beträgt bloss 10 cm. Vom Boden steigt die Wand, ähnlich wie bei den soeben unter 6 genannten Kumpen, ganz schief, in einem Winkel von etwa 45° aufwärts bis zur halben Gefässhöhe, wo die grösste Weite mit einem Durchmesser von 47 cm erreicht wird. Nun erfolgt ein jäher Umbruch, und in einem ungefähr gleichgrossen Winkel verengt sich die

1. Diese Verzierung hat sehr viel Ähnlichkeit mit derjenigen auf dem Halse des neolith. Gefässes Fig. 8.

Wandung wieder. Bedauerlicherweise fehlt der Abschluss. Die jetzige Höhe beträgt noch 30 cm; die Wände sind in einer Stärke von 10—12 mm gehalten. Der untere Teil, vom Boden bis zum Umbruch, ist rauh gemacht, indem er — wie es scheint — mit geschlemmtem, dünnem Thonbrei vermittelst eines kleinen Reisigbesens beworfen wurde; der obere Teil ist geglättet. Das ganze Gefäss zeigt eine dunkelbräunliche Färbung sowohl an den Aussen- als auch an den Bruchflächen. Das Material, dem mittelgrober Quarzsand beigemengt ist, hat nur geringe Härte. Der Inhalt der Urne bestand einzig aus Erde, keine Spur von Knochen, Asche oder Kohlen traf man weder in derselben, noch in deren Umgebung.

Eine ähnliche, nur etwas kleinere Urne fand Max de Ring in einem Tumulus des Waldes bei Heidelsheim, Kreis Schlettstadt[1].

Verschiedene Scherben, welche den archäologischen Charakter der Bronzezeit tragen, wurden im Oktober 1895 etwa 200 m östlich von obiger Urne, im Gewann «Unterm Herrenweg», auf Grundstück Nr. 613, Sect. B (Pl. I, P. 17) beim Anlegen von Rebgräben ausgehoben.

Ungefähr 220 m südlich dieser Fundstelle und 93 m oberhalb des Herrenweges, auf Grundstück Nr. 24, Sect. C (Pl. I, P. 18) kamen Reste eines Brandgrabes zum Vorschein. Die Untersuchung fand am 24. November 1894 statt. In einer Tiefe von 40 cm traf man mehr als ein Dutzend plattenartiger Steine vom Bühl, bei der Bevölkerung «Bühlplättle» genannt, von denen der grösste 40 cm lang, 30 cm breit und 8 cm dick war. Diese Plättchen bedeckten eine Anzahl Topfscherben, welche verbrannte Knochenteile und in einem Falle deutlich Asche enthielten. Daraus ergiebt sich, dass man es offenbar mit einer Begräbnisstätte zu thun hat. In Ermangelung einer grösseren Urne fand die Beisetzung des Leichenbrandes auf Topfscherben statt, die mit Steinplättchen zugedeckt wurden. Die Gegenstände befanden sich nicht mehr in ihrer

1. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1857, T. II, 1re livraison, S. 24 u. 25, Abbildung Pl. I, Nr. 8. M. de Ring teilt den Fund der keltischen Zeit zu, was nach dem damaligen Stande der Wissenschaft zu entschuldigen ist, umsomehr, da die anderen in dem Tumulus vorgekommenen Gegenstände der La Tènezeit angehören. Doch die Gefässe der letzteren Periode zeigen ganz andere Formen und andere Brennweise. Der Inhalt der Urne bestand aus Asche und kleingeschlagenen, verbrannten Knochen, also dem Leichenbrand. Ring, in der richtigen Erkenntnis, dass die Kelten ihre Toten nicht verbrannten, glaubte, es seien Knochen eines Tieres. — Die Leichenverbrennung war in der Bronzezeit und wohl noch im Anfang der Hallstatt-Periode die übliche Bestattungsweise, und somit ergiebt es sich von selbst, wohin die Urne gezählt werden muss.

ursprünglichen Lage; durch den von oben her erfolgten Druck bei Ausführung der Kulturarbeiten waren sie jedenfalls verschoben worden, was bei so geringer Tiefe nicht wundern kann. Dessenungeachtet ergaben sich einige Anhaltspunkte, welche darauf hinweisen, als hätte man eine kleine Steinkammer errichtet gehabt, in welcher die Scherben mit dem Leichenbrand beigesetzt wurden; denn thatsächlich standen noch einige der grösseren Steinplättchen senkrecht im Boden.

Alle Scherben stammen von nur mittelgrossen Töpfen mit kurzen Hälsen. Eine Beschreibung der interessantesten mag hier folgen.

1) Unter der Steinplatte von 40 × 30 cm Flächeninhalt lag über die Hälfte der Seitenwand eines ursprünglich 18—20 cm hohen Topfes mit schön gewölbter, stark hervortretender Ausbauchung, die in gefälligem Zuge in den kurzen, geraden Hals ohne Rand übergeht (Fig. 49). Genau 2 cm unter dem nicht ornamentierten Abschluss liegt eine schmale, mit Daumen- und Zeigefingerspitze gewellte Leiste. Der Thon ist mild und mittelmässig gebrannt, so dass die Aussenseiten bräunlich bis schwärzlich erscheinen. Die Stärke beträgt 4—8 mm[1].

2) Andere Form und Verzierung hat ein russig-schwarzbraun aussehender Scherben, an dem der Hals gänzlich weggebrochen ist (Fig. 50). Der flach gehaltene Bauch biegt oben kurz ein. Über diese Biegung laufen in der Richtung von oben nach unten dicht neben einander Reihen vertiefter Punkte, die mit dem stumpfen Ende eines Stäbchens eingedrückt wurden. Die Stärke der Wand beträgt 6—7 mm.

3) Von einem mittelgrossen Topf mit ebenfalls flacher Bauchung und kurzem Umbruch am Übergang in den nur 2 cm hohen, geraden Hals stammt ein weiteres Fragment. Der Abschluss trägt an Stelle des üblichen Wellenornamentes nur leichte, schmale Vertiefungen, die nicht mit dem Daumen, sondern mit einem rundlichen Stäbchen hervorgebracht wurden. Unter dem Halse liegen dicht neben einander in schiefer Richtung angebrachte, länglich gezogene Eindrücke eines kräftigen Daumens. Die Farbe des Gefässrestes ist grau; die Dicke erreicht in der Bauchung 8 mm, am Halsabschluss 4 mm.

4) Zu nennen bleibt noch ein Stückchen mit der bereits früher erwähnten dachförmigen Leiste; doch ist diese nicht durch Fingerdruck zu Pyramidchen umgestaltet, sondern es sind durch dieselbe in Abständen

1. Eine in Form und Verzierung ähnliche Urne steht im Museum zu Mülhausen aus dem Tumulus genannt «Hünerhubel», welcher der älteren Hallstattperiode angehörte.

von 25 mm lange, schieflaufende, die Leiste durchschneidende Kerbschnitte gezogen (Fig. 51).

5) Etwa 70 m südlich des beschriebenen Brandgrabes (Pl. I, P. 19) wurde ein leicht gebrannter, kastanienbrauner Thonwirtel gefunden, der in Bezug auf die Gestalt von den früher kennen gelernten abweicht (Fig. 52). Von der Mitte, wo der grösste Umfang mit 38 mm Durchmesser liegt, erheben sich nach beiden Seiten abgestumpfte Kegel, welche zusammen eine Längenachse von 28 mm haben. An den abgestutzten Spitzen, deren eine breiter ist als die andere, liegen halbkugelförmige Vertiefungen, an deren tiefstem Punkte die Durchbohrung mit 5 mm Lichtweite beginnt.

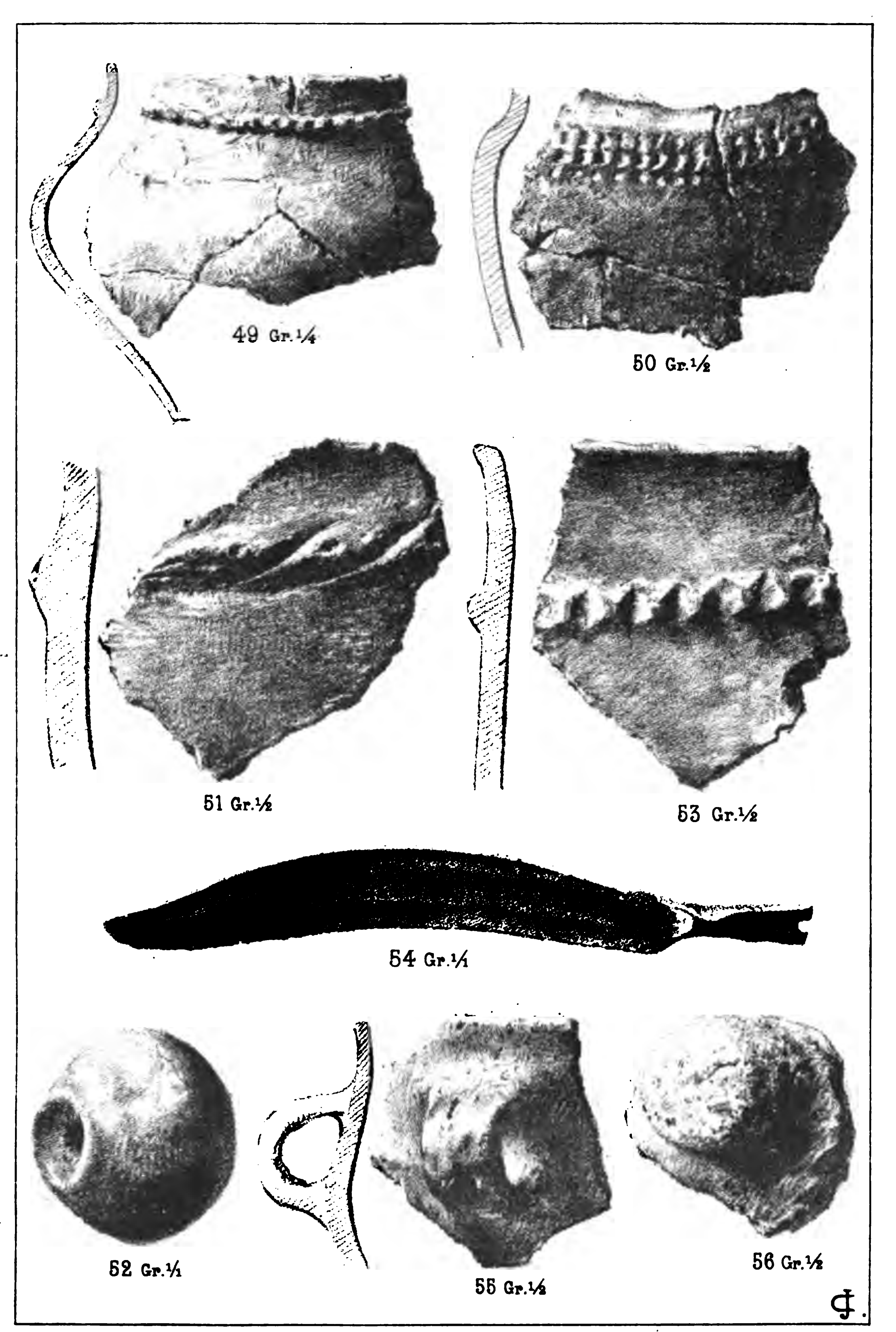
6) Dieser Fundstelle entstammt ein im Februar 1893 geborgenes oberes Stück einer grösseren Urne (Fig. 53). Das Gefäss hatte schwachgewölbte Bauchung, muss also eine weite Öffnung besessen haben. Der gerade Hals schliesst ohne Rand und ohne Wellenornament ab. 43 mm unter dem Abschluss befindet sich eine 15 mm breite, stark profilierte Pyramidenleiste. Das Fragment hat guten Brand, schwarze Farbe, wenig Quarzsand und eine Stärke von 8 mm.

Weiter südlich, auf dem Grundstück Nr. 196, Sect. C (Pl. I, P. 20), auf dem der Zwerg aus der neolithischen Zeit begraben war, entdeckte man ebenfalls die Reste eines zerstörten Brandgrabes. Die Fundstelle liegt nur 12 m östlich und 3 m südlich vom Kopf des Zwergskelettes und 56 m östlich von der Alten-Strasse entfernt. Die Gegenstände waren kaum 20 cm mit Erde bedeckt und durcheinander geworfen.

1) Als wichtigsten Fund nenne ich ein Bronzemesser von 116 mm Länge, wovon 96 mm auf die Klinge, der Rest auf die am ersten Nietloch abgebrochene Griffzunge entfallen (Fig. 54). Die Klinge ist hübsch geschweift und hat eine grösste Breite von 14 mm. Die Schärfe der Schneide wurde durch Dengeln hergestellt, wie dies heute noch mit den Sensen geschieht. Die Dengelfläche misst 4 mm.

2) Die eigentliche Aschenurne muss recht gross gewesen sein. Von ihr ist nur der 7 cm hohe Hals mit dem 25—28 mm breiten Rand erhalten. Dieser Gefässteil gleicht in der Form genau demjenigen von Fig. 57, und somit darf ich annehmen, dass die Gestalt der ganzen Urne mit der genannten Figur übereinstimmte. Der Thon ist geschlemmt, geglättet, schwarz und ziemlich hart gebrannt.

3) Von einem kleinen Schälchen konnte der untere Teil zusammengesetzt werden. Er hat die Gestalt eines Kugelabschnittes mit bloss 86 mm grösstem Durchmesser. An der tiefsten Stelle des sphärischen Bodens ist


49 Gr.1/4
50 Gr.1/2
51 Gr.1/2
53 Gr.1/2
54 Gr.1/1
52 Gr.1/1
55 Gr.1/2
56 Gr.1/2

auf der Aussenseite eine halbkugelige Vertiefung eingedrückt, welche Eigentümlichkeit bei den kleinen Hallstattgefässen mit kesselförmigem und flachem Boden oft vorkommt. Der Thon enthält keinen Quarzsand, ist schwarzbraun von Farbe, glatt abgerieben und gut gebrannt.

4) Zu einem grösseren, schüsselartigen Gefäss gehörten mehrere Scherben aus gemeinem Thon mit roherer Bearbeitung. Als Ornament tragen sie Tupfen, die mit dem stumpfen Ende eines Stäbchens oder mit einem Rädchen hervorgebracht worden sind. Gefunden wurden diese Objekte, die in Betreff der Keramik schon Anklänge an die Hallstattzeit aufweisen, am 20. November 1893.

Weiter südlich, auf dem Grundstück Nr. 219, Sect. C (Pl. I, P. 21), einige Meter östlich des Punktes, auf welchem die schöne Pfeilspitze Fig. 34 entdeckt wurde, traf man eine grössere, mehrere Meter im Durchmesser haltende Fläche, die ganz mit Kohlenstückchen durchsetzt war. Hier hatte jedenfalls die feierliche Verbrennung eines Leichnams stattgefunden.

1) Am 8. November 1894 enthob man dem Boden auf dieser Stelle ein 50 qcm grosses Fragment von der obern Hälfte einer Urne mit Henkel (Fig. 55). Die senkrechte Höhe des einstigen Gefässes schätze ich auf 12 bis 14 cm. Unter dem 18 mm hohen, geraden Hals ohne Rand und Verzierung läuft das Wandprofil auf 4 cm Länge beinahe geradlinig schief nach aussen, um dann unter gleichem Winkel wieder einzubiegen. Der Henkel ist mit dem oberen Ende auf der Grenze von Hals und Bauch, mit dem untern Ende an der Umbruchstelle der Bauchwand eingefügt. Das Thonband, aus dem er hergestellt wurde, hat eine Breite von 25 mm und eine durchschnittliche Stärke von 10 mm. Die lichte Höhe der Öffnung misst 26 mm, die Breite 18 mm. Der Thon ist durch und durch russigbraunschwarz, mit kleinkörnigem Quarzsand vermischt, ordentlich geschlemmt und nur mittelstark gebrannt. Die Wand hat eine Dicke von 8 mm und ist nicht geglättet[1].

2) Des weitern traf man 2 kleine Stückchen rot gebrannter Töpferware von gröberem Thon, die in regelmässiger, scharf ausgeprägter Gestalt die Pyramidenleiste tragen.

3) Am 9. November kam an einem andern Punkte derselben Fläche ein Häufchen Scherben zum Vorschein, das mit Kohlen vermischt in einer Bodentiefe von 40 cm. lag. Offenbar wurden diese, einem Brandgrab ent-

1. Eine ganz ähnliche Henkelform scheinen die Gefässe zu haben, welche auf Taf. IV Fig. 2 u. 3 in den *Mitteilungen der Gesellschaft für Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler des Elsass*, Jahrg. 1894, aus den Grabhügeln von Hatten und Selz abgebildet sind.

stammenden Topfreste bei einer früheren Umarbeitung des Bodens hier zusammengeworfen. Es waren teils Stückchen von rohem, gelb und rot, oder von feinerem, durchgehends schwarz aussehendem Thon, ganz dem Charakter der früher beschriebenen Funde entsprechend. Nennenswert erscheinen zwei platte Böden von 10 cm und 11 cm Durchmesser, wovon der eine aus leicht gebranntem Thon mit groben Quarzkörnern und gelbroter Färbung, der andere aus besser gebranntem Material mit schwarzer Färbung besteht; dann ein Henkel, der in Form und Material dem oben unter 1, Fig. 55 beschriebenen gleicht und ein Bruchstück mit Handhabeknollen (Fig. 56).

Des öftern hatte ich mir die Frage vorgelegt, ob die verschiedenen Brandgräber ursprünglich wohl nicht mit Erdhügeln bedeckt waren, die, weil dem Feldbau hinderlich, später eingeebnet wurden. Eine Entdeckung, welche am 8. November nur wenige Schritte nördlicher, 54 m vom Strassenrand entfernt, auf Grundstück Nr. 217 (Pl. I, P. 22) gemacht wurde, scheint für eine Bejahung der Frage zu stimmen. Man legte nämlich eine Anzahl grosser Steine frei, abgerollte Felsstücke aus Rotsandstein vom nahen Schlossberg oder dem südlich davon sich erhebenden Berge Hohburg, die nahezu über 1 m tief lagen, 50—60 cm mit Erde bedeckt waren und einen Flächenraum von 6 qm einnahmen. Die Steine sind nicht durch elementare Kraft hierhin gekommen, sondern durch Menschenhand, fanden sich doch in der zwischenlagernden Erde einige jüngere Gegenständchen, darunter eine kleine Kupfermünze, wenn ich nicht irre, aus dem 17. Jahrhundert. Welchem Zweck sollten die Felsblöcke im freien Ackerfeld gedient haben? Ohne Zweifel waren sie die am Fusse eines Tumulus aufgestellten Wächter, die nach Einebnung des Hügels dadurch aus dem Wege geräumt wurden, dass man sie vergrub. Es ist dies ein vom Bauersmann oft angewandtes Verfahren, wenn er sich überflüssiger Steine entledigen will.

Der südlichste und gleichzeitig auch östlichste Punkt, auf dem ein bronzezeitliches Brandgrab entdeckt wurde, liegt oben an der Banngrenze, 80 m nördlich des Langgrabens und 150 m östlich der Alten-Strasse, auf Grundstück Nr. 256 Sect. C. (Pl. I, P. 23). Am 27. Dezember 1892 trafen Arbeiter, welche mit dem Ausheben des Thones zu Ziegeleizwecken beschäftigt waren, auf einen Haufen Scherben und Steine. Die Sohle der Grube, welche diese Objekte umschloss, lag 60 cm unter der Oberfläche.

Es unterliegt keinem Zweifel, dass es sich hier um eine Begräbnisstätte handelt, da mehrere Fragmente einer kräftigen menschlichen Schädeldecke vorhanden waren, die fast ausnahmslos neue Bruchflächen aufweisen, wo-

raus ich schliessen muss, dass der fehlende Rest des Schädels von den Arbeitern unbemerkt zerstört und mit dem Lehm abgeführt worden ist. Die Knochen zeigen nicht die geringsten Brandspuren. Somit hätte ich an dieser Stelle vielleicht einen Fall der sogenannten Teilbestattung zu verzeichnen, wobei ein Teil des Leichnams — hier der Kopf — bestattet, die andern Körperteile verbrannt und in Urnen beigesetzt wurden.

Von einer grösseren Urne sind zahlreiche Reste, darunter mehrere Randstücke, vorhanden. Ein letzteres veranschaulicht die Photographie Fig. 38. Ein eigentlicher Hals ist nicht wahrnehmbar, dagegen ein 3 cm breiter, fast wagerecht abstehender Rand, dessen Abschluss durch leichten Eindruck des Daumens und Gegendruck des Zeigefingers schwach gewellt erscheint. Unmittelbar unter dem Rand zieht eine vierkantige Leiste hin, die mit zusammengehaltenen Daumen- und Zeigefingerspitzen an die Gefässwand angepresst und gleichzeitig durch die entstandenen Fingerabdrücke ornamentiert wurde. Die Farbe der ungeglätteten Scherben ist aussen und innen gelb, der Bruch des schwach gebrannten, sandfreien Thones durchgängig schwärzlich.

In allem müssen 7 Töpfe oder Topfreste im Grabe beigesetzt worden sein, da 7 Böden erhalten sind mit Durchmessern von 11 cm und weniger. Eine nähere Beschreibung der einzelnen charakteristischen Stücke ist überflüssig, da sie in Form, Thonart, Brennweise und Ornamentik den früher besprochenen ganz gleichen. Gerade Hälse und flache Bauchungen, gelb und leicht, oder dunkel und härter gebrannter Thon mit grobem oder feinem Quarzsand, langgezogene und rundliche Tupfen unter dem Halse, leichtere oder stärkere Eindrücke am Halsabschluss, alles ist vertreten.

Zu nennen bleibt nur noch ein sehr schwach gebrannter, blaugrüner Thonwirtel von flacher, aber symmetrischer Gestaltung. Die Höhenachse misst 20 mm. Die grösste Breite mit 40 mm liegt in halber Höhe. Die beiden Pole sind etwas vertieft. Der lichte Durchmesser der Durchbohrung beträgt an einem Pole 5 mm, am andern 4 mm.

Die Rollsteine, etwa 12 an der Zahl, die bei den Scherben lagen und von denen die grössten 25 cm lang, 20 cm breit und etwa 8 cm dick waren, mögen früher eine Umhüllung, eine Art Steinkammer gebildet haben. Leider kann ich darüber kein endgiltiges Urteil abgeben, da ich erst 2 Tage später, als die Funde schon aus ihrem Lager entfernt waren, die Stelle in Augenschein nehmen konnte, also nicht weiss, ob sich die Grabstätte noch intakt befunden oder ob sie früher schon einmal eine Zerstörung erlitten hat.

Ein vollständig erhaltenes und aus diesem Grunde sehr wichtiges Grab

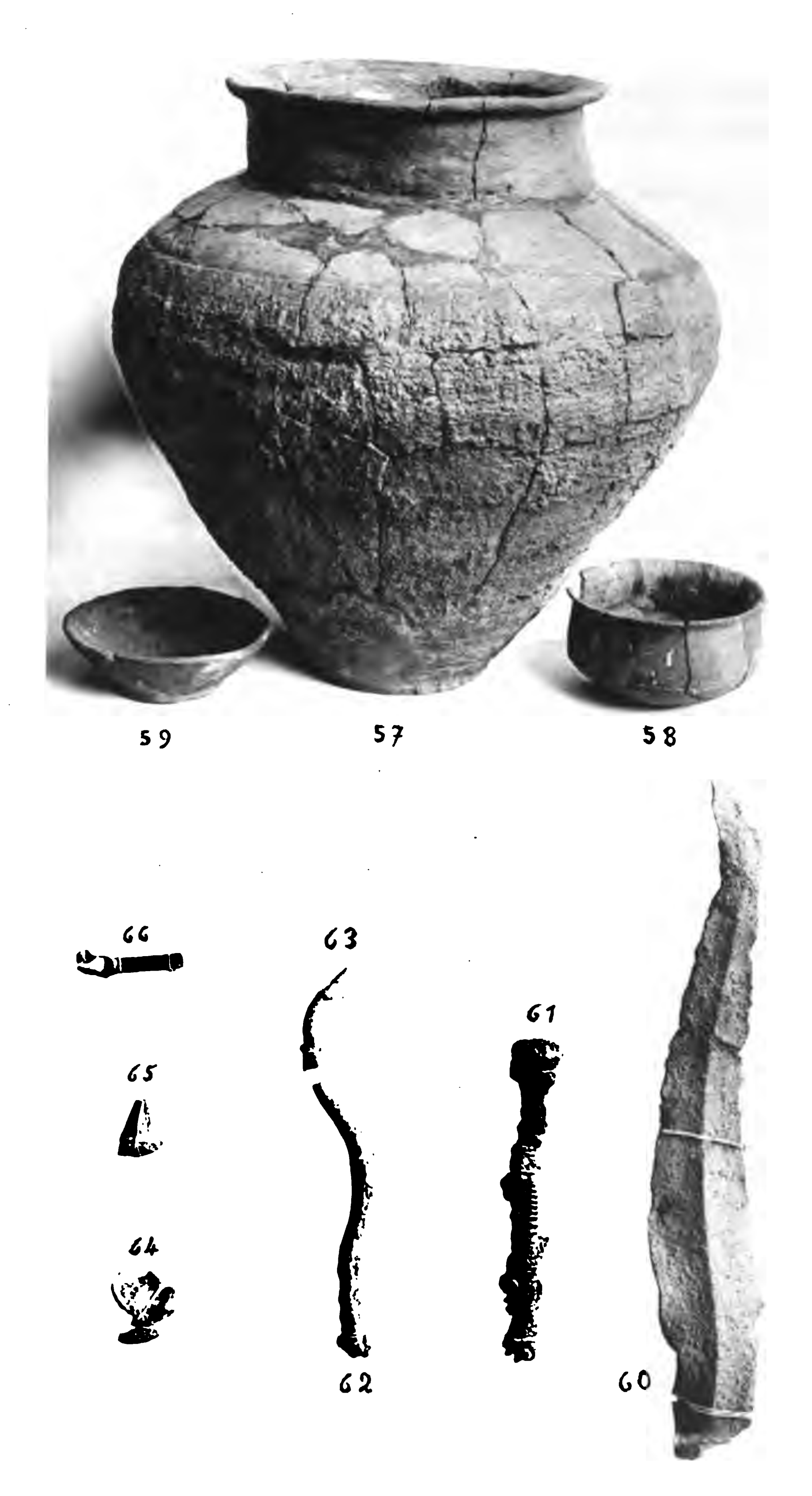
wurde im November 1889 etwas nordwestlich vom vorigen entdeckt. Dasselbe befand sich auf Grundstück Nr. 234 Sect. C, genau 64 m östlich der Alten-Strasse (Pl. 1, P. 24).

Es wurden in allem 4 Gefässe, beziehungsweise Teile derselben gehoben. Drei davon liessen sich wieder vollständig rekonstruieren, das vierte hingegen nicht.

1) Das grösste Gefäss (Fig. 57) ist eine Aschenurne von 46 cm Höhe. Von dem 14 cm Durchmesser haltenden Boden erweitert sich die Urne allmählich und erreicht bei 28 cm Höhe ihre grösste Weite mit 45,8 cm Durchmesser oder 1,44 m Umfang. In schöner Wölbung verengt sich jetzt das Gefäss bis zu 24 cm Durchmesser und geht dann in einen senkrecht stehenden, 6 cm hohen Hals über, der mit einem 3 cm breiten, etwas aufwärts gestülpten Rande abschliesst. Die Wandungen haben eine Stärke von 9 mm. Als Material ist ein nur mässig mit Granitsand vermengter Thon verwendet, wie er sich in ausgedehnten Lagern um Egisheim vorfindet. Man kann genau erkennen, dass das Gefäss nicht auf der Drehscheibe gefertigt wurde, da verschiedene Unregelmässigkeiten vorhanden sind; besonders lässt sich feststellen, dass der Aufbau von unten her vermittelst 5—6 cm breiter Thonstreifen geschah, indem einer auf den andern gesetzt wurde. Die Urne ist schwarzbraun, ziemlich hart und gleichmässig gebrannt. Der untere Teil, bis etwas über die grösste Bauchweite hinaus, ist durch Besenbewurf und zeitweiliges Einschlagen der Besenreiser rauh gemacht; der obere Teil und der Hals dagegen sind glatt. Die Grenze zwischen der rauhen und geglätteten Fläche ist durch eine rund herumlaufende, eingeritzte Linie festgestellt.

Der Inhalt der Urne bestand aus $^1/_2$ cbdm menschlicher Knochen, die alle zerkleinert und stark angebrannt sind, sowie aus der Gewandnadel Fig. 62.

2) Ein zweites Gefäss (Fig. 58), aus geschlemmtem Thon hergestellt und ziemlich gut gebrannt, hat sphärischen Boden, der in Höhe von 3 cm in eine 55 mm hohe, fast senkrechte Wandung übergeht. Nur oben findet eine leichte Einschnürung statt, über der unmittelbar der ausladende Rand beginnt. Dieser ganze obere Teil hat sehr viel Ähnlichkeit mit dem steinzeitlichen Topfe Fig. 7—8. Die Gesamthöhe der Schale beträgt 85 mm, der oberste Durchmesser 15 cm. Die Farbe ist bräunlich, die Stärke der Wand geht nicht über 4 mm. Als Verzierung ziehen da, wo Boden und Seitenwandung sich treffen, um das Gefäss herum drei wagerechte, nicht immer gleichweit voneinander entfernte, eingeritzte Linien, von denen die beiden obersten durch schiefe Querstrichlein, die durch Eindrücken

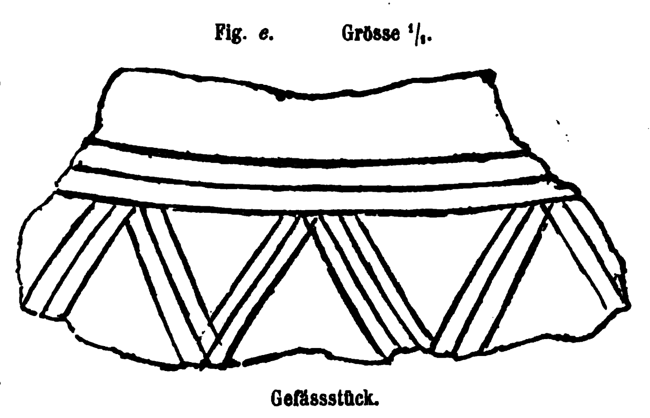

59
57
58
66
63
61
65
64
62
60

eines runden Stäbchens erzeugt wurden, verbunden sind. Ein Inhalt konnte nicht mehr festgestellt werden, da die Schale in mehrere Stücke zerfallen war.

3) Das dritte Gefäss (Fig. 59) ist ebenfalls eine kleine Schale, jedoch von ganz anderer Form als die vorige. Der flache Boden hat einen Durchmesser von 72 mm. In leichtem Schwung erweitert sich das Gefäss rasch, so dass es bei einer Höhe von 5 cm einen Durchmesser von 156 mm erreicht. Die Schale ist aus dem gleichen Materiale hergestellt wie die vorige, indessen nicht so dünnwandig und so hart gebrannt, überhaupt nicht mit so viel Sorgfalt angefertigt. Als Inhalt fand sich ein grosses, morsches Knochenstück, sowie der Bronzegegenstand Fig. 64.

4) Ein viertes, aus feinsandigem Thon hergestelltes, schwarzbraunes, gut gebackenes Gefäss ist so zerbrochen, dass eine Zusammensetzung unmöglich war. Die Form dürfte ungefähr derjenigen von Fig. 58 geglichen haben. Um die Bauchung zieht ein aus eingeritzten Strichen bestehendes Ornament, das mehrfach schon in der neolithischen Periode auftritt. Durch drei oder vier schief gestellte Linien entstehen spitzwinkelige Dreiecke, die eine fortlaufende Reihe bilden. Als gemeinsame Basis sämtlicher Dreiecke dienen drei um das Gefäss nicht genau parallellaufende Linien (Fig. *e*).

Fig. *e*. Grösse 1/1.



Gefässstück.

Die grosse Urne stand mit dem Boden 72 cm unter der heutigen Oberfläche auf gewachsener Erde, die aus hellgelbem Lehm (Löss) besteht, während die auflagernde Schicht aus braunem Thon gebildet ist. Die 3 kleinen Töpfe lagen nur 36 cm unter dem Niveau, und zwar Fig. 58 südlich, Fig. 59 nördlich und die Reste des vierten westlich neben der Urne.

An Metallbeigaben fanden sich sechs verschiedene Gegenstände:

5) Eine sehr schön patinierte, schlanke Dolchklinge stellt Fig. 60 dar. Dieselbe misst 19 cm in der Länge und 3 cm in der grössten Breite. Ein auf beiden Seiten ziemlich scharf hervortretender Mittelgrat, der rasch in die dünnen Schärfen ausläuft, zieht sich über die ganze Länge der Waffe

hin. Die Klinge scheint absichtlich verbogen und am untern Teile, wo noch die Hälfte eines Nietloches sichtbar ist, abgebrochen worden zu sein. Dieses einzige Attribut eines Kriegers lag frei in der Erde zwischen den Gefässen. Die Form des Dolches ist eine bis jetzt in Deutschland unbekannte, dagegen kommt sie im mittleren Frankreich nicht selten vor. Von dort gelangte sie also ins Elsass, wo übrigens der Typus auch nur durch den beschriebenen Dolch vertreten ist. Ein ähnliches Exemplar befindet sich im Museum zu Basel.

6) Ebenfalls frei im Boden fand sich die Gewandnadel Fig. 62, die aus einem vierkantigen, nicht ganz 5 mm breiten, S-förmig gebogenen Bronzestäbchen gefertigt ist. Die Spitze fehlt und der Knopf ist fast ganz abgeschmolzen. Nach der Spitze zu nimmt der vierkantige Stab eine runde Form an. Die Länge beträgt noch 7 cm und mag ursprünglich 10 cm nicht überschritten haben.

7) Ganz in der Nähe lag die zu einer ähnlichen Nadel gehörende, 33 mm lange Spitze Fig. 63. Dass diese nicht zu Fig. 62 gehört, geht deutlich daraus hervor, dass sie nicht gerundet, sondern vierkantig und ohnedies dicker ist als der spitzzulaufende Teil von Fig. 62.

8) Zwischen den Knochenstückchen, die in der grossen Urne geborgen waren, fand sich der 8 cm lange obere Teil einer runden Nadel mit glattem Knopf (Fig. 61). Es ist dies der Rest einer jener grossen, oft 40—50 cm langen Gewandnadeln, wie sie in der älteren Bronzezeit vorkommen[1]. Der oben glatte Knopf hat einen Durchmesser von 13 mm, der Hals einen solchen von 6 mm. Letzterer erscheint gerippt, da man die eigentliche Bronzenadel an dieser Stelle mit einem starken Kupferdraht spiralförmig umwickelte.

Auch dieses Schmuckstück zeigt starke Abschmelzungen, was darauf hindeutet, dass es sich im Kleide befand, als der Leichnam verbrannt wurde.

9) In der Schale Fig. 59 lag, wie schon bemerkt wurde, ein durch Abschmelzung ziemlich unkenntlich gewordener Bronzegegenstand, aus einer rundlichen, etwas nach oben gewölbten Platte und scheinbar aus einem Fusse bestehend (Fig. 64).

10) Fig. 65 zeigt einen kleinen, aber merkwürdigen Körper, der sich auf der Begräbnisstätte in freier Erde fand, nämlich ein 15 mm langes Stückchen Erz, das die Form einer dreiseitigen Pyramide und äusserlich die strahlige Struktur des Schwefelkieses (Pyrit) hat. Über den Gebrauch

1. Siehe: *Bronzetumuli bei Forsthaus Bannholz,* von Baurat WINKLER in den *Mitteilungen d. Ges. für Erh. d. gesch. Denkmäler im Elsass,* B. XIX, 1. Lief., 1898.

kann man sich nicht leicht eine Vorstellung machen; vielleicht diente es als Amulet.

Ausserdem fanden sich mehrere Feuerstein- und Quarzschieferchen, ein Stückchen Schlacke und einige faustgrosse Feldsteine.

In einiger Entfernung von dem Urnengrab war die Erde mit Kohlenstückchen stark durchsetzt, woraus zu schliessen ist, dass sich ein Scheiterhaufen in unmittelbarer Nähe befand. An dieser Stelle kamen zwei kleine, dünne, schwarze, auf den Aussenseiten gerippte Glassplitter zum Vorschein, sowie zwei in einander geheftete Gelenke eines Kettenschmuckes (Fig. 66). Die Gelenke sind aus dünnem, nicht ganz 4 mm breitem Bronzeblech in der Weise hergestellt, dass man die beiden Blechstreifen in der Mitte erst kreuzweise übereinander legte und durch eine kleine Niete vereinigte, dann die Enden umbog. Bei dem grösseren, 2 cm langen Gelenke sind die gezahnten, 3 mm von einander abstehenden Enden ebenfalls durch eine Niete verbunden. Das kleinere Gelenk ist trotz der vorhandenen Nietenteile geöffnet und gleichzeitig verbogen, was wohl auf ein gewaltsames Zerreissen des Schmuckstückes hinweist. Dieser Kettenrest, sowie die Glassplitter können bei Beurteilung des Urnengrabes nicht in Erwägung gezogen werden, da sie nicht in demselben gefunden wurden.

Chronologisch dürfte dieser Fund an die Grenze zwischen Bronze- und Hallstattzeit, also etwa in das 6. oder 7. Jahrhundert vor der christlichen Zeitrechnung, zu stellen sein. Das gänzliche Fehlen von Eisen, sowie die Form von Waffe und Schmuck und deren Herstellungsweise durch Guss lässt das Alter dieser Gegenstände weit hinaufrücken, während anderseits die Erzeugnisse der Keramik dem Hallstätter Typus zuneigen.

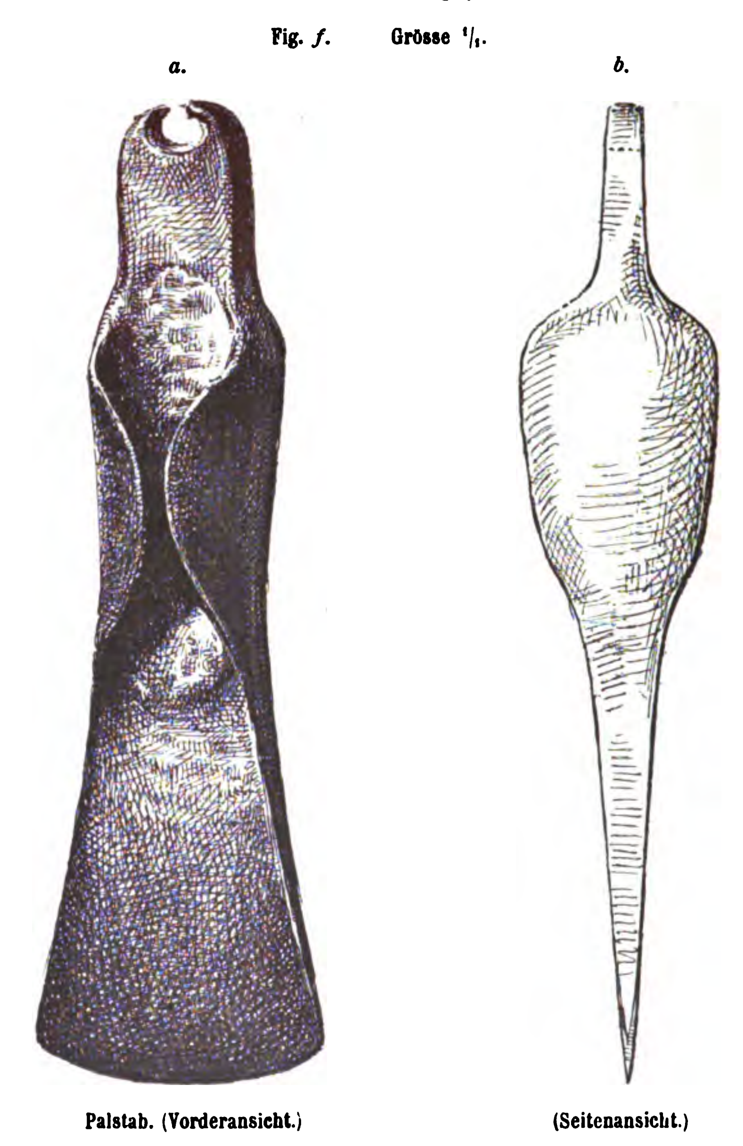
Die gleiche Zeitstellung muss auch die Urne Fig. 48 beanspruchen. Im übrigen glaube ich, dass die in meinem Berichte innegehaltene Aufzählungsweise der verschiedenen Gefässe und Gefässreste so ziemlich dem Entwickelungsgang der Keramik während der Bronzezeit entspricht. Somit gehören die nördlichen, in der Nähe der neolithischen Niederlassung gemachten Funde der älteren Periode, die östlich und südlich des Bühls entdeckten Gräber der jüngeren Periode an, mit Ausnahme des südöstlichsten Grabes auf Grundstück Nr. 256, Sect. C (Pl. I, P. 23), bei welchem Teile eines menschlichen Schädels gefunden wurden. Den keramischen Beigaben nach gehört dieses Grab der älteren Bronzezeit an.

Aus der jüngeren Bronzezeit stammt ein Einzelfund, der im Frühling 1890 auf Nr. 1457, Sect. A, Gewann «Hell», etwa 100 m nördlich des jetzigen Knabenschulhauses gemacht wurde (Pl. I, P. 25). Er besteht aus

einem recht hübschen Palstab, einer Bronzeaxt mit Laschen, von 18 ½ cm Länge und 18 mm grösster Stärke. Die Schneidebreite beträgt 56 mm, die Länge unter den Laschen 85 mm, über denselben 35 mm, während auf die Laschen selbst 65 mm entfallen (Fig. *f*).

Fig. *f*. Grösse ¹/₁.

a. *b.*



Palstab. (Vorderansicht.) (Seitenansicht.)

Während alle bisher genannten Fundstellen, mit Ausnahme der letzterwähnten, unten am Fusse der Hügel, zwischen den Höhencurven 195 m und 205 m liegen, ist auch eine auf einem Hügel selbst, in Höhe von 280 m bekannt geworden. Es ist dies die Ansiedelung auf dem «Pflenzer»,

einer Anhöhe im Bechthale. Von ihr wird im nächsten Kapitel die Rede sein, obwohl mit aller Bestimmtheit angenommen werden muss, dass ihr Bestehen zum grösseren Teile in die Bronzezeit fällt.

Im übrigen scheint es zweifellos, dass die Leute der Bronzezeit in erster Linie auf der Stelle weiter hausten, auf der die Neolithen gewohnt hatten. Das ergiebt sich aus den vielen keramischen Resten, die auf demselbem Gebiete gefunden worden sind und noch mehr aus den verschiedenen Bronzegegenständen, die in den oberen Erdschichten zum Vorschein kamen.

Man nimmt allgemein an, dass die Bronzezeit mit der ihr vorangehenden Kupferperiode etwa 1500 Jahre dauerte. In diesem langen Zeitraume hat jedenfalls eine Zunahme der Bevölkerung stattgefunden, welcher Umstand die Entstehung weiterer Niederlassungen als notwendig erscheinen lässt. Bedauerlicherweise sind Gräber der ältesten Bronzezeit nicht getroffen worden. Meine Ausgrabungen können also zur Lösung der Frage, ob im Elsass die Leichenverbrennung während der ganzen Dauer der Bronzezeit üblich war, oder ob im Anfange derselben Ganzbestattung und später erst Leichenbrand zur Anwendung kam, nicht beitragen. Das einzige der älteren Periode zugehörende Grab (P. 23), das bekanntlich Schädelfragmente enthielt, kann hier nicht in Betracht kommen.

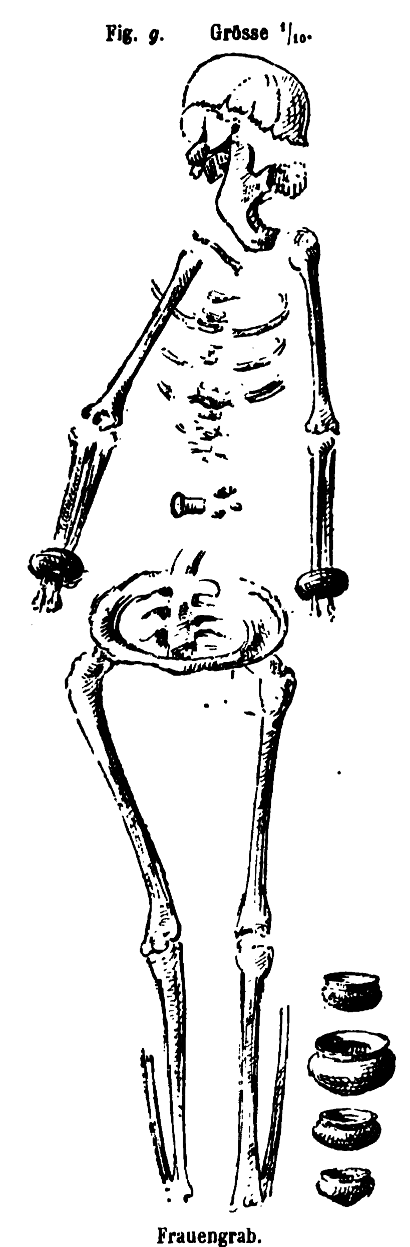
III. Die Hallstatt-Zeit.

Am zahlreichsten vertreten und meistenteils gut erhalten waren die Gräber der sogenannten Hallstattperiode. Dies erklärt sich leicht aus dem Umstande, dass die Hallstattleute die letzten waren, welche das grosse Gräberfeld benutzten. Notwendigerweise fielen bei den Bestattungen, bei denen man jetzt wieder den unverbrannten, festlich gekleideten und geschmückten Leichnam der Erde übergab, diejenigen Gräber, welche aus früheren Zeiträumen stammten, der Zerstörung anheim. Die Hallstattgräber ihrerseits scheinen nur in der Minderheit durch Kelten und Alemannen, in der Mehrheit durch Kulturarbeiten zerstört worden zu sein. So fanden sich rotbemalte Topfscherben der genannten Periode im Jahre 1893 bei Erstellung der Wasserleitung im Zuge des Herrenweges, zwischen den ersten Häusern von Egisheim. Das ist meines Wissens die am weitesten nach Norden liegende Fundstelle. Etwaige noch weiter, bis zum Malzbach vorgeschobene Begräbnisstätten mussten seiner Zeit durch die Anlage des römischen Castells verschwinden.

Auf Grundstück Nr. 24, Sect. C (Pl. I, P. 27), unweit der auf Seite 61

beschriebenen bronzezeitlichen Brandgräber traf man am 24. November 1894 ein grösseres Stück eines menschlichen Oberschenkelknochens und menschliche Zähne, sowie einige grobe Topffragmente mit rotem Anstrich. Das sind die Überbleibsel eines Hallstattgrabes, das durch Pflug oder Karst der Vernichtung anheimfiel.

Fig. *g*. Grösse $^1/_{10}$.



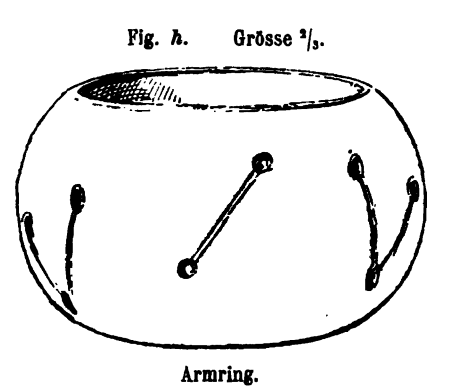
Frauengrab.

Ein wissenschaftlich wertvoller Fund wurde am 27. November 1893 gemacht auf Grundstück Nr. 195, Sect. C, 66 m vom Strassenrand, nur 3 m nördlich vom neolithischen Schädel und 6 m vom Zwergskelett entfernt (Pl. I, P. 28). Ein vollständig und in seiner ursprünglichen Lage erhaltenes weibliches Skelett von 1,50 m bis 1,55 m Länge mit allen Beigaben wurde 40 cm unter der Acker-Oberfläche aufgedeckt (Fig. *g*). Der Leichnam war ausgestreckt auf dem Rücken liegend, frei, ohne irgend welche Unterlage von Kohlen, Sand pp. in die Erde gebettet worden und zwar mit dem Kopfe nach Osten, mit dem Fussende nach Westen gerichtet. Die Arme ruhten längs der Körperseiten. Die Handgelenke waren je mit einem breiten, geschlossenen, auf der Aussenseite gewölbten Armring aus Lignit von hellbrauner Farbe geschmückt. Beide Ringe sind 48 mm hoch, etwas oval geformt, so dass die Achsen des Armloches im Lichte 60 mm und 65 mm messen. Die Stärke beträgt in der Mitte 10—11 mm. Der Ring des rechten Armes ist nicht ornamentiert; dagegen sind in den des linken Armes acht schmale Löcher gebohrt, die durch Rinnen auf der Aussenseite mit einander in Verbindung stehen. Diese Zeichen nehmen nur die eine Hälfte des Armringes ein (Fig. *h*). Jedenfalls waren die Löcher und Ausfräsungen mit einer weissen oder sonst hell-

farbigen Masse, vielleicht auch mit einer grell gefärbten Schnur ausgefüllt, die mit dem Braun des Ringes kontrastierte. Sind diese Figuren wohl nur als eine Verzierung oder aber als Schriftzeichen jener Zeit aufzufassen, die möglicherweise eine Widmung enthalten?

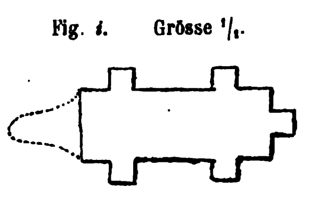
Im Becken lag das bronzene Schloss des schmalen Ledergürtels (Fig. 79). Die Agraffe besteht aus Blech und hat jetzt noch, nachdem der vordere Teil mit dem Haken weggebrochen ist, eine Länge von 25 mm und eine Breite von 9 mm. Die Befestigungsweise dieses Metallstückes auf dem Leder war die denkbar einfachste, dieselbe wird heute noch vielfach ebenso ausgeführt. Man hat an dem Bronzeblech fünf Läppchen angeschnitten, wovon je zwei an den Seiten und eines am Ende, dem Haken gegenüber, angebracht war. Aus einem gleichen, jedenfalls nur etwas grösseren Lappen hat der Haken bestanden (Fig. *i*). Die Läppchen wurden in entsprechende Einschnitte im Leder gesteckt und umgebogen; so sass die Agraffe fest. Der Haken griff in einen Ring ein, welch letzterer auf der Photographie (Fig. 79) am unrichtigen Ende steht. Dieser Ring hat einen Durchmesser von 2 cm bei einer Wandbreite von 3 mm. Die untere Seite ist flach, die obere gewölbt, doch nur wenig erhaben. Das ganze Schloss ist also recht schwach gehalten, was darauf hinweist, dass der Gürtel mehr als Schmuckstück diente, denn eine kräftige Spannung hätte das Schloss nicht ertragen.

Fig. *h*. Grösse $^2/_3$.



Armring.

Fig. *i*. Grösse $^1/_1$.



Gürtelblech Fig. 79 restaurirt.

Verschiedene Bronzebuckelchen und Plättchen (Fig. 80), die dem Gürtel als Zierat aufgeheftet waren, fanden sich in der Lendengegend.

An der linken Körperseite, vom Knie abwärts standen in einer Reihe die Gefässe Fig. 67, 68, in letzterem drinnen 69, dann folgte 70 und zu unterst 71. Alle fünf repräsentieren typische Formen der Hallstattperiode.

Die Schüssel Fig. 68 hat eine senkrechte Höhe von 14 cm. Der flache Boden erreicht einen Durchmesser von 7 cm. Die grösste Bauchung mit 21 cm Durchmesser liegt in Höhe von 7 cm. Der obere Lichtdurchmesser hat 18,6 cm, der Rand misst 55 mm, die Wandstärke 6 mm. Das Gefäss ist aus mildem, gut geschlemmtem Thon hergestellt, mittelstark gebrannt

und an der ganzen Aussenfläche, sowie am inneren Teile des Randes mit Graphit abgerieben. In der Schüssel stand nur die kleine Schale Fig. 69, sonst enthielt sie weder Knochen noch Metallgegenstände.

Fig. 69 ist aus feinem Thon geformt und nicht hart gebrannt. Der sphärische Boden verläuft beinahe flach. In der Mitte der Aussenseite desselben befindet sich ein runder Eindruck, diesem gegenüber auf der Innenseite ein erhöhter Punkt und um diesen im Kreise noch fünf solcher Punkte. Die Seitenwand hat etwas ausladenden Abschluss und unter diesem eine ganz leichte Einschnürung. Die senkrechte Höhe misst 4 cm, der lichte Durchmesser 10 cm, die Stärke 3 mm. Die ganze Schale ist beiderseits fein poliert und zeigt eine mattglänzende, tiefbraune Färbung, wodurch sie, im Verein mit der zarten Bauart und der leichten Brennweise, ein lederartiges Aussehen erhält. Man glaubt auf den ersten Blick, eines jener schwarz lackirten Tellerchen aus Papiermâché vor sich zu haben, deren man sich auf den Spieltischen und auch sonst zur Aufbewahrung des Kleingeldes bedient.

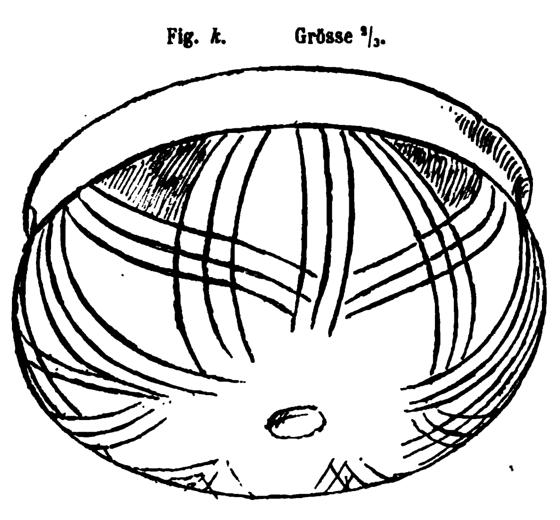
Von Gefäss Fig. 71 ist nur etwas mehr als die Hälfte vorgefunden worden; jedenfalls gelangte dasselbe in diesem Zustande in das Grab. Der obere Teil gleicht genau dem von Fig. 69, der Boden aber, der zuerst die Kesselform annimmt, geht der Mitte zu nach unten in eine Spitze über. Die Seitenwand ist 3 cm hoch. Der Lichtdurchmesser beträgt oben am Abschluss 11 cm, über dem Boden 10 cm. Durch Graphitierung hat das Gefäss eine schwarzglänzende Färbung erhalten.

Recht niedliche keramische Produkte sind durch die Fig. 67 und 70 dargestellt. Beide haben kesselförmigen Boden und an dessen tiefster Stelle einen halbkugelförmigen Eindruck. (Zur besseren Veranschaulichung wurde Fig. 67 so gestellt, dass sich der Boden dem Auge des Beschauers darbietet). Der kesselförmige Teil der Gefässe ist rot angestrichen, während der eingebuchtete, 18 mm hohe Hals inwendig und auswendig graphitiert erscheint. Vom Hals nach der Bodenmitte ziehen Striche, von denen je drei zu einer Gruppe vereinigt sind. Dabei läuft eine Gruppe direkt ihrem Ziele zu, indessen die beiden folgenden sich kreuzen. Nebenstehende Fig. *k* veranschaulicht das auf genannte Weise entstandene Muster. Bei Gefäss Fig. 70 sind die Linien eingeritzt, bei Fig. 67 mit Graphit aufgetragen. Bei der erstgenannten Schale werden Hals und Bauchung durch eine eingeschnittene Linie von einander abgegrenzt, und die zwischen den sich kreuzenden Liniengruppen unmittelbar unter dem Halse entstehenden Dreiecke sind ebenfalls graphitiert, was bei der letztgenannten Schale nicht der Fall ist. Fig. 67 hat eine senkrechte Höhe von 8 cm, einen lichten


67
70
68
71
69
76
73
72
74
75
75
77

Durchmesser oben am Abschluss von 12,2 cm und eine Wandstärke von 5 mm. Fig. 70 ist 6 cm hoch bei einem oberen Durchmesser von 10 cm und einer Wandstärke von 4 mm. Der Thon ist gut verarbeitet und wie bei den vorerwähnten Stücken mittelmässig, d. h. nicht klingend hart gebrannt.

Fig. *k*. Grösse ²/₃.



Ornament des Gefässes Fig. 67.

Die reiche Ausstattung des Grabes darf gewiss dahin gedeutet werden, dass die hier beerdigte Frau den höheren Ständen jener Zeit zugehörte.

Vom Skelett wurden nur die Schädeldecke, die Kieferstücke und die Vorderarmknochen aufbewahrt. Die Schädelmessung lieferte folgendes Ergebnis: Grösste Länge etwa 184 mm, grösste Breite 160 mm, Längen-Breiten-Index 86,9. Glabella-Lambda 179 mm, Calottenhöhe 72 mm, Index 40,2. Der Schädel gehört somit zur Gruppe der Hyper-Brachycephalen[1]. Die gerade aufsteigende Stirne ist 4 cm hoch und 10 cm breit. Die Wandung erreicht nur eine Dicke von 4—5 mm. Der Unterkiefer zeigt etwas Knochenschwund und abgenutzte Kauflächen der Mahlzähne, woraus sich das Alter auf etwa 50 Jahre schätzen lässt. Der orthognathe Kiefer misst von der Mitte zwischen den Schneidezähnen bis zum aufsteigenden Ast 57 mm; letzterer hat eine mittlere Breite von 37 mm. Die Entfernung der äussern Endpunkte beider Äste von einander beträgt 115 mm.

Anfangs der achtziger Jahre waren auf dem südlicher gelegenen Grundstück Nr. 197 mehrere Skelettgräber durch Anlage eines Rebgartens der Zerstörung preisgegeben worden. Der Eigentümer übermittelte mir später einen in diesen Gräbern gefundenen Fingerring aus heller Bronze. Es ist ein einfacher Reifen von der Gestalt unserer Trauringe. Derselbe hat einen Lichtdurchmesser von 17—18 mm, eine Stärke von 1,5 mm

1. Die gleiche Form zeigt die im Museum zu Mülhausen aufbewahrte Schädeldecke aus dem Tumulus «Hünerhubel» im Rixheimer Gemeindewald.

und eine Breite von 3 mm. Die Aussenseite ist durch drei Gruppen im Guss hergestellter Striche verziert, welche das in nebenstehender Fig. l wiedergegebene Ornament bilden.

Fig. l. Grösse 1/1.



Ornament eines Fingerrings.

Auch auf Grundstück Nr. 200 sollen beim Rigolen des Bodens mehrere Begräbnisstätten bemerkt worden sein.

Am 17. Dezember 1891 untersuchte ich auf Grundstück Nr. 203 zwei Stellen, wo man tags zuvor auf Knochen gestossen war (Pl. I, P. 29, 30).

Das erste Grab lag nur 23 m von der Alten-Strasse entfernt. Zwischen 35 cm und 40 cm unter der Oberfläche ruhten die Gebeine eines weiblichen Skelettes, das mit dem Kopfe nach Süden, mit den Füssen nach Norden gerichtet, gestreckt auf dem Rücken lag, die Arme den Körperseiten entlang gebettet.

Als einzige Schmuckstücke kamen zwei Armringe aus Lignit zum Vorschein, von denen der des linken Armes (Fig. 72) bis jetzt ein Unikum bildet. Er gleicht in der Grundform den breiten, massigen Ringen aus genanntem Material, von denen zwei auf Seite 42 beschrieben sind. Auch die Massverhältnisse zwischen jenen und diesem schwanken nur wenig, indem die Höhe 45 mm, die grösste Dicke 8 mm und der lichte Durchmesser 56 mm beträgt. Die innere Wand erscheint nicht besonders fein geglättet, bisweilen sogar etwas uneben, dagegen ist die äussere sorgfältig geglättet und schwarzbraun, mattglänzend von Farbe. Die Merkwürdigkeit des Ringes liegt darin, dass er nicht aus einem einzigen Stück besteht, sondern dass er — obwohl anfänglich aus einer Masse geschnitzt — wahrscheinlich nach vollendeter Durchbohrung vermittelst eines Querschnittes in zwei Hälften getrennt wurde. Längs einer jeden dieser Schnittflächen waren 3 Steine eingesetzt, die in durchlaufenden Bohrlöchern steckten. Ursprünglich zierten also 12 Steine das Armband, bei der Auffindung indessen nur noch 8, die andern 4 sind durch Ausbröckelung neben den Bohrlöchern jedenfalls schon vor der Beisetzung der Leiche verloren gegangen. Die Steine haben ein graues, glanzloses Aussehen. Ihre mineralogische Bestimmung ist bis dahin noch nicht erfolgt. Die Schliessung des Armringes geschah vermittelst farbiger Bänder. Zu diesem Zwecke ist an jedem Ende der beiden Hälften in der Mitte ein sauber gearbeitetes, ovales Loch mit einer Längsachse von 11 mm und einer Querachse von 7 mm angebracht.

Eine Erklärung, warum das Armband zweiteilig angefertigt wurde, ergiebt sich aus folgendem. Wie schon oben bemerkt, sind die Lignit-

armbänder aus einem Stück hergestellt. Das Armloch ist dabei so enge, dass nur eine kleine Hand sich durchzwängen kann, woraus folgt, dass diese Armbänder im jugendlichen Alter angelegt und dann nicht wieder abgestreift wurden. Beschädigungen während des langen Tragens waren nicht ausgeschlossen, davon geben die allermeisten derartigen Funde Zeugnis. Dem Armring Fig. 72 muss schon vom Verfertiger eine hohe Wertschätzung beigelegt worden sein, er war also zu kostbar, um tagtäglich getragen zu werden; nur bei besonderen Gelegenheiten sollte er das Handgelenk seiner Besitzerin schmücken. Um aber das beliebige An- und Ablegen bei einer erwachsenen Person möglich zu machen, blieb nichts übrig, als denselben in zwei Hälften zu teilen und diese durch Bänder an einander zu befestigen.

Am rechten Vorderarm befand sich der Ring Fig. 73. Er ist kreisrund aus einem einzigen Stück geschnitten, hat nur 16 mm Höhe, eine Stärke von 12 mm und einen Lichtdurchmesser von 55 mm. Die Wandung ist auf der Aussenseite stark-, auf der Innenseite kaum merklich gewölbt. Die sauber geglätteten Flächen haben tiefbraune, mattglänzende Färbung.

Die Figuren 74 und 75 zeigen Eisenstückchen von 35 mm und 30 mm Länge. Das erstgenannte besteht aus einem 15 mm breiten, kräftigen Streifen, dessen beide Enden umgelegt und gegeneinander gerichtet sind; das zweitgenannte hat unbestimmbare Form, da es vom Rost zu sehr angegriffen wurde, doch scheint es ursprünglich der Fig. 74 geglichen zu haben. Diese zwei Eisenstückchen erfüllten einen sonderbaren Zweck. Sie waren jeweils zwischen den Armring und die entsprechenden Vorderarmknochen (Fig. 76 und 77) eingezwängt, offenbar um das Verrücken der Armbänder von den ihnen angewiesenen Stellen zu verhindern. An eine rituelle Erscheinung zu denken, halte ich nicht für begründet, ehe nicht weitere ähnliche Vorkommnisse festgestellt sind.

Fig. 78 stellt ein Fragment des rechten Oberarmknochens dar. Ein Blick auf die Photographie genügt, um sich zu überzeugen, dass der Knochenbau ein schmächtiger war. Die Elte (Ulna) des linken Vorderarmes hat eine Länge von 21 cm. Bedauerlicherweise konnte die Länge des Skelettes nicht festgestellt, überhaupt letzteres nur bis zum Becken freigelegt werden, da die unteren Partien in das Rebstück Nr. 202 hineinragen. Der Schädel war, weil er ganz nahe der Oberfläche lag, vollständig morsch und zertrümmert.

Etwa 26 m weiter östlich, in allem also 49 m von der Alten-Strasse entfernt (Pl. I, P. 30), befand sich das zweite Grab mit einem Skelett, das die gleiche Lage und Richtung wie das vorige einnahm. Auch hier konnte

aus dem gleichen Grunde, der vorhin angegeben wurde, nur das Skelett des Oberkörpers freigelegt werden. Beigaben wurden keine entdeckt. Der Schädel hatte durch Druck während seines Lagerns in der Erde an seiner natürlichen Gestalt etwas eingebüsst. Das Hinterhaupt ist linksseitig nach vorwärts und oben gepresst. Die Messung ergab folgendes Resultat: Grösste Länge 161 mm, grösste Breite 139 mm, Längen-Breiten-Index hieraus 86,3. Die gerade aufsteigende Stirne ist 4 cm hoch, bei einer Breite von 98 mm. Die Dicke der Schädelwand misst 5 mm. Es besteht somit zwischen diesem und dem bei P. 28, Pl. I gefundenen Schädel die grösste Ähnlichkeit.

Vom Inhalte eines dritten, aber zerstörten Grabes, welches an der Südgrenze desselben Grundstückes, etwa 82 m vom Strassenrand entfernt war, traf man nur noch zwei menschliche Oberschenkelknochen. Jedenfalls gehörte diese Begräbnisstätte zu einem ehemaligen Tumulus, von dem etwas später (Seite 52) die Rede sein wird.

Das nächste nach Süden liegende Grundstück Nr. 204 wurde im Monat September 1894 systematisch untersucht, wobei drei Gräber zur Aufdeckung kamen.

Fig. m. Grösse 1/1.



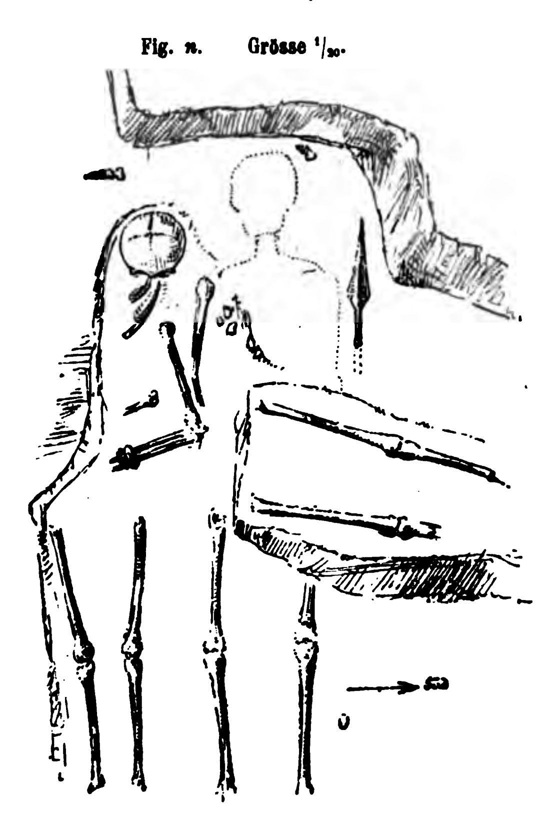
Eisenmesserchen.

Das erste Grab zeigte sich am 17. September nur 23,50 m vom Rande der Alten-Strasse entfernt (Pl. I, P. 31). Es enthielt ein weibliches Skelett von 1,60 m Länge, das gestreckt auf dem Rücken lag, mit den Füssen nach Süd-Südosten, mit dem Kopfe nach Nord-Nordwesten orientiert. Die Vorderarme kreuzten sich über dem Unterleib so, dass der linke, welcher ein geschlossenes Lignitarmband trug, über dem rechten lag. Dieser Armring ist nur noch zur Hälfte erhalten. Seine Achsen messen im Lichten 57 mm und 59 mm, die Höhe wird ursprünglich 6 cm betragen haben. Weitere Beigaben liessen sich nicht entdecken. Das Skelett lag nur wenig tief im Boden, auf der Grenze zwischen dem gewachsenen Löss und der Humuserde, darum waren die oberen Partien, besonders der Kopf, kümmerlich mit 20 cm Erde bedeckt, infolgedessen letzterer Körperteil zertrümmert vorgefunden wurde. Immerhin liess sich noch feststellen, dass die gerade aufsteigende Stirn von der Nasenwurzel bis zum Scheitel eine Höhe von 45 mm erreichte. Das gut erhaltene Becken zeigte eine lichte Breite von 16 cm, bei einer Höhe von 12,5 cm.

Ungefähr 20 m östlicher fand man mehrere Topfscherben von grossen und kleineren Gefässen, sowie ein recht merkwürdiges Eisenmesserchen von 8 cm Länge, wovon 55 mm auf die geschweifte, 16 mm breite Klinge entfallen. Der kurze Griff endet in einem dreieckigen, 25 mm langen Kopf (Fig. *m*).

Am selben Tage stiess man zwischen 78 m und 79,80 m von der Strasse entfernt auf ein zweites, 1,69 m langes, männliches Skelett (Pl. I, P. 22). Der Kopf zeigte nach Ost-Südost, das Fussende nach West-Nordwest. Die Füsse waren kaum mit 25 cm, der Kopf mit 35 cm Erde bedeckt. Ursprünglich müssen die Skelette etwas tiefer gelegen haben, wurden aber durch Abschwemmung bei Regengüssen und Abschleifen der Erde mit dem Pfluge der Oberfläche immer näher gebracht. Die teilweise Zerstörung der Knochenpartien lässt sich darum als Folge der Feldarbeiten auffassen.

Fig. *n*. Grösse 1/20.



Doppelgrab.

Die Schädeltrümmer liessen ebenfalls eine Stirnhöhe von 5 cm konstatieren. Zu Füssen lag der obere Teil eines eisernen Rasiermessers aus der Hallstattzeit. Ein gleiches Stück zeigt Fig. 84. Am Kopfende, sowie zwischen und neben den Unterschenkelknochen trafen sich kleine Topfscherben von 3—4 qcm Grösse. Diese dürften wohl von dem auf Seite 48 erwähnten dritten Grabe des Grundstückes Nr. 203 herkommen, das sich dicht in der Nähe befand und wahrscheinlich bei Herstellung eines jüngeren Grabes zerstört worden ist.

Etwa 2,50 m südlich der eben genannten Stelle und 82 m östlich der

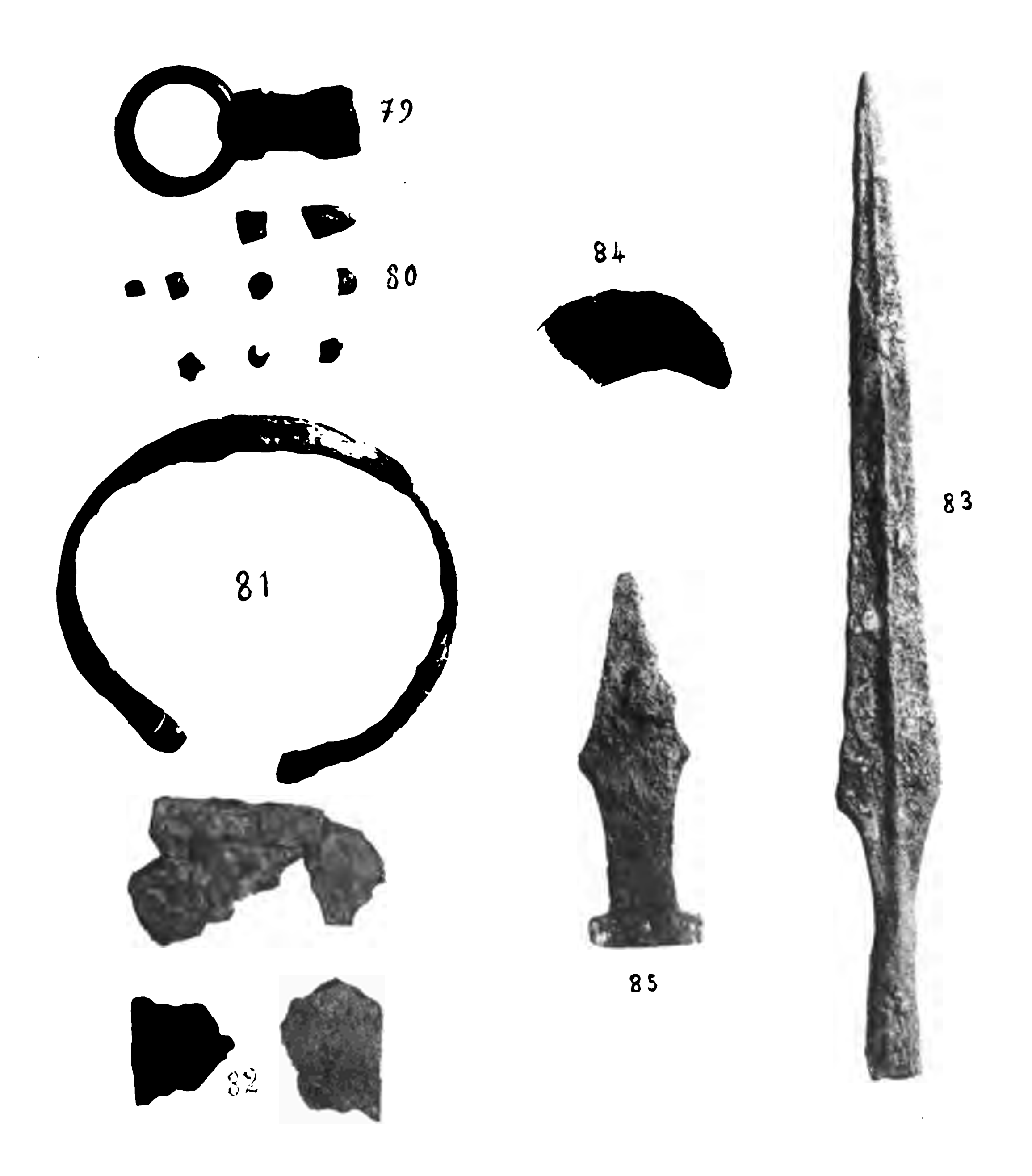
Alten-Strasse kam das dritte Grab zum Vorschein (Pl. I, P. 33). Hier traf man Reste von drei Skeletten, die zwei verschiedenen Bestattungen zugehörten. Zwei Skelette lagen dicht nebeneinander 50 cm unter der Erdoberfläche im gewachsenen Löss, mit den Häupten nach Osten, mit den Füssen nach Westen orientiert. Allem Anscheine nach zu schliessen waren hier Mann und Frau zu gleicher Zeit bestattet worden, und zwar die Frau zur Rechten des Mannes. Die Fussenden beider Skelette schlossen in einer Linie ab, hingegen ragte der Mann etwa um Kopfeslänge über die Frau hinaus. Er mass jedenfalls 1,75 m, sie 1,55 m. Vom weiblichen Knochengerüst fehlte der rechte Arm gänzlich, und vom Schädel war nur die Decke einigermassen erhalten. Vom männlichen Skelett war ausser dem rechten Arm und den beiden Beinen nichts mehr vorhanden. Der Leichnam des Mannes ist s. Zt. mit Eisenschmuck, derjenige der Frau mit Bronzeschmuck in die Erde gebettet worden (Fig. *n*).

Die Frau trug am linken, nach dem Körper eingebogenen Unterarm ein offenes Armband aus getriebenem Bronzeblech mit wenig verdickten Endknollen (Fig. 81). Der Armring ist aus einem vierkantigen Bronzestäbchen von etwa 4 mm Stärke hergestellt, das man durch Dengeln allmählich verbreiterte, so dass es in der Mitte 2 cm Breite erreicht, während die Enden in ihrer ursprünglichen Stärke belassen, zu einer Art Schlangenkopf zugearbeitet sind. Die Aussenseite erscheint convex, die Innenseite dementsprechend concav. Durch zwei mit den Rändern parallellaufende, eingravierte Linien wird die Aussenseite in drei schmale Felder geteilt, von denen das mittlere mit dem Wolfzahnornament, die beiden äusseren mit schräg laufenden Strichen verziert sind. Gegen die Endknollen schliesst die Zeichnung mit drei über die ganze Breite laufenden Querstrichen ab. Nebenstehende Fig. *o* zeigt das Ornament dieser Armspange.

Etwas seitlich vom Skelett der Frau, also nicht an seiner ursprünglichen Stelle, trafen sich vier Stückchen des Gürtelschlosses von dünnem Bronzeblech (Fig. 82). Die Länge konnte nicht mehr festgestellt werden, dagegen die Breite, welche 45 mm beträgt. Am vordern Ende ist das Blech zu einer hohlen Leiste umgebogen[1]. In der Höhlung befindet sich noch ein Stückchen des Eisendrahtes, der als Verschlussstück diente. Das ganze Schloss, von dem die eine Hälfte fehlt, wird so ziemlich durch nebenstehende Fig. *p* veranschaulicht sein.

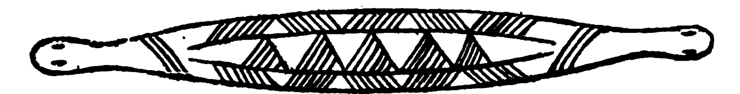
---

1. Ein gleiches Stück ist in den *Mitteil. der Ges. für Erhalt. der geschichtl. Denkmäler des Elsass*, 1894, Taf. V, Figur 17 abgebildet aus dem Grabhügelfunde zwischen Hatten und Selz.


79
80
84
81
83
85
82

Beim männlichen Skelett fand sich in der Gegend des linken Oberarmes eine eiserne Lanzenspitze (Fig. 83). Dieselbe hat eine Länge von 42 cm, wovon 11 cm auf den Hals und die runde Tülle entfallen. Die grösste Breite dieser schlanken Waffe beträgt 5 cm. Die Tüllenöffnung weist einen Durchmesser von 16 mm auf. Aus der flachen Klinge tritt der rundlich geformte Mittelgrat kräftig hervor. Sonderbarerweise geht die eine Schneide in schräger, die andere in hakenförmiger Linie in den Tüllenhals über[1]. Mit Hinzurechnung des hölzernen Schaftes muss die ganze Lanze eine Länge von 1,50 m besessen haben.

Fig. *o*. Grösse 1/2.

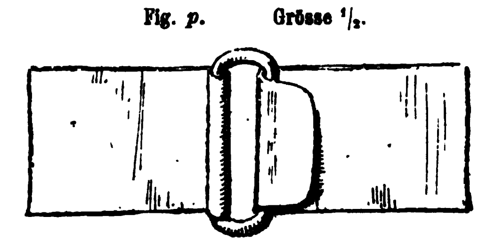


Ornament des Bronzearmbandes Fig. 81.

Links des Kopfes zeigte sich der vordere Teil eines eisernen Rasiermessers, welcher durch Fig. 84 veranschaulicht ist.

Ganz abseits, über dem Kopf der Frau lag die Hälfte eines eisernen Gürtelschlosses (Fig. 85). Dasselbe ist aus Blech von kaum mehr als 1 mm Stärke angefertigt, hat eine Länge von 152 mm, vorn am Kopf und in der Mitte eine Breite von 45 mm. Die Spange ist in ihrer Breite nur merklich nach aussen gewölbt; die Ausbiegung ihrer Länge ist beträchtlicher, dem Körperumfang eines ausgewachsenen Mannes entsprechend. Zur Befestigung auf dem Ledergurt dienten drei noch am Kopfstück befindliche Bronzenieten mit halbkugeligen Köpfen, während das Ende der Spange hakenförmig umgebogen in das Leder eingelassen war.

Fig. *p*. Grösse 1/2.



Mutmassliche Gestalt des Gürtelschlosses Fig. 82.

Wichtig scheint es mir noch, festzustellen, dass das Eisen der Lanze, Gurtspange und der beiden Rasiermesser nicht die faserige Struktur zeigt, wie die Eisenfunde aus der alemannisch-fränkischen Zeit; es erscheint im

1. Für eine ganz ähnliche Lanzenspitze möchte ich das Eisenstück ansehen, welches in den *Mitteilungen der Ges. für Erhalt. der geschichtl. Denkmäler im Elsass*, 1894, Taf. III, Fig. 10 aus den Grabhügeln zwischen Hatten und Selz abgebildet ist.

Bruche kurz, bröckelig, muss also eine andere, weniger vollkommene Bearbeitungsweise erfahren haben.

Irgend welche Spuren von keramischen Beigaben fanden sich nicht.

Von einem dritten Skelett traf man blos die Knochen der beiden Beine. Diese lagen mit dem Fussende nach Süden gerichtet, quer über dem Skelett des Mannes, somit muss der fehlende Oberkörper über die Gebeine der Frau hingestreckt gewesen sein. Zweifellos fand die Bestattung in späteren Jahren statt, was schon der Umstand lehrt, dass die Knochen an ihrem südlichen Ende nur 15 cm, am Nordende 35 cm unter der Oberfläche sich befanden, also an ihrer tiefsten Stelle noch 15 cm höher lagen als die des Doppelgrabes. Beim Anfertigen der Grube wurde die tieferliegende Grabstätte teilweise zerstört, daher das Fehlen so vieler Körperteile und das zerstreute Umherliegen von Stücken der beiden Gürtelspangen, sowie das Zutagetreten von Fragmenten einer gläsernen, gerippten Zierscheibe über 1 m östlich von der Begräbnisstelle.

Aus dem Umstand, dass verschiedene Leichname über einander gebettet getroffen wurden, und dass sich fast unmittelbar daneben die beiden auf Seite 48 und 49 (Pl. I, P. 22) erwähnten Grabstellen befanden, schliesse ich, dass man es hier mit dem Reste eines Tumulus zu thun hat. Auf Seite 34 habe ich bereits die Ansicht ausgesprochen, es müssten ehemals auf dem grossen Leichenfelde Grabhügel gestanden haben, auch wurde ein wichtiger Beleg dafür erbracht. Die weiteren Belege, glaube ich, haben sich hier ergeben.

Etwa 20 m östlich dieser Begräbnisstätte, ungefähr auf der tiefsten Höhencurve des abhängigen Geländes war der Boden in einem weiteren Umkreise mit Scherbchen prähistorischer Töpferwaren, Kohlenstückchen und Knochensplittern ganz durchsetzt, was auf eine Zerstörung früher daselbst vorhandener Brandgräber deutet.

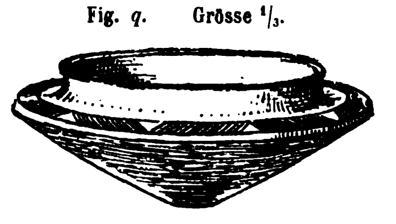
Ganz ähnliche Vorkommnisse liessen sich an verschiedenen Stellen der weiter nach Süden sich erstreckenden Partie des Gräberfeldes nachweisen. Funde von einiger Wichtigkeit lieferten indessen nur noch drei Punkte.

Auf Grundstück Nr. 205, etwa 38 m vom Strassenrande entfernt, kam ein einzelner Oberschenkelknochen zum Vorschein, gelegentlich der Ausgrabungsarbeiten vom 20. September 1894.

Etwas mehr lieferte das Grundstück Nr. 211. Am 8. Dezember 1894 wurden, 22 m von der Strasse enfernt, 30 cm unter der Erdoberfläche, Reste eines Brandgrabes aufgedeckt (Pl. I, P. 34). Zweifelsohne haben früher ausgeführte Kulturarbeiten an dieser Stätte arge Verwüstung angerichtet. In erster Linie enthob man dem Boden 3 cbdm angebrannte, kleingeschlagene Knochen nebst Asche. Dabei lag der Bronzering eines

Gürtelschlosses, genau gearbeitet wie der in Fig. 79 abgebildete und auf Seite 43 beschriebene. Ein Unterschied besteht bloss darin, dass der abgebildete 20 mm, dieser aber 25 mm Durchmesser hat. Während sich im ganzen Umkreise der Fundstelle keine Spur von Stückchen einer grösseren Urne entdecken liess, fanden sich zwischen den Knochen verschiedene Fragmente von zwei kleinen Gefässen, von denen dasjenige, dem die Mehrzahl der Stückchen zugehörte, ein sehr hübsches gewesen sein muss. Es ist aus recht feiner Erde hergestellt, nicht klingend gebrannt und hat chocoladefarbige, polierte, wachsglänzende Aussenseiten. Der flache Boden misst höchstens 25 mm in der Breite. Diese Fläche wird fast gänzlich von dem halbkugelförmigen Eindruck nach oben eingenommen. Die Wand erhebt sich schief nach aussen, geht etwa in halber Gefässhöhe in ein schmales, senkrechtes Band über und wendet sich dann einwärts, wo bald der Hals begann, welcher leider weggebrochen ist. Vor Beginn der Aufbiegung zum Hals zieht ringsherum eine leichte Hohlkehle. Die zwischen dem senkrechten Band und dieser Hohlkehle schief einwärts ziehende Fläche, von nicht ganz 1 cm Breite, ist mit sauber eingeschnittenen oder eingedrückten, schrägen Strichen ornamentiert, von denen jeweils 15 zu einer Gruppe zusammengestellt sind. Die Schale muss ungefähr die Gestalt der nebenstehenden Fig. *q* gehabt haben.

Fig. *q*. Grösse 1/3.



Rekonstruiertes Gefäss.

Am 29. Mai 1892 wurde auf Grundstück Nr. 253 (Pl. I, P. 35) bei der Feldarbeit das Mittelstück eines Dolchgriffes gefunden (Fig. *r*). Derselbe bildet eine aus Bronzeguss hergestellte kräftige Hülle, die in der Mitte den grössten Durchmesser von 21 mm und an den conisch zulaufenden Enden einen solchen von 15 mm erreicht. Um die Mitte läuft ein erhabener, etwas kräftiger Reifen, daneben folgen auf beiden Seiten je 4 schwächere, dann zum Schluss wieder ein kräftigerer Ring mit einer Rinne auf der erhabensten Stelle. Diese Verzierung diente wohl mehr zum besseren Festhalten des sonst glatten Griffes, als zur eigentlichen Ornamentierung. Das Fundobjekt ist noch 7 cm lang und dürfte auch früher kaum merklich länger gewesen sein, da an der einen

Fig. *r*. Grösse 1/1.



Dolchgriff.

Bruchstelle die Ansätze des hufeisenförmigen Knaufes sichtbar sind und an der andern die beginnende Erweiterung, welche das Dolchblatt umschloss. Im Innern der Bronzehülle steckt noch der eiserne Griffdorn der Klinge.

Mit Erwähnung dieses Dolchgriffes ist das auf dem Gräberfelde entdeckte Material der Hallstattperiode erschöpft. Die Gräber selbst haben den Beweis geliefert, dass in dieser Zeit ein zweifacher Bestattungsmodus herrschte, indem die Leichname sowohl verbrannt, als auch unverbrannt beigesetzt wurden. Man hat in allem 15 Skelette, beziehungsweise Teile von solchen freigelegt, während sich mit Sicherheit nur 1 Brandgrab feststellen liess. Selbst wenn man die drei südlich vom Bühl gelegenen Brandgräber der vorhergehenden Periode, die ihrer keramischen Beigaben wegen — welche teilweise Technik und Form der Hallstattzeit aufweisen — an das Ende der Bronzezeit gestellt worden sind, hinzurechnet, ergeben sich in allem nur 4 Leichenbrände[1]. Daraus schliesse ich, dass die Gräber mit Leichenbrand die älteren sind. Denn abgesehen davon, dass die Leichenverbrennung ein Erbstück aus der Bronzezeit ist, waren die Brandgräber einen längeren Zeitraum der Zerstörung ausgesetzt als die Vollgräber, woher gewiss zum Teil ihre Minderzahl rührt. Andernteils drängt das Verhältnis von 1 : 15 oder höchstens 4 : 15, das nicht allein auf Conto der Zerstörung gesetzt werden darf, zu dem Schlusse, dass die Leichenverbrennung während der Hallstattperiode nur noch kurze Zeit, und jedenfalls bloss bei den Reichen üblich war.

Die Skelettgräber selbst zeigen wieder einen merklichen Unterschied. Während die keramischen Produkte in den früheren Zeiträumen reichlich vertreten erscheinen, treffen wir nur 2 Skelette der Hallstattperiode mit derartigen Beigaben, und zwar sind es die beiden nördlichsten auf Grundstück Nr. 24 (Pl. I, P. 27) und Nr. 195 (Pl. I, P. 28), bei allen andern findet sich keine Spur, der Schmuck allein bildet ihre Beigabe, und selbst dieser fehlt in einigen Gräbern. Weil die Mitgabe von Gefässen in den früheren Perioden üblich war, ja, man oft in dieser Beziehung nicht genug thun konnte, wie das bronzezeitliche Grab auf Grundstück Nr. 256 (Pl. I, P. 23) lehrt, glaube ich nicht zu irren, wenn ich die Grabstätten ohne Töpferwaren für die jüngsten erkläre.

---

1. Koenen, in seiner *Gefässkunde*, S. 48, sagt: «Die Übergänge von der einen in die andere Periode erfolgen so allmählich, dass es bei dem jetzigen Material noch schwer hält, eine scharfe Grenze zwischen einer und einer zweiten Periode zu ziehen.»

Naue bemerkt im *Correspondenz-Blatt für Anthrop. Ethnol. u. Urgesch.*, B. XX, S. 139: «Die Übergangsperiode von der jüngsten Bronze- in die älteste Hallstattzeit kann ganz gut der älteren Hallstattzeit angereiht werden.»

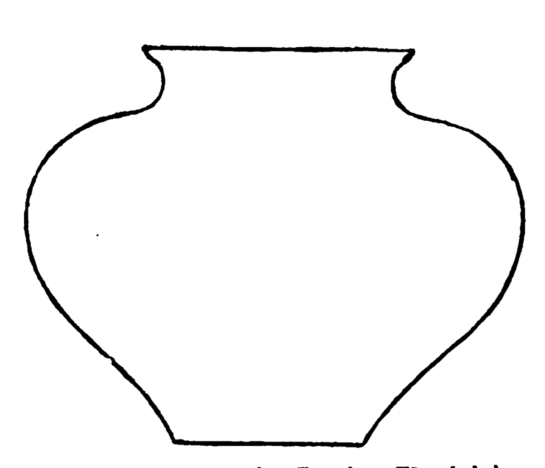
Über eine Wohnstätte der Hallstattleute erhielt ich bestimmte Anhaltspunkte bei Anlage des im Bechthal befindlichen Hochreservoirs der Wasserleitung im Mai 1893 (Pl. I, P. 36). Etwa 70 cm unter der Erdoberfläche wurde das alte Bachbett angestochen, welches sich in einer Tiefe von 1,90 m zu 4,50 m verbreiterte. Das Bächlein, das heute 1,10 m höher fliesst, 60 cm breit ist und 5—6 cm tiefes Wasser führt, muss in früherer Zeit ein reissender, wilder Geselle gewesen sein, besteht doch dieses alte Bett aus lauter grossen Rollsteinen und dazwischenliegendem grobem Granitsand. Man glaubte nicht anders, als das sommertrockene Rinnsal eines Gebirgsbaches vor sich zu sehen. Dicht daneben, also am Uferrand, erhob sich eine zwischen 40 cm und 50 cm mächtige dunkle Schicht, welche in schiefer Richtung nach dem Gipfel des Hügels, Pflenzer genannt, hinzog. Sie lag gegen Norden, am Bachufer, 2,10 m, gegen Süden, dem Hügelrücken zu, 88 cm unter der Oberfläche und war dicht mit Kohlenstückchen, Topfscherbchen und angebrannten Knochenteilchen durchspickt. Diese Erscheinung liefert das Beweismaterial dafür, dass in prähistorischer Zeit während langer Jahre auf dem Pflenzer (Pl. I, P. 37) und dessen Umgebung eine Niederlassung, ein Dorf, gestanden haben muss, von dessen Feuerstellen die Regengüsse Kohlen, Scherben und Knochenreste den Abhang hinunter schwemmten. Ein grosser Teil dieser Objekte wird wohl vom Wasser zu Thal getrieben worden sein, ein anderer Teil stapelte sich am Ufer und am Gehänge auf und wurde nach dem Verschwinden der Wohnungen mit Alluvialschichten bedeckt. Die Kohlen-Scherbenlage traf sich indessen nicht an der genannten Stelle allein, sondern wurde im Verfolge der Wasserleitungsarbeiten um den ganzen Nordabhang des Hügels, jeweils 1,70 m unter dem heutigen Bechthalwege, in einer weissgrauen Lettenschicht konstatiert, die mit Geröll vom nördlich anstossenden Sundelberge überlagert war.

Das Material zur Bestimmung des relativen Zeitraumes, in welchem die Ansiedelung bestanden hat, konnte nur aus der schwarzen Kulturschicht gesammelt werden. Da fand sich ein dreikantig zugeschlagener, grauer Stein von etwa 4 cm Länge, der sehr viel an die Abfallstücke oder an die unvollendeten, plumpen Pfeilspitzen der neolithischen Zeit erinnert. Von einigermassen bestimmbaren Tierresten wurde ein abgesprengtes Geweihstück, ähnlich den in der Mardelle beobachteten, und der Mahlzahn eines Schafes aufgehoben. Die Mehrzahl der vielen, kleinen Topffragmente weist Material und Technik der Bronzezeit auf. Diese Scherbchen rühren fast ausnahmslos von dickwandigen Gefässen her, deren dreigebänderte Bruchflächen die leichte Brennart kennzeichnen. Der verwendete Thon ist nur

wenig durchgeschafft und stark mit Quarzsand gemengt. Indessen entdeckte man auch solche, deren Wände teils aussen, teils am Innern des Halses rote Färbung tragen, also der Hallstattperiode zufallen. Dahin gehört auch das grösste der gefundenen Scherbenstücke. Es kam in der höchsten Lage der Kohlenschicht zum Vorschein und stammt vom oberen Teile einer mittelgrossen Urne mit gutem Brand und von grauem Aussehen. Nach einer im Tumulus «Hünerhubel[1]» ausgegrabenen Urne der Hallstattzeit mit analogem Oberteil hatte das Gefäss einen weiten, oben rasch einbiegenden Bauch, kurzen, nach innen gewölbten Hals und schief aufwärts stehenden Rand, wie nebenstehender Umriss der Urne aus dem Hünerhubel zeigt (Fig. *s*).

Aus den festgestellten Beweisgründen ergiebt sich, dass die Niederlassung — wie ich bereits auf Seite 41 ausführte — schon zur Bronzezeit angelegt worden sein muss und bis in die Hallstattperiode hinein fortdauerte. Für eine recht lange Zeitdauer spricht auch die Mächtigkeit der aufgeschwemmten Kulturschicht, welche den Schlüssel zur Entdeckung dieses ins graue Altertum zurückreichenden menschlichen Wohnplatzes lieferte.

Fig. *s*. Grösse $^1/_6$.



Umriss der Urne aus dem Tumulus «Hünerhubel».

Von einem — vielleicht gemeinnützigen — Werke der Bewohner des alten Pflenzerdorfes erhielt man ebenfalls durch den Erdaushub zum Hochreservoir Kunde. Etwa 2,10 m bis 2,70 m hinter dem früheren Bachufer und 1,90 m unter der heutigen Erdoberfläche standen in einer Linie fünf grosse Steine, denen sich nach Osten jedenfalls noch mehr anschlossen. Teils waren es rote Sandsteine vom Schlossberg, teils gelbe Kalksteine vom nebenliegenden Sundelberg. Deuten diese nicht auf eine künstliche Eindämmung des Baches hin, der an dieser Stelle bei beträchtlichem Gefäll in eine stärkere Krümmung übergeht? Schade, dass es nicht

---

1. Stöber Aug.: *Der Hünerhubel, ein gallisches Hügelgrab bei Rixheim.* Mülhausen, 1859.

möglich war, sich mehr Gewissheit über den wahren Zweck dieser Anlage zu verschaffen.

Immerhin darf man mit den beim Reservoirbau gewonnenen Ergebnissen recht wohl zufrieden sein; denn diese Ansiedelung auf dem Pflenzer war ohne Zweifel das Refugium der alten Bewohner von Egisheim, steht es doch fest, dass die Völker aller Zeiten ausser ihrem Wohnsitz in der Niederung auch noch auf einer benachbarten Anhöhe eine gesicherte Zufluchtsstätte sich angelegt hatten.

Berichten muss ich noch, dass nach dem bis heute erhaltenen Volksglauben der Egisheimer in der besagten Gegend ein nächtliches Gespenst, das «Pflenzertier», sein Unwesen treibt. Gesehen wurde das Unding zwar von keinem Jetztlebenden, aber jedermann weiss davon zu erzählen. Die Sage dürfte weniger ihren Ursprung der alten Wohnstätte verdanken, von der selbst im Anfange der geschichtlichen Zeit kaum jemand mehr eine Ahnung hatte, als vielmehr einem nachrömischen Gräberfelde, von dem später die Rede sein wird.

Die La Tènezeit.

Über den Wohnplatz derjenigen Leute, welche unmittelbar vor Beginn der römischen Zeit die Gefilde von Egisheim besetzt hielten, konnten keine Anhaltspunkte gefunden werden, wohl aber über deren Begräbnisstätte. Dieselbe muss sich vom Stirnteil des Bühls über den südlichen Abhang hin erstreckt haben.

In den fünfziger Jahren war auf dem Bühl, etwa 200 m südlich vom östlichen Eingang des Städtchens Egisheim, rechts vom Bühlwege ein Steinbruch im Betrieb, welcher dem Ziegler Germann gehörte (Pl. I, P. 38). Bei den Abräumungsarbeiten traf man eine grössere Anzahl Gräber, deren Inhalt nicht weiter beachtet wurde. Nur die Bronzeringe und Ringstücke Fig. 86, 87, 88, 89 und die Fibelstücke Fig. 90, 91, nebst einem ziemlich gut erhaltenen Schädel gelangten als Geschenk des Eigentümers in das Colmarer Museum[1].

Die Halsringe Fig. 86 und 89, sowie der gerippte Armring Fig. 88 sind massiv und führen als ausgesprochene Merkmale der La Tènezeit die stempelförmigen Endknollen.

Der Fussring Fig. 87 ist hohl und geschlossen; er weist, als Überbleibsel

1. Obige Gegenstände wurden auf Seite 1 dieser Abhandlung schon erwähnt und kamen zur erstmaligen Veröffentlichung im *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, Jahrgang 1883—1885.



aus der Hallstattkultur, auf den Beginn der La Tènezeit hin, desgleichen die Fibel Fig. 90, während das Bügelende Fig. 91 mit der zur Hälfte erhaltenen Einlage von Blutemail einer Fibel der mittleren La Tènezeit zugehört.

Die gleiche Zeitstellung trifft für den hübschen Halsring (Fig. 92) zu, der ebenfalls am Bühl zu Egisheim gefunden wurde und im Colmarer Museum ausgelegt ist. Von den 3 Korallenzieraten ist leider auch nur einer erhalten.

Das massive Bronzearmband Fig. 93 wurde am 21. September 1889 bei Bearbeitung des Rebstückes Nr. 523 Sect. D, Gewann Altergarten (Pl. I. P. 39) entdeckt. Die Spange besteht aus einem vierkantigen Gussstück, dessen beide äusseren Flächen durch je 4 Längsriefen verziert sind. Hinter den Endknollen zieht quer je ein Band aus sich kreuzenden Strichen bestehend. Die beiden Achsen messen 40 mm und 55 mm im Lichte. Es ist eines jener merkwürdigen, besonders im Elsass vorkommenden Stücke, welche zwar als keltisch bezeichnet werden, von denen aber wissenschaftlich nicht genau feststeht, ob sie der Hallstatt- oder der La Tènezeit zuzurechnen sind[1]. Auch dieser Fund kann zur Lösung der Frage nichts beitragen, da er einzeln gemacht wurde und jedenfalls aus einem Grabe kommt, das s. Zt. bei Anlage des Rebstückes zerstört worden ist.

Eine dritte Fundstelle (Pl. 1, P. 26) liegt mehr zurück gegen das Gebirge, im Gewann «Finkenshausen[2]», zwischen den Höhencurven 290 m und 300 m. Auf dem Grundstück N° 1872, Sect. E wurden im Frühjahr 1898, ungefähr 5 m vom Marbacher-Weg entfernt und 50 cm unter der Oberfläche Seitenwandstücke von 3 kleinen Schüsseln der jüngern La Tène gefunden. Obwohl nicht alle 3 Gefässe die gleiche Grösse und genau die gleiche Gestalt haben, zeigen sie doch als Grundform diejenige des bei Kœnen Tafel VIII, Fig. 14 abgebildeten Kumpens, welche wiederum mit jener der zu Egisheim gefundenen Gefässe Fig. 32 aus der neolithischen und Fig. 96 aus der römischen Zeit übereinstimmt. Dieser Umstand kann als neuer Beweis dafür gelten, dass die Kumpenform von der ältesten bis zum Ende der römischen Zeit sich im wesentlichen gleich blieb.

---

1. Meiner Überzeugung nach gehören diese Armringe der Hallstattperiode an, und hoffe ich, baldigst den Beweis hiefür erbringen zu können.

2. Nach Stoffel, *Topograph. Wörterbuch*, 1876, wird diese Gewannlage im XIV. Jahrhundert urkundlich erwähnt unter den Bezeichnungen: «an wingolzhusen», «zu Vilgoshus». Es muss demnach noch zur historischen Zeit in der Gegend eine Niederlassung bestanden haben.

88 Gr. 1/1

87 Gr. 1/1

89b

89a

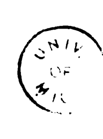
86 Gr. 1/1

92 Gr. 1/1

93 Gr. 1/1

91 Gr. 1/1

90 Gr. 1/1



Die Zeit der Römerherrschaft.

Über das Wahrzeichen von Egisheim, über die auf der schlanken Spitze des Schlossberges emporragenden Drei-Exen ging die Ansicht verschiedener Altertums- und Geschichtsforscher dahin, dass dieselben römischen Ursprungs seien. Einige wollen dies aus der Bauart des südlichen Turmes «Weckmund» und der Fundamentierung des nördlichen Turmes «Dagsburg» ersehen, andern boten die reichen Funde römischer Münzen, die früher dort gemacht wurden, Anhaltspunkte, und wieder andere schliessen dies aus der örtlichen Lage. Von den Drei-Exen aus beherrscht man einen grossen Teil der elsässischen Rheinebene, an deren Grenze in fast genau östlicher Richtung die Hügel von Altbreisach sich erheben, ein Hauptwaffenplatz der Kelten und Römer. Ja, der Blick schweift noch weiter, man erkennt bei klarem Wetter sogar die Ortschaften am Fusse des Schwarzwaldes, und deutlich zeichnen sich die Kämme dieses Gebirges am Horizonte ab. Jedes Feuersignal, das innerhalb dieses weiten Gesichtskreises gegeben wurde, konnte auf den Drei Exen nicht unbemerkt bleiben, gleichzeitig war es möglich, diese Alarmzeichen von hier weiter zu geben, da eine Reihe der wichtigsten Höhenpunkte der Vogesen, die in der römischen Verteidigungslinie lagen, vom Schlossberge aus sichtbar sind. Dieser Berggipfel eignete sich darum recht wohl zur Anlage einer Specula, eines Wacht- und Telegraphenpostens. Überdies lassen die in den Jahren 1894 und 1898 am Fusse des Gebirges und in der anstossenden Ebene gemachten Entdeckungen das Vorhandensein eines Wachtturmes als zwingende Notwendigkeit erscheinen.

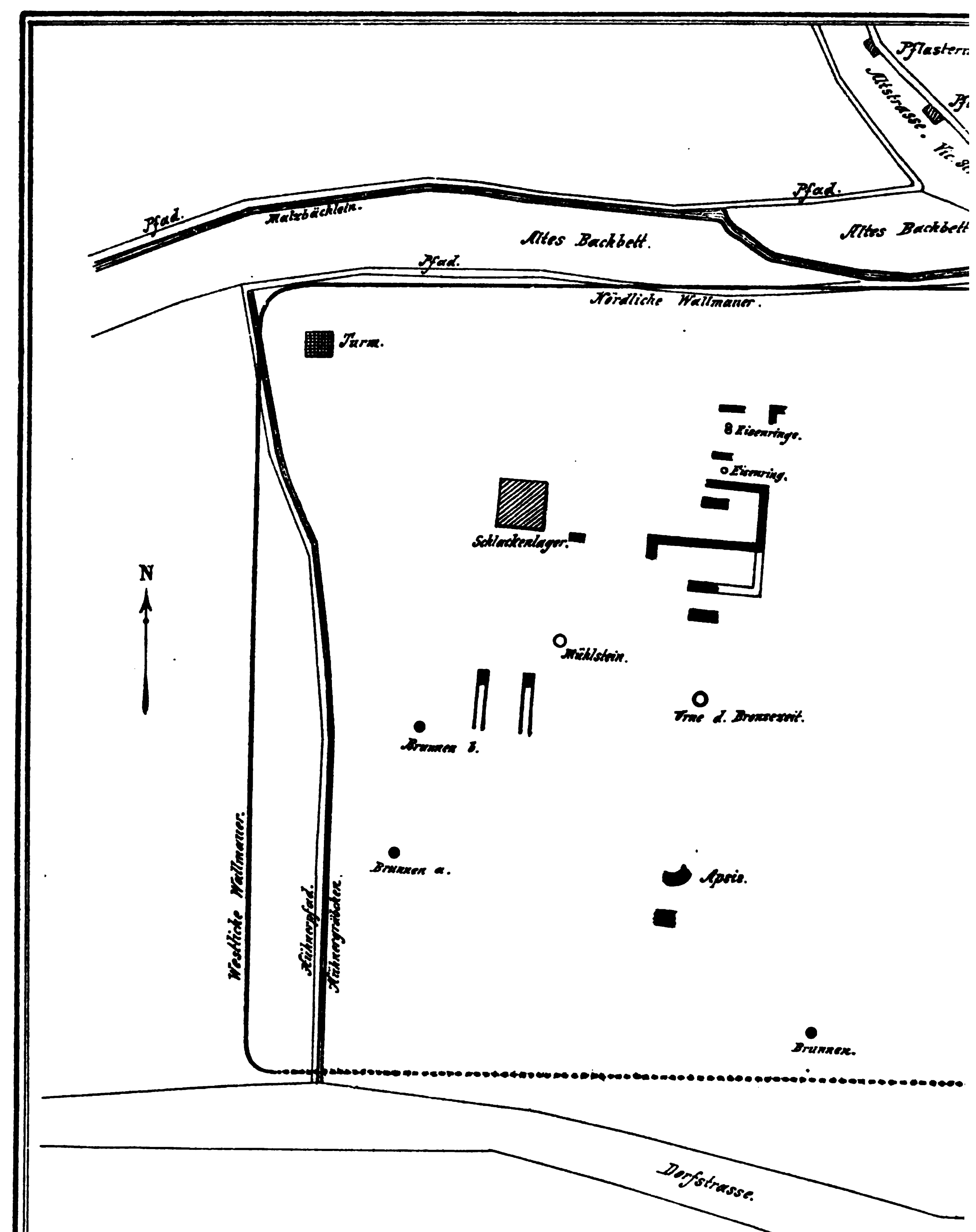
In den beiden südlich und nördlich des Schlossberges liegenden Thälchen entspringt jeweils ein Bächlein. Das nördliche Thal, Bechthal genannt, sendet den Malzbach in gerader Richtung nach Osten der Lauch zu, während durch das südliche Thal das Marbächlein fliesst, das in der Ebene die Bezeichnung Langgraben führt. Dieser Wasserlauf zieht mit dem Malzbach in einer Entfernung von 1300 m beinahe parallel, wendet dann draussen in der Niederung nach Norden und vereinigt sich mit dem Malzbach. Innerhalb des grossen Rechtecks, das auf drei Seiten von den genannten Wasserläufen, auf der vierten vom Schlossberg begrenzt ist, haben zur römischen Zeit ein Castell, eine ausgedehnte bürgerliche Niederlassung und mehrere Villen sich erhoben, zogen Strassen nach verschiedenen Richtungen hin, auf denen reger Verkehr herrschte. Allerdings erinnerte längst nichts mehr an all dieses; keine Sage, keine Überlieferung gab Kunde von den untergegangenen Besiedelungen, nur die Bezeichnung «Herrenweg» für

eine kleine Strassenstrecke und «Hühnerpfad», «Hühnergräbchen» gaben ein Rätsel auf, dessen Lösung nachher glückte.

Das Castell (Plan II). — Wer von der Eisenbahnstation oder von der Landstrasse kommend, also von Osten her nach Egisheim wandert, schreitet auf der römischen Heerstrasse, jetzt Herrenweg genannt, dem Orte zu. Unmittelbar vor den ersten Häusern beginnt das Terrain etwas zu steigen, man überschreitet die von Süden herkommende Alte-Strasse und hat dann zur Rechten ein sanft nach Norden abfallendes Plateau, das sich bis an den Malzbach erstreckt. Auf dieser Fläche stand das Castrum der Römer. Die örtliche Lage entspricht ganz den Gepflogenheiten jenes Volkes, seine Lager an sanft abfallenden Hügeln hinter einem Wasserlaufe anzulegen.

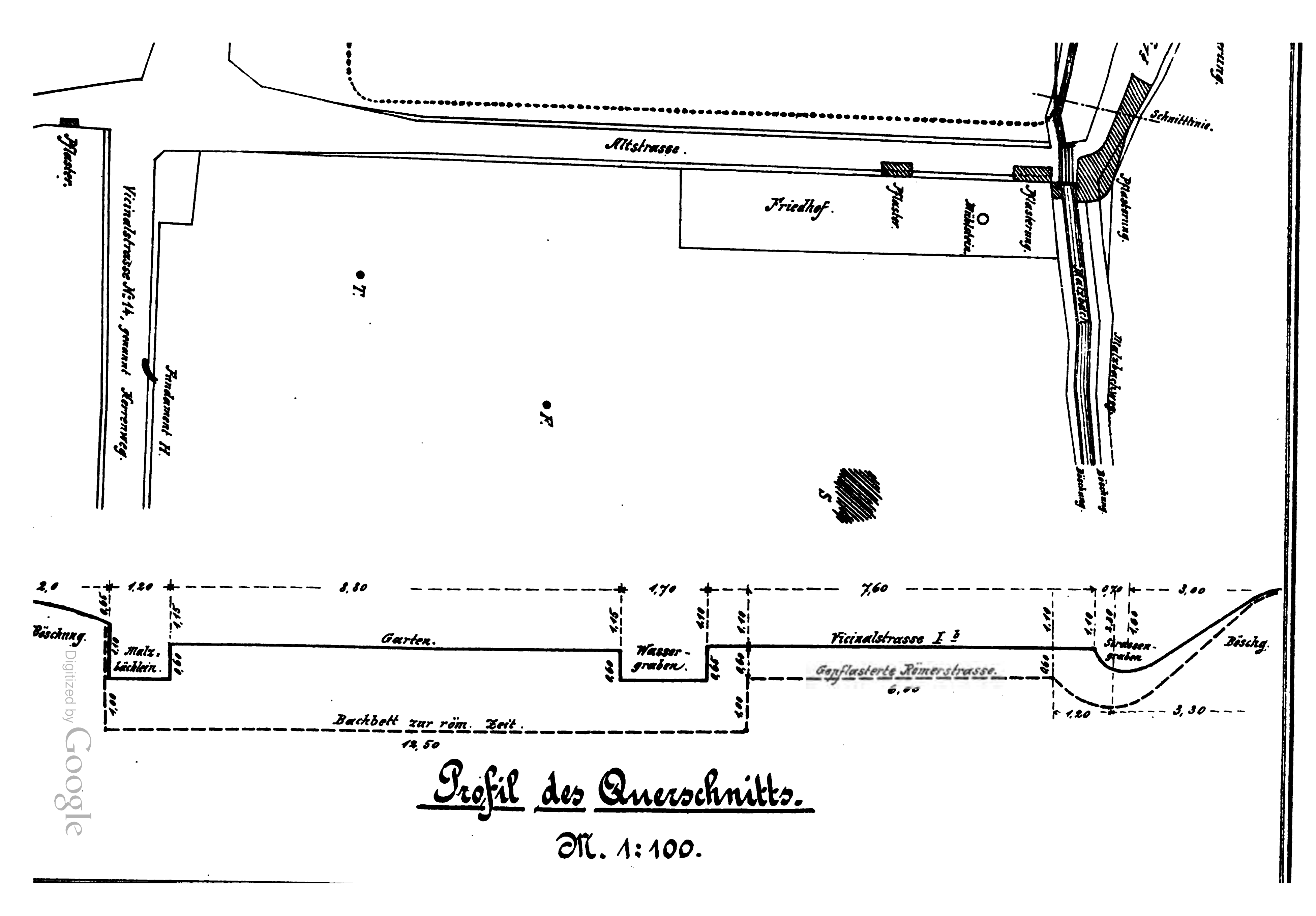
Der Raum, den das Castell einnahm, ist heute mit Gebäulichkeiten, Rebanlagen und Gärten bedeckt, weshalb die Nachforschungen in sehr beschränktem Masse vorgenommen werden konnten. Der Liebenswürdigkeit des Eigentümers Herrn Franz Stromeyer allein ist es zu verdanken, dass die Sicherstellung überhaupt gelungen ist.

Geometrisch festgelegt sind auch nur die Richtungen der nördlichen und der westlichen Wallmauer. Erstere zog von Westen nach Osten längs des Malzbaches hin, welcher in jener Zeit eine Breite von 10 m, vor dem Castell aber eine solche von 15 m hatte. Das Mauerwerk ist grösstenteils so vollständig ausgebrochen, dass sich die Spur der verschwundenen Mauer bloss an den zurückgebliebenen Mörtelstückchen und der eingefüllten Erde verfolgen lässt. Die westliche Wallmauer zieht in der Richtung des Hühnergräbchens und Hühnerpfades und trifft mit diesen im nördlichsten Teile zusammen. Das Hühnergräbchen ist ursprünglich wohl nichts anderes als der Wallgraben gewesen; durch bauliche Anlagen erlitt aber der Wasserabzug später im südlichen Teile eine bedeutende Verschiebung nach Osten. Die durch vier Schnitte freigelegten Reste der Westmauer fanden sich teils 80 cm, teils 1,20 m unter der Oberfläche, je nach der Lage des Geländes. Es war gewöhnlich nur noch die aus Bruchsteinen hergestellte Stückung vorhanden, selten lag über dieser eine Reihe geschichteten Materials. Die durchschnittliche Breite der Mauer betrug 1,50 m und die der Berme 1 m. Vor der Berme zogen 2 Gräben hin, von denen der erste etwa 9 m, der zweite 4 m breit war. Die exakte Breite konnte deshalb nicht festgestellt werden, weil das Gelände, auf dem die Untersuchungstelle sich befand, früher bis zu 60 cm Tiefe rigolt worden ist, wodurch die obersten Spuren der Gräben verwischt wurden. Die Tiefe reichte bis 1,50 m



Plan II Das Römercastell zu Egisheim.

Maßstab 1:1250.



Profil des Querschnitts.

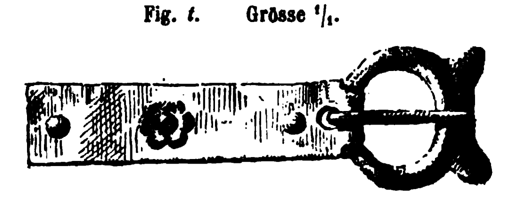
M. 1:100.

unter die Oberfläche. Beide Gräben waren durch eine feste, oben schmale Erdschicht von einander getrennt. Genannte Westmauer ist genau von Süden nach Norden orientiert.

Das durch die beiden genannten Mauern gebildete Nordwesteck des Castells zeigt die ältere, abgerundete Form. Etwa 11 m innerhalb der Ecke, 60 cm unter der Oberfläche traf man die unterste Schicht eines massiven Fundamentes von beinahe quadratischer Form mit 4 m Seitenlänge. Das Material bestand aus verhältnismässig kleinen Findlingen vom Bühl und Sundelberge, welche nicht durch Mörtel verbunden waren. Ohne Zweifel erhob sich auf diesem Fundamente der Eckturm. Die nebenstehend abgebildete Schnalle (Fig. *t*), welche dem Ende der römischen Kaiserzeit entstammt, wurde unmittelbar über der Steinlage gefunden, wohin sie mit der Auffüllungsmasse gelangte.

Die südliche und die östliche Wallmauer liessen sich der bereits angeführten Hindernisse wegen nicht feststellen; doch ergeben sich die in Frage stehenden beiden Grenzen des Castells durch die Örtlichkeit von selbst. Die Südseite muss der heutigen Dorfstrasse, einer Fortsetzung des Herrenweges, entlang ziehen. Gelegentlich der Wasserleitungsarbeiten im Jahre 1893 schnitt man da, wo ungefähr die Südwestecke des Castrums liegen muss, durch eine Stelle, wo der Boden in einer Länge von 20 bis 30 m aus schwarzer, angeschwemmter Erde bestand, die Tierknochen und verschiedene Scherben römischer Töpferwaren, darunter einen kräftigen Amphorenhenkel enthielt. Es dürfte das ein Teil des Wallgrabens gewesen sein.

Fig. *t*. Grösse 1/1.



Römische Schnalle.

Die Ostfront des Lagers ist unmittelbar innerhalb der Alten-Strasse zu suchen.

Das Castell hatte demnach eine ziemlich quadratische Form mit 180 m Seitenlänge, was der Grösse eines Cohortencastells entspricht. Die Feststellung der verschiedenen Thore, sowie der noch fehlenden 3 Ecken würde keine Schwierigkeiten bieten, wenn das Gelände frei wäre.

Zur Aufsuchung des Prätoriums wurde im November 1894 und März 1896 ein durch die Rebenanlagen führender und nahezu in der Mitte des Castells gelegener Pfad seiner ganzen Länge nach, vom Malzbach bis zur Dorfstrasse, in einer Breite und Tiefe von je 1 m durchgraben. Dabei kamen in allem 9 in der Richtung Osten-Westen ziehende Fun-

damentreste zum Vorschein. Dieselben hatten durchschnittlich eine Breite von 70 cm, teilweise auch nur 40 cm. Die bedeutendste Mauer konnte in einer Länge von 24 m verfolgt werden. Dieselbe hat über der Stückung noch die erste geschichtete Steinlage mit weissem Mörtelverband. Eine ebenfalls 24 m lange Verbindungsmauer in der Richtung Norden-Süden wurde zwischen den Rebstöcken zum grössten Teile freigelegt, der Rest aussondiert.

Die beiden südlichsten Mauerreste hatten je eine Breite von 2 m. Das nördlichere dieser Fundamente beschreibt einen Halbkreis und besteht aus ziemlich grossen Bruchsteinen, die sämtlich auf die Hochkante gestellt sind. Hier muss die Apsis gestanden haben. Unterwölbt war dieselbe nicht, was bei den älteren Castellen ja auch selten der Fall ist.

Als einige Jahre früher das Grundstück mit Reben angepflanzt wurde, durchbrachen die Arbeiter eine grössere Anzahl von Mauern. Der Eigentümer, Herr Stromeyer, liess damals mehrere Wagen voll Schutt und Scherben abführen.

Sämtliche Mauern sitzen auf gewachsenem Boden, beginnen bei einer Tiefe von 70 cm unter der Oberfläche und nähern sich dieser bis zu 40 cm und 30 cm.

Zwischen dem Mauerwerk und dem Schutt lagen zahlreiche Fragmente von römischen Töpfen und Krügen aller Grössen, Formen und Farbenabstufungen. Besonders stark vertreten war Terra sigillata der älteren und mittleren Kaiserzeit. Eine eingehende Sichtung dieses reichen, leider aber kurz und klein geschlagenen Materials war bisher nicht möglich.

Gestempelte Stücke wurden blos zwei aufgehoben. Ein kurzer, kräftiger Amphorenhenkel trägt die Buchstaben L· I. T, welche den abgekürzten Namen des Töpfers darstellen. Nach gütiger Mitteilung des Herrn Professors Dr. Körber in Mainz ist derselbe Stempel nur noch zweimal bekannt, nämlich aus Rom selbst und aus dem Castell Rückinge.

Auf dem Bodenstück einer Terra-Sigillata-Schale befindet sich der zweite Stempel, der über den erhöhten Mittelpunkt des Bodens geht und daher nur undeutlich zum Abdruck kam. Sicher stehen bloss die Anfangsbuchstaben MA..., der Rest ist unleserlich[1].

In dem erwähnten Versuchsgraben fanden sich dann noch Hohl- und Falzziegel, Wandverputz mit rot abgeriebener Fläche, Cement aus Ziegel-

1. Herr Professor Dr. Bohn in Berlin, dem ein Abguss vorlag, war nicht in der Lage, eine Ergänzung vorzunehmen, da eine sehr grosse Anzahl von Stempeln mit den Buchstaben M A beginnt.

mehl und Kalk hergestellt, kleine Stückchen Glas und Ankernägel. Das grösste Scherben- und Kohlenlager war mit Speiseresten durchsetzt, unter denen die Kinnbackenknochen von Schweinen die erste Stelle einnahmen.

Zwischen der ersten und zweiten im Norden gelegenen Mauer fanden sich nebeneinander zwei Eisenringe von 11 cm und 10 cm lichtem Durchmesser und 4—5 cm Breite, wie solche zur Verbindung der hölzernen Wasserleitungsröhren gebraucht wurden (Fig. 97, 98). Ungefähr in der Mitte zwischen der zweiten und dritten Mauer kam ein dritter Ring mit 9 cm Durchmesser zum Vorschein (Fig. 99). Um die Mitte dieser Ringe läuft rings eine 4 mm hohe Leiste, während gegen die Ränder eine Zuschärfung stattfindet, offenbar damit sie leichter in das Holz getrieben werden konnten. Der anhaftende Rost zeigt deutlich die Faserung der ehemaligen hölzernen Leitungsröhren (Deicheln).

Etwas weiter westlich des grossen Versuchsgrabens deckte ich schon im Dezember 1891 Teile zweier parallel laufender Mauern auf, sowie eine 3 m im Geviert haltende Stelle, die dicht mit Schlacken bedeckt war, an denen angeschmolzene Teile von römischen Ziegeln und Backsteinen haften. Letztgenannter Fund legt die Vermutung nahe, dass auf der betreffenden Stelle ein Ziegelofen gestanden hat, ein Vorkommnis, das sonst innerhalb eines Castelles nicht bemerkt wurde. Schlackenschicht und Mauerreste lagern 50 cm unter der Oberfläche auf gewachsenem Boden.

Mehrere Jahre früher fand man auf dem benachbarten Grundstück die beiden Steine einer römischen Mühle.

Im März 1895 konnten zwei im südwestlichen Viertel des Castells liegende Brunnen bis zu einer Tiefe von 10 m ausgeschachtet werden. Der Anfang wurde mit dem südlicher gelegenen Brunnen a gemacht. Nach Wegräumung von 60 cm Schutt kam das Mauerwerk zum Vorschein. Dasselbe stellt hier ein Dreieck mit gebrochenen Spitzen, also eigentlich ein unregelmässiges Sechseck dar, dessen 3 Längsseiten im Durchschnitt 60 cm, und dessen 3 kürzere Seiten 20 bis 40 cm messen. Bei 1,36 m Tiefe geht das Mauerwerk in eine rundliche Form über mit einem Durchmesser von 1 m. Nach Süden hin zeigt die Grundform durchgehends eine Verlängerung. Das Mauerwerk besteht aus plattenartigen Bruchsteinen von 20 bis 30 cm Stärke aus den Tertiärschichten des Bühls. Die Platten sind mit ihren meist geradlinigen Langseiten nach dem Schachte gerichtet, weshalb eine genaue Rundung der Mauer unmöglich war. Im grossen und ganzen erwies sich die Trockenmauer in den oberen Partien als gut erhalten, im unteren Teile jedoch machten sich bedeutende Verschiebungen bemerkbar.

Die in den Brunnenschacht eingefüllte Masse bestand von oben her bis zur Tiefe von 1,50 m aus Lehm und Bauschutt, die erst im Jahre 1890 hineingeworfen wurden. Nun folgte bis zur Tiefe von 4,50 m eine homogene, dunkelgraue, mehr sandige als lettige Erdart, die ihrer ganzen Beschaffenheit nach darauf schliessen liess, dass sie eingeflösst sei. Von 4,50 bis 10 m bestand die Auffüllung aus Asche, in der sich Kohlen, Scherben, Knochen, kleine Haushaltungsgegenstände, Münzen und auch Mauersteine mit Brandspuren eingebettet fanden.

Besonders bemerkenswerte Einlagen sind folgende: Bei 4,80 m eine rot- und schwärzlichgebrannte flache Schale mit Fuss, der mittleren Kaiserzeit angehörend.

Bei 4,90 m ein 6 cm langer Griffel von Elfenbein mit halbkugeligem Kopf.

Bei 5,50 m eine kleine Kupfermünze; desgleichen bei 5,80 m.

Bei 6 m kamen ein grosser Amphorenhenkel und zwei Kupfermünzen zum Vorschein, sowie eine bedeutende Anzahl Schneckenhäuschen von der Art Weinbergsschnecke (Helix pomatia).

Bei 6,60 m wurde ein Mörser oder Reibstein von rötlichweissem, grobkörnigem Vogesensandstein gefunden (Fig. 94). Derselbe hat einen Durchmesser von 33 cm, eine Höhe von 10 cm, eine concave Fläche von 8 cm grösster Tiefe.

Bei 7 m lag ein Stück eines römischen Mühlsteins, dann ein Horn und ein Schulterknochen eines Rindes.

Bei 7,75 m wurde der Rand nebst andern Teilen einer grossen Weinamphora gehoben.

Bei 8,10 m fanden sich die Teile eines kleinen Balsamgefässes aus Terra sigillata, der jüngeren Kaiserzeit zugehörend (Fig. 95).

Bei 8,30 m lag eine gutpatinierte, grosse Bronzemünze und in deren Nähe ein zweiter Elfenbeingriffel, an welchem Kopf und Spitze weggebrochen sind, dann die beiden Hälften eines grossen eisernen Löffels, an dem der Stiel fehlt.

Bei 8,66 m trafen sich die Bruchstücke einer Reibschale aus Terra sigillata, deren Bodenfläche dicht mit weissen Quarzstückchen besetzt ist. Dem Rande ist ein Löwenkopf eingeprägt, dessen Mundöffnung als Ausgussröhre diente. Bekanntlich werden diese Reibschalen der mittleren Kaiserzeit zugerechnet.

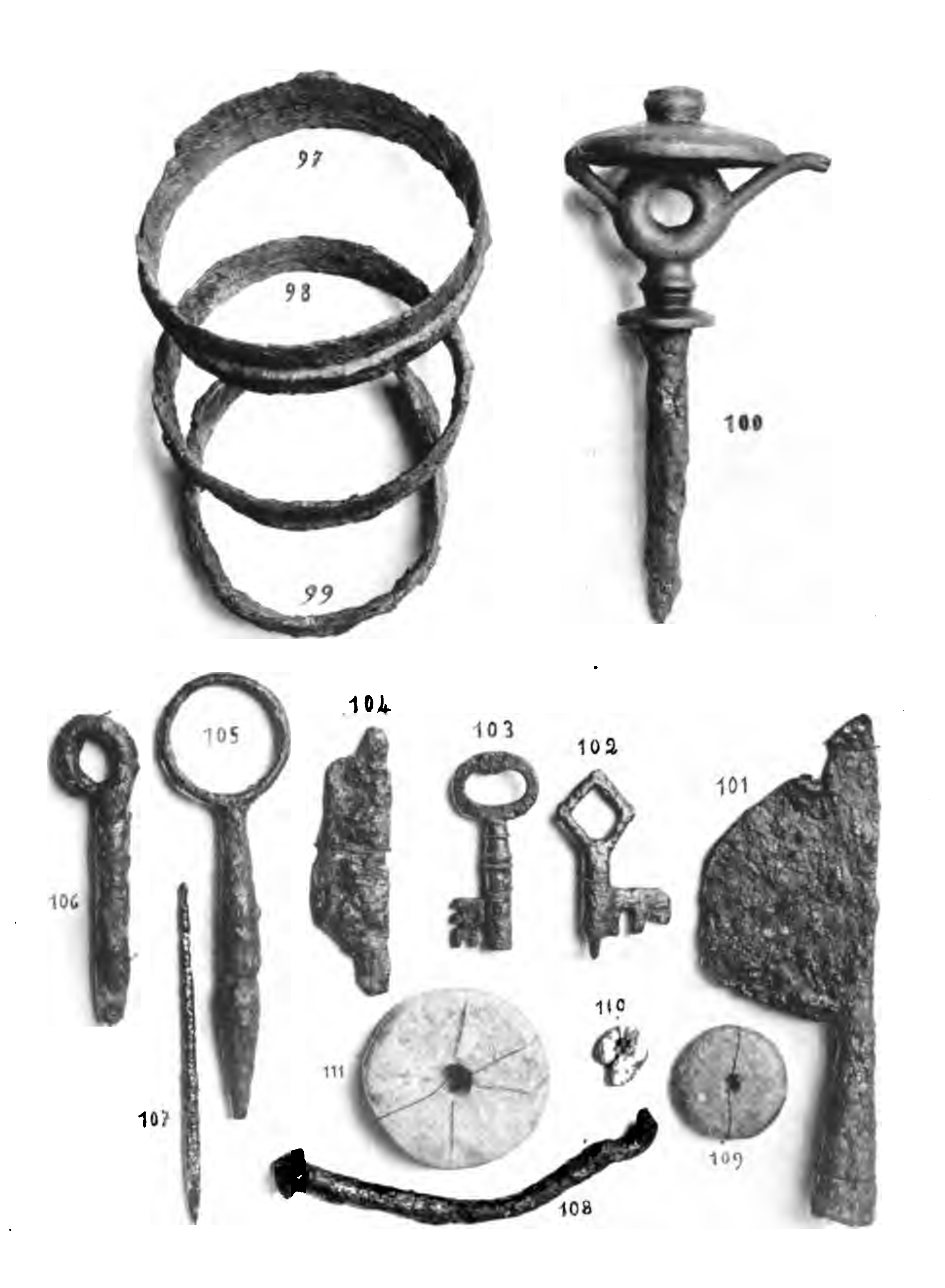
Bei 9,20 m wurde ein grosser Haustein mit Falz gehoben. Derselbe, aus Vogesensandstein bestehend, hat eine Länge von 80 cm, eine Höhe von 55 cm und eine Stärke von 27 cm; Falz 15 cm Höhe, 6 cm Einlass. Es ist das ein abgestürzter Stein der Brunnenschale.

94



96




97
98
99
100
104
103
102
101
105
106
107
111
110
109
108

Aus den gesammelten keramischen Resten, die der Brunnen geliefert hatte, konnten drei Teller aus weisslicher Erde mit graubrauner Lackierung wieder so zusammengesetzt werden, dass ihre Gestalt vollständig ersichtlich ist. Sie haben einen flachen Boden von 14—16 cm Durchmesser und eine wenig nach aussen geneigte Seitenwand von 5 cm Höhe.

Der zweite, 28 m nördlicher gelegene Brunnen b, dessen Mauerwerk erst bei einer Tiefe von 1 m begann, weil der obere Teil desselben früher einmal ausgebrochen worden war, erwies sich als ein ziemlich regelmässiger, mit Bruchsteinen von 20—40 cm Stärke ausgemauerter, runder Schacht von 1,10 m Durchmesser. Die Ausfüllungsmasse bestand von oben bis unten aus schwerer, lettiger, ganz durchfeuchteter Erde, die durchgehends mit Mauersteinen so dicht durchsetzt war, dass in allem etwa 5 cbm Steine heraufgeschafft wurden, von denen ein sehr grosser Teil früher einer so starken Hitze ausgesetzt war, dass die ursprünglich gelbe Farbe in eine rote verwandelt wurde. Bis zu 2 m Tiefe waren es Steine, die von dem zusammengefallenen oder abgebrochenen obern Teil der Schachtmauer herrührten. Nun fanden sich in schiefer Stellung zwei grosse Steinplatten, die eine aus gelbem Tertiärgestein des Bühls, die andere aus Vogesensandstein. Unstreitig dienten diese Platten früher als Deckung des Brunnens, stürzten aber später ab. Von jetzt an rührten die Ausfüllsteine nur vom Schutt zerstörter Gebäulichkeiten her.

An bemerkenswerten Objekten lieferte der Brunnen ausser Scherben von Amphoren und Terra-Sigillata-Schalen, eisernen Nägeln und Knochen, nur den Kumpen Fig. 96 mit bläulichschwarzer Färbung und den aus Bronzeguss hergestellten Zügelring mit starkem, eisernem Stift (Fig. 100).

Aus den Ergebnissen der Ausschachtung genannter Brunnen lassen sich nachstehende Schlussfolgerungen ziehen: Der erstgenannte Brunnen ist noch zur römischen Zeit durch einen nicht aufgeklärten Umstand, vielleicht infolge der Verschiebung seines Mauerwerkes unbrauchbar geworden und diente nachher als Müllgrube. Vorzüglich wurden die Küchenabfälle, Asche, zerbrochene Gefässe, sowie Speisereste hineingeworfen, ebenso der Stubenkehricht, daher das Vorkommen von Münzen und Beingriffelchen. Der zweite Brunnen wurde wahrscheinlich als Ersatz für den unbrauchbar gewordenen hergestellt und war in Gebrauch bis zur Zerstörung der Niederlassung. Die Zufüllung geschah erst später, als man anfing, das Terrain in Ackerland umzuwandeln, und zwar bediente man sich dazu des auf der Stelle befindlichen Schuttes.

Münzen. — Gelegentlich der Herrichtung des Feldes für den Rebbau wurde innerhalb des Prätoriums eine römische Bronzemünze von 25 mm Durchmesser ausgegraben mit dem Bildnis der *Sabina*, der Gemahlin Hadrians, 117—138 n. Chr.

Av.: Kopf mit Diadem nach rechts. Umschrift: SABINA AVGVSTA. HADRIANI. AVG.

Rev.: Eine stehende weibliche Figur (Pietas) legt die leicht erhobenen Hände auf die Häupter zweier links und rechts stehender kleinen Figuren. Umschrift: PIETAS. AVG.

Die im Brunnen *a* gefundenen Münzen sind folgende:

1) Konstantin d. Gr. 306—337 n. Chr.

Av.: Büste mit Helm nach rechts. Umschrift unleserlich.

Rev.: Altar mit VO/TIS, darüber eine Kugel und 2 Sterne. Umschrift unleserlich.

2) Derselbe.

Av.: Wie bei der vorigen Münze.

Rev.: Thor eines römischen Lagers, darüber Stern und 2 Kugeln. Umschrift: PROVIDENTIA, AVG. . .

3) Derselbe.

Av.: Büste nach rechts. Umschrift: CONST(ANTINVS. AVG.).

Rev.: Altar mit VO/TIS, darüber 1 Kugel und 3 Sterne. Umschrift: BEATA. TRAN(QVILLITAS).

4) Konstantin II. 337—340 n. Chr.

Av.: Büste nach links. Umschrift: CONSTAN(TINVS. I)VN. N. C.

Rev.: Altar mit VO/TIS und 2 romanischen Kreuzen in den beiden untern Ecken; über dem Altar eine Kugel und 3 Sterne. Im Felde das Münzzeichen P/A. Umschrift: BEATA TRANQVILLITAS.

5) Derselbe.

Av.: Büste nach rechts. Umschrift: CONSTANTINVS. IVN. NOB. C.

Rev.: Kranz mit VOT. V. Umschrift: CAESARVM. NOSTRORVM.

Jede der 5 Kupfermünzen hatte einen Durchmesser von 19—20 mm.

Beim Fundamentaushub zur Scheune des ausserhalb des Castells gelegenen Bauernhofes (Pl. II, P. *T*) fand man eine schöne, 33 mm Durchmesser haltende Bronzemünze des Trajan, 98—117 n. Chr.

Av.: Der Avers zeigt den scharf geprägten, ziemlich erhabenen, nach rechts gewendeten Kopf mit Lorbeerkranz. Umschrift: IMP. CAES. NERVAE. TRAIANO. AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. P. P.

Rev.: Auf dem Revers ist eine Bogenbrücke mit zweistöckigem Geländer und je einem Turme an den beiden Zugängen abgebildet. Unter der Brücke schaukelt ein Nachen mit Segel auf den Wellen. Umschrift: S. P. Q. R. OPTIMO. PRINCIPI. S. C.

Ungefähr 40 m nördlich der obigen Fundstelle enthob man dem Boden eine grosse Bronzemünze von Faustina der älteren.

Über die Zeitstellung des Castells kann kein Zweifel herrschen. Die quadratische Form des Lagers und die Abrundung, welche die aufgedeckte Ecke zeigt, sowie die vielen Reste der feineren und kunstvoll ornamentierten Terra sigillata liefern den Beweis, dass das Egisheimer Castell schon in der ersten Zeit nach Besitznahme des Elsass durch die Römer errichtet worden, also eines der ältesten des Landes ist. Die ebenfalls sehr grosse Anzahl Topfreste der mittleren und jüngsten Kaiserzeit, sowie die in dem Brunnen *a* gefundenen Münzen belehren, dass das Castell mindestens bis zur Mitte, wahrscheinlich aber bis zum Ende des 4. Jahrhunderts bewohnt war, also während der ganzen römischen Periode bestanden hat. Die Alemannen, denen man nachgewiesen, dass sie sich fast niemals direkt auf römischen Ansiedelungen festsetzten, bauten ihr Dorf etwas westlicher und benutzten das Castell als Steinbruch, weshalb die Mauern teilweise bis auf den Grund ausgehoben sind.

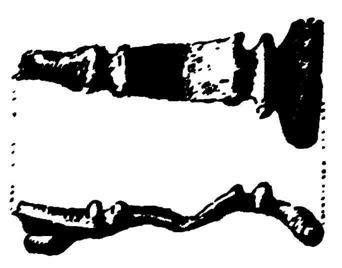
Es bleiben jetzt noch einige östlich des Lagers gemachte Entdeckungen zu erwähnen.

Etwa 60 m vom Ostrande der Alten-Strasse entfernt, im nördlichen Graben der Vicinalstrasse Nr. 14, welche die Bezeichnung Herrenweg führt, wurde im Frühjahr 1896 ein Versuchsgraben ausgehoben (Pl. II, P. *H*), der folgendes Ergebnis lieferte: In einer Tiefe von 1,10 m traf man eine 20—30 cm mächtige schwarze Schicht, die mit Kohlen und Fragmenten römischer Gefässe durchsetzt war. Aus den Scherben konnte der untere Teil eines dickwandigen, grösseren Gefässes bis zur Höhe von 36 cm zusammengesetzt werden (Fig. 118). Die Form zeigt Anklänge an den Typus der La Tènezeit. Dann erhielt ich durch Zusammensetzung noch die grösste Partie eines der ersten Kaiserzeit zugehörigen Bechers aus Terra nigra. In dem unter der Kohlenschicht folgenden Lössboden trat bei 1,60 m Tiefe ein aus grossen Felsstücken zusammengesetztes, halbkreisförmiges Steinlager zu Tage, in welchem ich anfänglich das Fundament der Südostecke des Castells vermutete. Beweise für diese Annahme liessen sich aber keine finden. Eine südliche Fortsetzung der eben erwähnten Kohlenschicht wurde gelegentlich der Wasserleitungsarbeiten im Jahre 1893 beobachtet, konnte

aber nicht weiter verfolgt werden, da die Stelle im Zuge der ziemlich schmalen, sehr befahrenen Vicinalstrasse liegt. Es fanden sich damals Tülle und Hals einer eisernen Pfeilspitze, viele eiserne Nägel, Terra sigillata aus der ersten Kaiserzeit und eine ebenfalls dem ersten christlichen Jahrhundert angehörende Charnierfibel, welche durch nebenstehende Fig. u in Front und Seitenansicht zur Veranschaulichung kommt.

Etwas nördlicher ergaben sich in einem Rebstück Anhaltspunkte vom Vorhandensein zweier Brunnen (Pl. II, P, *F*). Auf dem Friedhof wurde ein halber römischer Mühlstein ausgegraben, und östlich der Friedhofmauer sind in den fünfziger Jahren gut erhaltene römische Gefässe in grosser Anzahl in einer dort angelegten Sandgrube (Pl. II, P. *S*) ausgegraben, aber von den Arbeitern zerschlagen worden.

Fig. u. Grösse [1]/[1].



Römische Charnierfibel.

Die vorerwähnten Funde, sowie die noch häufig auf dem links der Alten-Strasse hinziehenden Gelände umherliegenden Mauersteine und die zu Tage getretenen Stellen, welche metertief aus Kohlen und Kohlenpartikelchen bestehen, liefern den Nachweis, dass unmittelbar ausserhalb des Castells, von diesem nur durch die Strasse getrennt, Privatwohnungen gestanden haben.

Römische Strassen. — Nachdem die Sicherstellung des römischen Lagers gelungen war, mussten die vorhandenen Strassen einer näheren Prüfung unterzogen werden. Der Anfang wurde im Frühling 1896 mit der am Castell vorbeiführenden sogenannten Alten-Strasse, Vicinalstrasse I *b*, gemacht. Man begann nahe am Übergang über den Malzbach und hob sowohl nach Süden als auch nach Norden je vier grössere Flächen aus (Pl. II). Die Voraussetzung erwies sich als richtig. Das Pflaster kam im Süden bei 40 cm, nördlicher bei 70 cm unter dem heutigen Fahrweg zum Vorschein und zeigte sich als ein ziemlich festes aber wenig kunstvolles Gefüge, in welches tiefe Geleise eingefahren sind. Als Material wurden Kalk-Sandsteine vom Bühl, grösstenteils jedoch die harten, knolligen Kalksteine des Sundelberges verwendet. Die Breite der Strasse konnte auf 6 m festgestellt werden. Die vom Bühl her, längs des Castells hinziehende Strecke ist genau von Süden nach Norden orientiert und befindet sich teilweise unter den rechts liegenden Gebäulichkeiten und dem Friedhof, während sie gegen Westen nicht ganz die Breite der jetzigen Vicinal-

strasse einnimmt. Etwa 5 m nördlich des Malzbaches wendet sich der Römerweg um das Castell herum und läuft dann in den folgenden zwei Curven, welche die Vicinalstrasse beschreibt, unter letzterer entlang. (Siehe den Schnitt auf Pl. II.)

Die Alte-Strasse ist keineswegs als eine erst von den Römern geschaffene Anlage zu betrachten, sondern sie ist ein Teil jenes längst bestehenden Verkehrsweges, der an den Ufern des Mittelmeeres bei Massalia seinen Ursprung nahm, durch das Rhone- und Doubsthal hinunter, über Belfort, Sennheim, Rufach, Egisheim, Bergheim pp. längs des Vogesenfusses hinzog und wahrscheinlich an der Nordsee endete. Durch die Ausgrabungen haben sich jedoch verschiedene Anhaltspunkte ergeben, dass die für Egisheim in Betracht kommende Strecke von den Römern neu angelegt worden ist. Die Spuren des früheren Keltenweges zeigten sich mehr am Saume des Bühls, also östlicher der jetzigen Alten-Strasse. So hatte ich im November 1894 auf dem Grundstück Nr. 219, Sect. C, 60 m von der Alten-Strasse und nur einige Schritte von P. 9, Pl. I entfernt, einen Teil dieses älteren Weges aufgedeckt. Der Strassenkörper liegt 50 cm unter der Bodenoberfläche und besteht aus Kies, der durch Kalk verbunden und so hart ist, dass es den Arbeitern ausserordentliche Mühe verursachte, die Decklage zu durchschlagen. Die heutige Strasse wurde demnach gleich nach Eintritt in die Bannmeile von Egisheim durch die Römer etwas linksseitig abgezweigt, über den Niederbühl direkt auf das Castell zugeführt und erst unterhalb des Lagers mit dem Keltenwege wieder vereinigt.

Eine zweite Römerstrasse mündet vor der Südostecke des Castells rechtwinkelig in die erste ein. Es ist dies der von Osten herkommende Herrenweg, die Vicinalstrasse Nr. 14[1]. Der Herrenweg ist genau 1 km lang und endet bei der Bahnstation Egisheim, wo die sumpfige Niederung der Lauch beginnt. Offenbar konnte diese Strecke, welche dem Gebirge zu keine Verlängerung mehr gestattete, nur der letzte Teil einer grösseren Heerstrasse sein, die Rhein und Vogesen mit einander verband. Wenn ich mir auch immer und immer wieder sagte, dass der Ausgangspunkt dieser Verkehrsader einzig und allein der *Mons brisiacus* der Römer, das heutige Altbreisach sein müsse, schien es mir längere Zeit doch unglaublich, dass genanntes Volk quer durch das sumpfige Gebiet der Ill, der Thur und der Lauch eine Strasse gezogen habe. Als ich jedoch im Spätjahr 1896 gerade hier draussen die bürgerliche Niederlassung der Römer entdeckte und ausserdem in Erfahrung brachte, dass noch in der

---

1. Herrenweg: urkundlich um 1334 hereweg, 1514 Hertweg, 1547 herweg.

ersten Hälfte dieses Jahrhunderts der gangbarste Weg von Egisheim nach Breisach hier durchführte, war jeder Zweifel geschwunden, und nach verschiedenen Voruntersuchungen wurde am 29. September desselben Jahres die ganze Verbindungsstrasse aufgesucht.

Die Fortsetzung des Herrenweges östlich der Bahnlinie führt den Namen Viehweg bis zum Mattenfeld (Pl. I). Der Viehweg hat eine Breite von 12 Schritten und ist beiderseits von Wassergräben eingefasst. Draussen auf dem Wiesenfeld bricht er ab und verschwindet, weil bei der Bewässerungsanlage das Terrain planiert und tiefer gelegt worden ist. Jenseits der Lauch und der östlich davon in vielen Windungen fliessenden sogenannten alten Thur erscheint der Weg wieder unter der Bezeichnung «verbrannter Weg» in einer grösseren, möglicherweise künstlich hervorgebrachten Windung des letztgenannten Baches. Links und rechts der Strasse innerhalb dieser Windung finden sich Spuren alter Gebäulichkeiten in Form von Ziegelstücken mit anhaftendem Mörtel (P. I, P. 40). Der Weg führt nun direkt östlich über die Thur. Die nächst der alten Thur gelegene Partie ist in den letzten Jahren zu Ackerland umgewandelt worden, nur ein Wassergraben bezeichnet noch die nördliche Grenze. Die folgende Strecke bis zur Thurbrücke bildet einen schmalen Feldweg von kaum 2 m Breite, doch lässt sich die seitliche Abdachung der ehemaligen Strasse in den angrenzenden Äckern verfolgen; danach betrug die frühere Breite wie beim Egisheimer Viehweg 12 Schritte. Jenseits der Thurbrücke, bei der Mattenmühle, wendet sich der Weg südöstlich bis zum Austritt aus dem Walde. Von dieser Stelle bis zur Landstrasse Colmar-Heiligkreuz hat er wieder eine Breite von 12 Schritten, war aber früher um 3—4 m breiter; der fehlende Teil wurde vor etwa 30 Jahren von der Gemeinde Heiligkreuz verkauft. Die Strecke von der Mattenmühle resp. von der Thur bis zur Landstrasse trägt den Namen Mattenweg. Nach Überschreitung der Landstrasse wird derselbe wieder schmal und führt unter der Bezeichnung Woffenheimer-Weg nach der Stelle, wo am linken Ufer der Ill, gegenüber Logelnheim das zerstörte Dorf Woffenheim stand[1]. Das Feld, auf dem Woffenheim gestanden hat, ist etwas erhaben und weist eine Menge von Ziegelstücken aus mittelalterlicher und jüngerer Zeit auf. Doch finden sich auch noch Teile von römischen Falzziegeln, welcher Umstand ein

1. Im Kloster zu Woffenheim wurden Graf Hugo von Egisheim und dessen Gemahlin Heilwig, geborene Gräfin von Dagsburg, die Eltern des Papstes Leo IX., zur letzten Ruhe bestattet. Auf genanntem Wege, der alten Römerstrasse, dürfte der grosse Papst im Jahre 1049 zum Grabe seiner Eltern gewallt sein.

Fingerzeig ist, dass Woffenheim seiner Zeit auf den Trümmern einer römischen Station erstand. An dieser Stelle befand sich der Uebergang über die Ill, und an Flussübergängen lagen bekanntlich grössere oder kleinere Siedlungen der Römer. Von Logelnheim führt die Strasse in direkt östlicher Richtung nach Appenweier[1]. Der Kirchturm und die Friedhofanlage dieses Ortes erwecken sofort die Vermutung, dass man es hier mit einem ursprünglich römischen Wachtturm zu thun habe. Der Kirchturm hat einen quadratischen Grundriss mit Seitenlängen von 6 Schritten; der Raum, auf dem er steht, misst 30—33 m im Geviert und ist 80 cm bis 1 m über den umliegenden Boden erhaben; ja, es scheint ursprünglich ein Graben um dieses Viereck herumgelaufen zu sein. Die Masse würden für einen Wachtturm, umgeben von Palissadenhag und Wallgraben, wohl stimmen. Wie dies an vielen andern Orten der Fall war, ist auch hier unmittelbar neben dem mutmasslichen römischen Verteidigungswerke ein mittelalterliches Schloss entstanden.

Immer in gerader Linie nach Osten zieht die Strasse unter dem Namen Breisacher-Weg nach Wolfganzen, einem ebenfalls früher römischen Orte, und darüber hinaus bis zum Fort Mortier, gegenüber Altbreisach. Durch Anlage des Exerzierplatzes bei Neubreisach ist eine Strecke vernichtet worden, desgleichen lässt sich vom Fort Mortier durch die Rheininseln die Spur nicht mehr verfolgen. Allein es steht geschichtlich fest, dass der Übergang über den Rhein noch in den jüngsten Jahrhunderten an dieser Stelle stattfand. Die Römer benutzten als Aufsteig zum *Mons brisiacus* entweder den «Augustinerbergweg» oder den «Langenweg», welch letzterer noch jetzt die einzige wirklich praktische Strasse der Stadt Altbreisach ist, auf der Fuhrwerke zur Höhe fahren können.

Bodenuntersuchungen waren bei Feststellung des bezeichneten Heerweges nicht möglich, aber die gerade Richtung des Strassenzuges von Egisheim bis Breisach, die Bezeichnungen Herrenweg, Viehweg, verbrannter Weg, welche auch anderorts als Benennung römischer Strassenteile vorkommen, sowie ganz besonders der Umstand, dass die Strasse nur solche Orte berührt, die römische Funde geliefert haben, also von den Römern besiedelt waren, geben die volle Sicherheit, dass dies der Heeres- und Handelsweg war, der Egisheim mit Altbreisach verband.

Einen weiteren Weg, der unter dem Namen Niederwaldweg parallel mit der vorgenannten Heerstrasse durch die bürgerliche Niederlassung

1. Appenweier: urkundlich 884 Abbunuuileri, 1096 villam nomine Appenwilr, 1103 ecclesiam et villam Appenwiler.

zieht, muss ich ebenfalls als Römerstrasse in Anspruch nehmen. Er zweigt etwa 600 m südlich des Kastells vom sogenannten Kiespfad in östlicher Richtung ab (Pl. I). Ursprünglich muss er jedoch von der Alten-Strasse abgezweigt sein, da noch jetzt ein Teil dieser Wegstrecke bemerkbar ist und die westliche Fortsetzung jenseits der Alten-Strasse als «Thalackerweg» in das Gebiet der römischen Villen führt. Gleich dem Viehweg bricht auch der Niederwaldweg am Mattenfelde ab und verschwindet. Man könnte nun annehmen, dass er sich etwas nach Norden wendete, um sich an der Übergangsstelle über die Lauch mit dem Viehweg zu vereinigen. Es bleibt aber auch die Möglichkeit nicht ausgeschlossen, dass er seine Richtung beibehielt und sich erst jenseits der Flussniederung, in der Nähe von Heiligkreuz mit dem erstgenannten Römerwege vereinigte. Es findet sich dort nämlich eine Wegstrecke, die als «unterer Allmendweg» gegen die Thur führt, ganz den Charakter der römischen Hochsträsschen trägt und in ihrer westlichen Fortsetzung genau mit dem Niederwaldweg zusammentreffen müsste. Dieser Weg könnte als Handelsstrasse angesehen werden, welche mehr bürgerlichen als militärischen Zwecken diente.

Eine vierte Römerstrasse, die nach Baurat Winkler von Basel über Hirzfelden und Herlisheim führte, mündete ebenfalls bei Egisheim in die Alte-Strasse[1]. Ich bin mit Winkler derselben Ansicht, dass der von Herlisheim kommende heutige Kiespfad, der vor der Südostecke des Kastells endet, den nördlichsten Teil jener Strasse darstellt. Indessen wurde im Jahre 1894 eine gepflasterte Strassenstrecke zwischen dem Malzbach und der Wirtschaft «Zur schönen Aussicht» entdeckt, wo sie den Herrenweg schneidet (Pl. I). Weiter südlich muss diese Strecke mit dem Kiespfad zusammentreffen, und es ergäbe sich somit ein Anhaltspunkt dafür, dass die von Basel kommende Römerstrasse nicht vor dem Castell endete, sondern an der bürgerlichen Niederlassung vorbei führte und erst unterhalb Wettolsheim, etwa bei der Feldkirche in die Alte-Strasse einmündete, von welcher Stelle dann wahrscheinlich eine Strasse ins Münsterthal abzweigte. In diesem Falle wäre der Kiespfad nur als eine Verbindungsstrasse anzusehen.

Die verschiedenen bei Egisheim zusammenlaufenden Römerstrassen berechtigen wohl zu dem Schlusse, dass der Ort nicht nur als militärischer Stützpunkt, sondern auch als Handels- und Poststation eine Rolle gespielt haben muss.

---

1. Winkler, *Archäologische Karte des Elsass*, 1896.

Die bürgerliche Niederlassung. — Nach eingezogenen Erkundigungen stiessen die Bauersleute beim Pflügen des am Kiespfad liegenden Feldes hin und wieder auf Fundamentmauern. Alte Leute wollten sich sogar erinnern, gehört zu haben, dass am Kiespfad einst ein Dorf gestanden, das im Schwedenkriege zerstört worden sei und den Namen Disteldorf oder Discheldorf geführt haben soll. Historisch nachgewiesen fand ich dieses Disteldorf weder bei einem der älteren elsässischen Geschichtsforscher, noch in dem im Jahre 1887 herausgegebenen Verzeichnis der abgebrannten Dörfer des Elsass von unserem verstorbenen Vereinspräsidenten A. Straub.

Mehrfache von mir vorgenommene Untersuchungen der grossen Fläche zwischen Landstrasse, Langgraben, Mattenfeld und Malzbach ergaben, dass das ganze Gebiet Reste römischer Besiedelungen aufweist, die sich durch Ziegel- und Mörtelstücke, sowie durch Topfscherben dokumentieren. Auf dieser, etwa 1 qkm grossen Fläche stand also die Kolonie der Landwirte, Handwerker und Geschäftsleute. Zur unanfechtbaren Sicherstellung mussten jedoch Bodenuntersuchungen vorgenommen werden.

Am 18. September 1896 begann ich mit dieser Arbeit auf dem Grundstück Nr. 696, Sect. C, Gewann Ober-Sauweid, in dem von der Eisenbahnlinie und dem im vorigen Abschnitt genannten Niederwaldweg gebildeten Winkel (Pl. I, P. 41).

Schon beim dritten Versuchsgraben stiess man auf die Nordwestecke der Fundamente eines Gebäudes, das sich sowohl in seiner Anlage und Bauart, als auch durch das Inventar als römische Behausung erwies. (Siehe Grundriss.) Ein auf der Innenseite bei P. *a* ausgeführter Schnitt ergab folgendes Resultat: 10 cm Ackererde, 15—20 cm Ziegelschutt, schwarze Erde mit Kohlenresten und Topfscherben, 70 cm Kalkbeton, dann einfiltrierter Sand und Grundwasser. Die Ziegel- und Gefässstücke waren ausnahmslos römischen Ursprungs. Die Betonschicht hatte den Zweck, das Grundwasser zurückzuhalten; dieselbe war nicht hart, sondern weich und sah aus, als wäre sie erst zur selben Stunde hergestellt worden. Sie erwies sich nicht in ihrer ganzen Mächtigkeit homogen, sondern bestand unmittelbar über dem Wasserniveau aus Kalk, weiter nach oben trat Mischung mit Sand und dann mit Kies ein. In diesen Kiesbeton ist das Mauerfundament gelegt worden, welches noch eine Höhe von 30 bis 40 cm hat und oben mit 10—15 cm Erde bedeckt ist.

In der Richtung von Westen nach Osten wurde die Hauptmauer des Gebäudes freigelegt. Sie hat eine Länge von 25 m und eine Breite von 70 cm. Nach Norden treten drei Stützmauern von 60 cm Länge und

80—90 cm Breite hervor. Die beiden äusseren sind jeweils 6 m von den Ecken des Gebäudes angebracht, der mittlere steht von den erstgenannten 5,30 m entfernt.

Von der Hauptmauer (Nordfront) gehen drei weitere Mauern rechtwinkelig nach Süden, von denen die beiden äussern West- und Ostfront bilden. Die Westfront hat eine Länge von 14,50 m. An ihrem Ende ist eine nach Osten ziehende Doppelmauer von 70 cm und 50 cm Stärke errichtet; 3,30 m herwärts zieht eine zweite, gleichlaufende Mauer. Der von diesen eingeschlossene Raum war auf eine Länge von 9,10 m mit Mörtel aus Kalk und zerkleinerten Ziegelsteinen bedeckt, in dem sich Spuren fanden, welche darauf hinwiesen, dass über dem Mörtelbelag sich ein Fussboden aus viereckigen Plättchen von 18 cm Seitenlänge befand. Dieser Raum mit einem Flächeninhalt von 34,50 qm könnte möglicherweise ein Badezimmer gewesen sein, indessen fand sich unter dem 5—6 cm starken Mörtelbelage keine Spur einer Heizungsvorrichtung. Weiter östlich kam zwischen den Enden der beiden Mauern ein massiver Unterbau von 3,50 m $\times$ 1,70 m = 5,95 qm Flächeninhalt zum Vorschein.

Die mittlere Quermauer ist 13,20 m von der Westfront entfernt und hat bei einer Breite von 90 cm eine Länge von 19,25 m. Sie muss jedoch länger gewesen sein, da sie hier, auf der Ackerscheide, ausgebrochen ist. Gegen Westen hat die Mauer zwei Stützen von 80 cm Breite und 90 cm, beziehungsweise 80 cm Länge.

Die Ostfront erreicht eine Länge von 19,50 m und ist, wie die zuletzt beschriebene Mauer, auf der Ackergrenze ausgebrochen. Sie hat drei Stützen, von denen eine auf der Innen- und die beiden andern auf der Aussenseite angebracht sind.

Alle die beschriebenen Fundamente bestehen aus ziemlich kleinen Kalksteinfindlingen. Die nicht liniengeraden Seiten lehren, dass man im Unterbau nicht nach der Schnur arbeitete, sondern einen Graben von der gewünschten Breite aushob und die Steine einfach hineinlegte, und zwar die unterste Lage ohne Mörtelverbindung, ausser an dem Teil des Gebäudes, welcher auf der oben erwähnten, 70 cm mächtigen Betonschicht stand.

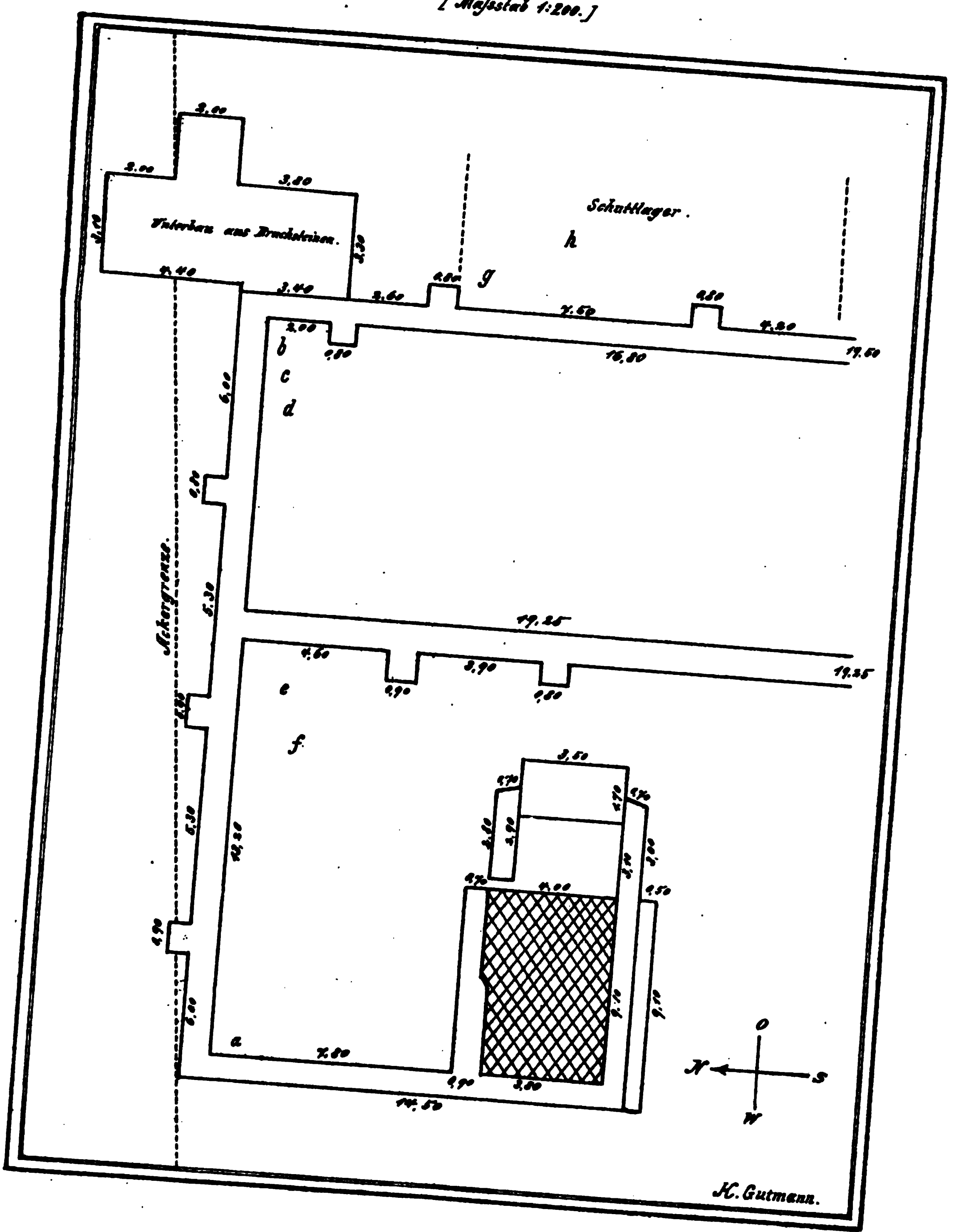
Der Nordostecke vorgelagert fand sich ein massiver Unterbau aus roten, prismatisch zugeschlagenen Bruchsteinen vom Hohburg, die durchschnittlich 25—30 cm Länge und 20 cm Breite hatten. Über und zwischen diesen Steinen lagen Tierknochen und Fragmente römischer Töpferwaren.

Etwas südlich dieses Unterbaues, unmittelbar vor der Ostfront war eine grosse Fläche mit ähnlichen roten Bausteinen bedeckt, die indessen

Römisches Haus
der bürgerlichen Niederlassung zu Egisheim.

Ausgegraben im Spätjahr 1896.

[Maßstab 1:200.]



nicht geschichtet und gefügt, sondern unregelmäsig nebeneinander lagen vermischt mit Kohlen, Knochenteilen, sowie Scherben von allerhand keramischen Produkten aus der mittleren und jüngeren Römerzeit. Es handelt sich an dieser Stelle also einfach um ein Schuttlager.

Bedeutende Schuttanhäufungen fanden sich innerhalb des Gebäudes, ganz besonders längs der Hauptmauer. Der Boden zeigte daselbst 6 cm bis 10 cm Ackererde, dann 10 cm bis 15 cm Bruchstücke von Hohl- und Randziegeln, darunter 20 cm Kohlenschicht, dann Mörtel und zuletzt eine Lage roter Bruchsteine vom Hohburg in Form von Handquadern. Eine gänzliche Durchsuchung der Innenräume des Hauses war nicht möglich, da infolge von lange anhaltendem Regenwetter die Ausgrabungsarbeiten verzögert und schliesslich dadurch unmöglich gemacht wurden, dass Hochwasser eintrat, welches die ganze Niederung etwa 14 Tage lang überschwemmte.

Die nennenswertesten Fundobjekte mögen hier kurz Erwähnung finden. Bei Punkt *b* enthob man dem Schutte eine kleine römische Kupfermünze des Tyranns Victorinus, der von 264—268 über Gallien herrschte; bei Punkt *c* ein sogenanntes Hackmesser aus Eisen, das durch die Photographie Fig. 101 in etwa $^3/_8$ der natürlichen Grösse veranschaulicht wird. Die halbherzförmige Klinge geht in eine Tülle über zur Aufnahme eines Holzstieles. In der Kohlenschicht lagen einige Dutzend vierkantiger, starker Eisennägel von über 20 cm Länge, die zur Befestigung der Gebälkstücke gedient hatten. Die Köpfe sind teils rund, teils ankerförmig. In der gleichen Schicht fanden sich das Beschlägstück Fig. 104, das Eisen Fig. 106, der Stilus Fig. 107 und der Haken Fig. 108. Ein Stück abgeschliffener, beziehungsweise abgelaufener Granitplatte wies auf einen aus diesem Materiale hergestellten Bodenbelag hin. Bei Punkt *e* lag der eiserne Schlüssel Fig. 103 in der oberen Schicht, er ist ein Produkt der moderneren Schlosserei; auch der Schlüssel Fig. 102, das Eisen Fig. 105, die Bleischeibe mit Loch in der Mitte Fig. 109 und das bleierne, verbogene Kettengelenk Fig. 110 wurden in der obersten Schicht gefunden. Bei Punkt *f* entnahm man der untern Schuttlage den Steinkreisel Fig. 111. Er hat einen Durchmesser von 5 cm und eine Stärke von 14 mm. Von der in der Mitte befindlichen Durchbohrung gehen 4 radienartige Riefen zum Rande, um den 3 Rillen herumlaufen. Den Zweck dieses Kreisels konnte ich nicht herausfinden.

In der Nordwestecke bei P. *a* fand sich ein Stück einer Hypokaustenröhre, ein Kumpenfragment aus Terra sigillata, Scherben von Tellern und einem grösseren, grauschwarzen Gefäss.

Punkt *g* lieferte den 26 cm langen Schenkelknochen eines Rindes, der als Schlittschuh Verwendung gefunden hatte[1]. Bei P. *h* enthob man dem Schutt einen jener kleinen, charakteristischen Becher mit Standring aus Terra sigillata, wie solche besonders aus der Zeit der Antonine bekannt sind, aber auch bis in die jüngste Kaiserzeit getroffen werden (Fig. *v*). Ein Stück eines gleichen Bechers fand man bei P. *d*.

Die bei der Ausgrabung gemachten Beobachtungen berechtigen zu folgendem Schluss: Die vorgefundenen Mauerreste gehörten einer grossen, entschieden römischen Behausung an, welche bis in die jüngste Römerzeit, ja vielleicht noch einige Jahre über diese hinaus bestand und erst nach-

Fig *v*. Grösse 1/1.



Becher aus Terra sigillata.

dem alles Brauchbare fortgeschafft und anderweitig verwendet worden war, in sich zerfiel oder möglicherweise durch Ausbrennung niedergelegt wurde.

Verschiedene Funde. — Im Gebiete der bürgerlichen Niederlassung wurden allenthalben römische Münzen bei der Feldarbeit gefunden, von denen zwei meiner Sammlung angehören. Aus dem Gewann «Ring» stammt ein *Vitellius*, welcher Kaiser im Jahre 69 n. Chr. nur drei Monate lang regierte.

Av.: Belorbeerter Kof nach rechts. Umschrift: A. VITELLIVS. GERM. IMP. AVG. I. P. P.

---

1. Das Paulusmuseum zu Worms hat eine ganze Sammlung ähnlicher Schlittschuhe.

Rev.: Stehende weibliche Gestalt, die Freiheit darstellend. Umschrift: LIBERTAS. RESTITVTA. Silbermünze von 18 mm Durchmesser.

Die zweite Münze, eine Grossbronze, stammt aus dem «Gauchfeld» und ist ein *Markus Aurelius* oder *Antoninus*, der von 139—180 n. Chr. regierte.

Av.: Belorbeertes Haupt nach rechts. Umschrift durch Beschädigung verschwunden.

Rev.: Eine Vestalin legt Kräuter in die Flamme des Opferaltars. Umschrift: . . . . . . COS III. S. C.

Schliesslich möchte ich noch anführen, dass auf dem ganzen Gebiete eiserne Pfeilspitzen aus älterer und jüngerer Zeit sehr häufig gefunden werden und in den letzten Jahren dem Boden auch ein Speereisen enthoben worden ist.

Villen. — Bei Besprechung der Römerstrassen wurde darauf aufmerksam gemacht, dass diejenige, welche heute den Namen Niederwaldweg trägt, früher nicht am Kiespfad, sondern an der Alten-Strasse mündete, ja sich über diese hinaus in den Thalgrund fortsetzte unter der jetzigen Bezeichnung Thalackerweg. Durch eine im Oktober 1897 gemachte Entdeckung hat sich diese Annahme als richtig erwiesen. In einer Entfernung von 300 m zweigt sich vom Thalackerweg nach Süden der Thalmattenweg ab, in den der ebenfalls von der Alten-Strasse herkommende Hinter-Thalmattenweg mündet (Pl. I. P. 42). Innerhalb des durch die genannten Wege gebildeten Rechtecks stand eine römische Villa. Längs des Thalmattenweges, von diesem durch drei Ackerbreiten getrennt, zieht die Westfront der Villa an der Grenze der Grundstücke Nr. 726 und 725, Sect. D hin. Die Fundamentmauer konnte auf einer 17 m langen Strecke verfolgt werden, dann springt sie nach Osten um, zur Südfront, von der sich auch noch Spuren feststellen liessen. Das Grundstück Nr. 726 ist wiederholt mit Reben angepflanzt worden, durch welche Arbeiten die Substruktionen fast gänzlich verschwanden. Nach Aussage eines Rebmannes soll sich das Mauerwerk der von mir festgestellten Westfront durch die ganze Ackerlänge hingezogen haben, welche Aussage durch die ausgegrabenen und an der Grenze des Grundstückes aufgeschichteten Mauersteine erhärtet wird.

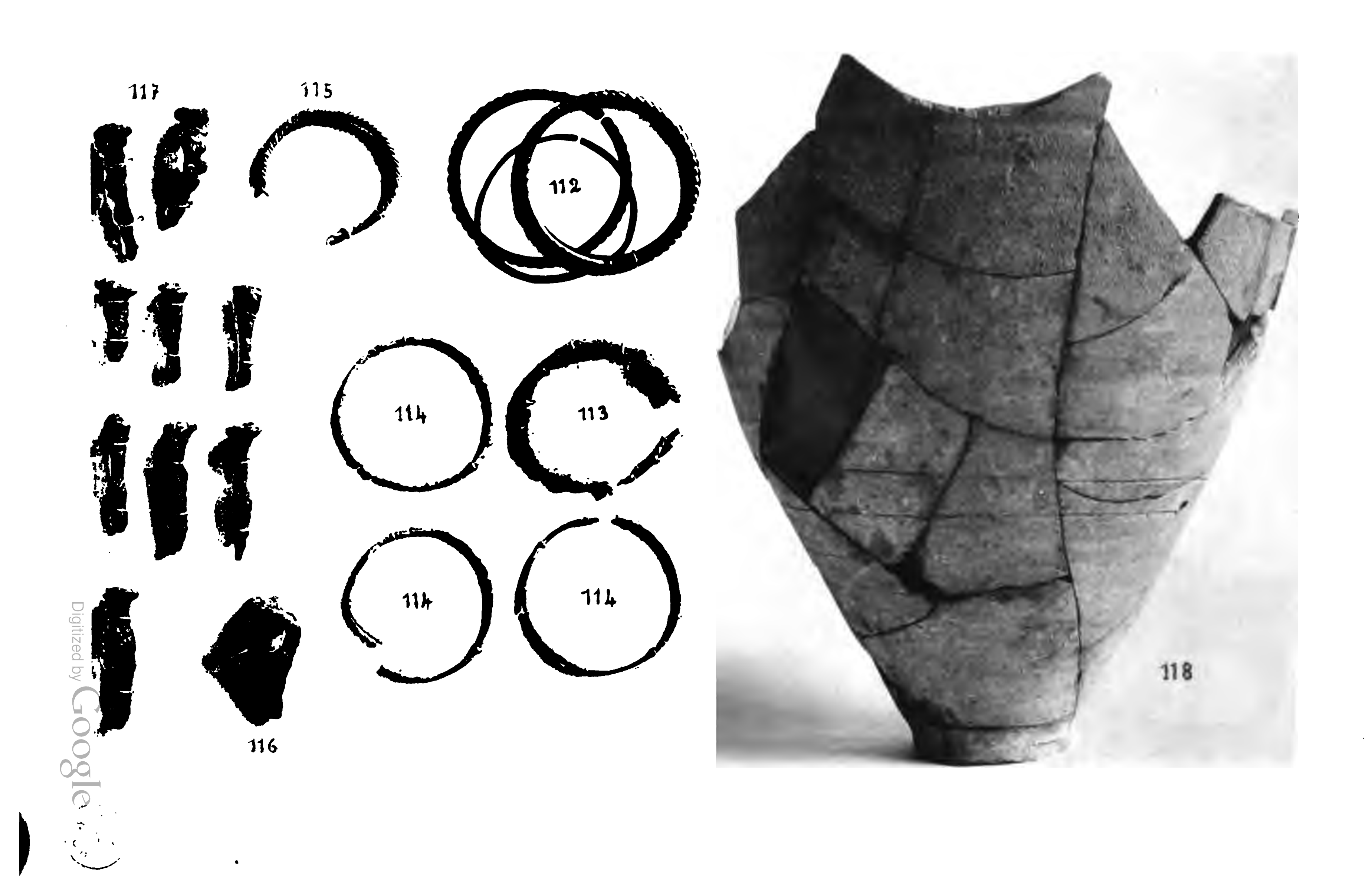
Auch an andern Stellen des Thalgrundes[1] hat man — glaubwürdigen Mitteilungen gemäss — Fundamentreste getroffen, was die Vermutung nahe legt, es hätten noch mehr Villen da gestanden. Wahrlich,

1. Nach dem Volksglauben treibt sich auf den Thalmatten zur nächtlichen Zeit ein Gespenst herum, Thalmatta-Wiwela (Thalmatten-Weibchen) genannt.

die Lage des Ortes ist eine derartig günstige, dass man sich wundern müsste, wenn die praktischen Römer sie nicht auf das vorteilhafteste ausgenutzt hätten. Das Gelände bildet eine Einbuchtung, welche gegen die rauhen Nordstürme und gegen die vorherrschenden Westwinde vollkommen geschützt, dagegen jedem Sonnenstrahl zugänglich ist. Unten in der Thalsohle rauschte der wasserspendende Marbach; nur wenig über diesen erhaben breitet sich nach Norden eine durch kräftigen Thonboden gebildete, leicht geneigte Fläche aus, welche dann in einen sanft ansteigenden Hang übergeht, der vorwiegend warme Kalkerde enthält, weshalb daselbst heutigen Tages eine vorzügliche Weinqualität gedeiht. Genannter Hang führt die Bezeichnung «Alter Garten». Zweifellos lagen daselbst die zu der Villa gehörenden Gärten; denn wie kein zweiter Platz eignete sich derselbe zum Anbau der aus Italien bezogenen Gemüsepflanzen und Obstbäume. Ja, man darf ganz ruhig behaupten, dass hier die Wiege des Egisheimer Weinbaues gestanden habe.

Nekropole. — Eine römische Begräbnisstätte wurde oben an der Grenze, innerhalb des Langgrabens, dicht an der Alten-Strasse auf Grundstück Nr. 255 Sect. C entdeckt (Pl. I, P. 43). Im Winter 1887—88 stiess der dort ansässige Ziegler beim Thongraben auf Knochen, von denen er anfänglich glaubte, sie rührten von Vieh her, das in der Rinderpest, welche 1871 in Egisheim herrschte, hier verscharrt worden sei. Bald kamen jedoch zwei vollständig erhaltene menschliche Schädel zum Vorschein und Gefässe, darunter gut erhaltene gläserne Flaschen und irdene Krüge. Die Schädel samt den genannten Gefässen wurden zerschlagen und mit den übrigen Knochen anderwärts wieder eingegraben. Am 30. Mai 1888 traf der Mann abermals ein Skelett, dessen linke Unterarmknochen von einem dreifachen Bronzering umgeben waren (Fig. 112). Die Ringe haben einen Lichtdurchmesser von 64 mm und zwei davon eine Stärke von 3—4 mm. Diese beiden tragen am Aussenrande Buckeln und verjüngen sich gegen den Innenrand. Der dritte Ring, welcher sich zwischen den beiden andern befunden haben soll, ist bloss 1 mm stark und auf beiden Seiten ganz flach.

Auf meine Anregung wendete der Ziegler bei den späteren Erdarbeiten mehr Sorgfalt an und fand beim weiteren Vordringen nach Süden die Krüge Fig. 121 und 122. Das letztere Gefäss hat eine Höhe von 27 cm und einen grössten Umfang von 52 cm. Das Material besteht aus rotbrauner Erde. Drei weisse Binden laufen unterhalb des Henkels um den Krug. Fig. 121 stellt einen gewöhnlichen Kochtopf von bläulichgrauer Farbe dar, der eine Höhe von 20 cm, einen oberen Umfang von 42 cm, einen Bauch-


117
115
112
114
113
114
114
116
118

122

120



umfang von 60 cm und einen untern von 29 cm hat. In der Nähe dieser Krüge fand sich noch ein Stückchen irisiertes Glas. Im Januar 1889 wurde das Skelett aufgedeckt, zu welchem die Töpfe gehörten. Unmittelbar neben dem ersten Halswirbel lag der Haarring. Fig. 113. Derselbe ist aus gewundenem Kupferdraht hergestellt, verdickt sich gegen die Mitte und ist inwendig hohl. In der Patina ist das Gewebe des Kleides oder Hemdes eingeprägt und auch auf der Photographie deutlich sichtbar. Dem Grabe wurden ausserdem noch die drei dünnen Armringe Fig. 114, mit Buckeln am Aussenrande, entnommen. Jedenfalls bildeten sie ursprünglich ein spiralförmiges Armband, eine sogenannte Serpentine. Oberhalb des Kopfes stand das Trinkglas Fig. 124. Dasselbe ist 12 cm hoch, hat einen oberen Durchmesser von 9 cm und einen Bodendurchmesser von 3 $^1/_2$ cm. Die Stärke der Wandung beträgt 1 $^1/_2$ mm bis $^1/_2$ mm.

Einem später entdeckten Grabe entnahm man die beiden Krüge 120 und 123. Ersterer hat eine Höhe von 26 $^1/_2$ cm und einen grössten Umfang von 65 cm, während der Fussumfang noch 23 cm misst. Die Farbe ist gelblichrot. Fig. 123 unterscheidet sich von dem vorgenannten hauptsächlich durch das Vorhandensein von zwei Henkeln. Die jetzige Höhe beträgt 21 cm und der Bauchumfang 34 cm. Die Aussenfläche ist geglättet und zeigt bräunliche Färbung. Ausser den beschriebenen Gefässen fand man auch noch Topffragmente von weisslicher und schwarzlackierter Erde.

In der Nähe des Skeletts lag der ebenfalls aus Drahtgewinde hergestellte, aber nicht hohle Haarring Fig. 115, das Beschlägstück Fig. 116, sowie einige Sargnägel (Fig. 117), die auch in den andern Gräbern vorkamen. Oberhalb des Kopfes, etwas seitlich stand die Schale Fig. 126. Dieselbe, ein imitiertes Sigillata-Gefäss, besteht aus gelbrotem, nicht sehr hart gebackenem Thon und ist rot lackiert. Die Schale ist 8 cm hoch und hat oben einen Umfang von 50 cm. Die Photographie giebt zwei Ansichten desselben Gefässes.

Im Laufe des Sommers 1889 stiess man an der Grenze des Grundstückes auf ein fünftes Grab, dem man drei irdene Teller entnahm. Zwei davon haben die Form der gewöhnlichen Untersatzteller von Blumentöpfchen. Der kleinste zeigt bläulichgraue, der andere dunkelbraune Färbung. Der dritte und grösste, mit ziemlich hoher und schiefgestellter Wandung, ist sauber abgedreht, hat grünliche Färbung mit schwarzen Marmorflecken und scheint aus Talk oder Speckstein gefertigt zu sein. Bei diesen Tellern lag auch das Trinkglas Fig. 125. Dasselbe ist 6 cm hoch, hat 7 cm obern Durchmesser und eine Wandstärke von $^1/_2$ mm. Die Innenseite zeigt auf einer grössern Fläche braune Inkrustationen. Das

Skelett kam nicht mehr zum Vorschein, da es sich auf dem nebenanliegenden Grundstück befunden hat und schon einige Jahre früher ausgegraben wurde.

In allem konnten also fünf Grabstätten constatiert werden in einer Bodentiefe von 1,10—1,20 m. Nach den Beigaben zu schliessen waren 3 davon Frauengräber. Die jeweils vorgefundenen Nägel nebst dem Beschlage Fig. 116 liefern die Beweise von der Bestattung der Leichname in Holzsärgen. Links des Sarges scheinen prinzipiell die Beigaben niedergesetzt worden zu sein, nur das Glas Fig. 124 und die Schale Fig. 126 standen oberhalb des Kopfes.

Die Zeitbestimmung bietet keine Schwierigkeiten. Die Krüge und Teller[1] gehören der mittleren römischen Kaiserzeit an, ebenso die Bronzeringe. Eine Ausnahme hiervon macht die Urne Fig. 121, die der letzten Kaiserzeit zugeschrieben werden müsste. Die Beisetzung in Holzsärgen könnte auch für das Ende der Römerherrschaft geltend gemacht werden, dem gegenüber spricht die mässige Beigabe an Schmuck wiederum für die erste Annahme, da von der Constantinischen Herrschaft an die Leichname im Geiste des Christentums — ohne Schmuck — der Erde übergeben wurden.

Ein Tellerfragment aus den Gräbern hat mit einem solchen aus Brunnen a in Gestalt, Erdart, Farbe und Brennweise (weisse Erde, brauner Anstrich, nicht zu harter Brand) so viel Ähnlichkeit, dass man beide als von einem Gefässe herrührend halten könnte, wenn der Rand des einen nicht um 1 mm niedriger wäre als der des andern. So geringfügig dieser Umstand scheint, ist er immerhin ein Beweis von der Gleichaltrigkeit jener Besiedelung und der Nekropole. Keineswegs darf jedoch angenommen werden, dass letztere mit dem Castell in Beziehung stand, dafür ist ihre Ausdehnung doch zu gering. Es wurden von mir auf dem Grundstück Nr. 255 in allem 5 Gräber festgestellt, und da bei Ausbeutung des südlich gelegenen Ackers Nr. 256 zu Ziegeleizwecken auch Skelette und Töpfe gefunden worden sein sollen, bringe ich für denselben, da er sehr schmal ist, höchstens drei Gräber in Anschlag. Eine im Oktober 1897 vorgenommene, sehr ausgedehnte und gründliche Untersuchung des umliegenden Feldes lieferte den sichern Beweis, dass die Nekropole sich nicht weiter ausdehnte, also bloss zur Aufnahme von 8, vielleicht auch 10 Leichen diente. Sie ist darum als Familienbegräbnisstätte der Besitzer der nahegelegenen Villa (Pl. I, P. 42) anzusehen.

---

1. Koenen sagt in seiner *Gefässkunde*, S. 98: «In früh- und spätrömischen Gräbern scheinen diese Teller völlig zu fehlen.»

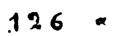


124

125

126 b.







Der eigentliche Friedhof, oder vielleicht besser gesagt, «Die Friedhöfe» müssen an einer andern Stelle gesucht werden, und vermute ich dieselben im Zuge des Herrenweges. Ihre Entdeckung wird einer späteren Zeit vorbehalten bleiben.

Zieht man alle bei den bisherigen Ausgrabungen und sonstigen Nachforschungen gewonnenen Ergebnisse in Betracht, so ergiebt sich, dass Egisheim zur Römerzeit ein wichtiger Ort des Landes gewesen sein muss. Droben auf der spitzen Höhe der Drei-Exen stand die Specula, der militärische Wacht- und Telegraphenposten, unten am Fusse des Berges das befestigte Lager, das Castrum, dann weiter östlich, in der fruchtbaren Ebene und der weidereichen Niederung die Colonie der Privatleute. Das Ganze war umschlossen teils von natürlichen, teils von künstlich geschaffenen Schutzgrenzen, nämlich: im Westen vom Gebirge, im Norden vom Malzbach, dessen schnurgerade nach Osten ziehendes, tiefes Bett gewiss von den Römern gegraben worden ist, im Osten, dem Dekumatenlande zu, von Langgraben, Lauch und Thur und im Süden vom Langgraben, dessen Lauf von den Römern jedenfalls auch verschiedentlich korrigiert wurde. Damit ist, selbst wenn man vom Bestehen eines Pallissadenhages hinter Malzbach und Langgraben absieht, der hohe strategische Wert dieser quer in der schmalsten Durchgangsstelle zwischen Flussgebiet und Gebirge, sowie am Eingang des Münsterthales situierten Anlage gegeben, während die verschiedenen von Süden, Osten und Norden einmündenden Strassen auf die Wichtigkeit des Ortes als Handels- und Poststation hinweisen.

Die alemannisch-fränkische Zeit.

Ein so wichtiger, für Ackerbau und Viehzucht gleich günstig gelegener Punkt konnte nach Abzug der Römer von den nachrückenden Alemannen nicht unbeachtet bleiben. Diese wählten sich zum Wohnsitze eine Stelle, die jedenfalls nahe dem heutigen Egisheim gelegen war. Mit ihren Behausungen hat die spätere Kultur allerdings so gründlich aufgeräumt, dass keine Spur mehr davon sichtbar ist, dagegen befinden sich die Begräbnisstätten rings um Egisheim herum und im Orte selbst. Leider bergen dieselben ausser den Skeletten keine Beigaben, wie dies auf dem nicht weit von der kleinen römischen Nekropole entfernt liegenden, höchst interessanten fränkischen Gräberfelde von Herlisheim der Fall ist. Die Steinkistengräber haben während eines längeren Zeitraumes immer wieder neue Leichname aufnehmen müssen, weshalb sie ausser einem vollständigen Skelette noch Teile anderer Gerippe enthalten. Einem Sarkophage, der

gegenwärtig als Brunnentrog verwendet wird, entnahm man sogar einen Stossdegen des 16. Jahrhunderts.

Werfen wir zuerst einen Blick auf die um Egisheim herum liegenden Leichenfelder.

1) Auch die Alemannen wählten den Bühl als Begräbnisort für ihre Toten. So wurde in den fünfziger Jahren im Garten der Wirtschaft Ley (Pl. I, P. 44) eine Anzahl Reihengräber mit teilweiser Steinsetzung abgedeckt, unweit der Stelle, wo im Jahre 1865 der Schädel des Diluvialmenschen aufgefunden worden ist (Pl. I, P. 60). Die alemannischen Gräber lagen jedoch nur wenig tief unter der Oberfläche, während jener bei 2,50 m Tiefe zum Vorschein kam.

Etwas südwestlicher, hart am Oberbühlweg liess ich im Jahre 1890 auf Rebstück Nr. 248 Sect. D (Pl. I, P. 45) ein Steinplattengrab freilegen, das sich mit seiner Sohle 1,70 m unter der Oberfläche befand. Ursprünglich muss dasselbe nicht so tief gelegen haben, denn das betreffende Grundstück nebst dem benachbarten sind über die umliegenden erhaben; ich nehme deshalb an, dass bei einer Verbreiterung des in das Terrain eingeschnittenen Bühlweges die freigewordene Erde hier aufgeschüttet wurde. Das Grab enthielt ein vollständiges Skelett und zu dessen Füssen das Becken und verschiedene Knochen der Extremitäten einer andern Leiche. In der Erde, mit welcher das Grab zugeschüttet war, traf man häufig Kohlen und kleine Topfscherben, welche als die Beigabenreste der ersten Bestattung anzusehen sind.

2) Auf dem Pflenzer grub man am 22. November 1895 ein Skelett aus (Pl. I, P. 46). Der gut erhaltene Schädel hat folgende Masse: Grösste Länge 188 mm, grösste Breite 141 mm, Index hieraus 74,9. Glabella-Lambda 182 mm, Calottenhöhe 65 mm, Index hieraus 35,7. Stirnbreite 107 mm, Stirnhöhe 48 mm. Von Eigentümlichkeiten sind zu nennen: starker Nasenwulst und kräftige Augenbrauenbogen, etwas eingeschnürte, fliehende Stirn, kräftige Muskeleindrücke am Hinterhauptbein, dann am Hinterhaupthöcker einen etwa 1 cm langen, freistehenden Knochenfortsatz. Der Schädeltypus, sowie einige Topfrestchen weisen auf ein alemannisches Grab hin[1]. Es darf nicht auffallen, dass weitere Leichenreste nicht gefunden worden sind, da der Abhang seit Jahrhunderten mit Reben angepflanzt ist, der Boden also schon wiederholt eine tiefe Umgrabung erlitten hat.

---

1. Von dem s. Zt. hier gelegenen Friedhof mag die Sage vom Pflenzertier herkommen, die gelegentlich der Abhandlung über die Hallstattzeit berührt wurde.

3) Das nördlichste an einem Hügelabhang angelegte Leichenfeld der nachrömischen Zeit konstatierte ich in den Geländen Kritzle und Bannstein (Pl. I, P. 47). Auch da werden in den Flachgräbern nur kräftig gebaute Skelette, aber keine Beigaben entdeckt.

4) Ein ausgedehnter Totenacker befand sich auch an der Stelle, auf welcher das jetzige Egisheim sich erhebt. Gelegentlich der im Jahre 1893 ausgeführten Wasserleitungsarbeiten bekam man Kenntnis von seinem Vorhandensein und seiner ungefähren Grösse. Zweifellos kann diese Begräbnisstätte als Fortsetzung der am Bühl zu Tage getretenen angesehen werden, liegt sie doch in Wirklichkeit an dem Abhang des Hügels, welcher in seinem östlichen Ende «Bühl», in seiner westlichen Verlängerung «Grot» heisst.

Es wurden auf diesem Leichenfelde drei verschiedene Bestattungsweisen beobachtet: *a.* freierdige Beisetzung auf einer Unterlage von kiesigem Mörtel, *b.* Steinkistengräber, *c.* freierdige Bestattung ohne Unterlage.

Vier Leichen waren in einer Bodentiefe von 1,40 m bis 1,60 m auf die angeführte Mörtelschicht gebettet. Da diese sehr harte Schicht die Tageswasser nicht durchliess, bildete sich über ihr eine schwarze, schlammigfeuchte Masse, von der die Gebeine umhüllt waren, daher letztere eine rauchbraune, schwarzgefleckte Färbung zeigten. Auffallenderweise haben die vier Schädel sehr niedrige, schmale Stirnen[1].

Das erste derartige Grab fand sich an der Einmündung der Titelberggasse in die Hauptstrasse, unmittelbar vor dem untern Thor (Pl. I, P. 48). Das Begräbnis muss also vor Errichtung der Festungswerke stattgefunden haben. Das Skelett kam nicht ganz zur Aufdeckung, deshalb konnte auch nur das Mass des Oberkörpers festgestellt werden; dasselbe beträgt vom Scheitel bis zur Gelenkpfanne 75 cm.

Das zweite Grab kam auf der gleichen Seite der Hauptstrasse, gegenüber des sogenannten Schlossbrücken-Weges zum Vorschein (Pl. I, P. 49), das dritte und vierte anfangs des Schlossbrücken-Weges (Pl. I, P. 50). Die Körper lagen bei allen gestreckt auf dem Rücken, das Antlitz nach Sonnenaufgang gerichtet.

Bei den weiteren Grabarbeiten auf der sogenannten Schlossbrücke und den anstossenden Gässchen schnitt man mitten durch das Centrum des Friedhofes. Hier scheint fast ausnahmslos die Beisetzung in Steinkisten aus einfach behauenen, grossen Platten der Umgebung Egisheims oder

---

1. Ein ganz ähnlicher Schädel ist im Mainzer Museum als «Germanischer Schädel» aufgestellt.

aus Rufacher Gelbsandstein in Anwendung gekommen zu sein. Bei einem Grabe bestand das als Kopfkissen dienende, nach Art der Sarkophage ausgeschnittene Stück aus rotem Sandstein[1]. Zwei- und dreischichtig waren diese Steinkisten in dichten Reihen über einander gesetzt, die untersten 1,70 m bis 2 m unter der Oberfläche, die obersten kaum mit 30 cm Erde bedeckt. In neun Zehnteln derselben fanden sich Gebeine mehrerer Personen, einmal sogar 5 Schädel und ein andermal ein männliches und ein weibliches Skelett in der Weise verschränkt, dass die Füsse des einen beim Kopfe des andern lagen.

Beigaben trafen sich nicht, doch waren seiner Zeit die Leichname der unteren und teilweise auch der mittleren Schichten mit Kohlen überstreut worden. Hin und wieder konnte ich der zwischen den Steinkisten eingefüllten Erde kleine Topfreste mit den bekannten Stempelornamenten der alemannisch-fränkischen Zeit nebst einigen unbestimmten Bronzeteilchen entnehmen. Nach Aussage eines glaubwürdigen Augenzeugen hat man vor etwa 40 Jahren bei einem Neubau zwei Gräber zerstört, in denen Töpfe und kurze Schwerter (Skramasaxe) lagen.

Ausser den Kistengräbern trat hier auch die dritte, die freierdige Bestattung ohne Betonunterlage auf.

Die grosse Anzahl der Gräber lässt auf eine langjährige Benutzung des Friedhofes schliessen, in dessen unmittelbarer Nähe sich in der ersten Hälfte des 8. Jahrhunderts das Schloss der Grafen von Egisheim (P. 50) und diesem gegenüber, jedenfalls inmitten des Beerdigungsplatzes, die St. Martinskapelle erhoben (P. 52).

An diesen vorwiegend der ersten christlichen Zeit angehörenden Kirchhof schloss sich dann der mittelalterliche und neuzeitliche an, welcher sich rings um die im 11. Jahrhundert erbaute Kirche ausdehnte. Der Übergang wird bloss durch die rasche Abnahme der Steinkistengräber und dem dadurch bedingten Vorwiegen der freierdigen Bestattungen gekennzeichnet. Indessen treten auch hier überall noch Reste früherer Grabstätten in Gestalt von Steinsärgen zu Tage.

Einzelne Gräber in freier Erde und geringerer Bodentiefe fanden sich im westlichen Teile der Hauptstrasse bis vor das obere Thor, so bei den Punkten 53, 54, 55, 56, 57 und 58. In das bei P. 53, an der Einmündung des neuen Weges gelegene Grab war dem Toten noch ein Pferdeschädel mitgegeben worden, was als heidnische Ceremonie angesehen werden muss. Bei den

1. Dieses Kopfstück mit den anschliessenden Seitenplatten aus Rufacher Sandstein ist im Unterlindenmuseum zu Colmar aufgestellt.

Bühl

Hohburg

Häusern

Drei-Exen

Bechthal

Silberbuckel

Photot. F. X. SAILE, Colmar.

EGISHEIM.

wenige Schritte davon aufgedeckten zwei Grabstätten (P. 54) traf man eine dem 14. Jahrhundert entstammende, eiserne Lanzenspitze mit Schafttülle. Jedenfalls steht diese Waffe mit den dort Bestatteten nicht in Beziehung.

Es fragt sich nun, welchen Perioden der alemannisch-fränkischen Zeit die verschiedenen Totenfelder zuzuteilen sind. Sämtliche vier befinden sich an Hügelabhängen; die Toten liegen ausgestreckt auf dem Rücken, das Antlitz gegen Osten gerichtet. Das sind an und für sich Eigentümlichkeiten, welche während der ganzen in Betracht kommenden Zeitspanne beobachtet werden. Befremdend ist das Fehlen von Beigaben mit Ausnahme des Pferdekopfes, der Skramasaxe und der beobachteten kleinen Reste von Töpfen und Bronzegegenständen.

Es könnten möglicherweise die tiefgelegenen Gräber mit Mörtelunterlage und den eigentümlichen Schädeln, die durch eine niedrige Stirne auffallen, der ersten germanischen Besiedelung zugeschrieben werden. Der merovingischen Zeit dürften dann die Reihen- und Steinkistengräber ausserhalb und innerhalb des Ortes, hier ganz besonders die in der untersten Schicht gefundenen, zugehören. In der karolingischen Zeit, wo gemäss erlassener Verordnung die Leichen der christlichen Volksangehörigen nicht mehr in Feld und Wald, sondern auf dem «Kirchhofe» beigesetzt werden mussten, die Bevölkerung von Egisheim aber eine dichtere wurde, hat man die Steinkisten der vorhergehenden Periode zu Nachbestattungen benutzt und darüber eine zweite und dritte Etage errichtet, daher das massenhafte Vorkommen dieser Gräber um die alte St. Martinskapelle herum. Selbstverständlich gingen bei den Nachbestattungen die ursprünglich vorhandenen Beigaben für die Nachwelt verloren.

Anfügen möchte ich an dieser Stelle, dass der im 11. Jahrhundert um die Kirche angelegte Gottesacker seiner Bestimmung erhalten blieb bis zum Jahre 1809, wo die Errichtung des jetzigen Friedhofes an der Alten-Strasse, gegenüber der Ostfront des Kastells notwendig wurde.

Schluss.

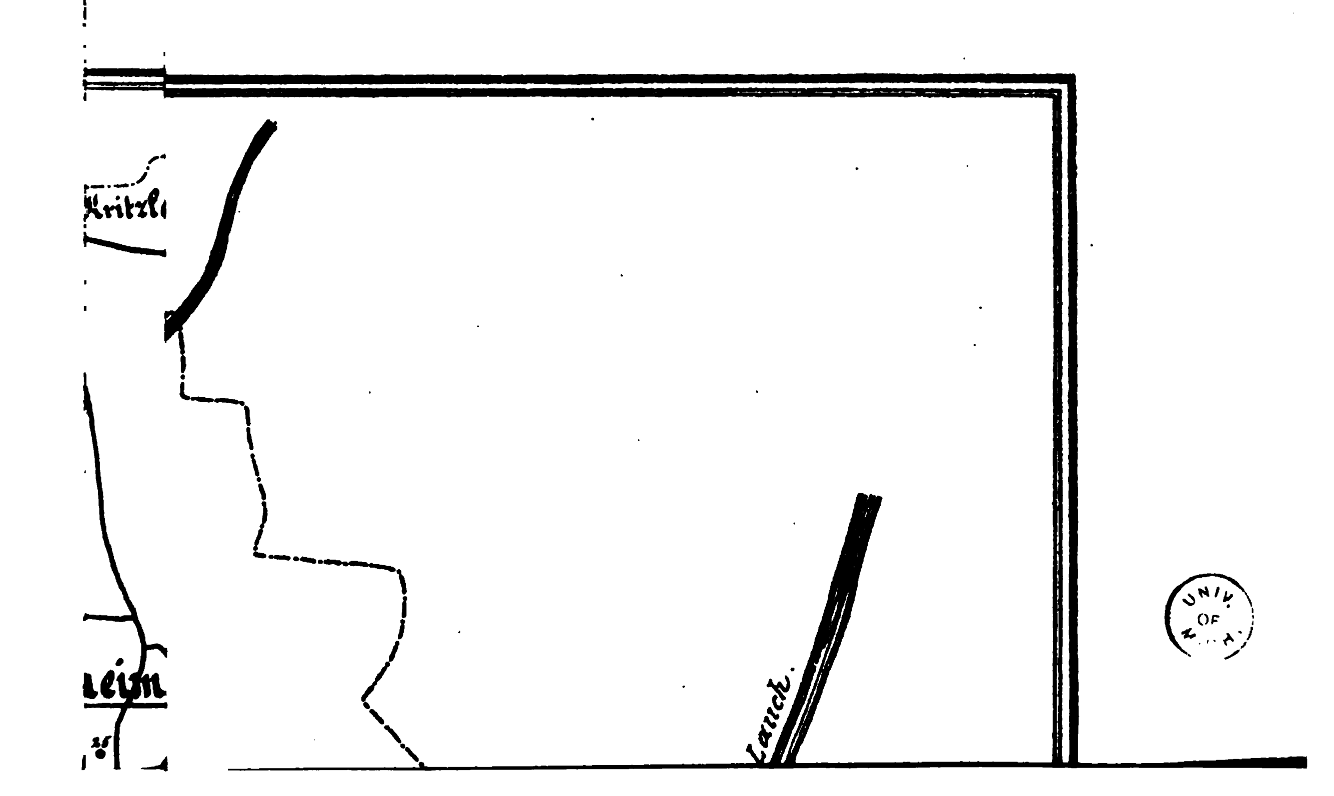
Die Durchforschung des Bodens von Egisheim hat als Hauptergebnis den Nachweis erbracht von der continuierlichen Besiedelung dieses Fleckchens Erde vom ersten Auftreten des Menschen im Elsass bis auf den heutigen Tag. Kein zweiter Ort unseres Landes kann sich eines solchen Stammbaumes rühmen. Die offenbar in geringer Anzahl vorhandenen Paläolithen, welche durch den im Jahre 1865 im Löss gefundenen Schädel eines Diluvialmenschen repräsentiert sind, wohnten jedenfalls in Höhlen,

die sie sich — wie anderwärts beobachtet — in den leicht zu bearbeitenden Löss gegraben hatten, da natürliche Höhlenbildungen in der Umgebung von Egisheim fehlen. Den von Jagd und Fischfang lebenden Paläolithen folgten die bereits Viehzucht und Ackerbau treibenden Neolithen. Ihre Beschäftigung nötigte sie, die Wohnstätten auf der Ebene, an der Grenze zwischen dem kräftigen Ackerboden und den grasreichen Wiesenthälchen aufzuschlagen, wo jetzt die zu ihren Wohnungen gehörenden Mardellen aufgefunden werden. Der Übergang aus der neolithischen in die Bronzezeit erweist sich als ein so allmählicher, dass man schwer die Grenze ziehen kann. Das sehr häufige Vorkommen von Topffragmenten der letztgenannten Periode, sowie das Auftreten von Bronzegegenständen — selbst einer Paukenfibel — auf dem Gelände der Mardellen, dann die dicht nebeneinander liegenden Gräber aus der neolithischen, Bronze- und Hallstattzeit legen es sehr nahe, dass die Bevölkerung der beiden letztgenannten Perioden auf der gleichen Stätte forthauste, ja sogar aus dem Stamme der Neolithiker sich fortentwickelt hatte. Am dunkelsten bleibt die der Römerherrschaft unmittelbar vorhergehende La Tènezeit. Es hat dies gewiss seinen Grund darin, dass genannte Zeitspanne für das Elsass eine sehr kurze war, und das keltische Volk sich überhaupt mehr den Flussläufen der Ill und des Rheines zuzuwenden schien. Desto grossartiger entfaltete sich dann die römische Ansiedelung, welche vom Gipfel des Schlossberges bis zu den Ufern der Lauch reichte und die ganze Ebene absperrte. Die im letzten Kapitel besprochenen Friedhöfe zeigen, dass die Alemannen die Erbschaft der Römer sofort in Besitz nahmen. Leider haben dieselben mit dem Römertum so gründlich aufgeräumt, dass uns nicht einmal der Name der Kolonie erhalten blieb[1].

Unter der fränkischen Herrschaft gelangte der Ort bald zu geschichtlicher Bedeutung. Ein Enkel des gewaltigen Herzogs Eticho — Eberhard, Graf des Nordgaues, gest. im Jahre 747 — erbaute das in der Mitte des Dorfes Egisheim liegende achteckige Schloss, in welchem ums Jahr 1002 Papst Leo IX. geboren worden sein soll[2]. Unverkennbar gab dieses Schloss den Anlass zur Entstehung des späteren Städtchens, das im 13. Jahr-

1. Ristelhuber leitet den Namen Egisheim von dem keltischen Worte acaidh-Haus ab. Nach der Meiuung anderer rührt die Bezeichnung Egisheim vom ersten fränkischen Besitzer des Dorfes, der Egino geheissen haben mag, daher das urkundlich verbürgte Egenesheim vom Jahre 817.

2. Aus der Familie der Grafen von Egisheim stammen: das ***Kaiserhaus Habsburg,*** das ***Grossherzogliche Haus Zähringen*** und das ***Fürstenhaus Hohenlohe,*** aus welch letzterem gegenwärtig 3 Vertreter die Regierung des Ober-Elsass in unmittelbarer Abstufung in Händen haben.


Kritzl
heim
Lauch.

hundert mit Mauern und doppelten Wallgräben umgeben wurde. Als Geschenk des Königs Dagobert kam Egisheim an das Bistum Strassburg und war der Sitz der bischöflichen Landvögte.

Die städtischen Wahrzeichen sind verschwunden, die Thore abgebrochen, die Mauern teilweise niedergelegt und die städtischen Gewalten auf andere Orte übertragen. Egisheim ist zu einem Dorfe herabgesunken. Die Stätte aber, wo dieses Dorf steht, ist und bleibt eine der wichtigsten für die Vorgeschichte des Elsass.

Danksagung.

Ich kann die Abhandlung nicht schliessen, ohne vorher der Pflicht des Dankes genügt zu haben gegen alle diejenigen Persönlichkeiten, die durch ihr Entgegenkommen zum Gelingen meiner Arbeit beigetragen haben.

In erster Linie danke ich der hohen Regierung des Ober-Elsass für die in den letzten Jahren gütigst gewährte materielle Unterstützung, ohne welche es unmöglich gewesen wäre, die Ausgrabungen in ausgedehnter und intensiver Weise zu betreiben.

Für das in so hohem Masse bewiesene Entgegenkommen und die moralische Unterstützung sage ich meinen ehrerbietigsten Dank den Herren: Bezirkspräsident Dr. von Jordan z. Zt. in Berlin, Bezirkspräsident Halm z. Zt. in Strassburg, Oberregierungsrat Böhm z. Zt. in Aachen, Baurat uud Conservator Winkler in Colmar, Geheimrat Meurer in Colmar, Regierungs- und Schulrat Renaud in Colmar und Kreisdirektor Seeger z. Zt. in Bolchen.

Dank auch den Bürgern von Egisheim, besonders den Herren: Franz Stromeyer, Cölestin Freudenreich, Leo Brucker und Bürgermeister Heinrich.

Mein letztes Wort gilt einer lieben Toten. Herzlichen Dank über das Grab hinüber der teuern Gattin, die treu mir zur Seite stand, galt es ein Gebiet zu durchforschen, galt es bis tief in die Nacht hinein die ausgegrabenen Objekte zu sichten und zusammenzufügen oder sonst eine Arbeit auszuführen. Sie war es, die durch ein ermutigendes Wort, durch einen freundlichen Blick die unter der Arbeit zusammensinkende Kraft frisch zu beleben und zu neuen Untersuchungen anzuspornen wusste. Leider allzufrüh dahingerafft, hat sie mitten im klassischen Gebiete von Egisheim, das sie der Gegenwart wiedergeben half, die letzte Ruhestätte gefunden.

Mülhausen, den 1. Juni 1899. KARL GUTMANN.



AUSGRABUNGEN IM GRAUFTHAL.

Seit Jahrzehnten bilden die **„Höhlenwohnungen“ im Graufthal,** zwischen Lützelstein und Pfalzburg gelegen, eine von Archäologen und Touristen vielbesuchte Sehenswürdigkeit. Höhlenwohnungen im vollen Sinne des Wortes sind es allerdings nicht — sie fallen eher unter die sogenannten *«abris sous roches», unter überhängenden Felsen angelegte Wohnungen.* Die mächtigen Sandsteinfelsen, welche das Graufthal umkränzen, zeigen an mehreren Stellen wagrechte Einbuchtungen — mächtige natürliche Ausschwemmungen —, welche noch heute, ähnlich den urzeitlichen abris sous roches, als menschliche Wohnstätten dienen. Man hat diese Felsenüberhänge in der Weise zu Felsenwohnungen umgebildet, dass man sich durch Ausmauerung der offenen Parthieen gegen Wind, Regen und Kälte zu schützen suchte; der natürliche Boden des Felsens dient als Zimmerboden, die aufsteigende Felswand als von der Natur gegebene Rückwand des Hauses und ebenso der überhängende Fels, wo er stark genug vorspringt, als natürliche Zimmerdecke. Man brauchte also gewissermassen bloss eine den obern mit dem untern Felsrand verbindende Mauer und zwei seitliche Quermauern zu setzen, um das Haus fertig zu sehen (vgl. die schematische Querschnittskizze, Fig. 1 a). Natürlich waren je nach der Formation des Felsens bald nur niedrige Mauern möglich, bald hohe nöthig, gelegentlich auch bloss eine Quermauer nothwendig, wenn die Rückwand des überhängenden Felsens an einer Seite bis an den Abhang vortrat oder ein vortretender Fels jene Seite natürlich abschloss. Wo es die Höhe des Felsüberhanges gestattete, hat man durch Einlage von Querbalken das Haus in zwei übereinanderliegende Geschosse getheilt, wobei dann allerdings das obere meist nur sehr niedrig ausfiel, und Rückwand wie Decke, durch den Fels gebildet, schief nach vorn verlaufen (vgl. Skizze Fig. 1 a).

Eine Beschreibung jedes einzelnen noch erhaltenen Hauses würde hier zu weit führen. Es sei lediglich bemerkt, dass sich die Gruppe der *«Grauftel-Höhlen»* aus circa einem halben Dutzend bewohnter Häuser zusammensetzt. Am äussersten Ende gegen Osten (rechts vom Beschauer), wo der Fels nach Norden abbiegt, führt ein schmaler Felsvorsprung zu einer in den Fels künstlich eingehauenen einsitzigen Bank, die einen Ueberblick über's

Thal gestattet. Dort haben die Höhlenbewohner ihr Brennholz aufgespeichert und sieht man sie ihre Wäsche trocknen. Links davon folgen nach einer kurzen Strecke ohne Felsüberhang die eigentlichen Felsenwohnungen. Bei der ersten steigt man auf einer morschen Holzleiter von aussen in eine kleine und schiefe Kammer des «zweiten Stockwerkes» — sie dient einem Jungen als Schlafraum und wird gerne unzufriedenen Stadtkindern gezeigt, um sie zur Zufriedenheit zurückzuführen. In den nun folgenden ein- und zweistöckigen Häusern wohnen noch heute moderne Troglodyten, meist in den nahen Steinbrüchen beschäftigte Arbeiter mit ihren Familien. Der Menschenschlag selbst ist ein gesunder, was schon daraus hervorgehen mag, dass zur Zeit nicht weniger als 3 solcher Troglodytensöhne in Berlin bei der Kaisergarde dienen. Die Kinder sind alle blond und flachshaarig und sehen sehr gesund aus. Jedes Haus hat nach vorn in seiner Frontmauer seine eigene Thüre und 1 bis 3 Fenster. Der Innenraum ist in Küche und Wohn- mit Schlafraum geschieden. In einem Hause bewohnt den dritten Raum zu ebener Erde eine Kuh. Eine steile Treppe führt von diesem Stalle nach oben in das Schlafgemach. Am äussersten Ende der Häuserreihe zeigt der steinerne Thürbalken eingehauen das Datum 17 · 60. Links daneben steht ein nicht mehr bewohntes, bereits zur Ruine gewordenes Steinhaus ohne Felsüberwölbung, das ehedem, wie einige der andern Häuser, Ziegelbedachung trug. Unmittelbar darüber sieht man in eine Felsennische eingebaut ein niedriges, durch eine Vorder- und eine Seitenwand geschlossenes Höhlenhaus, zu dem man auf Umwegen über einen schmalen Felsenweg emporsteigt, und das als Scheune dient.

Der Zugang zu diesen erhöht über der Thalsohle liegenden Felswohnungen liegt an der Ostseite, unweit der 1525 im Bauernkriege zerstörten *Cisterzienserabtei* und führt links am ehemaligen Friedhofe vorbei, der noch vor einigen Jahrzehnten in Gebrauch war. Unmittelbar darüber liegen die Höhlenwohnungen. Vor diesen zieht sich ein schmales Sandsteinplateau hin; alle Thüren und Fenster münden auf diesen Steinweg. Hier treffen sich gegen Abend die Troglodyten vor ihren Häusern, unterhalten und sonnen sich. Ueberall tritt da der nackte Fels zu Tage. Im Boden selbst sieht man für das Wasser Abflussrinnen angebracht, und *eingehauene, viereckige Löcher beweisen, dass hier einst Holzpfosten in den Fels eingelassen* waren. Unterhalb dieser Felsenwohnungen senkt sich das Terrain erst steil, dann schräg abfallend, und verläuft in Wiesen- und Ackerland, auf dem einige Häuser die dort vorbeiführende Landstrasse zieren.

Hier war es, wo ich gegen Ende Juli für die «Gesellschaft zur Erhaltung der historischen Denkmäler» *Ausgrabungen* leitete.

Man hatte es bisher versäumt, bei diesen Höhlenwohnungen Ausgrabungen vorzunehmen — nichtsdestoweniger sprach man hier von uralten Felsenwohnungen und dachte an Wohnstätten, die, analog den abris sous roches der Steinzeit schon in frühester Zeit besiedelt waren und bis in die gegenwärtige Zeit bewohnt geblieben seien. *Ausgrabungen* allein konnten hier in der *Frage über das Alter der Graufthaler Höhlenwohnungen* Auskunft geben. Da nun aber, wie bereits angedeutet, jene oben erwähnten Häuser direkt auf dem Felsboden liegen, der Felsboden selbst im Innern der Häuser als Fussboden dient, und ebenso der vor den Häusern hinführende Weg den nackten Felsen zeigt, *konnte für Grabungen nur das unterhalb der Felswohnungen* gelegene Erdreich in Betracht fallen. Alle Abfälle der Höhlenwohner mussten dort unten sich ansammeln — *sichere Kennzeichen für das Alter dieser Wohnungen konnten also nur dort sich erhalten haben und nur dort zu Tage treten.*

Leider ergaben meine dortigen Grabungen *keinerlei Anhaltspunkte, dass die Graufthalhöhlen schon in vorhistorischer Zeit bewohnt worden sind.* Es fehlten an den von mir ausgegrabenen Orten alle Funde, wie sie bei ständigen prähistorischen *Ansiedelungen* gewöhnlich zu Tage treten: vorrömische Topfscherben, Silexe u. dgl. m. Meine unmittelbar unterhalb der Felsenwohnungen begonnenen und stets bis auf den alten Urfelsboden durchgeführten Grabungen ergaben in den obern Schichten *Scherben dieses und des letzten Jahrhunderts,* ausserdem zahlreiche Thierknochen und andere Küchenabfälle, darunter einige wenige *mittelalterliche Scherben.* Diese Reste verschwanden, sobald man sich dem Felsboden näherte. Eine deutliche Schichtenbildung war nicht nachzuweisen. Der mit jenen Scherben, ferner mit Knochenabfällen, Bruchstücken weisser Rauchpfeifchen und mit verkohlten Sandsteinfragmenten durchsetzte Humusboden wechselte in seiner Stärke je nach der Oertlichkeit, d. h. je nach dem stärkern oder schwächern Gefäll des den Boden bildenden Felsens. Im allgemeinen war er 30—40 cm. tief; dann folgte eine Schicht zu Sand verwitterten rothen Sandsteines und darunter der rothe anstehende Sandsteinfels.

Keine der erwähnten neuerzeitlichen Scherben reicht über die oben genannte Jahrzahl 1760 hinab. Zwischen ihnen und den wenigen gefundenen Mittelalterscherben klafft also eine so grosse Lücke, dass man kaum eine dauernde Bewohnung der Höhlen vom Mittelalter bis zur Neuzeit annehmen darf. Wahrscheinlicher ist wohl, dass diese Felsüberhänge in den Zeiten, da die mittelalterliche, wenige Schritte darunter

liegende, erst 1525 im Bauernkriege zerstörte Abtei noch blühte, als *Holzspeicher* dienten. So erklären sich die vereinzelt dort gefundenen Mittelalterscherben, und vielleicht datiren auch aus jener Zeit die oben erwähnten, heute noch sichtbaren, in den Fels gehauenen viereckigen Löcher, welche als Reste einer hölzernen Pfosteneinfriedigung anzusehen sind.

Diese Auffassung findet ihre Bestätigung in den Ausgrabungen, welche ich bei einem heute nicht mehr bewohnten überhängenden Felsen vornahm, der oberhalb der ersten Graufthalhäuser rechts an der Landstrasse liegt, wenn man von Oberhof nach Graufthal kommt. Ich fand dort im Fels, und zwar sowohl im Boden, als in der Wand und in der überhängenden Felsdecke Balkenlöcher ausgehauen, welche ersichtlich einst bestimmt waren, einer Umzäunung Halt zu geben. Mauerspuren fehlen dagegen dort gänzlich. Ebenso fanden sich in der Humusschicht abgesehen von einigen *ganz oberflächlich* gelegenen, ganz modernen Scherben keinerlei neuere Topfreste, dagegen mehrere mittelalterliche, unglasirte Scherben des ca. XIII. und XIV. Jahrhunderts. Ausserdem fand ich hier den Rest einer runden Sandsteinsäule, die später als Schleifstein gedient hat und ringsum tiefe Schleifflächen trägt. Rauchspuren an der Nordecke des Felsvorsprungs beweisen, dass man hier vielfach einkehrte und Feuer anmachte, doch fehlten, soweit meine an mehreren Punkten direkt unterhalb des Felsens bis auf den Felsboden geführten Grabungen ergaben, auch hier alle Anzeichen einer ältern Bewohnung, ebenso, wie schon erwähnt, selbst unverkennbare Spuren einer dauernden Bewohnung in neuerer Zeit. *Die Graufthalhöhlen scheinen also, nach den bisherigen Funden zu schliessen, erst im Mittelalter durch in den Felsen eingelassenes Pfahlwerk zu Speichern hergerichtet worden zu sein. Später sind dann einzelne derselben (vielleicht nach den schlimmen Zeiten des dreissigjährigen Krieges) als Wohnungen benützt und im XVIII. Jahrhundert durch Vermauerung zu Wohnhäusern umgestaltet worden*[1].

Keineswegs ausgeschlossen ist natürlich, dass nichtsdestoweniger die «Graufthalhöhlen» in vorhistorischer Zeit Jägern und Ansiedlern als *gelegentliche Unterschlupfe* und in diesem Sinne also als «Abris sous roches» dienten. Nur fehlen dafür vor der Hand noch die sichern Beweise! Sie könnten sich erst finden bei sachgemässer Durchforschung *aller* im Graufthal befindlich gewesenen einst bewohnten Höhlen bezw. der davor lagernden Schuttmassen.

---

1. Die Tradition sagt, dass dort früher Tabakschmuggler hausten, und dass diese ihre Waaren hier in verborgenen Gängen zu verstecken pflegten.

Dass das Graufthal aber bereits in der *spätern Steinzeit* Bewohner oder Besucher gefunden, beweist das **geschliffene Steinbeil aus schwarzem Alpenkalk**, welches hier in Fig. 2 reproducirt ist, und welches ich von einer im Graufthal wohnenden alten Frau kaufte, deren Grossvater es dort beim Ackern auf dem Felde gefunden hatte. Interessant sind die Nachrichten, welche ich über das vorliegende Beil in Erfahrung brachte: *Die Mutter der Vorbesitzerin galt wegen des Besitzes dieses Steinbeiles als eine «weise Frau». Hatte Jemand sich einen Finger verrenkt, eine Hand verstaucht oder sonst ein Gebrechen, so gieng man zur Steinbeilbesitzerin, um Heilung zu suchen!* Sie sprach oder lispelte geheimnissvolle Worte oder irgend einen Segen und rieb das Beil währenddessen über der zu heilenden Stelle hin und her. Bezahlung nahm sie für ihren Dienst nicht (sonst wäre die «Kraft» verloren gegangen). So wurde mir gleichlautend von verschiedenen Graufthalbewohnern, die jene Frau noch gekannt hatten, berichtet. Die jetzige Besitzerin, ihre Tochter, verkaufte mir das Beil nur ungern und wohl nur deshalb, weil der Pfarrer des Ortes[1] dabei war, sie also den daran hängenden Aberglauben nicht wohl zugestehen durfte. Sie selbst hat es ebenfalls früher «gebraucht».

Als ich nach im Graufthal gefundenen «Steinbeilen» fragte, wusste kein Mensch, was das ist. Erst, als ich von «Dunneräxtle» sprach, wusste Jeder, was ich meinte, und man berichtete mir von zweien, die sich im Dorfe befanden. Das eine war nach der Beschreibung ein mit Bohrloch versehener *Steinhammer*, den aber der Besitzer «nicht mehr fand». Das andere Beil ist das oben besprochene. — Sie gelten hier als «*Dunderäxle*» («Donneräxte»[2]), und zwar als die greifbaren Begleiterscheinungen des Donners resp. des Blitzes. Mehrfach hörte ich darüber in jener Gegend folgende Erklärung: «*Wenn der Blitz einschlägt, fliegt solch' ein Dunderäxle neun Klafter tief in die Erde. Jedes Jahr wächst es dann ein Klafter näher an die Oberfläche und kommt im neunten Jahre wieder an's Tageslicht.*» Andere Bewohner des Graufthales erzählten mir dieselbe Tradition mit dem Unterschiede, dass es nach ihrer Version nicht in 9, sondern nur in 7 Klafter Tiefe fährt, es also nur 7 Jahre des «Heraufwachsens» bedarf. Ein Anderer meinte: «Jo im Grauftel da liege noch Viele umme». Auf meine Frage nach dem Warum: «*Weil's hier schon viel tausig mal ein-*

1. Herrn Pfarrer *Weiss* im Graufthal sei übrigens auch hier für seinen Beistand während meiner Grabungen dankend gedacht.

2. Auch «Dunneräxschle, Dunnerstein» u. s. w.

gschlagen hat!» Ein Dritter wollte mir genau die Stelle bezeichnen, wo bei Oberhof ein Dunneräxle zu finden sei. Auf meine Frage, wie er das so genau wisse, meinte er: *«Ich sah selbst und weiss noch genau die Stelle, wo's eingeschlagen hat. Wenn man dort gräbt, wird man's finden»!* Andere Bewohner des Graufthales wussten über die Kraft der Donnerkeile zu berichten, *dass ihr Besitz gegen's Einschlagen, d. h. gegen den Blitzschlag schütze,* dass sie, *im Stall unter die Thüre gelegt, das Vieh vor ansteckenden Krankheiten bewahren, das Kälbern erleichtern und wunde Euter heilen,* dass endlich, wenn man einen Netzfaden um einen solchen Stein binde, *der Faden nicht verbrenne.*

Auch über einige andere Ergebnisse meiner Streifzüge und Ausgrabungen in jener Gegend sei hier berichtet.

Geht man auf der Landstrasse von Dossenheim (Kreis Zabern) gegen Oberhof, so liegt ca. 20 Minuten von Oberhof gegen Norden abbiegend das felsenumrahmte Thomasthal. Dort befindet sich auf seiner rechten Seite in der Höhe eine **grosse Höhle, der „Husarenfelsen"**, so genannt, weil zu Anfang dieses Jahrhunderts ein flüchtender Husar dort Unterkunft genommen haben soll. Während des deutsch-französischen Krieges von 1870/71 flohen die Umwohner bei Annäherung der Deutschen mit Weib, Kind, Linnen und anderer Habe in diese Höhle. Für Troglodyten wäre die Höhle prächtig gelegen gewesen; ich nahm deshalb eines Tages, an dem die überaus schlechte Witterung ein Graben im Graufthal unmöglich machte, in dieser Höhle Ausgrabungen vor, grub den Boden bis auf den Felsen ab, fand aber nicht das geringste Zeichen der Anwesenheit vor- oder frühgeschichtlicher Menschen. Mehrfach kam in der Höhle schon in 1 Fuss Tiefe der Fels zu Tage; auch vor der Höhle unter der ca. 1 Fuss tiefen Humusschicht fand sich bis auf den Fels nur rother Sandsteinsand ohne jede Scherbe und ohne alle Kohlenreste.

Gegenüber Oberhof zieht sich längs des Zinzelflusses westlich ein felsiger *Gebirgszug* gegen das Graufthal. Bei Oberhof bricht dieser Bergrücken jäh ab. Nach 3 Seiten gehen die Felsen steil in die Tiefe. Hier war es, wo ich **mehrere alte Erdwälle** vorfand (vgl. Fig. 3 u. 3[a]). Um womöglich ihr Alter festzustellen, liess ich bei F. u. F. bis auf den alten, ursprünglichen rothen Sandboden graben, fand aber keinerlei zeitbestimmende Scherben oder ähnliche Reste. Dagegen liess sich deutlich feststellen, wie der ursprüngliche Boden gelegen[1], wie das Terrain innerhalb der Wälle abgegraben, bei diesen dagegen aufgeschüttet worden ist. Bei dem

1. Vergl. die punktirte Niveau-Linie bei Fig. 3[a].

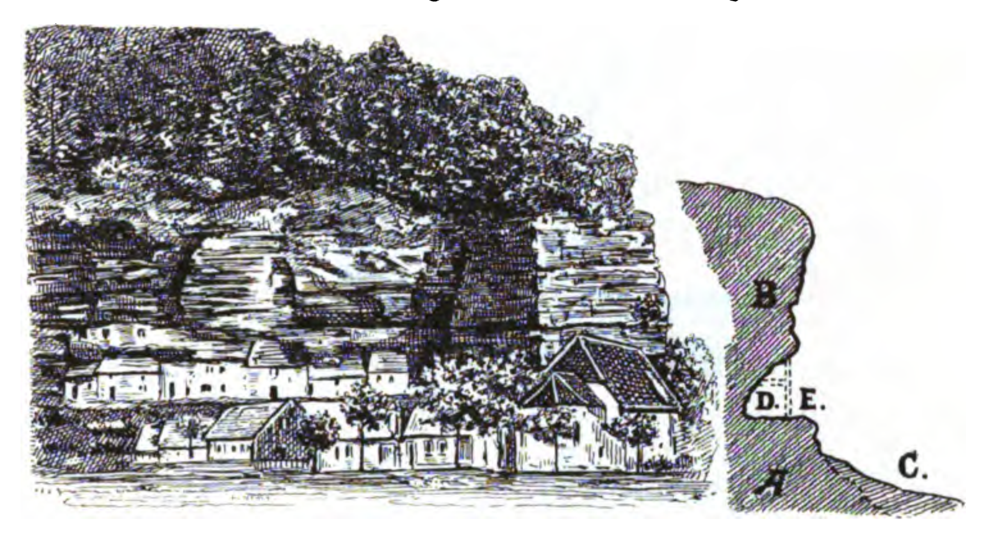
vordern Walle fand sich bei F in ca. 40 cm Tiefe eine ca. 15 cm starke Schicht mit einer *Menge von Kohlen als Resten eines Lagerplatzes.* Die Anordnung der Wälle macht eine prähistorische Anlage wenig wahrscheinlich. Ich denke mir das Schanzwerk im XVII. Jahrhundert zu dem Zwecke angelegt, um die von Zabern und Pfalzburg dort vorbei nach Lützelstein führende Strasse zu bestreichen.

Der eben genannte Höhenzug zeigt weiter nordwestlich gegen Graufthal zu, ca. 10 Minuten von jenem Dorfe entfernt, eine von Felsen umrahmte Einbuchtung, genannt das „**Hirtenegg**" (gegenüber dem Friedhofe von Graufthal gelegen). Hier thürmen sich mächtige Felsen übereinander und nach der Sage geht die «*weisse Frau*» dort um. Dort befinden sich im Felsen, wo er in ca. 2 Mannshöhen eine Etappe bildet, in zwei Schritten Abstand voneinander zwei „**Hexensitze**". «Eine Frau soll dort einmal beim Holzsuchen *die weisse Frau haben sitzen sehen*» *!* Ich liess diese Hexensitze freilegen und vor ihnen die Erde aufgraben, doch ohne etwas zu finden. Die Sitze sind ersichtlich *künstlich in den Fels eingehauen,* zeigen deutliche Spuren der Behauung und eine *ganz eigenthümliche Form* (vgl. Fig. 4 u. 4ª). Sie erinnern in ihrer Gestalt sehr an die Schwalbenschwanzeinschnitte an den Quadern der Heidenmauer von St. Odilien, sind aber so gross, dass ein starker Mann sehr bequem darin sitzen kann, und dass also kaum anzunehmen ist, sie hätten als Balkenlager gedient. Die gigantische Umgebung und die Sage von der weissen Frau, verbunden mit dem äusserst alterthümlichen Charakter dieser «Hexensitze», sind geeignet, die Aufmerksamkeit der Archäologen auf diese zu lenken; leider fehlen aber vor der Hand alle Anhaltspunkte zu ihrer Datirung und zur Bestimmung ihres Zweckes. Sie zeigen nur wieder, wie reich das Elsass noch allerwärts an räthselhaften Punkten ist, in die emsige Arbeit Licht bringen muss.

R. Forrer.

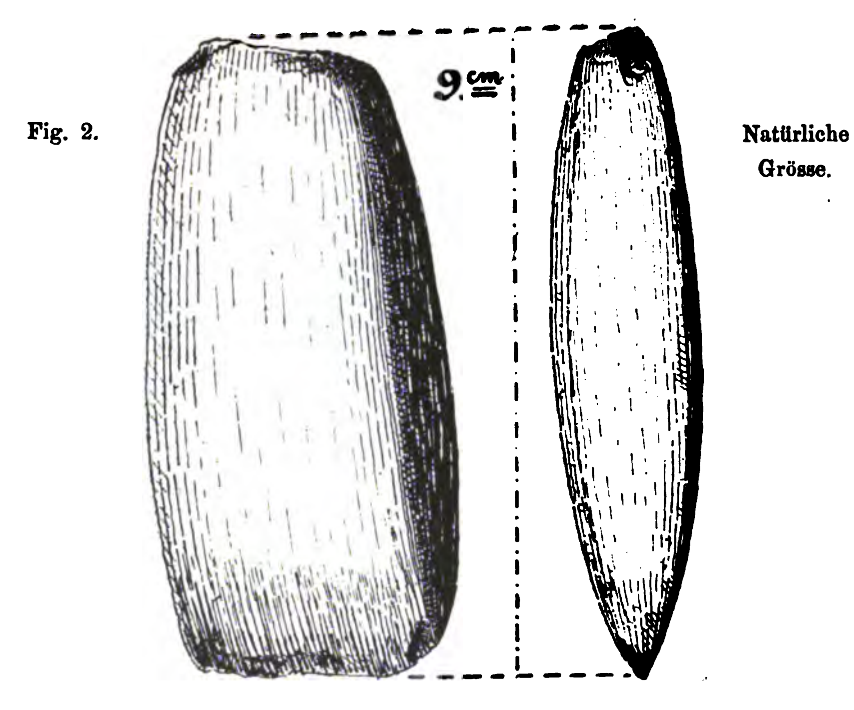


Fig. 1. Fig. 1ª.



Höhlenwohnungen des XVIII. und XIX. Jahrhunderts im Graufthal.

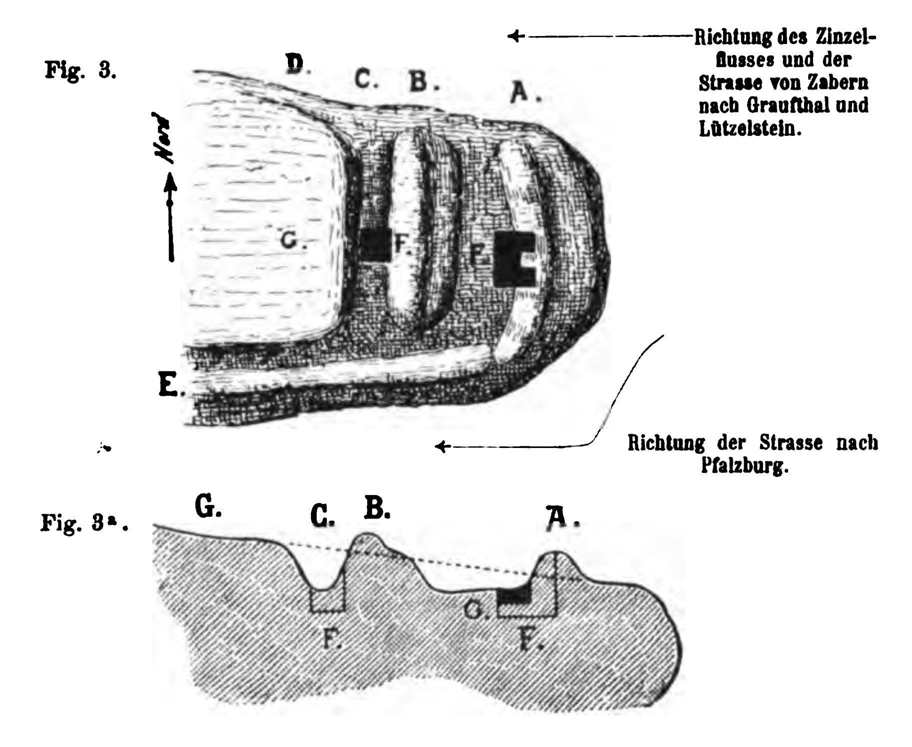
Fig. 2.



Natürliche Grösse.

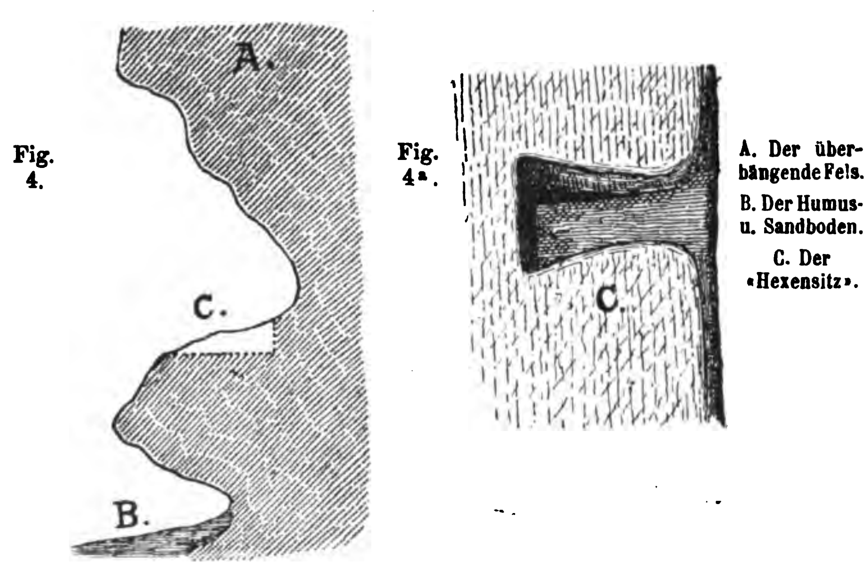
Steinbeil aus dem Graufthal.

Oberhof.

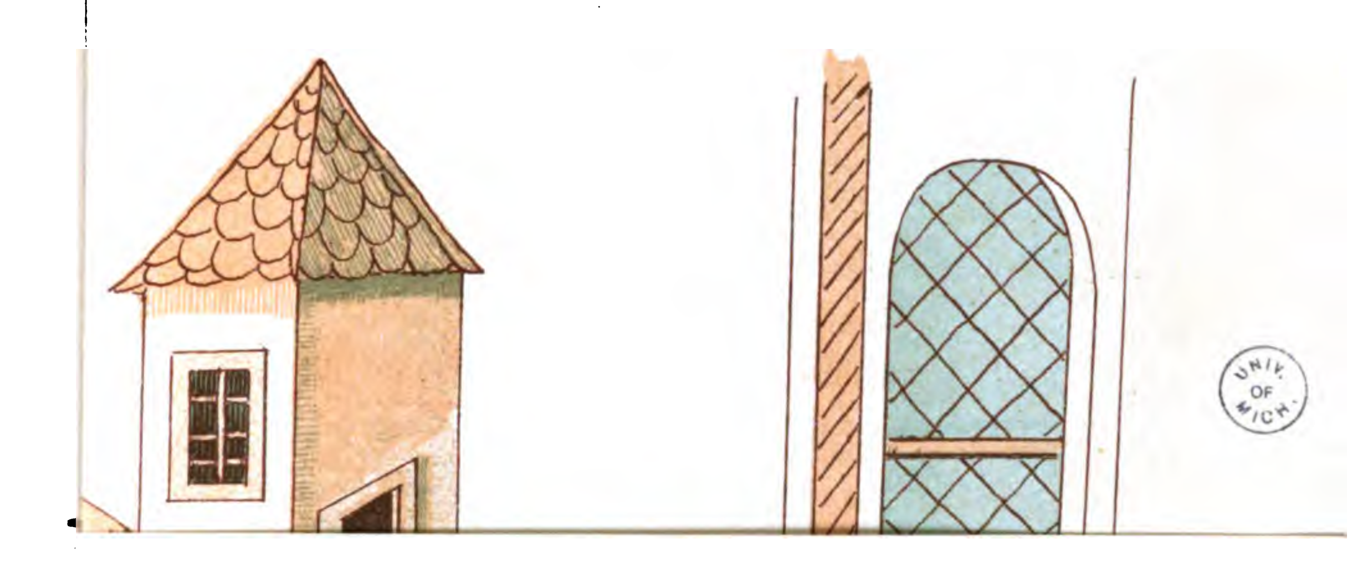


„Die Schanz" bei Oberhof.

A. Der äussere Wall. — B. Der innere Wall. — C. Der innere Graben.
Bei D. Weg nach Pfalzweier. — E. Der die Südseite deckende Wall. — F. F. Grabschächte.



Die „Hexensitze" am Hirtenegg zwischen Oberhof und Graufthal.



Baugeschichtliches aus dem alten Colmar[1].

Von Dr. Eug. WALDNER.

(Mit 1 Tafel.)

Da zu Colmar die Restaurirung des Kaufhauses, der Zunftstube der Ackerleute und nunmehr auch des Kopfhauses das Interesse für Baugeschichte von Neuem angeregt hat, so mögen hier aus den Aufzeichnungen des Stadtarchivs einige Notizen mitgetheilt werden zur Ergänzung der bis jetzt veröffentlichten Beschreibungen unserer Baudenkmäler.

I. Das Kopfhaus.

Das Kopfhaus, die ansehnlichste Schöpfung der Spätrenaissance in unserer Stadt, wurde im Jahre 1609 erbaut, wie das Datum auf dem Giebel besagt. Forschen wir nach seiner Bestimmung und seinem ursprünglichen Besitzer, so zeigen uns die Steuerbücher und die Kontraktprotokolle, dass es ein für den Colmarer Bürger Anton Burger aufgeführtes Privatgebäude war[2]. Die Richtigkeit dieser Angabe wird durch den Bau selbst bestätigt, denn nicht nur steht die alte Namensinitiale B noch heute auf dem Schild über dem Portale, sondern das sprechende Wappen der Burger, eine Burg, ist an zwei Stellen angebracht, nämlich oben an der Fassade und in schönerer Ausführung an dem neu entdeckten Gewölbe über dem Erker. Das Seitenstück zu der letzteren Darstellung bildet das Wappen der Ehefrau des Hausherrn, einer geborenen Anna Ortlieb aus Reichenweier. Der Vater dieser Frau, Conrad Ortlieb, hat sich, um es nebenbei zu sagen, in einer Inschrift an seinem interessanten Hause zu Reichenweier verewigt. Die Baulust scheint also in dieser Familie erblich gewesen zu sein.

1. Diese Notizen sind gelegentlich der Restaurirung des Kopfhauses zusammengestellt und bei der am 21. Januar 1899 von der elsässischen Winzergenossenschaft veranstalteten Feier zur Einweihung des renovirten Baus vom Verfasser vorgetragen worden.

2. Da meine Mittheilungen aus einer Menge verschiedenartiger Archivalien zusammengetragen sind, so verzichte ich darauf, den Leser bei jedem Satze mit einem schwerfälligen Citatenapparat zu belästigen. Für Archivkenner sind übrigens meine Andeutungen sowie die Natur des jeweils behandelten Gegenstandes genügende Hinweise auf die benützten Quellen.

Den als Bauplatz verwandten Hof hatte Anton Burger im Jahre 1608 von seinem Vater überkommen; den Neubau bezog er im Jahre 1610.

Was die Persönlichkeit dieses Anton Burger betrifft, so möge nur erwähnt werden, dass er im Jahre 1579 zu Colmar als Sohn des Kannengiessers Hans Burger geboren wurde, 1602 der Zunft der Kaufleute angehörte, seit 1612 die Würde eines Rathsherrn und seit 1626 diejenige eines Stättmeisters bekleidete. Durch die Gegenreformation im Jahre 1628 aus Colmar vertrieben, flüchtete er sich nach Basel, woselbst er bis zu seinem Tode verblieb.

Wer der Architekt des Kopfhauses gewesen ist, hat sich bis jetzt nicht mit Sicherheit feststellen lassen. Vielleicht war es der städtische Werkmeister Albrecht Schmitt, der Schöpfer der bedeutendsten Colmarer Bauten jener Zeit.

II. Das städtische Bauwesen.

Die städtischen Werkmeister, welche stets aus der Zahl der tüchtigsten Baukünstler genommen wurden, führten nicht nur die Gemeindebauten aus, sondern betheiligten sich auch in hervorragender Weise an der privaten Bauthätigkeit. Abgesehen davon, dass sie vor oder nach ihrer amtlichen Stellung ihre Kunst oft längere Zeit in Colmar ausübten, zeigen die wiederholt von ihren Zunftgenossen beim Rathe vorgebrachten Klagen, dass sie auch während ihres Dienstverhältnisses zur Stadt vielfach für die Bürger arbeiteten.

Da nun über die Architekten aus der Blüthezeit der Colmarer Baukunst, dem Ende des 16. und dem Anfang des 17. Jahrhunderts, bisher fast gar nichts bekannt war, so dürfte es sich der Mühe verlohnen, die Listen der öffentlichen Baubeamten jener Periode aufzustellen.

An der Spitze des städtischen Bauwesens stand von Alters her ein sogenannter Baumeister, der einem engeren Rathsausschusse, den Bauherren, Rechenschaft schuldete. Diesem Beamten war neben der allgemeinen Aufsicht namentlich die finanzielle Seite der Bauverwaltung anvertraut, die Beschaffung des Materials und die Auszahlung der Löhne. Die technische Leitung der Arbeiten hatten zwei Werkmeister, ein Steinmetz und ein Zimmermann, die Vorsteher der Steinhütte und des Thun- oder Werkhofs. Ursprünglich waren die Baumeister keine Architekten von Fach und erst im 16. Jahrhundert wurde es Brauch, frühere Werkmeister zu diesem Amte zu befördern. Von dieser Zeit an lässt sich nicht mehr genau bestimmen, welcher Antheil an den Bauentwürfen dem Baumeister oder den beiden Werkmeistern zukommt. Insofern aber bei den

meisten unserer Renaissancebauten weniger die Gesammtanlage bemerkenswerth ist als einzelne kunstvoll in Stein gehauene Glieder, wie Erker und Portale, so werden wir unser Augenmerk hauptsächlich auf die Steinmetzen richten.

Bevor wir die Reihen der städtischen Bau- und Werkmeister durchmustern, wollen wir noch einen Colmarer Steinmetzen erwähnen, der nicht zu dieser Klasse gehört hat, und auch noch Einiges über den Münsterbau berichten.

III. Anton Fromm.

Ein in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts viel beschäftigter Architekt war der Colmarer Bürger Anton Fromm. Die wenigen Angaben, die wir über ihn besitzen, sind dem Umstande zu verdanken, dass er ein heftiger und streitsüchtiger Mensch war und deshalb in Prozessakten wiederholt genannt wird. Er war bereits im Jahre 1547 als Steinmetzmeister in Colmar ansässig und empfing im Jahre 1550 das Bürgerrecht daselbst, das er beibehielt, auch wenn er längere Zeit zu grösseren Unternehmen auswärts weilte. Im Jahre 1552 hatte er eine Steinhütte zu Ammerschweier, in der er mehrere Gesellen beschäftigte. Da das dortige Rathhaus, ein stattlicher spätgothischer Giebelbau mit Renaissanceportalen, gerade die Jahreszahl 1552 über der einen Thüre trägt, so ist es wohl als das Werk des Colmarer Meisters zn betrachten. Auch für den Grafen Georg von Württemberg, den Erbauer der Schlösser zu Horburg und zu Reichenweier, arbeitete Fromm, wie aus einem Zeugenverhör des Jahres 1555 hervorgeht; doch erfahren wir nichts Bestimmteres darüber. Als die vorderösterreichische Regierung zu Ensisheim beschloss, ihr neues Rathhaus erweitern zu lassen, wurde Anton Fromm damit beauftragt. In mehreren Briefen aus dem Jahre 1560 lautet seine Unterschrift: «Anthoni Fromb steinmetz vnd burger zu Colmar vnd werckmeister zu Ennsisheim am newen rodthaußbaw». Zuletzt erscheint er im Jahre 1570 als Bürger zu Rufach.

IV. Der Münsterbau.

Wenn auch die Baupflege des St. Martinsmünsters zu Colmar direkt der Stadt unterstellt war, so wurden doch die grösseren Steinarbeiten an der Kirche nicht von dem städtischen, sondern einem eigens dafür ernannten Werkmeister ausgeführt.

Eine gründliche Ausbesserung des im Laufe der Zeit durch das Unwetter stark beschädigten Gebäudes begann im Jahre 1556 der Steinmetz

Hans von Weissenfels, den ein Zeitgenosse, der Werkmeister zu Schlettstadt Hans Bremer, in einer Aussage vor Gericht als den berühmtesten Meister zwischen Basel und Strassburg bezeichnete. Sein Nachfolger war im Jahre 1565 Meister Veyt und dann von 1567 an Meister Mathis Bernhart, genannt von Weissenfels. Letzterer hat durch seine Unvorsichtigkeit «beim Eingiessen von Klammern auf den Gängen» den bekannten Münsterbrand vom 23. Mai 1572 verschuldet, der oberhalb des Lettners ausbrach und den ganzen Dachstuhl der Kirche sowie den Glockenstuhl und den Helm des einzigen ausgebauten Thurmes vernichtete.

Nach dieser Katastrophe liess sich der Rath von Hans Ulberger, Werkmeister am Liebfrauenbau zu Strassburg, und Michael Berck, Werkmeister zu Thann, ein Gutachten darüber abgeben, wie der Schaden mit den geringsten Kosten wieder gut zu machen sei. Auf die Empfehlung Ulbergers wurde der Steinmetz Ambrosius Müller von Kaiserstuhl als Werkmeister angestellt. Derselbe restaurirte das Münster in den Jahren 1572 bis 1575 und gab dem Thurme seine jetzige Gestalt. Später zog er nach Strassburg, wurde im Jahre 1580 städtischer Werkmeister daselbst und soll als solcher den Plan zum Rathhaus entworfen haben[1].

V. Verzeichniss der städtischen Bau- und Werkmeister.

1. Baumeister.

Erhart Heger (1535—1544). — Der Steinmetz Erhart Heger scheint der erste Architekt von Fach gewesen zu sein, der das städtische Baumeisteramt bekleidete; denn noch im Jahre 1530 begegnet uns als dessen Inhaber der Rathsherr und frühere Stadtschreiber Vincenz Wickram. Meister Erhart war vermuthlich der Sohn des Steinmetzen Hans Heger, dem die Erbauung des Kaufhauses im Jahre 1480 zugeschrieben wird. Seine Ernennung zum Baumeister erfolgte im Jahre 1535, nachdem er schon seit dem Jahr 1518 als Werkmeister im Dienste der Gemeinde gestanden hatte. Im Jahre 1544 wurde ihm wegen Betrugs, den er im Amte verübt, nicht nur seine Stelle entzogen, sondern überhaupt die Ausübung seines Gewerbes verboten. Dies Verbot nahm der Rath erst zwei Jahre später auf den ausdrücklichen Befehl Kaiser Karls V. wieder zurück. Heger lebte dann noch einige Jahre als Steinmetz in Colmar.

Marzolf Ulin oder *Jelin* (1544—1555). — Er wurde aus demselben Grunde entlassen wie sein Vorgänger. Seine Anwesenheit zu Colmar ist noch für das Jahr 1570 bezeugt.

1. Winckelmann, *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1893, S. 598.

Peter Greber (1556). — Er war seit 1537 Zimmerwerkmeister gewesen.

Veyt Vogt (1564—1565).

Michel Ulrich (1566—1573), der bisherige Steinwerkmeister. Er war der Stiefsohn des Werkmeisters am St. Martinsbau Hans von Weissenfels.

Melchior Beyer (1574—1595), früher Zimmerwerkmeister.

Veltin Brunner (1595—1597).

Jakob Glück (1599—1616). «Unser alter Zimmermann-Werk-, jetziger Baumeister.»

Samuel Beyer oder Bavarus (1616—1628).

Heinrich Börlin (1628—1633), gewesener Steinwerkmeister.

2. *Zimmerwerkmeister.*

Melchior Beyer (—1566—1574). Er führte die Zimmerarbeiten bei der Restauration des Münsters aus.

Jakob Glück (1575—1591).

Caspar Martin (1591—1594).

Georg Straub (1594—1595).

Michel Dietrich (1595).

Georg Hetzel (1595—1600).

Balthasar Büchelin (1600—1610).

Jakob Meyer (1610—1615).

Hans Friedrich Seyler aus Strassburg (1615—1623).

Jeremias Büchelin (1623—1645).

3. *Steinwerkmeister.*

Michel Ulrich (1561—1565).

Peter Gadoffi (1565—1569). Er erbaute im Jahre 1567 die Langebrücke auf der Lauch, wie die Inschrift daran zeigt.

Jakob Ynthaler (1570).

Diebolt Phylips (1572—1577). Er wurde im Jahre 1566 Bürger zu Colmar auf seinem ererbten Hause. Sein Name verdient deshalb hervorgehoben zu werden, da während seiner Amtsdauer das Polizeigebäude mit dem prächtigen Erker errichtet wurde. Dass die Zahl 1575, die über der Nebenthüre steht, sich auch auf die Erbauung des Erkers bezieht, geht aus der Thatsache hervor, dass an dem spätgothischen Rippengewölbe im Innern die Namensinitialen sämmtlicher Magistratsherren dieses Jahres angebracht sind. Die Buchstaben B M auf einem der zahl-

reichen Medaillons am Fusse des Erkers bezeichnen wahrscheinlich den damaligen Baumeister Melchior Beyer.

Michael Berck aus Schlettstadt (1577—1582). Er ist wohl identisch mit dem gleichnamigen Werkmeister zu Thann, der im Jahre 1572 ein Gutachten über die Wiederherstellung des St. Martinsmünsters gegeben hatte. Zu Colmar arbeitete er 1578—1581 an der neuen Rathstube, dem Hintergebäude des jetzigen Oberlandesgerichts. Als Baugrund für diese Rathstube hatte die Stadt dem Augustinerkloster einen Theil seines Kirchhofs abgekauft, als aber der Platz nicht genügte, hatte sie noch einen anstossenden Gang, dessen Eigenthum von dem Kloster gleichfalls beansprucht wurde, ohne Weiteres in Besitz genommen. Der Provinzial des Ordens erwirkte i. J. 1580 beim Reichskammergericht ein kaiserliches Mandat, welches der Stadt gebot, den neuen Bau wieder abzubrechen. Es entstand nun ein Prozess, der längere Zeit dauerte, bis sich die Parteien i. J. 1587 in der Weise verglichen, dass das Kloster auf den streitigen Platz verzichtete und dafür eine Entschädigung in Geld erhielt. Unter den Akten dieses Prozesses befindet sich die hier reproduzirte Ansicht der neuen Rathstube. Es ist eine vom Colmarer Maler Marx Fridlein i. J. 1582 angefertigte Tuschzeichnung.

Niclaus Börlin (1582—1597). Er stammte aus Rorschach am Bodensee und war schon 1576 als Steinmetz in Colmar ansässig. Seinen Tod hat der Pfarrer Irsamer im protestantischen Kirchenbuche des Jahres 1597 folgendermassen angezeigt: «Den 14. Julij ist Niclaus Berlin, der Steinmetz und dieser Stad gewesener getreuer Werckmeister, ein frommer, gottsfürchtiger, aufrichtiger, ehrlicher Mann und ein kunstreicher Werckmeister, desgleichen man gewis in 50 Meilen Wegs nit gefunden, wie seine Kunstück ihn nach seinem Tode rhümen werden, denn derselben viel hie gefunden werden, begraben worden.»

Ueber seine Thätigkeit zu Colmar erfahren wir aus den städtischen Baurechnungen, dass er hauptsächlich an dem Wagkeller und dem Kaufhaus arbeitete. Der Wagkeller wurde in den Jahren 1588—1595 vollständig umgebaut und erhielt wohl damals die Gestalt, die er auf der bekannten Zeichnung des vorigen Jahrhunderts aufweist. Das Bild der Gerechtigkeit, das den Erker des alten Wagkellers krönte, und sich jetzt auf dem Giebel des Oberlandesgerichts befindet, wurde von Börlin selbst gehauen. Es gefiel dem Magistrate so gut, dass er dem Künstler dafür im Jahre 1595 ein Geschenk von 5 Pfund machte. Die Bemalung des Wagkellers besorgte der Colmarer Bürger Marx Friedlein.

Was die Arbeiten Börlins am Kaufhause betrifft, so wissen wir jetzt, dass er im Jahre 1589 das Dach neu deckte, 1595 die neue Lohnstube baute und 1596 die vor Kurzem restaurirte Freitreppe am alten Schlachthaus sowie das Gebäude daneben errichtete.

Valentin Gessler (1597—1600).

Albrecht Schmitt (1600—1611). Er war zu Stuttgart geboren und hatte sich im Jahre 1592 als Maurermeister in Colmar niedergelassen. Er nimmt, ebenso wie Niclaus Börlin, einen hervorragenden Platz unter den Colmarer Architekten ein.

Zwei bedeutende öffentliche Bauten sind von ihm aufgeführt worden: der sogenannte Neubau oder die Arkaden in den Jahren 1604—1608 und das protestantische Gymnasium in der Zeit von 1601 und 1602.

Wenn nicht alle Anzeichen trügen, so hat er auch das Haus mit den Steingallerien in der St. Johannsgasse für sich selbst Anno 1608—1609 errichtet. Verfolgen wir nämlich die Eigenthümer dieses Hauses in den Steuerbüchern zurück, so stossen wir im Jahre 1609 auf den Eintrag: «Albrecht Schmitts neues Haus»; und anderseits erfahren wir aus den Kontraktprotokollen, dass sich unser Werkmeister im Jahre 1608 in dieser Gegend angekauft hatte. Die Originalität des Bauwerks möchte sich dann aus dem Umstande erklären, dass der ursprüngliche Besitzer ein Architekt war, der für sich etwas Besonderes haben wollte.

Unsere Vermuthung, dass Albrecht Schmitt vielleicht auch der Schöpfer des Kopfhauses war, findet zwar keinen Anhalt in dem Vergleich dieses Gebäudes mit den anderen Werken des Meisters; doch müssen wir bedenken, dass die damaligen Baukünstler eine recht fruchtbare Phantasie hatten und sich natürlich vor Allem nach dem Geschmacke des Bestellers richteten.

Jakob Schweitzer aus Rheinau im Zürcher Gebiet (1611—1613).

Heinrich Börlin (1613—1628). Er war der Sohn des Steinmetzen Niclaus Börlin und wurde 1588 zu Colmar geboren.

Hans Bölmer oder *Belmer* (1629—1631).

Es verlohnt sich nicht der Mühe, dies Verzeichniss fortzusetzen, da der dreissigjährige Krieg bekanntlich die künstlerische Bauthätigkeit bei uns auf lange Zeit hin lähmte.



EIN ALTES UHRWERK DER RUFACHER KIRCHE.

(Mit 1 Tafel.)

Als in den fünfziger Jahren die Rosette der Rufacher Kirche ausgebessert wurde, sollte bedauerlicherweise auch eine Eigentümlichkeit des alten Rufach verschwinden. Es war dies der sog. Lalli, der sich in der ganzen Umgebung einer grossen Volkstümlichkeit erfreute. Das alte Kunstwerk, das mit dem Uhrwerk in Verbindung stand, war über dem Hauptportal in der Nische vor der Rosette angebracht und bestand aus 6 Figuren: Adam und Eva, dem Baum der Erkenntnis, dem sog. Lalli, dem Tod und einer astronomischen Kugel[1].

Die Figuren von Adam und Eva hatten eine Höhe von 1,05 m. Die Gestalten waren vollständig nackt. Adam hielt in der Rechten den Glockenhammer und in der Linken das Feigenblatt. Eva hatte in der Rechten einen Apfel. Zwischen beiden erhob sich der Baum der Erkenntnis, an dem die Glocke befestigt war und um den sich die Schlange wickelte, die einen Apfel im offenen Rachen hielt. Die Höhe des Baumes betrug 1,55 m.

Links etwa in der Höhe von Adams Haupt befand sich der Lalli, eine Zerrgestalt aus Blech, deren Stirn von Pferdehaaren umrahmt war und in dessen weit geöffnetem Munde sich eine lange, rote Zunge versteckt hielt. Höhe 0,45 m. Auf der Seite Evas in derselben Höhe wie der Lalli hatte der Tod seinen Platz gefunden. Er war zur Zeit der Ruhe des Werkes durch eine flache Blechscheibe verdeckt, die ein gewöhnliches Menschenantlitz aufwies. Die ganze Figur drehte sich um ihre senkrechte Axe.

Über dem Baum der Erkenntnis schliesslich war eine silberne (?) Kugel angebracht, die den Mondlauf angezeigt haben soll. Sie ist heute spurlos verschwunden.

Bei jedem Stundenschlage erhielten die Figuren Bewegung: Eva drehte ihr Antlitz Adam zu und bot ihm mit der Rechten den Apfel dar, und zwar bei jedem Schlage von neuem. Adam kehrte sein Angesicht weg und schlug mit kräftigem Schlage die Stundenzahl. Der Lalli streckte mit

1. Vergl. zum folgenden die beigefügte nach einer photographischen Aufnahme des Verfassers hergestellte Abbildung.

Figuren der alten Rufacher Kirchenuhr.

jedem Schlage seine Zunge heraus und durch eine Drehung der Figur mit dem Menschenantlitz trat an dessen Stelle der Tod, der erst mit dem letzten Schlage wieder verschwand.

Über die Geschichte des Werkes ist nichts auf uns gekommen. Das Stadtarchiv erwähnt die Figuren nur einmal in der Kirchenrechnung von 1596, wo es ausdrücklich heisst: «Item dem Moller alhie von Adam vnd Eua zu Malen vnd vss zustrichen bezalt duott V ß. Mer von Adam vnd Eua widerum Jn zu fassen vmb bley geben I β.» Die Figuren aber, die damals ausgebessert wurden, stammen, nach dem Habitus zu schliessen, sicherlich aus der Mitte des 15. Jahrhunderts. Jetzt liegen sie unbeachtet im Archivgewölbe, wo sie ihres Unterganges harren. Sic transit gloria mundi.

THEOBALD WALTER.



AUSZÜGE AUS DEN ZEITUNGEN.

Verzeichniss der geschichtlichen Denkmäler in Elsass-Lothringen, welche in Gemässheit der französischen Circulare vom 19. Februar, 18. September und 1. Oktober 1841 klassirt worden sind.

I. Bezirk Ober-Elsass.

Kreis Altkirch.

Feldbach, Kirche.
Mörsperg (Morimont) bei Oberlarg, Schlossruine.
Pfirt, Schlossruine.

Kreis Colmar.

Colmar, St. Martinskirche.
» Kloster Unterlinden.
» Façade des Kopfhauses.
Egisheim, Schlossruine Drei Exen (drei Schlösser).
Hohlandsburg, Schlossruine bei Winzenheim.
Munzenheim, Grabsteine bei der Kirche.
Urschenheim, Kirchthurm.
Weier auf'm Land, Wandmalereien in der Simultankirche.

Kreis Gebweiler.

Bühl (bei Gebweiler), Gemälde in der Kirche.
Ensisheim, Rathhaus.
Geberschweier, Kirchthurm.
Gebweiler, Pfarrkirche (sogen. Neue Kirche).
» St. Leodegarkirche.
Gundolsheim, Kirchthurm.
Hugstein, Burgruine bei Gebweiler.
Lautenbach, Kirche.
Murbach, Abtei und Kirche.
Pfaffenheim, Chor der Kirche.
Regisheim, Glockenthurm.
Rufach, Kirche.

Kreis Mülhausen.

Mülhausen, Metzgerthurm.
» St. Johannes Kapelle.
Ottmarsheim, Kirche.

Kreis Rappoltsweiler.

Alspach, Klosterruine bei Kaysersberg.
Beblenheim, Grabsteine an der Kirche.
Bilstein, Burgruine bei Rappoltsweiler.
Eckkirch, Schlossruine.
Kaysersberg, Altar in der Kirche.
» Schlossruine.
Kientzheim, Wandmalereien in der Kirche.
Markirch, Wandmalereien in der Spitalkirche.
Rappoltsweiler, ehemalige Spitalkirche.
» die 3 Rappoltsweiler Schlösser (Rappoltstein, Ulrichsburg, Giersberg).
Sigolsheim, Kirche.

Kreis Thann.

Engelsburg bei Thann.
Masmünster, Kapelle beim Amtsgericht.
Thann, St. Theobaldskirche.

II. Bezirk Unter-Elsass.

Kreis Erstein.

Bläsheim, Thurm auf dem Glöckelsberg.
Eschau, Holzschnitzereien in der Kirche.
Oberehnheim, Alte Befestigungen.

Kreis Hagenau.

Wasenburg, Burgruine bei Niederbronn.

Kreis Molsheim.

Avolsheim, Kapelle (Baptisterium).
Donon, Alterthümer auf demselben (Donon-Museum).
Girbaden, Schlossruine bei Grendelbruch.
Hohensteinburg, Schlossruine bei Oberhaslach.
Nideck, Schlossruine.
Niederhaslach, Kirche.

Niedermünster (Gemeinde St. Nabor), Ruinen der Abtei.
» » Ruinen der St. Jakobskapelle.
Obersteigen (Gemeinde Engenthal), Kapelle.
Odilienberg, Heidenmauer auf demselben.
» Kloster.
Ringelstein-Ringelsburg, Burgruine, Befestigungen auf dem Ringelsberg bei Oberhaslach.
Rosenweiler, Wandmalereien in der Kirche.
Rosheim, Kirche St. Petri und Pauli.
Salm, Schlossruine, (Gemeinde Vorbruck bei Rothau).
Scharrachbergheim, die alte (protestantische) Kirche.
Wangenburg, Schlossruine.

Kreis Schlettstadt.

Andlau, St. Richardiskirche.
Beilstein, Burgruine bei Urbeis.
Ebersmünster, Pfarrkirche.
Epfig, St. Margarethenkirche.
Frankenburg, Schlossruine bei Gereuth (Krüt).
Hohkönigsburg, Schlossruine bei Schlettstadt.
Schlettstadt, St. Fideskirche.
» St. Georgskirche.

Stadtkreis Strassburg.

Strassburg, Frauenhaus.
» Münster.
» Jung St. Peterkirche.
» St. Magdalenenkirche.
» St. Stephanskirche.
» St. Thomaskirche.
Neudorf, Kleberdenkmal auf dem Polygon.

Landkreis Strassburg.

Hohatzenheim, Kirche.
Offenheim, Kirchthurm.

Kreis Weissenburg.

Altenstadt, Kirche.
Arnsberg, Schlossruine, bei Obersteinbach.
Fleckenstein, Burgruine, bei Lembach.

Frönsberg, (Frundsperg), Burgruine, bei Obersteinbach.
Fröschweiler, Friedenskirche.
Gunstett, Wandmalereien im Kirchthurm.
Hohenburg, Schlossruine, bei Lembach.
Hohweiler, Wandmalereien in der Kirche.
Löwenstein, (Lindenschmitt), Burgruine, bei Lembach.
Lützelhardt (Fitzhardt), Burgruine, bei Obersteinbach.
Mitschdorf, Wandmalereien im Glockenthurm.
Selz, Grabsteine bei der Kirche.
Surburg, Romanische Abteikirche.
Walburg, Gothische Abteikirche (Fenster-Glasmalereien).
Wasenstein (Wasichenstein), Burgruine, bei Obersteinbach.
Weissenburg, Evangelische Kirche St. Johann.
» Stiftskirche St. Peter und Paul.
Wörth, Kaiser Friedrich-Denkmal.

Kreis Zabern.

Domfessel, Evangelische Pfarrkirche (ehem. Simultaneum).
Geroldseck, Burgruinen Gross- und Klein-Geroldseck, bei Hohbarr.
Greifenstein, Burgruine, bei Zabern.
Hohbarr, Burgruine mit Burgkapelle, bei Zabern.
Lichtenberg, Festung.
Mackweiler, Römische Bäder bei Mackweiler.
Maursmünster, Kirche.
Neuweiler, St. Adolphikirche.
» Stiftskirche St. Peter und Paul.
» Kreuzgang (cloître).
Ochsenstein, Schlossruine, bei Reinhardsmünster.
St. Johann, bei Zabern, Kirche.

III. Bezirk Lothringen.

Kreis Bolchen.

Diedersdorf, Kirche.
Kriechingen, Grabdenkmäler in der Kirche.
Morlingen (bei Bingen), Kapelle.

Kreis Château-Salins.

Baudrecourt, Kirche.
Burgaltdorf, Reste des ehemaligen Schlosses.
Château-Salins, Festungswerke.

Gélucourt, Kapelle der ehem. Maltesercomthorei (Johanniterorden).
Lemoncourt, Kirche.
Marsal, Briquetage.
» Kirche.
» Reliquienschrein in der Kirche.
Münster, Kirche.
Tarquimpol, Römische Reste.
Vic, Reste des alten Schlosses.

Kreis Diedenhofen.

Bust, Usselskirche, bei Bust.
Gandringen, Kirche.
Mensberg, Schlossruine, bei Mandern.
Niederkonz, Gottesackerkapelle.
Oettingen, Schlossruine.

Kreis Forbach.

Heckenranspach, Kirche (Chor und Thurm).
Herapel (bei Rossbrücken), Römisches Lager.
Mörchingen, Pfarrkirche.
Oberhomburg, St. Katharinen-Kapelle.

Stadtkreis Metz.

Metz, Kathedrale.
» St. Vincentiuskirche.
» Templerkapelle in der Citadelle.

Landkreis Metz.

Alben, Kirche (und Thurm).
Arry, Kirche.
Châtel-St. Blaise (bei Jouy-aux-Arches), Burgruine.
Châtel-St. Germain, Alter Thurm im Dorfe.
Chazelles (Scy-Chazelles), Kirche.
Cheminot, Kirche.
Fèves, Katholische Pfarrkirche.
Gorze, Stiftskirche.
Jouy-aux-Arches, Römische Wasserleitung.
Jussy, Kirche.
Lorry-Mardigny, Kirche.
Louve-Kreuz, (Hochkreuz), unweit St. Barbe.
Mey, Katholische Kirche.

Norroy-le-Veneur, Krypta der Kirche.
Roncourt, Kirche.
Sillegny, Kirche.
Vantoux, Glockenthurm.
Vionville, Chorapsis und Glockenthurm der Pfarrkirche.

Kreis Saarburg.

Finstingen, Kirche.
Haselburg, Römisches Lager bei Haselburg.
Hessen, Kirche.
Lützelburg, Burgruine.
Schackeneck (Gemeinde Haselburg), Ruinen der St. Fridolins, Tauf- oder Kreuz-Kapelle bei Schackeneck.

Kreis Saargemünd.

Falkenstein, Schlossruine, bei Philippsburg.
Schorbach, Beinhaus neben der Kirche.
Settingen, Pfarrkirche.
Waldeck, Schlossruine (Thurm) bei Bannstein, Gemeinde Egelshardt.

Es wird noch besonders darauf aufmerksam gemacht, dass an diesen Denkmälern ohne die vorherige Genehmigung des betreffenden Konservators oder des Ministeriums keine Erneuerungs- oder Wiederherstellungs-, Ausbesserungs- oder Aenderungs-Arbeiten vorgenommen werden dürfen, sowie dass durch diese Klassirung die Eigenthümer von der Pflicht der Unterhaltung nicht entbunden werden und ein Anspruch auf Zuschuss seitens des Staates dadurch in keiner Weise begründet wird.

Strassburg, den 6. Dezember 1898.

Ministerium für Elsass-Lothringen,
Der Staatssekretär
U. 608[I]. **von Puttkamer.**

(*Central-Bezirksamtsblatt,* Nr. 53 vom 17. Dezember 1898).

AUSZÜGE AUS DEN ZEITUNGEN.

STRASSBURG. — *Funde bei der Jung-Sankt-Peterkirche.* — Als Oberbaurath Schaeffer die Restauration der alten Jung-Sankt-Peterkirche im farbenfrohen Geschmack des Mittelalters begann war er das Ziel von heftigen, mehr vom Alltagsgeschmack als von Sachkenntniss diktirten Angriffe. Inzwischen hat man sich an die lebhafte Bemalung gewöhnt und heute findet Jedermann, dass das Ganze sich «so übel nicht ausnimmt». Seit Beginn der Grabungen in der Umgebung der Kirche haben nun zahlreiche Funde bewiesen, dass die alte Kirche nicht nur in der Pracht der Farben strahlte, die ihr die moderne Restauration wiedergegeben hat, sondern dass ihre Palette noch viel mehr und aktivere Töne vereinigte. So wurde gestern der Abbruch einer an den Herrads-Hof des Unionhauses grenzenden Grundmauer in Angriff genommen, die sich als grösstentheils aus Façadentrümmern der alten Kirche zusammengesetzt erwies. Alle diese Skulptursteine, wie Spitzbogentheile, Strebpfeilerspitzen, Säulenfüsse u. s. w., tragen eine grelle, trotz des Mörtelbewurfes noch heute gut erhaltene Bemalung, und zwar herrschen die Farben Roth, Blau, Grün und Okergelb vor. Mit diesen Tönen sind die grösseren Flächen angelegt, wärend die feineren Theile, z. B. das Blattwerk und manche, auch durch die Skulpturen hervorgehobene Theile, mit Gold — wahrscheinlich echter Vergoldung — bemalt sind. Unter den Skulpturen ist ein romanisches Säulenkapitel bemerkenswerth. Die Funde werden wahrscheinlich in einem der restaurirten Kreuzgänge der Jung-Sankt-Peterkirche Aufstellung finden, wo sie mit anderen, bei den früheren Ausgrabungen und Abbrucharbeiten gewonnenen Stücken ein kleines Museum bilden sollen. (*Neueste Nachrichten*, Nr. 51 vom 1. März 1900.)

STRASSBURG. — *Alterthumsfunde.* — Bei dem Neubau, der kürzlich auf dem Gebiet zwischen Kleberstaden und Allerheiligengasse in Angriff genommen wurde, ist man wieder auf eine starke römische Schuttschicht gestossen, die Scherben, Glasstücke, gestempelte Ziegel, darunter einen solchen von einem Privatziegler, Marmorstücke und römische Münzen als Leitfunde aufwies. Bemerkenswerth sind Reste eines bronzenen Kastendeckels und ein Stück von einer grossen exotischen Muschel, welche die

Römer jedenfalls als «Nippes» importirt hatten. Fundreiche römische Schuttschichten sind in der letzten Zeit auch bei den Ausschachtungen zu einem Weinkeller der Herren Gebrüder Kuhff zwischen der Jung-Sankt-Peterkirche und dem sogenannten Herradhof des Unionhôtels, ferner bei einem Neubau in der Schwesterngasse und bei dem Abbruch der «Kleinen Läden» angeschnitten worden. An letzterer Stelle war ausserdem ein wahrscheinlich mittelalterlicher Strassenzug festzustellen.

(*Neueste Nachrichten*, Nr. 96 vom 25. April 1900.)

Von der Hohkönigsburg. — Wir haben in unserer letzten Nummer der *interessanten Funde* Erwähnung gethan, welche bei den Abräumungsarbeiten rings um die *Hohkönigsburg* und in derselben gemacht worden sind; wir wollen nicht verfehlen unseren Lesern näheres hierüber mitzutheilen. Es ist ganz natürlich, dass jeder dabei zunächst an aufgefundene Geldschätze denkt. Geldstücke sind jedoch bis heute noch keine gefunden worden, was nicht ausschliesst, dass im Verlauf der Arbeiten sich noch welche vorfinden werden. Das Hauptkontingent an gefundenen Gegenständen bildeten bis jetzt die meist von Thieren herrührenden Gebeine, sowie Ornamente aus Thon, auf welchen am häufigsten die Figur eines Ritters, zuweilen auch eines Engels u. a. dargestellt ist. Diese Ornamente rühren offenbar von der Verzierung der Kaminöfen her. Leider kommen dieselben nicht in ganzem Zustande, sondern nur in Bruchstücken zum Vorschein; doch scheint es sicher, dass manche dieser Bruchstücke sich zu einem Ganzen zusammenfügen lassen. Nicht minder interessant als diese Thonornamente sind die bis jetzt ausgegrabenen Geschosse. Neben den gewöhnlichen Kugeln von Handfeuerwaffen hat man mehrere grössere und kleinere Kanonenkugeln gefunden, welche jedenfalls von der Belagerung und Beschiessung der Burg durch die Schweden herrühren. Es sind dies eiserne Vollkugeln von 30 bis 40 Pfund Schwere. Aber auch mit Bomben und Steinkugeln scheint's von der «Schwedenschanze» aus auf die Burg gehagelt zu haben. So ist ein Sprengstück einer Bombe gefunden worden, dessen Ausrundung auf einen Durchmesser von 28 cm schliessen lässt. Steinkugeln und Bruchstücke von Steinkugeln sind ebenfalls einige aus dem Schutt herausgegraben worden. Dieselben können leicht auch von einer früheren Beschiessung stammen, obgleich es feststeht, dass die Schweden noch mit Steinkugeln geschossen haben. An Handwaffen hat man bis heute ein Schwert und eine Pistole aufgefunden. Wir erinnern übrigens bei dieser Gelegenheit an die kleine, aber

interessante Sammlung von Waffen, Geschossen und anderen bei der Burg gefundenen Gegenständen, welche im Speisesaal des Hôtelwirthes Herrn Buckel zu sehen ist. Allerlei andere Gegenstände aus Thon, Eisen und Glas sind bei den Arbeiten zum Vorschein gekommen, die wir hier nicht einzeln aufzählen können. Für jeden gemachten Fund erhalten die Arbeiter eine nach dem Werthe des gefundenen Gegenstandes bemessene Belohnung in Geld. Herr Architekt Ebhardt hat mehrere hundert Kisten zur Aufbewahrung der Fundgegenstände bestellt, werden doch jeden Tag 2—3 Kisten voll solcher Gegenstände aufgefunden! Die Schutthaufen am Eingang der Burg und unter den Fenstern derselben bergen am meisten Sachen; dieselben rühren von den Ausräumungs- und Ausbesserungsarbeiten her, welche im Jahre 1864 unter der Verwaltung des Präfekten Migneret vorgenommen wurden, und wo man den Schutt einfach aus der Burg hinausschaffte, ohne im geringsten auf all die interessanten Gegenstände zu achten, welche in demselben verborgen sein konnten. Für die sorgsame Zusammenstellung und Aufbewahrung all dieser Zeugen früherer Jahrhunderte ist das Elsass, und besonders die Stadt Schlettstadt, dem Herrn Architekten Ebhardt aus Berlin, der ein so lebhaftes Interesse für die Sache hat, zu grossem Danke verpflichtet.

(*Elsässische Nachrichten*, Nr. 50 vom 26. April 1900.)

Oberschäffolsheim, 26. Juli. — Ueber den in Nr. 629 der *Strassburger Post* erwähnten Gedenkstein in der hiesigen Kirche, welcher den Namen W*urmser* trägt, möge folgendes mitgetheilt sein. Es handelt sich nicht um einen Stein, «der früher eine Gruft deckte». Dagegen spricht seine geringe Höhe von etwa 75 Centimeter, dagegen spricht vor allem die kurze Fassung der Inschrift und der Erhaltungsgrad. Vielmehr haben wir es mit einer einfachen steinernen Gedenktafel zu thun, die zweifellos bei der Renovirung der Kirche im Jahre 1783 symmetrisch mit der in die gegenüberliegende Seitenwand des Schiffes eingelassenen Tafel, welche vom Neubau des Gotteshauses Kunde giebt, angebracht wurde. Man hat sich die Sache wohl so vorzustellen, dass beim Neubau der Kirche die eigentlichen Grabsteine der beiden adeligen Personen, die jedenfalls in den Boden des Chors eingelassen waren, infolge ihres Alters, durch den Einfluss der Witterung und die Schritte der Andächtigen abgeschliffen waren, vielleicht auch beim Herausnehmen zertrümmert wurden. Aus Pietät gegen die verstorbenen Insassen des alten Schlosses fertigte man dann wohl die erwähnte Gedenktafel mit dem kurzen Inhalt der eigent-

lichen Grabsteine an. Wir sehen oben das während der Stürme der grossen Revolution abgemeisselte Wappen und darunter folgende, theils verstümmelte, theils unleserliche Inschrift:

ANNO 1557 SEPVLTA FVIT FELICITAS DE BRECHTER VXOR DOMI NI DE WVRMSER ET 1581 SEPVLTVS FVIT DANIEL .... DE WVRMSER DOMINUS IN OBERSCHAEFFOLSHEIM.

Es handelt sich um den *pfälsischen Obersten Daniel Wurmser von Schafftolsheim,* dem Sohn Jacobs II., Amtmanns in Markolsheim, und der Gertrude Zorn von Plobssheim. Er hatte nicht weniger als 15 Geschwister, von denen sich Sebastian (1520—1564) als Capitän bei der Belagerung von Metz (1552) auszeichnete. Seine Frau, Felicitas Prechter, entstammte einem Hagenauer Adelsgeschlechte, wovon auch mehrere Vertreter zu den reichen Strassburger Kaufleuten gehörten und welches der alten freien Reichsstadt mehrere Stättmeister und Dreizehner gab. Ein Friedrich Prechter war in der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts eine Zeit lang im Besitze des Fleckens Hochfelden. Die Prechter starben 1652 im Mannesstamm aus.

Viel interessanter ist aber ein anderer Gedenkstein, der in die hiesige Kirchhofsmauer eingemauert wurde, und zwar vor der ersten Revolution, wie aus dem grösstentheils zertrümmerten Wappen geschlossen werden muss. Dieser Stein ist ein wirklicher Grabstein, etwa zwei Meter hoch und zeigt folgende Inschrift in lateinischen Majuskeln:

Gedächtnus

Des Wohl Gebohrnen Herren Herren *Francisci Antonii Melchioris Von Bürckenwaldt.* Letztens dieses Stamms Commandant des Königlichen Dänischen regiments in Frankreich und des kriegsordens unser lieben Frauen vom Berg Carmelo und des heiligen Lazari von Jerusalem ritters welcher den 18. Martii 1713 seines alters 53 jahr 9 monath 2 wochen 4 tag in Cott selig entschlaffen.

Noch Ritter Creütz noch Helm noch Stab
Hat mich errett vom Toden Grab
Bedencks o Leser bitt für mich
Was mir heuth gschehn trift morgen dich.

1713.

In den beiden unteren Ecken sieht man je einen Totenkopf mit gekreuzten Gebeinen, unten in der Mitte eine Sanduhr. Am Kopfe der Inschrift findet sich unter einer fünfzackigen Krone ein Doppelwappen, von denen bloss dass linksseitige als aus drei Querfeldern bestehend zu er-

kennen ist. Im oberen Feld ist ein fünfstrahliger Stern noch gut zu erkennen. Es ist dies um so bemerkenswerther, als Lehr, *L'Alsace noble*, einen sechsstrahligen Stern im blauen Feld angiebt. Schildhalter sind rechts und links je ein Windspiel, Lehr giebt zwei Wilde an. Das rechtsseitige Wappen ist wahrscheinlich das der Familie du Terrier gewesen. Unter dem Doppelwappen hängt ein Ordenskreuz an ausgebreitetem Bande.

Es handelt sich um den Grabstein des Franz Anton Melchior du Terrier von Birckwald, der mit Marie Amalie von Elsenheim in kinderloser Ehe verheirathet war. Er war der Sohn des Gabriel du Terrier, eines Edelmannes aus der Normandie, der während des dreissigjährigen Krieges von Ludwig XIII. zum Commandanten von Zabern ernannt wurde. Infolge seiner Heirath mit Ursula von Andlau wurde er von der Abtei Andlau mit dem Lehen Birckwald bei Maursmünster und dem Dorfe Pfulgriesheim belehnt. Dieser Gabriel du Terrier hatte ausser dem Franz Anton Melchior noch zwei Kinder, Franz Gabriel und Sabine Richardis Francisca, die mit Karl du Pré de Dortal verheirathet war. Franz Anton Melchior war der letzte des Mannsstammes der du Terrier von Birckwald. Nach seinem Tode ging das Lehen an Karl du Pré über, der der Gründer einer neuen Familie Birckwald wurde. Aber auch diese erlosch im Mannsstamme bereits 1783 mit dem Tode Karl Ferdinands du Pré von Birckwald.

Wie der Grabstein des letzten der du Terrier von Birckwald nach Oberschäffolsheim kam, ist vorläufig ungewiss. Es wäre zunächst zu ermitteln, wo Herr von Birckwald begraben wurde. Nach den Umständen zu schliessen, doch wohl in Oberschäffolsheim! Aber welches Recht hatte er hier?

Dr. Kassel. (*Strassburger Post*, Nr. 703 vom 14. August 1900.)

Die Inschriften der Hochfelder Wendelinuskirche. — Seitdem die Wendelinuskirche im Spätsommer dieses Jahres aussen und innen ausgebessert worden, nimmt sie sich in ihrem neuen hellen Gewand recht schön und malerisch aus. Die Sandsteine an den Ecken wurden gereinigt und mit gefälligen Conturen umrändert, und auch die Steinplatte an der Südseite des Schiffes, welche uns Kunde von der Erbauung des ehrwürdigen Gotteshauses gibt, wurde neu eingefasst, sodass sie sich den zahlreichen Vorbeigehenden und Wanderern sehr wirkungsvoll darbietet und zum Lesen der Inschrift einlädt. Diese ist in Frakturschrift eingehauen und lautet folgendermassen:

† . anno . dn̄i . m. cccc . xxxv . vf
mitwoch . noch sant . vlrichz . dag
ist . disser . gebv . engevangen
vnd sint dis die Bumeister mit namen .
heinrich vō achenheim genātt vō lütenheim
claus schorlin vnd hans lobel pfleger .

Am Ende der 3. Zeile ist eine kleine Rosette in einem Kreis, zwischen der 4. und 5. Zeile finden sich zwei Steinmetzzeichen. Der Edelknecht Heinrich von Achenheim, genannt v. Lütenheim, ist der einzige bekannte Vertreter dieses Namens, während sich nach dem elsässischen Dorfe Achenheim nicht weniger als sechs Adelsgeschlechter nannten (KINDLER VON KNOBLOCH, *Das Goldene Buch von Strassburg*, S. 10). 1423 und 1437 war er Schöffe in Hochfelden. Unter Pfleger ist Heiligenpfleger zu verstehen, ein Ausdruck, der jetzt im Elsass fast abgekommen ist und beispielsweise noch in Benfeld gebraucht wird. Gewöhnlich sagt man statt dessen Heiligenmeier und meint damit den Vorsteher (Meier, *major*) der Kirchenfabrik oder der Kirchenschaffnei (die noch heute im Volksmund *der Helje* heisst), d. i. der Verwalter des Kirchenvermögens.

Es ist übrigens bemerkenswerth, wie die Inschrift ihren Weg mit mehreren Fehlern in die Literatur fand. Der bekannte elsässische Forscher Dagobert Fischer, aus Zabern, hat sie nicht selber gelesen, sondern vom Hochfelder Gemeindeschreiber Bisch schriftlich mitgetheilt bekommen. In seinem Büchlein *Hochfelden nach geschichtlichen Quellen* (Zabern 1870) gibt er das Jahr 1432 als Jahr der Grundsteinlegung an und nennt den einen Baumeister «von Daienheim, genannt von Uttenheim». Auch der Vorname des Schorlin ist unrichtig gelesen, Hans statt Claus. Die Steinmetzzeichen hat Bisch nicht als solche erkannt. Mit diesem Wortlaut ist die Inschrift in das anziehende Werkchen Sattlers (*Notizen über Hochfelden*, 1897) übergegangen. MÜNDEL, *Hausinschriften*, 1883, hat sie auch nicht ganz richtig gelesen, er schreibt Hitenheim statt Lütenheim, während CLAUSS, *Historisch-topographisches Wörterbuch des Elsass*, 1895, Artikel Achenheim, den Namen des Baumeisters richtig, die Jahreszahl aber falsch wiedergibt, 1432 statt 1435.

Bei oberflächlicher Betrachtung glaubt man allerdings xxxu zu lesen, aber bei näherem Zusehen, namentlich bei Nachmittagsbeleuchtung, gewahrt man, dass dort xxxv steht. Ein durch abnorme Einflüsse (Steinwurf? grösseres Sandkorn im Stein?) vertiefter Haarstrich des v erweckt den Anschein, als ob es sich um einen Grundstrich handelte, wodurch

dann allerdings das Bild von u entsteht. Die Grundstriche der Buchstaben m und n sind aber viel tiefer und hervorstechender. Ferner ist zu berücksichtigen, dass die beiden Grundstriche nicht parallel, wie bei m und n, sondern nach unten gegeneinander geneigt verlaufen, genau so wie bei dem v im letzten Wort der ersten Zeile. Und endlich muss als ausschlaggebend betont werden, dass in der Frakturschrift die Zahl 2 nicht durch zwei nebeneinander stehende ii, sondern durch ij, die Zahl 3 nicht durch drei iii, sondern durch iij dargestellt wurde. Diese Verhältnisse sind deshalb einer so eingehenden Würdigung werth, weil in wenigen Jahrzehnten das seltene Fest des halbtausendjährigen Jubiläums der Grundsteinlegung der Wendelinuskirche fällig ist. Möge man alsdann beherzigen, dass dieser denkwürdige Tag nicht auf den 9. Juli 1932, sondern auf den 6. Juli 1935 fällt.

Im Innern der herrlich ausgestatteten Kirche befindet sich ferner folgende Inschrift, welche auf das weiss bemalte Getäfel der Decke in braunrother Farbe aufgetragen ist:

ECSEPZHF
HANNSPETTERART
HEYLIGENMEYER
VNDHANSFISCHER
SEINGESELL 1694.

Die vier letzten Zeilen sind ohne weiteres verständlich. Unter Gesell ist eine Aushilfsperson zu verstehen, welche dem Heiligenmeier in der Ausübung seines verantwortungsvollen Amtes zur Seite stand und mit ihm gleichberechtigt war. Die erste, jedenfalls nach dem Vorbild der unten zu beschreibenden adeligen Inschriften abgekürzte Zeile bedeutet Elias Christophorus Seitz, Pfarrherr zu Hochfelden. Pfarrer Seitz war in Hochfelden von 1683 bis 1698 im Amte.

Unsere Aufmerksamkeit fesselt ferner ein altes Wendelinusbild. Dieses verhältnissmässig gut erhaltene, doch aber der Ausbesserung bedürftige und würdige Oelgemälde zeigt den Heiligen in Lebensgrösse. In der Linken hält er den Hirtenstab, auf dem Boden liegt die Krone, die er, der schottische Königsspross, verschmäht hat, und im Hintergrunde gewahrt man mehrere wichtige Ereignisse aus seinem entsagungsvollen Leben. Ueber dem Heiligen ist die Inschrift S· WENDELINVS mit der Jahreszahl 1659 angebracht. Unter dem Bilde ist die Lebensbeschreibung Wendelins, ebenfalls in Oel gemalt, ausführlich wieder gegeben.

Am unteren Ende des Bildes befinden sich drei adelige Wappen.

Das mittlere besteht aus einem quadrirten Schild, dessen erstes und viertes Feld in Roth einen schwarzen halben Adler hat, welcher im ersten Feld aus der linken, im vierten aus der rechten Seite hervorgeht. Das zweite Feld zeigt in blau einen silbernen, mit einem rothen Kometen bedeckten und im blauem Felde beiderseits von einem rothen Stern begleiteten schräglinken Balken. Das dritte Feld hat in blau drei rothe Aehren auf schwarzem Dreiberg. Der Schild hat zwei offene Turnierhelme. Auf dem ersten ist ein schwarzer Adler, der in der linken Kralle ein nach links flatterndes roth- und weiss getheiltes Fähnchen hält. Der zweite hat auf schwarzem Dreiberg drei rothe Aehren. Helmdecken fehlen. Unter dem Ganzen finden sich auf einem fliegenden Doppelband die Anfangsbuchstaben AAVIB—HZH, welche bedeuten: Ascanio Albertini von Ichtratzheim, Bannerherr zu Hochfelden.

Wenn wir zunächt das auf dem Hochfelder Wendelinusbild befindliche Wappen mit dem von Lehr (*L'Alsace noble*, 1870, II, S. 250), nach einem Glasfenster des Hochfelder Schlosses aus dem Jahre 1629 beschriebenen Wappen vergleichen, so zeigt sich, dass die Tincturen nicht übereinstimmen. Das erste und vierte Feld des Ichtratzheimischen Wappens sind golden, der Schrägbalken im zweiten Felde ist silbern, der Komet und beide Sterne golden. Die Wappenbilder sind also richtig und mit Lehr und Sattler (*loc. cit.*, S. 62) übereinstimmend, die Tincturen aber theilweise nicht, und zwar ist statt Gold roth, statt grün schwarz zu sehen. Auch muss betont werden, dass das blau nur sehr undeutlich ist und mehr ins graue schimmert; das Silber ist durchweg durch weiss ersetzt. Diese Abweichungen sind so zu erklären, dass der Untergrund in den jetzt noch sichtbaren Farben präparirt war und dass dann die richtigen Tincturen auf diesem Untergrund dünn lasirt wurden wodurch sie grössere Leuchtkraft erhielten. So wurde Gold auf roth lasirt, wovon man noch Spuren an der rothen Königkrone des hl. Wendelinus deutlich sieht. Blau und Silber wurden auf weiss aufgetragen. Es wäre jedoch auch möglich, dass überhaupt kein Silber angewendet wurde, wie dies bei minder fein ausgeführten Wappen häufig geschah. Wenn oben bei der Beschreibung der Wappen trotzdem Silber angegeben wurde, so geschah dies, weil weiss bekanntlich keine heraldische Farbe ist. Das Verfahren des Lasirens dürfte aber auch noch aus Gründen der Sparsamkeit eingeschlagen worden sein, da sowohl Gold und Silber, als Ultramarinblau und folglich auch grün früher sehr theuer waren. Im Laufe der Jahrzehnte sind dann die Lasuren unter dem Einfluss der Witterung und der Feuchtigkeit, ferner infolge des Losmachens und Wegbringens des Bildes während

der Schreckenszeit verblasst und die dünn aufgetragenen Schichten abgesprungen. Es wäre daher auch denkbar, dass das Fähnchen des ersten Helms nicht rothsilbern, sondern golden und blau tingirt war.

Der linke Wappenschild zeigt in roth drei silberne aufgerichtete, gekrönte Löwen, 2. 1. Der Helm hat einen ebensolchen Löwen. Helmdecken fehlen. Auf dem darunter befindlichen fliegenden Band stehen die Buchstaben BVIBFZH—GSZVM, d. h. Beatrix von Ichtratzheim, Bannerfrau zu Hochfelden, geborene Zandt von Merl. Die Zandt von Merl gehörten zum sächsischen Adel und hatten im Elsass Alliancen mit den Zorn v. Bulach, v. Landsperg und v. Landenberg. Der Anfangsbuchstabe S lässt sich schwer erklären, vielleicht hat er auf Sachsen Bezug, möglicherweise entsprang er auch einem Versehen des Malers.

Der rechte Wappenschild hat in blau drei silberne Wecken, 2. 1. Der Helm hat zwei silbergeweckte, blaue Büffelhörner, dazwischen einen silbernen Wecken. Helmdecken sind nicht vorhanden. Auf dem darunter befindlichen fliegenden Band stehen die Buchstaben ABVIBFZH—GVW, d. h. Anna Barbara von Ichtratzheim, Bannerfrau zu Hochfelden, geborene von Wallbrunn. Die Wallbrunn stammten aus Oesterreich.

Auch für diese beiden Wappen gilt das oben über die Tincturen Gesagte, Gold kommt jedoch bei keinem derselben vor.

Um nun endlich auf die geschichtliche Seite überzugehen, so handelt es sich zunächst um den ersten Herrn von Ichtratzheim (oder Ichtersheim, wie sich auch mehrere Angehörige dieses Geschlechts schrieben), Ascanio Albertini. Die Albertini stammten aus Ferrara in Oberitalien. Ihr Stammbaum lässt sich bis 1468 zurückverfolgen. Ascanio, welcher 1564 geboren war, that sich in kaiserlichen Diensten während des ungarischen und während des 30jährigen Krieges hervor. Auch dem Bisthum Strassburg leistete er gute Dienste. Nachdem er 1620 in die Matrikel der unterelsässischen Reichsritterschaft aufgenommen war, bekam er 1624 vom Bischof von Strassburg, Leopold, Erzherzog von Oesterreich, das bischöfliche Dorf Ichtratzheim zu Lehen. 1632 erhielt er durch Verwendung Leopolds Herrschaft, Schloss und Amt Hochfelden, welches sich im Besitze des Hauses Oesterreich befand und an Ascanio Albertini seit 1622 — es war in der Zeit der grossen Geldkrisis — um 40 000 Gulden verpfändet war. Ascanio wurde im Laufe der Zeit kaiserlicher Geheimer Rath, Oberst zweier Regimenter, Oberamtmann in der Niederpfalz in Breisach, Germersheim und Benfeld. Nun erhielt er den erblichen Namen Herr v. Ichtratzheim, Bannerherr zu Hochfelden. Dem Bannerherrn wurde im Krieg die Ehre zu Theil, die Reichs- oder Ritterschaftsfahne zu

tragen. Daher führten wohl auch die v. Ichtratzheim im Helmkleinod eine Fahne.

Ascanio Albertini v. Ichtratzheim war zweimal verheirathet. In erster Ehe hatte er Beatrix Zandt von Merl zur Frau, in zweiter Ehe Anna Barbara von Wallbrunn. Er selbst starb, 75 Jahre alt, im Jahre 1639, seine Wittwe erst 1661.

Wie wir nun gesehen haben, trägt das Wendelinusbild zu Hochfelden die Jahreszahl 1659. Von den drei Personen, deren Wappen sich auf ihm vorfindet, lebte damals nur Anna Barbara, die Wittwe Ascanios. Folglich muss es von dieser der Kirche gestiftet worden sein. Die Stiftung durch eines der fünf Kinder ist ausgeschlossen, sonst würde sich sein Name darunter finden. Auch hat kein einziges dieser Kinder einen mit A beginnenden Vornamen, welcher mit dem auf dem Namensbande befindlichen A in Zusammenhang zu bringen wäre. Sie hiessen nämlich Friedrich Franz Leopold, Franz Matern, Franz Ruprecht, Franz Ludwig und Marie Elisabeth. Wir stehen also vor der eigenthümlichen Thatsache, dass die Wittwe ein Gemälde mit der Widmung ihres verstorbenen Mannes und — was noch merkwürdiger ist — seiner ersten Frau stiftet. Ein solcher Akt der Anhänglichkeit und der Uneigennützigkeit dürfte gewiss selten vorgekommen sein.

Erfreulicherweise hat das alte Wendelinusbild die bewegten Zeiten der französischen Revolution überdauert. In jenen unsicheren Zeitläuften war es jedenfalls irgendwo in sichere Obhut geschafft und wurde nachher wieder an die geweihte Stätte zurückgebracht. Etwas Besonderes scheint nicht mit ihm vorgefallen zu sein, denn sonst hätte es wohl in Sattlers anschaulichem Büchlein gebührende Erwähnung gefunden.

Die Herren von Ichtratzheim aber — um noch einiges in der Literatur Unbekannte hier mitzutheilen — wurden von der Revolution ärger mitgenommen. Sie mussten ins Ausland fliehen, wo drei unvermählte Brüder um die Wende des 18. zum 19. Jahrhundert starben, während ihr Vater Johann Franz Zenobius als letzter des Mannsstammes am 27. Oktober 1808 im hohen Alter von 85 Jahren im Schlosse des Generals Frhrn. Alexis Balthasar Heinrich Anton v. Schauenburg zu Geudertheim starb. Sein Grabstein ist an der Kirchthurmseite der protestantischen Kirche eingelassen. Es überlebten ihn noch zwei weibliche Angehörige des Geschlechts, deren weder bei Lehr noch bei Fischer Erwähnung geschieht, nämlich Marie Franziska Sophie Luise, die Gemahlin des erwähnten Generals v. Schauenburg, welche am 17. November 1815 starb, und Marie Magdalena, welche am 5. Dezember 1829 im Alter von 66 Jahren unver-

mählt starb. Beide liegen im Erbbegräbniss der freiherrlichen Familie von Schauenburg zu Geudertheim begraben. Die letzte des Namens war nach Lehr Franziska Marie Josephine Kunigunde, welche 1790 in Pruntrut geboren ist, mit dem 1839 verstorbenen bayerischen Major und Kammerherrn Grafen Anton Leo Barbier v. Schroffenberg verheirathet war und 1870 noch gelebt zu haben scheint.

So redet denn das ehrwürdige Wendelinusbild zu Hochfelden nicht nur die fromme Sprache rührenden katholischen Sinnes, wie er in Hochfelden während der vernichtenden Stürme der ersten Revolution und vorher und nachher zu erhebendem Ausdrucke gekommen ist, sondern auch die stumme Sprache christlicher Liebe und Pietät und nicht minder die stolze Sprache eines dahingegangenen ruhmreichen elsässischen Adelsgeschlechts.

Dr. Kassel. (*Strassburger Post*, Nr. 1004 vom 25. November 1900.)

Neues zur Baugeschichte des romanischen Odilienklosters. — Wichtige Entdeckungen sind Ende des verflossenen Jahres 1900 den bekannten schweizerischen Archäologen Prof. Dr. Rahn und Dr. Zeller-Werdmüller gelungen. Bei Bauarbeiten an der anno 874 durch Aebtissin Bertha, die Tochter Kaiser Ludwigs des Deutschen, vollendeten Züricher Fraumünsterkirche stiess man auf Gemäuer, das sich bei den durch die Züricher antiquarische Gesellschaft fortgesetzten Grabungen als Reste der später verbauten karolingischen Krypta erwies. Ebenso fanden sich ein frühromanisches Chorrund und der Unterbau des Hochaltars aus dem 13. Jahrhundert, ferner Reste alter Wandmalereien und allerlei Baufragmente. Sehr wichtig sind nun für unsere elsässischen Verhältnisse gewisse Reste des im 12. Jahrhundert dort entstandenen *romanischen Kreuzganges*. Ueber dessen Entstehungszeit ist man genau im Klaren, was für unsere Sache wichtig ist. Aebtissin Mechtild von Tirol — 1145 bis 1153 — hat ihn erbauen lassen. Im Jahre 1170 fand dann unter Assistenz des Bischofs Otto von Konstanz die Einweihung des Klosters (*monasterium*) statt (ob speziell der den Kreuzgang umfassenden Neubauten, oder des Konventgebäudes, oder der Kirche und des Klosters, bleibt dahingestellt). Dieser Kreuzgang ist nun leider im Laufe der Zeit, wie der des Odilienklosters und wie so viele andere, bei Neu- und Umbauten verbaut worden, theilweise auch verfallen. Ich erinnere mich des einsam und verlassen daliegenden, mit Gesträuch verwachsenen Hofes noch sehr wohl. Als 16 jähriger Knabe habe ich dort mit einem Gleich-

gesinnten «Künstlerstimmung» gesucht, und die heute abgetragenen romanischen und gothischen Bogengänge mit ihren interessanten Skulpturenresten abgezeichnet (ich besitze einzelne dieser Skizzen heute noch). Neuerdings sind nun dei den oben erwähnten Grabungen im August 1900 auch mancherlei Reste zum Vorschein gekommen, welche zu jenem Kreuzgange gehören, aber seit Jahrhunderten unter der Erde lagen. Prof. RAHN und Dr. ZELLER-WERDMÜLLER haben diese Funde zusammen mit den noch erhaltenen Resten soeben in einer werthvollen Publikation, *Das Fraumünster in Zürich* (die Baubeschreibung, *Mitth. der antiquarischen Gesellschaft,* Zürich, 1901), herausgegeben. Sie haben damit aber unbewusst und unverhofft uns werthvolle Aufschlüsse auch zur *Baugeschichte des romanischen Kreuzganges auf dem Odilienbergkloster* geliefert.

Das Odilienkloster besitzt bekanntlich in seinem stark verbauten Kreuzgange einen vielseitigen Steinpfeiler mit Relief-Darstellungen, welche allgemein grosses Interesse erregen. Vorn sehen wir St. Leodegar mit Bischofsstab und Buch, links Eticho mit St. Odilie, wie diese von jenem ein Buch, die Belehnungsurkunde über Hohenburg, empfängt, rechts Maria mit dem Christuskind, zu ihren Füssen knieend Relindis und Herrad von Landsperg. Ueber diese Reliefs ist viel gestritten worden, denn bald gab man sie der Merovingerzeit, bald liess man sie im 12. oder gar erst im 13. Jahrhundert entstehen; bald suchte man einen Mittelweg, indem man es als möglich erklärte, dass die beiden Seitenbilder (Eticho und Maria) «nach älteren Vorbildern» gearbeitet, also zwar im 12. Jahrhundert, aber in Anlehnung an ein vorher schon existirendes ähnliches Bildwerk der Merovingerzeit entstanden sein[1]. Ich selbst habe nach genauer Untersuchung von Styl und Technik alle drei Reliefs als Arbeiten des 12. Jahrhunderts erklärt (Odilienberg, vergl. Tafeln 19 und 20). Dieselbe Datirung gab ich nach gleich sorgfältiger Ueberlegung den Kapitälen und den seltsamen Sandsteinköpfen, welche Klosterdirektor Abbé Caspar ca. 50 Meter unterhalb des Klosters, am Nordwestabhange des Berges, gefunden hat, und welche ich in der kleinen Klostersammlung theils in den Fensternischen, theils in einem Glasschranke untergebracht habe. Indessen auch

1. Wie sehr die Meinungen darüber auseinandergingen, mag folgende Zusammenstellung darthun: Laguille gibt die Reliefs dem 7. Jahrhundert, Eccard und Mabillon dem 10., Straub dem 9.—10., Schœpflin und Grandidier den letzten Jahren des 12., Engelhard dem 13., Roth, Gérard, Gyss, Woltmann wieder dem 12., Mündel: wahrscheinlich dem 12. Jahrhundert, möglich, dass das 1. und 3. Relief nach älteren Vorbildern gearbeitet seien, Kraus denkt «vielleicht noch 8. Jahrhundert, aber wenn die Inschriften gleichzeitig sind?! — nothwendig viel später».

für jene Köpfe ist die Frage, ob sie nicht doch auch merovingisch seien, wieder aufgeworfen worden, und so kommen die Funde vom romanischen Fraumünster-Kreuzgange sehr gelegen. Sie zeigen nämlich eine ganz seltsame Uebereinstimmung mit den erwähnten Vorkommnissen auf dem Odilienberg, und bestätigen damit meine oben gegebenen Datirungen. Sie beweisen sogar noch mehr, dass nämlich hier wohl zwar nicht ein und derselbe Künstler, aber doch ganz sicher Bildhauer aus ein und derselben *Schule* in Zürich und auf dem Odilienberg die oben besprochenen Bildwerke geschaffen haben!

Die Uebereinstimmung ist in der That eine ganz auffallende, und der chronologische Werth der Züricher Skulpturen für diejenigen vom Odilienberg ein ganz ausserordentlicher.

Der *Steinpfeiler* im Kreuzgange auf St. Odilien zeigt uns Eticho, Odilie und Maria mit je zwei seltsamen spiralförmig gedrehten *Zöpfen* ausgestattet, die bei Eticho bis über die Schultern herab, bei Maria und Odilien sogar bis auf den Schoss reichen. Diese Zöpfe waren es, welche viel zur Hinaufweisung dieser Bildwerke in die Merovingerzeit beigetragen haben, denn man bezeichnet sie als eine für die romanische Epoche nicht passende, dagegen merovingische Eigenart, und verwies vor allem auf den Mangel an verwandten Skulpturen aus romanischer Zeit. Ohne anderer Beispiele zu gedenken, will ich bloss erwähnen, dass diese Frage nun glatt erledigt wird durch einen an erwähnter Stelle in Zürich gefundenen, zum romanischen Kreuzgang gehörigen Steinpfeiler, der das Relief einer bärtigen Figur mit zwei langen Zöpfen trägt. Zwar ist das Gesicht zerschlagen, aber der Bart, welcher Kinn und Wangen bedeckt, lässt über das männliche Geschlecht der Gestalt keinen Zweifel. Die tauförmig gewundenen Zöpfe entsprechen genau denen von Maria, Odilia und Eticho auf St. Odilien. Diese und ganz besonders der trotz seines «stärkeren» Geschlechtes *bezopfte* Herzog Eticho haben also ihre Parallele gefunden. — Der Züricher Kreuzgang muss übrigens noch mehrere derart bezopfte Figuren besessen haben, denn der Chronist Bullinger beschreibt 1573 mehrere Bildwerke jenes Kreuzganges, bei denen er ausdrücklich der «Zöppffe» an manchen Gestalten gedenkt. So bezeichnet er König Ludwigs Tochter, Hildegard, «eine Tochter mit Zöpfen» (ein docht, mit zöppffen), und beschreibt gleicherweise die dort vorkommende Frauenfigur, Bertha, als eine «dochter mit zoppffe». Damit ist die langjährige Zopffrage erledigt. Die Zöpfe der Odilienreliefs beweisen weder deren merovingische Herkunft, noch verlangen sie die Annahme, dass jene bloss spätere Kopieen eines merovingischen Originales seien; sie sprechen sogar weit eher gegen jede ältere Datirung

als das 12. Jahrhundert, weil aus älterer Zeit gleichwerthige Zeugen nicht bekannt sind; sie sprechen speziell *für* das 12. Jahrhundert, weil aus dieser Zeit nun so auffällige Parallelen vorliegen.

Das ist aber nur *eine* der vielen Ueberraschungen, welche die Züricher Funde gezeitigt haben.

Die ersterwähnte männliche Züricher Figur trug beiläufig mit ihren abgeschlagenen Armen resp. Händen zwei Säulen, die in ihrer Form durchaus den auf dem Odilienberg gefundenen entsprechen; der Gedanke des «Säulentragens» selbst erinnert etwas an die berühmte von *Händen* gehaltene Säule der Odilienkrypta.

Zahlreiche weitere Parallelen haben andere Fundstücke ergeben. Man fand Reste von Bildwerken, welche von dem Historiker Bullinger 1573 noch an Ort und Stelle im Züricher Kreuzgange gesehen und beschrieben worden sind. Nun figurirt in jener Beschreibung auch das Bild des thronenden Königs Ludwig, der seiner Tochter Hildegard ein Lehenszeichen übergibt — also das Pendant zur Odiliengruppe, wo Eticho Odilie Hohenburg verleiht. Ein weiteres Züricher Relief zeigt den thronenden Kaiser Carolus und, ihm zu Füssen knieend, Bertha und Geroldus, ein drittes Relief den St. Fides, dem zu Füssen «knieet ein weib», Mechtildis — Parallelen zu dem Odilien-Relief, wo Relindis und Herrad vor der Gottesmutter knieen. Nun berichtet uns Bullinger, dass jene Züricher Figuren, genau wie auf unseren Odilien-Reliefs, mit ihren Namen überschrieben waren, BERTHA, CAROLUS IMPER. GEROLDUS u. s. w. Von Mechtildis, der *Erbauerin* des Kreuzganges heisst es: «knieet ein weib, darüber geschrieben: MACHTILDIS · ABBA». In gleicher Weise sehen wir auf dem Odilienkloster die Erbauerinnen Relindis und Herrad abgebildet und bezeichnet als «RELIND · ABBA» und «HERRAD · ABBA» (tissa). Die Uebereinstimmung zeigt wieder, dass hier wie dort *Bild und Inschrift durchaus zusammengehörig und gleichzeitig sind.*

In Zürich dienten die erwähnten Bildsteine als *Zwischenpfeiler des Kreuzganges.* Auch der Skulpturenstein des Odilienklosters hat diesem Zwecke gedient, wie seine Form und seine Lage im heutigen Kreuzgangüberbleibsel andeuten. Die Züricher Verhältnisse lassen vermuthen, dass auch den Kreuzgang des Odilienklosters einst eine ganze *Reihe* derart verzierter Pfeilerträger schmückte. Vielleicht sind manche noch in den dicken Mauern verborgen, die heute den Kreuzgang verdecken; vielleicht sind manche dort, wie das ja oft in früheren Jahrhunderten geschah, einfach zugemauert worden und bei sorgfältiger Prüfung noch unversehrt zu finden.

Auch die Eingangs erwähnten *Sandsteinköpfe* der Odiliensammlung

haben in Zürich ihre Parallelen gefunden. Jene vom Odilienberg sind charakterisirt durch kugelartig gelocktes Haar, durch seltsame Schnurrbärte und merkwürdige Glotzaugen mit weit vorspringenden Ovalkugeln und eingravirtem Mittelpunkt. Genau dieselben Merkmale tragen die bei Rahn und Zeller abgebildeten Masken an den Bogenanfängen der romanischen Kreuzgangfenster. Die Uebereinstimmung ist oft so gross, dass man glauben könnte, ein Odilienstück habe sich nach Zürich verirrt. Es bestätigen also die Züricher Steine, dass auch jene des Odilienberges dem 12. Jahrhundert angehören, und dass diese wie jene als Theile des einstigen Kreuzganges aufzufassen sind!

So können wir uns jetzt mit Hülfe der Züricher Ergebnisse und unter Zugrundelegung der auf dem Odilienkloster gesammelten Säulenreste und Bildwerke ein ziemlich genaues Bild des romanischen Kreuzganges des St. Odilienklosters machen.

Aber auch in der *Baugeschichte* jenes Klosters sind wir damit nun wieder einen tüchtigen Schritt weiter, denn durch die Sicherstellung der Kreuzgangreliefs wird die dortige Inschrift, welche Relindis und Herrad nennt, zur *historischen Urkunde.* Wie auf dem Züricher Relief die Aebtissin Mechtildis sich gewissermassen als *Erbauerin* in Stein meisselt, so hat sich Herrad auf dem Odilienkloster in genau gleicher Form verewigt. Gewöhnlich gilt Barbarossa's Base, Relindis, als Wiederaufrichterin des vernachlässigten Klosters. Da sie *neben* Herrad zu Füssen der Mutter Gottes kniet, ist nun wohl als sicher anzunehmen, dass der Bau von Relindis begonnen, nach deren Tod, 1167, aber von Herrad fertiggestellt worden ist. Der Bau fällt damit unmittelbar in die Zeit nach Vollendung des Züricher Fraumünsterkreuzganges (Mechtildis, 1145—1153).

Wäre er unter Relindis fertig geworden, so würde das Bild der Herrad zweifellos fehlen. Dass aber diese an dem Bau noch wesentlichen Antheil hatte, geht für mich ebenso aus der nun über alle Zweifel gestellten Figur und Inschrift hervor, wie aus dem Umstande, dass manche Skulpturen des von Herrad gegründeten Truttenhausen denen des Odilienklosters durchaus entsprechen. Herrad von Landsperg soll den Bau Truttenhausen 1181 gestiftet haben. In Uebereinstimmung mit dem eben Gesagten lässt jene Jahresziffer vermuthen, dass es derselbe Baumeister war, der unter Relindis und Herrad das Odilienkloster ausbaute, dann, nach dessen Fertigstellung, den Bau von Truttenhausen in Angriff nahm. In denselben Formenkreis, seien es theils Vorläufer, theils Nachfolger des «Meisters von St. Odilien», gehören die romanischen Steinhauerarbeiten von Eschau, Gebweiler, Andlau, St. Gangulf-Metz (Vergl. Hausmann, *die Kunstdenkmäler*

